

I

COLLECTION

DE

DOCUMENTS INÉDITS

SUR L'HISTOIRE DE FRANCE

PUBLIÉS PAR LES SOINS

DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

PREMIÈRE SÉRIE.

HISTOIRE POLITIQUE.

LETTRES,

INSTRUCTIONS DIPLOMATIQUES

ET PAPIERS D'ÉTAT

DU CARDINAL DE RICHELIEU,

RECUEILLIS

ET PUBLIÉS PAR M. AVENEL.

TOME SEPTIÈME.

1642. — SUPPLÉMENT : 1608 À 1642.



PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXIV.

LETTRES

INSTRUCTIONS DIPLOMATIQUES

ET

PAPIERS D'ÉTAT

DU CARDINAL DE RICHELIEU

LETTRES,

INSTRUCTIONS DIPLOMATIQUES

ET

PAPIERS D'ÉTAT

DU CARDINAL DE RICHELIEU.

ANNÉE 1642.

I.

Cabinet de S. A. R. Mgr le duc d'Aumale. — Original de la main de Cherré[1].
Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 351, fol. 124. — Copie. —
Saint-Germain, 1023, fol. 63 v°. — Copie. —
Missions étrangères, 170. — Copie. — Imprimée dans les Mémoires de Montrésor.

AU ROY[2]?

De Tarascon, ce 2 juillet 1642.

Il m'est impossible de demeurer davantage sans envoyer sçavoir des nouvelles de la santé du roy. Je ne doubte point qu'elle ne s'augmente

[1] N'ayant point sous les yeux, au moment de l'impression, le manuscrit que j'ai vu il y a longtemps, il est possible qu'il se rencontre quelque erreur dans l'indication que je donne, de souvenir, au sujet de l'écriture; mais cette erreur serait sans importance, toutes ces lettres étant de la main de Charpentier ou de celle de Cherré, qui l'un et l'autre ecrivaient sous la dictée de Richelieu et méritent la même confiance.

[2] Les manuscrits ne donnent point de suscription; malgré la tournure indirecte, ce billet doit avoir été adressé au roi luimême. Il se pourrait cependant qu'il eût éte adressé à Chavigni ou à de Noyers, qui, chacun à son tour, ou tous deux ensemble, restaient à cette époque auprès de Louis XIII et recevaient toutes les communications que Richelieu voulait faire à S. M. On lit, au dos de l'original, cette note écrite par un secrétaire de Chavigni :

et ne s'affermisse, plus sa personne s'approchera de son air natal; ce que je souhaitte avec beaucoup plus de passion qu'elle ne sçauroit faire elle-mesme.

J'ay receu la lettre que Sa Majesté m'a faict l'honneur de m'escrire[1]; comme je n'ay jamais abusé des honneurs qu'il luy a pleu me faire, je la puis asseurer que j'useray du pouvoir qu'il luy plaist me donner, avec la modération que je dois, et l'advantage que je pourray pour son service, qui me sera tousjours plus cher que ma propre vie.

II.

Manuscrit du cabinet de S. A. R. Mgr le duc d'Aumale. —
Original de la main de Cherré.
Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, n° 351, fol. 126. — Saint-Germain, n° 1023, fol. 65 v°.
— Missions étrangères, n° 170. — Imprimée par fragments
dans les Mémoires de Montrésor, p. 184.

[A M. DE NOYERS[2].]

De Tarascon, le 2 juillet 1642.

La pensée du roy pour Mr Duplessis Praslin est très-raisonnable, il mérite d'estre lieutenant général; mais M^r le cardinal Mazarin dit qu'il craint que cette qualité fasse grande peine en sa personne au marquis de Ville, qui prétendoit, en son voyage de Paris, le mesme employ; et croid qu'ainsy que Mr de la Motte et Mr de Turenne en ont

« S. Ém. au roy. » Ajoutons une fois pour toutes que le manuscrit de Mgr le duc d'Aumale venant originairement de chez de Noyers, lorsque la suscription manque et qu'aucun indice ne laisse deviner le destinataire, la présomption est que la lettre va à de Noyers.

[1] C'est celle où le roi informait Richelieu qu'en retournant à Saint-Germain il lui donnait, dans les provinces où il le laissait, une autorité presque royale. (Tom. VI, p. 957.)

[2] La suscription manque dans les manuscrits; mais cette lettre est la réponse à une dépêche de de Noyers, datée de Bagnols, le 30 juin; laquelle dépêche se trouve dans les manuscrits de la bibliothèque cités aux sources.

pris possession hors d'Italie après y avoir commandé, il faudroit en user ainsy pour Mr Duplessis Praslin.

Mr Mazarin estime que Mr de Longueville, arrivant de delà, peut establir doucement Mr Duplessis Praslin lieutenant général; mais que de le faire maintenant il y a quelque hasard d'altérer certains esprits, et croid que l'avis qu'a toute l'armée que Mr de Longueville va la commander maintiendra tout le monde en union jusques à son arrivée[1].

Il adjouste que tous obéiroient volontiers présentement à Monsieur de Turenne, mais je ne croy pas que Monsieur de Turenne veuille aller servir en ces quartiers là ensuite de ce qui est arrivé à son frère.

Quand Mr de Chassé sera venu je luy bailleray[2] des mémoires.

Mon bras se porte mieux, graces à Dieu, à ce que disent les médecins et les chirurgiens.

Je viens de recevoir la lettre que vous m'avez escrite par le courrier de Monsieur le Premier président, qui m'escrit en fort bons termes, et exprime fort bien l'estat auquel estoit la France si les desseins de ce misérable eussent réussy.

Je ne trouve plus estrange qu'il en voulust à ma vie, puisque, comme un monstre dénaturé, il désiroit la fin de celle du roy, ainsy que vous me mandés que Sa Majesté vous l'a dit elle-mesme.

[3] J'envoye savoir des nouvelles du roy et vous m'avez ravy de me mander qu'il se porte mieux, souhaittant sa santé mil fois plus que ma vie.

[1] Ce paragraphe manque dans les copies, et aussi dans les Mémoires de Montrésor, l'éditeur de cette compilation n'ayant pas connu les originaux des pièces qu'il a publiées, d'où les lacunes et les fautes qu'offre cette publication.

[2] Le compilateur des Mémoires de Montrésor a mis «je luy demanderay;» c'est une de ses bévues. Chasé, chargé d'instruire le procès de Cinq-Mars, recevait des mémoires; il n'en donnait pas.

[3] Ce dernier paragraphe manque dans Montrésor.

III.

Cabinet de S. A. R. Mgr le duc d'Aumale. — Original de la main de Cherré.

[A M. DE NOYERS.]

De Tarascon, ce 4 juillet 1642.

J'envoie sçavoir des nouvelles de Sa Majesté, que je ne doubte point qui ne soient bonnes[1].

Il est temps, à mon avis, de commencer à interroger les prisonniers; mais il faut avoir des commissaires.

Depuis deux jours le fils de Chavagnac arreste icy autour, avec 30 chevaux; nous tascherons de le faire attraper, s'il continue ses galanteries.

Je convieray Mr le comte d'Allez d'aller luy-mesme à la coste.

IV.

Arch. des Aff. étr. France, 1642, juin-août, fol 162 —
Minute de la main de Charpentier.

AU ROY.

Du 4 juillet 1642.

Ne pouvant estre content que je ne sois du tout asseuré que la santé du roy soit telle que je la souhaitte, je renvoye de nouveau pour en apprendre des nouvelles.

Il n'y en a point icy que je puisse mander à Sa Majesté. Ceux de Perpignan ne disent rien encore parce qu'on les entretient d'une fausse espérance de secours. Ma pensée est que l'espérance qu'on avoit en Espagne du changement qu'ils espéroient devoir estre faict à la cour,

[1] La lettre adressée au roi ne pouvait se trouver avec celle-ci, dans le manuscrit du cabinet de M. le duc d'Aumale, puisqu'elle ne devait pas rester dans les mains de de Noyers; mais nous en avons eu la minute aux Affaires étrangères.

et du mouvement qui devoit arriver du costé de Sedan, en may, par le party qui estoit formé, est la cause des ordres qu'on leur donne de Madrid de tenir jusqu'à la dernière extrémité. Quoy qu'ils facent, je croy que ce mois ne se passera point que Vostre Majesté n'ait son compte. J'en prie Dieu de tout mon cœur, et que je puisse luy revoir autant de tendresse pour ses créatures qu'elles en auront toute leur vie pour sa personne et pour ses intérests[1].

V.

Manuscrit du cabinet de S. A. R. Mgr le duc d'Aumale. — Original de la main de Charpentier.
Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 351, fol. 131. — Copie. — Saint-Germain, 1023, fol. 70 v°. — Copie. — Missions étrangères, 170. — Copie. — Imprimée dans les Mémoires de Montrésor, p. 190.

[A Mrs DE NOYERS ET DE CHAVIGNI[2].]

De Tarascon, le 4 juillet 1642.

Les énigmes les plus obscures commencent à s'expliquer, le perfide public cognoissant, au lieu où il est, qu'il a eu de mauvais desseins contre la personne de monsieur Amadeau[3], mais qu'il n'en a point eu que le roy n'aye consenty; le mal est que la liberté qu'il a eue jusques à présent de se promener deux fois le jour[4] faict que ce discours commence à estre bien espandu en cette province, ce qui peut faire beaucoup de mauvais effects.

[1] Richelieu affecte d'être sobre en paroles avec Louis XIII sur tout ce qui concerne Cinq-Mars, il s'en dédommage avec ses confidents, comme on le verra dans la lettre suivante, écrite le même jour que celle-ci.

[2] Point de suscription, mais la lettre est adressée à Chavigni et à de Noyers, comme on le voit par cette lettre même (ligne 13 de la p. 8). Un secrétaire qui avait accompagné ces ministres auprès du roi a écrit au dos, après la réception : « Son Éminence. » (Voyez note 1 de la lettre du 2 juillet.)

[3] Ces premières lignes sont chiffrées dans l'original. « Amadeau, » nom de convention pour désigner Richelieu.

[4] Dès le lendemain, cette liberté lui était ôtée. (Lett. du 5 juillet.)

[1] Vous aurés beaucoup de peine à raprivoiser l'esprit d'Amadeau qui, sçachant le consentement du Chesne[2], aura toujours peur aux lieux où ce que l'on a voulu faire pourroit estre faict tandis que ceux qui estoient destinés à l'exécution seront présens[3].

Céton a tousjours laissé promener Mr le Grand deux fois le jour; il n'y a que trois jours qu'il en usoit encore ainsy, ce qui me faict croire que les premiers ordres que Mr de Noyers dit avoir envoyez ont esté perdus.

Monsieur de Bouillon n'a demandé qu'un médecin et deux valets de chambre; le perfide public a six personnes qui doivent estre, à mon advis, retranchées; autrement il sera impossible qu'il ne fasse sçavoir tout ce qu'il vouldra, et jamais prince n'en eust davantage.

Vous parlerés adroitement de ce que dessus, sans me mettre en jeu en aucune façon.

Si j'avois icy un bon commissaire, je ferois interoger le dict perfide, et je voy qu'il est temps. J'attends Mr Chazey[4], que nous essayerons par Mr de Thou. Mr de Lavuson seroit du tout nécessaire.

Parlés au roy comme de vous mesme pour qu'il vous donne ordre de me mander qu'on le fasse interoger, soit par Mr de Chazé, soit par un autre.

Si Mr de Chazé est habile, pour rendre l'affaire plus authenticque, on y pouroit joindre le premier président de Grenoble, qui est affidé. Je le dis parce qu'il faut telles gens, estant seur, entre nous trois, que le perfide dira beaucoup de choses à taire; et le roy doit adjouster le premier président, parce que son service requerera peut-estre que le

[1] Ce paragraphe est chiffré dans l'original.

[2] On a vu que ce mot désigne le roi.

[3] Les copies mettent : « auprès du Chêne » au lieu de : « présens. » On voit à quelques variantes, peu importantes du reste, que ces copies n'ont pas été faites d'après l'original.

[4] Nous ne rectifions point cette variation d'orthographe, à deux ligne de distance, parce que, outre l'exactitude scrupuleuse dont nous faisons notre règle, cette variation dans un mot diversement écrit, tandis que la prononciation reste la même, prouve la dictée. — Ce M. de Chasé était intendant de justice, police et finances, en Dauphiné.

parlement fasse ce procez, parce que monsieur de Bouillon y pourra estre amené aisément.

Je recognois de plus en plus la grace que Dieu m'a faicte de m'envoyer mon mal. Je ne vous en dis pas davantage, vous entendrés bien le reste[1]. Faicte haster Mr de Chasé par le Rhosne, car le temps nous presse, et il est nécessaire que je sois icy pour l'aider à ces interrogatoires que je luy donneray touttes digérées.

Je ne responds point à ce que vous me mandés touchant la conduitte de Monsieur hors du royaume, parce que vous avés veu mes pensées sur ce subject par mes dernières dépesches.

[2] Il est bon que[3] Mr de Chavigny die au roy que Mr le Grand disoit que Fontrailles avoit dict un bon mot sur ses maladies, sçavoir est : *il n'est pas encore assez mal;* pour monstrer comme le dict perfide et ses confidents estoient mal intentionnés vers elle[4].

[1] Ici se trouvent, dans les copies, ces mots que ne donne pas l'original : « vous imaginant facilement le péril que je courois. » Peut-être est-ce la minute que les copistes ont eue.

[2] Ce paragraphe est en partie chiffré.

[3] Ici les manuscrits de la Bibliothèque mettent : « que le fidèle marquis de Mortemart die au Chesne, comme le perfide public disoit que Fontrailles » etc. Est-ce encore ici une variante de l'original à la minute ?

[4] Les confidents du cardinal n'avaient pas attendu cette recommandation; De Noyers lui écrivait, de Pierrelatte, le 1er juillet au soir : « S. M. est eschauffée plus que jamais contre Mr le Grand, et avec grande raison, car elle a sceu que, durant sa maladie, ce misérable, que Mr le premier président nomme fort bien *le perfide public*, avoit dit : *il traisnera encore*, tesmoignant du regret de ce que S. M. avoit encore à vivre. Cela a extresmement picqué S. M. et elle m'a dit souvent depuis. *le meschant, il eust voulu que je fusse mort.* A quoy je responds comme il convient. J'ay dit à S. M. le terme dont se sert le premier président, qu'il a trouvé fort bon. J'ay eu aujourd'huy, en deux fois, deux heures et plus d'audience sur ce subject, et il me semble que je ne les ay pas mal employées. » Et, dans un billet du 2 juillet, de Noyers ajoutait : « S. M. continue de très-grandes démonstrations d'amour pour monseigneur, dans une exécration non pareille de ce malheureux perfide public. » Chavigni, à son tour, écrivait de Montélimart, le 3 : « Le fidèle marquis de Mortemart prendra son temps aujourd'huy pour parler du dessein qu'on a eu sur Mr le cardinal; il a dit depuis deux jours des choses qui ont faict un très-grand effect. » Un peu plus tard, Chavigni mandait encore à Richelieu : « Le roy s'aigrit tous les jours de plus en plus contre Mr le Grand; S. M. en parla hier à son coucher comme du

VI.

Cabinet de S. A. R. M[gr] le duc d'Aumale. — Original de la main de Charpentier.

[A DE NOYERS.]

De Tarascon, ce 5[e] juillet 1642.

Je ne me souviens point du nom du bénéfice que j'ay accordé cy-devant à M[r] Bontemps[1], de quelle abbaye il deppend, ny par la mort de qui il est vacant. Si il le sçait vous en ferés prendre un mémoire par un de vos commis, que vous m'envoyerés par la première occasion; sinon vous dirés aud. s[r] Bontemps qu'il escrive à Paris pour le sçavoir, que je luy accorde encores de nouveau le d. prieuré, et que je luy en feray

plus scélérat et du plus grand traistre qui ayt jamais esté. » Sur quoi Chavigni, enchérissant, dit au roi que toutes les nouvelles qu'il recevait de Hollande, d'Espagne, d'Angleterre étaient des plus alarmantes; que partout on croyait le cardinal perdu et la France perdue avec lui. « Il me semble, ajoute Chavigni, que cela fit grande impression sur l'esprit de S. M. » (Ms. des Aff. étr. France, juin-août, fol. 276; lettre du 20 juillet.) Enfin dans sa lettre suivante : « Le roy m'a dit depuis deux jours que, lorsqu'il fut si mal à Perpignan, M[r] le Grand luy avoit tenu des discours qui tendoient à luy laisser la tutelle de messeigneurs les enfans de France, sans pourtant le luy demander ouvertement. J'exagéray, comme je devois, l'effronterie du jeune audacieux*, et je dis ensuite, en général, tout ce que je crus à propos. Je puis asseurer à M[gr] qu'il ne sçauroit souhaitter les choses en meilleur estat qu'elles sont pour luy. » Et nous ne sommes encore qu'au 22 juillet; qu'on se figure l'effet de ces obsessions de tous les jours jusqu'au jour du supplice.

[1] De Noyers disait le 2, dans une lettre écrite de Pierrelatte : « Le pauvre Bontemps a obtenu ce jourd'huy, avec un peu d'aide, l'abbaye d'Ivernaux; il en a remercié le roy et attendri le cœur de son maistre. » Le nom d'Ivernaux est écrit en surcharge, il y avait d'abord Desguipeaux, nom que nous trouvons encore écrit : de Guespeaux.

* Je retrouve la même nouvelle, presque mot pour mot, dans une lettre suivante, datée du 28 juillet, avec cette addition : « S. M. me dit : Si Dieu me met en estat de penser à ce qui se fera après moy, je ne puis laisser une telle charge qu'à M[r] le cardinal. » On se demande comment Chavigni a pu omettre, dans son premier récit, une telle circonstance. Et rien n'indique que l'une ou l'autre de ces deux lettres n'ait pas été envoyée. Remarquons aussi que Richelieu écrit dans sa lettre du 22 : « le roy m'a dit depuis *deux jours;* et, dans la lettre du 28, il dit depuis *quatre jours.* (Mss. cités aux sources.)

donner les expéditions de tel jour qu'il voudra du temps que je luy ay premièrement accordé.

Souvenés-vous, s'il vous plaist, de faire garder les lettres que Mesdames de Bouillon, la vieille et la jeune, escrivent à Mr de Bouillon [1], par lesquelles la vieille tesmoigne à son filz avoir esté fort surprise de l'arrivée de sa belle fille; et la jeune à son mary, que tous ceux de Sedan en sont estonnez et ne peuvent croire qu'il n'y ayt quelque finesse en son voiage, parce que ces lettres pourront servir au procès du d. sr de Bouillon et de ces autres Mrs. Je vous prie de faire partir sans remise Mr de Chazé [2] parce que le temps nous presse, et que les délays nous nuisent.

Je prie Mr Desdiguieres de demeurer tousjours auprès du roy jusques à ce qu'il ayt passé Lyon; après quoy, s'il me veut venir voir, il le pourra faire.

Mr le comte d'Allez est party aujourdhuy pour aller visiter toute la coste de son gouvernement, préparer les milices et la noblesse.

Ce qui deppendra de nos petits soins ira avec diligence.

Mr de Vautorte partit des avant hier.

Si Mr de Chazé veut, il peut estre en un jour icy par le Rosne.

Si le roy veut aussy m'envoier le premier président de Grenoble, le Rosne le peut apporter aisément.

Si, quand il sera icy, je juge qu'il ne soit pas propre, je m'en defferay bien par quelque excuse.

[1] Ces lettres, adressées au duc de Bouillon en Italie, où elles n'arrivèrent qu'après son arrestation, de Noyers en annonçait la saisie au cardinal dans sa lettre du 1er juillet.

[2] On a vu que Richelieu l'attendait pour faire interroger les prisonniers.

VII.

Manuscrit du cabinet de S. A. R. Mgr le duc d'Aumale. —
Original de la main de Cherré.
Bibl. imp. Fonds Saint-Germain-Harlay, 351, fol. 134 v°. — Copie. —
Saint-Germain, 1023, fol. 75. — Copie. —
Missions étrangères, 170, vol. non chiffré. — Copie.

[A CHAVIGNI OU DE NOYERS[1].]

De Tarascon, ce 5e juillet 1642.

Pensant et repensant souvent à l'affaire des conjurez, je me suis advisé qu'il est impossible qu'il n'y ait un traicté particulier faict entre eux, ce qui faict qu'il fauldra le demander à Monsieur, aussy bien que le traicté général d'Espagne. Si l'on peut avoir ces deux pièces, le procès se fera aux prisonniers sans peine.

Il fault présuposer nécessairement, en parlant à la Rivière, que le traicté est[2], comme c'est chose hors de doute.

Puisque vous estimés du tout nécessaire de donner un acte, ou passeport, à Monsieur, pour sortir hors du royaume, je vous en envoye un, que j'ay dressé, aux paroles substantielles duquel il est à propos de s'attacher pour beaucoup de raisons que vous jugerés bien.

---

[3] Apres avoir faict représenter au duc d'Orléans, nostre frère, que le vray lieu auquel il doit se rendre, est auprès de nostre personne, particulièrement depuis la faute en laquelle il est tombé depuis peu, les instantes et réitérées suplications qu'il nous a faict faire, de luy

[1] Sans suscription. (Voy. ci-dessus, p. 3, note 2.)

[2] Une légère variante dans la copie que donnent les Mémoires de Montrésor, p. 194, fausse un peu le sens : « le traicté est come une chose hors de doute. »

[3] Les deux copies transcrivent le passeport à la suite de la lettre sans aucune séparation. L'original de ce passe-port, conservé dans le manuscrit de monseigneur le duc d'Aumale, est sur une feuille séparée, et écrit, ainsi que la lettre, de la main de Charpentier, auquel le cardinal l'a dicté. (Montrésor n'a pas connu les originaux, et n'a pu suivre que les copies.)

permettre de sortir de nostre royaume, font que, puisqu'il n'a pas voulu suivre nos conseils, ny satisfaire à ce à quoy son devoir l'obligeoit, sans auctoriser sa sortie du royaume, nous voulons bien la tollérer. En cette considération nous commandons à tous nos gouverneurs de provinces et de places, aux maires et eschevins de nos villes, et à tous autres, nos officiers et sujets, de laisser passer librement nostre dict frère, avec son train, composé de[1] pour aller à Venise, d'où il ne poura revenir en nostre royaume sans nostre expresse permission.

VIII.

Cabinet de M[gr] le duc d'Aumale. — Original de la main de Cherré.

[A M. DE CHAVIGNI.]

De Tarascon, ce 5 juillet 1642.

Tous les ordres que vous avés envoiés à M[r] Seton, pour les promenades de M[r] le Grand, ont esté receus et exécutez, à ce qu'il a mandé.

Le d. s[r] le Grand a autant de gens que M[r] le prince en avoit. Je croy qu'il luy faut deux valets de chambre, un cuisinier et un sommelier; mais qu'il luy faut oster deux aides qu'a le cuisinier, et deux aides au sommelier, comme aussy un cordonnier et un boulanger. M[r] Seton est de cet avis, comme il a mandé à M[r] de la Vrillière.

Vous ne m'alléguerés point, s'il vous plaist[2].

NOTA.

La réponse que fit Chavigni, le lendemain, à cette lettre de Richelieu, du 5 juillet, est assez curieuse et assez importante, dans cet exposé des procédés dont

[1] Le détail est resté en blanc dans l'original.

[2] Richelieu avait déjà fait, la veille (ci-dessus, p. 8), à de Noyers la même recommandation, et il l'a répétée plusieurs fois. On voit le soin qu'il prend de se tenir toujours à l'écart, en même temps qu'il ordonne tout jusque dans les moindres détails.

on usa, afin de perdre Cinq-Mars dans l'esprit du roi, pour qu'il soit à propos de la donner icy. Elle est conservée en original dans le cabinet de Mgr le duc d'Aumale.

A Vienne, ce 6 juillet, à six heures du soir, 1642.

Nous louons Dieu de tout nostre cœur de ce que Mr le Grand commance à parler, cela nous donne lieu d'espérer que, s'il a esté assés détestable pour concevoir de mauvais desseins, Dieu permettra qu'il se découvre luy-mesme.

Le roy trouve bon qu'on retranche ses gens et qu'on ne luy laisse que ceux que Monseigneur estimera à propos. Sa Majesté aussi juge très-nécessaire qu'on commance à interroger les prisonniers, et elle est demeurée d'accord qu'on emploiast à cet effect Mrs le premier président de Grenoble et de Lauzon, dont le premier doit estre maintenant auprès de S. Ém. Mr de Chazé y doit estre aussi, estant parti il y a trois iours.

L'ordre pour reserrer Mr le Grand a esté porté au sr de Ceton, par Mr de Choupes, le jour mesme qu'il a esté commandé par le roy; en cas qu'il eust oublié de le laisser en passant on en envoie le duplicata.

Nous avons parlé au roy de tout ce que dessus comme de nous mesmes, sans y mesler le nom de Monseigneur. Sa Majesté est si animée contre le perfide public, qu'il y auroit plus de peine à luy faire user de douceur qu'à la porter à la rigueur. Nous supplions très-humblement Monseigneur de se mettre l'esprit en repos, et de croire qu'il ne fut jamais aussi puissant auprès du roy qu'il est, et que sa présence opérera tout ce qu'il voudra. Nous n'eussions jamais creu pouvoir estre obligés à nous consoler de la longue et fascheuse maladie de Monseigneur, par les raisons que nous jugeons, parce qu'il luy plaist de nous escrire; il fault louer Dieu de toutes choses, et s'assurer qu'il n'a pas commancé un si grand ouvrage pour le laisser imparfait.

Le roy estime que lorsque Monseigneur jugera à propos de faire sortir Mr le Grand de Montpellier, pour le mettre ailleurs, il le faudra faire accompagner par cinq cens chevaux, entre lesquels il nomme le régiment d'Anguien, il avoit pansé à celuy de Mr le mareschal de la Melleraie, mais il a changé d'advis à cause de Mr de Ruvigni, et tout cela de son propre mouvement. Si S. Ém. veult emploier à cette conduitte d'autres troupes, Elle peut estimer très certain que Sa Majesté n'y trouvera rien à redire.

Lorsque nous avons parlé au roy du fils de Chavagnac, il nous a aussitost dit qu'il falloit le faire prendre et que S. Ém. y pouvoit emploier la cavallerie qu'elle avoit aupres d'elle. S. M. trouve bon aussi qu'on arreste Cioujac en quelque lieu qu'on le puisse trouver.

La santé du roy ne va pas si bien que nous souhaitterions, il a esté aujourd'huy

fort foible, et a vuidé quantité de bile et de mauvaises matières qui luy donnent de la douleur en passant.

Mr Bouvard fait estat de le purger à Lion, où Sa Majesté arrivera demain, et y séjournera mardi et mecredi pour attendre le retour de La Rivière, duquel nous n'avons eu encor aucunes nouvelles.

Sa Majesté tesmoigne tousjours désirer passionnément la guérison de Monseigneur, et de le voir auprès d'elle. Ses véritables créatures font tous les jours, du meilleur de leur cœur, des vœux pour cela, et elles donneroient volontiers leurs vies pour celle de leur maistre.

Cette lettre est signée « de Noyers, Chavigni » dans la copie que nous avons vue à la Bibliothèque impériale, manuscrit de Harlay 351, fol. 138; elle se trouve aussi dans le fonds de Saint-Germain 1023, et dans celui des missions étrangères, n° 170.

IX.

Cabinet de S. A. R. Mgr le duc d'Aumale. — Original de la main de Cherré.

[A M. DE NOYERS.]

De Tarascon, ce 7e juillet 1642.

Je vous envoie une lettre dont vous dirés le nom de celuy qui vous l'escrit en trois lettres[1], après que vous l'aurés leue. Je l'ay ouverte pour voir ce qu'il vous mande, croyant que ce fust quelque chose de conséquence.

De Loynes mande que le bonhomme commandeur des Goutes luy a escrit, qu'il craint que l'armée navale ne manque de poudres à cause de celles que le chevalier de Cangé a consommées, et qu'il seroit nécessaire d'en avoir un magazin à Barcelonne; à quoy vous avés desjà pourveu. Le dict de Loynes mande qu'il y a cinquante miliers de poudre à Arles, et autant à Narbonne, qui sont destinez pour la mer; que pour ceux qui sont en Arles, il a prié Mr Arnoul de les envoier quérir; mais que, pour ceux qui sont à Narbonne, elles sont entre les

[1] On sait le proverbe dont Molière a fait un piquant emploi.

mains du garde de l'arcenal nommé du Cos, qui en a donné son récépissé, et promis de ne les deslivrer que par mon ordre. Je vous prie de me mander si la dicte poudre est encores aux lieux cy dessus, et si les cinquante miliers que M[r] le Grand Maistre a envoyez à Barcelonne, pour l'armée navale, sont ceux qui estoient à Narbonne entre les mains du d. du Cos, garde de l'arcenal, ou si s'en sont d'autres; enfin ce que sont devenus les cent miliers de poudre; et s'il y en a encores ou en Arles ou à Narbonne. Je vous prie d'envoier promptement ordre à ceux qui les ont en garde de les faire conduire en diligence à Barcelonne, entre les mains de celuy qui a desjà celles que vous y avés faict porter, dont vous donnerés avis à M[r] d'Argemon.

Je crains bien aussy que nostre armée ne manque de boulez après un sy grand combat que celuy qu'ilz auront faict. Si vous sçavés le moyen d'y donner ordre vous me ferés un très-grand plaisir.

X.

Manuscrit du cabinet de M[gr] le duc d'Aumale. — Original de la main de Cherré.
Bibl. imp. Fonds Saint-Germain-Harlay, 351, fol. 142. — Copie. —
Saint-Germain, 1023, fol. 83. — Copie. —
Missions étrangères, 170, vol. non chiffré — Copie.

[[1] A MM. DE CHAVIGNI ET DE NOYERS?]

De Tarascon, ce 7[e] juillet 1642.

[2] J'attends avec patience le succez de la demande du gouvernement que vous sçavés [3]. Je ne croy pas que cette affaire puisse man-

[1] Sans suscription. (Voy. la note 2 de la page 3.)

[2] Ce premier paragraphe manque dans l'original; c'est sans doute sur une minute que la copie a été prise.

[3] Une lettre signée «Chavigni et de Noyers,» du 8 juillet, explique cela; il s'agissait de récompenser les services secrets que Mortemart rendait, en ce moment, à Richelieu, auprès du roi : «la proposition du gouvernement de Touraine, pour M[r] de Mortemart, a esté faite au roy (disent-ils), S. M. a remis la résolution de la chose à monseigneur.» Nous lisons dans cette même lettre : «S. M. a grande impatience d'estre à Fontainebleau, et d'y voir

quer[1]; l'exemple de messieurs de Lesdiguieres et de Roussillon[2] la favorisent.

Monsieur de Thou, pour le premier interrogatoire, a suivy le stile de tous les criminels, niant tout absolument.

J'ay de l'impatience de sçavoir ce qu'aura faict Monsieur, et s'il donnera une bonne déclaration; ce que je désirerois grandement, car, s'il fournissoit le traicté général faict en Espagne, et l'association particulière faicte entre lui et messieurs de Bouillon et le Grand, le procès seroit aisé à faire. Sans ces pièces on aura une claire cognoissance du crime, mais il sera difficile de le justifier en un procez.

Monsieur de Chazé a fort bien interrogé monsieur de Thou et asseurement il n'est pas incapable; mais, pour la conduite du général de l'affaire, il nous faut, à mon advis, monsieur de Lauzon, estant besoing qu'un commissaire qui aura cette charge soit capable de philosopher et songer perpétuellement aux moyens qu'il devra tenir pour venir à ses fins.

Quand monsieur de Bouillon sera à Pignerol, je crois qu'il le fault faire interroger par monsieur le Tellier; mais tout cela présupose que nous sçachions ce qui se fera premièrement avec Monsieur.

Si ceux qui sçavent beaucoup de particularitez de cette affaire vouloient estre alléguez, on n'auroit pas tant de peine; mais la raison veult qu'on choye ses amis, et qu'on s'en serve selon leurs gousts. Avec le temps monsieur de Schomberg seroit nécessaire de deçà, car, outre qu'il sçait quelques particularitez, il y a apparence que si monsieur le Grand, estant resserré comme il est maintenant plus qu'il n'estoit, estoit pressé

monseigneur pour qui il a plus d'affection que jamais. » (Autographe de Chavigni. Arch. des Aff. étr. France. juin-août, fol. 192.)

[1] Chavigni avait écrit au cardinal le 4 : « Mr de Mortemart fera ce soir la demande du gouvernement; il est serviteur de Son Éminence, très adroit et très fidèle, il mérite cette reconnoissance. »

[2] Dans la même lettre nous lisons : « Le roy a dit aujourd'huy à M. de Tournon qu'il donnoit la lieutenance de roy de Dauphiné à M. le comte de Roussillon; le pauvre homme a esté si surpris de joye qu'il ne pouvoit parler. Il sçait à qui il a l'entière obligation de cette grace, et en est tout à fait reconnoissant. » (Arch. des Aff. étr. Voy. ci-après, p. 19, 2e sous-note.

par un commissaire, son humeur le porteroit peut estre à parler au dict s[r] de Schomberg[1]; mais il fault attendre la prise de Perpignan que monsieur de la Meilleraye juge devoir estre bientost, si le marquis de Brezé a esté assez heureux pour gaigner un grand combat naval, selon les espérances qu'en donnent les premières nouvelles qui sont venues de la mer[2].

J'espère que le temps apportera l'esclaircissement que nous demandons, et que le service du roy requiert en cette affaire.

Un cappitaine du colonnel Monty va trouver M[r] de Noyers. Par son discours M[r] de la Mothe désire que ce régiment repasse de deçà. Cela estant, je ne suis pas d'advis qu'il repasse cette année en Italie, mais il est beaucoup meilleur qu'il achève cette campagne deçà les monts ou en Guyenne, ou en Bourgongne, où il sera proche de la Champagne, pour servir s'il en est besoing.

Monsieur de Noyers sçaura la volonté du roy, et luy donnera ses ordres conformément.

Le d. cappitaine dit que le marquis de Leganez n'avoit point d'armée, qu'il n'a pas plus de quatre mille hommes d'infanterie payée, et que Tortoze s'emportera fort aisément.

[1] Deux jours après la date de la présente missive, le 9 juillet, Richelieu répondant à une lettre du maréchal de Schomberg, lui disait : « Lorsque le siége de Perpignan sera fini, vous me ferés plaisir de venir icy le plus tost que vous pourrés, et M[r] le cardinal de Mazarin vous ira rencontrer devant que vous arriviez à Montpellier, pour aviser à ce qu'il faudra faire selon l'ouverture qu'en a faite le présent porteur. » C'était sans doute un homme envoyé par Schomberg à Richelieu qui remportait cette réponse; mais quelle ouverture cet homme était-il venu faire? (La lettre adressée à Schomberg sera notée aux Analyses.)

[2] Une note de la main de Charpentier porte que M. d'Argenson a envoyé une lettre du chevalier de la Lande, de Barcelonne, le 1[er] juillet, laquelle confirme le bruit de cette victoire navale, et en donne les détails. Le maréchal de la Meilleraie en envoyait de son côté des nouvelles. La note de Charpentier, non datée, est classée dans le manuscrit de M[gr] le duc d'Aumale entre le 6 et le 7 juillet.

XI.

Arch. des Aff. étr. France, 1642, juin-août, fol. 175. —
Original, sans signature, de la main de Cherré.
Bibl. imp. Fonds Saint-Germain-Harlay, 351, fol. 141. — Copie. —
Saint-Germain, 1023, fol. 82. — Copie. —
Missions étrangères, 170, vol. non chiffré. — Copie.

[AU ROI.]

De Tarascon, ce 7e juillet 1642.

Ayant sceu par monsieur de Chavigny la nouvelle descouverte qu'il a pleu au roy faire du mauvais desseing que monsieur le Grand avoit à Lyon contre moy[1], et l'indignation que Sa Majesté en a conceue,

[1] Il est nécessaire, pour mettre le lecteur au fait, de rapporter ici ce passage d'une lettre de Chavigni, qui accompagnait toujours le roi dans son retour vers Saint-Germain. La lettre adressée au cardinal est datée de Valence, le 4 juillet, et lui rend compte de la scène vraiment curieuse qui se jouait en ce moment à son profit : « Mortemart a dit tout au long au roy le coup qu'on avoit manqué à Lyon, et ce que M. le Grand avoit dit, voyant S. Ém. malade. Le roy n'a pas manqué aussytost de rapporter ce discours mot à mot à moy, et je crois qu'il en a fait de mesme à M. de Noyers. Le roy m'a commandé expressément de le faire sçavoir à S. Ém. et luy dire qu'il croyoit M. le Grand assez détestable pour avoir eu une sy horrible pensée, et qu'il se souvient qu'il avoit à Lyon plus de cinquante gentilshom. qui dépendoient de luy. Qu'un sy damnable dessein estoit seul capable de le porter à l'extrémité contre luy, et qu'il falloit luy faire son procès jusqu'au bout. Mortemart a adjousté encore que M. le Grand luy avoit dit* que, si Monsieur fust arrivé à Lyon, l'affaire estoit faite. Sur quoy le roy dit merveilles contre luy. On n'a rien oublié pour entretenir S. M. en belle humeur. Ensuitte de tout ce que dessus, le roy a répété plusieurs fois que M. le Grand estoit le plus grand menteur du monde. Je l'ay fait encore souvenir, à ce propos, des sermens qui furent faits à Ruel de part et d'autre... il me semble que le roy est demeuré très-satisfait**. » Or ce dont le roi

* Quelle apparence que Cinq-Mars, quelque léger qu'il fût, ait dit une pareille chose a un homme qui non-seulement n'était pas son ami, mais qu'on pouvait croire une créature du cardinal.

** La lettre de Chavigni est aux arch. des Aff. étr. en minute (France, 1642, juin-août, fol. 165), chiffrée sans déchiffrement. Mais j'en ai rencontré à la Bibl. imp. trois copies en clair, fonds Saint-Germain-Harlay, 351, fol. 135 v°. — Saint-Germain, 1023, fol. 76; et Missions étrang. fol. 170. La copie de Saint-Germain présente quelques légères différences.

je ne puis que je ne luy en tesmoigne le ressentiment que j'en ay. J'avoue qu'il estoit aisé à monsieur le Grand d'exécutter son desseing, du quel je ne me fusse jamais douté, ne croyant pas qu'il eust esté assez meschant pour se résoudre à se souiller du sang d'un cardinal qui, depuis 25 ans, a, par la bénédiction de Dieu, assez heureusement servy son maistre, et qui sera tousjours prest de mettre mille vies, s'il les avoit, pour son advantage.

Plus la malice de ce malheureux esprit est grande, plus la bonté de Vostre Majesté paroist elle. La raison veut bien que les roys protégent leurs serviteurs, mais c'est la bonté de son naturel qui a faict qu'elle m'a protegé avec chaleur en touttes les occasions qui s'en sont presentées. Quelles que puissent estre mes parolles en ce sujet, mon ressentiment sera bien plus grand. Toutes les actions de ma vie le feront paroistre, ne désirant la santé que pour tesmoigner à Sa Majesté, et à tout le monde, que je ne veux point estre à moy, pour estre entièrement à elle.

se hâte de faire informer le cardinal, c'est précisément ce que le cardinal avait, en secret, chargé Mortemart de rapporter au roi. Et Richelieu entre aussitôt dans la comédie, comme on le voit par les premiers mots de la présente lettre. Rien d'ailleurs n'égale la perfidie du langage qu'on tient au roi, si ce n'est peut-être la naïveté avec laquelle le roi remplit le rôle qu'on lui fait jouer. On pourrait trouver un côté plaisant à cette comédie, si ce n'était pas le bourreau qui en dût faire le dénouement. La lettre de Chavigni est conservée aux Aff. étr. France, juin-août, fol. 165, en minute chiffrée; des copies en clair se trouvent à la Bibl. imp. dans les trois mss. cités aux sources.

XII.

Manuscrit du cabinet de S. A. R. Mgr le duc d'Aumale. —
Original de la main de Cherré.
Bibl. imp. Fonds Saint-Germain-Harlay, 351, fol. 140 v°. — Copie. —
Saint-Germain, 1023, fol. 81. — Copie. —
Missions étrangères, 170, vol. non chiffré. — Copie.

[A CHAVIGNI OU DE NOYERS[1].]

De Tarascon, ce 7 juillet 1643.

Plus je pense et repense à l'affaire de la conjuration de messieurs le Grand, de Bouillon et de Monsieur, plus je reconnois qu'une déclaration ingénue et entière de Monsieur seroit nécessaire. Partant, je vous fais ce billet pour vous dire que si on peut l'avoir telle, en accordant à Monsieur quelques conditions plus advantageuses que celles qu'on s'est proposé, je crois qu'il ne fault pas perdre l'occasion d'avoir la dicte déclaration, qui emporte avec soy la dellivrance du traicté faict en Espagne, et de l'association faicte en France.

S'il n'y a point d'espérance d'avoir une telle preuve de la conjuration, il fault suivre ponctuellement les premiers projects; mais, si on la peut avoir, de l'argent davantage, et quelques autres conditions que le roy jugera n'estre pas préjudiciables peuvent et doivent estre accordées; tout est remis à la prudence du roy et de ceux qui ont l'honneur d'estre auprès d'Elle[2].

[1] L'original ne porte point de suscription. Les copies mettent en tête : « A M. de Chavigny. » (Voy. la note 2, p. 3.)

[2] Le jour même où Richelieu écrivait cela, Monsieur mandait à Chavigni : « Je ne puis desavouer d'avoir failli, la confession que j'en envoie en est la preuve... Je me résous de faire toutes les choses dont je m'aviseray et que vous me conseillerez... Je vous conjure d'ouvrir à la Rivière les voies qu'il faut qu'il tienne près du roy et de S. Ém. pour obtenir que je ne sorte point de l'Estat. Il n'y a point de condition, ny de demeure que je refuse pour cela. » (Arch. des Aff. étr. France, 1642, de juin-août, fol. 177.) On verra qu'en effet Gaston se soumit à tout ce qu'on exigea de lui; mais en ce moment on se fiait peu à ces promesses, et on prenait des mesures en conséquence. De Noyers et Chavigni écrivaient de Lyon, le 8, au cardinal : « On dit que M. est allé à

XIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1642, juin-août, fol. 191. —
Original, sans signature, de la main de Cherré.

A MM. DE CHAVIGNY ET DE NOYERS.

Du 8 juillet 1642.

Je suis extresmement aise d'avoir veu par vos lettres la bonne disposition de l'esprit du roy en mon endroit.

Mais je suis tres fasché que sa santé n'est pas encore restablie jusques au point que ses vrais serviteurs la désirent.

Quant à la mienne, chaque jour y faict trouver du changement. J'ay esté cinq ou six jours que la faculté me croyoit proche de ma guérison; enfin l'ancienne playe du ply du bras, dont les chairs sembloient prestes à cicatrizer, s'est r'ouverte, et il s'est trouvé ce matin qu'elle estoit plaine de chairs fongeuses dans les quelles, mettant la seringue, l'injection a passé par la playe d'en hault. Maintenant ils font estat de m'y mettre un ceton, à quoy je me résouds, tant j'ay envie de guérir et d'estre en estat de servir le roy. Entre nous trois, M. Juif est un chirurgien comme un autre, capable de grandes béveues. Je vous prie n'en parler point à la cour, mais certainement je ne voudrois pas qu'un de mes amis fust pansé par luy seul.

Je ne vous escris rien sur les affaires, parce qu'il faut voir ce qu'aura faict la Rivière devant que de prendre ses mesures.

Aigueperce . . . on attend ce soir la Riviere . . . Nous préparons toutes choses pour faire partir demain les troupes de M. de Noailles. » (Orig. de la main de Chavigni, au fol. 192 du ms. que nous venons de citer.) Henri Arnauld mandait de Paris, le 9 : « L'affaire de Monsieur tient les esprits en suspends... tous les passages sont fermés; on a fait défense de luy rien payer, aux receveurs des biens de Mademoiselle et à l'espargne. »

XIV.

Manuscrit du cabinet de S. A. R. Mgr le duc d'Aumale. —
Original de la main de Cherré.
Arch. des Aff. étr. France, 1642, juin-août, fol. 197. —
Minute de la même écriture.

[A MM. DE CHAVIGNI ET DE NOYERS[1].]

De Tarascon, ce 9 juillet 1642.

La conclusion du combat naval a esté que les ennemis ont perdu deux de leurs grands gallions et trois de leurs bruslots consommés inutilement.

Et nous avons perdu le vaisseau du chler de Cangé[2].

Ainsy un de leurs grands gallions estant entre nos mains, il se trouve que nous avons autant de vaisseaux de combat que nous avions, et que les ennemis en ont perdu deux. Et, ce qui est à remarquer, est que nos gallères n'estoient point au combat, ce qui nous doit faire espérer que, s'y trouvant en une autre occasion, nous serons encores plus heureux.

La personne du sr de Cangé est une grande perte.

Ayant leu les avis de l'amy Espagnol, envoyez par Mr d'Argençon, je ne veoy rien à faire pour asseurer le siége de Perpignan que de fortiffier Mr de la Melleraie du régiment de Mouty dont Mr de la Motte demande d'estre affoibly.

Toutes mes playes sont maintenant en une. Il y a un ceton passé, et les tentes qu'on met des deux costés se touchent.

[1] L'original manque de suscription, mais Cherré a écrit au dos de la minute : « A Mrs de Chavigny et de Noyers, secrétaires d'estat. » (Voy. ci-dessus, p. 3.)

[2] Le galion que commandait le chevalier de Cangé s'étant trouvé accroché à un galion espagnol qui brûlait, les deux vaisseaux furent incendiés. La gazette du 26 juillet en donne la nouvelle en parlant du combat naval livré devant Barcelonne, dont elle avait déjà annoncé le succès le 12 et le 19 juillet.

Le fils de Mr de Chavagnac est pris luy sixiesme, le reste de sa troupe s'estant retiré en Auvergne le jour de devant sa capture.

XV.

Bibl. imp. Fonds Saint-Germain-Harlay, 351, fol 153 v°. — Copie. —
Saint-Germain, 1023, fol. 95. — Copie. —
Missions étrangères, 170, vol. non chiffré. — Copie.

MÉMOIRE DONNÉ A M. DE CHAVIGNY,

S'EN RETOURNANT TROUVER LE ROY [1].

De Tarascon, le 13 juillet 1642.

Autre chose est cognoistre un crime et autre le pouvoir prouver en justice. Le roy sçait que le crime de monsieur le Grand, et celluy de monsieur de Bouillon, ne peut estre plus clairement cogneu qu'il est; si on peut vérifier ledit crime, en justice, des sieurs de Bouillon et de Cinq Mars, sans l'intervention de Monsieur, je croy qu'il le fault laisser aller à Venise; mais si son intervention est nécessaire [2], le roy

[1] Chavigni, retournant auprès du roi, joignit S. M. à Roanne, et, de concert avec de Noyers, écrivit au cardinal une lettre datée du 16, où nous lisons : « Le roy a approuvé entièrement l'advis que Monseigneur luy a donné sur les affaires de Monsieur. » Chavigni disait à la fin : « Le roy part demain avec très grande joye pour Fontainebleau. » L'autographe de Chavigni est conservé aux Affaires étrangères, France, juin-août, fol. 229. En même temps Louis XIII écrivait à son frère qu'une confession entière pouvait seule le sauver. Nous trouvons la minute de cette lettre du roi à la Bibliothèque impériale, fonds de Béthune, 9337, fol. 59.

[2] Chavigni écrivait à ce sujet, au duc d'Orléans, une lettre, dont la minute autographe se trouve aux Affaires étrangères, mais qui est en réalité une lettre de Richelieu lui-même, ainsi que nous l'apprend cette note mise au dos : « Lettre que je pourrai escrire à Monsieur, après en avoir eu la permission du roy. » — Dictée mot à mot, à Tarascon, par Monsgr le cardinal, le 12 juillet 1642. »

« Monseigneur,

« Le roy m'a commandé de vous escrire qu'au cas que vous paracheviés de convaincre ceux qui vous ont voulu perdre, en perdant l'estat, par la dernière conjuration à laquelle ils vous ont porté avec l'Espagne, en sorte qu'il n'y ait point de difficultés à leur procès, il vous permettra de demeurer à Blois, en réglant vostre

luy peut faire sçavoir que, pourveu qu'il fasse tout ce qu'il faudra pour faire chastier des meschans qui l'ont voulu perdre en perdant l'estat, il luy permettra de demeurer particulier[1] en ce royaume, aux conditions qu'il luy prescrira, qui est ce qu'il demande. Cependant avant de luy rien accorder, il fault que luy et quelques uns des siens soient confrontés le plus noblement que faire se pourra aux criminels, en sorte que la preuve de leur crime soit complette, et cela doit estre faict promptement; et Monsieur ne peut appréhender cette confrontation[2], parce que, la faisant hautement comme il fault, elle passera pour un acte de la bonté d'un prince qui tasche de vouloir sauver[3] ceux qui se trouvent en peine avec luy.

Par exemple, quand on amènera Mr le Grand au lieu où sera la personne de Monsieur, Monsieur luy doit dire : Mr le Grand, bien que nous soyons de différente qualité, nous nous trouvons en mesme peine, mais il fault que nous ayons tous recours au mesme remède.

J'ay confessé nostre faute et suplie le roy de me la pardonner, c'est à vous d'en faire autant. Ou Mr le Grand prendra le mesme chemin et demeurera d'accord de ce qu'aura dit Monsieur, ou il voudra faire l'innocent; auquel cas Monsieur lui dira : Vous m'avez parlé en tel lieu, vous m'avez dit cela; vous vinstes de Saint-Germain me trouver, en mon escurie, avec Mr de Bouillon, tel et moy, tels et tels, là nous

maison selon qu'il estimera à propos pour vostre bien, celuy de l'estat, et pour empescher que de mauvais esprits ne puissent plus vous porter à de pareilles fautes à celles que vous avés commises. Sa Majesté m'a commandé de vous en bailler sa parole et celle de S. Ém. à qui il commande de vous servir auprès d'elle, en l'exécution d'icelle, aux susdites conditions. (France, 1642, juin-août, fol. 217.)

[1] La pièce jointe aux mémoires de Montrésor met « particulièrement, » c'est une faute qui dénature le sens. Les copies dont on s'est servi pour cette compilation sont fréquemment incorrectes.

[2] Monsieur, au contraire, s'est toujours refusé à l'humiliation de porter témoignage en face de ses complices; le chancelier Séguier trouva un subterfuge pour donner à une simple déposition la valeur judiciaire d'une confrontation.

[3] La confrontation allait sans nul doute à la perte des accusés. On ne comprend pas que Richelieu ait pu faire sérieusement une telle argumentation et y insister comme il fait ici.

formasmes l'union qui estoit entre nous pour faire la guerre au roy conjoinctement avec le roy d'Espagne, où il fut résolu que Fontrailles iroit, ce qui fut faict depuis; ensuite Monsieur dira tout le reste de l'histoire.

Il fera de mesme lorsqu'on lui amènera Mr de Bouillon. Faisant ouïr ensuitte le comte de Brion, et autres qui auroient cognoissance des crimes, et ausquels il voudra faire pardonner. Il fault aussy que Monsieur déclare au roy tous ceux qui devoient estre de ce party, soit d'espée ou de robe longue.

Cela fait, Monsieur renonçant au gouvernement d'Auvergne, à ses compagnies de gens d'armes et chevaux légers et consentant le règlement[1] de ses gardes, et desclarant qu'il ne prétendra jamais charge, employ ou administration dans le royaume, en quelque temps et en quelque occasion que ce puisse estre, Sa Majesté luy peut accorder de vivre particulier à Blois, avec le train dont il sera convenu, sans jamais pouvoir avoir aucune personne auprès de luy que Sa Majesté luy tesmoigne luy estre désagréable, mon d. sieur se soubmettant de deschoir de toute la grace que le roy luy aura accordée s'il contrevient en aucune façon à la moindre de ces conditions.

Mais il n'est point besoin maintenant de faire sçavoir que le roy désire toutes ces conditions de luy; il suffira de luy dire, en général, qu'ayant convaincu ceux qui l'ont voulu perdre, le roy luy permettra de demeurer en France, à certaines conditions qu'il advisera. Monsieur se contentera présentement de cette promesse, et lorsqu'il sera temps de l'exécuter on l'expliquera.

Après avoir bien philosophé sur cette affaire, qui peut estre celle de la plus grande importance qui soit jamais arrivée dans le royaume, de cette nature, j'estime que Mr le chancelier peut venir à Lyon pour esviter toutes les acroches qui arriveront s'il n'y est point. Mr de Marillac fut à Nantes au procès de Chalais, Mr de Chasteauneuf à Thou-

[1] Cette leçon des manuscrits n'est pas très-claire; mais celle du recueil de Montrésor, « conservant le régiment, » est en contradiction avec ce qui suit : « vivre en particulier. »

louze à la mort de M. de Montmorency, et Mr de Bellièvre à Paris au procès de M. de Biron.

L'auctorité et l'intelligence qu'ont ces messieurs des formes de justice est tout à fait nécessaire.

Il est à propos qu'il plaise au roy laisser à Lyon quelques compagnies de ses gardes Françoises et Suisses et cent chevaux de ses gens d'armes et chevaux légers; c'est chose du tout nécessaire, parce qu'il faudra souvent mener d'un lieu à l'autre les prisonniers, ce qui ne se pourroit faire seurement[1], que parce aussy qu'il fault qu'il y ayt quelque corps de trouppes qui puisse estre considéré de Monsieur, et avec le quel on le puisse pousser s'il manquoit à sa parolle.

Il faut aussy faire approcher les gens d'armes de Maurevert, ceux de Pompadour, et les carabins de la Roque, qui sont en Bourgongne.

Il est besoing que Mr de Chavigny fasse mettre au bas de toutes les pièces du traicté d'Espagne : Nous, Gaston, etc. certiffions que le contenu cy-dessus est la vraye coppie du traicté original que Fontrailles a passé en Espagne avec le Comte-duc.

Que le contenu cy-dessus est la vraie coppie de la déclaration que Mr de Bouillon, Mr le Grand et moy avons donnée à Fontrailles pouvoir de faire remplir des noms des dicts sieurs de Bouillon et le Grand, à Mr le Comte-duc, après qu'il auroit passé le traicté avec luy, au quel traicté ils ne sont exprimés que sous le nom de etc.

Il faut aussy que M. de Chavigny retire la lettre que M. de Bouillon a envoyée à Monsieur pour le faire recevoir à Sedan; enfin il est besoin qu'il adjuste avec Mr de la Rivière, et Mr de la Rivière avec Monsieur, tous les moyens de rendre la preuve la plus complette qu'il pourra, puisque de là seullement deppend sa demeure en France.

Si Monsieur s'opiniastre de demeurer en France auparavant que de voir Mr le Grand face à face, je croy que le roy luy peut permettre de venir à Trévoux, qui est sur la frontière, où on pourra luy faire faire les mesmes choses et bien plus commodément que s'il demeuroit

[1] La phrase est défectueuse dans les deux manuscrits, et dans Montrésor, il semble qu'on doit lire : « *Tant* parce qu'il faudra, etc. »

à Anicy. Et au cas qu'il ne donne pas à Sa Majesté la satisfaction qu'il doit et qu'elle peut désirer, on le pourra aisément faire sortir du royaume suivant la résolution qu'elle a prise [1].

Muni de cette instruction, Chavigni retourna trouver le roy; on négocia avec Monsieur, et l'abbé de la Rivière signa, à Fontainebleau, le 2 août, au nom de son maître, un écrit où nous lisons :

« Au cas qu'il plaise au roy promettre par escrit de remettre son A. R. en France, à ..... dans la jouissance de tout son appanage avec une declaration pour le pardon de sa faute, vérifiée au parlement..... S. A. R. m'a commandé de donner sa parolle au roy qu'il recognoistra, devant Mr le chancelier qui le viendra trouver à Trévoux ou Villefranche avec une lettre de S. M. que ce qu'il a escrit dans l'aveu de sa faute est vray, et il ..... recognoistra aussy le traicté faict avec l'Espagne..... Monseigneur m'a commandé aussy de dire qu'il désire le secret en cette affaire.

Et à la suite vient la déclaration du roi qui accorde à son frère ce qu'il demande, au cas qu'il exécute de point en point ce qu'il a promis.

XVI.

Arch. des Aff. étr. France, 1642, juin-août, fol. 218.
Minute de la main de Cherré.

AU ROY.

Du 13 juillet 1642.

J'ay donné par escrit à Mr de Chavigny tout ce que je pense sur l'affaire de Monsieur. Il importe extresmement de bien achever.

[1] Il y a ici une confusion tout à fait inintelligente dans les manuscrits : après les mots « qu'elle a prise, » ils mettent une virgule et ils continuent avec le texte de l'écrit signé par l'abbé de la Rivière ; la distinction est rétablie dans les pièces imprimées, *Mém. de Montrésor*, p. 225.

On a descouvert une grande cabale que les gens de Mr le Grand faisoient pour le sauver. Pruges est pris, le sr Siongeac et d'autres.

On taschera de descouvrir ceux qui estoient de cette intelligence dans la citadelle et qui donnoient moyen au prisonnier d'escrire[1].

Tout ce qui se pourra de deçà pour le service de Sa Majesté sera fidellement exécutté.

La tendresse qu'il plaist au roy me tesmoigner avoir pour sa fidelle créature et me promettre pour tousjours à l'avenir, me redonne la vie et ne facilitera pas peu ma santé, que je ne désire que pour faire voir à Sa Majesté de plus en plus la plus tendre, la plus ardente et la plus fidelle passion que jamais créature ayt eue pour son maistre.

XVII.

Bibl. imp. Baluze, pap. des arm. lettr. paq. 1, nº 1, p. 106. — Original de la main de Cherré. — Saint-Germain-Harlay, 351, fol. 147. — Copie. — Saint-Germain, 1023, fol. 88 vº. — Copie. — Missions étrangères, 170, volume non chiffré. — Copie.

SUSCRIPTION :

A MONSEIGNEUR LE DUC D'ORLÉANS,

FRÈRE UNIQUE DU ROY.

13 juillet.

Monseigneur,

J'ay esté extresmement aise d'apprendre par la lettre qu'il vous a

[1] « S. M. estime qu'il faut changer l'exempt et les gardes qui sont auprès de M. le Grand, parce qu'il ne peut avoir escrit sans leur participation; elle a esté très-surprise des billets que je luy ay fait voir, et a tesmoigné une grande apréhension qu'il ne se sauvast; elle m'a commandé de conjurer S. Ém. d'y faire plus grande garde que jamais. » (Lettre autographe de Chavigni, ms. cité aux sources, fol. 241.) Et dans une autre lettre du même jour, Chavigni disait encore : « Le principal entretien du roy maintenant est de l'énormité du crime des conjurés et des moyens de les convaincre; il nous a commandé de vous envoyer deux lettres qui peuvent servir à l'instruction »... « V. Ém. trouvera jointe à la présente lettre un mémoire de M. de Bouillon, sur quoy le roy nous a dit à l'oreille que Sedan valoit bien une abolition,

pleu m'escrire[1], et par Mr de Chavigny et Mr de la Rivière, que Vostre Altesse prend le vray chemin qu'il faut pour se tirer du malheur et du crime où les ennemis de l'estat et du roy l'avoient précipitée. Je ne doute point, continuant comme elle a commancé, qu'elle ne reçoive des effects de la bonté de Sa Majesté. — Je tiendray à faveur de vous y servir, dans les termes de ce que je doibs au roy et à l'estat, et m'y porteray d'autant plus volontiers que j'oublie sans peyne les projects qui se font contre moy; pourveu qu'en ce faisant je ne préjudicie point aux intérests publics. Vous le cognoistrés tousjours, Monseigneur, et que je suis véritablement,

Monseigneur,

de Vostre Altesse,

Le très humble et très obéissant serviteur.

De Tarascon, ce 13e juillet 1642.

XVIII.

Cabinet de S. A. R. Mgr le duc d'Aumale. — Original de la main de Cherré.

[A M. DE NOYERS.]

De Tarascon, ce 14e juillet 1642.

Mr le chancelier m'escrit que l'on continue la levée des sergens, et qu'ilz proposent, pour s'exempter de servir en personne, de donner un homme à leurs despens, dont ilz respondront. Je trouve que cet

mais que pour Mr le Grand il ne luy pardonneroit jamais, et qu'il l'abandonnoit aux juges pour en faire selon leur conscience. » Cette lettre, signée de Chavigni et de de Noyers, est de la main de ce dernier. (Même ms. fol. 247.) Ainsi on était parvenu à faire de Louis XIII le plus ardent accusateur de son ancien favori. Malheureusement pour lui Cinq-Mars n'avait pas de Sedan à donner au roi pour une abolition.

[1] La lettre de Monsieur, datée d'Aigueperce, le 7 juillet, se trouve en copie dans les manuscrits précités de Saint-Germain, fol. 86, et Saint-Germain-Harlay fol. 145.

expédient est fort bon et qu'on le peut recevoir, mais je n'estime pas qu'on doive s'en servir cette campagne, à cause qu'elle est fort avancée et que les hommes que donneront lesdits sergens ne peuvent estre assemblez et conduictz dans l'armée qu'elle ne soit preste de se retirer pour se mettre en garnison, ce qui apporteroit grande despense aux sergens sans qu'on en tirast aucun avantage.

Il vaudroit mieux, ce me semble, réserver cette levée pour la campagne prochaine, et faire sçavoir dans les provinces, à tous les sergens en général, de se tenir prestz pour y aller ou envoier servir, ainsy qu'ilz le proposent. Vous sçaurés, s'il vous plaist, la volonté du roy sur ce sujet, et la ferés sçavoir ensuite à Mr le chancelier.

S'il survient quelque chose vers la Champagne et la Picardie, qu'on ne juge pas maintenant, il ne faut point différer lad. levée de sergens. Je me remetz de cela à ce que vous en apprendrés de delà.

XIX.

Cabinet de S. A. R. Mgr le duc d'Aumale. — Original de la main de Cherré.
Arch. des Aff. étr. France, 1642, juin-août, fol. 226. —
Minute, même écriture.

A MM. DE CHAVIGNI ET DE NOYERS[1].

De Tarascon, ce 15 juillet 1642.

Si, par hasard, mon mal ne m'eust retenu en ce lieu, on peut dire avec vérité que M. le Grand ne seroit plus à Monpellier, et qu'il se seroit sauvé.

Les prisonniers que nous avons ont enfin tout déclaré.

Il a escrit et receu des lettres tant qu'il a voulu.

Son cordonnier, son blanchisseur et son boulanger, qui estoient

[1] Point de suscription; mais au dos de la minute on lit, de la main de Cherré : « A Mrs de Chavigny et de Noyers »

dans la ville, portoient les lettres, et les siens qui estoient dans la citadelle les recevoient et les luy donnoient.

Les confidens de dehors qui menoient la trame sont Sionjac et Prugues. Prugues est pris. Nous sommes après à attraper Sionjac, qui s'est longtemps retiré à Sommière, avec un lieutenant du régiment des gardes, tellement attaché à Mr le Grand qu'il recherche avec les siens les moyens de le sauver.

Le dessein de Mr le Grand estoit de sortir la nuict de sa chambre par le moyen des gardes du corps qu'il a gaignés, que les prisonniers croyent estre en bien plus grand nombre que ce qu'ils cognoissent. Ceux qu'ils ont déclaré cognoistre de ceste faciende sont un nommé Rodes, et l'autre Carpentier, lesquels seront arrestés aujourd'huy.

M. le Grand n'attendoit plus qu'à faire gaigner par ses gens quelques soldats de la citadelle pour favoriser sa dessente dans le fossé tout du long d'un bastion; Sionjac avoit des coureurs pour luy.

On a averty M. Céton de toute cette descouverte, et l'y a-t-on bien recommandé de redoubler ses soins.

Comme il est extresmement fidelle; il est peu soupçonneux, et ne croyoit pas que M. le Grand eust peu escrire n'y recevoir des lettres, et n'entroit en aucun soupçon des gardes, bien que nous craignions qu'il y en ayt beaucoup de gaignés, auxquels M. le Grand a faict croire des merveilles par luy et par les siens.

On a donné ordre au Repaire d'augmenter sa garnison de 50 hommes pour un mois, et de tripler ses sentinelles aux lieux par où on pourroit dessendre dans le fossé.

Pour conclusion, il est du tout nécessaire d'oster promptement M. le Grand du lieu où il est.

La question est de le faire si seurement qu'il ne puisse se sauver par le chemin, ce qui semble assez difficile veu le soupçon qu'on a des gardes, le peu qu'il y en a et les diverses couchées qu'il faut faire entre cy et Lyon.

Cependant je me resouds de faire ainsy qu'il s'ensuit, aussy tost

que, par le retour de ce courrier, j'apprendray si le roy le trouvera bon.

On ostera tous les gardes accusés ou suspects au Sr Céton, maintenant que cette descouverte luy aura ouvert les yeux davantage.

J'envoyeray de Mance avec vingt de mes gardes au dict Sr Céton pour l'y obéir en tout et partout et supléer au manquement qu'il en aura.

Marsal ira avec trente mousquetaires à qui je feray donner des bidets pour garder les dehors de tous les logements qu'il fera, posant des sentinelles sy bien à tous les lieux par où il pourroit sortir de son logis, qu'il luy soit impossible.

Mr de Paluau et M^r des Marestz l'accompagneront jusques à Lyon avec neuf vingts maistres complets.

Le tout est de jetter les yeux sur quelqu'un qui soit vigilant, actif et un peu rude pour la garde de ce seigneur, qui, parfois, crie, tempeste et faict l'enragé, et d'autres fois s'adoucit, selon la diversité de ses humeurs.

Nos prisonniers persévèrent à dire que Sionjac reçoit toutes nouvelles de la cour par leurs affidés. Le roy pourra mieux pénétrer que personne qui ce peut estre, et, si on le descouvre, son service requiert qu'il y mette ordre promptement, estant du tout nécessaire de travailler également de tous costez, et de nettoyer la cour des affidés de ce perfide public, qui vouloit perdre l'estat et le roy tout ensemble.

Je ne me plains point, en mon particulier, de ce misérable, tenant à grande vanité que ceux qui en veulent au roy et à l'estat commencent tousjours par tenter ma ruine, parce que c'est un signe asseuré de ma fidélité et de la créance qu'ils ont que je ne suis pas inutile à l'un et à l'autre.

XX.

Arch. des Aff. étr. France, 1642, juin-août, fol. 243. —
Original de la main de Cherré. —
La minute, écrite de la même main, est au fol. 239.

A MM. DE NOYERS ET A CHAVIGNY[1].

De Tarascon, ce 17 juillet 1642.

Trois choses me font faire cette dépesche; la première est pour vous dire qu'il vaut mieux ne changer point Mr Céton que de parler de delà de son changement, en sorte qu'il en puisse sçavoir quelque chose; et, en ce cas, on se pourroit contenter de changer les gardes; ce qui, avec le chastiment qu'il faut faire de ceux qui se trouveront avoir esté gaignez, pourroit peut-estre contenir les choses en l'estat qu'il est à désirer.

La seconde est qu'il est du tout à propos, selon l'ouverture qu'en a faicte Mr de Chavigny, qu'il plaise au roy, aussy tost qu'il sera à Fontainebleau[2], envoier un gentilhomme à Mr de Beaufort[3], avec une lettre de la teneur suivante:

« Mon Neveu, l'instruction du procès qui se faict du sr de Cinq Mars m'ayant faict cognoistre que le sr de Thou vous estoit allé trouver, de sa part, pour vous embarquer en ses mauvais desseins, ce que vous n'aviés pas voulu faire, j'ay bien voulu vous tesmoigner par la présente que vous avés commis une grande faute de ne m'en avertir pas, et que, pour l'amour que je vous porte, je veux l'oublier, pourveu que vous me fassiés sçavoir sincèrement comme le tout s'est passé. Je désire qu'en cette considération, aussytost la présente receue, vous me veniés trouver; vous asseurant, comme je fais, qu'en me disant la vérité, vous recevrés tout contentement en vostre voiage[4]. »

[1] Cette indication se trouve au dos de la minute.

[2] « Mieux ne changer point M. Céton. » Ces mots sont chiffrés.

[3] Voy. ci-après, lettres du 20 juillet, des 5, 10 et 23 août, et du 3 septembre.

[4] Cette lettre a été imprimée dans le Journal de Richelieu, p. 257 de la 2e par-

M[r] de Beaufort estant venu, il faut sçavoir bien distinctement, sans dissimulation, ce que luy aura dit M[r] de Thou, de la part de qui, les instances et solicitations que de son mouvement il luy aura faictes pour le porter aux fins de son voiage.

Après qu'on luy aura faict dire ce qu'il sçaura, le roy l'engagera à l'escrire et à le signer, ainsy qu'il fit à la Rivière; et ce tesmoignage donnera grande ouverture à convaincre M[r] de Thou et M[r] le Grand etc. M[r] de Beaufort ne peut refuser de le rendre, parce que s'il n'entroit en cette affaire comme un homme qui dit la vérité, il y entreroit comme accusé et criminel, pour ne l'avoir pas dit.

Il ne faudra point faire cognoistre à M[r] de Beaufort qu'il sera besoin de le confronter[1].

La troisiesme chose qui cause cette dépesche est qu'estant constant que M[r] le Grand a parlé, dans la maison du roy, à plusieurs dans ses colères, dans ses passions et dans ses mauvais desseins, il est impossible qu'il n'y en ayt qui ayent cognoissance de ses crimes; et partant j'estime du tout nécessaire encores, selon l'ouverture que M[r] de Chavigny en fit estant icy, qu'il plaise au roy parler à ceux qui paroissoient amis du d. s[r] le Grand, ainsy qu'il s'en suit, et hautement, diverses fois en toute sa maison :

« Personne ne peut plus ignorer les crimes de M[r] le Grand; ils vont non seulement contre ceux qui me servent, ce qui seroit assez pour me les faire détester à jamais et chastier, mais ils vont contre ma personne et contre mon estat. En ceste considération je commande à tous ceux à qui il a dict quelque chose qui puisse importer à l'esclaircissement de ses mauvais desseins, de me le venir dire, ou à M[r] de Chavigny ou à M[r] de Noyers, et déclare que s'il se descouvre, par le procès,

tie, avec la date « du 23 juillet, à Némours, » où le roi était en ce moment. On a mis à la suite la réponse du duc de Beaufort, lequel s'excuse sur une maladie de ne pas venir trouver le roi, et proteste « que de sa vie il n'a eu confidence de M. de Cinq Mars. »

[1] Ce petit paragraphe a été ajouté, par réflexion, dans la minute.

que le d. s[r] le Grand ayt parlé à quelqu'un qui ne l'ayt pas dit depuis que je l'ay commandé, non seulement le casseray-je, mais je le feray chastier rigoureusement. »

Ce discours peut estre de grand fruict estant faict en sorte que ceux qui l'entendront voyent bien que le roy le faict avec affection.

XXI.

Arch. des Aff. étr. France, 1642, juin-août, fol. 237. — Original

A MM. DE NOYERS ET DE CHAVIGNY.

Du 17 juillet 1642.

Puisqu'il plaist au roy avoir mon avis sur le sujet de la reyne sa mère[1], ma pensée est qu'il doit y envoier un gentilhomme sage et avisé, qui aille en diligence, avec une lettre semblable à la teneur qui s'ensuit[2]:

« Madame, Aussy tost que j'ay apris vostre indisposition, je n'ay pas voulu manquer à vous dépescher ce gentilhomme pour vous tesmoigner

[1] De Noyers, alors à Saint-Saphorin avec le roi, écrivait, le 14 juillet, à Chavigni que, s'il était encore auprès du cardinal, il lui dise que : « Le roy le prie de luy mander ce que Sa Majesté a à faire présentement sur le sujet de la maladie de la reyne mère. » Et de Noyers, posant la double hypothèse de la prolongation de la maladie ou de la mort de Marie de Médicis, propose la double missive qu'on pourroit envoyer. Nous voyons par la présente lettre que Richelieu a tenu peu de compte du projet rédigé par de Noyers.

[2] La reine mère était morte le 3 juillet; on l'ignorait encore à Tarascon le 17, mais il est visible, par la dernière partie de la présente lettre, qu'on ne doutait pas que cette princesse ne fût à l'extrémité. On remarquera la froideur de la lettre que, dans une telle occurrence, Richelieu dicte pour le roi. Ce fut seulement le 19 que la Gazette annonça le décès de Marie de Médicis. « Elle était, dit la Gazette, veuve de Henri le grand, et mère des rois et reines qui possèdent les principales couronnes de l'Europe. Le regret de sa mort a été accreu, en cette cour, par celuy de l'absence qu'elle s'estoit causée, suivant le conseil de quelques esprits brouillons, ausquels la facilité du sien avoit laissé prendre trop de créance. » Voilà toute l'oraison funèbre. Est-ce le cardinal qui, dans la prévision de cette mort, l'aurait envoyée à Chavigni?

le desplaisir extresme que j'en ay et le contentement que ce me sera d'apprendre, par son retour, que vous en soyés deslivrée, et que vostre santé soit entièrement restablie. Je suplie Dieu de tout mon cœur qu'il luy plaise vous la rendre et vous la continuer autant de temps que vous pouvés le désirer vous-mesme. Vous le croirés, s'il vous plaist, madame, et que je suis..... »

J'estime que ce gentilhomme du roy doit estre accompagné d'un homme entendu et fidelle, qui ne porte pas plus haute qualité que celle de commis de l'espargne, le quel ayt avec luy des lettres de change[1] de cent mil livres. Il me semble que le s[r] de Chantelou fera bien ce voyage là.

Le gentilhomme du roy et celuy qui l'accompagnera doivent avoir charge d'aller trouver M[rs] les nonces, à qui Sa Majesté escrira un mot de créance pour leur dire que le roy n'a pas voulu manquer de secourir la reyne sa mère en cette occasion, mais que son dessein n'estant pas que Fabrony s'accomode de l'argent qu'il envoye, au lieu d'en secourir la reyne, il leur a donné charge de voir, avec nos d. s[rs] les nonces, le moyen de l'empescher.

Qu'il leur semble qu'il faudroit sçavoir ce que la reyne despend au vray, en l'estat au quel elle est, et pourvoir au courant de cette despense, comme aussy donner quelque chose aux pauvres petits officiers de la maison, lesquels Fabrony ne faict pas payer; et, du reste, attendre les ordres de Sa Majesté sur ce qu'ils luy feront sçavoir par l'avis de nos d. s[rs] les nonces.

S'il avoit pleu à Dieu de disposer de la reyne quand ils arriveront ils doivent s'addresser tout de mesme à mes d. s[rs] les nonces pour prendre lumière d'eux en leur conduitte. Cependant ils doivent faire habiller toute la famille de la reyne de deuil, prier mes d. s[rs] les nonces de donner l'ordre qu'il faut pour la conduitte de son corps jusques en France, dont ceux de sa famille demeureront chargés, et où le roy le fera recevoir avec la dignité requise.

[1] Il y a dans la minute cette phrase effacée : « dont il ne dira pas l'estendue à Couloigne, quoyqu'elles aillent jusques à cent mille liv. »

Il faudra qu'ils pourvoient aussy aux frais qu'il y aura à faire pour la conduitte du d. corps.

Les d. envoyez doivent estre chargés des pouvoirs nécessaires pour demander, en cas que la reyne fust morte, que ses meubles et pierreries soient inventoriez et mis hors les mains de Fabrony, pour estre desposées entre celles de personnes solvables, pour en estre usé, par après, ainsy que de raison.

Les d. sieurs doivent prier Messieurs les nonces de dire nettement, de la part du roy, à Fabrony, que s'il se gouverne autrement qu'il ne doit en cette occasion, il n'esvitera pas son indignation en quelque lieu qu'il puisse aller.

Ceux qu'il plaira au roy y envoier diront, s'il leur plaist, à Mrs les nonces, de ma part, que je les ay priez de leur tesmoigner l'extresme desplaisir que j'ay de la maladie de la reyne, que je n'ay pas osé le faire sçavoir à Sa Majesté, de peur qu'elle l'eust désagréable; mais que, s'ils le jugent autrement, j'estimerois à très particulière obligation s'ils avoient agréable de luy en donner cognoissance.

XXII.

Arch. des Aff. étr. France, 1642, juin-août, fol. 234. —
Original de la main de Cherré.

[A MM. DE NOYERS ET DE CHAVIGNI.]

De Tarascon, ce 17 juillet 1642.

J'envoie ce que je pense sur le sujet de la reyne mère, comme aussy sur le sujet de Mr le Grand, le quel nous ferons conduire par d'autres troupes que celles que j'ay icy, si Perpignan se rend, ainsy qu'on dit.

Il est certain que le gouverneur a demandé à capituler. Mrs les généraux ne m'en ont faict sçavoir aucune chose, mais cette vérité est très certaine, et je ne doute point que ce commencement n'apporte bientost la redition de la place.

Je croy que le s^r de l'Isle sera bien propre à faire le voiage de Couloigne.

Le petit M. Gobert m'a escrit pour me prier de faire demander au roy, pour luy, une prébande de la Ste Chapelle, qui a vacqué par la mort de l'abbé Desrivaux. Je ne l'ay pas voulu faire estant absent comme je suis, parce que j'ay creu qu'elle auroit esté courue premièrement. Je prie Mrs de Chavigny et de Noyers de me mander qui a obtenu les d. bénéfices.

Ces M^rs aviseront s'ils devront proposer ce que je leur mande de M^r le Grand comme venant de moy ou d'eux; j'estime le dernier le meilleur, et en effect c'est Mr de Chavigny qui en a faict les ouvertures.

XXIII.

Cabinet de S. A. R. Mgr le duc d'Aumale. — Original de la main de Cherré.

[AU ROI.]

De Tarascon, ce 19 juillet 1642.

Je mande à Mrs de Chavigny et de Noyers ce qui est de nouveau de deçà, pour en faire rapport à S. M.

Ainsy il ne me reste que la suplier de me faire sçavoir des nouvelles de sa santé, qui est le meilleur unguent dont je me puisse servir pour avancer la mienne. Je ne doute point que l'air de Fontainebleau [1] ne la luy rende tout à faict. Je suplie Dieu que ce courrier m'en rapporte les nouvelles que je désire, et qu'il me donne occasion de luy faire de plus en plus cognoistre quelle est la tendresse de mon cœur envers elle, et que jamais aucune passion de sujet et de serviteur n'a point esgalé celle que j'auray toute ma vie pour un sy bon maistre.

[1] Le roi y arriva le 23 juillet.

XXIV.

Manuscrit du cabinet de S. A. R. Mgr le duc d'Aumale. — Original de la main de Cherré.

[A MM. DE NOYERS ET DE CHAVIGNI.]

De Tarascon, ce 19e juillet 1642.

La capitulation qu'ont voulu faire Mrs de Perpignan est pour se rendre dans 2 mois, dont ils ont enfin voulu rabatre 20 jours, c'est une pure moquerie. Je vous envoye les lettres que m'escrit Mr de la Melleraie pour ne m'engager pas à plus grand discours.

J'ay escrit à Mr de Schomberg, selon ce qu'ils ont estimé tous deux, ce qu'il estoit à propos de faire pour amasser la noblesse et la milice des Eveschez[1]. La prise de Perpignan est si importante qu'il n'y a rien qu'il ne faille faire pour en venir à bout. Si par malheur il ne se prenoit pas (ce que je ne puis croire), ce mauvais évènement seroit deub à Mrs le Grand, de Bouillon et Monsieur.

J'ay des gens avec le régiment du baron d'Anduze pour le faire avancer.

Vous verrés des avis que Mr d'Argençon donne à Mr de la Melleraie.

Je vous prie me mander bien particulièrement des nouvelles de la santé du roy, qui est ce que je désire le plus au monde.

[1] « Les considérations publiques devant estre tousjours préférées aux particulières, lui mandait Richelieu, trouvés bon faire un tour dans vostre gouvernement et aux frontières de Guyenne, pour y amasser les gens de cheval et de pied que vous avés proposés vous-mesmes. Vous serés sy proche de Perpignan qu'il n'y peut rien arriver que vous ne vous y trouviés. » (Lettre notée aux Analyses.)

XXV.

Arch. des Aff. étr. France, 1642, juin-août, fol. 270. — Original de la main de Cherré. Minute de la même main[1].

A MM. DE CHAVIGNY ET DE NOYERS.

De Tarascon, ce 20 juillet 1642.

J'ay receu les papiers que vous m'avés envoyez; jusques icy la lettre de Monsieur à Mr Mazarini est esgarée.

Lorsque Mr de la Rivière sera de retour, auprès du roy, d'Anecy, vous pourrés juger avec monsieur le chancelier certainement si la preuve du procès sera complette.

Je croy que la coppie des traictés passez en Espagne, recogneus de Monsieur, ne servira pas peu.

L'affaire de Mr de Beaufort estant bien conduitte sera de poids contre Mr le Grand, de la part du quel Mr de Thou l'est allé trouver[2].

Le commandement que le roy fera à tous ceux de sa maison, sur peyne de disgrace, peut produire quelque chose de bon, qui jusques icy nous est incogneu.

Je vous ramentoy tout ce que dessus, parce que je ne voudrois pas que Mr le chancelier partist de Fontainebleau pour venir à Lyon qu'il ne juge la preuve suffisante pour l'effect que la justice et le bien de la France requièrent. Il ne faut rien oublier en cette affaire trop importante pour ne s'y appliquer pas tout à faict.

Perpignan nous tient un peu en cervelle, mais j'espère que tout ira bien.

Si ce sont les petites troupes que j'ay auprès de moy qui accompagnent Mr le Grand, Mr Céton sera le chef de la conduitte et commandera.

[1] Cette minute n'a point de date, elle n'est point cotée, n'étant pas comprise dans la collection primitive; on l'a placée, dans la collection reliée à nouveau, immédiatement avant le fol. 237.

[2] Voy. ci-dessus à la date du 17 juillet.

Je ne vous mande rien des lieutenans des gardes dont vous m'escrivés, parce que je ne veoy pas qu'il y ayt encores de résolution à prendre par Sa Majesté pour faire changement, et j'incline à conserver Céton autant qu'on pourra.

XXVI.

Manuscrit du cabinet de S. A. R. Mgr le duc d'Aumale. — Original de la main de Cherré.
Arch. des Aff. étr. France, 1642, juin-août, fol. 268. — Minute, même écriture. — Au fol. 270 est une mise au net.

A MM. DE CHAVIGNY ET DE NOYERS[1].

De Tarascon, ce 20 juillet 1642.

Vous trouverés estrange que par le mémoire de Mr de la Motte, il die n'avoir qu'aprochant de trois mile chevaux et deux mile hommes de pied pour la campagne.

Vous verrés, par vos dépesches, que de part et d'autre ils sont, avec raison, en quelque alarme qu'on veuille secourir Perpignan.

Tous les ordres partirent hier pour lever jusques à sept mile hommes de pied et douze cens chevaux dans le Languedoc, et la frontière de Guienne, pour estre prestz au 10e d'aoust.

Je croy fermement qu'auparavant ce temps, Perpignan sera ès mains du roy. Cependant comme la prise de cette place est un coup décisif, je suplie le roy de me faire sçavoir diligemment si, en cas qu'on voye que les ennemis y viennent, il trouveroit bon qu'on fortiffiast son armée des neuf compagnies de ses gardes, qu'il a laissées à Lyon.

Si Sa Majesté l'approuve, le premier courrier que vous dépescherés de deçà, leur portera ordre de s'avancer jusques à Valence, d'où on

[1] Ces mots, écrits en tête de la mise au net, donnent la suscription, qui manquait.

ne les fera point partir sans nécessité, et où ils seront fort bien parez pour servir au Roussillon, ou à l'affaire de Monsieur, selon qu'il en sera besoin. Je parle seulement des neuf compagnies des gardes, parce qu'il est à propos que les cent chevaux que le roy a laissés à Lyon y demeurent avec Mr de Nouailles.

Le marquis de Brézé est à Barcelone, où il faict faire aygade aux gallères[1] et radouber quelques uns de ses vaisseaux pour retourner chercher les ennemis, selon que Mr de la Melleraye me le vient d'escrire.

Mr d'Amontot escrit de Gènes que l'escadre de Naples ne sçauroit estre preste pour entrer en nos mers que vers le 15 d'aoust.

Pour conclusion, je croy certainement que le roy sera dans Perpignan plus de huict jours devant ce terme[2].

XXVII.

Arch. des Aff. étr. France, 1642, juin-août, fol. 287. — Minute de la main de Cherré.

A MM. DE CHAVIGNY ET DE NOYERS,

SECRÉTAIRES D'ESTAT.

Du 22 juillet 1642.

[3] Je suplie Dieu de tout mon cœur qu'il ayt donné un repos éternel à l'âme de la reyne.

J'ay de la joye d'avoir veu par des lettres qu'elle ayt eu grande re-

[1] La fin de ce paragraphe a été supprimée dans la mise au net.

[2] Perpignan ne fut pris qu'un mois après l'époque assignée ici par Richelieu.

[3] La présente lettre est écrite en suite d'une missive de Chavigni dont un extrait nous semble nécessaire pour l'intelligence de celle de Richelieu. Chavigni, toujours empressé de complaire aux passions du cardinal, s'y excuse d'oser donner des conseils, qui (Chavigni le savait bien) seront fort agréables à Richelieu. Fabroni était sans doute un personnage fort peu intéressant et qui n'avait pas manqué de mettre à profit sa fidélité à la reine exilée. Marie de Médicis elle-même n'inspire au-

pentance de ses fautes, et qu'elle ayt pardonné de bon cœur à ceux qu'elle tenoit ses ennemis. Je n'ay rien à adjouster au mémoire que j'ai envoié à Mercier sur son sujet.

Je croy que si on y envoioit cent mile francs on payera ce qu'elle doit de pressé à Couloigne, on habillera sa famille, et amènera t on son corps honorablement à Dieppe. J'estime que Mr de Meaux sera très-propre pour avoir commission d'aller recevoir son d. corps à Dieppe, et l'amener avec honneur et dignité à Saint Denis.

Quand il sera là, on pensera à loisir à sa sépulture, faisant faire préalablement celle du feu roy. Quand nous serons à Paris chacun ouvrira ses pensées, et on taschera de prendre les meilleures, et je serai ravy d'avoir soin de ces ouvrages[1].

cune sympathie; mais lui imputer à crime l'exil où on l'avait forcée, fouler aux pieds ses dernières volontés, non-seulement à cause de Fabroni, mais parce que son second fils vient en partage; et en même temps lui faire de pompeuses funérailles, pour faire éclater dans toute la chrétienté (selon l'expression de Chavigni) la générosité de Richelieu, ce sont là des conseils qu'on voit sans surprise donnés par Chavigni, et accueillis par le vindicatif cardinal, ainsi que par le fils de Marie de Médicis. La lettre de Chavigni est datée de « Desises, le 19 juillet.— On a eu, dit-il, nouvelles de la reyne mère; on a apporté son testament. . . — La première pensée du roy est de ne pas exécuter ce testament, s'il n'y est absolument tenu en conscience, parce qu'il l'oblige à donner des sommes immenses; outre qu'il a peyne de voir Monsieur nommé héritier avec luy, qui, par conséquent, devroit partager les meubles avec S. M. sur lesquels elle faisoit desjà fondement. — Fabroni ayant destourné les principales pierreries de la défunte reyne, il me semble qu'il ne le faudra point effaroucher d'abord, pour le laisser aller dans les estats du grand-duc, où on aura meilleur marché de luy que chez les ennemis du roy, et si sa femme venoit apporter la bague que la reyne-mère laisse à la reyne, on la pourroit obliger à faire restituer tout ce qu'elle et son mari auroient pris. Il semble que ce seroit une action qui esclatteroit dans toute la chrestienté que de rendre à la reyne mère, après sa mort, tous les honneurs deubs à une princesse de sa condition, et que, si monseigneur vouloit prendre quelque soin de sa sépulture, on ne pourroit assez louer sa générosité. Je n'aurois pas la hardiesse de dire mes pensées avec tant de liberté, si je ne sçavois que monseigneur escoute avec une extraordinaire bonté toutes les choses qui partent du cœur. »

[1] Il y avait trente-deux ans que Henri IV était mort, et sa sépulture était encore à faire; ni sa veuve, ni son fils, ni le ministre qui gouvernait depuis dix-huit ans, ne s'en étaient occupés. Richelieu y songeait un peu trop tard, il n'eut le temps de rien exécuter.

J'ay leu son testament tout au long [1]. Rioland escrit doutant de sa validité. Je croy que Mr le Chancelier, bien entendu en telles matières, y trouvera des nullités. Si cela est, je ne croy pas qu'il le faille exécuter; mais bien que S. M. pourra par libéralité et générosité faire du bien à ceux de ses gens qui l'auront mérité.

Ce qui est laissé, dans le testament, à la discrétion de Fabrony est bien mal à propos. Je m'asseure que les dons faicts dans le dict testament, les promesses que la reyne aura laissées au tiers et au quart monteront, sans parler de ses debtes de France, à plus de cinq ou six cent mile escus; et c'est asçavoir s'il est juste qu'une personne qui est en l'estat auquel la reyne estoit hors du royaume, c'est-à-dire en crime, face de tels dons.

La reyne devant comme elle faict, je croy que l'ordre veut, et que c'est le plus court, de faire vendre tous ses meubles et pierreries, et le roy se rendra adjudicataire de tout ce qu'il y aura de bon.

Il faut promptement faire liquider toutes les debtes de la reyne, commençant par d'Argouges [2], ce dont Mr de Rancé a une entière cognoissance. Il faut aussy donner charge à ceux qui iront à Couloigne, de faire un estat exact et bien justiffié de toutes les debtes de la reyne, et demander la deslivrance des pierreries ou, au moins, le deppost en main asseurée.

La pensée de laisser venir Madame Fabrony en France apporter le diamant à la reyne, et, par après [3], il l'y faudra retenir jusques à ce qu'on soit sorty d'affaires avec son mary, est fort bonne.

Je croy qu'il est à propos d'envoyer à Monsieur la coppie du testa-

[1] Je le trouve en copie manuscrite dans divers recueils : aux Affaires étrangères, à la Bibl. imp. 500 Colb. 81, fol. 341. Dupuy t. 590, fol. 240, et tom. 869. Bibliothèque Mazarine, H, 1718, fol. 191, et ailleurs. Cette pièce a été imprimée.

[2] Il avait été trésorier de la reine mère dès le temps qu'elle était régente. Bouthillier de Rancé, frère du surintendant des finances, et père du fondateur de la Trappe, fut longtemps secrétaire des commandements de cette princesse qui le congédia après la journée des Dupes.

[3] Ce paragraphe a été estropié dans la dictée; on voit que le sens est « et, par après, l'y retenir... »

ment de la reyne, et, sur ce fondement, j'ay laissé passer le valet de chambre.

Je voudrois de bon cœur que le roy peust faire faire des fossés à Luxembourg, mais il est impossible, tant à cause que l'espace ne s'y trouveroit pas sans perdre tout le jardin et beaucoup des rues, que parce que les fondations du logis n'ont pas esté faictes à cette fin; que parce encores que ce sont toutes carrières qui font craindre qu'en esbranlant le bastiment ne demeurast pas asseuré.

Vous sçaurés plus tost que moy si Monsieur fera ce qu'il faut pour aller demeurer à Trévou, et partant vous escrirés, s'il vous plaist, à Mr de Champigny [1], de deslivrer le passeport quand il le faudra.

C'est une bonne affaire de quoy Mr de Brion fust confident de Monsieur, à l'entrevue de Mrs de Bouillon et le Grand, lorsqu'ils furent trouver Monsieur à son escurie.

C'est aussy une bonne circonstance que Monsieur ayt dit à Mr le marquis de Villeroy que Mrs de Bouillon et le Grand lui ayent dicté toute la substance du traicté d'Espagne.

Ce sera aussy une heureuse rencontre si le marquis d'Effiat prend Aubijoux [2].

[1] Richelieu avait de l'amitié pour Mr de Champigni; à la date même de la présente lettre, il faisait écrire, par Charpentier au secrétaire d'État de Noyers, un billet que nous conservons ici parce qu'il a été dicté par le cardinal : « De Tarascon, ce 22 juillet 1642. J'ay leu à S. Ém. le mémoire qu'il vous a pleu m'adresser touchant Mr de Champigny, sur quoy elle m'a dit qu'affectionnant toute sa maison, et particulièrement sa personne, comme elle faict, elle sera très-aise qu'il ayt une place de semestre au conseil, où elle se promet qu'il servira dignement; et que si vous prenés la peine d'en faire la proposition au roy (s'il en est besoin), ou à Mr le Chancelier, elle s'asseure que cette grâce vous sera aussy tost accordée que la demande. » (Original autographe, du cabinet de Mgr le duc d'Aumale.)

[2] Chavigni et de Noyers avaient mandé dans leur lettre du 17 : « Mr de Pheligonde vient d'arriver d'Auvergne, qui asseure que le marquis d'Effiat a faict investir le baron d'Aubijoux dans sa maison et il espère qu'il ne luy eschappera pas. » Aubijoux était un des favoris de Monsieur et des plus ardents à la perte du cardinal: il était alors en fuite. « C'est, ajoute la lettre, un de ceux qui sçait le plus de nouvelles de cette maudite conspiration. »

Il semble que Dieu dispose toutes choses à un grand bien pour la France.

Il faut bien se donner garde de laisser venir le médecin de Mr de Bouillon libre en France, c'est un moyen asseuré par lequel il pourroit faire sçavoir toutes ses pensées à Sedan, et recevoir instruction de tout ce qui se passe et de tout ce qu'il a à dire. Vous priant de croire, ce que vous avés au faict de Mr le Grand, que telles gens trouvent divers moyens de recevoir et faire sçavoir de leurs nouvelles. J'escris à Mr de Champigny de faire arrester le dict médecin, s'il passe, jusques à ce qu'il sache la volonté du roy.

Mr de Bouillon a commencé à bien parler par le sr de Florimond; j'espère qu'il achevera quand il se verra plus pressé [1]; et, quand il

[1] Le jour où Richelieu mandait cela, il écrivait à la mère et à la femme du duc de Bouillon en réponse aux supplications qu'elles lui avaient adressées. A la douairière de Bouillon il disait : « Madame, pendant que j'ay creu Mr vostre fils recognoissant des graces que le roy lui a faites, et plein d'affection et de fidélité pour son service, je n'ay rien oublié de ce qui m'a esté possible pour luy estre utile, et pour procurer ses avantages auprès de S. M. Maintenant qu'il s'en est rendu indigne par la nouvelle infidélité qu'il a commise contre le roy et contre l'Estat au mesme temps qu'on luy avoit donné moyen de réparer le passé en servant l'un et l'autre, vous me blasmeriés si je ne contribuois ce que je dois à l'esclaircissement de sa mauvaise conduite et à la fin qu'elle doit avoir..... » De telles paroles étaient peu rassurantes. A la jeune duchesse, Richelieu écrivait à peu près dans les mêmes termes; nous trouvons cette phrase dans sa lettre : « Si vostre mari est innocent, ainsy que vous tesmoignés le croire, il est en lieu et en estat de le faire voir au roy, qui aime trop la justice pour ne la luy rendre toute entière... » On comprend ce que signifiait *toute entière*, dans le cas où l'innocence ne serait pas reconnue; Richelieu voulait évidemment effrayer les princesses, qui étaient encore maîtresses de Sedan. Ces deux lettres ont été imprimées et seront seulement notées aux Analyses. Dès le 3 juillet le roi lui-même avait écrit de Montélimart à la douairière une lettre dont Richelieu avait sans doute envoyé la matière, et qui ne laissait pas d'être assez menaçante : « Empeschés, disait le roi, qu'il n'entre et séjourne dans Sedan aucun de mes sujets qui me puisse estre suspect, et qu'il ne s'y fasse aucune cabale préjudiciable à mon service... J'espère que je n'auray aucun sujet d'estre mal satisfait de vostre conduite, et de m'en ressentir par le mauvais traitement que je serois contraint de faire au duc de Bouillon. C'est à quoy je désire que vous pensiés bien... » (Impr. dans Aubery, *Mém.* t. V, p. 210.) — Mr de Florimond était capitaine de chevau-légers dans Casal; c'était lui qui avait apporté le mémoire dont il est question ci-dessus, p. 28, note.

sera à Lyon, on fera plus d'affaires en un jour avec luy qu'on n'en feroit avec son médecin en six mois.

Je suis très-aise de l'avantage que l'admiral de Hollande a remporté sur les vaisseaux ennemis.

Lorsqu'il faudra conduire Mr le Grand à Lyon, Mr Ceton commandera à toute l'escorte.

Je croy qu'il est très à propos de faire sortir de Luxembourg toutes les hardes et les gens de Monsieur, et mander à madame d'Aiguillon, qui en est cappitaine concierge, de faire sortir quantité de petites gens qui y logent et qui gastent tout, ainsy que Mr de Noyers a fait du Louvre.

Après ce que Castelan escrit d'Italie[1], j'estime qu'on peut faire, dès à présent, Mr Du Plessis Praslin lieutenant général de l'armée du roy, et donner au d. sr de Castelan la conduitte de la cavalerie françoise.

Fortiffication de la Rochelle. Renvoyer le testament.

Vous aurés bien veu par la response que j'ay faicte à Mr le Grand prieur sur le sujet des fortiffications de la Rochelle, que je suis de l'avis du roy, qui est qu'il ne les faut point faire.

De Tarascon, ce 23e juillet 1642.

[2] Après avoir repensé à la proposition que faict Mr de Castelan, de commander la cavalerie françoise en Italie, je croy que personne n'y peut estre intéressé, Saint André et Salles estans beaucoup plus jeunes mareschaux de camp que luy. Partant je croy que le roy luy peut accorder sa requeste, et envoyer déclarer Mr Du Plessis Praslin lieutenant général, afin qu'il puisse employer une des plus belles armées

[1] Dans la lettre datée de Dijon, 17 juillet, Chavigni et de Noyers avaient mandé au cardinal : « Mr de Castelan escrit que la croiance de l'armée d'Italie est que le roy faict Mr du Plessis Praslin lieutenant général, et qu'il n'y a personne qui ne le désire. Il supplie en ce cas Mgr de luy faire donner le commandement de la cavalerie, personne ne luy pouvant disputer puisqu'il sera le plus antien mareschal de camp de cette armée là. » (Ms. cité aux sources f° 248.)

[2] Cette courte missive nous semble être comme un post-scriptum de la lettre du 22. C'est un original, de la main de Cherré, conservé dans le cabinet de Mgr le duc d'Aumale; la suscription est : Pour MM. de Chavigny et de Noyers, secrétaires d'estat, à Fontainebleau.

qui ayt esté de longtemps en Italie, et non la laisser inutile comme elle a esté jusques à présent à cause de l'infidélité de Mr de Bouillon.

XXVIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1642, juin-août, fol. 291. — Original de la main de Cherré.

SUSCRIPTION :

POUR M. DE CHAVIGNY,

SECRÉTAIRE D'ESTAT.

De Tarascon, ce 22 juillet 1642.

Madame d'Aiguillon estant cappitaine concierge de Luxembourg, je ne vous recommande point ses intérests en ce rencontre, sachant bien que vous en aurés le soin qu'elle peut désirer; mais m'ayant escrit que Bony, que est concierge du dict Luxembourg, n'a ny brevet du roy, n'y de la reyne sa mère, que c'est un homme très-mal affectionné, et qui faict entrer, pour de l'argent, tant de gens dans le parc qu'il est presque tout gasté, et qu'elle seroit bien aise qu'il pleust au roy de donner cette charge à Mariotte, qui est extresmement fidelle et très affectionné, et qui entretiendra toutes choses en fort bon estat, je vous prie de faire addroitement ce qu'il faut auprès de Sa Majesté pour luy faire recevoir cette satisfaction, qu'elle prétend deppendre de sa charge. Quand vous la verrés vous agirés ensemble, sur ce sujet, empeschant cependant que personne ne prévienne le roy.

Mrs les commissaires reviennent de Montpellier. Mr le Grand nie tout absolument depuis un bout jusques à l'autre toutes les véritez les plus cogneues.

Il nie avoir escrit et receu des lettres, et ses gens le recognoissent.

Il nie avoir jamais porté autre couteau à son espée qu'un ordinaire pour couper du pain, et le roy et vous sçavés ce qui en est.

Il nie avoir eu aucune intelligence avec Mr et Me de Bouillon.

Enfin il nie tout. Ce qu'il y a de bon est que n'ayant rien dit contre Monsieur, il ne sçauroit plus luy donner de reproches valables.

Les commissaires croyent qu'il a esté instruit depuis qu'il est dans la citadelle. Pour moy je ne sçay qu'en dire, mais tout cela ne luy servira de rien.

Le bonhomme Céton est fort coquelineux. Le premier président de Grenoble m'a dit qu'en luy parlant de Mr le Grand il luy a veu les larmes aux yeux. Il se rend aysément mescontent. Je ne doute point de sa fidélité; je vous manderay certainement, avec le temps, ce que je penseray sur son sujet. Ce qui me fasche est qu'il n'advertit d'aucune chose, et dit que Mr le Grand ne luy dit rien, quoyque vous sachiés bien que son humeur est de parler beaucoup.

XXIX.

Arch. des Aff. étr. France, 1642, juin-août, fol 309. — Minute de la main de Cherré.

A MM. DE NOYERS ET DE CHAVIGNY.

Du 25 juillet 1642.

Il me tarde extresmement que je n'aprenne l'arrivée du roy à Fontainebleau, où je croy que son air natal le remettra en sa première santé, ce que je désire et demande à Dieu de tout mon cœur, ayant tant de tendresse pour sa personne et pour son estat qu'il ne s'y peut rien adjouster.

Je vous avoue que toutes les fois que vous m'asseurés par vos lettres que S. M. vous tesmoigne en avoir pour moy, j'en ressens une grande joye, ne désirant rien autre chose en ce monde.

Perpignan ne dit rien encore; cette affaire nous tient en suspens. On lève dans les diocèzes les gens dont je vous ay escrit, et j'espère qu'ils seront prests devant le dixme d'aoust.

Il est besoin de faire promptement venir un officier des gardes du roy à Lyon, pour garder Mr de Bouillon; et, après y avoir bien pensé, il nous vaut mieux des pères rustaux que des douillez. Cela faict que je croy que S. M. doit trouver bon qu'on envoye quérir en diligence

Boislouet, luy mandant que s'il y a quelques gardes desquels il se fie plus que des autres, il les face venir, selon les ordres qu'on pourroit luy en envoier de Mr de Charost ou d'un autre, selon ce qui se pratique; ce que je ne sçay pas.

Le bonhomme Mr Céton est si bon, qu'il ne peut croire qu'un garde du roy puisse estre gaigné. Il croit qu'y en ayant de couchés dans la chambre de Mr le Grand, c'est tout de mesme que s'il y estoit, et, en cette considération, ny luy, ny l'exempt n'y couchent pas, et Mr le Grand a tenu si difficile de gaigner des gardes que le premier ordre qu'il donna en arrivant à la citadelle de Monpellier, à son maistre d'hostel qui luy parla, fut de dire à Siouzac qu'il asseurast bien au dehors tout ce qu'il falloit pour le tirer de là, et qu'il ne se mist pas en peyne du dedans où il gaigneroit autant de gardes qu'il luy faudroit. Le bonhomme Céton a dit à quelque personne en qui il a confiance à Montpellier, que le roy luy donnant la garde de Mr le Grand luy avoit dit : « Je vous le mets entre les mains parce que je sçay que vous estes tout à moy. » D'où ce bonhomme, qui n'a pas estudié comme le sr de Lamont, peut tirer de fausses conséquences. Pour y remédier, il est à propos qu'il plaise au roy luy faire escrire une lettre, de la main de Lucas, de la teneur qui s'en suit :

« Je vous fais ces trois lignes pour vous dire que, depuis que j'ay faict arrester Mr le Grand, j'ay encores descouvert tant de malices et de crimes que vous devés vivre avec luy comme avec un homme qui est ennemy de ma personne et de mon estat. »

La lettre de Jars[1] à Mr de Thou se trouve d'importance, mais Mr de Thou a une mesme responce pour tout, qui est qu'il ne sçait rien. J'espère que quand Mr de Bouillon sera venu les choses s'esclairciront encores davantage, mais le tout est de mettre des gens auprès d'eux fidelles, affectionnés et mesfians.

Le roy se souviendra, s'il luy plaist, que Mrs de Loustre et Lamont vouloient que le prestre qui disoit la messe à Mrs de Vandosme

[1] Le chevalier de Jars, qui avait été condamné à avoir la tête tranchée et auquel on avait envoyé sa grâce sur l'échafaud, était alors en exil à Rome.

prononçast l'évangile haut, de peur de dire autre chose au lieu, et que, quand il luy donnoit la communion, ils luy regardoient soigneusement aux mains de peur qu'il luy donnast quelque billet sous l'hostie. Je croy qu'on se peut passer d'estre mesfiant jusques à ce point, mais il ne le faut guères moins estre.

Mandés-moy, je vous prie, des nouvelles de la santé du roy, et vous asseurés de mon affection et de mon service pour jamais.

XXX.

Arch. des Aff. étr. France, 1642, juin-août, fol. 317. — Minute de la main de Charpentier.

A M. DE CHAVIGNY,

SECRÉTAIRE D'ESTAT.

Du 26 juillet 1642.

Il est sy important de destromper les peuples des mauvaises impressions qu'ils ont eues de l'affaire de M[r] le Grand, que je croy qu'il est à propos d'envoyer et aux pays estrangers, aux gouverneurs généraux, aux parlemens et autres communautés, la lettre que je vous envoye, si le roy la trouve bien ainsy[1]. Je me feusse bien davantage estendu sur l'affaire de Monsieur, descouvrant la déclaration qu'il a faicte, mais le procès qu'il faut faire à M[rs] le Grand et de Bouillon ne le permet pas. Encore communiquerés-vous, s'il vous plaist, la lettre à M[rs] le chancelier et surintendant pour voir s'il n'y a rien qui puisse préjudicier au dessein qu'on a. Il est difficile de passer entre deux escueils sans en toucher quelqu'un; il faut donner cognoissance au monde de ce qui se passe, et cependant il ne faut pas en dire tant que les accusés sachent ce que Monsieur a dit[2].

[1] Voy. ci après, p. 70.

[2] La déclaration de Monsieur, au sujet du traité d'Espagne, ne pouvait pas rester bien secrète; une fois l'aveu fait, lui-même ne s'en gênait guère. Nous trouvons aux Aff. étr. dans le manuscrit précité, fol. 293, une pièce en tête de laquelle est ce titre, qui nous semble écrit de la main de Mazarin : *Memorie di quello che il marchese di Vileroy ha cavato di Monsieur, quando l' ha accompagnato, per ordini di S. M. a Anissi.* C'est le récit des princi-

Il faut envoyer promptement Boislouet pour Mr de Bouillon, et donner les ordres, si vous ne l'avés desjà faict, qu'on l'amène jusques à Lion.

Mr de Schomberg est sorty de l'armée pour venir lever la noblesse, et Mr de Turenne a la fièvre, ce qui est fort fascheux pour Mr de la Melleraie qui a la goute, dont toustes fois la violence est passée.

Les médecins et chirurgiens m'asseurent que mon mal se porte beaucoup mieux qu'il n'a encore faict.

Je croy qu'il suffit que le sr de Chantelou, ou quelque autre, aille porter de l'argent à Coulogne sans envoyer le sr de l'Isle.

On peut et doit-on demander honnestement aux Espagnols le passeport pour faire venir le corps de la reyne par la Meuze, et ils n'oseroient le refuser.

Je croy que le roy peut faire response à l'électeur de Cologne.

Je vous envoie un petit mémoire de Mr Riolan sur les nullités au testament de la reyne.

XXXI.

Manuscrit du cabinet de S. A. R. Mgr le duc d'Aumale. —
Original de la main de Cherré.
Arch. des Aff. étr. France, 1642, juin-août, fol. 330.
Minute de la même écriture.

A MM. DE NOYERS ET DE CHAVIGNY.

De Tarascon, ce 29 juillet 1642.

Monsieur le premier président de Grenoble m'ayant rapporté, au retour de son voyage de Montpellier, que Céton luy avoit parlé avec grande tendresse de Mr le Grand, et mesme les larmes aux yeux, nous estimasmes qu'il estoit bien à propos que Mr le cardinal Mazarin et Mr de la Vrillière fissent un voiage à Montpellier pour cognoistre le fond de cette affaire.

paux incidents de la conspiration, fait de manière à charger beaucoup Cinq-Mars, et Monsieur le moins possible. Les clauses du traité n'y sont pas oubliées.

En leur voiage ils ont faict pourvoir de plus en plus à la seureté de la personne du d. s[r] le Grand, qu'ils disent n'y avoir pas lieu de craindre qu'il se puisse sauver.

Pour ce qui est de Céton, ils ont recogneu la tendresse dont avoit parlé le premier président de Grenoble très véritable, l'esprit du personnage fort petit, homme qui parle beaucoup et dit beaucoup de choses contre les fins qu'il voudroit avoir luy-mesme, de façon que M[r] le Grand, estant beaucoup plus fin que luy, l'engeolle et tire proffit de ce qu'il luy dict au lieu de luy donner prise. Il a persuadé à ce bonhomme que le roy ne l'a mis là que pour un temps et qu'enfin il sera deslivré.

Ce qui est de pis est que nous sçavons certainement des choses que Céton a dict à des personnes qui luy sont confidentes à Montpellier, lesquelles choses il leur a dict avoir sceues de M[r] le Grand, lesquelles il ne nous dict point.

En outre le d. Céton avoue franchement qu'il l'a prié de ne luy rien dire par ce qu'il seroit obligé de le redire au roy, et M[r] Mazarin pense avoir pénétré qu'il sçait mesme quelque chose qu'il ne veut pas dire.

Il a dict au d. s[r] le Grand : « Mais que dirés vous si vous voyés que Monsieur ayt faict une belle déclaration au roy de tout ce qui s'est passé? Que dirés vous contre luy? » Qui est le discours le plus préjudiciable qu'on pouvoit faire.

Il a dict encores à ces Messieurs : « Si M[r] le Grand estoit asseuré de la liberté et de sa charge, je croy qu'il parleroit; si vous voulés que je luy propose ces conditions, je croy qu'il parlera. »

Pour conclusion, c'est un esprit foible, coquelineux et quinteux, qui est emporté par l'autre plus fin que luy, et par ses propres quintes.

[1] Mon advis est que si la preuve que vous portera M[r] de la Rivière est sy entière qu'il n'y aye rien à désirer, ou que si la déclaration de M. de Beaufort ou celle de ceux de la maison du roy la mettent en

[1] Ce paragraphe est chiffré dans l'original.

cet estat, on peut laisser Céton là où il est; mais s'il y a quelque chose à désirer à vos preuves qu'il soit besoin de fortiffier par ce que dira l'accusé, je tiens du tout nécessaire de l'oster et croy qu'il le faudroit faire si secrétement qu'ame vivante ne le peust pénétrer, et ce le lendemain seulement qu'il seroit arrivé à Pierre-Ancise. Le roy est sy prudent à ses affaires et a un sy bon conseil auprès de luy, qu'il ne sçauroit manquer à prendre une bonne résolution en ce sujet, qui est d'importance.

Après avoir veu le roole des officiers des gardes, je croy que Boislouet est propre pour Mr de Bouillon, et qu'on aura peyne à en trouver un autre que Quernel pour l'autre.

Je sçay qu'il s'en mesfiera comme d'un démon, mais il vaut mieux qu'il se desfie de celuy qui le gardera que d'y avoir confiance, si celuy en qui il se confiera ne luy veut pas nuire.

Je vous prie, encores une fois, que cette affaire soit secrétissime, qui n'est sceue ici que de Mr Mazarin, de moy et de celuy qui l'escrit. Devant que de rien résoudre, j'auray lieu de sçavoir les pensées de delà et d'y respondre.

Il n'y a point à douter de la fidélité de Céton pour la garde de la personne de Mr le Grand.

Souvenés-vous de donner tous les ordres nécessaires pour faire venir M. de Bouillon bien seurement de Pignerol, où il est arrivé, à Lyon. Je croy qu'il faut que ce soit Mr de Castelan qui l'y amène.

Il nous est tombé un paquet de lettres intercepté entre lesquelles il s'en est trouvé de Campis et de Ruvigny, qui font cognoistre un attachement tout entier à la personne de Mr le Grand, et que le roy ne se peut asseurer d'eux en aucune façon contre luy.

On ne sçauroit prendre une meilleure résolution sur l'affaire de Mme de Chevreuse que de suivre le jugement du roy, qui va, comme vous m'avés mandé[1], à ne la laisser point revenir. Je croy qu'il faut

[1] Voici le passage de la lettre de Chavigni : « Boispillé est de retour; il ne rapporte, à mon advis, que des chansons, et le principal service qu'offre de rendre Madame de Ch. est de maintenir l'esprit de la reyne en bonne assiette, si on la re-

dire à Boispillé qu'elle avoit laissé espérer par luy de descouvrir beaucoup de choses et de faire voir en quoy elle pouvoit servir, que jusques icy on ne voit que des paroles qui n'ont point d'effect, que c'est à elle à trouver, par son bon esprit, quelque occasion qui donne lieu au roy de luy accorder la grace qu'elle demande, et à moy de la soliciter puissamment. Que quand je seray auprès de Sa Majesté on verra à faire un nouvel esfort pour son service. J'adjouste ces mots afin de la laisser en quelque espérance.

J'ay veu, dans des extraicts que Rossignol m'a envoyez, une négociation de trefve par le roy d'Angleterre avec M[r] le P. d'Orange; je ne croy pas qu'elle puisse avoir d'effect, mais il est fascheux que le d. prince n'ayt point averty de ce qui a esté négocié sur ce sujet et par Mélander et par le d. roy. C'est à vous autres, Messieurs, d'avoir bon pied bon œil.

Les avis que M[rs] de la Motte et d'Argençon escrivent de Catalogne, du 22 de ce mois, asseurent sy pressament que le secours que le roy d'Espagne faisoit préparer pour Perpignan s'avance, et qu'ils ont divisé leurs forces en deux corps : celles qui sont à Taragone de dix mile hommes de pied et deux mile chevaux, commandés par Taracousse, qui a S[t]-Aunais avec luy; et l'autre, commandée par le marquis de Léganez, qui doit entrer par le costé de Lerida, de deux mile chevaux aussy et de huit mile hommes de pied, qu'il semble qu'il n'y a pas lieu d'en douter. On demande du renfort, et nous ne sçavons où le prendre. J'y renvoye, en mon particulier, la petite cavalerie que j'ay auprès de moy, qui fera deux cens chevaux. Nous hastons les milices de ce pays autant qu'il se peut; et, voyant de quelle importance est ce coup, j'ay mandé au marquis de

met dans la cour. Nous voyons par les advis des espions en Flandres qu'elle est enragée contre D. Francisco de Mellos, qui n'a pas fait ce qu'elle desiroit... et qu'elle s'est vantée que pour se vanger du roy d'Espagne elle se raccommoderoit avec Monseig[r], et qu'elle perdroit la reyne, dont il faut, par conséquent, qu'elle ne soit pas contente. Il paroist clairement que cette bonne dame ne se veut raccommoder que pour brouiller. Le roy est d'advis de ne la pas recevoir. » (Lettre du 22 juillet, ms. des Aff. étrang. cité aux sources, fol. 276.)

Villeroy qu'en gardant les gens d'armes et les chevaux légers du roy, qu'il a près de luy, qu'il face embarquer les compagnies des gardes françoises et suisses pour venir jusques icy; d'où, si les avis continuent, on les fera passer jusques en Roussillon. Je m'asseure que S. M. approuvera cette diligence comme nécessaire à son service.

XXXII.

Cabinet de S. A. R. Mgr le duc d'Aumale. — Original de la main de Charpentier.

POUR M. DE NOYERS,

SECRÉTAIRE D'ESTAT, À FONTAINEBLEAU.

De Tarascon, ce 29e juillet 1642.

On m'escrit de Paris la mort de Mr de Cordes, et que sa bibliothèque, qui est rare et curieuse, est à vendre. Je vous prie de vous faire enquérir sous main de la quantité et de la qualité des volumes qui sont dans lad. bibliothèque, et du prix qu'on la voudra vendre, parce que je serois bien aise de l'avoir, si on en vouloit faire bonne composition[1]. Le d. sieur de Cordes a ordonné par son testament que sa bibliothèque ne soit point dissipée, et qu'elle soit vendue en gros par l'avis de Mr Bignon et du Sr Aubert, professeur du roy, qui est exécutteur dud. testament. Vous pourrés leur faire parler, sur ce sujet, comme il faut.

Je vous prie de dire à Mr Rossignol[2] qu'il face porter dans mon logis, à Paris, tous les livres que le sr Stella m'a acheptez, afin que je voye l'employ de mon argent.

L'abbé de Guron demande un prieuré nommé le prieuré de Prie, sciz dans l'isle de Mezières, vacquant par la mort d'un flamant. Il dit que le Pape y a tousjours pourveu des personnes de cette nation, et

[1] On voit que Richelieu conserve jusqu'à la fin le goût des livres, ainsi que le soin minutieux de ses intérêts d'argent.

[2] Nous avons dit qu'il était l'un des secrétaires de Richelieu, spécialement pour le chiffre.

que Mr de Bussy Lamet, qui luy en a donné l'avis, luy mande qu'il est important à la seureté de sa place qu'il soit possédé par un François. Vous verrés si c'est chose que le roy puisse et doive donner, auquel cas vous en parlerés, s'il vous plaist, à S. M. en faveur dudict sr de Guron.

XXXIII.

Cabinet de S. A. R. Mgr le duc d'Aumale. — Original de la main de Charpentier.

[A M. DE NOYERS OU A CHAVIGNI [1].]

De Tarascon, ce 30 juillet [2] 1642.

Je commençois à me vouloir plaindre à moy mesme du ralentissement de vostre diligence à mon esgard, lorsque vos lettres des 22 et 24e en font une ingénue confession. Ne doutant point qu'elle ne soit accompagnée de repentir, je vous donne de très bon cœur absolution de cette faute, à condition qu'à l'avenir vous ne perdrés plus aucune occasion de me faire sçavoir de vos nouvelles. Vous asseurant qu'outre que c'est la plus grande consolation que puissent recevoir des absens, ce m'est un contentement particulier d'en recevoir d'une personne que j'ayme comme vous.

J'ay esté bien aise de voir que Mr du Hallier ayt pris Dieuze et Viviers, car, bien que ce ne soit pas grand chose, c'estoit des espines fascheuses pour Nancy.

L'extrait des propositions de Mr du Hallier et de l'abbé de Cormeille, dont vous me parlés, ne s'est point trouvé dans vostre pacquet, mais la lettre que m'escrit Mr du Hallier parle de faire quelques forts auprès de la Motte, ce dont je me remets à ce que le roy sçaura bien résoudre avec le conseil qu'il a près de luy. Si la Motte peut tomber cet hiver, c'est toujours une nouvelle espine arrachée de la Lorraine,

[1] Il n'y a point de suscription; cette lettre ne peut s'adresser qu'à l'un des deux secrétaires du roi.

[2] « Receue le 4 aoust à Fontainebleau. » (Note mise au dos.)

qui doit estre désormais considérée comme un membre de la France qui n'en peut plus estre séparé.

La proposition de Tenance est une chanson.

Je ne reçois point plus de joye que quand j'aprends par vos dépesches l'amendement de la santé du roy, et la bonne disposition en laquelle elles me font cognoistre qu'il est en mon endroit; je ne désire la santé que pour le servir en servant Dieu.

Si l'abbé d'Ernault meurt, je seray ravy que S. M. tesmoigne sa bonté en cette occasion à Mr le premier président.

Vous m'avés faict grand plaisir de me mander ce que vous m'avés escrit de mes petits bastimens. Mon desplaisir est que j'ay peur qu'ils soient plus tost pretz à me recevoir que moy à les visiter. Mon mal va toujours en amandant, mais lentement.

J'ay receu les lettres de Mr de Bouillon que je garderay soigneusement.

Les gardes arriveront demain icy d'où je les feray partir le lendemain.

XXXIV.

Bibl. du Louvre, Emplois de M. d'Argenson, F. 325, t. XII, fol. 67. — Original de la main de Cherré.

SUSCRIPTION :

A MONS. MONSIEUR D'ARGENSON,

CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILS D'ESTAT ET PRIVÉ.

30 juillet 1642.

Monsieur, Le soin que vous avés pris d'envoier sçavoir des nouvelles de ma santé[1] ne me permet pas de laisser retourner ce porteur vers vous sans vous en remercier et vous faire cognoistre par ces lignes le gré que je vous en sçay. Mon bras me retient tousjours icy,

[1] Un billet autographe de Cherré était joint à cette lettre; c'est à ce secrétaire que d'Argenson avait envoyé un sr Croze pour s'informer de la santé du cardinal. Cherré répond que le bras de S. Ém. la retient toujours au lit.

mais les médecins et les chirurgiens me font espérer qu'il sera bientost guéry; ce qui ne deppend pas tant de leurs remèdes que de la prospérité des affaires du roy aux quartiers où vous estes. Sa Majesté y a desjà eu tant d'avantages qu'il y a tout lieu d'en espérer la continuation. Je les (*sic*) attends de la bénédiction de Dieu, du bonheur et des soins de ceux qui y sont employez. Je ne vous convie point de contribuer en vostre particulier tout ce qu'il vous sera possible à cette fin, sachant bien que vous n'y oublierés rien. Je me contenteray seulement de vous asseurer que je feray valoir vos services ainsy que vous le pouvés attendre d'une personne qui vous ayme et qui est véritablement, Monsr,

Vostre affectionné à vous rendre service.

De Tarascon, ce 30 juillet 1642.

XXXV.

Manuscrit du cabinet de S. A. R. Mgr le duc d'Aumale. —
Original de la main de Cherré.
Arch. des Aff. étr. France, 1642, juin-août, fol. 332. —
Minute de la même écriture.

A M. DE NOYERS.

De Tarascon, ce 30 juillet 1642.

J'ay tant de créance en ce qui vient de Mr de Noyers qu'il n'est pas besoin qu'il m'envoie des controles et des reveues des troupes qu'il sçait bien que je ne veoy jamais[1]. Il suffit qu'il prenne la peyne de m'escrire ce qui est.

Il me fera plaisir de me mander des nouvelles de la santé du roy et de sa bonne disposition en mon endroit le plus souvent qu'il pourra. Ceux qui sont esloignez de la lumière du soleil prenent plaisir à sçavoir que, s'il ne les esclaire de près, sa lumière leur est favorable de loin.

[1] J'ai rencontré plus d'une de ces pièces où l'écriture de Richelieu témoigne qu'il les voyait quelquefois, et s'il en négligeait souvent les détails, il semble impossible qu'il n'en vît pas toujours les totaux et les résultats.

La Catalogne me tient en cervelle ; les ennemis se préparent à y faire un grand effort ; ils sont assez puissants en nombre, et nous nous fions en la bonne fortune de Mr de la Motte et en la bonne disposition en la quelle sont les troupes qu'il a avec luy. Nous hastons le secours des diocèzes autant qu'il se peut, dont Mr de la Melleraie luy fera part aussy tost qu'il l'aura joint.

Mr d'Anguien va en personne mener tout ce que nous pouvons amasser de noblesse icy autour[1] ; je croy qu'y comprenant Paluau, que je luy donne avec sa compagnie entière, il y mènera 400 bons chevaux.

Souvenés-vous tousjours des absens, qui vous aymeront également en quelques lieux qu'ils soient et en quelque temps qui arrive.

XXXVI.

Manuscrit du cabinet de S. A. R. Mgr le duc d'Aumale. —
Original de la main de Cherré.
Arch. des Aff. étr. France, 1642, juin-août, fol. 341. —
Minute de la même écriture.

A M. DE NOYERS.

De Tarascon, ce 31 juillet 1642.

J'envoie à Mr de Noyers une lettre de Mr de la Melleraie, qui me met un peu en peyne.

Vous verrés par icelle qu'il demande des troupes réglées, et je ne sçay où on les peut prendre, si ce n'est qu'au lieu d'occuper Gransay davantage dans la Lorraine, vous le feissiés venir avec son infanterie par la Saone et par le Rosne, ce que le roy avoit desjà pensé à Narbonne, la cavalerie demeurant à Mr du Hallier, pour garentir tout le

[1] L'évêque de Rennes, Henri de la Motte, frère du maréchal d'Houdencour, était alors à Tarascon, auprès de Richelieu. Nous avons une lettre de lui, datée du même jour et adressée à d'Argenson, intendant de l'armée de Catalogne. Nous y lisons : « On fait des puissantes levées de noblesse et de milice en Languedoc pour Perpinian. La noblesse de Guyenne y va aussy ; Mr le duc Danguien part aussy demain de Terrascon avec la noblesse que son crédit et sa naissance luy acquerrent. » (Mss. de d'Argenson, Bibl. du Louvre, F, 325, tom. XII, fol. 73.)

pays, le reste de la campagne. Je sçay bien que la demande que faict Mr de la Melleraie de troupes réglées supose deux choses, et que la ville puisse tenir deux mois, et que les ennemis veuillent et puissent commodement subsister autant de temps aux lieux où ils sont, devant que de rien entreprendre.

La dernière de ces deux choses est difficile, et la première semble du tout impossible.

Cependant Perpignan est de telle conséquence que je vous prie de voir si la proposition de Gransay se peut faire, et s'il n'y a point quelques troupes non employées qu'on luy peust joindre, en sorte qu'il peust amener quatre mile hommes bien effectifs.

S'il avoit réussy quelque chose de vos Escossois, leur arrivée pourroit faciliter cette affaire remplaçant[1] ce qu'on prendroit des troupes plus prochaines pour fortifier Gransay; ce que je dis craignant qu'il n'ayt pas les quatre mil hommes; car, s'il les a, c'est tout ce que Mr de la Melleraye peut désirer.

A la vérité, il seroit fascheux qu'une entreprise que le roy a faicte, à la quelle il a tant pené en personne, s'en allast en fumée.

Je ne sçay si Dieu veut que je demeure icy longtemps malade, mais j'ose penser et vous dire que j'ay bien peur que ma présence y soit aucunement nécessaire, car c'est chose très certaine qu'il n'eust pas esté à Perpignan la moitié des milices qui yront quelque nombre qu'on y en puisse faire aller.

Si le roy se résoud à envoier Gransay, il faudroit mander au marquis de Villeroy de luy préparer quelques recreues de 3 ou 400 hommes, qu'il peut trouver, à mon avis.

[2] La permission que Mr de la Melleraye dict, dans la lettre, m'avoir envoié demander, est qu'il me dépescha pour sçavoir si j'approuverois qu'il traitast avec ceux de Perpignan pour rendre la place dans un temps

[1] Nous prenons ce mot de la minute, l'original met « remplissant, » ce qui semble une faute de copiste.

[2] Ce paragraphe ne se trouve que dans la minute, il a été supprimé dans l'original; le cardinal a-t-il voulu que le roi ne fût pas informé de cette autorisation donnée à la Meilleraye?

préfix, sans les obliger à montrer s'il leur resteroit des vivres; sur quoy je luy manday que le roy approuveroit tout ce qu'il feroit, et cela pour le bien de son service.

Toutes les inquiétudes que me donne cette affaire sont un mauvais remède pour ma guérison.

XXXVII.

Cabinet de S. A. R. Mgr le duc d'Aumale. — Original de la main de Cherré.
Arch. des Aff. étr. France, 1642, juin-août, fol. 355-357. —
Minute de la main de Cherré et de la main de Charpentier.

A MM. DE CHAVIGNY ET DE NOYERS[1].

De Tarascon, ce 2 aoust 1642.

Enfin nous avons eu avis de Gènes que l'escadre de Naples doit se rendre à Ligourne le 3, 4 ou 5 de ce mois. Elle est composée de 13 gallères de Sicile et de Naples et de quatre de Doria; de 20 vaisseaux, dont il n'y en a que six de guerre, le reste estant vaisseaux marchands qui portent des vivres et de l'infanterie, et 4 ou 500 chevaux, pour desbarquer à Taragonne ou à Rose.

Aussy tost que j'ay eu cet avis j'ay dépesché au marquis de Brézé pour l'en avertir, et luy ay mandé que la principale fin qu'il doit avoir estant de favoriser la prise de Perpignan, si les ennemis, au lieu d'aller à luy, vont droit desbarquer leur infanterie et leur cavalerie à Taragonne ou à Rose, comme il y a grande apparence, ce sera à luy de faire tout ce qu'il pourra pour les incommoder.

Jusques à présent quatre choses m'ont travaillé l'esprit, la maladie du roy, le siége de Perpignan, le procès de Mr le Grand, et mon mal.

Par la grace de Dieu les asseurances que vous me donnés de la

[1] La suscription manque, mais on lit au dos de la minute : « à Mrs de Chavigny et de Noyers. » Ces deux secrétaires d'État reçurent cette lettre le 7 août, à la Maison-Rouge, ainsi qu'on le voit par l'annotation mise au dos de l'original. La minute est écrite sur plusieurs feuillets; un passage est déplacé, un autre manque, et l'on remarque en outre quelques légères différences de rédaction.

santé du roy, et une lettre que j'ay veue de Mr Bouvard à Mr Citoys m'ont tiré d'inquiétude sur le sujet du premier, qui est le principal.

Il me semble aussy que je commance à voir que ma guérison aproche[1].

Reste de pourvoir à Perpignan et au procès de Mr le Grand.

Pour Perpignan, nous avons faict tout ce qui se peut faire de deçà, et tout ce qu'on doit attendre pour ne rien oublier pour faire réussir cette affaire. Le reste deppend maintenant de votre costé.

J'ay veu les propositions[2] que faict Mr du Hallier de prendre Cirque et Longvi; et bloquer, avec un autre petit corps, la Mote. Cette proposition est raisonnable et avantageuse, et je la tiens d'autant plus faisable que Mr du Hallier ne l'aura pas faicte sans avoir bien considéré ses mesures. Cependant comme Perpignan est la pièce décisive de cette campagne, la lettre que je vous ay envoyée, par Boispillé, de Mr de la Melleraie, m'embarasse en sorte que tout ce que je vous puis dire est que peut-estre, dans deux ou trois jours, nous recevrons des nouvelles qui donneront toute liberté à Mr du Halier d'exécuter son dessein. Jusques là je n'ose penser qu'il s'y doive embarquer, de peur d'estre contrainct de le laisser l'aiant commancé. Cependant il empeschera le dégast de Mets.

[3] Si on en a affaire pour Perpignan il suffira qu'il soit icy le 10me septembre. Vous verrés avec le roy à faire la suputation du temps auquel il devroit partir[4].

[1] Chavigni répondait de Paris, le 9 août: « Nous avons rendu compte au roy de tout le contenu de la dépesche de Mgr du 7 de ce mois; S. M. n'y a rien vu de plus agréable que l'asseurance de la guérison de S. Ém. » Venant à la santé du roi, Chavigni énumère toutes les médecines que le roi a prises depuis six semaines : « avec cela Mr Bouvart ne craint rien, et espère tousjours trouver le fond du pot. »

[2] Ce qui suit, écrit par Charpentier sur un autre feuillet, devait faire une lettre séparée, ainsi que l'indique une première ligne rayée; on en a fait la suite de la minute écrite par Cherré.

[3] Le secrétaire a écrit en marge de ce paragraphe, sur la minute : « Armée navale d'Espagne plus mal traitée. »

[4] Après avoir donné des nouvelles du duc Charles et du pays messin, Chavigni marque les étapes des troupes de M. Du Hallier, « et quand elles, ne partiront, dit-il, que le 25 de ce mois du blocus de Lamotte, elles peuvent arriver à Bocquerre, ainsy que S. Em. le juge à propos. »

[1] Et pour conclure, Perpignan estant préférable à toutes choses, je suis d'avis, le dégast du pays Messin empesché, ce que je croy maintenant faict, ou en estat de l'estre bientost, qu'on face approcher les troupes de Mr de Gransay de la Saone, et qu'on face tenir des batteaux prests pour les embarquer.

Quant au procès de M. le Grand, je croy que M. le chancelier sçaura sy bien trouver des expédiens d'accomoder les formes[2] à la nouvelle honte que pourra avoir Monsieur qu'il trouvera bien l'invention de sortir de cette affaire. S'il se trouve quelqu'un dans la maison du roy à qui Mr le Grand ayt parlé, comme il y en a certainement, qui que puisse estre ce personnage, Brion et la déclaration de Monsieur rendra la preuve complette[3].

J'attendray à vous mander au long mes pensées sur ce sujet après

[1] « Le roy (répond encore Chavigni) a entièrement approuvé tous les sentimens de S. Ém. sur ce sujet, ayant mesme résolu d'envoyer à M. du Hallier mille hommes de ses gardes françoises et suisses pour continuer le blocus de la Motte, en cas qu'il faille tirer de l'armée de Lorraine trois mille hommes pour la continuation du siége de Perpignan. »

[2] Ce paragraphe est chiffré, dans l'original, d'ici jusqu'à la fin. Le déchiffrement interlinéaire met : *nouvelle* et *déclaration* là où, dans la minute, il y a : *mauvaise* et *déposition*. Il s'agit ici d'une confrontation entre Monsieur et Cinq-Mars que prescrivaient, pour la condamnation, les formes de la procédure. Mais, malgré ses lâchetés habituelles, Gaston se refusait obstinément à subir cette humiliation. Il a déclaré, mandait Chavigni, « qu'il n'y a point d'extrémité qu'il ne souffre plustost que de se résoudre à voir Mrs le Grand et de Bouillon en face... il offre de ratifier sa confession en présence de M. le Chancelier et de toutes autres personnes qu'on voudra choisir, d'y ajouter tout ce qu'il pourra avoir obmis et *tout ce dont on le fera souvenir.* » (Ms. cité aux sources, fol. 335.) Sur une pareille déclaration le chancelier eut ordre de consulter les plus habiles, et il trouva, dans son *abisme* judiciaire, cet expédient, de substituer une déclaration de Monsieur à la confrontation. La consultation fut donnée tout d'une voix, Chavigni l'annonça au cardinal le 2 août, et le chancelier lui en envoya le texte le lendemain. On comprend pourquoi le mot *déclaration* a été substitué, dans la lettre signée, au mot *déposition*, que Richelieu avait dicté dans la minute; on aura réfléchi que ce dernier mot n'était pas de mise dans cette singulière procédure. Au reste, quelques autres mots de la minute ont été modifiés dans l'original.

[3] Chavigni répond : « Personne n'a parlé jusques à cette heure dans la maison du roy, quelque menace que S. M. ayt pu faire. »

avoir veu celles que vous aurés puisées dans l'abisme judiciaire, dont les chanceliers sont tousjours pourveus.

[1] Les Capucins sont en grande alarme d'un commissaire général que le cardinal de Saint-Oneufre envoie encore en France avec pouvoir, à ce qu'ils disent, de casser les supérieurs, et de faire beaucoup d'autres changemens préjudiciables à l'ordre. On estime qu'il faut faire deffense, de la part du roy, au dit commissaire général d'exécutter sa commission qu'avec l'avis des quatre définiteurs qui sont en France, les quels l'advertiront de ce qui pourroit contrevenir aux coustumes du royaume.

Nous croyons que c'est le P. de Fossés qui a porté Mr le cardinal de Saint-Oneufre à envoyer ce visiteur en France, et qui entretient correspondance avec le chevalier de Jars et Mr de Thou, parce que, dans la lettre que le d. chevalier de Jars escrit au d. sr de Thou, il luy mande que le d. P. de Fossés luy dira toute nouvelle; ce qui faict que je juge du tout à propos qu'il plaise au roy faire escrire au d. père de Fossés, qui doit estre à Lyon, de se rendre près de sa personne; et lorsqu'il y sera de luy faire faire commandement de s'en aller demeurer au couvent d'Angers, sans en partir que par la permission du roy et l'obédience de ses supérieurs.

[2] On escrit de Barcelonne que l'armée navale des ennemis fut beaucoup plus maltraitée par celle du roy, dans le dernier combat qui s'est donné, qu'on ne le manda d'abord, et qu'ils perdirent deux de leurs plus grands gallions par le feu, lorsque Cangé se brusla.

Mr d'Arpajon a envoyé donner avis qu'il a arresté le jeune Flamareins et qu'il l'a mis dans le Chasteau-Trompette. Cette prise dissipera toutes les caballes qui se pourroient former en Guyenne.

[1] Ce qui suit est écrit, sur un petit feuillet séparé, de la main de Cherré.

[2] Cette fin, qui manque dans la minute, a été ajoutée en suite de l'annotation marginale mentionnée ci-dessus, note 3 de la page 63.

XXXVIII.

Cabinet de S. A. R. Mgr le duc d'Aumale. — Original de la main de Cherré.
Arch. des Aff. étr. France, 1642, juin-août, fol. 353. —
Minute de la main du même secrétaire.

POUR M. DE NOYERS.

Dé Tarascon, ce 3e aoust 1642.

Estant venu, depuis la dépesche que je feis hier par l'homme de madame de Lanssac, un courrier dépesché extraordinairement par Mr d'Amontot, pour nous avertir que la flotte de Naples est partie, et qu'elle apporte cinq mille hommes de pied Alemans et Napolitains, et 5, 6, 7 à 8 cens chevaux pour mettre à terre, il n'y a point à douter, à mon avis, à l'envoy de l'infanterie du sr de Gransay.

Les bruicts qui commencent à estre tenus quasy pour certains, en ces quartiers, que les ennemis ont des vivres pour passer au delà de la my-septembre, et l'opiniastreté de Don Diégue Cavalier, doivent confirmer en ceste pensée, qui reçoit d'autant moins de doute, à mon avis, que j'estime que la cavalerie qui demeurera à Mr du Hallier, et les milices du pays Messin, ou autres lieux où Mr de Lorraine voudroit aller, sont suffisantes pour empescher les desordres.

Si le roy prend Perpignan, son année sera très glorieuse, et ses affaires en excellent estat. Si, par malheur, il ne le prenoit pas, le roy d'Espagne devroit tout ce qu'on peut devoir au perfide public qui en seroit la cause, et on ne sçauroit croire, en ce cas, le déchet qui arriveroit à la réputation des affaires de la France. J'espère que nous n'en viendrons pas là, et c'est pour l'empescher qu'il nous faut fortiffier les armées de deçà; et, puisqu'il le faut faire, le plustost est le meilleur.

Ainsy je conclus à ce qu'il plaise au roy envoier quatre mile hommes de Gransay, qui, à mon avis, pourront arriver à la fin du mois en Roussillon, à cause de la commodité de la Saone et du Rosne, si on les faict partir bientost.

Je ne veux pas vous dissimuler qu'outre cela, me servant du pouvoir que le roy m'a donné, je fais lever deux mile hommes par Mr de Lesdiguières, qui en amènera, selon ce que je croy, effectivement quinze cens dans la fin du mois.

J'escris encore, par ce courrier, à Mr de Villeroy, que je prie de lever cinq cens hommes pour fortiffier son régiment, luy promettant de luy payer la levée à mon passage à Lyon.

En un mot, comme je vous conjure de ne rien oublier de ce qui se pourra de vostre costé, le roy sera, s'il luy plaist, asseuré que de deçà rien de possible ne sera obmis.

Les grandes affaires ont de cuisantes espines; mais à la fin, avec la fermeté et l'ayde de Dieu, on en sort.

J'ay prié Mr de la Malleraie, aussy tost qu'il aura commencé à recevoir le secours des milices de deçà, d'envoier deux mile bons hommes à Mr de la Motte.

Aparemment le reste de cette campagne produira deux grands combats, l'un de mer et l'autre de terre. Je suplie Dieu qu'il favorise le roy en tous les deux. Pourveu qu'il luy plaise confirmer de plus en plus sa santé, et m'en donner assez pour le servir, j'espère que tout ira bien, et que ma demeure de deçà ne sera pas inutile.

Je vous ay escrit touchant la bibliothèque de feu Mr de Cordes, la quelle il a ordonnée estre vendue en gros et non à diverses personnes, je vous prie de vous souvenir que, quand on vend ainsy de grandes bibliothèques, on ne les vend jamais la moitié de ce qu'elles ont cousté. Mr du Bignon est un des vendeurs, vous pourrés vous servir de Mr de Rheims en cette négociation, mais avec les précautions nécessaires qui obligent à avoir bon pied bon œil.

XXXIX.

Cabinet de Mgr le duc d'Aumale. — Original de la main de Charpentier.
Arch. des Aff. étr. France, 1642, juin-août, fol. 373. —
Minute de la main de Cherré.

A M. DE NOYERS.

De Tarascon, ce 4 aoust 1642.

Bien que je ne parte point du lict, vous ne m'accuserés pas de paresse, puisque tous les jours je vous escris[1].

[1] Nous avons déjà eu occasion de remarquer que les souffrances du cardinal ne lui ôtaient rien de sa prodigieuse activité; lui-même se rend ici ce témoignage; et, à ceux qui douteraient, nous dirions très-précisément l'emploi de son temps au moment même où la présente lettre fut écrite. « Monsgr le cardinal (mande H. Arnault dans une lettre du 10 août) se porte assez bien quand il est dans le lict, mais il ne se peult lever. Il n'a jamais plus travaillé qu'il faict. Il travaille et faict escrire soubs luy depuis 7 h. jusques à 8. Depuis 8 jusques à 9 on le pense. Depuis 9 jusques à 10 il parle à ceux qui ont à faire à luy. Depuis 10 jusques à 11 il travaille; après cella il entend sa messe et disne. Jusques à 2 il s'entretient avec M. le card. Mazzarin et autres. Depuis 2 jusques à 4 il travaille, et puis il donne audiance à ceux qui ont à faire à luy. Il n'a jamais plus agi qu'il a faict pour l'affaire de Perpignan, qui continue à tenir les esprits merveilleusement en suspends. » (Bibl. imp. fonds *Béthune*, 9274, p. 31.) Et cependant M. Bazin, dans son *Hist. de Louis XIII* (t. IV, p. 369-388), représente le cardinal comme réduit à une impuissance absolue et laissant au roy tout le fardeau du gouvernement. Ainsi voilà près d'une année, la dernière et l'une des plus remarquables de la vie de Richelieu, supprimée d'un trait de plume par un historien auquel pourtant des mérites réels ont d'ailleurs concilié la confiance. C'est le roi qui a tout fait quand le cardinal, tombé dans un complet engourdissement, avait tout abandonné! (Mon VIe vol. p. 947.) S'il arrive parfois que Richelieu laisse une décision à prendre au roi, en alléguant sa maladie (même vol. p. 926), c'est une forme de déférence dont il a usé en tout temps pour ne pas paraître s'imposer à la volonté royale. Bazin va même jusqu'à faire cette singulière supposition, que Richelieu a bien pu « exagérer à dessein son mal » pour mieux embarrasser le roi par sa complète inaction; supposition tout à fait inadmissible pour ceux qui ont la moindre notion de la véritable histoire de cette époque. Écrivain élégant et judicieux, Bazin est un historien mal informé; il n'a su du temps dont il écrit l'histoire que ce qu'ont pu lui apprendre les livres; il a fait tout ce que peut faire le talent privé du secours des sources originales.

Vous verrés les nouvelles que m'escrit Mr de la Melleraye; il croit que les ennemis marchent pour venir en Roussillon.

Mr d'Argenson crie à l'argent, et dit que les troupes périssent et que les peuples se plaignent. Cela faict que, encore que j'eusse résolu, depuis les bons offices de Mr le Grand, de n'avancer plus d'argent, je n'ay peu m'empescher de luy envoyer promptement vingt mile escus, et de vous en offrir quatre vingt mile[1], qui sont prests à Lyon sur mon crédit, si Mr le surintendant n'a desjà envoyé d'autres fonds.

C'est à vous à faire pourvoir à toute cette affaire, qui est très importante en ce rencontre. Au nom de Dieu faites y mettre ordre sans délay quelconque.

Vous ne m'avés point envoyé le nom du prieuré[2] que j'ay donné à Mr Bontemps, pour en faire faire les provisions.

Au mesme temps que je vous escris ce billet, il vient d'arriver un courrier[3] d'Italie qui crye à l'argent. Je vous conjure d'y mettre ordre, en sorte que je n'aye plus la teste rompue de ces choses là, vous avouant franchement que je n'y sçaurois suffire. Monsgr le cardinal Mazarin vous escrit au long sur ce sujet[4].

Je vous envoie une lettre en chiffre du gouverneur de Roze, que vous donnerés au sieur Rossignol, afin que nous sachions toutes choses[5].

[1] Le cardinal en informait M. d'Argenson par une lettre du même jour, laquelle sera notée aux Analyses; dans ladite lettre, la somme est portée à cent mille écus.

[2] La fin de ce paragraphe est restée en blanc dans la minute.

[3] Ce courrier était envoyé par le maréchal de camp d'Aiguebonne, qui réclamait l'envoi des sommes destinées pour l'exécution du traité des princes de Savoie. M. de la Vrillière, secrétaire d'état, qui était alors à Tarascon, eut ordre du cardinal d'écrire à Champigny, intendant de la justice en Lyonnais, de recevoir des sieurs Dugué et Lumague 220,000 livres laissées en leurs mains pour cet objet.

[4] La lettre de Mazarin, en italien, est classée fol. 376 du manuscrit des Affaires étrangères; elle traite surtout des demandes d'argent et de quelques détails d'affaires.

[5] Ce dernier paragraphe manque dans la minute.

XL.

Bibl. imp. Baluze, pap. des arm. lettres, paquet 1, n° 1. — Original [1].
Arch. du départ. de la Marne, dans les papiers de la famille de Praslin. — Original [2].
Arch. des Aff. étr. France, t. 101, pièce non cotée, entre les feuillets 344-346.
Bibl. imp. Béthune, 9276, fol. 248; copie; et 9277, fol. 1; copie. —
Dupuy, 590, fol. 229-231; deux copies. —
Imprimée : Gazette extraordinaire du 27 août, p. 791 [3]. —
Mémoires de Montrésor, p. 334 de l'édition de 1663. —
Journal de M^r le cardinal duc de Richelieu, 1664, p. 205. —
Dans la collection de mémoires de Petitot, t. 54, à la suite de la relation de Fontrailles.
Dans le Bulletin de la Société de l'histoire de France, 4 avril 1854.

DE PAR LE ROY.

4 aout 1642.

Chers et bien amez,

Le notable et visible changement qui a paru depuis un an en la conduite du s^r de Cinq Mars, nostre grand escuier, nous fit resouldre aussy tost que nous nous en aperceumes, de prendre soigneusement garde à ses actions et à ses paroles pour pénétrer et descouvrir quelle en pourroit estre la cause. Pour cet effet, nous nous résolusmes de le laisser agir et parler avec nous avec plus de liberté qu'auparavant.

[1] Les originaux de cette lettre de cachet circulaire ne doivent pas être rares, la pièce ayant été envoyée aux parlements, aux corporations des villes principales, aux généraux en chef des armées, aux ambassadeurs, etc. Celui que Baluze a conservé est adressé *aux maire et eschevins de la ville de Tulle*, le 4 août. La signature du roi est contre-signée : Sublet.

[2] Cet original offre quelques variantes, nous notons les principales. Toutes les circulaires ne sont pas datées du même jour; celle-ci porte la date du 8 août. Les copies des manuscrits de Béthune et celles de Dupuy sont datées, les unes du 5 août, les autres du 6.

[3] Je donne le texte de la Gazette, dont la fidélité est garantie par Richelieu lui-même, qui, écrivant à Chavigni le 13 août, lui recommandait de veiller à ce que cette lettre fût imprimée par Renaudot, avec toute la correction possible. (Voy. ci-après, p. 92) La Gazette donne ce titre à la pièce officielle : « La lettre que le roy a escrite aux principales villes de ses provinces et aux ambassadeurs sur le sujet de l'emprisonnement du duc de Bouillon et du s^r de Cinq-Mars, grand escuyer de France. »

Par ce moyen nous descouvrismes qu'agissant selon son génie, il prenoit un extresme plaisir à ravaler tous les bons succez qui nous arrivoient, relever les mauvais, et publier les nouvelles qui nous estoient désavantageuses.

Nous descouvrismes qu'une de ses principales fins estoit de blasmer les actions de nostre très cher cousin le cardinal duc de Richelieu, quoyque ses conseils et ses services ayent tousjours esté accompagnez de bénédictions et de succès, et de louer hardiment celles du comte duc Olivarez, bien que sa conduite ait tousjours esté malheureuse.

Nous descouvrismes qu'il estoit favorable à tous ceux qui estoient en nostre disgrace, et contraire à ceux qui nous servoient le mieux.

Il improuvoit continuellement ce que nous faisions de plus utile pour nostre estat, dont il nous rendit un notable tesmoignage en la promotion des sieurs de Guébriant et de la Mothe à la mareschaussée de France, la quelle luy fut insuportable[1].

Il entretenoit une intelligence très particulière avec quelques uns de la religion prétendue réformée mal affectionnés, par le moyen de Chavagnac, mauvais esprit, nourri dans les factions, et de quelques autres.

Il parloit d'ordinaire des choses les plus saintes avec une si grande impiété qu'il estoit aisé à voir que Dieu n'estoit pas dans son cœur.

Son imprudence, la légèreté de sa langue, les divers courriers qu'il envoyoit de toutes parts et les pratiques ouvertes qu'il faisoit en nostre

[1] L'un des savants ouvriers de l'histoire de France, Jean le Laboureur, qui cite ce paragraphe, l'accompagne de ces mots : « Il y a cela de particulier dans la lettre qui fut envoyée au comte de Guébriant. » Le paragraphe se trouve dans tous les exemplaires de cette lettre commune. Le Laboureur n'a pas osé rapporter la pièce, il s'excuse même de cette citation : « Je fais difficulté de rappeler ici cette lettre pour quelque chose de trop aigre contre la personne d'un prince que l'on devait plus respecter. » (*Hist. du Comte de Guébriant*, p. 465, in-fol.) Ce blâme du style Richelieu est peu digne d'un historien ; Gaston méritait d'être traité plus sévèrement encore que ne fait ici le cardinal. Mais en 1656, Gaston vivait encore, quoique bien oublié depuis ses dernières équipées de la Fronde. Le Laboureur aurait-il parlé de la sorte si ce fût Richelieu qui eût survécu ?

armée, nous ayant donné juste sujet d'entrer en soupçon de luy, l'intérest de nostre Estat (qui nous a toujours esté plus cher que nostre vie) nous obligea à nous assurer de sa personne et de celle de quelques uns de ses complices. Nostre résolution ne fut pas plustost exécutée que, par la bouche des uns ou des autres, nous n'ayons eu connoissance que le déréglement de ce mauvais esprit l'avoit porté à former un party en nostre Estat; que le duc de Bouillon devoit donner entrée aux estrangers en ce royaume par Sedan; que nostre très cher frère[1] le duc d'Orléans devoit marcher à leur teste, et que ce misérable esprit devoit se retirer avec eux, s'il voyoit ne pouvoir mieux servir ce parti et ruiner nostre cousin le cardinal duc en demeurant auprès de nous.

Nous apprismes que le roy d'Espagne devoit fournir à ce parti douze mile hommes de pied et cinq mile chevaux; qu'il luy devoit donner quatre cens mile escus pour faire des levées en France; qu'il donnoit à nostre d. frère six vingt mile escus de pension, au duc de Bouillon soixante mile escus[2], et au d. s^r^ de Cinq Mars vingt mile escus, et qu'en outre il devoit munir la place de Sedan et en payer la garnison.

Cette connoissance nous fit résoudre de faire arrester le duc de Bouillon, et avoir tellement l'œil aux déportemens du duc d'Orléans, nostre frère, qu'il ne pust nous faire le mal qu'il avoit projetté. Dieu bénist tellement nos résolutions[3] que le duc de Bouillon fut trouvé caché dans du foin où il s'estoit mis pour pouvoir ensuitte se retirer dans le Milanois.

Au mesme temps, nostre d. frère le duc d'Orléans, pressé par sa conscience et par le mauvais succez qu'avoient eu ses desseins, nous

[1] « Que mon frère. » (Lettre à M. de Praslin.)

[2] « Aud. duc de Bouillon et aud. s^r^ de Cinq Mars, nostre grand escuyer, à chacun quarante mille escus. » Autres textes : quelques-uns, au lieu d'escus, mettent « livres. »

[3] « Et confond, au contraire, les mauvais desseins des mal affectionnés au bien de ces Estats, que led. duc de Bouillon aiant pressenty que j'avois advis de ses mauvaises intentions, n'a pu s'eschapper, quoy qu'il se fust caché dans la ville de Casal, où il estoit, pour se retirer ensuitte dans le Milanois. » (Lettre à M. de Praslin.)

envoya l'abbé de la Rivière pour nous dire en général qu'il avoit failly et avoit besoin de nostre grace, sans spécifier particulièrement en quoy.

Nous respondismes que, bien qu'il deust estre las de nous offenser et d'agir contre luy mesme, agissant contre nous et contre l'Estat, nous ne voulions pas nous lasser d'user de nostre clémence envers luy. Qu'en ceste considération, nous désirions qu'il nous donnast une entière et sincère confession de sa faute, une déclaration particulière de tous ses complices et de tous les desseins et projets qui avoient esté faits; auquel cas il recevroit des effets de nostre bonté.

Nous aurons l'œil à sa conduite et agirons avec luy selon que le bien de nostre Estat le requiérera, sans toutes fois nous séparer du bon naturel dont il a tousjours receu des preuves.

L'importance de ceste affaire nous a obligé [1] à vous en donner avis, pour vous convier à rendre graces à Dieu de l'assistance continuelle qu'il luy plaist nous départir pour garentir ce royaume des mauvais desseins qui se font tant au dehors qu'au dedans d'iceluy pour en troubler la prospérité.

[2] Au reste, les diverses expériences que nous avons faites de vostre fidélité, en différentes occasions, font que nous sommes très asseurez que si elle estoit capable d'accroissement, vous la redoubleriez en ces rencontres, où la malice de ce mauvais esprit fait voir que nos bonnes intentions ont besoin d'estre secondées.

[1] « M'a convié à vous en informer par ceste lettre, pour vous faire cognoistre que Dieu, par sa bonté, m'assiste continuellement pour garantir... » (Lettre à Praslin.)

[2] « L'affection et la fidélité que vous avez pour mon service, dont vous avez donné des tesmoignages en diverses occasions, me rend très asseuré que vous veillerez incessamment, dans l'estendue de votre charge, à ce qu'il ne s'y passe rien qui [me] puisse préjudicier, et que vous redoublerez vos soings, s'il est besoing, pour cet effect, ce qui me convie de plus en plus à vous faire paroistre ma bonne volonté en vostre endroict; priant sur ce Dieu, qu'il vous ayt, M[r] le marquis de Praslin, en sa sainte garde. Escrit à Versailles, ce VIII[e] aoust 1642. LOUIS. Et plus bas : BOUTHILLIER. » Plusieurs exemplaires sont contre-signés Loménie; le contre-seing varie selon la destination des circulaires.

Cependant nous vous asseurons qu'il n'y a rien que nous ne voulions faire pour vostre avantage en tous rencontres.

Escrit à Fontainebleau, le 4e jour d'aoust 1642[1].

XLI.

Cabinet de S. A. R. Mgr le duc d'Aumale. — Original de la main de Cherré[2].

De Tarascon, ce 4e aoust.

J'ay leu à Son Éminence le mémoire qu'il a pleu à Monseigr de Noyers m'envoier par Mr de Figean. Elle désire que l'on continue les peintures et doreures, tant du dedans que du dehors du Dôme de la Sorbonne, dont le sr Tiriot s'est chargé, et qu'on afferme la terre de Treve à son proffit.

Pour ce qui est de la justice et des droicts seigneuriaux de la terre que Mr du Rivau a vendue aux pères de la Mission, Son Éminence ne se résoudra point si elle les doit retenir ou non, qu'après avoir veu l'advis qu'il plaira à Monseigr de Noyers luy donner sur ce sujet,

[1] Quoique cette pièce ait été plusieurs fois imprimée, nous avons cru ne pas pouvoir nous dispenser de la placer dans ce recueil, comme un singulier monument de la faiblesse du roi et de la toute-puissance de son ministre. Cette longue énumération des méfaits de son favori n'est-elle pas, de la part du roi, l'humiliante confession d'un aveuglement que rien ne dissipait, et qui ne s'est subitement éclairé que par la découverte tout à fait inopinée d'un crime d'état. Cette confession, dictée par le cardinal et signée du roi, envoyée aux parlements et aux grands fonctionnaires du royaume, cette confession n'est-elle pas un des actes les plus caractéristiques de ce règne? Si l'on n'était déjà informé que, dans les occasions de quelque importance, Richelieu ne laissait jamais à d'autres le soin d'exprimer sa pensée, on saurait que lui-même a composé cette pièce par le témoignage de Chavigni et de de Noyers qui, dans une lettre signée de tous deux, datée de Fontainebleau le 30 juillet, lui disaient : « La lettre qu'il a pleu à monseigneur de dresser sur ce sujet (la conjuration) pour envoyer tant dedans que dehors le royaume, est si délicate et si judicieuse, qu'elle fera sans doute le bon effet, dans tous les esprits, qu'on en attend avec raison. » (Arch. des Aff. étr. France, de juin en août, fol. 335, orig.)

[2] Cette pièce, à laquelle on n'a point donné la forme d'une lettre, est en réalité un mémoire dicté à Cherré par le cardinal, et qui a du être envoyé à de Noyers.

lequel il prendra avec Mr de Loynes, qu'il envoyera quérir pour cet effect.

Quant à la compagnie qui est vacquante dans le régiment de la marine par la mort du sr des Genets, fils du sr de Verton, Mme la duchesse d'Anguien l'ayant demandée pour le sr de Gadagne, neveu de la supérieure des Carmélites de St-Denis, Son Éminence prie Monseigr de Noyers de s'informer si led. sr de Gadagne en est capable. Son Éminence ne rejette pas la proposition que Mr de Charost faict du frère du chler [1] de Rivière pour une compagnie aud. régiment, ayant dit que celle dud. sr chler est aussy à donner, s'estant battu en duel, et ayant esté condamné; mais elle ne s'est point expliquée davantage sur ce sujet.

Estant très important de justiffier que le lieutenant des gardes de Mr de Bouillon [2] n'est parti de la cour que sept ou huict jours après que Monseigr de Noyers l'eut expédié, et faict deslivrer ses dépesches, Son Éminence prie Monseigr de Noyers de faire retirer des mains de Mr de la Barde toutes les d. dépesches qui furent trouvées sur le d. lieutenant des gardes de Mr de Bouillon, lorsqu'il fut arresté, lesquelles Saladin luy donna, et de les luy envoier, afin de justiffier par les dattes que le d. lieutenant n'est party de la cour que le jour que Mr le Grand fut arresté, et que ses lettres estoient expédiées 6 ou 7 jours auparavant [3].

Son Éminence se porte tousjours de mieux en mieux, et les plays de son bras sont en sy bon estat qu'elle pourroit aysément le remuer et

[1] L'abréviation est ainsi indiquée dans le manuscrit.

[2] Ce lieutenant, nommé Dozonville, fut arrêté; sa déposition est conservée aux Aff. étr. France, t. 101, avec d'autres pièces non cotées et placées après le fol. 344.

[3] Le manuscrit cité aux sources contient un billet de Richelieu à de Noyers, daté du 7 août, lequel répète presque en mêmes termes la substance de ce paragraphe. Et le cardinal ajoute : « Je vous escriray dans peu plus amplement. » Il doit y avoir quelque erreur entre ces dates : 4 et 7 août. — Dans ce billet nous lisons encore : « Vous verrés par les dépesches de Mrs de la Motte et d'Argenson, que je vous envoie, que les affaires vont mieux en Catalogne que nous ne croyons, et qu'ils n'ont que 6,000 h. de pied et deux mile trois ou quatre cents chevaux qui se deffont. — Ma santé va tousjours de mieux en mieux, graces à Dieu. »

mesme le porter en escharpe, si elle ne craignoit d'exciter quelque nouvelle fluxion ou retarder son entière guérison, qu'on luy faict espérer dans peu de temps, et à quoy il y a toute sorte d'aparence.

XLII.

Cabinet de S. A. R. Mgr le duc d'Aumale. — Original de la main de Cherré.
Arch. des Aff. étr. France, 1642, juin-août, fol. 380. —
Minute du même secrétaire [1].

A MM. DE CHAVIGNY ET DE NOYERS [2].

De Tarascon, ce 5 aoust 1642.

Si la pensée de Mr le chancelier pour le faict des crimes de lèze-majesté a lieu comme elle semble bien raisonnable, tout ira bien.

L'importance est qu'elle soit dans l'esprit de ceux qu'il amènera avec luy comme dans le sien, et que ce soient gens de probité et d'authorité pour la maintenir.

On m'a dict qu'il a choisy Mr de Marca, de Laubardemont [3] et

[1] Cette dictée a été laborieuse, la pièce est toute chargée de renvois. — Au fol. 294 de ce volume se trouve une copie, et deux phrases ajoutées en font une seconde minute. Quoiqu'on y remarque quelques légères différences avec la première, ainsi qu'avec l'original, cette pièce est parfaitement authentique, venant de Mazarin, comme le prouve un titre écrit de la main de ce cardinal, lequel était alors auprès de Richelieu à Tarascon.

[2] Je trouve cette indication au dos de la minute, l'original n'a point de suscription.

[3] Chavigni avait écrit, de Fontainebleau, une lettre du 3, que le cardinal ne pouvait pas encore avoir reçue, et où il lui nommait, outre ces deux personnages, M. de Miromesnil et de Paris, et il disait de tous les quatre que le chancelier les amenait « comme gens très entendus et auxquels il se fioit. » On verra bientôt que l'un d'eux ne remplit pas tout à fait l'attente du cardinal. On apprend par cette même lettre, que Chavigni avait pressé le départ du chancelier : « Nous avons estimé qu'il estoit du service du roy que Mr le chancelier partist présentement pour se rendre à Lyon, pour deux raisons : la première parce que nous avons recogneu qu'il avoit des ouvertures et des lumières qui, estant dirigées par Mgr le cardinal, pourroient faciliter l'esclaircissement du crime des conjurés. La seconde pour faire cesser les mauvais bruicts que son retardement, pour attendre Mr de la Rivière, avoit faict naistre dans Paris à l'avantage des accusés. » (Ca-

quelques autres que je ne sçay pas; ceux dont j'ay cognoissance sont de très-bonne réputation et affectionnés à l'Estat.

En effect, il y a des circonstances avec lesquelles la vérité qu'on veut prouver est évidente et ne peut estre fausse.

Monsieur demande pardon et s'accuse luy-mesme en accusant autruy.

Sa propre accusation faict que celle qu'il faict conjoinctement de ses complices ne peut estre suspecte.

Si on dict qu'il obtient son pardon et non celuy de ses complices, lesquels par conséquent il luy est bien aisé d'accuser comme bon luy

binet de Mgr le duc d'Aumale, minute de la main de Chavigni; et Arch. des Aff. étr. ms. cité aux sources, fol. 365, original.) Le cardinal tenait à ce que ce fût le chancelier lui-même qui conduisît ce procès; il avait chargé Chavigni et de Noyers, qui accompagnaient le roi dans son retour vers Paris, de faire agréer cette mesure à Louis XIII; et, dans une lettre signée de tous deux, et datée de Roanne le 16 juillet, ils lui disaient : « Le roy a trouvé bon que Mr le chancelier allast à Lion pour le procès de Mrs de Bouillon et de Cinq Mars, et nous sommes obligés de dire qu'il reçoit très-agréablement tout ce qui luy est proposé de la part de Monseigneur. » (Ms. des Aff. étr. fol. 229.) Et quand le chancelier eut préparé le procès autant qu'il le pouvait faire à Paris, le roi annonça son départ à Richelieu dans une lettre dont la minute, de la main de Chavigni, avait été faite sur une matière que celui-ci avait reçue du cardinal, et qu'à cause de cela il convient de donner ici : « Mon cousin, je juge qu'il est si important pour ma personne, pour celle de mes enfans et pour le bien de mon Estat, d'esclaircir entièrement les preuves du crime du duc de Bouillon et du sr de Cinq Mars, que j'ay creu devoir donner ordre à monsieur le chancelier de s'advancer jusques à Lyon, afin que, si vous l'estimés à propos, il puisse conférer avec vous et vous faire les ouvertures, par son intelligence et par l'expérience qu'il a en de semblables affaires, qui puissent mettre celle-ci en l'estat que je désire. Je vous prie de voir avec luy tout ce qui s'y pourra faire en conscience, et de résoudre tout ce que vous verrés estre du bien de mon service. Je m'en remets entièrement à vostre jugement et je me suis trop bien trouvé, jusques à cette heure, de la confiance sans réserve que j'ay eue en vous, pour ne continuer pas à vous en donner des marques en cette occasion. Je vous conjure de faire tout ce que vous pourrés pour haster vostre guérison, car jamais je n'eus tant d'impatience de vous voir. » La minute, de la main de Chavigni, est conservée aux Affaires étrangères, France, tome 101. L'original se trouve dans le manuscrit du cabinet de Mgr le duc d'Aumale, et au bas de la page on lit cette note : « Cette lettre fut escrite par le roy, de sa main, à Mgr le cardinal, le 4 aoust 1642, à Fontainebleau, S. Ém. estant à Tarascon. »

semble, cette instance ne peut diminuer la force de son accusation contre ses complices, puisqu'il obtient son pardon à des conditions ruineuses pour luy telles que sont celles auxquelles il se sousmet pour demeurer en France, ce qui montre bien que le crime qu'il déclare est d'autant plus véritable qu'il se sousmet volontairement, pour peyne d'iceluy, à souffrir une mort civile qui luy est plus cruelle à luy que la naturelle à ses complices[1].

Il est encores à remarquer que Monsieur, déclarant son crime et celuy de ses complices, ne le faict pas pour leur procurer du mal, mais au contraire demande pardon pour eux comme pour luy, ce qui justifie que rien ne le faict parler, que la descharge de sa conscience, la vérité qui le presse, et le désir qu'il a d'éviter l'extrémité qu'il sçait bien avoir méritée.

La déclaration de Monsieur porte qu'ils devoient se retirer à Sedan, et, au mesme temps, il se voit qu'il s'estoit mis en lieu de le pouvoir faire par la Franche Comté.

Il se voit encores qu'au mesme temps Mr de Bouillon faict retirer sa femme à Sedan, si inopinément contre les projets qu'ils avoient faicts en partant de Sedan, qu'elle mesme escrit que la d. ville et madame de Bouillon la mère en ont esté extresmement surprises, ce que la mère confirme elle mesme.

Il se voit de plus qu'au mesme temps Mr le Grand a un gentilhomme de Mr de Bouillon auprès de luy, qui demeure caché dans Narbonne pour l'aller avertir de l'instant auquel il devroit sortir de la cour.

Il se voit en outre qu'au lieu que le duc de Bouillon avoit charge d'attaquer quelques places des ennemis, il se loge au delà de Cazal, sy à propos pour se sauver quand il le voudroit, qu'en deux heures il pouvoit se rendre en trois places du Milanois.

[1] Toute cette argumentation est peu sérieuse, et peu digne d'un esprit tel que celui de Richelieu; Monsieur savait fort bien qu'il ne tarderait pas à recouvrer tout ce qu'on semblait lui ôter en ce moment; et d'autant plus tôt qu'il chargerait davantage ses complices; il ne pouvait ignorer, surtout, qu'on ne tenait si fort à son témoignage que parce qu'on y trouvait le moyen le plus sûr de les faire condamner à perdre la tête.

Il se voit encores qu'aussytost qu'il sceut que Mrs du Plessis Praslin et de Castelan estoient arrivés à Cazal après luy, sa conscience, sans en avoir aucun avis, luy fit juger qu'on le vouloit prendre et le fit cacher dans du foin pour se sauver dans le Milanois[1].

Il est encores à remarquer que le traicté porte que devant que les conjurés en France peussent estre obligés à agir ils prétendoient qu'on eust chassé Mr de Guébriant au delà du Rhin.

Et, au mesme temps, ce qui est du tout considérable, que Melos eust gaigné une bataille ensuitte de laquelle il eust peu entrer en France avec avantage; il quitte ce dessein pour aller aud. sr de Guébriant selon que le traicté le portoit.

Ensuitte ayant esté destourné d'attaquer led. sr de Guébriant, par la prise de Mrs de Bouillon et le Grand, Mesdames de Bouillon recognoissent ingénuement que led. Melos leur a, par deux fois, faict offre de son service et de toutes les forces de son maistre.

C'est, en outre, chose certaine dont le roy pourra dire les circonstances, qu'en ce mesme temps Mr le Grand travailloit aussy puissamment qu'il le pouvoit auprès de luy, pour luy faire disgracier le cardinal.

[2] Je croy qu'il ne seroit pas mauvais de dire au roy comme Mr le Grand ne nie pas qu'il n'ayt rendu force mauvais offices au cardinal, et que mesme il a dict quelques fois luy avoir offert de l'en deffaire, ce qui paroist bien que le roy n'a jamais voulu, puisque Mr le Grand, désespéré de venir à bout de sy mauvaises fins, s'est jetté dans le party d'Espagne.

La déclaration qu'il plairoit au roy donner de ce que l'autre peut luy avoir dict sur ce sujet ne feroit pas peu d'effect dans l'esprit des juges.

[1] « Ce que le sr de Florimond a dit, escrit et signé au roy, par ordre de Mr de Bouillon, est encore très-considérable. » Cette phrase, qui est dans la seconde minute, ne se trouve ni dans la première, ni même dans l'original.

[2] Ce paragraphe et le suivant sont écrits en marge de l'original; le second ne se trouve pas dans la première minute.

On laisse au jugement de Mrs de Noyers et de Chavigny de parler ou de ne parler pas au roy du contenu en cet article, selon qu'ils l'estimeront plus à propos. Si on adjouste à tout ce que dessus les traittés passés en Espagne et les contre lettres recogneues par Monsieur, l'inspection des pièces fera voir clairement que ce ne peut estre une chose supposée.

Il y a encores une circonstance que Monsieur a dicte à Mr de Villeroy, que j'estime bien pressante [1], qui est que Mrs le Grand et de Bouillon luy avoient apporté le traitté tout formé lorsqu'ils le furent trouver à son escurie la nuit, et qu'il croit, ce qu'il n'affirme pas positivement, qu'il estoit escrit de la main de Mr le Grand.

Les 30,000 ₶ en pistoles d'Espagne pesantes qu'il avoit faict porter à Lyon est encore une circonstance qui fortiffie la cognoissance de ce dessein.

Enfin, il y en a tant qu'il est impossible de n'en cognoistre pas la vérité.

Si Mr de Beaufort refuse de venir et de parler comme il doit, ma pensée est qu'il n'y a point à marchander, et qu'il faut le rendre fugitif ou le prendre; cette affaire mérite d'estre poussée avec vigueur.

XLIII.

Archives de Condé, n° 125. — Communication de S. A. R. Mgr le duc d'Aumale.

A M. LE PRINCE.

5 août.

Monsieur . . . . . . je reçois tous les jours tant de tesmoignages de l'honneur de vostre souvenir et de vostre affection en mon endroit, que j'en suis confus. Celuy qu'il vous a pleu me donner par l'envoy de Mr de Figean me touche sy

[1] Ensuite de tous les aveux de Monsieur, Richelieu lui envoya la promesse que le roi lui accorderait les conditions dont il avait fait faire la demande par l'abbé de La Rivière. (Lettre du 7 août notée ci-après aux Analyses.)

sensiblement que je ne sçaurois vous l'exprimer, non plus que le ressentiment que j'en ay. J'ay prié led. s[r] de Figean de vous le représenter et de vous dire, M[r], que rien ne m'a faict oposer au désir qu'il vous plaist me faire cognoistre avoir, de faire un tour en ces quartiers, à mon occasion, que l'incommodité que je sçay que vous recevriés d'un sy long voiage; vous asseurant que j'ay une extresme passion de vous voir pour vous remercier de vive voix de toutes les obligations que vous avés acquises sur moy, qui suis véritablement, et seray toute ma vie, autant qu'on le peut estre,

Monsieur,

Vostre bien humble et très affectionné serviteur.

De Tarascon, ce 5[e] aoust 1642.

XLIV.

Arch. des Aff. étr. France, t. 101, pièce non cotée, placée après le fol. 381. — Mise au net de la main de Cherré.

Biblioth. imp. Baluze, pap. arm. lett. paq. n[os] 2 et 3, fol. 14. — Copie.

MÉMOIRE DE M. LE CARD. DE RICHELIEU, POUR M. LE CARDINAL MAZARIN[1].

[7 ou 8 août[2].]

Verra à Valence le lieutenant des gardes de M[r] de Bouillon.

Item le Cordellier.

Parlera à M[r] de Valence qui est icy pour sçavoir la preuve qu'il y a du voyage du Cordellier.

Faut représenter au lieutenant que, si on luy demandoit quelque

[1] Ce titre semble mis en tête après coup, de la main de Baluze.

[2] Le manuscrit ne nous donne point de date, mais nous avons des lettres de Mazarin qui nous l'indiqueront à peu près. Il écrit de Tarascon, le 4 août, que le cardinal a résolu de le faire partir pour Lyon, où il s'abouchera avec le duc de Bouillon, et une autre lettre, du 12, nous apprend qu'il est arrivé à Lyon. L'instruction doit être du 7 ou du 8 août au plus tard.

chose de secret qui peust nuire à Mr de Bouillon, il auroit raison de ne le dire pas.

Mais qu'en ne luy demandant qu'une chose qui est publicque, qui est peut-estre recogneue par Mr le Grand et Mr de Thou, la nier faict paroistre de la dissimulation qui donne à croire qu'il sçait des choses qu'il estime estre crime, ce à quoy on ne pense peut-estre pas.

Enfin il le faut convaincre par ses propres dépesches, luy demandant pourquoy il n'est pas party aussytost qu'il fut dépesché par Mr de Noyers, et où il est demeuré depuis, et pourquoy il partit aussytost que Mr le Grand fut arresté.

Pourquoy il dist à celuy qui l'arresta que si c'eust esté Saladin qui se fust approché de luy il l'eust tué.

Si ce lieutenant dit quelque chose d'importance, il faudra luy faire dire devant Mr de Venes, ou quelque autre, et addroitement en faire prendre la déposition par Mr de Sene (ou Seve) ou autre.

Faut sçavoir du Cordellier pourquoy il a esté à Turin sy diligemment, qui l'y a envoyé, à qui il a parlé, ce qu'il y a faict; pourquoy il est sitost revenu[1]?

Verra Mr de Bouillon se faisant désirer de luy.

Luy dira le voir sans charge, mais d'estre bien ayse de s'estre trouvé, par occasion, à Lyon puisqu'il a désiré le voir.

Fera le personnage d'escoutant et non de proposant. Battra fort froid avec led. sieur, si ce n'est qu'il vienne à son poinct. Et si led. sr faict le renchéry, il tesmoignera ne s'en soucier pas; et luy fera cognoistre que le compte du roy se trouve plus à faire un coup de partie, en cette occasion, qui asseure le repos de l'estat, qu'à luy pardonner à quelques conditions que ce soit.

Le coup de partie consiste à faire chastier Mr le Grand et luy; et mettre Monsieur hors du royaume, en estat de ne nuire jamais, pour

[1] Ici le manuscrit des Aff. étr. laisse la fin de la page en blanc et met ce qui suit à l'autre feuillet; c'est à ce feuillet seulement que commence la copie de Baluze.

éviter toutes les récidives qui sont desjà arrivées plusieurs fois, et aud. duc de Bouillon et à Monsieur.

Au reste il luy fera cognoistre que le roy pense avoir Sedan plus seurement en le chastiant qu'en luy pardonnant, parce que sa punition emportera confiscation de tous ses biens; ensuitte de quoy il sera plus avantageux à ceux qui agiront pour ses enfans de tascher de r'avoir leur bien en quittant Sedan que de le livrer aux Espagnols, sur de grandes promesses qu'il sçait bien n'estre jamais suivies de rien de solide.

Enfin il lui tesmoignera qu'il n'est pas allé là pour luy faire dire quelque chose qui vérifie son crime, parce qu'on en a assez de preuves, mais qu'il y est allé pour voir s'il luy voudroit dire quelque chose qui luy peust ayder à luy en faire obtenir le pardon; ce qu'il a faict d'autant plus volontiers qu'estant intime amy de Mr de Turenne, il seroit bien aise si, en servant l'aisné, il pouvoit tirer le cadet de la peine en laquelle il est.

[1] Faut sçavoir de Mr de Castelan et de tous ceux qui ont amené Mr de Bouillon s'il n'a rien dict de conséquence.

Faut establir la garde bien seure avec Mr de Villeroy [2], et voir si on ne luy laissera point quelqu'un de ceux qui l'ont amené jusques à ce que l'officier des gardes du corps soit arrivé.

Faut mettre ordre que Mr de Bouillon ne sache point ce qui se passe avec Monsieur [3].

Donner ordre qu'on fasse venir à Beaucaire les gendarmes de Mr de Lesdiguières et les carabins qui ont escorté Mr de Bouillon jusques à Lyon, où ils recevront les ordres du roy de ce qu'ils auront à faire [4].

[1] Dans le manuscrit des Affaires étrangères, ce qui suit est écrit sur un troisième feuillet, et commence au milieu de la page, dont la moitié supérieure est restée en blanc.

[2] Gouverneur de Lyon.

[3] Ici finit la copie de Baluze.

[4] On voit que la mission de Mazarin vers le duc de Bouillon était bien préparée, et que Richelieu laissait peu à faire à l'habileté de son *frère coupe-chou*, comme il appelle quelquefois Mazarin.

XLV.

Cabinet de S. A. R. Mgr le duc d'Aumale. — Original de la main de Cherré.

[A M. DE NOYERS.]

De Tarascon, ce 8e aoust 1642.

Ayant apris, par la venue de Citoys, que le duc Charles faict le mauvais dans la Lorraine, et qu'on craint qu'il assiége Saverne et Hagnau, et que Mr du Hallier le suit; et voyant d'autre costé que les ennemis ne sont pas si puissans en Catalogne qu'on le disoit, je vous redépesche Citoys en diligence pour vous dire qu'on peut différer l'envoy des troupes de Gransay de deçà, et que peut-estre n'en sera t'il point de besoin. Ainsy Mr du Hallier ne sera point empesché de garentir la Lorraine et l'Alsace des mauvaises volontez du duc Charles, et dans peu de temps il aura aparemment liberté d'agir comme il voudra, croyant qu'on pourra se passer de deçà de ses troupes.

Je ne puis vous escrire davantage pour cette heure. Vous verrés dans la lettre de Mr de Chavigny ce que je pourrois vous mander de plus. Mes playes vont bien, mais je me porte mal.

Ne trouvez pas estrange s'il y a du changement en la demande qu'on faict des troupes de Gransay et en ce qu'on vous escrit de ne les envoier pas, par ce que ces changemens ne deppendent pas de moy, mais bien de la diversité des nouvelles qui nous arrivent du Roussillon et de la Catalogne.

XLVI.

Cabinet de S. A. R. Mgr le duc d'Aumale. — Original de la main de Cherré.

POUR M. DE NOYERS,

SECRÉTAIRE D'ESTAT, EN COUR.

De Tarascon, ce 9e aoust 1642.

Je vous prie d'escrire au sr Mercier[1], qui est à Richelieu, qu'il vous envoie un plan de l'église de Richelieu, du bastiment qu'on a faict tout proche, pour le logement des prestres de la mission, et de l'espace qu'on leur peut donner joignant ce dit bastiment, pour faire un jardin; afin que, quand je seray à Paris, je puisse résoudre ce qu'on fera pour cela.

Je vous prie aussy de recommander qu'on ne mette pas les livres que le sr Stella m'a acheptez dans ma bibliothèque, mais bien dans quelque lieu de mon logis, parce que je les désire voir, à mon arrivée à Paris, auparavant qu'on les mette dans ladite bibliothèque, et juger avec vous si mon argent a esté bien employé[2].

XLVII.

Cabinet de S. A. R. Mgr le duc d'Aumale. — Original de la main de Cherré.

POUR M. DE NOYERS,

SECRÉTAIRE D'ESTAT.

De Tarascon, ce 9e aoust 1642.

Monsr des Marests, guydon de mes gendarmes, et qui commande

[1] On sait que c'était son architecte.

[2] Richelieu avait déjà fait cette recommandation (ci-dessus, p. 57). — On voit par cette lettre, comme par celles du 29 juillet, du 4, du 10, du 13 août, et d'autres encore, que l'accablement des affaires, les plus graves soucis, les plus cuisantes douleurs n'ont jamais empêché Richelieu de donner quelques-unes de ses pensées aux lettres, aux arts, à ses livres, et aussi à ses moindres intérêts privés. Nous avons eu plus d'une fois l'occasion de le remarquer.

la brigade qui est icy près de moy, est l'un des cappitaines gardes costes de la province de Normandie. N'en pouvant pas faire la fonction luy-mesme, à cause du service qu'il rend dans les armées durant les campagnes, commet trois gentilzhommes voisins de la coste qui s'en acquittent très dignement. Ilz luy ont escrit depuis peu qu'on les a compris au nombre de ceux qui sont commandez pour l'arrière ban en ladite province de Normandie, et taxez pour ce sujet; et parce qu'ilz ne peuvent pas servir en deux lieux, et qu'ils ont tousjours esté exemptez de l'arrière ban jusques à présent, aussy bien que de toutes les taxes faites sur les gentilzhommes pour ce sujet, je fais ce billet à Monsieur de Noyers pour le prier de conserver lesdits gentilzhommes en l'exemption dont ilz ont jouy jusques icy, en considération qu'ilz gardent actuellement la coste, et leur expédier ce dont ilz auront besoin pour empescher les poursuites qu'on pourroit faire contr'eux, si c'est chose qui se puisse faire sans tirer à conséquence [1].

XLVIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1642, juin-août, fol. 398. — Original de la main de Cherré.

POUR M. DE CHAVIGNY,

SECRÉTAIRE D'ESTAT.

De Tarascon, ce 10 aoust 1642.

Je vous porte envie du voiage que vous faites à Pont [2]. Je voudrois avoir esté de la partie, à cause de la maistresse du logis que j'estime et honore de tout mon cœur [3].

[1] Remarquons cette réserve habituelle chez Richelieu ; même dans les choses qui l'intéressent personnellement, il songe toujours à l'intérêt public. On pourrait ajouter que de Noyers n'était pas homme à dire non sur quoi que ce fût dont il lui eût exprimé le désir, et Richelieu le savait.

[2] Nous avons dit que c'était une maison de campagne du surintendant Bouthillier.

[3] Chavigni répondait au cardinal le 15 août : « J'ay monstré à ma mère ce que Mgr m'a faict l'honneur de m'escrire sur le voyage que j'ay faict à Pont, dont elle a jetté des larmes de joye. Elle voudroit de

Je suis ravy de la bonne santé du roy, et recevray la mienne quand il plaira à Dieu me l'envoier[1].

Je suis bien fasché que l'affaire du marquis soit accrochée; mais j'espère que le temps la meurira.

Pourveu que Mr de Beaufort die franchement la vérité, ainsy que vous me mandés qu'il y est résolu, j'espère que l'affaire de Mr de Thou ira aussy bien que les autres.

Je suis entièrement à tous mes amis, au nombre des quels vous ne tenez pas une petite place.

Je n'ay point receu de lettre de madame d'Aiguillon depuis qu'elle a veu le roy[2].

bon cœur avoir eu celuy d'y voir S. Ém. en parfaitte santé, et que tout son bastiment fut renversé. » (Ms. précité, fol. 470.)

[1] Dans une lettre à Bouthillier, et qui sera seulement notée aux Analyses, parce qu'elle a déjà été imprimée, Richelieu dit au sujet de sa santé : « Je vous puis dire que l'on avoit chanté le triomphe avant la victoire, le bruit ayant esté espandu à Paris, comme vous me le mandés, de ma convalescence avant qu'elle fust telle, en effet, que j'avois lieu de le désirer. Vous aurez sceu, particulièrement par M. de Chavigny, la suitte de mon mal, c'est pour quoy il ne me reste maintenant qu'à vous dire que le dernier abscès qui m'est survenu après les deux précédents s'est, par la grace de Dieu, percé de luymesme, cette nuit, lorsque les médecins et les chirurgiens estoient en peyne de recognoistre l'endroit par lequel on le devoit percer, ce qui me faict attribuer cette opération à la bonté de Dieu seule, de laquelle j'espère aussy la guérison entière. » Les recueils imprimés classent au hasard cette lettre sans date; elle a été écrite trèspeu après la présente, vers le 12 août.

[2] Chavigni, faisant un pompeux éloge de la nièce de Richelieu, écrivait le 28 juillet : « Le roy devant demeurer encore 12 ou 15 jours à Fontainebleau, mad. d'Aiguillon y viendra un jour pour le voir, ce que S. M, a tesmoigné avoir très agréable. » Et nous lisons dans la correspondance de Henri Arnauld que la duchesse avait fait sa visite le 30 juillet.

XLIX.

Cabinet de S. A. R. M[gr] le duc d'Aumale. — Original de la main de Cherré.
Arch. des Aff. étr. France, 1642, juin-août, fol. 399. —
Minute du même secrétaire.

[A M. DE NOYERS[1].]

De Tarascon, ce 10 aoust 1642.

La résolution que le roy a prise de n'envoier pas les troupes de M[r] de Gransay de deçà a esté très judicieuse, voyant comme les affaires alloient en Lorraine et Alsace; et, en effet, je tire à quelque vanité, ce que vous verrés par la dépesche que je vous ay faite par Citoys[2], qu'aussy tost que j'ay ouy parler du siége de Saverne et de Hagnau, j'ay esté du mesme avis, que les troupes ne vinssent point auparavant que d'aprendre la résolution qui en avoit esté prise à la cour.

C'est donc à M[r] du Hallier à agir puissamment contre le duc Charles, avec toutes les troupes qu'il a, et à ces M[rs] qui commandent de deçà, à prendre Perpignan avec celles qu'ilz ont, et les renforts dont nous pouvons les raffraischir de temps en temps. Et, en effet, pour ne laisser pas le roy en peyne, je croy très certainement que le régiment de Tavane, la recreue que fera M[r] le marquis de Villeroy et la levée que faict M[r] de Lesdiguières suffiront pour mettre Perpignan à bout.

Je suis ravy de la confirmation de la santé du roy.

Quant à la mienne, je la souhaitte ardemment pour servir Dieu et Sa Majesté tout ensemble, mais elle a bien de la peyne à venir; mes playes vont bien, et cependant la foiblesse de mon bras et la difficulté de me lever demeurent toutes entières. Je feray humainement tout ce qui se pourra pour guérir, et attendray de Dieu ce qui est ordonné dans sa providence.

[1] Ce nom écrit au dos de la minute indique la suscription.

[2] C'est la lettre du 8 août. Voy. ci-dessus, p. 85.

J'attendray de vous le jugement de Blaise sur la bibliothèque de Mr de Cordes, le nombre des volumes et le prix.

Si je l'achepte, il se faut bien donner garde de la confondre dans ma bibliothèque, mais la mettre en quelque lieu séparé dans le pallais cardinal, avec les mesmes tablettes où elle est maintenant chez Mr de Cordes. En tout cas, si on ne peut trouver de lieu, il la faudra mettre dans ma petite gallerie, mettant les tablettes en sorte qu'elles ne touchent point les murailles, pour ne gaster point nos peintures. Je ne prétends pas, comme vous pouvés penser, qu'elle soit là pour y demeurer. Au cas que vous l'y mettiez, Desbournais[1] en aura les clefs et n'y lairra entrer personne.

Je suis très aise du voiage que vous faites à Pont. Je voudrois bien avoir esté de la partie plus à cause de la maistresse du logis que du logis mesme[2].

Je prie Dieu que Mr du Hallier batte bien le duc Charles, et mette Saverne et Hagnau en l'estat qu'il faut.

L.

Arch. des Aff. étr. France, 1642, juin-août, fol. 429. —
Original de la main de Cherré. La minute, de la même main, est au fol. 428.

A M. DE CHAVIGNY.

De Tarascon, ce 12 aoust 1642.

J'ay veu une lettre du sr Rioland, qui escrit que si l'électeur de Cologne veut entrer en l'exécution du testament de la reyne, ses domestiques qui tiennent le bon party s'y opposeront et prétendront qu'il est nul. Je croy que si on avoit la comodité de leur faire sçavoir que le roy sera bien aise qu'ils suivent le mouvement qu'ils ont en cela, et qu'ils exposent bien leurs causes de nullité, il seroit très à propos.

Il faudroit aussy, à mon avis, leur faire cognoistre que Sa Majesté

[1] Le premier valet de chambre du Cardinal.

[2] Richelieu avait dit cela et à peu près dans les mêmes termes à Chavigni, p. 87.

désintéressera les bons; mais je croy qu'il ne faut pas leur escrire formellement ce qu'on veut en cela, mais bien au sieur de Chantelou, qui pourroit le leur faire faire.

Je vous envoie une lettre qui vient de Couloigne, par la quelle vous verrés les bons sentimens des domestiques de la reyne. Je croy que l'avis qu'ilz donnent de demander à l'électeur que toutes les pierreries de la reyne soient envoiées en France, est très bon, et que, si on ne l'a faict, cela mérite l'envoy d'un second courrier, avec une dépesche fondée en bonnes raisons, comme vous sçaurés bien faire.

[1] J'estime qu'il seroit bien à propos de faire payer les intérests du Mont de Piété pour empescher la vente des pierreries de la reyne.

Le s[r] Rioland escrit qu'ils me gardent le perroquet de la reyne qu'autresfois j'avois eu l'honneur de luy donner. Je suplie le roy de trouver bon que je sois héritier de cet animal.

Je ne vous escris point de mon mal, à cause des petits changements qui y arrivent souvent.

LI.

Cabinet de S. A. R. M[gr] le duc d'Aumale. — Original de la main de Charpentier.

POUR M. DE NOYERS,

SECRÉTAIRE D'ESTAT,

ET POUR M. DE CHAVIGNY.

De Tarascon, ce 13 aoust 1642.

M[r] de Chartres dict cognoistre la bibliothèque de M[r] de Cordes, et croit qu'à vingt mile francs elle seroit bien payée. Elle est complète pour l'histoire, les livres en sont curieux et bien choisis, mais fort mal reliez. S'il en faut cependant donner vingt deux mile francs, j'y consens.

[1] Ce paragraphe n'est point dans la minute.

Il est bien important de donner la lettre que vous aurez escrite aux provinces et aux ambassadeurs, au s[r] Renaudot. Je vous prie luy donner sy bien escrite et si bien ponctuée, qu'il mette dans l'impression a lignea tout ce qu'il faut, et qu'il n'y ayt point de faute.

Je suis ravy de la confiance qu'a M[r] du Hallier d'empescher les desseins du duc Charles. Toutes les troupes qu'il a ne sçauroient estre employées à meilleur usage qu'à garentir Saverne et Hagnau.

LII.

Cabinet de S. A. R. M[gr] le duc d'Aumale. — Original de la main de Cherré.

[A M. DE NOYERS.]

De Tarascon, ce 15[e] aoust 1642.

Je ne sçaurois mieux faire sçavoir au roy l'estat des nouvelles de Perpignan, qu'en vous envoyant la dernière lettre que j'en ay receue de M[r] de la Melleraie[1].

Je vous puis asseurer que les Gardes[2], Anduze, toutes les milices qui sont excelentes, et 500 hommes de M[r] de Villeroy qui arriveront dimanche icy, fortifient l'armée de 8 mille hommes bien effectifs.

Ils auront, en outre, pour ce qui est de la cavalerie, ma compagnie de chevaux légers et la noblesse de Languedoc que meine M[r] d'Anguien feront bien mil chevaux. J'ay prié M[rs] de Schomberg et de la Melleraie d'envoyer 2 mille hommes à M. de la Mote.

M[r] de la Luzerne est mort[3]; il a suplié le roy, en mourant, de

[1] C'est sans doute une lettre du 13 août, conservée dans le ms. de M[gr] le duc d'Aumale, et qui informait Richelieu des mouvements de troupes du marquis de Leganez, de l'arrivée des milices françaises et de la misère qui régnait dans Perpignan, où il n'y avait plus de vivres que pour un mois.

[2] Le manuscrit met une majuscule à ce mot; est-ce un lieu du département du Gard, ainsi qu'Anduze, sur le Gardon?

[3] La Luzerne était un officier qui servait en Catalogne sous le maréchal de Brézé; il venait de succomber aux suites de blessures reçues plusieurs mois auparavant. Richelieu lui avait plusieurs obligations. Un autre officier, Le Terrail, venant de la cour, était venu visiter la Luzerne au lit, où ses blessures le retenaient, et lui

conserver à son fils le gouvernement du mont St-Michel, en Normandie, et son régiment. Je croy que Sa Majesté ne sçauroit mieux faire. Il a 14 ou 15 ans, à ce qu'on m'a dict, et 30 ou 40 ᵐ# de rente.

Mr de Gordes est malade d'une grande apoplexie dont on n'atend que la mort. Il suplie le roy de permetre la vente de sa charge, qu'il a acheptée. Je croy qu'il y a de la justice à sa demande. Seulement estimeroy-je qu'il faudroit en limiter le prix à 80 mille escus, et que le roy doit avoir grand soin qu'elle tombe entre les mains d'un honeste homme, point factieux, ny brouillon. Il suffira de faire cognoistre l'intention du roy telle qu'elle est, si Mr de Gordes [meurt] (?)

Après avoir faict tout ce que je puis pour le service de Perpignan, quoy que je ne sois pas guéry, je me suis résolu de partir dimanche pour gaigner Valence par le Rosne.

J'enmèneray Mr de Thou avec moy, et feray partir 5 ou 6 jours après M^{r} le Grand avec la cavalerie qui a amené Mr de Bouillon d'Italie, avec toutes les précautions requises pour une seureté entière.

Je fais faire demain un service fort solennel pour la reyne mère du roy.

LIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1642, juin-août, fol. 477. —
Minute ou copie de la main de Charpentier.
Bibl. imp. Baluze, pap. arm. lett. paq. 11, n°s 2 et 3, fol. 15.
Extrait de la main de Baluze.

A M. LE CARD. DE MAZARIN.

De Tarascon, ce 16e aoust 1642.

J'ay veu ce que vous a dict Mr de Bouillon. Il n'est pas fin en confessant une partie de son crime, suffisant pour le faire mourir, de desnier le reste. Cependant il est aisé à concevoir pourquoy il le faict.

avait répété des discours menaçants de Cinq-Mars contre le cardinal; la Luzerne en avait averti le maréchal de Brézé, qui s'empressa d'en informer Chavigni, par une lettre datée de Barcelone le 16 avril, lettre conservée aux Affaires étrangères. (Espagne, t. XXI, fol. 176.) L'avis venait à propos, au moment où Richelieu cherchait par tous les moyens à pénétrer les mauvais desseins de M. le Grand.

Il sçait bien que Sedan n'est à craindre qu'en tant que ceux qui le possèderont voudroient s'entendre avec les Espagnols. En cette considération le désir et l'espérance qu'il a de pouvoir conserver cette place luy faict desnier qu'il ayt voulu traicter avec eux, et dire ce qu'il peut pour faire croire qu'il n'estime pas qu'on puisse rien faire avec telle gens, afin que nous ostant, par ce moyen, la crainte des intelligences qu'il pourroit avoir à l'avenir avec ces bons seigneurs, il nous oste aussy l'envie de luy oster Sedan.

Au reste, si vous prenez garde à ce qu'il vous a dit, *ludit in æquivocis;* car il est vray qu'il n'a pas veu le traicté d'Espagne arresté, veu que Fontrailles, à son retour, l'a déposé entre les mains de Monsieur; il peut estre vray encore qu'il a dict à Fontrailles, comme il alloit en Espagne, qu'il prist bien garde à ne parler point de luy, et ne l'engager pas; c'est-à-dire que tout le traicté ne fust bien asseuré, comme il paroist que Fontrailles a faict, aiant dict dans le traicté au comte duc, que Monsieur avoit deux personnes d'importance de son party, les quelles il avoit charge de ne déclarer pas dans le traicté, mais qu'il feroit cognoistre par après; ensuitte de quoy quand le traicté a esté signé, il les a nommés par des contre lettres qui ont mesme vigueur que le traicté.

Tous ces artifices sont grossiers et inutiles, le personnage vous en a assez dict pour le faire condamner, et s'il perséveroit en sa conduitte il n'en dict pas assez pour obtenir sa grace.

Vous sçaurés bien le mesnager petit à petit, et le faire estandre autant que vous le pourrés sur le particulier des mesfiances que Mr le Grand luy a données, comme aussy sur la cognoissance qu'a eue Mr de Thou de tout ce qui s'est passé entre ces Mrs; et il est impossible, à mon avis, que le dit sr de Bouillon n'achève pas, aiant commencé comme il a faict.

Vous recommanderés, s'il vous plaist, à Mr de Villeroy qu'il ne die à personne que Mr de Bouillon confesse la debte, mais qu'il est bon qu'il tasche tousjours d'en tirer quelques nouvelles particularités quand il le verra.

Je parts demain, avec l'ayde de Dieu, comme je vous ay mandé, et je n'atends que Mr d'Arziliers pour faire partir le prisonnier.

Ce 17 aoust, en partant de Tarascon.

Tandis que vous serés nécessaire de delà pour les affaires qui vous y ont mené, ne revenés point, s'il vous plaist, car il les faut dépescher le plus tost qu'il se pourra[1].

LIV.

Arch. des Aff. étr. France, 1642, juin-août, fol. 480. — Original de la main de Cherré.

[A MM. DE NOYERS ET CHAVIGNI[2].]

De Tarascon, ce 17 aoust 1642.

Mr de Cordes est mort à Paris, Mr de Rhodes est mort en Limosin, et Mr de Gordes est mort en Provence. Ceux qui ont des noms en ordes prendront garde à eux, s'il leur plaist[3].

La famille de Mr de Gordes eust bien voulu conserver la charge de cappitaine des gardes pour son filz; mais je leur ay dict que le roy ne donnoit point ces charges à des enfans, et que tout ce qu'ilz pouvoient prétendre estoit la récompense qu'il plaira au roy leur ordonner.

Mr le comte de Carces s'offriroit volontiers pour cappitaine des gardes, mais le roy jugera, à mon avis, que ce n'est pas son faict, et

[1] Ces lignes, que nous trouvons dans le même manuscrit, fol. 479, écrites de la main de Cherré, ne portent point de suscription; il ne nous semble pas douteux qu'elles ne s'adressent à Mazarin, et, quoique datées du lendemain, elles doivent être une espèce de *post-scriptum* de la lettre à laquelle nous les joignons.

[2] La suscription manque, mais la réponse étant signée : de Noyers et Chavigni, c'est à eux que la lettre était adressée. On lit au dos, de la main de Chavigni : « Son Éminence. »

[3] C'est apparemment à cause de ce jeu de mots que de Noyers et Chavigni répondaient au cardinal, le 26 août : « Nous avons esté ravis de voir la bonne humeur en laquelle est Msr par sa dépesche du 17. » (Manuscrit cité aux sources, fol. 559.)

homme de bonne qualité m'a dict qu'il estoit partisan de Mr le Grand. Je croy que le roy peut, s'il le veut, sans faire tort à son service, conserver le gouvernement du St-Esprit au filz de Gordes. Il est le maistre, c'est à luy d'en user ainsy qu'il l'estimera plus à propos.

Je vous escrivis avant hier que le filz de la Luzerne avoit 14 ou 15 ans; d'autres m'ont dict depuis qu'il n'en a que deux, vous le pouvés sçavoir.

Mon bras va beaucoup mieux que de coustume, je pars aujourd'huy pour aller à Arramon[1].

Je fis faire hier un service pour la reyne sy solennel qu'on croid que dans Paris on n'eust sceu mieux faire.

Mr de Bouillon commence à parler comme il faut; on croit qu'il achèvera.

Je suis, Messieurs, celuy qui est entièrement tout vostre.

LV.

Arch. des Aff. étr. France, 1642, juin-août, fol. 508. —
Original de la main de Cherré. — Minute de la même main, fol. 509.

[AU ROI[2].]

De Mornas, ce 20e aoust 1642.

L'extresme désir que j'ay de m'aprocher de Sa Majesté m'a faict avoir du courage et des forces pour quitter Tarascon, bien que je ne sois pas encore guéry. Je gaignerai demain, s'il plaist à Dieu, le Saint Esprit, où je séjourneray un jour, pour de là aller faire une pose à Valence. Si j'avois autant de force que j'ay d'envie de voir Sa Majesté, je serois bientost auprès d'elle; mais la nécessité n'ayant point de loy,

[1] Aramont, petite ville sur le Rhône, à quatre lieues environ de Tarascon.

[2] Point de suscription, mais au dos de la minute Cherré a mis « au roy. » C'est donc par erreur qu'en tête de cette même minute, est écrit, de la main de Baluze (?), « à M. de Noyers. » Cette annotation signifie seulement sans doute que la lettre fut envoyée à de Noyers pour être remise au roi.

cet honneur m'est encores deffendu pour quelques mois, à mon avis; ce qui n'empeschera pas que je ne la serve en tous les lieux où je me trouveray, ne voulant ny esprit, ny vie, que pour luy tesmoigner, autant que je seray en ce monde, non seulement la passion et la fidélité que ma naissance m'oblige d'avoir pour ses affaires, mais, en outre, toute la tendresse que peut jamais avoir une créature pour son maistre, de qui elle attend certainement le réciproque, par sa justice et par sa bonté.

LVI.

Cabinet de Mgr le duc d'Aumale. — Original de la main de Cherré.
Arch. des Aff. étr. France, 1642, juin-août, fol. 511. — Minute du même secrétaire.

A M. DE NOYERS.

De Mornas, ce 20 aoust 1642.

Je vous remercie de ce que vous me mandés de mes bastimens.

Je veoy que Ruel sera plus tost prest à me recevoir que moy à y arriver.

Je suis bien aise que vous battiez froid sur la bibliothèque de Mr de Cordes, car Mr de Chartres qui l'a veue estime qu'elle seroit bien payée à 20 mil livres, et ce d'autant plus que les livres sont fort mal reliez[1], qui sera une nouvelle despense.

Je ne m'attendois plus aux trouppes de Mr de Gransay[2], mais n'estant pas nécessaire de delà je croy qu'elles ne seront pas inutiles de deçà; et, entre vous et moy, je ne vous puis dissimuler qu'il y a un peu de l'air d'Arras à Perpignan, et s'il pouvoit arriver du mal à nos affaires en ces quartiers, ce que je ne croy pas, il pourroit venir de n'y avoir pas autant d'intelligence et d'adjustement entre nos généraux de Roussillon et de Catalogne qu'il seroit à désirer plus tost qu'en d'autre chose. Je n'ay rien oublié de ce que je doibs pour prévenir tels in-

[1] Richelieu avait déjà mandé à peu près la même chose à de Noyers et à Chavigni, p. 91. — [2] Voy. ci-dessus, p. 85.

conveniens. J'espère que Dieu, qui faict toutes nos affaires, mettra la main à celle là, à nostre avantage[1].

Vous ne m'avés rien mandé des bastimens de Pont, ce que je trouve un peu estrange.

LVII.

Arch. des Aff. étr. France, 1642, juin-août, fol. 502. — Original de la main de Cherré. Minute de la même main, fol. 504.

[A M. DE CHAVIGNI[2].]

De Mornas, ce 20 aoust 1642.

Je suis extresmement fasché de ce que la santé du roy ne va pas tout à faict comme nous le désirerions. Puisque Mr Bouvard, qui cognoist son naturel, estime qu'il tirera enfin le fond du pot, et qu'il le remettra en son premier et bon estat, il m'est impossible de n'espérer pas ce que je souhaitte.

J'ay veu la lettre de Pujols; je croy ce qu'il dict de l'estat d'Espagne et de l'humeur du comte duc[3], et vous sçavés que nous en avons tous-

[1] Le cardinal écrivait à de Noyers le 22 qu'il envoyait un exprès au roi pour lui annoncer que le sr de Choupes venait d'arriver (au Pont-Saint-Esprit) de la part de M. de la Meilleraie, apportant que Perpignan avait demandé à capituler, « et que c'estoit tout de bon à cette fois, que les ennemis n'avoient plus que trois onces de pain par jour, et n'auroient plus rien à la fin du mois. Si cette nouvelle a suitte, comme je n'en fais nul doute, je ne luy puis dire la joye que j'en ay. » (Notée aux Analyses.) Le cardinal ne tarda pas à être détrompé; il reçut du maréchal de Schomberg un mémoire qui lui exposait au vrai l'état du siége de Perpignan, « duquel (disait Richelieu dans sa réponse) il faut attendre avec patience le succez, qu'avec l'ayde de Dieu, j'espère estre enfin tel qu'on a lieu de se le promettre. » (Lettre notée aux Analyses, à la date du 28 août.) Perpignan tint encore une vingtaine de jours.

[2] Point de suscription. Je lis au dos, de la main de Chavigni : « Son Éminence. »

[3] Il s'agit sans doute ici d'une lettre du 14 juillet, que nous trouvons aux archives des Affaires étrangères (Espagne, t. 22, fol. 247) ; on y lit : « Le comte-duc parloit depuis trois ou quatre mois qu'il rendroit son maistre le seigneur du monde par voyes incogneues. » C'était le temps où il avait signé le traité de Fontrailles, et où l'on ne pouvait savoir à Madrid que la

jours faict ce jugement, lors mesme que Pujols croyoit le contraire. Je croy que le roy peut enfin permettre à ce pauvre Pujols de s'en revenir chez luy, et qu'on luy doit envoier mile ou douze cens escus pour cela; ensuitte de quoy cest à luy de voir si le comte duc le lairra venir.

L'envoy des troupes de Gransay m'a surpris, venant lorsque je ne m'y attendois plus, croyant le siége de Saverne ou de Hagnau; mais ne faisant point faute de delà, peut estre ne seront elles pas inutiles de deçà [1].

J'ay veu les avis que donne Mr d'Harcourt de la marche des ennemis, il ne sçauroit mieux faire que de les suivre.

La prise de la Motte ne sera pas inutile, si elle arrive; et le roy montre bien le désir qu'il a de bien faire aller ses affaires par la disposition en la quelle vous me mandés qu'il est de faire fortiffier Mr du Hallier de mile hommes de ses gardes françoises et suisses, s'il en est besoin.

Le voiage de Mr le cardinal Mazarin à Lyon a esté desjà très utile, Mr de Bouillon ayant commancé à parler comme il faut.

Mr le Grand a dict à Mr Céton, s'il eust tant soit peu continué à estre bien avec le roy, qu'il eust faict sauter Mr le cardinal Mazarini.

Mr d'Arzilliers arrive aujourd'huy à Beaucaire pour aller quérir Mr le Grand. Mr de la Vrillière ira avec luy à Montpellier pour le faire partir, et tout ira avec seureté [2].

conspiration de Cinq-Mars était découverte. Pujols ajoutait : « Vous devés croire à mon advis. . . sur l'homme qui avoit correspondance isy; si vous aviés veu et ouy ce qui cest passé isy depuis quelque temps, vous le jugeriés ainsy soit en parlant de la maladie de monseigneur, soit de sa mort, soit du danjer où il estoit de descheoir de son autorité. Il parloit avec des sirconstances qui ne pouvoient estre inventées isy, et venoit de delà sans doute. . . » Pujols était un homme du Midi, qui écrivait en un français fort incorrect; mais, à travers ce mauvais langage, on voit qu'il avait su et annoncé des choses pleines de menaces.

[1] Richelieu répète à Chavigni ce qu'il vient d'écrire à de Noyers; le plus souvent, à cette époque, il leur écrivait des lettres communes, lorsque tous deux étaient ensemble auprès du roi.

[2] On a trouvé plus dramatique de mettre Cinq-Mars dans une barque traînée par le navire du cardinal, mais ce n'est pas de l'histoire.

J'enmène Mr de Thou avec moy afin que tout arrive à Lyon en mesme temps.

Le Boullay vient d'arriver icy de la part de Monsieur pour tesmoigner la joye que son maistre a de pouvoir demeurer en France. Il dict qu'il est party pour venir à Villefranche satisfaire à ce qui a esté arresté.

Mr le chancelier arrive aujourd'huy à Lyon, je l'ay prié d'aller à Villefranche [1] devant que de me voir, afin d'avancer les affaires.

Perpignan est toujours en mesme estat; on dict que leurs vivres ne sçauroient passer le cinqe septembre; si cela est (ce qui ne m'est pas constant), quelques secours que les Espagnols voulussent tenter ne sçauroient venir à temps. Je croy que dans le quinziesme septembre on verra la fin de cette affaire [2].

On n'a point encores veu dans les provinces de deçà la lettre que le roy a trouvé bon d'y escrire [3], pour oster les mauvaises impressions qu'on y a semées à son préjudice, par les artifices de Mr le Grand.

Cependant il est important qu'elle ayt cours. Mr de la Vrillière, qui est près de moy, ne peut pas l'envoier dans les lieux de son département. Il faut que ce soit celuy de vous autres MMrs qui faict pour luy [4].

Cressentin estant pris, j'ay trouvé bien extraordinaire que Mr de Longueville ne se mette point en campagne, parce que Mr Mazarin m'escrit qu'il vous mande qu'il ne le peut faire sans avoir la montre, je luy dépescheray demain un gentilhomme pour le prier de n'attendre pas cela, et luy respondre, en mon propre et privé nom, qu'il recevra [5] la dite montre; et, pour en faciliter le payement, si Mr le surintendant n'a son faict prest, je trouveray bien, sur mon crédit, à Lyon, jusques à cinq cens mile francs, afin de ne perdre pas un temps sy propre à

[1] Ici il y a dans la minute : « trouver Monsieur ».

[2] Elle fut finie trois jours plus tôt.

[3] Voy. ci-dessus, à la date du 4 août.

[4] On sait que chacun des secrétaires d'État avait dans ses attributions une portion déterminée des affaires intérieures de la France.

[5] Il y avait dans la minute : « promptement. »

faire progrez en Italie comme celuy-cy, où les Espagnols y sont très foibles.

Au nom de Dieu, faites pourvoir d'une façon ou d'autre à cette affaire avec toute sorte de diligence et sans perdre un moment.

LVIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1642, juin-août, fol. 516. — Original de la main de Cherré.

SUSCRIPTION :

POUR M. DE CHAVIGNY,

SECRÉTAIRE D'ESTAT.

De Mornas, ce 21 aoust 1642.

Je n'ay rien à vous dire outre la lettre que je vous escris en commun[1], sinon que j'attends l'extrait que je vous ay demandé sur les affaires de Hollande, afin de vous envoier mon avis, et vous faire sçavoir ce que j'estimeray à propos d'escrire à Mr le prince d'Orange.

Dès à présent je vous diray qu'il faut mander à Mr d'Estrades qu'il se rende à Paris au commencement d'octobre, afin de l'instruire de ce qu'il faudra qu'il face en Hollande, où il le faudra renvoier; mais vous ne luy en manderés rien[2].

LIX.

Arch. des Aff. étr. France, 1642, juin-août, fol. 537. — Minute de la main de Cherré.

A MM. DE NOYERS ET DE CHAVIGNY.

Du 23 aoust 1642.

Selon ce que nous aprenons des affaires d'Italie, nous voyons que,

[1] Je n'ai point de lettre du 21 août adressée en commun à Chavigni et à de Noyers. — [2] Voy. ci-après, à la date du 25 septembre.

sans la montre, on y perdra l'occasion de prendre une place qui asseure le passage de Cazal et desgoutera-t-on tout à faict le prince Thomas qui s'est déclaré en prenant Cressentin. J'ay dépesché un courrier à Mr de Longueville, pour le prier de n'attendre point la montre; et j'escris par Mr le cardinal Mazarin à Mrs du Gué, Lumague, Vidault, pour voir s'ils la voudront faire fournir, sur mon crédit. Je vous avoue que je ne sçaurois voir qu'on puisse avancer les affaires du roy sans le faire, quand mesme il m'en devroit couster ma ruine.

Mr le cardinal Mazarin est revenu de Lyon, où il a négocié si adroitement que Mr de Bouillon en a dict assez pour rendre nostre preuve complette. Son intervention est sy nécessaire en toutes ces affaires, que je l'ay prié de retourner demain, pour faire faire à Monsieur ce qu'il faut, et au dit sr de Bouillon aussy.

Dans la recognoissance que Mr de Bouillon faict, il déclare que les principaux artifices dont Mr le Grand s'est servy pour le perdre ont esté de luy faire croire, l'un que je le voulois perdre, et qu'on prendroit la première occasion de l'arrester prisonnier et luy oster sa place; et l'autre, que le roy estoit extresmement mescontent de moy parce que je luy faisois faire le voiage de Roussillon contre son gré et à mauvaise fin.

Le roy sçachant bien que c'est luy qui se porta de son propre mouvement à faire ce voiage, sans que je luy proposast, je le suplie très humblement d'avoir agréable que la vérité en paroisse, selon le mémoire que je vous envoye, au quel il ne sçauroit trouver de difficultés parce que l'affaire y est desduite mot à mot, et qu'il n'est question que d'une chose publique, qui ne nuit directement à personne.

En ce cas, il faut que le corps du mémoire soit transcrit de la main ordre de Mr Lucas, et que le roy mette au bas, de sa propre main, depuis ces mots : *ce que dessus est la pure vérité,* jusques à la fin.

On ne sçauroit mieux faire que de poursuivre vertement(?) Mr de Beaufort, l'envoyant arrester, s'il se peust, s'il ne veut pas venir, car non seulement en ce cas refusera-t-il de faire son devoir, mais il a attiédy Monsieur, qui voudroit bien varier sa déclaration sur le sujet

du dit s[r] de Beaufort et de M[r] de Thou; mais le roy peut s'asseurer que Monsieur fera tout son(?) devoir de deçà[1].

LX.

Arch. des Aff. étr. France, 1642, juin-août, fol. 535. —
Original de la main de Charpentier. Minute de la même main, fol. 536. —
Bibl. imp. Extrait de la main de Baluze, pap. des arm. lett. paq. 6, n[os] 2 et 3, fol. 15 v°.

AU ROY.

23 août.

Sire,

M[r] de Bouillon ayant commencé à recognoistre ingénuement sa faute, je supplie très humblement Vostre Majesté de trouver bon que je le puisse assurer de sa grace, au cas qu'il achève de faire une ingénue déclaration de tout ce qu'il sçait, sans espargner personne, et qu'il remette Sedan entre vos mains.

Je sçay bien que Vostre Majesté dira d'abord que je suis trop facile[2]. Mais quand j'auray l'honeur d'estre auprès d'elle, je me fais fort de luy faire voir que cet expédient luy est plus utile et plus glorieux qu'aucun autre qu'elle peust prendre[3].

Elle m'a dit plusieurs fois qu'Elle ne s'est jamais trouvé mal de mes conseils, je la suplie d'avoir encores la mesme créance en ce sujet,

[1] Le cardinal avait reçu tout récemment une missive du duc d'Orléans qui lui donnait cet espoir, et à laquelle il avait répondu la veille du jour où il écrivait la présente lettre. Sur le remercîment que Monsieur adressait au cardinal pour les services qu'il en avait déjà reçus dans la position critique où il s'était mis, Richelieu lui disait : « Je seray très ayse de continuer à servir V. A. dans la suitte de cette fascheuse affaire, pourveu qu'elle m'en donne lieu, en satisfaisant religieusement à ce à quoy sa conscience et sa parole l'obligent. » (Lettre notée aux Analyses.)

[2] Ce sera sans doute la première fois qu'on aura fait ce reproche à Richelieu.

[3] Ici finit l'extrait de Baluze.

et[1] que je ne désire la santé et la vie que pour continuer à luy rendre des preuves de la fidélité de celuy qui est,

Sire,

de Vostre Majesté

Le très humble, très obéissant, très fidelle et très obligé sujet et serviteur.

Du Pont-St-Esprit, ce 23e aoust 1642.

LXI.

Cabinet de Mgr le duc d'Aumale. — Original de la main de Cherré.
Arch. des Aff. étr. France, 1642, juin-août, fol. 539. —
Minute de la même main.

A M. DE NOYERS[2].

Du Pont-Saint-Esprit, ce 23 août 1642.

Je remetz à Mr de Noyers de faire, avec Mr Bouvard et son fils, tout ce qu'il estimera à propos, pour s'accorder avec eux sur le sujet de Jardin[3].

Quant à Compiègne, je seray très aise qu'il soit secouru pour mettre sa fille en religion; mais il n'y a que l'une de deux voyes : ou que le roy donne ce secours, au quel cas il luy faut demander; ou si Mr de Noyers juge que je doive faire cette charité, je serois bien aise de n'en avoir point la vanité, et que celuy qui m'en auroit l'obligation ne s'en ressouvinst que devant Dieu.

Je suis extresmement affligé de la maladie du bon père Sirmond. Je croy, avec Mr de Noyers[4], qu'il faut aller au bon père du Milieu[5]

[1] « de croire. » Ce mot qu'on lit dans la minute rend la phrase plus régulière.

[2] L'original manque de millésime et de suscription, mais la minute note l'un et l'autre.

[3] Voy. ci-après, p. 110.

[4] Chavigni mandait au cardinal le 17 août : « Mr de Noyers escrit à Mgr l'estat auquel est le P. Sirmond, et ce qu'il pense pour son successeur. » Je n'ai pas la lettre de de Noyers.

[5] Dans la minute on lit toujours « le

que je ne vis jamais. Partant, si le cas y eschet, luy et Mr de Chavigny feront ce qu'il faut à cette fin, et s'il arrivoit que la fin du bon père Sirmond fust sy subite que le père du Milieu ne peust arriver à la première feste, on pourroit porter le roy à prendre quelque prestre séculier, ou quelque récolet, qui ne peust tirer à conséquence, Sa Majesté ayant premièrement déclaré qu'elle auroit choisy, pour son confesseur, le père du Milieu.

Ayant sceu qu'on m'a envoyé deux hardes[1] de Barbes à Paris, l'une de 22 et l'autre de 12, je prie Mr de Noyers d'envoyer quérir Roques aussy tost, et luy en faire choisir pour mon escurie huit des plus beaux, masles ou femelles, ce que je dis parce qu'on m'a dict qu'il y a une jument extresmement belle; et, le choix estant faict, vendre les 26 autres à quelque maquignon, au quel, pour les vendre mieux, on pourra donner six mois de terme, pourveu que le payement en soit bien asseuré. Toutes ces despenses extraordinaires m'incommodent et je n'en veux plus faire.

Je vous ay escrit ce que je pensois pour Mr de Chandeniers pour la charge de Gordes[2].

Je ne responds point aux charges de Rodes, parce que vous me mandés que le roy attendra mon retour, ce que je croy, en vérité, estre à propos pour son service.

Je suis bien aise de vous voir disposé à ne vous haster point au faict de la bibliothèque de Mr de Cordes de la quelle, n'y ayant point d'inventaire, on peut soustraire tels livres que l'on voudra.

Les variétés sont sy grandes au faict des nouvelles de la Catalogne et du Roussillon[3] que j'ay envoyé quérir les deux mile hommes de Mr de Gransay à St-Jehan de Laune; j'espère cependant que tout ira bien, avec l'ayde de Dieu.

bon père de Milieu. » Il ne paraît pas que ce père du Milieu ou de Milieu ait été confesseur de Louis XIII.

[1] Ce mot ne s'entend aujourd'hui que des troupes de bêtes fauves; l'académie ne l'a conservé que comme terme de chasse.

[2] Voy. ci-après, p. 111.

[3] Au lieu de Roussillon, il y avait Perpignan dans la minute. Nous remarquons encore quelques légères différences qu'il est inutile de noter ici.

Il me semble que Melo prend bien de petits avantages en Picardie; mais je ne dis rien sur ce sujet, parce que je craindrois qu'en voulant faire plus qu'on ne faict il arrivast quelque accident; cette année il se faut conserver.

Je trouve bien à propos que Roque me face venir son beau frère; je luy escris sur ce sujet. Vous luy envoierés, s'il vous plaist, ma lettre.

LXII.

Arch. des Aff. étr. France, 1642, juin-août, fol. 534. — Original de la main de Charpentier.

A M. LE CARD. MAZARIN.

Du Pont-Saint-Esprit, ce 23 aoust 1642.

Ce billet est pour tesmoigner à monseigneur le cardinal Mazarin qu'après avoir releu la lettre que Mr le duc de Bouillon luy a escrite, bien que je me sente d'autant plus offensé de son procédé passé que je m'estois rendu respondant de ses actions au roy, la franchise avec la quelle il a commencé à déclarer ce qu'il sçait me faict résoudre à employer tout le crédit qu'il plaist au roy me donner auprès de luy pour obtenir sa grace, pourveu qu'il parachève de déclarer tout ce dont il a cognoissance, sans vouloir excuser personne, et qu'il remette entre les mains de Sa Majesté ce qui jusques à présent a tousjours esté l'unique cause de ses malheurs[1].

Son Éminence luy peut donner cette parole, dont il est en luy de recevoir les effects.

[1] La souveraineté de Sedan.

LXIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1642, juin-août, fol. 576. —
Minute de la main de Charpentier.

[AU ROI.]

30 aoust 1642.

J'escris à Votre Majesté du lieu où elle m'a faict l'honeur de me mander qu'elle désiroit que je feusse[1]. Sans le Rosne présentement il me seroit impossible de faire voiage. Je seray, avec l'ayde de Dieu, dans 8 jours à Lyon; et dans ce temps j'espère que mon bras se fortifiera, en sorte que je pourray gaigner la rivière de Loire.

M^r le Grand a failly à se sauver; Mr de la Vrilière qui estoit sur les lieux en envoiera une relation plus ample. On croit qu'il avoit intelligence avec diverses personnes gaignées, entre les quelles l'enseigne de la citadelle s'est trouvé coulpable.

Ceux de Perpignan qui avoient mandé qu'ils sortiroient le lendemain pour capituler ont encore différé l'effect de leur résolution, mais enfin ils y seront contrainets.

Le régiment de Tavane est passé avec 700 hommes, qui, avec la recreue de 300 du régiment de Villeroy, font mil.

Demain matin il part d'icy autre mil hommes, sans les officiers du régiment de M^r le duc de Lesdiguières, et dans 8 jours, il en aura encore autant.

J'ay arresté Mr de Grancey à Lyon, jusques à ce que nous voyons dans 4 ou 5 jours comme quoy iront les affaires.

Je croy qu'il y aura bien 1500 gentilshommes de service[2] dans le Roussillon; aussy il n'y a rien à craindre. Pourveu que Vostre Majesté se porte bien, rien ne sçauroit aller mal, avec l'aide de Dieu, de qui j'espère beaucoup de bénédictions sur vostre personne et sur vostre

[1] Le 30 août, le cardinal était à Valence.

[2] Ce mot est douteux; mis en abréviation, il n'est pas nettement écrit.

royaume, pourveu qu'il y soit servy comme je sçay que vous le désirés.

LXIV.

Arch. des Aff. étr. France, 1642, juin-août, fol. 577. — Original de la main de Charpentier.

A M. LE SURINTENDANT.

30 aoust.

Monsieur, j'ay veu, par vostre lettre du 24 de ce mois, que ce courrier m'a apportée, la joye que vous me tesmoignés avoir receue de ma meilleure santé, dont je vous remercie, sachant de longue main la part que vous prenés à ce qui me touche. Je suis bien aise d'avoir cogneu que la siatique qui vous a travaillé vous ayt donné quelque relasche. Si les médecins jugent que les eaux de Bourbon vous y soient absolument nécessaires, je n'ay rien à vous dire, sinon qu'au lieu de vous dissuader ce voiage, je vous conseille de le faire, pour destourner le mal dont vous estes menacé; mais si ce n'est seulement que pour le désir de me voir, vous pouvés, à mon avis, différer ce contentement jusques à mon arrivée à Paris. Cependant je vous diray que j'estime à propos que vous et Mr de Noyers travailliés au retranchement des despenses que vous jugerés moins importantes, n'estant pas encore en estat de vacquer à des affaires de cette nature[1].

[1] Dans cette lettre du 24, Bouthillier avait fait à Richelieu un triste tableau de la situation financière de l'État. Nous donnons l'extrait de cette dépêche, où l'on trouvera des détails curieux pour l'histoire des finances à ce moment. Le cardinal n'en dit qu'un mot, alléguant sa maladie; mais tout le monde se préoccupait sérieusement de cet état de choses. H. Arnauld, dans une lettre du 27 août, parlant de cette assemblée à Chantilly, mande que le surintendant avait dit « que la Catalogne coûtait, par mois, 1,200,000 livres. » Dans sa lettre à Richelieu, il ne nomme la Catalogne que pour célébrer la glorieuse conquête. — Au dos, de la main de Bouthillier : « A monseigr le Cardinal. De Paris ce dimanche matin 24e aoust 1642. » — « ... Nous fusmes Mrs les intendans et moy jeudy dernier, suivant le commandement

Au reste, je n'ay point ouy parler ny d'un quatriesme intendant, ny d'un controleur général, que par ce que vous m'en avés escrit[1] du bruict qui en court à Paris; m'estant arresté à ce que vous m'en mandastes incontinant après la mort de feu Mr du Houssay, que les trois inten-

du roy à Chantilly, où M^{r} le prévost des marchands et les eschevins de la ville avoient aussi eu l'ordre de se trouver, sur le suject du reculement d'un demi quartier des rentes de la ville, sur les gabelles, les aydes, et les cinq grosses fermes, et non sur les autres natures des rentes qui sont celles du clergé, celles des huict millions et les antiennes sur les receptes générales. Le roy leur parla très bien, je dis très bien, de sorte que, Sa Majesté m'ayant commandé de leur parler ensuite, je n'eus presque autre chose à leur dire, sinon que Sa Majesté avoit tout dict en trois mots, leur adjoustant seulement que ce qu'elle desiroit estoit fondé en raison et en exemple; ce qu'aiant un peu estendu, je leur dis pour fin, qu'au moins ils voyoient les fruicts des despences excessives à la verité, mais nécessaires et inévitables, et que toute l'Europe voyoit avec estonnement le progrès des armes du roy et ses glorieuses conquestes en Allemagne, en Lorraine, en Flandre, en Italie, en Catalogne; et que nous espérions, avec l'ayde de Dieu, dire bientost dans le Roussillon. M^{r} le prévost des marchands aiant respondu selon le deub de sa charge, luy et les eschevins s'en allérent avec cette résolution du roy, et je n'ay point sceu qu'elle ait esté improuvée. J'ay signé l'arrest commandé par Sa Majesté suivant le quel ce demi quart des rentes sera retranché, c'est à dire reculé dans les estats du roy, ce qui revient environ à xiii^{c} l.^{m} # par an. Je suis obligé de dire à V. Exc. en cet endroict qu'il nous fault bien chercher d'autres fonds; mais ce qui m'afflige est que les extraordinaires se peuvent dire taris, et est à craindre que les ordinaires nous manquent tout d'un coup en beaucoup d'endroicts du royaume, que la longueur de la guerre de 8 années, peu s'en fault, a entierement désolés. Il est besoing, monseigneur, de penser à cela sérieusement, et est du tout nécessaire de régler les despences selon les fonds, n'estant plus du tout possible de régler ni trouver les fonds selon les despences faictes en l'année passée et en la présente, de la quelle il n'y a encore que 7 mois 23 jours descoulés. Je n'oze presque dire à V. Ém. que les despences en montent à plus de lxiiii millions de livres, je dis despences effectives en argent comptant de l'espargne, ou en assignation, promptes et indubitables, sans les despences qui se feront encore aux quatre mois huict jours restans. Je craindrois d'estre ennuieux et importun à V. Ém. si je luy en disois davantage. Si jeusse peu, je ne luy en eusse pas tant dict, mais il fault cognoistre le mal pour y apporter le remède. Nous parlerons de tout cela Mr de Noyers et moy, affin que V. Ém. voie le tout nettement, et ce qui se peut faire aux finances pour le service du roy... » (Arch. des Aff. étr. France, 1642, juin-juillet-août, fol. 550. Minute de la main d'un secrétaire du surintendant.)

[1] Bouthillier avait laissé percer quelque inquiétude à ce sujet, dans la lettre où il rapportait ce bruit, avec le dessein assez visible de savoir la pensée du cardinal.

dans qui restoient suffisoient pour faire la fonction, tant de l'intendance que du controle général.

C'est ce que je puis vous mander pour response à vostre dépesche, à quoy j'adjousteray l'asseurance que je vous donne d'estre tousjours certainement,

Monsieur,

Vostre très affectionné à vous rendre service.

De Valence ce 30 aoust 1642.

LXV.

Arch. des Aff. étr. France, 1642, juin-août, fol. 581. — Minute de la main de Cherré.

A MM. DE CHAVIGNY ET DE NOYERS.

Du 30 aoust 1642.

Je vous avoue que la hardiesse de Mr Bouvard[1] m'a surpris; ou elle procède d'une estresme ignorance, ce que je ne puis croire, ou d'une extresme confiance du pouvoir qu'il a auprès de son maistre et du peu qu'il croit que j'y en ay, ce qui seroit très fascheux. Cette action montre que la caballe n'est pas morte, car asseurément, à mon jugement, Bouvard n'a point faict de luy mesme ce qu'il a faict, mais il y a esté fortiffié par quelqu'un.

Je ne luy ay jamais dit qu'il ne tenoit qu'au roy que le mariage ne se fist, mais je luy ay bien dict ce dont le roy et moy estions demeurés d'accord, sçavoir est, que Sa Majesté m'avoit dict que Mr Bouvard luy avoit parlé de ce mariage et qu'il lui avoit tesmoigné ne l'agréer pas, parce que Mr Bibier estoit un fascheux esprit, qui du temps de Mr de Lopès avoit tousjours brouillé.

Je prie Mrs de Chavigny et de Noyers de considérer si, ensuitte de

[1] On sait que Bouvart était le médecin du roi; je n'ai rien trouvé qui explique l'intrigue dont Richelieu se plaint ici.

cette action, Mr de Noyers se doit accorder avec le dit sr Bouvard sur le sujet de Jardin[1].

Je ne décide pas qu'il ne le faille pas faire; mais ils verront si, en ce cas, il n'en deviendroit point plus orgueilleux et plus entreprenant, croyant qu'on l'apréhanderoit.

Quant à Tréville[2], si le roy le mettoit en la charge de capitaine de ses gardes, il ne faudroit plus demander si la caballe demeureroit en pied; les enfans le croiroient et ce seroit chose évidente, et cette action seroit de telle conséquence que, si Dieu la permettoit, je croy qu'il authoriseroit ma retraitte.

Il faut vuider le procès qui est à Lyon, et par après nous verrons au reste.

Je ne veoy en conscience aucune apparence de ne donner aux héritiers de Mr de Gordes[3] que 50,000 escus[4]; il a achepté la charge quatre vingt six, et, s'il a vendu des charges, cela s'est consumé dans le temps, et sa maison demeure obérée. Ma pensée est que le moins qu'on leur puisse donner est 200,000 livres, ou soixante et dix mil escus; et, autant qu'on le peut juger, le roy ne l'auroit à cinquante mil escus que pour en pouvoir disposer en faveur de ce personnage[5], et le vray moyen de rompre son dessein, qui ne peut avoir effect sans luy[6] porter grand préjudice, c'est de mettre la charge à hault prix.

Après tout je ne voudrois pas qu'une personne qui seroit recogneue estre portée de moy y entrast pour 50,000 escus, tant à cause du peu de justice qu'il y auroit d'en user ainsy, que parce aussy que tous les cappitaines des gardes croiroient que je serois cause de la diminution qui arriveroit à leurs charges, en les mettant à sy bas prix.

J'ayme beaucoup mieux ayder Mr de Chandenier de 10,000 escus s'il y peut entrer.

[1] Voyez p. 104 ci-dessus.

[2] Richelieu savait que cet officier s'était offert, dans les conciliabules de Monsieur, pour le *débarrasser* du cardinal.

[3] On a vu que c'était l'un des capitaines des gardes du roi.

[4] Le signe que nous traduisons par *écus* ressemble un peu à celui qui signifie *livres;* le premier est le plus vraisemblable.

[5] Tréville.

[6] La phrase est obscure; « lui » ne peut se rapporter qu'au roi.

Je vous envoye une lettre que le d. s^r[1] escrit à Mr Citoys par la quelle vous verrés qu'il présuppose que j'ay consenty au mariage. J'admire la simplicité de ce bonhomme. Il en faut demeurer là, à mon avis, et ne parler pas davantage de cette affaire.

Souvenés vous, s'il vous plaist, que je n'ay point d'aversion que Mr de Noyers face son accomodement avec Mr Bouvard pour le Jardin; mais considérés seulement ce qui sera le meilleur.

M^r le Grand s'est cuidé sauver; s'il fust demeuré davantage à Monpellier, je croy que nous ne tenions rien; le bonhomme Ceton est trop pauvre homme pour ces choses là; mais il faut ensevelir la sinagogue avec honneur. Mr de la Vrillière enverra au long une relation de tout ce qui s'est passé en ce sujet. L'enseigne de la citadelle de Montpellier, qui estoit gagné, est prisonnier.

Les mil hommes de Tavanes et de Villeroy sont présentement au moins à Narbonne, mile de Mr Desdiguières partent aujourd'huy, et autre mile seront prests devant huict jours.

Gransay est à Lyon où je l'arreste jusques à ce que nous sçachions de nouvelles nouvelles de Perpignan, qui n'a pas capitulé encores, quoyque ceux de dedans eussent mandé à Mr de Schomberg qu'ils sortiroient le lendemain pour le faire. Il n'y a rien à craindre qu'un peu pour nostre armée navale, qui ne sera pas malheureusement sy forte que celle des ennemis; mais j'espère bien de tous costez.

Je croy que le s^r Peny[2] fera fort bien l'affaire de Coloigne.

Je suis très aise que les affaires aillent bien en Allemagne, et que Mr de Chavigny espère bien de celles de Hollande[3].

[1] Bouvart. Le cardinal revient ici, sans transition, à la première pensée de sa lettre.

[2] Il avait été secrétaire de l'ambassade de France en Espagne.

[3] Malgré toutes les belles protestations du prince d'Orange, on avait à Tarascon de sérieuses inquiétudes de son côté. Chavigni s'efforçait de rassurer le cardinal; il avait écrit le 21 août : « Mgr verra, par un extrait de lettre de Mr de la Tuillerie, combien il est satisfait de la conduite de M^r le prince d'Orange. Je me confirme de plus en plus à croire qu'il n'a escouté les propositions du traité de Treve que parce qu'il s'est imaginé, avec raison, que la France estoit perdue si les détestables cabales de la cour avoient le dessus, ou que le mal de Son Ém. eust un mauvais succès.

Je ne vous escris point en particulier[1] parce que je n'ay rien à vous mander et que je suis accablé.

La plus haute de mes playes est fermée, l'autre le sera bientost, mais je ne m'ayde point de mon bras.

Je ne vous dis point que je suis entièrement à vous, parce que vous le sçavés bien.

J'ay veu Mr le prince, qui s'en est desjà allé; il est gaillard et bien affectionné.

LXVI.

Arch. des Aff. étr. France, 1642, de septembre en décembre, fol. 13. — Minute de la main de Charpentier.

A MM. DE CHAVIGNY ET DE NOYERS.

De Condrieux, 3 septembre 1642.

Je dépesche ce courrier en diligence pour avoir prompte responce

et qu'à présent qu'il voit qu'il n'y a plus rien à craindre, ny de costé ny d'austre, il s'est remis dans le bon chemin. » Et le 26 Chavigni disait encore : « Mr le maral de Guébriant me mande qu'on ne peut pas agir plus franchement, et avec plus d'affection pour le service du roy, que Mr le prince d'Orange a fait avec luy. Et M. de la Tuillerie confirme la mesme chose, de sorte que je croy de plus en plus que Mgr ne doit avoir aucune inquiétude de ce costé là. » (Ms. cité aux sources, fol. 517, 561.)

[1] C'était une précaution dont on usait en écrivant aux secrétaires d'État qui étaient auprès du roi, lorsqu'on leur mandait certaines choses dont ils ne voulaient pas que Louis XIII fût instruit; nous voyons de Noyers recommander encore cette prudente réserve au chancelier, qui lui avait écrit des lettres fort embarrassantes les 21 et 26 août : « Le roy, lui écrivait de Noyers le 2 septembre, me demandant tous les jours si je n'ay point reçu de vos nouvelles, j'estois assez empesché à luy respondre... Je vous prie que nous observions cet ordre à l'avenir, que je luy puisse faire voir vos lettres; et quand il y aura quelque chose ..qui ne devra pas estre vu, vous preniez la peine de l'escrire dans une lettre à part. » On sait qu'à ce moment le chancelier était appelé à Lyon pour le procès de Cinq-Mars, et l'on redoublait de précautions afin que le roi ne reçût pas d'autres impressions que celles que les confidents de Richelieu étaient chargés de lui donner. Cette lettre autographe de de Noyers est conservée à la Bibl. imp. fonds St.-Germ.-Harl. 474.

de ce qui s'ensuit : Mr de Bouillon a confessé tout ce qu'il faut de son propre mouvement, et, par sa repentance, pour se faire trancher la teste.

Maintenant il demande grace au roy, moyennant qu'il luy remette la place de Sedan.

Tous les serviteurs du roy, qui sont de deçà, jugent qu'il la luy doit accorder; et, si ce dessein succède, ils seront ravis de la bonté de Dieu sur la France.

Pour le faire réussir, le d. duc estime qu'il faut aucunement tromper sa mère et le peuple de Sedan, se conduisant en sorte qu'ils croient qu'on ne doive faire aucun changement en ce qui est du gouvernement politique de la ville, ny des presches, escoles et séminaires qui sont pour les huguenots dans Sedan.

Sur cet article nous le conduirons de deçà et auprès de Mme de Bouillon comme il faut, pourveu que nous sachions la volonté de Sa Majesté; car, en ce cas, je prieray Mr le cardinal Mazarin, qui s'est conduit avec grande adresse envers Mr de Bouillon, de vouloir aller en poste à Mézières pour empescher que les dames[1] de delà ne s'alarment mal à propos.

Mr de Bouillon, de son costé, faict estat d'envoyer Mr le comte de Roussy, qui est icy, pour faire entendre à sa mère ses intentions, et l'estat auquel il est.

Il estime qu'il faut mettre là dedans un gouverneur merveilleusement sage pour se bien conduire avec les habitans, ministres et sa mère qu'il ne croit pas qui en veule sortir sa vie durant, mais qui ne demeurera pas dans le chasteau.

Il croit qu'il y faut d'abord une garnison forte.

Si j'adjoustois foy aux impostures par les quelles Mr le Grand avoit desbauché les esprits quil a révoltez contre le roy et contre ses créatures, je ne dirois point mon avis sur ce sujet, ce misérable leur aiant persuadé autant qu'il a peu que Sa Majesté avoit une telle aversion de

[1] La femme du duc de Bouillon et la duchesse douairière, sa mère.

moy que depuis que je luy nommois ou présentois quelques uns pour des employs, leurs affaires estoient faites dans son cœur. Mais pour faire voir la confiance que j'ay en Sa Majesté, j'useray de la mesme liberté qu'il a tousjours approuvée, sans la quelle on ne sçauroit servir un maistre, luy disant franchement ce que je pense, ensuitte de quoy il fera librement ce qu'il luy plaira.

J'estime donc que l'homme le plus propre qu'on puisse mettre en cette charge est Faber[1], aiant, à mon avis, toutes les qualités requises pour adoucir les aigreurs et d'une femme et d'un peuple qui d'abord seront affligés de se voir sousmis à une domination sous la quelle ils appréhenderont du changement pour leur religion.

Je croy que le roy doit envoyer commander aux onze compagnies des gardes qu'il a envoyées à la Mote, d'aller droit à Rhétel, et nous envoyer icy un ordre secret aux d. gardes pour faire ce qui leur sera ordonné par Mr le cardinal Mazarin.

Si le roy approuve le sr Faber, il me commandera de l'envoyer quérir, et je l'envoieray en poste trouver mon d. sr le cardinal.

Cet affaire doit estre secrétissime, car on n'en peut commencer l'exécution qu'après le jugement de Mr le Grand; ensuitte du quel Mr de Bouillon envoira prier Mr le chancelier de le voir; et, en présence de la plus part des juges il le supliera de différer son jugement jusques à ce qu'il ait peu envoyer conjurer le roy de luy donner grace, à condition de luy remettre Sedan.

Le roy se confiera, s'il lui plaist, que nous n'oublierons rien en la conduitte, quand nous sçaurons ses volontez.

Il faudra que Mr le cardinal Mazarin porte la grace de Mr de Bouillon, pour la donner à Mme sa mère, lorsque la garnison entrera dans la place.

Je ne vous dis rien du revenu de Sedan, parce que nous ajusterons l'affaire quand le roy sera dans la place.

Il est temps qu'il plaise au roy d'envoyer Mr de Vaubecour, qu'il a

[1] De Noyers répondait le 7, de Monceaux : « Le roy a parfaitement bien receu la proposition de Mr Faber pour Sedan. . . » (Ms. cité aux sources, fol. 37.)

choisy, pour Perpignan, et je croy qu'il est à propos qu'il vienne en poste.

Thiault dict qu'il n'a point l'ordre pour les 300 mil livres qu'il présuppose devoir estre fournis par luy pour le ravitaillement de la place; nous ferons le mieux que nous pourrons estans à Lyon, et cependant on y donnera ordre de la cour.

Vous sçavés ce que nous avons faict pour la montre d'Italie [1]. Nous ne perdrons, s'il plaist à Dieu, aucune occasion de servir.

Mr le Grand arrive demain à Lyon.

Je renvoye Mr de Grançay avec ses troupes à la Mote.

Il faut bien prendre garde à ne mettre pas des Suisses huguenots Sedan.

La résolution que le roy a prise de faire venir dire la vérité à Mr de Beaufort est excelente.

Mr d'Hudicourt ou Mr Bourdonné me sembleroient bien propres pour Landrecy. Je croy que Mr d'Hudicourt tiendroit sa garnison plus complette et plus réglée, et ses fortifications plus parfaites.

LXVII.

Aff. étr. France, t. 101, 1642. — Minute de la main de Charpentier.

DÉCLARATION DU ROY
SUR SON VOYAGE DE ROUSSILLON [2].

Vers le commencement de septembre 1642.

Sur la fin de la campagne précédente, après la prise de Bapaume,

[1] Voy. ci-dessus, p. 102, et ce que Richelieu ajoute dans une lettre du 9 septembre, p. 119.

[2] Ceci est écrit au dos, de la main de Cherré. Le manuscrit ne nous donne point la date de cette déclaration; mais nous voyons, par les pièces du procès, que ce fut dans son interrogatoire du 31 août que le duc de Bouillon parla du voyage du roi en Roussillon, et l'on peut croire que Richelieu se hâta de demander au roi une déclaration qui pouvait avoir quelque influence sur les juges de Cinq-Mars. Chavigni et de Noyers, qui étaient alors au-

je dis un jour à mon cousin le cardinal de Richelieu que j'estois en peine et ne voiois pas quelles entreprises on pourroit faire doresenavant en Flandres, veu la difficulté qu'il y auroit à faire porter des vivres aux places avancées que l'on pourroit attaquer, et que je le priois de me dire ce qu'il pensoit que l'on pourroit faire l'année suivante.

Il me respondit que mes pensées estoient très fondées, qu'il croioit qu'il faloit se mettre sur la deffensive du costé de Flandres, tant à cause de la dicte difficulté des vivres, que par ce aussy que tout ce qu'on pouvoit espérer de ce costé là, où les ennemis avoient des forces aguerries, estoit de prendre une place en chaque campagne, ce qui ne ruineroit pas les affaires du roy d'Espagne et ne l'obligeroit pas de venir à la paix, qui est la seule fin qui m'avoit mis les armes en main.

Qu'à son avis, le seul moyen de contraindre le d. roy à ce à quoy la raison ne l'avoit pu porter jusques icy, estoit de l'attaquer dans son propre pays; et que, par cet effect, il estimoit qu'il faloit faire passer pendant l'hiver 10 ou 12 mille hommes de pied en Languedoc, et 2 mille chevaux pour fortiffier les troupes qui estoient dans le Roussillon, et leur donner lieu d'ataquer puissamment au mois de mars le pays, et passer plus avant si cette conqueste réussissoit heureusement.

J'approuvay cet avis; mais considérant que, par ce moyen, je n'aurois rien à faire en mon particulier, je demanday sur le champ à mon d. cousin s'il ne vaudroit pas mieux que j'y allasse en personne.

A quoy il me respondit que ce n'estoit point à mes serviteurs à me conseiller de tels voiages, mais bien à moy mesme à considérer ce que ma santé me pouvoit permettre et ce à quoy mon inclination me portoit; que tout ce qu'il me pouvoit dire, en ce sujet, estoit que si, après y avoir bien pensé, je me résolvois audit voiage, il m'y suivroit.

Sur cela je luy dis que j'aimois beaucoup mieux l'entreprendre que de demeurer les bras croisez à Saint-Germain, ce qu'il savoit bien estre contre mon humeur; mais que toute ma crainte estoit qu'il n'eust

près du roi, ne manquèrent pas de lui faire donner prompte satisfaction; la déclaration put donc être signée dès les premiers jours de septembre. Dans ce temps-là un courrier exprès de Lyon à Paris faisait la route en trois ou quatre jours.

pas assez de force pour en supporter la fatigue. A quoy il me dit qu'il me prioit de n'avoir point de considération à sa personne en ce sujet, tant parce qu'il estimoit que Dieu l'assisteroit en me servant, que par ce aussy qu'il ne faisoit point de distinction entre mourir en un lieu ou en un autre; que c'estoit à moy à penser à loisir à ce dessein, et à luy de se conformer à ce que je résoudrois.

Depuis je me résolus de plus en plus à ce voiage, croiant qu'il me seroit glorieux, et ne pouvant me résoudre à demeurrer à Saint-Germain plustost qu'en mes armées qui agiroient.

Ce que dessus est la pure vérité, que j'ay voulu faire mettre par escrit, sur ce que j'ay veu, par la recognoissance que le duc de Bouillon faict de sa faute, que le s^r de Cinq-Mars luy a voulu persuader que mon cousin le cardinal de Richelieu, qui m'a tousjours conseillé pour mon bien, m'avoit porté à entreprendre ce voiage à mauvais dessein, et que je le faisois mal volontiers, ce qui paroist d'autant plus faux que c'est moy mesme qui en ay eu les premières pensées, et qui en fis l'ouverture à mon d. cousin, en présence des s^rs de Chavigny et de Noyers [1].

[1] Cette déclaration du roi, faite évidemment sur la demande du cardinal, a été rédigée par lui. Richelieu met ainsi dans la bouche du roi lui-même le démenti qu'il donne à ses ennemis. Ils lui imputaient de sacrifier aux succès de son ambition la santé, la vie du roi; c'est le roi qui déclare l'accusation calomnieuse, c'est lui seul qui a voulu faire ce qu'on impute à crime à Richelieu de lui avoir conseillé, et il l'a fait presque contre l'avis de son ministre; bien plus, c'est le ministre qui risque sa santé pour le service du roi. La vérité est que Richelieu désirait vivement que Louis XIII vînt au siége de Perpignan, car l'affaire lui tenait à cœur, et la présence du roi était toujours un grand encouragement pour ses troupes; mais, en même temps, le cardinal avait pris ses précautions, afin que, s'il arrivait quelque malheur, on ne pût le lui imputer. Peut-être regretta-t-il la résolution qu'il avait fait prendre au roi, lorsque, la maladie le forçant de rester en chemin, il vit Louis XIII entièrement abandonné à l'influence de ses ennemis; ce fut à lui que le conseil faillit être funeste.

LXVIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1642, de septembre en décembre, fol. 42. — Original, sans signature, de la main de Cherré; minute de la même main, au fol. 47.

[A M. DE CHAVIGNI ET DE NOYERS[1].]

De Lyon, ce 9 septembre 1642.

Vous sçaurés par Mr de Sevigni que si nous n'eussions envoié la montre d'icy, l'armée d'Italie estoit perdue. A cela je vous diray que la présence du cardinal de Richelieu et de son frère Coupechou Mazarin n'ont pas esté inutiles. En affaires la diligence faict tout, je vous lay dict cent fois, et vous me l'avés veu pratiquer toute ma vie. Sur cela, je vous diray que vous n'en avés pas usé ainsy en l'envoy du sr de Peny à Couloigne, qui a trop tardé d'un mois à partir, ce qui a donné lieu à Fabrony de s'en aller.

J'attends responce de Saladin. Les affaires de Lyon vont fort bien. Le procès sera vuidé, comme je croy, dans cette sepmaine; et, si l'affaire de Sedan réussit, je suplie le roy de considérer quel chemin il y a depuis la Rochelle jusques à Pignerol, Nancy, Brizach, Arras, Perpignan et Sedan, sans compter ce qui est au dedans de ces limites. En vérité, bien que tout soit deub à la bénédiction de Dieu, et à la vertu du roy, le zèle et la vigilance de sa créature n'y ayant pas esté inutiles, il me semble qu'il a fallu estre démon comme Mr le Grand pour vouloir persécuter et perdre un homme qui a si bonne intention pour la France et pour le service de son maistre.

J'ay envoyé 250 bons chevaux à Mr du Hallier, commandés par le baron d'Arzilliers.

Je supplie le roy de trouver bon que Mr de Noyers envoie, dès à présent, de l'argent et un de ses faciendaires à Ardres[2] pour faire tra-

[1] La suscription manque, mais une lettre de de Noyers du 12 dit que cette lettre était adressée à tous deux. — [2] Voy. ci-après, p. 130.

vailler aux dehors tout l'hiver, et qu'on donne quartier d'hiver dans le Boulonnois à deux bons régiments, parce que cette place est la seule que les ennemis, sortant de bonne heure en campagne, comme ils ont faict cette année, pourroient emporter, sans cette précaution, devant qu'on soit en estat de la secourir.

Je vous prie de ne négliger point cette affaire, et de croire que, si on n'y prend bien garde, les ennemis nous préviendront à mettre en campagne.

[1] Mr le cardinal Mazarin vous escrit par Mr de Sevigni, que je vous prie de favoriser en ce qui vous sera possible.

LXIX.

Arch. des Aff. étr. France, 1642, t. 101. — Mise au net de la main de Cherré[2].
Bibl. imp. Baluze, pap. arm. lett. paq. 11, nos 2 et 3, fol. 15 v°. —
Copie de la main de Baluze.

[AU CHANCELIER.]

[Vers le 10 septembre[3].]

Aussy tost que Mr le Grand sera jugé et que son arrest aura esté mis à effect, Mr de Bouillon priera instament le sr de Boislouët d'aller trouver Mr le Chancellier pour le supplier qu'il le puisse voir.

Mr le Chancellier ira, s'il luy plaist, accompagné de six des commissaires; et lors Mr de Bouillon luy dira qu'ayant sceu le jugement et

[1] Ce dernier paragraphe n'est point dans la minute.

[2] Voyez la note 1 de la pièce du 26 septembre, intitulée : « Mémoire de M. le cardinal de Richelieu pour M. le cardinal Mazarin. »

[3] La date manque ainsi que la suscription; mais on voit que cela doit avoir été écrit pour Mazarin, chargé d'une mission non ostensible auprès de M. de Bouillon, ou pour Séguier, qui dirigeait la procédure contre les trois accusés. La note que Mazarin a écrite en marge du ms. prouve qu'au moins la pièce lui fut communiquée; il est même vraisemblable qu'elle fut envoyée à tous deux. Richelieu dictait ici le langage qu'il voulait faire tenir au duc de Bouillon, et que Séguier et Mazarin étaient chargés de lui inspirer. Quant à la date, elle devait être très-voisine de celle de la condamnation des deux autres accusés.

l'exécution de Mr de Cinq-Mars, et cognoissant, par les charges qui sont contre luy et sa propre confession, qu'il ne sçauroit éviter un pareil événement, s'il estoit jugé, il le suplie au nom de Dieu de différer à mettre son procès sur le bureau jusques à ce qu'il ayt response d'une proposition qu'il veut faire au roy.

Que la place ayant esté cause de tous ses malheurs, et estant extresmement importante pour la France, il suplie le roy de la recevoir et la prendre en ses mains, et luy donner grace[1].

Qu'il n'a point de condition à faire avec son maistre; qu'il la luy remettra purement et simplement pour en user ainsy qu'il semblera bon à Sa Majesté. Et cependant[2] qu'il dressera un mémoire particulier de ce qu'il désireroit en remettant la dite place, lesquelles[3] toutefois il soumet à la volonté du roy.

Qu'il ne faict point cette proposition pour gaigner temps et allonger cette affaire, parce qu'il prétend, si Sa Majesté l'aggrée, luy faire remettre la dicte place de Sedan dans dix jours, envoyant expressément à Sedan, comme il fera, l'un de ses beaux frères à cet effect[4].

[1] Baluze s'arrête ici, et met en note : « Le reste est comme dans le procès-verbal de M. le Chancelier du 13 septembre, *jusques à ses beaux frères à cet effect.* » (Manuscrit de Baluze cité aux sources, fol. 16.)

[2] Mazarin a écrit en cet endroit, à la marge : « qu'il prendra l'ardiesse d'escrire un petit mot à Mgr le cardinal duc, pour faire conoistre à S. Ém. ce qui est de son intention, la quelle seroit toutefois entièrement à la volonté du roy. » Cette phrase semble un changement proposé pour la fin du paragraphe, dont une partie a été soulignée. Nous laissons en blanc trois mots en abréviation que nous ne pouvons lire.

[3] Ce mot n'a ici de relation grammaticale avec rien; mais la phrase se comprend : « les choses qu'il désireroit.... »

[4] On sait le résultat des conférences du chancelier et de Mazarin avec le duc de Bouillon; celui-ci donna Sedan pour sauver sa vie. On vient de voir que, deux jours avant le jugement, Richelieu parle de Cinq-Mars et d'Aug. de Thou comme de gens à qui on a déjà coupé la tête. Il faut convenir que Mazarin et le chancelier avaient là un argument très-propre à seconder leur éloquence et à triompher des hésitations du duc de Bouillon. L'abolition fut donnée par le roi, et Sedan fut remis à Mazarin par la duchesse le 29 septembre. Voyez plus loin, à la date du 26, l'instruction donnée à Mazarin allant recevoir la ville de Sedan des mains de la duchesse. L'engagement qu'avait pris Mazarin à l'égard du prince complice de Cinq-Mars, portait : « Tout aussy tost que la ville, chasteau et citadelle de

LXX.

Cabinet de S. A. R. Mgr le duc d'Aumale. — Original de la main de Cherré.

[AU ROI.]

De Lentilly, ce 12e septembre 1642.

Vostre Majesté aura tout à la fois deux nouvelles bien différentes :

L'une est la rédition de Perpignan, qui est la plus belle et la plus considérable place de la terre pour la France;

L'autre est la condamnation et l'exécution de Mr le Grand[1] et de Mr de Thou, qui se sont trouvez sy coulpables au jugement de tous leurs juges[2] qu'ils ne virent jamais un procès sy clair.

Ces deux événements font voir combien Dieu ayme Vostre Majesté. Je le suplie qu'il continue à verser ses bénédictions sur elle, et qu'il me renvoie la santé que je désire pour la servir.

Sedan seront entre les mains de Sa Majesté, on donnera tous les ordres nécessaires pour faire sortir le sr duc de Bouillon du chasteau de Pierrencise, pour aller à Roussy, Turenne ou autre de ses maisons telle qu'il luy plaira. Faict à Lyon, le 15 septembre 1642. Le cardinal Mazarini. » (Voy. l'Hist. de Mazarin, d'Aubry, p. 93 de l'éd. de 1688.) L'acte d'abolition, dont Richelieu a sans doute donné le thème, et qui même emprunte quelques passages à la présente pièce, a dû être rédigé à la chancellerie. J'en ai vu le texte aux Affaires étrangères (France, 1642, de septembre à décembre, fol. 69). Une copie se trouve à la Bibliothèque imp. dans un manuscrit de Béthune (9237, fol. 114), où cette pièce est précédée d'une lettre du duc de Bouillon au cardinal, datée de Pierre-Encise, le 13 septembre. Dès le lendemain de l'exécution, le duc écrit « qu'il a fait le matin au chancelier une ouverture; il offre de céder la ville et le château de Sedan au roy à condition qu'on lui accordera la vie et la liberté. Il dépendra toute sa vie du roy et du cardinal. » (France, septembre-déc. fol. 39. Copie de la main de Cherré.) L'abolition fut enregistrée au parlement le 5 décembre. Le 23 octobre, la Gazette avait informé le public, en termes magnifiques, de la cession de Sedan. (P. 985.)

[1] Le mot cruel imputé à Louis XIII au sujet du supplice de son ancien favori est évidemment inventé. Non-seulement le roi n'a pu savoir à l'avance l'heure de l'exécution, il est même tout à fait impossible qu'il ait su le jour du jugement. Le P. Griffet (p. 536) le rapporte sur la foi de Montglat, et celui-ci ne peut l'avoir cité que sur quelque ouï-dire qu'il n'a pas pris la peine de vérifier.

[2] Pour de Thou les juges n'ont pas été unanimes; deux ont refusé de conclure à la mort. (Voy. ci-après, p. 125.)

LXXI.

Arch. des Aff. étr. France, 1642, de septembre en décembre, fol. 59. — Original de la main de Cherré.

SUSCRIPTION :

POUR M. DE CHAVIGNY,

SECRÉTAIRE D'ESTAT.

De Lentilly, ce 12 septembre 1642.

J'ay tant de choses à vous escrire que je ne le sçaurois faire. Ces trois mots vous apprendront que Perpignan est ez mains du roy, et que Mr le Grand et Mr de Thou sont en l'autre monde[1], où je prie Dieu qu'ils soient heureux. Je vous en diray davantage une autre fois[2].

Mr du Lieu, maistre des courriers de Lyon, demande à establir un bureau de la poste dans Perpignan, et prétend que cela luy appartient, tant comme maistre des courriers des pays estrangez, que parce que les bureaux du bas-Languedoc, dans lequel Perpignan est comme enclavé, luy appartiennent. Il dit que cela luy donnera moyen de bien servir. Vous verrez si c'est chose qui se puisse sans faire préjudice à vos intérests ou à ceux de Mr de Nouveau[3].

[1] Nous avons une lettre autographe de Séguier à Chavigni, datée du 10, où nous lisons : « Demain vendredi on procédera au jugement... l'on diffère le jugement de MM. de Bouillon et de Thou après la condamnation du sieur le Grand. » Que signifie cela ? C'est que le 11 septembre, la veille du jugement, on ne croyait pas encore pouvoir faire condamner de Thou à la peine capitale. Cette lettre, que nous ne voyons citée nulle part, jette une lumière nouvelle sur la fin de ce procès et sur le récit assez peu clair du P. Griffet (p. 512 et suiv.), où l'on entrevoit quelque perfide manœuvre employée au dernier moment et lorsque Cinq-Mars allait être interrogé sur la sellette, pour obtenir de lui un témoignage contre de Thou. Nous lisons encore dans la lettre du chancelier : « Je demeure en cette ville pour achepver le procès tellement que je ne crois pas partir qu'au commencement du mois qui vient. » Pourquoi la prévision de ce long retard ? tout devait être fini le lendemain pour Cinq-Mars; tout fut fini le 15 pour M. de Bouillon, qui consentait à tout, et le chancelier le savait bien.

[2] Voy. p. 125, la lettre du 15 septembre.

[3] M. de Nouveau était général des postes de France; mais quel intérêt y avait Chavigni ?

LXXII.

Cabinet de S. A. R. M[gr] le duc d'Aumale. — Original de la main de Cherré.

POUR M. DE NOYERS,

SECRÉTAIRE D'ESTAT, EN COUR.

De Lantilly, près Lyon, ce 12[e] septembre 1642.

Madame d'Aiguillon m'a escrit qu'on vendra les meubles de la reyne, et que le roy ayant quantité de belles tapisseries ne prendra pas celles qu'elle avoit. En ce cas, je seray très aise de les achepter et je prie M[r] de Noyers d'adjuster cette affaire avec ma niepce, ne les prétendant qu'en les payant comme un autre; et, à dire le vray, je les conserveray mieux qu'on ne faict celles du roy dans les galletas où elles se pourrissent; et, si jamais le roy les vouloit avoir, je les luy bailleray pour le mesme prix qu'elles m'auront cousté.

Il y a aussy quantité de cristaux, et, entre autres, des pièces qui n'ont point de semblables dans la chrestienté. Le roy en a desjà beaucoup. La raison veut qu'on joigne le tout ensemble pour en faire un beau cabinet dans le Louvre, qu'on puisse montrer aux estrangers.

Je n'ay pas loisir de vous escrire plus au long.

Perpignan est ès main du roy;

Et M[r] le Grand et M[r] de Thou en l'autre monde.

Ce sont deux effets de la bonté de Dieu pour l'Estat et pour le roy qu'on peut dire estre bien esgaux.

LXXIII.

Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, n° 47/4, volume non chiffré (vers le quart). — Original de la main de Cherré.

SUSCRIPTION :

POUR M. LE CHANCELIER.

De Lentilly, 13 septembre 1642.

Je remercie Mr le Chancelier du soin qu'il a pris de me faire savoir ce qui s'est passé en l'exécution du jugement de Mrs le Grand et de Thou[1].

Je le conjure de me mander confidemment quels sont les deux d'entre les juges qui n'ont pas opiné à faire mourir le dit sr de Thou.

Je conjure aussy Mr le Chancelier de se reposer et d'avoir soin de sa santé.

LXXIV.

Bibl. imp. Baluze, pap. des arm. lett. paq. 1, n° 1, fol. 132. — Copie de la main de Baluze.

A MESSIEURS DE CHAVIGNY ET DE NOYERS[2].

De Tarare, ce 15 septembre 1642.

Mr le Grand est mort avec constance et quelque affectation de mespriser la mort; il a porté son humeur hautaine jusques à l'eschafaut, ayant désiré d'en avoir un séparé de celuy auquel seroit exécuté Mr de Thou et qui eust plus de dignité, ce qui n'a pas esté, comme

[1] C'étaient MM. de Sautereau et de Miromesnil; ce sont des noms que l'histoire doit conserver. Le P. Griffet dit que M. de Sautereau changea d'avis, pour se ranger à celui de la majorité; la lettre du chancelier au cardinal prouve le contraire.

[2] Nous avons la réponse du roi à Richelieu dans une lettre de Chavigni du 19; Louis XIII donna pleine satisfaction à son ministre : « Sa Majesté a esté bien aise d'apprendre, par la veue des mémoires de Mgr du 15 de ce mois, les circonstances de la mort de Mr le Grand. »

vous pouvés croire. Jusques à la prononciation de son arrest il avoit apparemment peu pensé en Dieu. Son confesseur tesmoigne estre fort content de sa repentance et de l'estat auquel il est mort. Il a parlé sur la selete, de son propre mouvement, fort avantageusement de moy[1].

Mr de Thou est mort avec plus d'inquiétude, grande dévotion et grande humilité.

Le dit sr le Grand a voulu parler deux fois en particulier à Mr le Chancelier; en l'une il prenoit le chemin de vouloir parler de son maistre, mais Mr le Chancelier le rembarra sy vertement et sy fortement qu'il s'arresta[2]; à l'autre, il a, pour la descharge de sa conscience, déclaré que Fontrailles luy conseilla de me faire tuer, et que F s'estoit envoyé offrir à luy de le faire, et que B[3] luy avoit apporté cet offre.

Cette cognoissance ne passera point le roy, Mr Bouthillier, Mr Chavigny et Mr de Noyers; autrement il seroit impossible de prendre F, ce qui est du tout nécessaire.

Je laisse à la prudence et à la bonté du roy, et à ceux qui sont auprès de luy, de penser aux moyens d'attraper cet homme, lequel a mandé qu'il sçavoit le moyen d'exécuter sa proposition, et qu'il ne demandoit au dit sr le Grand que protection. On dit qu'il vient quelquefois chez son beau père à Paris; si cela est il sera bien aysé de le prendre.

Je croy qu'il va assez souvent à Chartres, il faut s'en enquérir bien secrètement. Il faut prendre garde s'il n'ira point voir Monsieur.

[1] Richelieu exagère; le procès-verbal constate que Cinq-Mars a parlé de lui en termes convenables seulement.

[2] « Sa Majesté eust fort désiré que Mr le Chancelier luy eust laissé dire tout ce qu'il vouloit contre elle; cela eust confirmé tout le monde dans la croyance de sa meschanceté et de son extresme ingratitude. » (Lettre de Chavigni.) Voilà qui était bon à dire maintenant que Cinq-Mars était mort.

[3] « Sa Majesté ayant veu le deschiffré du mémoire a tesmoigné une grande impatience de veoir les deux personnages y denommez pris, et l'on fera pour cet effect toutes les diligences imaginables. » (Lettre de Chavigni.)

Je croy qu'il se faudra fier de cette affeure au prevost de l'Isle, luy recommandant le secret extraordinairement.

Quant à B, s'il paroist de delà, il faudra le faire prendre aussy, et dire qu'on le prend pour n'avoir point esté à sa compagnie.

Mr le Grand a escrit une lettre à sa mère, et un billet de ses debtes. J'envoye le tout afin que le roy en fasse user comme il l'estimera à propos. Il convie sa mère à demander les cent mil escus qu'il a employés en sa charge, mais je me rencontreray sans doute en ce point de mesme advis avec Sa Majesté, et ceux qui sont auprès d'elle de delà[1], la raison ne permettant pas qu'un tel crime ayt esté commis sans quelque diminution en une maison pleine de biens par les bienfaits du roy, et ce d'autant plus que la diminution est petite au respect des richesses qu'elle possède.

Je croy qu'après avoir donné trois semaines ou un mois à madame d'Effiat de demeurer à Chilly, puisqu'elle y est encore, pour vérifier les dettes de son fils, si elle le veut faire, ce dont je doute, il la faut envoyer en Touraine, ainsy qu'on avoit premièrement résolu. Tels esprits ne font rien de bien proche de Paris, où toutes sortes de meschancetés se projettent d'ordinaire.

Mademoiselle d'Espesses, c'est-à-dire, autant qu'on peut juger, madame d'Effiat sous son nom, avoit envoyé un Espagnol déguisé en gueux, avec deux billets dans un bouton et dans une plume, pour donner à Mr le Grand; le tout a esté pris. Ces billets estoient des conseils à leur mode.

Le jour auparavant que Mr le Grand mourut, sa pensée et ses discours estoient du prix qu'il vouloit vendre sa charge, dont il ne vouloit pas moins, à son compte, que quatre à cinq cens mil escus.

A ce propos, je croy que je me rencontreray encor volontiers dans

[1] « Sa Majesté a veu la lettre que M. le Grand escrit à sa mère, et a tenu indifférent de luy rendre ou non; ainsy l'on luy a envoiée, avec le commandement de se retirer en Touraine, dans le temps porté par le mémoire. Elle se passera de cent mille escus, Sa Majesté n'estant pas résolue de les luy rendre. » (Lettre de Chavigni.)

la pensée du roy, luy conseillant de faire de cette charge comme il a fait de celle de grand maistre, c'est-à-dire de la retenir en ses mains. Sa Majesté prendra plaisir à en faire le destail, et gaignera cent mil livres tous les ans[1].

Mr de Bouillon a eu sy grande peur de l'exécution de ces Messieurs, que s'il avoit trois Sedan, il les donneroit pour sauver sa vie.

Mr le cardinal Mazarin partira demain avec Mr le comte de Roussy et Mr d'Estrade, et je croy que, la vieille madame de Bouillon estant morte, cet affaire ne recevra point de difficulté.

J'ai envoyé quérir Mr Fabert auquel je diray ce que le roy veut touchant sa compagnie.

Je ne sçaurois assez admirer le profit que le roy tire de cette malheureuse conjuration qui estoit faite pour sa ruine.

Vous ne m'avez point mandé si on a envoyé ordre au P. de Fossés de se retirer à Angers; je persiste à l'estimer nécessaire[2].

Je croy qu'il seroit bon aussy d'oster de Paris la vicomtesse de Fruges[3] et sa fille, bien dangereux esprits; et que Bourges seroit un vray lieu à les envoyer. Si on ne nettoye la cour et les lieux circonvoisins des esprits qu'on cognoist mal intentionnés, il seroit impossible de faire subsister les affaires.

J'oubliois à vous dire que je croy que l'abbé d'Effiat mérite d'estre abaissé. C'est un mauvais petit esprit qui ne vit pas selon Dieu. Ma pensée est que le roy peut et doit révoquer le brévet de l'abbaye du mont Saint-Michel[4], estant chose assez ordinaire que les crimes de lèze-majesté privent les familles de beaucoup de grace, voire mesme leur attirent des peines, ce dont il n'est pas question en ce fait icy.

[1] « Sa Majesté retiendra la charge de grand escuyer en ses mains, suivant l'advis de Mgr. » (Lettre de Chavigni.)

[2] « Aussytost que Mgr manda son avis sur le P. de Fossé, il fut exécuté, et il partit de Paris deux jours après... » (Lettre de Chavigni.) Voy. ci-dessus, p. 65.

[3] « L'on fera commandement à la vicomtesse de Fruges, et à sa fille, de s'en aller à Bourges. » (Lettre de Chavigni.) Cette dame de Fruges est-elle celle dont le cardinal de Retz parle dans ses Mémoires ?

[4] « Sa Majesté a trouvé fort à propos d'arrester l'expédition des bulles de l'abbaye du mont Saint-Michel pour l'abbé d'Effiat. » (Lettre de Chavigni.)

Sa Majesté, par cette abbaye, pourroit gaigner le cardinal des Ursins, ou quelque autre des plus importans cardinaux de Rome; et les brévets n'obligent point après six mois, lorsqu'ils ne sont point exécutés, principalement quand il arrive de nouveaux sujets, comme il est arrivé en cette occasion.

Mr d'Argenson demande avec grande instance un pouvoir pour faire faire le serment aux évesques de Catalogne[1] qui ne l'ont point faict, afin que l'on face ensuitte chasser ceux qui ne le voudront pas faire. Il est du tout nécessaire de le luy envoyer.

Il est important que Mr d'Estrades croye que le roy accorde principalement la grace à Mr de Bouillon en considération de Mr le prince d'Orange. Je luy en ay parlé ainsy; et, pour lui faire croire, je luy ay dit que Sa Majesté estimoit que pour avoir Sedan, ce qu'elle voit bien lui estre du tout utile, le moyen de faire trancher la teste à Mr de Bouillon estoit un moyen plus asseuré que de luy faire grace, mais qu'elle a changé sur l'instance de Mr le prince d'Orange[2]. Vous parlerés ainsy, s'il plaist au roy, et Sa Majesté mesme jouera conformement son personnage.

J'ay envoyé les deux mille hommes de Mr de Lesdiguières en Italie, parce que Mr de Longueville demandoit du secours. Il se promet qu'il y en passera quinze cens effectifs.

Mr le Chancelier et moy avions résolu, deux jours avant le jugement de Mr le Grand, qu'il seroit condamné à estre appliqué à la question, mais qu'on ne la luy feroit que présenter[3]; ce qui a esté faict. Il a esté condamné tout d'une voix.

[1] Chavigni répond qu'il a expédié ce pouvoir il y a quelque temps, et que M. d'Argenson doit l'avoir. (Lettre du 21 septembre, fol. 101 du même ms)

[2] Pour appuyer ce que d'Estrades devait faire croire au prince d'Orange, Richelieu fit mettre, dans l'article précité (ci-dessus p. 121) de la Gazette, la phrase suivante: « La miséricorde de Sa Majesté accorda la vie et la liberté au duc de Bouillon par l'intercession de quelques alliez de cette couronne, et notament du prince d'Orange, et aux grands services que luy a rendus le vicomte de Turenne, son frère. » Il est douteux que le prince d'Orange ait bien voulu être dupe de cette petite ruse.

[3] Séguier avait déjà mandé cela à Chavigni le 10 septembre : « Je vous mande

Je supplie le roy de commander à Mr de Noyers d'envoyer un de ses faciendaires actif et entendu à Lerida pour faire fortifier cette place [1] le plus diligemment qu'il se pourra. Cette affaire est de telle importance que le roy d'Espagne ne peut ruiner les Catalans que par la prise de cette place. Je ne m'estends pas davantage sur ce sujet, parce que le roy et ceux qui sont près de luy sçavent fort bien ce que je leur en pourrois dire.

LXXV.

Cabinet de S. A. R. Mgr le duc d'Aumale. — Original de la main de Cherré.

[A M. DE NOYERS.]

De La Fontaine, ce 15e septembre 1642.

Ce courrier vous va trouver de la part de Mrs les généraux de l'armée de Roussillon, pour pourvoir aux nécessités de Perpignan et de Roussillon.

Les trésoriers de l'extraordinaire des guerres méritent une animadversion puissante. Hier leur commis me vint trouver pour me dire que les trois cens mile escus, destinez au ravitaillement de Perpignan, estoient à Narbonne; et cependant vous verrés bien qu'ilz n'y sont pas, quoyqu'ilz l'aient receu, par sa confession, dès le 8e juillet.

Je vous envoie la lettre que les dits trésoriers m'ont escrite et celle de Mr de la Melleraie. Je vous prie de mettre ordre à tout, car je ne suis point capable de cela.

cette particularité par avance, disait-il, afin que, si l'on faisoit quelque discours au roy, vous puissiez luy faire cognoistre la vérité. » (Arch. des Aff. étr. France, 1642, de septembre en décembre, fol 49.)

[1] Richelieu avait fait la même recommandation pour Ardres, dans sa lettre du 9 septembre. Chavigni répond que M. de Noyers a fait mettre en bon état l'une et l'autre place.

LXXVI.

Cabinet de S. A. R. Mgr le duc d'Aumale. — Original de la main de Cherré.
Arch. des Aff. étr. France, 1642, de septembre en décembre, fol. 87. —
Minute, même secrétaire.

[A M. DE NOYERS[1].]

De La Fontaine, ce 16 septembre 1642.

L'empire de la raison devant avoir lieu partout, je suis bien aise de vous dire que quand je vous ay mandé que j'achepterois volontiers des vieilles tapisseries de la reyne, j'entends si le roy ne les prend pas; et, à vous dire le vray, je ne mets pas grande différence entre n'avoir point le palais de Luxembourg et l'avoir démeublé. Ainsy ma pensée est que le roy doit prendre tous les meubles au prix de l'estimation et du parisis, et que Mr de Noyers face en sorte qu'on me laisse seulement venir, pour mon argent, quelque vieille tapisserie, non des premières, mais de la seconde classe, ce que Mr de Noyers sçaura bien choisir.

Je me trouve bien empesché pour mon logement de Ruel, et je ne sçay comment je pourray faire. Je pourray bien loger ma personne en la chambre où j'ay accoustumé de manger, en l'accomodant; mais il faudra que tous mes gardes couchent en un nouveau bastiment où j'ay peur qu'ils tombent tous malades.

Je puis loger chez Mr de Bullion; mais je ne sçay comme logera toute ma famille[2], et où se pourront faire mes cuisines; il faudra prendre les logis de devant. Je croy que ce dernier party sera le meilleur, et je vous prie d'avertir Mr de Bonelle[3] de faire mettre de bons chassis .

[1] L'original n'a point de suscription; mais le nom de de Noyers se trouve au dos de la minute. Cette minute porte la date du 18 septembre; Richelieu était à Roanne.

[2] Les domestiques, sens latin du mot famille; il est maintenant passé d'usage, mais on s'en servait encore chez nous au XVIIe siècle. La Fontaine en offre peut-être un des derniers exemples dans sa fable : *L'alouette et ses petits avec le maître d'un champ;* le poëte y met nettement en opposition la *famille* et les *parents*.

[3] Le fils de feu Bullion.

partout; autrement il me faudroit tousjours demeurer à Paris, ce qui seroit terriblement contraire à mon humur[1].

Je suis très fasché de la maladie de Mr de Fours, et seray très aise de tesmoigner à ses enfans, par la continuation de la charge qu'a le père à Honfleur, combien j'estime toute la maison.

LXXVII.

Cabinet de S. A. R. Mgr le duc d'Aumale. — Original de la main de Cherré.

[AU ROI.]

De La Fontaine, près Saint-Saphorin, ce 16e septembre 1642.

Je ne sçaurois ny assez me louer de la bonté qu'il plaist au roy me tesmoigner, par le soin qu'il veut prendre de ma conservation, ny trop estimer celuy qu'il a de pourvoir, dès cette heure, à ses armées de l'année qui vient[2]. Ce sont des effets et d'un bon maistre et d'un grand roy. Je tascheray de recognoistre les uns comme je doibs, et je n'oublieray rien de ce qui deppendra de moy pour seconder les autres. J'espère que tous réussiront au contentement de Sa Majesté, que je désire plus que ma propre vie.

[1] Cette ligne n'est pas dans la minute, à la marge de laquelle on lit : « ce qui seroit très incommode pour mon escurie. »

[2] Le 10 septembre, le roi, qui était à Monceaux, envoyait à Richelieu, dans un mémoire autographe, un projet des opérations militaires pour 1643. « Si vous trouvés ledit projet bien (écrit Louis XIII), je feray les logemens du cartier d'iver sur iceluy. » Puis dans un *P. S.* il ajoutait : « Mrs de Chavigny et de Noyers exécuteront de point en point les deux derniers mémoires que vous avés envoiés. » Quant à l'établissement des quartiers d'hiver, chose si nécessaire à une époque où l'indiscipline des soldats ruinait les provinces, le roi tint la promesse qu'il faisait de s'en occuper. Dans sa lettre du 19 octobre, Henri Arnauld applaudit à cette mesure : « Le roy a envoyé les routes pour les quartiers d'hiver, et en chaque province, un intendant et un gentilhomme pour les faire observer; avec ordre de chastier sur le champ ceux qui logeront autre part qu'aux étapes qui seront establies. Si cela est bien observé, le plat pays aura un peu de repos. »

LXXVIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1642, de septembre en décembre, fol. 91. — Original de la main de Cherré. Minute de la même main, fol. 88 et 89. Bibl. imp. Baluze, pap. des arm. lett. paq. 1, n° 1, fol. 134. — Extrait de la main de Baluze.

[A M. DE CHAVIGNI[1].]

De Rouane, ce 18 septembre 1642.

Ayant communiqué ma pensée à Mr le cardinal Mazarin, qui est icy, sur l'eschange des prisonniers, il le renchérit bien sur moy, et tous deux ensemble avons formé l'avis qui s'ensuit :

Il n'y a point d'apparence, en l'estat auquel sont les affaires d'Espagne, que Dom Francesco de Meloz, demandant une injustice, contraigne le roy, en la souffrant, de faire une bassesse.

Ayant beaucoup plus grand nombre de prisonniers que les Espagnols et de plus grand tiltre, et le défaut des nostres qui sont pris ne rendant pas nos armées sy deffectueuses comme celles d'Espagne (qui n'en sçauroient faire une bonne de ce costé là sans les prisonniers que nous avons), il est plus important à l'Espagne de ravoir ses prisonniers qu'à nous les nostres.

N'y ayant point de quartier général faict et arresté, et les Espagnols ne l'ayant jamais voulu jusques icy, il n'y a point de raison de ne vouloir pas consentir à l'eschange des prisonniers qu'ils ont, selon le nombre et la qualité, mais vouloir d'authorité absolue, estans les plus foibles, donner la loy selon leur volonté et leur utilité.

Ainsy nous estimons que le roy doit demeurer ferme en la proposition qu'il a faite d'eschanger prisonnier pour prisonnier, selon sa qualité, y ayant apparence que les Espagnols retirant, par ce moyen,

[1] La suscription manque; la lettre est-elle adressée à Chavigni et à de Noyers, comme celle du 15, à laquelle celle-ci se réfère? Un secrétaire de Chavigni a écrit au dos : « Son Éminence. »

grand nombre d'officiers en Espagne, ils entendront à la raison par leur utilité.

Si les Espagnols veulent establir un quartier général, le roy le peut et le doit faire, pour l'avenir; mais il ne seroit pas raisonnable qu'ils voulussent en retirer l'effect pour un temps auquel il n'estoit pas arresté, la France demeurant pour l'avenir au hazard de leur foy, qu'ils ne gardent jamais.

[1] Je vous ay mandé que M. le Grand avoit porté sa hauteur jusques sur l'eschaffaut; ceux qui l'ont veu mourir en rapportent la confirmation. En montant sur l'eschaffaut, un archer du prévost luy osta son chapeau, parce que les condamnés n'y paroissent jamais couverts. Il le reprit brusquement[2], le mit sur sa teste, et fit deux ou trois tours sur l'eschaffaut, les deux mains sur les costés, regardant tout le monde couvert; par après, il salua le peuple, et jetta son chapeau. Ensuitte il s'essaya sur le billot, y mettant le col pour voir s'il seroit bien il se releva par après, et se promena encore sur l'eschaffaut, tenant la croix sans se desganter; il ne voulut pas estre bandé. En venant à la place en carosse avec M. de Thou et leurs confesseurs, M. de Thou demanda à son confesseur si on luy donneroit le temps de prier Dieu sur l'eschaffaud. M. le Grand luy respondit : « N'avez vous pas prié Dieu? »

On dit qu'il avoit dit souvent qu'il tesmoigneroit plus de résolution en mourant que M. de Montmorency et M. de Saint-Preuil; mais, à mon jugement, les autres sont morts bien plus chrestiennement. Ce n'est pas que je ne croye qu'il ne soit mort en bon estat, son confesseur, qui est icy venu de sa part pour me dire beaucoup de choses, tesmoignant en estre satisfaict. Son confesseur a eu charge de luy de me demander pardon, et je me suis chargé de le demander au roy de sa part.

[1] C'est ici seulement que commence l'extrait de Baluze.

[2] Dans Baluze il y a : « le remit; » c'est la leçon de la minute, qui offre quelques légères variantes avec l'original; Baluze a copié sur la minute.

LXXIX.

Arch. des Aff. étr. France, 1642, t. 101, pièce non cotée, classée après le feuillet 234. — Minute de la main de Cherré.

A MM. DE CHAVIGNY ET DE NOYERS.

18 septembre 1642 [1].

Quand le dessein que propose le sieur de Courtelle [2] seroit le meilleur du monde, il n'est pas de saison, à mon avis. Le roy a trop de besoigne taillée pour ne la coudre pas avant que d'en entreprendre d'autre. Je ne m'estends point à en dire les raisons, parce que celles que M. de Noyers m'a mandées de la part de Sa Majesté sont sy bonnes, qu'il faudroit les répéter inutilement.

Il faut, par nécessité, prendre, l'année qui vient, Rose et Tortose, et M. de Turenne doit estre, à mon avis, employé au premier dessein.

Quant à ceux qui se doivent faire des costez de deçà, je n'en sache point d'autres que ceux que propose Sa Majesté, Cambray et la Franche-Comté, et je croy que Sa Majesté s'attachera au dernier plustost qu'au premier. Ainsy, il faut faire les projets de quatre armées, l'une pour le Roussillon, l'autre pour la Catalogne, l'autre pour la Bourgogne, et l'autre pour la Picardie. Celle du Roussillon requiert peu de cavalerie; mille à douze cents chevaux y suffiront; mais il faut dix mile hommes de pied effectifs.

[1] Cette pièce a été vue par Baluze: nous avons remarqué, dans ses papiers, qu'il en a copié, de sa main, un paragraphe, le second (Bibl. imp. pap. des arm. lettres, paquet 11, nos 2 et 3, fol. 16). Cette pièce se trouve classée dans le manuscrit des Affaires étrangères, entre deux autres du 17 juillet; c'est là une date évidemment fausse; celle du 30 août, dont Baluze a marqué le fragment qu'il a recueilli, est également inexacte. Tout au bas de la première page du manuscrit des Affaires étrangères on peut lire: « le 18 septembre 1642. » Quoique cette annotation soit d'une autre main et semble avoir été mise après coup, la date doit être bonne, la lettre a été écrite peu de temps après la prise de Perpignan, où les Français étaient entrés le 9 septembre.

[2] C'était un officier récemment revenu de l'armée et dont parle le roi dans les mémoires cités note 2 de la page 132.

Je ne dis rien de celle de Catalogne, parce qu'elle est desjà sur pied. Tandis qu'on attaquera Rose, on pourra se contenter de la faire de trois mile chevaux et de six mile hommes de pied à la campagne, parce que Rose prise, elle sera fortifiée des troupes du Roussillon.

Pour la Bourgogne, il en faut commencer et poursuivre l'attaque puissamment; ainsy il faut au moins douze mile hommes de pied, et trois mile chevaux.

La Picardie requiert une armée assez puissante pour combattre les Espagnols, qui feront sans doute quelque attaque en ce pays. Partant je crois qu'elle doit estre de huit mile chevaux et de quinze mile hommes de pied.

Je me resjouis des règlemens qu'il plaist au roy de faire pour avoir de l'infanterie l'année qui vient; mais il se souviendra, s'il luy plaist, que si on ne chastie ceux qui ont mal faict cette année, quoy qu'il face n'aura point de lieu. Il faut mettre cinq ou six mestres de camp des plus coulpables dans la Bastille, quantité de capitaines; on les deslivrera devant la fin de l'hiver, à la charge de réparer leur faute.

Les desseins de Catalogne et du Roussillon requièrent une armée navale; en cette considération, j'ay mandé, de la part du roy, au marquis de Brézé, qu'il évitast, maintenant que Perpignan est pris, autant qu'il pourra, un combat général. Que quand M. de la Motte ne jugeroit point qu'il fust nécessaire à la conservation de Barcelonne, il se retirast en Provence, où les galères sont contraintes de s'en aller pour éviter les tempestes et le péril du golfe de Lion. Mais il est nécessaire d'envoyer diligemment deux monstres pour le désarmement, parce que l'année qui vient on ne trouveroit pas un matelot.

La reyne d'Angleterre m'a envoyé M. d'Angoulesme avec une lettre de créance qui abboutissoit à me prier de porter le roy à la recevoir en France. Je luy ay dit qu'il n'estoit point besoin de soliciter Sa Majesté d'une chose où son bon naturel le porteroit tousjours quand les affaires de la reyne le requerreroient; que je luy conseillois de retourner en Angleterre le plus tost qu'elle pourroit, si les affaires du roy son mary

lui donnoient lieu de cela. Mais que, si elles ne le permettoient pas, je ne doutois point que le roy ne luy donnast retraite. J'ay demandé à M. d'Angoulesme ce qu'elle prétendroit en ce cas. Il me fit cognoistre qu'elle se contenteroit de 50 mil escus par an, parce qu'elle en recevoit tousjours d'Angleterre. Je n'estime pas que cette somme soit excessive en une occasion qu'on ne peut desnier à une sœur.

LXXX.

Cabinet de Mgr le duc d'Aumale. — Original de la main de Cherré.

[A M. DE NOYERS.]

Du port de Digouain, ce 21 septembre 1642.

Je ne sçaurois mieux vous faire sçavoir ce qui se passe en Catalogne et en Roussillon qu'en vous envoiant les dépesches que j'en viens de recevoir et la response que j'y fais. Je vous prie de pourvoir effectivement et diligemment à ce que ces messieurs désirent, et qui deppend de vous, et de messieurs des finances, afin de maintenir les affaires de tous costez.

Je vous envoie aussy une lettre que le bailly de Forbin m'escrit, par où vous verrés le besoin qu'ont les gallères de ce qui leur est deub de reste de cette année. Vous ferés, s'il vous plaist, ce qu'il faut envers les trésoriers à ce qu'ils les secourent promptement.

Je mande à M. de la Melleraie de donner à M. de Turenne les deux mile escus que vous verrés dans la copie de ma lettre, parce que je sçay bien qu'il n'a pas un sou, et qu'il avoit envoié chez ses fermiers pour luy envoier quelque argent, sans qu'ils luy ayent envoyé un teston.

LXXXI.

Arch. des Aff. etr. France, 1642, de septembre en decembre, fol. 105. —
Original de la main de Cherre. Minute de la même main, fol. 107.
Bibl. imp. Baluze, pap. arm. lett. paq. 1, n° 1, fol. 135. —
Extrait de la main de Baluze.

A M. DE CHAVIGNY.

De Bourbon-Lancy, ce 22 septembre 1642.

Je prie M. de Chavigny de se souvenir de faire nommer aux gouvernemens de Perpignan, Colioure et de Salces, des gouverneurs catalans, selon que le porte le traité, car il faut prévoir et prévenir de loin les plaintes que peuvent faire les Catalans et les inconvéniens qui en peuvent arriver.

[1] Sa Majesté a pris une bonne résolution sur le sujet de l'abbé d'Effiat, c'est à vous ensuitte à envoier une révocation à M. de Fontenay, comme aussy de faire signifier la dicte révocation au monastère de l'abbaye du mont Saint-Michel, et faire deffences au fermier de rien payer au d. abbé d'Effiat en vertu de l'œconomat qu'il avoit obtenu, lequel vous révoquerés aussy.

Je croy qu'il est bien à propos de fortiffier, autant qu'on pourra, l'armée de M. de Guébriant, d'infanterie, et qu'il vaut beaucoup mieux la lever aux quartiers où il est, que de l'envoier en France, tant parce que la despense en sera moindre, que parce aussy que les soldats tiendront beaucoup mieux.

Je suis ravy de voir la bonne disposition en laquelle est le roy en toutes façons[2]; pourveu qu'il y demeure, comme je n'en doute point, et qu'il plaise à dieu fortiffier sa santé en l'estat au quel elle est, j'espère que tout ira à souhait.

[1] C'est ce paragraphe qu'a extrait Baluze.

[2] Il y a ici quelque difference entre la minute et l'original; la phrase : « pourveu qu'il y demeure » n'est pas dans la minute.

La nouvelle de la capitulation de Salces resjouira Sa Majesté.

J'arrivay hier en ce lieu, où je séjourneray, à mon avis, 10 ou 12 jours.

Je me resjouis avec vous de l'heureux accouchement de madame vostre femme, et du choix que vous avés faict de Mr de Noyers pour vostre compère. Il tesmoigne en avoir un grand ressentiment.

Asseurés-vous de mon affection et de mon service pour tousjours.

LXXXII.

Cabinet de S. A. R. Mgr le duc d'Aumale. — Original de la main de Cherré.

[A M. DE NOYERS.]

De Bourbon-Lancy, ce 22e septembre 1642.

La redition de Salces resjouira Sa Majesté, qui sçaura bien y mettre un bon et sage gouverneur, car cette place estant telle qu'elle est, et pouvant ayder beaucoup à contenir le pays dans l'obéissance du roy, j'estime que Sa Majesté ne doit pas penser à la raser.

Je suis très aise que vous ayés envoié fortiffier Lérida et Ardres.

Souvenés-vous, dans l'estat des armées que vous ferés pour l'année qui vient, que vous ne trouverés pas vostre compte, si vous ne faites dix ou douze mile hommes de pied de deniers revenans bons.

Je suis d'avis, pour le service du roy, qu'il vous donne à vous mesme la garde de la bibliothèque[1], et vous aurés soin, je m'asseure, de la faire bien changer[2]. Si vous approuvés cette pensée, comme vous le devés, Mr de Chavigny en fera volontiers la proposition au roy.

[1] Richelieu avait pensé aussi à de Noyers pour une autre dépouille des condamnés de Lyon, le don des cartes qu'avait Cinq-Mars. (Voy. ci-après aux Analyses, 24 septembre.)

[2] C'est M. de Thou qui avait eu cette place; méritait-il le blâme qu'exprime ici Richelieu? Homme du monde, et ayant des emplois qui l'éloignaient de Paris, il est possible qu'en effet il se soit peu occupé de la bibliothèque; mais on peut douter que de Noyers eût fait mieux. Aug. de Thou

Vous pouvés disposer du prieuré de Saint-Thibault comme bon vous semblera, soit avec réserve d'un tiers de pension, soit sans icelle, désirant celuy qui vous contentera le plus, c'est-à-dire avec pension ou sans pension.

Je trouve très à propos que vous envoyés Mr de Chantelou[1] en Italie.

Vous m'avés faict très grand plaisir de faire travailler en Sorbonne aux despens de Thiriot.

Je suis aussy très aise que vous fassiés abattre les maisons qui empeschent la veue de la chapelle de Sorbonne; mais je voudrois bien que Mr de Mauroy[2] fist exécutter le marché qu'il avoit faict à quinze mile francs pour les démolitions des logis que j'ay acheptez, car ce me seroit chose fascheuse de donner de l'argent de ce dont j'en devois recevoir.

Mr de Mauroy me fera très grand plaisir de retirer tout ce qui m'est deub de la Marine, afin que nostre fonds, qui se desballe bien viste, se remplace autantqu'on pourra.

On ne sçauroit mieux faire que de faire chasser Mr de Lorraine hors de l'Alsace par Mr du Hallier. Je suis ravy de voir la facilité qu'il plaist au roy apporter maintenant à ses affaires. S'il continue, comme je n'en doute point, j'espère que tout ira comme il le peut souhaiter.

Je suis bien aise du baptesme que vous avés faict depuis peu[3].

Je suis icy pour 10 ou 12 jours à mon avis.

avait succédé à son père; bien que, par son instruction variée, il fût capable de remplir convenablement cette charge, il n'y apportait pas sans doute les mêmes titres que le savant historien.

[1] On a déjà vu que M. de Chantelou était un des employés supérieurs du ministère de de Noyers; il avait été chargé, en 1640, d'une mission en Italie concernant les arts (p. 691 de notre VIe volume); et, l'année précédente, de Noyers, qui le nomme « mon commis, » l'envoyait à Turin, dont on faisait mettre en état les fortifications.

[2] Il était devenu premier commis de de Noyers; il est plusieurs fois nommé dans les lettres de Richelieu.

[3] Il avait été parrain d'un enfant de Chavigni. (Lettre précédente, p. 139.)

LXXXIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1642, de septembre en décembre, fol. 116. — Original de la main de Cherré. Minute de la même main, fol. 152.

[A M. DE CHAVIGNI[1].]

De Bourbon-Lancy, ce 25e septembre 1642.

Il m'est impossible de prendre tout seul résolution sur la dépesche de Mr d'Avaux. Je seray très-aise que Mr le cardinal Mazarin, destiné par le roy pour traitter la paix, soit de retour, et que vous y soyés aussy, pour porter à Sa Majesté ce que nous aurons pensé. En cette considération, je croy qu'aussy tost que Mr le cardinal Mazarin aura faict à Sedan[2], et qu'il aura veu le roy, vous devés tous deux me venir trouver, amenant Mr d'Estrades, dont nous aurons besoin pour sçavoir particulièrement ce qu'il sçait des pensées de Mr le prince d'Orange[3], et l'envoier aussy tost le trouver.

[1] On lit au dos : « Son Éminence, » de la main d'un secrétaire de Chavigni; ainsi c'est à celui-ci que va cette lettre sans suscription.

[2] Il y avait été envoyé pour recevoir la place que le duc de Bouillon abandonnait au roi, et qu'il avait chargé sa femme de lui remettre. Mazarin en prit possession le 29 septembre.

[3] Une instruction fut, en effet, donnée au comte d'Estrades le mois suivant; elle commence ainsi : « M. d'Estrades taschera de pénétrer les sentimens de M. le prince d'Orange sur le sujet de la paix... à quelles conditions il estime qu'elle peut et doit estre faite, tant pour les intérests de Mrs les Estats que pour ceux de la France et de la couronne de Suède. » On recommande à d'Estrades de persuader aux États « qu'on ne peut faire une paix seure qu'en la faisant à des conditions si cuisantes pour l'Espagne qu'elle appréhende de rentrer en guerre. » Il devra rappeler à ce sujet les dispositions du traité fait à la Haye, le 15 avril 1634, et que, par une conséquence nécessaire dudit traité, tout ce que la France s'est acquis lui doit être conservé dans le traité projetté. Il insistera sur ce que la pensée de la France est qu'on doit combiner les plans de la prochaine campagne de sorte que la Hollande ait en ses mains quelque place importante qui lui reste à la paix. — Nous noterons aux Analyses cette pièce dont nous ne donnons ici qu'un extrait, parce qu'elle a été imprimée. Remarquons cependant que la présente lettre de Richelieu peut nous aider à établir la date de l'instruction donnée à d'Estrades. Le cardinal Mazarin ne revint de

Mr le cardinal Mazarin vous aura dict ce que nous avons pensé sur le sujet de la dépesche de Mr de Lyonne.

Je ne sçay encores quel proffit me feront les bains dont je me sers, seulement pour mon bras.

LXXXIV.

Cabinet de S. A. R. Mgr le duc d'Aumale. — Original de la main de Cherré.
Arch. des Aff. étr. France, 1642, de septembre en décembre, fol. 115. —
Minute de la main du même secrétaire.

A MM. DE CHAVIGNY ET DE NOYERS[1].

De Bourbon-Lancy, ce 25 septembre 1642.

J'escris au roy qu'il est impossible de n'approuver et ne louër pas le deppartement qu'il a faict de trois armées projettées pour l'année qui vient, pour la Picardie[2], Champagne et autres lieux voisins, et qu'il ne reste qu'à faire les quatre autres d'Allemagne, d'Italie, de Roussillon et de la Catalogne. Je le suplie d'en vouloir faire les projets, avec l'ayde de Mr de Noyers.

Destinant trois armées, comme Sa Majesté faict, pour les frontières voisines des lieux où vous estes, je croy que cela suffira, principallement si elles sont complettes, ce que le chastiment des délinquans de cette année peut faire asseurément.

Vous vous souviendrés, s'il vous plaist, qu'il faut que l'armée du Roussillon travaille dès le premier de mars; et que celles de Picardie et de Champagne soient prestes au 20me d'avril, et celle qui devra

Sedan que dans les premiers jours d'octobre (lettre du 7 aux Analyses); il fallut le temps de s'entendre et de préparer les dépêches du comte d'Estrades; la date du 4 que donnent un manuscrit et l'imprimé ne peut donc être véritable, et il convient d'adopter celle du 15, ainsi que nous le montrerons en classant la pièce aux Analyses. Nous devons dire la même chose d'une lettre du cardinal que M. d'Estrades était chargé de remettre au prince d'Orange en lui expliquant ce qui s'était passé au sujet du duc de Bouillon.

[1] L'original n'a point de suscription. On trouve les noms au dos de la minute.

[2] Voy. ci-dessus, p. 135.

agir où vous sçavés, au 1er de may, à cause que les herbes sont plus tardives de ce costé-là.

Je vous prie de me mander si le régiment des gardes escossaises est venu voyant que vous en faites estat asseuré.

Forces gens me desconseillent d'aller à Ruel passer l'hiver, dans un autre logis que le mien. Pour moy je me desconseille de le passer tout-à-fait à Paris, et prends résolution de le partager entre Paris et Ruel.

Je ne sçay encores quel proffit me feront les bains dont je me sers seulement pour mon bras.

LXXXV.

Cabinet de S. A. R. Mgr le duc d'Aumale. — Original de la main de Cherré.
Arch. des Aff. étr. France, 1642, de septembre en décembre, fol. 120. —
Minute de la main du même secrétaire.

[AU ROI[1].]

De Bourbon-Lancy, ce 26 septembre 1642.

J'ay veu les projets qu'il a pleu au roy de faire pour ses armées des frontières proches de Paris; sur quoy je n'ay rien à dire qu'à louer la vigilance et la prudence de Sa Majesté. Ensuitte de quoy j'oserois bien luy respondre que, si elle a les troupes telles qu'elle se les propose, il ne luy peut rien arriver[2] qui ne la contente.

Reste à faire les projets des armées d'Italie, de Roussillon, de Catalogne et d'Alemagne. Elle a sy bien réussy en ce qu'elle a faict, que j'ose la suplier de vouloir travailler au reste.

En l'armée d'Italie il n'y aura pas grand changement à faire, à mon avis.

En celle d'Alemagne, j'estime qu'il n'y a autre chose à faire qu'à

[1] L'original manque de date et de suscription; la minute est datée, et au dos est écrit : « au roy. »

[2] Il y avait dans la minute : « en ces quartiers; » cette restriction a disparu dans l'original.

donner moyen à Mr de Guébriant de faire de nouvelles levées sur les lieux, ainsi que le propose Mr le prince d'Orange.

Celles de Catalogne et de Roussillon seroient un peu plus pénibles; mais Sa Majesté, qui est intelligent en toutes ses affaires, entend sy particulièrement celles de ce genre-là, qu'elle en viendra à bout, sans beaucoup de travail.

Mr de Noyers sçaura sy bien la soulager en ce qu'elle luy commandera qu'elle me pardonnera bien, s'il luy plaist, si je luy propose de prendre cette peyne.

Je suis ravy d'apprendre la confirmation de la bonne santé de Sa Majesté, et de voir comme, dans ses divertissemens, elle songe à ses affaires. J'espère que Dieu continuera à les bénir, comme il a faict par le passé, et qu'elles iront, par sa grace, à souhait; c'est ce que désire ardemment la plus passionnée et la plus fidelle créature que jamais maistre ayt eue.

Je suplie Sa Majesté se souvenir des chastimens qu'elle a résolu de faire des officiers de cavalerie et d'infanterie qui n'ont pas faict leur devoir durant cette campagne.

LXXXVI.

Arch. des Aff. étr. France, 1642, de septembre en décembre, fol. 124. — Copie.

MÉMOIRE A M. LE CARDINAL MAZARIN,

S'EN ALLANT À SEDAN PAR ORDRE DU ROY [1].

26 septembre.

La place de Sedan est de telle importance à ce royaume, pour sa situation sur la rivière de Meuze qui borde la frontière de ce costé là

[1] Ce long mémoire n'a certainement pas été dicté par le cardinal; mais il a été dressé d'après ses instructions, dans le cabinet d'un des secrétaires d'État, de Chavigni ou de Noyers. Nous en conserverons seulement quelques passages où nous chercherons la pensée de Richelieu. (Voy. au sujet de cette mission de Mazarin, ci-dessus, p. 120.)

et pour ses fortiffications, que l'acquisition n'en peut estre qu'avantageuse à la France.

Il s'en présente maintenant une très juste occasion qui a esté si bien mesnagée par led. s[r] cardinal avec M[r] le duc de Bouillon, qu'il est tombé d'accord de mettre cette place entre les mains du roy.

Le plus difficile reste à faire qui est l'exécution; Mad[me] la duchesse de Bouillon est dedans; les Espaignols en sont voisins qui luy veulent faire comprendre qu'au lieu de la donner au roy, elle doit y recevoir garnison de leur part, et mespriser toutes choses pour conserver cette pièce à ses enfans. Ses habitans sont affectionnés à la maison de Bouillon et, pour la pluspart, de la religion prétendue refformée qui n'ont pas peut estre grande inclination à estre soubz l'obéissance de Sa Majesté.

Pour surmonter toutes ces difficultés, il est besoin que cette affaire soit conduitte par une personne de grand addresse et capacité; c'est ce qui a convié le roy à donner ordre à mon d. s[r] le cardinal Mazarin. . . d'y mettre la dernière main, espérant qu'il n'y sera pas moins heureux qu'en plusieurs autres de très grande importance, qu'il a maniées, par sa prudence et dextérité, avec beaucoup de succès.....

Et l'instruction rappelle avec de grandes louanges la paix faite devant Casal, en 1630, l'occupation de Pignerol par la France, et.....

..... les signalés services que le d. s[r] cardinal a rendus au roy despuis qu'il s'est attaché à la France, et particulièrement pendant ces années dernières dans la négociation de la reconciliation des princes de Savoye avec Sa Majesté et Madame.....

Une partie de l'instruction est ainsi consacrée au panégyrique du négociateur et au récit de ses succès passés, circonstances assez nouvelles dans le style des instructions diplomatiques.

Venant à l'objet spécial de la mission, on trace à Mazarin la conduite qu'il doit tenir du moment de son arrivée à Rethel. Il faudra beaucoup d'adresse pour déterminer la duchesse à livrer la ville où elle est encore maîtresse......

Le dit s[r] cardinal sçaura bien luy faire cognoistre que, si elle s'oppiniastroit à vouloir cette place, elle mettroit la vie de M[r] le duc de Bouillon en péril certain, et feroit perdre, en mesme temps, à ses enfans les biens qu'il a en France; qu'elle ne peut conserver la place avec ses propres forces contre celles du roy, et que si elle y reçoit une garnison espaignolle, ce sera la perdre à l'heure mesme avec son mary...

De sorte que le meilleur party qu'elle puisse prendre est de quitter Sedan pour conserver la vie et les biens aud. s[r] duc, et éviter l'entière ruine de sa maison.

Si la duchesse se rend à ces raisons, il s'agira de faire avancer les troupes qui devront occuper Sedan, et d'user d'adresse pour tromper les Espagnols qui pourroient tenter de s'y opposer [1].

L'instruction règle les circonstances de l'occupation de la place, celles de l'entrevue du cardinal avec la duchesse, qui en doit sortir; le langage à tenir aux habitants : il faut leur parler au nom du roi, les rassurer sur les craintes qui les ont agités.

Le cardinal parlera particulièrement à ceux de la religion prétendue réformée en sorte qu'ilz n'ayent aucun sujet de croire que le changement arrivé dans cette place leur en doive faire appréhender aucun en ce qui les concerne.

. . . .

Fait à Noisy-le-Grand, le 26 septembre 1642.

Signé Louis.

[1] Les Espagnols avaient imaginé autre chose. Henri Arnauld écrit dans sa correspondance, le 5 octobre : « Il n'y a rien au monde que les Espagnols n'aient fait pour rompre cette affaire (de Sedan); et pour une dernière extremité, ils avoient fait dessein de prendre M. le cardinal Mazarin sur son passage; et, sans une diligence extraordinaire qu'il fit, cela pouvoit réussir. Ils s'estoient imaginés que la vie dudit s[r] cardinal pouvoit respondre de celle de M. de Bouillon... C'estoit le comte de Buquoy qui conduisoit l'entreprise avec 1,200 chevaux choisis, et il devoit passer la rivière à un gué près de Sedan. » (Bibl. imp. fonds Béthune, 9274, fol. 68.)

LXXXVII.

Arch. de Condé, n° 126. — Communication de S. A. R. Mgr le duc d'Aumale.

A M. LE PRINCE.

27 septembre.

Monsieur L'intérest que vous avés aux prospéritez de l'Estat, et l'affection dont il vous a tousjours pleu m'honorer, ne me permettent pas de douter de la joye que vous me tesmoignés avoir de la prise de Perpignan, de ce qui s'est passé à Lyon, et de ma meilleure santé. Je vous supplie de croire que je ne la désire entière qu'affin d'estre plus en estat de continuer mes services au roy, et de vous donner des effects du ressentiment que j'ay de vos soins en mon endroit. Nous n'avons point encores de nouvelles de M^{r} le Card. Mazarin, qui est allé proche de Sedan, de ce qu'il aura faict; on les attend de jour à autre, et j'espère qu'elles seront telles qu'on les peut désirer. Je vous suis bien obligé de la bonne volonté qu'il vous plaist me faire cognoistre avoir pour mon cousin de la Melleraie. Je vous puis asseurer, Monsieur, qu'il n'oubliera rien de ce qui deppendra de luy pour mériter vos bonnes graces par les services qu'il vous rendra et à Monsieur d'Anguyen, en toutes sortes d'occasions. En mon particulier je n'en perdray jamais aucune de vous faire voir que je suis véritablement et seray tousjours, autant que je le peux estre,

Monsieur,

Vostre bien humble et très affectionné serviteur,

De Bourbon-Lancy, ce 27e septembre 1642.

LXXXVIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1642, de septembre en décembre, fol. 130. — Original de la main de Cherré.

A MM. DE CHAVIGNY ET DE NOYERS.

De Bourbon-Lancy, ce 27 septembre 1642.

Mons[r] d'Anguien estant party d'icy pour s'en aller à Paris, j'estime qu'il est du service du roy que Messieurs de Chavigny et de Noyers facent souvenir Sa Majesté de luy faire bonne chère, tesmoignant luy sçavoir gré de l'amas qu'il a faict de six cens gentilshommes pour Perpignan.

J'ay veu, dans des mémoires de M[r] Rossignol, divers desseins que font les ennemis pour l'année qui vient; à quoy, s'il plaist à Dieu, on trouvera remède.

Je ne respondray point aux dépesches de M[r] d'Avaux, que M[r] de Chavigny ne soit icy, avec le cardinal Mazarin[1], et M[r] d'Estrade, ainsy que je luy ay mandé qu'il estoit à propos que je les visse tous au retour de Sedan.

Depuis que le roy a pris la résolution de priver l'abbé d'Effiat de l'abbaie du Mont S[t]-Michel, il m'est venu, de la part de religieux bien refformez et autres, de grandes plaintes des scandales qu'il a faicts à Angers et à Tours; lesd. personnes qui m'ont donné cet avis demandoient à mains jointes ce que le roy a faict.

Les mesmes croyent que la fille qui est religieuse a faict profession par force, au moins est-il vray qu'elle a souvent foulé son voile aux pieds.

Ils estiment qu'il seroit de la piété du roy, devant qu'elle entrast dans l'abbaye que Sa Majesté luy a donnée, de commettre deux ou trois évesques pour sçavoir si elle en est capable, et si en effet elle

[1] Mazarin ne tarda pas à revenir auprès de Richelieu, Sedan ayant été remis au roi à la fin de septembre. (Voy. aux Analyses, 3 octobre.)

est vrayment religieuse et le veut estre. Les évesques pourroient estre Mrs de Rheins, de Lisieux et de Meaux. Je remez le tout à la piété et prudence du roy.

LXXXIX.

Cabinet de Mgr le duc d'Aumale. — Original de la main de Cherré.

A M. DE NOYERS.

De Bourbon-Lancy, ce 27e septembre 1642.

Je prie Mr de Noyers de faire différer, selon qu'il me le propose, l'ouverture de l'inventaire des meubles de la reyne, jusques à ce que nous soyons à Paris; luy et M^r^ le surintendant en trouveront cinquante inventions, sans faire tort à personne.

Mad^me^ d'Aiguillon m'a dit qu'il y aura des tapisseries pour meubler tout Luxembourg, sans y comprendre le Scipion et les triomphes de Pétrarque et Tobie [1]. De façon que toutes choses pourront fort bien s'accommoder.

On me mande de Richelieu que Prevost n'a plus rien à faire que les tableaux de la chapelle d'en bas, à quoy il ne travaille pas pour ne sçavoir pas quelle histoire on y veut mettre. Mr de Noyers luy fera, s'il luy plaist, sçavoir que je désire qu'il y mette la vie de la sainte Vierge.

XC.

Arch. des Aff. étr. France, 1642, de septembre en décembre, fol. 160. — Original de la main de Cherré. — Minute de la même main, fol. 157.

A M. DE NOYERS [2].

De Bourbon-Lancy, ce 2 octobre 1642.

Ces trois mots sont pour vous dire que je parts demain pour m'en aller.

[1] Voy. ci-après, lettre du 25 octobre.

[2] L'original n'a point de suscription; mais une annotation, au dos de la minute, dit à qui va la lettre. Cette minute est datée du 1er.

J'iray en cinq jours avec l'ayde de Dieu à Briare ; de Briare je continueray mon voiage sur le canal pour me rendre par eau, le plus proche que je pourray, de Fontainebleau.

De là je me rendray par terre à Fontainebleau, puisqu'il plaist au roy que j'aye l'honneur de le voir là, selon que Mr de Chavigny me l'a mandé.

Il m'est impossible de vous dire particulièrement quel jour j'arriveray à Fontainebleau, parce que je ne sçay pas quelles journées je feray sur le canal ; mais en contant cinq jours d'icy à Briare, un jour de séjour pour me purger, je présupose qu'en cinq ou six jours je seray à Fontainebleau[1].

Je ne vous dis point la joye que j'auray de voir Sa Majesté[2], bien

[1] Richelieu y arriva le lundi 13. « Plus de soixante carrosses à six chevaux allèrent au devant de luy jusques à Nemours ; il alla descendre à l'hôtel d'Albret, et on l'apporta à l'ordinaire dans son lit. Il ne fut pas sytost dans sa chambre que le roy y arriva ; il estoit dans une chaise de laquelle il se leva, appuyé sur les bras de Mrs de Chavigny et de Noyers. S. M. l'embrassa étroitement par deux fois, et furent tous deux assez longtemps sans parler, ce qui s'attribua à l'excès de la joie. Enfin le roy commanda que tout le monde se retirast et demeurèrent seuls trois heures. » (Lett. de H. Arnauld, du 19 octob. Bibl. imp. Béthune 9274, fol. 76.) La Gazette du 18 (p. 976) informa le public de cette entrevue, dans un court récit envoyé sans doute par ordre du cardinal. Ce journal annonce « l'entière convalescence du ministre. » La présente lettre, plus vraie que la Gazette, n'est pas si rassurante. Richelieu partit de Fontainebleau le 16 et arriva le 17 à Paris, « où il fut receu, dit la Gazette, avec tous les tesmoignages de la bienveillance publique deüe aux grands services que S. Ém., nonobstant les incommoditez d'une longue et très-périlleuse maladie, a renduz au roy, à la France et à la cause commune à la meilleure partie de la chrestienté. » La correspondance de H. Arnauld, qui nous a fidèlement raconté les vives émotions de l'entrevue royale, se tait sur ces témoignages de la bienveillance populaire, et se borne à nous parler des prescriptions de police : « Son Ém. arriva à Paris avant hier, et les commissaires des quartiers eurent ordre de faire nettoyer les rues depuis le port St-Paul, où il quitta son bateau, jusqu'à l'hostel de Richelieu. Il fut porté dans son lit. » (Lettre précitée.)

[2] Richelieu était toujours inquiet des tristesses du roi et de l'impression que les amis de Cinq-Mars pouvaient faire sur l'esprit de Louis XIII ; aussi les confidents du cardinal s'appliquaient sans cesse à le rassurer ; Chavigni lui avait écrit le 26 septembre : « Il y a longtemps que je n'ay veu le roy en meilleure santé, ny mieux disposé pour Mgr. Il m'a parlé toute la matinée de la tendresse qu'il avoit pour sa personne, et de la résolution dans laquelle

fasché qu'elle ne me trouvera pas en l'estat que je désirerois, c'est-à-dire en disposition d'aller et de venir comme je désirerois, mon bras estant tousjours de laine.

On me faict croire que je recevray à l'avenir du soulagement du séjour que j'ay faict aux eaux; mais, pour le présent, je n'en veoy pas grand effect, quoyque je sois mieux que quand j'y suis arrivé.

J'ay prié le s[r] de Beauregard, qui est à M[r] d'Anguien, de vous donner seurement cette lettre, afin que, l'ayant receue, vous me faciés sçavoir de la part du roy ce que j'auray à faire.

Je n'escris point à M[r] de Chavigny parce que je le crois en chemin pour venir icy.

XCI.

Cabinet de S. A. R. M[gr] le duc d'Aumale. — Original de la main de Cherré.

POUR M. DE NOYERS,

SECRÉTAIRE D'ESTAT.

De Ferrière [1], ce 11[e] octobre 1642.

J'ay esté très aise de voir les nouvelles d'Alemagne que vous m'avés envoiées, lesquelles je ne sçavois point [2]; je vous remercie du soin

il est de vivre à l'avenir avec S. Ém. avec une ouverture de cœur toute entière, et de ne se plus embarrasser l'esprit de ceux qu'il verroit le vouloir entretenir dans ses mauvaises humeurs. Ensuitte il a fait dessein d'aller dans toutes les maisons de Brie où il pourroit trouver des loups, en s'approchant de Fontainebleau, afin d'aller jusques là au devant de M[gr]....» (Ms. cité aux sources, fol. 121.)

[1] Bourg entre Montargis et Nemours.

[2] Il s'agissait de la prise de Stockem, de Dalem et du château de Steckenbog par le maréchal de Guébriant, et de la déroute d'une troupe de Jean de Werth, qui faillit être fait prisonnier. La Gazette en donna des nouvelles le 11 octobre et en fit le récit dans un extraordinaire du 21. On ne comprend pas trop que Richelieu dise ici qu'il ne savait point les nouvelles d'Allemagne, puisque quatre jours auparavant il écrivait à Chavigni : «C'est un grand coup que les affaires d'Allemagne aillent comme M. d'Avaux le mande.» (Lett. du 7 octobre notée aux Analyses.) Peut-être s'agissait-il de quelques détails nouveaux.

que vous avés pris de m'en faire part. Si Jean de Wert ne se fust point sauvé, c'eust esté une bonne affaire; mais il faut se contenter de ce qu'il plaist à Dieu nous donner.

Je seray demain au soir, qui est dimanche, à Nemours où vous pouvés venir, si les affaires le peuvent permettre; vous asseurant que je n'ay pas peu d'impatience de vous voir, pour vous asseurer de nouveau d'une chose de laquelle je veux croire que vous ne doutés pas, qui est que je suis tout à vous.

XCII.

Bibl. du Louvre, manuscrits de d'Argenson, t. XII, fol. 261. — Original de la main de Cherré.

[A M. D'ARGENSON[1].]

24 octobre [1642].

Monsieur, je ne sçaurois assez vous tesmoigner la joye que j'ay de l'avantage que Mr le maréchal de la Motte a remporté sur les ennemis du roy en la dernière bataille qu'il a gagnée[2]. C'est un effect de la bénédiction de Dieu, de son bonheur et de sa valeur tout ensemble. Je vous prie de luy recommander de ma part de se mieux conserver qu'il n'a faict par le passé, lui représentant que le service de S. M. le requiert ainsy.

Je luy escris pour le prier de ne rien oublier de ce qui se pourra pour faire promptement fortiffier Lerida. Je vous conjure d'y tenir la main; vous promettant que, si les cinquante mil livres que M. de Noyers a envoyez pour cette despense ne suffisent pas, j'auray soin d'y faire pourvoir de nouveau, aussy tost qu'ils seront employez.

Je luy escris aussy qu'il est important de faire sortir du pays les évesques de Barcelonne, de Gironne, et tous autres mal-affectionnez.

[1] Il n'y a point de suscription, le second feuillet étant enlevé.

[2] La bataille de Lérida, livrée le 7 octobre. La Gazette en donna, le 24, un ample récit.

Vous vous en souviendrés, s'il vous plaist, comme aussy de la bonne police qui doit estre gardée dans toute la Catalogne; à quoy je me prometz que vous n'oublierés rien de tout ce qu'on peut attendre de vostre affection, de vostre prudence et de votre adresse.

M. de Noyers vous escrivant amplement de toutes choses, je ne vous feray cette lettre plus longue que pour vous dire que ma santé se fortifie de jour en jour, et que je serois très-aise qu'elle me donnast lieu de vous faire cognoistre que je suis véritablement,

Monsr,

Vostre très affectionné à vous rendre service.

De Paris, ce 24 octobre.

XCIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1642, de septembre en décembre, fol. 214. — Original de la main de Cherré.

[A M. DE CHAVIGNI[1].]

De Paris, ce samedy au soir, 25 octobre 1642.

Monsr Bouthillier doit aller trouver le roy pour luy porter l'inventaire des meubles de la reyne mère. Songeant, comme il faict, à l'espargne, son intention seroit de faire tout vendre. Quand à moy je suis contraire, et persiste en ce que j'ay mandé de Lyon, que c'est chose égale au roy de n'avoir point le pallais du Luxembourg ou de l'avoir sans meubles, puisque, par ce moyen, on n'y sçauroit loger personne. Ma pensée est que le roy doit choisir de quoy meubler ce palais honnestement, et laisser vendre ce qu'il ne voudra point.

Je seray bien aise d'avoir, pour la prisée et le parisis au dessus, une tapisserie de Tobie que j'ay autresfois donnée à la reyne. Elle m'avoit

[1] Au dos de cet original, sans suscription ni signature, se trouve cette annotation de la main de Chavigni : « Son Éminence. »

cousté dix mille francs de Mr de Langres; et, si elle me revient, elle en coustera autant. Si le roy ne la retient point je la prendray.

J'iray demain coucher à Ruel.

XCIV.

Arch. des Aff. étr. France, 1642, de septembre en décembre, fol. 213. — Original de la main de Cherré.

[A M. DE CHAVIGNI.]

De Paris, ce 25 octobre 1642.

Mr le chancelier s'en allant tantost trouver le roy, je vous fais ce billet pour vous dire qu'ayant servy, comme il a faict, au voiage qu'il vient de faire, j'estime que Sa Majesté le doit bien recevoir, luy faire bon visage et luy tesmoigner gré de ses soins.

Mr de Noyers m'a rapporté au long tout ce qu'on a dit au roy sur le sujet de la reyne[1], à quoy je vous avoue que je ne puis adjouster aucune foy, et croy fermement que ce sont impostures et inventions de Frontrailles, qui est, comme vous sçavés, capable de toutes sortes de malices.

Cependant, en faisant venir ceux qui ont parlé au gentilhomme qui a parlé au roy, on esclaircira mieux cette affaire.

[1] Chavigni, alors à Saint-Germain, avait écrit la veille, 24 octobre, à Richelieu: « Le roy fist hier assez mauvaise chère à la reyne, mais elle ne soupçonna point pourtant qu'il eust quelque chose de nouveau dans l'esprit contre elle, estant accoutumée à recevoir souvent de semblables traittements. Il est toujours fort animé contre elle, et en parle à tous moments... » (Manuscrit cité aux sources, fol. 206.) — Il s'agissait de la part qu'on prétendait que la reine avait prise dans la conspiration de Cinq-Mars. On voit qu'en démentant ces bruits, Richelieu ne laisse pas de vouloir s'en éclaircir. Il ne paraît pas qu'il ait eu le temps de donner suite à cette enquête. Dans cette même lettre autographe de Chavigni, je trouve encore cet incident: « Sa Majesté a esté fort estonnée du coffret plein de poisons qui s'est trouvé dans Luxembourg; elle approuve qu'on en fasse un procès-verbal, et puis que le tout soit bruslé. » Est-ce une insinuation contre la reine-mère? Elle avait très-peu habité le Luxembourg, et depuis douze ans elle en était absente.

XCV.

Arch. des Aff. étr. France, t. 102. — Minute de la main de Charpentier.
Bibl. imp. Baluze, pap. des arm. lett. paq. 1, n° 1, fol. 120-123. —
Copie de la main de Baluze[1].

M. LE GRAND[2].

[..... octobre 1642?]

Une foiblesse eslevée est rarement exempte de malice; parce qu'ainsy que la foiblesse et l'eslévation sont les vrayes sources de la jalousie, la jalousie et la puissance sont celles de la malice, et produisent presque tousjours tout le mal qu'elles peuvent faire, si elle n'en est destournée par la timidité, perpétuelle compagne de la foiblesse.

[1] Baluze ne dit point la source où il a puisé ses copies, et il donne seulement cette indication : vol. 123, n° 126. Or nous trouvons sur trois des feuillets de la minute des Affaires étrangères les numéros 126, 127, 128 notés anciennement au bas desdits feuillets; c'est donc sur cette minute que Baluze a copié.

[2] La pièce en tête de laquelle est écrit : « M. le Grand » se compose de sept feuillets qui ne se trouvaient pas primitivement dans ce volume de la collection France. Lors du remaniement qu'on en a fait après l'époque de mon premier examen, ils y ont été intercalés entre les feuillets 59 et 60, sans avoir été numérotés. Ces sept feuillets, dont plusieurs ne sont écrits que d'un côté, d'autres dans une portion de la page, où le reste est en blanc, sont sans ordre et ne présentent pas un sens suivi; c'est un premier brouillon dont les fragments paraissent avoir été réunis comme au hasard; la pièce d'ailleurs n'est point datée; les deux lettres entre lesquelles elle se trouve sont du 12 septembre. C'était le jour même de l'exécution de Cinq-Mars. Il est bien certain que ce mémoire, médité et composé à loisir, ne saurait porter cette date. Rien n'indique s'il a été écrit pendant le procès ou après l'exécution, soit pour étouffer dans le cœur du roi toute velléité de clémence, soit pour justifier une sévérité dont on craignait qu'il ne s'inquiétât. Toutefois, si le cardinal a mis ce mémoire sous les yeux du roi, il a dû modifier quelques phrases de ce brouillon, qui évidemment n'étaient pas écrites pour être lues par Louis XIII. Au reste, il me semble vraisemblable que Richelieu destinait cette pièce à entrer dans la suite de ses mémoires, dont il n'a pas cessé de s'occuper. — L'absence de date et l'impossibilité où nous sommes d'en proposer une avec quelque certitude nous font placer cette pièce dans le voisinage d'autres mémoires également composés contre le favori, et dont cette pièce semble comme un premier crayon.

Il y a des esprits sy malheureux qu'ils ne peuvent se contenter en leur bonne fortune.

Il y a des esprits qui ont une malignité sy naturelle qu'ils ont peine à vouloir et à consentir ce qui leur est le plus nécessaire, lorsqu'il est utile ou agréable à ceux qui leur proposent, et à d'autres.

Ces trois trahisons furent trouvées sy extraordinaires, qu'il n'y eut personne qui n'estimast qu'elles avoient esté faictes à l'envy, ou pour voir si ceux qui les avoient commises emporteroient le prix de l'infamie. L'illustre sang de Monsieur, le nombre de pareilles actions qu'il n'avoit jamais manqué de faire lorsqu'il avoit veu le roy occupé pour le bien de son Estat, sembloit rendre son infidélité présente, qui estoit la quatriesme, supérieure à toute autre.

Mais le duc de Bouillon [1] pouvoit dire que, bien que la trahison qu'il commettoit ne fust que la troisième, elle estoit d'autant plus noire qu'il la faisoit sans prétexte, au sortir d'une obligation en vertu de laquelle il estoit redevable au roy et de son bien et de la vie. Il la faisoit dans un employ de confiance qu'il avoit pleu au roy lui donner, qui l'obligeoit, par ce nouveau lien, à une estroite fidélité, et qu'il l'avoit projettée au mesme instant qu'il recevoit abolition de son premier crime.

Mr le Grand disoit que bien qu'il ne fust d'une naissance pareille à ceux avec lesquels il entroit en dispute, que bien qu'il n'eust pas commis nombre de trahisons comme eux, la sienne pouvoit estre esgalée aux leurs, en ce qu'en son apprentissage il faisoit un coup de maistre, ne se pouvant trouver en ce genre un chef d'œuvre plus parfait que l'entreprise qu'il avoit faicte de faire oster l'autorité, la liberté et la vie, non seulement à son bienfaiteur, mais à celuy de toute sa maison; s'attaquer à son roy, ruiner son maistre, renverser la prospérité de ses affaires, et se joindre impudemment à son ennemy capital; n'y ayant point de chef-d'œuvre plus parfaict en ce genre que celuy qui, tout d'un coup, le rendoit ingrat envers son bienfaicteur, traistre à son maistre, et rebelle à son roy;

[1] La minute des Affaires étrangères ne met ici que l'initiale du nom, aussi bien que quelques lignes plus haut, M. pour Monsieur.

Ingrat à son bienfaicteur jusques à conspirer contre sa fortune et sa vie;

Traistre à son maistre jusques à déceler ce qu'il sçavoit de ses principaux secrets à ses ennemys capitaux, et à parler de luy avec un effroyable mespris et des injures outrageuses;

Rebelle à son roy jusques à former un party puissant en son Estat contre son service, et se joindre à l'Espagne pour luy faire plus cruellement la guerre.

Peu s'en fallut que cette année, qui de longtemps avoit esté prédite devoir estre une année de miracles, ne fust une année de funestes prodiges pour l'Estat et pour moy.

Cognoissant l'humeur du roy jalouse, il luy persuadoit continuellement que ma réputation estoufoit sa gloire, et que l'autorité qu'il me donnoit rabaissoit la sienne, bien qu'il n'y eust personne qui ne sceust fort bien que je ne prétendis jamais autre honneur que celuy qu'une créature peut recevoir à l'ombre de celuy de son maistre, et qu'il est impossible qu'un ministre face de bonnes actions dans un Estat sans en remporter de l'estime, aussy peu préjudiciable à celle de son maistre que la lumière des estoiles l'est à celle du soleil.

Le cognoissant peu libéral de sa nature, il luy représentoit qu'estant d'un naturel contraire, j'estois cause de beaucoup de despenses qu'on pouvoit espargner, luy faisant croire qu'on donnoit de l'argent au tiers et au quart, à son insceu; et cependant ce misérable sçavoit bien que l'on avoit une pratique contraire; n'ayant rien oublié de ce qu'il avoit peu pour persuader qu'on luy en devoit donner ainsy, sans qu'il eust jamais peu parvenir à ses fins.

Cognoissant le roy soupçonneux, il le mettoit en ombrage de toutes choses.

Il luy disoit, avec autant d'impudence que peu de raison, que l'alliance contractée entre M^r^ le prince et moy, huict ans après que le roy nous l'avoit permise, luy devoit estre fort suspecte.

Sa malice alloit jusques à ce poinct de persuader au roy que M^r^ le prince, en son absence, pourroit attenter sur la vie de ses enfans; le roy, dont la facilité est esgale à la bonté, receut cette impression à tel

poinct que, lorsqu'il fut question de venir au voyage, il désira que Mr le prince n'allast point voir messrs le Dauphin et d'Anjou accompagné.

Je sçavois bien que cette impression estoit dans l'esprit du roy, mais je ne me mettois pas en peine d'y rémédier, me semblant qu'il n'y a personne qui peust ignorer qu'outre qu'un tel crime ne peut estre conceu que par un démon d'enfer, il n'y avoit point de prince au monde qui voulust commettre un crime exécrable pour qu'un autre en receust le fruict, ce qui fust arrivé, Monsieur estant en ce cas héritier de la couronne.

Ce Démon prévoyant cette response avoit dict au roy qu'il falloit considérer que Monsieur n'avoit point d'enfans, et que partant Mr le prince ne seroit pas destourné d'une telle pensée par la considération des droicts que Monsieur avoit à la couronne. Mais outre que M. le prince a vingt ans plus que Monsieur, ce qui faict qu'il ne pouvoit pas prétendre la couronne après luy, je voudrois bien sçavoir s'il n'eust pas fallu estre plus que fol pour ne sçavoir pas que, s'il eust commis un crime impossible à exécuter, Monsieur, en recevant le fruict, eust esté obligé d'en estre le vengeur, et pour faire cognoistre qu'il n'en estoit point complice, et pour asseurer sa personne qui, en ce cas, eust deu craindre qu'on luy en eust faict autant.

Enfin ces accusations estoient sy ridicules, que j'eusse quasi faict conscience d'y respondre, ne le pouvant faire sans penser qu'elles fissent impression en l'esprit du roy[1], qu'on ne les pouvoit croire sans luy faire tort.

Ce misérable disoit au roy qu'il le vouloit faire respecter, et il parloit de luy, et le traictoit avec un effroyable mespris, et le portoit à des résolutions qui l'eussent rendu le mespris du monde; au lieu que le cardinal avoit tousjours vescu avec luy avec une extraordinaire révérence, et le faisoit estimer et redouter de tout l'univers.

Il disoit à Sa Majesté et se plaignoit dans toute sa maison qu'on

[1] La phrase est embarrassée; faut-il entendre, malgré la construction : si ridicules... qu'on ne le pouvait croire, etc.? — Il y a d'autres passages obscurs et incorrects; il y en a même qu'un texte, sans doute interrompu, rend à peu près inintelligibles; nous notons le mauvais état du manuscrit, du reste très-facile à lire.

ne faisoit rien pour ses domestiques, et lorsque je parlois au roy pour quelqu'un, il luy faisoit trouver mauvais, en disant que je voulois gaigner contre luy-mesme.

Si je donnois de l'argent à quelques pauvres officiers blessés dans les armées, il me l'imputoit à crime, et en empruntoit de tous costez pour faire le mesme, quoyqu'il n'eust aucune fonction qui l'y obligeast comme la mienne.

En ce voyage Dieu voulut me visiter d'une grande maladie, qui me tint quatre mois au lict, non sans péril de ma personne au commencement; et, au mesme temps, la malice des hommes, favorisée par celle des démons, n'oublia rien de ce qu'elle peut pour me perdre. Mr le Grand projeta, avec ses complices, diverses entreprises sur ma personne, dont une cuida estre exécutée, à Lyon, à ce qu'il a dit depuis.

Il n'oublia ny calomnie, ny imposture, ny autre moyen pratiquable pour me faire perdre les bonnes grâces du roy et le porter aux extrémitez contre moy.

Il semble que Dieu m'envoyoit cette maladie expressément, pendant de sy grandes persécutions, pour me mettre en un estat auquel je ne peusse ignorer qu'estant inutile à moy-mesme, je ne pouvois estre redevable de ma défense qu'à sa bonté.

Il m'osta l'usage du bras droit, à mon avis, pour faire voir que c'est de sa dextre dont il se sert pour protéger les siens, que ceux qui en sont assistez n'ont rien à craindre, et qu'il n'y a point de puissance humaine qui puisse prévaloir à sa force.

Il me mit en estat de ne pouvoir sortir de mon logis et du lict pour me mettre en estat de ne pouvoir aller au logis du roy, qui estoit le seul lieu auquel ils pouvoient me tuer facilement, et auquel ils avoient projeté d'exécuter leur mauvais dessein.

Je courus trois périls notables en ce voyage; le premier d'estre tué dans Lyon, sans que j'eusse peu m'en garantir, si Dieu n'eust arresté quelques-uns de ceux qui estoient de cette conspiration, et dont l'autorité estoit du tout nécessaire pour la mettre en exécution. Je dis sans que j'eusse peu m'en garantir, parce que le dessein estoit faict de m'as-

sassiner dans le logis du roy, lieu auquel on ne va pas en estat de se deffendre, et auquel, mesme quand on y seroit, le respect arreste la force.

Ce misérable esprit avoit porté Monsieur à consentir ce détestable dessein, et à luy faire promettre qu'il l'authoriseroit par sa présence. La bonté de Dieu se servit de sa timidité et de sa foiblesse pour le destourner de ce voyage, et en rompit l'effect par ce moyen.

Le second péril fut de ma maladie, de la grandeur de laquelle je ne parle point, mais dont la malignité fut telle dès son abord qu'il me fut impossible d'en sortir qu'au bout de quatre mois.

Le troisiesme fut un second dessein que ce démon infernal fist de me faire tuer dans Narbonne, dans mon lict[1], dessein d'autant plus détestable qu'il l'authorisoit du nom du roy dans l'esprit de ceux qu'il rendoit ses complices, leur faisant croire meschamment et faussement que le roy seroit bien ayse d'estre deffaict de moy.

Par quel moyen n'a-t-il tesmoigné l'immortelle haine qu'il portoit au roy qu'en le privant d'une créature qui l'a servy si utilement depuis longtemps, et en l'en privant par une violence d'autant plus exécrable qu'en ostant la vie au cardinal, elle eust entièrement terny la réputation de son maistre, bien qu'elle eust esté commise à son insceu?

Qui eust peu ne croire pas qu'on n'eust osé attenter, dans le logis du roy, sur la vie de son principal ministre, cardinal et prestre tout ensemble, ministre dont les services ont peu de pareils, et dont la réputation est espandue par le monde, sans que Sa Majesté en eust esté participante?

L'esprit humain, voire mesme celuy du démon, peuvent-ils concevoir deux crimes plus exécrables, l'un de tuer un cardinal innocent, et l'autre de faire perdre à un prince vertueux la réputation par une action criminelle dont il eust esté innocent? et le tout pour l'ambition de l'esprit le plus déréglé qui eust jamais esté au monde, de l'âme la plus impie, en un mot d'un homme qui, ne cognoissant point Dieu,

[1] On parle souvent, dans le procès de Cinq-Mars, du dessein qu'il aurait conçu de faire assassiner le cardinal à Lyon; mais nous ne voyons pas qu'il y ait aucun indice, ni même qu'il ait été question de cet autre projet d'assassinat à Narbonne.

eust peu à peine recognoistre son roy, après avoir traitté son bienfaicteur comme il le projetoit.

Le moyen dont se servit ce malheureux esprit pour s'affermir premièrement dans l'esprit du roy, se mettre en estat de luy faire mal, et d'y entreprendre tout ce qu'il voudroit contre luy-mesme, fut de luy représenter qu'il y alloit de son honneur de ne souffrir jamais qu'il fust esloigné de sa personne, qu'il devoit bien prévoir qu'on ne cognoistroit pas plus tost qu'il eust une entière confiance en luy, et que luy prit la liberté de luy parler de toutes choses, qu'on ne fist toutes sortes d'efforts pour le perdre, ce qui le priveroit du moyen de sçavoir beaucoup de vérités qui luy seroient souvent grandement importantes.

Sur ce fondement spécieux le roy luy promit qu'il mourroit plustost que de l'esloigner; ce dont l'autre luy fit faire tant de sermens, et en tira sy souvent des confirmations, de vive voix et par escrit, comme aussy de luy garder le secret, à l'exclusion du cardinal et de toutes autres sortes de personnes; ce qui estoit proprement obliger le roy à le garder contre luy-mesme.

Ce fondement posé, et la liberté de luy faire toutes sortes de mauvaises ouvertures, tant parce qu'il luy faisoit à toutes heures renouveller le serment de son secret, que parce aussy qu'il croyoit que quand mesme on eust descouvert quelque chose de ses malices, rien n'estoit capable de le faire chasser; le roy prenant sa conservation au poinct d'honneur, sans considérer que, lorsqu'il avoit esloigné quelqu'un de sa cour, ce n'avoit point esté ses ministres qui en avoient esté la cause, mais les crimes et les fautes de ceux qui en avoient esté esloignez; qu'il ne les avoit point esloignez pour faire plaisir à personne, mais pour son seul intérest et pour son service[1].

[1] Baluze termine ici sa copie, et il donne à la suite, sous les cotes 124 et 125, et écrits de sa main, les deux fragments qu'on va lire, en tête de chacun desquels il a mis : *le cardinal de Richelieu*. Dans le manuscrit des Affaires étrangères dont nous avons indiqué le désordre, ils sont placés de telle sorte qu'ils ne font aucun sens ni avec les feuillets précédents ni avec ceux qui suivent; et l'on se demande s'ils appartiennent à la pièce aux feuillets de laquelle on les a mêlés; seulement le sujet est le même, et ils sont écrits, comme les autres, de la main de Charpentier.

Je ne dois pas oublier entre vos victoires celle que vous remportastes sur vous-mesme, lorsqu'aiant esté combatu par l'espace de plus de deux ans par les artifices d'un esprit qui, en sa jeunesse, avoit les derniers dégrés de malice, pour changer la face du gouvernement de vostre Estat et l'abandonner à ses déréglemens, vous vous surmonstastes vous-mesme, en postposant ce qui estoit de vostre inclination à la raison. Il est vray qu'il y eut beaucoup de peine à vous faire voir l'injustice de ses desseins, le préjudice que vous en receviés en vostre personne et en vos affaires; mais enfin Dieu vous esclaira de telle sorte que vous mistes sous les pieds l'ancienne inclination que vous aviés pour luy, vous surmontastes les mauvaises impressions qu'il vous avoit données de vos vieux serviteurs.

Jamais ceux qui sont chargés de l'administration d'un Estat n'auront seureté auprès d'un prince facile, lorsqu'il aura des favoris. La raison est que depuis que le monde est monde, à peine se trouvera-t-il un favori qui se soit contenté de la raison. Ce qui faict que les ministres d'Estat qui n'ont autre but que de contenir un chacun dans ses bornes, les ont tousjours nécessairement contraires; d'où s'en suit que leur fortune ne peut estre stable, veu qu'il n'y a point de différence entre choquer et renverser un homme en l'esprit d'un prince facile, lorsque le choc est donné par celuy qui possède ses affections.

Y ayant peu de bien qui n'ait quelque apparence du mal, il est souvent aussy aisé de ruiner un homme auprès d'un prince facile pour le bien que pour le mal mesme; par exemple, un général d'armée pourra gaigner deux ou trois batailles avantageuses à l'Estat; on le représentera au prince comme sa réputation allant au préjudice de la sienne. Un ministre, par sa bonne conduite, aura le cœur des peuples, on dira le mesme. Et cependant il se trouvera que le général et le ministre n'auront faict que ce à quoy ils auront esté obligez pour le service de leur maistre, et qu'ils luy référeront leur estime et leur réputation.

XCVI.

Bibl. imp. Fonds Saint-Germain-Harlay, 349, pièce 47. — Copie. — Fonds Cangé, 80. — Copie.

MÉMOIRE DU CARDINAL
CONTRE M. DE CINQ-MARS.

27 octobre 1642[1].

POUR LE ROY[2].

Mr le Grand n'ayant oublié aucune adresse ni artifice imaginable pour faire croire à ceux qu'il vouloit engager dans ses intérests que le roy commençoit à se lasser du service du cardinal[3], bien qu'il n'y ayt pas lieu de croire ce qui sort de la bouche d'un menteur et d'un imposteur, le d. cardinal n'estimeroit pas satisfaire à la passion qu'il a de plaire au roy en le servant, s'il ne le suplioit très-humblement de luy permettre de se retirer de la court au cas que cette impression, que le d. sr le Grand a insinuée dans beaucoup d'esprits, dedans et dehors le royaume, ait quelque fondement dans le sien.

[1] Cette date est donnée par la pièce même, dernier paragraphe.

[2] Richelieu n'était pas entièrement rassuré par le supplice de Cinq-Mars. Les tristes préoccupations du roi, ses souvenirs, et surtout l'influence des amis de l'ancien favori qui conservaient la bienveillance de Louis XIII, inquiétaient profondément Richelieu. Il se mit à combattre les souvenirs d'amitié, s'il en restait encore, par d'autres souvenirs, rappelant tous les vices, tous les méfaits qu'on pouvait imputer à Cinq-Mars, dans des mémoires adressés coup sur coup à Louis XIII, et dans lesquels il demandait obstinément le renvoi de quelques-uns des serviteurs les plus intimes du roi, les capitaines des gardes de Tilladet, des Essarts, de la Salle et le lieutenant des mousquetaires, Tréville. Il voulait qu'ils fussent forcés de vendre leurs charges et exilés de la cour; sinon il déclarait sa résolution irrévocable de se retirer. Ce mémoire, écrit six semaines environ après la mort de Cinq-Mars, est le premier que nous ayons trouvé. Richelieu y expose d'ailleurs très-nettement ses principes en matière de justice politique.

[3] Vis-à-vis cette phrase on lit, à la marge, de la main qui a corrigé la pièce : « Qu'il commençoit à naistre dans l'esprit du roy quelque aversion et dégoust contre sa personne. » — « Qu'ensuite de l'aversion que la trop grande puissance du cardinal avoit fait naistre dans l'esprit du roy il avoit tesmoigné se lasser de son service. »

Par cette offre, le cardinal pense tesmoigner au roy qu'il ayme cent fois mieux sa personne, ainsy qu'il le doit, que la sienne propre, puisque, pour rendre Sa Majesté contente, il se soubmet à estre misérable, ne pouvant se séparer d'un maistre auquel il a donné son cœur et toutes ses plus fidelles pensées, au bien et à la grandeur et à l'avantage de son service, sans se priver du contentement qu'il peut avoir en cette vie, ce qu'il fera toutefois avec satisfaction, puisque ce sera pour luy complaire, et qu'il laissera ses affaires au meilleur estat qu'elles puissent estre.

Comme le véritable et le seul respect qu'il doit au roy luy tire cette offre et cette suplication du cœur et de la bouche, si Sa Majesté, au lieu d'estre importunée de son service, en désire la continuation, il obéira volontiers à ses commandemens; mais il la supplie très-humblement de considérer que, pour le faire utilement, il faut cinq choses :

La première, qu'elle n'ayt point d'autre favory que le bien de ses affaires, qui seul luy doit occuper l'esprit.

La deuxiesme, qu'elle n'ait confiance à qui que ce puisse estre à l'exclusion de son conseil, et qu'il luy plaise promettre à ses créatures de ne leur rien celer de tout ce qui luy sera dit à leur préjudice; à condition que, si ce sont vérités, ils se condamneront eux-mesmes, sans vouloir mal à ceux qui les auront descouvertes; au lieu que, si ce sont des calomnies, Sa Majesté en fera punir les autheurs, ainsy qu'ils l'auront mérité.

La troisiesme, qu'elle garde un secret inviolablement à son d. conseil, et luy oste tout lieu d'apréhender que ce qu'il luy communiquera, pour le bien de son service, puisse estre descouvert à son préjudice.

La quatriesme, qu'il commande à son d. conseil de luy dire librement, sans crainte et sans retenue, ce qu'il estimera estre de son service sur le sujet de ses affaires; Sa Majesté se réservant à faire ce qu'elle estimera plus à propos ensuitte.

La cinquiesme, qu'elle ayt agréable de nettoyer de temps en temps la court des esprits mal intentionnez, la raison voulant qu'ils ne soient

pas plus tost connus que banis, pour prévenir l'effect de leur malice, qui produit souvent des maux presque irremédiables (ainsy qu'il a paru en l'affaire du d. s^r le Grand), quand on est négligent à y apporter le remède.

Sa Majesté considérera, s'il luy plaist, que, sans l'exécution de ce dernier article, il est impossible d'empescher que de nouvelles factions, qui ne feront pas peu de peine, ne se renouvellent fort souvent.

Après avoir faict trancher la teste à M^r le Grand, retiré Sedan des mains de monsieur de Bouillon, privé Monsieur de l'authorité dont il a plusieurs fois abusé et avec laquelle il pourroit se rendre très-préjudiciable à l'Estat, il est de la prudence du roy d'affermir tellement la subsistance de son conseil, dans l'esprit des peuples, et pareillement des estrangers, que tous perdent la crainte qu'ils ont eue qu'il puisse arriver du changement en la conduitte de la France.

Jusques à présent Sa Majesté a affecté d'oster tout lieu de croire que l'indignation qu'elle a eue contre M^r le Grand ayt esté causée par la mauvaise volonté qu'il portoit au cardinal, et jusques à ce que toute la chrestienté soit persuadée que le roy ne sçauroit ni aimer, ni souffrir ceux qui n'ayment pas le cardinal, on n'estimera point que la France soit en estat de consistance ferme et asseurée.

Sans cela, tous les remèdes dont on a usé ne serviront que pour peu de temps, et leur effect sera perpétuel, s'ils sont suivis du soin proposé.

Pour ce faire, au lieu que les meschans esprits ont tasché de persuader à Sa Majesté qu'elle ne peut, sans préjudicier à son honneur, esloigner quelques-uns de ceux qui sont auprès d'elle, par l'advis de son conseil, elle ne peut manquer à le faire, sans s'exposer à sa ruine, quand ils sont mal affectionnez à ses principaux ministres, contre lesquels ils ne peuvent agir sans agir contre l'Estat.

Et, en effect, les anciens empereurs et tous les plus grands politiques ont tousjours estimé qu'avoir mauvaise volonté contre leurs principaux ministres et n'estre pas affectionnez à leur propre personne est tout une mesme chose.

Et Sa Majesté trouvera bon que je luy die que, Mons[r] le Grand ayant faict esloigner par sa pure passion madame de Hautefort[1], qu'elle honoroit d'une honneste affection, et diverses autres personnes de moindre considération, par ce simplement qu'elles ne luy estoient pas favorables, ce seroit chose bien estrange que Sa ditte Majesté fist difficulté d'esloigner présentement quelques mauvais esprits qui sont auprès d'elle, parce qu'ils sont contraires au bien de ses affaires autant qu'ils sont recogneus de tout le monde mal affectionnez au cardinal.

Le roy s'est tousjours servy de pareils remèdes en tout temps.

Du temps de M[r] de Luynes il seroit difficile de nombrer combien de gens ont esté esloignez, et Sa Majesté en a trop bonne mémoire pour qu'il soit besoin de luy rafreschir.

J'ay veu de mon temps esloigner des[2] des Sennetere, et des Marsillacs fort à propos; et l'esloignement forcé, ou volontaire, de beaucoup de grands qui sont sortis de la court et de la France sont la vraye cause du repos de cet Estat.

Monsieur le Grand a dict deux choses fort considérables en ce sujet:

L'une, que, pourveu qu'il n'y eust personne auprès de Sa Majesté qui parlast contre le cardinal, il n'en auroit jamais mauvaise satisfaction.

L'autre, que Sa Majesté cognoissoit mieux que personne les esprits qui sont près d'elle peu affectionnés au cardinal.

Si cependant elle ordonne qu'on nomme ceux qu'on pense plus considérables, on n'en fera point de difficulté.

Il n'y eut jamais de grande conspiration qui ne fust suivie de beaucoup de débris en suite des chastimens de ses principaux autheurs.

Il n'y en eut jamais une si grande que celle qui a esté descouverte, et toutesfois il n'y en eut jamais à qui on veuille donner

[1] Le cardinal pouvait-il avoir oublié ce que lui-même avait fait pour mettre Cinq-Mars à la place de M[me] de Hautefort? — [2] Ici un blanc dans le manuscrit.

moins de suitte, n'estant question que d'esloigner quelques particuliers qui se sont ouvertement déclarés contre le cardinal.

En telles affaires de si grande importance les soupçons légitimes doivent quasi tenir lieu de preuves, ou bien en approcher, et principalement lorsqu'il n'est question que de remèdes innocents, comme un esloignement de la court; à plus forte raison, ce qui est dans la réputation publique doit estre tenu pour véritable, quand mesme on n'en auroit point de particulière cognoissance, parce que le gouvernement et la seureté des grands Estats requiert bien souvent des précautions qui dispensent des formes qui s'observent au cours de la justice ordinaire.

Le cardinal mesme, après la mort du mareschal d'Ancre et la retraite de la reyne mère à Blois, fut, avec ses parens, bien que tous innocens, esloignez non seulement du roy et de la reine sa mère, mais du royaume, sur des soupçons qui n'avoient autre fondement qu'une faulce apparence; et cependant il ne voudroit pas dire qu'on eust mal faict d'en user ainsy, parce que les grands Estats ont de temps en temps besoin de tels rigoureux exemples, pour ne pas dire violens, pour contenir par la crainte chacun en son devoir.

Ensuitte de ce que dessus, que le cardinal représente au roy avec la mesme sincérité que s'il estoit prest de rendre son ame à Dieu, Sa Majesté sçaura bien prendre une bonne résolution pour son service; et ses créatures feront religieusement ce qui est leur debvoir.

Ce papier fut présenté au roy par le cardinal, cinq jours devant la Toussaints. Sa Majesté le receut sans aigreur; et cependant, parce qu'elle différoit d'y prendre une bonne résolution, advantageuse à son service, le cardinal fut contrainct de luy faire présenter, le lendemain de la Toussainct, celuy qui s'ensuit[1].

[1] Cette observation est dans les deux mss. de Harlay et de Cangé.

XCVII.

Bibl. imp. Fonds Saint-Germain-Harlay, 349, pièce 50. — Copie. — Fonds Cangé, 80. — Copie.

MÉMOIRE

CONTRE LE SIEUR DE CINQ-MARS.

[2 novembre 1642 [1].]

Puisqu'après qu'il a pleu à Dieu délivrer le cardinal des pernicieux et abominables dessins que Mr le Grand avoit de le perdre, non seulement par la perte générale de l'Estat, mais, en outre, par attentat particulier sur sa personne, le roy faict encore difficulté d'esloigner quelqu'uns des principaux adhérans que ledit sr le Grand avoit auprès de sa personne, ce qui est touttesfois du tout nécessaire pour empescher de retomber en de nouveaux inconvéniens, aussy préjudiciables à l'Estat que contraires à la seureté du cardinal; Sa Majesté est très humblement supliée de considérer s'il ne vaudroit pas mieux qu'elle laissast retirer le cardinal qu'esloigner ceux qu'on luy propose, avec les difficultés qu'elle y faict; veu que, si elles estoient cogneues, leur esloignement ne seroit pas un remède suffisant aux maux qu'on veut éviter à l'advenir, dont le roy ne se peut garantir qu'en faisant croire, par sa conduitte, qu'il aime si sincèrement le cardinal, que non seulement esloigne-t-il ceux-cy comme estans contraires, mais qu'il n'en souffrira jamais auprès de luy qu'il sache ne l'affectionner pas.

Le cardinal désire qu'il plaise au roy le retenir près de sa personne pour le servir ainsy qu'il a tousjours faict. Quoiqu'il ayt honte de parler de luy à son advantage, il ne peut qu'il ne die franchement au roy qu'il croit que son service requiert qu'il en use ainsy. Il croit de plus

[1] Quoique les manuscrits séparent cette pièce de celle du 27 octobre, il est évident qu'elle doit la suivre immédiatement, et que c'est le mémoire présenté le lendemain de la Toussaint, indiqué dans l'observation écrite au bas.

qu'il seroit responsable devant Dieu, s'il pensait à se retirer de la court, y pouvant servir Sa Majesté; mais il n'y a personne qui ne soit capable de voir que, Dieu n'obligeant pas à l'impossible, le cardinal n'est pas obligé de désirer la continuation d'un employ où il ne sçauroit bien faire, et que la prudence et la charité qu'un chascun doit avoir pour soy-mesme ne luy permet pas de demeurer en un lieu où il n'auroit pas seureté de sa personne. Sa Majesté sçaura, s'il luy plaist, qu'on a appris beaucoup de choses de M. le Grand dont jusques icy on n'a pas voulu luy donner cognoissance. Elle sçaura de plus qu'expressément on ne voulut pas luy faire donner la question de peur qu'il dist en public ce qu'il avoit faict cognoistre en particulier.

Elle sçaura enfin que son confesseur eut bien de la peine à l'empescher de parler sur l'échafault, conformement à ce qu'il avoit dict plusieurs fois en prison, que lorsqu'il seroit pressé et n'auroit plus rien à espérer qu'il n'espargneroit personne.

Par les cognoissances qu'a données ledit s^r le Grand, on a apris que le cardinal n'avoit rien à craindre auprès du roy, pourveu qu'il n'y eust point de mauvais esprits qui pussent luy parler contre luy, et que le principal de ceux que le cardinal a désignés au roy estoit celuy qui faisoit plus de vanité de luy estre contraire[1].

Tel est impuissant à nuire de soy-mesme qui en est plus que capable quand il agit à l'ombre de l'authorité d'un puissant monarque; et il n'y a rien sy aysé à de mauvais esprits que de perdre de cette sorte les plus gens de bien, à l'insceu et mesme contre la volonté de leur maistre, dont les bonnes intentions leur sont inutiles, faute de les tesmoigner en prévenant les maux qu'on machine.

Aussy c'est chose claire qu'il est de la prudence du roy d'esloigner ceux qu'un chascun sçait estre mal affectionnez à son conseil.

Agir ainsy est une preuve asseurée de l'affection du roy envers le cardinal, et du soing que Sa Majesté veut avoir de faire continuer la prospérité de ses affaires.

[1] Tréville.

Faire autrement est donner un honneste congé au cardinal, qui se retirera avec larmes de sang dans le cœur, pour la passion qu'il a pour Sa Majesté, et le désir de servir Dieu en la servant; mais avec contentement, puisqu'il n'aura rien oublié de ce qu'il aura peu pour empescher cette disgrace.

Il plaira à Sa Majesté ne différer pas davantage à prendre une bonne résolution; et, en considération de sa santé, qui patit par l'irrésolution en laquelle elle est, et pour l'amour de celle du cardinal, qui n'en est pas peu altérée, et qui le seroit bien davantage s'il n'avoit cette consolation que, s'il cause quelque peine au roy, c'est pour procurer son salut, et pour l'advantage de son Estat, au lieu que celle qu'il reçoit vient des difficultez que faict Sa Majesté, èsquelles elle ne peut persister sans causer la ruine d'une créature qui ne désire conserver sa vie que pour l'employer à son service.

Trois jours après ce second mémoire présenté au roy, Son Éminence envoya la lettre suivante à M. de Chavigni pour la faire voir à Sa Majesté.

XCVIII.

Bibl. imp. Fonds Saint-Germain-Harlay, 349. — Copie sans numéro, jointe à la pièce précédente cotée 50 dans le manuscrit. — Fonds Cangé, 80. — Copie.

A M. DE CHAVIGNY.

[5 ou 6 novembre 1642 [1].]

Quelques esprits commencent à soupçonner de deçà que je sois en quelque mésintelligence avec le roy, sans en sçavoir le destail. Comme l'effect de cette pensée est un fort mauvais moyen pour me rendre la santé, le bruict n'en est pas trop advantageux aux affaires du roy.

[1] Cette copie n'est point datée, mais on vient de lire que la lettre a été écrite trois jours après le 2 novembre. Et voy. ci-après, p. 173, note 2.

Je vous prie de conjurer Sa Majesté de ne se mettre point en peine à mon occasion, puisque je suis résolu à tout ce qui la contentera le plus au faict dont il est question; l'assurant que, en quelque lieu que je sois, j'y seray avec la mesme passion et la mesme fidélité que j'ay tousjours eu pour ses affaires et pour sa personne. Je croy, devant Dieu, ce que je luy ay proposé du tout nécessaire pour faire continuer les prospérités de cet Estat.

Quand il ne le seroit point, j'ay creu jusques à présent que Sa Majesté ne me le déniroit pas par amitié, en le luy demandant, comme j'ay faict, pour mettre mon esprit en repos.

En un mot, je seray content de tout ce qu'il luy plaira; et, s'il ayme mieux que je sois loin de luy que ceux dont il s'agit, à ce que ce changement n'aporte point[1], s'il se peut, au bien de ses affaires, je prendray les moyens de ma retraite les plus innocens qu'il se pourra, en les concertant avec Sa Majesté.

Pour conclusion, vous luy tesmoignerez ma passion, et la confiance que j'ay en son amitié; et vous asseurerez de moy pour jamais.

XCIX.

Imprimée : Aub. *Mém.* V, 500. — Rec. de 1696, II, 100.

A M. DE CHAVIGNY.

[Vers le commencement de novembre 1642.]

Madame de Savoye ayant voulu m'adresser le courrier qui porte la nouvelle de la prise de la ville et du chasteau de Verruë[2] par les

[1] Le copiste a oublié ici un mot, préjudice, ou autre.

[2] La Gazette du 1er novembre, p. 1036, dit qu'un courrier apporta au roi la nouvelle de la prise de Verruë; mais le jour de l'arrivée de ce courrier est fixé d'une manière ambiguë, on ne sait si c'est le 26 ou le 30 octobre. Dans tous les cas, nous ne nous éloignons pas de la véritable date en proposant pour la présente lettre les premiers jours de novembre. Ce fut le 7 au matin que le roy reçut l'ambassadeur

troupes du roy, afin que le mesme courrier m'asseurast de sa part que si, jusques icy, je n'avois pas creu que Son Altesse m'aimast, j'en prisse une autre créance à l'avenir, dont elle me donnoit toute certitude sur le rencontre de cette bonne nouvelle, j'estime que Mr de Chavigny se peut servir de la mesme occasion pour, en la faisant sçavoir au roy, luy faire cognoistre qu'il est de sa bonté de contribuer à la santé et au repos de l'esprit et du corps de ses créatures, ainsy qu'il voit que font d'autres, qui semblent n'y avoir pas tant d'intérest que Sa Majesté y en a voulu prendre jusques icy par sa pure bonté[1].

de Savoie chargé de lui annoncer la nouvelle. La Gazette avait publié le 5 la *Relation de la prise de la ville et du chasteau de Verruë;* ce récit commence sur un ton solennel : « Il faut que l'Italie sente, aussi bien que tous les autres Estats de la maison d'Austriche, que le chapelet d'Espagne est défilé. » Ce sont peut-être là les dernières lignes que Richelieu ait fait imprimer dans la Gazette; le fameux ministre n'avait plus un mois à vivre, le chapelet de ses jours aussi était défilé, et la fierté de ces paroles est comme le *magnificat* du grand œuvre de sa vie.

[1] On voit avec quelle persistance Richelieu poursuit un dessein, et comme tout lui sert pour en venir à ses fins; voilà qu'un compliment arrivant de Turin lui devient un nouvel argument pour obtenir un exil qu'on ne lui accorde pas assez promptement, et son impatience se manifeste dans cette phrase entortillée d'une des dernières lettres aussi qu'il ait dictées. Je n'en ai trouvé la minute ni dans les manuscrits de Turin, ni dans ceux de France; j'en donne néanmoins le texte parce qu'elle offre cet intérêt de présenter, pour ainsi dire, jusqu'à la dernière heure, le caractère des relations entre le roi et Richelieu.

C.

Bibl. imp. Fonds Saint-Germain-Harlay, 349, pièce 48. — Copie. —
Fonds Cangé, 80. — Copie.

AUTRE MÉMOIRE DU CARDINAL
CONTRE LE DICT CINQ-MARS[1].

[Vers le 13 ou 14 novembre 1642[2].]

Le cardinal de Richelieu ayant tousjours eu en singulière recommandation de se conduire auprès du roy avec une entière sincérité,

[1] Les mémoires qu'on a pu lire (p. 155, 163, 168 ci-dessus) n'ayant pas produit l'effet que Richelieu prétendait obtenir, il revint résolûment à la charge, et, résumant dans le présent mémoire ses griefs contre Cinq-Mars, appuyant principalement sur ce qui était plus propre à irriter Louis XIII, il envoya de nouveau Chavigni au roi avec cet ultimatum, et la demande formelle que le roi s'engageât immédiatement. Le roi, après avoir exhalé sa mauvaise humeur contre Chavigni, et longtemps bataillé pour conserver ses officiers, céda enfin devant l'exigence obstinée du cardinal, ainsi qu'on le voit par la réponse qu'il fit à ce dernier mémoire. Seulement Louis XIII n'obligea pas ses officiers à vendre leurs charges, il se contenta de les éloigner, en les assurant secrètement de sa bienveillance, leur laissant leur traitement, et leur promettant de les rappeler le plus tôt possible. On comprend les résistances et l'impatience du roi; n'avait-il pas fait assez en abandonnant la tête de son favori? pourquoi le forcer encore à châtier d'anciens et fidèles serviteurs, dont le dévouement éprouvé donnerait à ce châtiment toutes les apparences de l'ingratitude? quelle crainte pouvaient causer à Richelieu des hommes sans position ni capacité politiques, et qui d'ailleurs n'avaient pas sur l'esprit du roi l'influence que pouvait avoir un favori? Louis XIII ne voyait dans l'acharnement de cette poursuite que les exigeants caprices d'une vengeance qui devait pourtant être satisfaite. Néanmoins, malgré ses répugnances, le roi montra, une fois de plus, que le ministre était encore le maître... Ce triomphe du cardinal devait être le dernier; les officiers étaient éloignés le lundi 24 novembre, et le vendredi 28 Richelieu sentait le suprême accès du mal auquel il succomba le jeudi suivant.

[2] Ce mémoire n'est point daté dans les manuscrits; il nous semble avoir été écrit peu de temps après la lettre du 5 novembre à Chavigni, et il est probable qu'il fut présenté au roi vers le 13 ou 14 novembre, au moment où nous voyons la résistance de Louis XIII commencer à faiblir, et comme un dernier effort sous lequel la volonté royale finit par céder. Quant à la réponse du roi que le manuscrit place à la suite du

estime luy en devoir donner une nouvelle preuve en luy faisant cognoistre tout ce qu'il a descouvert de M^{r} le Grand pendant qu'il a esté détenu prisonnier à Montpellier et à Lyon.

Il a dit que, depuis qu'il estoit auprès du roy, Sa Majesté avoit tousjours tasché de le mettre mal avec le cardinal;

Que Sa Majesté n'avoit rien obmis de ce qu'elle avoit pensé pouvoir servir à cette fin;

Qu'elle lui avoit dit souvent que le cardinal avoit perdu tous ses semblables, et qu'il avoit tasché deux ou trois fois de le faire chasser pareillement au dernier voyage d'Amiens;

Il a dit que le roy observoit tout ce que le cardinal disoit, et y donnoit un sens qui alloit contre led. sieur le Grand, pour le picquer contre le cardinal;

Il a dit que le roy luy avoit tesmoigné plusieurs fois, dans les chaleurs qu'il avoit pour luy, qu'il voudroit avoir donné la moitié de son royaume, et que led. sieur le Grand fust destaché du cardinal;

Il a dit qu'il n'a rien entrepris contre le cardinal que le roy n'ayt consenty;

Il a dit que le roy luy avoit dit qu'il voudroit qu'il y eust un party en France, ainsy qu'autrefois il y en avoit eu un contre le mareschal d'Ancre, auquel temps il s'en fallut peu qu'il ne se retirast à Soissons;

Il a dit que le roy luy avoit dit qu'il avoit autres fois aymé le cardinal, mais que, depuis qu'il avoit cogneu qu'il avoit plus d'affection pour le mareschal de la Meilleray que pour luy, il ne l'avoit plus aymé;

mémoire, nous n'avons pas non plus de date précise; mais le renvoi des officiers l'indique approximativement.— Nous trouvons aux Affaires étrangères plusieurs lettres de Chavigni écrites pendant le mois de novembre au cardinal, que sa maladie empêchait de se rendre lui-même à Saint-Germain. Chavigni, chargé de ses instructions, l'informait jour par jour des difficultés de sa mission, et des mauvaises humeurs du roi. Nous donnerons, à la suite de cette dernière pièce, un extrait de ces lettres; bien mieux que tout récit ces courts fragments mettront la situation sous les yeux du lecteur, et achèveront de montrer par quels moyens le cardinal venait à bout de la volonté rétive de Louis XIII.

Il a dit encore que le roy luy avoit dit souvent qu'il ne pouvoit plus supporter la contraincte que luy donnoit le cardinal;

Il a escrit en divers lieux qu'il avoit tant faict que le roy avoit consenty à la ruine du cardinal;

Il a dit que quand il a faict des brigues parmy les grands et dans l'armée de Roussillon, ç'avoit esté par le commandement et par l'ordre du roy, qui luy avoit dit que le cardinal estoit trop puissant, et qu'il ne pouvoit s'asseurer d'autres amis que ceux que led. sieur le Grand acquereroit pour luy;

Il a dit que le roy avoit en telle adversion le cardinal qu'il sçavoit des gens qui ne subsistoient auprès du roy que parce qu'ils luy tesmoignoient estre du tout contraire aud. cardinal;

Il a dit que pour ruiner le cardinal auprès du roy il s'estoit servy de divers moyens, selon que les diverses occasions luy en avoient donné lieu;

Que cognoissant que l'humeur du roy se portoit à l'espargne, il luy avoit persuadé, autant qu'il avoit pu, que le cardinal faisoit faire largesse de ses deniers;

Que sachant aussy que Sa Majesté estoit d'humeur jalouse de son authorité, il avoit tasché de luy faire croire que le cardinal en avoit trop, et qu'on luy donnoit plus de part qu'il ne falloit à la gloire des bons succez qui arrivoient en ce royaume;

Que, sur ce mesme principe, il luy avoit donné ombrage de l'alliance qui estoit entre led. sieur cardinal et monsieur le prince de Condé, taschant mesme de luy faire croire qu'elle estoit contraire à la seureté de Mrs ses enfants;

Il a dit aussy que, voyant quelques fois que le roy s'ennuyoit de la guerre, il n'avoit rien oublié de ce qu'il avoit peu pour luy persuader que le cardinal en estoit seul la cause;

Enfin, qu'il n'avoit point perdu d'occasion pour profiter des chagrins que le roy avoit souvent contre le cardinal, ès moindres choses qui succédoient autrement qu'il ne désiroit, luy faisant imputer tous les mauvais événements qui arrivoient.

Bien qu'il n'y ayt aucune apparence de croire ce qui vient de la bouche d'un menteur[1], et que le cardinal ne doubte point des bonnes intentions de Sa Majesté en son endroict, les faulses impressions que ce mauvais esprit a espandu dedans et dehors le royaume font que le cardinal estime qu'il est de son devoir et de son respect de suplier Sa Majesté de luy faire cognoistre franchement ses intentions.

Bien que le cardinal ne puisse s'absenter de Sa Majesté sans estimer qu'il se sépare de soy-mesme, il le fera pourtant avec contentement, si Sa Majesté le désire, parce que ce sera pour luy complaire, et qu'il laissera ses meilleures affaires au meilleur estat qu'elles puissent estre.

Si Sa Majesté veut aussy qu'il continue à la servir, à ce qu'il le puisse faire avec succès, cinq choses sont du tout nécessaires :

[2] . . . .

Sa Majesté est très-humblement suppliée de mettre franchement ses intentions au pied de ce mémoire, sur l'asseurance qui luy est donnée qu'elles seront aveuglement suivies par le cardinal, qui n'a autre dessein que de la servir utilement aux despens mesmes de sa propre vie.

Elle est aussy supliée d'y vouloir adjouster les conditions auxquelles elle se veut relascher pour faire la paix[3], affin que si la guerre continue, parce que les Espagnols ne seront pas assez raisonnables pour les consentir, il y ayt de quoy justiffier que leur seule injustice empeschera la paix et non pas la conduitte du cardinal, qui suivra tousjours très religieusement les intentions du roy.

[1] On a déjà lu ces mêmes mots, ainsi que la pensée exprimée dans plusieurs autres passages, notamment dans le paragraphe suivant; Richelieu ne se faisait pas faute de répéter, dans ses factums contre Cinq-Mars, les mêmes duretés et les mêmes arguments.

[2] Ici le cardinal reproduit presque dans les mêmes termes, mais en abrégeant un peu, les cinq conditions déjà formulées dans la pièce du 27 octobre (ci-dessus, p. 164).

[3] Au moment où Richelieu offre sa démission au roi, il lui laisse à résoudre un des points de la politique actuelle dont la solution était le plus difficile, et que lui seul pouvait donner. Il n'est pas malaisé de voir où tend cette conclusion du mémoire de Richelieu.

[1]Ayant veu le papier cy-dessus, je n'ay rien à dire à mon cousin le cardinal de Richelieu, sinon qu'il a trop cogneu, pendant que le s^r de Cinq-Mars a esté auprès de moy, sa malice, ses impostures et ses artifices, à ce qu'il puisse adjouster foy à ce qu'il a dit de moy au préjudice de l'amitié que je porte à mond. cousin, et de l'estime que je fais de sa personne.

Il faudroit que je fusse etc..... pour mescognoistre les services qu'il m'a rendus depuis que je l'ay employé dans mes affaires. Tant s'en faut que j'aye jamais souhaitté qu'il se retirast, ny que je puisse jamais consentir à une telle résolution, qu'au contraire je désire qu'il continue, et veux qu'il agisse, sous mon authorité, avec plus de liberté et de pouvoir qu'il ne fist jamais. En cette considération, je m'engage de n'avoir jamais d'autre favory que celuy qu'il me propose, sçavoir est le bien de mes affaires, comme aussy de n'avoir secret, ny confiance avec qui que ce puisse estre à son exclusion.

Je luy promets de plus que je luy garderay un secret inviolable en tout ce qu'il désirera de moy.

Je luy commande de me dire librement ses pensées en toutes choses; ensuitte de quoy je luy feray sçavoir sincèrement mes volontés.

Il se peut asseurer que j'auray un soing particulier de netoyer de temps en temps la court des esprits mal intentionnés, ayant [trop] expérimenté combien cela est nécessaire pour y manquer.

Pour ce qui est de la paix, il faudroit que je m'exposasse à la risée du monde, et que je donnasse lieu à mes ennemis de me faire de nouveau la guerre quand bon leur sembleroit, s'ils ne payoient les despens de celle qu'ils m'ont contrainct de leur faire.

Il ne faut point parler de rendre la Lorraine, Arras, Hedin ny Bapaume, Perpignan et le Roussillon, Brizac et les places de l'Alsace qui conjoignent avec la Lorraine.

J'ay acquis Pignerol à titre trop légitime pour penser jamais à le rendre.

[1] Le manuscrit de Harlay n'indique ici aucune séparation, et met immédiatement à la suite du mémoire de Richelieu la réponse qu'y fit le roi.

Le restablissement de mon nepveu, le duc de Savoye, est trop juste pour que jamais je puisse consentir à la paix sans qu'il soit faict.

Ces conditions accordées, je seray bien aise qu'on trouve toutes les inventions qui se pourront pour faciliter une paix généralle en laquelle je ne puisse, en aucune façon, me séparer de mes alliés.

EXTRAITS DE LETTRES DE CHAVIGNI AU CARDINAL,

AU SUJET DU RENVOI DE PLUSIEURS OFFICIERS, DEMANDÉ AU ROI PAR SON ÉMINENCE[1].

A Saint-Germain, du 5 novembre à six heures du matin.

Après que M. de Noyers fut parti hier, le reste de la journée se passa en contestations à diverses reprises, mais ce fut, de la part de la créature de Mgr, avec la fermeté respectueuse que doit avoir une personne qui soustient une cause juste, et qui ne craint rien pour le service de son maistre à qui il doit toutes choses. L'esprit du roy me parut le soir fort adouci, et j'espère, pourveu que la santé de Mgr aille bien et qu'il ne s'inquiette point, que toutes choses se termineront comme elles doivent... hier je receus une grande dépesche... dont j'envoye l'extrait à Mgr, par lequel il verra... qu'on craint une ligue entre les princes d'Italie et les Espagnols... je pris occasion d'en rendre conte au roy, et je luy fis voir cette ligue presque conclue, et les grands obstacles qu'elle apporterait à la prospérité de ses affaires. Ce discours me parut assez utile pour l'estat présent des choses, et fit un effect tel que je me l'estois proposé; la crainte estant le plus seur moyen pour venir à bout de ce qu'on prétend. Quoyque je n'aye encore que des choses générales à mander à Mgr, je n'ay pas voulu manquer de luy donner des nouvelles ce matin pour le soulager de la peine en laquelle il doit estre présentement..

A Saint-Germain, ce jeudy 6 novembre 1642, à cinq heures du matin.

Je ne fais ce billet à Mgr que pour ne pas manquer à luy rendre conte de ce qui se passe, et je différay tout hier à le faire, espérant tousjours luy mander quelque chose de bon. Le matin, le Chesne (le roi) s'estoit rendu assez traitable, mais sans rien conclure; l'après disnée il fut à la chasse où les parties intéressées l'accompagnèrent. Je croy qu'il eut bien de la peine à leur pouvoir parler en

[1] Voy. ci-dessus la note 2 de la page 173.

particulier, s'il le fist; mais au moins leur veue le rendit le soir moins raisonnable. Il va ce matin à neuf heures à la chasse. Je le verray aussi tost qu'il sera esveillé, et incontinent après j'yray à Paris pour rendre conte à S. Ém. de toutes choses qu'on ne peut escrire. Je la conjure, au nom de Dieu, de ne se point inquietter et de bien espérer. Je fais estat, si Mgr ne me commande autre chose, de pouvoir estre de retour ici presque au mesme temps que le roy reviendra de la chasse.

A Saint-Germain, ce 7 novembre 1642.

Je trouvay hier à mon arrivée[1] le roy couché et endormi; je l'ay veu ce matin à son lever, mais lorsque je luy ai fait des complimens de la part de Mgr, il m'a demandé comment il se portoit, et s'en est allé aussy tost pour esviter, à mon advis, que je ne luy parlasse, et je n'en ay peu trouver l'occasion jusques à cette heure, parceque je ne croy pas qu'il la faille prendre en tesmoignant trop de foiblesse et d'impatience... je n'ay pas creu devoir monstrer au roy la lettre de S. Ém.[2] que je ne voie un peu plus clair à la disposition en laquelle est son esprit que je trouve plus couvert que de coustume; peut-estre sera-t-il en autre assiette ce soir. Le principal des adverses parties est icy, qui vit, ce me semble, comme il avoit accoustumé. On parle que le roy va à Triel dans deux ou trois jours; je supplie Mgr de me commander, en ce cas, ce qu'il veut que je face, et si je dois demander à S. M. si elle veut que je la suive. Enfin je n'ay jamais souhaitté si passionnément qu'à présent d'estre habile pour pouvoir servir Mgr comme je doibs; au moins j'exécuteray très-fidellement et très-ponctuellement tous ses commandemens... j'envoie à Mgr son dernier mémoire[3]; le premier est dans une cassette que j'ay laissée à Paris, où sont tous mes papiers d'importance; quand il plaira à Mgr j'iray exprès pour l'en tirer...

A Saint-Germain, ce 8 novembre 1642.

Le roy commence à se remettre de meilleure humeur, ainsy que M. de Noyers l'aura peu dire à Mgr. Aussytost après qu'il a esté parti S. M. est allée à la chasse.

[1] Je lis dans la correspondance de Henry Arnauld, à la date du 9 novembre : « M. de Chavigny vint jeudy (le 6) de Saint-Germain, fut tout le jour chez S. Ém. et vendredy, dès cinq heures du matin, il retourna trouver le roy; il se traitte quelque chose qui pourra bientost esclatter. »

[2] C'est sans doute celle du 5 ou 6 nov. ci-dessus, p. 170.

[3] On a vu ci-dessus plusieurs mémoires de Richelieu contre Cinq-Mars; quel est celui que Chavigni nomme ici le dernier? Est-ce le mémoire du 2 (ci-dessus, p. 168), ou celui que nous supposons avoir été communiqué au roi vers le 13 ou 14 novembre, mais qui aurait été composé avant cette date, et communiqué à Chavigni lorsqu'il n'était encore qu'en projet?

Ce soir, à son retour, je luy feray voir la lettre de S. Ém. laquelle, je m'asseure, fera un très-bon effect, la matière, à mon advis, estant mieux disposée qu'elle n'a point encore esté. Les adverses parties ne sçavent rien asseurément, et il n'y en a plus pas un icy. J'espère que le démenti ne nous en demeure pas... Si le roy va à Triel je l'y suivray sans rien dire; il me suffit d'avoir mon ordre, que je suivray tousjours très-ponctuellement............................

A Saint-Germain, ce 13 novembre 1642.

...L'incertitude des choses m'a empesché de me donner l'honneur d'escrire ce matin à Mgr; l'esprit du roy est tousjours dans la mesme disposition, il cognoist qu'il ne peut esviter de faire ce qu'on luy demande, et a d'extresmes peines à s'y résoudre. Je n'ay point veu de temps pour parler du Pont-Saint-Esprit parcequ'il vault mieux demeurer serré que de s'avancer trop.

On répète tousjours les mesmes discours, et lorsque je presse dans les termes que j'ay dit à Mgr, on me demande une preuve, laquelle je soustiens n'estre point nécessaire quand on veult esloigner seulement une personne avec récompense, sans luy faire mal; mais *contra negantem principia* on est bien embarrassé..... Je verray ce que S. M. voudra dire ce soir, si je luy puis parler en particulier, car j'ay beaucoup de peine à la séparer de ses gens, qui jugeroient sans doute mal à propos s'ils voyoient faire des discours avec action...................

A Saint-Germain, le 14 novembre 1642.

Je n'ay rien à dire à Mgr de ce qui s'est passé ce matin, M. de Noyers qui y estoit présent luy en ayant fait le rapport. Le roy est sur le point de faire quelque proposition, mais il a peine à s'y résoudre. Je croy qu'il voudroit essayer de sauver Des Essarts en l'envoyant en Italie, quoyqu'il ne l'ayt pas dit distinctement. L'ouverture du gouvernement, qui a esté faite ce matin, a, ce me semble, fort soulagé son esprit et aidera à mettre fin à l'affaire. Enfin il dit nettement qu'il veult satisfaire Mgr, mais qu'il veult mettre son honneur à couvert. Sur quoy on lui respond ce qu'on doit; je presseray dans l'occasion pour avoir une prompte résolution.

— Le roi de guerre lasse finit par céder, et je lis dans la correspondance de Henri Arnauld, le 23 novembre : « M. de Chavigny va quitter un peu de son assiduité auprès du roy, maintenant que le congé de tous ces messieurs est résolu. » Mais la résolution prise à contre cœur ne s'exécutait qu'à moitié et lentement. H. Arnauld nous dit encore le mercredi 26 : « Beaupuy est parti il y a déjà un mois,

mais Tréville et Tilladet étaient encore dimanche à Saint-Germain, le roy ne leur avoit point encore hier fait donner leur congé... Cela embarrasse le monde. M. de Noyers alla dimanche à Saint-Germain; il ne put aborder le roy pour luy parler de cela; S. M. dit qu'elle estoit malade, et ne vouloit estre importunée, et se fit saigner. M. le cardinal Mazarin et M. de Chavigny y allèrent lundi; je ne sçay point encore ce qu'ils ont fait. » — Ils avaient obtenu une victoire complète, et Chavigni en alla remercier le roi de la part du cardinal auquel il écrivait le 29 novembre : « le roy a fort bien receu le compliment que je luy ay fait de la part de M[gr]; je l'ay trouvé en assez bonne humeur sans me parler de visite. J'ay faict la maladie telle qu'on me l'a commandé. » Enfin nous avons dans la correspondance de H. Arnauld le dénouement de l'affaire : « Mardi sur le soir (écrit-il le 30 novembre), le roy fit appeler V..... et Guitaut, et après avoir fait retirer tout le monde leur dit que, pour certaines considérations, il vouloit que Tréville, Beaupuy, Tilladet, La Salle et Des Essarts se retirassent, » et H. Arnauld rapporte les paroles bienveillantes dont le roi accompagnait ce congé, leur faisant dire à tous qu'il était satisfait de leur service, qu'il leur conservait leurs pensions, ainsi que les avantages qu'ils pouvaient retirer de leurs charges.

Les lettres autographes de Chavigni où nous avons puisé ces informations sont conservées aux archives des Affaires étrangères (France, 1642, de septembre en décembre, fol. 235, 237, 238, 242, 247, 251, 267). Il convenait de nous arrêter un instant sur cet incident qui fut, pour ainsi dire, la principale affaire du dernier mois de la vie de Richelieu et qui reste un exemple frappant des obsessions que subissait Louis XIII de la part du cardinal, ainsi que de l'adresse obstinée avec laquelle Richelieu forçait la volonté du roi, se tenant toujours à l'écart, et, dans ses relations directes avec Louis XIII, couvrant habilement sa tyrannie des semblants d'un humble respect et d'une soumission dévouée.

SOMMAIRES DES LETTRES

DONT LE TEXTE N'EST COMPRIS NI DANS LE TOME VI

NI DANS LES 178 PREMIÈRES PAGES DE CE TOME VII.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1638.		
1er janvier. Ruel.	A M. de Bellièvre, conseiller du roy et son ambassadeur en Angleterre.	Richelieu lui envoie la copie de la lettre qu'il écrit à la reine d'Angleterre. (T. VI, p. 3.) Il explique qu'il a tenu ses engagements[1]. Orig. — Bibl. Imp. Saint-Germain-Harlay, 264[37], fol. 62.
5 janvier. Ruel.	Pour M. de Chavigny, secrétaire d'estat.	Envoyer un duplicata du passe-port donné pour dom Michel de Salamanque, pour l'envoyer à Pujols. Original sans signature, de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, de janvier à juillet, fol. 1.
6 janvier. Ruel.	*Idem.*	Envoyer à Richelieu un duplicata du passe-port pour tableaux et autres hardes que le cardinal infant envoie au roy d'Espagne. Orig. — Arch. des Aff. étr. France, de janvier à juillet, fol. 2.
Idem.	A M. le comte d'Estrades.	Arrangements faits avec le prince d'Orange pour la campagne de 1638. Copie. — Arch. de Médicis à Florence, 3e série, carton 51 (corti d'Europa[2]). — Imprimée. — *Ambassades et négociations de M. d'Estrades*, 1718, p. 21.
28 janvier. Ruel.	Pour M. de Chavigny, secrétaire d'estat.	Que Chavigni lui apporte ce qu'il a reçu du côté de Bayonne avant le départ de l'ordinaire de demain. Orig. — Arch. des Aff. étr. France, de janvier en juillet, fol. 30.
30 janvier. Ruel.	*Idem.*	Le retard du voyage du comte de Cumiane vers le roi nuit extraordinairement aux affaires. Y remédier promptement. Original sans signature, de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. France, de janvier en juillet, fol. 32.
2 février. Ruel.	A M. Cornuel.	Prière instante de faire pourvoir au payement des sommes nécessaires pour les fortifications, autrement il n'y a personne qui puisse respondre des frontières. Minute de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, de janvier en juillet, fol. 38.

[1] J'ai trouvé, aux Archives des Affaires étrangères, Angleterre, tome 47, folio 3, la minute d'une lettre, de même date, à M. de Bellièvre, où Chavigni développe, sous l'inspiration de Richelieu, la pensée de cette lettre. « S. Ém. dit Chavigni, n'a pas accoutumé de faire les choses par menace... Si la reyne de la Grande-Bretagne continue à suivre la voie qu'elle a prise, il n'y a pas apparence qu'elle ayt contentement de ce qu'elle désire. »

[2] Voy. lettres de Richelieu, t. V, p. 885, note 2.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1638. 8 février. Ruel.	Pour M. de Chavigny.	On me donne l'avis que l'abbé des Marets est mort; l'un de ses bénéfices est à ma collation, je le donne au cardinal de Bichi[1]. Demandez l'autre au roy pour le s[r] de Boisrobert. Orig. — Arch. des Aff. étr. France, de janvier à juillet, fol. 35.
10 février. Ruel.	A M. de Bellièvre, ambassadeur en Angleterre.	Je vous conjure de donner deux chambres, dans vostre maison, au vicaire de l'évesque de Chalcédoine, afin qu'en son absence il puisse vaquer plus seurement[2] à ce à quoy sa charge l'oblige. Orig. — Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 364^{27}, fol. 72.
Sans date. [Vers[3] la mi-février.]	A M. le comte de Guébriant.	Le roi l'a choisi pour secourir le duc de Weymar. Copie. — Bibl. imp. Cinq-Cents Colbert, 116, fol. 1. — Imprimée. — *Hist. de Guébriant*, par le Laboureur, p. 51.
20 février. Ruel.	Au mareschal de Schomberg.	Plainte de ce qu'il n'a pas encore fait réparer les fortifications de Leucate. Des cabinets des s[rs] de Wiquefort et Bodin. — Imprimée. — Aubery, III, p. 551. — Recueil de 1695, p. 149.
26 février. Ruel.	Pour M. de Chavigny, secrétaire d'estat, à Saint-Germain.	M. de Chavigni aura dit au roy le malheur de Rispe; il suppliera Sa Majesté de conserver à son père une charge de sénéchal ou baillif de Nismes, et de faire rigoureusement chastier ceux qui sont cause de ce combat. — Nouvelles de la défaite de Galasse. Original sans signature, de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, de janvier à juillet, fol. 65.
26 février.	A M. de Bouillon.	Sa Majesté, comme témoignage de sa confiance, le prie de favoriser par son autorité les levées qu'elle fait faire à Liége. «M. de Turenne, vostre frère, va pour en prendre la conduite.» Minute de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, de janvier à juillet, fol. 66.
28 [?] février, on pourrait lire 26. Ruel.	Pour M. de Chavigny.	«Je suis bien fasché de l'indisposition du roy, consolé cependant que ce n'est que la goutte, qui est plustost tesmoignage de la vigueur des parties nobles que maladie. J'auray l'honneur de voir le roy après disner.» Orig. — Arch. des Aff. étr. France, de janvier à juillet, fol. 67.
4 mars. Ruel.	Au mareschal de Schomberg.	Faire que les états de la province donnent l'argent nécessaire pour achever le port d'Agde. Imprimée. — Aubery, III, 551. — Recueil de 1695, p. 150.

[1] Richelieu a écrit à la marge : «C'est le prieuré du S[t]-Esprit qui vaut 10,000 liv. de rente.» — Et après sa signature : «peut estre que cet avis est faux.»

[2] On sait les difficultés que rencontraient à Londres les prêtres attachés à la reine.

[3] Cette date est indiquée par le *P. S.* d'une lettre au duc de Weymar. Ci-dessus, p. 13.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1638. 5 mars.	Lettre du roy aux évêques.	Priez pour obtenir de Dieu la paix. — Nécessité de la résidence. Imprimée. — Gazette du 5 mars, p. 105.
6 mars. Ruel.	Au mareschal de Schomberg.	Faire transporter, sans perdre aucun temps, à Narbonne, les canons que les Espagnols ont perdus à Leucate. Imprimée. — Aubery, III, 553. — Rec. de 1695, p. 151.
7 mars. Ruel.	A Monsr M^r le Comte.	...«Je ne doute nullement de la joie que vous ressentés de la grossesse de la reyne, cognoissant la passion que vous avez pour l'affermissement de l'estat et le contentement de LL. MM.» ... Orig. — Bibl. imp. Fontette, portefeuille 24, pièce 78.
Idem.	A M. de Bellièvre, ambassadeur en Angleterre.	Le roi accorde la liberté du chevalier de Jars, aux conditions proposées par la reine d'Angleterre. Orig. — Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 364[27], fol. 95.
Dimanche 7 mars. Ruel.	Pour M. de Chavigny, à Paris.	Avertir Mme la comtesse d'Alais que je m'en vais aujourd'huy à Paris, coucher, pour demain son baptesme en la chapelle de l'hostel d'Angoulesme. Je la supplie que ce soit précisément à deux heures, afin que je m'en puisse revenir icy. — Si le chevalier de Jars n'est pas encore délivré, attendre lorsque le roy reviendra de Chantilly. Original sans signature, de la main du secrétaire de nuit. — Arch. des Aff. étr. de janvier à juillet, fol. 76.
17 mars. Ruel.	Au duc de Weymar.	Compliment sur le gain de la bataille de Rheinfeld [1]. Copie. — Bibl. imp. Béthune, 9279, fol. 29.
17 mars [2].	A M. le comte de Guébriant.	.....«Vous voyés la confiance du roy en vostre affection à son service... Ce ne vous est pas peu d'avantage que S. M. vous ayt choisi pour une telle occasion, comme celle de secourir M. le duc de Weymar... De Graves, qui est à moy, vous délivrera deux mille escus que le roy vous envoie pour aider aux dépenses de ce voyage. Je cognois ce que vous valés, et je n'oublieray rien pour faire valoir au roy vos services.» Imprimée. — *Histoire du maréchal de Guébriant*, par le Laboureur, 1 vol. in-fol. p. 51.
18 mars. Ruel.	Au duc de Weymar.	Le cardinal envoie un gentilhomme à lui pour aider à ramasser et faire passer les troupes de secours qu'on envoie au duc. Orig. — Bibl. imp. Baluze, arm. VI, paq. 4, n°s 2 et 3, t. 2. — Copie. — Béthune, 9279, fol. 30.

[1] Une lettre du roy au parlement, pour le *Te Deum* du lendemain, est imprimée dans les mémoires de Molé, II, 394. — Le récit de la bataille a été publié dans un extraordinaire de la Gazette du 11 mars.

[2] Dans une longue lettre datée du 13 mars et contre-signée Sublet, ce secrétaire d'État de la guerre donne au maréchal de Guébriant une instruction détaillée au sujet des troupes mises sous son commandement, et destinées à renforcer l'armée du duc de Weymar. A la suite de cette dépêche vient un état desdites troupes signé du roi, avec la date du 17 mars. «Le même jour, ajoute le Laboureur, le cardinal de Richelieu écrivit au maréchal» et il transcrit la présente lettre.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1638. 18 mars. Ruel.	Pour M. de Chavigny, secrétaire d'estat, à Paris.	Écrire au mareschal d'Estrées de tout faire pour que le pape n'envoie pas un légat en Italie, pour procurer une trêve et une suspension d'armes particulière pour l'Italie. — Il faut sortir promptement du traité avec l'ambassadeur de Savoie. — Retirer des mains de M. Le Gras un projet de lettre que la reine devait écrire à Mme de Chevreuse [1]. Original sans signature, de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, de janvier à juillet, fol. 89.
Celundi 22 mars à une heure après minuit. Ruel.	Pour M. Bouthillier.	«Je laisse l'affaire de Mme d'Elbeuf à vostre conduite [2]. — Il sera bien à propos que vous et Mme d'Esguillon voyés Mme de Pontbriant et ses enfans pour tascher d'accommoder leur contrat selon la raison.» Original sans signature, de la main du secrétaire de nuit. — Arch. des Aff. étr. France, de janvier à juillet, fol. 96.
31 mars. Ruel.	Au mareschal de Schomberg.	Que les troupes de l'armée d'Italie qui sont dans son gouvernement repassent promptement les monts. Imprimée. — Aubery, III, p. 558. — Rec. de 1695, p. 151.
1er avril. Ruel.	Au duc de Weymar.	Nouvelles félicitations sur les grands avantages qu'il a remportés. Copie. — Bibl. imp. Béthune, 9279, fol. 31.
6 avril. Ruel.	Pour M. de Chavigny, secrétaire d'estat, à Paris.	Presser le cardinal de La Valette de partir en poste pour l'Italie, à cause de la perte de Bresme. — Envoyer au cardinal les lettres du P. (Pujols), si l'ordinaire d'Espagne en a apporté. Orig. — Arch. des Aff. étr. France, janvier à juillet, fol. 113.
10 avril.	A M. le Prince.	M. de La Valette retourne en Guyenne. Il a promis de faire, sous les ordres du prince, tout ce qui dépendra de lui pour le service du roi. Mise au net de la main de Cherré. — Arch. de l'Emp. K 134. — Guyenne, 1re partie, pièce 54.
Idem.	Au sr Gueffier.	Envoyer aussitôt qu'elle sera achevée une relation de toutes les affaires qui ont été traitées à Rome, depuis qu'il y est [3]. Copie. — Bibl. imp. Cinq-Cents Colbert, 356, fol. 783.
20 avril.	A M. le comte d'Estrades.	Dispositions militaires pour la campagne. Presser la lenteur du prince d'Orange. Copie. — Arch. des Médicis, 3e série, cart. 57. — Imprimée. *Ambassades du comte d'Estrades*, 1718, p. 29.

[1] M. Cousin a fait, dans son livre sur Mme de Chevreuse (p. 73), l'histoire des négociations qui s'établirent entre cette dame et Richelieu, en 1638, et il donne la date du 1er juin au commencement de leur correspondance. Un curieux incident, c'est que trois mois plus tôt Richelieu avait songé à se servir de la reine, dont on connoît la liaison intime avec Mme de Chevreuse, pour préparer ces tentatives de rapprochement; c'était là un assez bon moyen d'inspirer à la fugitive une confiance qu'elle n'avait pas. Le projet de lettre que nous avons donné dans notre VIe vol. p. 17, ajoute une circonstance assez piquante au récit de M. Cousin.

[2] Voyez t. VI, p. 14, 15, 16.

[3] Voyez ci-après, p. 191, 25 juin.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES SOURCES.
1638.		
23 avril. Ruel.	Au duc de Weymar.	Préparatifs pour la campagne. Copie. — Bibl. imp. Fonds Béthune, 9279, classée entre le fol. 31 et le fol. 32.
24 avril.	A M. le comte d'Alais.	Richelieu lui envoie un pouvoir « pour avoir l'œil et ordonner dans les isles dépendantes de ma charge de grand maistre qui sont dans l'estendue de vostre gouvernement. » (La Provence.) Minute de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, de janvier à juillet, fol. 135.
28 avril. De Royaumont.	Pour M. de Chavigny, secrétaire d'estat, à Paris.	Richelieu le charge de prier M. de Bullion de porter remède à certaines difficultés venant des receveurs du clergé. Original sans signature, de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, de janvier à juillet, fol. 138.
Idem.	Pour M. de Chavigny, secrétaire d'estat.	Apporter au cardinal le projet de traicté de St-Georges. Original sans signature, de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, de janvier à juillet, fol. 139.
30 avril. De Royaumont.	A M. le Queux.	Le cardinal lui donne avis du passage de deux galères de Gênes chargées d'argent, et lui envoie des lettres pour le comte d'Allais et le général des galères, afin qu'ils l'assistent au besoin. . . « Avoir l'œil à ce qu'en cas d'arrest des d. galères, il n'y ayt pas un sol de diverty. » (Voy. t. VI, p. 31, note 2.) Mise au net. — Arch. des Aff. étr. France, de janvier à juillet, fol. 151.
Avril ? [1].	A M. de Vandy [2].	Le roi a choisi son régiment pour le joindre aux troupes de M. de Guébriant, dans l'armée du duc de Weymar. — « Vous recevrés par de Graves, qui est à moy, mil escus pour vous aider à supporter la dépense. » Imprimée. — Aubery, *Mém.* V, 534. Rec. de 1696, II, 145.
5 mai. Ruel.	Au mareschal de La Force.	Il lui envoie un gentilhomme pour savoir l'état auquel est son armée. Imprimée. — *Mém. de La Force*, III, 444.
8 mai. Compiegne.	A M. le mareschal de Chastillon.	. . . « Sa Majesté s'attend que vous marcherés dimanche sans faillir; et que vous ferés cognoistre à ses ennemis ce que vaut un mareschal de Chastillon. » . . . Copie. — Bibl. imp. Cinq-Cents Colbert, 118, fol. 29 v°. — Imprimée. — Aubery, III, 575. — Recueil de 1695, p. 152.
9 mai.	A M. d'Avaux.	Compliments sur la négociation du traité passé avec les ministres de Suède. — On lui envoie l'argent qu'il doit payer au 1er juillet, ainsi que la ratification du traité signé avec M. Salvius. Minute de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. Allemagne, t. XV, pièce 21°.

[1] Sans date. — Le corps d'armée arriva près du duc de Weymar à Neubourg le 2 mai.
[2] Est-ce le baron de Vandy, neveu du maréchal de Marillac ?

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1638. 9 mai. Compiègne.	A M. de Bordeaux.	Difficulté d'avoir un bon maréchal de camp. «Si M. le Prince vous pouvoit donner M. d'Espenan, ce seroit le meilleur que vous peussiés avoir ..» «Je voudrois avoir donné beaucoup que vostre armée fust réunie à l'escadre de Hollande...» Minute de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, de janvier à juillet, fol. 200.
10 mai. Compiègne.	Pour M. de Chavigny, secrétaire d'estat.	«M[me] de Guimenée m'a tesmoigné désirer une pension pour le prince Loys, son mari. S. M. l'a accordée de 8,000 francs, au masle, en considération de femelle. Vous luy ferés valoir le petit service que j'ay voulu luy rendre.» — Faire partir la ratification et la lettre de change pour Hambourg. Original sans signature, de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, janvier à juillet, fol. 206.
11 mai. Compiègne.	A M. de Chavigny.	Examiner un mémoire du marquis de Moy; luy donner le contentement qu'il désire, il importe de ne le pas mécontenter. Original sans signature, de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, de janvier à juillet, fol. 211.
Idem.	*Idem.*	Le roy a accordé la liberté de La Porte[1]; le faire sortir de la Bastille. Tirer de luy une promesse par écrit d'aller droit à Saumur et de n'en partir point sans permission de S. M. Orig. — Arch. des Aff. étr. France, de janvier à juillet, fol. 212.
12 mai. Compiègne.	A M. Bouthillier, surintendant des finances.	Remerciement de ce qu'il a accommodé l'affaire d'entre son neveu le général des gallères et M[me] de Brissac... «L'excès de la courtoisie de M[me] d'Elbeuf me donne un extrême désir de la servir.» — «Asseurés-vous que je ne suis pas capable de rien croire à vostre préjudice.» Orig. — Arch. des Aff. étr. France, de janvier en juillet, fol. 215.
15 mai. Compiègne.	Pour M. de Bullion, surintendant des finances.	«Le roy a accordé aux s[rs] chev. des Roches et de Ternes, à chacun 2,000 liv. pour payer ce qu'ils doivent de la construction des deux gallères qu'ils commandent. Je prie M de Bullion de ne point faire difficulté de viser les ordonnances.» Orig. — Arch. des Aff. étr. France, de janvier en juillet, fol. 222.
Idem.	A M. le mareschal de Brézé.	«Mon frère, j'ay prié M. de Bussy de vous aller trouver, pour vous assister dans l'exécution des desseins que vous pourrés entreprendre...» — «Je vous envoie aussi le s[r] de S[t]-Estienne, gouverneur du chasteau-Regnaut.» Copie. — Arch. des Aff. étr. France, de janvier à juillet, fol. 223.

[1] Voy. t. VI, p. 33.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1638. 16 mai.	A M. de Bordeaux.	Achat de vaisseaux. — Traitement du général des galères. — S'entendre avec M. le Prince. «Souvenés-vous qu'il faut faire des actions dignes de la bruscosité des Sourdis, et de la prudence que je peropte en l'archevesque de Bordeaux.» Minute de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, de janvier à juillet, fol. 226.
17 mai. De Mouchy.	Pour M. Bouthillier, surintendant des finances, à Paris.	«... J'aimerois mieux que la cession des petites debtes que vous négociés avec M. de Brissac fust faite à d'autres qu'à moy. Je ne désire point me mesler dans les affaires de cet honneste gentilhomme, ny laisser à ceux qui auront part à mon bien lieu de rien démesler avec sa personne....» Original sans signature, de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, de janvier en juillet, fol. 228.
Idem.	Pour M. Bouthillier, surintendant des finances.	Ne laissez pas partir M. et Mme de Brissac sans terminer l'accommodement que vous avez fait, si vous estimez qu'il faille leur faire faire la cession dont vous m'avez écrit. Original sans signature, de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, de janvier à juillet, fol 227.
19 mai.	Au mareschal de Chastillon.	On avait promis au prince d'Orange que l'armée serait en campagne le 10; réparer ce retard par une extrême diligence. Copie. — Bibl. imp. Béthune, 9259, fol. 65. — Cinq-Cents Colbert, 118, fol. 47. — Imprimée. — Aubery III, 581. — Recueil de 1695, p. 153.
21 mai. Compiègne.	A MM. le cardinal de La Valette et d'Hémery.	Mémoire sur les affaires du Piémont, de Mantoue, de Casal. Copie. — Bibl. imp. Dupuy, 538, fol. 111. — Imprimée. — Aubery, III, 585. — Recueil de 1696, t. II, p. 291.
26 mai.	Au mareschal de Chastillon.	Mrs de Saint-Preuil et de La Ferté ont querelle; les accorder. Copie. — Bibl. imp. Béthune, 9259, fol. 75. — Cinq-Cents Colbert, 118, fol. 53 v°. — Imprimée. — Aubery, III, 577. — Recueil de 1695, p. 154.
28 mai. De Ruel.	Pour M. Bouthillier, surintendant des finances, à Paris.	J'ay écrit à M. de Brissac. Le voir pour savoir si une fois pour toutes cette affaire se pourra terminer. Orig. — Arch. des Aff. étr. France, de janvier à juillet, fol. 241.
[...mai?[1]]	Au roi de Pologne.	Le prince Casimir a été arrêté, parce que traversant la France, «pour s'attacher en Espagne... il visitoit les places et les ports de la coste de Provence sur lesquels l'Espagne a fait plusieurs fois divers desseins.»

[1] Aubery ne donne point de date à cette lettre, dont je n'ai ni minute, ni original. Le prince Casimir fut arrêté en 1638. Je trouve aux Arch. des Aff. étr. (Pologne, t. III, fol. 448 et 460) deux lettres de lui, en italien, adressées au roi, datées de Salon, l'une du 28 mai, l'autre du 20 juillet. Dans la première il réclame contre une injuste arrestation, n'étant venu en France, dit-il, que dans le dessein de voir le pays. Dans la seconde, il se plaint de n'avoir pas de réponse depuis trois mois qu'il est détenu. Ce même manuscrit nous donne aussi deux lettres du roi de Pologne, écrites (en latin) au roi et au cardinal, pour demander la liberté de son frère; elles ne sont point datées (on les a classées par erreur en 1637, fol. 387), elles ont dû arriver à Paris en juin; mais la lettre de Richelieu, qui ne semble pas être une réponse, a probablement été écrite en mai, peu de temps après l'arrestation du prince Casimir.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1638. 1er juin. De Ruel.	Pour M. Bouthillier, surintendant des finances, à Paris.	Il faut sortir de l'affaire avec M. et Mme de Brissac, si on le peut, mais à conditions justes et raisonnables. Original sans signature. — Arch. des Aff. étr. France, de janvier en juillet, fol. 248.
Idem.	Pour M. de Chavigny, à Paris.	Richelieu demande des nouvelles de diverses affaires. «Enfin souvenés vous que non seulement les affaires d'estat requièrent qu'on n'y perde point de temps, mais de plus qu'il est nécessaire que ceux qui ont part à leur conduite sachent à tous moments ce qui s'y passe.» Minute de la main de Citoys. — Arch. des Aff. étr. France, de janvier à juillet, fol. 249.
Idem.	Au mareschal de Chastillon.	Félicitations sur le bon ordre qu'il a mis dans son armée. — On lui donnera les troupes qu'il demande. Minute de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, de janvier en juillet, fol. 250. — Copies. — Bibl. imp. Béthune, 9259, fol. 83. — Cinq-Cents Colbert, 118, fol. 60. — Imprimée. — Aubery, III, 607. — Recueil de 1695, p. 54.
2 juin. Ruel.	A M. le duc de La Force, pair et mareschal de France, lieutenant général de l'armée du roy.	«...Les ennemis sont extresmement foibles, s'il y avoit quelques petites places auprès de vous, qui ne peust durer que huict [ou dix jours, ce seroit un grand avantage de l'entreprendre], auparavant que Picolominy [qui est encore en ses quartiers d'hiver] s'y peust opposer. [Cet avis ne vous obligera, s'il vous plaist, qu'à ce que vous jugerés possible par vous-mesme.] Le désir que j'ay de vostre réputation [joint à celuy du service du roy, me porte à vous faire cette proposition en général]...» Minute de la main de Charpentier et de celle de Richelieu [1]. Arch. des Aff. étr. Pays-Bas, t. XIII. — Orig. — Arch. de M. le duc de La Force, communication de M. le marquis de La Grange.
2 juin. De Ruel.	A M. Molé, procureur général en la cour du parlement à Paris.	Pendant l'absence de M. Beauregard-Champroud, on lui dispute certains droits. «Luy donner les plus favorables conclusions, en considération du service actuel qu'il rend à S. M. en ses armées et de l'affection que je luy porte de longue main.» Orig. — Bibl. imp. Cinq-Cents Colbert, t. VI, fol. 268. — Imprimée. — *Mém. de Molé*, II, p. 403.
4 juin. De Ruel.	Au mareschal de Schomberg.	Desseins des Espagnols sur le Languedoc. Prendre garde de ne pas se laisser surprendre. Imprimée. — Aubery, III, p. 616. — Recueil de 1695, p. 156.
7 juin. Saint-Germain-en-Lay.	Lettre du roi à Madame de Savoie.	Envoi du sr Duplessis-Praslin pour servir en Italie. — La duchesse eût dû renouveler plus tôt ses traités avec la France. Minute. — Bibl. imp. Béthune, 9337, fol. 50.

[1] Les passages écrits par le cardinal sont enfermés entre crochets.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1638.		
8 juin. De Ruel.	A M. le mareschal de La Force, lieutenant général.	Ne perdre pas un moment pour aller joindre l'armée du mareschal de Chastillon [1]. Orig. — Arch. de M. le duc de La Force. — Communication de M. le marquis de La Grange.
12 juin.	Au mareschal de Chastillon.	...Je ne peux m'imaginer comment vous avés laissé un canal ouvert, par où l'ennemi a fait entrer un secours dans Saint-Omer... J'ay esté bien aise pourtant de voir que dans ces mauvais accidents vous ayés résolu de continuer vostre siége... Il y va de vostre réputation et du service du roy... quand S[t]-Omer seroit un Ostende, le roy est résolu de l'emporter... vous serés secondé autant que vous le pourrés estre d'une personne qui vous aime et vous honore particulièrement... Copies. — Bibl. imp. Béthune, 9259, fol. 107 v°. — Cinq-Cents Colbert, 118, fol. 78. — Imprimée. — Aubery, *Mém.* t. III, p. 644 et Recueil de 1695, p. 158, et en partie dans l'Histoire de Louis XIII, par le P. Griffet, t. III, p. 126.
13 juin. De Ruel.	A M. de Bellièvre, ambassadeur en Angleterre.	Favoriser et protéger Mons[r] Erskin, s'en allant en Écosse lever un régiment pour le service du roy. Orig. — Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 364[27], fol 125.
[Vers le 15 juin [2].]	A Madame de Chevreuse.	Richelieu ne veut pas répondre a ses lettres de peur de luy déplaire. Copies. — Bibl. imp. Cinq-Cents Colbert, 46, fol. 6 v°. — Saint-Germain-Harlay, 346, t. II, fol. 8. — Imprimée. — *Hist. de Louis XIII*, du P. Griffet, III, 173, et dans M[me] de Chevreuse, par M. Cousin, p. 303.
17 juin.	Au mareschal de Chastillon.	Compliments. — Presser le plus possible le siége de Saint-Omer. Copies — Bibl. imp. Béthune, 9259, fol. 114 v°. — Cinq-Cents Colbert, 118, fol. 84. — Imprimée. — Aubery, III, 653. — Recueil de 1695, p. 160.
25 juin. De Ruel.	A M. Gueffier.	Remercîments pour la relation des affaires de Rome, qu'il a envoyée à Richelieu sur sa demande [3]. Copie. — Bibl. imp. Cinq-Cents Colbert, 356, fol. 796 v°.

[1] Le roi et M. de Noyers écrivirent le même jour au maréchal de La Force. La lettre du roi est imprimée dans les mémoires de ce maréchal, III, p. 445.

[2] La date manque a cette lettre, elle a été écrite vers la mi-juin Digby, que la reine d'Angleterre avait envoyé en France, écrivit à Montagu le 18 : « Boispillé et du Dorat vont vous visiter dans deux ou trois jours, mais gardez-vous de les croire. » (Arch. des Aff. étr. Angleterre, t. XLVII, fol. 138.) Tous deux étaient envoyés par le cardinal. — De retour en Angleterre, M[me] de Chevreuse faisait mine de vouloir se rapprocher du cardinal. Notre manuscrit nous donne une lettre de Chavigni écrite à l'ambassadeur Bellievre, le 14 mai : « Nous attendons avec impatience, dit Chavigni, des nouvelles de ce qui se sera passé entre M[me] de Chevreuse et vous, et si vous jugerez que son intention soit de rendre quelque bon service au lieu où elle est, pour se remettre bien avec la France. » (Fol. 127.) Nous trouvons dans ce même manuscrit des lettres que, dans le même temps, M[me] de Chevreuse écrivait à diverses personnes pour qu'on lui envoyât « ses hardes, la vaisselle qu'elle avait à Tours, de l'argent, etc. » Les préparatifs d'établissement s'accordaient peu avec les paroles de la dame. Richelieu ne pouvait pas se laisser prendre à cette nouvelle intrigue si mal déguisée. Il y a là des renseignements qui auraient pu profiter à M. Cousin, dans son exposé de la conduite de M[me] de Chevreuse à cette époque. (P. 75 et suiv.)

[3] Voy. ci-dessus, 10 avril, p. 186.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1638. 25 juin. De Ruel.	A M. Bouthillier.	«M. Bouthillier ne manquera pas, s'il luy plaist, aussy tost qu'il aura receu ce billet, d'aller trouver Mme de Rohan, de la part du roy, pour luy parler du mariage de Mlle sa fille, avec M. de Nemours, et luy faire cognoistre que Sa Majesté sera bien aise qu'elle y veuille entendre et qu'elle a promis à M. de Nemours de l'y favoriser [1].» Original sans signature, de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, de janvier en juillet, fol. 269.
26 juin.	Au mareschal de Chastillon.	«Je vous conjure, au nom de Dieu, de redoubler vos diligences pour haster l'exécution de vostre entreprise. Souvenés-vous que rien n'est si cher que le temps aux grandes affaires.» Copies. — Bibl. imp. Béthune, 9259, fol. 136. — Cinq-Cents Colbert, 118, fol. 100 v°. — Imprimée. — Aubery, III, 679. — Recueil de 1695, 164.
30 juin.	A la reyne d'Angleterre.	Richelieu répond à une recommandation de la reine : «Je m'asseure que Vostre Majesté ne me croit pas sy incivil que de manquer à servir les dames lorsque je le pourray faire dans le service du roy...» Minute de la main de Cherré. — Archives des Aff. étr. Angleterre, t. XLVII, fol. 140.
Idem.	Pour M. de Chavigny, secrétaire d'estat, aux Caves.	«Ayant appris que vous vous estes trouvé mal de nouveau, je suis en peine de vos nouvelles, et en envoie sçavoir, vous conjurant d'avoir soin de vous sans vous précipiter à revenir que vous ne soyez tout à fait guéry. — Toutes choses sont icy à l'accoustumée, graces à Dieu.» — ...«M. le Prince est entré depuis trois jours dans l'Espagne, et ce qui est de meilleur est que M. le cardinal de La Valette a jeté deux mil hommes dans Verceil...» — «Mil recommandations à Mme Bouthillier et une paire à son petit peuple.» Original sans signature, de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, de janvier à juillet, fol. 276.
30 juin. De Ruel.	Pour M. Bouthillier, surintendant des finances.	J'espère que le mal de vostre fils ne sera rien. — «Quant à l'affaire dont vous m'escriviés que M. de Villesavin [2] me viendroit parler s'il n'avoit la fièvre tierce, je ne désire pas, s'il vous plaist, que nous en facions un procès qui soit sujet à productions, salvations et contredicts... Vous avés fort bien fait de n'en parler point à vostre belle fille et de n'en escrire point à son mary, l'estat auquel ils sont ne permet pas qu'on leur rompe la teste d'aucunes affaires, beaucoup moins de celles qui leur peuvent desplaire. — Vous n'avez pas sujet de vous mettre en peine de ce que je vous ay dict, parce que cela n'altère en aucune façon l'affection que je porte à mes amis, et que rien ne me peut empescher de recognoistre les bonnes qualitez qui sont en vous, et d'aimer non seulement vostre personne, mais tout ce qui vous touche...» Original sans signature, de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. France, de janvier à juillet, fol. 275.

[1] Marguerite de Rohan n'accepta pas le mari que le roi lui offrait; elle avait alors vingt et un ans et se maria sept ans plus tard, contre la volonté de sa mère, à Henri comte de Chabot. Marguerite était la seule survivante de neuf enfants (l'arrêt du Parlement ne permet pas de compter Tancrède), et elle porta dans la famille des Chabot la fortune immense des Rohan et leur illustre nom, qu'elle imposa à son mari.

[2] C'était le beau-père de Chavigni; y avait-il en ce moment quelque difficulté d'intérêts entre Richelieu et cette famille, pour laquelle il est toujours si affectueux?

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1638. 1[er] juillet.	A M. le Prince.	Le roi satisfera au désir que témoigne M. le Prince, au sujet de la vacance de l'archevêché de Bourges. Minute de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. de janvier à juillet, fol. 287.
10 juillet.	Au cardinal de La Valette.	Bonne espérance du succès de Verceil [1]. Orig. — Arch. des Aff. étr. Turin, t. XXVI. — Copie. — Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 476. — Fonds Dupuy, 767, cahier Kk.
11 juillet. De Ruel.	Pour M. Bouthillier, surintendant des finances.	L'intention du roi est que M. Bordier ne soit plus intendant de la reine, à cause des désordres des affaires de Sa Majesté. — Bonnes nouvelles de M. de La Force [2]. Espérance d'en avoir de pareilles du maréchal de Chastillon. Original, sans signature, de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, de janvier à juillet, fol. 300.
12 juillet. De Ruel.	A M. Bouthillier.	Sur le présent à faire au gentilhomme venu pour le compliment du roi et de la reine d'Angleterre, à l'occasion de la grossesse de la reine de France. Original, sans signature, de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, de janvier à juillet, fol. 302.
Idem.	Au duc de Weymar.	On lui envoie Turenne pour le fortifier. On a pourvu à ses payements. Copie. — Bibl. imp. Fonds Béthune, 9279, fol. 35.
Idem.	A M. le mareschal de Schomberg.	Diverses dispositions concernant l'armée qu'il commande en Languedoc. Minute de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, de janvier à juillet, fol. 301 [3]. — Imprimée. — Aubery, III, 705. — Recueil de 1695, p. 164.
13 juillet.	A M. Le Grand Prieur [4].	«Bien fasché du mal de M. de Villemontée [5]; il seroit à désirer qu'il eust esté *tacitus;* mais puisque l'affaire est publiée, ses amis auroient grand tort s'ils n'aprouvoient ce qu'il a fait.» — . . . Ne pas laisser sans troupes les îles de Ré et d'Oléron. — «J'ay tant de despenses à faire pour des œuvres publics (*sic*) auxquels je suis engagé, qu'il m'est impossible de me lier pour l'hostel dont vous m'escrivés.» . . . Minute de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, de janvier à juillet, fol. 303.
15 juillet.	A M. le Prince [6].	«Je me promets que vos bons succès nous aideront à réparer les mauvais qui nous sont arrivés ailleurs.» — Levée du siége de Saint-Omer. — «La lenteur de M. de Chastillon est la première origine de nostre mal. . .» Minute de la main de de Noyers. — Arch. de l'Empire, K, 134. — Guyenne, 1[re] partie, pièce 41.

[1] Voy. t. VI, p. 56, 57, 65.
[2] Voy. les *Mémoires de La Force*, III, 203; et le *Mercure françois*, t. XXII, 198. Le président Hénault, n'ayant fait attention qu'à un des incidents de l'affaire, a changé en défaite le succès dont s'applaudit ici Richelieu.
[3] Il y a quelque différence entre la minute et la pièce imprimée, celle-ci ayant sans doute été prise sur l'original.
[4] Le commandeur de La Porte, oncle du cardinal. Il commandait dans Brouage, dont Richelieu était gouverneur.
[5] Maître des requêtes; il avait été l'un des commissaires au jugement du maréchal de Marillac.
[6] Voy. t. VI, p. 55 et 67.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1638.		
[Vers le milieu de l'année ?] [1]	A Madame la duchesse de Savoie.	Richelieu l'engage à ne plus se laisser tromper par les Espagnols. Imprimée. — Aubery, V, 409. — Recueil de 1696, t. I, p. 338.
19 juillet.	Au mareschal de Chastillon.	«Bien que le mauvais événement du siége de Saint-Omer apporte un très-grand préjudice aux affaires du roy,» il ne faut pas perdre courage [2]... Copies. — Bibl. imp. Béthune, 9259, fol. 164. — Cinq-Cents Colbert, 118, fol. 120. — Imprimée. — Aubery, III, 712. Recueil de 1695, p. 166.
19 juillet. De Royaumont.	Au mareschal de La Force.	Félicitations sur le combat de Zouafques. Imprimée. — *Mém. du maréchal de La Force*, t. III, p. 451.
20 juillet. De Clermont.	Au mareschal de Schomberg.	Qu'il se prépare à s'opposer à une irruption des Espagnols en Languedoc. Dans cette longue lettre sont expliqués les mouvements de troupes et les mesures prises pour les vivres. Richelieu annonce au maréchal que de Noyers lui envoie en outre des instructions détaillées, et il justifie l'évêque de Nismes dont se plaint Schomberg qu'il prie de vivre en bonne intelligence avec cet évêque. Imprimée. — Aubery, III, 719. — Recueil de 1695, p. 167.
22 juillet.	Au mareschal de Chastillon.	«M. de Saligny s'en retourne bien informé des volontés du roy... L'affaire que vous allés entreprendre consiste en secret et diligence [3].» Copies. — Bibl. imp. Béthune, 9259, fol. 169 v°. — Cinq-Cents Colbert, 118, fol. 124 v°. — Imprimée. — Aubery, III, 722. — Recueil de 1695, p. 169.
Idem.	A M. le duc de La Force.	Même sujet et presque mêmes termes que la lettre au maréchal de Chastillon. Orig. — Communication de M. le marquis de La Grange. — Arch. du duc de La Force.
23 juillet. D'Amiens.	[A M. Bouthillier.]	Richelieu le remercie du soin qu'il donne aux affaires de son neveu le général des galères. (V. t. VI, 68.) — «J'escris à M. le chancelier au sujet de l'arrest que M. Lanier a fait donner au grand conseil contre mon neveu; je vous l'envoie ouvert, afin que vous faciés agir MM. de la Galissonnière et de Saint-Denis, et que vous en parliés vous-mesme.» Original sans signature de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, de janvier en juillet, fol. 406.
24 juillet. D'Amiens.	A M[gr] le duc d'Orléans, frère unique du roy.	Remerciments d'une lettre où le duc lui promettait son amitié. Grandes protestations de la passion du cardinal pour les intérêts de S. A. Orig. — Bibl. imp. Baluze, pap. des arm. lett. paq. 1, n° 1, fol. 90.

[1] Date probable, le comte Camerano, qui fut porteur de cette lettre, était venu à Paris pour complimenter, de la part des princes de Savoie, sur la grossesse de la reine, annoncée aux cours étrangères en mai; le retour du comte Camerano à Turin dut avoir lieu en juillet. (Ms. de la bibliothèque de Sorbonne. M. S. h. i, 26, fol. 29.)

[2] Malgré ce langage indulgent, Richelieu fit bientôt renvoyer le maréchal dans sa maison. (Voy. t. VI, p. 131 et 132, la lettre du 31 août, où le cardinal exprime encore son déplaisir avec une grande vivacité. Le siége avait été levé le 16 juillet.)

[3] Il s'agissait d'une jonction de troupes. Voy. t. VI, p. 72.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1638. [Vers le 25 juillet [1].]	A M. de Bullion.	«Le roy ayant accordé 50,000 livres d'augmentation à la reyne pour l'entretenement de sa maison, je prie par ce billet M. de Bullion... de faire jouir Sa Majesté de la grace qu'il a pleu au roy lui faire. L'estat auquel elle est donne tant de lieu de luy faire recevoir ce contentement, du tout nécessaire à la subsistance de sa maison, que je ne doute point que M. de Bullion ne s'y porte volontiers.» Imprimée. — Aubery, *Mém.* V, p. 497. — Recueil de 1696, II, 95.
30 juillet.	Au mareschal de Chastillon.	User de diligence pour réparer le malheur qu'il a eu jusques icy. M. de Noyers lui a fait connaître les volontés du roi. Copies. — Bibl. imp. Béthune, 9259, fol. 184 v°. — Cinq-Cents Colbert, 118, fol. 136. — Imprimée. — Aubery, III, 740. — Recueil de 1695, p. 170.
Idem.	A M. le duc de La Force, pair et mareschal de France, lieutenant général de l'armée du roy.	Encouragement pour l'exécution des ordres du roi que lui transmet de Noyers, même affaire que celle dont il s'agit dans la lettre précédente au maréchal de Châtillon. Orig. — Arch. du duc de La Force. Communication de M. le marquis de La Grange.
3 août.	A M. de L'Ort-Sérignan.	Félicitations de sa conduite lors de l'attaque du pont du Passage. Le gré que le roi lui en sçait «et la joye que j'ay en mon particulier de la réputation que vous avés acquise en ces occasions... Vous avés desjà tesmoigné, en tant d'autres, ce que vous valés, que vos amis n'attendoient pas moins...» Richelieu fera valoir comme il faut ses services auprès du roi. Imprimée. — Cabinet historique, mars 1857, p. 71. La source n'est pas indiquée.
3 août. Abbeville.	A M. l'archevesque de Bordeaux, lieutenant général de l'armée navale du roy.	Félicitation de ce qu'il est arrivé pour fortifier M. le Prince. Le but est de prendre Saint-Sébastien après Fontarabie [2]. Orig. Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. XVI, fol. 826. — Minute. — Arch. de l'Empire, K, 134. — Guyenne, 1re part. 83, pièce 81. — Imprimée. — *Correspondance de Sourdis*, in-4°, II, 38.
Idem.	A M. le mareschal de Chastillon.	«Le roi désire que le siége de Renty soit mené chaudement, et je vous conjure en mon particulier de n'y perdre un moment de temps.»... Minute de la main de Citoys. — Arch. des Aff. étr. France, août à décembre, fol. 6. — Copies. — Bibl. imp. Béthune, 9259, fol. 185 v°. — Cinq-Cents Colbert, 118, fol. 137 v°. Imprimée. — Aubery, III, 741. — Recueil de 1695, p. 170.
3 août.	A Mrs du Hallier et d'Arpajon.	M. l'évêque d'Auxerre leur dira que Sa Majesté désire qu'on mène chaudement le siége de Renty. Minute de la main de Citoys. — Arch. des Aff. étr. France, d'août à décembre, fol. 6.

[1] La lettre imprimée n'est point datée; elle a dû être écrite vers le 25 juillet, date d'une missive adressée à Mme de Lansac, au moment où, en vue du prochain accouchement de la reine, on s'occupait d'augmenter sa maison. (Voy. t. VI, p. 73.)

[2] Lettre à M. le Prince, t. VI, p. 81.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1638.		
3 août. Abbeville.	Pour M. Bouthillier, surintendant des finances.	«Je suis bien aise que Madame de Lanssac ait été bien receue par la reine[1].» Original sans signature. — Arch. des Aff. étrangères, France, d'août en décembre, fol. 5.
3 août.	A M. de La Force.	«Sa Majesté trouve bon que M. l'évêque d'Auxerre vienne icy pendant le siége de Renty.» Minute de la main de Citoys. — Arch. des Aff. étr. de janvier à juillet, fol. 6.
Idem.	A M. de Montigny.	Favoriser en tout ce qu'il pourra la levée de cent hommes dans l'étendue du gouvernement de Dieppe. Minute de la main de Citoys. — Arch. des Aff. étr. France, d'août en décembre, fol. 7.
Idem.	A M. de Saint-Georges.	Qu'il laisse lever cent hommes au Pont de l'arche. Minute de la main de Citoys — Arch. des Aff. étr. France, d'août en décembre, fol. 7.
Idem.	A M. de Longueville.	«Je le conjure de mener le siége qu'il veut entreprendre chaudement, pour réparer le malheur de Saint-Omer[2].» Minute de la main de Citoys. Arch. des Aff. étr. France, d'août en décembre, fol. 7.
5 août.	A M. le procureur général.	Richelieu désire l'accommodement d'une affaire, suite d'insulte faite publiquement au fils de M. de Nouveau, par le fils du procureur général[3]. Minute de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, d'août en décembre, fol. 8.
6 août. Abbeville.	A M. le duc de La Force, pair et mareschal de France.	Venir après le siége de Renty pour conférer avec Sa Majesté sur la campagne prochaine. Orig. — Arch. du duc de La Force, communication de M. le marquis de La Grange.
12 août.	Au cardinal de La Valette.	Lettre d'amitié. Fabert qui s'en retourne lui dira l'état des affaires, et les secrétaires d'état lui font des dépêches. Copie. — Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 478 v°.
15 août	Instruction au s[r] de Saint-Pé.	Le s[r] de Saint-Pé ira à Lisbonne, et si les Portugais veulent se révolter, il conviendra avec eux de ce que la France aura à faire. Imprimée. — Aubery III, p. 759. — Le Vassor, t. IX, 425.
16 août. Abbeville.	Pour M. Bouthillier, surintendant des finances.	Le roy s'en va pour estre aux couches de la reyne. — J'escris à Madame vostre femme pour la remercier du soin qu'elle a pris d'amener mes petites niepces. — Je vous prie vous ressouvenir, M. le chancelier et vous, de la disposition testamentaire que vous sçavés. Original sans signature. — Arch. des Aff. étr. France, d'août en décembre, fol. 47.

[1] Voy. t. VI, p. 73 et 82.
[2] Voy. ci-après, p. 197, une lettre au même.
[3] Voy. t. VI, p. 86.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1638. Classée entre le 16 et le 17 août.	A M. le duc de Longueville.	Comme il n'a pas assez de troupes pour exécuter son dessein sur Gray, le roy désire qu'il aille en Lorraine prendre Remiremont et autres petites places. — Laisser en Bourgnoigne le s[r] de La Motte, avec un corps de troupes auquel M. le duc d'Anguien joindra les milices. Minute de la main de Cherré. — Dépôt de la guerre, t. XLVIII, pièce 275 [1].
Idem.	A M. le duc d'Anguin.	Avoir l'œil tant en Bourgogne qu'en Bresse, pour que les ennemis n'entreprennent rien. Assembler les milices s'il en a besoin. Minute écrite sur le même feuillet que la lettre au duc de Longueville.
Idem.	A M. de La Motte-Houdancourt.	Envoyer vers M. d'Anguin pour lui donner avis de l'ordre que M. de Longueville lui laisse. Minute écrite sur le même feuillet que les deux pièces précédentes.
17 août.	A M. de Bellefonds.	Aller à Rocroy pour jeter son infanterie dans les places frontières; tenir la campagne avec trois régiments de cavalerie. Joindre ses troupes à celles du s[r] de Saint-Pol, maréchal de camp. Ils commanderont tour à tour. Si le s[r] de Vaubecourt amène les milices qu'il assemble, ils commanderont tous trois [2]. Minute de la main de Cherré. — Dépôt de la guerre, t. XLVIII, pièce 275 *bis*.
18 août. A Picquigny.	A M. l'archevesque de Bordeaux.	Aucune raison ne peut empêcher d'attaquer Fontarabie [3]. Il faut ensuite prendre Saint-Sébastien. Minute de la main de Cherré. — Arch. de l'Empire, K, 134, p. 41, pièce 126*. — Orig. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. XVI, fol. 830. — Imprimée. — *Correspondance de Sourdis*, in-4°, t. II, 46.
21 août. D'Amiens.	A M[rs] les mareschaux de La Force et de Chastillon.	Bataille gagnée par le duc de Weymar sur Gœtz et Savelly. M. de La Motte-Houdaucourt a chassé de Poligni les ennemis. — Blâme du retard qu'on a mis à partir de Renty. — Les ennemis savent tout ce que font les deux maréchaux. Orig. — Arch. du duc de La Force. Communication de M. le marquis de La Grange. — Copies. — Bibl. imp. Béthune, 9259, fol. 210 v°. — Cinq-Cents Colbert, 118, fol. 155 v°. — Imprimée. — Aubery, III, 773. — Recueil de 1695, p. 171.
22 août. D'Amiens.	A M. de Chavigny.	« Vous verrés le cours des nouvelles belliques par ce que j'escris au roy. » — Richelieu veut envoyer M. de Nantes en Guyenne, pour faire fortifier Fontarabie s'il est pris. Faites que M. de Bullion luy donne, sans délay, *numerata pecu-*

[1] Ce mémoire fut envoyé à M. de Noyers, et un des commis de ce secrétaire d'État de la guerre en a fait une lettre du roi conçue à peu près dans les mêmes termes. (Pièce 274 *bis* du même manuscrit du dépôt de la guerre.)
[2] Voy. t. VI, lettre au roi, p. 91.
[3] Voy. t. VI, p. 87, à M. le Prince.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1638.		*nia*, mil escus pour son voyage; «s'il en fait difficulté, je vous prie les emprunter, je vous les feray rendre.» — . . . Expédient pour contenter Messieurs d'Abbeville et asseurer leurs fortifications[1] avec le contentement de Barbier. Original sans signature, de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, d'août en décembre, fol. 77.
23 août. D'Amiens.	A M. l'archevesque de Bordeaux.	Diverses considérations sur la campagne d'Espagne[2]. Original sans signature, de la main de Cherré et de celle du cardinal. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. XVI, p. 833. — Imprimée. — *Correspondance de Sourdis*, in-4°, II, 50.
24 août. [Chaulnes.]	Au baron d'Ambres.	«Le roy n'a pas plustost sceu la mort de M. de Cachac qu'il ne se soit souvenu de la promesse qu'il vous a faite du gouvernement de Carcassonne. Par là vous cognoistrés l'ad vantage qu'il y a d'exposer sa vie pour un prince si plein de bonté. . . [3]» Imprimée. — *Mémoires de l'Académie de Toulouse*, 3e série, t. III, p. 151.
26 août.	Au duc de Weymar.	Compliments sur sa nouvelle victoire. On fera tout ce qui se peut faire pour le fortifier de troupes. Les ordres sont donnés pour le payement du troisième quartier[4]. Copie. — Bibl. imp. Béthune, 9279, fol. 40.
29 août. De Ruel.	A M. de Bordeaux.	Affaires de la marine — . . . «Je vous prie de vous en venir icy, afin que nous résolvions tout ce qu'il faudra faire l'année qui vient et pourvoyons aux moyens de l'exécuter. . . » Minute de la main de Cherré. — Arch. de l'Empire, K, 134, Guyenne, 1re partie, fol. 99. — Orig. Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. XVI, fol. 858. — Imp. *Correspondance de Sourdis*, in-4°, II, 86.
29 août. De Péronne.	Aux mareschaux de La Force et de Châtillon.	Richelieu renvoie de l'armée et à sa charge le marquis de Brezé, rétabli d'une maladie. Il recommande aux maréchaux de finir la campagne plus heureusement qu'elle n'a commencé. Orig. — Arch. du duc de La Force. Communication de M. le marquis de La Grange.
30 août. De Péronne.	A M. de Chavigny, secrétaire d'estat.	«Vous présenterés ce courrier au roy, qui luy porte une bonne nouvelle de l'armée navale qu'il vous dira[5].» Original sans signature, de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, d'août en décembre, fol. 131.

[1] Voy. t. VI, p. 99.
[2] Voy. t. VI, p. 87.
[3] Voy. p. 112 du Ve vol. et une lettre du 10 octobre 1637, p. 1060 du tome Ve. Voy. aussi p. 162, note 2e de ce Ve vol. On a mis Chambord à la date; il faut Chaulnes, où le cardinal est allé en quittant Amiens le 24 août.
[4] Voy. t. VI, p. 115.
[5] La bataille de Gattari. Voyez t. VI, p. 125, 129, 134.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1638.		
30 août. De Péronne.	A M. de Chavigny, conseiller du roy en ses conseils d'estat et privé, et secrétaire de ses commandemens, à Paris.	« Ce gentilhomme qui vient de la part du roy de Pouloigne a désiré que je luy donnasse ce billet pour vous tesmoigner qu'il a passé par icy, ce que je fais. Il vous dira le sujet de son envoy... [1] » Orig. — Arch. des Aff. étr. d'août en décembre, fol. 130.
31 août.	Aux mareschaux de La Force et de Chastillon.	Richelieu leur annonce la victoire navale de Gattary. Le roi défend de laisser plus aller aux fourrages, les ennemis ayant pris quantité de chevaux des fourrageurs. Copies. — Bibl. imp. Béthune, 9259, fol. 215. — Cinq-Cents Colbert, 118, fol. 159. — Imprimée. — Aubery, III, 779. — Recueil de 1695, p. 172.
... août.	A M. de Chavigny.	« Vous avertirés le roy qu'il n'a jamais été possible de faire partir Mrs de La Force et de Chastillon [2] de Ranty qu'aujourd'huy qui est samedi. On apprend tous les jours de nouvelles qualités de M. d'Arpajon, qui le font juger digne de se reposer doresnavant... [3] Je voudrois de bon cœur qu'il fust hors du lieu où il est. Cette année nous fera sages, s'il plaist à Dieu. — Nous faisons partir l'évesque de Nantes avec un ingénieur pour munir Fontarabie. — Vous nous renverrés à Pérونne l'ingénieur Le Muet, à présent résidant aux Caves. » Original sans signature, de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, d'août en décembre, fol. 153.
... août.	A la princesse d'Orange.	Richelieu envoie à la princesse d'Orange un présent de la part du roi [4]... « Les ennemis communs de ce royaume et des provinces unies ne pouvant nous faire mal que par les oreilles, Sa Majesté l'a choisy expressément pour vous tesmoigner qu'elle n'escoutera jamais aucune chose qui puisse estre au préjudice du bien commun; elle est assurée que le prince et la princesse feront le mesme... » Imprimée. — Aubery, V, 431. — Recueil de 1696, II, 11.
1er septembre. De Ham.	A M. l'archevesque de Bordeaux, lieutenant général de l'armée navale du roy.	Dépêche touchant la prise future de Fontarabie. (Trois pages de la main de Richelieu.) Minute écrite aux trois quarts de la main du cardinal. — Orig. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. XVI, fol. 836. — Imprimée. — *Correspondance de Sourdis*, in-4°, II, 52.
Idem.	[A M. de Chavigni.]	« M. de Longueval apporte, de la part de M. du Hallier, la nouvelle d'un petit échec receu au Castelet... Il dit que Folleville, aide-de-camp, Saint-Paul, des gardes, Morocourt et Belon, du régiment de Rambures et cinq ou six autres officiers ont esté blessez; et sept ou huit soldats tuez [5]. Voilà ce que j'ai pu tirer de luy avec bien de la peine. — Il rapporte aussy que les ennemis sont logés entre Cambray et Crévecœur, si cela est, on peult aller les attaquer. » Original, sans signature, de la main de de Noyers. — Arch. des Aff. étr. France, d'août en décembre, fol. 154.

[1] Il s'agissait de la détention du prince Casimir. (Voy. une lettre du 30 août, t. VI, p. 127.)
[2] Voy. t. VI, p. 131.
[3] Voy. t. VI, p. 156.
[4] C'étaient des pendants d'oreille en diamant.
[5] Nouvelle rectifiée. (Voy. t. VI, p. 134.)

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1638. 2 septembre. De St-Quentin.	A M^rs^ les mareschaux de La Force et de Chastillon.	«Je vous prie de m'envoyer, demain soir, 300 mousquetaires à cheval pour un petit voyage que je veux faire faire...» (Richelieu désigne les compagnies.) — Avertir de la marche des ennemis. — «La monstre arrive après demain icy, ce qui ne resjouira pas peu l'armée.» Avoir soin qu'on ne manque pas de fourrages. Orig. — Arch. du duc de La Force. Communication de M. le marquis de La Grange.
3 septembre.	*Idem.*	Ce billet n'est que pour vous prier de ne pas envoyer les 300 mousquetaires; je n'en ay pas affaire maintenant. — «L'argent que vous demandés pour les travaux part présentement.....» Original de la main de de Noyers. — Arch. du duc de La Force. Communication de M. le marquis de La Grange.
Idem.	Aux mareschaux de La Force et de Chastillon.	«Ces trois mots ne sont que pour vous prier de faire tirer demain au soir force canonnades pour apprendre aux ennemis la victoire de M. de Bordeaux, par la mesme voye par laquelle ils nous ont voulu faire savoir qu'ils ont eu quelque avantage sur les Hollandois en tirant force canon à Cambray[1].» — Vous loger si seurement qu'on ne puisse rien entreprendre sur aucun de vos quartiers. — M. de Noyers vous envoie l'argent pour les travaux à faire à Crévecœur. Copies. — Bibl. imp. Béthune, 9259, fol. 17. — Cinq-Cents Colbert, 118, fol. 160. — Imprimée. — Aubery III, 780. — Recueil de 1695, p. 173.
4 septembre.	A M. le président Cornuel[2].	Témoignage d'entière satisfaction à Monsr le P. C. du soin qu'il apporte à l'acquittement des assignations données pour les fortifications; «je le conjure de continuer à faire en sorte que le reste soit promptement payé.» Minute de la main de Cherré. — Bibl. imp. Suppl. franç. 2036^54, a. b.^ fol. 51 v°.
6 septembre.	Au roy[3].	«Sire, la naissance de M. le Dauphin[4] me ravit. J'espère que, comme il est Théodore, quant au don que Dieu vous en a faict, il le sera à raison des grandes qualités qu'ont eues les empereurs qui ont porté ce nom. J'en prie Dieu de tout mon cœur et qu'il comble Vostre Majesté d'autant de bénédictions que luy en souhaitte celuy qui sera à jamais...[5]» Minute de la main de Richelieu. — Arch. des Aff. étr. France, d'août en décembre, fol. 197. — Imprimée. — *Histoire de Louis XIII* du P. Griffet, III, 144.

[1] Voy. t. VI, p. 141

[2] Le manuscrit ne donne point de suscription, mais le nom qu'on lit dans la lettre aux surintendants du 4 septembre (ci-après au supplément) explique les initiales de celle-ci.

[3] Voy. t. VI, p. 148, note 2.

[4] Le cardinal avait mis Dauphin; il a effacé la fin du mot pour écrire Daufin.

[5] A la fin de la minute, Richelieu a écrit cette ligne, qui ne semble pas avoir pris place dans la lettre, et qu'on ne trouve pas dans la pièce imprimée: «Je ne saurois exprimer ma joye.» C'est la pensée qui commence la lettre à la reine.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1638. [6 septembre[1].]	A la reine.	«Madame, les grandes joyes ne parlent point, c'est ce qui faict que je ne saurois exprimer à V. M. celle que je ressens de son heureux accouchement, et de la naissance de Mgr le Dauphin. Je souhaitte et veux croire que Dieu l'a donné à la chrestienté pour en apaiser les troubles, et y apporter la bénédiction de la paix. Je luy fais veu, dès sa naissance, d'autant de passion que j'en ay tousjours eu pour le roy et pour V. M. de laquelle je suis et seray éternellement...» Imprimée. — Aubery, V, 432. — Rec. de 1696, II, 11. — *Histoire de Louis XIII* du P. Griffet, III, 145.
6 septembre. De St-Quentin.	A Mgr le duc d'Orléans, frère unique du roy.	Compliments. «Je supplie V. A. de croire que, la naissance de M. le Daufin l'empeschant d'estre la seconde personne du royaume, elle sera la troisiesme avec tant d'avantage qu'elle recevra de la bienveillance du roy qu'elle aura sujet d'estre content[2].» Minute de la main de Cherré. — Bibl. imp. Baluze, pap. des arm. lett. paquet 1, n° 1, fol. 94.
Idem.	Pour M. de Chavigny, secrétaire d'estat.	«J'escrits au roy que j'estime qu'il est à propos qu'il donne plus d'asseurances que jamais à Monsieur de son affection et de son amitié. C'est à vous à l'en faire souvenir. J'ay faict auprès de S. M. ce qu'il a désiré pour l'argent.» Tous ceux qui viennent de la cour m'asseurent que l'indisposition du roi ne sera rien... «Je suis sy hors de moy que je ne vous en puis dire davantage.» Original sans signature, de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, d'août en décembre, fol. 205.
Idem.	[A M. de Chavigny.]	Faire voir au roi des dépesches apportées par Saladin donnant l'asseurance de la prise de Fontarabie. — M. de Chastillon vient d'arriver icy, ayant jugé à propos de lui faire savoir moy-mesme les intentions de S. M. il faict estat d'en repartir demain pour se rendre en sa maison sans s'arrester en aucun lieu. Original sans signature, de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, d'août en décembre, fol. 203.
8 septembre. Saint-Quentin.	Pour M. Bouthillier, surintendant des finances, à Paris.	La convalescence du roi, la naissance du Dauphin. — «Je suis très aise que LL. MM. ayent la satisfaction de Mme de Lanssac que vous me mandés. Je m'asseure qu'elle n'oubliera rien de ce qui deppendra d'elle pour les contenter et les servir comme elle doit.» — Il n'y a rien à faire maintenant sur les affaires dont les ambassadeurs d'Angleterre vous ont parlé[3]. Lorsque nous serons tous ensemble nous en conférerons plus amplement. Orig. — Arch. des Aff. étr. France, d'août en décembre, fol. 221.

[1] La date manque, nous proposons celle de la lettre adressée au roi sur le même sujet.

[2] On disait à la cour que la naissance d'un héritier de la couronne était un grand sujet de tristesse pour Monsieur, et on s'efforçait de le consoler par des largesses, auxquelles ce prince n'était pas insensible. (Voy. la lettre suivante, et, dans le tome VI, les pages 149 et 155.)

[3] Je n'ai point trouvé la lettre où Bouthillier expliquait le sujet de cette conversation.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1638. 9 septembre.	A M. le duc de La Force, pair et mareschal de France, lieutenant général de l'armée du roy.	Violation des règles de la discipline. — «Le roy vous ayant laissé le soin entier de toute son armée, je vous conjure d'en prendre un soin si exact que vous puissiés en bannir les désordres qui s'y sont introduits cette campagne... Il y và de vostre honneur.»... Orig. — Arch. de la maison de La Force. Communication de M. le marquis de La Grange.
10 septembre. Saint-Quentin.	Au roy.	Accident de siége qui retarde la prise du Castelet. — «Je fais partir demain les deux compagnies de François et de Suisses que Vostre Majesté à désirées. — Je demande à Dieu, de tout mon cœur, que Sa Majesté soit délivrée de sa fiebvre.» Original, sans signature, de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, d'août en décembre, fol. 228.
10 septembre [1]. Saint-Quentin.	A M. le duc de La Force.	Faire faire une partie au s^r^ de Gassion pour incommoder les fourrageurs de l'ennemi. — Recommandation de discrétion. «Les ennemis savent ce qui se passe dans l'armée du roy presque aussytost qu'il est résolu.» Original devenu minute, le cardinal ayant fait des corrections et biffé sa signature. — Arch. des Aff. étr. Pays-Bas, t. XIII. — Original, arch. de la maison de La Force. Communication de M. le marquis de La Grange.
13 septembre. Saint-Quentin.	A Mrs de Bullion et Bouthillier, surintendans des finances, à Paris.	...«Estant près de partir de cette ville, je désire, avant que d'en sortir, leur donner le contentement qu'ils désirent si justement qu'on ne peut leur desnier sans injustice, la parole du roy y estant engagée et la nécessité de cette frontière telle que le service de Sa Majesté requiert absolument ce que ces pauvres gens demandent. — Je vous conjure donc encores une fois de me donner moyen, tandis qu'on fortiffie les villes de la Somme, d'en affermir les cœurs au service de Sa Majesté.» Orig. — Arch. des Aff. étr. France, d'août en décembre, fol. 249.
Idem.	[A M. de Chavigni.]	Nostre entreprise sur le Quesnoy n'a pas réussi. «— M. d'Angoulesme vient de l'armée; il dit que c'est une pitié de voir le désordre et l'abandonnement où sont toutes choses. — Aussitost que le Castelet sera pris, je partirai pour m'en aller trouver le roy. — Pourveu qu'il tienne autant, si on l'attaque jamais sur le roy, nous serons contens [2].» Original sans signature, de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, d'août en décembre, fol. 256.
[14 septembre.]	Au s^r^ Loppez.	Je désire que le s^r^ don Lopez vienne me trouver pour le voyage dont je luy ay escrit... «Il lui faut une bonne lettre de change; j'escrits à M. de Bullion pour luy en faire

[1] L'original est daté du 11.
[2] Voy. tome VI, p. 158.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1638.		donner une de 1,100,000 livres, ce à quoy je m'asseure qu'il satisfera.» Minute de la main de de Noyers. — Arch. des Aff. étr. France, d'août en décembre, fol. 261 v°. — Cette minute est écrite sur la même feuille que la lettre de Richelieu à Bullion, où nous voyons que Loppez était envoyé à Dantzic (tome VI, p. 173); elle doit porter la même date.
14 septembre. Saint-Quentin.	[A M. de Chavigni.]	Mécontentement de M. le Prince contre M. de La Valette. — J'ai ordonné de lui envoyer toutes les poudres de Brouage, deux tiers de celles du château Trompette et de Blaye. — Sur l'ordre donné à M. d'Épernon de retourner à Plassac. — «J'ay le cœur gros du procéder de M. de La Valette; je prie Dieu qu'il luy fasse paix [1].» Original, sans signature, de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, d'août en décembre, fol. 262.
19 septembre.	A M. de Schomberg.	Envoyer en Italie le régiment de Quelus. — Désobéissance de la cour des comptes, aydes et finances à qui le roi avait ordonné d'assister à la procession générale du 15 aoust pour la protection de la Vierge. Je verray l'ordre qu'il y faut apporter pour l'avenir. — [2] Achever avant l'hyver les travaux de la citadelle de Montpellier; y employer les fonds qui lui ont été envoyés pour lever dix compagnies. — Qu'il fasse réponse au sujet du Roussillon. Mise au net corrigée et devenue minute, de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, d'août en décembre, fol. 288.
21 septembre. De Magny.	A M. l'archevesque de Bordeaux.	Envoyer six vaisseaux, deux au Havre, deux à Dieppe, deux à Calais, bons et bien artillez. De plus, deux bonnes pataches dont on aura besoin dans la Manche. — Douleur du cardinal pour le malheur de Fontarabie. — Parmi les capitaines des vaisseaux à envoyer, le cardinal demande le chevalier de Montigni, le sieur Dumé et ceux qui cognoissent mieux la Manche. Minute de la main de Cherré. — Arch. de l'Empire, K, 134. Guyenne, 1re partie, p. 144 *bis*, pièce 23e. — Orig. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. XVI, fol. 847. — Imprimée. — *Correspondance de Sourdis*, in-4°, II, 75.
22 septembre. De Magny.	Au roy.	«Aussytost que Houdinière [3] est arrivé je le redépesche à Sa Majesté, qui luy dira la vérité de ce qu'il sçait. Je suis au désespoir de penser à la lascheté qui s'est commise, et au peu de zèle de ceux qui n'ont pas faict leur devoir. D'autre part je suis ravy de m'estre rencontré dans vos sentimens, comme la lettre que M. de Chavigny m'a escrite sur le sujet de Fontarabie me l'a faict cognoistre.» Actions de grâces des bontés du roi, protestation de la continuité de son dévouement. Original sans signature, de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, d'août en décembre, fol. 303.

[1] Cette lettre doit etre une addition à celle du 13 septembre, tome VI, p. 166, et se rapporte aux lettres adressées à l'archevêque de Bordeaux et au prince de Condé, p. 170, 171, 172.

[2] Cette dernière partie de la lettre a été imprimée comme une lettre entière, et avec la date du 24 octobre, dans Aubery, III, p. 784, et répétée dans le Recueil de 1695, p. 174.

[3] Voy. tome VI, p. 203. Tort que le duc de La Valette impute à Houdinière.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1638. 25 septembre. De Magny.	Au marquis de La Force.	Levée du siége de Fontarabie : «Si chacun eust agi avec le mesme soin et affection que vous avés fait, en cette occasion, asseurément nous ne serions pas tombés en ce malheur.....» Imprimée. — *Mémoires du duc de La Force*, t. III p. 459.
5 octobre. De Paris.	A Madame Bouthillier, la surintendante, à Pont.	Lettre de politesse. (Voy. une lettre à la même, tome VI, p. 213.) Orig. — Arch. des Aff. étr. France, d'août en décembre, fol. 331.
6 octobre. De Paris.	A M. l'archevesque de Bordeaux.	Mesures à prendre après l'exécution des ordres donnés et le désarmement (voy. p. 203, au 21 septembre). — Donner des petits vaisseaux de l'armée aux capitaines qui en demanderont pour faire la guerre aux Espagnols le long des côtes d'Espagne tout l'hiver. Minute de la main de de Noyers. — Arch. de l'Empire, K, 134, p. 85. — Orig. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. XVI, fol. 855. — Imprimée. — *Correspondance de Sourdis*, in-4°, II, 84.
7 octobre. De Paris.	A M. de Bullion.	M. de Bullion est prié de pourvoir si bien au payement des pensions de M. le cardinal Anthoine qu'il n'ait pas occasion de croire qu'il n'a rien à espérer de la France. Cette affaire est très-importante. Orig. — Arch. des Aff. étr. Rome, t. LXIV, fol. 39.
21 octobre. De Ruel.	A M. de Bellièvre, ambassadeur du roi en Angleterre.	M. Digby m'a faict trouver en Angleterre des livres qui ne se trouvent point en France; le remercier de ma part, et faire payer à un de ses gens ce qu'il a déboursé pour lesd. livres, n'ayant accepté sa courtoisie qu'à cette condition. — Le cardinal écrit sur ce sujet, à M. Digby, une lettre que je n'ai pas. Orig. — Bibl. imp. Fonds Saint-Germain-Harlay, 364, fol. 27.
22 octobre. De Ruel.	Pour M. Bouthillier, surintendant des finances.	«Je feray faire toutes les lettres que vous désirés et les envoyeray à Mme d'Esguillon. Je vous remercie du soin que vous avés de cette affaire [1], et prie Dieu que vous faciés vostre voyage heureusement aux Caves...» Original sans signature. — Arch. des Aff. étr. France, d'août en décembre, fol. 396.
23 octobre. De Ruel.	*Idem.*	«Je ne puis présentement faire autre response à vostre lettre, si non que Mme et Mlle de Rohan me peuvent voir quand il leur plaira. Je souhaitte que vostre petit voyage vous rapporte le contentement que vous désirés.» Original, sans signature, de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, d'août en décembre, fol. 403.
Idem.	A M. de Chavigny.	J'envoie à M. de Chavigny une lettre que M. de Bellièvre [2] m'a escrite, qu'il est important qu'il face voir à M. Kenuit confidemment, le priant que personne que M. le prince d'Orange ne sache ce qui y est contenu, et que c'est Gerbier qui en a donné l'avis. — «Vous pourrés dire que nous

[1] Cela se rapporte-t-il à la visite dont il est question dans la lettre suivante ?
[2] Cette lettre de M. de Bellièvre, datée du 14 octobre, est aux arch. des Aff. étr. Angleterre, t. XLVII, p. 236.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1638.		ne faisons autre jugement de cette lettre, sinon que les Espagnols ont dessein de nous diviser, mais qu'on ne croit pas que M. le prince d'Orange, n'y M^rs les Estats soient capables de leur malice. — Sachés de M. Kenuit en quelle forme M^rs les Estats désirent les passeports des Espagnolz.» Original, sans signature, de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, d'août en décembre, fol. 402.
23 octobre. De Ruel.	[A M. de Chavigni.]	Il n'y a rien à dire de nouveau à M. Kenuit sur le voyage de la reine mère en Angleterre. «Il aura veu la bonne response qu'on avoit faite au cas que la royne eust voulu aller en Italie, ce qui donnera à M^rs les Estats les impressions qu'ils doivent avoir de la piété du roy...» — «Le R. P. Joseph s'en va à Paris, vous y pouvés faire ensemble la response à M. d'Avaux.» — «Je vous envoie la copie d'une petite déclaration que Boispilé m'a donnée, dont vous pourrés envoyer autant à M. de Montaigu.» Original, sans signature, de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, d'août en décembre, fol. 395.
24 octobre. De Ruel.	Au mareschal de Schomberg.	Ce que l'on donne comme une lettre entière, avec la date du 24 octobre, est à peu près la répétition de la moitié d'une lettre du 19 septembre. (Ci-dessus, p. 203.[1]) Imprimée. — Aubery, III, 784. — Recueil de 1695, 174.
29 octobre.	Lettre du roi a M. le marquis de Praslin.	Reproche du mauvais ordre qu'il a laissé s'introduire dans la cavalerie. «Je ne veux point vous voir jusques à ce que vous ayez l'année qui vient réparé cette faute... Vous vous retirerés chez vous jusques à ce que vous alliés visiter les quartiers de cavalerie qui seront dans l'estendue de ma province de Champagne.» Minute de la main de Cherré. — Dépôt de la guerre, t. XLVII, pièce 192e.
30 octobre. De Ruel.	Au mareschal de Schomberg.	«Dans la crainte que vous n'ayez pas receu une lettre que je vous escrivis dans le temps que j'estois à St-Quentin», je vous prie de nouveau de me faire faire une carte bien exacte du pays de Roussillon; et de me mander tout ce que vous croyez nécessaire pour l'entreprise de Perpignan. Imprimée. — Aubery, III, 785. — Recueil de 1695, p. 175.
30 octobre. De St-Germain.	A Madame de Savoye.	Lettre de condoléance sur la mort du jeune duc François Hyacinthe, son fils. Promesse de ne rien épargner pour l'assister ainsi que le fils qui lui reste. M. de Palluau lui en donnera de plus amples asseurances[2]. Minute — Bibl. imp. Fonds Béthune, 9337, fol. 108.

[1] Il se pourrait que cela eût été écrit de nouveau en octobre, la lettre du 17 septembre n'ayant pas été reçue. (Voy. ci-après la lettre du 30 octobre au même maréchal de Schomberg.)

[2] Cette lettre de condoléance à une mère qui vient de perdre son enfant ne pouvait pas contenir autre chose que des témoignages d'amitié; mais à ce moment on était fort mécontent à Paris de la duchesse de Savoie, qui se laissait gouverner par les ennemis de la France. Une lettre écrite par Chavigni, le 9 octobre, à Mazarin, alors à Rome, et qui avait une certaine influence sur la duchesse de Savoie, peint au vif les sentiments du cardinal à cet égard, et il est aisé de voir que Chavigni écrivait sous son inspiration. (Arch. des Aff. étr. Rome, tome LXIV, fol. 40-43.)

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1638. 31 octobre.	Lettre du roi à M. de Bois-Rufin.	Son régiment est réduit à si peu d'hommes qu'il est hors d'estat de servir; le roi a résolu de le licencier. Renvoyer chez eux tous les officiers et soldats qui restent, deux à deux, ou trois au plus, afin qu'ils ne commettent pas de désordres. Minute de la main de Cherré. — Dépôt de la guerre, t. XLVII, pièce 203.
[3 novembre.]	A un ami de l'archevesque de Rouen.	«Voir doucement avec M. l'archevesque de Rouen ce qui se peut faire pour que sa conduite donne autant d'édification en l'âge où il est qu'il en a donné en son commencement.... [1]» Imprimée. — Aubery, V, 439. — Recueil de 1696, II, 20.
4 novembre. De Ruel.	Au roy.	Richelieu remercie le roi de lui avoir donné des nouvelles de M. de Weymar... «Il n'y a rien de nouveau en vos affaires... Je suis ravy de sçavoir que Vostre Majesté a perdu son rhume; je prie Dieu qu'il en soit ainsi de toutes ses inquiétudes, et que toutes ses affaires publiques et particulières aillent tousjours de mieux en mieux. Original, sans signature, de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, d'août en décembre, fol. 425.
8 novembre. De Ruel.	A M. l'archevesque de Bordeaux, lieutenant général de l'armée navale du roy.	...Enlever les Irlandais à l'Espagne et les acquérir au roi. Promesse qu'on peut faire aux mestres de camp et aux capitaines qui amèneront le plus d'hommes; si on ne peut débaucher les chefs, il faut tâcher d'avoir les soldats. — «Je seray fort aise que vous remettiés la fonderie à Xaintes en attendant que celle de la Rochelle soit réparée.» Original. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. XVI, fol. 859.
8 novembre.	Au roy.	Des nouvelles de Genève du 30 octobre et de Lyon des 2 et 4 de ce mois, que les impériaux ont attaqué les retranchements du duc de Weymar par trois divers jours, dont le 28 en est un, avec grande perte. Le duc a poursuivi Goeutz, auquel il a fait beaucoup de prisonniers. Minute de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. France, d'août en décembre, fol. 443.
[10 novembre [2].]	A M. de Longueville.	Si M. de Longueville n'a pu défaire Savelly, ou lui faire rebrousser chemin, qu'il envoie à M. de Weymar 12 à 1,500 hommes, à Saverne ou autre lieu assuré; et qu'il nettoie les places de la Lorraine; enfin qu'il saisisse toute occasion de combattre le duc de Lorraine et Savelly, et de favoriser la prise de Brissac. Minute de la main de Charpentier. — Dépôt de la guerre, t. XLVIII, pièce 430.

[1] Voyez la lettre de Richelieu à l'archevêque, ci-après, au supplément, 3 novembre.
[2] La pièce, qui n'est point datée, est classée au 10 novembre, et elle se trouve mentionnée dans la lettre du 11 qui suit.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1638. 11 novembre. De Ruel.	Au duc de Weymar.	**Compliments sur ses succès et sur le rétablissement de sa santé «si nécessaire au bien public.» Sur les secours d'hommes et d'argent qu'il a demandés, Sa Majesté a pris soin de lui donner contentement. On l'informe des instructions données à M. de Longueville.** Copie. — Bibl. imp. Fonds Béthune, 9279, fol. 55.
Idem.	A M. le cardinal de La Valette.	**Le baron de Paluau [1] est chargé de lui porter les assurances d'une entière et immuable affection, que rien ne pourra altérer.** Orig. — Arch. des Aff. étr. Turin, t. XXVI. — Copie. — Bibl. imp. Fonds Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 481.
Avant le 14 [2] novembre.	Au R. P. Joseph.	**Richelieu ayant envoyé plusieurs fois à Paris pour savoir des nouvelles du P. Joseph, l'engage à venir à Ruel et lui offre sa litière.** Imprimée. — Aubery, V, 443. — Recueil de 1696, II, p. 15. — *Le véritable P. Joseph*, t. II, p. 277. — *Hist. de Louis XIII* du P. Griffet, III, 146.
5 décembre. A Ruel.	Instruction pour M. le comte d'Estrades, allant à Turin.	**Demander l'arrestation du P. Monod. — Proposer le mariage du Dauphin avec la fille de la duchesse de Savoie [3].** Copie. — Arch. des Médicis à Florence, 3e série, carton 51 (Corti d'Europa). — Imprimée. — Ambassades de M. le comte d'Estrades, etc. p. 34 [4].
5 décembre. De Ruel.	Pour M. de Chavigny, secrétaire d'estat, à Paris.	**«Loppez est un moqueur de demander un passeport pour aller par terre; qu'il s'en aille avec M. le comte de Nassau, ou qu'il renonce au voiage [5].»** Original, sans signature, de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. France, d'oût à décembre, fol. 488.
7 décembre. [Ruel [6]].	Au duc de Weymar.	**Lettre de compliments.—Appréhensions du cardinal: «lorsque je sçay que V. A. s'expose tous les jours à de nouveaux périls.»** Copie. — Bibl. imp. Fonds Béthune, 3767, fol. 112.
10 décembre. De Paris.	Au cardinal de La Valette.	**La mauvaise conduite du duc de La Valette «ne me faict pas changer le désir extresme que j'ay de vous servir, ny la passion que j'auray tousjours pour vos intérests.»** Orig. — Arch. des Aff. étr. Turin, t. XXVI. — Bibl. imp. — Copie. — Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 484 v°. — Dupuy, 767, cahier Kk [7].

[1] Il avait été envoyé à Turin. Voy. ci-dessus, p. 205, 30 octobre.

[2] Les imprimés ne donnent point de quantième, mais ce fut le 14 novembre que le P. Joseph vint à Ruel dans la litière du cardinal; il mourut le 18 décembre, âgé de soixante et un ans.

[3] Voy. tome VI, p. 250-253.

[4] Voy. t. V, p. 885 des lettres de Richelieu.

[5] Le compte de Loppez que fait Richelieu (p. 261 du tome VI) se rapporte-t-il à cette mission?

[6] Le manuscrit met Lyon; c'est une faute de copiste, le cardinal n'a pas été à Lyon en 1638.

[7] Voy. tome VI, p. 56, note 2.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1638.		
15 décembre.	A M. de Chavigny.	Sa Majesté ne délivrera point le prince Cazimir, «sur les simples asseurances du roi de Pologne,» ni sans faire «de fortes et efficaces instances pour la liberté du prince Robert.» ... «Ce sera à M. de Bellièvre à bien faire valoir la bonne volonté du roy.» Minute de la main de de Noyers. — Arch. des Aff. étr. France, 1638 et 1639, fol. 29.
24 décembre. De Ruel.	Pour M. de Chavigny, secrétaire d'estat, à Paris.	Envoyer le congé du s[r] Stella [1] pour le faire revenir et le mander au s[r] d'Avaux. Original sans signature, de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. France, d'août au décembre, fol. 517.
25 décembre. De Ruel.	Au mareschal de Schomberg.	Pacifier la querelle survenue entre le capitaine Valleras et quelques gentilshommes ses voisins. Châtiment que mérite un des gardes de Schomberg «qui, avec vostre casaque, a esté luy-mesme faire un appel au d. s[r] de Valleras.» Imp. — Aubery, III, 789, et Recueil de 1695, p. 176.
		1639.
5 janvier. Ruel.	A M[me] de Chevreuse.	«Les continuelles instances que Monsieur de Chevreuse fait pour vous garantir de vostre perte, joint à l'affection que j'ay tousjours eue pour ce qui vous touche, m'ont porté à obtenir du roy un passeport pour M. l'abbé du Dorat et le sieur de Boispilé, qui vont vous trouver en intention de vous servir, et de vous faire plus penser à vous que vous n'avez jamais faict......» Richelieu l'invite à lui donner lieu de répondre au roi qu'elle se conduira désormais mieux que par le passé. Copie. — Bibl. imp. Cinq-Cents Colbert, 46, fol. 13 verso [2].
6 janvier.	Au duc de Weymar.	Félicitations sur la prise de Brisach [3]. Copie. — Bibl. imp. Béthune, 9279, pièce non cotée, classée entre les fol. 56 et 57.
6 janvier. Villeroy.	Instruction au sieur de Lisle, l'un des ordinaires de la maison du roy.	«S. M. désirant tesmoigner au sieur duc de Weimar le contentement parfait qu'elle a receu de la prise de Brisach, faite par les forces qu'elle entretient et qu'elle a fournies [4] audit sieur duc, envoie, etc.» Copie. — Bibl. imp. Cinq-Cents Colbert, 46, fol. 365 verso.

[1] Voy. ci-dessus, p. 29, sous-note.

[2] Le manuscrit de Colbert met cette note : «Faite sur une minute originale de la main de Cherré.»

[3] Brisach avait été pris le 17 septembre 1638; cette ville, dont les fortifications ont été rasées en 1741, était au XVII[e] siècle un des boulevards de l'Allemagne, et cette conquête causa une grande joie à la cour; Richelieu en donna la nouvelle, comme un encouragement ou une consolation, au P. Joseph, agonisant dans son château de Ruel.

[4] C'était là la principale pensée qu'on voulait faire comprendre au duc Bernard, en même temps qu'on ne lui épargnait pas les compliments et les éloges. Le courrier était chargé de lui remettre une lettre du roi qui disait à peu près la même chose que celle de Richelieu. Il devait aussi rendre au maréchal de Guébriant l'instruction suivante.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1639. 6 janvier. Villeroy.	A M. le comte de Guébriant.	Cette pièce est intitulée : Instruction au s[r] comte de Guébriant, commandant les troupes de S. M. vers le Rhin, sous l'autorité de M. le duc de Weymar[1]. Copie. — Bibl. imp. Cinq-Cents Colbert, 46, fol. 360.
7 janvier. Ruel.	A M. le comte de Guébriant.	Richelieu le complimente sur les soins extraordinaires qu'il a apportés pour faire réussir l'entreprise de Brisach, et il le félicite de la réputation qu'il a acquise en cette occasion[2]. Copie. — Bibl. imp. Cinq-Cents Colbert, t. 116, fol. 5. — Imprimée. — *Hist. de Guébriant*, par le Laboureur, in-fol. p. 141.
15 janvier. Ruel.	[A M. Bouthillier.]	« Je vous renvoye la lettre que vous m'avez envoyée sur le sujet de laquelle je n'ay rien à vous dire, sinon que je prie Dieu que M. le G. des G.[3] et sa femme soyent aussy sages que je le désire. — Quant à Madame d'Elbeuf, je seray très ayse de la voir et M[rs] ses petits enfans, lorsque je seray à Paris[4]. » Original, sans signature, de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. France, 1639. Suppl. fol. 14.
17 janvier[5]. Ruel.	A M. l'archevesque de Bordeaux.	Il s'agit d'une entreprise dont Richelieu veut laisser à cet amiral toute la responsabilité. « Au reste, lui dit le cardinal, ne vous imaginez point qu'un homme qui n'entreprend rien que par raison, et qui, en l'exécution d'un dessein faict ce que la prudence et l'heure[6] conseillent, soit responsable des événemens quand mesme ils n'arrivent pas bons; qui faict fidèlement ce qu'il peut, faict ce qu'il doit, et qui faict ce qu'il doit n'est pas garant des mauvais succès... » Orig. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. XV, fol. 210. — Minute de la main de Charpentier. — Arch. de l'Empire, K, 134. Guyenne, etc. 1639, 1[re] partie, p. 3, pièce 164. — Copies, Bibl. imp. Béthune, 9241, fol. 49, et 9349, fol. 129 v°. — Imprimée. — *Correspondance de Sourdis* (Doc. inéd.), t. II, p. 89.

[1] Cette instruction traçait au maréchal la conduite qu'il avait à tenir au sujet de la prise de Brisach; il devait user de toute son adresse pour persuader au duc Bernard qu'il importait à la cause commune que la place, confiée à un gouverneur français, reçût une garnison, dont la moitié au moins serait composée de troupes françaises. Dans cette longue instruction, une argumentation assez habile se noie dans un style diffus, qui me semble appartenir à Chavigni, chargé de développer la pensée de Richelieu. Nous nous bornons donc à en donner cette simple indication. Ajoutons que le duc de Weymar entendait garder Brisach comme une conquête personnelle et s'y créer une souveraineté héréditaire. Sa mort, survenue à six mois de là, mit fin à ses prétentions. L'historien de Guébriant ne donne point cette pièce; mais, à cette même date, il met une lettre de Louis XIII sur le même sujet et une autre de de Noyers, datée du 7 janvier, p. 104 et 105. Le P. Griffet ne dit que quelques mots de cette instruction dont il indique fautivement la source. On peut voir comment il raconte la prise de Brisach, t. III, p. 134 et 206.

[2] Cette lettre était jointe à celles dont le sieur de Lisle était chargé.

[3] Le général des galères Du Pont de Courlay; Richelieu était alors fort mécontent des profusions de ce neveu, dont Bouthillier tâchait de mettre les affaires en ordre.

[4] Il s'agissait en ce moment d'une alliance du comte d'Harcourt avec une cousine de Richelieu. (Voy. t. VI, p. 263.)

[5] La minute et les copies sont datées du 16.

[6] Il y a dans la minute, ainsi que dans les copies : « La prudence, la fidélité et le cœur conseillent. » Le mot du texte signifie-t-il l'*heure*, le *moment*, la *circonstance* ? ou bien est-ce une abréviation pour l'*honneur*, ainsi qu'on l'a imprimé dans la correspondance de Sourdis ? Cependant nous ne trouvons point au-dessus de ce mot le trait que me tent toujours les mss. pour marquer l'abréviation.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1639. 18 janvier.	A M. le prince d'Orange.	Le s[r] Kenuit a emporté un mémoire de Richelieu, pour le prince d'Orange; la réponse n'arrive pas; crainte que le mauvais temps ne le retienne, le cardinal envoie par terre un courrier. «Le temps presse, dit-il au prince, de prendre les résolutions pour la suitte de cette année, dans le cours de laquelle j'espère que nous aurons de sy bons succez qu'on pourra espérer une bonne et juste paix; je prie donc Vostre Altesse de nous faire sçavoir de ses nouvelles promptement...» Minute de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. Hollande, t. XXI, pièce 6. — Copies. — Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 346, t. II, fol. 191[1]. — Cinq-Cents Colbert, t. XLVI, fol. 123 v°.
19 janvier.	A M. Knuyt.	«On n'a veu ny sa personne, ny de ses nouvelles, cependant tous les desseins pressent d'autant plus que la saison est avancée, et que le roy a faict venir ses généraux de terre et de mer; et Sa Majesté ne peut prendre résolution que par un concert avec ce que le prince d'Orange doit faire... On attend les responses aux mémoires qu'il a emportés... Les affaires des années passées ont esté gastées par un procédé semblable...[2]» Brouillon de la main de Chavigni. — Arch. des Aff. étr. Hollande, t. XXI, pièce 11[e].
6 février.	A M. d'Estrades.	Le d. s[r] d'Estrades ira, en la plus grande diligence qu'il pourra, trouver M. le prince d'Orange. — Se plaindre de ce qu'on n'a fait aucune response au mémoire porté par Knuyt. — Les ennemis laissent souvent entendre que les Estats traitent secrètement avec les Espagnols. — Représenter tout ce qui est contenu en la lettre du 19 janvier. Mécontentement contre d'Estampes. — Le roy est tousjours résolu de maintenir toutes ses promesses. Réclamer instamment du prince l'exécution des siennes. — Le roi n'a pas chargé le comte d'Estrades de passer le traité qu'on doit faire, parce qu'il ne seroit pas bien séant que S. M. fit offrir aux d. s[rs] des Estats une somme aussi considérable que celle qu'elle leur accorde. La moindre chose qu'ils puissent faire c'est de supplier le roy de leur faire cette grâce par un envoyé exprès, ou d'en charger leur ambassadeur à Paris. Mise au net, de la main d'un secrétaire de Chavigni. — Arch. des Aff. étr. Hollande, t. XXI, pièce 18.
8 février.	A M. le prince d'Orange.	. . «Il est impossible de ne vous tesmoigner pas que le roy tient un peu estrange qu'après ce qui s'est passé icy avec M. Knuyt, il se soit écoulé un sy grand temps sans en avoir response déterminée...[3] Il s'agit pour le moment autant de l'intérest de MM. les Estats que de ceux du roy

[1] Copie faite sur une copie ou brouillard, de la main de Cherré. (Note du ms. de Harlay.)

[2] Sur cette matière un secrétaire a écrit la lettre à Knuyt dont la minute est cotée 10 dans ce manuscrit. Le 1[er] et le 14 janvier, Chavigni avait écrit au prince d'Orange à peu près dans les mêmes termes. Le prince répondit au cardinal, le 24 janvier, que Knuyt, employé à d'importantes affaires pour les Estats, ne pouvoit retourner en France; pourquoi l'ambassadeur du roi à La Haye n'aurait-il pas mission de traiter les affaires dont il s'agissait? Enfin M. d'Estrades ayant été envoyé à La Haye, on lui donna un mémoire (6 février) où les mêmes plaintes étaient répétées. (Ms. précité, pièces 1, 4, 8, 11 et 18.)

[3] Voy. ci-dessus à la date du 18 janvier.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1639.		qui envoie le s[r] d'Estrades pour apprendre d'où provient ce retardement et adjuster avec Vostre Altesse les desseins communs de la campagne prochaine...» Minute de la main de de Noyers [1]. — Arch. des Aff. étr. Hollande, t. XXI, pièce 25 — Bibl. imp. — Copies [2]. — Cinq-Cents Colbert, 46, fol 124 et Saint-Germain-Harlay, 346, t. II, p. 192.
9 février. Ruel.	Au duc de Weymar.	Lettre de compliments et de remercîments pour l'affection que le prince témoigne à Richelieu. Copie. — Bibl. imp. Béthune, 9279, fol. 58.
15 février. Saint-Germain-en-Laye.	Instruction pour M. l'archevesque de Bordeaux, commandant l'armée navale du roy en Ponant.	C'est le projet de la campagne maritime pour le printemps de l'année 1639. Orig. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. XVI, fol. 861. — Minute [3]. — Arch. de l'Emp. K, 134. Guyenne, 1[re] partie, 1639, p. 5, pièce 165. — Bibl. imp. Copies. Béthune, 9241, fol. 49 v° et 9349, fol. 130. — Imprimée. — *Correspondance de Sourdis*, t. II, p. 90. (Documents inédits.)
4 mars.	A Madame d'Halluin [4].	Richelieu a su, par M. d'Alluin, les terreurs paniques qui la travaillent quelquefois au sujet de son mari : «J'ay creu devoir vous asseurer qu'il n'a rien à craindre, et que se conduisant comme je m'asseure qu'il fera, on ne sçauroit luy rendre aucun mauvais office. Je l'ay particulièrement averty de ce que j'ay estimé qu'il devoit faire, et pour avoir les cœurs de la province dont il a la conduite, et de ceux de toute la cour. Je me promets que vous ferés tous deux estat des avis d'une personne qui vous honore comme moy...» Minute de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. France, 1639. Supplément, fol. 56.
14 mars.	A Madame de Chevreuse.	«Madame, ces trois mots ne sont que pour vous dire qu'une lettre que j'escris à M. du Dorat servira de response à celle que j'ay reçeu de vous; me contentant de vous faire cognoistre que je suis...» [Si la demeure du Verger et d'Angers n'est pas agréable à Madame de Chevreuse, on en pourra trouver quelque autre; mais il est impossible d'obtenir qu'elle demeure à Dampierre plus de huit ou dix jours.] Copies [5]. — Bibl. imp. Cinq-Cents Colbert, 46, fol. 19 v° et Saint-Germain-Harlay, 346, t. II, p. 26.

[1] Lettre dictée à de Noyers, qui a écrit à la marge de cette minute : «Son Ém. au prince d'Orange.»

[2] On lit cette note dans l'un et l'autre manuscrit : «Copie faite sur une copie ou brouillard entièrement écrit de la main du cardinal.» C'était probablement la main de de Noyers qu'on prenait pour celle de Richelieu.

[3] Cette minute est écrite de la main d'un secrétaire de l'archevêque de Bordeaux et de la main de Cherré, ce qui indique que la rédaction fut faite de concert entre le cardinal et l'archevêque. Richelieu, qui a donné la pensée principale de cette instruction, a dû, en effet, se servir des connaissances pratiques de Sourdis pour les détails de l'exécution. Quant à l'original, il est écrit de la main du secrétaire du cardinal, Cherré. Cet original est à peu près conforme à la minute; seulement dans celle-ci on dit toujours : «Celuy qui commandera l'armée de Sa Majesté;» ce qui, dans l'original, est remplacé par ces mots : «M. l'archevesque de Bordeaux.» Les copies de la collection de Béthune n'ont d'autre date que le millésime, et portent cette note marginale : «Minute originale apostillée et corrigée de la main de Cherré.» Ce qui indique qu'elles auraient été faites sur la minute des archives; et, en effet, on y remarque comme dans cette minute la vague désignation du commandant de l'armée navale.

[4] Elle avait été mariée en premières noces (1611) au duc de Candale; ce mariage ayant été déclaré nul, elle épousa (1620) Charles de Schomberg, duc d'Halluin. Elle mourut en 1641, dans son château de Nanteuil-le-Haudouin.

[5] Les deux manuscrits avertissent que la copie est «faite sur une minute originale de la main de Cherré.»

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1639. 14 mars.	A M. l'abbé du Dorat.	La dernière lettre de Madame de Chevreuse n'étant qu'une lettre de reproche, «la civilité qui est due aux dames m'empesche de luy faire response.» C'est donc à l'abbé du Dorat que le cardinal écrit. — Richelieu a entre les mains la preuve de griefs fort sérieux qu'on a contre cette dame; cependant il a obtenu pour elle une abolition pure et simple, mais on ne lui permet pas d'aller partout où il lui plaît, on lui assigne une demeure. — A l'entendre, il faudrait augmenter les grâces à proportion de l'augmentation des fautes. — Le temps et sa bonne conduite peuvent seuls lui donner tout le contentement qu'elle désire. Minute de la main de Charpentier (espèce de ronde), avec des corrections de la main de Cherré et de celle du cardinal. Supplément franç. 4067, fol. 107. — Copies [1]. — Bibl. imp. Cinq-Cents Colbert, 46, fol. 18. — Saint-Germain-Harlay, 346, t. II, p. 23. — Imprimée. — *Aubery*, V, 450, et Recueil de 1696, t. II, p. 34. — *Hist. de Louis XIII*, par le P. Griffet, t. III, p. 176. — *Madame de Chevreuse* de M. Cousin, p. 311 [2].
26 mars. Saint-Germain-en-Laye.	Instruction au vicomte d'Arpajon, allant en Languedoc.	M. d'Arpajon est chargé d'aller en toute diligence voir l'état des troupes qui composent l'armée dont M. le Prince est général en chef et M. le maréchal de Schomberg lieutenant général. On l'informe des principales dispositions des ordres donnés à ces deux généraux, de la conduite qu'il aura à tenir selon certaines circonstances. «Le s[r] vicomte d'Arpajon aura un soin particulier, dès qu'il sera arrivé en Languedoc, de presser tellement tous les préparatifs nécessaires à agir qu'en quelque façon que les entreprises soient disposées, les forces de Sa Majesté soient prestes à entrer dans le pays ennemi le 10 du mois de mai prochain [3].» Copies. — Bibl. imp. Cinq-Cents Colbert, 45 [4], fol. 236, et Béthune, 9265, fol. 6.
26 mars. Ruel.	A M. l'archevesque de Bordeaux, lieutenant général de l'armée navale du roy.	Richelieu l'avertit de divers mouvements des forces navales d'Espagne et des dispositions prises en France pour faciliter l'exécution des ordres qui lui ont été donnés; «espérant plus que je ne vous puis dire, ajoute le cardinal, de la bonne fortune du roy sur la mer... tout ce qu'on a peu désirer de deçà pour bien faire a esté accordé, reste à ceux qui en auront l'exécution à n'oublier rien, de leur part, de ce qu'on en doit et peut attendre... Au nom de Dieu, mettés-vous à la mer le plustost que vous pourrés, et croyés qu'il n'y a personne qui vous ayme, ny qui soit plus certainement que moy, etc.» Orig. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. XV, fol. 222. — Imprimée. — *Correspondance de Sourdis*, II, 95. (Doc. inéd.)

[1] «Faite sur une minute originale de la main de Chirurgien, corrigée du cardinal et de Cherré.» Note qui se trouve dans l'un et l'autre manuscrit de la Bibliothèque.

[2] Dans *Madame de Chevreuse*, la lettre est datée du 17; c'est apparemment une faute d'impression. Quant à l'écriture attribuée à Richelieu, c'est celle de Cherré.

[3] Nous n'avons ni l'original, ni la minute de cette pièce, signée par le roi, et dont la matière donnée par Richelieu a sans doute été développée par le secrétaire d'État de la guerre.

[4] On lit au dos de ce volume : «Mémoires venus de chez le cardinal de Richelieu.»

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1639, 31 mars. Ruel.	A M. l'archevesque de Bordeaux.	«M^r^, j'ay receu deux lettres de vous pleines de difficultez qu'il est bien aisé de résoudre.» — Richelieu résout ces difficultés dans une lettre de trois pages de détails qu'on ne peut présenter en analyse. Orig.[1] — Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. XV, fol. 226. — Minute de la main de Cherré. — Arch. de l'Emp. K, 134. Guyenne, 1re partie, p. 21, pièce 171. — Copies. — Bibl. imp. Béthune, 9241, fol. 59 v° et 9349, fol. 136. — Imprimée. — *Correspondance de Sourdis*, t. II, p. 96.
1er avril.	Mémoire au s^r^ d'Amontot, s'en allant de la part du roy en Hollande.	Dans la lettre de Richelieu à l'archevêque de Bordeaux (ci-dessus), le cardinal lui disait : «Le roy s'est résolu d'envoyer le s^r^ d'Amontot en Hollande, pour faire tous les efforts possibles pour faire que M^rs^ les Estats envoient quinze vaisseaux joindre l'armée navale du roy.» M. d'Amontot était dépêché pour cette pressante affaire, l'ambassadeur, M. d'Estrades, étant retenu à Paris par une indisposition. Il était chargé de porter le traité récemment conclu avec l'ambassadeur de M^rs^ les Estats; il devait exposer les artifices des Espagnols pour entraver les négociations de la paix générale, et détourner la Hollande de son alliance avec la France, union dont il faut faire ressortir les avantages également importants pour les deux pays. Mise au net[2]. — Arch. des Aff. étr. Hollande, t. XXI, pièce 63e. — Bibl. imp. quatre copies; Cinq-Cents Colbert, n° 46, fol. 142 et 155 v°. — Saint-Germain-Harlay, 346, t. II, p. 233 et 262. — Extrait, suppl. franç. fol. 370.
1er avril. Ruel.	Au maréchal de Schomberg.	Il serait bon de prendre Aupoulx[3] par surprise, mais cette place ne vaut pas un siége, «estant un chasteau assez inutile, sciz sur un roc qui n'ouvre point l'entrée du pays.» Imprimée. — Aubery, IV, 37, et Recueil de 1695, p. 179.
5 avril. Ruel.	A M. le cardinal de La Valette.	Satisfaction des progrès du siége de Turin; déplaisir de ce que tout le Piémont se jette du parti des beaux-frères de la duchesse. «Si elle eust voulu croire ses serviteurs, elle ne seroit pas en la peyne où elle se voit maintenant. Il ne luy reste plus pour se sauver que de se confier au roy... Si elle est capable de prendre un bon conseil, le roy mettra le tout pour le tout pour la garantir; si, au contraire, elle se veut perdre de gaieté de cœur, Sa Majesté sera bien aise d'estre déchargé devant Dieu et devant le monde. Le roy

[1] Dans cet original, Richelieu parle d'une petite escadre de pinasses «que je vous ay veu faire estat d'amasser et d'armer, dit-il, pour le dessein que vous sçavés de F.» L'éditeur de la Correspondance de Sourdis a imprimé Final, sans avertir de sa conjecture; cependant notre minute et les copies mettent en toutes lettres Fontarabie. — Au sujet de cette nouvelle entreprise sur Fontarabie, je trouve, dans les manuscrits de la Bibliothèque, une double copie d'un «mémoire instructif à M. le marquis d'Alluys, sur lequel on attend les commandemens de Son Ém.» (Mss. de Béthune, cités aux sources, fol. 75 et fol. 143 v°.) Le marquis d'Alluys était le frère de l'archevêque de Bordeaux. Dans cet original, écrit de la main de Cherré, on remarque quatre lignes de la main de de Noyers, et ce secrétaire d'État avertit qu'il écrit sous la dictée du cardinal.

[2] Cette mise au net est de la main d'un commis de Chavigni; et c'est sans doute d'après cette pièce qu'ont été faites les copies de la Bibliothèque, lesquelles portent cette note : «Copies faites sur une copie de Daridol.» On sait que c'était un des premiers commis des Affaires étrangères.

[3] Opoul, très-petite ville située à quatre lieues de Perpignan. Un château, bâti sur la montagne au pied de laquelle se trouve Opoul, défendait le passage du Roussillon en Languedoc.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1639.		désire que vous luy parliés franchement, suivant la dépesche que je fais, par son ordre, à M^{rs} les ambassadeurs [1].» Orig. — Aff. étr. Turin, t. XXVIII, fol. 173. — Copie. — Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 492 v°.
6 avril. Saint-Germain-en-Laye.	Le roi à la reine d'Angleterre.	Le roi lui renvoie une réponse par le s^r Germain, «luy ayant fait sçavoir mes intentions, je me remets à luy pour vous en dire le particulier.» Déplaisir que le roi éprouve de ne pouvoir faire les choses que la reine d'Angleterre désire. Minute. — Bibl. imp. Fonds Béthune, 9337, fol. 32.
7 avril.	A la reyne d'Angleterre.	Madame, j'ay receu avec tout le respect que je doibs le commandement qu'il a pleu à Vostre Majesté me faire... Je m'estimerois infiniment heureux si j'avois peu, en cette occasion, luy faire voir des marques de l'obéissance que je luy veux rendre toute ma vie... Je la supplie très-humblement de croire qu'elle n'honorera jamais personne de sa bienveillance, qui soit avec plus de soubmission, de respect et de passion que moy, Madame, etc. [2] Mise au net. — Arch. des Aff. étr. Angleterre, t. XLVII, fol. 443. — Copies. — Bibl. imp. Cinq-Cents Colbert, t. XLVI, fol. 63 v°, et Suppl. franç. 370.
8 avril. Ruel.	A M. l'archevesque de Bordeaux.	On a satisfait à presque tout ce qui est contenu dans la lettre de l'archevêque du 1er avril... «Afin que rien ne vous manque de ce que vous désirés pour bien faire.» Orig. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. XV, fol. 231. — Imprimée. — *Correspondance de Sourdis*, t. II, p. 103. (Doc. inédits, in-4°.)
10 avril.	A M. le comte d'Harcourt.	M. le Prince demande que M. d'Harcourt aille avec sa flotte aux côtes du Languedoc et à Colioure, mais il n'y a pas là de port «où vous puissiés sauver vos vaissaux en cas de tempestes.» — Ayant un démêlé avec Gênes à cause de la galère qu'il a prise, il faut remettre le voyage d'Alger à l'année prochaine, et rester sur nos côtes où l'ennemi pourrait faire quelque entreprise. Copie [3]. — Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 635.
15 avril. Ruel.	A M. l'archevesque de Bordeaux.	Satisfaction de ce que l'archevêque a trouvé les troupes de Guyenne en bon état. — On lui a envoyé 4,000 mousquets et douze cents paires d'armes de chevau-légers... Orig. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. XV, fol. 234. — Imprimée. — *Correspondance de Sourdis*, t. II, p. 104. (Doc. inéd.)

[1] Voy. t. VI, p. 312 et 318.

[2] Nous trouvons, dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale, cette autre version : «Madame, M. Germain devant rapporter à Vostre Majesté ce qui s'est passé en son voyage, je ne prends la plume que pour l'asseurer de la passion que j'auray tousjours à son service, et du contentement que je recevrai lorsque je pourray luy en rendre la preuve en ce qui dépendra de moy, qui seray à jamais, etc.» Collection de Béthune, 9334, fol. 20. — Saint-Germain-Harlay, 346, t. II, p. 84. — Imprimée. — *Hist. de Louis XIII*, t. III, p. 171. — Richelieu a voulu mettre dans son refus plus d'apparence de bonne volonté, mais en réalité il se souciait fort peu d'être agréable à la reine d'Angleterre, et cette autre lettre était l'expression plus sincère de sa pensée; c'est pourquoi il ne l'a pas envoyée. Le P. Griffet, qui n'avait pu consulter le manuscrit des Affaires étrangères, donne cette dernière comme la véritable.

[3] «Faite sur une minute originale de la main de Chirurgien, avec le titre de la main de Cherré.» (Note du ms. de Harlay.)

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1639. 20 avril. Ruel.	A M. l'archevesque de Bordeaux.	On lui a envoyé de l'argent. On a fait partir M. le comte de Tonnerre, son neveu, pour faire la charge de maréchal de camp, comme il l'a désiré. — On n'oublie aucune chose pour le mettre en état de bien faire. Orig. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. XV, fol. 235. — Imprimée. — *Correspondance de Sourdis*, t. II, fol. 105. (Doc. inéd. in-4°.)
21 avril.	Instruction donnée à M. de Chavigny, allant en Piedmont.	Les affaires de la duchesse de Savoie étaient arrivées à une crise inquiétante; ses beaux-frères, armés contre elle, s'étaient emparés de plusieurs places importantes et menaçaient Turin; une partie de la population s'était soulevée pour eux; Richelieu voulut profiter de l'occasion pour mettre cet État, au moins temporairement, dans une dépendance complète de la France. Son plan consistait à s'assurer, 1° du pays, par la remise, entre les mains du roi, des châteaux qui gardent l'entrée de l'Italie, et par l'introduction de l'armée française dans les places les plus considérables; 2° des principaux personnages du Piémont par l'appât d'une grande fortune. «Madame leur faisant cognoistre qu'elle se met tout à fait entre les mains du roy, et qu'elle désire qu'ils s'attachent à la France par bienfaits qu'ils reçoivent de S. M.»; 3° de la duchesse elle-même par l'envoi en France de ses enfants confiés à la garde du roi. — Tels sont les points principaux de l'instruction dont nous ne donnons ici qu'une idée sommaire. Chavigni était chargé de déclarer à la duchesse que, si elle n'acceptait pas ces conditions, la France l'abandonnerait et que sa perte était certaine : «En l'estat que sont les choses, écrivait Richelieu, Madame doit penser aux extrêmes remèdes, se représentant que, si elle est une fois à l'extrémité, son mal ne sera plus capable d'en recevoir aucun.» Mise au net, de la main de Cherré, devenue minute, ayant été corrigée par Richelieu. — Arch. des Aff. étr. Turin, t. XXVIII, fol. 224. — Autre mise au net, même ms. fol. 211 [1]. — Copie. — Arch. des Aff. étr. Rome, t. LXVIII. — Bibl. imp. — Copies. — Béthune, 9267, fol. 111. — Saint-Germain, 723. — Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 65 et 86. — Extrait. — Dupuy, n° 767, cahier Mm. — Imprimée. — Aubery, t. IV, p. 170. — *Hist. du ministère du cardinal de Richelieu*, par Vialard, t. II, p. 63 du supplément.
21 avril.	Lettre du roi a Madame de Savoie.	Déplaisir des malheurs de la duchesse; promesse de la secourir; conseil de se mettre «entre les bras de Dieu, dont le secours vaut mieux que celuy des hommes.» «Le s^r de Chavigny s'en allant instruit de toutes mes intentions, je vous prie de prendre en luy l'entière créance que vous pourriés prendre en moy mesme.» Minute. — Bibl. imp. Béthune, 9337, fol. 115.

[1] Dans cette seconde version, le préambule, composé de cinq paragraphes, a été supprimé, et il est remplacé par une seule ligne pour entrer tout de suite en matière. La copie du folio 86, dans le manuscrit de Harlay, est conforme à cette version. Ici la date est 20 avril, Saint-Germain-en-Laye.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1639. 21 avril.	A Madame.	«Je ne suis point en doute que Vostre Altesse ne soit en une extresme peine de ce qui se passe en Piedmont; mais elle trouvera bon, s'il luy plaist, que je luy die qu'elle ne doit pas s'estonner pour cela, ny perdre le courage, puisqu'elle a un frère comme le roy, qui est résolu d'employer toute sa puissance pour la protéger, la secourir et empescher que M[rs] ses frères ne viennent à bout de leurs mauvais desseins.» Le cardinal ne parle point des conditions de ce secours et renvoie la duchesse à Chavigni, aux paroles duquel il la prie d'avoir toute créance. Orig. — Arch. des Aff. étr. Turin, t. XXVIII, fol. 222. — Copie. — Rome, t. LXVIII. — Copies. — Bibl. imp. Béthune, 9267, fol. 111. — Saint-Germain, 723. — Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 68. — Imprimée. — Aubery, t. IV, p. 68. — Recueil de 1695, p. 181. — *Hist. du ministère de Richelieu*, par Vialard, t. II, p. 66 du supplément.
21 avril. Ruel.	A M. le cardinal de La Valette.	«M. de Chavigny estant une lettre parlante[1], je ne vous fais celle-ci que pour vous suplier de prendre une entière créance en ce qu'il vous dira de ma part; et pour vous asseurer que personne du monde ne vous estime et affectionne avec plus de sincérité que moy...» Orig. — Arch. des Aff. étr. Turin, t. XXVIII, fol. 221. — Copie. — Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 494.
22 avril.	A M. le prince d'Orange.	«J'ay faict voir au roy la continuation de vostre franchise[2], par l'avis que vous luy donnés de la nouvelle proposition qui vous a esté faicte de la part du cardinal infant; Sa Majesté a telle confiance en Vostre Altesse qu'il ne s'y peut rien adjouster. Pour moy, Monsieur, je seray tousjours caution de vos paroles et de vostre sincérité. Ce n'est pas de cette heure que les Espagnols frappent à toutes les portes pour tascher de mettre de la division entre le roy et ses alliés; je vous responds asseurément que ce sera tousjours inutilement du costé de la France; et je tiens la mesme chose si certaine de vostre part, que je ne suis pas capable d'en entrer en doute...» — Le sieur d'Estrades part demain[3]... Minute de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. Hollande, t. XXI, pièce 72. — Copies. — Bibl. imp. Cinq-Cents Colbert, 46, fol. 152. — Saint-Germain-Harlay, 346, t. II, pièce 253[4]. — Supplément français, 170.
23 avril.	A Madame de Chevreuse.	«Madame, ayant sceu par les s[rs] Du Dorat et Boispilé l'extrémité à laquelle vous vous trouvés, le désir que vous avés d'estre en un lieu où vous puissiés mettre ordre à vos affaires... vos bonnes intentions, et la passion que vous avés de faire quelque chose qui puisse estre utile au service du roy, je n'ay point faict de difficulté

[1] On vient de voir que Chavigni avait été envoyé en Piémont, en mission extraordinaire. (Voy. une lettre du 20 avril adressée aussi au cardinal de La Valette, t. VI, p. 326.)

[2] Voy. t. VI, p. 285, une lettre au même, du 22 février, dont quelques pensées sont répétées ici.

[3] L'instruction donnée à M. d'Estrades, datée du 23 avril, est à la page 328 du même volume.

[4] Le manuscrit de Colbert et celui de Harlay portent cette note marginale : «Copie faite sur une minute ou brouillard de la main de Cherré.»

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1639.		de supplier le roy d'adjouster foy a vos paroles et de vous donner la liberté de venir demeurer à Dampierre. . . » Le cardinal ajoute que M[me] de Chevreuse peut jouir en toute sécurité de la permission qu'on lui donne[1]. Copies. — Bibl. imp. Cinq-Cents Colbert, 46, fol. 20 v°. — Saint-Germain-Harlay, 346, t. II, p. 27[2]. — Imprimée. — *Madame de Chevreuse* de M. Cousin, p. 316.
26 avril [3].]	A M. d'Hémery.	Félicitations sur le soin et l'affection qu'il témoigne. . . Espérance que les Espagnols recevront un affront devant Turin. . . Avertir Madame du grand secours qu'on lui prépare. . . (Ici sont répétées les informations données dans les lettres analysées ci-dessus). . . Diverses places dont il est important de s'assurer. . . Garnir Casal d'argent. . . Il ne faut pas avoir M. de Savoie en France, si l'on n'est maistre des places par lesquelles on peut conserver ses estats. . . Il faut que Madame soit privée de sens si elle n'envoie le P. Monod en France. . . Il faut faire savoir au cardinal de la Valette que tout est perdu si on ne parvient a faire entrer les François dans les places. . . M. de Noyers fait response à ce qui est de l'argent.» Minute de la main de Cherré (très-raturée). — Arch. des Aff. étr. Turin, t. XXVIII, fol. 260. — Copies, Rome, t. LXVIII. — Bibl. imp. Béthune, 9267, fol. 121 v°. — Saint-Germain-Harlay[4], 347, fol. 72 v°. — Saint-Germain, 723. — Extrait. Dupuy, 767, cahier Nn[5]. — Imprimée — Aubery, t. IV, p. 74. — Recueil de 1695, p. 184. *Hist. du ministere du cardinal de Richelieu* (par Vialard), t. II, p. 69 du supplément.
27 avril. Ruel.	A Mons. l'archevesque de Bordeaux.	Richelieu lui envoie un mémoire en réponse a ses dépêches : «J'attends un bon succès, dit-il, ne croyant pas qu'avec quarante vaisseaux de guerre et vingt bruslots vous puissiés rien trouver à qui vous ne faciés peur et mal tout ensemble.» Richelieu ajoute diverses recommandations pour des travaux a faire a Brouage et a Saujon. Orig. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. XV, fol. 240. — Minute de la main de Cherré. — Arch. de l'Emp. K, 134. — Guyenne, 1re partie, 1639, p. 54. — Imprimée. — *Correspondance de Sourdis*, t. II, p. 106 (Doc. inéd. in-4°)

[1] A la suite de cette lettre les deux manuscrits donnent une pièce dont voici le titre : «Déclaration de Du Dorat et Boispile que M[me] de Chevreuse, estant en France, n'aura communication directement, ni indirectement avec les estrangers, et de ne point venir à Paris connue ou inconnue. — Ruel, 12 avril 1639.» (Original.) — Cet engagement que Richelieu s'était fait donner à l'avance par les deux agents n'engageait guère une femme telle que M[me] de Chevreuse; il eut du moins un effet que peut-être Richelieu avait prévu et désiré, les conditions déplurent à M[me] de Chevreuse et elle ne revint pas en France.

[2] Les deux manuscrits mettent cette annotation : «Minute originale de la main de Cherré.»

La pièce, qui n'est point datée, a été classée dans le manuscrit des Affaires étrangeres au 29 avril; c'est un classement inexact, elle a été écrite le mardi 26, c'est comme une continuation de la dépêche adressée ce jour-là à d'Hémery (t. VI, p. 331), à la fin de laquelle on lit que le cardinal fait réponse à la lettre de M. d'Hémery, du 21; elle ne peut avoir été écrite plus tard, puisqu'il y est dit que M. de Longueville devait partir le mercredi; cependant il ne partit que le jeudi 28; la Gazette du 30, en annonçant ce départ, dit : «Le roi alla, le 26, tenir conseil à Ruel, d'où Son Ém. estoit venue en cette ville le jour précédent, afin de presser de tout son pouvoir le secours d'Italie, pour lequel on n'obmet ni soin, ni despense aucune.»

[4] L'écrivain du manuscrit de Harlay ne savait pas à qui cette depêche était adressée, il a écrit en marge : «Copie ou plustost brouillard d'une lettre de M. le cardinal de Richelieu, à. . . . . écrit de la main de son secrétaire Cherré. — Un autre annotateur a ajouté : «Je croy que c'est au sieur d'Hémery, *Manu . ut aiunt D. Maclovicns. episc.*» On ne voit pas ce que l'évêque de Saint-Malo avait à faire ici.

[5] Voy. t. VI, p. 56, note 2.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1639. 28 avril[1].	Mémoire pour respondre aux dépesches de M. l'archevesque de Bordeaux.	Les détails de cette campagne de mer et des préparatifs pour un siége de Fontarabie ne se comprendraient pas dans une analyse. Nous ne pouvons qu'indiquer la pièce. Orig. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. XV, fol. 227. — Copie. — Béthune, 9241, fol. 81 et 9349, fol. 147. — Minute de la main de Cherré. — Arch. de l'Emp. K, 134. Guyenne, 1re partie, 1639, p. 49, pièce 178. — Imprimée. *Correspondance de Sourdis*, t. II, p. 101.
28 avril.	Mémoire pour M. l'ambassadeur de Savoie.	«J'ay veu le mémoire de M. l'ambassadeur qui contient tout ce qui se peut et doit faire, tant pour le secours de Turin que pour le salut du Piedmont...» Richelieu recommande surtout qu'on ne mette aucun retard à faire entrer les Français dans les places et à les pourvoir. Minute de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. Turin, t. XXVIII, fol. 256. — Copies. — Rome, t. LXVIII. — Bibl. imp. Béthune, 9267, fol. 136. — Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 80 v°. — Saint-Germain, 173. — Imprimée. — Aubery, IV, p. 80. — Recueil de 1696, t. I, p. 186.
Idem.	A M. de Chavigny.	Richelieu lui envoie le mémoire dressé par M. de Saint-Maurice, en lui recommandant de faire l'impossible pour assurer et hâter l'exécution : «Je vous avoue que l'estat des affaires du Piedmont me tue... M. de Longueville part demain... On a pourvu à l'argent... On fera l'impossible... En même temps que toutes les troupes du roy passent en Italie, faites faire des recreues en Dauphiné, Lyonnois, Auvergne et provinces adjacentes... Au nom de Dieu faites pourvoir au mémoire de M. de Saint-Maurice...» Minute de la main de Richelieu. Arch. des Aff. étr. Turin, t. XXVIII, fol. 262. — Copies. — Rome, t. LXVIII. — Bibl. imp. Béthune, 9267, fol. 137 v°. — Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 81 v°. — Saint-Germain, 723. — Imprimée. — Aubery, IV, p. 81. — Recueil de 1696, t. I, p. 187.
Idem.	A M. de Charost.	Les Espagnols ont chargé des troupes d'infanterie sur des vaisseaux anglois pour débarquer à Dunkerque, comme si c'estoit de la marchandise ordinaire, contre les lois de la neutralité... Cette marchandise est bien pire que celle de contrebande... Avertissez en toute hâte le vice admiral qui commande la flotte de Mrs les Estats, afin qu'il observe soigneusement le passage de tous les Anglois... Minute de la main de Cherré et de celle du cardinal. — Arch. des Aff. étr. France, 1639. Supplément, fol. 109.

[1] L'original n'est point daté, non plus que les copies. On a mis en tête de la minute : «28 avril;» c'est sans doute le jour de l'envoi, car la lettre précédente donne la date du 27. L'éditeur de la correspondance, qui n'avait pas la minute, sans faire attention que la lettre d'envoi donnait la date, a placé ce mémoire à la fin de mars.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1639. 29 avril.	A M. de Chavigny [1].	«Je vous escris si amplement [2] par Gardon, vostre commis, qu'il ne me reste autre chose a vous dire sinon que j'estime qu'il est très à propos de faire sortir le nonce de Turin, et d'animer de telle sorte M. le comte Philippe qu'il ne puisse porter Madame à faire un mauvais accord avec ses frères, dans lequel elle trouveroit indubitablement sa perte asseurée... Faites entrer des poudres dans Turin...» Minute de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. Turin, t. XXVIII, fol. 258. — Copies. — Rome, t. LXVIII. — Bibl. imp. Béthune, 9267, fol. 139. — Saint-Germain-Harlay [3], 346, fol. 82 v°. — Saint-Germain, 723. — Imprimée. — *Hist. du ministère de Richelieu* (par Vialard), t. II, p. 80 du Supplément. — Aubery, t. IV, p. 82 et dans le Recueil de 1695, p. 188.
29 avril. Ruel.	A M. le cardinal de La Valette.	Espérance que les ennemis de Madame ne lui feront pas tout le mal qu'ils lui veulent faire... M. de Guiche assemble des troupes aux environs de Pignerol. M. de Longueville est parti ce matin en poste, il aura 10,000 hommes de pied et 2,000 chevaux; ordre est donné au s[r] de Lamotte Houdancourt de s'en aller promptement, et on a dépesché le marquis de Villeroy... On a pourvu à tout l'argent que M. d'Hémery a demandé. M. de Chavigny a été envoyé extraordinairement auprès de Madame; il a ordre de se concerter avec vous... On fera icy l'impossible pour restablir les affaires du Piedmont... On compte sur vostre zèle et vostre affection. Orig. — Arch. des Aff. étr. Turin, t. XXVIII, fol. 259.
29 avril. Du cabinet du roy a Saint-Germain.	*Idem.*	«Ces trois mots sont pour vous asseurer qu'on faict l'impossible pour seconder vostre générosité et secourir Madame, ce que j'espère qui sera bientost, selon que M. le marquis de S[t] Chaumont vous dira particulièrement... Si j'estois capable de servir Madame en personne, je serois fort heureux d'estre auprès de vous à cet effect... [4].» Original autographe. — Bibl. imp. Dupuy, 538, p. 137.
30 avril.	A M. le cardinal Antoine.	«Monsieur, estant de ceux qui désirent plustost servir ceux qu'ils honorent que de leur faire sçavoir par autre voye que celle des effects, je m'exempterois volontiers de vous donner advis de l'abbaye dont il plaist au roy de gratifier Vostre Éminence, si je n'estois obligé de luy faire cognoistre, par mesme moyen, avec quel contentement S. M. a pris cette occasion de luy tesmoigner sa bonne volonté...» Minute de la main de Citoys. — Arch. des Aff. étr. France, 1639. Supplement, fol. 111.

[1] Le manuscrit des Affaires étrangères ne donne point de suscription, mais Chavigni était alors en mission extraordinaire en Italie.

[2] Les trois imprimés ont refait la première phrase : «Je vous ay escrit simplement par Gardon, vostre commis, il ne me reste...» et tous trois ont supprimé le mot «asseurée».

[3] En marge de la copie de Harlay : «*Manu Cherré secret. ild. cardinalis de R.*»

[4] Après avoir dicté la lettre précédente à Cherré, le cardinal a voulu, pour lui donner plus d'autorité, ajouter ce billet de sa main.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1639. 30 avril.	A M. le mareschal d'Estrées.	Richelieu lui envoie la lettre pour le cardinal Antoine; il n'ajoute rien, M. de Chavigni ayant écrit au maréchal tout ce qu'on a fait pour le contentement du cardinal Antoine, au sujet de ses pensions et de l'abbaye de Saint-Évrou que le roi lui donne. Minute de la main de Citoys. — Archives des Aff. étr. France, 1639. Supplément, fol. 111.
30 avril. Saint-Germain-en-Laye.	Le roy à M. d'Avaux.	Il s'agit de traiter avec la couronne de Suède pour entretenir en Westphalie une armée suédoise. — Si les Suédois n'en peuvent faire les frais, le roi veut bien continuer le subside jusques à 300,000 livres. L'armée, dont on détermine la composition, sera au service commun des deux couronnes et le serment sera prêté aux deux par les généraux... — Le roi envoie des pouvoirs à M. d'Avaux. Copies. — Bibl. imp. Cinq-Cents Colbert, 46, fol. 307 v° [1]. Béthune, 9265, fol. 79.
Idem.	Instruction pour le s[r] comte de Guébriant.	M. de Guébriant, commandant les troupes du roi sous M. le duc de Weymar, est chargé de négocier avec ce duc au sujet de la demande qu'il a faite à Sa Majesté, par le baron d'Erlach, général major de son armée, de conserver en ses mains la ville de Brisach, comme une place d'armes pour son armée. Sa Majesté, considérant que cette conquête a été faite avec le concours des troupes du roi et avec l'aide des subsides de la France, «trouve bon qu'il garde Brisach et les autres places qu'il tient à présent... sous cette condition que le duc déclarera par écrit qu'il les tient sous l'autorité de Sa Majesté, sans qu'il puisse y être admis aucune force que par le consentement exprès de Sa Majesté... Le roi, voulant d'ailleurs lui témoigner de plus en plus sa bonne volonté, lui accorde la somme de 300,000 livres d'extraordinaire, outre les subsides stipulés par les précédents traités. Sa Majesté lui fait témoigner qu'elle a une entière satisfaction de sa conduite et qu'elle approuve pleinement les opérations qui lui ont été proposées par le s[r] d'Erlach, de la part du duc [2]. Arch. des Aff. étr. Saxe, t. II, pièce 81. — Mise au net. Copie. — Bibl. imp. Cinq-Cents Colbert, 46, fol. 375 v°.
[Vers le 20 avril [3].]	Instruction a M. le comte d'Harcourt, commandant l'armée navale du roy en Levant.	L'armée s'assemblera dans la baie de Toulon avec telle diligence que dans le mois de may elle puisse faire voile... M. d'Harcourt se mettra en relation avec les généraux de l'armée de terre... Plan des opérations à faire sur les côtes d'Espagne... Empêcher que l'ennemi ne secoure le Roussillon... Vers le mois de juin ou de juillet, si le Languedoc

[1] Le manuscrit met en marge : «Copie Daridot.» Nos manuscrits nomment quelquefois ainsi l'un des premiers commis des Affaires étrangères, Daridol; la rédaction de la pièce dont Richelieu avait donné la matière appartient sans doute à Chavigni.

[2] Comme pour la pièce ci-dessus, le développement de la pensée de Richelieu est l'œuvre du secrétaire d'État des Affaires étrangères.

[3] Le manuscrit ne donne que le millésime, mais le comte d'Harcourt quitta Paris un peu après le 20 avril, c'est la date approximative de cette instruction, qui a dû être rédigée par le secrétaire d'État. Mais Richelieu qui, en sa qualité de grand maître de la navigation, s'occupait avec un soin particulier des affaires de la mer, en a donné la matière.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1639.		n'est pas attaqué, les vaisseaux ronds pourront passer en Alger pour y exécuter les ordres du roy donnés la précédente année... et au mesme temps les galères viendront aux isles Sainte-Marguerite, pour empescher les communications des ennemis entre l'Espagne et Gênes... Copie. — Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 563. — Autre copie au fol. 589, avec de légères variantes.
Vers le 20 avril[1].	Mémoire particulier a M. le comte d'Harcourt.	«Parce que les Génois, après avoir faict l'année passée des promesses spécieuses au d. s[r] comte d'Harcourt, de satisfaire le roy sur le sujet de la galère la *Patrone d'Espagne,* qu'ils retenoient dans leur port, et ont depuis rendue aux Espagnols... Le d. s[r] comte cherchera l'occasion de prendre sa revanche d'un tel manquement, et s'y conduira avec tant d'adresse que nul ne puisse cognoistre son dessein, qu'après qu'il aura faict quelque coup important, soit en prenant quelque vaisseau dont la charge soit considérable, soit en prenant quelque galère d'Espagne, nonobstant les escortes qu'elles pourroient avoir de celles de la république de Gênes.» — Le mémoire trace la conduite que doit tenir le comte d'Harcourt et indique certains moyens d'exécution. Copie. — Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 564, et au fol. 591, autre copie avec des variantes sans importance. — Extrait. — Dupuy, 767, cahier Vv. (Voy. t. VI, p. 36, note 2.)
1[er] mai. Ruel[2].	Au duc de Weymar.	Le colonel d'Erlach lui porte des témoignages particuliers de l'affection et de la confiance du roi; le colonel est si bien instruit de toutes les affaires, que Richelieu se borne à exprimer au duc son ressentiment de l'affection dont M. d'Erlach lui a donné l'assurance de la part de Son Altesse. Richelieu, de son côté, n'oublie rien pour porter le roi à assister puissamment le duc dans l'exécution de ses desseins, dont le succès est assuré avec l'aide du roi. — Compliments sur la réputation et la gloire qui récompensent les exploits. Copies. — Bibl. imp. Béthune, 9279, fol. 63. — Cinq-Cents Colbert, 46, fol. 374 v°. — Saint-Germain-Harlay, 346, t. II, p. 699[3].
Idem.	A M. l'archevesque de Bordeaux, général de l'armée navale du roy.	«Bien que je vous aye escrit amplement depuis deux jours... Je ne laisse de vous envoyer ce courrier exprès pour donner une dernière bénédiction à vostre armée, à l'heure de son partement, à laquelle cette lettre arrivera, à mon avis.» — Suivent divers renseignements et conseils : les vaisseaux d'Espagne ne sont pas réunis à ceux de Dunkerque... L'Espagne est dans un grand étonnement de votre armement... C'est à la Corogne que se fait l'amas de leurs vaisseaux... Si vous prenez pied en quelque lieu, l'argent que vous désirerez sera à la Rochelle aussitost que vous

[1] Même observation que pour la date de la pièce précédente.

[2] Les manuscrits de Colbert et de Harlay donnent à cette pièce la date du 30 avril. Il y a entre les divers manuscrits des variantes sans importance.

[3] Ce manuscrit met en note que sa copie est faite sur un original de la main de Cherré.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1639.		l'aurez mandé... «Faites donc voile au plus tost avec la confiance que vous devés avoir en Dieu, en la bonne fortune du roy et en la vostre, et asseurés toute l'armée, en leur disant adieu de ma part, que je seray ravy de faire valoir leur bonne action auprès du roy... Orig. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. XV, fol. 244. — Imprimée. — *Correspondance de Sourdis*. II, 107 (Docum. inéd. in-4°).
2 mai. Ruel.	A Mrs les Estats.	Le cardinal répond à une dépêche de Mrs les Estats, que sur la parole que M. d'Estrades a apportée au roi, que l'armée de Hollande entrerait en campagne au 1er mai précis, l'armée du roi y est entrée ponctuellement ce dit jour. Sa Majesté s'étonne des difficultés que présentent Mrs les Estats et réclame l'exécution de leurs engagements, le roi ayant rempli les siens. Orig. — Arch. des Aff. étr. Hollande, t. XXI, pièce 74 [1]. — Copies. — Bibl. imp. Cinq-Cents Colbert, t. LXVI, fol. 162 v°. — Saint-Germain-Harlay, 346, t. II, p. 277 [2].
2 may. Ruel.	A M. le comte d'Estrades.	...Il est arrivé aujourd'hui un courrier de Mrs les Estats, apportant de nouvelles propositions, quelques-unes contraires à celles de M. le prince d'Orange; ils parlent d'entrer en campagne le 15 mai... M. d'Estrades n'oubliera rien pour que les engagements pris soient exécutés, et pour presser les Estats de mettre leur armée en campagne, si elle n'y est déjà. Orig. — Arch. des Aff. étr. Hollande, t. XXI, pièce 75. — Copies. — Bibl. imp. Cinq-Cents Colbert, 46, fol. 63. — Saint-Germain-Harlay, 346, t. II, p. 278. — Mêmes annotations que pour la pièce précédente.
3 may. Ruel.	A M. le comte.	M. le comte avait envoyé un gentilhomme pour s'informer des nouvelles de la santé du roy. Richelieu écrit une lettre de compliments au nom du roi et en son propre nom, pour rendre grâces au prince «des tesmoignages que vous avés eu agréable de me donner de vostre souvenir.» Orig. — Bibl. imp. Fontette, portefeuille 24, pièce 84.
6 mai. Ruel.	Au chancelier Oxenstiern.	Protestations d'estime pour sa personne et son mérite. — C'est une simple lettre de compliments. Orig. — Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg. Communication de M. Léouzon le Duc.
9 mai.	A M. d'Alluin.	Étonnement de ce qu'il ne se prépare que pour le mois de juin à entrer dans le pays ennemi; c'est donner tout le temps que les ennemis peuvent désirer pour rendre cette entrée inutile. Qu'il se diligente et fasse paroistre ce qu'il vaut. — On n'a pas été content ici du retard apporté aux recrues d'Italie; «cela donne lieu à beaucoup de per-

[1] En tête de cet original de la main de Cherré, on lit : «Duplicata.»
[2] Les copies de Colbert et de Harlay mettent en note : «Sur un original de la main de Cherré.»

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1639.		**sonnes de philosopher sur vos actions. Au nom de Dieu réparés le passé par l'avenir.»** Copies. — Bibl. imp. Cinq-Cents Colbert, 45, fol. 270. — Saint-Germain-Harlay, 346, t. I, fol. 277. «D'après une minute de la main du chirurgien du cardinal.» Note marginale du manuscrit de Colbert; celui de Harlay met : «D'après une minute de Chirurgien.»
9 mai.	A M. d'Argencourt.	**«Vous scavés sy bien tout ce qu'il faut faire, et tout ce que l'affection que je vous porte m'oblige de vous faire cognoistre qu'on trouvoit a redire en vostre procédé, qu'il ne me reste qu'à vous prier d'en tirer profit. — Au nom de Dieu, faites paroistre ce que vous valés et vous asseurés, etc.»** Copies. — Bibl. imp. — Cinq-Cents Colbert, 45, fol. 270 v°. — Saint-Germain-Harlay, 346, t. I, fol. 277 v°[1].
Idem.	A M. d'Arpajon.	«Je vous conjure de faire vostre profit de ce que je vous ay **dit avant vostre partement: faites paroistre ce que je sçay bien que vous valés. Appliqués-vous à des desseins qui puissent réussir; vivés, pour l'amour de moy, en si bonne intelligence avec le monde, qu'on ne puisse dire que les courages gascons sont aussy difficiles qu'ils sont relevés.»** Copies. — Bibl. imp. Cinq-Cents Colbert, t. 45, fol. 270 v°. — Saint-Germain-Harlay, 346, t. I, fol. 277 v°.
Idem.	A M. le marquis de Sourdis.	**«Mon cher marquis, vostre capacité m'empesche de vous ins-** truire de loin de ce que vous avés a faire... Préparés-vous a ce que vous devés faire, vous et M. de Bordeaux, quand **il sera de retour de son voyage... Faites cognoistre ce que vous estes à tout le monde... J'espère que M. de Bordeaux rendra cette année le nom de Sourdis si célèbre que le bruit en frappe et pénètre les oreilles des plus sourds.»** Copies. — Bibl. imp. Cinq-Cents-Colbert, 45, fol. 270 v°. — **Saint-Germain-Harlay, 346, t. I, fol. 277 v°.**
Idem.	A M. d'Espenan.	**«...Je vous avoue que le roy et ses serviteurs sont extresmement faschés de ce que M. le Prince se met si tard à la campagne... Je vous prie de faire ce que vous pourrés pour l'eschauffer et l'animer à agir diligemment... Je ne doute pas que vous ne fasciés cognoistre, au lieu où il vous mènera, vostre ardeur, vostre diligence et vostre courage tout ensemble...»** Copies. — Bibl. imp. Cinq Cents Colbert, 45, fol. 271. — Saint-Germain-Harlay, 346, t. I, fol. 278.

[1] Aux sources, même annotation qu'à la lettre adressée à M. d'Halluin (p. 222), ainsi que pour les trois lettres qui suivent celle-ci.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1639. 9 mai.	A M. d'Aire.	«...Je vous prie d'animer, autant que vous pourrés, M. le Prince, et de faire en sorte que rien ne manque de ce qui dépendra de vos soins. Je me promets que de quelque costé que M. le Prince porte son attaque, vous aurés pourveu aux pinasses ou barques nécessaires pour porter les vivres et les munitions.» Félicitations sur ce qu'il a déjà fait. Copies. — Bibl. imp. Cinq-Cents Colbert, 45, fol. 271 v°. — Saint-Germain-Harlay, 346, t. I, fol. 278 v° [1].
[Vers la mi-mai?]	Au cardinal Antoine.	Satisfaction de LL. MM. pour l'envoi de M. Martinozzi [2], qui s'en retourne en Italie; personne ne pouvait leur être plus agréable. — Richelieu remercie, en son nom, le cardinal Antoine «du beau présent» qu'il lui a envoyé par M. Martinozzi. Imprimée. — *Histoire de Mazarin*, par Aubery, t. I, p. 75. — Dans les mémoires pour l'histoire du cardinal de Richelieu, par le même, t. V, p. 544. — Recueil de 1696, t. II, p. 158.
12 may.	A M. le Prince.	Richelieu n'a rien à ajouter à la lettre qu'il a envoyée il y a deux jours par Mayola (voy. t. VI, p. 345); seulement il l'invite à agir diligemment, afin de surprendre l'ennemi... Il est bien aise qu'ils se soient rencontrés sur la pensée du Roussillon... «Tout est en vostre disposition; c'est à vous à exécuter diligemment vos résolutions et à moy à faire valoir auprès du roy vos services et vos actions.» Copies. — Bibl. imp. Cinq-Cents Colbert, 45, fol. 274 v°. — Saint-Germain-Harlay, 346, t. I, fol. 279 v° [3].
12 mai.	A M. le comte d'Harcourt.	Vostre lettre du 6 may se réduit à quatre points : 1° inconvénient des armements des vaisseaux qui vont en course; je crois comme vous qu'il le faut éviter à l'avenir. — 2° Injustice qu'éprouvent les capitaines dans la livraison qu'on leur fait des poudres, M. de Noyers escrit aux commissaires à ce sujet. Il a donné ordre au s[r] Lequeux de vous fournir à Marseille celles dont vous avés besoin. — 3° Si un 6[e] bruslot vous est nécessaire, on escrit à Lequeux de le faire fournir. — 4° Je juge avec vous qu'il est à propos que vous ayés des fonds extraordinaires, M. de Noyers escrit à M. Lequeux qu'il fasse satisfaire aux ordres que vous donnerez. Copie. — Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 596 [4].

[1] Aux sources, même annotation qu'à la lettre à M. d'Halluin, (p. 221).

[2] Martinozzi, beau-frère de Mazarin, avait été envoyé par le pape pour faire un compliment sur la naissance du Dauphin. Aubery dit, à ce sujet, «qu'on ne pouvoit pas dénier au roy très-chrétien, fils aîné de l'église, quelque distinction et quelque prérogative,» et que le Saint-Père voulut ajouter cette mission spéciale à celle du nonce chargé, selon l'usage, d'apporter les langes bénits. — Les imprimés ne nous donnent point de date. Nous voyons, par une lettre de Mazarin à Chavigni, écrite de Rome le 19 mai (Aff. étr. Rome, t. LXV), qu'à ce moment M. Martinozzi était attendu à Civita-Vecchia; ce qui mettrait son départ de Paris vers le 10 mai; mais n'était-il pas bien tard pour remercier d'une politesse faite depuis six ou sept mois peut-être qu'avait eu lieu la venue de Martinozzi? Pourtant l'on ne peut guère supposer que, dans cet intervalle, il ait fait deux fois le voyage de Rome à Paris. Au reste une date ici est sans importance et nous ne nous en occuperions pas, si ce n'est l'obligation où nous sommes de donner à cette lettre sa place dans l'ordre chronologique.

[3] «Minute de la main de Cherré.» Note des deux manuscrits.

[4] A la marge du manuscrit : «Minute originale de la main de M. de Noyers.»

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1639. 12 mai.	Instruction donnée au s[r] de Ville[1].	En supposant la sincérité des sentiments que le duc de Lorraine a fait témoigner au roi par le s[r] de Ville, Sa Majesté pourrait consentir à remettre le duc en ses états, à l'une des deux conditions suivantes : La remise de Nancy en dépôt entre les mains du roi, pour dix ans, après la paix, avec la cession du Barrois et de plusieurs places; ou la cession à perpétuité de Nancy et des susdites places; le roi rendant au duc le Barrois et le reste de ses états. — On demande au duc une prompte réponse. Imprimée. — Aubery, *Mém.* t. V, p. 574; et Rec. de 1696, t. II, 361.
15 mai.	A M. d'Estrades.	Les pluyes continuelles n'ont point, comme je vous l'avois escrit et comme tout le monde l'avoit cru, empesché M. de la Meilleraie d'assiéger Charlemont; sa fermeté a passé par-dessus toutes sortes d'obstacles... «La belle saison qu'il a fait en Hollande aura autant avancé les desseins de M. le prince d'Orange, comme la mauvaise qu'il a fait icy a retardé les nostres pour un temps... Asseurés le prince d'Orange que de deçà on n'espargnera rien, et qu'on ne laissera point les ennemis en repos toute cette campagne...» Minute de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. Hollande, t. XXI, pièce 313[2].
16 mai. Ruel.	Pour M. Bouthillier, surintendant des finances, à Paris.	«Bien que j'ay tousjours affaire de M. Citoys, je ne laisserois pas de l'envoyer aux Caves, encore que je sache que M[rs] Du Pré Merlet et Dacier feront a la petite malade tout ce qui pourra être faict, si M. le Daufin n'estoit malade, et si présentement le d. s[r] Citoys ne partoit pour aller à S[t]-Germain. Je vous prie donc de faire partir sans luy les autres médecins en diligence...» — (Suivent quelques lignes où le cardinal dit à Bouthillier ce qu'il répéta deux jours après a sa femme[3].) Orig. — Arch. des Aff. étr. France, 1639. Supplément, fol. 174.
22 mai. Ruel.	A Madame de Savoie.	En l'extrémité où sont les affaires de Madame, il ne lui reste d'autre moyen de salut pour elle et pour le jeune duc son fils, que le dépôt des places du Piémont entre les mains du roy... «L'esprit que Dieu a donné a V. A. luy fera clairement cognoistre que son intérest est le seul motif qui me faict parler comme je fais...[4]» Original de la main de Cherré, devenu minute. — Arch. des Aff. étr. Turin, t. XXVIII, fol. 385. — Copie. — Bibl. imp. Saint Germain-Harlay, 347, fol. 150. — Imprimée. — Aubery, *Mém.* V, p. 408; et Recueil de 1695, p. 337.

[1] Henri de Livron, marquis de Ville, était prisonnier à Vincennes; il avait la confiance du duc de Lorraine, et il fut employé aux négociations entamées avec ce prince alors dépossédé de ses états. Nous avons un engagement du marquis de Ville (signé le 14 mars) promettant, dans un temps donné, de se reconstituer prisonnier à Vincennes. Il était chargé de porter au duc un sauf-conduit, dont le texte est conservé aux Affaires étrangères, avec la date du 14 mars; c'est la reproduction d'un autre, daté du 25 janvier. (Arch. des Aff. étr. Lorraine, t. XXXI, pièces 5[e] et 12[e].)

[2] Un feuillet de la main de Chavigni est joint à cette pièce. C'est un «extrait de l'armée qui doit être contre les Hollandois,» envoyé par «un homme que le roy a auprès du duc de Lorraine... et qui nous a souvent donné de bons avis.»

[3] Voy. t. VI, p. 360, note 2.

[4] Voy. t. VI, p. 370, une depeche au cardinal de La Valette, où la pensée de Richelieu par rapport au Piémont est exposée avec plus de developpement, et la note où nous avons cité le passage principal de la présente lettre.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1639. 25 mai. Saint-Germain-en-Laye.	Mémoire au s[r] d'Avaux.	Le roi envoie une instruction à M. d'Avaux, ambassadeur en Allemagne, à l'effet de négocier, au nom de la France, en même temps que le s[r] Salvius pour la Suède, avec M[me] la Landgrave de Hesse, et la faire rompre avec le roi de Hongrie. Il s'agit de conclure un traité sur les bases de celui de 1636, fait entre le roi de France et feu le Landgrave, toutefois avec certaines modifications avantageuses à la Landgrave, par exemple, l'augmentation du subside donné par la France. Il sera bon en même temps de se débarrasser de quelques clauses gênantes de l'ancien traité [1]. Mise au net de la main d'un commis de Chavigni. — Arch. des Aff. étr. Allemagne, t. XV, fol. 112. — Copies. — Bibl. imp. Cinq-Cents Colbert, 46, fol. 308. Béthune, 9265, fol. 81.
26 may. Pontoise.	A M. de la Meilleraye.	...«Au nom de Dieu fortiffiez vostre camp de tous costez... On mande à M. de Chastillon d'entrer dans le pays ennemi pour faire diversion... M. de Feuquières est dans le Luxembourg... Les Affaires d'Allemagne sont, pour l'empereur, en pire estat que vous ne sçauriés vous imaginer [2]...» Copie. — Bibl. de l'Arsenal, *Hist. franç.* 186, in-4°, p. 124.
26 mai. Pontoise.	A M. Molé, procureur général.	Désordres dans l'abbaye de Saint-Savin, «où non seulement il ne se fait plus aucun service divin depuis dix mois, mais où il n'y a plus de religieux, qui en ont esté chassez au préjudice de plusieurs arrests du parlement... Je vous conjure de contribuer ce qui deppend de l'authorité de vostre charge pour restablir toutes choses dans la d. abbaye, ainsi qu'elles y doivent estre pour raison...» Orig. — Bibl. imp. Cinq-Cents Colbert, t. VI, fol. 243. — Imprimée. — *Mém. de Molé*, t. II, p. 448.
27 mai. De Houdan [3].	A M. de la Meilleraye.	«Ne vous excusés plus si vous n'escrivés souvent; un général qui agit beaucoup doit peu escrire. Mandés seulement à M. de Noyers les choses nécessaires. — Envoi d'infanterie et de cavalerie. — Vous faites bien de bastir un fort pour asseurer vostre camp... Mettez tout vostre soin à garantir vos debors... Si la place n'est pas secourue, elle est prise indubitablement. ..» (Ici quelques conseils et aussitôt Richelieu ajoute :) «Ne prenés pas garde à ce que je vous mande en cet article, parce que ne sachant pas la situation des lieux, j'en parle comme un aveugle feroit des couleurs... Conservés-vous... et dites au marquis de Coislin qu'il en face autant.» Minute de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. Pays-Bas, t. XIII. — Copies. Bibl. imp. Béthune, 9266, fol. 21 v°. — Cinq-Cents Colbert, 45, fol. 98 [4]. — Saint-Germain-Harlay, 346, t. I, fol. 99 v°. — Bibl. de l'Arsenal, *Hist. franç.* 186, in-4°, p. 125.

[1] Cette pièce, de la main d'un des premiers commis des Affaires étrangères, nous donne la pensée de Richelieu habillée, sans doute, du style de Chavigni. Une note du manuscrit de Colbert avertit que sa copie est faite sur une pièce de Dari lol; c'est apparemment celle des Affaires étrangères.

[2] Nous avons cité des fragments de cette lettre à l'occasion d'une autre écrite le 22 mai, t. VI, p. 362, note 1.

[3] Houdent, village, commune de Tours (département de la Somme).

[4] Les manuscrits de Colbert et de Harlay avertissent que leur copie est faite sur «une minute originale.»

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1639. 29 mai, à 9 heures du soir. De Saint-Manny.	A M. de la Meilleraye.	Demain matin le s[r] d'Oysonville partira avec la monstre des Suisses qui coucheront mardi à Abbeville, et vous les aurés jeudi ou vendredi; jespère que vous aurés les gardes mercredi... Annonce d'autres troupes encore. «Cela estant, je croy que vous serés en estat de ne craindre aucune puissance et que le succez de vostre entreprise sera asseuré... Après ce secours là il ne nous reste autre chose au monde que l'armée de M. de Chastillon qu'on laisse reposer maintenant...» Copie. — Bibl. de l'Arsenal, *Hist. franç.* 186, in-4°, p. 128.
31 mai. D'Abbeville.	*Idem.*	Il part aujourd'huy 800 paysans de Ponthieu pour aller à Hesdin avancer les travaux; nous vous en enverrons davantage si vous en avez besoin, on en assemble 2 ou 3,000... «Le roy trouve très mauvais que M. le grand maistre entre dans les tranchées à cheval, tant à cause de sa personne que du mauvais exemple... Je le conjure encore une fois de s'exempter de telles coustumes qui ne peuvent servir qu'à acquérir un mauvais vent et peuvent luy faire perdre la vie et le moyen de servir tout ensemble[1]. S'il me veut faire plaisir, il conservera sa santé pour faire encore quelque plus grande entreprise que celle de Hesdin. Copie. — Bibl. de l'Arsenal, *Hist. franç.* 186, in-4°, p. 130.
Idem.	*Idem.*	Mon cousin, le roy aiant donné le gouvernement de Charleville et du mont Olympe à M. de Biscarat, cet officier me laisse une compagnie de chevaux légers; dites à M. de Paluau que je lui donne cette charge, je m'assure qu'il en aura le même soin que M. de Biscarat. Vous aurez demain au soir des paysans de Vimeux... Copie. — Bibl. de l'Arsenal, *Hist. franç.* 186, in-4°, p. 131.
Idem.	A M. de Schomberg.	Jusques icy M. le Prince n'a fait aucune plainte de vous... Ayant montré au roy la lettre que vous m'avés escrite, il a jugé que la précaution dont vous aviés usé avec M. le Prince était fort mauvaise, parce qu'en lui mandant que vous ne seriés prest à entrer en campagne qu'au 15 juin «vous pouvés retarder l'effect de toute l'armée, perdre cette campagne et ruiner les affaires de S. M.» — Quant à la monstre, il ne seroit pas raisonnable de la donner à des troupes au sortir de leur quartier d'hyver, «temps auquel elles sont pleines d'argent.» Il ne faut la donner qu'au 1[er] juillet. Richelieu l'engage «à ne trouver difficulté et à se souvenir que, à la fin de la campagne, le roy sera contraint de distinguer ceux qui auront bien fait d'avec ceux qui se seront gouvernés avec peu de chaleur et d'affection. Vous serés de ceux qui auront tesmoigné zèle et ardeur tout ensemble.» Copies. — Bibl. imp. Béthune, 9265, fol. 19 v° [2]. — Cinq-Cents Colbert, 45, fol. 246 v° [3]. — Saint-Germain-Harlay, 346, t. I, fol. 255. — Imprimée. — Aubery, *Mém.* t. IV, p. 101. — Recueil de 1695, p. 189.

[1] Richelieu lui a plusieurs fois renouvelé cette recommandation. (Voy. t. VI, p. 364, note 2.)
[2] Au dos du volume : «Mémoires venus de chez le cardinal de Richelieu.»
[3] «Sur une minute de la main de Cherré.» Note des manuscrits de Colbert et de Harlay.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1639. 2 juin. Abbeville.	A M. de la Meilleraye.	«Je suis très aise que vous aiés gaigné vostre contrescarpe, et des conclusions que je tire de là de l'accourcissement de vostre siége, dont je désire que vous aiés bientost bonne issue, et pour le service du roy et pour vostre gloire. Conservés-vous, je vous prie, pour de plus grandes choses.» — Dessein du cardinal de donner au baron de Palluau, «outre ma compagnie, la lieutenance colonelle de mon régiment de cavalerie.» Il faut tenir secrètes les dispositions que prend le cardinal au sujet de ses gardes. Copie. — Bibl. de l'Arsenal, *Hist. franç.* fol. 186, in-4°, p. 132.
[2 ou 3 juin[1].]	A M. de Longueville.	Recommandation de hâter le passage de ses troupes en Italie. M. le cardinal de La Valette l'attend avec impatience, et vivra avec lui dans la meilleure intelligence, Richelieu lui en répond et lui en donne avis, «de crainte que quelques uns ne vous eussent faict entendre le contraire.» Copie. — Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 183 v°[2].
5 juin. Abbeville.	A Monsieur le Comte.	Lettre de politesse pour un message envoyé au roi par le comte de Soissons, qui avait intercédé auprès de Sa Majesté en faveur de M. de Rheims; sur quoi Richelieu ajoute: «Pour ce qui regarde M. de Rheims, je n'ay rien à vous dire si non qu'il aura tout le temps de recognoistre le préjudice qu'il s'est faict et la mauvaise résolution qu'il a prise, non seulement comme sujet du roy, mais comme ecclésiastique[3].» Copies. — Bibl. imp. Cinq-Cents Colbert, 46, fol. 55 v°. Saint-Germain-Harlay, 346, t. II, p. 69[4].
6 juin. Abbeville.	Le roi à M. le Comte.	A la lettre que nous venons de mentionner, Richelieu jugea convenable d'en ajouter une du roi, et il faisait dire à Sa Majesté: ... «La conduite de M. l'archevesque de Rheims a esté si mauvaise tant qu'il a esté dans Paris, et sa retraite à Sedan si fascheuse pour un ecclésiastique, que je n'ay rien en ce rencontre qu'à prier Dieu qu'il le rende plus sage à l'avenir qu'il n'a esté jusqu'à présent.» Minute de la main de de Noyers. — Bibl. imp. Fonds Béthune, 9337, fol. 51.
8 juin.	Au s[r] de Boispillé.	On inquiète mal à propos M[me] de Chevreuse; elle n'a rien à craindre en France, si quelqu'un luy veut persuader le contraire, il la trompe méchamment. — «Le d. s[r] de Boispillé peut faire voir ce billet à M[me] de Chevreuse, à quoy j'ajoute ces trois mots de ma main, afin qu'elle en cognoisse plustost la vérité.» Copies. — Bibl. imp. Cinq-Cents Colbert, 46, fol. 30. — Saint-Germain-Harlay, 346, t. II, p. 39[5]. — Imprimée. — *Madame de Chevreuse*, par M. Cousin, appendice, p. 325.

[1] Voy. t. VI, p. 376, une lettre adressée à Chavigni du 2 juin; elle donne à peu près la date de celle-ci.
[2] «Copie faite sur une pièce de la main de Cherré.» Note du manuscrit.
[3] Voy. t. VI, p. 378.
[4] Les deux manuscrits mettent cette note marginale: «D'après une copie originale.»
[5] «Faite sur une minute originale de la main de Cherré.» Note des deux manuscrits.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1639. 9 juin.	A M. le mareschal de Chastillon.	Satisfaction de Richelieu sur le bon état de son armée. Il a désiré l'assistance de l'armée du maréchal de La Force, on donne ordre à cette armée de s'avancer en diligence vers Thérouenne... On ne veut rien négliger pour un prompt succès. Minute de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. Pays-Bas, t. XIII. — Copies. — Bibl. imp. Béthune, 9259, fol. 97. — Cinq-Cents Colbert, 118, fol. 76 v°. — Imprimée. — Aubery, III, 629. — Recueil de 1695, p. 157 [1], où on a mis cette fausse suscription au maréchal de Schomberg.
9 juin. Abbeville.	Pour M. Bouthillier, surintendant, a Paris.	Quand Saladin [2] sera arrivé rien ne vous empeschera d'aller aux Caves. — Envoyer quérir Berthemet auquel Richelieu a des ordres à donner pour le service du roi. — « [3] J'accuseray la réception de vos lettres quand elles seront importantes... Asseurés-vous de mon affection. Je seray très aise de voir vostre fils quand il sera venu, je croy qu'il aura faict un bon traitté et le désire avec passion [4].» Orig. — Arch. des Aff. étr. France, 1639, Suppl. fol. 205.
Idem.	A M. de la Meilleraye.	Envoyant ce porteur pour apprendre des nouvelles dont je suis en peine, je vous fais ce mot pour vous dire qu'il est nécessaire que l'officier des Gassies, qui s'estoit donné aux ennemis et qui a esté prisonnier, soit pendu, pour donner exemple, et qu'on fasse mesme d'autres actions semblables pour contenir chacun en son devoir. Copie. — Bibl. de l'Arsenal, *Hist. fr.* 186, in-4°, p. 136.
10 juin.	A M. de Longueville.	Assurance d'affection. — Satisfaction de ce que son armée a commencé à passer en Piedmont le 3 du mois. Le roi ayant confiance en lui et au cardinal de La Valette, on ne prescrit rien, seulement, «autant qu'on peut voir de loin, il semble qu'il est important de chasser les ennemis de Chivas et de reprendre Villeneuve d'Ast, du tout nécessaire à la communication de Casal.» Mais ce n'est qu'une pensée qu'on lui laisse à examiner. Minute de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. Turin, t. XXVIII, fol. 512. — Copie. — Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 345, fol. 185.
11 juin. Abbeville.	A M. de la Meilleraye.	J'espere que nous réparerons l'accident arrivé à M. de Feuquières [5]. J'envoie de Ville voir si nos travaux sont achevés, si bien que vous n'ayés pas à craindre les ennemis... Je souhaite avec passion le succès de vostre entreprise. «Au nom de Dieu, conservés-vous; et peut estre Dieu veut-il que vous ayés la gloire de réparer les malheurs d'un gentilhomme qui a faict des merveilles de sa personne; je reprends force en cette occasion...» Copie. — Bibl. de l'Arsenal, *Hist. fr.* 186, in-4°, p. 138.

[1] Les copies présentent quelques légères différences avec la minute.

[2] Saladin avait été envoyé à Chavigni, qui le renvoya avec un mémoire daté du 10 juin, ou il expliquait amplement l'état des affaires d'Italie et de la mission dont il était chargé. Ce mémoire est conservé aux Affaires étrangères (France, 1639, Supplément, fol. 208. — Minute; l'original est dans Turin, t. XXVIII, fol. 518). Voy. t. VI, p. 673 et 414.

[3] Ici le cardinal a pris la plume; le commencement de ce billet est de la main de Cherré.

[4] Chavigni partit de Turin à la mi-juin.

[5] La perte de la bataille de Thionville.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1639. 11 juin, 9 heures du soir. Abbeville.	A M. de la Meilleraye.	Ne m'escrivés plus de grandes lettres; je me contente d'un billet ou de quelqu'un qui nous dise de vive voix comme les choses se sont passées... Il est très a propos de faire travailler aux forts que vous avés projetés entre les deux rivières de Canche et d'Hautie; ne plaignés point l'argent pour faire diligenter vos travaux. Copie. — Bibl. de l'Arsenal, *Hist. fr.* 186, in-4°, p. 139.
12 juin.	Au mareschal de Chastillon[1].	Vous aurés sceu le malheur arrivé à M. de Feuquières, par la lâcheté de sa cavalerie, il mérite de grandes louanges, car il a fait merveille... les ennemis y ont perdu presque toute leur cavalerie... M[rs] de Lorraine et Picolomini sont allés droit à Verdun... Le roi désire que de Mézieres[2] où il croit que cette dépesche vous trouvera, vous alliés droit aux ennemis... Au nom de Dieu faites diligence. Copies. — Bibl. imp. Béthune, 9260, fol. 51 v°. — Cinq-Cents Colbert, 119, fol. 36. — Imprimée. — Aubery, IV, p. 127; et Recueil de 1695, p. 191.
Le jour de la Pentecôte. 13 juin, 10 h. du matin.	A M. de la Meilleraye.	Détails sur le combat de Thionville; nous y avons perdu 3,000 hommes et les ennemis 5,000. — M. de Feuquieres blessé et pris. — Notre cavalerie a manqué. — On a jeté des canons à la rivière et brûlé des poudres par ordre de M. de Feuquières, quand la bataille a été perdue. — «J'espère que nous aurons revanche, avec l'aide de Dieu[3].» Copie. — Bibl. de l'Arsenal, *Hist. fr.* 186, in-4°, p. 143.
15 juin. Abbeville.	*Idem.*	«Je vous ay mandé comme le roy ne désire pas que vous souffriez que Monsieur aille dans les tranchées.» Je luy recommande de ne pas s'exposer non plus[4]; «c'est à vous de demeurer tousjours auprès de Monsieur, et de faire conduire ses braves par quelqu'un aux tranchées.» Copie. — Bibl. de l'Arsenal, *Hist. fr.* 186, in-4°, p. 144.
16 juin. Abbeville.	Mémoire au s[r] Mélian, ambassadeur en Suisse.	Le roy ne veut pas s'engager à présent en l'affaire des Grisons; il faudroit trop de dépense pour rétablir les choses au point où elles étoient lorsqu'ils obligèrent l'armée de Sa Majesté à se retirer de leur pays. Néanmoins il faut les tenir bien persuadés de la bienveillance, pouvant arriver

[1] Au moment où Richelieu faisait cette lettre, le maréchal écrivait : «Le malheur arrivé à M. de Feuquières est très-fâcheux... il ne faut s'estonner de cela... J'ay une armée fraische et gaillarde, remplie de bons hommes. Je marche en diligence vers la frontière de la Meuse... Je souhaitte avec passion qu'il se présente occasion où je puisse aider à effacer le desplaisir que vous avés à présent...» (Copie, Bibl. imp. Béthune, 9260, fol. 53 v°. — Cinq-Cents Colbert, 119, fol. 37.)

[2] Le maréchal répondait le 16 juin : «Le s[r] de Varennes, qui m'a rendu la dépesche du roy avec une lettre qu'il a pleu à Vostre Éminence m'escrire, m'a trouvé plus avancé que vous ne me croyés, car je jugeay bien, en partant de Vervins, que d'aller à Mézières ce seroit autant de temps perdu, je suis venu au plus droit pour m'approcher de Verdun, Stenay et Mouzon, qui avoient plus besoin d'estre soutenus que Charleville et Mézières.» ...Châtillon a mandé à M. de Noyers «toutes les particularités» de l'affaire et il expose les mesures pour s'opposer aux entreprises que pourroit tenter l'ennemi, en suite de sa victoire. Mêmes sources que pour la lettre que nous venons de citer (fol. 65 v° de Béthune et 45 de Colbert).

[3] Voy. t. VI, p. 380, un passage cité.

[4] Voy. t. VI, p. 364.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1639.		telles conjonctures où il paraîtrait utile «de s'embarquer de rechef en cette affaire.» ...«Le roi pourroit accorder au capitaine Menestra la pension de 1,000 livres, s'il rend des services dignes de cette récompense...» M. Melian peut promettre aux Grisons que «s'ils viennent à estre attaqués par les rois d'Espagne ou de Hongrie, S. M. les assistera comme bons alliés...» s'ils parvenaient à se remettre eux mêmes en possession de la Valteline, les difficultés qu'il y a à les assister disparaîtraient. «La conjoncture ne sera, pour cette entreprise, jamais aussi favorable qu'aujourd'huy...» Le roy envoie un pouvoir au s^r^ Melian, pour s'en servir le cas échéant; «en un mot, il faut tout rejeter sur l'avenir et ne promettre rien, qui oblige présentement, que généralement...» Copies. — Bibl. imp. Cinq-Cents Colbert, 46, fol. 410. — Saint-Germain-Harlay, 346, t. II, p. 759 [1].
16 juin. Abbeville.	Mémoire à M. Damontot.	Une lettre de M^rs^ les Estats a fait connaître au roi que Mme la Landgrave de Hesse «est résolue à rentrer en rupture avec le roy de Hongrie, moyennant que le roy luy donne la mesme assistance que Sa Majesté donnoit à défunct M. le Landgrave, son mary.» Le roi agréant cette proposition, charge M. Damontot de conclure un traité avec celui que députera Mme la Landgrave. — L'instruction porte le détail des conditions de la subvention et l'injonction de traiter au meilleur marché possible. — «Si Damontot traite avec Milander, luy promettre 25 ou mesme 30,000 livres de pension, et commencer par là, afin de le rendre plus facile en ce qui sera de l'assistance d'argent qui sera portée au traitté...» Il conviendroit de faire un nouveau traité au lieu de celui de Vesel où plusieurs articles sont inutiles. — Si l'on réclamoit pour le jeune fils du Landgrave les mêmes avantages qu'on faisoit a son père, il faudroit contester et ne «passer carrière» que si l'on ne peut sans cela conclure le traité [2]. Mise au net par un secrétaire de Chavigni. — Arch. des Aff. étr. Hollande, t. XXI, pièce 87. — Copies. — Bibl. imp. Cinq-Cents Colbert, 46, fol. 144. — Saint-Germain-Harlay, 346, t. II, p. 236 [3]. — Extrait, Suppl. franç. 390.
17 juin.	Le roi au mareschal de Chastillon.	«Mon cousin... j'adjouste cette lettre à mes précédentes despesches pour vous dire que l'ordre qu'elles vous portent de venir, avec toute mon armée que vous commandés, en deçà, ne doit avoir lieu qu'au cas que Picolomini prenne sa route vers le cardinal infant d'Espagne...» (Ici le roi donne des ordres au maréchal de Châtillon, selon les mouvements divers qu'on peut supposer que fera Picolomini.) «Si Picolomini vient avec le cardinal infant, j'espère que Dieu nous fera la grâce d'avoir la revanche de Thionville.» Minute de la main de Cherré. — Dépôt de la guerre, t. LII, fol. 469.

[1] La copie, dans chaque manuscrit, porte : «Faite sur une pièce de la main de Daridol.» La rédaction nous semble en effet l'œuvre de Chavigni, d'après une matière donnée par Richelieu.

[2] C'est encore une pièce rédigée dans les bureaux de Chavigni, sur un mémoire du cardinal.

[3] «Faite sur une copie de Daridol.» Note commune au manuscrit de Colbert et de Harlay.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1639.		
18 juin, à 4 heures du soir. Abbeville.	A M. de la Meilleraye.	Des nouvelles du 15 mai nous informent que Picolomini est vers Metz... sur les avis qu'ils peuvent avoir eus des malheurs de Thionville, ils veulent faire les mauvais; renforcez vos gardes de la tranchée [1]... Copie. — Bibl. de l'Arsenal, *Hist. fr.* 186, in-4°, p. 150.
18 juin, à 8 heures du soir. Abbeville.	*Idem.*	...[2] Attendu la marche de Picolomini, il faut avancer vos travaux. — Conservés-vous sans vous tourmenter. — Indication de divers moyens de défense, palissades, abatis, fossés. «Des soldats qui seront tant soit peu couverts du parapet mousqueteront avec plaisir ceux qui voudront passer par dessus l'abattis...» Copie. — Bibl. de l'Arsenal, *Hist. fr.* 186, in-4°, p. 151.
19 juin. Abbeville.	*Idem.*	...[3] Les ennemis peuvent être aujourd'hui à Arras. — Tenés-vous sur vos gardes... Le cardinal infant a donné rendez-vous aux milices du pays. Vous aurez demain de bonne heure vos canons et vos chevaux. M. le cardinal vous envoiera cent chevaux qu'il a à soi, avec le pot et la cuirasse. Le roi en fera autant des siens... (Annonce d'autres renforts)... Le cardinal infant n'a que 10,000 hommes... Mesures à prendre si l'ennemi vient, en corps d'armée, pour passer la Canche et l'Authie... «Mgr m'a fait l'honneur de me dicter ces lignes,» dit de Noyers en signant [4]. Copie. — Bibl. de l'Arsenal, *Hist. fr.* 186, in-4°, p. 153.
19 juin.	Au mareschal de Chastillon [5].	M. de Noyers vous escrit si amplement au sujet de l'approche de l'armée de M. le mareschal de La Force que je n'ay qu'à vous conjurer de considérer les raisons qui sont estendues en sa lettre. Je les trouve de très grand poids, non seulement pour le service du roy, mais aussy pour l'intérest de vostre réputation... Minute de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. Pays-Bas, t. XIII. — Copies. — Bibl. imp. Béthune, 9259, fol. 118. — Cinq-Cents Colbert, 118, fol. 87. — Imprimée. — Aubery, t. III, p. 656. — Recueil de 1695, p. 162.
Idem.	A M. d'Alluyn.	Le roi a trouvé très-mauvais le retard apporté à l'entrée dans le Roussillon... Sa Majesté estime qu'on pouvait entrer plus avantageusement avec 10,000 hommes, les ennemis n'estant pas assemblés, qu'avec le double, quand ils le seront... Indications de divers desseins à exécuter. «Tant y a que je vous conjure d'animer toutes choses autant que vous pourrés, et de faire l'impossible pour que le roy ayt

[1] Nous avons donné un extrait, t. VI, p. 390.
[2] Quelques lignes du commencement et de la fin de cette pièce sont mises en note, t. VI, p. 390.
[3] Extrait en note, t. VI, p. 390.
[4] On avertit, en tête de cette pièce, que la copie a été faite sur un original qui n'est pas de la main de Richelieu; faut-il en conclure que les autres copies de lettres à la Meilleraie dont le manuscrit de l'arsenal est composé, et pour lesquelles on ne donne aucune indication de source, sont faites sur des autographes du cardinal? Nous ne le pensons pas; mais sans doute ces pièces étaient de la main de Charpentier, qu'on a cru être celle de Richelieu.
[5] Cherré a écrit sur la minute que la lettre va aussi à M. de La Force, et en effet un original se trouve dans les archives dudit duc, lequel nous a été communiqué par M. le marquis de La Grange.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1639.		tel succez, au lieu où vous estes, qu'il le doit attendre et que je me promets de vostre zèle... Copies. — Bibl. imp. Béthune, 9265, fol. 25. — Cinq-Cents Colbert, 45, fol. 250. — Saint-Germain-Harlay, 346, t. I, fol. 258 v°[1].
19 juin.	A M. d'Espenan.	«Le roy a trouvé très mauvais qu'on ayt attendu jusqu'au 10 de ce mois à entrer dans le pays des ennemis... Je ne puis comprendre quelle raison peut avoir eu un tel délay... plus tost vous eussiez obtenu de plus grands avantages sur l'ennemi avec la moitié des forces du roy, que maintenant avec toutes celles qu'a M. le Prince. Au nom de Dieu, poussés avec vostre chaleur ordinaire à réparer ce manquement.» Copies. — Bibl. imp. Cinq-Cents Colbert, t. 45, fol. 278. Saint-Germain-Harlay, 346, t. I, fol. 282.
Idem.	A M. d'Arpajon.	«Je me promets tant de vostre courage et de vostre zèle au service du roy, que ces trois mots ne sont que pour vous conjurer d'employer l'un et l'autre pour que Sa Majesté puisse avoir un bon succez des armes que commande M. le Prince.» — Mécontentement du roi comme dans les deux lettres précédentes. Copies. — Bibl. imp. Cinq-Cents Colbert, 45, fol. 277 v°. Saint-Germain-Harlay, 346, t. I, fol. 282.
20 juin.	Instruction au s^r de Cornillon.	Le roi envoie le s^r de Cornillon pour traiter avec Picolomini de la rançon ou de l'échange des prisonniers faits dans la bataille de Thionville, pour lesquels on offre aussi des officiers et soldats, pris dans d'autres circonstances[2]. Copie. — Bibl. imp. Cinq-Cents Colbert, 45, fol. 226 v°.
21 juin.	A M. de Feuquieres.	Lettre de condoléance sur le malheur arrivé à ce général devant Thionville. Richelieu le console, et lui annonce la mission de M. de Cornillon[3]. Copies. — Bibl. imp. Cinq-Cents Colbert, 45, fol. 233. — Saint-Germain-Harlay, 346, t. I, fol. 230 v°.
Idem.	Au mareschal de Chastillon.	Richelieu l'informe du voyage de M. de Cornillon; il espère que le maréchal «prendra la revanche du malheur de Thionville.» Copies. — Bibl. imp. Cinq-Cents Colbert, 119, fol. 56. — Béthune, 9260, fol. 82. — Imprimée. — Aubery. *Mém.* t. IV, p. 154. — Recueil de 1695, p. 192.

[1] «Sur une minute de la main de Cherré.» Note du manuscrit de Colbert et de celui de Harlay. Même apostille pour les deux lettres qui suivent.
[2] Voy. le t. VI, p. 399, note 2.
[3] Voy. t. VI, p. 399. — Feuquières n'espérait pas grand'chose de l'envoi de M. de Cornillon; et, en effet, il mourut en captivité le 13 mars de l'année suivante. La lettre touchante qu'il écrivit à ses enfants, une heure avant sa mort, est imprimée dans le recueil de M. Ét. Gallois, t. I, p. 257.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1639. 21 juin.	Au mareschal de Chastillon.	Étonnement de Richelieu de ce que le maréchal a demandé au duc de La Force l'adjonction à son armée de l'armée du maréchal de La Force, pour le siége de Saint-Omer[1]... «Le roy est plus touché que je ne vous puis dire des longueurs que vous apportés à vostre entreprise et des variétés qu'on remarque en vos effects... Minute de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. Pays-Bas, t. XIII. — Bibl. imp. Cinq-Cents Colbert, 118, fol. 92 v°. — Béthune, 9259, fol. 125. — Imprimée. — Aubery, *Mém.* III, p. 664 et Recueil de 1695, p. 162.
23 juin.	A M. de Praslin.	«Le roy veût estre informé de ceux qui n'ont pas faict leur devoir au combat de Thionville; distinguer nommément les officiers qui auront refusé de combattre et ceux qui s'en seront enfuis laschement.» Orig. — Arch. du département de la Marne. — Imprimée. — Bulletin de la Société de l'histoire de France, 1854.
23 juin. Abbeville.	A M. de la Meilleraye.	«Picolomini, enflé de sa victoire, estoit allé assiéger Mouzon... Il n'a pas fait comme M. de Feuquières, car, aussy tost qu'il a veu l'armée de M. de Chastillon, il a levé diligemment le piquet.» Il a perdu 1,000 ou 1,200 hommes. Copie. — Bibl. de l'Arsenal, *Hist. fr.* 186, p. 174, in-4°.
24 juin. Abbeville.	*Idem.*	Le roy trouvera bon ce que vous résoudrez avec M. de Noyers pour vostre siége. — Envoyez un trompette pour savoir où est Picolomini, pour traiter de la rançon des prisonniers[2]. Copie. — Bibl. de l'Arsenal, *Hist. fr.* 186, fol. 133, in-4°[3].
Idem.	A M. l'archevesque de Bordeaux, commandant l'armée navale du roy.	Avis de la prochaine arrivée en Espagne de la flotte des Indes, tâcher de la rencontrer... Avantages de M. le prince dans le Roussillon[4]... Mise au net de la main de Cherré. — Arch. de l'Empire K, 134, Guyenne, 1re partie, p. 75, pièce 186. — Orig. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. XV, fol. 252. — Béthune, 9241, fol. 105 et 9349, fol. 157 v°. — Imprimée. — *Correspondance de Sourdis*, t. II, p. 110. (Doc. inéd. in-4°.)
24 juin.	A M. de Schomberg.	«...Je veux vous avertir, comme vostre ami, que le roy a trouvé à redire deux choses qui, à la vérité, ne me semblent pas excusables:» 1° votre régiment devrait avoir 2,000 hommes et n'en a pas 1,200; 2° votre compagnie de gendarmes n'a que 50 maistres. — «Je vous prie de remédier à ce mal qui vous fait tort; et faites estat des conseils d'une personne qui, voulant vous tenir lieu du vieil mareschal de Schom-

[1] Le même jour 21 juin, une lettre du roi, contre-signée Sublet, était adressée au maréchal de La Force, pour approuver le refus qu'il avait fait de se rendre à l'invitation du duc de Châtillon. (Imprimée. — *Mém. de La Force*, t. III, p. 446.)

[2] Voy. ci-dessus, à la date des 20 et 21 juin.

[3] La copie est placée, par erreur, dans le manuscrit, entre une lettre du 2 juin et une du 5.

[4] L'archevêque de Bordeaux était alors à la mer; cette lettre lui a été adressée à divers endroits, et le manuscrit de la suite de Dupuy en conserve trois originaux; outre celui que nous venons de noter, daté du 24 juin, il y en a deux autres datés du 20, fol. 246 et 248, dont l'un est un duplicata de l'autre; ils sont conformes à la pièce des Archives. Quelques additions ont été faites à la pièce datée du 24.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1639.		berg, doivent estre receus de vous avec telle révérence qu'on les voye suivis d'effects...» Copies. — Bibl. imp. Béthune, 9265, fol. 27 v° [1]. — Cinq-Cents Colbert, 45, fol. 251 v° [2]. — Saint-Germain-Harlay, 346, t. I, fol. 260.
24 juin.	A M. le Prince.	M. de Noyers vous escrit du fond des affaires. «...Le roy, désirant que vous faciés de grands progrès, se remet à tout ce que vous estimerés estre possible... et que vous cognoistrés estre raisonnable par vous mesme et par l'advis de ceux qui sont auprès de vous...» — Estat du siége de Hesdin, ce qui s'est passé au siége de Mouzon, etc. [3] Copies. — Bibl. imp. Cinq-Cents Colbert, 45, fol. 287 v°. — Saint-Germain-Harlay, 346, t. I, p. 292 v° [4].
25 juin. Abbeville.	A M. de la Meilleraye.	«...Vous voulés renvoyer les paysans pour espargner l'argent du roy, je ne désire point qu'ils partent que tous les travaux ne soient achevés; ce n'est pas vostre argent qui se dépense, et partant vous trouverés bon que j'en use à ma mode, sachant les volontez du roy...» S. M. a ordonné à M. de Saligny de s'avancer entre Abbeville et Hedin avec 2,000 chevaux et 2,000 hommes de pied, afin que vous les puissiés avoir à coup près, si vous en avés besoin... Copie. — Bibl. de l'Arsenal, *Hist. fr.* 186, in-4°, fol. 179.
Idem.	*Idem.*	Avis succinct sur le jeu de ses mines. Copie. — Bibl. de l'Arsenal, *Hist. fr.* 186, in-4°, p. 178.
26 juin, au soir. Abbeville.	*Idem.*	«Bien qu'on ne puisse donner avis de loin des choses que l'on ne cognoist pas, l'appréhension que j'ay que le jeu de vostre mine ne rompe votre pont de mats [5] faict que je m'imagine que, lorsque la mine jouera, on peut le tirer un peu à costé, ou avec une corde du bord du fossé, ou en l'y poussant de dessus le pont de fascines. Vous sçaurés bien pratiquer tout ce qui se pourra faire, et mespriser tous les advis qui, semblant bons de loin, se trouveront non praticables de dessus les lieux.» Copie. — Bibl. de l'Arsenal, *Hist. fr.* 186, in-4°, fol. 181.
26 juin, à 9 heures du soir.	*Idem.*	Nouvelles recommandations, faites de la part du roi, au sujet du jeu des mines... — «Je ne puis que me plaindre de vostre simplicité si vous avés eu pensée qu'avant que Picolomini vinst l'on vous voulust donner un compagnon...» Copie. — Bibl. de l'Arsenal, *Hist. fr.* 186, in-4°, fol. 182.

[1] Au dos du volume est écrit : «Mémoires venus de M. le cardinal de Richelieu.»
[2] Copie faite «sur une minute de la main de Cherré.» Note des manuscrits de Colbert et de Harlay.
[3] Le récit indiqué ici était joint, en ce moment, comme une espèce de circulaire à plusieurs lettres que Richelieu écrivait aux généraux commandant les armées de France.
[4] Fait sur une minute «de la main de Cherré.» Note des deux manuscrits.
[5] Voy. ci-après, lettre du 27 juin.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1639. 26 juin, à 10 h. du soir.	A M. de la Meilleraye.	«Je suis bien aise de quoy vous faictes charger la mine Lambert, afin que le roy veit la diligence que vous faictes auparavant mesme que d'avoir receu son ordre.» — M. de Noyers vous envoie la monstre;... nous ne jugions pas qu'il la falust donner auparavant la fin du siége, de peur que les soldats se débandassent... Avertissés vos prévosts d'estre sur leur garde pour empescher les déserteurs...» — «Ne vous mettés point en peine de ce que diront les uns et les autres... Hesdin étant pris, nous nous resjouirons ensemble.» Copie. — Bibl. de l'Arsenal, *Hist. fr.* 186, in-4°, p. 185.
26 juin. Abbeville.	A M. Molé, conseiller du roy en ses conseils d'estat et privé, et son procureur général au parlement de Paris.	«Le s[r] Cottereau ayant une affaire au parlement touchant le don que le roy lui a faict de la justice de Villejuifve près Paris, dans lequel il est troublé par un trésorier de France, nommé le s[r] de Courlay, je vous fais cette lettre pour vous en recommander la justice et pour vous conjurer de luy vouloir donner vos conclusions sy favorables et sy promptes qu'il puisse avoir, au plus tost, le contentement qu'il a lieu de se promettre de vostre équité et de l'estime que vous faictes de la recommandation d'une personne qui vous affectionne et qui est véritablement comme moy, etc.» Orig. — Bibl. imp. Cinq-Cents Colbert, t. VI, fol. 250.
27 juin. Abbeville.	A M. de la Meilleraye.	«Je suis extresmement fasché que vos ponts vous ont faict faux bond... il faut combler le fossé quelque coust qu'il y ait et quelque temps qu'il fasse. J'ay toujours craint que les ponts estant vis-à-vis des mines, ils feussent rompus quand elles joueroient.[1]» Richelieu indique trois moyens de réparer ce mal... «J'envoie Maiola[2] expressément pour me rapporter des nouvelles...[3]» Copie. — Bibl. de l'Arsenal, *Hist. fr.* 186, in-4°, p. 185.
28 juin. Abbeville.	*Idem.*	«La lettre que m'a apportée le s[r] de Chouppes m'a fort contenté... Je désire vous voir en estat de donner une bonne venue à Picolomini, qui a passé le 26 à Givet pour venir à nous.» — 2,000 hommes de cavalerie et 2,000 hommes de pied sont partis de Guise et viennent à grande journée... «Si dans deux ou trois jours la place n'est pas encore prise, le Picolomini pourra prendre quelque passe temps, et si elle est prise, M. de Chastillon, qui le costoye, estant arrivé, il faut tascher de luy donner encore plus de divertissement.» Copie. — Bibl. de l'Arsenal, *Hist. fr.* 186, in-4°, p. 187.
Idem.	A M. de la Meilleraye.	«Je suis extresmement aise de l'asseurance que vous me donnés des succès de vostre entreprise... N'avés-vous pas besoin de petites échelles, soit pour monter au retranchement des ennemis... soit pour monter sur la courtine où le cânon a faict brèche ?... Vous prendrés tout ce que je vous mande pour chimère, si ce n'est qu'estant sur les lieux vous en jugiés quelqu'uns de praticables.» Copie. — Bibl. de l'Arsenal, *Hist. fr.* 186, in-4°, p. 191.

[1] Voy. ci-dessus, la lettre datée du 26 janvier au soir.
[2] Cet officier y fut tué le lendemain matin. (Voy. t. VI, p. 406.)
[3] Voy. t. VI, p. 406, note 3, où la fin de cette lettre est citée.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1639. 29 juin. Abbeville.	A M. de la Meilleraye.	«Ma niece m'escrit que le jeune Canillac est parti de Paris en poste, pour aller à Hesdin, où est M. de Vaillac, pour se battre avec luy. M. le grand maistre les fera, s'il luy plaist, arrester tous deux, il les envoiera icy séparément. Si le roy est au camp, M. le grand maistre prendra ses ordres sur ce sujet.» Copie. — Bibl. de l'Arsenal, *Hist. fr.* 186, in-4°, p. 189.
Idem.	*Idem.*	«Picolomini a passé à Givay le 25 et vient joindre le cardinal Infant... Hastez vostre capitulation, ne donnés aucun temps inutile aux assiégés, parce que peut-estre seroit-ce un artifice du cardinal infant, qu'on dit y avoir faict entrer hier un homme à la nage, pour gaigner temps. Quelque capitulation qu'on fasse, si elle n'est exécutée aujourd'huy, travaillés jour et nuit, plus que jamais, à vos ponts et à vostre circonvallation.» — Sa douleur de la perte de Fréselière [1]. Copie. — Bibl. de l'Arsenal, *Hist. fr.* 186, in-4°, p. 190.
Ce dernier juin. Abbeville.	*Idem.*	«Je suis ravi de ce que les ennemis aient capitulé, mais je le seray encore davantage quand la place sera effectivement rendue, ce qu'il faut presser extraordinairement; aiant advis, non seulement par la voie que le roy sçait de l'aspic, que toute la cavalerie de Picolomini doit coucher aujourd'huy à Arras, mais, qui plus est, par Saint-Preuil, qu'il y a desja passé...» Inquiétudes de ce que la capitulation ne s'exécute pas;... dispositions éventuelles... «Je suis seur que toutes ces diligences sont sans besoin, mais ne pouvant rien gaster et pouvant servir, si j'en pouvois faire de plus grandes, je n'en n'obmettrois aucune. Selon les nouvelles que j'apprendray aujourd'huy de ce qui arrivera et de ce que Sa Majesté fera, je verray ce à quoy mon courage et ma valeur porteront une mauvaise santé.» Copie. — Bibl. de l'Arsenal, *Hist. fr.* 186, in-4°, p. 195.
1er juillet. Abbeville.	*Idem.*	...«Comme vous avés bien mérité l'honneur qu'il a pleu au roy vous faire [2]; je suis ravy qu'il vous l'ait donné comme il a faict; et ne vous imaginés pas que je sois capable de croire que vous le vous soyés procuré par autre voye que par celle de vos services... J'ay parlé au roy pour M. de La Ferté Senneterre, Sa Majesté l'a faict mareschal de camp de très bonne grace... Quant à la Bartette [3], il mérite bien ce qu'il demande, mais je croy qu'il appartiendra au gouverneur.» Copie. — Bibl. de l'Arsenal, *Hist. fr.* 186, in-4°, p. 198.

[1] Voy. t. VI, p. 406, note 1, l'expression même de Richelieu sur la perte de cet officier.

[2] Voy. le tome VI, p. 407. — Le roi était allé à Hesdin le 29 juin, et ce jour même la ville capitula; le roi voulut y entrer par la brèche, et au haut de cette brèche il donna le bâton de maréchal de France à la Meilleraie. La Gazette raconta le fait et donna le texte de la capitulation le 3 juillet, p. 369 et suivantes, et dans la Gazette du 9, p. 387, Richelieu fit mettre un nouvel article à la louange du roi et de la Meilleraie.

[3] Major au régiment de la marine. Voy. la Gazette, p. 370.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1639. 1er juillet. Abbeville.	A Madame de Savoie.	« ...Il ne lui reste d'autre moyen de salut que de suivre le conseil que Richelieu lui envoie.... Il n'est plus temps de délibérer, il n'en reste qu'autant qu'il en faut pour exécuter une bonne résolution [1].» Orig. — Arch. des Aff. étr. Turin, t. XXVII, fol. 3. — Copies. — Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 234 v° [2]. — Imprimée. — Aubery, *Mém.* t. V, p. 309. — Recueil de 1695, p. 339.
6 juillet [3].	A M. d'Hémery [4].	Détail d'opérations et de mesures à prendre indiquées par Richelieu... — En *P. S.* «M. le comte Philippe [5] a escrit de grandes plaintes de vous à M. l'ambassadeur; mais, comme vous pouvés croire, on s'en moque de deça...» Minute de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. Turin, XXVII, fol. 6. — Copie. — Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 236 v° [6]. — Extrait. — Dupuy, t. DCCLXVII, cahier Qq [7]. — Imprimée. — Aubery, *Mém.* V, p. 290, et Recueil de 1695, p. 281.
7 juillet. Abbeville.	Response aux faicts proposez par le sr de Menillet, de la part de M. l'archevesque de Bordeaux.	Ces propositions consistaient à faire le siége de Fontarabie. — Prendre Gattary. — Tenter une entreprise sur Saint-Ander. — Attaquer la Corogne. — Dans ses réponses Richelieu apprécie les avantages et les inconvénients de ces diverses propositions. Minute de la main de Cherré. — Arch. de l'Empire, K, 134, Guyenne, 1re partie, p. 95, pièce 193. — Original [8]. Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. XV, fol. 254. — Copies. — Fonds Béthune, 9241, fol. 120 v° et 9349, fol. 164. — Imprimée. — *Correspondance de Sourdis*, t. II, p. 112. (Doc. inéd. in-4°.)
7 juillet [9]. Abbeville.	A M. l'archevesque de Bordeaux, commandant l'armée navale du roy.	Richelieu lui envoie le mémoire en réponse aux propositions apportées par le sr de Menillet; il espère que sans hasarder l'armée l'estacade de la Corogne pourra être rompue. Dans l'imprimé, on a supprimé ce passage que donne le manuscrit: «Il vient d'arriver une espouvantable nouvelle d'Allemagne, dont je vous envoie la copie; si elle est véritable, comme nous le croyons, les affaires de l'empire sont en mauvais estat [10].» — En revanche, l'imprimé met ici ces mots, que nous ne trouvons ni dans l'original, ni dans la minute : «Notre flotte du levant rivalise avec le ponant.» Minute. — Arch. de l'Empire, K, 134. Guyenne, etc. 1re partie, p. 102, pièce 194. — Original. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. XV, p. 115. — Copies. — Béthune, 9241, fol. 124, et 9349, fol. 156 v°. — Imprimée. — *Correspondance de Sourdis*, t. II, p. 115, in-4°. (Doc. inéd.)

[1] Cette lettre remarquable ayant été imprimée, nous n'en donnons que ces quelques mots. Un passage est cité en note d'une autre lettre à la même princesse. (Voy. t. VI, p. 414.)

[2] «Sur une minute raturée de la main de Cherré.» Note du manuscrit de Harlay.

[3] Les imprimés mettent le 6.

[4] Cette lettre de Richelieu est la réponse à une missive d'Hémery du 28 juin, laquelle missive se trouve dans le manuscrit de Dupuy cité aux sources.

[5] Le favori de Madame. On sait que Richelieu le fit prendre et conduire en France un peu plus tard. Voyez, à son sujet, une note de la page 540 du tome VI.

[6] «Minute de la main de Cherré.» Note marginale de la copie du manuscrit de Harlay.

[7] Voy. t. VI, p. 56, note 2.

[8] L'original contient plusieurs passages qui ne sont point dans la minute.

[9] C'est la date de la minute, écrite au dos par Cherré : on a mis à l'original «d'Abbeville, 8 juillet,» mais Richelieu avait quitté Abbeville le 7, en même temps que le roi.

[10] S'agit-il de «la défaite de dix régiments impériaux et de la prise de leur général,» racontée dans une lettre de Banier que donne la Gazette, p. 393? Dans ce cas, la nouvelle répondrait mal à l'emphase de l'annonce.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1639. 9 juillet[1].	A M. d'Hémery.	Richelieu recommande «de désarmer en diligence, sans perdre aucun moment de temps,» les habitants de trois places remises entre les mains du roi, par la duchesse de Savoie; «il falloit commencer par là, ne l'avoir pas faict est un pur aveuglement.» Imprimée. — Aubery, *Mém.* t. V, p. 298. — Recueil de 1696, t. I, p. 282.
11 juillet. Corbie.	Au mareschal de la Meilleraye.	«Je vous prie de me mander, confidemment et sans qu'on en sache rien, quelle réputation a dans l'armée le s[r] de Sioujac, capitaine, dans le régiment de mon neveu de Brezé. Je ne suis pas en doute de son courage, mais je désire sçavoir quelle est estimée sa conduite. Je sçay que son humeur est gaillarde, à quoy je ne trouve rien à redire; mais je désire sçavoir si cette gaillardise est accompagnée de prudence et de conduite[2].» Copie. — Bibl. de l'Arsenal, *Hist. fr.* 186, in-4°, p. 199.
14 juillet. De Ham.	*Idem.*	On l'informe de la marche de Lamboy. «Le roy est d'avis que vous ne rompiés pas la circonvallation qui protége vostre camp... Conclusion : il est besoin de nous conserver dans nostre victoire, et ne rien hasarder cette année...» Recommandations pour le cas où Picolomini s'approcherait, ainsi que pour la subsistance de son armée... Copie. — Bibl. de l'Arsenal, *Hist. fr.* 186, in-4°, p. 204.
17 juillet. Saint-Quentin.	A Madame la Comtesse.	«Madame, j'adjouste plus de foy à la lettre qu'il vous a pleu m'escrire que non pas aux mauvais discours que l'on pourroit avoir faicts à vostre préjudice. Je n'ay pas manqué d'asseurer le roy de l'affection que vous tesmoignés avoir pour son service. Sa Majesté n'en est pas en doute...» Copie. — Bibl. de l'Arsenal, collect. Conrard, in-fol. t. VII, p. 1900.
19 juillet. Saint-Quentin.	Au mareschal de la Meilleraye.	«Nous partons pour aller à Guise, où l'on dit que nous trouverons en chemin un corps de cavalerie de 2,000 chevaux; si cela est, vous entendrés parler d'actions extraordinairement héroïques... L'avis de Palloque[3] ne vous doit pas empescher le dessein que vous a porté le s[r] de Chouppes, car les ennemis ne sont pas si forts que le d. avis portoit...» — (Ici quelques chiffres indiquent les forces de Picolomini)... «Les ennemis ont fait de grands retranchemens à Arras, prenés vos mesures pour la seureté de Hesdin, et le dessein que vous avés.» Copie. — Bibl. de l'Arsenal, *Hist. fr.* 186, in-4°, p. 211.

[1] Aubery date cette lettre d'Abbeville, c'est une indication inexacte, nous venons de le remarquer. Nous n'avons point le manuscrit de cette lettre, mais en quittant Abbeville le 7, pour aller à Péronne où il arriva le 11, Richelieu s'arrêta à Péquigny et à Corbie.

[2] Une autre lettre sur le même sujet, adressée aussi à M. de la Meilleraie, se trouve dans le même manuscrit de l'Arsenal (p. 219), où, faute de date, on l'a classée au hasard entre le 21 et le 27 juillet. Richelieu y exprime les mêmes pensées, à peu près dans les mêmes termes : «Je ne suis pas en doute de son cœur, mais je seray bien aise d'avoir esclaircissement de sa teste. Je ne demande point si c'est un sénateur, mais seulement sçavoir s'il est capable d'une politique militaire raisonnable.» Dans cette seconde pièce le nom de l'officier est écrit Siourac; n'ayant ni minute, ni original, nous ne pouvons rectifier le copiste. Nous n'avons point l'explication de cette double lettre, mais il est probable qu'une seule aura été envoyée.

[3] Voyez, sur cette affaire, plusieurs lettres, t. VI, p. 436, 441 et autres.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1639. 22 juillet. A Marle.	Au mareschal de La Force.	Remercîments des témoignages de la joie que le maréchal a ressentie de la prise de Hesdin et de la récompense qu'a obtenue son cousin de la Meilleraie. «Les termes de la lettre que vous m'avés faict la faveur de m'escrire sur ce sujet sont si obligeans, que je n'ay point de paroles pour vous en remercier comme je désirerois...» Imprimée. — *Mém. du duc de La Force*, t. III, p. 463.
24 juillet. Rethel.	Le roy à M. le Comte.	«Mon cousin, approchant de Sedan... je ne sçaurois assez m'estonner de l'appréhension qu'on tesmoigne en ce lieu de mon approche, veu que je n'ay aucune intension qui puisse estre préjudiciable ny à vous, ny à ceux avec lesquels vous estes... Mon affection vous est asseurée, en vous conduisant comme je me le promets.» Minute de la main de Cherré. — Bibl. imp. Béthune, 9337, fol. 11. — Copie. — Fonds Dupuy, 549, fol. 226.
26 juillet. Mézières.	A M. le Comte.	Réponse à une lettre de compliments adressée au cardinal par le comte de Soissons, et qu'avait apportée un de ses gentilshommes, M. de Sardini. Richelieu ajoute en *P. S.*: «J'ay dit à M. de Sardini plusieurs choses, sur vostre conduite, que je m'asseure que vous trouverés bon, puisqu'elles n'ont autre fin que vostre bien[1].» Orig. — Bibl. imp. Fontette, portef. 24, n° 85.
Idem.	A Madame la Comtesse.	«Madame, si vous m'eussiés faict la faveur d'avoir quelque créance en la lettre que je vous escrivis de Saint-Quentin, vous n'auriés pas pris, je m'asseure, des ombrages de la venue du roy en ces quartiers, comme vous avés faict, Sa Majesté n'ayant autre intention que de vous protéger...» — *P. S.* «J'ay prié vostre secrétaire de vous dire particulièrement ce que j'estime pour vostre bien. C'est à vous, Madame, à rendre vostre conduitte si prudente que le roy ayt accasion de s'en louer.» Copie. — Bibl. de l'Arsenal, collect. Conrard, in-fol. t. VII, p. 1903.
27 juillet. Mézières.	Instruction à M. le baron d'Oysonville, s'en allant à Brisach.	«Le roy aiant eu avis de la mort de M. le duc de Weymar[2], et désirant pourveoir à ce qui regarde son service et le bien de la cause commune, sur un accident sy impréveu et de sy grande conséquence, dépesche au s[r] comte de Guébriant le baron d'Oysonville... Avantages que le roy fait aux troupes du feu duc de Weymar pour les retenir a son service, et à M. d'Erlach... Procédés à suivre par M[rs] de Guébriant et d'Oysonville dans cette négociation... Di-

[1] Richelieu qui, l'avant-veille, avait fait adresser, par le roi, un reproche au comte de Soissons, évite de mettre un nouvel avertissement à une lettre de compliments, mais il charge le gentilhomme d'un message verbal (ci-après, 28 juillet), et puis il n'use pas de la même réserve avec Madame la Comtesse (lettre suiv.).

[2] Ce même jour, 27 juillet, Richelieu mandait à M. de la Meilleraie l'étonnement et les regrets que la mort inattendue de ce prince, arrivée le 17 juillet, après une très-courte maladie, causait à la cour. (T. VI, p. 450.) Le Mercure, en l'annonçant, publia des vers à la louange de l'illustre défunt. (T. XXIII, p. 32.) Des bruits d'empoisonnement ne tardèrent pas à se répandre, et nous avons une lettre du procureur général Molé à son ami P. Dupuy, où il en parle comme d'un fait qu'on ne révoque pas en doute : «Si vous sçavez les particularités de l'empoisonnement du duc de Weymar, vous m'obligerez de m'en faire part.» Bibl. imp. Fonds Dupuy, 792, lettre 70.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1639		verses lettres de cachet pour les chefs des d. troupes, mises ès mains du d. s[r] d'Oysonville [1]. Mise au net. — Arch. des Aff. étr. Allemagne, t. XV, pièce 130. Copie. — Bibl. imp. Cinq-Cents Colbert, 46, fol. 390 v°.
[1639 [2].] 28 juillet. Mézières.	Pour M. de Chavigny, secrétaire d'estat, à Laon.	...«**Vous avés très bien fait de vous faire porter à Laon**, le changement de lieu et la bonté de l'air contribueront a **vous retirer de l'estat où vous estes maintenant. Cependant je vous conjure de ne penser à rien qu'à vous guérir**, et ne vous impatientés point, n'y ayant rien si contraire au mal que vous avés, que le chagrin et la mélancolie [3]. M. de La Barde, qui est icy, aura soin des affaires qui regardent **vostre charge en vostre absence, qui ne vous sçauroit nuire** auprès du roy, ny auprès de moy, qui ne vous ayme pas **moins que par le passé...»** Orig. — Arch. des Aff. étr. France, 1638, de janvier à juillet, fol. 421.
1639. 28 juillet. Mézières.	A M. le Comte.	«**Je n'ay pas manqué d'asseurer le roy de la déférence que le s[r] du Plessis m'a faict cognoistre que vous avés rendue au conseil que j'ay pris la liberté de vous donner, par** M. de Sardini, sur le sujet des fortifications de Sedan, **dont Sa Majesté a tesmoigné la satisfaction que vous pouvés désirer.»** S'il se conduit bien, il ne recevra jamais que bon **traitement du roy...— «J'ay receu comme un tesmoignage** de vostre amitié la personne du s[r] de Crousille ..Je veux croire qu'il se rendra tel qu'il doit estre, et en prie Dieu de **tout mon cœur. C'est un homme que je ne cognoissois point particulièrement et que j'ay plustost désiré pour vostre considération que pour la sienne; cependant je m'en tiens grandement obligé...»** Orig. — Bibl. imp. Fontette, portefeuille 24, n° 82.
Idem.	A M. le comte de Guébriant [4]. *	Affliction de Richelieu à cause de la mort du duc de Weymar. **Les dépesches de M. de Noyers vous ont porté les ordres du roy au sujet de ce que vous devés faire de concert avec M. d'Oysonville. Vous n'oublierés rien pour engager les principaux chefs des troupes du duc de Weymar à se rendre au désir du roy.** Copie. — Bibl. imp. Cinq-Cents Colbert, 116, fol 9. — Imprimée. — *Hist. de Guébriant* par le Laboureur, p. 141, où cette lettre est fautivement datée du 26.
[29] juillet.	A...	Sur la mort du duc de Weymar, et le désir du roy que les chefs de l'armée du feu duc restent au service de France,

[1] Voy. t. VI, p. 451 et 453, les lettres de Richelieu aux colonels du feu duc de Weymar et à M. d'Erlach. Nous nous bornons ici à indiquer cette instruction assez longue, où nous trouvons seulement la pensée du cardinal, c' qui doit avoir été rédigée par Chavigni.

[2] La pièce est de la main de Cherré, sauf le millésime, qu'une autre main a écrit : 1638. Cette fausse date a fait insérer la pièce dans le manuscrit de 1638, aux Affaires étrangères.

[3] Je trouve, dans les manuscrits de Hollande, aux Affaires étrangères, tome XXI, folio 114, une lettre du 28 juillet où Chavigni mande au cardinal qu'il « va se faire saigner du pied, à cause des douleurs dont il souffre. » Il envoie en même temps des depêches reçues de Hollande, où d'Estrades mande que le prince d'Orange exécutera ce qu'il a promis par sa troisième proposition. (Voy. t. VI, p. 455.)

[4] Voy. t. VI, p. 453, une lettre adressée à M. d'Erlach, sur le même sujet.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1639.		pour l'accomplissement de ce que M. de Weymar avoit sy bien commencé, et dans l'intérest de la cause commune. Copies. — Bibl. imp. Cinq-Cents Colbert, 46, fol. 390. — Saint-Germain-Harlay, 346, t. II, p. 725 [1].
30 juillet.	A M. de Picolomini [2].	M. de Cornillon est envoyé de nouveau pour l'échange de M. de Feuquières. Il est aussi question dans cette lettre de l'échange de Jean de Wert et de celui du maréchal Horn. Copies. — Bibl. imp. Cinq-Cents Colbert, 45, fol. 226. — Saint-Germain-Harlay, 346, t. I, fol. 234 [3].
30 juillet. Donchery.	A M. de Choisy [4].	On est informé d'une entrevue secrète du duc de La Valette avec le cardinal infant. Voir avec Mrs de Roquepine, de Campelz, de Grançay, s'il reste quelque chose à faire pour garantir Metz... «C'est chose très certaine que M. D. L. V. promet au roy d'Espagne de faire une entreprise sur Metz et de luy mettre cette place entre les mains, mais son passage à Bruxelle est douteux. Faites voir ma lettre à Mrs de Roquepine et Campelz, pour leur tesmoigner la confiance qu'on prend en eux...» Imprimée. — Aubery, *Mém.* t. IV, p. 200, et Rec. de 1695, p. 193.
31 juillet.	Au mareschal de Chastillon.	Picolomini coucha avant-hier 29 à Maubeuge; on croit qu'il va passer à Namur. «C'est à mon d. s^r mareschal à voir s'il veut faire les deux retranchements dont il m'a parlé, aux deux costés de la montagne où il faict estat de prendre son champ de bataille.» On lui envoie des troupes et des mineurs. «Tout consiste à diligenter autant qu'on pourra le siége...» Copies. — Bibl. imp. Béthune, 9260, fol. 141. — Cinq-Cents Colbert, 119, fol. 91. — Imprimée. — Aubery, *Mém.* t. IV, p. 202. — Recueil de 1695, p. 194.
1er août. De Mouzon.	*Idem.*	On lui envoie tous les secours qu'il a demandés... «Je ne croy point que Picolomini vienne icy, mais il faut faire tout ce qu'il faut comme s'il y venoit certainement.» Se souvenir qu'il vint à M. de Feuquières par des bois à Thionville; il me semble qu'il pourroit faire le mesme icy...» Conseils à ce sujet... Copies. Bibl. imp. Béthune, 9260, fol. 142. — Cinq-Cents Colbert, 119, fol. 91 v°. — Imprimée. — Aubery, *Mém.* t. IV, p. 202, et Recueil de 1695, p. 194.
2 août [5]. Mouzon.	Instruction pour M. de Choisy.	Un sommaire de cette instruction a été donné dans notre VIe volume, page 454. Richelieu a écrit en marge de la pièce originale quelques lignes de matière [6] pour cette instruction, qui a dû être rédigée dans le cabinet du secrétaire d'État des Affaires étrangères. Nous nous bornerons ici à ces seules indications. Copies. — Bibl. imp. Cinq-Cents Colbert, 46, fol. 394 v°. — Saint-Germain-Harlay, 346, t. II, p. 733. — Imprimée. Aubery, *Mém.* t. IV, p. 368.

[1] Les deux manuscrits mettent cette note marginale : «Ceci est escrit de la main de Cherré. — Ce doit estre une lettre de M. le cardinal de Richelieu à quelqu'un des officiers de feu M. de Weymar ou à plusieurs d'eux. (Voy. le mémoire cy-dessus.)» Ce mémoire ainsi indiqué se trouve dans notre VIe volume, page 451.

[2] Pièce mentionnée p. 457 du VIe volume, note 1.

[3] «Sur une copie de la main de Cherré.» Note commune aux deux manuscrits.

[4] Voy. l'extrait, t. VI, p. 430.

[5] On a mis en tête : «le 4;» c'est sans doute la date de l'envoi.

[6] Indication des deux copies dans les manuscrits de la Bibliothèque impériale.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1639.		
8 août. Mouzon [1].	Au mareschal de Chastillon.	Un gentilhomme de M. de la Meilleraie apporte la nouvelle d'un combat qu'il a gagné contre l'armée du marquis de Fuentes, avec peu de perte des siens et grand désastre des ennemis [2]. «Le pauvre Monteclair a eu le bras gauche cassé. et M[rs] de Gassion et de Senneterre qui commandoient l'avant-garde ont fait des merveilles... [3]» Copies. — Bibl. imp. Cinq-Cents Colbert, 119, fol. 93. — Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 501. — Béthune, 9260, fol. 145 v°. — Imprimée. — Aubery, *Mém.* t. IV, p. 204, et Recueil de 1695, p. 195.
8 août. Mouzon.	A M. le cardinal de La Valette.	Réponse à une lettre du 31 juillet. — Satisfaction «de voir la résolution avec laquelle vous et M. de Longueville marchés pour secourir Turin.» — Richelieu lui envoie la relation du combat de M. de la Meilleraie. «J'espère que les armes que vous commandés ne seront pas moins heureuses en Italie, et que vous nous manderés au premier jour qu'il leur sera arrivé quelque bon succez... Je remets le surplus à une dépesche que M. de Chavigny vous fait de la part du roy [4]...» Orig. — Arch. des Aff. étr. Turin, t. XXIX, fol. 90. — Copie. — Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 501 v°.
12 août. A Mouzon.	Lettre du roi a M. le Prince [5].	Sa Majesté le félicite de ce qu'ensuite de la prise de Salces [6], il s'est emparé, à la vue des ennemis, de la ville de Canette... «Il ne se peut rien adjouster à l'estime que je fais de vostre personne et a l'affection que j'ay pour ce qui vous touche...» Le roi va en Bourgogne, «où j'auray beaucoup de contentement de voir mon cousin le duc d'Anghien, vostre fils, de la conduitte et des services duquel j'ay aussy une particulière satisfaction...» Minute. — Bibl. imp. Fonds Béthune, 9337, fol. 67.
14 août [7]. A S[te] Meneboult.	Lettre du roi a M[me] de Savoye [8].	Malgré ses fautes, qu'il sera bien difficile de réparer, le roi marche à son secours. «Je vous envoie le sieur de Chavigny pour sçavoir vos intentions et vous faire cognoistre les miennes...» Autographe. — Arch. des Aff. étr. Turin, t. XXIX, fol. 101. — Minute de la main de Cherré, même collection, t. XXVII, fol. 63. — Mise au net de la main de Cherré. — Bibl. imp. Fonds Béthune, 9337, fol. 70.
14 août. S[te] Meneboult.	A M. de La Grange aux Ormes.	«Le s[r] de La Grange ayant rapporté au roy le désir qu'a M. le duc de Lorraine de rentrer dans les bonnes grâces du roy, Sa Majesté le renvoie vers le d. s[r] duc Charles de Lorraine,

[1] La copie de Harlay seule donne le lieu de date.

[2] Les manuscrits que suivent les imprimés disent que ce combat fut donné près de Mauquerques; le récit de la Gazette (p. 487) nous permet de rétablir ce nom estropié; il s'agit d'une «forte église nommée Sainte-Marie Querque, dont on chassa les ennemis qui s'en étaient emparés la nuit précedente.»

[3] Voy. ce qu'en écrit Richelieu à M. de la Meilleraie, t. VI, p. 464.

[4] L'original chiffré de la lettre de Chavigni est aux Affaires étrangères, folio 88 du manuscrit précité.

[5] Nom et date notés au dos par Charpentier.

[6] Voyez, au sujet de Salces, une autre lettre à M. le Prince, t. VI, p. 572.

[7] C'est la date de la minute; l'original est daté du 15, jour du départ; la copie de Béthune met le 13, c'est sans doute un quantième inexact.

[8] Nous en avons donné un extrait en note d'une lettre au cardinal de La Valette, t. VI, p. 469.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1639.		pour l'asseurer que, s'il est en l'estat auquel il luy a mandé, il oublíera très volontiers sa conduite passée, luy donnant toute seureté pour s'aboucher avec M. le cardinal de Richelieu, proche de Langres[1]. Faict à Sᵗᵉ Menehoud.» Imprimée. — Aubery, *Mém.* t. V, p. 576, et Recueil de 1696, t. II, p. 363.
Sans date. [Un peu avant le 15 août 1639[2].]	A M. le commandeur de Guitaut, commandant pour le roy des isles Sᵗᵉ Marguerite et Sᵗ Honorat.	«Aussitost que j'ay appris les nécessitez de la place où vous estes, j'y ay faict pourveoir... vous verrés par là le soin que je veux avoir de vous et l'affection que je vous porte... asseurés-vous qu'on vous mettra en estat de faire recevoir un affront aux Espagnols s'ils vous vont attaquer... J'ay remis tous les mémoires que vous m'avés envoyés entre les mains de M. Le Queux.» Orig. — Communication de M. de Guitault.
15 août.	A M. le commandeur de Guitaut, commandant pour le roy des isles Sᵗᵉ Marguerite.	Commission donnée à un gentilhomme sur la recommandation de M. de Guitault : «J'ay veu les nouvelles que vous avés envoyés à Cherré, touchant ce qui se passe à Naples et en Piedmont... Veillez à la seureté des places que vous avés en garde et dont je me repose sur vous, de sorte qu'il ne puisse arriver aucun inconvénient...» Orig. — Communication de M. de Guitault.
15 août[3].	A M. le comte d'Estrades.	«Je vous dépesche ce courrier sur des avis certains, que le roy d'Espagne assemble sa flotte à la Corogne, qui sera forte de cinquante grands vaisseaux qui seront commandez par D. Antonio Doquendo, le plus habile homme de mer qui soit en Espagne...» Presser le prince d'Orange de sortir pour le combattre, il ne peut jamais trouver une occasion meilleure. Copie. — Archives des Médicis à Florence, cart. 51 (corti d'Europa), indication de M. Canestrini. — Imprimée. — *Ambassades et négociations de M. le comte d'Estrades*, p. 44[4].
20 août. Joinville.	Instruction aux sʳˢ de Guébriant, de Choisy et d'Oysonville, pour négocier avec l'envoyé des généraux du feu duc de Weymar.	Nous avons donné, tome VI, p. 481, note 1, un extrait succinct de cette pièce, dont la matière seule appartient au cardinal. Mise au net. — Arch. des Aff. étr. Allemagne, t. XV, fol. 138. — Copie. — Bibl. imp. Cinq-Cents Colbert, 46, fol. 401. — Imprimée. — Aubery, *Mém.* t. IV, p. 393.
20 août.	A M. d'Erlach.	«Le roi a eu fort agréables les asseurances de fidélité et affection à son service, qui lui ont esté données par le colonel Flersheim, au nom des officiers de M. de Weymar... Le roy prend autant de confiance en vous qu'en ses naturels

[1] Un sauf-conduit fut rédigé le même jour; après un préambule où est répété à peu près ce qui précède, «Sa Majesté promet en foy et parole de roy que le duc pourra venir à Langres, y demeurer et s'en retourner en toute seureté, soit qu'il y soit conclu quelque chose avec luy ou non, ensemble ceux qu'il amènera avec luy.» (Mêmes sources que ci-dessus.)

[2] Cette lettre doit avoir précédé de peu de jours celle du 15 août, dont nous la rapprochons, ne pouvant indiquer le jour précis de la date. Toutes deux font mention du gentilhomme envoyé par M. de Guitaut; et nous savons que le sʳ Le Queux, dont il est ici question, était alors employé par Richelieu pour les affaires de la marine en Provence.

[3] On a mis mal à propos à la date de cette lettre : de Ruel.

[4] Voy. t. V, p. 885, note 2.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1639.		et plus affidés sujets... Vous recevrés, dans le service de Sa Majesté, tous les avantages que vous y sçauriés désirer [1]...» Copies. — Arch. des Aff. étr. Allemagne, t. XV, p. 135. — Bibl. imp. Cinq-Cents Colbert, 46, fol. 399 v°. — Saint-Germain-Harlay, 346, t. II, p. 742 [2]. — Imprimée. — *Mém. hist.* concernant M. le général d'Erlach, etc. Yverdun, 1784, t. III, p. 34 [3].
28 août. Langres.	Le roi à Monsieur.	«...Vous aymant comme je fais, j'attends de vous tout ce qui se peut désirer d'un frère de très bon naturel... M. Du Boullay vous dira les nouvelles d'icy. Envoyez moy le plus tost possible les deux mil hommes que vous m'avés promis.» Minute de la main de Cherré. — Bibl. imp. Fonds Béthune, 9337, fol. 66.
30 août.	A Madame de Chevreuse.	«Le roy a trouvé fort estrange qu'aiant receu vostre abolition, il y a plus de trois mois... vous ayés fait difficulté de vous en servir... est-ce un dessein formé de ne plus revenir en France?» Les faux avis qu'on lui a donnés en sont-ils cause... «Vous estes trop judicieuse pour ne pas cognoistre que le roy ne voudroit pour rien du monde vous faire rechercher après une abolition donnée... Reste donc a vous, Madame, de faire ce que vous estimés plus a propos pour vostre avantage...» Copies. — Bibl. imp. Cinq-Cents Colbert, 46, fol. 44 [4]. — Saint-Germain-Harlay, 346, t. II, p. 53. — Imprimée dans l'*Hist. de Louis XIII*, par le P. Griffet, t. III, p. 179, et par M. Cousin, p. 338.
[illegible] septembre.	A M. de Couvonges, gouverneur de la citadelle de Turin.	«Puisque vous estes dans la citadelle de Turin, je la tiens asseurée. Faites travailler nuit et jour aux fortifications; les soldats de la garnison gagneront à ces travaux. M. de Chanteloup vous porte l'argent. — De cette place dépend le succès des affaires d'Italie. L'attachement d'amitié que vous m'avés tesmoigné vouloir prendre avec moy, me donne la liberté de vous envoyer [illegible],000 escus pour vous ayder aux frais auxquels la guerre d'Italie vous engage.» Minute de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. Turin, t. XXVII, fol. 117. — Copie. — Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 347, fol 332.
Idem.	Lettre du roi à Mme de Savoie.	«Ma sœur, vous verrés mes pensées pour vostre bien par l'instruction que j'ay donnée à l'abbé Mondain... Il n'est plus question de délibération, mais d'exécution. Au nom de Dieu, conservés un lieu où vous puissiés vous retirer en sureté avec vostre fils, mon neveu [5]...» Minute de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. Turin, t. XXVII, fol. 113. — Copie. — Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 329 v°.

[1] Le roi avait donné, le 20 avril précédent, à M. d'Erlach une pension de 12,000 livres. Le brevet a été imprimé dans les mémoires de d'Erlach, p. 13, ainsi que les lettres de naturalisation données à ce général, la même année (1639), p. 15. Sans nom de mois et sans quantièmes, ces lettres sont contre-signées : SUBLET.

[2] «Copie de la main de Chirurgien.» Note commune aux deux manuscrits de la Bibliothèque impériale.

[3] L'imprimé offre quelques légères variantes avec le manuscrit.

[4] «Sur une minute originale de la main de Cherre.» Note du manuscrit de Colbert.

[5] Voyez le tome VI, p. 502, lettre au cardinal de La Valette,

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1639. 5 septembre. S[t] Jean de l'Aune (de Losne).	A M[me] la Princesse.	«Bien que je ne doute pas que vous ne soyés fidellement avertie des bonnes qualitez de M. le duc d'Anguien, je ne serois pas satisfait si je ne vous asseurois...» (et Richelieu répète à peu près ce qu'il écrivait la veille au prince de Condé, t. VI, p. 507). «Vous en devez avoir grand contentement... ce m'en sera toujours beaucoup de rencontrer les occasions de le servir et tout ce qui vous touche...» Orig. — Arch. de Condé, 137. Communication de M[gr] le duc d'Aumale.
6 septembre.	Au s[r] Mondain.	Cette lettre porte une rectification faite à l'instruction donnée le 2 [1], et confirme en même temps d'autres parties de ladite instruction. Copie faite sur une pièce de la main de Cherré. — Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 344.
7 septembre.	[A M. Bouthillier [2].]	Richelieu le prie d'achever une affaire concernant son neveu du Pont. «C'est une affaire du cours ordinaire, qui n'exige point de comptant, et où il (le d. neveu) n'est gratiffié que comme les autres capitaines des galères. — Il faut user de prudence quant à la taxe des aisés [3]. Orig. — Manuscrit du cabinet de M[gr] le duc d'Aumale.
10 septembre [4]. Chalon-sur-Saône.	Mémoire au s[r] Damontot, estant pour le service du roy en Hollande.	La nécessité de faire une suspension d'armes en Italie ne vient d'aucune faute qu'on aurait commise, mais uniquement de la mauvaise conduite de la duchesse de Savoie, tandis que l'intention du roi était de pousser vigoureusement les affaires, et de se rendre lui-même en Italie avec de nouvelles forces. C'est ce qu'il faut bien faire comprendre au prince d'Orange et aux députés des États. Il faut présenter en opposition les brillants succès que la France a obtenus partout ailleurs, en Allemagne, en Artois, sur les côtes d'Espagne où l'armée navale s'est signalée. Enfin, «le d. s[r] Damontot se plaindra doucement, de la part du roy, à M. le prince d'Orange, de ce qu'il a laissé passer cette longue campagne sans rien faire contre les ennemis communs, quoyque dès le commencement il en ayt eu bon moyen... Il pourra doucement insinuer que le manque de renfort de 6,000 hommes en Italie a esté aussy en partie cause que nos généraux ont esté obligés de faire la susd. suspension...[4]» — «Le roy faict estat de tenir ses armes en campagne jusques à la Toussaint... s'asseurant Sa Ma-

[1] Voy. t. VI, p. 506.

[2] Ce billet manque de suscription, mais c'était Bouthillier qui s'occupait toujours des affaires concernant M. du Pont de Courlay.

[3] Voy. t. VI, p. 496 et p. 985 (aux additions), où mention est faite du présent billet.

[4] C'est sans doute à ce moment que Richelieu a fait rédiger un exposé des manquements que la France pouvait reprocher au gouvernement de Hollande. Je trouve ce document, sans date, parmi les pièces de 1639, dans le manuscrit des Affaires étrangères, Hollande, tome XXI, coté 211, avec ce titre. «Extrait des contraventions faictes par M[rs] les Estats aux traittés qu'ils ont faicts avec le roy.» C'est une mise au net de la main d'un secrétaire de Chavigni. Il y en a deux copies à la Bibliothèque Impériale (Cinq-Cents Colbert, 46, fol. 209, et Saint-Germain-Harlay, 346, t. II, p. 385), et l'une et l'autre portent cette annotation marginale : «D'après une pièce de la main de Daridol dont le titre est de la main de Cherré.» On reprend l'histoire des conventions conclues entre les deux États depuis le traité du 8 février 1635, époque où tous deux prirent part à la guerre de trente ans.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1639.		jesté que le d. prince en usera de mesme... et luy en fait faire instance bien expresse, comme aussy aux députez de Mrs les Estats... C'est la moindre correspondance qu'ils doivent rendre aux grands efforts que Sa Majesté a faicts pendant cette année pour le bien commun, et que s'ils y apportoient de la difficulté, elle auroit très grand sujet d'estre mal satisfaite [1].» Mise au net de la main d'un secrétaire de Chavigni. — Arch. des Aff. étr. Hollande, t. XXI, pièce 125. — Copies. — Bibl. imp. Cinq-Cents Colbert, 46, fol. 148. — Saint-Germain-Harlay, 346, t. II, p. 244. — Suppl. franç. 370.
11 septembre. Chalon-sur-Saône.	A M. le cardinal de La Valette.	Pressantes recommandations pour munir Turin de vivres et de munitions de toutes sortes, pendant la suspension. M. de Noyers a envoyé un commis qui fournira tout l'argent nécessaire... Achever tout ce qui reste à faire aux fortifications des places que nous tenons en Piedmont [2]. — *P. S.* «Nous savons, il y a longtemps, que M. de La Valette a fait partir un gentilhomme d'Angleterre pour aller voir ce qu'il pourra negocier a Metz.» Orig. — Arch. des Aff. étr, Turin, t. XXIX, fol. 203. — Copie. — Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 502 v°.
13 septembre. Mâcon.	A M. le Prince.	...«Toute la cour a esté satisfaite de la conduite de M. vostre fils.» — Félicitations sur la continuation des progrès de M. le Prince. Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
14 septembre. Mâcon.	Au mareschal de Schomberg.	Je réponds aux plaintes que vous faites de M. le Prince, «qu'en bien faisant vous n'avés rien à craindre... Il est de vostre prudence de rendre à M. le Prince tout ce qui est deu à sa qualité. Le roy l'affectionne à cause du zèle qu'il a à son service; je l'honore pour la mesme raison...» — «N'ayez point de noises avec luy, je vous en conjure...» Imprimée. — Aubery. t. IV, p. 241. — Recueil de 1695, p. 196.
17 septembre.	Pour M. de la Thuillerie.	Instruction au sieur de la Thuillerie. — ... Le principal but de son voyage est d'empescher la trêve et les négociations qui se pourroient faire a cette fin, mais il ne doit pas le faire cognoistre de delà, ny tesmoigner que nous l'apréhendions... Le prétexte de son voyage doit estre que le roy n'a pas voulu laisser davantage Mrs les Estats sans un ambassadeur. .— Que le roy est résolu de continuer puissamment la guerre. — Le sr de la Thuillerie verra par les traittés faits depuis 1634 que «le prince d'Orange se peut dire avoir presque manqué en tout ce a quoy il s'estoit obligé,» et il fera valoir les grandes assistances que les Estats ont tousjours receus de la France... — Le prince

[1] Ce mémoire, très-longuement développé, où la pensée de Richelieu se montre partout, a été rédigé dans le cabinet du secrétaire d'État des Affaires étrangeres; les copies de Colbert et de Harlay mettent en note : «D'après une copie de Daridol.» (Voy. t. VI, p. 518, la dépêche adressée à M. d'Estrades.)

[2] Voy. t. VI, la lettre du ... septembre, à la page 516.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1639.		d'Orange est fort couvert; tâcher de le pénétrer adroitement. — Faire qu'on ne mette point l'armée en quartier d'hyver avant novembre. — En tâchant de pénétrer les négociations secrètes qu'on pourroit faire en Hollande, dissiper les soupçons qu'ils auraient qu'on en fait en France. — Bien vivre avec le prince et la princesse d'Orange... Mise au net de la main d'un secrétaire de Chavigni. — Arch. des Aff. étr. Hollande, t. XXI, pièce 336.
19 septembre. De Lyon.	A M. le Prince.	...«Le roy est extraordinairement satisfaict de la façon avec laquelle vous agissés pour son service.» Orig. — Arch. de Condé. Communication de M[gr] le duc d'Aumale.
23 septembre. Grenoble.	A Mons[r] Mons[r] de Thou, conseiller du roy en ses conseils, maistre des requestes de son hostel.	Richelieu le remercie des nouvelles qu'il lui a données du cardinal de La Valette[1]... «Je vous conjure de faire qu'il croye l'avis des médecins, je luy envoie celuy de M. Bouvard, par le seul médecin qui estoit auprès de moy. Asseurés vous, s'il vous plaist, de mon affection... Orig. — Bibl. imp. Fonds Dupuy, t. DLXXIII, fol. 197.
24 septembre. Grenoble.	A M. le Prince.	«Ayant apris par le courier que vous avés dépesché à M. de Noyers que les ennemis ont assiégé Salces, je me suis aussy tost résolu de vous envoyer Houdinière... pour servir en toutes choses où vous l'estimerés propre...» La lettre se termine par de vifs encouragements[2]. Orig. — Arch. de Condé, 138. Communication de M[gr] le duc d'Aumale.
27 septembre.	A M. le comte d'Harcourt.	«Le roy vous ayant choisi, dans l'extrémité du mal de M. le cardinal de La Valette, pour soustenir, le reste de cette campagne, les affaires d'Italie, je vous fais cette lettre par son commandement, à ce qu'aussy tost que vous l'aurés receue vous veniés... en poste recevoir les ordres de Sa Majesté.» Copies. — Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 659 v°[3]. — Dupuy, t. DCCLXVII, cahier Vv[4].
28 septembre.	Au mareschal de Schomberg.	Encouragement à contribuer de tout son pouvoir au secours de Salces. Nous avons donné les principaux passages de cette dépêche en note à une lettre du 6 octobre, tome VI, pages 573-574. Imprimée. — Aubery, t. V, p. 256. Recueil de 1695, p. 197. — Fragment dans l'*Hist. de Louis XIII*, par le P. Griffet, t. III, p. 230.
28 septembre. De Grenoble.	A M. le Prince.	Importance de la conservation de Salces. — «J'escris à M[rs] d'Halluin, d'Arpajon, d'Argencourt et de Lecques, pour les animer[5].» Orig. — Arch. de Condé. Communication de M[gr] le duc d'Aumale.

[1] Le cardinal de La Valette venait d'être atteint de la maladie dont il mourut le 28 septembre.
[2] Voy. t. VI, p. 572, lettre à M. le Prince, note 2.
[3] Minute originale de la main de Cherré. — Note du manuscrit de Harlay.
[4] Voy. t. VI, p. 56, note 2.
[5] Voy. t. VI, p. 572 et suivantes, les notes à la lettre du 6 octobre.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1639. 29 septembre.	A M. le Prince.	«Les dépesches que j'ai reçues de vostre part m'ont extresmement resjouy, veu la bonne espérance que vous avés de desfaire les ennemis au siége de Salces.... vous pouvés attaquer les ennemis avec un sy grand avantage que je ne croy pas qu'il vous en puisse arriver mal...» Orig. — Arch. de Condé[1]. — Copies. — Bibl. imp. Cinq-Cents Colbert, 45, fol. 326. — Saint-Germain-Harlay, 346, t. I, fol. 326 v°.
3 octobre. Grenoble.	*Idem.*	«Le roy donne au prince de Conty, son fils, l'abbaye de Granselve, la plus grande qui feust possédée par M. le cardinal de La Valette... Richelieu a escrit aux mareschaux de camp pour les porter à seconder vigoureusement les bons desseins du prince[2]...» Orig. — Arch. de Condé, 140. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
Idem.	Au mareschal de Chastillon.	«Le roy eust esté bien ayse qu'avant que vous mettiés vostre armée en garnison, vous eussiés peu deslivrer Metz des petits chasteaux qui sont portés dans vostre instruction comme Sancy. Il remet pourtant tout à vostre jugement...» Copies. — Bibl. imp. Béthune, 9260, fol 211 v°. — Cinq-Cents Colbert, 119, fol. 131. — Imprimée. — Aubery, t. IV, p. 260, et Recueil de 1695, fol. 198.
4 octobre. Grenoble.	A M. l'archevesque de Bordeaux, lieutenant général de l'armée navale du roy.	Richelieu approuve sa résolution d'aller à Brest faire radouber les grands vaisseaux, et à Nantes établir des ateliers; mais le cardinal désire qu'il ne s'y arrête pas longtemps, non plus qu'à Bordeaux, et qu'il fasse diligence pour le venir trouver à Lyon; on aura besoin de lui dans les occurrences présentes. «Nous prendrons ensemble résolution de ce qu'il faudra faire l'année prochaine...» — «La mort de M. le cardinal de La Valette m'afflige de telle sorte que je ne m'en sçaurois consoler, ayant perdu en sa personne un des meilleurs et des plus généreux amis que j'aye au monde...» — «Sa Majesté vous a réservé une de ses abbayes.» Orig. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. XV, fol. 273. — Imprimée. — *Correspondance de Sourdis*, t. II, p. 131. (Doc. inéd. in-4°.)
14 octobre. Lyon.	A M. le Prince.	Satisfaction que lui apportent les lettres du prince de Condé «par la bonne espérance que vous avés de la fuite ou de la deffaite des ennemis, et par les préparatifs que vous faites à cette fin. Nous ferons prier Dieu à Lyon à ce que le succez de vostre entreprise soit tel que tous les gens de bien le souhaitent avec vous pour l'avancement de la paix[3]...» Orig. — Arch. de Condé, 141. Communication de Mgr le duc d'Aumale.

[1] Voy. t. VI, p. 572, note 2.
[2] Voy. t. VI, p. 573, 575, notes.
[3] Voy. t. VI, p. 575, note 1.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1639.		
19 octobre. Lyon.	A M. le duc d'Épernon.	Condoléance pour la mort du cardinal de La Valette : « Comme je ne suis point capable de recevoir de consolation de cet accident, je le suis encore moins de vous en donner, veu l'extraordinaire sujet que vous avés de ressentir sa perte qui m'est commune avec vous[1]... » Imprimée. — *Vie du duc d'Épernon*, t. IV, p. 378.
21 [2] octobre. Lyon.	Mémoire pour traitter avec M. de Ransau et l'engager au service du roy [3].	L'état des affaires du roi ne lui permettant pas d'accorder tout ce que demande M. de Randzau, « Sa Majesté se promet qu'il se contentera de 60,000 livres comptant, plus la continuation de la gratification annuelle de 36,000 livres dont 6,000 en une terre de ce revenu que Sa Majesté lui donnera. En outre on lui promet tels emplois « qu'il aura sujet d'en estre satisfaict. » — On ne peut lui rendre le régiment qu'il avait, « Sa Majesté en ayant disposé lorsqu'elle croyoit qu'il ne voulust pas revenir en France, » mais s'il veut lever un bon régiment de 1,500 hommes, on lui payera les levées, 6 écus par hommes, condition ordinaire pour tout régiment estranger... « Il peut considérer... que c'est là un avantage tel qu'il ne se trouve point que Sa Majesté en ayt faict semblable à qui que ce soit depuis longtemps. » Copie. — Bibl. imp. Cinq-Cents Colbert, 46, fol. 340 [4].
27 octobre.	A M. le comte d'Harcourt.	« On écrit au long, en chiffre, à M. d'Argenson [5], pour vous en rendre compte, tout ce qui s'est passé avec le s[r] Masserati; »... « l'écouter ne vous doit pas détourner d'un seul moment de faire ce que vous aurés entrepris... » Copie. — Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 518 v°.
3 novembre. De Ruel.	A M. l'archevesque de Rouen.	L'archevêque de Rouen avait écrit au cardinal pour se plaindre de la désobéissance des religieux de Saint-Vandrille [6]; le cardinal répond : « L'affaire dont il s'agit est la question générale d'entre M[rs] les évesques et les religieux, laquelle on ne peut pas décider si promptement... En attendant la décision, continuez vos visites sans faire le scrutin, ne prendre cognoissance de tout ce qui regarde la conduite des religieux et la régularité, à moins qu'il ne soit arrivé quelque scandale public... Je suis bien fasché de la conduite de ceux de Saint-Vandrille à vostre égard... Je vous supplie de leur vouloir pardonner pour l'amour de moy, et révoquer les jugements que vous avés donnés contre eux... » Imprimée. — *Mercure de Gaillon*, p. 17. Voy. t. IV, p. 816, addition à la page 529.

[1] Voy. t. VI, p. 531, note 2.
[2] A la fin de la pièce on a mis 22 octobre.
[3] Ce titre ne dit pas qui était chargé de traiter. On voit l'importance que mettait Richelieu à attacher le brave Rantzau au service de la France.
[4] « Copie Daridot. » Note du manuscrit de Colbert.
[5] Voy. t. VI, p. 599 et aux additions, à la fin du volume.
[6] La lettre de l'archevêque, qui précède celle-ci dans le Mercure, est datée du 7 octobre 1638; ce millésime est évidemment une faute d'impression, laquelle se répète dans la date de l'absolution donnée aux religieux par l'archevêque, pièce imprimée à la suite des trois autres, page 21.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1639. 3 novembre. Ruel.	Aux religieux de l'abbaye de Saint-Vandrille.	«Mes frères, ayant appris ce qui s'est passé depuis quelque temps en vostre maison, au sujet d'une visite que M. l'archevesque de Rouen y a faite, je luy escrits pour le prier (ici Richelieu répète à peu près la lettre précédente)... En attendant un bon règlement, vous devés recevoir M. l'archevesque de Rouen, lorsqu'il voudra faire sa visite, avec tout le respect et l'honneur qui est deu à sa personne et à sa dignité, pourveu qu'il fasse ses visites sans faire le scrutin, etc. Imprimée. — *Mercur. de Gaillon*, p. 19.
23 [novembre] [1].	A M. le prince d'Orange.	«Monsieur, je n'ay pas manqué de faire sçavoir au roy les propositions dont vous avés chargé M. d'Estrades sur le sujet des desseins de l'année qui vient [2]... La diligence avec le secret des desseins que vous voudrés faire m'en font promettre un succès aussy avantageux que je le désire.» Minute. — Arch. des Aff. étr. Hollande, t. XXI, pièce 189. — Copies. — Bibl. imp. Cinq-Cents Colbert, 46, fol. 223. — Saint-Germain-Harlay, 346, t. II, p. 416 [3].
1er décembre. Ruel.	A M. l'évesque de Nismes.	M. d'Espenan [4] ayant donné l'asseurance qu'il pourroit tenir plus d'un mois dans Salces, Richelieu attend de son zèle au service du roy qu'il contribuera au secours de cette place. «Il n'est pas question de mener un grand corps, comme vous avés faict de vostre diocèse, que je sçay bien qu'il seroit difficile, mais seulement un petit corps bien affectionné : au mauvais estat où sont les ennemis peu de gens pouvant faire un grand corps.» Orig. — Arch. de l'hôtel de ville de Nimes. — Imprimée. — *Hist. de Nismes* par Ménard, t. VI, p. 11 des preuves.
2 décembre. Ruel.	A M. le Prince.	«Bien que je vous aye escrit deux fois depuis deux jours, je ne puis laisser partir M. de Coislin.. sans vous faire encore cette lettre pour vous conjurer, ainsy que j'ay desjà faict, de contribuer tout ce qui deppend de vostre crédit et de vostre authorité pour le secours de Salces...» Orig. — Arch. de Condé, 89. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
4 décembre. De Ruel.	*Idem.*	On lui renvoie M. de Rogles. Le cardinal n'a rien à ajouter aux précédentes lettres. Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
14 décembre. Paris.	A M. de La Cour.	[5] «Quant aux plaintes du marquis de Saint-Germain de n'avoir pas receu des bienfaits du roy, tandis que Sa Majesté estoit à Grenoble, ainsy que les autres qui estoient auprès de madame; je ne sçaurois assez m'estonner de ce qu'il ne recognoist pas luy mesme qu'on l'a faict exprès, de peur

[1] Pour la date, voyez notre remarque, t. VI, p. 610, note 1.
[2] Voy. t. VI, p. 620, note.
[3] «Sur une minute ou brouillard de la main de Chirurgien.» Note du manuscrit de Colbert et de celui de Harlay.
[4] Dans l'Histoire de Nimes on a imprimé par erreur : «d'Espernon.»
[5] Voy. t. VI, p. 598.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1639.		de le rendre suspect... Je vous recommande tousjour les fort de la Perouze...» Imprimée. — Aubery, t. V, fol. 298, et Recueil de 1696, t. I, p. 283.
16 décembre.	Billet envoié à M. de Chavigni au sujet de la défense faite aux prélats de conférer avec le nonce Scoti.	Richelieu lui envoie «l'ordre qu'il faut que M. de La Barde et son collègue[1] monstrent à MM. les prélats qui sont à Paris[2]...» Mise au net de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. Rome, t. LXVII. — Copies. — Bibl. imp. Dupuy, 535, fol. 83. — Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 696 v°. — Imprimée. — Aubery, IV. 346. — Recueil de 1695, p. 200.
17 décembre.	Au cardinal Bagni.	Richelieu se plaint du nonce Scoti, il envoie au cardinal Bagni la relation de la mauvaise conduite de cet ambassadeur[3]... «Je prie Dieu, ajoute-t-il, que vostre Éminence soit capable de rendre cet esprit autre qu'il n'a paru jusques icy à beaucoup de gens[4]...» Mise au net de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. Rome, LXVII. — Copies. — Bibl. imp. Dupuy, 535, fol. 83 v°. — Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 697 v°. — Imprimée. — Aubery, t. IV, p. 347. — Recueil de 1695, p. 201. — Extrait, *Hist. de Louis XIII* par le P. Griffet, t. III, p. 247.
17 décembre. Ruel.	A M. de Noailles, évesque de Saint-Flour.	«Le roy envoyant M. le comte de Noailles, vostre frère, en vos quartiers, pour amasser ce qu'il pourra de gens pour le secours de Salces que Sa Majesté a résolu de faire tenter de nouveau... je vous conjure de contribuer tout ce qui vous sera possible à cette fin. Vous ne sçauriés rendre un service au roy dont il vous sache plus de gré, ny dont, en mon particulier, j'aye plus de ressentiment en vostre endroit...» Orig. — Arch. de M. le duc de Noailles.
24 décembre. Ruel.	Au mareschal de Schomberg.	Le cardinal avait déjà écrit, le 28 novembre, au maréchal pour le presser de secourir Salces[5]; cette seconde lettre a le même objet. Nous en avons donné un extrait dans la note d'une lettre au prince de Condé[6]. Imprimée. — Aubery, t. IV, p. 312. — Recueil de 1695, p. 199.
27 décembre.	A M. l'archevesque de Bordeaux.	«Je seray demain à Paris, où je feray donner les cent mil francs au Picart. Vous pouvés continuer de voir le prisonnier

[1] Ce collègue était J. P. de Bertier, abbé de Saint-Vincent; tous deux étaient les agents du clergé. (Voy. une note marginale des manuscrits de Dupuy et de Harlay.)
[2] Voy. l'extrait, t. VI, fol. 651, note.
[3] Voy. t. VI, p. 649.
[4] Une réponse du cardinal Bagni se trouve, en copie, dans le manuscrit précité de Harlay, fol. 705; elle est remplie d'excuses pour le langage inconvenant et les vivacités de ce nonce que Bagni avait recommandé à Richelieu.
[5] T. VI, p. 629.
[6] T. VI, p. 628.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1639.		espagnol qui est chez le chevalier du guet, et le prier de s'esclaircir avec vous de ses propositions.» Original sans signature, de la main de Cherré. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. XV, fol. 212 [1].
Sans date. [Vers la fin de 1639 [2]].	A M. le commandeur de Guitaut, commandant pour le roy des isles Ste-Marguerite.	«Le roy aprouve l'arrestation que vous avés faite du sr de la Tatonière, et désire que vous le remettiés entre les mains de M. de Champigny, intendant de la justice, pour l'interroger... Mon oncle, le grand prieur, a grande satisfaction du bon traitement que vous faictes au sr de Hérisson et de la bonne intelligence qui est entre vous et tous les officiers de la garnison des isles...» Orig. — Communication de M. de Guitault.
1640.		
Commencement de janvier.	A M. Séguier, chancelier.	Richelieu complimente le chancelier sur la mission qu'il remplit en Normandie, et lui en rappelle l'objet : «Je vous conjure de vous souvenir tousjours qu'on ne sçauroit faire un trop grand exemple... outre le chastiment des particuliers, il est expédiant de razer les murailles des villes [3]...» Imprimée. — Aubery, *Mém.* t. V, p. 495. — Recueil de 1696, t. II, p. 93. — *Hist. de Louis XIII* du P. Griffet, t. III, p. 255.
7 janvier. Ruel.	Pour M. l'archevesque de Bordeaux.	M. de Bordeaux aurait dû préférer l'un des enfants de Renier Jance à l'ingénieur Saint-Clair, au sujet du don fait par le roi d'une partie du domaine de Beaucaire à la veuve de feu Desroches. — «J'escris un billet pour l'affaire du clergé, afin que M. de Bullion face cesser les poursuites...» Original sans signature, de la main de Charpentier. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. XVII, fol. 5.

[1] Il n'y a point de suscription, mais seulement une annotation au dos de ce billet. La pièce est mal classée dans le manuscrit, entre une pièce du 17 janvier et une autre du 6 février.

[2] Dans sa lettre du 1er août (t. VI, p. 467), Richelieu avait prié M. de Guitault d'avoir toute l'indulgence possible pour le sieur de Hérisson; la présente lettre n'a pu être écrite qu'après certaines informations qui ont dû prendre deux ou trois mois, attendu la lenteur des correspondances de ce temps-là. Rien n'indique une date précise.

[3] Il s'agit de la révolte qui éclata en Normandie à la fin de l'année 1639. La Gazette du 3 décembre annonçait «la défaite de 300 hommes de Jean-Va-nuds-pieds.» C'était le nom que s'étaient donné les révoltés eux-mêmes. Après que le colonel Gassion les eut à peu près exterminés, on envoya le chancelier pour achever, avec les formes de la justice, l'œuvre de la guerre. Séguier était disposé à exagérer ces rigueurs plutôt qu'à les tempérer. Dans un mémoire que lui avait demandé Richelieu, il proposait des mesures d'une sévérité sauvage, et entre autres de «razer l'hostel de ville et mettre à la place une pyramide où seroit gravé l'arrest du conseil *.» Malgré son penchant aux châtiments rigoureux, le cardinal recula devant cette exécution et fit écrire par Cherré au bas des propositions du chancelier : «Ce mémoire me semble bon, à l'exception du razement de l'hostel de ville de Rouen.» On s'étonnait à Paris de voir le chef de la magistrature faire un tel métier. H. Arnauld, dans la correspondance que nous avons plusieurs fois citée, écrivait le 29 janvier : «M. de Bullion luy procure tant qu'il peut ces beaux employs, indignes d'un chancelier de France.» La Gazette du commencement de cette année consacra une cinquantaine de pages à l'insertion des déclarations du roi, des arrêts du conseil et des autres documents relatifs à la répression de cette révolte.

* Ce mémoire est conservé à la Bibliothèque impériale, Fonds des Cinq-Cents Colbert, t. XLVI, parmi des papiers venant de chez le chancelier.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1640. 10 janvier. Ruel.	A M. de Bellièvre, ambassadeur en Angleterre.	Le roi consent, sur sa demande, à ce qu'il revienne en France. «Avant que de partir de Londres je seray bien aise que vous preniés le soin de me faire faire deux douzaines de paires de gants blancs de cuir d'Angleterre, sans garnir, de la grandeur et tout semblables a celuy que je vous envoie, et que vous me les faciés apporter avec vous. Je m'asseure que vous ne serés pas fasché de prendre cette peine pour moy, qui tascheray de recognoistre cette courtoisie aux occasions... — *P. S.* Je n'envoie ces gants que pour faire voir la grandeur et non pour la couture, car ils sont beaucoup mieux cousus à l'anglaise [1].» Orig. — Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 364[27], fol. 399.
Idem.	A M. de Chavigni.	Il lui recommande «de faire en sorte que M. le baron de Rorté soit satisfaict de ce qui luy est justement [2] deu pour ses appointements, afin qu'il s'en puisse promptement retourner en Allemagne, ce qu'il dict ne pouvoir faire sans cela [3].» Orig. — Arch. des Aff. étr. France, 1640, sept premiers mois, fol. 14.
10 janvier.	A M. le marquis de La Ferté Imbault, mareschal de camp.	Richelieu le prie d'épargner, dans le passage et le logement des gens de guerre, les terres de M. le président Viguier, en Champagne et en Bourgogne [4]. Catalogue d'une vente d'autographes faite le 28 janvier 1856.
26 janvier. [Ruel [5].]	A M. le commandeur de Guitault.	Richelieu le remercie de ses sentiments d'affection; «vous n'en pouvés avoir pour personne qui vous ayme et honore davantage que je fais. Vous cognoistrés mieux cette vérité par les offices que par les paroles, et vous m'obligeriés de faire naistre les occasions qui me puissent donner moyen de vous faire paroistre, etc.» Orig. — Communication de M. de Guitault.
3 février.	Pour M. de Chavigny.	«On oublie tousjours quelque chose, j'ay oublié de faire donner de l'argent à mon trompette, et j'ay peur que vous en aiés faict autant; et il sera bien fascheux qu'il soit sur les bras de celuy qu'il mène...» — «Avertissés M. d'Angoulesme que le roy le prie d'estre demain, à midy, sans faillir, à Saint-Germain.» — «J'ay veu M. l'ambassadeur de Venise, mais il ne me parle point de M. de Candale.» Original sans signature. — Arch. des Aff. étr. France, t. XCIII, fol. 39.

[1] Richelieu chargeait fréquemment les ambassadeurs en Angleterre, et surtout en Italie, de ces petites commissions pour étoffes de soie, objets de toilette, parfums, etc. avec le soin minutieux qu'il portait toujours dans ses propres affaires; les commissions qu'il donnait en Allemagne se bornaient à l'achat de livres.
[2] Richelieu a ajouté ce mot.
[3] Sur Rorté, voy. t. VI, p. 676, note 1.
[4] Voy. ci-après à la date du 2 avril.
[5] Le manuscrit met : Marseille, à la date; on ne comprend guère cette distraction; le cardinal était à Ruel.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1640.		
5 février.	Lettre du roi au comte d'Alletz.	« L'archevesque de Bordeaux ayant le commandement de l'armée de terre et de l'armée de mer en Provence, je luy ay donné l'ordre bien exprès de tenir étroite correspondance avec vous; contribués de vostre part à maintenir la bonne intelligence [1]. » Orig. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. XXI, fol. 3. — Imprimée. — *Correspondance de Sourdis*, t. II, p. 144. (Doc. inéd. in-4°.)
24 février. Ruel.	Mémoire au roy.	« L'abbaye de la Vernuce est vacante, à ce que l'on dit; Sa Majesté se souviendra, s'il luy plaist, du dessein qu'elle a eu de la donner à M. de Sponde. L'abbaye ne vault que 3 à 4,000 livres de rente [2]. » Orig. [3] — Arch. des Aff. étr. France, t. XCIII, fol. 67.
26 février. Ruel.	Au mareschal de Schomberg.	C'est une chose estrange qu'encore que l'on ayt envoié plus de 80,000 liv. pour les travaux à faire à Leucate, il n'y ayt encore rien d'avancé; la place est d'une extrême importance, et elle est menacée par l'ennemi; j'envoie de Mance expressément pour voir ce qui se peut faire. Imprimée. — Aubery, t. IV, p. 473. — Recueil de 1695, p. 202.
29 février. Ruel.	Pour M. de Chavigny.	« Le roy peut aller à Chantilly sans préjudice de ses affaires, et je croy qu'il ne sçauroit mieux faire que de se divertir. Le prince Casimir le pourra voir à son retour [4]. » — Ce billet se termine par quelques lignes sur Cinq-Mars que nous avons citées ailleurs [5]. Original sans signature, de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étrangères, France, t. XCIII, fol. 70.
Février. Paris.	*Idem.*	M. de Chavigny verra aujourd'huy, sans faillir, ce qui se peut faire avec le député de Mme la Landgrave, pour luy donner quelque contentement qui l'empesche de se perdre elle-mesme en quittant la France [6]. — Que M. de Fontenay pressé S. S. sur l'affaire de Parme. — Escrire à Bidault pour voir quel mouvement le succes de Monaco donnera a la république de Gennes. Orig. — Arch. des Aff. étr. France, t. XCIII, fol. 71.
1er mars. Des Thuileries.	A M. le commandeur de Guitault, commandant pour le roy aux isles Saint-Honorat et Sainte-Marguerite.	Richelieu le remercie des avis qu'il lui a fait donner. — J'escris au s^r^ Le Queux qu'il vous fournisse le canon nécessaire à la deffense de vostre place. M. de Bordeaux, qui est prest à partir, avisera avec vous lequel sera plus utile de faire fortiffier ou razer le fort de Saint-Honorat. Orig. — Communication de M. de Guitault.

[1] Voyez ci-après, à la date du 23 mars.
[2] Quelques lignes au crayon sont écrites ici, et en partie effacées, on y peut lire encore : « S. M. crede che vaglia piu della detta somma. »
[3] Richelieu a signé ces lignes qu'il a fait écrire par de Noyers.
[4] Le frère du roi de Pologne sortit de Vincennes à la fin de février; il fut reçu par le roy, à Saint-Germain, le 8 mars, et par le cardinal, à Ruel. H. Arnauld écrivait le 14 mars : « Le prince Casimir a visité les dames; il alla hier au soir chez Mme de Chavigny, où tout estoit préparé magnifiquement. » Le prince quitta Paris vers la fin de mars.
[5] Voy. t. VI, p. 645.
[6] Un traité fut bientôt conclu. (V. t. VI, p. 681, note 1.)

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1640. 5 mars. Ruel.	A M. de Nesmond, président en la cour de parlement.	«Ces trois mots sont pour vous prier de vouloir accompagner M. le Prince la première fois qu'il aura agréable de venir en ce lieu, estimant à propos de converser avec luy de certaines choses qui sont aussy utiles au public qu'avantageuses à sa personne, que je désire servir avec sincérité.» Orig. — Arch. de Condé. Communication de Msr le duc d'Aumale.
13 mars. Ruel.	Pour M. l'archevesque de Bordeaux, à Paris.	Richelieu presse son départ. — «Quant à Giron, amenés-le icy, afin que nous taschions de pénétrer ce qu'il est allé faire pour la seconde fois en Angleterre... pour ensuite prendre une résolution de ce qu'on fera de ce personnage. Vous vivrés en sorte avec luy qu'il ne cognoisse point que nous le soupçonnions [1].» Orig. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. XVII, fol. 20.
23 mars. Ruel.	Instruction donnée à M. l'archevesque de Bordeaux, s'en allant commander l'armée navale de Sa Majesté en Levant, et celle de terre en Provence, durant la présente année.	Entière confiance de Sa Majesté dans M. de Bordeaux... Son principal soin doit estre de descouvrir les moyens de faire l'entreprise de Villefranche et de Nice [2]... Vivre en bonne intelligence avec le comte d'Alletz [3], lieutenant général en Provence [4]... Orig. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. XVII, fol. 28. — Copie. — Fonds Dupuy, DCCXLIV, fol. 194. — Imprimée. — *Correspondance de Sourdis*, t. II, p. 146. (Doc. inéd. in-4°.)
24 mars. Ruel.	Pour M. l'archevesque de Bordeaux.	Partir à temps pour l'entreprise dont il est chargé... Bon espoir de succez contre la flotte espagnole... Désir que M. Alier «achève luy mesme son ouvrage et luy donne la forme comme il a faict la matière, ne sçachant en vérité aucune personne qui soit propre à cet effect [5].» Orig. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. XVII, fol. 32. — Imprimée. — *Correspondance de Sourdis*, t. II, p. 148.
Idem.	A M. Molé, procureur général.	«La cour a faict justice au livre qu'elle a faict brusler; et il le méritoit non seulement pour la mauvaise fin qu'en a l'autheur, mais aussy pour ce qu'il est très mal faict.» Désir qu'on en découvre l'auteur [6]. Orig. — Bibl. imp. Cinq-Cents Colbert, t. CLIII, fol. 463. — Imprimée. — *Mém. de Molé*, t. II, p. 489.

[1] Mentionnée t. VI, p. 679, note 1.
[2] Nous trouvons, dans ce même manuscrit (t. XVII de la suite de Dupuy), diverses pièces relatives à cette entreprise dont on s'occupait depuis quelque temps, fol. 6-8-10.
[3] Mention de cette pièce est faite t. VI, p. 679.
[4] Voy. ci-dessus, à la date du 5 février.
[5] Lettre notée à la page 679 du 6e volume.
[6] L'arrêt du parlement avait été rendu le 23. Dans ce pamphlet intitulé : *Optati Galli de cavendo schismate, ad.* etc. on signalait comme une attaque contre le pape un projet de Richelieu de se faire déclarer patriarche de France. L'auteur, Ch. Hersent, ancien oratorien, s'effraya bientôt de l'audace de son pamphlet, et afin de dérouter ceux qui cherchaient son nom, il composa lui-même une réfutation : *Optati Galli libellus penitentiæ, ad*, etc. où il s'efforce de démontrer que c'est faussement qu'on a attribué un tel projet au cardinal.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1640. ...mars.	[A M. de Chavigni.]	«Je vous renvoie la promesse de Jean de Wert, que je trouve bien. Je vous envoie aussy un mémoire pour escrire à M. de la Thuillerie[1].» Original sans signature, de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. France, XCIII, fol. 86.
2 avril. Ruel.	A M. de Grémonville, intendant de la justice, police et finances en Champagne.	«M. le président Vignier s'en allant poursuivre devant vous la justice des désordres qui ont esté commis dans ses terres par les gens de guerre... je vous conjure de luy estre favorable, et contribuer tout ce qui deppendra de vous, et que la raison et l'équité vous pourront permettre...» Orig. — Arch. de la famille d'Esneval Communication de M. Chéruel.
4 avril. Ruel.	A M. de la Cour.	Richelieu l'informe des avis qu'on a sur les pratiques du prince Thomas et du cardinal de Savoie dans la cour de Madame, et il lui envoie un mémoire des intentions de Sa Majesté. Imprimée. — Aubery, *Mém.* t. V, p. 303. — Recueil de 1696, t. I, p. 284.
6 avril.	Pour M. de Chavigny.	...«Le Père Valère nous a confessé tout ce qu'il a faict... Je seray très ayse que vous traittiés avec l'ambassadeur d'Angleterre, M. de Bullion et vous... Faites l'affaire du comte Maurice. — L'affaire du voyage de l'abbé de Mouzon est du tout nécessaire.» Original sans signature, de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, t. XCIII, fol. 98.
14 avril. Paris.	Pour M. de Chavigny, secrétaire d'estat.	«Si Saladin n'est point parti, il est besoin qu'il porte une lettre de M. l'ambassadeur de Venise, qui escrive que nous nous plaignons extraordinairement du retardement et arrest des courriers qu'on faict en Italie...» Original sans signature. — Arch. des Aff. étr. Venise, t. LII.
[18 avril[2].	A la duchesse de Savoie.	«Bien que je vous aye escrit depuis 8 ou 10 jours... le commandement que vostre Altesse me faict de luy donner mon avis sur les nouvelles propositions qui luy ont esté apportées par le patrimonial Moneti et le P. Michel-Ange d'Aglié me donne lieu de reprendre la plume.» Le cardinal lui conseille de se remettre elle et son fils entre les mains du roi, c'est son seul moyen de salut, ce que Richelieu développe dans une lettre de quatre pages. Imprimée. — Aubery, t. V, p. 312. — Recueil de 1696, t. I, p. 287.

[1] Voy. t. VI, p. 679, note 1.
[2] Les imprimés ne donnent point de date; mais celle que nous proposons est clairement indiquée par la lettre suivante à M. de la Cour.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1640.		
18 avril. Ruel.	A M. de la Cour.	Le cardinal envoie à cet ambassadeur l'avis qu'il donne à Madame, au sujet des impertinentes propositions dont parle la lettre précédente : «Je ne sçais comme il se trouve des gens assez effrontés pour vouloir porter Madame à signer quelque chose avec ses ennemis, sans l'avoir premièrement consulté avec le roy, duquel seul deppend sa protection...» Imprimée. — Aubery, *Mém.* t. V, p. 310, et Recueil de 1696, t. I, p. 285.
19 avril. Ruel.	Pour M. de Chavigny.	«Vous aiant escrit il n'y a pas une heure, etc.[1]» — Je parleray comme il faut au P. Valère et à l'abbé Paul de Fiesque. — «Nous avons dépesché aujourd'huy des courriers à toutes les troupes d'Italie pour les haster de passer.» Original, sans signature, de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. France, t. XCIII, fol. 113.
26 avril. Ruel.	A M. l'archevesque de Bordeaux.	Richelieu répond à sa lettre du 16 avril. — Aussitôt que ses vaisseaux seront partis de la Rochelle et de Brouage, il le conjure de partir lui-même pour aller droit en Provence «où vostre présence est plus que nécessaire.» Quelques passages de cette lettre sont cités en note, t. VI, p. 679. Orig. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. XVII, fol. 383. — Duplicata, même ms. fol. 385. — Imprimée. — *Correspondance de Sourdis*, t. II, p. 149. (Documents inédits, in-4°.)
26 avril. Chantilly.	Le roy à tres-illustre et magnifique seigneur le Bacha d'Alger.	Demande d'un échange des sujets français captifs en Alger. Orig.[2] — Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. XVII, fol. 662. — — Imprimée. — *Correspondance de Sourdis*, t. II, p. 419. (Doc. inéd. in-4°.)
[1640[3].] 30 avril.	A M. le Prince.	Je vous supplie que ce qui est deu au régiment de La Motte-Oudancourt soit payé sur les deniers du pays, afin qu'il puisse aller où le roy l'envoie. Orig. — Archives de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
2 mai. De Saint-Brice.	A M. l'archevesque de Bordeaux, lieutenant général des armées du roy en Provence.	J'ay receu vos mémoires. J'ay résolu de ne point faire le retranchement nouveau, mais de revestir les anciens travaux selon que vostre avis le porte, et faire une demi-lune à la teste. J'envoie les ordres au sr Bergeron. Orig. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. XVII, fol. 54.
6 mai. Réaumont.	A M. le Prince.	Richelieu le prie, comme l'année dernière, d'exempter du logement des gens de guerre les maisons et domaines de M. l'évêque d'Acs. Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.

[1] Lettre imprimée t. VI, p. 682.
[2] La pièce est signée Louis, et contre-signée Bouthillier. La lettre n'a-t-elle pas été envoyée, ou bien est-ce un duplicata de l'original ?
[3] Le millésime manque; la pièce est classée, dans les archives de Condé, entre une pièce du 23 décembre 1640 et une autre du 8 février 1642.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1640. 7 mai. Réaumont.	A M. le Prince.	En considération de l'affection que Richelieu porte à l'évêque de Lavaur, il prie M. le prince d'exempter du logement de gens de guerre la ville de Lavaur et les maisons et terres qui en dépendent. Orig. — Arch. de Condé. Communication de M[gr] le duc d'Aumale.
[Un peu avant le 12 mai [1].]	Au roy.	Le cardinal lui exprime sa joie pour la victoire remportée devant Casal, la plus glorieuse que Sa Majesté eust sceu désirer... Imprimée. — Aubery, *Mém.* V, p. 463. — Recueil de 1696, II, 52.
15 mai. De Soissons.	A M. le Comte.	«Le roy envoyant M. le baron de Ciré à Sedan pour le sujet qu'il vous dira, je ne l'ai pas voulu laisser partir sans vous asseurer par luy de la continuation de mon affection et de mon service...» Orig. — Bibl. imp. Fontette, portefeuille 24, n° 87.
18 mai. De Soissons.	A M. l'archevesque de Bordeaux.	«Je ne suis pas tant en peine de la foiblesse de vos troupes comme de la peste qui est en Provence. — Quant à la foiblesse, nous estimons de deçà qu'au lieu de leur donner de nouvel argent, il les falloit faire chastier. C'est la pratique qui s'observe de deçà, sans laquelle il sera difficile d'avoir des troupes à l'avenir.» — Richelieu conseille certaines mesures contre la contagion. Orig. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. XVII, fol. 72. — Imprimée. — *Correspondance de Sourdis*, t. II, p. 155. (Doc. inéd. in-4°.)
Idem.	Le roy à M. le comte d'Alletz.	...«Mon intention est que vous preniés un soin particulier de faire loger et subsister le plus commodement qu'il se pourra les troupes de mon armée de Provence, sans vous arrester à toutes les longueurs et difficultés qui pourroient y estre faites de la part des procureurs du pays et autres, n'ayant pas moins d'esgard, en cela, au maintien des gens de guerre qu'au soulagement du peuple [2]... Assistés l'archevesque de Bordeaux en tout ce qui sera de vostre pouvoir.» Orig. — Mêmes sources que pour la précédente lettre.
21 mai. De Soissons.	A M. l'archevesque de Bordeaux.	«J'ajoute ces trois mots pour vous dire que la continuation et l'augmentation de la peste en Provence a obligé le roy au changement que vous apprendrés par les dépesches de M. de Noyers... [3]» Orig. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. XVII, fol. 81.

[1] Aubery ne donne point de date. Il s'agit de la victoire gagnée le 29 avril, par le comte d'Harcourt, sur les Espagnols, supérieurs en nombre à l'armée française. La confirmation officielle en arriva le 12. (*Gazette*, p. 316.) Une relation rédigée par le comte d'Harcourt, avec un préambule de quelques lignes écrites sans doute par Richelieu, se trouve p. 317-324. Le roi, en l'annonçant aux généraux des autres armées, leur mandait : «J'ay résolu de faire rendre des tesmoignages publics de resjouissance pour une action si considérable pour mes armes...» Cette lettre du roi a dû être aussi dictée par Richelieu. (Aubery, liv. VI, p. 219.)

[2] Quant au soulagement du peuple, il est vraisemblable que les procureurs du pays s'en préoccupaient plus que les généraux.

[3] Six bons régiments destinés partie à servir sous M. de Bordeaux, partie à rester en Guyenne, sont envoyés à l'armée d'Italie, que commande M. d'Harcourt. Une dépêche du roi, contre-signée Sublet et datée du 20 mai (imprimée *Correspondance de Sourdis*, II, p. 158), en même temps qu'elle portait divers ordres à l'archevêque, l'informait de cette nouvelle disposition. Ce billet devait être une sorte de *P. S.* à ladite dépêche.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1640.		
21 mai. De Soissons.	A M. le Comte.	Lettre de politesse en réponse à celle que le comte de Soissons avait écrite au sujet «de l'heureux succès des armes du roy en Italie.» Orig. — Bibl. imp. Fontette, portefeuille 24, n° 86.
Idem.	A la duchesse de Savoie.	Richelieu s'étonne qu'on ait pu donner à Madame le conseil de s'accommoder avec le prince Thomas : «Qui n'a d'autre dessein que de se rendre maistre de vos estats en vous amusant par de belles paroles.» — Le cardinal, après avoir très-judicieusement développé cette pensée, ajoute : «Je supplie Vostre Altesse de considérer que tout vostre avantage, après Dieu, deppend de la protection du roy, et de suivre ses conseils.» Imprimée. — Aubery, *Mém.* t. V, p. 322. — Rec. de 1696, t. I, p. 290.
23 mai. De Soissons.	A M. l'archevesque de Bordeaux.	«...Si M. le cardinal de Savoie vous faict quelques propositions, au cas que vous les jugiés raisonnables, respondés seulement que vous les ferés sçavoir au roy, sans vous désister en aucune façon de tout ce que vous estimerés pouvoir faire réussir par la force.» — Grand déplaisir de ce que «la peste de Provence interrompt les projets faicts en ces costez-là...» Orig. — Bibl. imp. Suite de Dupuy. t. XVII, fol. 80. — Imprimée. — *Correspondance de Sourdis*, t. II, p. 161. (Doc. inéd. in-4°.)
26 mai.	Aux mareschaux de Chaulnes et de Chastillon.	M. de Noyers[1] vous faict savoir la résolution que Sa Majesté a prise sur les propositions venues de vostre part. Copies. — Bibl. imp. Béthune, 9261, fol. 33. — Cinq-Cents Colbert, 120, fol. 18. — Imprimée. — Aubery, t. IV, p. 528, et Recueil de 1695, p. 203.
27 mai.	A Madame la duchesse de Savoie.	«Je ne sçay qui conseille à Vostre Altesse d'aller présentement en Piedmont, en l'estat que sont vos affaires, puisque, sans qu'un tel voyage les puisse avancer, il peut estre nuisible à vostre personne. Lorsque Turin sera pris, vous pourrés passer avec réputation en Piedmont...» — Conduite que doit tenir la princesse avec le prince Thomas. — Mauvaise foi de ce prince. — Renforcer le duc d'Harcourt par l'envoi des troupes piémontaises. Imprimée. — Aubery, *Mém.* t. V, p. 325. — Recueil de 1696, t. I, p. 293.
28 mai. De Soissons.	A la duchesse d'Aiguillon.	Le cardinal charge sa nièce d'informer la princesse de Condé de la bonne conduite du duc d'Enghien[2]. Copie. — Archives de Condé, 149. Communication de Mgr le duc d'Aumale.

[1] La lettre de de Noyers se trouve dans le manuscrit de Colbert, fol. 17 v°.
[2] Voy. t. VI, p. 697, note 1.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1640. 1er juin.	Le roy au prince de Condé.	Satisfaction de Sa Majesté au sujet de la diligence du prince a faire assembler les six régiments pour fortifier l'armée devant Turin. — Retenir en Guyenne et en Languedoc des troupes «pour les occasions qui pourront arriver.» — Vous ne pouviés rien faire de mieux, pour réduire en leur devoir ceux du Périgord qui ont esté assez hardis de continuer leur mauvaise conduite, que d'y envoyer le sr marquis de Sourdis, avec quelques troupes pour chastier ceux qui se trouveront coupables.» Orig. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. XXI, p. 90. — Imprimée. — *Correspondance de Sourdis*, t. II, p. 163.
2 juin. Blérancourt.	Aux mareschaux de Chaulnes et de Chastillon.	Partir demain pour être au rendez-vous où sera M. de la Meilleraie. — Confirmer l'ennemi dans la croyance que celui-ci va assiéger Avesnes. — Prendre en passant trois châteaux : Olheim, Contay, Brouay. — Pendre ceux qui sont dans le premier, s'ils souffrent le canon; les autres se rendront. — Raser Brouay. — «Je supplie Mrs les mareschaux de redoubler leur zèle, de sorte que les desseins du roy puissent réussir.» Copies. — Bibl. imp. Béthune, 9261, fol. 51 v° [1]. — Cinq Cents Colbert, 120, fol. 27. — Imprimée. — Aubery, IV, 544. — Recueil de 1695, p. 203.
6 juin.	*Idem.*	«Il faut tousjours avoir deux cordes dans son arc...; si en passant vous pouviés faire surprendre Saint Venant, il vous seroit plus facile d'assiéger Aire, si vostre premier dessein venoit à manquer.. Je me remets a ce que vous jugerés le plus à propos.» Copies. — Bibl. imp. Béthune, 9261, fol. 58. — Cinq-Cents Colbert, 120, fol. 30. — Imprimée. — Aubery, IV, 549, et Recueil de 1695, p. 204.
9 juin. De Blérancourt.	Pour M. Mazarin, a Paris.	«Ce billet est pour dire au seigneur Colmar [2] que je le prie de partir dimanche au soir, à la fraischeur, en poste, pour estre icy lundy matin à 9 heures, pour quelque affaire que je luy diray... Il pourra retourner à Paris, si bon luy semble...» Orig. — Arch. des Aff. étr. France, 1640, sept prem. mois, fol. 254.
Idem.	A M. de la Cour.	Quoique le cardinal ait été fort satisfait de voir, par les dépêches de M. de la Cour, que Madame est en disposition de s'unir entièrement aux intérêts du roi, il craint qu'il n'y ait là qu'une apparence [3]... mais «si elle continue à négliger ses propres avantages, le roy prendra les siens selon que la raison et le bien public l'y porteront.» Imprimée. — Aubery, t. V, p. 329, et Recueil de 1696, t. I, p. 294.

[1] «L'original est entre les mains de M. le duc de Chaulnes.» (Note du ms.)
[2] Nous avons dit que, dans le jargon intime, on nommait Mazarin *Colmardo*.
[3] Cette lettre a été notée t. VI, p. 700.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1640.		
10 juin. De Blérancourt.	A M. l'archevesque de Bordeaux.	Il n'y a rien à ajouter a ce que lui écrit M. de Noyers[1]... on luy envoyra autant de troupes qu'il en aura besoin. — «Le roi a trouvé fort bon la permutation qu'il a faite d'une abbaye contre celle de Sainte-Croix de Bordeaux.» Orig. — Suite de Dupuy, t. XVII, fol. 116. — Imprimée. — *Correspondance de Sourdis*, t. II, p. 174.
16 juin. De Blérancourt.	Mémoire de la Cour aux généraux.	Faire les convois extrêmement forts. — D'ici à 8 jours il y aura à Dourlens 700,000 rations, pain ou biscuit... — Faire promptement travailler les paysans à la circonvallation, et y employer les soldats, en les payant... M. de Saint-Preuil a mandé qu'il y a de petits châteaux entre Dourlens et Arras, dangereux pour la sûreté des convois; M. de la Meilleraie les fera prendre et garder. — «M. de Noyers sera le 18 juin à Amiens[2] pour haster toutes choses; et le roy le vingtiesme.» Copies — Bibl. imp. Béthune, 9261, fol. 70 v°. — Cinq-Cents Colbert, 120, fol. 36.
17 juin.	Aux mareschaux de Chaulnes et de Chastillon.	Empêcher par soins, vigilance et assiduité que l'ennemi ne jette de nouveaux secours dans Arras; «je souhaitte avec passion que vous veniés à bout de vostre entreprise pour le service du roy et pour vostre réputation[3].» Copies. — Bibl. imp. Béthune, 9261, fol. 66 v°. — Cinq-Cents Colbert, 120, fol. 34. — Imprimée. — Aubery, IV, 558, et Recueil de 1695, p. 206.
18 juin. De Chaulnes.	Pour M. de Noyers, secrétaire d'estat.	Donner des lettres de cachet du roi aux maires et échevins des villes circonvoisines du Havre, pour faciliter les levées des soldats que le cardinal a donné charge de faire. — Richelieu envoie «le chevalier de Cinq-Mars[4] et Survie au Havre, pour amener à Abbeville les cinq compagnies qui sont au Havre et la sienne.» Original. — Manuscrit de Mgr le duc d'Aumale.
20 juin. Amiens.	A M. le Prince.	«Monsieur, vous ayant hier[5] dépesché un courrier par lequel je vous conjurois de mener les troupes jusques à Grenoble, et ayant appris depuis qu'il y a un chemin plus court de trois journées pour les faire passer, qui est celui de Crest, Die et Baronnées... ne perdés, s'il vous plaist, aucun temps pour les conduire jusqu'à Crest... vous sçavés combien il est important de gaigner trois ou quatre jours pour faire avancer le secours d'Italie...» Ici quelques lignes d'instruction pour les étapes de cette nouvelle route[6]. Original. — Archives de Condé, 92. Communication de Mgr le duc d'Aumale.

[1] Voy. le VIe volume, p. 700 et note 1.
[2] Les manuscrits mettent en tête: «Mémoire rapporté de la cour par M. de Cornillon, du 21 juin,» et classent la pièce à cette date; mais ceci montre que la date du 16 est la véritable. Le 21 est-il celle de la réception?
[3] Notée VIe volume, p. 712.
[4] Est-ce un sieur de Saint-Mars? Les manuscrits confondent souvent l'orthographe des deux noms.
[5] La lettre que le cardinal rappelle est datée du 20, comme celle-ci, qui, sans doute, ne fut expédiée que le lendemain. (Voy. t. VI, p. 702.)
[6] Le cardinal fit écrire, au nom du roi, par le secrétaire d'État de la guerre, une nouvelle lettre du 26 juin, insistant sur l'importance de hâter le secours d'Italie. Nouveaux conseils donnés au prince sur les mesures à prendre. (Imprimée, *Correspondance de Sourdis*, t. II, p. 204.)

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1640. 21 juin. [Amiens.]	Aux mareschaux de Chaulnes et de Chastillon.	Faire des convois si forts que les ennemis ne les puissent défaire, le succès du siége d'Arras deppend absolument de là... «Je vous suplie de me mettre l'esprit en repos en ce sujet, et de vous asseurer que je suis[1]...» Copies. — Bibl. imp. Béthune, 9261, fol. 70. — Cinq-Cents Colbert, 120, fol. 35 v°. — Imprimée. — Aubery, IV, 559, et Recueil de 1695, p. 208.
Idem.	Aux mareschaux de Chaulnes et de Chastillon[2].	Conseil pour l'escorte que M. de Saint-Preuil doit faire d'un convoi de Dourlens à Lucheu[3]. — M. de Nanteuil est à Ancre..... Le jour que le convoi partira de Dourlens, on le fera partir d'Ancre pour aller croiser le chemin d'entre Bapaume à Dourlens, avec 200 chevaux... Le cardinal demande, sur cette proposition, l'avis de M. de Saint-Preuil et de MM. les généraux. Mêmes sources que pour la pièce précédente, sauf les folios 72 de Béthune, — 36 v° de Colbert, — 560 d'Aubery et 202 du Recueil de 1695.
28 juin.	A Mrs de Chaulnes et de Chastillon[4].	Félicitations sur le bon état de leurs travaux. — «J'apprends que les 200 Espagnols investis par M. de Ransau se sont rendus à vous... Envoyés-les par le premier convoi à Doulens, d'où on les fera venir en cette ville... Je vous prie d'avoir un soin particulier qu'il ne s'en sauve aucun... Il y a grande espérance qu'il y aura entre eux des gens de commandement déguisés. On saura cependant de quelle qualité ils sont et en quel poids ils devront entrer en échange d'autres prisonniers.» Ouvrir les tranchées le plus tôt possible et pousser l'attaque vertement. Copies. — Bibl. imp. Béthune, 9261, fol. 88 v°. — Cinq-Cents Colbert, 120, fol. 45. — Imprimée — Aubery, IV, 574, et Recueil de 1695, p. 209.
1er juillet, à 9 heures du soir. D'Amiens.	A Mrs les mareschaux de Chaulnes et de Chastillon.	Reproches sur ce que les précautions n'ont pas été convenablement prises au sujet de l'escorte du convoi annoncé pour le dernier jour de juin. «Cette affaire est de conséquence, et pour le siége d'Arras et pour le reste des affaires du roy.» Copies. — Bibl. imp. Béthune, 9261, fol. 95. — Cinq-Cents Colbert, 120, fol. 47 v°. — Imprimée. — Aubery, IV, 580. — Recueil de 1695, p. 210.
1er juillet.	Au mareschal de Chastillon.	Lettre de félicitation[5]. «J'espère que la fin de vostre siége sera aussi heureuse que le commencement, et le souhaite de tout mon cœur...» Copie. — Bibl. imp. Béthune, 9261, fol. 96. — Cinq-Cents Colbert, 120, fol. 48. — Imprimée. — Aubery, IV, 580, et Recueil de 1695, p. 211.

[1] La veille, 20 juin, de Noyers écrivait, de la part du roi, aux deux maréchaux pour leur donner quelques conseils et leur promettre des vivres et de l'argent. L'édition du Recueil de 1695 donne au cardinal cette lettre du secrétaire d'État de la guerre.

[2] Cette lettre et les suivantes ont été notées t. VI, p. 712.

[3] Lucheux, bourg à deux lieues de Doulens.

[4] Cette copie est signée : «Armand duc de Richelieu.» Signature que je ne rencontre pas ailleurs; Aubery ne la donne pas, et, dans la suscription, il a joint le nom de la Meilleraie aux deux autres.

[5] Citée en partie t. VI, p. 712.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1640. 3 juillet. Amiens.	A M. l'archevesque de Bordeaux.	M. de Noyers[1] vous a répondu si particulièrement qu'il ne me reste qu'à vous conjurer de n'oublier rien de ce qui dependra de vous pour faire réussir ce qui vous est mandé de la part du roi. Orig. — Bibl. imp. Suite de Dupuy. — Imprimée. — *Correspondance de Sourdis*, II, 199.
4 juillet. De Corbie.	Le roy a l'archevesque de Bordeaux.	Son armée étant trop faible pour entreprendre quelque chose de considérable du côté de la terre, le roi trouve bon qu'il fasse par mer l'entreprise qu'il propose. — Il peut prendre aussi la route de Sicile pour profiter de la mauvaise humeur des habitants. — Il reviendra par la Barbarie pour conclure le traité de paix depuis longtemps proposé[2]... Orig. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. XXI, fol. 191. — Imprimée. — *Correspondance de Sourdis*, t. II, p. 201.
10 juillet.	Pour M. de Noyers.	«Il fault dire à Chouppes que Faber n'ira point au camp parce que les troupes ne bougeront de Corbie, pour estre en estat d'aller à Dourlens à coup près s'il en est besoing... Je vous escris ceci afin qu'aucune mesprise ne puisse empescher ce que nous voulons faire.» Orig. — Manuscrit de Mgr le duc d'Aumale.
12 juillet[3].	A Mrs les doyen et docteurs de la faculté de Théologie, à Paris.	Les thèses de M. Constantin ayant paru ambiguës, le cardinal lui a demandé une explication dont il a été satisfait, et qu'il envoie à la Sorbonne. «Mais je m'asseure, ajoute Richelieu, que vous jugerés qu'il est à propos de ne parler pas davantage de cette affaire.» Imprimée. — Aubery, *Mém.* V, 448, et Recueil de 1696, II, 31. — D'Argentré, *Collectio*, etc. t. III, 1re partie, p. 38. Le Cointe, t. IV des pièces, p. 519.
14 juillet. Amiens.	Aux mareschaux de Chaulnes et de Chastillon.	Conseils pour le siége d'Arras[4]... «Je suplie Messieurs les généraux de penser d'autant plus sérieusement en cette affaire, que de là deppend la prise d'Arras, et le succès de leur dessein, qui les comblera de gloire, et la France de bonheur, s'ils le peuvent conduire à bonne fin.» Copies. — Bibl. imp. Béthune, 9261, fol. 127. — Cinq-Cents Colbert, 120, fol. 61. — Imprimée. — Aubery, *Mém.* IV, 605; et Recueil de 1695, p. 212.
[2e quinzaine de juillet[5].]	A M. de Gremonville, conseiller du roy en ses conseils, maistre des requestes de son hostel, et intendant de la justice et police en l'armée du roy.	Mauvais ménage des vivres... «Je vous conjure de pourvoir à ce désordre, duquel deppend le succès du siége d'Arras. Le roy envoie expressément le sr de Compiègne, l'un de ses domestiques, pour tenir la main à ce qu'il ne s'en distribue pas plus qu'il ne faut[6]...» Copiée sur l'original. — Arch. de la famille d'Esneval. Communication de M. Chéruel.

[1] Cette lettre du secrétaire d'État de la guerre, datée du 3 juillet, est conservée en original dans le même ms. fol. 189.
[2] L'entreprise dont il s'agit n'a pas été exécutée.
[3] La date est donnée par le Cointe et par d'Argentré; celui-ci a donné la suscription. On trouvera ci-après, au supplément (premiers jours de juillet 1640), une lettre de Richelieu au sujet de l'affaire du sr Constantin.
[4] Voy. extrait de cette dépêche, t. VI, p. 713.
[5] Cette lettre, sans date, fut écrite lorsque le siége d'Arras était déjà avancé; il avait commencé le 13 juin et la ville capitula le 9 août.
[6] Voy. l'extrait, imprimé, note de la page 709 du VIe volume.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1640.		
17 juillet. Amiens.	Aux mareschaux de Chaulnes et de Chastillon.	Dispositions à prendre au sujet des convois[1]. Copies. — Bibl. imp. Béthune, 9261, fol. 137. — Cinq-Cents Colbert, 120, fol. 64 *bis* v°. — Imprimée. — Aubery, IV, 613. — Recueil de 1695, p. 214.
19 juillet. Amiens.	A MM. les mareschaux de Chaulnes et de Chastillon.	Envoyer par diverses voies des duplicata des dépêches données à Chouppes pour le cas où il serait pris... Si les troupes de Leschelles[2] sont revenues, elles peuvent aller jusqu'à Miraumont... Mesures à prendre pour les convois. Copies. — Bibl. imp. Béthune, 9261, fol. 143. — Cinq-Cents Colbert, 120, fol. 67. — Imprimee. — Aubery, IV, 618, et Recueil de 1695, p. 215.
23 juillet, à 7 heures du soir. D'Amiens.	[A M^rs les généraux.]	Nouvelles recommandations de prendre toutes les précautions possibles afin que les ennemis ne puissent avoir connaissance des convois[3]. Copies. — Bibl. imp. Béthune, 9261, fol. 152. — Cinq-Cents Colbert, 120, fol. 70 v°. — Imprimée. — Aubery, IV, 626. — Recueil de 1695, p. 148.
24 juillet. D'Amiens.	[Aux maréchaux.]	Richelieu les presse d'avancer leurs attaques[4]. Copie — Bibl. imp. Béthune, 9261, fol. 154. — Cinq-Cents Colbert, 120, fol. 70 v°. — Imprimée. — Aubery, IV, 627. — Recueil de 1695, fol. 228.
26 juillet. D'Amiens.	A M. Molé, procureur général.	Au sujet de la remise de Mlle de La Forest entre les mains de son frere[5]. Orig. — Bibl. imp. Cinq-Cents Colbert, 6, fol. 269.
5 août. D'Amiens.	A M. l'archevesque de Bordeaux.	«... Empescher le secours qu'on peut donner à Leganez, soit de Naples, soit d'Espagne. — On pourra rendre les galeres de Gennes quand cette république sera mise à la raison[6]. — Juger en conseil de guerre les vaisseaux anglois et flamands chargés de marchandises. Je vous prie de ne rien faire qui puisse blesser vostre conscience ny la mienne.» ...Quant à la Barbarie, «traités civilement avec Isoudes, sans que la civilité empesche ce qui sera nécessaire pour la délivrance de nos chrestiens...» — *P. S.* «Depuis ma lettre escrite j'ay estimé qu'il seroit à propos que vous m'envoyassiés les procédures des prises que vous avés faictes, si elles sont en estat, afin que je voye quel intérest les Anglois y peuvent avoir; parce que l'ambassadeur d'Angleterre en faict de grandes plaintes. Cependant vous surçoi-

[1] Extraits, t. VI, p. 713.
[2] Leschelle escortait un petit convoi que l'ennemi avait pris au moment ou le cardinal écrivait. (Lettre adressée à de Noyers par les maréchaux, fol. 67 v° du ms. de Colbert.)
[3] Voy. les extraits de cette dépêche, t. VI, p. 715, note.
[4] Billet donné en note, p. 715 du VIe volume.
[5] La mère de cette demoiselle voulait l'empêcher d'abjurer l'hérésie. (Voy. un extrait, t. VI, p. 711, note.)
[6] Dans un mémoire signé du roi que Richelieu avait fait adresser la veille à l'archevêque de Bordeaux, il lui était ordonné, parmi d'autres mesures, de capturer les galères de Gênes. Ce mémoire, contre-signé Bouthillier, se trouve en original dans le supplément de Dupuy, tome XXI, page 298. Il a été imprimé dans la *Correspondance de Sourdis*, t. II, p. 252.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1640.		rés le jugement des prises sur lesquelles par après je vous manderay mon intention [1].» Orig. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. XXI, fol. 303. — Imprimée. — *Correspondance de Sourdis*, t. II, p. 254 v°.
6 août au soir. D'Amiens.	[A M. de Bordeaux.]	Progrès du siége d'Arras, convoi heureusement conduit au camp par M. du Hallier. Copie [2]. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. XXI, fol. 366.
8 août.	A Mrs de Chaulnes et de Chastillon.	Le roi a vu avec déplaisir que leur mine ne seroit prête à jouer que le 15 [3]; «il m'a commandé de vous conjurer de sa part de faire des efforts extraordinaires pour prévenir le temps [4]...» Copies. — Bibl. imp. Béthune, 9261, fol. 190. — Cinq-Cents Colbert, 120, fol. 87. — Imprimée. — Aubery, IV, p. 654, et Recueil de 1695, p. 219.
9 août.	Au mareschal de Chastillon.	Lettre de félicitation sur la prise d'Arras [5]. Copies. — Bibl. imp. Béthune, 9261, fol. 191. — Cinq-Cents Colbert, 120, fol. 87. — Imprimée. — Aubery, IV, 654, et Recueil de 1695, p. 219.
15 août.	A M^rs les généraux.	M. de Noyers va au camp; il vous porte le supplément des monstres [6]... «Vous savés trop l'estime que je fais de sa personne et l'affection que je luy porte pour manquer à envoyer l'escorte...» Copies. Bibl. imp. Béthune, 9262 [7], fol. 18. — Cinq-Cents Colbert, 120, fol. 96. — Imprimée. — Aubery, IV, 658, et Recueil de 1695, p. 220.
18 août. D'Amiens.	A M. l'archevesque de Bordeaux.	L'archevêque a envoyé un gentilhomme à Richelieu, qui le lui renvoie, «afin qu'il puisse entretenir les intelligences qu'il a sur les lieux [8]...» Orig. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, XVII, fol. 362.
19 août.	Mémoire envoyé au comte d'Harcourt en aoust 1640.	«Il est difficile de donner des mesures justes sur les propositions du prince Thomas, parce que c'est chose certaine que, s'il n'est réduit à l'extrémité, il ne proposera rien que pour tromper, et que, s'il y est réduit, il n'en sçauroit faire qui puisse esgaler l'avantage qu'on aura si on peut prendre

[1] L'éditeur de la Correspondance de Sourdis n'a point donné le *P. S.* lequel se trouve dans le manuscrit, sur un feuillet séparé numéroté 305.

[2] En tête de cette pièce on lit : «Extraict de la dépesche de M. le cardinal duc et de M. de Chavigni;» l'écriture semble celle du secrétaire de l'archevêque.

[3] Au moment où le cardinal écrivait aux généraux, ils mandaient à de Noyers : «Ceux d'Arras viennent de faire la chamade à la bresche de la mine de M. de la Meilleraie.» P. 87. Et le lendemain 9 la capitulation était signée; le texte est conservé dans le manuscrit de Béthune, fol. 89.

[4] Nous avons donné la fin de cette dépêche, t. VI, p. 717. Le P. Griffet l'a citée, p. 274, avec la fausse date du 10.

[5] Citée tome VI, p. 717.

[6] Voy. l'extrait, t. VI, p. 720.

[7] Ce manuscrit est intitulé : «Suite du Recueil des dépesches que Mgr le maréchal de Chastillon, commandant les armées du roy dans l'Arthois, a faites en cour et a reçues pendant la campagne de 1640.»

[8] Notée tome VI, p. 719.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1640.		sa personne.» — Néanmoins Richelieu examine, dans un assez long mémoire, les cas éventuels qu'on peut prévoir dans une négociation avec le prince Thomas, et du reste on renvoie le comte d'Harcourt à son instruction du 28 mai[1]. Mise au net. — Arch. des Aff. étr. Turin, t. XXX, fol. 727. Une seconde mise au net est au fol. 758. — Imprimée. — Aubery, *Mém.* V, 340. — Recueil de 1696, II, 357.
25 aoùt.	Au mareschal de Chastillon.	«Si les ennemis tentoient d'assiéger à leur tour Arras, ils ne parviendroient pas à la reprendre, la place est bien fournie de vivres et de munitions[2]... C'est à vous de haster les travaux, et de faire l'impossible pour maintenir l'armée que vous commandés...» Copies. — Bibl. imp. Béthune, 9262, fol. 32 v°; et Cinq-Cents Colbert, 120, fol. 102 v°. — Imprimée. — Aubery. IV, 668, et Recueil de 1695, p. 220.
27 aoust. D'Amiens.	A M. le Prince.	Richelieu charge M. de Maigrin, qui va aux eaux de Bourbon, de porter sa dépêche à M. le prince... «Il s'est comporté de telle sorte auprès de M. vostre fils que je ne doute point que vous et luy n'ayés contentement de sa conduite.» Orig. — Arch. de Condé, 95. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
28 aoùt. Amiens.	Le roy a M. le Comte.	Le roi le remercie de ses félicitations sur la prise d'Arras, et des continuelles marques de ses sentiments a l'occasion des succès dont Dieu bénit la justice de ses armes. Minute. — Bibl. imp. Béthune, 9337, fol. 73.
31 aoùt.	Au mareschal de Chastillon.	Les Espagnols ayant rompu le traité projeté pour l'échange des prisonniers, Richelieu demande qu'on lui envoie ces prisonniers à Amiens, où ils seront soigneusement gardés. Assurer ceux qui en ont que le cardinal fera payer exactement leur rançon. Copies. — Bibl. imp. Béthune, 9262, fol. 46. — Cinq-Cents Colbert, 120, fol. 108 v°. — Imprimée. — Aubery IV, 678. — Recueil de 1695, 222.
1er septembre. D'Amiens.	Au mareschal de Schomberg.	«Monsieur, je ne prends pas la plume pour respondre aux louanges que vous me donnés sur le sujet de la prise d'Arras, parce qu'il la faut référer à la bénédiction que Dieu donne aux armes du roy, à la justice de sa cause et à la prudence et fermeté de Sa Majesté[3]...» Imprimée. — Aubery, IV, 679. — Recueil de 1695, 223.

[1] Je n'ai pas cette instruction.

[2] Richelieu expose avec détail ce ravitaillement, et une lettre de de Noyers, écrite la veille, est plus circonstanciée encore; même manuscrit. Le roi avait lui-même donné des ordres exprès dès le 12, et il écrivait de nouveau ce même jour 25 août, fol. 94.

[3] Ce compliment au roi revient évidemment, pour une bonne part, au cardinal lui-même, et il n'y a rien là pour les généraux.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1640. 4 septembre.	Au mareschal de Chastillon.	«Monsieur, je vous renvoie cent ou six vingts déserteurs, entre lesquels il y a plusieurs officiers. Je vous conjure de les juger le plus promptement que vous pourrés au conseil de guerre.» Le service du roi veut que justice soit faite, et Richelieu l'avertit qu'il ne pourrait se dispenser de faire savoir à S. M. la négligence qu'y mettrait le maréchal[1]. Copies. — Bibl. imp. Béthune, 9262, fol. 61; et Cinq-Cents Colbert, 120, fol. 115 v°. — Imprimée. — Aubery, IV, 686. — Recueil de 1695, p. 223.
Idem.	*Idem.*	Plainte du mauvais ménage des vivres... «Il n'y a nulle apparence de prétendre n'avoir que 15,000 hommes effectifs dans vostre armée et donner plus de trente mille rations de pain par jour. Remédier à ce désordre, il y va de vostre réputation[2]...» Copies. — Bibl. imp. Béthune, 9262, fol. 61 v°. — Cinq-Cents Colbert, 120, fol. 115 v°. — Imprimée. — Aubery, IV, 687, et Recueil de 1695, p. 224.
[1640.] 4 septembre. Amiens.	A M. de Grémonville.	Plainte du mauvais ménage des vivres... Le roi s'en prendra à lui qui «doit estre particulièrement chargé de ce soin-là[3].» Copie sur l'original, archives de la famille d'Esneval. Communication de M. Chéruel.
6 septembre.	Au mareschal de Chastillon.	Plaintes du désordre dans les charrois, d'où il résulte que le service des convois se trouve compromis. «Il est de vostre propre intérest d'empescher ce mal[4].» Copies. — Bibl. imp. Béthune, 9262, fol. 72. — Cinq-Cents Colbert, 120, fol. 120 v°. — Imprimée. — Aubery, IV, 695. — Recueil de 1695, 225.
8 septembre.	*Idem.*	Bonnes mesures prises pour la discipline et le pain[5]; il faut faire maintenant châtier les déserteurs. Le roi ne veut pas que l'on fasse revenir l'armée en France avant la fin du mois. Indication des postes où il faut placer des troupes. Copies. Bibl. imp. Béthune, 9262, fol. 73. — Cinq-Cents Colbert, 120, fol. 121. — Imprimée. — Aubery, IV, 695, et Recueil de 1695, 225.
10 septembre.	[A M. de Guitault.]	Richelieu remercie des chevaux barbes que M. de Guitault lui a envoyés; il lui en demande encore quelques-uns beaux et forts; «mais vous vous souviendrés que je n'en veux point qui n'aient au moins 3 ans et demi ou 4 ans...» Orig. — Communication de M. de Guitault.

[1] Extrait, tome VI, p. 723.
[2] Notée, ainsi que la réponse du maréchal, p. 723 du tome VI.
[3] Le millésime manque, mais cette lettre a été écrite le même jour que la précédente, adressée au maréchal de Châtillon, sur le même sujet. Voy. les pages 720 et 724 du VI[e] volume.
[4] Notée t. VI, p. 723.
[5] Le maréchal avait envoyé au secrétaire d'État de la guerre, le 5 septembre, un «estat de la réformation du pain de munition;» la distribution journalière y est portée à 20,245 rations, p. 119 v° du manuscrit de Colbert.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1640.		
10 septembre.	Au mareschal de Chastillon.	«Il est important au service du roy que vous trouviés l'invention de faire subsister vos troupes au poste que vous occupés jusqu'à la fin du mois, pour des raisons que je ne vous puis escrire. Je vous prie donc, pour l'amour de moy, d'y faire l'impossible...» Copies. — Bibl. imp. Béthune, 9262, fol. 79. — Cinq-Cents Colbert, 120, fol. 124. — Imprimée. — Aubery, IV, 700. — Recueil de 1695, 226.
[Vers le 12 septembre.]	*Idem.*	L'armée doit rester au lieu où elle est, ou lieux circonvoisins, à cause du ravitaillement d'Arras, qui sans cela serait compromis... «M. le mareschal de Chastillon est conjuré d'user de sa prudence, de son industrie et de son autorité pour que les choses aillent comme on le peut désirer en ce point [1].» Copies. — Bibl. imp. Béthune, 9262, fol. 81. — Cinq-Cents Colbert, 120, fol. 124 v°. — Imprimée. — Aubery, IV, 701. — Recueil de 1695, 227.
13 septembre. Saint-Germain-en-Laye.	Lettre du roy a l'archevesque de Bordeaux.	«Ne mener ny le vaisseau amiral, ny la galère capitaine a Gennes où la coustume, en entrant au port, est de saluer devant que d'estre salué; de cette sorte vous ne ferés point de difficulté d'observer cette coustume...» Orig. — Bibl. imp. Suppl. de Dupuy, t. XXI, fol. 432. — Imprimée. — *Correspondance de Sourdis*, t. XI, p. 309.
14 septembre.	Le roy a l'archevesque de Bordeaux.	Parmi les prises faites dans les mers du Levant se trouvent plusieurs balles chargées à Rome pour les pères procureurs des Jésuites, pour les provinces de Portugal, d'Espagne et des Indes, pour envoyer aux pères qui travaillent, aux Indes, à la conversion des infidèles; «ces balles ne consistent pour la plus grande partie qu'en chapelets, agnus, reliquaires et autres choses de dévotion; désirant plustost favoriser une œuvre sy sainte que d'y apporter le moindre obstacle:» vous ferez restituer le tout aux dits pères. Orig. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. XXI, p. 433. — Imprimée. — *Correspondance de Sourdis*, t. II, p. 309.
Idem.	Au mareschal de Chastillon.	...«Monsieur, j'ai reçeu avec un extresme contentement la nouvelle que M. de Montbas [2] m'a apportée de vostre part. J'espère que toutes celles que vous nous donnerés ne seront pas plus mauvaises, etc.» Copies. — Bibl. imp. Béthune, 9261, 92 v°. — Cinq-Cents Colbert, 120, fol. 130 v°. — Imprimée. — Aubery, IV, 706, et Recueil de 1695, p. 228.

[1] Richelieu explique ici les raisons qu'il taisait dans sa lettre du 10; celle-ci n'est point datée; elle a dû être ecrite peu après la précédente; elle est classée dans les manuscrits entre deux lettres de de Noyers, l'une du 10 septembre, l'autre du 11. Nous l'avons citée, en note, p. 724 du VI[e] volume.

[2] Le vicomte de Montbas commandait le régiment du cardinal. Une lettre du maréchal à de Noyers (fol. 130 du ms. de Colbert) nous apprend qu'il s'agissait d'un brillant combat soutenu contre un détachement des ennemis venu pour attaquer des fourrageurs. — Mention est faite d'une autre lettre adressée le 13, par Richelieu, au maréchal. Nous ne l'avons pas trouvée.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1640.		
21 septembre. De Chaunes.	A M. l'archevesque de Bordeaux.	Richelieu se plaint du mauvais succès de la campagne de l'archevesque. Il ordonne diverses dispositions et finit ainsi : « Après avoir fait vostre désarmement, vous pouvés aller vous rafraischir chez vous, ainsi que vous le désirés. Vous me ferés grand plaisir d'avoir soin de vostre santé[1]. » Orig. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. XVII, fol. 450. — Imprimée. — *Correspondance de Sourdis*, II, 319.
Idem.	Pour M. de Chavigny, à Paris.	Le cardinal envoie un gentilhomme savoir des nouvelles de Mme Bouthillier, malade. (Voy. t. VI, p. 732, note 1.) Orig. — Arch. des Aff. étr. France, 1640, cinq derniers mois.
Idem.	Au mareschal de Schomberg.	« Il n'y a nulle apparence que les Espagnols viennent assiéger Narbonne... Cependant il se faut préparer comme si la chose devoit estre, afin de n'estre pas surpris... » Imprimée. — Aubery, IV, 721, et Recueil de 1695, 229.
22 septembre. De Chaunes.	Pour M. de Chavigny.	« J'envoie à M. de Chavigny un billet pour recevoir de M. de Mauroy douze cents doubles justes, valant douze mil francs ; lesquels il donnera, pour le service du roy, à la personne qu'il sçait. Il doit les luy porter chez luy en deux bourses différentes... » — Je prie Dieu que Mme Bouthillier se porte bien. Orig. — Arch. des Aff. étr. France, 1640, cinq derniers mois.
24 septembre.	Au mareschal de Chastillon.	« Vous sçaurés par le s^{r} de Heudicourt ce que j'estime pour vostre campagne... Vous honorant comme je fais, je seray ravy d'avoir sujet de faire valoir au roy vos actions... » Copies. — Bibl. imp. Béthune, 9262, 124 v°. — Cinq-Cents Colbert, 120, fol. 147 v°. — Imprimée. — Aubery, IV, 728, et Recueil de 1695, p. 230.
26 septembre. De Chaunes.	Au mareschal de Schomberg.	« ... Les lettres de M. d'Alby vous auront tesmoigné que j'ay autant d'affection pour vous que jamais... M. le Prince retourne en vostre gouvernement... mais luy n'y aucun autre dont vous puissiés appréhender les mauvais offices ne sont pas capables de vous nuire, ny d'empescher vos amis de vous servir... » Imprimée. — Aubery, IV, 721, et Recueil de 1695, p. 230.
29 septembre.	Au mareschal de Chastillon.	« Monsieur, le désir que j'ay de voir le canal de Loire en Seine en sa perfection le plustost qu'il se pourra me fait prendre la plume pour vous conjurer de nouveau de favoriser cet ouvrage dans vos terres suivant l'intention du roy, sans y apporter aucun retardement. » Les entrepreneurs offrent

[1] Cette lettre a été notée t. VI, p. 719. — Le 26 du même mois, de Noyers envoyait à M. de Bordeaux une lettre du cardinal, portant : « M. vous sçaurés par la dépesche que M. de Noyers vous faict, de la part du roy, ce que S. M. désire de vous... » Et le cardinal recommandait la plus prompte exécution des mesures prescrites. La dépêche du roi disait : « Les Catalans m'ont demandé ma protection... ils offrent de remettre en mes mains le port de Roses dont ils assiégent les forteresses... » Et le roi lui ordonne de ramener sans retard une partie de son armée navale vers les îles de Marseille ; « pour, selon l'avis que vous aurés du s^{r} d'Espenan ou du s^{r} Duplessis-Besançon, aller recevoir, en mon nom, led. port et lesd. forteresses, et les asseurer entièrement à mon service, et pour le secours des Catalans. » Cette dépêche du roi est imprimée, *Correspondance de Sourdis*, t. II, p. 321.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1640.		des dédommagements, à dire d'experts[1]... «Laissés les donc travailler.. » Copies. — Bibl. imp. Béthune, 9262, fol. 130 v°; et Cinq-Cents Colbert, 120, fol. 150. — Imprimée. — Aubery, IV, 733. — Recueil de 1695, 125.
3 octobre. De Ruel.	A M. l'archevesque de Bordeaux.	«... L'affaire des Castelans ne vous doit point divertir des autres desseins que vous aurez fais... Je vous prie de nouveau de m'envoyer l'inventaire de tout ce qui s'est trouvé dans les vaisseaux que vous avés capturés, ces prises ne pouvant se juger que nous ne les ayons[2].» Orig. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, 17, 480.
13 octobre. De Paris.	*Idem.*	«Monsieur, bien que je n'ay rien à adjouster à la lettre que je vous ay escrite, par le s[r] Courtin[3], sur le sujet des manquemens qui sont arrivés durant vostre navigation, je ne veux pas néantmoins laisser retourner vostre secrétaire vers vous sans vous dire que je seray bien aise de voir la vérité de cette affaire et que vous me ferés plaisir de m'en faire esclaircir...» — Richelieu lui demande pour la troisième fois[4] l'envoi des chartes-parties nécessaires pour le jugement des prises faites en mer. Orig. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, 17, fol. 491.
20 octobre. Ruel.	A Monsieur le commandeur de Guitault, commandant pour le roy aux isles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat.	Richelieu trouve bon qu'il vienne mettre ordre à ses affaires. «Vous pourrés partir lorsque vous aurés sy bien pourveu à la seureté de vostre place, qu'il n'en puisse arriver aucun inconvénient.» Orig. — Communication de M. de Guitault.
20 octobre. De Ruel.	A M. l'archevesque de Bordeaux.	Richelieu se reporte a la dépêche que M. de Bordeaux a dû recevoir par M. Courtin (13 octobre). — Il l'entretient de diverses mesures prescrites aux s[rs] Picard et Lequeux. — Il demande pour la quatrième fois les chartes-parties des prises. Orig. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, 17, fol. 501. — Imprimée. — *Correspondance de Sourdis*, II, 342.
26 octobre. De Ruel.	A M. de Guébriant.	«Le don qu'il a pleu au roy vous faire vous peut donner moyen de subsister aux quartiers où vous estes... Je vous conjure, en mon particulier, de redoubler vos soins pour maintenir

[1] «Ces messieurs-là ne m'ont fait des offres que bien esloignez de ce qui m'est légitimement deub,» écrivait à de Noyers le maréchal peu disposé à se rendre aux instances de Richelieu. (Fol. 160 du ms. de Colbert. Lettre datée du 14 octobre.)

[2] Le même manuscrit de Dupuy donne, fol. 533, un mémoire de l'archevêque de Bordeaux où se trouvent plusieurs questions dont il demande la réponse à Richelieu, entre autres le jugement de Son Éminence sur des vaisseaux pris. Richelieu répond qu'il faut lui envoyer les chartes-parties et autres papiers qui sont restés entre les mains de M. de Bordeaux. Dans cette pièce, il les demande pour la seconde fois; ledit mémoire est donc antérieur au 3 octobre. Cependant la pièce porte la fausse date du 13 novembre, mise après coup, et adoptee par l'édition de la Correspondance de Sourdis, t. II, p. 351.

[3] Beau-frère du s[r] Picard, trésorier de la marine. (Lett. du 20 oct. Au sujet des manquements, v. lett. du 21 sept.?)

[4] Voy ci-dessus (3 oct.) et ci-après (20 oct.). On remarquera la négligence que l'on mettait quelquefois à obéir à Richelieu. Le mécontentement du cardinal contre l'archevêque de Bordeaux commençait à se manifester assez ouvertement

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1640.		les affaires d'Allemagne, et les troupes que Sa Majesté paye... en l'absence de M. de Longueville, qui revient en France pour reprendre sa santé...» Copie. — Bibl. imp. Cinq-Cents Colbert, 116, fol. 13.
31 octobre. Ruel.	A M. le Prince.	Il faut que les troupes du Languedoc soient plus que complètes pour assister les Catalans; «l'affaire estant d'importance comme elle est, je ne doute point que vous n'en ayés un soin particulier; ce qui est d'autant plus nécessaire que si le roy d'Espagne doit faire quelque chose contre les Catalans, ce sera assurément cet hyver.» Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
1er novembre. Paris.	*Idem.*	«Je vous fais encore ce mot pour vous conjurer de faire en sorte que si les Catalans donnent lieu à M. d'Espenan de passer en Catalogne, il y puisse entrer avec des troupes suffisantes... Au lieu de 3,000 hommes et 1,000 chevaux que les Catalans demandent, vous pouvés faire passer le double, ce sera un coup très-important, veu que si les Catalans résistent cet hyver aux forces d'Espagne, l'affaire ira de longue et donnera grand lieu à une bonne paix générale. S'il est besoin d'argent, n'y épargnés pas ce qui sera nécessaire.» Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
10 novembre. De Ruel.	....	Ordre de Son Éminence sur les vaisseaux qui ont à repasser en Ponant, ceux qu'il faut vendre ou mettre en brûlots, avec le projet des armements de Ponant et de Levant pour l'année 1641. Mise au net. — Arch. des Aff. étr. Espagne, t. XX. — Orig. Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. XVII, fol. 531. — Imprimée. — *Correspondance de Sourdis*, II, 349. (Doc. inéd. in-4°.)
Idem.	A M. l'archevesque de Bordeaux.	«Monsieur, j'adjouste ces trois mots à la dépesche que je vous ay faicte pour vous dire que tous les marchands de deçà disent que si on ouvre les balles des marchandises qui estoient dans les vaisseaux que vous avés arrestez, cela diminuera de beaucoup le débit[1]...» Orig. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, XVII, fol. 530.
17 novembre. De Ruel.	*Idem.*	Les Hollandais se plaignent d'un jugement de confiscation de laines prises en mer par l'archevêque de Bordeaux; Richelieu lui demande les pièces de la procédure, afin qu'il puisse examiner ce jugement et les plaintes dont il est l'objet. Orig. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, XVII, 535.

[1] Je ne trouve point de dépêche du 10 novembre dont ceci puisse être le *P. S.* parmi celles qui sont adressées à l'archevêque de Bordeaux; mais plusieurs se rapportent aux prises faites en mer.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1640. 20 novembre. De Paris.	A M. l'archevesque de Bordeaux.	S'il a trouvé de nouvelles pièces relatives à l'affaire des vaisseaux pris dans la Méditerranée et qui ont été jugés de bonne prise, il faut qu'il les envoie. Orig. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. XVII, fol. 542.
Idem.	A M. de Lambert, gouverneur pour le roi de la ville et citadelle de Metz.	Richelieu a su du bon Père Pigeolet les mauvais bruits qu'on faisait courir au préjudice de M. de Lambert; il lui mande que le roi le maintiendra envers et contre tous; «pourvoyez à la seureté de la place et ne vous mettez point en peine du reste...» Original [1].
27 novembre. De Ruel.	Pour M. de Chavigny, à Paris.	Richelieu accuse réception de mémoires que je ne trouve pas dans ce manuscrit et dont l'absence rend cette lettre peu intelligible... «Quand vous vous porterés bien tout à fait, je seray bien ayse de vous voir, mais non pas plus tost...» Original, sans signature, de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. France, 1640, cinq derniers mois, fol. 266.
28 novembre. De Ruel.	[A M. de Chavigni.]	...«M. de Bullion veut venir parler au roy de l'affaire du clergé; je croy que Sa Majesté sera 3 ou 4 jours entiers à Saint-Germain; M. de Bullion peut choisir tel jour qu'il luy plaira...» Je vous envoie ce qui a esté concerté entre M. l'ambassadeur de Venise et moy, sur le sujet que vous verrés par le mémoire ci-enclos [2].» Original, sans signature, de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. France, 1640, cinq derniers mois, 269.
Fin de novembre [3].	....	«La recepte est de 56,000 ₶ pour trois années, 1632, 33 et 34. — Mise 18,000 ₶ à M. de Pontchasteau, sans vérification, et surplus en frais, la plupart non justiffiez, réduits à 14,000 ₶. Ainsi doibt de debet clair 24,000 ₶, sans la partie de 18,000 ₶ mise en souffrance pour les années suivantes : 35, 36, 37, 38 et 39 [4]...» Autographe. — Arch. des Aff. étr. France, 1640, cinq derniers mois, fol. 273.
2 décembre. De Ruel.	A M. le Prince.	Richelieu lui demande de faire nommer M. de Saint-Aoust député du clergé pour la province de Bourges... «Je prendray part à l'obligation qu'il vous en aura, ainsy que vous cognoistrés en ce en quoy j'auray lieu de m'en revancher...» Orig. — Arch. de Condé, 96. Communication de Mgr le duc d'Aumale.

[1] Je n'ai pas vu la pièce, j'emprunte ces quelques mots au catalogue d'une vente d'autographes (1824), lequel indique deux autres lettres adressées à M. de Lambert, l'une de 1635 (12 avril), où de Noyers (Sublet) lui donne l'ordre d'arrêter le gouverneur de Donchery; l'autre de Gassion (2 janvier 1637), où M. de Lambert est qualifié de maréchal de camp à Charleville.

[2] J'ai inutilement cherché ce mémoire dans le manuscrit France et dans celui de Venise de 1640.

[3] La pièce n'est point datée, j'indique la date que donne le classement.

[4] Je ne donne ici que les premières lignes de ce compte, parce qu'il est écrit de la main du cardinal, et montre, ainsi que je l'ai plusieurs fois remarqué, que Richelieu, parmi les grandes affaires, ne négligeait pas les siennes et s'en occupait jusque dans les détails. On sait que M. de Pontchâteau était son cousin. La pièce voisine, dans le manuscrit, de la main de Charpentier, se rapporte à la même affaire.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1640. 2 décembre.	A M. l'archevesque de Bordeaux.	«Monsieur, je vous fais ces trois mots pour vous prier de contribuer tout ce qu'il vous sera possible à l'exécution de ce que M. de Noyers vous escrit de la part du roy, comme une chose importante au service de Sa Majesté et à vostre honneur particulier [1]... » Orig. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, XVII, fol. 545. — Imprimée. — *Correspondance de Sourdis*, II, 504.
7 décembre. De Paris.	A M. le Prince.	Richelieu lui recommande de tout préparer, avant de sortir de sa province, pour la campagne prochaine : que les troupes soient complètes;... on pressera M. de Bullion de fournir les fonds, tant pour la monstre que pour les nouvelles levées [2]. Orig. — Arch. de Condé, 115. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
9 décembre. De Ruel.	A M. de Schomberg.	«Le roi a sceu qu'il n'est pas en bonne intelligence avec M. d'Espenan; comme vostre ami, je vous en avertis; le d. d'Espenan estant employé comme il est en des affaires importantes, vous ne le devés pas traitter avec froideur et indifférence, mais au contraire contribuer ce qui deppendra de vous pour faire réussir les choses que le roy luy a commises.» Imprimée. — Aubery, IV, 768. — Recueil de 1695, p. 232.
13 décembre. De Ruel.	Pour M. de Chavigny, à Paris.	«Je suis bien aise que vous ayés faict les affaires que vous me mandés. Vous me ferés plaisir d'achever celles d'Angleterre. Le roy faict estat d'aller demain à Villeroy. Cela estant je me rendray à Paris.» Original, sans signature, de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, 1640, cinq derniers mois, fol. 314.
13 décembre. De Versailles.	Lettre du roy a M. le Comte.	Campion, envoyé par le comte de Soissons, a parlé fort différemment des avis qu'on a sur les comportements de ce prince [3]. Minute. — Bibl. imp. Béthune, 9337. — Copie. — Dupuy, 549, fol. 267.
18 décembre. De Paris.	A M. l'archevesque de Bordeaux.	Divers ordres touchant la Catalogne... «Je prie Dieu que, si vous y allez, vous ayés moyen, ensuitte de tant de prospérités qui sont arrivées cette année à la France, de commencer si heureusement la prochaine, que vos bons succez soient un augure de ceux qu'on devra attendre durant le reste de son cours.» Orig. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. XVII, fol. 554. — Imprimée. — *Correspondance de Sourdis*, t. II, fol. 505. (Doc inéd. in-4°.)

[1] Dans un *P. S.* Richelieu recommande à l'archevêque «de s'y conduire avec prudence et de ne point hasarder mal à propos les armes du roy.» — Il s'agit, dans la lettre de M. de Noyers annoncée ici, de la protection demandée au roi par les Catalans, «dont l'affaire se relève avec plus d'éclat que jamais.» De Noyers envoyait en même temps à M. de Bordeaux une dépêche du roi, contre-signée Sublet, laquelle indique la conduite à tenir. «Vous feriés un singulier plaisir à S. Ém., dit de Noyers, de faire tous les efforts raisonnables pour venir à bout de l'entreprise.» Ces deux pièces sont imprimées dans la *Correspondance de Sourdis*.

[2] Pièce notée t. VI, p. 734.

[3] Lettre employée en note, t. VI, p. 736.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1640.		
23 décembre. Paris.	Au mareschal de Schomberg.	Richelieu le charge d'user de son influence pour faire nommer a l'assemblée du clergé des députés dociles. Il mandait à M. le Prince la même chose, le même jour, et presque en mêmes termes, dans une missive que nous avons donnée, t. VI, p. 741. Richelieu recommande aussi à Schomberg de ne faire connaître à personne qu'il ait écrit sur ce sujet. «Seulement leur pouvés-vous faire sçavoir que vous ne doutés point que je ne sois bien aise que Sa Majesté ait contentement en cette occasion... Je feray valoir a S. d. M. le service que vous luy rendrés...» Imprimée. — Aubery, IV. 771, et Recueil de 1695, 233. — Un fragment dans l'*Hist. de Louis XIII* par le P. Griffet, III, 321.
27 décembre Ruel.	Pour M. de Chavigny, secrétaire d'estat, a Paris.	«M. de Chavigny advertira, s'il luy plaist, M. l'ambassadeur de Hollande que, s'il se veut trouver a 4 heures ce soir a mon logis, je luy donneray audience...» Original, sans signature, de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. Hollande, t. XXI, pièce 352.
....	M. de la Thuilerie.	Raisons qu'a le roi de différer l'assemblée de Cologne. — Considérations sur les conditions des passe-ports et sauf-conduits... — «Comme le roy désire esviter une assemblée dans laquelle il ne prévoit que des embarras pour le traitté de paix, lorsqu'il verra qu'elle se pourra adopter de bonne foy, il sera le premier à en presser une, ne souhaitant rien tant au monde que de voir le repos de la chrestienté bien estably. — Ce qui est mandé par ce mémoire au dit s[r] de la Thuillerie doit estre pour luy un secret impénétrable a qui que ce soit, parce que ceux qui ne cognoissent pas les bonnes et sincères intentions du roy les pourroient prendre autrement qu'elles ne sont en effect.» Mise au net de la main d'un secrétaire de Chavigni — Arch. des Aff. étr. Hollande, t. XXI, pièce 354.
		1641.
2 janvier. De Paris.	A M. l'archevesque de Bordeaux.	Sur l'échange des Français captifs a Alger et des Turcs prisonniers aux galères de Toulon, en vertu du traité conclu par le s[r] du Cosquiel. — M. de Bordeaux consultera sur les lieux tant pour la délivrance des chrétiens que pour l'affermissement du bastion... «Il fera tout ce que la charité et la raison requerront, la réputation du roy estant conservée. Je luy déclare, en mon particulier, que s'il ne tient qu'à donner quelque somme raisonnable d'argent, pour aider à retirer tous nos François esclaves, j'y donneray volontiers du mien jusques à vingt mil livres...» Si ceux d'Alger ne le font de bonne volonté, il faut le leur faire faire de force l'année prochaine. Orig. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. XVII, fol. 690. — Imprimée. — *Correspondance de Sourdis*, II, 432. (Doc. inéd in-4°.)

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1641.		
10 janvier. A Ruel.	Instruction pour M. le comte d'Estrades, s'en allant en Hollande.	«...Il dira à M. le prince d'Orange qu'il faut réparer les malheurs de la campagne de Saint-Omer, et que je suivrai ses avis; M. d'Estrades taschera de porter ce prince à me conseiller de faire attaquer Aire... Il faudroit qu'il entrast en Flandres dix jours plutost que l'armée du roy... S'il insiste à ne le vouloir pas faire à moins qu'on ne lui donne une augmentation de subside... à toute extresmité il faudra lui accorder 300,000 d'avantage... — Il faut que les 50 vaisseaux de l'amiral Tromp soient au 10 avril sur la coste de Flandres. — Il donnera à Mme la princesse d'Orange, de la part du roy, des pendans d'oreilles en diamens que Lopez m'a vendus 50,000 escus...et luy fera entendre qu'elle doit à mes soins la gratification que le roy luy faict.» Copie. — Arch. des Médicis, à Florence, 3e série, carton 51 (*corti d'Europa*). — Imprimée. — *Ambassade de d'Estrades*, p. 52. (Voy. lettre du 12 novembre 1637, t. V, p. 885.)
10 janvier. De Ruel.	Pour M. Bouthillier, surintendant des finances, à Paris.	«...Je conjure M. Bouthillier de faire acquitter promptement l'ordonnance de la somme de 30,000 livres que le roy a accordée à M. de Guébriant, sans quoy il lui est impossible de subsister au lieu où il est...» Orig. — Arch. de la famille de Bouthillier.
17 janvier.	A M. du Hallier.	Le sr de Lestang et les instructions de M. de Chavigni qu'il vous porte vous apprendront ce qu'il y a à faire dans l'affaire de M. le duc Ch. de Lorraine... Minute de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. Lorraine, t. XXXII, pièce 6e.
26 janvier. De Ruel.	A M. l'archevesque de Bordeaux.	Secourir promptement les Catalans;... M. de Forbin a préparé dix galères... «Je vous prie de vous accommoder à ce qui se peut et de ne trouver pas de difficultez aux choses où vostre soin et vostre industrie les pourront surmonter. Le roy ne veut pas que le chevalier de La Valette aille en cette expédition, à cause de l'estat où sont Mrs d'Espernon et de La Valette... Ce n'est pas qu'on trouve rien à redire à sa personne dont on cognoist le cœur [1]...» Orig. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. XVIII, fol. 40. — Imprimée. — *Correspondance de Sourdis*, t. II, p. 508 et 519. (Doc. inéd.)
...janvier [2].	Mémoire de ce qu'il y a à faire en Catalogne.	Plan des opérations de deux armées jointes ensemble. Copie. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. XVIII, fol. 3. — Imprimée. — *Correspondance de Sourdis*, t. II, p. 508. (Doc. inédits, in-4°.)
...janvier.	A M. de Gassion.	«Toutes les heures de paix, vous serés souhaité icy; et le roy, qui vous désire présent à ses armées quand elles doivent agir, n'entend point que vous ne goustiés pas une

[1] Une lettre de de Noyers, pour le détail des affaires, se trouve dans le même manuscrit, folio 36, et une seconde est au folio 42.

[2] La pièce n'est point datée, le millésime et le mois sont écrits en marge, de la main de l'archevêque de Bordeaux.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1641.		partie du repos commun... Vous serés autant satisfait de la cour qu'elle l'est de vous.» Imprimée. — *Vie de Gassion.* — Le P. Griffet, t. III, fol. 346 [1].
3 février. Chantilly.	Le roy à Mme la duchesse de Vandosme.	«Ma sœur de Vandosme, la mauvaise conduite de vostre mary m'oblige à vous faire sçavoir que je désire qu'aussytost la présente receue vous vous en alliez à Chenonceaux, avec tous vos enfans, pour y demeurer jusques à ce que mon frère de Vandosme soit justifié, ou que vous receviez autre ordre de moy [2]... — Louis.» Copie. — Bibl. imp. Fonds Dupuy, DXLIX, fol. 314 v°.
9 février. De Paris.	A M. le baron d'Ambres.	Je ne puis que je ne vous tesmoigne trouver un peu estrange que, vous ayant prié de vivre en bonne intelligence avec M. de Lavaur [3], vous luy donniés sans cesse de nouveaux sujets de plainte... Imprimée. — Mémoires de l'Académie de Toulouse, 3e série, t. III, p. 160. (Voy. notre tome V, p. 934, ligne 6.)
10 février.	Au pape.	Richelieu représente au St Père «les grands maux qui arrivent en France des longueurs qu'on apporte à l'expédition des bulles des évêques nommés à Vostre Sainteté par le roy [4].» Minute de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. Rome, t. LXXVI, fol. 46. — Autre mise au net, de la main de Cherré, mêmes arch. t. LXXX. — Elle n'est point datée et a été classée par erreur en 1642. — Imprimée. — Aubery, *Mém.* V, 384, et Recueil de 1695, p. 309.
[11 février [5].]	A M. l'archevesque de Bordeaux.	«Je vous dépesche M. de Besançon pour vous dire que vous ne perdiés plus aucun temps à secourir les Catalans [6]... Estudiés vous à trouver des remèdes plustost que des difficultés... Dans la pratique du monde, il n'est rien de plus dangereux que certains esprits qui semblent n'avoir autre but que de trouver des moyens de ne rien faire...» (Ici divers conseils et promesses pour le secours de la Catalogne.) — «Ainsy, comme je n'oublie aucune chose qui vous puisse faciliter le moyen de servir, je me tiens très asseuré que vous ferés ce que je me promets de vous...» Orig. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. XVIII, fol. 79. — Imprimée. — *Correspondance de Sourdis*, p. 79. (Doc. inéd. in-4°.)

[1] L'historien de Louis XIII explique que cet empressement du cardinal parut suspect à Gassion, il donne une lettre que de Noyers lui écrivit à ce sujet, et à laquelle Richelieu ajouta, en son propre nom, deux apostilles, p. 440 du troisième volume du P. Griffet.

[2] La lettre fut portée le 3 février par M. de Cavoy, l'un des ordinaires du roi; une note rapporte les paroles de Mme de Vendôme, pleine d'une respectueuse soumission.

[3] Par lettres du 22 novembre 1639 et du 8 septembre 1640, t. VI, p. 612 et 726.

[4] Dans un *P. S.* Richelieu dit au pape qu'il écrit au cardinal Barberini sur un autre sujet également important. Je n'ai pas trouvé cette lettre.

[5] Cette longue pièce n'est point datée; le secrétaire de l'archevêque a mis en marge 11 février. C'est la date vraie, ainsi qu'on le voit par les lettres suivantes. — Dans le même ms. folios 528, 530, deux lettres du roi sur le même sujet.

[6] Le sieur de Besançon avait de plus une mission secrète dont Richelieu ne parle pas ici. (Voy. la lettre suivante.)

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1641. [11 février.]	A M. de Forbin.	«Monsieur, M. de Besançon s'en allant par ordre du roy au quartier où vous estes pour l'esclaircissement de la mauvaise conduite de M. de Bordeaux, je vous prie... de contribuer tout ce qui vous sera possible pour faire cognoistre la vérité de toute chose...» Imprimée. — *Correspondance de Sourdis* [1], III, 36.
11 février [2]. Paris.	Au mareschal de Schomberg.	Richelieu, se référant à une lettre que de Noyers écrit au maréchal, lui recommande de ne rien négliger pour hâter le secours des Catalans. Imprimée. — Aubery, V [3], 4, et Recueil de 1695, 234.
12 février. Paris.	*Idem*	Donner pleine créance en ce que lui dira le s[r] de Besançon. Nouvelle recommandation d'entrer immédiatement dans le Roussillon et d'attaquer Colioure. Imprimée. — Aubery, V, 5. — Recueil de 1695, 235.
14 février. De Ruel.	Pour M. de Chavigny, a Paris.	...«Nous parlerons des difficultés de l'ambassadeur d'Angleterre à la première vue... Je suis bien aise que vous ayez signé le traitté de Hollande et fasché de vostre mal. Guérissez-vous, je vous prie [4]...» Orig. — Arch. des Aff. étr. France, 1641, six premiers mois, fol. 104.
21 février. Saint-Germain-en-Laye.	Déclaration du roy, portant défense au parlement de prendre cognoissance des affaires d'estat.	Je n'ai trouvé pour cette pièce ni original, ni minute; l'écriture des copies conservées au ministère des Affaires étrangères ne m'indique rien, mais il n'est pas douteux que le chancelier, qui peut-être a rédigé cette importante déclaration, ne l'a fait que sur un mémoire du cardinal auquel appartiennent au moins le fond et les principales idées. Richelieu n'a pu laisser à personne, dans une affaire si considérable, le soin d'interpréter la volonté royale et sa propre politique. C'est pourquoi nous la notons ici. Copie. — Arch. des Aff. etr. France, 1641, six premiers mois, fol. 135. — Imprimée, avec ce titre: «Lettres patentes du roy en forme d'édict, publiées en parlement, Sa Majesté y estant présente, le 21 février 1641, à Paris, par Antoine Estienne, premier imprimeur et libraire ordinaire du roy.» — *Mémoires de Molé*, t. II, p. 500.
28 février.	Au cardinal Barberini.	«Le retard de la promotion met en grand hasard les intérests de la famille Barberini.» Le cardinal développe dans une lettre de quatre pages cette pensée qu'il importe surtout à sa maison de se mettre bien avec la France, qui seule peut

[1] L'éditeur de cette correspondance n'indique point la source où il a puisé cette lettre; je ne la trouve point dans la Suite de Dupuy, d'où la Correspondance de Sourdis a été tirée en grande partie. «Elle fut imprimée et distribuée par les soins de M. de Forbin,» ajoute l'éditeur. Est-ce là une de ces pièces dont l'archevêque de Bordeaux a dit, dans un mémoire justificatif: «Des copies imprimées des lettres injurieuses adressées au bailli de Forbin, de la part du cardinal de Richelieu, pour épouvanter tout le monde, le tout faux et supposé.»

[2] L'une des éditions imprimées, au lieu du 11, met le 21; c'est une erreur.

[3] Aubery avertit que la pièce vient du cabinet de M. Bodin.

[4] Lettre notée t. VI, p. 756.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1641.		la protéger contre les Espagnols, si le pape, dont la santé est altérée, venait à mourir. Minute de la main de Cherré, avec quelques mots ajoutés par Richelieu. — Arch. des Aff. étr. Rome, t. LXXVI, fol. 91. — Copie, fol. 84. — Mise au net de la main de Cherré. — Mêmes archives, t. LXXX, classée par erreur en 1642. — — Imprimée. — Aubery, *Mém.* V, 387. — Recueil de 1695, 312.
28 février. De Paris.	A M. Mazarin.	«J'envoie a M. Mazarin, dans ce paquet, les copies des lettres que j'escris a Sa Sainteté et a M. le cardinal Barberini [1], et n'ay rien à lui dire davantage, parce que je luy ay escrit par son cher frère.» Orig. — Arch. des Aff. étr. 1641, six premiers mois, fol. 120.
... février.	A M. de la Thuillerie.	«Monsieur, c'est à ce coup que M. le prince d'Orange peut faire un grand progrès dans la Flandre, et à ce coup aussy que je ne doute point qu'il ne l'entreprenne [2]. Vous l'en solliciterés comme il faut [3].» Minute de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. Hollande, t. XXIII, pièce 24.
... février.	A M. d'Estrades.	«Je ne doute pas que l'intérest de M. le prince d'Orange et de M[rs] les Estats ne les portent à faire quelque entreprise fort considérable; jamais Son Altesse n'eut et n'aura une si belle occasion.» Minute de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. Hollande, t. XXIII, pièce 24 v°.
[1[er] mars.]	A M. l'archevêque de Bordeaux.	Cette lettre touche principalement à la mésintelligence de l'archevêque et de M de Forbin. Le cardinal mande qu'il a satisfait à l'avance aux demandes de M. de Bordeaux par l'envoi du s[r] Besançon, lequel doit être arrivé [4]. Le mécontentement de Richelieu contre M. de Bordeaux, bien que contenu, perce visiblement dans cette lettre, qui caractérise à merveille la manière de Richelieu, lorsqu'il ne veut pas laisser trop éclater sa mauvaise humeur : «Vous voulés, dit-il, deux galères de plus que les dix destinées pour la Catalogne : deux ne sont pas capables d'un grand effect, si ce nombre de deux n'a quelque vertu particulière que je ne sçays point encore, et que je veux

[1] On vient de voir que dans celle qui allait à Barberini Richelieu l'entretenait uniquement des intérêts de sa maison. Je ne trouve point la lettre adressée au souverain pontife; était-elle la reponse à une missive de Sa Sainteté qui exhortait le cardinal à faire tous ses efforts pour parvenir à une paix si nécessaire à la chrétienté? La lettre d'Urbain VIII, écrite en latin, est datée du 16 février; elle est conservée aux Affaires étrangères, Rome, tome LXXVI, fol. 59.

[2] Un traité pour la campagne de 1641 avait été ratifié par les États le 25 février. Il se trouve dans le volume précité de Hollande, coté pièce 23[e], en copie, avec cette annotation : ...«Les originaux ont été placés dans la boîte des traités de Hollande.»

[3] En ce moment on était inquiet en France des intentions du prince d'Orange; le chargé d'affaires de France à Londres envoyait, le 7 mars, une copie des propositions que faisaient au roi d'Angleterre les ambassadeurs de Hollande Arch. des Aff. étr. Angleterre, t. XLVIII, fol. 244.

[4] Cette mention du voyage de Besançon, envoyé pour examiner secrètement la conduite de l'archevêque (voy. ci-dessus au 11 février), justifie la date mise, par le secrétaire de M. de Bordeaux, en marge de cette lettre non datee.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1641.		croire que vous n'ignorés pas.» ...«Quant à l'artillerie, servés vous de celle que vous avés; quelques-uns pourroient croire que vous nous proposés des choses plus que difficiles pour avoir occasion de ne rien faire... Pour le moins vous priay-je de ne vous excuser plus sur le manque de pouvoir, que vous avés sy ample que, pourveu que vous ayés autant de bonne volonté et de sçavoir faire, vous ne manquerés d'aucune chose nécessaire pour faire réussir les bons desseins que je ne doute pas que vous n'ayés[1].» Orig. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. XVIII, fol. 116. — — Imprimée. — *Correspondance de Sourdis*, II, 536.
1er mars. De Ruel.	A M. de Chavigny.	Envoi du paquet pour M. le cardinal Bichi, et d'un autre pour M. Mazarin; le faire tenir sûrement par le Quillet[2]. «...Je le prie de faire sçavoir les premières nouvelles qu'on aura de M. de Lorraine au roy, à la maison rouge, ou samedi à Chilly.» Orig. — Arch. des Aff. étr. France, 1641, six premiers mois, fol. 143.
2 mars.	A M. Channe, ministre de Nismes.	«Tous les estrangers habituez en ce royaume ayant esté compris en la taxe que la nécessité du temps a obligé de faire sur eux, on ne peut l'exempter non plus que ses confrères, sans faire conséquence pour les autres,.. c'est pourquoy au lieu de l'arrest de descharge que vous avés demandé, je vous envoie vostre quittance et celles de Mrs vos collègues...» Minute de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France (vol. vert), t. XLVII, pièce 63.
[6] mars[3]. Saint-Germain-en-Laye.	Instruction au sr de St-Pé, consul en Portugal, s'en retournant au d. pays. — Du cabinet du R. P. Dominique du Rosaire envoyé de Portugal.	Faire savoir au nouveau roi de Portugal et aux principaux du pays que la France est disposée à leur départir toute l'assistance qu'il sera en son pouvoir de leur donner. Imprimée. — Aubery, *Mém.* t. V, p. 5. — Le Vassor, t. X, p. 419.
15 mars. Paris.	[A Bouthillier.]	Raisons qui doivent porter Messieurs du clergé à ne pas refuser les demandes du roi. Orig. — Arch. des Aff. étr. France, 1641, six premiers mois, fol. 162. — Copie. — Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, 144, vers le tiers du volume non coté. — Imprimée. — *Mém. de Montchal*, t. I, p. 296.
17 mars. De Ruel.	A M. Bouthillier.	«Je prie M. le surintendant de donner satisfaction à M. de Nyons sur le sujet d'une pension de 2,000 francs que le roy luy a donnée il y a longtemps. Il s'en va servir Sa Majesté à la campagne, où il mangera bien cette partie et davantage.» Orig. — Arch. de la famille Bouthillier.

[1] Le roi écrivit le même jour à M. de Bordeaux pour lui dire qu'il eût à recevoir les ordres du prince de Condé, «auquel j'ai donné, dit le roi, le commandement général et en chef de mes armées de Languedoc, de Roussillon et de Catalogne.» (Mêmes sources.)

[2] Nous ne trouvons rien de ces dépêches dans notre manuscrit.

[3] Le Vassor, après Aubery, date cette instruction du 16, en remarquant que ce quantième lui est suspect. (Voy. notre tome VI, p. 769, notes, 2e colonne.)

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1641. 17 mars. De Ruel.	[A M. Bouthillier.]	«Le roy ayant commandé à M. de Charrost de s'en retourner promptement à Calais, je prie M. Bouthillier de luy faire donner, en argent, ce qu'il pourra sur ce qui luy est deub...» Orig. — Archives de la famille Bouthillier.
18 mars. De Ruel.	Pour M. le surintendant.	«M. de Roussillon demande le restablissement de 4,000 escus rayez autrefois à M. le comte de Tournon, ensuite du don gratuit que les estats de Languedoc luy en avoient faict; je prie M. le surintendant de luy donner satisfaction comme à une personne que j'affectionne particulièrement.» Orig. — Archives de la famille Bouthillier.
20 mars. De Ruel.	[A M. Bouthillier.]	«Le roy ayant commandé à tous les gouverneurs de s'en aller dans leurs places, et M. de Biscarat ne pouvant partir qu'on n'ayt pourveu à la subsistance de sa garnison... je conjure M. le surintendant d'expédier promptement ses ordonnances et le traicter comme une personne de mérite que j'ayme et affectionne particulièrement et qui a besoin d'estre assisté.» Orig. — Arch. de la famille Bouthillier.
20 mars. Saint-Germain-en-Laye.	Le roy à M. de la Motte-Houdencour.	Conformément à sa proposition de faire entrer dans la Catalogne toutes les troupes destinées pour l'armée du Languedoc, le roi donne des ordres aux généraux et envoie les fonds nécessaires. Orig. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. XVIII, fol. 141. — Imprimée. — *Correspondance de Sourdis*, t. II, 541.
22 mars. De Ruel.	A M. de la Motte-Houdencour, lieutenant général de l'armée du roy en Catalogne.	Lettre de compliments dont Richelieu accompagne la dépêche du roi. Orig. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. XVIII, fol. 141 v°. — Imprimée. — *Correspondance de Sourdis*, t. II, p. 543.
1er avril. De Ruel.	A M. l'archevesque de Bordeaux.	«Si vous ne pouvés accorder Mrs de Baume et de Ternes, vous leur ferés deffense de la part du roy de ne se demander rien pendant leur voyage, ny jusques à ce qu'ils me soient venus trouver pour me rendre compte de leur action, et subir le jugement que je rendray en leur affaire...» Orig. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. XVIII, fol. 159.
6 avril. De Ruel.	[A M. Bouthillier.]	Richelieu lui envoie une lettre de M. de Chartres pour faire mettre ordre à ce qu'elle contient. — Il est nécessaire que M. de Léon diffère son voyage. — Quant à Migenne (?) [1], «je croy que M. le chancelier luy doit mander de le venir trouver pour le service du roy, et ensuite l'empescher de retourner. Cet expédient vault mieux que d'y envoyer un archer.» Orig. — Archives de la famille Bouthillier

[1] Mot mal écrit ou nous lisons Migenne, nom d'un parent de Bouthillier. (Voy. ci-après au 27 octobre.)

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1641.		
12 avril. De Ruel.	[A M. Bouthillier.]	«M. Roussignol prie M. le surintendant de luy faire payer le reste de son assignation pour son remboursement. Le mérite de ce personnage recogneu illustre en des compagnies souveraines fait que je vous conjure de luy donner le contentement qu'il désire, à mon avis, par raison.» Orig. — Archives de la famille Bouthillier.
Idem.	A M. l'archevesque de Bordeaux.	«Le s[r] de Chaillonnay vous dira la joye que le roy a receue de la bonne nouvelle qu'il a apportée de vostre part... Empescher les Espagnols de secourir de vivres la Catalogne et le Roussillon [1]...» Orig. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. XVIII, fol. 151. — Imprimée. — *Correspondance de Sourdis*, t. II, p. 553.
12 avril [2]. Saint-Germain-en-Laye.	Le roy au roy de la Grande-Bretagne.	Réponse au compliment envoyé par le roi d'Angleterre sur la naissance du duc d'Anjou. Copie. — Bibl. imp. Béthune, 9337, fol. 33.
Idem.	Le roy à la reyne de la Grande-Bretagne.	Il la remercie du compliment qu'elle lui a fait faire, et lui renouvelle les assurances de toute son affection. Copie. — Bibl. imp. Béthune, 9337, fol. 34.
13 avril. Ruel.	Au prince d'Orange.	«...L'armée française sera en campagne au terme convenu; je vous conjure de faire le mesme, etc.» Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Hollande, t. XXIII, pièce 63.
13 avril. De Ruel.	[A M. Bouthillier.]	«...Le roy est prest de partir pour se rendre à ses armées, ce qu'il ne veut faire sans la résolution de l'assemblée du clergé.» — M. le surintendant dira à M[rs] les commissaires de conférer avec M[rs] de Chartres et d'Auxerre, et d'agir selon ce que ceux-ci leur diront [3]. (J'ai donné un extrait de cette lettre p. 775 du tome VI.) Orig. — Archives de la famille Bouthillier.
17 avril. De Ruel.	Pour M. de Chavigny.	Mesures pour le nouvel armement arrêtées avec le trésorier de la marine. — Donner à M. de Roussy le passe-port pour tirer ses enfants de Sedan. — «Nous parlerons de l'affaire du mareschal d'Estrées et de toutes les autres affaires à la première veue.» Original, sans signature, de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, 1641, six premiers mois, fol. 250.

[1] Le 4 avril, le roi avait écrit à M. de Bordeaux une dépêche où était discuté le choix de deux entreprises, ou le siége de Collioure, ou celui de Tarragone. Pièce imprimée dans la Correspondance de Sourdis, p. 549, d'après l'original de la suite de Dupuy, fol. 160.

[2] Le duc d'Anjou était né le 21 septembre 1640 (près de sept mois avant la date de ces lettres).

[3] M. d'Auxerre envoyant à Richelieu, le 16 avril, la délibération du clergé, sur les livres des P. P. Célot et Bony, lui disait qu'avec les commissaires du roi on allait examiner les moyens de mettre fin à l'assemblée. «Le billet de monseigneur a fait des miracles... le deppartement va toujours son train, il sera fort avancé dans six jours, mais on me veut bien du mal du d. billet. Tout cela n'importe, pourveu que monseigneur soit servy et satisfaict.» (Autographe conservé aux Aff. étr. France, 1641, six premiers mois, fol. 242.)

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1641.		
22 avril. De Ruel.	Pour M. de Chavigny, à Paris.	...«Je verray le mémoire des Portugais et vous feray demain response.» — Je suis bien aise que ma niepce se porte bien.» — M. de Brézé fait ce qu'il doit [1].
23 avril. De Ruel.	Pour M. de Chavigny.	Richelieu le charge de traiter certaines affaires avec le s^r de Bonnefond, envoyé de la reine mère [2], et d'écrire en Hollande [3]. Orig. — Arch. des Aff. étr. France, 1641, six premiers mois, fol. 267.
29 avril. A Paris.	Pour M. le surintendant, à Paris.	«Le s^r de la Ralière m'a prié d'escrire à M. Bouthillier qu'il peut mieux remettre l'affaire des aides qu'aucune autre. Je le luy recommande volontiers, présupposé qu'il face la condition du roy aussy bonne ou meilleure qu'aucune autre, et que sa compagnie soit asseurée.» Orig. — Arch. de la famille Bouthillier.
5 mai. Ruel.	Au mareschal de Chastillon.	Le maréchal a désiré le régiment de Piémont, le roi l'accorde. «Ainsy vous avés maintenant tout ce que vous avés demandé pour exécuter le dessein que vous avés, dont je souhaitte le succez...» Copies. — Bibl. imp. Béthune, 9264 v°. — Cinq-Cents Colbert, 121, fol. 109. — Imprimée. — Aubery, *Mém.* V, p. 40. — Recueil de 1695, p. 236.
10 mai. Paris.	Pour M. de Chavigny, secrétaire d'estat.	«Je prie M. de Chavigny de faire que Monsieur envoye quérir Basoge [4], qui est à l'assemblée;... Monsieur le retiendra, sous prétexte de quelque voyage qu'il luy veut faire faire.» Orig. — Arch. des Aff. étr. France, 1641, six premiers mois, fol. 306.
13 mai. De Ruel.	Pour M. de Chavigny.	Il est important que M. Matharel s'en aille demain. Deux choses le pressent; l'une est une lettre au s^r Descoutures pour aller à Ratisbonne... l'autre est de faire partir le s^r Stella, ou lui faire déclarer qu'il n'y [5] veut pas aller. — «M. Matharel fera travailler au razement de Marsal. Au nom de Dieu, faites-le dépescher dès aujourd'huy, parce que de là deppend la marche des troupes de M. de Lorraine, qui doit estre le 25 où vous sçavés.» Orig. — Arch. des Aff. étr. France, 1641, six premiers mois, fol. 309.

[1] Il s'agit de la réparation d'une impolitesse de M. de Brézé à l'egard du M. de la Meilleraie. Voy. t. VI, p. 777, note 2.
[2] Voy. t. VI, p. 780.
[3] Je trouve dans Clairambault (Mélanges, 697, p. 41) l'original de l'instruction donnée à M. d'Estrades. Cette instruction, signée du roi et contre-signée Bouthillier (Chavigni), est datée du 23, le jour même que Richelieu adressait à ce secrétaire d'État la présente lettre dont elle reproduit les propres expressions. (Voy. le passage que nous avons cité en note, p. 772 de notre VIe volume.) On annonce en outre à d'Estrades «que M. de Bouillon faict cause commune avec les ennemis; en conséquence, la France demande aux Estats de traiter ce prince en ennemi lui-même, et de lui ôter le gouvernement de Maestric.»
[4] Quel est ce Basoge? sans doute un ecclésiastique faisant partie de l'assemblée du clergé, où il gênait le cardinal.
[5] Est-ce aussi à Ratisbonne?

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1641. [Avant le 14[1] mai.	[A M. de Chavigni.]	«Si M. de Chavigny sçait, comme je n'en doute point, que Monsieur ayt assez de force pour envoier les lettres qui luy sont escrites de Sedan, au roy, et le gentilhomme, je croy qu'il luy faut envoier.» (Ici, il y a un blanc de quelques lignes.) — «Si ce n'est qu'on ayme mieux adjuster avec ce gentilhomme qu'il servira à Sedan[2], ainsy que M. de La Barde, peu instruict de ce qu'il sçait et de ce qu'il peut faire, me l'a proposé; et, en ce cas, se contenter que Monsieur envoie les lettres au roy qu'il aura données au s[r] Dumont[3]; et qu'au mesme temps que le d. gentilhomme aura donné les lettres à Dumont, qu'il se sauve sans attendre la response de Monsieur, et qu'il s'en vienne icy traicter avec vous de ce qu'il faut faire pour le service du roy.» ... «Je vous prie d'avoir soin de vostre santé. — Je me resjouis de quoy madame vostre femme se porte mieux.» Orig. — Arch. des Aff. étr. France, 1641, six premiers mois, fol. 371.
15 mai.	[A M. de Noyers ?]	«Monsieur, le roy ayant donné charge a M. le Prince de conférer particulièrement avec vous sur ce qui se passe, pour se porter ensuitte à ce qui sera plus utile à son service, Sa Majesté vous ordonne d'aller trouver M. le Prince à cette fin.» Arch. des Aff. étr. France, t. XCVIII. — Minute de la main de Cherré.
15 mai. De Ruel.	A M. l'archevesque de Bordeaux.	Satisfaction du roi à cause des prises dont M. de Bordeaux a donné avis. «Je souhaitte et veux espérer que les vaisseaux du roy auront tousjours le mesme succez.» Les dépesches de M. de Noyers satisfont à toutes les particularités des vostres. — N'oubliez rien pour avancer les affaires. Orig. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. XVIII, fol. 300. — Arch. des Aff. étr. France, t. XCVIII. — Minute de la main de Cherré.
30 mai. D'Abbeville.	Pour M. Bouthillier, surintendant des finances, à Paris.	L'affaire du clergé demeurera aux termes des 700,000 livres qu'ils ont accordées de nouveau[4]. — Il est raisonnable de donner à Madame de Lorraine les dix mil escus qu'elle demande en argent comptant pour son quartier. — Il ne faut point donner les gages du conseil à M. de Sardigny; sa pension de 4,000 francs avec autant d'extraordinaire suffit[5]. — «Quant à Monseigneur, je n'ay autre chose à vous dire sinon que vous estes encores en droit : *Viriliter age.*» — «Il n'est pas besoin maintenant que M. de Tours vienne icy. Je suis et seray ce que je vous ay tousjours esté.» Orig. — Arch. de la famille Bouthillier.

[1] Cette pièce manque de date et de suscription; Chavigni a écrit en tête : «mai 1641. Nous avons établi (t. VI, p. 787, note, où nous en donnons un extrait) qu'elle a été écrite un peu avant le 14 mai.

[2] C'est-à-dire qu'il y fera l'office d'espion.

[3] Un des domestiques de Monsieur, «le petit Dumont,» comme on l'appelle dans la lettre du 14 mai, t. VI, p. 787.

[4] Voy. t. VI, p. 784. Le 30 mai, Richelieu faisait dissoudre l'assemblée du clergé dont il avait été mal satisfait. (Voy. deux pièces à cette date du 30, t. VI, p. 801 et 802.)

[5] Voy. t. VI, p. 795.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1641.		
30 mai. Abbeville.	A M. de Nicolaï, premier président de la chambre des comptes.	Richelieu le prie de faire passer à la chambre son acquisition des greffes de Saumur. Orig. — Archives de la famille de Nicolaï.
2 juin.	Au mareschal de Chastillon.	«Les ennemis veulent fortifier Torcy; en avoir seulement le dessein à vostre vue est une chose sy honteuse pour les armes du roy, que je ne doute point que vous ne leur donniés sur les doigts» s'ils tentent l'exécution [1]... Copies. — Bibl. imp. 9263, fol. 68, et Cinq-Cents Colbert, 121, fol. 35 v°. — Imprimée. — Aubery, *Mém.* t. V, p. 77. — Recueil de 1695, p. 237.
5 juin.	Au duc de Lorraine.	«Monsieur, je ne sçay qui peut vous avoir dit que le roy eust changé de résolution à vostre égard. Sa Majesté a tousjours faict estat de joindre vos troupes à une de ses armées françoises, dont les chefs recevront les ordres de vous.» — Le cardinal le presse de se réunir sans délai à l'armée de M. de Châtillon, qui a passé la Meuse. Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Lorraine, t. XXXII, pièce 86.
Idem.	A M. du Hallier.	Richelieu n'a rien à ajouter à ce qu'il lui a écrit «par le s[r] Barille vostre capitaine des gardes.» Tâchez de faire agir M. de Lorraine selon que le service du roy le requerrera. Nous vous considérons, en cette armée, comme une personne qui animera toutes choses... Minute de la main de Cherré. (Même source que pour la pièce précédente.)
8 juin. D'Abbeville.	A M. l'archevesque de Bordeaux.	Dix vaisseaux qui étaient à Toulon vont le joindre.... «J'espère que vous sçaurés si bien prendre vostre pair que les ennemis, avec l'ayde de Dieu, n'auront point d'avantage sur vous. Je le désire avec passion, et que vostre conduite soit sy prudente et sy heureuse que je puisse la faire valoir comme je souhaitte.» Il n'y a aucune occasion qui vous doive faire quitter le dessein de contribuer à faire périr l'armée qui est dans Tarragonne... «S'agissant en ce faict de *summa rerum* [2]...» Orig. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. XVIII, fol. 345. — Imprimée. — *Correspondance de Sourdis*, t. II, p. 609.
Idem.	A M. l'archevesque de Bordeaux. [3].	J'écris à M. le Prince pour le prier de vous envoyer des poudres [4]... Quelques-uns de vos plus affidés ont mal agi à l'assemblée du clergé [5]. Orig. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. XVIII, fol. 365.

[1] Le mareschal de Châtillon crut sans doute avoir besoin de justifier sa conduite; nous trouvons dans les manuscrits de Bethune (9263, fol. 45) un fragment de Mémoire daté du 13 juin, où il rendait compte de ce qui s'était passé depuis le départ de Mézières. Ce fragment commence au 1[er] juin et est interrompu dès le 2. Le mémoire du maréchal satisfit peu sans doute le cardinal, ainsi qu'on en peut juger par sa lettre un peu sévère du 22 juin, t. VI, p. 825.

[2] Quelques extraits de cette lettre ont été mis en note, t. VI, p. 814.

[3] C'est un billet ajouté à une dépêche; je n'en trouve point de cette date écrite par Richelieu à l'archevêque de Bordeaux. Peut-être s'agit-il de celle du 2 juin qui aura été envoyée tardivement. Une missive de de Noyers, du 8 juin, relative aux mêmes affaires, se trouve dans ce manuscrit au folio 366; elle a été imprimée, t. II, p. 619 de la Correspondance de Sourdis. (Doc. inéd. in-4°.)

[4] Nous avons donné un extrait de cette lettre t. VI, p. 814.

[5] Sur cette assemblée du clergé, voy. t. VI, p. 759, où nous avons noté ce que Richelieu mande à M. de Bordeaux.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1641. 12 juin.	Au mareschal de Chastillon.	Richelieu lui donne des conseils que nous avons mentionnés en note, au 22 juin[1]. Il finit par ces encourageantes paroles : «L'affection que je vous porte, outre ma passion aux intérests du roy, me faict vous conjurer de ne perdre aucun instant de faire valoir vostre nom, ainsy que la mémoire de vos ancestres vous y convie.» Copies. — Bibl. imp. Béthune, 9263, fol. 68. — Cinq-Cents Colbert, 121, fol. 35 v°. — Imprimée. — Aubery, t. V, p. 77. — Recueil de 1695, p. 237.
Idem.	A M. du Hallier.	«Monsieur, je n'ay rien à ajouter à mes précédentes lettres; je vous conjure seulement de faire ce que vous pourrez pour que M. de Lorraine joigne promptement ses troupes à celles de M. de Chastillon...» Minute de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. Lorraine, t. XXXII, pièce 111.
Idem.	Le roy au marquis de Praslin.	Bruits de nouvelles factions. Imprimée. — Bulletin de la Société de l'histoire de France, 4 avril 1854. (Voy. t. V, p. 754, note 1.)
14 juin.	A M. de la Motte-Houdencour.	J'écris à M. le Prince pour le conjurer de ne pas vous laisser manquer d'argent, ni de munitions[2]... «Je vous envoie trente mil francs de mon argent pour que vous puissiés vous en servir quand l'argent du roy viendra à manquer[3]...» Copie. — Bibl. du Louvre, mss. d'Argenson, F, 325, t. X, fol. 84.
15 juin. D'Abbeville[4].	A M. le surintendant des finances.	«Il ne seroit pas raisonnable de taxer Mrs de Malte à 500,000 fr. Il seroit injuste de les taxer sur un pied plus haut que celui qu'on a pris pour le clergé... Quant à les taxer séparément, je crains que M^rs du clergé y facent grande difficulté.» Orig. — Archives de la famille Bouthillier.
17 juin.	A M. du Hallier.	«Le duc de Lorraine est prince de trop de foy pour manquer à ce qu'il a promis, surtout le roy ayant exécuté ce qui est porté dans le traitté. Son Altesse n'y sauroit manquer sans perdre l'honneur. Je vous conjure de lui représenter vivement nos pensées, dont je veux croire qu'il fera estat.» Minute de la main de Chavigni. — Arch. des Aff. étr. Lorraine, t. XXXII, pièce 117.
18 juin. D'Abbeville.	Pour M. le surintendant.	Richelieu prie de nouveau M. le surintendant d'être le plus favorable qu'il pourra au s^r de la Ralière, touchant la ferme des aides. (Richelieu répète ici les conditions portées dans sa lettre du 29 avril sur le même sujet.) Orig. — Archives de la famille Bouthillier.

[1] Tome VI, p. 825.
[2] Tome VI, p. 819.
[3] Notée sur une lettre adressée à M. d'Argenson (t. VI, p. 821), laquelle lettre répète à peu près celle-ci.
[4] C'est le cardinal qui a écrit la date.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1641. 22 juin. D'Abbeville.	[A M. Bouthillier.]	«Le bon homme Perou, pourvoyeur, se plaint que les m^es de la chambre aux deniers ne luy remboursent pas les avances qu'il faict encore tous les jours pour la maison du roy, ce qui luy oste les moyens de continuer le service de Leurs Majestés. — Je prie M. le surintendant de se ressouvenir de la promesse qu'il m'a faicte d'avoir en recommandation les intérests du d. Perou...» Orig. — Archives de la famille Bouthillier.
23 juin. D'Abbeville.	*Idem.*	«J'ay escrit à M^rs du clergé de l'affaire de Mrs de Malte... Je vous prie de faire convenir à Mrs de Malte de la somme qu'ils doivent porter raisonnablement, afin qu'on puisse finir promptement l'assemblée dû clergé. — La taxe de 500,000 livres qu'ils vouloient faire estoit ridicule à mon avis; celle de 300,000 est trop forte, voyés si on peut les faire convenir à 200,000.» Orig. — Arch. de la famille Bouthillier.
24 juin. D'Abbeville.	Pour M. le surintendant.	«Les ennemis au nombre de 15 ou 16 mil hommes, commandés par le cardinal-infant en personne, s'estant présentés pour attaquer la circonvallation d'Aire... se sont retirés, laissant 800 ou mil fascines... et deux ou trois cents soldats prisonniers, qu'ils avoient enivrés de brandevin pour leur oster la cognoissance du péril.» — Le siége va fort bien; «j'espère qu'avec l'aide de Dieu, le roy en aura contentement dans le 15 juillet.» Orig. — Arch. de la famille Bouthillier.
25 juin. D'Abbeville.	*Idem.*	«Monseigneur m'a escrit que pendant que le roy n'estoit point à Paris il estoit accoustumé d'avoir des gardes. Malgré la nécessité du temps, je croy qu'il est bien à propos qu'elles soient sur pied... et que M. Bouthillier subvienne aux misères de sa grandeur, qui empesche qu'il ne puisse les mettre sur pied à ses despens; *satis est.*» Orig. — Arch. de la maison Bouthillier.
27 juin. D'Abbeville.	Pour M. le surintendant des finances.	«M. de Chavigny vous envoie une ordonnance pour faire remettre cent mil francs à Hambourg, dont l'importance est telle que je le prie de ne perdre pas un moment de temps à traicter avec le banquier... Il est nécessaire que la lettre de change soit vendredy au soir au lieu où nous serons, qui sera Corbie. Cette affaire est importantissime.» Orig. — Archives de la famille Bouthillier.
29 juin. De Corbie.	Pour M. le surintendant.	«Encore que M. l'ambassadeur de Malte voulust bien que son ordre fust entièrement deschargé, il passera condamnation à 200,000 francs. — Il désire estre séparé du clergé, ce que je ne croy pas desraisonnable... vous accommoderés, s'il vous plaist, l'affaire, en sorte que les parties ayent sujet de contentement.» Orig. — Arch. de la famille Bouthillier.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1641. [Vers la fin de juin [1].]	A M. le comte de Vinioso [2].	Les ambassadeurs rendront compte de ce qui s'est passé en leur voyage; Richelieu se borne à une lettre de politesse. Contentement qu'il a eu de voir, à son passage pour Rome, le frère de M. le comte de Vinioso. Arch. des Aff. étr. Portugal, t. I, fol. 149. — Minute de la main de Charpentier.
[Vers la fin de juin [3].]	Au roy de Portugal.	«Sire, la lettre que les ambassadeurs de Vostre Majesté luy rendront m'engageant à la servir en ce qu'il sera possible, j'estime que la meilleure preuve que je luy en puisse donner, est l'envoi de mon propre neveu, qui va la trouver avec l'armée de France...» Arch. des Aff. étr. Portugal, t. I, fol. 149 v°. — Minute de la main de Charpentier [4].
1er juillet. De Péronne.	Pour M. le surintendant.	«Je remercie M. le surintendant de ce qu'il m'a faict sçavoir ce que Mme du Hallier luy a mandé de Nancy, du 22 et du 25; je prie Dieu que le tout soit véritable [5].» Félicitation sur «la diligence avec laquelle vous expédiés les affaires publiquement quand on vous en envoie... Il m'est impossible de ne vous tesmoigner pas la facilité que cela donne aux affaires.» Orig. — Arch. de la famille Bouthillier.
3 juillet.	A M. du Hallier.	«Je ne sçaurois croire le procédé de M. de Lorraine que je ne l'aye veu confirmé par ses actions, l'obligation qu'il a au roy, sa parole, sa foy, son seing et son seau, le tout donné librement en divers lieux, et mesme en ceux où il estoit maistre, luy ostant tout prétexte pour colorer sa conduite. Gouvernés-vous en sorte que la mauvaise résolution qu'il pourroit prendre soit le moins préjudiciable au service du roy qu'il se pourra...» Minute de la main de Cherré. Arch. des Aff. étr. Lorraine, t. XXXII, pièce 133.

[1] La Gazette du 29 juin annonçait que les ambassadeurs portugais venaient de quitter Paris.

[2] Neveu du roi de Portugal. (Voy. ci-dessus, p. 794, note 2, où on le nomme Vimiose.)

[3] On vient de voir que ce fut seulement vers la fin du mois que partirent de Paris les ambassadeurs de Portugal. Cette lettre doit d'ailleurs être postérieure à une autre lettre du cardinal au roi Jean IV, datée du 15 juin, puisque Richelieu ne se prévaut pas dans celle-ci de l'envoi de son neveu avec une flotte sur les côtes du Portugal. Richelieu avait bien donné au jeune de Brézé l'ordre de partir le 10 juin (t. VI, p. 798). Mais la circonstance du départ des ambassadeurs portugais à la fin du mois donne à peu près la date de la présente lettre, ainsi que celle de l'envoi du jeune de Brézé.

[4] Au bas de cette minute Charpentier a écrit : «Faut une lettre du roy pour le marquis de Brézé au roy de Portugal, favorable, qui tesmoigne qu'il s'asseure qu'il fera d'autant plus d'estat du secours qu'il luy envoie, qu'il a voulu qu'il fust commandé par le neveu du cardinal de Richelieu, qui luy est cher, comme il peut le sçavoir.»

[5] Au moment où le duc de Lorraine donnait de nouveaux mécontentements, cette dame s'était mêlée d'intrigues à Nancy. Le moment était critique, c'était à la veille de la prise d'armes de M. le Comte. Les avis arrivaient de toutes parts, je citerai seulement ici une lettre de Henry de Saulx-Tavannes à Chavigni : «La princesse Anne, qui se fait appeler Mme de Guise, partit lundy de Bellegarde... elle a dit qu'elle espéroit demeurer à Namur avec Mme de Bouillon, que son mari commanderoit des troupes, qui se leveroient partout où on en pourroit avoir, et que on espéroit des Liégeois et de l'argent d'Espagne, pour se mettre à la campagne dans le mois de juillet, ou du moins deffendre Sedan...» (Autographe, Arch. des Aff. etr. France, 1641, six premiers mois, fol. 454.)

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1641. 8 juillet. De Chaunes.	Pour M. le surintendant des finances.	«Vous verrés[1] comme j'ay faict oster du contract de Mess. du clergé les clauses les plus préjudiciables au service du roy, dont vous m'avés escrit[2].» «Examinés le d. contract et expédiés ces messieurs, le plus promptement et le plus favorablement que le service du roy le pourra permettre.» Orig. — Archives de la famille Bouthillier.
Idem.	A Messieurs le chancelier et le surintendant des finances.	«Messieurs, ces trois lignes sont pour vous dire qu'après avoir veu le contract de Mess. du clergé, qui en ont osté ce que j'ay estimé qui vous pouvoit blesser, je vous prie de l'examiner promptement et de n'y faire aucune difficulté sur les choses qui, estant avantageuses au clergé, ne peuvent estre préjudiciables aux affaires du roy... Sachant la façon dont je me suis comporté en cette affaire pour que Sa Majesté y trouvast son compte, je m'asseure que vous n'oublierés rien... à ce que le clergé, à ma prière, y trouve raisonnablement le sien[3]...» Orig. — Archives de la famille Bouthillier.
8 juillet. De Péronne.	A M. l'archevesque de Bordeaux.	Richelieu rappelle tout ce qu'on a fait pour donner satisfaction aux demandes de M. de Bordeaux; et il l'avertit des inconvénients de son humeur difficile[4]. Orig. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. XVIII, fol. 407. — Imprimée. — *Correspondance de Sourdis*. II, 641. (Doc. inéd. in-4°.)
9 juillet. De Chaunes.	A M. le Prince.	Le s[r] Férant, ayant perdu un vaisseau qu'il commandait, doit être mis en jugement; il faut l'envoyer prisonnier dans la citadelle de Montpellier. «Cette affaire regardant le service de Sa Majesté et mon intérest particulier, je vous la recommande autant que je le puis.» Arch. de Condé, 97. Communication de M[gr] le duc d'Aumale.
9 juillet. De Péronne.	Au mareschal de Chastillon.	Sur la défaite de la Marfée. Le cardinal adoucit le reproche autant qu'il peut[5]. Copies. — Bibl. imp Béthune, 9264, fol. 37. — Cinq-Cents Colbert, 121, fol. 68 v°. — Imprimée. — Aubery *Mém.* t. V, 128. — Recueil de 1695, p. 238. — Le P. Griffet, *Hist. de Louis XIII*, t. III, p. 365.
10 juillet.	Pour M. de Chavigny.	...Recommander à Monsieur d'envoyer promptement ses levées au roy. Surtout faire ces levées avec ordre[6]... Orig. — Arch. des Aff. étr. France, 1641, six derniers mois, fol. 42.

[1] Billet servant d'envoi à la lettre suivante.
[2] «Dont vous m'avés escrit,» ajouté de la main de Richelieu.
[3] Richelieu, avec son habileté ordinaire, après avoir agi avec violence dans la lutte, devient conciliant lorsqu'il a remporté ce qu'il voulait. C'est lui-même qui exhorte les secrétaires d'État à se montrer moins difficultueux. (Voy. t. VI, p. 844-845; et ci-après, p. 291 et 293, lettre au surintendant, des 3 et 4 août.)
[4] Voy. quelques passages de cette lettre cités en note, t. VI, p. 844.
[5] Employée en note, t. VI, p. 832, note 1.
[6] Quelques passages sont cités, t. VI, p. 832 (note 2).

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1641. 10 juillet. De Roye.	A M. le surintendant des finances.	«Ce billet est pour prier M. le surintendant de faciliter, en tout ce qu'il luy sera possible, le remboursement du prest que M. de Chaunes a faict au roy; tenant la main à ce que les assignations qui luy ont esté données soient acquittées.» Orig. — Arch. de la famille Bouthillier.
12 juillet. De Soissons.	Pour M. le surintendant.	Richelieu le prie de favoriser, de tout son pouvoir, les pères de l'Oratoire pour l'exemption du droit de l'entrée du vin à Paris, pour la provision de leurs maisons de la rue Saint-Honoré, et de Saint-Magloire, conformément au privilége qu'il a pleu au roy leur accorder... Orig. — Arch. de la famille Bouthillier.
12 juillet.	A M. de Longueville.	Le roi ne permet pas qu'on rapporte en France le corps du comte de Soissons[1]. «Je suis extresmement fasché du malheur où s'est porté M. le comte; je plains extraordinairement Mme la Comtesse; je prendray tousjours part autant que vous-mesme à ce qui vous touche comme estant de cœur et d'affection...» Minute de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, 1641, six derniers mois, fol. 61.
17 juillet. Rheims.	Le roy à Mme la comtesse de Soissons.	«Ma cousine, la douleur en laquelle je sçay que vous estes me fait vous dépescher ce gentilhomme pour vous tesmoigner la part que j'y prends, et le desplaisir que j'ay de la faute de celuy qui s'en est rendu la cause. Bien que je ne le puisse plaindre, je vous plains extresmement, et suis bien aise de vous en rendre ce tesmoignage...» Minute de la main de Charpentier[2]. — Bibl. imp. Béthune, 9337, fol. 7, et 9264, fol. 153 (copie peu exacte). — Dupuy, 549, fol. 271. On a donné à cette copie la date du 16. — Imprimée : Gazette du 20 juillet, p. 443.
[17 juillet[3].]	A Madame la Comtesse.	Condoléance sur la mort de son fils[4]. Minute de la main de Chavigni. — Arch. des Aff. étr. France, 1641, six derniers mois, fol. 37. — Copies. — Bibl. imp. Béthune, 9264, fol. 134, et 9272, fol. 32. — Cinq-Cents Colbert, 121, fol. 105 et 487, fol. 203. — Dupuy, 549, fol. 271 v°. — Imprimée. — Aubery, V, 134. — Recueil de 1695, p. 238. — Gazette, p. 443.
17 juillet. De Reims.	Pour Mrs les mareschaux de Chastillon et de Brézé.	«Mess. les généraux auront aujourd'huy ou demain les 800 Suisses de la garde, et dans trois jours 700 chevaux de renfort, et 5 ou 6 jours après le régiment de M. d'Aumont. Le canon arriva hier à Réthel... Je les conjure de ne perdre

[1] On peut lire, dans la Gazette du 13, l'article qu'y fit mettre Richelieu, p. 416.

[2] Cette note, d'une autre main, se trouve sur la minute : «Celuy qui ira trouver la d. dame, de la part du roy, luy dira en ces termes qui suivent et rien davantage : «Madame, le roy m'a commandé de vous venir trouver pour vous tesmoigner le desplaisir qu'il a de vostre affliction, selon que vous le verrés par sa lettre, qu'il ne peut s'empescher de ressentir pour l'amour de vous.»

[3] La minute n'est point datée, non plus que la plupart des copies; nous proposons la même date que celle de la lettre du roi. La copie de Dupuy donne la date du 16.

[4] Cette lettre a été citée dans notre tome VI, p. 827, note 2, ainsi que quelques passages de la lettre à M. de Longueville du 12 juillet.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1641.		aucun temps à faire faire à Réthel et à Chasteau-Porcien les travaux nécessaires [1].» Original, papiers de la maison de Brézé [2]. — Copies. — Bibl. imp. Béthune, 9264, fol. 98 v°. — Cinq-Cents Colbert, 121, fol. 84. — Imprimée. — Aubery, V, p. 146. — Recueil de 1695, p. 239.
18 juillet. Reims.	A M. de Longueville.	Lettre donnée en note, t. VI, p. 836, dans un exposé des incidents qui suivirent la mort de M. le Comte [3]. Minute de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. France, 1641, six derniers mois, fol. 96.
19 juillet. De Reims.	A M. l'archevesque de Bordeaux.	«J'ay esté extresmement aise des douze gallères qui ont esté bruslées, mises à fond, ou prises par vostre soin et par vos ordres...» Détails de service, et nouvelles des armées. (Un extrait, t. VI, p. 843.) Orig. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. XVIII, fol. 427. — Imprimée. — *Correspondance de Sourdis*, II, 650. (Doc. inéd. in-4°.)
Idem.	A M. de la Motte Houdencourt.	Ardent désir du succès de Tarragonne [4]. Copie. — Bibl. du Louvre, mss. d'Argenson, F, 325, t. X, fol. 136.
20 juillet. Reims.	Pour M. le surintendant, à Paris.	Richelieu répète à Bouthillier ce qu'il a plusieurs fois dit à Bullion, «que les postes périssent tout à fait, et qu'elles ne peuvent estre aucunement restablies si on ne les faict jouir de l'exemption qui leur a esté tant de fois accordée et pour laquelle mesme ils (*sic*) ont financé... Y pourvoir promptement ainsy qu'en vérité le service du roy et la commodité publique le requièrent.» — «J'ay tousjours estimé que les postes et les prévosts des mareschaux, et les archers estoient privilégiez; les uns courent les grands chemins et les autres les gardent.» Orig. — Arch. de la famille Bouthillier.
21 juillet. Reims.	Au duc d'Épernon.	Richelieu le félicite de sa prompte obéissance aux ordres du roi [5] et lui souhaite la continuation de cette bonne disposition. Imprimée. — *Vie du duc d'Épernon*, t. IV, p. 440.

[1] Voy. un extrait, t. VI, p. 835.

[2] Parmi ces papiers, nous avons vu trois lettres du secrétaire d'État de la guerre au beau-frère du cardinal. De Noyers lui donne des encouragements et des nouvelles, les 24, 28 et 30 juillet.

[3] Ce billet semble annoncer quelque disposition à l'indulgence, sous certaines conditions; cependant une commission pour faire le procès à la mémoire de M. le Comte est datée du 20 juillet, ce qui peut paraître s'accorder mal avec la présente lettre; mais il est probable qu'en attendant la réponse, et pour l'obtenir dans le sens que le cardinal voulait, on se hâtait de commencer une procédure qui pouvait produire ce résultat.

[4] Lettre notée t. VI, p. 840.

[5] Le duc d'Epernon avait reçu du roi l'ordre de quitter sa maison de Plassac, où il était déjà relégué, pour se rendre à Loches; là il pouvait être surveillé de plus près. Une accusation calomnieuse lui avait imputé, ainsi qu'au duc de La Valette, d'avoir tenté de corrompre le sieur Dubourg, commandant le petit fort de Socoa. Mais le cardinal ne s'était pas donné le temps de vérifier l'accusation, et la coïncidence de la révolte du comte de Soissons lui persuada que le plus pressé était de mettre le duc d'Épernon sous la surveillance immédiate de l'autorité. La lettre du roi, dictée sans doute par le cardinal, commençait ainsi : «Mon cousin, je suis bien fasché que la mauvaise conduite de vostre fils et quelques avis que j'ay eus de Guyenne me donnent lieu de vous dire que je désire que vous quittiés le séjour de Plassac...» Cette lettre est également imprimée dans la Vie du duc d'Épernon, p. 439.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1641. 22 juillet. De Reims.	Pour M. l'archevesque de Bordeaux.	«J'adjouste[1] ce peu de lignes à la dépesche que je vous ay faite...» Et le cardinal l'informe des succès obtenus en Allemagne et ailleurs; Richelieu mandait ces nouvelles le même jour et dans les mêmes termes à M. le Prince[2]. Orig. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. XVIII, fol. 436.
23 juillet. De Reims.	A M. le Prince.	Levées à faire. — On enverra l'argent pour rembourser les avances[3]. Archives de Condé, fol. 100. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
23 juillet.	M. de Lorraine.	«Après ce que M. de Saint-Aoust et M. Rolin vous portent, vous ne sauriés douter que le roy vous affectionne, et par vostre bonne conduite vous me donnerés les moyens de vous servir auprès de Sa Majesté.» Mise au net de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. Lorraine, t. XXXII, pièce 150.
28 juillet. De Réthel.	Au duc d'Épernon.	Le s[r] Montaut, dont le frère a été tué au siége d'Aire, demande la charge d'aide-major du régiment des gardes qu'avait ce frère. Richelieu le recommande vivement au duc d'Épernon, qui était colonel général de l'infanterie. Imprimée. — *Vie du duc d'Épernon*, t. IV, p. 445.
2 août.	A M. le commandeur de Guitault, commandant pour le roy aux isles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat.	Le s[r] d'Aurimont retourne auprès de M. de Guitault, ayant obtenu ce que M. de Guitault a demandé pour lui. Richelieu exhorte celui-ci à continuer le soin et la vigilance qu'il apporte toujours à la garde des places qui lui sont commises. Orig. — Communication de M. de Guitault.
3 août. Mézières.	Pour M. le surintendant.	Richelieu le presse de s'accommoder avec le clergé[4]. — Son affliction de la mort de M. de Coislin[5]. Orig. — Arch. des Aff. étr. France, six derniers mois, fol. 154.
Idem.	[A M. le surintendant.]	Le s[r] Picard, trésorier de la marine, mande qu'il lui est encore dû, des assignations des gallères de l'année dernière, près de 120,000 livres, de sorte qu'il ne peut payer entièrement les capitaines des gallères «qui ont un extresme besoin d'estre assistez;» je conjure M. le surintendant de contraindre ceux qui doivent les 120,000 livres à les payer au plus tôt au s[r] Picard. Orig. — Arch. de la famille Bouthillier.

[1] Est-ce à la lettre datée du 19 que celle-ci est ajoutée? je n'en trouve pas d'autre, à ce moment, adressée à M. de Bordeaux.
[2] Voy. t. VI, p. 843, note 3.
[3] Voy. t. VI, p. 840, un extrait de cette dépêche.
[4] Extrait, t. VI, p. 845, note 2.
[5] Extrait, t. VI, p. 850. — Le manuscrit cité aux sources contient plusieurs lettres sur cette mort; tous ceux qui approchaient le cardinal en témoignaient un vif regret.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1641. 3 août. A Amiens.	A M. de Noyers.	« ... Je prie M. de Noyers de renvoyer une lettre à M. Bouthillier adressée au s[r] d'Estrades pour le desmander [1]....» Minute de la main de Charpentier. — Dépôt de la guerre, t. LXVI, p. 88.
4 août.	A M. le surintendant.	Sur l'affaire du clergé que Richelieu conjure Bouthillier de terminer [2]. Minute de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, six derniers mois, fol. 162.
4 août. De Mézières.	[A M. l'archevesque de Bordeaux.]	Longue lettre au sujet de l'entreprise de Tarragone, et des besoins de l'armée navale commandée par l'archevêque. Je n'en désire pas moins le succès, dit Richelieu, que s'il y alloit de ma propre vie [3].» Orig. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. XVIII, fol. 463. — Imprimée. — *Correspondance de Sourdis*, II, 667. (Doc. inéd. in-4°.)
10 août. De Mézières.	[A M. le surintendant.]	Donner «une bonne assignation à M. de la Chapelle pour le payement de la récompense des gouvernemens de Charleville et de Réthel qu'il a remis entre les mains du roy.» Orig. — Arch. de la famille Bouthillier.
12 août.	A M. d'Estrades, en mission extraordinaire en Hollande.	Presser les Hollandois de remplir leurs engagements [4]. Orig. — Bibl. imp. Clairambault, *Mélanges*, 697, p. 85. — Un duplicata (envoyé à Chavigni), fol. 87.
Idem.	Le roi a M. de la Thuillerie, ambassadeur de France à La Haye.	Dépêche conforme a celle que Richelieu écrivait le même jour à M. d'Estrades [5]. (Chiffrée.) Orig. — Bibl. imp. Contre-signée Bouthillier. Clairambault, *Mélanges*, 697, fol. 91.
16 août. A Blérancourt.	Au duc d'Épernon.	«Monsieur, la façon obligeante avec laquelle il vous a pleu user envers moy sur le sujet... du s[r] de Montaut [6] me touche si sensiblement que je ne sçaurois assés vous en remercier...» Imprimée. — *Vie du duc d'Épernon*, t. IV, p. 448.

[1] Il s'agit des affaires de M. de Nemours, pour lesquelles il est inutile de faire venir de Hollande M. d'Estrades qu'on avait mandé. On peut voir ce billet que j'ai cité presque tout entier, VI[e] volume, page 880. — Mais voici ce que je veux faire remarquer ici. En marge de cette minute dictée par Richelieu, je trouve une note de de Noyers au s[r] le Roy, son premier commis, pour lui dire de faire, sur cette matière, une lettre qu'il envoira ensuite à Bouthillier, qui l'expédiera à M. d'Estrades. Ainsi cette lettre, écrite par le premier commis de la guerre, vient en réalité du cabinet de Richelieu.

[2] Citée en extrait, t. VI, p. 845.

[3] Nous avons donné plusieurs passages de cette lettre t. VI, p. 848.

[4] Extrait, t. VI, p. 860.

[5] Notée t. VI, p. 860.

[6] On a vu, à la date du 28 juillet, p. 292, la lettre de Richelieu. Le duc répondit : «Monsieur, le s[r] de Montaut m'estant venu trouver avec une de vos lettres, par laquelle vous me demandez en sa faveur la charge d'aide-major au régiment des gardes, qui a vaqué par la mort de son frère, je n'ay pas receu moins de joye que d'étonnement de voir qu'en l'estat où je suis il me reste encore quelque chose qui vous soit agréable...» — Le duc, qui ne sentait nul penchant à faire plaisir à Richelieu, mais qui ne croyait pas possible de lui refuser une chose qu'à la rigueur Richelieu pouvait prendre, laisse percer un reproche amer sous l'apparence polie d'une expression malicieusement étudiée. Et en effet, le vieux duc avait été aussi blessé que surpris de voir cette confiance de Richelieu à solliciter de lui une faveur, du ton dont il aurait pu demander le prix d'un service, au moment où le cardinal accablait d'une ardente persécution sa famille et lui-même. Il est impossible que Richelieu n'ait pas senti la mauvaise grâce de la lettre du duc, mais il était plus commode pour son amour-propre de la trouver obligeante.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1641.		
16 août. De Blérancourt.	Pour M. le surintendant.	Ce billet est pour prier M. le surintendant d'exécuter ce que le roy a promis à M. de Montbas, le faisant pourvoir d'une des charges qu'avoit feu M. de Fleury. — Le père dudit sr de Montbas désire que son fils continue le service qu'il a rendu jusques icy au roy dans ses armées. M. Bouthillier verra à adjuster cette affaire... Orig. — Archives de la famille Bouthillier.
16 août. Blérancourt.	A M. de Nicolaï, premier président de la cour des comptes.	Richelieu lui recommande de favoriser la réception d'un officier à la Chambre. (Un sr Dalibert.) Orig. — Archives de la famille Nicolaï.
18 août. De Roye.	A M. le Prince.	«Escrivant à Mrs des Estats du Languedoc pour les convier à faire fonds en leur prochaine assemblée d'une somme considérable pour l'avancement des ouvrages du port d'Agde, je vous suplie de les y vouloir porter autant que vous le pourrés.» ...La province en retirera grande utilité... «Comme c'est une affaire que j'ay commencée et que j'affectionne pour leur propre bien, vous ne m'obligerés pas peu, en mon particulier, d'y contribuer... ainsy que je vous en conjure...» Orig. — Archives de Condé, 102. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
21 août, au soir. [De Roye [1]?]	A M. Du Plessis-Besançon.	Il prendra la peine de venir demain matin pour dire de qui il a su le bruit qui a couru, que M. de La Motte a défait les Espagnols en Catalogne. Orig. — N° 813 du Catalogue d'une vente d'autographes, faite le 15 mai 1854.
27 aoust. A Amiens.	Le roi à Madame la duchesse de Lorraine.	«Ma sœur, je ne doute point que vous n'ayés beaucoup de desplaisir de la mauvaise conduite de vostre mary... cependant vous vous asseurerés... que les extravagances de vostre mary ne vous seront point préjudiciables [2].» Minute de la main de Cherré. — Bibl. imp. Fonds Béthune, 9337, fol. 72.
1er septembre. D'Amiens.	Pour M. le surintendant.	«L'affaire du clergé est finie, dont je suis très-aise, vous asseurant qu'elle me pesoit beaucoup pour les difficultés qui se rencontroient de part et d'autre. — On aura l'égard qu'il faut à l'affaire de Dauphiné, dont vous m'avés escrit. Nous y avions desjà pensé.» — Nous espérons de bonnes nouvelles de Catalogne, non sans crainte de quelque combat naval. Dieu conduira toutes choses, s'il lui plaist.» Orig. — Arch. de la famille Bouthillier.
Idem.	*Idem.*	Gratifications accordées à quatre membres de l'assemblée du clergé qui ont témoigné du zèle [3]. Orig. — Archives de la famille Bouthillier.

[1] Le Catalogue met Ruel : il faut qu'on ait mal lu, le cardinal était le 18 à Roye, et le 22 à Amiens.
[2] Un passage est transcrit p. 748 de notre tome VI.
[3] Voy. la note, p. 864 du VIe volume.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1641.		
1[er] septembre. D'Amiens.	A M. le surintendant.	«M. l'évesque de Grenoble m'ayant prié de le recommander à M. le surintendant... pour le payement de ses appointements du conseil, je le fais d'autant plus volontiers par ce billet que mondit s[r] de Grenoble a tousjours tesmoigné grande affection pour le service du roy [1].» Orig. — Arch. de la famille Bouthillier.
2 septembre. D'Amiens.	Pour M. le surintendant.	Quarante mille livres accordées à M. l'évesque de Vabres pour la réparation de son église [2]. Orig. — Arch. de la famille Bouthillier.
Idem.	Au chancelier.	La harangue de M. l'évêque de Grenoble ne peut estre imprimée qu'après correction [3]. Imprimée. — *Mémoires de Montchal*, p. 739.
4? septembre.	[Au roi de Portugal.]	«Sire, j'ay reçeu la lettre dont il a pleu à Vostre Majesté de m'honorer par dom Dionis de Lencastre, dépesché secrétement de vostre part [4]. La proposition qu'il a faite a esté favorablement entendue.» (Promesse d'assister le roi de Portugal.) ...«Ordres ont esté envoyés à ce sujet au marquis de Brézé, mon neveu.» Arch. des Aff. étr. Portugal, t. I, fol. 117. — Minute de la main de Charpentier.
7 septembre.	Au chancelier.	Au sujet des difficultés survenues parmi les religieux de Cluny. Orig. — Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, collection Dombrowsky. Note envoyée au ministère de l'instruction publique, par M. Leouzon-le-Duc, Voy. t. III, p. 252.
9 septembre.	A M. le chancelier.	Touchant les exigences de Messieurs de la Sainte-Chapelle; le cardinal veut que M. le chancelier y «oppose un front d'airain en la personne d'un Séguier.» Orig. — Même source.
9 septembre. D'Amiens.	A M. l'archevesque de Bordeaux.	Lettre de reproches [5]. Orig. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. XVIII, fol. 504. — Imprimée. — *Correspondance de Sourdis*, III, 72 [6]. (Doc. inéd. in-4°.)
10 septembre. D'Amiens.	*Idem.*	Réponse aux justifications de M. de Bordeaux [7]. Orig. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. XVIII, fol. 506.

[1] Notée p. 864 du VI[e] volume.
[2] Copiée t. VI, p. 864, note.
[3] Cette harangue a été mentionnée dans le résumé que nous avons donné, t. VI, p. 863.
[4] Le roi de Portugal l'avait ainsi qualifié *meu embaxador secreto*, dans la lettre qu'il avait adressée le 22 juin à Richelieu, pour accréditer ce religieux, qu'on nomme dans une autre pièce : *frere Dionis dal Incastro*. (Ms. précité, fol. 36 et 103.)
[5] Imprimée dans notre tome VI, p. 867, note.
[6] A la page 71 est une lettre du roi, de même date, sur le même sujet.
[7] Lettre notée t. VI, p. 867

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1641.		
17 septembre. De Chaunes.	Pour M. le surintendant, à Paris.	Richelieu le félicite de sa diligence. «Moyennant cela et le soin que vous prenés de régler vos fonds, j'espère que tout ira bien. — Je suis bien aise du secours que vous tirés des trésoriers de France et des secrétaires du roy; et de la disposition en laquelle vous estes d'ayder et de favoriser aux choses justes les compagnies souveraines et les autres corps du royaume; c'est le moyen de les trouver favorables... faites, en l'affaire des aydes, ce que vous estimerés plus à propos; vous recommandant seulement d'avoir esgard aux intérests des particuliers lorsqu'ils seront justes, afin qu'aucun ne se puisse plaindre avec raison... Je suis bien aise que la subvention générale s'establisse [1]... Il y a charité à favoriser le s[r] Sabatier [2], en ce qui ne seroit point préjudiciable aux affaires du roy [3]...» Orig. — Arch. de la famille Bouthillier.
Idem.	Pour M. le surintendant.	Richelieu lui recommande d'acquitter un don fait par le roi à M. de Chaumont [4]. Archives de la famille Bouthillier.
19 septembre. [Chaulnes.]	[Au duc de Lorraine.]	«La conduite de Vostre Altesse, depuis le traité de Paris, m'avait fait résoudre de ne me mesler plus de vos affaires. Cependant, ce que vos gens m'ont dit de vostre part, m'a disposé à leur faire sçavoir ce que j'estime capable de porter Sa Majesté à oublier vostre nouvelle faute.» Mise au net de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. Lorraine, t. XXXII, pièce 186.
Vers le 20? septembre [5].	A la duchesse de Savoie.	Lettre de compliments à l'occasion de la prise de Coni. «Les intérests de Vostre Altesse me sont aussy chers que ceux du roy...» Imprimée. — Aubery, *Mém.* V, 410. — Recueil de 1696, I, 340.
23 septembre. De Ruel [6].	Pour M. le surintendant.	«Les trois cents archers de Paris m'estant venu trouver pour me prier de vous escrire pour la conservation de leurs priviléges, je vous recommande leur bon droit... vous priant d'y avoir l'égard que la raison et la justice requièrent.» Orig. — Arch. de la famille Bouthillier.

[1] Voy. t. VI, p. 882.
[2] Voy. sur la fortune scandaleuse de cet homme, les additions au VI[e] volume pour la page 759
[3] Notée VI[e] volume, p. 867-869 (note 1-2).
[4] Pièce employée t. VI, p. 869, note 2.
[5] Cette lettre n'est point datée, mais c'est la réponse à une missive du 12, par laquelle M[me] de Savoie avait annoncé au cardinal le succès de Coni. (Orig. ms. de Turin, aux Aff. étr. t. XXXIV, fol. 461.) — Ce manuscrit conserve une autre lettre sur le même sujet adressée le même jour par la duchesse à Mazarin.
[6] Nous trouvons Richelieu en Picardie durant tout le mois de septembre; faut-il croire que les trois cents archers de Paris soient venus jusque-là le chercher? Faudrait-il lire novembre? alors Richelieu était à Ruel. Cependant il convient d'ajouter que Bouthillier a écrit au dos de cette lettre : «M. le cardinal, 23 septembre 1641.» On va voir tout à l'heure que les religieux mendiants de Paris sont aussi allés trouver le cardinal.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1641.		
[Avant le 29 septembre[1].] De Chaunes.	[A M. le surintendant.]	« Messieurs des finances n'ont pas jugé à propos de donner l'exemption des tailles aux maistres des postes, mais seulement d'augmenter leurs gages de cent francs. Je prie M. le surintendant de les faire jouir de cette grace, moyennant laquelle les dits maistres des postes, qui vouloient abandonner leurs charges, promettent de mieux servir que par le passé. Cette affaire est de telle importance qu'on n'y sçauroit pourvoir trop tost. » Orig. — Arch. de la famille Bouthillier.
29 septembre. D'Amiens.	A M. le surintendant.	« Les mandians de Paris estant venus pour la seconde fois me trouver, sur le sujet de leurs exemptions et antiens priviléges de l'entrée du vin... j'estime raisonnable de les maintenir en leurs d. priviléges, leur accordant à raison d'un muids pour chacun religieux[2]. En leur donnant moyen de boire modérément, je leur donneray moien de prier Dieu pour la santé du roy et la prospérité des affaires, qui m'est plus chère que ma propre vie. » Orig. de la main de de Noyers. — Arch. de la famille Bouthillier.
[Fin de septembre[3].]	Le roy au duc d'Orléans.	Louis XIII expose à son frère les raisons qu'il a eues de faire arrêter Saint-Preuil. Copie. — Bibl. imp. Fontette, portefeuille 13, n° 23. — Imprimée dans l'arrest fait de la personne du s[r] de Saint-Preuil. — Le Vassor, 381. — Notice de M. Auguste Janvier, p. 80.
8 octobre[4]. D'Amiens.	A M. le comte de Guébriant.	Compliment sur le brevet de réserve du cordon bleu que le roi lui a donné. Copie. — Bibl. imp. Cinq-Cents Colbert, 116, fol. 17. — Imprimée. — *Hist. de Guébriant* par le Laboureur, p. 432.
13 octobre. De Chaunes.	*Idem.*	Félicitations sur le commandement de l'armée d'Allemagne que le roi lui donne pendant la maladie de M. de Longueville. Copie. — Bibl. imp. Cinq-Cents Colbert, 116, fol. 21. — Imprimée. — *Hist. de Guébriant* par le Laboureur, p. 438.
18 octobre. De Chaunes.	A M. le Prince.	M. Le Plessis-Besançon lui fera connaître les ordres du roi... Faire remplir les régiments d'Anguien, de Conty, de Roquebrune, de la Couronne, de Sérignan et d'Espe-

[1] Le quantième manque; la lettre peut avoir été écrite du 14 au 28, au moins trouvons-nous que Richelieu était à Chaunes les 14, 19, 20, 24 et 28 septembre.

[2] Bouthillier répondit le 9 octobre qu'il prenait tout de bon ce que le cardinal lui avait écrit. Mais, ajoute le surintendant, « il ne faut pas accorder la mesme chose aux maisons fondées; les révérends pères jésuites ont demandé l'exemption pour leur maison professe qu'ils disent vivre d'aumosnes... je diray à Vostre Éminence, pour fin de cet article, que si la révocation des priviléges sur les aydes n'estoit bien soustenue, il ne faudroit plus guère faire d'estat de la ferme, qui doibt estre la seconde du royaume... » (Arch. des Aff. étr. France, 1641, six derniers mois, fol. 401.)

[3] La date manque; mais, Saint-Preuil ayant été arrêté le 24 septembre, on peut supposer que la lettre fut écrite l'un des derniers jours de ce mois. On peut se demander dans quel but le cardinal a fait écrire par le roi cette lettre à Gaston, si ce n'est pour avoir un prétexte de faire publier avec éclat le soin qu'il prenait de protéger les populations contre l'oppression.

[4] L'Histoire de Guébriant donne pour date 18 octobre.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1641.		nan. Faire la recrue de deux régiments de cavalerie. Favoriser celle de deux régiments aux Cévennes [1]. Orig. — Arch. de Condé, 116. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
25 octobre. De Chaunes.	A M. le Prince.	Richelieu lui recommande les affaires de Catalogne et de Roussillon. — Il lui donne des nouvelles de sa famille. Orig. — Arch. de Condé, n° 108. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
27 octobre. Chaunes.	Pour M. le surintendant.	M. de Noyers vous envoie les ordres que vous désirez pour faire prendre le beau Canillac [2]; c'est à vous d'y faire travailler. — Je me remets à ce que vous estimerez devoir dire à M. de Nemours [3]. — «Je suis extresmement fasché que le s[r] de Migenne, vostre bon parent, ayt voulu prendre une compagnie dans le régiment de la marine, pour n'y vouloir point venir cette campagne. Maintenant ce régiment entre dans la Bassée avec apparence d'estre assiégé... s'il manque encore à s'y trouver en cette occasion honorable, vostre considération faict que je ne luy demande autre chose sinon qu'il me remette sans bruict la compagnie, pour esviter la cassation que le roy va faire contre ceux qui se sont conduits comme luy...» Orig. — Arch. de la famille Bouthillier.
30 octobre. De Liancourt.	*Idem.*	Je suis bien aise de l'état où sont les affaires de mon neveu. — «Le retour de mon voiage ne doit point empescher celuy que vous me proposés de faire, puisqu'il y va du service du roy qui est préférable à toute autre chose.» Arch. de la famille Bouthillier.
13 novembre. De Ruel.	*Idem.*	«J'ay esté très aise de voir vos diligences aux affaires dont vous m'escrivés. — Je suis de vostre avis au fait de M. de La Nauve; j'en parlay hier comme il falloit au petit M. de Nemours, qui, à mon avis, est un perroquet qui dit ce qu'on luy faict dire. — La première fois que j'iray à Paris, M. le chancelier présent, nous entendrons M. de La Nauve [4]. — J'attendray le mémoire des bénéfices dont jouissoit feu M. le Comte.» Orig. — Arch. de la famille Bouthillier.

[1] Nous avons donne un extrait de cette lettre et de la suivante dans notre VI[e] vol. p. 885 et 887, notes.

[2] Bouthillier avait écrit, le 24, au cardinal une lettre qui mérite d'être remarquée, car il ne s'agit pas, comme il semble au premier abord, d'un fait isolé; ce document, joint à beaucoup d'autres, montre l'opposition que ne cessait de rencontrer, dans les provinces, l'administration du cardinal, et cela jusqu'au moment où son œuvre était près de finir avec sa vie... «J'envoie à présent ce courrier, écrit Bouthillier, pour un sujet aussy important qui est que la subvention générale estant establie en toutes bonnes villes d'Auvergne, par le soin et à la diligence de M. de Chaulnes, très-habile et courageux maistre des requestes, et fort homme de bien, nous la voyons sur le point d'estre toute renversée en ceste province par l'insolence d'un gentilhomme, qu'on appelle le beau Canillac. Sur l'establissement que M. de Chaulnes vouloit faire en un bourg appartenant à son frère aisné, qui fist faire une sédition par le peuple... M. de Chaulnes a décrété prise de corps contre le baron de Canillac, mais s'il n'a quelque force plus grande il ne le peut faire exécuter... Ce beau Canillac est celuy qui tua Vaillac, comme sçayt vostre Eminence; il a faict bien d'autres pires actions, à ce qu'on dit, que celle-là, pour lesquelles il ne pourroit esviter la mort, son procès luy estant faict... Je voudrois de bon cœur qu'il fust dans la Bastille, qu'il en fust quitte pour cela, et que durant son séjour nostre subvention générale s'establist tranquillement dans la haute et basse Auvergne.» (Copie de la main d'un secrétaire de Bouthillier. — Arch. des Aff. étr. France, 1641, six derniers mois, fol. 436.)

[3] Voy. ci-dessus, p. 293, à la date du 3 août, et ci-après au 13 novembre.

[4] Voy. t. VI, p. 879.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1641. 14 novembre. De Ruel.	A M. le Prince.	La petite vérole ne doit pas empêcher sa famille de venir a Paris [1]. Orig. — Arch. de Condé, 117. Communication de M[gr] le duc d'Aumale.
23 novembre. De Ruel.	A M. le surintendant.	Richelieu répète que si le s[r] de Migenne veut quitter le régiment de la marine, il le fera agréer au roi [2]... «J'ay veu l'estat des pensions qui ne monte que 2,800,000 livres; il est imparfait. C'est a vous de faire retirer celuy de l'espargne de l'année passée sur lequel nous verrons ensemble, par après, ce qu'on en pourra oster.» Orig. — Arch. de la famille Bouthillier.
25 novembre. De Paris.	A M. l'archevesque de Bordeaux.	Lettre de reproches employée en notes, t. VI, p. 868. Orig. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, XVIII, fol. 559. — Imprimée. — *Correspondance de Sourdis*, III, 68.
9 decembre. De Ruel.	Pour M. le surintendant.	...«Il suffit que M. le surintendant face donner asseurance à M. Rioland [3] (pour en estre payé un jour), de la somme de 6,000 escus, qui, avec mil qu'il luy donnera comptant, font 21,000 livres, sur ce qu'il pourroit prétendre luy estre deub. Il ne faut pas s'embarquer à davantage pour beaucoup de raisons que je luy diray à la première veue.» Orig. — Arch. de la famille Bouthillier.
10 décembre. De Ruel.	A M. le duc d'Épernon.	«Le s[r] Girard [4] vous dira la facilité qu'il plaist au roy vouloir donner a l'esclaircissement de la calomnie que vous avés descouverte qu'on vous vouloit vous mettre à sus [5]... Sa Majesté sera bien ayse qu'une sy meschante imposture soit punie comme elle mérite...» Imprimée. — *Vie du duc d'Épernon*, t. IV, p. 473.
14 décembre. De Ruel.	Pour M. le surintendant.	«Je vous prie de m'envoier un petit estat, que je vis avant hier entre vos mains, des diverses despenses qui ont esté faictes en Allemagne depuis que le roy y entretient des troupes, afin qu'en pénétrant les causes de la différence, on puisse mieux régler les dépenses de l'avenir. Orig. — Arch. de la famille Bouthillier.

[1] J'ai donné un extrait de ce billet page 885 du VI[e] volume.
[2] Voy. au 27 octobre, p. 298.
[3] Médecin de la reine mère.
[4] C'était le secrétaire du duc. Celui-ci avait écrit de Loches à Chavigni, le 11 novembre, à l'effet de demander, pour ce secrétaire, accès auprès du cardinal, «afin d'éclaircir une calomnie.» C'est ce secrétaire qui écrivit, plus tard, la Vie de d'Épernon, ouvrage où il est trop facile de voir que l'historien avait été domestique du héros.
[5] Un nommé Madaillan, gentilhomme de Guyenne, perdu de crimes, avait accusé le duc d'Épernon d'ourdir un complot contre la vie du roi et contre celle du cardinal. Nous avons trouvé aux Affaires étrangères le mémoire envoyé au secrétaire par le sieur de La Roche, capitaine des gardes du duc, sur les calomnies de cet homme; et aussi le mémoire que le sieur Girard remit à Chavigni. (France, six derniers mois de 1641, fol. 469 et 470.) La calomnie etait manifeste; le roi autorisa le duc à faire arrêter Madaillan partout où il pourrait le trouver, «comme aussy les nommés Le Sage, Boismartin, Senigoux et un certain Écrivain, demeurant à Linde en Périgort, desquels on prétend qu'il se veut servir pour une telle calomnie.» Cette lettre du roi porte la même date que celle de Richelieu. Madaillan fut pris et envoyé dans la prison de la Conciergerie; mais il ne fut condamné et puni qu'après la mort du duc d'Épernon, et aussi après celle de Richelieu, sur la poursuite du duc de la Valette, revenu d'Angleterre, où on se souvient qu'il avait trouvé un asile, lorsque lui-même était condamné à avoir la tête tranchée.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1641.		
17 décembre. De Ruel.	Pour M. le surintendant.	« . . . J'approuve, en mon particulier, tous les retranchements[1] qu'il m'a proposez, par la dernière lettre qu'il m'a escrite, et qu'il (*sic*) trouvera que la despense d'Allemagne de cette année ne monte pas à près de quinze cents mile livres de ce qu'il a pensé. » Orig. — Arch. de la famille Bouthillier.
29 décembre. De Paris.	A Madame la surintendante.	« Madame, ayant sceu que vostre cher fils va vous visiter, je n'ay pas voulu le laisser partir sans l'accompagner de ces trois mots qui vous asseureront de la continuation de mon affection et de mon service; et vous feront cognoistre que je ne croy pas que vous deviés estre sy assidue à vos bastimens que vous ne veniés passer icy le reste de l'hyver, pour plusieurs raisons qui importent au contentement de toute vostre famille. . . » Orig. — Arch. des Aff. étr. France, 1641, six derniers mois, fol. 547.
[. . . Décembre.]	Au roy.	« Sire. . . j'ay estimé que les glorieux succès qui sont arrivés à Vostre Majesté m'obligeoient à luy faire son histoire. . . non seulement j'amassay avec soin la matière d'un tel ouvrage, mais j'en réduisis une partie en ordre. . . les maladies auxquelles la foiblesse de ma complexion s'est trouvée sujette, jointe au soin des affaires, me contraignirent de l'abandonner[2]. . . j'ay creu qu'au moins je ne pouvois me dispenser de laisser à Vostre Majesté quelques mémoires de ce que j'estime le plus important pour le gouvernement de ce royaume, sans en estre responsable devant Dieu. . . Cette pièce verra le jour sous le titre de mon Testament politique[3]. . . » Imprimée à la tête du « Testament politique »
[Vers la fin de décembre.]	Au cardinal Barberini.	Richelieu le remercie, au nom du roi, de la part qu'il a prise à la promotion de Mazarin au cardinalat[4]. Imprimée. — Aubery, *Mém.* t. V, p. 544. — Recueil de 1696, t. II, p. 159.
[Vers la fin de décembre[5].]	Au cardinal Antoine.	Le cardinal Antoine a raison de se réjouir de la promotion du cardinal Mazarin, lequel a toujours témoigné une grande passion pour ses intérêts. Imprimée. — Aubery, *Mém.* t. V, p. 545. — Recueil de 1696, t. II, p. 159.

[1] Bouthillier avait écrit à Richelieu le 12 décembre, et proposait de commencer les retranchements par Mme la Comtesse. « Cet exemple, en la personne d'une princesse, fera que chacun s'y conformera. » Lettre remarquable en ce qui touche l'administration des finances, où le cardinal proposait de pauvres expédients; il avait du moins le mérite d'écouter les avis meilleurs du surintendant et la franchise de reconnaître très-spontanément qu'il s'entendait peu aux matières de finance. Cette lettre se trouve en copie, de la main d'un secrétaire de Bouthillier, aux Aff. étr. France, 1641, six derniers mois, fol. 528.

[2] Il s'agit des mémoires de Richelieu, auxquels en effet le cardinal n'a pas mis la dernière main, et dont il n'a pas même terminé la première ébauche, puisque le manuscrit original, conservé aux Archives des affaires étrangères, s'arrête à la fin de 1638.

[3] La date manque, mais Richelieu la donne lui-même implicitement dans le premier chapitre du Testament, consacré à l'histoire du roi, et où le dernier événement dont il fasse mention est la mort du cardinal-infant, qui cessa de vivre le 9 novembre 1641. Cela a donc été écrit au plus tôt à la fin de ladite année.

[4] La promotion avait eu lieu le 16 décembre.

[5] Même date qu'à la lettre précédente.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1641.		
....	A...	«Mon petit médecin m'importune de telle sorte que sa mélancolie, sa triste figure et sa raison me font, comme je fais, vous prier par ce billet de trouver quelque repli en son affaire par lequel il puisse avoir contentement; car, si ce petit bonhomme perd sa noblesse, il perdra l'usage de la raison, et la vie, qui est nécessaire à la conservation de la mienne, que j'emploieray tousjours à servir mes amis, et vous particulièrement.» Imprimée. — *Les quatre saisons du Parnasse*, automne, an XIV (1805)[1].
		1642.
11 janvier. Ruel.	Au premier président de Nicolai[2].	«Monsieur, ayant trouvé bon que l'un de mes secrétaires[3] qui vous rendra la présente eust l'honneur d'avoir une charge en vostre chambre, je prends la plume pour vous conjurer de le favoriser en sa réception, et d'employer à cette fin vostre crédit sur la compagnie dont vous estes chef, en ce qu'elle le traitte favorablement en ma considération.» Arch. de la famille de Nicolai. — Original.
27 janvier. [1642[4].]	Au cardinal Barberini.	«Monseigneur, je ne sçaurois assez louer le zèle que Vostre Eminence me tesmoigne avoir pour l'Angleterre. Le mauvais estat auquel y est la religion et la considération de la reyne... sont des motifs trop puissans à ce que je n'en sois pas touché...» Arch. des Aff. étr. Espagne, t. LXXVI, fol. 32. — Minute de la main de Cherré.
[Vers la fin de janvier[5].]	A M. Mazarin (à Rome).	Le comte de Fiesque, envoyé par M. le duc de Parme, explique les alarmes causées par les dispositions du Pape, et l'embarras que suscitent à ce prince les conseils de la France, pernicieux, selon lui, pour sa personne et ruineux pour son état... M. de Lyonne est chargé de dépêches

[1] On ne dit ni à qui cette lettre est adressée, ni où elle a été prise; nous n'avons donc pas de preuve de son authenticité; mais aussi elle n'est pas de celles qu'un faussaire ait intérêt d'imaginer. Nous la donnons sous cette réserve. On a mis en tête un mot qui en explique le sens : «Billet du cardinal de Richelieu en faveur de M. Citoys, son médecin, pour la noblesse de la mairie de Poitiers.»

[2] La famille de Nicolai était en possession depuis plus d'un siècle et demi de la première présidence de la cour des comptes, et l'a conservée longtemps encore après.

[3] C'était Cherré, qui fut en effet nommé conseiller maître le 16 janvier, charge dans laquelle son fils lui succéda en 1681. Un manuscrit de la Bibliothèque de Sorbonne (M. S. b. II, 21, fol. 9) dit «Pierre Cherré l'aisné.»

[4] Cette lettre, dont la date est sans millesime, a été classée fautivement en 1641; elle doit se rapporter à la dépêche du même jour, 27 janvier (1642), adressée au marquis de Fontenay-Mareuil, ambassadeur à Rome. (Tome VI, p. 894.) Il est évident, par la dépêche à laquelle nous renvoyons, que Richelieu, en déplorant le triste état des affaires d'Angleterre, ne jugeait pas à propos de rien faire pour y remédier. Et comme le pape alléguait, à ce sujet, les intérêts de la religion, Richelieu trouvait là un moyen de récrimination contre le Saint-Siége, qu'il ne pouvait décider à s'unir à la France pour combattre les Espagnols et leur imposer une paix telle qu'il entendait la faire. Cette pensée, que Richelieu évite d'exprimer dans l'insignifiante lettre qu'il écrit au cardinal Barberini, est clairement expliquée par la dépêche envoyée à M. de Fontenay-Mareuil.

[5] Les imprimés ne donnent point de date à cette lettre, que je ne trouve pas manuscrite; elle doit être de la fin de janvier; le comte de Fiesque, parti après l'excommunication du duc de Parme, qui est du 13 janvier, et avant l'arrivée de Lionne lequel dut être à Parme vers le 16 ou le 17, arriva sans doute à Paris avant la fin du mois. (Voy. t. VI, p. 892, le nota.)

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1642.		«circonstanciées comme il faut.» Le cardinal, en reconnaissant la puissance temporelle du Pape, craint qu'on ne l'exagère dans cette affaire de Parme. Imprimée. — Aubery, t. V, p. 547. — Recueil de 1696, t. II, p. 163.
3 février. Fontainebleau.	[A M. de Noyers.]	Le roi voulant traiter favorablement M. de Blancmesnil, président en sa cour de parlement de Paris, lui a permis de se démettre en faveur du s^r de Novion son fils, à condition que le père exercera encore ladite charge pendant dix ans. Minute de la main de Cherré. — Dépôt de la guerre, t. LXXI, pièce 211.
8 février. A la Charité.	A M. le Prince.	«Monsieur, la crainte qu'a Sa Majesté que les officiers d'armée qui sont à Paris y mangent inutilement leur argent, au lieu de l'employer à faire leurs recreues, faict qu'elle m'a commandé de vous escrire que vous les en fassiés sortir au plus tost.» Les d. officiers doivent aller à leurs garnisons, «chose du tout nécessaire pour bien faire réussir cette campagne de deçà, tandis que nous allons travailler à la faire bonne vers l'Espagne.» Orig. — Arch. de Condé, 119. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
10 février. Nevers.	A M. le comte de Guébriant.	«Monsieur, je ne sçaurois assés vous tesmoigner la joye que j'ay du gain de la bataille que vous avés remportée[1], tant pour la gloire des armes du roy que pour vostre honneur propre... n'y ayant personne qui vous ayme et estime plus que moy, qui suis...» Copie. — Bibl. imp. Cinq-Cents Colbert, 116, fol. 25. — Imprimée. — *Hist. de Guébriant* par le Laboureur, p. 459.
14 febvrier. De Varennes.	A M. le Prince.	Richelieu l'invite à bien rétablir les régiments de cavalerie et d'infanterie d'Anguin et de Conti, qui sont en Roussillon, et ses compagnies de chevau-légers et de gendarmes. — «Sa Majesté vous escrit pour n'oublier rien afin d'arrester le cours des duelz.» — Grand combat arrivé en Roussillon. Orig. — Arch. de Condé, 120. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
28 février. De Valence.	Pour M. le surintendant, a Paris.	«Éloigné comme je suis... et veu le peu d'expérience que j'ay dans les affaires de finances, il me seroit impossible de juger si on doit recevoir ou rejeter la nouvelle enchère faite sur la ferme générale des aydes;» mais Sa Majesté ayant remis à M^rs de son conseil de faire, en son absence, ce qu'ils jugeront plus à propos pour le bien de son service, «Sa Majesté approuvera tousjours ce qu'ils auront résolu à la pluralité des voix;» n'envoyés donc pas à la cour pour cela... d'autant plus que je veux mesnager la despence de vos courriers. Orig. — Arch. de la famille Bouthillier.

[1] La bataille de Kempen, gagnée sur Lamboy, en janvier.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1642. 28 février. Valence.	A M. l'archevesque de Bordeaux.	Malgré ses bonnes dispositions pour M. de Bordeaux, le cardinal ne peut approuver sa conduite s'il arrive qu'elle soit répréhensible [1]. Minute de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. France, 1642, de janvier en may, fol. 68. — Imprimée. — *Correspondance de Sourdis*, t. III, p. 101. (Doc. inéd. in-4°.)
10 mars.	Pouvoirs donnés à M. d'Aiguebonne.	Le roi voulant donner à la maison de Savoie de continuels témoignages de son affection, les princes cardinal et Thomas de Savoie reconnaissant que leur réunion avec Madame et la bonne intelligence de toute cette maison avec le roi de France, est le seul moyen de la tenir en splendeur, Sa Majesté consent qu'un traité soit passé sur ce point, et elle a donné, à cet effet, plein pouvoir à M. d'Aiguebonne, son ambassadeur, conseiller en ses conseils et maréchal de camp en ses armées. Orig. — Parchemin, signé Louis; contre-signé Phelypeaux. Bibl. imp. Fonds fr. 7064, dernière pièce du volume.
14 mars. D'Agde.	A M. d'Erlach.	Le roi lui envoie l'ordre d'échanger le maréchal Horn contre Jean de Wert, avec toute la courtoisie possible, et de témoigner au d. maréchal l'estime que le cardinal fait de sa personne. Imprimée. — *Mém. concernant d'Herlach*, t. III, p. 44.
19 mars. De Narbonne.	A Mgr le duc d'Orléans, frère unique du roy.	Lettre de compliments sur une indisposition du Prince. Orig. — Bibl. imp. Baluze, pap. des arm. lett. paq. 1, n° 1, fol. 96.
19 mars. Narbonne.	A M. le Prince.	«Le parlement ayant faict quelque difficulté de vérifier la déclaration que le roy leur a envoyée sur le don de la régale qu'il a accordée aux évesques aux mesmes considérations que Mr de la Sainte-Chapelle en jouissoit, je vous prie de vous trouver au parlement lorsqu'on délibérera sur la jussion envoyée par Sa Majesté, afin d'en faciliter, par vostre authorité et vostre adresse, la vérification... M. le chancelier vous fera entendre la justice de cette affaire, d'autant plus importante qu'elle est avantageuse au salut des ames...» Orig. — Arch. de Condé, 122. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
20 mars. De Narbonne.	[A M. Bouthillier.]	«Il a été expédié pour les dépenses de la mer de l'année dernière une ordonnance de 497,000 livres, dans laquelle est compris 327,000 livres deubz au sr Loppes, pour avances qu'il a faites pour le service du roy;» je prie M. le surintendant de donner une bonne assignation, «soit sur la nouvelle création des officiers du Chastelet, ou autre nature de deniers aussy prompts à recevoir, n'estant pas raisonnable que le d. sr Loppez, qui s'est engagé de tous costez, et qui est passé par ses créanciers, périsse pour avoir servi Sa Majesté sur ma parole...» Orig. — Arch. de la famille Bouthillier.

[1] Voy. t. VI, p. 878, note 1.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1642. [Vers le mois d'avril[1].]	Au mareschal de Brézé.	Joie de Richelieu d'avoir vu par les lettres de M. de Brézé «le ressentiment qu'il a pleu au roy tesmoigner avoir de mon mal.» Le cardinal remercie aussi son beau-frère, «cognoissant vostre bon naturel...» Imprimée. — Aubery, *Mém.* t. V, p. 511. — Recueil de 1696, t. II, p. 114.
2 avril. De Narbonne.	A M. le mareschal de Guébriant.	«Monsieur, je ne sçaurois vous tesmoigner la joye que j'ay de ce que vostre mérite et l'estime que le roy faict de ceux qui vous ressemblent vous ont mis en main un baston de mareschal de France. Si j'y ay contribué pour quelque chose, ce n'a esté que par mes vœux...» Copie. — Bibl. imp. — Cinq-Cents Colbert, t. 116, fol. 29[2]. — Imprimée. — *Hist. du mareschal de Guébriant* par le Laboureur, liv. VIII, p. 488. — Le P. Griffet, *Histoire de Louis XIII*, t. III, p. 438[3].
10 avril. De Narbonne.	A Mgr le duc d'Orléans.	Remercîment sur ce que Son Altesse Royale lui a envoyé le sr de Belloy, pour avoir des nouvelles de sa santé. «Les asseurances qu'il m'a données que celle de Vostre Altesse est au point que ses serviteurs le peuvent souhaiter, m'ont causé tant de joye qu'elle est capable de me faire recouvrer entièrement la mienne...» Orig. — Bibl. imp. Baluze, pap. des arm. paq. 1, n° 1, fol. 98.
[Vers le 10 ou 12 avril[4].]	A M. Bouthillier.	Après lui avoir parlé de son mal, Richelieu ajoute : «Je suis bien ayse d'avoir cogneu, par vostre lettre, la façon avec laquelle Mme d'Anguyen est entrée au lieu où elle est, ce qui me faict espérer qu'elle continuera à y vivre de mesme[5].» Imprimée. — Aubery, *Mém.* t. V, p. 496. — Recueil de 1696, t. II, p. 94.

[1] La date manque; elle est ici assez indifférente. Je classe cette lettre en avril, au moment où la santé de Richelieu donnait de nouvelles inquiétudes, et où, en même temps, M. de Brézé pouvait être auprès du roi, pendant la campagne du Roussillon.

[2] Richelieu fait avertir par un *P.S.* qu'il ne peut signer « à cause de l'incommodité de son bras. » (Voy. t. VI, p. 904.)

[3] Le P. Griffet remarque, en citant cette lettre, que le ton modeste que prend ici Richelieu lui était peu ordinaire, et il explique cette singularité par le besoin qu'avait le cardinal de se garder contre les mauvais offices que le grand écuyer lui rendait alors auprès du roi. Nous avons vu maintes fois que cette modestie apparente a toujours été, au contraire, dans les habitudes de Richelieu, seulement il se ménageait aussi d'ordinaire, comme en cette circonstance, une compensation. Ainsi, en même temps que le cardinal écrit à M. de Guébriant qu'il n'a contribué à sa promotion que par des vœux, Chavigni et de Noyers écrivent au maréchal qu'il ne la doit qu'à Richelieu, et l'un et l'autre s'acquittent de cette commission avec une chaleur passionnée qui fait mieux ressortir encore la modestie du cardinal.

[4] Madame d'Enghien entra aux Carmélites le mardi 1er avril; la lettre de Bouthillier qui en informe Richelieu dut être écrite presque aussitôt; on peut donc proposer vers le 10 ou le 12 pour cette réponse du cardinal, que les imprimés ne datent pas, et dont je n'ai pas trouvé le manuscrit.

[5] Mademoiselle de Brézé était mariée depuis un peu plus d'un an (le 11 février 1641). Le prince, auquel ce mariage avait été imposé, et dont l'amour était ailleurs, continuait des habitudes de vie qui ne plaisaient pas à son père : « M. d'Anguien, écrivait (le 9 mars) notre fidèle correspondant Henry Arnauld, part dans peu de jours pour aller à la cour. (La cour alors était en Roussillon.) Mgr le Prince le presse extresmement. Il ne veut point qu'il soit avec Mme la Princesse; et voudroit l'empescher de voir ces messieurs qui le voyent le plus, comme Mrs de Coligny, d'Andelot, marquis de Pisani, et la Moussaye. » On voulait mettre à l'abri de toute séduction, pendant l'absence du mari, cette jeune femme, qui, elle non plus, n'avait pas fait un mariage de cœur. « M. le cardinal et M. le Prince, dit encore H. Arnauld, désirent que, pendant l'absence de M. d'Anguin, Mme sa femme demeure aux Carmélites de Saint-Denis; de quoy elle n'est nullement satisfaite. » Mais on ne consulta pas son inclination, et elle se résigna, s'il en faut croire la lettre suivante adressée par Richelieu à la supérieure du monastère de Saint-Denis. En effet elle avait été menée au couvent avec une espèce de cortége d'honneur : « Mme d'Anguin est dans les Carmélites de Saint-Denis de mardi; elle y fut conduite par Mme la Princesse, Mlle de Bourbon, Mme d'Esguillon, Mme la Surintendante, Mlle de Rambouillet et M. de Longueville. »

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1642. [Vers le 10 ou 12 avril.]	A la supérieure des Carmélites de Saint-Denis.	«Je ne pouvois pas faire un plus digne choix que celuy de vostre maison pour la retraitte de Mme d'Anguyen, ma niepce, en l'absence de son mary, tant pour les bonnes qualités que je sçay de longue main qui sont en vostre personne, que pour la piété des âmes que Dieu a commises a vostre soin. . » Richelieu se réjouit de la facilité que montre la jeune duchesse «à suivre les sentimens de ceux qui désirent autant son bien qu'elle mesme...» Imprimée. — Aubery, *Mém.* V, 455. — Recueil de 1696, II, 41.
12 avril. A Narbonne.	Le roy a la reyne d'Angleterre.	Il envoie à cette princesse un gentilhomme au sujet de sa sortie d'Angleterre : «Je vous avoue, lui dit-il, que cette sortie m'a grandement surpris [1], craignant que par là les catholiques demeurent exposés à l'abandon.» Le roi lui exprime son déplaisir du mauvais état de ses affaires. «Je veux croire, ajoute-t-il, que Dieu en prendra une protection particulière...» Minute de la main de Cherré. — Bibl. imp. Béthune, 9337, fol. 31.
29 avril. De Narbonne.	A Mgr le duc d'Orléans.	Joie qu'a eue le roi de celle que Son Altesse lui a fait témoigner par M. le comte de Brion, à l'occasion «des avantages qu'il a pleu à Dieu de donner aux armes de Sa Majesté, en ces quartiers... Je vous rends très humbles graces de la part qu'il vous plaist m'y donner, laquelle je sçay ne mériter nullement.. » Orig. — Bibl. imp. Baluze, pap. des arm. lett. paq. 1, n° 1, fol. 112.
6 mai.	[A M. de Noyers.]	«M. de Nismes d'à présent m'envoie avertir que le vieil évesque de Nismes, M. de Toiras, est mort, et demande au roy l'abbaye de Saint-Gilles qu'il possédoit... c'est le moyen de mettre à son aise le pauvre M. de Nismes, qui le mérite bien [2], et je vous prie de la demander à Sa Majesté.» — Il avait une autre abbaye, Longvilliers dans le Boulonnois; «s'il plaist au roy en gratiffier M. l'abbé d'Aumont... c'est un très honneste gentilhomme et bon ecclésiastique.» Orig. de la main de Charpentier. — Manuscrit du cabinet de Mgr le duc d'Aumale.
13 mai [3].	A M. le comte d'Estrades.	Touchant les intrigues de Cinq-Mars contre Richelieu (j'en ai donné un fragment, t. VI, p. 917, note 2); le cardinal charge en outre M. d'Estrades de représenter au prince d'Orange de quelle importance il est qu'il joigne promptement ses troupes à celles du maréchal de Guébriant, pour s'opposer aux impériaux, commandés par Lamboy et Axel. «Comme vous pourrés avoir besoin d'argent pour distribuer aux personnes qui contribueront à

[1] La reine d'Angleterre écrivait vers ce même temps à Mme de Saint Georges une lettre d'amie, où elle exprimait le désir et l'espoir de retourner bientôt en Angleterre. (Fonds Béthune, 9312, fol. 51.) — (La date manque.)
[2] Il avait servi de son mieux dans la récente assemblée du clergé.
[3] Sur la date, voy. t. VI, p. 918, note.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1642.		faire réussir les affaires qui sont entre vos mains, j'ay donné une lettre de change de cent mil livres à Dalidor, adressante au s[r] Matthieu Hœuft à votre ordre... J'attends de vostre savoir faire un bon succez, et je le regarderay comme un effect de l'amitié que vous avés pour moy[1]...» Copie. — Bibl. imp. Clairambault, *Mélanges*, 697, p. 179. Imprimée. — *Ambassade: et négociations de M. le comte d'Estrades*, etc. p. 65. — Fragment imprimé par le P. Griffet, *Histoire de Louis XIII*, t. III, p. 448.
[17 mai[2].]	Au cardinal de Lyon.	Lettre de compliments, au sujet de l'intérêt que le cardinal de Lyon porte à sa santé; il l'informe du nouvel incident «d'un abcès percé cette nuit.» J'ose vous asseurer, d'après les médecins, qu'il n'aura aucune mauvaise suite; c'est ce dont je conjure la bonté divine et vous de croire, etc... Imprimée. — Aubery, *Mém.* V, 510. — Recueil de 1696, II, 113.
[17 mai.]	Au mareschal de Brezé.	«Vous ayant mandé par une de mes lettres que l'incommodité de mon bras m'empeschoit de la signer, je pensois avoir esté au devant de la peine que ce manquement causeroit à vostre esprit; mais cette précaution n'ayant pas esté capable de guérir vostre appréhension, je ne puis l'attribuer qu'à l'excès de vostre affection en mon endroict[3]...» Imprimée. — Aubery, *Mém.* V, 510. — Recueil de 1696, II, 113.
4 juin. Agde.	A M. le Prince.	Quelques mots de politesse sur ce que le Prince s'est informé de la santé du roi et de celle du cardinal. «Je ne sçay pas qui vous peut avoir mandé qu'on a icy parlé désavantageusement de vous; mais je vous puis asseurer que cela n'est pas venu jusques à moy, qui prends trop de part à vos intérests pour souffrir aucune chose où ils fussent engagez...» Orig. — Arch. de Condé, 123. Communication de M[gr] le duc d'Aumale.
5 juin. Frontignan.	Au mareschal de Guiche.	Lettre de consolation sur la perte de la bataille de Honecourt[4]. Copies. — Bibl. imp. Cinq-Cents Colbert, t. II, fol. 344[5]. — Fonds Dupuy, 584. — Fontanieu, portefeuille 485-486. — Imprimée, avec de légères variantes, dans l'Histoire de Louis XIII, du P. Griffet (III, 458), qui donne la date du 6.

[1] Voy. t. V, p. 885.
[2] Voy. une lettre écrite le même jour à de Noyers, t. VI, p. 917.
[3] M. de Brézé, qui était d'une excessive susceptibilité, s'était sans doute plaint de ce qu'une lettre de Richelieu lui était parvenue sans signature; il était assez étonnant qu'il en eût oublié la cause, c'est ce que semble faire entendre l'ironie transparente sous la politesse de cette lettre du cardinal. Les imprimés n'en donnent point la date, mais nous la trouvons dans la circonstance de l'abcès percé la nuit précédente. (Voir t. VI, p. 917.
[4] Employée en note, t. VI, p. 926.
[5] Comprise dans une relation manuscrite de la bataille.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1642. 5 juin. De Marsillan.	Pour M. de Noyers, secrétaire d'estat ; a l'armée [1].	Le cardinal n'a rien a mander que ce qu'il écrit au roi. Il est en peine de la maladie du P. Sirmond. — Faire lever des troupes par M. de Longueville. — Quant a l'arrêt du parlement contre M. de Miossans, «le roy est le maistre... vous luy dirés que je n'ay autre volonté que les siennes.» — [2] Le roi jugera s'il faut renvoyer le régiment de Baslon en Picardie, ou le laisser venir ici. — M. Mazarin dit que le s[r] de Varennes et plusieurs ordinaires sont allés faire des levées en Anjou, il vaudrait mieux les envoyer en Picardie qu'ici... Original de la main de Cherré. — Manuscrit du cabinet de M[gr] le duc d'Aumale.
10 juin. D'Arles.	A M[gr] le duc d'Orléans.	Richelieu espère que Dieu lui renverra sa santé entière; «elle me donnera lieu de me rendre, par mes actions, digne de toutes les faveurs qu'il vous a pleu me deppartir sur le sujet de ma maladie....» Original de la main de Cherré. — Bibl. imp. Baluze, pap. des arm. lett. paq. 1, n° 1, p. 100.
14 juin. De Tarascon.	[A M. de Noyers.]	Avis de desseins des ennemis sur la Provence et les îles Sainte-Marguerite; faire munir ces îles... «Je ne doute pas que M. de Guitaut ne fasse ce qu'il doit...» Richelieu attend l'accomplissement de ce que lui a annoncé le frère de M. de Mauroy [3]... Original de la main de Charpentier. — Manuscrit du cabinet de M[gr] le duc d'Aumale.
[Seconde moitié de juin [4] ?]	A Madame d'Effiat.	Le cardinal accueillerait sa supplication si son fils n'était coupable qu'envers lui (Richelieu), «mais l'estant d'une infidélité inimaginable envers le roy, et d'un party qu'il a formé pour troubler la prospérité de son régne, en faveur des ennemis de cet estat, je ne puis en façon quelconque me mesler de ses affaires, selon la prière que vous m'en faictes. Je supplie Dieu qu'il vous console, et vous de me croire...» Imprimée. — Aubery, *Mém.* V, 455. Recueil de 1696, II, 40.
25 juin. Tarascon.	A M[gr] le duc d'Orléans	Richelieu le remercie des nouvelles asseurances que lui donne Son Altesse, de son affection : «Vous ne les sçauriés deppartir à personne qui vous honore plus que moy [5]...» Original de la main de Cherré. — Bibl. imp. Baluze, pap. des arm. lett. paq. 1, n° 1, fol. 102.

[1] Le même jour 5 juin, Richelieu écrivait au roi une lettre où il disait à peu près les mêmes choses avec plus de détail. (T. VI, p. 926.)
[2] Ce qui suit se trouve dans le manuscrit sur un feuillet séparé, mais c'est évidemment la suite de l'autre pièce.
[3] T. VI, p. 935, sous-note.
[4] Lettre non datée dans les imprimés. On ne peut proposer qu'une date approximative, partant du jour où M[me] d'Effiat a dû être instruite de l'arrestation de son fils, qui eut lieu le 12 juin.
[5] Extrait, t. VI, p. 932 (note).

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1642. 27 juin. De Tarascon.	Pour M. de Noyers, secrétaire d'estat.	«M. d'Erlac m'escrit pour le faire payer du légat que feu M. de Weymar luy a ordonné par son testament,» ainsi que de fournitures qu'il a faites aux troupes de M. de Longueville; «mandez-moi si vous y avés pourveu, et ce que vous luy avés respondu, afin que je luy escrive conformément.» Original de la main de Charpentier. — Manuscrit de M[gr] le duc d'Aumale.
28 juin. De Tarascon.	A M. d'Erlach.	«Bien que l'estat auquel M. vostre neveu m'a trouvé ne me permette pas encore d'escrire, je ne puis le laisser retourner vers vous sans vous tesmoigner ma joie des bonnes nouvelles qu'il nous a apportées; il vous dira le contentement du roy... M. de Noyers respond parfaitement à ce que vous m'avés escrit. . .» Imprimée. — *Mémoires concernant M. le général d'Erlach*, t. III, p. 50.
30 juin. De Tarascon.	A M[gr] le duc d'Orléans.	Richelieu l'invite à compléter ses aveux, «c'est à Vostre Altesse d'achever et à ses serviteurs à supplier le roy d'user, en ce cas, de sa bonté en vostre endroict[1].. » Orig. — Bibl. imp. Baluze, pap. des arm. lett. paq. 1, n° 1, fol. 104. — Copie. — Saint-Germain, 1023, fol. 51. — Imprimée. — *Mém. de Montrésor*, t. I, p. 167. — *Hist. du ministère du cardinal de Richelieu*, par Jay, t. II, p. 205.
Idem.	A M. le Prince.	Richelieu ne doute point de sa joie pour la découverte de la conspiration de Cinq-Mars, et lui adresse de nouvelles protestations de dévouement. «J'espère que Dieu me fera la grace de me rendre ma santé assez bonne pour me donner autant de lieu de vous servir que j'en ay et auray tousjours le désir[2]...» Orig. — Arch. de Condé, 124. Communication de M[gr] le duc d'Aumale.

[1] Extrait, t. VI, p. 932 (note et sous-note).
[2] Notée t. VI, p. 203.

SOMMAIRES DES LETTRES

DONT LE TEXTE N'EST PAS COMPRIS DANS LE TOME VII.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1642. Commencement de juillet.[1]	Au prince Thomas.	Félicitations sur la paix conclue par les princes de Savoie avec la duchesse leur belle-sœur et avec le roi. — Richelieu lui représente que son intérêt est de servir les intérêts de la France, aussi bien que par le passé il a servi ceux d'Espagne. Le choix que le roi a fait de M. de Longueville dont il est l'allié pour commander l'armée française en Italie lui doit être agréable [1]. Imprimée. — Aubery, *Mém.* t. V, p. 554. — Recueil de 1696, t. II, p. 171.
Idem.	A la duchesse de Savoie.	Sur le traité fait avec les princes ses beaux-frères, et au sujet du duc de Bouillon [2]. Imprimée. — Aubery, *Mém.* t. V, p. 511. — Recueil de 1696, t. I, p. 341.
9 juillet. Tarascon.	Au mareschal de Schomberg.	Remerciment de l'affection qu'il tesmoigne par sa lettre. Invitation a venir a Tarascon, aussitôt que le siége de Perpignan sera fini [3]. Imprimée. — Aubery, *Mém.* t. V, p. 212. — Recueil de 1695, p. 240.
17 juillet. Tarascon.	Pour M. de Chavigni, secrétaire d'estat.	M. le maréchal de Brézé ayant écrit que les bains sont le seul remède à son mal, je lui mande qu'il y peut aller, quand vous l'aurez informé que l'affaire de Monsieur sera accommodée; je vous prie de lui écrire quand il pourra s'y acheminer. Original de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. France, 1642, juin-août, fol. 236.
19 juillet. Tarascon.	Au mareschal de Schomberg.	Richelieu le conjure d'effectuer la pensée qu'il a eue d'aller faire des levées en Guyenne [4]. Imprimée. — Aubery, *Mém.* t. V, p. 214. — Recueil de 1695, p. 240.
22 juillet. Tarascon.	Pour M. de Noyers, secrétaire d'estat [5].	M. de Sainte-Maure demande, comme capitaine de la galère *Patronne*, d'être payé des gages de 3,000 livres et prétend faire un lieutenant qui en aura mille et le sous-lieutenant 500. Son Éminence lui a mandé que son intention n'a

[1] Mentionnée t. VI, p. 959.
[2] Un extrait est donné en note, p. 959 du VI[e] volume.
[3] Voy. ci-dessus, p. 17 (au 7 juillet).
[4] Voy. ci-dessus, p. 39.
[5] Charpentier a écrit en son nom cette lettre dont Richelieu lui a donné la matière.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1642		jamais été qu'il eût autre qualité que celle de lieutenant sur la *Patronne*. Son Éminence fait dire à M. de Noyers d'examiner ces prétentions de M. de Sainte-Maure. — «Les playes de monseigneur vont mieux qu'elles n'ont fait, et les médecins et chirurgiens en font espérer une prompte et entière guérison.» Orig. — Cabinet de Mgr le duc d'Aumale.
22 juillet [1]. [De Tarascon.]	A Madame la douairière de Bouillon.	Le cardinal répond à ses supplications qu'il ne peut pas être utile à son mari, et que le roi lui fera justice [2]. Copies. — Arch. des Aff. étr. France, 1642, juin-août, fol. 286 v°.— Bibl. imp. Béthune, 9276, fol. 245. — Imprimée. — Aubery, t. V, p. 454. — Recueil de pièces pour l'histoire de Louis XIII de Le Cointe, t. III, p. 472.
22 juillet [3]. [Tarascon.]	A Madame la duchesse de Bouillon.	Réponse à peu près pareille à celle que le cardinal adressait le même jour à la belle-mère de la duchesse [4]. Copies. — Arch. des Aff. étr. France, 1642, juin-août, fol. 286. — Bibl. imp. Béthune, 9276, fol. 245 v°. — Imprimée. — Aubery, t. V, p. 454. — Recueil de pièces pour l'histoire de Louis XIII de Le Cointe, t. III, p. 473.
23 juillet. De Tarascon.	A M. le mareschal de Guébriant.	Richelieu le remercie des témoignages d'affection qu'il a reçus de sa part. Il l'assure de son amitié et de son estime particulière. Copie. — Bibl. imp. Cinq-Cents Colbert, t. CXVI, fol. 33. — Imprimée. — *Histoire du maréchal de Guébriant* par le Laboureur, p. 555.
28 juillet. Tarascon.	A M. le baron d'Ambres [5].	«La prise de Perpignan estant de l'importance qu'elle est, je vous conjure d'assembler le plus de vos amis et de noblesse de vostre département que vous pourrés, et de les mener vous-mesmes dans l'armée du roy... je feray valoir vos soins et vostre zèle ainsy que vous le pouvés désirer..» Imprimée. — *Mémoires de l'Académie de Toulouse*, 2e série, t. III, p. 161.
4 août. Tarascon.	A M. d'Argenson, conseiller du roy en ses conseils, intendant de finances et police en l'armée de Catalogne.	«Je n'ay pas plustost sceu que vous manquiés d'argent que je me suis résolu de vous envoyer... vingt mil escus qui se sont trouvez dans mes coffres; et d'offrir à M. de Noyers de faire trouver à Lyon, sur mon crédit, cent mil escus pour vous secourir... — Faites sortir tous ceux qui sont suspects dans Barcelone...» Original de la main de Cherré. — Bibl. du Louvre, Emplois de M. d'Argenson, F, 325, t. XII, fol. 84.

[1] Le manuscrit des Affaires étrangères nous a donné cette date, qui ne se trouve ni dans le manuscrit de Béthune, ni dans les imprimés.
[2] Voy. ci-dessus, p. 46.
[3] Même observation que pour la lettre précédente.
[4] Voy. lettre précédente et la note de la lettre à Chavigni du 22 juillet, p. 46 ci-dessus.
[5] Voy. t. V, p. 934 à la date du 30 août.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1642.		
7 août. Tarascon.	A Mgr le duc d'Orléans, frère unique du roy.	Richelieu lui envoie un sauf-conduit pour venir à Trévoux, et la promesse que l'abbé de la Riviere a demandée au roi, «ensuitte des offres qu'il luy a faictes de vostre part,» ajoute Richelieu, en le félicitant de la soumission qu'il montre [1]. Orig. de la main de Cherré. — Bibl. imp. Baluze, pap. des arm. lett. paq. 1, n° 1, fol. 108.
16 août. Tarascon.	A M. d'Argenson (même suscription qu'à la lettre du 4 août).	Lettre de politesse en réponse à une autre que d'Argenson avait envoyée par le sr Mondon. Richelieu dit de son mal qu'il ne lui en reste plus autre chose que la foiblesse [2]. Original de la main de Cherré. — Bibl. du Louvre. Emplois de M. d'Argenson, F, 325, t. XII, fol. 108.
22 août. Du Pont-Saint-Esprit.	A monseigneur le duc d'Orléans, frère unique du roy.	Réponse à une lettre de remercîment. Richelieu lui promet «de tascher de le tirer du malheur où les ennemis de l'estat et les siens l'avoient faict tomber,» pourvu qu'il tienne ce qu'il a promis [3]. Original de la main de Cherré. — Bibl. imp. Baluze, pap. des arm. lett. paq. 1, n° 1, fol. 110.
22 août. Du Pont-Saint-Esprit, à 6 heures du soir.	A M. de Noyers.	Le cardinal dépesche en toute diligence a Sa Majesté pour lui annoncer que Perpignan a demandé à capituler. . «En ce cas M. de Gransay ne passera pas Lyon, mais je le renverray sur ses pas [4].» Minute de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, 1642, juin-aoust, fol. 521.
28 août [5]. De La Voute.	Au mareschal de Schomberg.	Réponse a une lettre du maréchal, qui lui envoyait un mémoire sur l'état du siége de Perpignan [6]. — Richelieu remercie Schomberg du désir qu'il lui témoigne de le voir avant son départ; c'est une marque de son affection, «en revanche de laquelle je vous conjure de faire estat certain de la mienne.» Imprimée. — Aubery, t. V, p. 220. — Recueil de 1695, p. 241. Recueil de 1696, t. I, p. 241.
28 août [7]. De la Voute.	Aux mareschaux de Schomberg et de la Meilleraie.	...«Puisque M. le mareschal de La Motte consent que vous gardiés pour cette heure les 2,000 hommes de pied qui luy estoient destinez, je n'ay qu'a approuver le concert qui s'est faict entre vous autres messieurs, de la bonne conduite desquels j'attends la prise de Perpignan...» Imprimée. — Aubery, t. V, p. 220. — Recueil de 1595, p. 242. — Recueil de 1696, t. I, p. 242.

[1] Voy. ci-dessus, p. 78.
[2] «La foiblesse ne l'empeschera pas de partir dans deux jours, par le Rhone, pour aller gagner Lyon,» dit Cherré à d'Argenson, dans une lettre qu'il joignit a celle du cardinal, fol. 110 du même manuscrit.
[3] C'est-à-dire les aveux nécessaires pour prouver le crime de ses complices. (Voy. ci dessus, p. 103, texte, lig. 2, et note 1.)
[4] Voy. ci-dessus, p. 97.
[5] Les divers recueils de 1695 et 1696 disent le 13, la date véritable est celle que donne Aubery. Le cardinal était le 18 à Aramont, c'est le 28 qu'il était à la Voute, bourg sur le Rhône.
[6] Voyez ci-dessus, p. 97.
[7] Même observation que pour la lettre précédente.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1642. 4 septembre. De Vienne.	A Mgr le duc d'Orléans, frère unique du roy.	Accusé de réception d'une lettre que le Prince lui a envoyée par l'abbé de la Rivière : «Je ne puis que je ne suplie Vostre Altesse de se confirmer de plus en plus en la résolution de continuer à agir avec sincérité envers le roy.... c'est la conduite la plus avantageuse a vostre personne...» Orig. — Bibl. imp. Baluze, pap. des arm. lett. paq. 1, n° 1, fol. 114.
6 septembre. De Lyon.	Pour M. de Noyers, secrétaire d'estat.	«Une compagnie est vacante dans le régiment d'Auvergne; on propose, pour la remplir, le s^r d'Ostin, brave gentilhomme, et qui promet de la maintenir en bon estat... Si Sa Majesté aggrée le d. s^r d'Ostin, M. de Noyers luy en fera, s'il luy plaist, expédier la commission. Il m'est recommandé par personnes que j'affectionne.» Original de la main de Cherré. — Cabinet de Mgr le duc d'Aumale.
Idem.	Aux mareschaux de Schomberg et de la Meilleraie.	«Le roi ne pourra tirer avantage des milices que vous proposés de faire passer par force en Catalogne; une autre fois elles ne marcheront pas quand on voudra lever des troupes, de peur qu'on ne les trompe comme on aura faict.» — «Ma pensée seroit qu'on promist aux milices qui voudroient bien aller en Catalogne, de les laisser revenir à la fin d'octobre, ce qu'il leur faut tenir religieusement.» — Le cardinal règle ensuite l'emploi de plusieurs régiments pour le Roussillon. Il recommande de mettre bon ordre au blocus de Salces. — Il prescrit les vivres et les garnisons dont il faudra munir Perpignan. Imprimée. — Aubery, *Mém.* t. V, p. 222. — Recueil de 1695, p. 242.
13 septembre. De Lentilly.	A M. de Noyers.	Richelieu lui envoie l'inventaire des canons, armes, etc. pris dans Perpignan[1]. Il lui annonce une victoire du prince Thomas, «qui a deffait à plate couture mille chevaux des ennemis, dont il y en a 400 prisonniers avec tout leur bagage, le reste s'estant noyé, ou ayant esté tué. — On dit aussy que la garnison de Nice est toute dissipée.» Original de la main de Cherré. — Cabinet de Mgr le duc d'Aumale.
18 septembre. Roanne.	Pour M. de Chavigny, secrétaire d'estat.	«Les capitaines des compagnies des gardes qui doivent entrer dans Sedan estant plus anciens que M. Fabert feront difficulté de luy obéir, quand elles seront dans la place[2], s'il n'a un pouvoir du roy; je prie M. de Chavigny de le faire expédier et de l'envoyer à M. le cardinal Mazarin, qui le mettra ès mains du d. s^r Fabert quand il sera temps.» Original de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, de septembre en décembre, fol. 90.

[1] Cet inventaire a été donné au public dans la Gazette du 6 octobre, p. 950.
[2] Fabert en avait été nommé gouverneur.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1642.		
24 septembre. De Bourbon-Lancy.	A M. de Noyers.	«M. le Grand avoit le don des cartes, dont partye avoit esté tirée de l'espargne pour luy donner; je voudrois que vous l'eussiés [1]. Mais si la considération du lieu d'où il vient vous empesche d'y penser, comme je le croy, j'estime que si le roy ne le veut remettre à son espargne, il seroit grandement loué de le donner a M. de Guébriant, qui n'a autre vaillant que l'honneur.» Copie. — Bibl. imp. Cinq-Cents Colbert, 116, fol. 35. — Imprimée. — *Histoire du maréchal de Guébriant*, par le Laboureur, p. 555.
3 octobre. De Decize.	Pour M. le chancelier.	Un courrier envoyé par M. le cardinal Mazarin vous porte la nouvelle de la remise de Sedan par la duchesse de Bouillon. «Je luy fais ce billet pour me resjouir avec luy de ce qu'il sera deslivré des soins et de l'embarras où il a esté depuis quelque temps [2]...» Original de la main de Cherré. — Bibl. de l'Institut, collection Godefroy, portefeuille 338.
Idem.	Au mareschal de Schomberg.	Grande satisfaction du roi et du cardinal pour la capitulation de Salces. — Il vous faut maintenant établir un si bon ordre dans le Roussillon, que le pays se remette et que les troupes puissent se refaire. — Dans la disposition de divers régiments, il faut secourir M. de La Motte. Imprimée. — Aubery, t. V, p. 224. — Recueil de 1695, p. 244.
7 octobre. Briare.	Pour M. de Chavigny, secrétaire d'estat.	«Je suis extresmement aise que le cardinal Mazarin soit de retour. J'estois, en vérité, aucunement en peyne de luy. — Je seray demain à Rogny, sur le canal; jeudi à Bony [3]; et vendredi à Montargis. — C'est un grand coup que les affaires d'Allemagne aillent comme M. d'Avaux le mande [4]. — J'espere que Dieu continuera ses bénédictions sur la France, et l'en prie de tout mon cœur.» Original de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, de septembre en decembre, fol. 177.

1 Richelieu avait déjà donné à de Noyers la garde de la bibliothèque du roi, qu'Auguste de Thou avait eue après son pere. (Voy. ci-dessus, p. 139.) La princesse Léonore de Lorraine, en félicitant Richelieu du triomphe remporté sur ses ennemis, lui demande «la taxe de la marque des cartes.» Est-ce la même chose que le «don des cartes?» (Arch. des Aff. etr. France, t. 102.) La piece est classée au 15 septembre; toutefois le chiffre est un peu douteux.

2 Le chancelier ne fut de retour à Paris que le 24 octobre. On sait qu'il avait été envoyé à Lyon pour diriger l'accusation de crime d'état contre Cinq-Mars et de Thou; en même temps il avait ordre de procéder à l'égard du duc de Bouillon, de manière à lui faire donner Sedan pour obtenir une abolition; mais Mazarin, chargé de le seconder dans cette dernière affaire, la fit presque à lui seul. Il fut ensuite envoyé à Sedan pour recevoir la place que la duchesse devait livrer. Nous en trouvons la nouvelle dans une lettre de Mazarin au cardinal, datée de Sedan, le 29 septembre. «C'est une chose estrange, ajoutait Mazarin, les artifices qu'ont joué les Espagnols, en ce rencontre, et les offres qu'ils ont faites pour gaigner l'esprit de Mme de Bouillon, et desbaucher ceux des habitans de la ville; mais, pour cette fois, ils ne tireront nul advantage de leurs ruses, comme je croy qu'ils eussent faict si Mme de Bouillon eust eu moins de passion pour son mary, asseurant Son Éminence qu'elle est sy extraordinaire qu'elle eust donné cent places pour le sauver, si elles eussent esté en sa disposition.» (Arch. des Aff. étr. France, de septembre en décembre, fol. 136. — La Gazette du 23 octobre, p. 985, a donné une ample relation de la «réduction de Sedan à l'obéissance du roy.»

3 Il y a en France plusieurs villages du nom de Bony, ou Bonny, un, entre autres, situé un peu avant Briare, tandis que le Bony nommé ici serait après Briare et avant Montargis. La Gazette, dans les nouvelles qu'elle donne du voyage du cardinal (p. 976), nomme le lieu où Son Ém. coucha le jeudi 9: Montboüy, village qui se trouve, en effet, à mi-chemin entre Rogny et Montargis. Il est vraisemblable que Richelieu a fait, dans l'itinéraire qu'il indique, une méprise de nom.

4 Je n'ai pas trouvé la dépêche de M. d'Avaux; le tome XVI des manuscrits d'Allemagne, aux archives des Affaires étrangeres, ne contient pas une seule pièce touchant les affaires de la guerre pendant les dix derniers jours de septembre et le mois d'octobre. Je n'ai rien trouvé non plus au dépôt de la guerre dans les volumes LXVIII-LXXII, qui se rapportent à l'année 1642.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1642. 23 octobre. De Paris.	Pour M. de Chavigny, secrétaire d'estat.	...«Je feray savoir à ces Messieurs les présidens la volonté du roy [1], attendant toutefois la venue de M. le chancelier devant que la divulguer.» — «Je ne sçay autre nouvelle que celle que je vous ai mandée ce matin d'Italie [2]. Je prie Dieu qu'il les continue bonnes, et qu'il nous donne à tous sujet d'estre joyeux.» Original de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, de septembre en décembre, fol. 205.
....	Au roy.	«Vostre Majesté me pardonnera si je prends la hardiesse de la remercier de l'honneur qu'il luy a pleu me faire en accordant à mon neveu [3] une abbaye dont l'air et le lieu proche de Paris pourront grandement favoriser ses études. Je la puis asseurer qu'il a dispense de Rome bien authentique..» Imprimée. — Aubery, *Mém.* t. V, p. 473. — Recueil de 1696, t. II, p. 67.

[1] Les présidents de Bailleul et de Mesmes revinrent vers ce temps à Paris de leur exil. Est-ce à l'occasion de ce retour qu'il faut prendre la volonté du roi ? Quant au chancelier, il arriva de Lyon le 24 octobre.

[2] Je n'ai point la lettre écrite le matin du 23. La ville de Verrue avait capitulé le 20, mais la nouvelle n'en devait pas être encore parvenue à Paris.

[3] Le roi donna, en 1642, l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen à un petit-neveu de Richelieu, Amador-Jean-Baptiste de Viguerot, né le 8 novembre 1632, fils de Dupont de Courlay. Guillaume de Montagu, qui jouissait alors de ce bénéfice, le résigna en faveur du jeune parent du ministre. Maintenant les mots «proche de Paris» peuvent-ils se rapporter à Rouen ? Je ne trouve pas qu'un autre enfant, neveu de Richelieu, ait été gratifié d'une abbaye. Quant à la date, le *Gallia christiana* (XI, col. 155) ne donne pas le mois de la démission de l'ancien abbé, ni celui de la collation au petit-neveu de Richelieu. *La Neustria pia* ne les donne pas non plus.

SUPPLÉMENT.

SUPPLÉMENT.

ANNÉE 1608.

I.

Bibl. imp. Dupuy, 194, fol. 218. — Original[1].

A MONSEIGNEUR MONSEIGNEUR LE CARDINAL DU PERRON.

[Vers la fin de mars 1608[2].]

Monseigneur,

Ayant sceu, depuis vostre partement, par le s^r Du Peyrat[3], que vous désirés que j'officie à cette feste de Pasques[4] devant Sa Ma-

[1] Nous commençons ce supplément par une piece qui aurait dû commencer la collection tout entière des lettres de Richelieu; celle-ci, que nous n'avions pas trouvée dans notre examen de la collection Dupuy, nous a été indiquée par M. Ph. Tamizey de Larroque. Nous en remercions ici ce jeune écrivain, qui, possédé d'une heureuse passion pour la science de l'histoire, l'a déjà enrichie d'excellentes publications.

[2] Cherchons la date qui manque à cette lettre : nous remarquerons d'abord qu'elle a été écrite à la fin du carême et du vivant de Henri IV; on y dit : *Sa Majesté;* sous la régence on disait : *Leurs Majestés.* L'évêque de Luçon, parti pour son évêché en décembre 1608, n'était pas à Paris pendant le carême de 1609; il n'y était pas non plus en 1610; la lettre est donc de 1608. Richelieu y parle du prochain lavement des pieds; or, en 1608, le jeudi saint tomba le 4 avril; nous proposons donc « vers la fin de mars; » d'autres circonstances confirment cette date. Lorsque Richelieu écrivait, le cardinal Duperron s'était absenté de Paris, et nous lisons, dans une lettre de ce prélat à Du Vair, lettre datée du 18 mai, qu'il a fait « deux voyages précipités en Normandie et en Bourgogne, pendant les mois de mars et d'avril. » (P. 838 de l'édit. in-4°.)

[3] Est-ce un abbé Guillaume Dupeyrat, qui fut trésorier de la Sainte-Chapelle de Vincennes, et connu alors par divers ouvrages?

[4] Duperron, en sa qualité de grand aumônier de France, désignait les prédicateurs qui devaient prêcher à la cour.

jesté, j'ay creu vous devoir asseurer, par cette lettre, que faisant estat d'obéir toute ma vie à vos commandemens, je tascheray, en cette occasion, de vous en rendre preuve par effects, exécutant ceux que j'ay receus de vostre part. Mais d'autant, Monseig[r], que depuis quinze jours je suis travaillé d'une fièvre lente, réglée en tierce, dont je souhaitte plus la fin qu'on ne me la fait espérer, d'autant qu'elle n'est pas violente ; j'ay creu devoir sçavoir de vous, si, au cas qu'elle me continue, vous trouveriés bon qu'en la cérémonie du lavement des pieds, qui sera le jour de mon accès, le père Cotton fist l'exhortation au roy, me réservant à faire celle du jour de Pasques, qui me sera libre, et la prédication l'après disnée. Vous m'honorerés, s'il vous plaist, sur cela, de vostre volonté, et croirés, Monseig[r], que je forceray mon mal le plus qu'il me sera possible, pour tascher de la suivre de point en point. Vous asseurant que les grandes et rares qualités qui se trouvent en vous seul m'ont tellement gaigné, que je veux faire gloire de vous admirer, et de me faire cognoistre en toutes occasions,

Monseigneur,

Vostre très humble, très affectionné et très obéissant serviteur.

ARMAND ÉVES. DE LUÇON.

ANNÉE 1616.

II.

Sorbonne, 1135, fol. 203 v°. — Copie.

A...

[Commencement de février 1616 [1] ?]

Monseigneur,

La confiance que j'ay eue que personnes qui n'ont point de bras

[1] Le manuscrit ne donne ni date ni suscription ; je place cette missive vers le commencement de février 1616 ; à ce moment Richelieu adressait une sup-

en guerre, mais bien un cœur et une langue pour demander la paix à Dieu ne recevroient aucun mal de vos armes, m'a porté à conseiller à ma mère de ne point quitter sa maison, et m'a retenu en la mienne, et, qui plus est, me met la plume en main pour vous supplier, Monseig^r^, de daigner faire voir qu'en cette occasion je ne me suis point trompé en mon jugement, et que vous sçavés au fort de la guerre empescher que les vostres ne troublent la paix de ceux qui, n'ayant que des prières pour armes, n'ont que des armes de paix, desquelles je me serviray sans cesse, en mon particulier, envers Dieu pour luy demander repos pour la France; et envers vous pour vous supplier de croire que je suis...

III.

Arch. des Aff. etr. France, t. 27, piece 43e. — Minute.

A M. LE PRINCE[1].

[illegible] juin 1616.

Monseigneur,

J'ay communiqué le contenu de vos lettres à la reyne et luy ay représenté de nouveau, autant qu'il m'a esté possible, la sincérité de vostre affection, et l'entière résolution que vous avés de demeurer tousjours en une parfaite intelligence avec elle. Sur quoy je ne vous diray rien autre chose pour cette heure, sinon que S. M. a tesmoigné une extresme joye des asseurances qu'elle en a receues; qu'elle porte avec impatience le retardement de vostre venue, et qu'elle mesme prend un soin particulier d'avancer ce qui la retarde. Elle a commandé expressément qu'on parachevast l'affaire de M^r^ le baron de La Chastre, qui jusques icy n'a point voulu se despouiller, sans voir sur

plique pareille à deux autres généraux. (Voy. notre premier volume.) Si cette lettre a pu être écrite plus tôt, du moins elle ne l'a pas eté aprés 1616, la mère de Richelieu ayant cessé de vivre cette année même.

[1] Le secrétaire qui a écrit au dos la date et le nom du prince, a ajouté : « ensuite de la sienne. B. »

table une bonne partie de la somme qu'on luy doit donner. Son brevet de mareschal de France est expédié, d'où vous pouvés juger que, si l'argent se trouvoit aussy aisément que le parchemin, vous ne seriés pas à recevoir le contentement que vous desirés en cette occasion.

Mme la Mareschale[1] ne s'oublie pas de solliciter cette expédition, désirant comme elle faict, avec passion, vostre présence à la cour.

Le sr Du Tremblay se tient content d'elle, et véritablement elle luy a faict voir ce qui se pouvoit obtenir pour cette heure, et je ne doute point qu'il ne vous l'aye tesmoigné.

Au reste, Monseigr, je ne veux pas manquer à vous remercier de l'honneur que vous m'avés faict d'avoir agréable ma franchise en l'ouverture que je vous ay faicte sur vostre arrivée en ce lieu; vous pouvés croire que je n'ay point oublié à faire valoir ce que vous m'escrivés sur ce sujet.

J'estime que ce seroit chose inutile de m'estendre à vous représenter le bon traittement que je voy desjà que vous recevrés de LL. MM. puisque trois jours de séjour en ce lieu vous en doivent donner plus d'asseurance que tout ce que je vous pourrois escrire. Seulement vous diray-je, Monseigr, sans crainte de m'avancer trop, que vous les trouverés mieux disposés que vous ne sçauriés vous l'imaginer, et que vous advouerés que Mme la Mareschale vous y a soigneusement et fidellement servy, comme sans doute elle désire faire en toute occasion.

Je prie Dieu qu'il confirme de plus en plus vostre santé, bénisse les sainctes résolutions que je voy de toutes parts conspirer au bien de cet estat, et me face la grace, y contribuant ce peu que je puis par mes seules prières envers sa divine Majesté, de vous tesmoigner que je suis véritablement[2],

Monseigneur,

Vostre.....

[1] La maréchale d'Ancre.

[2] La paix de Loudun avait été faite avec les princes au commencement de may; mais le prince de Condé, qui avait été

IV.

Arch. des Aff. étr. France, t. 28. — Autographe, pièce cotée 77.

[Seconde quinzaine d'octobre 1616.]

Les troubles excités par les prétentions des princes, dont on avait largement payé les révoltes, semblaient être pacifiés, lorsque le duc de Nevers souleva de nouveaux mécontentements. Deux lettres peu respectueuses qu'il fit imprimer et qu'il adressa au roi les 5 et 15 septembre, menaçaient de révoltes nouvelles. « La reine, dit Richelieu dans ses Mémoires, employa tous les moyens qu'elle put pour lui faire connaître sa faute; elle dépêcha vers lui Mr Marescot, maître des requêtes, lequel n'ayant rien avancé, elle me fit l'honneur de me choisir pour y faire un voyage[1] de la part de S. M. croyant que j'avois quelque dextérité, par laquelle je pourrois ménager son esprit et le ramener à la raison; mais tout cela fut en vain, car il n'en étoit pas capable. » (T. I, 361.) Richelieu ne dit pas dans ses Mémoires quelle avait été sa première pensée; mais il semblait avoir d'abord mieux espéré, si j'en juge par deux pièces que j'ai trouvées, sans date, aux Affaires étrangères, classées en l'année 1617, quoiqu'elles se rapportent évidemment à la mission dont il parle dans le passage précité, et par conséquent elles

prendre le gouvernement de Berry, ne se pressait pas de retourner à la cour, où la reine mère désirait vivement sa venue. On lui envoya coup sur coup les personnes que l'on croyait avoir le plus de crédit auprès de lui, et l'on s'entendait toujours de moins en moins; les lettres de Richelieu lui-même n'avaient pas plus de succès. « Ce qui fit que, pour démêler ces fusées, la reine me dépêcha vers lui, croyant que j'aurois assez de fidélité et d'adresse pour dissiper les nuages de la défiance que les mauvais esprits lui donnoient d'elle contre la vérité; ce qui me réussit, non sans peine. » (*Mém. de Richelieu*, t. I, p. 303.) On peut conclure d'une lettre du 20 juin (aux Analyses) qu'à cette date l'évêque de Luçon était de retour de la mission qu'il avait remplie en Berry auprès du prince, lequel n'arriva à Paris que le 20 juillet. Il faut lire dans les Mémoires précités, p. 302-342, ce que Richelieu raconte du séjour de M. le Prince à Paris, depuis le moment de son arrivée jusqu'à celui où il fut emprisonné (1er septembre). Nous ne trouvons rien dans le *Mercure françois* de l'envoi de l'évêque de Luçon vers le prince de Condé. C'est un fait, si l'on veut, peu considérable dans l'histoire, mais qui n'est pas sans intérêt pour la biographie de Richelieu. Voy. t. Ier, p. 171, la lettre que lui écrivit Richelieu lorsque ce prince fut revenu à la cour.

[1] Richelieu avait été récemment envoyé vers M le Prince, il est envoyé maintenant vers le duc de Nevers; c'était déjà l'homme nécessaire dans les affaires présentes, aussi va-t-il être bientôt secrétaire d'État.

doivent avoir la date de la seconde quinzaine d'octobre; c'était déjà pour l'évêque de Luçon une habitude qu'il a conservée toute sa vie (et dont j'ai eu occasion de citer plusieurs exemples) dans les affaires qui présentaient de sérieuses difficultés, de les étudier la plume à la main, et de préparer à l'avance le langage qu'il aurait à tenir. Ainsi dans la première des feuilles dont je viens de parler, cotée pièce 77 et dont les quatre pages sont écrites de sa main, la première page contient un résumé des avis reçus contre le duc de Nevers et des griefs qui lui sont reprochés. Richelieu a intitulé ce résumé : *Subjects de mesfiances.* Au verso nous lisons :

Le roy ne tient pas tous ces advis certainement asseurez; mais d'autant qu'un prince doit tout escouter, et estre tousjours prest à mettre ordre à tous les desordres de son estat, il a estimé que le moins qu'il pouvoit faire estoit d'envoyer Mr de Praslin sur tous ces advis, avec troupes dans la province, pour, au cas qu'on y fist quelques levées sans ses commissions, ce qui se pourroit bien faire sans que Mr, etc., le sache, les tailler en pièces.

Le second feuillet de la même feuille, coté pièce 78, doit faire suite à ce qu'on vient de lire; c'est le sommaire des raisonnements que Richelieu se propose d'exposer dans l'accomplissement de sa mission auprès du duc de Nevers.

Raisons à représenter par l'évesque de Lusson, comme de luy mesme :

Il perd le fruict et l'honneur de sa négociation passée s'il est contre le roy;

Faict cognoistre, par tels comportemens, qu'estant aux mouvemens passés neutre en apparence, il estoit, en effect, dans le cœur, contre le roy, puisqu'il se déclare avec moins de prétexte;

Faict contre sa conscience, et perd ainsy la réputation qu'il a de grande religion;

Se met au hazard d'estre nommément excommunié, comme plusieurs subjects armés contre leurs princes ont esté déclarez tels en France, Angleterre et autres pays;

Ruyne sa maison, quelque issue qu'il puisse avoir, nul particulier ne pouvant supporter les frais d'une guerre principalement contre

son maistre, et un maistre puissant, contre lequel il n'y a rien à gaigner que la perte de ses biens, de son honneur et de sa propre personne.

Qu'au reste s'il se maintient en son debvoir, outre l'honneur et la gloire, qu'il aura la bénédiction de Dieu. Il peut plus facilement que jamais conduire à heureuse fin son entreprise de Hongrie[1] :

Le pape y estant du tout disposé selon qu'escrit le père Joseph.

Estant aysé de reporter la reyne, s'il demeure en son debvoir, et à donner argent à cette fin, et les hommes tous levez.

Et d'autre part, la paix de Savoye se faisant, beaucoup de ceux qui y sont se deschargeront là.

V.

Arch. des Aff. étr. France, t. 28, pièce 137. — Minute autographe.

[Seconde quinzaine d'octobre 1616.]

Cette autre pièce qu'on a placée, dans le manuscrit, si loin de la précédente, doit la suivre immédiatement puisqu'elle présente le résultat de la visite faite par l'évêque de Luçon au duc de Nevers : ce sont quatre pages écrites aussi de la main de Richelieu ; dans la première, qu'il intitule : *Plaintes de Mr de Nevers*, il expose les griefs articulés par ce prince ; la seconde est remplie de notes diverses touchant les affaires de la guerre ; dans les troisième et quatrième pages, Richelieu formule les expressions mêmes de l'acte de soumission que le duc doit envoyer au roi, il rapporte quelques paroles du duc de Nevers, et il termine par sa propre opinion sur cette affaire.

[1] Ceci doit se rapporter à un singulier projet que le duc de Nevers s'était mis en tête, et que Richelieu rappelle dans ses Mémoires : «Il vouloit démembrer de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem celui du Saint-Sépulcre, et s'en faire grand maître .... il désiroit l'assistance de la reine pour faire réussir son affaire de l'institution des chevaliers du Saint-Sépulcre, par laquelle il se promettoit de se faire empereur de tout le Levant.» (T. I, p. 314.) Richelieu, pour gagner le duc, semble entrer dans sa manie, dont au fond il se moquait, et il lui laisse entrevoir une assistance qu'assurément on ne lui aurait pas donnée, pour sa fantastique entreprise.

CONCLUSION.

Qu'il remercioit le roy de l'honneur qu'il luy avoit faict d'envoyer vers luy;

Qu'il demeureroit aux termes d'un fidèle subject et serviteur, ne permettroit aulcunes levées en son gouvernement, sans ses commissions, contre son service;

Qu'il supplioit S. M., ayant cogneu les advis qu'on luy avoit donnés, à son préjudice, faux, de faire porter à ceux qui en estoyent autheurs telle peine qu'elle jugeroit raisonnable;

Et en outre de tesmoigner à tout le monde qu'elle avoit appris, par mon retour, ce qu'on luy avoit mandé de luy, calomnieux, qu'elle le recognoissoit pour homme de bien asseuré à son service; et daigner luy en escrire un mot, si elle l'estimoit digne de cet honneur. Il adjousta qu'il verroit bien par le bruit de la cour, qu'on luy mandoit de jour à autre, si V. M. luy rendroit le contantement tout de bon, ou seulement en apparance;

Enfin de contremander Mr de Praslin, parce que c'est chose grandement rude à un homme de sa qualité d'envoyer en sa province un suffragant avec trouppes, sans qu'il ayt déservi; qu'en ce cas il cognoistroit qu'on luy voudroit lever l'honneur et le perdre tout à faict.

Voilà les termes auxquels il demeure; sur quoy je l'asseuray avoir tellement cogneu la bonne volonté de V. M. en son endroit que je ne doubtois point qu'elle ne luy donnast contantement à mon arrivée.

Or, d'autant qu'autre chose est souvent ce qu'on dict et autre ce qui est, je diray franchement à V. M. ce que je juge :

Les advis qu'on a donnez à V. M. ne sont pas vrays; il n'a faict aulcunes levées.

Je luy ay trouvé l'âme extraordinairement ulcérée sur les subjects de plainte que vous avés veus.

Je l'ay laissé asseuré quant à la fidélité, mais distinguant la fidélité de l'affection, c'est-à-dire, etc.

Son affection se peut gaigner par plusieurs moyens qu'il désire tous, mais en sorte qu'il en demande quelques-uns ouvertement, et ne veut pas demander les autres, ny estre estimé les désirer.

Ceux qu'il demande sont ceux dont j'ay parlé à V. M. de sa part.

Ceux qu'il désire, sans les demander ouvertement, sont qu'on escrive à Chaalons pour réparer l'affront qu'il estime avoir receu;

Et qu'il plaise à V. M. embrasser le voyage de Hongrie, et pour cet effaict, y disposer le roy d'Espagne par le voyage du chartreux, et procurer la paix en Savoye. Sur ce voyage V. M. croit bien que je n'ay point oublié à le chastouiller de bonne sorte, et cet expédient m'a fort servi.

Sur ceste paix, j'estime devoir dire à V. M. avoir recogneu que ceux qui sont mal affectionnez l'appréhendent et y désirent la continuation de la guerre, estimant que si elle dure elle attirera celle de Flandres, les Hollandois prenant leur temps, auquel cas le roy d'Espagne ne sauroit que penser à ses affaires et donneroit plus de lieu aux malcontants de remuer en France.

Ce que je vous dis je le collige de la conférence que j'euz le soir à mon arrivée, où son esprit n'estoit point addoucy par le voyage de Hongrie[1].

VI.

Bibl. imp. Baluze, pap. arm. lett. paq. 4, n°s 4 et 5, fol. 63. — Mise au net.

LETTRE DU ROI AU PAPE[2].

10 décembre 1616.

Le cardinal Ubaldini, nonce du pape, retournant à Rome, le roi ne veut pas le

[1] Voy. ci-après une lettre du 23 déc. à M. de Tresnel; l'accommodement avec M. de Nevers n'était pas fait.

[2] Richelieu était secrétaire d'État depuis le 29 novembre (voy. t. I, p. 188). C'est lui qui va maintenant écrire les lettres au nom du roi.

laisser partir sans l'accompagner des éloges que mérite la manière dont il a rempli sa mission.

(C'est le résumé de la première moitié de la lettre au Saint-Père; nous en donnons seulement la fin ici.)

En un mot, Très-sainct-Père, nous pouvons asseurer vostre Sainctеté tous ses comportemens nous avoir esté si agréables qu'il nous est impossible de trouver à redire à aucune de ses actions, si ce n'est en la dernière, celle de sa retraite, qui toutefois ne peult nous déplaire puisque la cause n'en est autre que la volonté de vostre Sainctеté, à laquelle nous conformerons tousjours la nostre. Sur ce, Très-sainct-Père, nous prions Dieu qu'il luy plaise conserver longues années vostre Sainctеté, pour le bien et utilité de son église. Escrit à Paris le xe décembre 1616[1].

VII.

Arch. des Aff. étr. Rome, t. 23. — Minute.

A M. DE TRESNEL[2].

23 décembre 1616.

M^r, vous aurés sceu le différend qui estoit entre M^r d'Épernon et ceux de la Rochelle; maintenant vous en sçaurés l'accommodement. M^r d'Épernon ayant entièrement obéy, rendu Surgères et Tonnay Charente, que les exempts des gardes de S. M. ont, jusques à ce qu'autrement il en ayt ordonné et licentié ses troupes. Cela met ceux de la religion prétendue réformée hors des appréhensions et opinions qu'ils avoient qu'on leur en voulust; ayant bien cogneu, par la sincérité du procédé de LL. MM., qu'ils n'ont aucun dessein contre eux, comme quelques séditieux leur vouloient persuader.

[1] Le départ du cardinal Ubaldini fut retardé; une lettre du roi au pape montre qu'il était encore à Paris le 24 décembre. (Voy. le Ier vol. p. 198.) Si cette lettre du 10 n'a pas été annulée, la date a dû être changée au moment du départ du nonce.

[2] Sur M. de Tresnel, voy. note 1 de la page 266 du premier volume.

Reste maintenant l'affaire de M. de Nevers qui ayant asseuré force gens, actuellement levé assez bon nombre, grossy ses garnisons, muni ses villes, et, en fort mauvais termes, donnant, par ce procéder, de grands et justes sujets de plaintes à S. M. qui, par la grace de Dieu, est en estat de le faire obéir.

On ne sçayt encores comment cette affaire se terminera, si doucement ou par les armes. Tout ce que je vous en puis dire est que véritablement LL. MM. désirent avec passion que mond. s^r^ de Nevers se recognoisse, et leur donne sujet de n'employer point leurs forces contre luy. Mais s'il ne le faict, ils sont obligés, par raison d'Estat, de le mettre à raison, et s'y sont résolus, comme tous autres qui voudroient s'eslever contre leur autorité. On a parlé de quelques remuemens vers le Perche, mais au bruit des armes qui seront portées sous la conduite de M^r^ le comte d'Auvergne, au cas que l'on continue, cela se dissipera incontinent.

Voilà pour ce qui est de ce qui se passe au dedans du royaume. Pour le dehors je n'ay rien à vous dire, sinon que M. le comte de Schomberg[1] part pour aller en Allemagne, pour rompre toutes les menées qu'on voudroit faire au préjudice de S. M. Pour la Savoye, le roy veut, avec l'entremise de S. S. entreprendre plus que jamais cette affaire, voulant non-seulement conserver la paix en son Estat, mais l'establir par toute la chrestienté.

[1] Voyez t. Ier, p. 208, l'instruction donnée à Schomberg, le 29 décembre; et p. 244, la lettre à M. de Léon, ambassadeur a Venise; p. 247, à M. de la Tour, ambassadeur en Angleterre; p. 249, à M. de Baugy, accrédité auprès de l'Empereur; p. 250, à M. de Pericard, en Flandre; et p. 265, à M. de Béthune, à Rome. Voyez aussi plusieurs lettres ci-après à MM. de Léon, du Maurier, de Baugy.

VIII.

Arch. des Aff. étr. Angleterre, t. 26, fol. 87, 1612-1624. — Minute.

LETTRE DU ROI A M. DESMARESTS.

[28 [1]] décembre 1616.

Nous avons donné, dans notre premier volume (p. 246), le commencement de cette lettre dont nous avions trouvé un extrait dans les manuscrits de Harlay. Dans le manuscrit des Affaires étrangères, où nous trouvons la minute, ce commencement de dépêche est immédiatement suivi de ce paragraphe :

Touchant les pratiques qui se continuent pour le mariage d'Espagne, je veux bien qu'on sache que je n'y porte point envie; tant parce que c'est choses libres, que parce aussy qu'il servira à faire recognoistre l'artifice de ceux qui, descrians la France pour un semblable mariage, attirent sur eux le blasme qu'ils nous vouloient donner.

Louis XIII remercie son frère de la Grande-Bretagne de ce que l'affaire du s[r] Villiers Houdan a été terminée à son contentement; ce prince peut attendre la même chose du roi au procès qu'un nommé Abot a au Conseil d'État, le garde des sceaux ayant ordre de lui faire droit sans user de remise.

Pour ce qui concerne le vaisseau qui a esté arresté en allant aux Indes, il faudra redoubler les poursuites que vous en avés faites, comme estant une affaire d'importance, d'autant qu'elle regarde la

[1] Cette minute ne donne point le quantième, mais c'est sans doute de la présente lettre que parle Desmarests lorsqu'il écrit à Richelieu le 12 janvier : « Ne s'estant rien passé depuis que vous estes en exercice qui méritast interrompre vos plus sérieuses affaires, j'ay différé, jusques à la réception des lettres du roy du 28 du passé, soussignées de vous..... » (ms. cité aux sources, fol. 90). Le fragment du manuscrit de Harlay est daté du 5 janvier, c'est une erreur du copiste que nous n'avions pas alors le moyen de rectifier.

liberté du commerce, auquel tous les princes ont un commun intérest[1].

Mais d'autant que vous me faites cognoistre qu'il sera mal aysé d'en tirer raison, si on ne veut subir la jurisdiction d'Angleterre, envoyés-moy un ample mémoire de l'estat auquel est cette affaire, et ce que vous estimerés y devoir estre faict, afin que sur cela je vous mande ce qui sera de ma volonté.

Au reste j'envoie le s^r^ baron du Tour aux quartiers où vous estes, pour voir et conférer avec vous d'où peut procéder cette altération, qui semble estre en la volonté du roy mon frère, et tascher de délivrer son esprit en chassant les mauvaises impressions qu'on luy a artificieusement données. Pour cet effect, je l'ay chargé de particulières instructions sur tout ce que les esprits mal affectionnez à mon gouvernement y trouvent à redire. Et de plus luy ay commandé d'en donner part aud. roy mon frère (quoyque je n'y sois point obligé, un prince ne se devant point mesler des actions de son voisin), luy tesmoignant en cela combien je désire entretenir la bonne intelligence qui jusques icy a esté entre nous; si le roy mon frère y contribue, j'en seray bien ayse; si non, cette consolation me restera d'avoir faict, de ma part, ce que j'auray peu pour l'y convier, et sauray bien me garantir de ceux qui, sans sujet, me voudroient mal.

[1] Dans sa lettre précitée du 12 janvier, Desmarests répond qu'il a déjà rendu compte à M. Mangot (secrétaire d'État auquel avait succédé l'évêque de Luçon) du mauvais accueil fait à ses réclamations, et qu'il les a même renouvelées sans plus de succès.

ANNÉE 1617.

IX.

Arch. des Aff. étr. Espagne, t. 12, fol. 351. — Minute.

LE ROY A M. DE SENECEY[1].

1er janvier 1617.

J'ai veu par la vostre du 25 novembre que l'estat de la maison de ma sœur, la princesse d'Espagne, n'approche pas de celuy de la maison de la royne, ma femme, ce que j'attribue à la différence des coustumes des pays et à la différence des conditions des personnes, ma sœur n'estant royne comme est ma femme. Cependant je vous diray que je serois extresmement ayse que le roy catholique, mon frère, fist traitter plus favorablement les François qu'ils n'ont pas esté jusques ici.

Le roi charge l'ambassadeur de faire instance à ce sujet; et quant aux mesures à prendre à l'égard des Français et des Espagnols qui doivent retourner dans leur pays respectif :

Vous mettrez ordre qu'il demeure autant de François en Espagne que je retiens d'Espagnols en France[2].

L'ambassadeur d'Angleterre qui est en Hollande a proposé aux

[1] Voy. t. Ier, p. 266, note 2.

[2] L'évêque de Luçon écrivait à ce sujet le 15 janvier à M. de Sénecey : « J'ai receu vos deux lettres du 28 décembre et 4 janvier. Vous aurés veu maintenant par celles que je vous ay escrittes des 1er et 4 de ce mois (cette dernière n'est pas dans ce manuscrit), ce qui a esté accordé avec Mr le duc de Montéléon pour les Espagnols qui doivent estre en France et les François qui doivent demeurer en Espagne. » (Écriture du même secrétaire, fol. 354 du même ms.) Le 30 janvier, nouveau billet qui n'est que de politesse; l'évêque de Luçon profite de l'occasion d'un courrier pour l'assurer de son affection. Mise au net, fol. 356 du même ms.

Estats de faire exécuter le traitté qui fut faict à Xanten par mon entremise, et ainsy terminer le différend qui est pour la succession de Cleves et de Juliers... Le s[r] duc de Montéléon m'a asseuré que l'ambassadeur d'Angleterre s'estoit avancé sans charge... Faites entendre au roy d'Espagne que je désire grandement l'exécution du traitté de Xanten, mais qu'il est raisonnable qu'ayant eu la peine et les frais pour le faire, j'aye l'honneur d'estre le principal entremetteur pour son accomplissement.

Vous parlerés aussy à mon frère le roy catholique de la paix de Savoye que je désire moyenner... Le duc de Savoye luy doit deffférence, mais d'autre part il est raisonnable qu'on luy donne seureté... Il est à propos qu'il escrive de bonne encre à Dom Piétre pour le porter à cet accomodement. Cependant je vous diray que, pour conclure plus asseurément ce traitté de paix, je me suis résolu de tascher d'en attirer la négociation auprès de moy.

M. de Béthune est chargé d'y faire consentir le duc de Savoie, et aussi la république de Venise, « pour tascher de composer ces deux différends tout à la fois. »

Sondés le roy d'Espagne pour cognoistre son sentiment. J'ai faict faire cette proposition au s[r] duc de Montéléon qui la gouste grandement, cognoissant bien que, par ce moyen, on pourra plus aysément esteindre le feu de l'Italie. Le roy mon frère le pourroit commestre à cette fin. La difficulté que je prévoy viendra du costé de l'empereur, qui difficilement voudra laisser aller la cognoissance du différend de l'archiduc de Gratz avec les Vénitiens à d'autres qu'à luy... En tout cas, j'ay pensé un expédient qui ostera toute difficulté, qui est que l'Empereur, mon frère, voulant se réserver la cognoissance de ce qui touche l'archiduc de Gratz, je me réserve d'envoyer un ambassadeur extraordinaire vers luy, pour, au mesme temps que cette affaire se traitteroit icy, de la part des Vénitiens, la négocier auprès de luy par l'entremise de celuy que j'y aurois... Vous vous gouvernerés selon vostre dextérité accoustumée pour faire gouster doucement et de loin cette proposition.

Je seray bien ayse que vous me mandiés ce qui se passe au traitté qui se faict entre l'Angleterre et l'Espagne pour raison du mariage du prince de Galles. Les Anglois m'ont longtemps cellé cette recherche, ce qui faict que je ne serois pas fasché d'en sçavoir sans eux toutes les particularités.

X.

Arch. des Aff. étr. Venise, t. 42, fol. 237. — Minute.

LE ROY A M. DE LÉON.

4 janvier 1617.

Avant d'avoir connaissance de cette minute du manuscrit de Venise, aux Affaires étrangères, nous avions trouvé, à la Bibliothèque impériale, dans les manuscrits de Harlay, un extrait assez ample de cette dépêche, lequel nous avons donné t. Ier, p. 244. Après la première phrase, je lis dans le manuscrit de Venise :

Je vous diray sur cela que, sçachant bien que souvent les affaires plus déplorées prennent un succès tout autre qu'on ne se l'est promis, je ne perds pas courage pour les difficultez qui se rencontrent en celle-cy [1]; au contraire, je désire continuer à y apporter tout ce qu'il sera possible pour la faire réussir. Pour cet effect, cognoissant que la paix de Savoie peut donner un grand acheminement à celle-cy, et voyant que quelque chose que j'aie peu apporter etc.

(Continuer, avec ce paragraphe, après les trois premières lignes de la page 245 de notre premier volume.)

[1] Richelieu s'est servi à peu près des mêmes expressions dans une lettre écrite à M. de Béthune le 18 janvier, p 261 du premier volume.

XI.

Arch. des Aff. étr. Hollande, t. 8, fol. 9. — Minute.

LE ROY A M. DU MAURIER.

5[1] janvier 1617?.

Mr Du Maurier, pour response à vos lettres du 20 novembre, 16 et 25 décembre, je vous diray que sçachant, comme de tous temps il se trouve de mauvaises langues qui descrient les meilleurs gouvernemens, comme La Fontan et quelques autres dont vous me parlés[2], ont l'audace de semer des bruits désavantageux de celuy de mon royaume, ce qui me console est que tels discours n'ont autre fondement que la malice de leurs autheurs.

Vous savés quelle est l'autorité d'un ambassadeur; c'est pour quoy si led. ec[3] ou autre se licencie jusques à ce point qu'il vous fasse beau jeu, vous le ferés prendre prisonnier, puis informer de son insolence, afin qu'il soit chastié selon qu'il le mérite. J'ay plusieurs plaintes de plusieurs brigues et menées qu'on faict à mon préjudice, tant parmy les Estats, que les régimens que j'entretiens en leur faveur. S'ils sont tels qu'ils doivent estre envers moy, je le verray par le chastiment de quelques uns de ces brouillons que vous devés poursuivre avec chaleur et prudence toutefois.

J'ay eu advis que, depuis quelques jours, un nommé La Roche, qui

[1] La minute n'est point datée; une main étrangère a écrit en tête 15 janvier; cette date est impossible, car nous avons la réponse faite au roi par Du Maurier, laquelle est datée de La Haye, le 16 janvier. C'est sans doute une erreur de celui qui a classé les pièces de ce volume.

[2] Notre manuscrit ne contient point de lettres de Du Maurier des 20 novembre et 25 décembre, mais seulement trois lettres du 15 décembre adressées au roi, à la reine mère et à l'évêque de Luçon; dans ces trois lettres il ne nomme personne; seulement, dans celle qu'il adresse au roi, il parle en général des « mal affectionnez, « des perturbateurs de vostre estat » qui font des menées en Hollande.

[3] Cela signifie-t-il etc. ou sont-ce les initiales d'un nom?

est à ma cousine, la princesse de Condé la mère, et un Rochelois, ont passé par Bruxelles sans y coucher, pour aller en Hollande, pour traitter avec les Hollandois, par l'entremise de ma cousine la princesse d'Orange, qui y est, quelque chose au préjudice de mon service. Faites tout ce qu'il vous sera possible pour les faire arrester prisonniers, et prendre les papiers dont ils se trouveront chargez.

Je n'ay point encore nouvelle que les cinq vaisseaux qui vont à Bordeaux soient fort avancez; ils m'eussent esté bien plus utiles s'ils feussent partis plus tost.

Quant au capitaine qui a commis une insolence en la rivière de la Charente, je n'ay rien à vous dire sinon qu'il eust esté plus à propos d'y en envoyer un autre, estant de mauvais exemple de voir un homme employé vers les lieux où il a commis un crime; son voyage ne vous empeschera pas d'en poursuivre la justice à son retour.

Je m'estonne grandement des plaintes que ceux des Estats font de moy pour le retardement du payement des troupes que j'entretiens auprès d'eux, veu qu'ils savent bien que rien ne m'empesche de les payer que la nécessité de mes affaires, en laquelle j'eusse estimé devoir recevoir d'eux du secours et non des plaintes. Vous leur avés deu représenter l'obligation qu'ils ont à cette couronne, pouvant dire que rien ne les a tant fait subsister que l'assistance du feu roy monseigneur mon père. Ils sçavent comme, devant sa mort, il leur donna près de 17 millions tout d'une fois; qui n'est pas, à mon advis[1], une petite obligation. Pour moy je puis dire entretenir les régimens que j'ay en leur pays sans y estre obligé, puisque le traitté en vertu duquel j'y estois astreint ne parloit que de deux ans. Je ne remarque pas particulièrement les obligations pour leur en faire reproche, mais seulement pour leur faire cognoistre que c'est sans raison que quelques ames mal affectionnées leur voudroient persuader estre mal traittés de moy. Au reste, de 2 millions de livres que je leur doibs jusques à la fin de cette année, je les ay faict assigner de 260 mille livres, et suis

[1] « Avoir peu faict pour eux. » Ceci est en interligne, sans qu'on ait rien effacé; seulement on a souligné : une petite obligation.

prest à leur faire donner nouvelle assignation de 140 pour l'entier payement de 1615, de façon que je ne seray en arrérages que d'une année. Sur cela je n'ay rien à vous dire, sinon que j'attendois plus tost des remerciemens de la continuation de ma bonne volonté, que non pas des tesmoignages de leur mescontentement[1], que j'attribue véritablement, non à tout le corps, mais à quelques esprits malicieux, qui, mal affectionnez à mon service, taschent d'en desbaucher d'autres.

Quant à la proposition faicte par l'ambassadeur d'Angleterre, je l'ay trouvée fort estrange, ne pouvant concevoir comme on voudroit, ny pourroit parachever sans moy un traitté que je puis dire avoir esté faict par mon autorité et mon entremise. L'ambassadeur d'Espagne, qui est auprès de moy, m'a en trois mots tiré de peine, soustenant ouvertement que son maistre n'a jamais donné au roy d'Angleterre la parole que soustient son ambassadeur. J'en ay escrit au roy catholique, mon frère, pour recevoir confirmation et adveu de ce que m'a dict le s[r] duc de Montéléon; vous vous gouvernerés en sorte qu'en cas qu'il y eust de la tromperie en cette affaire, on ne puisse toutefois rien traitter sans mon intervention. Je désire fort que le traitté de Xanten se parachève, mais par le moyen par lequel il s'est commancé. J'en escris pour cet effect en Espagne, et feray tousjours les poursuites nécessaires quand je jugeray qu'elles doivent estre avec fruit. Vous en asseurerés les Estats, et je leur tesmoigneray, par preuves plus certaines que les paroles, quand l'occasion s'en présentera.

Je seray tousjours plus ayse que Viletard ayt la compagnie de Bains qu'un autre, tant parce qu'il est exempt de mes gardes, que par ce aussy qu'estant son lieutenant, l'ordre requiert qu'il succède en sa place. S'il s'en accorde avec Bains, puisqu'il s'en veut desfaire, j'en seray fort content. Sur cela je prie Dieu...

[1] Dans sa lettre du 16 janvier, Du Maurier explique qu'il n'a voulu parler d'aucun mécontentement de la part des États, et que, d'après les assurances qu'il a données, le roi peut tenir la Hollande pour attachée à la France par le plus fort lien, celui de leur intérêt (fol. 11 du manuscrit cité aux sources).

XII.

Arch. des Aff. étr. Allemagne, t. V, fol. 252. — Minute.

[A M. DE BAUGY.]

22 janvier 1617.

Richelieu accuse réception de ses lettres des 24, dernier décembre et 7e de ce mois, et se référant à la lettre du roi du 5 janvier, il ajoute :

Je vous diray en trois mots que S. M. ne s'estant rien proposé que le bien de la chrestienté, il luy est indifférent à qui des deux archiducs, Maximilien ou Ferdinand, cette couronne eschera, pourveu que l'on puisse retrancher aux Espagnols les moyens d'effectuer le dessein qu'ils ont de longue main d'y parvenir. Je seray très ayse que vous continuiés à me faire part des nouvelles que vous jugerés mériter de venir jusques icy, tant pour ce que nous ne devons pas ignorer ce qui se passe au loing, que par ce aussy que bien souvent nos intérests estans meslez avec ceux de nos voisins, nous ne sçaurions y pourvoir si nous n'en avons la cognoissance.

Je ne vous mande point particulièrement ce que vous devés faire en ce traitté de mariage, d'autant qu'estant affectionné comme vous estes, je ne doute point que vous n'y aportiés tout ce que vous jugerés nécessaire pour maintenir l'autorité du roy, et empescher les factions contraires[1]. Vous pouvés juger sur les lieux mieux que personne du monde, lequel est plus à propos des deux, et nous en mander vostre advis, car deçà nous n'y faisons pas grande différence. M. de Schomberg, qui court l'Allemagne, est amplement informé de

[1] M. de Baugy ne comprit pas cela : « Je ne say, répond il à Richelieu, de quel mariage vous entendez parler ; je n'ay aucune nouvelle de M. de Schomberg à ce sujet. » (Lett. du 18 février, fol. 327 du ms. cité aux sources.) Richelieu lui explique l'énigme, que Baugy nous semble assez excusable de n'avoir pas devinée. (Voy. lettre du 10 avril, ci-après.)

la volonté du roy sur ce sujet, il vous en fera part, et vous pourrés prendre correspondance avec luy. Vous apprendrés, par une lettre que je vous escris particulièrement, l'estat auquel sont les affaires de deçà[1]...

XIII.

Arch. des Aff. étr. Hollande, t. 8, fol. 34. — Minute.

LE ROY A DU MAURIER.

[23 janvier 1617.]

Un manuscrit de la Bibliothèque imp. fonds de Harlay m'avait donné un fragment de cette pièce (t. Ier, p. 272) avant que j'eusse trouvé cette minute, non datée, mais qui est du 23 janvier. Le roi répond à une lettre du 16, où Du Maurier l'avertit des « menées et pratiques que le sr l'Autheur (le duc de Bouillon) tasche de faire en Hollande contre la France. »

Le roi répète ici ce qu'on a mandé aux autres ambassadeurs, « qu'il n'est point permis à un sujet de demander secours et assistance qu'à son prince, ny à un souverain qui est en la protection d'un autre, qu'à celuy qui est obligé de le protéger. »

Le roi espère que la conscience du duc de Bouillon et le désir de conserver son repos le ramèneront à son devoir. Ici se place le fragment imprimé dans le premier volume. A la suite de ce fragment la minute met un paragraphe final où Louis XIII exprime l'espérance que les États et le prince Maurice ne se mêleront point des troubles de la France, et ne douteront point de son désir de les assister, « considérant, dit le roi, ce que j'ay faict par le passé. »

XIV.

Arch. des Aff. étr. Venise, t. 42, fol. 239. — Minute.

LETTRE DU ROI A M. DE LÉON.

23 janvier 1617.

Mr de Léon, j'ay receu vostre lettre du 3 janvier[2], et cogneu par

[1] Cette lettre est datée du 23 janvier. Voyez t. Ier, p. 268.

[2] Elle est conservée dans notre manuscrit, fol. 202, où se trouvent aussi une autre

icelle l'instante poursuitte que faict le ministre de Julien (la seigneurie de Venise), près de Joachim (les Grisons), pour l'establissement d'un esturgeon (une alliance). Sur quoy je vous diray qu'ayant appris la mesme chose par le s[r] Gueffier, je luy ay mandé qu'au cas que l'on ne vueille insérer en cet esturgeon les articles que je luy ay envoyez, il s'oppose ouvertement à ce que telle chose ayt lieu, pour le préjudice qu'elle me causeroit[1].

Que sur ce qu'il m'escrivoit que ce ministre, non-seulement tentoit toutes sortes de moyens, mais, qui plus est, se servoit de mon nom pour parvenir à ses fins, je voulois bien, qu'en le désavouant de ma part, on sceust que je n'approuvois point tel procéder, tant parce qu'il contrevient à ce que j'avois arresté avec les Verdemers (ambassadeurs) des Ebada (Vénitiens), que parce aussy que je ne sçaurois jamais trouver bon que mon authorité serve de couverture à des desseins qui ne tendent qu'à y faire bresche.

Ma bonne volonté a esté telle envers les Ebada, que j'ay voulu changer le 16[e] article : « eccettuate le arme di Francia, a le quali, per qual si voglia causa[2], non possi esser impedito ne ritardato il passo per la presente alianza, » qu'ils disent n'avoir sceu faire passer par les Grisons, à cause de leurs anciennes alliances à quoy il préjudicie.

Les Ebada ne procèdent pas en cette négociation si sincèrement qu'il seroit à désirer, ne voulant pas néantmoins pour cela laisser de continuer mon affection envers eux.

Rappelant ce qu'il a dit dans sa dépêche du 4 janvier touchant le moyen de terminer la guerre de Savoie, le roi ajoute :

Pour fermer la bouche aux ministres du Jardin (roi d'Espagne) en Anada (Italie),... je désire que vous sachiés que, tant s'en faut que j'aye

lettre adressée à la reine mère pour l'avertir de la dépêche faite au roi et une troisième pour Richelieu. (M. de Léon écrit ordinairement ainsi aux trois personnes.)

[1] Ceci est répété dans une lettre adressée au même le 8 février.

[2] *Per qual si voglia causa*, de la main de Richelieu, en interligne.

donné empeschement au passage de mon cousin le duc de Nemours, qu'au contraire je luy ay facilité, ayant, pour cet effect, envoyé vers luy Lassé, que j'ay chassé de ma cour, lorsqu'y estant retourné, j'ay appris qu'il n'avoit pas exécuté en cela ce que je luy avois prescript.

...Que chacun sçait ce que j'ay faict envers mon cousin, le mareschal Desdiguières, pour le destourner de passer les monts...

Que pour ce qui est de la promptitude avec laquelle j'ay embrassé les intérests de Julien, soit en l'alliance, les passages ou les levées des Grisons, j'ay creu devoir rendre ces offices d'amitié à une seigneurie alliée de longue main avec ma couronne ;... qu'entre deux amis on doit se mettre au milieu lorsqu'ils se brouillent, et tenir la balance avec esgalité.

Que si Julien se plaint, je puis me dire peu heureux en l'esturgeon que j'ay faict avec luy, puisque, n'estant pas contant de mon procéder, beaucoup de mes subjects et de mes voisins l'estiment néantmoins tellement avantageux pour luy que c'est maintenant d'où ils tirent le prétexte du trouble qu'ils veulent exciter en mon royaume.

XV.

Arch. des Aff. étr. Espagne, t. 12, fol. 355. — Minute.

LE ROY A M. DE SÉNECEY.

De Paris, ce 23 janvier 1617.

Les François qui sont en Espagne au service de ma sœur la princesse n'ont pas encore d'establissement certain[1]; réclamer à ce sujet, et demander dès cette heure la délivrance des François qui ont esté mis en galères. . . .

Pour ce qui est du mescontentement que pourroit avoir le roy d'Espagne, mon frère, de ce que mon cousin le mareschal Desdi-

[1] Voy. lettre au même, du 1er janvier, p. 337.

guières a passé en Savoye, vous pouvés luy remonstrer que c'est contre ma volonté, et contre les deffenses expresses que j'en ay faictes. . ., ce qui ne laissera pas lieu de douter aux esprits soubçonneux. . ., c'est que j'envoie le s[r] de Créquy, quoyque nécessaire en ce temps auprès de ma personne, pour le faire revenir.

Vous n'oublierés point d'exagérer ces offices que je rends en ces occasions, en faisant cognoistre que si on se plaint de moy, c'est véritablement sans cause.

Le voyage du s[r] comte de Larochefoucauld vous aydera à le faire voir et à confirmer à mon frère, le roy catholique, la bonne volonté que j'ay pour luy, qui est et sera tousjours telle qu'il la sauroit désirer.

XVI.

Arch. des Aff. étr. Constantinople, t. 3, fol. 65. — Minute.

[A M. DE SANCY [1].]

Du 25 janvier 1617.

Monsieur, Vous ayant, par une lettre que je vous ay escrite depuis deux jours[2], donné part de ce qui se passe en la France, j'ay creu que vous seriés bien ayse que je fisse le mesme de l'estat auquel sont les affaires des pays estrangers.

Je vous diray que le désir qu'a le roy de pacifier les troubles de l'Italie et establir un repos par toute la chrestienté, l'a faict résoudre de traitter par luy-mesme ce que jusques icy il a faict par ses ambassadeurs. Pour cet effect, il s'est résolu d'attirer la négociation de la paix de l'Italie auprès de luy, estimant qu'on déférera à sa présence, ce que jusques icy on n'a pas faict à ses ambassadeurs. Il envoie à cette fin

[1] Le secrétaire a écrit au dos ce nom ainsi que la date. Sur M. de Sancy, voy. la note 3 de la page 359 du I[er] volume.

[2] Cette lettre n'est pas dans le manuscrit de Constantinople.

le s[r] comte de Larochefoucault en Espagne, pour obtenir que cette affaire se traitte ainsy qu'il le désire et juge expédient. S. M. a semblablement escrit au duc de Savoye, aux Vénitiens et à tous ceux qui y ont intérest, pour leur faire gouster cette proposition, que Sa Saincteté agrée, trouvant bon ou d'envoyer extraordinairement un légat à cette fin, ou de donner commission expresse à son nonce qui est auprès S. M. Nous espérons que ce traitté réussira au bien de toute la chrestienté, au repos de l'Italie et à la gloire de Sa Saincteté et du roy qui l'entreprennent.

Tous sont bien las de cette guerre, qui a de beaucoup amoindry la bourse des Vénitiens, auxquels S. M. a tesmoigné tant de bonne volonté qu'elle a voulu non-seulement leur accorder le passage des Grisons, qui leur est nécessaire pour avoir du secours de droit, mais en outre leur permettre de contracter alliance avec eux.

On ne sçait encore ce qui réussira de cette permission, le temps nous le fera voir.

Les Espagnols ne sont pas trop contents de cette grace que S. M. faict à la République de Venise. On tasche aussy de leur faire trouver mauvais que M[r] le duc de Savoye aye la plus grande part de son armée composée de François, bien qu'il n'y en ayt aucun qui n'y soit contre la volonté et l'expresse deffense du roy[1]. M[r] de Lesdiguières y estant allé encores depuis peu, S. M. luy envoie M. de Créquy, son gendre, pour le convier à ne rien faire contre sa volonté, joint aussy qu'il y a apparence de croire que le temps le rendra plus nécessaire au dedans de cet estat qu'aux autres.

Le roy estime faire beaucoup s'il peut tenir les choses en telle balance que, sans rompre avec le roy d'Espagne, il empesche la perte de

[1] On voit par les corrections dont les marges sont chargées, que cette lettre a été presque entièrement refaite; une page a été effacée, dans le reste on n'a guère modifié que la forme; seulement ici la désapprobation du roi était exprimée en termes beaucoup plus formels : « La vérité est que les uns (les Français) y sont allés contre ses expresses deffenses . . . , et l'autre (Lesdiguières) nonobstant ce qu'elle a apporté, tant par lettres que de vive voix, pour le divertir de ce voyage. »

Mr de Savoye, qu'il est obligé de conserver par raison d'estat. C'est ce qui luy faict et vouloir retirer ledit sr Lesdiguières, et tout ensemble faire la paix, estant à craindre que, si le feu s'allume davantage en Italie, il feust impossible de l'esteindre qu'après qu'il auroit consumé une partie de ce à quoy il se seroit attaché.

Ceux qui veulent troubler le repos de la France taschent de s'asseurer du secours des pays estrangers, particulièrement en Angleterre, Hollande, Liége et Allemagne. Nous ne savons encore asseurément ce qu'ils feront en Angleterre, mais nous avons subjet d'espérer que, ny là ny ailleurs, ils ne feront pas grand chose. Pour rompre leurs desseins on a envoyé extraordinairement : en Angleterre, Mr le baron du Tour; en Hollande, Mr de la Noue; en Allemagne, M. le comte de Schomberg.

Voilà, Monsieur, tout ce que je vous puis dire.

Au folio 67 du même manuscrit se trouve la minute d'une lettre du roi à Mr de Sancy, de la même écriture que la minute précédente, sans date, mais qui doit aussi être datée du 25. Quand le chaoux du grand seigneur repartira, S. M. le chargera des réponses aux lettres qui lui ont été apportées par ce chaoux et par un soldat de *Thunis*. En attendant, le roi se dispose à délivrer les prisonniers que réclame le grand seigneur.

Quant aux Morisques[1], S. M. a donné des ordres à son conseil, lequel, dit le roi, « a desjà jugé ce procès en leur faveur contre mon cousin le prince de Condé. »

XVII.

Arch. des Aff. étr. Angleterre, t. 26, fol. 101. — Minute.

LE ROI AU BARON DU TOUR.

Du 26 janvier 1617.

J'ai trouvé tardivement cette minute, dont j'avais vu un fragment dans les manuscrits de Harlay, lequel j'ai donné 1er vol. p. 247. Faute de date, on l'avait

[1] Voy. t. Ier, p. 333.

placé à la suite d'une lettre du 5 janvier, et nous avons à tort suivi le manuscrit: la véritable date est donnée par la présente minute. Ce fragment était le commencement de la lettre, qui continuait comme suit :

Vous ne manquerés point d'exagérer envers mond. frère, le roy de la Grande-Bretagne, les comportemens du d. s^r^ 116[1], que vous recueillerés du mémoire que je vous envoie[2], y adjoustant ce qui particulièrement sera venu à votre cognoissance sur ce sujet. Pour conclusion, vous luy insinuerés dextrement en l'esprit, que j'ay tant de confiance en luy que tant s'en faut qu'il veule protéger des sujets rebelles contre leur souverain[3], qu'au contraire il joindra ses armes aux miennes pour faire qu'ils me rendent l'obéissance qu'ils me doivent.

XVIII.

Arch. des Aff. étr. Venise, t. 42, fol. 241. — Minute.

A M. DE LÉON.

7 février 1617.

Monsieur, vostre dépesche du 18e janvier m'ayant esté mise ès mains le 5e de ce mois, je ne puis que je ne vous rende grâces tant de l'instruction que vous m'avés envoyée, que de celle que vous me donnés par vostre lettre[4]. Il faut que j'advoue vous en avoir double

[1] Nous avons expliqué (Ier vol.) que le personnage dont il est question dans cette lettre est le duc de Bouillon. Nous ajouterons que le mot « autruy, » lig. 9, p. 248 du même fragment, a été mis en interligne au-dessus « des Hollandois », mots effacés.

[2] Ce mémoire manque dans le manuscrit.

[3] L'incorrection de cette phrase prouve que la lettre a été dictée, ainsi que nous l'avons plusieurs fois remarqué en cas pareil.

[4] Dans sa lettre autographe du 18, M. de Léon, après un compliment fort poli, ajoutait : « Vous me permettrez de vous dire que voilà deux ordinaires passés sans que j'aye receu aucune response du roy en response des miennes... Ce qui désoriente et met en peine les ministres qui servent au dehors... Cela vous don-

obligation, en ce que non content de satisfaire au désir que j'ay de prendre cognoissance du subjet de votre ambassade, vous avés voulu, par un excès de bonne volonté, me prescrire comme quoy je me dois gouverner en toutes les autres. Il est bien vray que, comme je confesse ingénuement ce en quoy j'estime vous estre redevable, aussy ne puis-je pas me tenir de vous dire, qu'ayant appris de ceux qui m'ont précédé en la charge où je suis, qu'ils avoient accoustumé de recevoir toutes lettres, mais respondre seulement à celles qui estoient d'importance, je m'estois contenté d'en user de la sorte envers vous. Maintenant que vous me faites cognoistre le contraire, je veux bien tellement déférer à votre rapport, que je tascheray à vous donner tout subjet de contentement. Avec protestation toutefois que, comme je m'oblige à ne laisser passer aucune occasion qui requierre de vous faire sçavoir les intentions de LL. MM. si en autres, de peu de conséquence, je m'en dispense, vous attribuerés ce manquement à la surcharge des affaires qui sont aujourd'huy au dedans de l'Estat, qui ne permettent pas qu'on puisse vacquer à celles du dehors comme on voudroit. Vous verrés une preuve de mon dire en une autre lettre que je vous escris[1]. C'est ce qui faict que je n'adjousteray rien à celle-cy, sinon que, etc.

nera, avec le temps, de la peyne à vous mesme. si vous laissez accumuler dépesches sur dépesches, à quoy, pour remédier, il faut réglément expédier pour Venise de quinze jours en quinze jours... La coustume est d'escrire à chaque ministre une lettre au nom du roy et une autre au nom de la royne sa mère, puisque sa prudence manie le gouvernement; il est à propos d'accuser en icelles la réception dés lettres desdits ministres... Voylà en gros ce que je vous puis dire pour cette heure..». (Même manuscrit, folio 211.) L'ironie fine et polie du cardinal dut faire comprendre à M. de Léon sa pédantesque gaucherie, et que ce n'était pas à un homme tel que Richelieu, quoique récemment entré aux affaires, qu'on pouvait écrire comme à un novice.

[1] C'est celle que Richelieu écrivait au nom de Louis XIII, et que nous donnons ci-après. Nous remarquons qu'elle commence par une réprimande mise sous la plume du roi; c'est un piquant à-propos après la lettre qui précède.

XIX.

Arch. des Aff. étr. Venise, t. 42, fol. 242. — Minute.

LETTRE DU ROY A M. DE LÉON.

7 ou 8 février 1617.

Mr de Léon, j'ay veu, par vostre lettre du 18 janvier, que..... les Vénitiens recognoissent mon entremise leur estre nécessaire à la fin qu'ils désirent; sur quoy je vous diray, en premier lieu, que je ne puis que je ne m'estonne grandement, ou de ce que leurs effects, du tout contraires à leurs paroles, ne sont venus à vostre cognoissance; ou que, l'ayant eue, vous ne m'avés donné advis de ce que vous auriés veu en cela se passer à mon préjudice. L'affection que vous m'avés tesmoigné avoir en ce qui me concerne, ne me pouvant permettre d'en douter, je suis asseuré... que ce qu'ils ont faict a esté à vostre desceu... néantmoins le sr de Baugy a su et m'a averty, le 14 janvier, qu'à leur prière, le roy catholique a escrit à l'Empereur, pour le prier d'envoyer vers luy des ambassadeurs, afin de traitter du différend que mon cousin l'archiduc de Gratz a avec eux. Par là vous pouvés juger combien j'ay juste subjet de me plaindre de leur procéder, voyant qu'au mesme temps que je travaillois avec plus d'affection à cet accommodement, ils se sont pourveus à mesme fin par devers le roy catholique, pour luy attribuer l'honneur d'estre venu à bout d'une chose qui sembloit particulièrement m'estre réservée...

Témoigner à la république que le roi n'a pas lieu d'être satisfait des moyens dont elle a usé en cette occasion, de telle sorte cependant à ne pas faire croire au roi d'Espagne que je trouve mauvaise son entremise.

J'ay appris, par le sr de Montéléon, que le roy catholique veut, en ma considération, consentir entièrement l'exécution du traitté d'Asti. Il sera bon que vous faciés valoir au nonce de notre Saint-Père le contentement que j'ay de ce que, à cause de la déférence due à Sa

Saincteté, on a choisy Rome pour l'accomplissement d'un sy bon œuvre[1].

XX.

Arch. des Aff. étr. Allemagne, t. 5, fol. 311. — Minute.

A M. DE BAUGY[2].

Du 10e février 1617.

Monsieur, vostre lettre du 14e janvier qui m'a esté rendue le 4e de ce mois, m'ayant faict cognoistre ce qui se passe au lieu où vous estes, tant pour la négociation de la succession de S. M. impériale, que celle du roy d'Espagne touchant l'accord des Vénitiens et de l'archiduc de Grats, je prends la plume pour vous dire qu'en ce qui regarde l'Empire, S. M. n'a autre intérest que celuy qu'elle vous a mandé par ses lettres des 5[3] et 23[4] janvier C'est ce qui faict que je me dispenseray d'en faire icy aucune redite.

Quant à ce qui concerne l'accommodement de l'archiduc de Grats et des Vénitiens, je vous diray que, bien que pour y parvenir S. M. eust pris une voye contraire à celle que vous me proposés par vostre lettre, ainsy qu'elle vous a faict sçavoir par sa dernière, le désir néantmoins qu'elle a de voir une bonne paix entre ceux qui ont tesmoigné estre las de la guerre, faict qu'il luy est indifférent par quel moyen ils l'obtiendront, pourveu qu'enfin ils jouissent du bien qu'elle a désiré leur procurer.

Si en cela, etc. (comme à la page 290 du 1er vol.).

[1] Sur un feuillet séparé, coté 244, et daté, au dos : 8 février, le roi répète ce qu'il annonce (dans une lettre du 23 janvier, ci-dessus, p. 338) avoir écrit au sieur Gueffier. Ce feuillet séparé semble appartenir à la présente lettre.

[2] J'avais recueilli à la Bibliothèque impériale la dernière moitié de cette pièce; j'ai eu depuis la pièce entière conservée aux Affaires étrangères; j'en rétablis ici ce qui manque au fragment imprimé, t. I, p. 290.

[3] Voy. t. Ier, p. 249.

[4] Ci-dessus, p. 336, au 22 janvier, date de la minute.

XXI.

Arch. des Aff. etr. France, t. 28, pièce 76. — Minute.

AU MARESCHAL D'ANCRE[1].

[15 février 1617.]

L'évêque de Luçon envoie au maréchal d'Ancre la déclaration royale qu'il a été chargé de rédiger, nous avons dit dans quelles circonstances (t. I, p. 302); ajoutons quelques lignes :

Les princes réunis à Soissons avaient résolu de prendre les armes, et le duc de Nevers publia, le dernier jour de janvier, un manifeste qui ne parvint au Gouvernement que le 7 février, et contre lequel une déclaration du roi, contre-signée de Loménie, et datée de février, sans quantième, fut enregistrée au Parlement le 13. Cependant les ducs de Vendôme, de Bouillon et de Mayenne avaient de leur côté publié un manifeste, en forme de lettre au roi, daté du 2 février, mais qui n'arriva que tardivement ainsi que le constate cette annotation : « Receu cejourd'huy 14 février, sous la couverture d'un paquet à M. de La Vieuville[2]. » Note mise au dos de l'original, qui se trouve aux Archives des affaires étrangères, coté pièce 6e, dans le tome XXVIII de la collection *France*. C'est pour répondre à ce manifeste que l'évêque de Luçon « taille ses plumes, » comme il dit. Je n'ai trouvé ni l'original, ni la minute de cette réponse aux princes; le volume manuscrit précité des Affaires étrangères n'en a conservé qu'un exemplaire imprimé, coté pièce 10. La déclaration est signée du roi et contre-signée : *de Richelieu.* « Je n'ai pas voulu, dit le cardinal dans ses Mémoires, l'insérer icy pour n'interrompre le fil de l'histoire; mais je l'ay ajoutée à la fin de ce livre, tome Ier, p. 369. » Après l'original du manifeste des princes, notre manuscrit en donne une copie écrite par le Masle, en marge de laquelle je trouve des observations d'une écriture qui ressemble à celle de Richelieu; sont-ce des notes préparatoires pour la déclaration qu'il allait écrire au nom du roi? Cette pièce est datée du 18 février; Richelieu la promet au maréchal d'Ancre pour trois ou quatre jours, la présente lettre doit donc être du 15 février; c'est, en effet, le lendemain du jour où on avait reçu le manifeste des princes. L'importance de cette pièce nous a engagé à la donner (tome Ier, p. 301), quoiqu'elle ait été plusieurs fois imprimée. Il convient d'indi-

[1] Ce nom a été écrit au dos; la date manque.

[2] Il était lieutenant général du roi en Champagne. (*Mém. de Richelieu*, I, 362.)

quer ici une autre pièce, qui se trouve dans le *Mercure* après la déclaration du roi enregistrée le 13 février : « Les principaux poincts de la remonstrance que les « ducs de Vendosme, de Mayenne et mareschal de Buillion (*sic*) envoyèrent au roy, « avec les responses que l'on y fit; » ces réponses, divisées en cinq paragraphes, ne sont autre chose que la déclaration rédigée par Richelieu, le sens est le même. mais le style est différent; serait-ce un premier crayon du travail de Richelieu?

Monsieur,

Je vous envoie la lettre que MM^rs^ de Vendosme, de Bouillon et de Mayenne ont escrite au roy. Hier au soir on me commanda d'y faire response; je commence à tailler mes plumes à cest effect, et espère de la vous faire voir dans trois ou quatre jours; si ce n'est qu'il faille attendre à la mettre en lumière que les quinze jours portés par la déclaration contre Mr de Vendosme et les autres soyent expirez[1].

Nous avons des nouvelles d'Angleterre par lesquelles le baron du Tour mande qu'il ne peut encores descouvrir quel dessein a le roy d'Angleterre, mais qu'il faict un grand armement, sous prétexte des Indes, qui est sans apparence. Il en descouvrira les particularités. Cependant vous prendrés, s'il vous plaist, garde aux ports de vostre Gouvernement.

XXII.

Arch. des Aff. étr. Hollande, t. 8, fol. 40. — Minute.

A M. DU MAURIER.

19 février 1617.

M^r^, les trois lettres que j'ay receues de vous, du 31 janvier, le 8e de ce mois, me font cognoistre clairement le soin que vous avés à ce qui regarde l'intérest de LL. MM. Je n'ay pas manqué de leur en rendre tesmoignage, les informant des advis que vous me donnés, dont elles ont été très-ayses, particulièrement pour ce qui est de l'affection que MM^rs^ des Estats font paroistre avoir en ce qui les touche,

[1] Richelieu la lui envoya le 22. (Voyez tome Ier, p. 316.)

nonobstant les artifices de ceux qui voudroient s'efforcer de l'altérer. Le roy acceptant les offres qu'ils luy ont faites, par le s[r] de Hauterive, leur escrit comme il désire avoir, à ce printemps, quatre mil hommes, se contentant qu'il y aye quatre compagnies de chaque régiment de ceux qu'il entretient auprès d'eux et le reste de Hollandois. Vous tiendrés la main, je m'asseure, à ce que la volonté de S. M. soit effectuée en sorte qu'il puisse avoir ces troupes le plus tost que faire se pourra.

Je ne doute point que vous ne continuiés aussy la sollicitation que vous avés desjà faicte pour faire appréhender ceux dont vous m'avés escrit[1], LL. MM. trouvant bon non-seulement que l'on ayt pourveu à la charge de mareschal qu'avait l'un des deux en leurs trouppes, mais aussy qu'on en use de mesme à l'endroit des autres officiers qui les imiteront en leur faute. Elles exceptent de ce nombre ceux que, par leur exprès commandement, elles retiennent auprès d'elles; estant bien raisonnable que, les employant pour leur service, ils soient dispensés de se trouver aux lieux où leurs charges les obligent de résider.

[1] Dans l'une de ses lettres du 31 janvier, où Du Maurier avait informé Richelieu de l'arrivée de la princesse d'Orange à la Haye, bientôt suivie de son mari, dans le dessein de solliciter les États de s'entremettre pour procurer la liberté du prince de Condé, Du Maurier ajoutait : « Il y en a par deçà qui commencent d'y monstrer les griffes en faveur des princes; le restably (Mad. de Nevers) et le pauvre (M. de Vendôme) ayant délivré commission et argent à deux qui ont servy en ce païs, pour faire 4 compagnies de chevaux-légers de 50 chacune, auquel effect ils ont avancé 4,000 escus, comme on dit, à quelques-uns de ceux qui sont porteurs de leurs commissions, dont l'un a suivy ces princes au dernier mouvement, nommé le Cadet Baudet, qui n'a point de charge par deçà; et l'autre nommé le Cadet, lequel estant mareschal des logis d'une des compagnies de chevaux-légers entretenues par LL. MM. en ces païs... s'est, contre sa foy et son devoir, chargé d'une des dites commissions... » Dans une seconde lettre du même jour, Du Maurier rend compte d'un entretien qu'il a eu avec le prince Maurice, lequel lui a promis d'étendre l'interdiction de la sortie des gens de guerre « au pays de Julliers qui est le plus proche de la frontière de Champagne... et d'ordonner que, si ce Cadet Baudet et l'autre nommé le Grand Cadet mettent le pied en lieu de l'obéissance de MM[rs] des Estats, il soit mis en arrest, et cependant leurs prétendues levées empeschées. (Ms. précité, fol. 25-27.)

S. M. ayant ci-devant escrit audit s[r] de la Noue touchant le s[r] Aerssen, elle a trouvé bon, suivant vostre advis, d'en faire autant aux principaux chefs de ses troupes, ayant estimé que c'estoit assés de les informer de sa volonté pour ce regard, afin de la faire savoir par après à ceux qui sont sous leur charge.

Quant à la poursuite que vous m'escrivés par vostre lettre du 26[e] janvier, que fait l'ambassadeur du roy de la Grande-Bretagne pour l'exécution du traitté de Xanten, je n'ay rien à vous dire, sinon que je suis très-ayse d'avoir cogneu la disposition en laquelle vous me tesmoignés que sont ces messieurs de ne rien faire en cela au préjudice de S. M. n'y ayant point de doute que ce traitté, qui a esté faict par l'entremise de S. M. ne doive s'accomplir par la mesme.

Au reste, LL. MM. désirent non-seulement que vous vous opposiés, autant que vous pourrés, aux pratiques de , mais en outre que vous solicitiés MM[rs] des Estats de faire une response à l'Autheur (le duc de Bouillon), telle que le sujet pour lequel il leur escrit le mérite. Cependant je vous prie de croire que je suis...

XXIII.

Arch. des Aff. étr. Venise, t. 42, fol. 245. — Minute.

LE ROY A M. DE LÉON[1].

22 février 1617.

J'ay esté très ayse que vous ayés fait cognoistre à la République que ce qui l'empesche de parvenir à l'alliance des Grisons est le seul procéder de leur ministre, et non le manquement de ma foy qui est inviolable.

L'envoyé de la République au pays où est le s[r] Gueffier, malgré les ordres qu'il a reçus, continue ses poursuites contre ledit Gueffier, « ne laissant en arrière aucun

[1] Réponse à une lettre de M. de Léon, du 1[er] février, cotée 213 dans le manuscrit précité.

moyen pour gaigner un peuple à qui le vin et l'argent commandent du tout. » Ainsi les paroles des Vénitiens sont contraires à leurs actes.

Selon les advis que j'ay eus de Pragues, l'Empereur mon frère a envoyé procuration, tant pour luy que pour mon cousin l'archiduc de Gratz, pour traitter, par devant le Jardin (le roi d'Espagne), l'accomodement du différend des Ebada (les Vénitiens). C'est une nouvelle contradiction entre les paroles et les actes des Ebada.....

XXIV.

Arch. des Aff. étr. Venise, t. 42, fol. 247. — Minute

A M. DE LÉON.

22 février 1617.

Richelieu répond à une lettre du 1er février [1], où M. de Léon se plaint d'être sans dépêches de la Cour; cependant le cardinal lui a écrit les 4 et 24 janvier et le 8 février; c'est sans doute la faute du courrier de Lyon. Richelieu désire avec passion se montrer digne de la confiance de Leurs Majestés, et il sait combien il est important que les agents employés au loin soient exactement informés.

Depuis ses dernières lettres il n'y a rien de nouveau que la déclaration que le roy a faite contre MMrs de Vendosme, de Mayenne et de Bouillon, et celle qui concerne les mouvements présents en réponse au manifeste des princes, « et à tous les bruits qu'ils font semer par leurs partisans parmi le peuple, pour, descriant nostre Gouvernement, desbaucher la fidélité qu'ils doivent à leur roy. »

Au reste les affaires du roy sont, grâces à Dieu, en bon estat tant dedans que dehors le royaume. Les estrangers ne branlent point. Mr de Schomberg nous ayant donné asseurance du prince Palatin, qui est celuy dont les ennemis devroient se prévaloir davantage. Mr de Thémines a battu M. de Nevers; M. de Guise est allé à l'armée de Champagne; le roy va dans 8 jours à Reims pour en estre plus proche.

[1] Cette lettre est dans ce manuscrit, fol. 216.

XXV.

Arch. des Aff. étr. Hollande, t. 8, fol. 48. — Minute.

A M. DU MAURIER.

25 février 1617.

Mr, ayant amplement respondu à vos lettres des 26 et 31 janvier, par la mienne du 19 febvrier, je prends maintenant la plume pour vous dire comme j'ay receu celle que vous m'avés escrite du 4e de ce mois, le 21e d'iceluy. J'ay esté très-ayse d'y cognoistre que le poulmon et le foye [1], voyant tous leurs efforts n'estre pas assez puissant pour esmouvoir l'oyseau (les États) et l'aile (le prince Maurice) à ce qu'ils désirent, soyent résolus de s'en retourner comme ils sont venus, c'est-à-dire ayant aussy peu avancé au dessein qui les a amenez au lieu où ils sont que s'ils ne feussent point partis de chez eux. Ils apprendront par là à ne s'embarquer pas une autre fois sy facilement sur la créance d'autruy, considérans qu'il ne leur a succédé rien moins que ce que l'autheur (le duc de Bouillon), selon sa bonne foy accoustumée, leur avoit faict promettre.

Je ne suis pas estonné qu'il ayt eu pouvoir de tirer une lettre de l'électeur Palatin à l'oyseau, ne doutant point que son crédit envers luy n'aye peu s'estendre jusques-là; mais bien que S. Alt. ayant promis à M. le comte de Schomberg de n'assister ny de gens, ny d'argent les ennemis du roy, elle contrevienne maintenant à sa parole et à la déclaration qu'elle en a donnée par escrit. La lettre toutefois par laquelle ledit sr de Schomberg m'en advertit, qui est du 29e du mois passé, estant, à mon advis, postérieure à celle de S. A. que vous m'escrivés avoir esté leue à la Haye le 2 febvrier, me faict croire qu'elle aura changé le dessein qu'elle a [2] peu avoir de favoriser celuy

[1] Je n'ai point l'explication de ces deux mots du chiffre, je suppose qu'ils signifient : l'ambassadeur d'Espagne, et celui d'Angleterre.

[2] Il y a « ont » dans le manuscrit, c'est sans doute une erreur du secrétaire ou de dictée; ce mot doit se rapporter à Altesse.

de MM[rs] les princes. Je suis bien ayse que vous en ayés fait surseoir la responce jusques à la venue de M. de la Noue; mais vous ferés maintenant un grand coup si vous luy pouvés faire respondre autrement que les ennemis du roy ne le désirent. Cependant je juge bien, avec vous, que s'il n'y a point de considération plus forte que celle de la religion qu'on met en avant pour la délivrance du Tenant[1], il sera en danger d'estre plus longtemps qu'il ne voudroit au lieu où il est.

Je me resjouis aussy de voir, par la longueur que MM[rs] des Estats apportent à respondre à la proposition de l'ambassadeur d'Angleterre, touchant le fait de Juliers, le peu de disposition qu'ils ont à luy donner la satisfaction qu'il pourroit désirer, et m'affermis en la créance que vous me tesmoignés avoir que l'honneur de mettre la dernière main à ce traitté doit estre réservé à Sa M. Vous en ferés poursuite de sa part, afin qu'ils voyent que nous le désirons plus que tout autre, et que, si nous n'en avons poursuivy jusques à cette heure l'exécution, c'est que nous n'estimions pas que ce leur fust chose agréable. Voilà tout ce que je vous puis dire pour le présent, sinon que je suis...

XXVI.

Arch. des Aff. étr. Espagne, t. 12, fol. 359. — Minute.

A M. DE SENEÇAY.

28 février 1617 (au dos).

L'evesque de Luçon a répondu aux lettres de M[r] de Seneçay, des 15, 20 janvier et 5 de ce mois; il renouvelle les plaintes au sujet des officiers de Madame. « Si le s[r] de la Pause demeure auprès d'elle, le roy entend qu'il soit véritablement aulmosnier de la dite dame. »

Quant à ce que vous me tesmoignés que le duc de Lerme vous avoit dict qu'il luy sembloit que la France n'avoit pas désiré que le traitté de Xantin s'achevast, on pourroit luy demander à qui il a tenu

[1] C'est sans doute le prince de Condé, qui était prisonnier depuis quelques mois.

qu'il ne s'exécutast, ou au roy qui, pour le conclure, a employé une puissante armée et beaucoup d'argent, ou à ceux qui, ayant promis de restituer les places qu'ils tiennent, ne veulent point se deppartir de leur possession.

Le roi a répondu au sujet de la plainte touchant l'assistance rendue au duc de Savoie.

Quoy que vos lettres fassent paroistre la paix d'Italie estre fort acheminée, je ne la tiens pas sy asseurée, en effect, qu'on le pourroit penser, ayant eu advis de Venise que leur ambassadeur, qui est près du roy d'Espagne, avoit seulement requis d'avoir par son moyen une suspension d'armes, et non parlé d'accommodement; et sceu d'ailleurs que le roy catholique levoit en Flandres mil chevaux et trois-mil hommes de pied pour la guerre de Savoie. . . . .

Richelieu s'occupe de faire payer le traitement des ambassadeurs sur les fonds les plus clairs qu'on puisse trouver.

XXVII.

Arch. des Aff. étr. Espagne, t. 12, fol. 357. — Minute.

LE ROY A M. DE SENEÇAY.

28 février 1617.

Déplaisir de ce que les Français qui sont auprès de la princesse sœur du roi ne reçoivent pas le même traitement que les Espagnols qui sont auprès de la reine de France.

Satisfaction de ce que le roy catholique, à la prière du pape et à celle du roi, « se soit résolu d'exécuter le traitté d'Ast, et qu'il ayt remis l'accomplissement d'iceluy comme aussy l'accommodement des Vénitiens à sa Saincteté. »

Le respect que comme fils aisné de l'église je dois au Sainct-Père, fait que, quand le roy catholique n'auroit point tesmoigné désirer le recognoistre juge de ces différends, je luy aurois tousjours rendu

cette déférence, principalement en une occasion comme celle-cy où il est question de redonner à l'Italie la paix qu'elle désire et sans laquelle elle semble ne pouvoir plus longuement subsister. Une chose en cela ne me peut contenter, qui est qu'ayant fait faire le traitté d'Ast, pour l'exécution duquel je me suis employé, ainsy qu'il est notoire à chacun, maintenant que le roy catholique, mon frère, se porte à le vouloir consentir, il ne puisse souffrir, comme vous m'escrivés, que mon authorité y intervienne. Ce que je n'eusse pas attendu de luy, estant certain que si les offices d'amitié qu'on rend à ceux à qui on est uny par alliance se payent de telle recognoissance, il vaudroit beaucoup mieux se tenir sans rien faire, que non pas de travailler à procurer leur repos. Cependant j'ay à vous dire que le duc de Montéléon me tient tout un autre langage que vos lettres. . . . .

Quant au mariage qui se traitte maintenant au pays où vous estes, j'auray tousjours à gré qu'il se conclue, si tant est qu'il en puisse revenir du bien à la chrestienté ; veu que c'est la seule chose qu'en cela, comme en toute autre, je me propose pour but.

XXVIII.

Bibl. imp. Gaignières, Fonds fr. 20651, fol. 101. — Original.

A M. LE BARON DU TOUR,

CONSEILLER DU ROY EN SON CONSEIL D'ESTAT ET SON AMBASSADEUR EN ANGLETERRE [1].

1er mars 1617.

Monsieur, j'ay veu par nos lettres comme vous avés esté receu de delà, les traverses qu'on vous y a données et comme enfin Mr le milord de Hests[2] a esté vainqueur au combat qu'il

[1] Voy. tome Ier, p. 247, note 2, et *Mémoires de Richelieu*, t. I, p. 393, 474.

[2] Hay, comte de Carlisle. Mr du Tour avait mandé le 21 février les bons procédés de M. de Hay, qui était venu au-devant de lui, à Rochester, fort accompagné, et l'avait ensuite bien servi à Londres. En 1624 il vint à Paris pour le mariage de Henriette de France. (Voy. *Mercure françois*, p. 479.)

a eu pour vous. Le roy et la reyne luy en savent plus de gré que je ne vous puis dire, ainsy que vous verrés par les lettres de remerciement que leurs MM. luy escrivent[1]. Comme elles ont du tout sujet de se louer de sa courtoisie, elles trouvent bien estrange la mauvaise volonté qu'a le sr Edmond pour cet estat. Elles ont esté bien ayses de voir ce que vous avés gaigné sur l'esprit du roy de la Grande-Bretagne, mais il monstre bien de n'estre pas du tout guéry, puisque, quand il s'engage à n'assister point ses ennemis couvertement, il suppose les assister ouvertement, au cas qu'on ne luy accorde certaines propositions qu'il veut faire. Sur cela S. M. prévoyant qu'il veut s'entremettre de quelque traitté, désire que vous luy fassiez entendre qu'elle ne capitulera jamais avec ses subjets, et qu'il n'aprouveroit pas luy-même, par raison d'estat, qu'un prince estranger voulust se rendre protecteur des subjets d'un autre.

Pour cette effect, LL. MM. le prient de ne point vouloir se mesler de cette affaire, veu mesme qu'elles ont fait tout ce qui leur a esté possible pour ramener ces gens-cy à la raison. Vous luy ferés voir particulièrement par la déclaration que S. M. m'a commandé de faire, comme on leur a encore offert, depuis huit jours[2], d'oublier le passé, pourvu qu'ils quittassent les armes. Vous y verrés plusieurs autres choses importantes à remarquer qu'il seroit superflu de vous mander.

Après avoir faict vostre dernier effort pour regaigner ce prince, LL. MM. entendent que vous reveniés les trouver. Et sera bon, si vous pouvés, 10 59 2 44 61 64 13 16 31 63 42 28 40 3 8 28 16 64 8 30 47 4 10 28 13 16 38 44 19 10 13 54 13 47 11 8 64 4 13 44 63 54[3].

Au reste nous vous attendrons le plutost que faire se pourra, en intention de pourveoir à ce que vostre voyage vous aura faict juger à propos[4]; vous verrés, par une autre lettre que je vous escris, l'estat

[1] Voy. aux analyses du 1er mars.

[2] Page 301 de notre premier volume, à la date du 18 février.

[3] Je n'ai point trouvé le chiffre de Richelieu avec le baron du Tour.

[4] Dans le manuscrit cité aux sources.

présent de nos affaires; c'est ce qui me faict finir celle-cy, vous asseurant que je suis,

Monsieur,

Vostre très humble serviteur,

DE RICHELIEU.

XXIX.

Arch. des Aff. étr. France, t. 28, pièce 80. — Mise au net.

[AU MARÉCHAL D'ANCRE.]

[Commencement de mars 1617?]

Monsieur, vous ayant cy-devant envoié la déclaration que le roy a faicte contre Mr de Nevers[1], je prends la plume maintenant pour accompagner les deux qui sont survenues ensuite. Par l'une vous verrés comme Mrs de Vendosme, de Mayenne et de Bouillon l'aiant imité en sa rébellion envers leur roy, ont contrainct S. M. de faire contre eux la mesme déclaration qu'elle avoit faicte contre luy. Par l'autre vous cognoistrés qu'aiant artificieusement publié leurs manifestes, et non moins malicieusement espandu mille bruits parmy le peuple pour descrier le gouvernement de l'Estat, il estoit très-important d'apporter un prompt remède à ce mal. Et d'autant qu'en vain S. M. opposeroit du papier aux armes qu'ils ont osé prendre contre elle, si elle ne fortiffioit des siennes les raisons par lesquelles elle les condamne, elle augmente tous les jours ses forces pour en

plusieurs pages, depuis le fol. 93, donnent le sommaire de diverses affaires entre la France et l'Angleterre, peu avant l'entrée de Richelieu au ministère.

[1] Voy. ci-dessus au 15 février, et t. Ier, p. 301 et 316. Le 22 février, l'évêque de Luçon avait envoyé la déclaration au maréchal d'Ancre, qui était en Normandie; la présente lettre, écrite quelques jours après, est sans doute des premiers jours de mars quand Mr de Thémines assiégeait Cuffy. Le 4 mars, le roi lui ordonnait de le raser quand il serait pris (t. Ier, p. 347).

composer une armée telle qu'elle puisse chastier la désobéissance de ses sujets. Pour cet effect, outre les recreues qu'elle a faict faire de ses vieux régimens et les compagnies de chevaux légers qu'elle faict mettre sur pied, elle a délivré des commissions pour lever quatre mil hommes de pied. Qui plus est, elle a trouvé bon d'adjouster aux Reistres, Landsquenets et Liégeois qu'elle attend, quatre mil hommes qu'elle faict venir de Hollande. De sorte que aiant assemblé toutes ces troupes tant françoises qu'estrangères, il est impossible que ses ennemis puissent résister à sa puissance, ce qui paroist d'autant plus certain qu'outre la foiblesse en laquelle ils sont maintenant, rien ne remue en leur faveur aux païs estrangers. L'Allemagne estant le lieu d'où, avec plus d'apparence, ilz pourroient tirer du secours, nous sommes, grâces à Dieu, en repos de ce costé-là, M^r^ le comte de Schomberg aiant escrit qu'il n'y a pas un homme pour eux; M^r^ le Prince palatin, qui est celui dont ils se devroient prévaloir davantage, s'estant mesme engagé à luy, et de bouche et par escrit, de ne les assister en aucune façon au préjudice de S. M. Ainsi estant asseurée du dehors, elle se dispose à se mettre en estat de se faire craindre par ceux que la douceur dont elle a usé envers eux n'a pas esté suffisante de porter à l'aimer. Ses armes commencent desjà à leur donner de la terreur. M^r^ le mareschal de Thémines aiant, en une rencontre, faict prendre la fuite à la cavalerie de Mr de Nevers et faict rester douze ou quinze d'icelle sur la place. M^r^ le mareschal de Montigny tient assiégé un chasteau en Nivernois nommé Cuffy, qui ne se peut garentir d'estre emporté, quoy qu'on die que Mr de Nevers face mine de le vouloir venir deffendre. M^r^ le comte d'Auvergne aiant nettoyé le Perche de ceux qui vouloient s'y eslever contre S. M., mis garnison dans leurs maisons, asseuré pour son service le Mans et autres places qu'on soupçonnoit n'y estre pas, revient trouver, avec ses troupes, S. M. Si tost qu'il sera arrivé, elle le laissera autour de Soissons pour réprimer les courses que ceux de dedans osent venir faire aux environs de cette ville. Tandis qu'elle sera en Champagne, où elle se résoult de s'ascheminer dans huit jours, aiant encore M. de Guyse en qualité

de lieutenant général de l'armée qui y est. C'est tout ce que je vous puis dire pour le présent, si non que je suis,

Monsieur,

Vostre...

XXX.

Arch. des Aff. étr. Constantinople, t. 3, fol. 71. — Minute.

LETTRE DU ROY A M. DE SANCY[1].

8 mars 1617.

Mr de Sancy, j'escris au Grand Seigneur, tant sur le tribut qu'il exige de mes subjets et de ceux des princes chrestiens, pilleries faictes par les siens sur les marchands en Barbarie, outrages qu'ils exercent à l'endroit des consuls, qu'emprisonnemens des dragomans. Vous luy présenterés ma lettre, et vous joindrés avec les ambassadeurs d'Angleterre et de Hollande aux instances que je sçay qu'ils doivent faire, de la part du roy de la Grande-Bretagne, mon frère, et de Mrs des Estats touchant ce tribut, afin que, comme nous y avons un commun intérest, nous en puissions aussy tirer une satisfaction esgale.

La minute continue par des conseils de prudence dans la conduite de ces négociations[2]. Le roi recommande « de faire valoir la bonne volonté que S. M. a tesmoignée, tant à ceux d'Arger, au soldat de Thunis, qu'au chaour du Grand Seigneur, ayant délivré les esclaves Turcs qui m'estoient légitimement acquis... »

La dépêche est terminée par ce paragraphe :

Au reste, vous n'oublierés pas de faire cognoistre au Grand Seigneur

[1] Ceci est écrit au dos, ainsi que la date.

[2] Nous en avons donné un fragment (page 359 de notre premier volume); nous l'avions trouvé dans les manuscrits de Harlay, avant d'avoir eu communication de la pièce entière conservée aux Affaires étrangères. On peut voir à la page précitée une note sur Sancy.

le sentiment que j'ay du restablissement, que vous m'escrivés, de quelques pères jésuites, luy en faisant, de ma part, le remerciement plus affectionné qui vous sera possible, et l'asseurant qu'en toute occasion, je tascheray à prendre revanche de ce bon office. Sur cela...

XXXI.

Arch. des Aff. étr. Constantinople, t. 3, fol. 68. — Minute.

A M. DE SANCY.

Du 8e mars 1617 [1].

Ceux de Marseille se sont plaints de Mr de Sancy, au sujet de la déposition du vice-consul d'Alep; l'ambassadeur réclame contre ces plaintes injustes. Richelieu lui répond : « N'ayant point de cognoissance de ces plainctes que par ce que vos lettres me tesmoignent, je ne puis maintenant vous rendre en cela l'assistance que je désirerois, pour vous en faire avoir la satisfaction que vous requérés..., les Marseillois estant intéressez, ils y mettent un excès de leur passion.

« ... Quand j'auray esté plus particulièrement instruit de cette affaire, si j'y puis contribuer quelque chose pour vostre contentement, vous pouvés croire que j'auray à faveur de vous y servir. »

Richelieu fera son possible pour qu'il soit payé de ce qui est dû de ses appointements, « ... mais il sera difficile de vous faire rembourser, pour cette heure, de ce que vous avés avancé pour le retour des pères jésuites en Constantinople, attendu la nécessité présente de nos affaires. » Richelieu mande à Mr de Sancy ce qui a déjà été écrit aux autres ambassadeurs sur l'entier accomplissement du traité d'Ast, « qui est ce pourquoy on estoit venu aux armes, [2]et dont l'exécution, à mon advis, se fera à Rome, les ambassadeurs de S. M. y assistans et la poursuivans. » ....Quelques mots sur le différend qu'ont les Vénitiens avec l'archiduc de Gratz, et une page sur l'alliance des Vénitiens et des Grisons. Cette page, que nous avions

[1] Le secrétaire a noté au dos le nom et la date.

[2] Cette phrase qui finit le paragraphe est écrite en marge, pour remplacer celle-ci, barrée dans le texte : « et pour cet effet, s'en voulant remettre, S. M. pour le respect qu'elle porte à Sa Sainctété a creu luy devoir céder l'honneur de mettre à fin un sy bon œuvre. »

trouvée en fragment dans les manuscrits de Harlay, a été imprimée dans notre premier volume, page 360.

La lettre se termine par un paragraphe sur l'expédition de Lesdiguières en Italie, et sur « la parole donnée par le roi de la Grande-Bretagne de ne rien faire pour les princes au préjudice de S. M. »

De sorte qu'estant asseuré, tant de ce costé là que d'autres du dehors, il y a tout subjet de croire qu'elle viendra aysément à bout de ses ennemis qui sont au dedans de son royaume.

Richelieu finit en annonçant à Mr de Sancy une autre lettre, où il verra « en quel estat la France est aujourd'huy[1]. »

XXXII.

Arch. des Aff. étr. Hollande, t. 8, fol. 75. — Copie.

A M. DE LA NOUE.

17 mars 1617.

Je vous mande par une autre lettre[2] le cours des affaires de la France, par lequel vous verrés le progrès de celles du roy[3].

Depuis ma lettre escrite, etc.

[1] Est-ce la lettre du 17 mars dont on trouvera ci-après l'analyse à sa date ?

[2] Sans doute celle qui porte la même date, 17 mars, et qui, dans ce manuscrit, est cotee 73, aussi aux analyses ci-après.

[3] Ces trois premières lignes sont de la main d'un des secrétaires ordinaires de Richelieu, ce qui suit est d'une main que je ne connais pas. C'est une sorte de *P. S.* que m'avait fourni un manuscrit de Harlay (voy. t. Ier, p. 411); ce manuscrit ne donnait point de suscription, j'avais pensé que la lettre devait être adressée à l'ambassadeur ordinaire, Du Maurier; je vois, par le manuscrit des Affaires étrangères, qu'elle allait à l'envoyé extraordinaire.

XXXIII.

Arch. des Aff. étr. Hollande, t. 8, fol. 67. — Minute.

LE ROY A M. DE LA NOUE.

17 mars 1617.

Je vous diray que toutes vos dépesches ont été perdues, etc.

J'ai donné cette pièce dans le premier volume, page 327. Le manuscrit de Harlay, où elle se trouve en copie, l'a mise à la suite d'une autre, du 25 février, comme si c'était une seule et même pièce. La minute, que nous avons eue aux Archives des affaires étrangères, nous a montré l'erreur où nous avait induit le manuscrit de Harlay, et nous a donné la véritable date, 17 mars.

XXXIV.

Arch. des Aff. étr. Venise, t. 42, fol. 251. — Minute.

LETTRE DU ROY A M. DE LÉON.

Du 22e mars 1617.

. . . . . bien que je n'aye point de paroles qui puissent exagérer l'indignité du procéder des Ebada (les Vénitiens), je trouve bon néantmoins l'advis que vous me donnés de remettre en un temps plus opportun à faire paroistre le ressentiment que j'en ay . . . Cependant le désir que j'ay de voir la paix aussy bien establie entre mes voysins qu'en mon royaume mesme, faict que je seray très-ayse qu'ils l'obtiennent . . . mais peut-estre ceux qui ont creu pouvoir se passer de moy, en cette occasion, en pourront-ils encore avoir à faire . . .

Bien que je désire que vous vous prépariés à partir, le temps de vostre ambassade estant expiré, je n'entends pas toutefois que vous partiés qu'on ne voye l'événement de cette paix, le bien de mes alliez requérant qu'ayant eu cognoissance du commencement de ce différend, vous ne bougiés de là que vous n'en voyiés la fin.

XXXV.

Arch. des Aff. étr. Venise, t. 42, fol. 251 v°. — Minute.

A M. DE LÉON.

22 mars 1617[1].

Richelieu a vu par la lettre de M. de Léon du 28 février, reçue le 20 mars, ce que cet ambassadeur a écrit touchant les Ébada (les Vénitiens); étonnement de leur procédé.

Le bon est que quelquefois en pensant tromper autruy on se trompe soy-même; et, à ce que j'apprends, tant par vos lettres que d'ailleurs, cette affaire est encore en tel estat qu'il pourra bien leur en prendre en cette sorte. En un mot, il est indifférent à S. M. par le moyen de qui ils obtiennent la paix, pourveu qu'ils l'ayent. Mais, en effect, ils ne peuvent nyer qu'ils ne luy ayent fait tort d'avoir tiré de ses mains cette affaire, qui estoit en tel achèvement qu'ils n'en pouvoient espérer qu'une heureuse issue.

S. M. a eu du contentement de savoir la disposition que vous me tesmoignés qu'a le jardin (le roi d'Espagne) à redonner la tranquillité aux lieux où il y a desjà longtemps qu'il n'y a que du trouble. Le refroidissement que vous remarqués qu'il y a aux préparatifs de guerre qu'il faisoit avec tant d'ardeur, estant un indice de la paix qu'il se promet y establir.

S. M. sera très-ayse quand toutes choses seront tellement composées au dehors qu'estant délivrée du soin qu'elle en prend, elle n'aura plus qu'à penser au dedans de son estat, pour ranger ses ennemis à leur devoir. Pour le progrez de ses affaires que vous verrés en la

[1] M. de Léon était alors sur le point de quitter son poste; le roi lui avait écrit le 8 mars que le temps de son ambassade étant expiré, M. de Boissy allait le remplacer. Richelieu lui écrivant le même jour ajoutait quelques nouvelles des avantages remportés sur les princes par l'armée du roi. Ces deux lettres, en minute de la main du même secrétaire, sont dans ce manuscrit, fol. 249 et 251.

lettre que je vous escrits sur ce subjet[1], vous pourrés concevoir quel en sera l'événement, n'y ayant point de doute que Dieu, qui protége les rois, ne favorise les armes de S. M. contre ses subjets rebelles. Au reste, je ne veux pas oublier à vous tesmoigner le desplaisir qu'a la salade (le roi) de voir le peu de gré que les Ebada (les Vénitiens) luy savent de ce qu'elle a fait en faveur de leur esturgeon (alliance); et n'ay rien à adjouster à cela, sinon que s'ils payent de telle recognoissance ce qu'elle a faict pour eux, en cette occasion, il vaudroit autant les désobliger qu'obliger, puisqu'ils n'auront pas plus le sentiment de l'un que de l'autre. Voilà tout ce que je vous puis dire pour le présent, sinon que je suis...

XXXVI.

Arch. des Aff. étr. France, t. 28, pièce 84. — Mise au net.

[AU MARÉCHAL D'ANCRE?]

[Vers le 27 mars 1617[2].]

Monsieur, le désir que j'ay de vous informer de temps à autre de ce qui se passe d'important pour le service du roy, me faict prendre la plume pour, ensuitte de mes lettres précédentes, vous faire part de ce que les armées de S. M. ont faict de remarquable. En premier lieu j'estime estre à propos de vous dire que l'armée de Champagne, dont M. de Guyse est lieutenant général, est dès cette heure composée de sept mille hommes de pied et mil chevaux. Celle de l'Isle de France, commandée par M. le comte d'Auvergne[3], de cinq mil

[1] C'est sans doute la lettre signée du roi le même jour et qu'on vient de lire.

[2] Cette mise au net ne donne ni suscription, ni date; mais la lettre paraît adressée au maréchal d'Ancre. Quant à la date, elle se trouve indiquée à peu près par l'annonce des villes que venait de prendre le maréchal de Montigny.

[3] Il s'est appelé depuis duc d'Angoulême, et il signait Charles de Valois. C'était un fils naturel du roi Charles IX et de Marie Touchet.

[hommes] et de mil chevaux et celle du Nivernois, que M. le mareschal de Montigny conduit, de trois mil [hommes] et de cinq cents chevaux, sans compter toutes les troupes, tant de cavalerie que d'infanterie, dont tous les jours elles se grossissent. M. de Guyse a pris Richecour et faict estat d'aller assiéger Réthel ou Chasteau-Porcien[1], la garnison duquel estant sortie, M. le mareschal de Thémines en a faict rester dix ou douze sur la place, et pris autant de prisonniers. M. le mareschal de Montigny a pris Cuffy, Donzy, Antrain et Clamecy, où il s'est saisy de la personne d'un des filz de Mr de Nevers, qui, par capitulation, doit remettre en l'obéissance du roy quatre places du Nivernois. Le d. s^r mareschal est allé secourir St-Pierre le Moustier, que les ennemis ont assiégé, et, au retour de là, faict estat d'aller attaquer Nevers, dont il croît se rendre maistre, veu l'affection que les habitans tesmoignent porter à leur roy. Cette ville estant prise il n'y aura plus rien dans la province qui luy face teste que Decize, qu'encore il se promet d'emporter, quelque résistance qu'il y rencontre par la quantité de gens de guerre qui sont dedans. Il reste à parler de M^r le comte d'Auvergne qui, par le bon ordre qu'il a mis à establir ses forces aux lieux où les ennemis avoient la campagne libre, a resserré les coureurs de Soissons qui venoient jusques à nos portes[2]. Et parce que le Roy, de jour à autre, remet à partir pour aller à Rheims, il se tient en estat de favoriser son passage. Après quoy il faut croire qu'il ne se tiendra pas sans respondre, par effects, à l'opinion qu'on a conceue de luy. Je ne vous puis dire l'estonnement qui a saisy les ennemis du roy jugeans, par le progrès de ses affaires, quelle fin ils doivent attendre de leur rébellion. Veu mesme que, pour en laisser une marque à l'advenir, il a desjà faict raser entièrement les places qu'il a prises sur eux, et continue en la volonté de faire faire le mesme de toutes celles qu'il prendra cy-après. Je ne vous

[1] Pris le 29 mars, la capitulation est datée du 30 avril; le duc de Guise avait investi la place le 15 mars. (*Mercure*, t. 4, p. 166 de 1617.)

[2] Le comte d'Auvergne prit Pierrefonds les 2 avril et investit Soissons le 12. (*Mém. de Richelieu*, t. I, p. 395. Voy. aussi le *Mercure françois*, p. 164 et suiv.)

dis point comme chacun, tournant le dos aux ennemis, suit les armes victorieuses de S. M. le lieutenant de la compagnie du s[r] marquis de Queuvres[1] l'aiant quitté, avec trente maistres, pour se ranger du parti du roy; laissant à part leurs soldats qui, se desbandans tous les jours de leurs troupes pour l'extrême nécessité qui y est, se viennent rendre en celles de S. M.

Je continueray à vous mander en suite ce qui surviendra de nouveau, et me diray, avec vérité,

Monsieur,

Vostre...

XXXVII.

Arch. des Aff. étr. Venise, t. 42, fol. 254. — Minute.

LETTRE DU ROI A M. DE LÉON.

Du 5[e] apvril 1617.

M[r] de Léon, j'ay esté très-ayse de voir par vos lettres du 17[e] mars[2] que les Vénitiens ayent maintenant subjet de recognoistre la franchise dont j'ay usé en leur endroit pour leur donner moyen de parvenir à l'alliance des Grisons. Je désire me comporter de telle sorte que tout le monde pouvant juger de la sincérité de mes intentions, je donne plutost occasion à un chacun de se louer de moy que de s'en plaindre.

... Quant à ce que vous m'escrivés que ce traitté, ainsi que celuy de Madrid[3], est remis à S. S[té] qui a tesmoigné avoir agréable d'en prendre

[1] Le futur duc et maréchal d'Estrées; on écrit ordinairement Cœuvres.

[2] Ce manuscrit conserve cinq lettres de M. de Léon à la date du 17 mars (fol. 228-235), la première adressée au roi, les autres à Richelieu. Dans l'une de celles-ci, M. de Léon demande un congé de vingt-cinq jours pour aller à Notre-Dame de Lorette, accomplir un vœu, ce que la nécessité des affaires du roi ne lui a pas encore permis de faire. L'évêque de Luçon, dans une lettre écrite seulement pour accompagner celle du roi, répond que S. M. autorise volontiers cette absence, et il ajoute la recommandation à M. de Léon d'user de discrétion, afin que les affaires du roi n'en reçoivent pas préjudice. (Fol. 256 du même manuscrit.)

[3] Le secrétaire, qui sans doute avait mal entendu, a écrit : Marie.

cognoissance, vous pouvés croire qu'ayant un désir passionné de voir terminer ces différends selon que les parties le désirent, on ne peut pas souhaitter les voir tomber en meilleures mains que celles du St-Père..... l'événement fera cognoistre ce qu'on peut et doit espérer de cette négociation...

Au reste vous avés prudemment faict de ne pas faire paroistre aux Ebada (les Vénitiens) le ressentiment que j'avois du procéder qu'ils ont tenu en ce que vous sçavés, estant certain que le temps, qui amène toutes choses, me fournira quelque occasion de le leur faire cognoistre; et que cette affaire, tirant un long trait, pourra aboutir à tel point qu'encore les Ebada seront-ils bien ayses d'y rechercher mon entremise.

XXXVIII.

Arch. des Aff. étr. Angleterre, t 26, fol. 135. — Minute.

A M. DESMARETS.

6 avril 1617.

Monsieur, j'ai receue, par Mr le baron du Tour, vos lettres des 10, 13 et 17 de mars, et appris particulièrement de luy ce qui s'est passé en son voyage. Je suis extresmement fasché que le succez n'en a esté tel qu'il eust esté à désirer; mais n'aiant pas rencontré au subjet de qui il dépendoit la disposition requise, ce n'est pas merveille s'il n'en a recueilli autre fruit que celuy que vous aviés préveu. Quand vous ne me rendriez point les tesmoignages que vous faictes, par vos lettres, comme quoy il s'est comporté en son ambassade, sa suffisance et l'affection qu'il a au service du roy m'auroient tousjours faict croire qu'il s'en seroit acquitté dignement. S'il n'a peu desraciner de l'esprit du roy de la Grande-Bretagne les impressions qu'il a prises au désavantage de nostre gouvernement, il y aura tousjours apporté quelque acheminement, et je m'asseure enfin que le temps fera peu à peu en luy ce dont on n'a peu tout d'un coup venir à bout. Les bonnes qua-

litez que vous remarqués en ce prince, et les raisons d'estat que vous cotés par vos lettres, font que là où les unes, pour estre changées, l'empescheroient de venir à ce point, les autres seroient suffisantes de l'y porter. A quoy y servira grandement la prospérité de nos affaires, que je puis dire estre en tel estat que nous le sçaurions désirer, ainsy que vous verrés par la lettre que je vous en escris[1]. Cependant je vous diray que si tant est, comme vous me faictes cognoistre par les vostres, qu'il ne donne point ouvertement de secours à M^rs les princes, je ne vois pas qu'ils doivent beaucoup se promettre de son entremise pour moyenner leur accord; attendu qu'aiant faict proposer la mesme chose par M^rs des Estats, à l'instance de son ambassadeur qui réside auprès d'eux, Mr de la Noue leur déclara que le roy ne pouvoit, en façon quelconque, ouïr parler d'intercession pour des subjets de qui il vouloit chastier la rébellion. Cela estant, et S. M. continuant d'autant plus en cette résolution, qu'ils se sont plus rendus indignes de la clémence qu'elle leur a offerte, il n'y a pas d'apparence de penser que S. M. se relasche d'entendre à une chose à laquelle, depuis leur obstination, elle a refusé de prester l'oreille à tous ceux qui luy en ont voulu parler.

Vous vous acquitterés, s'il vous plaist, de la promesse que vous me faictes de me donner advis de ce à quoy le pourparler que vous avés eu avec celuy dont vous m'escrivés sera abbouty, si tant est que vous jugiés que cela importe au service du roy[2].

[1] Cet exposé de la situation ne se trouve pas dans notre manuscrit.

[2] Desmarets avait mandé à Richelieu le 17 mars : « Après 12 ou 13 ans de prison et confiscation, le s^r Ouatre Rallé (Walter Raleigh) a esté mis en liberté, et on va l'employer à une expédition pour la descouverte de terres qui sont aux Indes . . . il est fort mescontent, et très-affectionné à la couronne de France. » — Le lieu où Desmarets voyait le célèbre navigateur anglais « estoit, dit-il, mal commode pour parler de telles affaires, mais je luy promis de le voir demain pour en discourir tout à loisir; je verray ce qu'il voudra dire et, si c'est chose qui mérite, je ne manqueray pas à vous en avertir. » (Ms. cité aux sources, fol. 134.) On ne voit pas trop quel parti Richelieu eût pu tirer à cette heure du mécontentement de sir Walter, mais ce commencement d'intrigue n'eut aucun résultat. On sait d'ailleurs que Raleigh périt l'année suivante sur un échafaud, condamné pour un prétendu crime d'État.

Je me suis informé des combats que Mr le baron du Tour et vous avés soustenus contre le sr Edmond [1], sur quoy je n'ay rien à vous dire, sinon que la victoire vous estoit toute acquise, estant deux contre un, et que la vérité et une bonne cause sont plus fortes que tout ce qui s'y voudroit opposer. Vous feriés un grand coup si vous pouviés empescher qu'il revinst de deçà [2], quoyque je n'ose me le promettre, Mr le baron du Tour n'y ayant peu parvenir. Si vous voyés que sourdement vous n'y avanciés rien, vous ne vous y opposerés pas ouvertement, afin de ne luy donner cet avantage qu'il se puisse prévaloir de venir en France contre l'instance et la volonté de Leurs Majestez; vous sçaurés bien ménager cette occasion. La cognoissance particulière que vous avés de l'humeur de ceux avec qui vous avés à traitter, vous servant de meilleure guide, pour vous conduire en cecy, que tous les advis qu'on vous y pourroit donner.

Au reste, je ne manqueray pas de vous rendre aux affaires qui vous concernent, dont Mr le baron du Tour m'a parlé, toute l'assistance que vous sçauriés désirer de moy, qui auray à faveur de vous tesmoigner, en cela et en toute autre chose, que je suis. . .

[1] Ce personnage accusait Desmaretz de lui avoir imputé faussement d'exciter le roi d'Angleterre à prendre le parti des princes révoltés contre Louis XIII; l'accusation était calomnieuse, Desmaretz n'avait rien imputé au sieur Edmond, mais celui-ci prenait volontiers ce prétexte de poursuivre le gouvernement français de ses invectives (Lettres des 21 janvier et 17 mars). « Le baron du Tour vous dira comme il a esté attaqué (écriyait Desmaretz le 17 mars) aussy bien que moy, par M. Edmonds, sur nos affaires de France . . . il a trouvé un rude adversaire dans M. du Tour, qui l'a rembarré comme il faut. »

[2] Il revint pourtant; dès le 25 février M. du Tour avait annoncé à Richelieu qu'il était de nouveau désigné pour l'ambassade de France (Manuscrit cité aux sources, fol. 120).

XXXIX.

Arch. des Aff. étr. Espagne, t. 12, fol. 364. — Minute.

A M. DE SENEÇAY.

8 avril 1617.

Réponse à la lettre de Mr de Seneçay du 13 mars.....

Bien que les advis que nous avons eus de divers lieux soient conformes à celuy que vous m'avés donné, que les traittés de paix qui se devoient faire à Rome sont transférés au lieu où vous estes, le désir qu'a le roy de voir ses voisins en repos faict qu'il sera tousjours très-ayse qu'ils l'obtiennent par le moyen de qui que ce puisse estre, quoy qu'il semble que les parties soient moins propres à estre juges de leurs causes qu'aucun autre [1].

Seneçay se décourageant de ne rien obtenir au sujet de l'établissement de la maison de la princesse d'Espagne, Richelieu lui recommande la persistance :

Vous sçavez trop mieux que je ne vous le puis dire que qui quitte la partie la perd, et qu'avec le temps on vient à bout de toutes choses. Cela estant, vous continuerés, s'il vous plaist, les sollicitations que vous avez commencées...

Pour le retour que vous me tesmoignez désirer... LL. MM. ne pouvant, pour cette heure, envoyer personne en vostre place qui y soit si utile à leur service que vous, vous préférerés, je m'asseure, en ce cas, leur intérest au vostre particulier...

[1] Richelieu fait en ce moment toutes les concessions possibles pour arriver à la paix, il savait que l'état des affaires intérieures ne lui permettait pas d'entreprendre autre chose. Nous le verrons plus tard, devenu premier ministre, user encore avec l'Espagne de ménagements, et lui faire assez longtemps une sorte de guerre sourde, jusqu'en 1635 où la guerre fut solennellement déclarée.

XL.

Arch. des Aff. étr. France, t. 28, pièce 83. — Minute de la main de Le Masle.

[AU MARESCHAL D'ANCRE.]

9[1] avril 1617.

Monsieur,

Depuis vostre partement nous avons eu des nouvelles de Mr du Plessis-Mornay, par le sr de La Ferté qui en est maintenant de retour, qui nous asseure que Mr du Plessis et ses amis travaillent, le plus qu'ils peuvent, pour faire que LL. MM. ayent contentement en l'assemblée de La Rochelle[2]. Ce qui est de meilleur en cela est qu'il a bonne espérance de venir à ses fins. Mr de Sully toutefois a escrit à la Reyne une lettre de son style ordinaire qui descrie le gouvernement; mais, à mon advis, ses humeurs se deschargeront par sa plume. En tout cas, désirant passionément que ceux de la religion R. ne remuent point, et leur donnant tout sujet de se tenir en leur debvoir LL. MM. se tiendront sur leur garde, et seront en estat de les y ranger s'ils ne s'y contiennent eux-mesmes. Je croy indubitablement qu'en ce cas l'assemblée du clergé, qui se tiendra en may, donnera au

[1] Le maréchal était alors à Vernon, d'où, ce même jour 9, il écrivait à Richelieu une lettre qui se trouve en original dans les archives du département du Cher. (Voy. notre 1er vol. p. 535.)

[2] Le *Mercure françois* rapporte qu'au mois de mars 1617, « Mme de Bouillon faisoit des pratiques aux pays de la Marche, au bas Limousin et provinces voisines, sollicitant une assemblée générale de ceux de la religion prét. réf. pour les exciter à se sousleyer et prendre les armes. » Des députés de six provinces, réunis à La Rochelle, avaient arrêté entre eux qu'une assemblée générale se tiendrait en cette ville, et ils envoyèrent demander l'autorisation du roi, qui ne fut point accordée. « Nonobstant, ceux de ladite religion ne laissèrent de s'acheminer à ladite assemblée. » (*Mercure*, t. IV, p. 174 de 1617.) Et ils firent imprimer une « déclaration des plus importantes et principales raisons qui font « recognoistre la nécessité d'une assemblée « générale des églises réformées en la ville « de La Rochelle, pour le service du roy « et conservation desdites églises. » Le *Mercure* donne le texte de cette pièce.

roy le secours d'argent que vous sçavés. Tous les jours je parle à quelqu'un de ceux que je prévoy qui en doivent estre, qui, de plus en plus, s'y disposent.

Quant à ce que vous nous chargeastes devant vostre partement de traitter de cette mesme affaire avec Mr le Nonce et Mr l'ambassadeur d'Espagne, nous n'avons pas jugé qu'il en fust encore temps, d'autant peut-estre jugeroient-ils qu'on appréhendast plus ce mal qu'on ne faict pas. De plus la difficulté qu'il y a de voir le premier pour la préséance, empesche d'agir avec luy sy commodément; mais on pourra bien, ce semble, passer sur cette difficulté, si la reyne le trouve bon, à qui nous en parlerons en temps et lieu; et, en ce cas, je ferois entendre à Mr le Nonce comme vous estes autheur de la décision de cette cause, affin que cela favorise l'affaire de Mr de Tours[1].

Pour ce qui est particulièrement du traitté d'Espagne, on croit qu'il préjudicieroit plus qu'il ne serviroit, d'autant que d'ordinaire leur assistance est plus grande de parole que d'effects, et qu'ils prétendroient volontiers nous payer, par l'assistance qu'ils promettroient, beaucoup de choses qu'ils doibvent pour l'establissement des François qui sont en Espagne, dont jusques icy on n'a sceu avoir raison. Davantage, le secours dont on pourroit avoir affaire venant de Flandres où nous trouvons toute bonne disposition, en recevant tous les jours des lettres par lesquelles nous apprenons qu'ils ont ordre de faire ce qu'on désirera. On fera tout ce qui sera possible pour n'avoir point besoin de secours, auquel on ne sera forcé d'avoir recours qu'au cas que ceux de la religion p. r. remuassent.

L'affaire de Mr de Thianges se conclut aujourd'huy, Mr le controlleur-général pourvoyant à une partie du payement, et le reste se

[1] Sébastien Galigaï, frère de la maréchale d'Ancre. On lui avait donné en 1610 la riche abbaye de Marmoutier, et plus tard le roi le nomma à l'archevêché de Tours, pour lequel il prêta serment le 9 mars. Il prit possession, par procureur, le 20 avril; mais la catastrophe du maréchal arriva avant que le nouvel archevêque fût sacré, et il se sauva en Italie. L'affaire dont il s'agit était sans doute le gratis des bulles qui avait dû être demandé pour lui au pape.

donnant en parchemin, de façon que demain le gentilhomme qui est venu pour cet effect, s'en retournera.

On a receu nouvelles que quelques-unes de ces troupes de Lyonnois, quoyque les régimens ne soient pas complets, s'advancent pour grossir Mr de Montigny. Cela estant, quinze jours après qu'il aura mil hommes il aura faict quelque effect. Vos gensd'armes en firent un l'autre jour à Soissons, où, de jour à autre, on recognoist vos troupes liégeoises meilleures[1].

XLI.

Arch. des Aff. étr. France, t. 28, pièce 17e. — Minute de la main de Le Masle.

A M. LE MARESCHAL D'ANCRE.

10 avril 1617.

Monsieur,

Vous me pardonnerés, s'il vous plaist, si je fais une faute jugeant que les lettres que vous aviés commandé au courrier que je vous dépeschay il y a deux jours de porter à l'armée de MMrs de Contenan et de Moimon (?) sont peut estre sur le mesme sujet que celles qu'il vous a pleu m'escrire. J'ay creu en devoir différer l'envoy jusques à

[1] Richelieu faisait là au maréchal d'Ancre un compliment qui dut lui être agréable dans la circonstance. Avant de quitter Paris le maréchal avait dit au roi qu'au contraire des seigneurs qui levaient des troupes à des conditions onéreuses pour S. M., lui, « dans ce besoin où il voyoit le roy, le serviroit avec 6,000 hommes de pied et 300 chevaux, quatre mois à ses propres despends. » Dans une lettre du 13 mars, en rappelant au roi ces paroles, il annonçait la levée de ces 6,000 hommes, dont un corps de Liégeois de 4,000 environ. Mêlant à d'humbles protestations d'obéissance absolue un certain air de suffisance, il priait le roi de ne pas se gêner avec lui : « Ne retienne Vostre Majesté aucune considération de la qualité qu'elle m'a donnée, ny de la despence que j'y fais pour son service, de m'ordonner librement là et comme elle veut que je la serve. » Le ton d'insolente vanité qu'osait prendre Concini en écrivant au roi, provoqua de nouveaux pamphlets satiriques et surexcita les sentiments de haine populaire contre le favori. L'extrait qu'en donne le *Mercure* à la suite du texte de la lettre, prouve que ces soldats étrangers n'y étaient pas oubliés : « Les petits *livrets* qui couroient en faveur des princes, faisoient sonner haut ceste entrée de Liégeois en France, etc. » p. 155.

tant que vous me fassiés sçavoir vostre volonté, après que vous aurés sceu ce que Mr le comte d'Auvergne m'a escrit de ce que firent vos troupes. Si je fais une faute, je vous supplie, encore une fois, de me la remettre. Mais j'ay creu que vous trouveriés fort bonne l'intention que j'ay en usant ainsy. Je vous renvoie les deux lettres dont il est question, affin que, si vous trouvés bon ce que j'ay faict, vous les reteniés. Si aussy vous voulés qu'on les porte il vous plaise me les renvoyer. Sur cela je vous supplie de croire, Monsieur, que je suis et seray toujours...

XLII.

Arch. des Aff. étr. Allemagne, t. V, fol. 343. — Minute.

A M. DE BAUGY.

10 avril 1617.

(Je n'avais pu donner dans le 1er volume que des fragments de cette pièce, dont le ms. de Harlem ne conserve qu'un extrait sans indiquer de lacune, et dont j'ai trouvé depuis la minute. Après le 1er alinéa de la page 508, la dépêche continue ainsi :)

J'ay communiqué à LL. MM. l'advis que vous me donnés touchant Dom Baltasard de Cuniga; elles m'ont faict cognoistre estre fort satisfaictes de la disposition qu'il a à les servir, et n'en avoir pas moins à luy faire tout l'accueil et le bon traittement qu'il sçauroit désirer.

Pour vous relever de la difficulté que vous avés d'entendre de quel mariage j'entends parler par ma lettre du 23e janvier[1], si vous prenés la peine de la relire vous trouverés qu'y ayant faict mention de deux qui aspiroient à l'empire, et adjoustant qu'il estoit indifférent à S. M. qui de l'un ou l'autre y parviendroit, j'ay voulu désigner cette succession par ce mot de traitté de mariage, ensuitte d'une lettre que je vous avois escritte auparavant[2], par laquelle je vous mandois que je l'appellerois ainsy[3].

[1] Voy. ci-dessus, p. 336, c'est la lettre dont la minute est datée du 22.

[2] Cette lettre est-elle parvenue à M. de Baugy ? je ne la trouve pas dans le manuscrit des Affaires étrangères.

[3] Ces affaires d'Allemagne sont expli-

Quant aux poursuites. . .

(Ici se placent les deux paragraphes des pages 508 et 509 du 1[er] volume. La lettre est terminée par ce qui suit :)

Je conçoy aussy peu que vous que les différends de Mr le duc de Savoye et des Vénitiens soient vuidez à Rome, quoy qu'on me l'escrive de Venise et de Piedmont, le d. sr duc et cette seigneurie ayant envoyé leurs procurations en Espagne pour y traitter, et l'ambassadeur de l'Empereur ayant passé par cette ville pour y aller à mesme fin. C'est ce qui faict que, pour asseoir un jugement certain sur cette affaire, il en faut attendre l'événement.

Au reste je ne suis point estonné que les ennemis de la France descrient le procédé de la Reyne, ainsy que vous me cottés par une de vos lettres; je n'ay rien à vous dire, sinon que S. M. acquerra tousjours autant de gloire de ses actions, comme eux et leurs partisans se mettront sur le front une tache que le temps ne pourra effacer.

XLIII.

Arch. des Aff. etr. Hollande, t. 8, fol 127. — Minute.

A M. DU MAURIER.

12 avril 1617.

Richelieu accuse réception des lettres des 11, 17, 25e mars et 1er apvril.

La première me faisant soubçonner l'obligé (Mr de Chastillon) avoir intelligence avec l'autheur (le duc de Bouillon[1]), je n'ay rien à

quées avec de fréquentes répétitions et beaucoup de détails dans les lettres de M. de Baugy des 18, 25 février, 4, 11 et 18 mars qui se trouvent dans le manuscrit cité aux sources, fol. 327, 329, 331, 333, 340.

[1] Dans un *P. S.* chiffré de la lettre du 11 mars, Du Maurier avait mandé : « M. de Bouillon a escrit à la mère du prince Henri que M. de Chastillon va en Languedoc, qui monstre bien qu'ils sont d'intelligence ensemble; le sr Du Maurier a veu la lettre par laquelle sont dicts outrages odieux au mareschal d'Ancre. »

vous dire là-dessus, sinon que si cela est, comme je le croy asseurément, on peut dire cet homme estre bien double, ayant asseuré LL. MM. qu'il alloit pour leur service au lieu où il est.

Pour ce qui est de la division des esprits, causée par la maladie dont vous m'escrivés, il faut attendre du temps les remèdes qui y seroient inutiles maintenant. Cependant je conçois quelque espérance d'amendement, voyant que la partie plus saine se rallie en faveur de la France.

Quant au changement que vous avés remarqué en l'aile (le prince Maurice), je ne suis point en peine d'en savoir l'origine, mais bien la fin. C'est pourquoy vous ferés, s'il vous plaist, en cela, la guerre à l'œil, afin de descouvrir, s'il se peut, à quoy la chose doit aboutir, pour, selon ce qu'on en apprendra, tascher à destourner l'effect de sa mauvaise volonté.

Pour les lettres que l'autheur a escrites à l'oyseau (les Estats de Hollande) et à l'aile, il paroist bien de ce costé là qu'il ne bat que d'une aile, puisque son crédit ne s'est pas peu estendre à avoir seulement un mot de response. Et, en cela, il faut advouer que l'obéissant (Du Maurier) n'a pas peu faict de l'empescher, ayant bien jugé combien la conséquence en seroit dangereuse.

On n'est point estonné d'apprendre par lettres que le résolu (Aerssens?) ne soit pas si ferme pour nous qu'il seroit à désirer, celuy qui le pratique depuis quelques jours nous ayant confirmé de vive voix la mesme chose. Il suffit que, pour nous délivrer de l'appréhension qu'on nous voudroit donner de sa part, on sache que le pouvoir en luy ne respond pas à l'intention qu'il auroit de nuyre; et que, quand il auroit ce dont il est destitué, on est, grâces à Dieu, maintenant en estat de luy oster le moyen de nous faire du mal.

Je ne feray point icy une apologie pour justifier les actions du cœur [1] que celuy dont vous m'escrivés s'efforce de blasmer, pouvant dire avec vérité estre telles qu'elles desmentiront tousjours ce qu'on voudroit publier à leur désavantage.

[1] Je n'ai point l'explication de ce mot, qui paraît signifier : le maréchal d'Ancre.

Je respondray aussy peu pour ce en quoy il trouveroit à redire en ma condition[1], ayant rencontré en vous un si bon advocat. C'est pourquoy, après le remerciement que je vous en doy, et que je vous en fais, s'il me reste quelque chose à adjouster sur ce sujet, c'est que je tascheray à me rendre digne de l'eslection que LL. MM. ont faicte de moy en la charge en laquelle elles m'ont daigné appeler.

La cognoissance que j'ay de vostre sincérité et de la portée de 249 faict que je croy facilement ce que vous m'en mandés, sans que vous vous mettiés en peine d'en chercher autre caution que vostre parole, ny qu'autre que moy vous puisse accuser pour ce regard.

Ayant eu de diverses parties des advis conformes aux vostres touchant les trouppes que le colonnel Guent et autres amènent pour les Princes, nous avons escrit en Flandres, à l'archevesque de Cologne et au duc de Lorraine, pour leur empescher le passage par leurs terres.

Le roy escrit à M[rs] des Estats et à M. le prince Maurice, pour haster le secours qu'il attend de Holande, ainsy que vous verrés par les copies des lettres que je vous envoye.

Vous tiendrés, s'il vous plaist, la main à ce que S. M. puisse avoir ce secours au plustost qu'il se pourra, attendu que le temps presse et qu'elle en a besoin en son armée de l'Isle de France.

Vous ne ferés point de difficulté d'arrester les gens mentionnés au mémoire que vous m'avés envoyé, sur l'asseurance que j'ay qu'estant tels que vous me les figurés, le roy sans doute en sera bien servy en ce en quoy il les veut employer.

Il me reste à vous dire qu'en ce qui regarde le payement de ce qui vous est deub vous trouverés qu'embrassant vos intérests comme les miens propres, j'auray à faveur de vous faire cognoistre par lés effects plustost que par les paroles que je suis. . .

[1] Mot en surcharge, Richelieu avait d'abord dicté : « En ma personne. »

XLIV.

Arch. des Aff. étr. Rome, t. 23. — Minute.

À M. L'ABBÉ D'AUMALE[1].

Le 13 apvril 1617.

Richelieu a faict remettre le s[r] Bernardin Nary[2] sur l'estat des pensions. . . .

M[r] de Lesdiguières, de retour en Daulphiné, a donné à LL. MM. asseurance de sa fidélité[3].

« . . . Sa Sainctеté et S. M. ont sujet d'estre aussy contentes l'une que l'autre du procéder qu'on a tenu pour arracher de leurs mains une négociation qui sembloit

[1] Du Nozet, abbé d'Aumale, avait été envoyé à Rome peu de temps avant l'avénement de Richelieu au ministère; et il lui adresse ses félicitations dans une lettre du 1[er] janvier 1617. Il en a appris la nouvelle par un extraordinaire, et l'a annoncée au pape, qui n'en savait rien; « S. S. tesmoigna de savoir très bon gré à la Reyne d'avoir choisy un si homme de bien, et si zélé à la religion catholique, pour s'en servir en une charge de si grande conséquence. » L'abbé d'Aumale annonce qu'il a fait, en passant à Mantoue, le message dont le précédent secrétaire d'État des Affaires étrangères l'avait chargé. Il a informé le pape des motifs de la détention du prince de Condé, « lesquels S. S. jugea plus que raisonnables. » Richelieu s'était mis tout d'abord en relation avec cet agent diplomatique, et nous indiquons, aux Analyses, deux missives écrites par l'évêque de Luçon à du Nozet, les 15 et 28 février. Le ms. cité aux sources renferme plusieurs lettres que l'abbé d'Aumale adressa à M. de Luçon, durant ce court ministère. Richelieu tombé, cet abbé devint suspect au ministère; et le vieux duc de Villeroy, qui avait repris sa place de secrétaire d'État sous le duc de Luynes, écrivait, le 19 juillet, à l'archevêque de Lyon, ambassadeur de France à Rome : « L'abbé d'Aumale est à présent tenu icy pour un homme de la foy duquel, pour le service du roy, il y a à l'advenir peu de fiance, comme nous vérifions. » (Sommaires des négociations de M. de Marquemont, etc. Arch. de l'Empire KK 1383.) Cependant cette méfiance ne nuisit pas à l'abbé d'Aumale auprès du pape; nous trouvons, dans le tome 27 de la collection de Rome citée aux sources, qu'en 1621 cet abbé fut sacré évêque de Séleucie, et envoyé à Avignon, en qualité de Vice-Légat

[2] L'ambassadeur, marquis de Tresnel, avait écrit à la reine mère le 22 février : « Bernardin Nary, qui est serviteur particulier de V. M. a esté osté de l'estat des pensions de 1616; il est très bien en cette cour, très affectionné au service du roy et de V. M. Il est cousin germain du prince de Sulmone neveu du pape. » (Manuscrit cité aux sources.)

[3] Dans le même manuscrit nous lisons : « S. S. a esté fort mescontente de l'arrivée de deçà les monts, de M[r] le mareschal Lesdiguières. . . Si la guerre dure, il y a danger que les Espagnols embarquent le Pape à s'unir avec eux. » (Lettre de l'abbé d'Aumale du 22 février.)

ne devoir sa fin qu'à leur entremise commune... » — « Depuis la prise d'Albe, Mr le duc de Savoye s'estant abstenu de tout effet de guerre, on conçoit meilleure espérance de la paix qu'on n'a faict encore jusques icy. »

Je suis extresmement fasché des plaintes que fait Sa Saincteté touchant la préséance de son nunce sur les ministres du roy, et n'ay rien à dire la dessus sinon que je n'ay point eu de cognoissance de cette affaire par le passé. Rien vous diray-je, que Sa Saincteté se remettra aysément de l'altération qu'elle a peu recevoir à cette occasion, si elle considère que S. M. n'entreprendra jamais aucune chose contre elle, luy devant et voulant rendre toute sorte de defférence, et qu'elle ne désire, au faict dont il est question, que ce qui se pratique aux autres royaumes...

Les affaires du roy, graces à Dieu, prospèrent de jour à autre; Mr de Guise ayant pris Chasteau-Porcien et tenant Rethel assiégé, et Mr le comte d'Auvergne emporté Pierrefonds et investy Soissons, et tous les jours se faisant des rencontres où les ennemis perdent tousjours deux contre un.

XLV.

Arch. des Aff. étr. France, t. 28, pièce 18. — Minute de la main de Le Masle.

A M. LE MARESCHAL D'ANCRE.

13 avril 1617.

Monsieur,

Pour vous faire part de ce qui se passe ès-armées du roy qui sont en Champagne et en l'Isle de France, je vous diray comme Mr de Guyse, faisant ses approches à Rethel, s'engagea en un combat où Dieu véritablement favorisa les armes du roy. On tua par hasard d'un coup de pièce le cheval d'un valet de Descures. La risée qu'en firent les ennemis piqua ceux qui estoient les plus proches d'eux, de telle sorte que le marquis de Thémines, avec quelques autres, part de la main, et va se mesler parmi eux. Mr le mareschal de Thémines, son père, l'y voyant engagé, le suit à toute bride; Mrs de Praslin, de Ma-

rillac et de Beloc et autres font de mesme. Enfin Mr de Guyse, luy cinquiesme, s'y trouve, et poussent tous ensemble les ennemis sy vertement, qu'ils les menèrent battans et tuans jusques sur la contrescarpe.

Mr de Guyse mande qu'il est demeuré sur la place trente hommes de pied, dix gens d'armes, chevau-légers ou carabiniers, douze prisonniers ; et le roy n'a perdu un seul homme. Il y en a seulement de blessez, et le marquis de Thémines l'est à un bras, mais légèrement. On espère que dans peu de temps Rethel sera rendu en l'obéissance du roy. Les ennemis sont sy estonnez qu'il ne se peult rien en dire davantage. Marolles a envoyé un trompette à Mr de Guyse pour pouvoir parler à luy. Mr de Guyse escrit qu'avec l'advis de tous ceux qui sont auprès de luy, il luy a permis. Nous ne sçavons encore ce qui se sera passé. Il leur vient quelques reistres ; nous avons escrit partout pour leur empescher le passage, ce qui sera toutes fois assez difficile.

Il n'est rien arrivé de nouveau en l'Isle de France ; M. le comte d'Auvergne y commence un travail pour empescher que Soissons ne reçoive aucun secours, ny rafraischissemens de La Fère, ny de Laon et autres villes ennemies. Dans quatre ou cinq jours il sera achevé ; mais les pluyes incommodent fort et dissipent un peu les armées, soit par maladie, soit en chassant les soldats qui se dérobent ; c'est pourquoy, Monsieur, s'il vous plaist de haster vos nouvelles levées, elles viendront fort à propos.

Mr de Vaudemont a faict prendre un courrier qui s'en alloit trouver Sa Saincteté et tous les princes d'Italie, de la part de Mr de Nevers pour les implorer à son secours, et leur porter un manifeste fort honeste que je ne vous envoie point ; ces choses-là ne valant pas la peine d'estre veues.

Voilà tout ce qu'il y a icy de nouveau, à quoy je n'adjousteray autre chose sinon que je suis,

Monsieur,

Vostre...

XLVI.

Arch. des Aff. étr. France, t. 28, pièce 81. — Minute de la main de Le Masle.

AU MARESCHAL D'ANCRE.

14 avril 1617[1].

Monsieur,

Je vous envoye la proposition que le sr de Marolles a faicte à Mr de Guyse, de la part de M. de Nevers, comme aussy la response de Mr de Guyse. Par là vous verrés comme les ennemis du roy sont plus bas qu'on ne sçauroit s'imaginer[2]. Mr de Guyse ayant envoyé un courrier au roy pour sçavoir au retour de Marolles, qui le doit venir retrouver encore une fois, ce qu'il auroit à faire, S. M. luy a mandé que si Mr de Nevers vouloit présentement luy remettre, non pas seulement Réthel, qui, dans quatre ou cinq jours[3] sera pris, mais en outre Mézières, il pourroit par après la venir trouver en asseurance. Et cependant d'autant que peut estre ces propositions pourroient elles estre feintes artificieusement pour arrester le cours des armes du roy, LL. MM. ont mandé à Mr de Guyse qu'il continuast son siége, sans interruption ny retardement; que Réthel pris, il allast droit à Mézières, sans pouvoir estre diverti du dessein de prendre ces deux places que par la remise actuelle d'icelles qu'en feroit le dit sr de Nevers. Ainsy s'il a intention de se recognoistre, la bonté de LL. MM. luy en donne lieu. Si aussy il n'a autre but que d'arrester par artifice le cours de ses armes, il ne viendra pas à ses fins. Peut-estre voudroit-il par là gagner temps pour attendre les reystres, ou bien pensoit-il

[1] Date écrite au dos d'une autre main.

[2] C'étaient bien plutôt les ennemis du maréchal d'Ancre; dix jours encore, et un assassinat va les relever.

[3] Rethel capitula le dimanche 16 à midi, Marolles étant revenu à l'heure fixée par le duc de Guise pour traiter de la reddition de cette place. (*Mém. de Richelieu*, t. I, p. 394, et *Mercure françois*, t. IV, p. 186 de 1617.)

faire une proposition avantageuse dans le monde qu'on n'accepteroit pas. Par l'événement, nous verrons quel a esté son dessein.

Les forces commencent à venir en l'armée de Nivernois, de façon que je croy que bientost M. de Montigny occupera cette armée comme il doit.

Verdoin est revenu d'auprès Mr de Lesdiguières qui a quitté la Savoye pour revenir à Grenoble. Il promet de servir LL. MM. en tout ce qu'elles désireront; mais il met sourdement en son marché une condition fascheuse, car il demande un gouvernement, ne veult aucun de ceux des princes rebelles, et veult avoir response dans six jours. Ainsy il paroist que ses prétentions vont à la Guyenne, qu'en aucune façon on ne peult luy donner. S. M. pour le satisfaire a pensé estre à propos de proposer à madame la Comtesse l'eschange du Daulphiné et de la Guyenne pour le contenter du Daulphiné à une condition qui ne seroit pas fort périlleuse, savoir est en donnant la survivance de ce gouvernement à un catholique, au mesme temps qu'on luy en donneroit les provisions, et ce du consentement de Mr de Lesdiguières.

Voilà, Monsieur, tout ce que je vous puis dire, sinon que je suis et seray tousjours. . .

Je ne sçay ce qui arrivera de ce traitté qui n'est pas à mon advis encore commencé [1].

[1] Depuis cette lettre nous n'en avons trouvé que deux adressées par Richelieu au maréchal d'Ancre, l'une du 16 avril, l'autre sans date, mais écrite peu avant la catastrophe du 24. Nous en donnons l'analyse ci-après. — Au moment de son exil la reine mère demanda que l'évêque de Luçon fût autorisé à demeurer près d'elle. A ce désir de sa mère, le roi répond que « il sera bien aise que l'évesque de Luçon l'accompagne à Blois, s'asseurant sur sa probité et affection. » L'extrait de cette pièce contre-signée Loménie est aux arch. des Aff. étr. France, t. 28, pièce 123. La première lettre de Richelieu que nous trouvons ensuite est du 8 mai; l'évêque de Luçon annonce au duc de Luynes l'arrivée de la reine mère à Blois, et il écrit le même jour à Deageant; ces deux lettres sont, à leur rang, aux Analyses.

XLVII.

Arch. des Aff. étr. France, t. 28, pièce 87. — Minute.

[A M. DEAGEANT[1].]

[Vers le 10 mai 1617[2].]

Monsieur, je vous envoie ce gentilhomme pour vous porter la copie de la lettre que la reyne escrit au roy sur le sujet de la Bastille[3], par laquelle vous cognoistrés l'affection qu'elle a pour 158[4], et qu'elle faict plus d'estat des advis de 123 (Richelieu) que quelques-uns ne voudroient faire croire volontiers. Si cette lettre ne guérit la plaie, envoyés moy telle copie qu'il vous plaira et vous ne manquerés d'avoir contentement. La reyne cognoist bien que, par cette voye, elle offense 159 jusques au cœur; mais elle ne s'en soucie pas, estant du tout

[1] Deageant, qui avait acheté en 1610 une charge de secrétaire du roi, ne tarda pas à s'en défaire et devint premier commis du contrôleur général des finances Barbin; il fut ensuite attaché à Arnauld d'Andilly, qui le plaça auprès du duc de Luynes. Entré plus tard au service du maréchal d'Ornano, Richelieu le fit mettre à la Bastille, comme ayant trempé dans les intrigues de Chalais. Pendant qu'il était en prison, le cardinal lui demanda des mémoires. Luynes était mort, Richelieu était premier ministre et tenait les clefs de la Bastille; on comprend que le récit fut tracé de manière à faire ouvrir les portes de la forteresse. Deageant fut mis en liberté, et, en l'éloignant de Paris, on le récompensa par la présidence d'une cour des comptes de province. Il y mourut avec la réputation d'avoir trahi tous ceux qu'il avait servis. — Au moment où nous sommes, Deageant était dans les bonnes grâces de Mr de Luynes, qu'il avait aidé à perdre le maréchal d'Ancre.

[2] Cette date est indiquée par la lettre suivante.

[3] Presque aussitôt son arrivée à Blois, la reine mère fut invitée à se démettre de la capitainerie de la Bastille, que le roi désirait donner à Luynes. Suivant le conseil de Richelieu, elle se prêta de bonne grâce à cette cession, qui pouvait lui rendre plus favorables le roi et le ministre alors tout-puissant. Au reste, l'affaire ne se termina pas promptement; la capitainerie de la Bastille ne fut remise au duc de Luynes qu'en septembre. (*Mém. de Bassompierre*, t. II, p. 152.)

[4] Le duc de Luynes. — Pour l'explication des chiffres, voyez page 391, notes.

portée et résolue à favoriser entièrement 158 contre luy et autres. Depuis le voyage du s[r] de la Brosse, sur ce qu'il m'avoit dict particulièrement, qu'on avoit rapporté à CII (le roi) que CXIIII (la reine mère) avoit escrit à quelque prince, je m'en suis enquis particulièrement, et vous puis asseurer que c'est chose très-fauce, et que jusques icy nous n'avons esté tentés de personne du monde. Je le saurois certainement, estant impossible qu'il se fasse aucune menée ou cabale dont je n'aye cognoissance d'une façon ou d'autre[1]. Je croy qu'elle a voulu escrire à la mareschale[2], car j'ay sceu qu'un soir elle avoit faict à sortir une de ses femmes de chambre, et avoit demandé de l'encre et du papier; et du depuis un nommé Bainche, qui a esté au mareschal, est venu icy, lequel elle a envoyé aujourd'huy, luy ayant proposé d'estre expédient de le faire, et certainement elle ne luy a point escrit.

Plusieurs au partir de Paris luy ont faict force civilités, mais cela n'aboutit à autre chose.

Maintenant, nonobstant mes ennemis et envieux, la confiance qu'on a désiré que je prisse auprès d'elle est establie, de sorte que, s'il n'arrive du changement, que je ne prévoy point, ne voyant point icy d'esprit qui ayt ascendant sur moy, il est impossible qu'il arrive inconvénient quelconque. Car je m'oblige à CII, sur ma teste, d'empescher toute caballe, menée et monopole; ou, si je ne le puis, non seulement m'obliges-je à luy en donner advis, mais luy donner à temps pour y apporter remède. Et je vous l'escrits maintenant absolument pour que cette lettre serve de tiltre contre moy au cas que je manque

[1] Ceci répond à l'avis que Deageant avait donné à l'évêque de Luçon dans sa lettre du 10 mai : « Je ne vous tairay point, Monsieur, qu'à toutes heures on a les oreilles battues de ne se point asseurer à la personne à laquelle vous sçavez que j'ay voué tout service; et veut-on persuader qu'elle est du tout portée à la caballe. » Et sur la réponse que fait ici Richelieu, Deageant lui écrivit, avec peu de sincérité peut-être : « Je mettray peine à fermer la bouche aux inventeurs de faux bruits... Le roy et Luynes n'y ajoutent pas foy; mais il faut, s'il vous plaist, Monsieur, que Lusson continue à veiller. » (Pièces 28[e], 32[e] et 34[e].)

[2] La maréchale d'Ancre.

à ce que je promets, m'asseurant que mon affection sera cogneue de telle sorte à CII, qu'il ne me laissera pas au rang des peschez oubliez.

Au reste, je vous suplie de remarquer que la mesme chose à quoy je m'oblige pour CII, je m'y oblige aussy pour 158, ce que vous cognoistrés particulièrement par une franchise que ce gentilhomme présent porteur vous tesmoignera de ma part, pour que vous en usiés ainsi que vous jugerés à propos, vous asseurant que la chose ou arrive, soit qu'elle n'arrive pas, cela ne changera rien en moy, n'augmentera ou ne diminuera l'affection que j'ay de servir ceux que vous savés.

J'ay chargé encore ce porteur d'un autre point qu'il vous dira, dont nous avons parlé premier que de partir, auquel il est nécessaire de prendre garde. Tout ce que je désire pour mon particulier est que CII et 158 prennent une entière confiance en moy, car l'ayant de deçà il ne me reste plus, pour que je travaille avec repos et contentement, sinon d'estre asseuré que mes ennemis et mes envyeux, et ceux qui désirent le trouble, ne puissent me faire aucun mauvais office dans l'esprit de ceux que j'honore et veux servir toute ma vye.

Depuis ce commencement de lettre, CXIIII a dict à 123 qu'un homme d'affaire et de conseil luy estant nécessaire, elle louoit Dieu de quoy elle l'avoit auprès d'elle, le tenant sy plein d'honneur qu'il ne voudroit pas luy donner aucun mauvais conseil. Vous voyés comme je vous escris franchement, ce qui vous obligera à tenir mes lettres particulières entre vous et ceux que vous savés.

XLVIII.

Arch. des Aff. étr. France, t. 28, pièce 98. — Minute.

A M. DE LUYNES.

[Vers le 10 mai 1617 [1].]

Monsieur,

Je vous rends mille graces des bons offices que de plus en plus vous continués journellement à me départir, et particulièrement de la confiance qu'il a pleu au roy me tesmoigner par vostre moyen, en aggréant l'honneur que la reyne mère a voulu me faire en m'establissant chef de son conseil, et me mettant ses affaires entre les mains. Je me promets faire cognoistre à tout le monde que je m'acquitteray de cette charge au contentement de S. M. et de tous les gens de bien, en despit de mes envieux, qui ne sont pas en petit nombre.

Je ne vous mande rien, Monsieur, de la boutade de M[r] de Bressieux[2], si non qu'elle s'est passée à mon avantage et m'a affermy en l'esprit de la reyne.

[1] Une des premières pensées de la reine exilée fut d'attacher à sa personne Richelieu, le compagnon de son exil. L'évêque de Luçon voulut tout de suite en informer le roi et l'écrivit à Luynes. Nous n'avons ni sa lettre, ni la réponse du favori, mais la présente missive nous fait connaître l'une et l'autre. On peut voir d'ailleurs ce que Richelieu dit à ce sujet dans ses Mémoires (t. I, p. 464). — Notre minute n'est pas datée; mais la reine mère ayant quitté Paris le 4 mai, ce fut presque aussitôt que l'évêque de Luçon demanda la permission dont il remercie ici le roi.

[2] Premier écuyer de la reine mère — Nous ne savons comment M. de Bressieux avait fâché Richelieu, mais il paraît qu'il était sujet aux boutades, et, à tort ou à raison, Marie de Médicis suspectait sa fidélité. Nous lisons dans une lettre écrite de Blois à Richelieu, lorsqu'il venait de quitter la reine mère (la lettre est datée 18 seulement, ce doit être 18 juin) : « ...la reyne est enfin résolue de se défaire de Bressieux; M[me] la marquise (sans doute M[me] de Guercheville) et moy avons tasché de la détourner de cette résolution, mais il n'a pas esté possible.....* » Cette lettre était d'un

* Arch. des Aff. étr. France, t. 28, pièce 149.

Je vous supplie me garentir de mes ennemis au lieu où vous estes. La reyne est fort satisfaite et fort contente, grâces à Dieu; seulement luy déplaist-il d'apprendre quelquefois, par ceux qui vont et viennent, qu'on parle diversement d'elle : quelques-uns en discourans comme

Italien nommé Tantucci. Deux mois après (le 30 août), M. de Bonzi, évêque de Béziers, mandait aussi de Blois à l'évêque de Luçon ; « J'ay receu par courrier exprès des lettres de M. Tantouche qui m'escrit que l'on travailloit contre vous fort et ferme à la cour, sur une dépesche de la reyne à M. de Luynes... la reyne a opinion que c'estoit de faux avis et que Bressieux sollicitoit contre nous et qu'il estoit d'accord avec Tantouche.....* » Qu'était ce Tantucci? Il faut dire quelques mots de ce personnage que nous rencontrons sans cesse, à ce moment, dans nos manuscrits; qui, d'ailleurs, reparaîtra de temps en temps dans l'histoire de Richelieu et ensuite dans celle de Mazarin. Tantucci était un abbé employé par le cardinal des Ursins pendant que ce cardinal était protecteur des affaires de France à Rome. La protection ayant été donnée, en septembre 1616, au cardinal de Savoie, Tantucci vint chercher fortune en France. Le marquis de Tresnel, ambassadeur à Rome, écrivait le 14 décembre 1616 : « Sa Majesté sera bien informée de tout ce qui se passe ici par Tantucci qui part pour Paris**. » Depuis l'exil de Marie de Médicis nous le voyons à Blois, tâchant de gagner les bonnes grâces de Richelieu et de la reine mère. Le nonce Bentivoglio en parle quelquefois dans sa correspondance diplomatique***; la reine mère, dit-il (lettre du 19 juillet 1617), n'ayant point de Français à qui elle pût se fier, faisait faire ses affaires par deux Italiens : « Fantucci s'è introdotto colla regina madre per trattar i negozii di S. M. quì in Parigi, con provisione di 400 scudi d'oro, non avendo la M. S. Francesi di che fidarsi, e non avendo perciò trovato altri in mano de' quali possa metter le cose sue ch'il coadiutore di Bisiers, ed il Fantucci. » (Ce propos du nonce pourrait être mal compris; il aurait dû dire que M. de Luynes ne souffrait personne de confiance auprès de la reine exilée; nous aurons bientôt occasion de le montrer nous-même.) Bentivoglio peint Tantucci comme un homme disposé à prendre de toutes mains : outre les 400 écus d'or de la reine mère, dit Bentivoglio, il tâche encore d'attraper quelque chose de Luynes, de se faire donner quelque abbaye, « e fa conto insieme di tirar la provisione

* Arch. des Aff. étr. France, t. 28, pièce 62.

** Arch. des Aff. étr. Rome, t. 23.

*** « Lettere diplomatiche di Guido Bentivoglio... opera per la prima volta publicata, per cura di Luciano Scarabelli; Torino, 1852, 2 vol. in-12. » Ces lettres sont toutes adressées au cardinal Borghese, neveu du pape. L'éditeur avertit qu'il n'a pas eu les originaux, mais seulement des copies faites 56 ans après la date des lettres. Le copiste nous semble n'avoir pas toujours su lire l'écriture de Bentivoglio; nous avons remarqué plusieurs fautes, entre autres ce nom Fantocci que donne constamment le recueil imprimé; l'orthographe est celle que nous trouvons dans nos manuscrits, où sont beaucoup de lettres autographes; la barre du caractère initial de la signature peut donner au T un faux air de l'F, ce qui sans doute a trompé le copiste, mais c'est certainement un T. L'italien Bonzi et Charpentier, le secrétaire de Richelieu, avec lesquels il était à Blois, écrivent toujours ce nom Tantucci, et, en le francisant : Tantouche.

si elle avoit autre dessein que celuy du repos de l'estat; elle dict qu'il luy fasche de voir que, se gouvernant comme elle faict (qui est, en vérité, comme vous le sçauriés désirer), on interprète sinistrement ses actions. Nos responses sont que ce n'est pas le roy, ny vous, qui estes auprès de luy, qui avés cette pensée; qu'au contraire S. M. s'en moque et vous aussy. Cela luy faict supporter ces bruits plus patiemment. Il sera à propos, à mon advis, Monsieur, que le roy luy escrive

degli Orsini, che è di 600 scudi l'anno. » Tantucci lui-même nous fait très-bien connaître sa position dans une lettre du 8 septembre, adressée à Richelieu : « L'on a dit à Blois que je suis plus porté pour M. de Béziers que pour vous; l'on me tient donc pour un traître et un ingrat... Je m'en rapporte à votre bonté pour une petite recommandation auprès de la reyne... Je n'ay plus les affaires de M^{rs} des Ursins *, ce qui veut dire 600 écus tous les ans, parce qu'on a escrit à Rome qu'estant à la reyne je ruinerois leurs affaires. Considérez en quel estat je suis; j'ay tousjours esté malheureux... ** » Ainsi, lorsqu'il fait cette triste pétition, il était déjà l'obligé de Richelieu, et nous le voyons en effet, depuis près d'une année, tantôt à Blois, tantôt à Paris, écrivant à la reine mère, à Luynes, à Richelieu, se mêlant de tout, non sans quelque soupçon d'intrigue équivoque. On voit que Marie de Médicis ne se fie à lui qu'à moitié. L'évêque de Béziers, qui faisait fort l'empressé pour les intérêts de la reine mère et de l'évêque de Luçon, était soupçonné de travailler sous main pour supplanter Richelieu auprès d'elle, et cette princesse croyait que Tantucci pouvait bien s'entendre avec ledit évêque; cette petite cour était un nid d'intrigues compliquées. Quant à Tantucci, nous le retrouvons à Rome en 1622, dans le temps qu'on y négociait l'affaire du cardinalat pour l'évêque de Luçon, et une lettre de l'ami de Richelieu, l'abbé de la Cochère, nous apprend qu'il fut nommé alors évêque de Grossetto *** (en Toscane). Cet évêché ne l'empêcha pas de se mêler de toutes sortes d'affaires étrangères à son caractère ecclésiastique, surtout au service de Mazarin, qui s'égayait parfois sur son compte. Il est qualifié de *il residente Tantucci*, en 1633, dans une lettre du cardinal Bagni à Mazarin ****. Il avait obtenu en France une pension qu'il ne recevait pas bien régulièrement, ce que nous apprenons de Mazarin qui écrit au cardinal Barberini que Tantucci sera payé : « Non è più il tempo che il danaro habbi così grand sparcio alla corte di Francia *****. » Il ne manquait pas les occasions de se rappeler au souvenir du grand cardinal, et à l'époque de l'ambassade extraordinaire du cardinal de Lyon, Tantucci lui adressa ses félicitations sur le bon accueil et la grande approbation que son frère avait trouvés à Rome ******.

* Si Tantucci dit ici la vérité, Bentivoglio s'est trompé sur cette dernière circonstance.

** Arch. des Aff. étr. France, t. 28, pièce 66.

*** Lettre du 13 juin. Arch. des Aff. étr. Rome, t. 27.

**** *Ibid.* t. 46, fol. 174.

***** Lettre du 1er août 1636. *Ibid.* t. 58, fol. 112.

****** Lettre du 8 oct. 1636. *Ibid.* fol. 283.

sur ce sujet, et qu'il luy mande qu'il a une telle créance en elle, qu'il sçait fort bien qu'elle ne peut avoir que des desseins avantageux pour son bien ; qu'il la prie de vivre en cet estat, et, quoy qu'elle oye, de demeurer en cette créance.

Elle m'a commandé de vous asseurer de son affection[1]. J'escris amplement à Mr du Hagen ; c'est ce qui me faict finir en vous suppliant de croire que je suis et seray tant que je vive,

Monsieur,

XLIX.

Arch. des Aff. étr. France, t. 28, pièce 94. — Minute.

A MONS. DE LUYNES.

[Vers le 12 mai 1617[2].]

Monsieur,

Aiant sceu par Mr du Hagen la difficulté qui s'est présentée sur la démission que la reyne a faicte de la capitainerie de la Bastille en

[1] Richelieu était parti de Paris, avec la reine mère; à peine arrivé à Blois, le 8, il informa de Luynes et Deageant des bonnes dispositions de Marie de Médicis (aux Analyses) ; la présente lettre dut suivre de près ; il se hâte de demander à Luynes sa bienveillance et s'efforce de lui faire entendre que la reine mère ne conserve aucun ressentiment de la catastrophe du maréchal d'Ancre. L'évêque de Luçon comprit tout de suite que le seul parti raisonnable que pût prendre cette princesse était de se réconcilier avec le roi son fils, et avec le favori qui avait su s'emparer de l'esprit de Louis XIII. Il n'est point de lettres de cette époque écrites au roi, à Luynes et à Deageant, qui ne montrent les précautions infinies que prenait Richelieu pour arriver à cette heureuse réconciliation. Il n'y avait là, comme les ennemis de Richelieu l'ont écrit à tort et comme l'ont répété des historiens peu attentifs, aucune trahison. Ce que l'évêque de Luçon a fait alors, il l'a fait au grand jour ; ajoutons que son propre intérêt était en cela d'accord avec l'intérêt de Marie de Médicis, ce qui n'a pas empêché Vitt. Siri d'écrire à l'occasion du retour de Richelieu près de la reine mère : « Lussone, come vedremo per la serie delle cose seguenti, parve fatatamente nato all' esterminio della regina. » (*Memorie record.* t. IV, p. 624 de l'édition de Cramoisy, in-4°, 1677.)

[2] Voir la note 1 de la page 386.

vostre faveur, je vous envoie ce gentilhomme pour vous faire entendre le remède que j'ay estimé à propos d'y apporter, ensuitte de l'advis de M[r] du Hagen. Vous verrés la copie de la lettre que, sur ce sujet, la reyne mère escrit au roy, et, dans deux jours, vous recevrés l'original. Si vous ne la trouvés à vostre gré, vous vous plaindrés de moy qui l'ayt faicte pour le mieux, et non d'autres. En effect, je vous puis asseurer que la reyne désire que cette pièce (la Bastille) vous tombe entre les mains, et que, si elle y peut encore contribuer quelque autre chose, elle le fera de bien bon cœur.

J'escris amplement à M[r] du Hagen, le suppliant, pour vous descharger de l'importunité d'une longue lettre, de vous rapporter tout ce que je luy mande. Par là vous verrés le vray estat des choses, le jugement que j'en fais, escrivant expressément amplement de toutes choses, afin que cette lettre vous serve de tiltre en vertu duquel je puisse estre plus authentiquement obligé à mes parolles.

Surtout ne vous estonnés point de ce que vous orrés, car je veus mourir si le roy, et vous en vostre particulier, n'avés contentement de la reyne mère, et si vous n'avoués un jour que j'auray faict auprès d'elle ce que doit faire un homme de bien.

Je remets le tout à M[r] du Hagen, me contentant de vous asseurer que je suis. . . .

[1] Je ne veux pas oublier de vous dire qu'il est important que vous nous donniés toutes sortes de petits contantemens. Par exemple, si vous trouvés bon que le roy escrive à la reyne sa mère, qu'ayant sceu qu'il manquoit à son appartement un cabinet, qu'il a bien voulu la prier d'y en faire bastir selon qu'elle le jugera à propos, ayant donné ordre pour cet effect à ceux qui ont charge de ses bastiments en ce quartier, de faire faire promptement tout ce qu'elle leur commandera, voulant qu'elle dispose de ce qui luy appartient comme de ce qui est à elle mesme. Cette despence n'ira pas à grand chose et la contantera.

[1] Ici Richelieu prend la plume, laissant un blanc d'un tiers de page entre ce qui précède et cette espèce de *P. S.*

L.

Arch. des Aff. étr. France, t. 28, pièce 91-92. — Minute de la main de Richelieu.

[A M. DEAGEANT.]

[Blois, vers le 18 mai 1617[1].]

Monsieur, je vous envoye la lettre que vous désirés pour 158[2] que Cxiiii a réformée de bon cœur. Vous verrés en toutes occasions comme nous nous gouvernerons, en despit des ennemis. La lettre de 158 et la vostre receues par le gentilhomme que je vous avois envoyé, m'ont mis l'esprit à repos, et les artifices de 148[3], qui me vouloit nuire et me perdre vers Cxiiii, m'ont tellement servy et affermy envers elle,

[1] Nous pouvons donner à cette lettre non datée une date approximative; dès l'arrivée à Blois, Richelieu et la reine mère s'étaient mis en rapport avec Luynes, qui assurait vouloir servir cette princesse exilée. Richelieu avait envoyé à Deageant, pour la communiquer à Luynes, la minute d'une lettre que la reine mère se proposait d'écrire au favori; sur quoi Deageant mande à Richelieu : « Vous trouverez icy la lettre dont vous avez envoyé la minute, à laquelle il a esté changé quelque chose que vous agréerez, s'il vous plaist, et la renvoyerez à Luynes ou à moy, signée en bonne forme, afin d'y adjouster la pièce que j'ay en main, et nous servir de la dépesche au temps qui sera jugé à propos, estant ung affaire de grandissime importance, spécialement au roy et à la reyne. » Or Deageant écrivait cela le 15 mai; Richelieu dut répondre immédiatement. On peut donc placer la présente lettre vers le 18.

[2] Deageant mandait à Richelieu, le 10 mai : « Vous trouverez cy enclos le chiffre que vous me commandastes à vostre départ. » (Aff. étr. t. 28, pièce 28.) Nous n'avons point trouvé ce chiffre que nous avons en partie recomposé à l'aide de plusieurs lettres de cette correspondance. 158 signifie Luynes; Cxiiii la reine mère.

[3] Ce chiffre doit signifier l'abbé Ruccellaï. Richelieu a raconté, et nous l'avons rappelé (t. Ier, p. 536) sans avoir à citer sur ce point d'autre autorité, que le maréchal d'Ancre, ne trouvant pas assez docile le ministère dans lequel il avait placé l'évêque de Luçon, songeait, peu avant sa mort, à en composer un autre où devait entrer Ruccellaï. Richelieu avait ainsi plusieurs fois rencontré sur son chemin ce personnage. En ce moment, à cette petite cour de Blois, et en 1619, lorsqu'il est rappelé de son exil, Richelieu se plaint de ses intrigues, et parle de lui comme de l'un de ses plus incommodes adversaires. (*Mém.* t. Ier, *passim.*) Enfin, à l'époque de la mort de Ruccellaï, en 1622, il en fait un portrait qui n'est point tracé de la main d'un ami (t. II, p. 224).

que je ne peus pas y pouvoir désirer plus de créance. Dieu me conduist et me conduira, s'il luy plaist. Je reçoy de très-grands tesmoignages de sa bonté et en espère de plus en plus. Je suis grandement, et plus que je ne puis dire, obligé à Cii (le roi) et à 158 de la confiance qu'ils ont en moy; s'ils y sont trompés, je supplie Dieu qu'il ne me le pardonne jamais. L'esprit de Cxiiii est et sera tel que vous sauriés désirer. 137[1] a envoyé vers elle comme aussy Ciiii; ils luy mandent force civilitez, à quoy je vous asseure que les responces sont fort bonnes. S'il se trouve quelques-uns qui veuillent, pour faire ses affaires, donner de l'ombrage aux despends de Cxiiii, croyés qu'il n'y gaignera autre chose que cognoistre comme Cxiiii a les sentiments qu'on sauroit désirer pour Cii, et nous aurons cet advantage, que si nous sommes tentés nous ne serons point esbranlez. De cela dormés à repos, car je vous en asseure. La descouverte des artifices de 148 m'ayant tellement servy que je ne croy point qu'on me dissimule aucune chose. Voire mesme depuis cete descouverte, Cxiiii a voulu faire tenir publiquement son conseil à 123 (Richelieu) comme chef d'iceluy, ce qu'il n'a faict, attendant que Cii l'ayt aggréé, quoy qu'il

[1] Pour l'explication des chiffres 137 et ciiii, dont nous n'avons point le déchiffrement, nous sommes réduit aux conjectures. Nous trouvons bien, à ce moment, dans les Mémoires de Richelieu, l'indication de deux visites faites à Blois : « La maréchale envoya à la reine le capitaine Benche qui avoit été autrefois à son mari, mais la crainte que l'on eut de déplaire à ces messieurs fit que S. M. ne fit point de réponse. Depuis, le duc de Montéléon désira que l'ambassadeur de l'empereur, qui avoit vu le roi, vît la reine à Blois, et en écrivit sur ce sujet; la reine pour s'en exempter, fit la malade et ne le vit point. » (T. I, p. 467.) Mais si la visite de l'ambassadeur était capable d'inquiéter « ces messieurs, » comme dit Richelieu, et si l'on peut supposer que le nom de cet agent diplomatique soit caché sous l'un des deux chiffres (voy. ci-après p. 394), nous ne voyons pas que la phrase qu'on lit ici puisse en aucune façon se rapporter à la pauvre Leonora Galigaï, prisonnière et sous le coup d'une sentence capitale. Les mots : « Si nous sommes tentés nous ne serons point ébranlez, » donnent bien plutôt l'idée de la comtesse de Soissons, ou de tout autre de ces grands seigneurs que l'on vit en ce temps-là, ardents à la guerre civile, prendre parti pour la reine mère. Nous sommes forcé de nous borner à cette demi-explication des deux chiffres, que l'on verra reparaître dans quelques pièces suivantes.

sache bien en général estre envoyé icy par Cii pour servir Cxiiii ainsy qu'il luy plaira. Dieu conduira la barque de Cxiiii à bon port ne voyant aucun escueil qui luy puisse faire faire nauffrage. 148 a esté si aveugle, après ne m'avoir peu perdre par calomnie fausse que mon secrétaire vous dira, que de supplier ouvertement Cxiiii de chasser 123 ; à quoy elle a respondu de telle sorte qu'il n'y a rien à redire, concluand qu'elle se fioit à 123, qu'elle le tenoit d'autant plus homme de bien que tout ce qu'il luy avoit mis à sus le justiffioit ; qu'il luy avoit dict ses intentions toutes tendantes à repos ; qu'en cette considération elle s'en vouloit plus volontiers servir, et qu'elle y estoit s'y résolue qu'il pouvoit bien se fermer la bouche, d'autant qu'elle ne changeroit point de dessein pour ses rapports, mais qu'au contraire elle l'asseuroit de n'en prendre aulcun autre. Après cela, elle me fist l'honneur de me dire que je n'appréhendisse point, qu'elle estoit bien aise que cela fust arrivé, parce que bien que plusieurs rapports qu'on luy avoit faicts ne l'eusse aulcunement mise en doubte, veu la franchise avec laquelle je luy avois parlé, elle avoit grande satisfaction d'avoir descouvert l'origine de ces calomnies, et que, pour me le tesmoigner, elle vouloit fermer doresnavant les aureilles à tels discours, voyant bien qu'elle estoit leur cause. Et de faict, depuis ce temps-là, la bonne chère de S. M., qui m'a tousjours fort bien traicté, est fort augmentée.

Mr de Villesavin[1] chemine bien, comme aussy madame de Guercheville. J'ay dict au premier comme, sur quelque faux rapport de luy, vous l'avés obligé, et à Cxiiii le soin que vous avés de ce qui la touche. Asseurés vous qu'il ne sera jour que je ne me ressouvienne des offices que vous me rendés, et que, si je n'en prends revanche, il en faudra accuser mon impuissance. Quant à l'affaire dont je vous ay faict parler, j'ay creu que vous ne blasmeriés pas ma franchise, et qu'on ne pouvoit trouver mauvais le dessein que j'avois de m'unir à personne que j'honore entièrement. S'il réeussit j'en seray très-ayse, s'il ne réeussit point je n'en seray pas moins affectionné, je vous en asseure sur mon

[1] C'était alors le secrétaire de Marie de Médicis.

ame. Je commets le tout à vostre prudance et demeure sincèrement,

Monsieur,

Vostre très affectionné serviteur,

La reyne escrit pour Mr Barbin, j'ay tesmoigné à ces gens qui estoyent venus icy en mesme temps, comme vous vous rendés solliciteur des offices qu'il reçoit de deçà.

LI.

Arch. des Aff. étr. France, t. 28, pièce 89. — Minute.

A M. DEAGEANT.

[Blois, 21 ou 22 mai 1617[1].]

Monsieur, je commenceray cette lettre en vous disant que la reyne mère du roy est extresmement contente de celles qu'elle a receues du roy et de Mr de Luynes par Mr de Presles, recognoissant la bonne volonté du roy de plus en plus, et l'affection de Mr de Luynes. Je la suivray en vous faisant cognoistre la joie que j'ay que vous soiés en une charge en laquelle vous ne doutés point que je ne vous aye désiré[2], puisque je vous souhaittois en plus grande, comme je fais encore avec autant de passion que je me désire du bien à moy-mesme. La reyne m'a commandé de vous tesmoigner qu'elle en a du contentement comme vous tenant très-capable de servir le roy, et ne doutant point que vous ne luy soiés affectionné à elle-mesme.

Quant aux bruits qu'on faict courre des brouilleries et menées qui

[1] Cette lettre, dont la minute n'a point de date, est la réponse à une missive de Deageant, du 19 mai, et Deageant y répond à son tour le 24; elle doit donc être datée comme nous le proposons ici.

[2] Il avait été nommé intendant des finances; c'est apparemment la charge de surintendant ou contrôleur général, qu'avait eue Barbin, que Richelieu aurait désirée à Deageant.

se traittent[1], je vous supplie de croire, quoy qu'on die, que jamais on n'aura but ny dessein que le contentement du roy, et si la chose arrivoit autrement vous savés bien ce que je vous ay mandé. Je vous prie de lire quelquefois la lettre que je vous ay escritte par Papinière[2], m'asseurant que si vous la considérés bien, vous serés garanty de toute appréhension, m'obligeant par icelle ou à empescher le mal que je sçay bien qu'on ne veult point faire, ou à advertir à temps d'y apporter remède, et ce sur peine de ma teste.

Je vous ay mandé comme CIIII et 137[3] avoient envoyé icy rendre des complimens, que si on nous tentoit nous aurions cet avantage de n'estre jamais esbranlez[4]; tenés-le pour certain et en asseurés, s'il vous plaist, CII (le roi) et 158 (Luynes) sur vostre vie, et je vous deschargeray de cette response.

L'homme de 137 est encore icy, nommé [5], je le présentay hier à CXIIII (la reine mère) : sans doute qu'il y pouvoit estre pour luy donner de l'ombrage, et, pour cet effect, s'il ne s'en va aujourd'huy, il recevra le desplaisir d'estre civilement licencié.

Quant à celuy qui parle par ouy dire[6] de 123 (Richelieu), quiconque qu'il soit c'est un imposteur qu'il fera rougir, sans sçavoir de quoy il est question, quand on voudra. 123 ne sçait pas ce qu'il dict,

[1] Dans sa lettre chiffrée du 19, Deageant disait : « A toute heure on a des avis de brouilleries et menées soubs le nom et en faveur de la reyne ; le roy et Luynes n'y ajoutent pas foy, mais il faut, s'il vous plaist, que Lusson continue à veiller. » (Aff. étr. manuscrit cité aux sources, pièce 34.)

[2] La lettre du 18 mai. — Mr de la Papinière était un gentilhomme attaché à Richelieu, qui le chargeait alors de ses messages de confiance.

[3] Voyez page 391, note 2.

[4] Ci-dessus, ligne 6 de la p. 392.

[5] Ce nom de sept lettres est écrit ici en caractères d'un chiffre dont nous n'avons pas la clef.

[6] Dans la lettre précitée du 19, Deageant mandait encore : « Les rapports et artifices contre Lusson redoublent tous les jours, sans effect toutefois, encore qu'il y en ayt de si effrontez de parler comme pour avoir ouï. » Richelieu, qui résume à ce moment, dans ses Mémoires (t. I, p. 465-467), toute cette correspondance, laisse entendre que, malgré les bonnes paroles qu'il recevait de la cour, le roi et Luynes n'étaient pas fâchés de trouver dans toutes ces calomnies un prétexte pour l'éloigner de la reine mère.

mais il sçait bien qu'il ne peut dire chose véritable qui soit, ny en apparence, ny en effect, contre son devoir; et les événemens de tout le gouvernement de Cxiiii feront mentir et ceux qui taxent Cxiiii, et ceux qui taxent 123. Vous pouvés croire que je ne parlerois pas de la sorte si je n'estois bien asseuré de mon baston (*sic*) dont je suis sy seur que je rends ma vie caution de mes paroles.

Quant aux intelligences d'Espagne, je n'ay rien à vous dire, si non que je suis d'advis qu'on die que 123 traitte avec le grand turc par ce qu'il a communiqué avec son Chaours qui est à Paris. Le duc de Montéléon m'escrivit dernièrement pour faire que l'ambassadeur venant d'Allemagne, qui avoit salué le roy au bois de Vincennes, peust saluer la reyne en passant. Mr de Villesavin et moy en conférasmes ensemble, et estimasmes que la reyne luy devoit accorder cette veue; ce qu'elle ne voulut jamais, et de faict elle fist la malade; et moy, de peur de le voir, je fus me promener à Bury[1], maison de Mr de Villeroy. Si par ce procéder on est coulpable, je le suis. 123 veillera continuellement, soiés-en asseuré. Pour 152, s'il vient icy, soiés asseuré que vous le sçaurés incontinent; et s'il y vient pour parler en cachette, soiés asseuré qu'il n'aura point d'audience. Si on faict des menées sans le sceu de Cxiiii, vous sçavés qu'elle n'en peut respondre, mais en ce cas elle est résolue de s'offrir à servir Cii tout ainsy qu'il luy plaira. Voiés si cela est avoir dessein de mal faire. Cxiiii a véritablement en 123 plus de créance qu'il ne mérite, c'est pourquoy, s'il arrivoit mal, il seroit beaucoup plus coulpable, les choses estant en ce point qu'il ne s'en peut faire sans luy. Cxiiii a establi le dit 123 en sa maison aux charges qu'il a pleu au roy aggréer; ce n'est pas, comme vous pouvés croire, au contentement de tout le monde, particulièrement de 148 (Ruccellaï), qui, ayant perdu tous ses artifices de deçà, ne les espargnera pas de delà. Véritablement son entreprise a esté jugée inconsidérée de tout le monde, mais Dieu l'a voulu pour

[1] Il y a dans le département de l'Oise, à 13 lieues de Paris, un village de ce nom; mais le Bury dont parle Richelieu est sans doute un château, auquel était alors attaché un domaine seigneurial situé à Margency.

l'entier establissement de 123 dans l'esprit de CXIIII. En un mot, dormés en repos et sçachés que ce que je vous mande est si vray que rien ne le peut estre davantage. Je vous prie de continuer les asseurances de mon affection au service de CII et de 158, à qui je me lie comme vous sçavés, et de croire que je suis véritablement,

Monsieur,

Vostre très affectionné serviteur.

LII.

Arch. des Aff. étr. France, t. 28, pièce 88. — Minute.

A M. DEAGEANT.

[Commencement de juin 1617 [1].]

Monsieur, Mr de Bonzy vous dira tout ce qui s'est passé à son arrivée. Je suis le plus malheureux de tous les hommes sans l'avoir mérité, si je n'eusse pensé estre garenty de l'envie et de la rage par l'appuy que vous sçavés, je ne me fusse pas embarqué au vaisseau où je suis. Ayant, comme je vous ay dict, avant que de partir de Paris, bien prévu toutes les difficultez et les obstacles qui se sont rencontrez et rencontrent en l'affaire dont est question. Dieu sçait à quelle fin il la doit mener. S. M. jugera ce qu'elle doit faire; Mr de Luynes et

[1] Cette lettre sans date répond à une missive de Deageant du 24 mai, et doit avoir été écrite à la fin dudit mois ou au commencement de juin. Nous y lisons : «... Lusson reçoit de très-mauvais offices de l'assemblée du clergé*. Je ne m'estendray point icy sur le sujet du voyage de Mr de Bésiers**. Il vous en dira toutes les particularités, et n'oubliera pas à vous marquer le desplaisir que l'on a de ce qui s'est passé, qui n'altérera néantmoins en aucune chose l'affection qui vous a esté promise... » (Manuscrit cité aux sources, pièce 25e.) On n'explique pas ce que signifie « ce qui s'est passé, » mais nous savons que, depuis sa disgrâce, Richelieu était poursuivi sans relâche par les calomnies de ses ennemis. On verra tout à l'heure les suites fâcheuses de ces continuelles persécutions.

* Cette assemblée se tint à Paris pendant les mois de mai et de juin.

** Nous le voyons à ce moment faire de fréquents voyages entre Blois et la cour. (Sur ce prélat, voy. ci-dessus, p. 387, note.)

vous luy conseillerés, et moy je feray voir que je suis vray et fidelle serviteur, non considérant ces intérests, quoyque ceux de l'honneur soient bien chers, mais seulement ceux de son maistre, à qui on doit toute obéissance. La rage et l'envie me combattent d'une part; d'autre, une hayne qui, m'ayant pour objet en partie, ne laisse pas de porter sur d'autres. On me mande que Mr de Vitry est fort animé contre moy, et que le sujet qu'il prend est une lettre que je vous ay escrite. Je ne le puis croire, sachant bien que mes lettres sont en bonnes mains estant ès vostres; que je ne vous ay rien mandé, sinon sur le subjet de la Bastille, ce qui estoit arresté entre nous. Rien ne me changera en quelque lieu que je sois; partout je serviray le roy si ingénuement et avec tant de passion, que mes ennemis en recevront de la confusion. Mr de Luynes recognoistra en toutes occasions si je suis asseuré à ceux à qui je promets du service comme à luy; vous m'en dirés aussy des nouvelles, ne m'estimant pas sy homme de bien devant Dieu que j'ose, comme un capuchin, mettre mes prières en jeu pour en servir ceux que j'honore. Je sçay bien qu'il ne me reste que la parole à cet effect, mais en quelque façon que ce soit je feray mon possible. Je suis estonné de ce que vous me mandés du clergé, et suis asseuré que ce n'est point le corps, mais quelques particuliers que Mr de Béziers vous nommera. Quels qu'ils soyent, je leur souhaitte du bien pour le mal, et à tous mes ennemis sur mon honneur et sur ma vie.

Pour vous que je tiens pour un de mes meilleurs et plus asseurez amis, je vous en souhaitte avec plus de passion que vous ne sçauriés le désirer vous mesme. Je vous suplie de le croire, comme aussy que je suis

Vostre très affectionné.

LIII.

Arch. des Aff. étr. France, t. 28, pièce 37e. — Minute

A M. DE LUYNES.

[8 ou 9? juin[1] 1617.]

Monsieur,

Je me sens vostre obligé, plus que je ne le puis dire, de l'honneur qu'il vous plaist me faire, me promettant vostre assistance comme vous faictes par vos lettres, et m'en rendant des preuves par effects, comme vous avés faict en cette dernière occasion. Je ne puis empescher les calomnies, mais je vous puis asseurer que, si on veut prendre la peine de les esclaircir, on ne dira rien à mon désavantage qui ne me soit enfin avantageux. En un mot, Monsieur, mes actions vous confirmeront au bon jugement que vous faites de moy, et feront honte à ceux qui, contre leur conscience, tiennent des langages à mon préjudice. Je suis combattu de toutes parts, comme Mr Du Fay vous pourra dire[2]. En cela je n'ay autre chose à faire qu'à supporter avec patience, comme je fais, les assauts qu'on me donne, et m'armer de mon innocence, qui sera, je m'asseure, tellement cogneue de toutes parts que je ne le sçaurois désirer davantage

Pour ce qui est des intentions de la reyne, je n'ay rien à vous dire, si non que le roy en aura tout contentement, et vous aussy, Monsieur. Le temps vous le fera voir, comme aussy que j'ay tel res-

[1] Le secrétaire a écrit au dos le nom du mois, sans quantième. C'est la réponse à une lettre de Luynes, du 6 juin, envoyée par exprès (pièce 36 du manuscrit cité aux sources) au sujet de quelque incident qui occupait Richelieu : « Je m'asseure, lui mandait de Luynes, que vous avez eu beaucoup d'impassience atendant ceste froide response ; vous en sçaurez le sujet par la bouche de ce porteur, et cognoistrez à l'avenir que l'affection que je vous ay jurée sera très-véritable, et les services que je vous ay voués certains. »

[2] Ce Mr du Fay, dépêché par le duc de Luynes à Blois, porteur sans doute de quelque message, avait mécontenté la reine mère, qui écrivit : « Je prie le sr de Luynes de n'envoyer plus devers moy le sr Du Fay, aiant tenu des langages céans qui ne m'agréent en aucune façon. » (Manuscrit précité, fol. 114.)

sentiment que je doits de l'honneur que vous me faictes, et que je suis et seray tousjours.

LIV.

Arch. des Aff. étr. France, t. 28, pièce 38. — Minute.

[AU P. SUFFREN [1].]

10e juin 1617.

Mon Père, j'ay receu beaucoup de contentement du commandement qu'il a pleu à la reyne me faire de vous advertir de la venir trouver au plus tard à la my-aoust. Auquel temps, ou plustost, elle vous envoyera un carosse pour vous amener plus à vostre ayse.

Je vous laisse à penser si le sesjour de Blois me sera plus doux quand il y aura icy une personne avec qui je pourray ensevelir tous les desplaisirs qui peuvent arriver, aux pieds de la croix de celuy que nous servons, vous comme vous devés, moy comme je puis dans l'embarras du monde [2].

Vous trouverés l'esprit de la reyne selon vostre souhait, entièrement despouillé du sentiment du passé. Vous asseurant que l'entretenant le jour de la Pentecoste, elle me fist l'honneur de me dire, après sa communion, qu'elle n'avoit plus de pierre sur l'estomach, et qu'elle n'avoit plus, ny n'auroit à l'advenir, aucun ressentiment contre ceux qu'on pourroit estimer de l'avoir offensée. Je luy dis, sur ce

[1] Le secrétaire a écrit au dos, avec la date : « A Mr le président Janin, et le père Suffrant. » Mais le feuillet où devait se trouver la minute au président n'est pas ici.

[2] Richelieu, qui avait été un véritable évêque, résidant et appliqué aux soins de son diocèse jusqu'en 1615, et même jusqu'à ce qu'il entrât décidément aux affaires en 1616, comprenait déjà très-bien, quoiqu'il ne fût engagé à ce moment qu'au service particulier d'une princesse exilée, et dans les obscures intrigues d'une petite cour de province, qu'il lui serait impossible de concilier les devoirs sérieux de l'état ecclésiastique avec les préoccupations du siècle; que sera-ce lorsque, devenu premier ministre d'un grand royaume, il se verra aux prises avec la politique et les affaires de toute l'Europe?

subjet, ce que vous pouvés estimer que je devois, la confirmant au saint dessein auquel elle se fortifia jusques à ce point que de souhaiter du bien à tous ceux qui estoient meslez en cette affaire. Je vous rends compte particulier de ce que dessus, estimant que vous serés bien ayse de sçavoir l'estat auquel estoit une personne dont vous gouvernés la conscience.

Je me recommande particulièrement à vos sainctes prières, et vous asseure que vous ne les despartirés jamais à personne qui les mérite mieux que moy, pour estre. . .

NOTA.

On vient de voir, par sa lettre du 10 juin au Père Suffren, que l'évêque de Luçon se promet une douce consolation de son exil, dans la société de ce bon père, appelé à Blois, auprès de Marie de Médicis; mais, à peine a-t-il exprimé cet espoir, qu'il se voit frappé d'un exil nouveau. Il y a là, dans la vie de Richelieu, un incident qu'il convient d'expliquer. Nous l'avons déjà indiqué dans le Ier volume; mais des documents nouveaux nous permettent de le faire mieux connaître, et d'ajouter ces détails auxquels s'intéresse la curiosité qui s'attache toujours aux commencements d'une grande fortune et aux premières époques de la vie d'un personnage illustre.

Les calomnies dont on poursuivait incessamment Richelieu, et peut-être aussi le mauvais vouloir de M. de Luynes, qui, malgré ses protestations, ne le voyait pas sans inquiétude auprès d'une princesse qu'il avait cruellement blessée, ne se reposaient pas. Il a écrit, dans ses Mémoires, que ses ennemis, trop timides pour l'attaquer de front, avaient pris un détour pour le faire éloigner de la reine mère. « Leur ruse, dit-il, suppléa à leur défaut de hardiesse [1]. » L'évêque de Luçon avait-il donc déjà une importance telle qu'un favori tout-puissant eût besoin de beaucoup de précautions pour le renvoyer dans son évêché? Nous avons remarqué ailleurs, et l'événement le prouva bientôt, qu'on pouvait oser l'envoyer plus loin. Le sentiment vaniteux qui perce dans cette pensée nous semble inspiré par le souvenir d'une autre époque. Voici au vrai ce qui était arrivé.

Une accusation de pratiques séditieuses et de levée de gens de guerre, imputée à Marie de Médicis obéissant aux suggestions de l'évêque de Luçon, ayant été lue

[1] *Mémoires de Richelieu*, t. I, p. 467.

dans le conseil des dépêches, il fut résolu que l'on conseillerait au roi d'ordonner à Richelieu de se rendre dans son diocèse. Un des membres de ce conseil, s'imaginant que la résolution qui avait été prise serait approuvée par S. M. en prévint le frère aîné de Richelieu; et celui-ci, sans attendre autre éclaircissement, crut devoir avertir l'évêque de Luçon. C'est ce que raconte Deageant[1]; et son récit est conforme à ce que nous apprenons du marquis de Richelieu lui-même. Sur l'avis qu'il avait reçu de son frère, l'évêque de Luçon écrivit tout de suite à M. de Luynes qu'il demandait permission à la reine mère de la quitter et de se retirer en Poitou. Ne voulant pas attendre l'effet de la menace, il partit immédiatement. « Jugeant, dit-il dans ses Mémoires (*l. c.*), qu'il étoit mieux séant de les prévenir, je demandai congé à la reine de m'en aller pour quelque temps à Coussay, où, dès que je fus arrivé, ils prirent occasion de m'envoyer une lettre du roy, du 15 juin, par laquelle Sa Majesté me témoignoit être bien aise de la résolution que j'avois prise de m'en aller à mon évêché, et que j'y demeurasse, ou en mes benéfices, jusqu'à ce que j'eusse autre commandement d'elle. » Richelieu partit, en effet, très-promptement; car, dès le 14 juin, à Fontainebleau, on savait son départ. Nous avons, à cette date, une lettre écrite de Paris par l'abbé Tantucci[2]. Après des protestations d'attachement et de grandes démonstrations d'affliction de ce que Richelieu s'est éloigné de la reine mère, il témoigne l'espérance que l'affaire se *r'habillera;* « à quoy, ajoute-t-il, je travaille, ainsy que font tous vos parens et amis. J'ay dépesché un courrier exprès à la reyne pour cela, affin qu'elle envoie devers le roy..... Vous avez des ennemys, mais aussy des amis, et particulièrement M. de Luynes et M. de Agen, auxquels vous pouvez escrire en conformité de ce que vous mandent MM. du Pont et de Richelieu[3]. » Nous avons la lettre que ce dernier écrivit à son frère; elle est datée du 14 juin[4], comme celle de Tantucci : « Je suis au désespoir, disait-il, de vous avoir donné l'advis de ce que je vous ay mandé, bien qu'il fust vray et que je l'eusse appris de M. de Chasteauneuf, qui m'a dit qu'il avoit esté présent à la résolution qui en fut prise..... mais le changement des choses ayant fait changer celle-là, excusez mon affection et la passion que j'ay à vostre service..... J'ay veu M. de Luynes, qui nous a tesmoigné grande affection et toute assistance pour vous..... si j'eusse sceu tout ce qu'il m'a dit depuis, qui avoit esté convenu entre vous deux, je vous eusse parlé d'autre façon..... M. du Pont et moy avons jugé à propos, sur ce qu'il

[1] Dans ses Mémoires, p. 104.

[2] Sur ce personnage, voy. ci-dessus, p. 387 (note).

[3] Archives des Affaires étrangères, France, t. 28, pièce 40.

[4] Le manuscrit dit : mai; c'est une faute d'attention; l'avis que le marquis de Richelieu s'excuse d'avoir donné à son frère, c'était vers la fin de mai qu'il l'avait envoyé.

nous a dit que vous ne luy aviez rien mandé, que vous luy escriviez, et au roy, que vous vous en estes allé chez vous pour tesmoigner vostre obéissance avant d'escrire..... j'espère que tout se remettra...[1] » C'est effectivement ce que l'évèque de Luçon manda à Louis XIII, le 18, comme on verra ci-après; mais il n'avait pas attendu pour écrire le conseil de Tantucci ni celui du marquis de Richelieu; il s'était empressé d'informer le roi de son obéissance prématurée; et au duc de Luynes, ainsi qu'à Deageant, il avait adressé ses plaintes. Ces trois lettres sont nécessairement du 12 ou du 13 juin, et l'on voit par le texte même qu'elles furent faites aussitôt l'arrivée de Richelieu à Coussay[2].

Cependant, dès la première alarme, la reine mère avait expédié à la cour M. de Bonzi, évêque de Béziers, pour avoir une explication sur ce qu'avait écrit le marquis de Richelieu. M. de Bonzi était porteur de deux lettres adressées au roi et à M. de Luynes.

Au roi, Marie de Médicis disait : « ..... Si la qualité de mère a du pouvoir à l'endroit d'un fils de si bon naturel comme le vostre, je vous suplie de tout mon cœur de ne me desnier pas la continuation de la faveur que vous m'aviez faicte de retenir led. s^r évesque de Luçon près de moy[3]..... ne me faictes pas faire des affronts que j'aimerois mieux mourir que de les endurer..... ce que je désire avec telle passion, qu'après le bien de vostre service, je ne désire autre chose en ce monde[4]..... »

Nous donnons en son entier la lettre au favori :

LA REINE MÈRE A LUYNES[5].

« Le roy luy ayant permis d'avoir auprès d'elle l'évesque de Luçon, l'éloigner c'est tesmoigner qu'on ne la tient plus en lieu de mère, mais d'esclave; on finira par la réduire à estre forcée de quitter le royaume et d'aller en lieu où il n'y aura pas moyen de l'accuser de cabales.

« Après avoir mis le roy au monde, l'avoir élevé et avoir travaillé sept ans pour son establissement, je suis réduite à voir mes ennemis, mesme mes domestiques me faire tous les jours des affronts.....Je deviens la fable du peuple..... je

[1] Arch. des Aff. étrang. France, t. 28, pièce 31.

[2] Voy. ci-après p. 409 et 410, et aux Analyses, vers le 15 juin 1617.

[3] La lettre autographe du roi, datée du 2 mai, est conservée aux Arch. des Aff. étr. France, t. V, fol. 1 de la collection verte.

[4] Mise au net de la main de l'évêque de Béziers, corrigée et devenue minute; fol. 117 du t XXVIII précité.

[5] Même manuscrit, p. 113. Mise au net de la main de l'évêque de Béziers, avec quelques corrections, devenue minute.

serois bien plus affligée si ce n'est l'espérance que j'ay que vous ne m'abandonnez point en cette occasion, remontrant au roy le tort qu'il se fait..... toutes ces difficultés n'estant point pour l'évesque de Luçon, ny pour le s^r de Liancourt[1], mais pour me faire apprendre que je n'ay rien à attendre du roy.

« Puisque le roy a confiance en vous, c'est à vous à luy remontrer qu'il ne doit pas craindre de desplaire à quelques particuliers pour donner contentement à sa mère.

« J'envoie l'évesque de Béziers vers le roy, il vous dira le reste. »

A cette lettre était jointe une instruction pour l'évêque de Béziers, où sont développés les arguments employés dans la missive, et la reine ajoutait : « Surtout le s^r de Béziers ne partira de la cour que le roy ne m'ayt faict l'honneur de me donner du contentement sur ce qu'il m'a desjà accordé et sur les choses cy-dessus mentionnées[2]. »

Mais bientôt Marie de Médicis, informée de la méprise et instruite au vrai de l'état des choses, se hâte d'écrire à Richelieu pour le rappeler; elle lui mande que « ayant su le sujet pour lequel il lui avoit demandé congé pour huit jours, elle trouve mauvais qu'il le lui ait dissimulé et le convie de revenir subitement[3]. »

La reine mère écrit ensuite au ministre de Louis XIII :

« Monsieur de Luynes, ayant esté advertie qu'on avoit escrit à la cour que j'avois osté M. de Luçon d'auprès de moy et que je l'avois envoyé en sa maison, j'ay esté fort faschée qu'on ayt ainsy interprété son voiage. Il est vray qu'il m'a demandé congé pour huict jours; et luy ay volontiers donné, sur ce que M. de Béziers m'avoit dit que vostre advis estoit qu'après la permission du roy, il seroit à propos qu'il se retirast pour quelques jours. Ces donneurs de faux advis me faschent à la fin, sachant que cela vient de ma maison. Je vous ay voulu escrire pour vous dire que M. de Luçon sera demain auprès de moy, et pour vous prier d'avoir l'œil que, si ses ennemis et les miens vouloient prendre quelque advantage de son esloignement, que vous l'assistiés, comme vous avez faict jusques icy; vous protestant que je mourray plustost qu'endurer qu'après la permission que le roy M^r mon fils m'a donnée de le retenir près de moy, que mes ennemis eussent le pouvoir de me faire un sy grand affront, qui me seroit du tout insupportable. Pour cela, M. de

[1] Marie de Médicis l'avait choisi pour chevalier d'honneur et le demanda au roi, qui le lui refusa.

[2] Cette instruction est une mise au net de la main de M. de Bonzi lui-même, et se trouve cotée 114 dans le manuscrit précité.

[3] Je n'ai trouvé aux Affaires étrangères qu'un extrait de cette lettre (fol. 144 du même manuscrit). L'original a été compris dans une vente d'autographes faite le 26 janvier 1856. Le catalogue proposait, pour cette lettre non datée, la fausse date de 1625.

Luynes, ayant tousjours recogneu vostre bonne volonté en mon endroict, je vous prie de me la vouloir tesmoigner en ceste occasion icy, vous asseurant que vous ne me pouvés obliger en chose qui me touche davantaige, et ne seray jamais ingrate de ce que vous vous emploiés pour moy et pour mon contentement, vous asseurant que je suis et seray tousjours. . . . . [1] »

M. de Bonzi ayant eu l'ordre de ne revenir qu'après qu'on aurait fait droit au message dont il était chargé, on se débarrassa de lui en lui donnant de bonnes paroles, auxquelles il crut, et, de retour auprès de Marie de Médicis, il envoya à Richelieu un exprès porteur de cette curieuse lettre :

« A Blois, ce 17 juin 1617.

« Monsieur, « Vous sçaurez par le présent porteur comme tous les diables sont deschenez contre nous et que nos ennemis ont profité de vostre absence. La reyne escrivit hier à Luynes que vous seriez icy aujourd'huy; c'est pourquoy, si vous n'estes party, il faut nécessairement que vous partiez en diligence, et qu'a Tours vous preniez autre chemin que celuy de la poste, afin que si quelqu'un venoit devers vous de la part du roy, il ne vous trouve pas. Si le roy ne despesche qu'un homme seul, la reyne le retiendra jusques à vostre arrivée, luy disant que vous serez icy d'heure à autre. Il ne faut pas que vous faciez trouver la reyne en mensonge. Il n'y a autre moyen que vostre venue qui puisse destromper le roy et toute la cour, que vous n'aviez pas pris congé de la reyne pour tousjours, car c'est icy dessus qu'ils prennent le prétexte contre vous. . . . .

« Si M. Mulot nous eust rendu la lettre de M. de Richelieu à quatre heures du matin quand il la reçeut, on eut eu plus de loisir de meurement consulter ce voyage, et M. Tantouche eut dit à Luynes que vous ne seriez que huit jours à vostre voiage.

« Vostre très-humble et obéissant serviteur et confrère.

« de Bonzi.

« Je vous réplique de rechef que la dépesche du roy sera rendue vaine par vostre présence. »

Richelieu ne jugea pas à propos d'user de l'expédient que luy conseillait l'évêque

[1] Cette pièce est cotée 116 dans le manuscrit précité; c'est un double écrit de la main de l'évêque de Béziers, lequel a mis en marge : « La reyne vous auroit envoyé son brouillard, mais il estoit tout gasté d'encre; c'est pourquoy S. M. m'a commendé d'en faire une copie. »

de Béziers; les félicitations qu'il avait reçues du roi sur sa sage retraite ne l'encourageaient pas à essayer ces petites supercheries; et il resta à Coussay.

On voit que, dans tout ceci, il n'y a pas eu de ruse, comme le prétend Richelieu, et on ne lui a point tendu de piége pour le tirer, sans avoir l'air de s'en mêler, d'auprès de la reine mère; c'était la pure vérité que lui écrivait Tantucci, lorsqu'il lui disait : « Nous nous sommes fait le mal à nous-mesmes [1]. » Tout le mal vint, en effet, d'une trop grande précipitation de la part de son frère, et, de sa part à lui, d'une susceptibilité d'amour-propre qui le porta à devancer un ordre qu'on ne lui aurait peut-être pas donné. Mais on profita avec joie de sa retraite inopinée. Une fois qu'on le vit séparé de la reine mère, on se mit à l'aise avec lui, et, non sans quelque apparence d'ironie, en même temps qu'on déplorait le malentendu, on lui faisait adresser par le roi des félicitations sur la sagesse de sa retraite, et, en lui exprimant le regret de son départ, on lui interdisait le retour. En réalité, les bonnes paroles données à l'évêque de Béziers n'étaient qu'un leurre; ceux qui travaillaient à arranger les affaires de Richelieu s'en doutaient un peu; le sieur Tantucci, en ce moment à la petite cour de Blois, lui écrivait le 19 juin [2] : « Monseigneur, il semble que toutes choses sont conjurées contre nous; M. de Béziers devoit partir à cette heure mesme pour aller à la cour, et la fiebvre l'a pris; il partira demain..... vous verrez, par les lettres que la reyne a escrites, de quel pié elle marche en ceste affaire..... je m'en vins icy pour avertir de tout ce qui se passoit..... mon voyage n'a pas esté inutile..... Sy M. de Luynes ne nous trompe, au pys-aller, quand vous aurez esté quelque temps absent, il procurera que le roy vous permette de revenir..... au reste, la maison est tellement divisée et enragée que c'est un vray enfer; M. de Béziers en est en telle fascherie que n'estoit le service de la reyne et l'espérance de vostre retour, je ne sçay ce qu'il feroit..... »

M. de Bonzi revenant de la cour lui écrivait encore de Blois, le 28 juin : « Luynes m'a encore donné sa parole d'espier le temps pour vostre retour icy... M. de Messi est parti ce matin pour aller trouver le roy de la part de la reine mère..... » Richelieu, de son côté, faisait faire de fréquents voyages à un sieur de la Papinière; mais toutes ces allées et venues, toutes ces promesses continuées pendant plusieurs mois furent vaines; Richelieu n'eut pas la permission de revenir à Blois. La reine mère s'en plaignit à M. de Luynes; mais ses plaintes furent beaucoup plus calmes que ses précédentes réclamations, et nous terminons le récit de cet incident par la lettre qu'elle écrivit au duc de Luynes sur ce sujet, laquelle n'est point datée.

[1] Lettre du 22 juin, manuscrit précité, pièce 145. — [2] *Ibid.* pièce 40.

LA REINE MÈRE A M. DE LUYNES.

« Monsieur de Luynes, il faut que je vous confesse que j'ay esté fort estonnée qu'on ne m'ayt pas voulu donner du contentement sur le sujet de M. de Luçon, car cela me faict croire qu'on ne se mesfie pas de luy, mais de moy. . . . . c'est faire beaucoup de tort à mon intégrité de s'imaginer que je me veuille servir dud. évesque pour brouiller. . . . . Je désire me servir de luy pour mettre quelque bon ordre à mes affaires particulières. . . . . Vous ne devés pas préférer les animosités de quelques particuliers à mon désir[1] . . . . . »

Non-seulement la reine mère n'obtint pas le retour de Richelieu, mais on le trouva encore trop près d'elle dans son évêché et, quelques mois après, on l'exila jusqu'en Avignon, qui, dans ce temps-là, était une terre papale.

La situation ainsi expliquée, on va voir les lettres écrites par l'évêque de Luçon pendant cet incident.

LV.

Arch. des Aff. étr. France, t. 28, pièce 102. — Minute.

A M. DE LUYNES.

Avant le 12 juin 1617[2].

Monsieur,

Je recevray tousjours ce qui viendra de vostre part ainsy que je le dois. M. de Béziers, qui a veu de quelle façon j'ay porté ce que vous l'avés prié de me dire, vous en rendra tesmoignage, et de plus, comme aussitost j'ay esté supplier la reyne de me permettre de me retirer, avec toutes les circonstances nécessaires pour parvenir à cette fin, luy demandant enfin congé pour quinze jours. Vous sçaurés comme le tout s'est passé, quelles sont mes intentions et mes desseins, et je m'asseure que toutes mes actions vous feront cognoistre que l'envie

[1] Manuscrit précité, pièce 118; mise au net de la main de l'évêque de Béziers, corrigée et devenue minute.

[2] Richelieu a donné dans ses Mémoires (t. I, p. 164) une analyse de cette pièce, et l'on voit qu'elle a été écrite un peu avant que l'évêque de Luçon se retirât d'auprès de la reine mère.

et la rage de tous ceux qui me traversent ne peuvent rien altérer en un homme de bien comme moy. On me veut, Monsieur, faire perdre l'honneur. Je me suis mis en vostre protection, pour ne rien considérer que le service du roy, de la reyne sa mère et le vostre. Je souffriray très-volontiers toutes les persécutions qui m'arriveront en cette considération, sans qu'elles facent changer en quelque façon que ce puisse estre la résolution que j'ay prise de tesmoigner à ceux à qui je dois service et que j'honore comme vous, Monsieur, que je me donne entièrement à ceux à qui je m'engage, quoy qu'il puisse arriver. Si on pense que Dieu m'ayt donné quelqu'esprit qui n'est pas grand, il ne me doit pas estre imputé à crime, en usant comme les bons et les meschans seront contraincts par mes actions de le recognoistre.

Je ne sçay, Monsieur, ce qu'a faict M. de la Curée, mais je vous asseure qu'il ne peut avoir rien dict à mon désavantage, l'appelant à tesmoin luy-mesme, si je ne luy ay pas respondu à quoy qu'il m'ayt dict de la part de la reyne, qu'ayant cet honneur de la servir, je n'accepterois aucune charge que premièrement le roy ne l'aggréast, ce que vous avés veu par effect. M. de Bonzy ayant sceu premièrement la volonté du roy par vous, que de prendre aucune cognoissance de ses affaires. Je veux bien, Monsieur, avoir de la faute en mon procéder; toutefois, si vous considérés quel il est en luy mesme, et non dans les artifices de personnes mal affectionnées, je m'asseure que vous ne le condamnerés pas. Mais je suis bien empesché, ayant à me deffendre en divers lieux, là où je suis présent et absent, de diverses personnes foibles et puissantes. Dieu voit tout. Je suis enfant d'obéissance. Je vous supplie d'adviser à ce que vous estimerés pour le mieux, et contribuer à la conservation de l'honneur d'une personne à qui véritablement on ne le peut oster.

J'ay ouï dire que M. de Vitry est fort animé contre moy; je ne sçay ce qui en est; vous sçavés si c'est avec subject et quel prétexte on peut prendre[1]. C'est, Monsieur, tout ce que j'ay à vous dire, re-

[1] Richelieu explique dans ses Mémoires (I, 471), la cause du mauvais vouloir de Vitry.

mettant le reste à M. de Bonzy, qui vous asseurera, comme moy sur ce papier, que je suis véritablement,

Monsieur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur.

LVI.

Arch. des Aff. étr. France, t. 28, pièce 101. —
Minute de la main de Le Masle.

[A M. DE LUYNES [1].]

[Le 12 ou le 13 juin 1617.]

Monsieur,

Vous verrés, par la lettre que j'escrits au roy [2], ce qui m'a faict supplier la reyne sa mère de me permettre de faire un tour chez moy pour huict jours, avec intention d'envoyer à S. M. et à vous, Monsieur, ce gentilhomme, comme je fais, pour vous tesmoigner le désir que j'ay, et auray tant que je vive, de complaire aux volontés de celuy à qui je doibs tout, et qui plus est de le conjurer, et vous aussy, de me mettre à couvert des calomnies et impostures par lesquelles j'apprends tous les jours qu'on me travaille. Il fasche véritablement à un homme de bien, qui n'a d'autre but devant les yeux que le service de son prince, de voir qu'on veuille mettre tous les jours son honneur en compromis. Mais ce qui me console est que je sçay l'opinion que S. M. et vous avés de moy, et que je suis fort seur que la fin couronnera l'œuvre. La créance qu'il a pleu à la reyne mère du roy prendre en moy, sans que je la méritasse, m'a donné des envieux

[1] Cette minute n'a ni suscription ni date; la lettre ne peut s'adresser qu'à M. de Luynes; quant à la date que je propose, voir le nota ci-dessus : Richelieu écrit le même jour à Deageant. (Voir aux Analyses.)

[2] Je ne trouve pas cette lettre adressée au roi au moment où Richelieu se sépare de la reine mère, mais seulement celle du 18 juin répondant à la dépêche du roi du 15. La lettre qui est imprimée dans notre premier volume, p. 541, à la date approximative de la fin de juin, a été écrite un peu plus longtemps après cette séparation qu'elle rappelle.

et des ennemis. Les intentions qu'on sçayt que j'ay toutes portées au service du roy m'en donnent d'autres, y ayant force gens, comme vous pouvés croire, qui voudroient avoir l'honneur que j'ay par la confiance de la reyne[1], pour en user autrement que je ne feray jamais, quoyqu'il leur fust impossible, l'esprit de S. M. estant tellement retenu dans les bornes du contentement et du service du roy que nul ne sçauroit la porter à en sortir.

Je vous supplie de me départir vos conseils, comme vostre protection, que je sçay particulièrement par mon beau-frère[2], en qui j'ay toute confiance, que vous me départez de plus en plus; en revanche de quoy je m'oblige à vous rendre tout le service que vous scauriés jamais attendre de la personne la plus passionnée du monde à vos intérests. Vous pouvés voir si j'en fais estat, ayant d'autant plus hasté ce voyage que j'ay faict chez moy, que j'avois sceu que vostre advis estoit qu'il seroit bon que j'y fisse un tour après la permission du roy. En un mot, Monsieur, vous me cognoitrés en toutes occasions pour estre véritablement,

Monsieur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur.

LVII.

Arch. des Aff. étr. France, collection verte, t. 4, pièce 108. — Minute de la main de Le Masle.

AU ROY.

18 juin 1617.

Sire,

N'ayant jamais eu, ny ne pouvant avoir autre intention que de servir V. M. et obéir à ses commandemens, je n'ay rien à respondre à la lettre qu'il luy a pleu me faire l'honneur de m'escrire[3], sinon que

[1] Allusion à l'abbé Ruccellai.

[2] Du Pont de Courlay.

[3] C'est la lettre du 15 juin, dont il a été parlé dans le nota précédent. Richelieu rappelle dans ses *Mémoires* (I, 467) la réponse qu'il y fit; c'est celle qu'on lit ici.

j'observeray si religieusement ce qui est de ses volontés, que cette action, comme toutes celles de ma vie, feront advouer à tout le monde que je suis véritablement,

Sire, de V. M.

Le très humble, très obéissant et très passionné subjet et serviteur.

De Richelieu, le 18 juin 1617.

LVIII.

Arch. des Aff. étr. France, t. 28, pièce 119. —
Mise au net de la main de Le Masle.

A M. DE LUYNES[1].

[Commencement de septembre 1617[2].]

Monsieur,

J'avois estimé que, depuis trois mois, m'occupant icy ès seules fonctions de ma charge, ceux qui, sans sujet, me veulent moins de bien que je ne désirerois, se lasseroient de me mettre à sus des calomnies; mais voyant que je me suis trompé en cette pensée, la faveur qu'il plaist à S. M. vous donner auprès de luy et l'amitié que vous m'avés tousjours promise, me font prendre la plume pour vous supplier de me protéger, auprès de S. M. contre les mauvais offices que j'apprends qu'ils m'y font tous les jours.

Je vous proteste devant Dieu que j'aimerois mieux mourir que de manquer au service que je doibs au roy, auquel j'ay et auray toute ma vie une vraie et entière passion. Il m'est impossible d'empescher que quelques-uns ne me prestent des charitez; mais je suis seur, en ma conscience, que jamais je n'en donneray aucun subjet et que mes actions seront telles que les plus animez confesseront qu'elles sont

[1] Voyez dans notre premier volume, à la page 551, une lettre adressée au roi.

[2] Il s'était retiré dans son évêché vers le 12 juin, ce qui indique à peu près la date.

comme elles doivent estre. Je vous supplie, Monsieur, d'en asseurer S. M. et de croire que j'auray d'un si singulier office toute la recognoissance qu'en peut avoir une personne pleine de volonté de vous tesmoigner qu'elle est véritablement,

Monsieur,

Vostre...

LIX.

Arch. des Aff. étr. France, t. 28, pièce 121. —
Mise au net de la main de Le Masle.

AU P. JOSEPH.

[Fin de septembre 1617.]

Mon Père, je veux vous tesmoigner par cette lettre que j'ay de la confiance en vous, puisque, bien qu'il y ayt plus d'un an et demy que nous ne nous soyons vus, je vous veux escrire avec la mesme franchise que si nous n'avions bougé d'ensemble. Je suis si gros de desplaisir des calomnies que tous les jours on me met à sus que, pour m'en soulager, je vous veux ouvrir mon cœur. Il y a quatre mois[1] que je receus du roy commandement de m'en venir icy, où j'ay depuis, par la grace de Dieu, vescu de telle sorte que j'estimois que, non-seulement sérois-je innocent devant Dieu, mais exempt de soubçon devant le monde. Cependant on me dépeint à S. M. des plus étranges couleurs qu'il est possible et me représente-t-on tout autre que je suis. Je me suis du tout attaché aux controverses et n'ay, sur mon honneur, autre but que de servir Dieu et le roy en cet exercice. Je ne recherche

[1] La dépêche du roi qui prescrivait à l'évêque de Luçon de se retirer dans son évêché étant datée du 15 juin, si nous prenions à la lettre ce que dit ici Richelieu, nous aurions pour la date de la présente lettre le 15 octobre. Mais nous voyons ici même que l'ouvrage contre les huguenots n'est pas encore achevé; or l'approbation des docteurs en théologie, pour ce livre, fut donnée le 9 octobre; cette circonstance met la date de la présente missive quelques jours auparavant. On peut donc proposer pour date approximative la fin de septembre.

que le repos pour cet effect. Je vous proteste devant Dieu n'avoir eu ny n'avoir autre pensée. Ce qui paroistra par le temps, ayant entrepris une œuvre contre l'hérésie que je n'acheveray point sans veilles. J'ay sceu que vous voiés et estimés grandement M. Deageant, que j'ay tousjours tenu pour estre un de mes amis. Pour cet effect, je vous supplie de le conjurer, de vostre part et de la mienne, de contribuer ce qui est en luy pour qu'il plaise au roy prendre une impression de moy conforme à la sincérité de mes actions, et de croire, ce qu'il verra tousjours par effects, que j'aimerois mieux mourir que de manquer à son service. Vous en pouvés donner vostre parole pour moy, et je vous asseure que n'en serés point en peine, ayant ce que je doibs en cela en telle recommandation, que je me manquerois plutost à moy-mesme que d'y manquer. Je n'eusse jamais creu que la passion de quelques-uns, qui ont entrepris de me faire de mauvais offices, eust eu tant de force contre mon innocence. Je vous proteste, entre vous et moy, que, par prières, j'ay souvent fermé la bouche à un de ceux qui y est le plus eschauffé sur le sujet de M. Deageant. Le temps fera cognoistre leurs bonnes intentions et justifiera les miennes. Ce m'est un grand crèvecœur de voir que, travaillant contre l'hérésie[1], les huguenots prennent occasion de rabbaisser ce que je fais contre eux par les mauvais bruits qu'ils espandent qu'on faict courre de moy dans la cour. Je vous asseure encore une fois que je mourrois plustost que de manquer à mon devoir envers le roy, et à tesmoigner par toute sorte d'effects à ceux qui m'obligeront tant que de luy faire perdre la

[1] Allusion à son livre contre *l'escrit adressé au Roy par les quatre ministres de Charenton*. (Voy. notre *Introd.* p. LXXII.) Ajoutons ici qu'on fit de cet ouvrage, au moment où il parut, en 1618, deux éditions successives. En 1623, un certain Rodolphe Gaziliers le traduisit en latin. L'évêque de Luçon envoya à Rome quelques exemplaires de cette traduction qu'il offrit à plusieurs cardinaux et au pape Urbain VIII; nous avons trouvé le bref par lequel S. S. l'en remerciait à la date du 2 mars 1624. Mais la grande fortune du livre arriva avec celle de l'auteur. Séb. Cramoisy en donna une édition in-4° en 1629; une autre parut à Rouen en 1630; et enfin l'imprimerie du Louvre publia en 1642, peu de temps avant la mort du cardinal, une magnifique édition in-fol. Je ne vois pas qu'il en ait paru depuis.

mauvaise impression qu'on luy donne de moy, que j'auray de cette obligation tout le ressentiment qu'ils sçauroient s'imaginer. C'est tout ce que je puis vous dire, sinon que je suis,

Mon Père,

Vostre...

LX.

Arch. des Aff. étr. France, t. 29, pièce 136. — Minute.

A M. LE GARDE DES SCEAUX[1].

[Vers le 15 octobre 1617[2].]

Monseigneur,

Ayant esté convié à revoir mes livres, et à traitter les principaux points de la foy, par des occasions qui se sont présentées en ce pays, sur le sujet de l'escrit adressé au roy par les ministres de Charenton, j'ay estimé que ce ne seroit pas chose du tout inutile, en ces quartiers où l'hérésie a pris plus forte racine qu'en aucun autre endroit de ce royaume, de faire voir ce que j'en ay faict. Deux des plus capables docteurs de la faculté de théologie de Paris qui soyent en ce pays[3], ayans veu ma minutte, ont approuvé mon travail. Ce qui me faict vous suplier très-humblement d'avoir agréable de m'accorder un privilége pour le mettre au jour.

Je me promets d'autant plus cette faveur de vous que je sçay combien vous favorisés les lettres et l'Église. C'est pourquoy, sans vous importuner davantage, je vous suplie de croire que je suis,

Monseigneur....

[1] C'était alors l'évêque de Lisieux, du Vair.

[2] Nous venons de dire que l'approbation des docteurs fut donnée à Poitiers le 9 octobre, Ce fut peu de jours après sans doute que Richelieu demanda le privilége; cette missive doit donc avoir été écrite vers la mi-octobre. Le privilége du roi est du 1er novembre. La minute a été classée fautivement en 1620 dans le manuscrit des Affaires étrangères.

[3] Le prieur provincial des Cordeliers de Touraine et Nic. Berger, théologal en l'église de Chinon.

ANNÉE 1618.

LXI.

[AU ROI.]

[Premiers mois de 1618.]

Nous avons donné, dans notre premier volume, p. 564, une lettre de l'évêque de Luçon au roi, d'après une copie d'un manuscrit du fonds de Sorbonne. Nous en avons trouvé plus tard la minute, de la main de Le Masle, aux archives des Affaires étrangères, France, tome 28, pièce 99[e]. Nous avons mis cette lettre, non datée, vers le commencement de 1618. Cette date se justifie par le texte même de la lettre, ainsi que par les autres missives que nous trouvons à cette époque. Toutes sont remplies des mêmes plaintes : « les mauvais bruits qu'on fait courir de lui, » les ombrages qu'on donne de sa conduite, « les fausses accusations sur les conseils qu'il donne, dans ses lettres, à la reine mère. » Excédé de tant de persécution, Richelieu, écrivant à son frère aîné, s'écrie : « Je ne puis assez m'estonner des calomnies qu'on me met à sus. » Richelieu s'est d'abord éloigné de la reine mère; retiré dans son évêché, ses ennemis n'ont pas cessé de l'y poursuivre; il demande au roi de lui assigner un lieu où il soit à l'abri du soupçon et des inimitiés dont il est victime. C'est bientôt après qu'on lui donne ordre d'aller à Avignon. — Nous remarquons qu'une autre main que celle de Le Masle a mis en tête du feuillet : « Non envoyée; » cependant Le Masle a conservé, dans son recueil, la copie d'après laquelle nous l'avons imprimée. — Il y a, entre cette copie et la minute dictée par Richelieu, quelques différences que nous allons noter.

Dernière ligne du texte, p. 564; ce passage est ainsi dans la minute :

« Tel autre qu'il luy plaira pour ma demeure [mesme la Bastille, s'il le juge estre à propos], l'asseurant que, quel qu'il soit, je l'estimeray grandement heureux si j'y puis vivre aussy exempt de calomnie que je le suis de coulpe et s'il me garantit, etc. »

L'incise enfermée ici entre crochets est ajoutée à la marge du manuscrit, de la main de Richelieu.

P. 565, ligne 9, au lieu de : « d'en rompre le nombre, » la minute met : « de rompre le moindre, » et donne comme suit le reste de la lettre : « Le jugement et la bonté de V. M. font que j'ose me promettre qu'elle adjoustera foy à mes paroles, que toutes mes actions justifieront, en faisant voir que je suis, comme je dois, et autant que personne du monde. . . »

LXII.

Arch. des Aff. étr. France, 1618-1619, t. 29, pièce 19e. — Minute de la main de Le Masle, de celle de Charpentier et d'un troisième secrétaire, avec quelques lignes de la main de Richelieu [1].

CAPUT APOLOGETICUM [2]. LUSSON.

[Avril 1618.]

Qui a jamais ouy parler que des civilités fussent crimes?

Si c'est crime, qui en est exempt? Quel seigneur, quel officier, quel prince n'est point tombé en cette faute?

Si on considère les temps, on trouvera que celuy auquel il [3] s'est enrichi est celuy des vieux ministres [4], et qu'il n'a eu nulle dignité, nul office, nulle charge depuis qu'ils ont esté ostez.

De leur temps, il avoit Amiens, qui a donné lieu à tant de brouilleries; depuis il l'a quitté.

[1] L'authenticité de cette pièce, comme œuvre personnelle de Richelieu, n'est pas douteuse; il y parle à la première personne, elle est écrite de la main de trois de ses secrétaires intimes, qui prennent la plume tour à tour; et l'écriture de Richelieu lui-même vient confirmer cette authenticité.

[2] Ce titre est écrit sur un premier feuillet blanc, où se trouve seulement cette note, dans un coin de la page, de la main de Charpentier : « Faudra insérer ce discours lorsqu'on faisoit le procès à Barbin et que, l'évesque de Luçon estant en Avignon, on parloit de le faire comparoistre; ou quand il fust arresté prisonnier à Lyon, qu'il escrivit au roy qu'il ne désiroit rien que de paroistre pour se justifier. » Cette annotation nous apprend que ce morceau a été composé pour entrer dans les Mémoires que préparait Richelieu; on y marque même sa place. On ne saurait dire l'époque précise où Richelieu l'écrivit; est-ce pendant son exil d'Avignon ou plus tard, quand il songea à composer ses Mémoires? Nous plaçons cette apologie (voy. la page 568 de notre premier volume) à la date à laquelle les faits se rapportent; on sait que l'ordre de l'exil en Avignon est du 7 avril. Au reste, la pièce conservée dans le manuscrit des Affaires étrangères est un simple projet qui attendait quelques développements, mais plus curieux que la rédaction définitive, laquelle a été fort abrégée, ainsi qu'on le voit dans les Mémoires manuscrits de Richelieu, aux Affaires étrangères, page 8 de l'année 1618 (1er vol. p. 495 de l'édit. de Petitot).

[3] On voit qu'il s'agit du maréchal d'Ancre.

[4] Au lieu des vieux ministres, Richelieu a mis dans ses Mémoires : les sieurs Brulart, Villeroy et Jeannin.

Eux, qui avoient pris racine du temps du feu roy, qui tenoient le timon des affaires, pouvoient aisément empescher l'accroissement de cette plante; il leur estoit aisé, veu qu'ils estoient en auctorité de longtemps et qu'il n'y estoit pas encore, le feu roy l'ayant tousjours tenu bas.

Tous les biens; toutes les charges et dignités qu'il possédoit, c'est de leur temps, voire mesme à la sollicitation de quelques-uns qui luy donnoient la main. Pourquoy n'est-ce pas crime de l'avoir laissé avancer lorsqu'on pouvoit l'empescher, si c'est crime à ceux qui l'ont trouvé en cet estat de l'y avoir laissé, quoyqu'ils ne peussent autre chose?

Est-ce crime d'avoir habitude avec luy, si cela n'a point esté à un personnage de mérite et de sagesse, y contractant une estroicte alliance, mariant ses enfants avec les siens?

Si estre venu en charge de son temps c'est un crime, qu'a faict le s^r du Vair qui l'en exempte?

Si estre sorti de sa charge, en estant osté contre son gré, luy donne cet advantage, en avoir voulu sortir par cinq fois, avec instance, de son propre mouvement, ne doit-il point donner le mesme à juste tiltre?

Quelle animosité est-ce de refuser au sceau ce qui est signé d'un nouveau secrétaire d'estat faict de leurs majestés, si on reçoit aux cours de parlement et ailleurs ce qui est scellé d'un garde des sceaux du tout nouveau en sa charge?

M^r le garde des sceaux, qui faict profession d'égalité en soy-mesme, ne devoit pas garder si longtemps une rancune comme celle qu'il a contre luy, et pour un subjet illégitime.

Fault rapporter le différend qu'on eust avec luy pour Mr de Nantes.

Jamais je n'ay rien faict que je n'aye creu certainement en ma conscience estre avantageux au roy, et je puis dire devant Dieu avoir tousjours eu une passion très-grande de luy complaire, je ne dis pas seulement à luy comme roy, mais comme Louis XIIIe.

Querelle avec le mareschal d'Ancre sur le subject des gardes qu'il vouloit envoier à Soissons.

Querelle parce qu'il disoit trop d'habitude (*sic*) avec le roy et la reyne sa femme.

Querelle pour lá paix.

Querelle pour Mr de Villeroy.

Qu'on ait voulu procurer la paix, qu'on soit venu à la guerre contre son gré, l'entremise de M. de Bérulle et le voyage du P. Loys le justifie. M. le cardinal de la Rochefoucault le sçayt.

Qu'on se soit voulu retirer, M. le cardinal de la Rochefoucault, M. de Bérulle, M. de Nantes, M. d'Aire, M. de Gamaches, le P. Souffren le sçavent; je nomme ceux-là pour estre moins suspects.

Si avoir signé deux comptans, sur lesquels on n'a rien receu, quoy qu'ils l'ayent esté par contrebas, est de peu de conséquence en un temps où la guerre devoit emporter beaucoup plus de despense secrette que celle qui s'est faicte, ceux qui en ont signé tant d'autres ne sont-ils point coulpables?

On a tant crié que le mareschal d'Ancre s'estoit grandement enrichi par la voye extraordinaire de dons et de comptans; si cela est, il fault qu'ils ayent esté signez. Pourquoy ceux qui ont signé ces dons et comptans sont-ils en grace? S'ils se couvrent du commandement de la reyne, comme ils le peuvent, pourquoy cette mesme couverture ne mettra-t-elle pas à l'abry les autres?

J'ay obéy à la reyne, il est vray; mais de qui tout le monde recevoit-il la volonté du roy que de sa bouche? Les particuliers, petits et grands, les communautés ne les ont point pris d'autres; nul n'a jamais révoqué en doubte ce qui sortoit de la bouche de cette princesse, et je proteste devant Dieu ne luy avoir jamais ouy dire parole, ni cogneu aucune intention qui peust déplaire au roy, mais, au contraire, toute affection. Que si en quelque chose le roy ne l'a pas cogneue, les artifices de ces malheureux en sont cause.

A un homme malheureux, on luy impute tout à faute.

Il despendoit en sa charge, on l'en estimoit en ce temps; maintenant on luy impute : il faisoit le prince!

Il estoit libre, franc et ferme; il en estoit loué; cependant maintenant il en reçoit blasme : tout se tourne en violence.

Il n'estoit point intéressé : maintenant c'est vanité.

Faisoit sa charge avec splendeur : c'est gloire.

En un mot, les vertus d'un homme en faveur luy sont vices en disgrace.

Les vieux ministres furent déposez pour le subjet de la paix, cette déposition ayant esté demandée par les princes [disant qu'ils sont cause des désordres de la France].

Au reste, ils se sont deffaits les uns les autres.

L. de L.[1] par son establissement, n'a osté personne hors de charge, il succède à Mangot; de façon que s'il y avoit du mal, il estoit faict.

M. du Vair, nouveau ministre, demeure. M. de Suilly, vieux ministre, n'est pas restably; ce qui montre que le roy n'improuve pas la mutation des ministres.

L. de L. a esté estably par le commandement de la propre bouche du roy.

Les ministres sont-ils Espagnols qui suivent les pas tracez par d'autres qui sont réputez bons François?

N'est-ce pas les vieux ministres qui ont traitté le mariage d'Espagne? Quand M. le prince s'en plaint, ne respondent-ils pas pour le roy, qu'il importe à S. M., pour le bien de son estat, et mesme de ses alliez, de se maintenir bien avec l'Espagne?

L'argent de la Bastille n'a pas esté despendu du temps des nouveaux ministres; les grands dons estoient faicts quand ils sont venus.

[M. de Villeroy tesmoigne à l'évesque de L. qu'il approuve sa promotion, le visite, l'employe, reçoit de luy sa déclaration.]

Servin voit l'évesque de L. le prie de demander une pension pour luy, luy faire rendre l'abbaye de la Victoire; demande fort judicieuse,

[1] L'évêque de Luçon. Les passages enfermés entre crochets sont de la main de Richelieu.

puisqu'il y avoit longtemps que le s[r] de Portes en estoit en possession.

Il voit souvent le mareschal.

Sa conscience, son honneur et si peu de cognoissance qu'il a des affaires du monde ne luy permettent pas de rien penser qui ne soit avantageux au roy :

Sa conscience, n'y ayant point de plus estroict devoir devant Dieu que celuy de subjet envers son prince;

Son honneur, estant clair que tout homme le perdant qui manque à rendre ce qu'il doit à son souverain;

La cognoissance des affaires du monde, n'y ayant personne d'entendement qui ne recognoisse que c'est cracher contre le ciel que d'entreprendre quelque chose contre les puissances supérieures.

Fault s'estendre[1] sur ce point de la conscience et de l'honneur, qui ne permettent rien que d'avantageux à un prince; sa grande affection, qui a tousjours esté et sera plus grande qu'il ne peut représenter.

Tout le conseil qu'il a donné à la reyne, depuis qu'il est hors de la cour, est de n'avoir nul sentiment de ce qui s'est passé, que ces misérables s'estoient attiré, par leurs mauvais comportements, leur peine.

Que tout ce que S. M. avoit à faire estoit à se gouverner si modérément que ses actions présentes justifiassent celles du passé; faisant paroistre une totale différence, c'est-à-dire qu'on recogneust une sy grande différence entre elle possédée par la mareschale d'Ancre et non possédée, qu'on jugeast clairement que tout ce qu'on pouvoit remarquer d'odieux au passé venoit de la mareschale.

Si c'est violence que de prendre les armes, pourquoy ceux qui les ont faict prendre aux premiers mouvements n'en sont-ils pas taxez?

N'est-ce pas M. le garde des sceaux qui a faict la première décla-

[1] Cette pièce était donc un thème qui attendait des développements; ce qu'on doit conclure également des blancs laissés dans le manuscrit, ainsi que du manque de suite qu'on remarque en quelques endroits. Ce ne sont même parfois que des pensées détachées.

ration sur l'emprisonnement de M. le prince, contre luy et les autres princes?

M. de Villeroy n'a-t-il pas dit plusieurs fois à la reyne, sur ce progrès des armes du roy, qu'il ne restoit autre chose qu'à poursuivre, qu'il ne manquoit rien en ses conseils, qu'il estoit seulement question de les exécuter.

Fils de père qui a tousjours servy les roys, et, en sy peu qu'il l'a peu, l'a tousjours faict luy-mesme, en son diocése, dès le commencement, le feu roy y a eu confiance; depuis la reyne l'a continuée.

Aux estats sa fidélité a paru, aux emplois qu'il a eus depuis;[1] et depuis la reyne estre à Blois, il a dit qu'il falloit confesser qu'on avoit cette obligation à la reyne et à ses nouveaux ministres d'avoir ouvert le chemin de conserver l'Estat et empescher les troubles, ne trouvant rien à redire en leurs conseils et en leur conduite; mais seulement en l'introduction, n'estimant pas leur autorité légitime, parce qu'elle luy estoit préjudiciable.

Il est libre aux princes d'oster qui bon leur semble quoyque gens de bien; le père Coton a esté osté.

« Meliora utique sacerdotibus damna quam lucra sæculi sunt. » (Ambros. tom. IV, lib. VI, epist. 49.)

« Multifidæ sunt et variæ mendacii semitæ. » (Theodor. p. 22.)

Il n'y a personne qui ne recognoisse que le vray serviteur doit diriger les volontez de son maistre à une fin avantageuse pour luy, mais que lorsqu'il ne peut les conduire où il veut, il doit les suivre où elles vont.

Fault commencer dès sa jeunesse, qu'on trouvera accompagnée de bons présages.

S'est tousjours conduit selon sa profession et selon les divers degrés ès quels il s'est trouvé.

A esté tel que la bonne opinion que le feu roy en avoit conceue dès

[1] A partir des mots « et depuis » ce passage est ajouté à la marge par Charpentier, sans indication de l'endroit précis où il le faut placer. Il doit d'ailleurs y avoir quelques fautes dans ce paragraphe, qui manque de clarté.

son jeune âge luy doit estre une marque de grande approbation. Le feu roy l'a voulu prosmouvoir[1] à la charge en laquelle il est devant qu'il eust l'âge requis.

A Rome, il a esté receu avec contentement et obtenu plus de grace qu'il ne désiroit, ny mesme que le feu roy n'en demandoit. Le pape en ayant rendu des tesmoignages singuliers, l'ayant dispensé à vingt-deux ans, remis pour plus de six mil escus de bulles. La Sorbonne a à faveur de l'avoir en sa société; il a faict estimer son banc célèbre pour la quantité de célèbres personnages qui y ont paru.

En tous lieux où il a vescu, il s'y est comporté avec estime.

Dans son diocèse, faisant sa charge sans donner lieu de plaintes aux huguenots;

Il a remis plusieurs églises;

Avancé le bien de la religion, sans toutefois que ceux qui en sont divisez s'en puissent plaindre.

Il se trouve aux Estats; il y faict sa charge, estant ferme dans le service du roy.

Faudra mettre la deffense de Barbin : mains nettes, courageux :

Mangot, excellent pour le sceau.

On laissera le jugement au lecteur, si des gens peuvent estre condamnés à juste tiltre s'estant gouvernés comme dessus.

Ce procès a esté vuidé autrefois à Rome, du temps de Séjan. Cependant on en laisse encore maintenant la décision non-seulement au jugement d'un sénat, mais celuy d'un chascun.

[1] L'épiscopat; mot écrit d'abord et rayé.

LXIII.

Arch. des Aff. étr. France, t. 28, pièce 107. — Minute.

AU ROI.

[Seconde quinzaine d'octobre 1618.]

Sire,

Ayant religieusement obéy aux commandemens de V. M. j'ay tousjours espéré qu'il luy plairoit prendre asseurance de la passion que j'ay et auray toute ma vie à son très-humble service. Mais me voyant jusques icy privé de mon attente, le désir que j'ay de ne rien oublier de ce qui est en moy pour ne l'estre pas à l'advenir, et le desplaisir que je ressens de voir mes frères, en ma seule considération, en l'estat auquel ils sont, m'ont faict estimer que, sur le dernier accident qui est arrivé à l'un[1], V. M. n'auroit point désagréable la supplication que je luy fais de leur vouloir donner quelque temps pour mettre ordre à leurs affaires, et à moy me prescrire un lieu proche d'elle, tel qu'il luy plaira, n'en exceptant aucun où je puisse demeurer pour caution de leurs actions et des miennes. Outre cette asseurance, V. M. leur donnera, s'il luy plaist, telles personnes qu'elle aura agréable, pour avoir esgard à leurs comportemens. Je ne doute point, Sire, que V. M. ne m'accorde ma très-humble requeste, ne pouvant qu'elle ne la trouve juste et raisonnable, puisqu'elle n'a autre fin que de me faire voir à V. M. par mes actions tel que je suis, et délivrer mes frères[2] d'une partie de leurs afflictions, qui me doivent estre et me sont plus sensibles que les miennes propres. V. M. aggréant ma supplication ordonnera ce qu'elle jugera à propos pour savoir comme nous vivrons en

[1] La femme de Henri de Richelieu était morte le 15 octobre; cette lettre, qui sans doute fait allusion à ce malheur, doit avoir été écrite dans la seconde quinzaine dudit mois.

[2] Henri de Richelieu et du Pont de Courlay, son beau-frère; cela ne doit pas se rapporter à son frère, le chartreux.

nous rendant où elle daignera nous prescrire, et establira au lieu de ma demeure tel ordre qu'elle trouvera bon pour estre informée de la façon avec laquelle je m'y gouverneray [1], n'y désirant autre contentement, outre celuy d'obéir à vos commandemens, qu'estre pourvu des livres que j'y feray porter, pour faire une réplique [2] à la response que quelques ministres de la religion prétendue réformée ont faicte au livre que j'eus l'honneur de dédier à V. M. l'année passée. Voilà, Sire, la très-humble supplication de celuy qui sera éternellement, de V. M....

ANNÉE 1619.

LXIV.

Arch. des Aff. étr. France, tome VI de la collection verte, fol. 1. — Original.

[3] SUSCRIPTION :

A MESSIEURS MESSIEURS DU CHAPITRE DE LUÇON.

8 février 1619.

Messieurs, nul ne sachant quel doit estre le cours de la vie et ne

[1] Fontenay-Mareuil a dépeint la vie que menait Richelieu dans son exil d'Avignon : « Pour lever tous les ombrages que l'engagement qu'il avoit eu avec la reine mère pouvoit donner, il prist un logis à part et ne pratiquoit que des gens d'estude et de piété, fuyant toutes autres compagnies, jusques à celle de ses frères mesme, qu'il ne voyoit que rarement et en public. » (T. I[er], p. 441, éd. Petitot.)

[2] Un ministre protestant, David Blondel, a fait au livre de l'évêque de Luçon une réponse intitulée : *Modeste déclaration de la sincérité et vérité des églises réformées de France, contre les invectives de l'évesque de Luçon et autres docteurs de l'église catholique,* Sedan, 1619. Richelieu aurait il pu connaître cette réfutation avant cette date d'impression ? Ou s'agit-il de quelque autre réponse ? Quoi qu'il en soit, nous ne voyons pas que la réplique dont il est question ici ait jamais paru, ni même que Richelieu l'ait écrite. (Voy. t. I[er], p. 608, lettre à M. de Guron.)

[3] En tête de cette pièce, on lit : « Lettre de Mgr. à MM[rs] du chapitre de Luçon, du 8[e] febvrier 1619. » Cette note, de la main de Cherré, doit avoir été écrite longtemps après cette lettre, peut-être pour un classement ; au moins nous ne trouvons que plus tard l'écriture de ce secrétaire.

pouvant prévoir en mon particulier comme il plaira à Dieu disposer de moy, le désir que j'ay de ne quitter pas ce monde sans vous laisser des tesmoignages de mon affection me faict dresser ce peu de lignes pour vous estre mises ès mains, au cas que je sois privé du bonheur de me trouver moy-mesme parmy vous devant que de passer de cette vie à une autre meilleure.

Je n'emploieray, Messieurs, aucunes paroles à vous asseurer de la passion que j'ay pour vous, sachant bien que vous n'en estes point en doute, et aussy que je désirerois vous la tesmoigner par effects.

En cette considération, je vous laisse mon corps, affin de reposer mort au lieu mesme où je me désire vivant, pour vous servir en servant Dieu, ainsy que j'y suis obligé.

Le lieu de ma sépulture sera, s'il vous plaist, immédiatement au-dessus du pulpitre des chantres, désirant que le plus haut du chœur, comme plus honorable, soit conservé pour mes successeurs qui viendront après moy.

Je vous laisse aussy toute l'argenterie de ma chapelle, mes ornements et trois tentes de tapisserie de Flandres, pour en tapisser le chœur sans vous obliger à quoy que ce puisse estre, me remettant à estre secouru de vous par vos prières (que je mandie avec affection), ainsy que vous l'estimerez à propos.

Si je pouvois vous laisser davantage, je le ferois très-volontiers; ma volonté surpassant ma puissance, mes désirs suppléeront au desfaut de mes effects.

Le premier bien que je vous souhaitte est de vivre tous avec le plus de cognoissance qu'il vous sera possible de vostre condition, vous remettant devant les yeux que ce monde n'est que tromperie, et qu'il n'y a contentement ny proffit qu'à servir Dieu, qui ne manque point à ceux qui le servent.

Je vous désire ensuitte un évesque qui, m'esgalant en affection, me passe en toutes autres qualités, le souhaittant aussy accomply que je me recognois plain de deffauts. Je le conjure, quiconque il soit, de résider avec vous, visiter son diocèze, eschauffer, par son exemple

et ses instructions, ceux qui soubs luy ont charge d'ame, à leur devoir, maintenir et augmenter le séminaire commencé à Luçon, auquel je laisse mil livres[1] et ma bibliothèque toute entière, pour donner plus d'occasion à des gens de mérite de s'y arrester.

Nul corps ne pouvant subsister sans l'union du chef avec ses membres, je vous supplie de vivre en estroite union avec celuy qui me succédera, vous asseurant qu'outre l'édification qu'en recevront ceux à qui vous devés bon exemple, vous n'en retirerés pas peu de proffit les uns et les autres.

Cela fait, Messieurs, il ne me reste qu'à vous conjurer d'aimer ma mémoire comme d'une personne qui vous aime tendrement, et qui, souhaittant avec passion vostre salut, sera éternellement,

Messieurs,

[2] Vostre bien affectionné confrère à vous rendre humble service.

ARMAND ÉVES. DE LUÇON.

D'Avignon, ce 8e febvrier 1619.

LXV.

Arch. des Aff. étr. France, t. 29, pièce 25. — Mise au net.

AU ROY[3].

10 mars 1619.

Sire,

Comme j'obéissois aux commandemens que V. M. m'a faicts d'aller trouver la reyne sa mère[4], M. d'Alincour m'a mandé que vous désiriés que je demeurasse à Lyon et y attendisse vos volontez. J'y seray,

[1] Il y avait « escus »; le mot « livres » a été écrit en surcharge.

[2] Cette formule et la date sont de la main de Richelieu.

[3] Richelieu a mis au dos : « Lettres escrittes au roy sur l'arrest qui fut faict de l'évesque de Luçon pár M. d'Alincour. »

[4] Voy. notre Ier volume, p. 580, note 2. La reine mère s'était évadée de Blois le 22 février, un peu avant le jour. Fontenay-Mareuil donne quelques détails sur cette évasion (t. I, p. 435); mais le récit est plus complet dans la *Vie du duc d'Épernon*, par Girard.

s'il plaist à Dieu, demain matin, pour y apprendre plus particulièrement ce qu'il sçaura de vos intentions et les suivre religieusement. Le changement, Sire, de la première résolution de V. M. me fait cognoistre que quelques personnes, qui ne me veulent pas de bien, m'ont rendu de mauvais offices auprès d'elle[1]. Sur quoy je n'ay rien à luy dire, sinon que je me tiendray très-heureux si V. M. veult obliger tels gens à vérifier ce qu'ils peuvent dire contre moy. Je me promets, Sire, cette grace de vostre justice, la raison requérant que vous fassiés voir la malice des uns et des autres, et que vous punissiés ceux qui l'auront mérité. C'est, Sire, ce dont je supplie très-humblement V. M. comme aussy de croire que je seray jusques au dernier soupir de ma vie,

Sire, de Vostre Majesté

Le très humble, très obéissant et très fidèle sujet et serviteur.

De Vienne, ce 10e mars[2] 1619.

[1] Richelieu était dans l'erreur; le roi n'avait pas donné l'ordre de l'arrêter, il n'y avait là qu'un excès de zèle de la part du gouverneur de Lyon. (Voy. t. Ier, *loc. cit.*)

[2] Le même jour, la reine mère écrivait d'Angoulême au chancelier : Elle a expliqué au roi les causes de son évasion et se plaint « des rigueurs et violences inouïes, comme celles que j'aprends, d'armer puissamment contre la personne qui l'a mis au monde ». Malgré la présence des mauvais conseillers, « Villiers n'a pas laissé de recognoistre, en l'esprit du roy, les tendres sentimens de la nature ». Elle envoie au chancelier la copie des deux lettres qu'elle a écrites au roi et le prie de faire son devoir en représentant à S. M. le péril de ce que l'on luy fait faire. Pièce 26. — Nous trouvons dans le tome V du *Mercure françois*, p. 174 et 176 de l'année 1619, deux lettres adressées au roi par la reine mère, les 4 et 11 avril. La reine proteste de la sincérité de ses intentions; personne plus qu'elle ne peut avoir intérêt à la prospérité du règne du roi son fils; cependant elle se voit entourée de soldats; elle supplie Louis XIII de considérer les funestes conséquences d'une telle guerre pour la monarchie et le repos des peuples. L'armée du comte de Schomberg la menace « pour supprimer la voix de ses fidelles remontrances et opprimer sa condition et sa liberté ». Nous n'avons point le manuscrit des lettres, mais il est impossible que l'évêque de Luçon, revenu dans les derniers jours de mars auprès de la reine mère, n'ait pas pris part à la rédaction, d'autant que le premier de ses conseillers d'alors, le duc d'Épernon, avait été envoyé par elle avec des troupes pour l'opposer aux entreprises de Schomberg.

L'ÉVÊQUE DE LUÇON ET LE CONNÉTABLE DE LUYNES.

Nous abordons ici une période de la vie de Richelieu où la conduite et le caractère de cet homme célèbre ont été mal appréciés et peints de couleurs peu fidèles par quelques historiens qui ne connaissaient pas les documents que nous allons publier et qui ont accordé à des apparences trompeuses et à des témoignages alors acceptés une confiance trop facile. Nous devons donc au lecteur, soit pour rectifier d'inexactes notions sur l'évêque de Luçon, soit pour la parfaite intelligence des lettres qui vont suivre, quelques explications sur deux circonstances importantes de la vie de Richelieu, que ramène sous nos yeux l'époque où nous nous retrouvons :

1° Les négociations entre le roi et la reine mère exilée par le duc de Luynes, après le meurtre du maréchal d'Ancre;

2° L'élévation de l'évêque de Luçon au cardinalat.

Lorsque la dignité de cardinal fut promise par Louis XIII à Richelieu, celui-ci chargea un intime ami, Séb. Bouthillier, abbé de la Cochère, de se rendre à Rome, afin de hâter par ses soins vigilants et ses officieuses démarches le succès de cette difficile affaire. Dans le dessein d'entourer de plus d'autorité cette mission particulière, l'évêque de Luçon obtint qu'on donnerait à son messager un caractère officiel; et, dans notre Ier volume (p. 655), nous avons publié la lettre du roi qui l'accrédite. Depuis nous avons obtenu aux Archives du ministère des affaires étrangères communication des manuscrits de Rome se rapportant aux années 1619-1622[1], et nous y avons trouvé, sauf quelques pièces absentes, toute la correspondance de l'abbé de la Cochère pendant son séjour à Rome (environ deux ans) soit avec son frère Claude Bouthillier, soit avec Richelieu. Cette correspondance, qui n'est citée nulle part et que personne ne paraît avoir connue, nous raconte avec une exactitude minutieuse les vicissitudes de cette affaire, si lente à s'accomplir, si contrariée dans sa poursuite, dont l'évêque de Luçon attendait le dénouement avec une anxieuse et secrète impatience, avec une apparente et vaniteuse froideur.

A l'aide de ces documents inédits, de diverses pièces également nouvelles: lettres originales de Richelieu, du duc de Luynes, du P. Arnoux, de M. de Blainville, de l'archevêque de Sens (Jean Davy Duperron), et autres personnages considérables employés dans les négociations de 1619 à 1622; à l'aide enfin d'une correspon-

[1] Vol. 23-27.

dance récemment imprimée de Bentivoglio[1], nonce en France, et qui nous révèle des intrigues que l'abbé de la Cochère a longtemps ignorées, nous pouvons achever de faire bien connaître ce point initial et décisif des grandes destinées de Richelieu : sa promotion au cardinalat, et aussi les négociations entre la mère et le fils, où la mémoire de l'évêque de Luçon est intéressée.

La demi-obscurité qui a enveloppé ces deux événements n'a reçu qu'un jour faux et douteux des mémoires du temps, sans excepter ceux de Richelieu lui-même. On comprend que l'évêque de Luçon a pu être plus discret qu'on ne voudrait sur certains points; et les autres historiens ont, à leur tour, méconnu parfois son caractère dans la poursuite du cardinalat, ainsi que dans les négociations entre la mère et le fils. Occupons-nous d'abord de cette courte période de querelles qui allèrent jusqu'à la guerre civile, et de réconciliations peu sincères mêlées de brouilleries nouvelles; période qui n'a pas été suffisamment étudiée, où la conduite de l'évêque de Luçon a été l'objet des conjectures les plus contradictoires et souvent, selon nous, les plus injustes.

Ce n'est pas ici le lieu de faire l'histoire complète des années 1619 et 1620; nous ne voulons que dégager le rôle de Richelieu, au milieu des intrigues compliquées dont elles furent remplies.

L'évasion du château de Blois, qui eut lieu dans la nuit du 21 au 22 février, jeta la cour dans une profonde inquiétude et dans un trouble facile à concevoir. Après la catastrophe du 24 avril 1617, la reine mère avait passé près de deux ans au château de Blois, à demi captive, et en butte aux sourdes persécutions de Luynes. Bentivoglio, qu'on ne peut soupçonner de malveillance contre le favori, dont il avait la confiance, et pour lequel il paraît en toute occasion favorablement disposé, écrit dès le mois de juillet 1617 : « Sono più che mai grandi i sospetti che s' anno della regina madre, onde S. M. passa una misera vita[2]. » Et il ajoute, au sujet de Richelieu : « Questi ministri sono suoi nemici e son quali che nudriscono principalmente i sospetti. Luine dà buone parole, ma non si fida. » Paroles dont il faut se souvenir et que Bentivoglio lui-même a parfois trop oubliées dans certaines appréciations de la conduite de Richelieu. Luynes avait mis près de la reine mère le sieur de Modène, un de ses parents, pour la surveiller de près, et cet espionnage, dont elle était singulièrement irritée, n'était pas une de ses moindres misères. Non-seulement on l'environnait d'espions, mais on éloignait d'elle tous ceux en qui elle pouvait prendre confiance. Après qu'on lui eut enlevé l'évêque

[1] *Lettere diplomatiche di Guido Bentivoglio... ora per la prima volta publicate per cura di Luciano Scarabelli.* 2 volumes in-12. Torino, 1852. — [2] Lettres de Bentivoglio, 19 juillet 1617, p. 156.

de Luçon, le roi refusa de lui donner pour chevalier d'honneur M. de Liancourt qu'elle avait demandé. On lui interdisait même le choix de ses serviteurs les plus intimes : « Modena, dit encore Bentivoglio, ha avuto ordine particolare di far che la Regina non pigli al suo servizio un secretario propostole da Lusson[1]. » Tels étaient les commencements de cet exil; et deux années déjà s'étaient écoulées dans cette vie de persécutions et d'outrages dont la reine mère ne pouvait espérer la fin, car elle n'y voyait d'autre terme que celui des soupçons et de la haine de Luynes[2].

Cependant la voilà libre à Angoulême, entre les mains de Ruccellai, qui avait monté le coup, et du duc d'Épernon, qui l'avait exécuté; celui-ci disposant d'une armée, ayant une position à reconquérir; l'autre, méchant esprit, dévoré d'ambition et fécond en intrigues. Une guerre civile semblait imminente.

Avec son bon sens et son génie rusé, Luynes vit tout de suite que le plus pressé était de mettre la reine mère sous une autre direction; et il comprit, en même temps, que l'évêque de Luçon était seul capable de substituer son influence à celle des dangereux libérateurs de Marie de Médicis. L'évêque de Luçon fut en toute hâte rappelé de son exil et réuni à la reine mère[3].

Le fait ainsi posé, examinons la situation des deux personnages dont l'histoire doit juger la conduite.

Le duc de Luynes, qui craignait avec raison les rancunes de Marie de Médicis pour les injures qu'elle avait reçues de lui, ne sentait nulle envie de la voir réconciliée avec le roi, mais il convenait qu'il eût l'air de le désirer; aussi affectait-il de déclarer à tout le monde que cette réconciliation était le but de sa politique[4].

[1] Lettre du 2 août, p. 163.

[2] Il l'avait bannie avec la ferme résolution de la tenir éloignée : « La sua massima è di tener lontana la regina e Condé. » (Bentivoglio, lettre du 19 juillet précitée.) Et le 6 septembre le nonce écrivait encore : « Modena mi disse liberamente che non s' era pensato, ne si pensava al ritorno della regina. »

[3] Vittorio Siri, chroniqueur vénal et par conséquent peu sûr, quoique fort adroit à se procurer des informations et des documents, écrivant après la mort de Richelieu, dont il avait sollicité et reçu les bienfaits, l'a souvent fort injustement traité; dès qu'il le voit arriver en scène, il l'annonce comme un très-habile tripoteur d'intrigues, et prédestiné à la ruine de la reine mère : « Conosciuto habilissimo raggiratore d' affari et d' intrighi. . . fatatamente nato all' esterminio della Regina. » (*Mém. rec.* t. IV, p. 623, 624, in-4°.)

[4] Bentivoglio nous l'apprend : « Quanto alla sua venuta in Angiers, tutto si crede, ch' ella sia per venirci presto. Quanto al total accommodamento, se ne spera sempre meglio, ed ultimamente il cardinale di Retz, ed il padre Arnoldo mi dissero che Luines era di già venuto intieramente in questa risoluzione che il re vedesse la madre e che vivessero insieme, e feci anch' io, tre dì sono dopo l' audienza del rè, un buon' officio col medesimo Luines sopra l'istessa materia, che fù molto ben ricevuto da

Il négocia donc la paix, jugeant avec une subtile perspicacité le double nœud qu'il lui fallait dénouer :

Ennemie déclarée, la reine mère était dangereuse pour la paix publique; franchement réconciliée, vivant auprès du roi, et reprenant sur ce faible prince son influence passée, elle était dangereuse pour le favori.

Il fallait donc faire promptement la paix, et différer le plus possible la parfaite réconciliation. Rien d'ailleurs n'était plus facile, avec l'esprit soupçonneux, contumace et opiniâtre de la reine mère, que de contester longtemps sur l'exécution d'un traité.

La même politique qui tendait à tenir Marie de Médicis séparée du roi, Luynes la jugeait plus nécessaire encore à l'égard de Richelieu, qui lui inspirait une si juste défiance. Plus on supposait à l'évêque de Luçon d'empire sur la reine mère, plus il était important de l'éloigner lui-même. L'influence de la reine mère sur le roi était redoutable pour Luynes principalement à cause de l'influence de Richelieu sur cette princesse.

Tous ceux qui voyaient, en ces derniers temps, la reine mère rendent témoignage de son désir de réconciliation; le prince de Piémont venant d'Angoulême l'affirme; « Mostra di aver lasciata la regina molta disposta ad accommodarsi in tutto alla volontà del re, » écrit Bentivoglio; et, racontant le résultat d'une mission du P. Bérulle vers Marie de Médicis, il dit que ce bon père aussi la trouva toute prête à se confier à l'amitié du roi, « ne voulant d'autre place de sûreté que le cœur de son fils. » Les favoris, ajoute Bentivoglio, furent épouvantés de la voir disposée à un si prompt retour : « i favoriti se ne mostrano molto commossi... sono restati come attoniti... temono che la regina voglia venire addiritura in corte per rovinarli. » Cela était écrit le 24 mai, et huit jours après, le 2 juin, Bentivoglio nous apporte une preuve frappante de l'inquiétude que causait au duc de Luynes la seule pensée du retour de la reine mère auprès du roi : « La verità è che Luynes va cercando qualche maggior stabilimento per tutte le mutazioni che potessero nascere in caso che il re e la regina si rimettano ben insieme, e a questo ha procurato di aver la Bretagna ed ultimamente la Provenza, ed ora tratta della Picardia provincie tutte dove egli avrebbe delle piazze maritime e che lo terrebbero lontano dalla corte, laddove il suo governo presente della Francia è sulle porte di Parigi. » (*Lett. di Bentivoglio*, t. II, p. 153.)

lui. » (Dép. du 2 juillet 1619.) Luynes les trompait tous, et l'on voit, ici comme presque toujours, la disposition de Bentivoglio à donner au favori une confiance sans examen. Il était porté, au contraire, à mal parler de Richelieu; en annonçant son rappel auprès de la reine mère : On attend de lui de bons offices, dit Bentivoglio, « piaccia a Dio che non sia il contrario, essendo egli stato trattato si male. » (Lett. du 13 mars, p. 111.)

Certes de telles précautions ne pouvaient être inspirées que par un profond sentiment d'effroi, et n'est-il pas évident que Luynes a dû prendre avec lui-même la résolution de ne laisser revenir la reine mère que s'il ne trouvait aucun moyen de l'empêcher?

Cependant si l'événement trompait son espérance et ses précautions, si une réconciliation sincère ramenait la reine mère à la cour, accompagnée de Richelieu, Luynes était bien résolu de ne pas s'abandonner lui-même, et s'il lui fallait compter avec l'habile conseiller de Marie de Médicis, il se disait que du moins l'évêque de Luçon n'avait point d'armée, et que de plus il redoutait lui aussi, sur la reine mère, l'influence de ceux qui disposaient des troupes, comme le duc d'Épernon. Ainsi, dans ce moment, la présence de Richelieu auprès d'elle en éloignait une armée; et, quant à l'ambition du prélat, Luynes avait des promesses toutes prêtes dont l'exécution restait dans sa main. Gagner du temps, c'est quelquefois l'habileté des génies supérieurs; c'est plus souvent la ressource des caractères qui manquent de la sûreté du coup d'œil et d'une prompte résolution.

Il ne faut pas perdre de vue ces secrètes combinaisons du duc de Luynes.

Quant à l'évêque de Luçon, qui sentait sa supériorité sur le favori du roi, il devait souhaiter au contraire de se rapprocher de la cour avec non moins d'ardeur qu'en mettait Luynes à l'en écarter. Richelieu, qui n'avait rien à attendre d'une princesse exilée, pouvait tout espérer de la mère du roi, assise à la droite du trône et intimement unie avec son fils. Seulement il fallait qu'elle revînt à la cour dans une position convenable; c'est ce que voulait obtenir Richelieu et c'est précisément ce que Luynes ne voulait pas.

Telle était la disposition réciproque de Luynes et de Richelieu lorsque la paix fut signée à Angoulême le 31 avril, et ratifiée à Saint-Germain le 2 mai.

Cette paix n'avait pas entièrement satisfait la reine mère; elle s'était montrée exigeante et l'on fut défiant à son égard. Elle avait dû abandonner le gouvernement de Normandie pour celui d'Anjou, et on lui avait donné trois places de peu de défense. Elle voulait Amboise ou Nantes qu'on lui refusa[1].

Dès les premiers temps Luynes causa à Marie de Médicis une mortification à la-

[1] « La regina è condicesa ad accettar il governo d'Angio... e di lasciar il governo di Normandia .. ha fatto ricercar il re, con grande istanza, a volerle dar di più la città e castello d'Ambuosa, o la città e castello di Nantes in Bertagna, che hanno buoni ponti di pietra sulla stessa riviera (la Loire), ed a questo effetto è venuto il padre Berul. Sopra questa domanda si sono fatte lunghe consulte in San Germano, e in somma è stato concluso che la regina si debba contentar della prima offerta. » (Dép. du 6 mai 1619.)

quelle cette princesse se montra extrêmement sensible. Ruccellai, trompé dans son ambition, humilié dans son orgueil, jaloux surtout de voir la confiance de la reine, dont il se vantait d'être le libérateur, donnée tout entière à Richelieu, la quitta subitement, et alla offrir ses services à Luynes. Celui-ci les accepta avec d'autant plus d'empressement que cet infidèle serviteur lui apportait tous les secrets de sa maîtresse. Avec quel amer dépit ne dut-elle pas le voir accueilli, récompensé à la cour pour prix des trahisons dont elle serait victime?

La reine mère fut aussi informée que la première pensée de Luynes, lorsqu'il apprit qu'elle était libre, avait été de délivrer M. le Prince de la prison d'État où elle l'avait fait enfermer du temps du maréchal d'Ancre. Marie de Médicis était sortie de Blois le 22 février; dès le 2 mars Luynes était à Vincennes, où il eut un entretien avec le prince de Condé[1]; et le 8 avril il lui faisait remettre une lettre du roi par Cadenet son frère; Cadenet, lui rendant son épée, lui laissait espérer la fin prochaine de sa captivité[2].

Luynes ignorait les sentiments de la reine mère, et dans le trouble où, en ce premier moment, l'évasion de cette princesse avait jeté la cour, il put la croire animée d'un ardent désir de vengeance; on ne devait donc pas trouver étrange que le premier ministre se ménageât le prince de Condé pour l'opposer aux généraux du parti de la reine mère; c'était même une mesure de prudence dont il est juste de le louer.

Néanmoins la liberté promise en ce moment au prince de Condé, c'était plus qu'une mortification infligée à la reine mère, c'était une menace dont elle fut profondément irritée[3]; elle eut l'adresse de renvoyer le coup à de Luynes. Dans un

[1] « Luines quattro dì sono visitò Condé. » (Dépêche de Bentivoglio du 6 mars.)

[2] Bibl. imp. fonds Dupuy, 92. — Vittorio Siri, *Mem. recondite,* IV, 611 et suiv. La reine mère considérait ce procédé comme une insulte personnelle : « Non per altro motivo che per dispettarla ed offenderla direttamente. » Voyez aussi les *Mémoires* de Deageant (p. 218), souvent cités, mais qu'il faut lire avec précaution puisqu'ils ont été composés sur l'invitation du cardinal, et dans l'espoir de sortir de la Bastille, où Deageant les écrivait

[3] Luynes s'efforçait de faire croire à Marie de Médicis que ce prince n'avait que des sentiments de bienveillance pour elle, mais elle n'en crut rien et avec raison. Dans une longue conversation que M. le Prince eut avec l'ambassadeur de Venise, aussitôt qu'il fut sorti de prison, il lui déclara ses véritables sentiments, que l'ambassadeur résume en quatre points, l'un desquels il exprime ainsi : « Desiderio che il mondo sappia che la sua inclinazione sia di star unito con Monsù di Louines, come all' incontro contrario alla regina madre. » (Dépêche du 21 novembre 1619.)

mémoire de ses griefs[1], elle-même, instruite de ce qu'on voulait faire, demande avec instance la liberté du prince, elle se plaint des rigueurs exercées contre lui, et de cette détention jadis nécessaire, et maintenant si inutilement prolongée. Il n'est pas difficile de reconnaître là l'ingénieuse subtilité de l'évêque de Luçon.

Ce n'étaient pas les seuls déplaisirs qui vinssent aigrir les mécontentements de la reine mère. Au moment où il était le plus nécessaire de l'incliner aux sentiments pacifiques, le comte de Schomberg s'empara violemment de la petite ville d'Uzerches, où se trouvaient des troupes à elle. Marie de Médicis se plaignit vivement au roi de ce que ses généraux la traitaient encore en ennemie[2].

Enfin, sans énumérer tous les griefs de la reine mère et sans reproduire ici son mémoire, arrêtons-nous sur ce dernier fait :

Pendant qu'on négociait cette paix, un odieux incident vint compliquer les embarras de la négociation. Un misérable tenta de faire sauter la citadelle d'Angers où logeait le duc d'Épernon. Le criminel fut jugé et pendu, et certes personne n'eut la pensée que Luynes ait eu la moindre connaissance du crime. Mais on comprend combien il était facile aux intrigants qui entouraient Marie de Médicis et qui ne voulaient pas la paix, d'éveiller, dans cet esprit soupçonneux, des défiances et des craintes capables de déconcerter les efforts des sages conseillers qui la portaient à la conciliation.

Des procédés qui auraient inquiété la personne la plus confiante devaient singulièrement alarmer Marie de Médicis.

Celui qui cherche la vérité parmi toutes ces intrigues où, pour juger des faits douteux, le seul moyen est de pénétrer les intentions, celui-là doit tenir grand compte des humeurs et du caractère des personnages dont il apprécie les actions. C'est ce que n'ont pas fait quelques historiens qui, dans cette circonstance et dans celles qui vont suivre, ont porté contre Richelieu une sentence sévère. On oublie que les difficultés lui venaient de ceux dont il défendait les intérêts autant au moins que des adversaires. On juge un homme devant lequel s'élevaient des obstacles de tous les côtés, comme on le jugerait s'il eût dominé la position, comme s'il eût été maître de tous ses actes.

Cependant, nous l'avons dit, Richelieu parvient à triompher de tout mauvais vouloir, de toute obstination, de toute méfiance; le traité est signé.

Parviendra-t-il également à en obtenir toutes les conséquences ?

Ici le succès ne dépend plus de lui seul, et il y faut le concours, la participation loyale et la bonne volonté du duc de Luynes.

[1] Bibl. imp. Mss. de Dupuy, 92, fol. 133.

[2] Lettre du 4 avril, t. V du *Mercure françois*, p. 172.

Le point important, c'était la réunion de la mère et du fils.

Est-il besoin de dire toute la répugnance que devait éprouver Marie de Médicis à retourner à la cour? Depuis la sanglante matinée du 17 avril elle n'avait pas revu Luynes, elle lui devait tous les chagrins de sa captivité; que pouvait-elle attendre de l'effroi dont il avait été saisi à la nouvelle de son affranchissement? Quelle confiance pouvaient lui inspirer les paroles adoucies de Luynes, lorsqu'elle savait qu'on s'efforçait de détacher d'elle tous ses amis, lorsque les principales conditions du traité d'Angoulême ne s'exécutaient pas? Avec le caractère de Marie de Médicis, et dans une position où de légitimes défiances tourmentaient son esprit, il fallait se hâter de paraître sincère, et Luynes laissa s'écouler près de deux mois sans donner une sanction nécessaire aux engagements contractés; c'est le 20 juin seulement qu'on enregistra au Parlement l'amnistie promise à ceux qui avaient servi sa cause. Elle se résigna pourtant à retourner auprès du roi; et qui lui fit prendre cette résolution, dont tout le monde autour d'elle la détournait, si ce n'est l'évêque de Luçon?

La voilà à Cousières, château qui appartenait au duc de Montbazon, le beau-père de Luynes, où le roi arriva le lendemain.

L'entrevue de la mère et du fils fut pleine de larmes et de tendresses; la nature reprit un moment ses droits, en dépit des griefs de la politique. Cette affection, qui sembla renaître avec quelque vivacité, fut précisément l'une des causes d'une rupture nouvelle. Ce n'était pas Richelieu qui avait pu s'alarmer de ces heureux symptômes; rien n'était plus favorable à ses desseins secrets, à ses ambitieuses espérances, que de voir ce sentiment maternel et filial, dans sa chaleur nouvelle, promettre à la reine mère le retour de son ancien ascendant sur le roi; tandis que de Luynes en conçut une méfiance désespérée.

Aucun historien n'a su précisément les incidents qui, durant les quelques jours passés à Tours, ont fait qu'une entrevue commencée avec une ferveur d'amitié pleine d'heureux présages se termina dans des démonstrations d'une froideur inquiétante. Il paraît que, quelque temps auparavant, le bruit courut, bruit renouvelé peu après l'entrevue, que la reine mère et le prince de Piémont, son gendre, avaient concerté ensemble de s'unir à l'Espagne pour renverser le puissant favori, et qu'on troubla l'esprit du roi de ces perfides menées. Bentivoglio avait écrit le 2 juillet : « Tornò poi d'Angoulemme il principe di Piemonte... ha mostrato... d' avere lasciata la regina molto disposta ad accommodarsi in tutto alla volontà del re. » Et c'est seulement quelques jours après que le même Bentivoglio, dans une nouvelle lettre, vient jeter l'alarme. Comment comprendre un changement si brusque dans les sentiments de la reine mère ainsi que dans les résolutions du prince de Piémont, qui d'ailleurs n'était pas retourné auprès de Marie de Mé-

dicis? Et puis on n'apporte en preuve aucun fait, des paroles et c'est tout[1]. Bentivoglio a écrit ici à la légère; d'où viennent ces bruits? ne peuvent-ils pas avoir été répandus par les ennemis de la reine mère? On ne lui épargnait pas les calomnies inventées pour empêcher la réconciliation. Bentivoglio lui-même l'écrit à ce moment : « Malcontenti non mancano, e non mancano cattivi, che fanno quanto possono che non segua la riconciliazione intiera fra il re e la regina[2]. » Nos manuscrits de Turin et de France, aux Affaires étrangères, ne nous ont donné aucune information sur ces relations si amicales, sur cette alliance politique et criminelle entre la reine et son gendre, que rapportent les ambassadeurs seulement sur des causeries de salon. Ce sont là de ces nouvelles dont les agents diplomatiques remplissent au hasard leurs dépêches, sans prendre soin d'en rechercher la vérité. L'évêque de Luçon n'y est d'ailleurs pas nommé. Et puis la suite des événements donne à ces bruits hasardés un formel démenti, puisque, à quelques mois de là, Marie de Médicis faisait la guerre sans aucune assistance ni de l'Espagne, ni du Piémont, sans même qu'aucun indice révèle une tentative quelconque de la reine, ni de ses prétendus alliés à ce sujet. Nous insistons parce qu'il importe de montrer qu'il faut pourtant choisir parmi ces nouvelles diplomatiques, qu'on ne doit certainement pas négliger, mais où le véritable historien puise ses informations, tout en se gardant d'y croire aveuglément.

Très-habile écrivain, esprit plus vif et plus fin que solide et réfléchi, d'un génie bien inférieur à celui de Richelieu, s'imaginant que l'alliance avec l'Espagne et avec l'empire était la meilleure politique que pût adopter la France, le nonce Bentivoglio était d'ailleurs beaucoup plus sympathique au caractère de Luynes qu'à celui de Richelieu. Il recevait et il donnait les confidences calculées de Luynes pour d'incontestables vérités, et ne tenait aucun compte de l'esprit de Marie de Médicis dans son jugement des affaires présentes. C'est ce que fait à son tour M. Cousin, qui accepte comme des faits avérés[3] ce qu'écrit

[1] « Ho inteso da buona parte, » dit Bentivoglio, dépêche du 16 juillet 1619. — « Mi è stato detto... » écrit à son tour l'ambassadeur vénitien, dépêche du 17 septembre. Mais qui a dit cela? quelle créance méritent ces ouï-dire anonymes? et peut-on les admettre comme de sérieuses autorités historiques? Bentivoglio a dans Luynes une confiance absolue, imperturbable, il ne soupçonne pas que le favori puisse avoir rien de caché pour lui : « Veramente mi aperse il cuore, » dit-il ailleurs avec une candeur peu diplomatique. (Dépêche du 2 juillet 1620, p. 347 du 2e vol.)

[2] *Lettere diplomatiche*... t. II, p. 156.

[3] M. Cousin tient en grande suspicion les paroles de Richelieu et il met en celles de Luynes une confiance absolue; lui-même le dit en termes exprès, que nous citerons tout à l'heure, et il déclare qu'il se « renferme dans les faits avérés. » (*Journal des savants*, juin 1861, p. 347.) Mais

Bentivoglio, c'est-à-dire ce que Luynes a déclaré. L'histoire peut-elle ratifier cette condamnation prononcée sur le témoignage d'un rival, presque d'un ennemi?

On se sépara donc; le roi partit de Tours pour Compiègne; la reine mère se rendit dans sa ville d'Angers. La séparation froide, mais sans aigreur, laissait encore l'espoir d'un futur rapprochement. Toujours attentif à sauver les apparences, Luynes écrivait des lettres fort soumises et suppliait la reine de revenir, en même temps qu'il agissait de manière à prolonger son éloignement. Marie de Médicis avait, nous l'avons dit, accepté de bonne grâce la délivrance du prince de Condé, mais on la blessa profondément en affectant de dire et répéter, dans la déclaration, que Mr le Prince était innocent, que sa détention était un acte inique, qui n'avait été ordonné que par un audacieux et coupable abus de l'autorité du roi, et par un misérable que le roi avait eu le courage de châtier. On semblait ainsi ne frapper que le maréchal d'Ancre, mais l'insulte atteignait directement la reine mere, qui avait signé l'ordre en un temps où elle exerçait l'autorité du roi; sans être nommée, elle recevait le coup à la face de toute la France, à la face même de l'Europe, attentive aux événements qui troublaient le royaume. Luynes s'excusa, mais, comme toujours, par de vaines paroles, et l'insulte était un fait solennellement enregistré en cour de parlement[1].

Et puis si, comme nous l'avons remarqué, on ne devait pas reprocher à Luynes de rechercher, pour la couronne, l'assistance du prince de Condé, en un moment où la guerre civile aurait pu subitement éclater, maintenant Marie de Médicis ne pouvait pas voir, sans en être inquiète et blessée, qu'on travaillât à se faire de M. le Prince un appui contre elle, et qu'on le lui présentât comme un adversaire

il n'y a pas d'autres faits que les paroles de Luynes et le refus obstiné de la reine mère de revenir à la cour. M. Cousin dit encore : « Le témoignage le plus décisif contre Richelieu est celui de Fontenay-Mareuil; or voici le passage : « Déjà on soupçonnait qu'il (Richelieu) voulait gouverner, et qu'on n'aurait point de repos que cela ne fût. Mais soit *qu'il connût l'aversion de la reine mère trop grande pour lui en faire la proposition*, ou plutôt qu'aveuglé de son bonheur... il voulût le pousser jusqu'au bout... » Ainsi ce témoignage *le plus décisif* est fondé sur un doute : « on soupçonnait; » Fontenay-Mareuil n'ose être affirmatif, et, tout en penchant vers l'une des deux opinions, il pose l'alternative. Il reconnaît d'ailleurs, comme nous, que l'intérêt véritable, manifeste, de l'évêque de Luçon était que la reine mère revînt à la cour. Nous aurions bien de la peine à croire que Richelieu n'ait pas vu une vérité si évidente et qui le touchait de si près. Concluons : si le témoignage le *plus décisif* nous permet le doute, les autres témoignages moins décisifs nous permettent davantage.

[1] *Mercure françois*, t. VI, p. 337.

et un ennemi, lorsqu'elle ne semblait plus avoir que des sentiments pacifiques, et lorsqu'on négociait avec elle une réconciliation.

Plusieurs historiens ont résumé les griefs dont la reine mère se plaignait aux ministres et au roi son fils; il est inutile de les répéter ici, remarquons seulement qu'on y répondait par quelques satisfactions sans importance, accompagnées de force lettres très-polies[1], portées par des personnages considérables, que Luynes envoyait coup sur coup, les uns après les autres; et tout cet empressement semblait calculé pour faire paraître aux yeux du public la bonne volonté, l'entière soumission du favori, et en même temps l'obstination et les injustes résistances de Marie de Médicis. Ceux qu'on chargeait de messages ne lui offraient d'ailleurs aucune satisfaction réelle, citons entre autres une lettre de l'un d'eux, de celui qui, par le caractère dont il était revêtu, pouvait avoir plus d'autorité sur elle, le P. Arnoux; il écrivait à Richelieu : « ... Il n'y a rien qui doive retenir la reyne mère qu'elle ne se rende près du roy au plustost... pour mettre fin au scandale public qui s'espend par toute la chrestienté...; tout ce qu'elle souhaite luy est asseuré dans l'approchement de son soleil... On a, ce me semble, jusques icy, pris en cette affaire, dès le commencement, le contrepoint..... Le roy ne contribue rien à tout cela; celui qui l'approche de plus près en est marry[2]... » Le P. Arnoux continue ainsi pendant trois grandes pages, pleines de phrases vagues et générales, sans venir au fait d'aucune des choses que demandait la reine mère, comme gage des promesses qu'on lui avait faites. Enfin un dernier incident vint accroître encore l'irritation de cette princesse. Luynes fit avancer le roi jusqu'à Orléans, avec des troupes, dans l'intention apparente de contraindre par la force sa mère à quitter Angers et à revenir à la cour. Rien ne pouvait être mieux imaginé pour l'encourager dans son obstination et la provoquer à la lutte.

Il est bien certain que la plupart de ceux qui entouraient Marie de Médicis s'étudiaient à fomenter ses soupçons, à aigrir sa mauvaise humeur, et la disposaient ainsi à la guerre; ils flattaient sa passion, contre laquelle Richelieu combattit longtemps presque seul; enfin convaincu que sa résistance devenait inopportune, il céda de guerre lasse, et se vit forcé d'obéir à la passion de la reine

[1] Parfois ces politesses devaient la blesser plus que lui plaire; ainsi lors de la promotion des chevaliers de l'Ordre, en 1619, on lui envoya la liste lorsqu'elle était arrêtée, communication qu'elle reçut avec dédain, dit Vittorio Siri : « Di questa ambasciata mostrò dissapore la regina, perchè se le mandava a dar parte d' una cosa fatta, più in guisa di dargliene la nuova che per domandare il suo parere. » (T. V, p. 70.)

[2] Lettre du 24 janvier 1620. Autographe. Arch. des Aff. étr. France, t. 30, pièce 4ᵉ.

mère, qui sans cette obéissance se croyait trahie par ses conseils. Richelieu ne le dissimule pas, et ce qu'on sait de plus positif à cet égard, c'est lui-même qui nous l'apprend : « Je voyois bien qu'il y avoit beaucoup à espérer pour la reine dans la cour, et rien dehors; mais parce qu'il y avoit beaucoup à craindre dans la puissance des favoris, j'aimai mieux suivre les sentiments de ceux qui la détournoient d'aller trouver le roi, que de faire valoir mes raisons; ce que je fis cependant, avec ce tempérament, que je suppliai la reine d'envoyer recevoir les avis des personnes affectionnées à son service, avant que de prendre une dernière résolution[1]. » Et continuant, dans cette mesure, à défendre le parti de la paix, il donne des conseils de prudence, représentant « qu'en toute affaire, avant d'y entrer, il falloit considérer comment on en pourroit sortir[2]. » Mais quand les princes, le petit comte de Soissons avec sa mère et le duc de Vendôme furent arrivés auprès de la reine, l'évêque de Luçon n'eut plus qu'à se taire.

Nous le savons, lorsque, dans leurs mémoires, les hommes publics parlent d'eux-mêmes à la postérité, ils ne lui font que des confidences discrètes, et il les faut lire avec une certaine défiance; mais, outre toutes les autres raisons qui nous engagent à croire ici Richelieu, nous avons une lettre confidentielle, écrite la veille de la bataille du Pont-de-Cé, à un homme qui savait sa conduite, et auquel il ne pouvait déguiser sa pensée, l'archevêque de Toulouse, depuis cardinal de La Valette; cette lettre laisse voir une sorte de découragement, et un réel sentiment d'inquiétude[3] : « Toute l'espérance de traitter est rompue (mandait l'évêque de Luçon à cet ami, le 2 août), ces messieurs n'en veulent point ouyr parler. En cette extrémité nous sommes résolus de faire ce que doivent faire des gens à qui la nécessité apprend à se défendre[4] . . . » N'est-ce pas le langage tristement résigné d'un homme contraint de suivre un parti qu'il a désapprouvé?

La vérité est qu'en abandonnant forcément son opposition en face d'une vo-

[1] Lisez la page 576 des *Mémoires de Richelieu*, t. I[er], édit. Petitot.

[2] *Ibid.* t. II, p. 63, 66.

[3] « Richelieu était, comme la reine mère, rempli d'espérance*, » dit, au contraire, M. Cousin, tout préoccupé de cette fausse idée que l'évêque de Luçon avait conseillé la guerre, et voyait avec joie le jour de la bataille arrivé.

[4] Orig. Bibl. imp. supplément français, 920. Voy. notre I[er] vol. p. 653. Quelques jours après l'événement et la signature du traité d'Angers, l'évêque de Luçon écrivait encore: « Il semble maintenant que ce qui estoit le plus esloigné soit le mieux réuny, tant les réconciliations sont entières. Je croy que, comme la raison les a faites, qu'elle les maintiendra. » C'était bien là ce que désirait Richelieu, et la satisfaction qu'il exprime ici n'est certainement pas feinte. (*Ibid.* p. 653, note 4.)

* *Journal des Savants*, 1862, p. 338.

lonté irrésistible, il ne changea pas d'opinion, et aussitôt qu'après la déroute on est revenu au parti de la paix, c'est lui qui a été chargé de la négocier.

Nous ne saurions trop le répéter, les intérêts de Richelieu étaient intimement liés aux intérêts de Marie de Médicis; il ne pouvait, en ce moment, arriver au pouvoir que par elle, et pour qu'il devînt puissant il fallait qu'elle-même fût puissante; la trahir alors c'était se trahir soi-même. La paix qu'il avait voulue l'année précédente, il la voulait encore; mais la question n'était plus à Angers telle qu'elle avait été à Angoulême, lorsque l'évêque de Luçon emporta la résolution de la paix. Ici, tout à fait impuissant à faire triompher son système pacifique, que voulait-on qu'il fît? fallait-il qu'il abandonnât la reine mère au moment du péril? C'est alors qu'avec bien plus d'apparence on viendrait l'accuser de l'avoir trahie.

Vittorio Siri, qui, lui aussi, n'a d'autre autorité que le duc de Luynes, justifie de son mieux celui-ci, et rejette tout le mal sur Richelieu, en rapportant une conversation du favori avec le nonce : « Nel ragionamento mostrò che 'l male venisse di Lusson, il quale per posseder più la regina non la vedeva venire volentieri in corte. Et perchè non mancavano di quelli che dicevano che vi fosse una intelligenza secreta frà lui et il medesino Lusson affin che la regina non venisse, li disse Luines che non valicarebbono due o tre giorni ch' egli metterebbe in chiaro la verità et farebbe restare confusi i malevoli, et più d'ogn' altri il medesimo Lusson[1]. »

Que Luynes ait accusé Richelieu d'avoir fait tout le mal, nous n'en sommes pas surpris, c'était le rôle de Luynes; ce que nous comprenons moins facilement, c'est qu'on ait accepté ce témoignage d'un ennemi comme une vérité incontestable. Voilà pourtant ce que fait Bentivoglio, lequel répète toujours : « Luynes m'a dit. . . » Il invoque aussi les propos du cardinal de Retz et du P. Arnoux, mais tous deux ne font que rapporter ce que leur avait dit aussi Luynes; de sorte qu'en définitive Luynes reste toujours le seul témoin. Et notez que les paroles de Luynes rapportées par Bentivoglio se contredisent fréquemment[2] sans que celui-ci ait l'air de s'en apercevoir. Une contradiction manifeste n'est-elle pas un indice certain que la vérité n'est pas là?

Au reste, les contradictions sont perpétuelles et viennent de tous côtés dans cette période assez obscure de la vie de Richelieu.

[1] *Memorie recondite*, t. V, p. 42, édit. in-4° de 1679, in Lione appresso Anisson. — Nous croyons qu'il eût été difficile à Luynes de réaliser cette menace, et il ne l'a pas tenté.

[2] Luynes se défend d'avoir eu la pensée de tenir la reine mère séparée du roi. Bentivoglio dit au contraire, d'après le propre aveu de Luynes, que c'était son intention déclarée. (Ci-dessus, p. 430, note 2.)

Nous verrons bientôt les opinions diverses touchant la promotion au cardinalat; sur le point qui nous occupe, on n'est pas mieux d'accord.

Les uns, comme on vient de le voir, ont accusé l'évêque de Luçon d'avoir, de concert avec Luynes, donné à la reine mère de perfides conseils pour la pousser à la déroute du Pont-de-Cé; de l'avoir, à dessein, séparée de tous ceux qui pouvaient faire la force de son parti. La veille de cette bataille, dit-on, « Luynes était tout à fait rassuré, par ses intelligences avec l'évêque de Luçon, qui lui promettait que Marie serait bientôt en son pouvoir[1]. »

Les autres lui ont imputé d'avoir porté la reine mère à former, par une entente coupable avec la comtesse de Soissons, une ligue formidable avec l'Espagne, le Piémont et les Huguenots, pour perdre le duc de Luynes. Ces deux accusations sont évidemment contradictoires, et, à mon sens, fausses l'une et l'autre. Richelieu s'est bien gardé de jouer le jeu de Luynes; il a voulu jouer son jeu à lui, et faire que la reine mère pût reconquérir son influence auprès du roi. S'il lui a cherché, dans ses démêlés avec Louis XIII, de grandes alliances, comme celle de la comtesse de Soissons, Richelieu voulait rendre le parti de Marie de Médicis plus considérable, afin d'obtenir pour elle de meilleures conditions, non en vue de faire une guerre où il ne présageait que la défaite. Et lorsque, réduit à l'extrémité, la veille de la bataille, il obtient de la reine mère l'autorisation d'envoyer encore des négociateurs[2] à Louis XIII, il leur donne ces instructions d'une laconique énergie : accepter toutes les conditions du roi. Un seul point embarrassait encore la négociation; il s'agissait des seigneurs qui avaient suivi le parti de la reine mère, et qu'elle ne consentait pas à abandonner. On finit cependant par conclure un traité; les négociateurs le rapportèrent à Angers, et Richelieu le fit signer à la reine mère. Cependant le duc de Bellegarde, chargé de le remettre au roi, n'arriva pas à temps, et la bataille s'engagea[3], mais l'évêque de Luçon avait fait tout ce qu'il avait pu pour la prévenir; il voulait donc réellement la paix. Il la voulait à tout prix, ne pouvant l'avoir au prix qu'il avait d'abord espéré.

Il semble qu'il suffirait d'un mot pour faire taire ces accusations, maintes fois repétées, d'une intelligence de Richelieu avec Luynes, pour sacrifier à sa propre ambition les intérêts d'une reine à laquelle il devait tout; c'est que cette intelligence n'était pas un secret, et que Richelieu ne s'en cachait pas.

En quittant Paris pour suivre la reine, Richelieu n'avait certainement pas négligé de se ménager quelque ouverture à la cour, et un moyen de correspondance avec ceux qui tenaient en leur main le sort de la reine et le sien. Et

[1] *Vie de Marie de Médicis*, t. III, p. 67.

[2] Le duc de Bellegarde, l'archevêque de Sens et le P. de Bérulle.

[3] Le P. Griffet, t. I, p. 266, édition in-4°.

d'ailleurs personne ne croirait qu'un homme aussi prudent que Luynes eût consenti à laisser l'évêque de Luçon accompagner la reine sans avoir sondé ses sentiments, sans s'être assuré qu'il ne mettait pas un ennemi auprès de la reine exilée. Mais, et c'est là, nous le répétons, le point décisif, ni Richelieu, ni de Luynes ne faisaient mystère de cet accord. Le fait de leur correspondance n'était ignoré de personne, seulement chacun pouvait l'interpréter à sa fantaisie; aujourd'hui que leurs lettres ouvertes sont entre nos mains, nous savons qu'elles n'offrent pas la moindre apparence de trahison; Richelieu y parle beaucoup moins de lui que de la reine sa maîtresse, dont il défend la cause avec chaleur et qu'il sert fidèlement. On verra ci-après quelques-unes de ces lettres.

Quoi qu'il en soit, et malgré, selon nous, les efforts sincères de Richelieu, la guerre éclata et fut aussitôt terminée; la bataille dura deux heures. Un second traité fut signé entre le roi et sa mère, à Angers, le 10 août.

Maintenant arrêtons-nous un moment sur ce qu'on vient de lire: ne sommes-nous pas fondé à conclure de la simple exposition des faits que, dans ces négociations entre la reine mère et le roi, après la délivrance de Blois, Richelieu a marché d'un pas droit et a travaillé loyalement à l'œuvre de la réconciliation? Il l'a fait (et nous ne prétendons pas en faire un mérite quelconque à l'évêque de Luçon), il l'a fait parce que c'était son intérêt. « Les témoignages les moins suspects, dit M. Cousin, ne permettent aucun doute sur la sincérité de Luynes, mais celle de Richelieu est-elle aussi certaine[1]? » On le voit, c'est un parti pris chez M. Cousin d'accueillir toute parole de Luynes avec une pleine confiance, et comme une irrécusable vérité, tandis que toutes les paroles de Richelieu, il les récuse, les jugeant artificieusement calculées. Est-ce donc le procédé d'un historien vraiment impartial? Nous avons montré que Bentivoglio ne sait rien que ce qu'il apprend de Luynes, qu'il n'a d'autres témoignages contre Richelieu que la parole de ce témoin suspect, de cet ennemi; et Bentivoglio est à son tour l'unique témoin de M. Cousin; de sorte qu'en définitive c'est Luynes tout seul qui est entendu dans cette enquête. J'avoue que cela ne me suffit pas pour rester convaincu de la duplicité, de la perfidie du conseiller de Marie de Médicis, non plus que de la bonne foi, de la parfaite sincérité du favori de Louis XIII. Sans doute, je n'espère pas trouver l'exacte vérité dans les Mémoires de Richelieu, pas plus que dans les déclarations du duc de Luynes; tout cela peut être également arrangé pour l'histoire, ou pour la politique; mais j'examine les actes, et derrière les actes je cherche, il faut le répéter, les intérêts, parce que c'est une considération qui, sur des hommes tels que Richelieu et Luynes, exerçait une incontestable in-

[1] *Journal des Savants*, 1861, p. 346.

fluence. Malgré l'admirable talent d'exposition qui recommande les articles sur le duc et le connétable de Luynes, on est frappé de l'embarras visible qu'éprouve M. Cousin dans l'accomplissement du labeur qu'il a entrepris de rabaisser le caractère de l'évêque de Luçon pour relever celui du connétable, de donner un noble rôle à celui-ci, tandis qu'il fait jouer à celui-là le plus triste personnage; dans l'affaire du cardinalat, l'un est un habile mystificateur, l'autre une dupe dont on se moque; dans les négociations entre le roi et sa mère, Luynes est loyal avec Richelieu et dévoué à son maître; Richelieu immole la reine mère à un égoïsme hypocrite; il est de mauvaise foi à l'égard de Luynes en même temps qu'infidèle à sa royale maîtresse. Richelieu paralyse les puissantes armées des ducs d'Épernon et de Mayenne « qui seules pouvaient bien faire la guerre[1]; » et il fait combattre Marie de Médicis au Pont-de-Cé, « avec la petite armée d'Anjou[2], » sans aucune chance de succès. Il a obstinément fait échouer toutes les tentatives de réconciliation entre la mère et le fils, uniquement pour assouvir son ambition; enfin « il a traité *sous main* pour son compte, moyennant un prix convenu[3]. » Ne voilà-t-il pas tous les signes de la trahison?

Cependant quelques pages plus loin, et lorsqu'il ne place plus l'évêque de Luçon en présence de son héros, M. Cousin s'indigne contre ceux qui accusent Richelieu de trahison : « Il avait perdu sa maîtresse, dit-il, il ne l'avait pas trahie[4]. » Et presque aussitôt, après quelques considérations pleines de sens, il s'écrie encore : « N'est-il pas tout à fait absurde de prétendre qu'il l'a trahie? »

D'où vient cette contradiction que tout le prestige du style de M. Cousin ne parvient pas à dissimuler, si ce n'est de cette lutte intime, dont peut-être lui-même ne s'est pas bien rendu compte, entre le désir de donner en ce moment à Luynes tous les mérites de loyauté, de patriotisme, d'habileté, et la crainte de dégrader ce grand caractère de Richelieu, pour lequel, après tout, M. Cousin avait une admiration véritable?

Une autre contradiction non moins manifeste, c'est de soutenir que Luynes avait un désir sincère de rappeler auprès du roi la reine mère[5], qui ne pouvait revenir à

[1] *Journal des Savants*, 1862, p. 313.

[2] *Ibid.* p. 338.

[3] *Ibid.* p. 313.

[4] *Ibid.* p. 337.

[5] M. Cousin a reconnu (*Journal des Savants*, 1863, p. 57) que Luynes craignait surtout de voir la reine mère réinstallée dans le conseil; mais Luynes était trop intelligent et trop prévoyant; il avait l'œil trop éveillé sur tout ce qui pouvait menacer la faveur dont il jouissait, pour ne pas comprendre qu'une fois rétablie à la cour, vivant près du roi son fils, et sous la conduite de Richelieu, la reine mère reprenait forcément une place considérable dans les affaires, et qu'alors il serait tout à fait impuissant à tenir fermées devant cette princesse les portes du conseil.

la cour qu'avec Richelieu; en même temps qu'il démontre avec la dernière évidence et par des preuves certaines la crainte profonde qu'éprouvait Luynes de l'influence de la reine mère, et surtout de celle de Richelieu la guidant de ses conseils. Est-il possible de n'être pas frappé de telles contradictions et de ne point apercevoir l'embarras qu'elles révèlent?

Nous arrivons au second des points sur lesquels nous essayons d'apporter quelque nouvelle lumière.

Nous avons dit qu'une seconde paix avait été signée le 10 août 1620. Une des conditions de cette paix fut certainement la promesse des deux chapeaux, déjà promis, pour l'archevêque de Toulouse et pour l'évêque de Luçon.

La promotion de l'évêque de Luçon éprouva de longues et pénibles vicissitudes. Il y a pour cette affaire, comme pour celle que nous venons d'exposer, un fait obscur à éclaircir, afin de bien distinguer ce que les historiens ont dit de faux ou de vrai sur cette circonstance importante de la vie du cardinal.

Nous avons trouvé, dans le manuscrit du fonds de Sorbonne compilé par Le Masle, trois lettres du roi; l'une au pape, l'autre au cardinal Borghèse, neveu du pape, la troisième à l'ambassadeur de France à Rome, le marquis de Cœuvres. Le roi réclame avec instance la dignité de cardinal pour les deux protégés de sa mère, MM. de La Valette et de Richelieu. Le manuscrit ne donne à ces copies ni suscription, ni date; il nous a été facile de suppléer les suscriptions; quant à la date, nous avons éprouvé quelque incertitude, et nous nous sommes décidé à la mettre en 1619[1]. M. Cousin veut qu'elles soient du mois d'août 1620, et il se peut qu'il ait raison.

Mais M. Cousin ajoute qu'en 1619 « la France ne demanda point de chapeau

[1] En mettant ces lettres au mois de septembre 1619 (t. Ier, p. 619), nous supposions qu'elles avaient été écrites ensuite de promesses faites alors, et d'ailleurs croyant peu vraisemblable qu'elles eussent pu être adressées à Rome, en 1620, une dizaine de jours seulement avant le 29 août, jour où le roi renouvelle au pape la même demande, et dont, pour celle-ci, la date est certaine. — Quant à savoir si ces trois lettres, qui sont imprimées dans le t. Ier de notre collection, doivent ou non figurer parmi les lettres de Richelieu, nous avons dit (*loc. cit.*) les motifs qui nous ont engagé à les admettre, ne les considérant pas comme l'œuvre exclusive de Puisieux, et nous répétons que, si le prieur des Roches, le meilleur juge à cet égard, les a copiées dans son recueil des missives de son illustre patron, c'est qu'il a su que l'évêque de Luçon n'avait pas été étranger à la rédaction. Sans doute il était de la charge du secrétaire d'État de les faire signer au roi, de les envoyer et aussi de tenir la plume; mais il ne semble pas douteux que, dans la position où étaient en ce moment la reine mère et son protégé, celui-ci n'ait à peu près dicté ces trois lettres.

pour l'évêque de Luçon; » et ici nous ne saurions nous rendre à cette affirmation de l'illustre écrivain. Nous avons sur ce point le témoignage de l'abbé Mourgues de Saint-Germain qui était alors auprès de la reine mère, et qui depuis a écrit sur les souvenirs de cette princesse aussi bien que sur ses propres souvenirs. Ce défenseur de Marie de Médicis, dont les pamphlets calomnieux ne méritent nulle confiance, devient un témoin sérieux dès qu'il ne s'agit que d'un fait qui n'implique aucun blâme contre Richelieu. Or que dit l'abbé de Saint-Germain? « La paix [d'Angoulême] fut faicte avec la promesse secrette d'un bonnet de cardinal pour l'évesque de Luçon[1]. » Outre cet irrécusable témoignage et d'autres indices, nous avons un document que M. Cousin ne connaissait pas, et qui prouve que le manque de foi dont l'évêque de Luçon se plaignait en 1620 n'était pas le premier qu'il pût reprocher au favori. Nous avons une lettre signée : Saint-Caliste, adressée de Rome à l'évêque de Luçon, en janvier 1621[2], à l'occasion de la promotion qui venait de se faire, et dans laquelle Richelieu encore n'avait pas été compris. Nous y lisons : « Maintenant qu'il ne s'agit point tant de l'honneur que l'on vous veut promouvoir que de la dignité du roy et de sa couronne, qui est entièrement engagée à obtenir *ce que depuis dix-huict mois S. M. a continuellement faict demander par Mr l'ambassadeur*, et depuis si vivement poursuivi par l'envoi de tant de courriers. . . » Ces dix-huit mois nous reportent précisément au traité d'Angoulême. Saint-Caliste était d'ailleurs un personnage auquel on doit s'en rapporter; il était à Rome, et il écrivait à Richelieu lui-même; comment croire qu'il lui ait écrit ce qui n'était pas[3]? Il ne saurait donc exister le moindre doute sur une demande de chapeau faite à Rome pour Richelieu en 1619.

Au reste la nouvelle demande faite en 1620 n'eut pas plus de succès que la première, quoiqu'elle ait été en apparence mieux accueillie. Une lettre du cardinal Borghèse adressée à l'évêque de Luçon le 15 septembre, à l'occasion de celle que le roi lui avait écrite le 29 août, félicite Richelieu de l'éclatante justice rendue à son mérite éminent; le cardinal neveu promet d'appuyer la demande de tout son pouvoir : « In quello che potrà derivar da me, obbedirò al comman-

[1] *Les lumières pour l'histoire de France*, etc. p. 70 de l'éd. in-4° de 1636.

[2] Classée dans le manuscrit en 1620; mais le texte même offre plusieurs preuves certaines qu'elle est de 1621. (Archives des Affaires étrangères; Rome, t. XXIII, volume non numéroté.)

[3] Nous voyons que l'évêque de Luçon communique vers ce temps au P. Joseph une lettre dud. sr de Saint-Caliste; c'était probablement celle-là même que nous citons, *Lettres de Richelieu*, t. Ier, p. 639. Cette lettre de l'évêque de Luçon au P. Joseph (Ezéchiéli) a été mal classée par nous. Il faut voir l'errata général où nous indiquons sa véritable place.

damento di lor maestà[1]. » On verra bientôt que ces protestations étaient peu sincères.

Mais Richelieu était trop perspicace pour compter beaucoup sur les assurances polies du cardinal neveu, dont la bonne volonté, eût-elle été même aussi vive qu'elle paraissait, devait rencontrer plus d'un obstacle.

A quatorze ans de là en arrière, Richelieu ne voyant pas venir l'institution pour l'évêché de Luçon, que lui avait donné Henri IV, l'alla chercher lui-même. Il n'en pouvait faire autant pour le cardinalat. Si aujourd'hui il y avait à prendre à Rome un chapeau, à Paris il y avait à espérer autre chose, et Richelieu ne pouvait, en ce moment, quitter la reine mère. Il envoya donc près du pape un autre lui-même, ainsi que nous l'avons dit plus haut[2].

L'abbé de la Cochère partit peu de temps après la date de sa lettre de créance. Il écrit de Turin à son frère Claude Bouthillier, le 30 septembre, sur le point de se rendre à Rome; il a bon espoir, mais il ne se fait pas d'illusion sur les difficultés; et il ne connaissait certainement pas les plus insurmontables : « Je vous supplie, dit-il à son frère, de vous rendre actif plus que jamais, afin de prévoir à tout ce qui peut altérer tant soit peu la bonne intelligence que nous avons tant désirée... Aidez à lier de plus en plus les cœurs, à quoy vous servira d'entretenir le plus souvent ceux qui sont le plus dans l'action de la Cour... » L'abbé de la Cochère nomme les personnages dont il faut solliciter les bons offices : « Surtout M. de Sens[3], lequel sans doute a un grand pouvoir sur les esprits... Il est raisonnable de soulager en cecy M. de Luçon qui porte presque seul tout le faix de la maison de la reyne... Il est bon aussy que vous

[1] Orig. Arch. des Aff. étr. Rome, t. XXIII.

[2] P. 428. Ajoutons ici, au sujet de la lettre qui accréditait l'abbé de la Cochère : La copie de cette lettre dont l'original est au British Museum avait été envoyée au ministre de l'instruction publique par un homme de lettres alors en mission à Londres, avec cette note : « D'après l'original autographe. » — Autographe, j'en doute, mais il se peut que la plume ait été tenue par Lucas, le secrétaire de la main. Je pensais que la lettre avait dû être à peu près dictée au secrétaire du roi par Richelieu, lequel était alors à Tours, avec la reine mère, auprès de S. M. dans la première ferveur d'une récente réconciliation. M. Cousin, qui n'a connu que le texte imprimé dans notre Ier volume, a dit que cette dépêche était de Puisieux et non de Richelieu (*Journal des Savants*, 1862, p. 686). Son assertion vaut-elle mieux que ma conjecture? Je n'en sais rien; je ne puis nier, ni affirmer, n'ayant pas eu entre les mains l'original, qui m'aurait peut-être offert quelque indice.

[3] C'était le frère de feu le cardinal Duperron.

disiez librement à M. de Luynes ce que vous jugerez plus nécessaire pour maintenir les choses au bon estat auquel elles sont[1]. »

Et ces recommandations, l'abbé de la Cochère les renouvelle constamment durant deux ans qu'il a sollicité à Rome cette grande affaire du chapeau pour l'évêque de Luçon. Sans cesse il demande qu'on aide Richelieu, qui ne s'aide pas lui-même. Nous n'avons pu trouver une longue lettre qu'il lui écrivait en ce temps-là, mais nous en avons le sens dans une autre missive, adressée le même jour, 31 octobre, à Bouthillier, son frère : « J'ay bonne opinion, disait l'abbé de la Cochère, de l'affaire de M. de Luçon, pourveu qu'on face à la Cour exactement ce que je luy escris, et dont je donne l'air; et en celles que j'escris à M. de Luynes et en celle que j'escris à M. de Puisieux, à qui M. l'ambassadeur en escrit fort amplement, et mesme M. de Chasan, qui est un très honneste homme, et avec lequel j'ay faict une particulière amitié. »

Quel était ce personnage dont l'ami de Richelieu semble espérer le concours? Bentivoglio va nous l'apprendre. Chassan avait une mission secrète, déguisée sous l'apparence d'une mission avouée, laquelle n'était qu'un prétexte.

Luynes, de plus en plus inquiet de l'influence que pourrait prendre la reine mère, guidée par Richelieu accru de cette grande dignité de prince de l'église, résolut de les tromper tous deux; et, en même temps qu'il adressait au Pape, au cardinal neveu, et à l'ambassadeur de France à Rome, les lettres contenant la demande formelle et pressante de deux places de cardinaux pour l'archevêque de Toulouse et pour l'évêque de Luçon, Luynes imagina de faire signer au roi une dépêche mystérieuse[2], par laquelle on avertissait S. S. que la demande faite pour M. de la Valette était seule sérieuse, et qu'on ne voulait pas de chapeau pour l'évêque de Luçon. Afin de ne pas ébruiter la duplicité de cette manœuvre souterraine, on abandonnait pour ce moment le droit qu'avait la France à deux places dans le sacré collége. Or ce fut M. de Chassan qu'on chargea de porter cette dépêche annulant en partie les trois dépêches officielles, dont aussi sans doute il était en même temps porteur.

On comprend de combien de précautions dut être entourée cette perfidie politique; si la reine mère eût pu s'en douter, le ressentiment de se voir ainsi jouée,

[1] Autographe. Arch. des Aff. étr. Turin, t. III, fol. 214.

[2] Nous avions bien soupçonné, de la part du duc de Luynes, quelque sourde et déloyale pratique, ourdie contre l'évêque de Luçon (*Lettres de Richelieu*, t. Ier, p. 618, note); mais, d'accord en ceci avec le P. Griffet, nous avions voulu penser que le roi n'avait pas trempé dans cette fourberie et surtout ne l'avait pas autorisée de sa signature officielle. Nous nous étions trompé, et c'est avec pleine raison que M. Cousin, s'appuyant sur une dépêche de Bentivoglio, a relevé cette erreur.

animé encore par le dépit de Richelieu, aurait pu, dans l'état actuel des affaires, amener de déplorables résultats; aussi, peu de personnes furent mises dans la confidence à Paris; et, à Rome, le pape et le cardinal neveu auraient dû être les seuls informés[1]; l'ambassadeur fut trompé comme les autres, et on lui fit jouer ce rôle ridicule de poursuivre avec chaleur, et par ordre de sa cour, une affaire pour laquelle il était officiellement désavoué. Cet ambassadeur était le futur maréchal d'Estrées.

Cependant Chassan était arrivé à Rome avant l'abbé de la Cochère, qui, comme on a vu, chercha à lier avec lui amitié, bien loin de se douter qu'il fût venu tout exprès pour faire échouer l'affaire dont lui, la Cochère, poursuivait l'accomplissement.

L'intrigue contre Richelieu suivait son cours; et dans les premiers jours de novembre un gentilhomme de la chambre du roi, Marsillac, chargé officiellement d'aller annoncer au Pape la nouvelle des succès obtenus en Béarn contre les protestants, portait encore un message secret de Luynes, confirmant les résolutions qu'on avait déjà envoyées par Chassan[2].

[1] Bentivoglio dit dans sa lettre : « Eccettuate quelle persone delle quali Chiassan dovrà valersi, che sarà particolarmente l'Eschnard. » (Dép. du 6 septembre.) Le Sr Eschinard n'était point, comme on l'a dit, un agent secret, c'était un fonctionnaire entretenu par la France près le gouvernement pontifical, avec le titre d'*expéditionnaire en cour de Rome*. Nous le rencontrons quelquefois dans la correspondance de Richelieu. — On ne comprend guère qu'un secret qu'il était si important de tenir profondément caché*, qui, en France était resté entre Luynes, Puisieux et Bentivoglio, fût livré, à Rome, à des employés subalternes, tels qu'Eschinard. Chassan ne devait avoir besoin de personne pour le succès d'une intrigue à laquelle le saint-père était tout prêt à donner les mains; le difficile alors, c'était d'obtenir la promotion de Richelieu, et rien n'était plus aisé au contraire que de le faire exclure. Il suffisait que la mystérieuse dépêche fût donnée au cardinal neveu sans mettre aucun intermédiaire dans la confidence; et, selon les usages diplomatiques, Chassan n'aurait pas dû être instruit du double message dont il était porteur. — Cependant il paraîtrait, d'après les lettres de Bentivoglio, qu'on avait tout dit à Chassan. Quoi qu'il en soit, le secret fut assez bien gardé, dans le premier moment, pour que ni Richelieu à Paris, ni le marquis de Cœuvres à Rome, n'en eussent pas le moindre vent; et, grâce à la discrétion des archives romaines, nous n'en saurions encore rien aujourd'hui, si la dépêche imprimée de Bentivoglio ne nous l'eût appris**.

[2] « Del vero segreto intorno a Lusson ha mostrato meco d' esser informato Marsi-

* « Mi hanno pregato istantissimamente Luynes e Pisius a tener segretissima questa parte più intima del negozio, ed a procurare che si guardi il medesimo segreto in Roma con ogni maggior diligenza... » Ce sont les termes mêmes de la lettre de Bentivoglio.

** Voir cette curieuse dépêche dans l'édition de Scarabelli, p. 376.

Cette persistance dans l'exclusion donnée à l'évêque de Luçon semble assez singulière lorsqu'on voit, quatre jours après le départ de Marsillac, et aussitôt l'arrivée du roi à Paris (7 novembre), la cour s'occuper d'unir les familles de Luynes et de Richelieu, par le mariage de la nièce de celui-ci, Marie Vignerot de Pont-Courlay, avec le marquis de Combalet, neveu du connétable, union qui fut célébrée dans la demeure royale le 26 novembre et qui étonna bien du monde.

Luynes, qui avait une si grande et si légitime appréhension de l'influence de Richelieu, pouvait-il espérer d'enchaîner son ambition par cette alliance? Parce que M[elle] de Pont-Courlay épousait M. de Combalet, Richelieu allait-il s'arrêter tout court à l'entrée de la carrière où il brûlait d'entrer? Luynes était trop avisé pour le croire. Comment donc expliquer l'inconséquence de sa conduite? Quoi qu'il en soit, un mois ne s'était pas écoulé depuis le départ de Marsillac qu'un nouveau messager était expédié porteur de dépêches qui sollicitaient la promotion de Richelieu avec la même insistance que l'on avait mise tout récemment à demander son exclusion; et le nonce fut prié de joindre ses dépêches aux dépêches officielles.

Bentivoglio, qui avait applaudi de tout son cœur à la ruse dont on l'avait fait confident, qui s'y était associé avec beaucoup de zèle, qui avait taxé le projet de cette promotion de *cosa stravagantissima*[1], qui avait affirmé que le roi estimerait faire en cela une action trop indigne (un azione troppo indegna)[2], qui enfin, un peu plus tard, s'était moqué de l'ambition effrénée de l'évêque de Luçon et de l'*extravagance* de la reine mère[3], fut bien étonné et un peu blessé peut-être de se voir pressé, au nom de Luynes et au nom du roi, de mettre son zèle au service de cette ambition et de cette extravagance, et d'être invité d'écrire à Rome précisément le contraire de ce qu'on lui avait fait écrire quelques semaines auparavant. C'est alors qu'il aurait pu répéter, et plus à propos, l'exclamation que lui avait inspirée le début de l'affaire : « Sono dunque mirabili sempre più le mutazioni della Francia[4]! »

gliac mandato ora costà e che si persista come prima il non volerlo cardinale. . . » (Dép. du 3 nov.) Ainsi ce grand secret, s'il en faut croire les lettres de Bentivoglio, on le disait à tout le monde.

[1] Dépêche du 6 septembre, p. 377 de l'éd. Scarabelli.

[2] P. 376. Et Louis XIII expliquait ainsi sa répugnance à un acte qu'il considérait comme une humiliation pour sa couronne : « Comprare, per così dire, da Lusson, con questa dignità, la pace ch' è seguita colla sua madre. »

[3] « Stravagante istanza è quella della regina madre, e ben si vede la sfrenata ambizione di Lusson. » (Dép. du 7 oct. p. 385, t. II.)

[4] Dépêche du 6 sept. p. 377 précitée.

Aussi Bentivoglio se garda bien de s'associer à cette politique étourdie, sans suite comme sans prévoyance, et qui défaisait un jour ce qu'elle avait fait la veille. Bien loin de mettre ici la bonne volonté et l'entrain avec lesquels il avait secondé la première intrigue, il se borne cette fois à mander tout simplement au cardinal neveu le revirement qui s'était opéré, mais sans un mot d'assentiment ou même de conseil[1].

Les mystérieuses machinations ourdies contre lui, Richelieu les soupçonnait sans pouvoir les pénétrer tout à fait; mais s'il n'en avait pas le secret, les indices au moins ne lui manquaient pas. L'un de ses meilleurs amis, Charles de l'Aubespine, évêque d'Orléans, frère de Châteauneuf, et que ses liaisons de famille mettaient à portée d'être bien informé des choses de la cour, lui écrivait d'Orléans, le 12 novembre 1620, précisément dans le temps de l'envoi de Marsillac à Rome. « Vous ne trouverez pas mauvais d'estre adverty qu'un chevalier de l'ordre me dist hier que vostre promotion n'estoit pas encore asseurée, et que le pape estoit bien adverty de trois choses qui vous peuvent nuire : qu'aviez juré avoir l'age estant à Rome et que ne l'aviez pas. Que durant vostre charge de secrétaire d'estat qu'aviez fait le pis contre le Saint-Siége qu'aviez peu. Que nouvellement aviez recherché les huguenots pour prendre les armes et servir avec la reine mère; qu'on avait envoyé exprès à Rome pour les tenir advertys de cela; que luy-mesme l'avait dit à M. de Luynes. Qu'il ne pensoit pas que le pape voulust changer de Lyon[2], et que Chassan n'avoit pas opéré si bien qu'on se promettoit, et que l'expédient estoit de fort différer. Vous estes assez advisé pour en faire vostre profit. Ensuitte de cela je recognus qu'ils font ce qu'ils peuvent pour M. de Sens; advisez-y et m'asseure qu'y prenant garde vous trouverez de ce costé là de mauvaises intentions. — Le secrétaire du marquis [de Cœuvres] est icy, à qui je parle souvent de vostre fait; il en parle bien et devez vous l'affider, car il peut vous servir. Je suis marry que mes affaires ne me permettent d'aller à Paris pour voir de petites choses qui ne vous seront pas dittes et qui servent, et à veiller à cela pour vous servir d'affection, estant vostre affectionné confrère et serviteur, Gabriel évesque d'Orléans[3]. »

Cette lettre montre, et d'autres documents achèveront de le prouver, que Richelieu n'était pas la dupe de ses ennemis comme le dit M. Cousin et comme l'ont cru quelques historiens.

Quant à la Cochère, qui ignorait le secret des missions confiées à Chassan et

[1] « Nostro Signore e V. S. illust. faranno le riflessioni che conviene sopra questi particolari. » (Dép. du 17 décembre, p. 403.)

[2] M. de Marquemont, archevêque de Lyon, lequel avait été proposé, et ne fut cardinal que l'année suivante.

[3] Arch. des Aff. étr. Rome, t. XXIII, vol. non coté.

à Marsillac, il conservait tout son espoir et s'efforçait de le faire partager à Richelieu dans une lettre de quatre pages, écrite le 25 novembre[1].

L'événement ne tarda pas à le détromper; la promotion parut le 11 janvier, l'archevêque de Toulouse y était seul compris pour la France. Les dépêches de décembre n'avaient point prévalu sur celles d'août et de novembre; le pape s'en était tenu à celles-ci, beaucoup plus conformes à ses propres sentiments. Peut-être aussi n'était-il pas fâché de faire sentir au ministre de Louis XIII que le Saint-Siége n'entendait pas se soumettre aux étranges légèretés de ses caprices.

Cependant quelques bonnes paroles suivirent bientôt sans doute l'échec du 11 janvier, car, dès le 16, l'abbé de la Cochère mandait à son frère :

« Vous pouvez voir, par mes dépêches à M. de Luçon[2], tout ce qui s'est passé en son affaire, en laquelle je vous puis dire que je n'ai rien oublié, et que, sans avoir esté assisté de delà, ainsy que je l'avois si souvent escrit[3], elle est en bon train. Je tiens que dans trois mois nous aurons un cardinal de Richelieu, la fleur de nos amis, et, sans controverse, icy tenu le plus accompli et le plus digne prélat de France[4]. » Et dix jours après la Cochère répétait : « Qu'un chacun tenait l'évesque de Luçon pour devoir estre fait seul cardinal à la première place vacante[5]. » Puis il ajoutait : « La mort du pape pourra apporter quelque traverse. » Le surlendemain, Paul V, valétudinaire depuis quelque temps, mourait frappé d'une attaque d'apoplexie.

Il est assez difficile de savoir si, dans ses nouvelles protestations, de Luynes était plus sincère[6]; l'alliance de famille contractée avec Richelieu ne devait pas, nous l'avons dit, le rassurer contre l'ambition sans frein qu'il redoutait naguère. Cependant peut-être l'obligea-t-elle à quelque retenue dans la trahison, et de Luynes pouvait encore laisser faire ce qu'il n'osait plus faire lui-même. Puisieux, le secrétaire d'État des affaires étrangères, était merveilleusement propre au rôle que de Luynes nous semble lui avoir laissé jouer, sans paraître l'approuver, et avec une indifférence hypocrite. Puisieux, qui exerçait alors la charge qu'avait eue l'évêque de Luçon sous le maréchal d'Ancre, craignait une rivalité nouvelle, et plus il était médiocre, plus le génie de ce futur rival lui inspirait de jalousie et d'inquiétude. Bentivoglio, qui recevait ses confidences, ne nous les laisse pas

[1] Arch. des Aff. étr. Rome, t. XXIII.

[2] Nous n'avons point trouvé celles-ci dans les volumes de Rome.

[3] Sans cesse, en effet, l'abbé de la Cochère indique quelque lettre à écrire, quelque démarche à faire, et le plus souvent il se plaint de l'apathie de Richelieu, et de ce qu'on n'a pas tenu compte de ses conseils.

[4] Arch. des Aff. étr. Rome, t. XXVIII.

[5] Mêmes archives, t. XXVII.

[6] Bentivoglio le crut alors : « Luynes in somma dice ora da dovvero nelle cose di Lusson. » P. 402. (Dépêche du 17 déc.)

ignorer[1]. Les ennemis de Richelieu avaient donc encore carte blanche, et Luynes, qui ne s'opposait plus directement à l'élection, la voyait différer sans la moindre impatience.

Loin de se laisser décourager par le mécompte de janvier dernier, l'abbé de la Cochère redouble d'ardeur et d'activité; le 18 février il fait dire à Richelieu qu'il a « rompu le coup » d'une intrigue qui lui pouvait nuire[2]. Il lui rappelle de quelles mains il faut se servir pour donner plus d'autorité aux dépêches faites en sa faveur. Un autre jour (25 avril) il recommande surtout qu'on n'oublie pas, quand la reine mère écrira, de donner à Richelieu le titre de son grand aumônier. L'affaire particulière de lui, la Cochère, est terminée, il est évêque d'Aire, mais il restera à Rome tant qu'il y pourra être utile à l'évêque de Luçon. Du reste il espère que six mois ne se passeront pas qu'il ne soit cardinal[3]. Il doit se faire une promotion vers le 15 avril, Richelieu n'en sera pas, dit l'évêque d'Aire à son frère Bouthillier, mais « vous verrez par celle que j'escris à M. de Luçon[4] que les deux premières places qui viendront maintenant à vaquer le rendront infailliblement cardinal. » Toutefois « il faut que le roy escrive chaudement[5]. » On voit que ce bon abbé (maintenant évêque) est doué d'une espérance qu'aucune déception ne déconcerte.

Cependant la reine mère, moins inactive que Richelieu dans ses poursuites, avait écrit au nouveau pape, elle avait écrit au nouveau cardinal neveu Ludovisio; nous avons la réponse de celui-ci, qui promet ses bons offices[6], ce qui n'empêche pas que les déceptions de l'évêque d'Aire ne continuent, aussi bien que les menées souterraines de Puisieux :

« Je croyois (écrit d'un ton mélancolique Séb. Bouthillier à son frère), je croyois l'affaire de M. de Luçon faite lorsque je sçus la mort du cardinal de Guise arrivée

[1] « Tutti questi ministri l' odiano (Richelieu) grandemente, e Pisius più d' ogni altro; ed a me ha detto il padre Arnoldo che egli pose in conscienza* al re di non lasciar far cardinale Lusson . . . » Dép. du 14 janv. 1621, p. 404; et dans une autre du lendemain : « Delle cose di Lusson abbiamo parlato Pisius ed io, e mostra anche egli di restar maravigliato della instabilità di Luines, in essersi rimosso dagli officii suoi di prima contro di Lusson. » P. 405.

[2] Ce passage est chiffré, et l'on ne voit pas nettement ce dont il s'agit; mais il ne paraît pas qu'il soit question de la promotion.

[3] Dépêche du 1er mars. T. XXVII de Rome.

[4] Cette lettre n'est point dans les manuscrits de Rome conservés aux Affaires étrangères.

[5] Dépêches des 4 et 5 avril. Rome, t. XXVII.

[6] *Ibid.* 1er juillet 1621.

* L'édition Scarabelli met : « conoscenza; » c'est certainement une faute de copiste.

après celle du cardinal de Bonzy. Un courrier de Lorraine estant venu demander le chapeau pour un prince de la mesme maison, le pape prit cette occasion de faire une promotion pour luy. J'en ay faict un long discours à M. de Luçon, et vous laisse à penser mon desplaisir extresme d'une si malheureuse rencontre. Le pape a rempli les deux places d'un sien parent et d'un vieux archevesque de ses anciens amis. La mort du cardinal de Guise méritoit bien qu'on envoyast icy un courrier exprès pour l'affaire de M. de Luçon, et appuyer les instances continuelles que j'ay faictes depuis cinq mois. Nous n'avons receu les ordres que la veille de la promotion... Mais il faut que je me plaigne à vous de la trop grande retenue de M. de Luçon, qui pour n'avoir pas pressé les ordres dont je luy avois donné avis de sy bonne heure est encore à attendre ce qu'il devroit desjà posséder[1]. » Et, quinze jours après, il répétait, dans la ferveur de son espérance : « Je tiens maintenant pour certain que, dans peu de mois, nous aurons pour M. de Luçon ce que tout le monde luy devroit désirer; pourveu que M. le Connestable continue à escrire comme il a faict[2]. »

Le connétable s'était sans doute excusé lui-même de ces éternels retards auprès de l'évêque de Luçon, qui lui répondait : « ...Quant à ce qu'il vous plaist m'escrire de l'affaire de Rome, je me tiens grandement vostre obligé de l'affection que vous avés pour moy en cela; mais je vous suplie de croire que j'attendray avec grand contentement et patience l'effet de vostre bonne volonté, etc.[3] »

Tous ceux qui auraient pu contribuer au succès de la promotion présentaient à l'envi les mêmes excuses, tant il semblait étrange qu'on fît attendre ainsi un homme d'un tel mérite. Le nouveau nonce, successeur de Bentivoglio, l'archevêque de Tarse, écrivait de Moissac à Richelieu, le 1er septembre : « Gli offizi fatti dalla regina madre... sono stati così caldi et efficaci quei del re e del sig. contestabile... Non sia stato possibile a S. S. il gratificarli, ma s' assicuri ella che sono così note a S. Bne. le ottime qualità di lei, che non che stimarla degnissima di così eminente grado nella chiesa, ma le porta etiandio notabile affezione, intanto che se alcuni accidenti necessarii non si fossero frapposti, ella non avrebbe ad indugiare a godere del meritato honore[4]. »

Cependant Séb. Bouthillier, tant de fois déçu, finissait par se douter de perfidies

[1] Arch. des Aff. étr. Rome, t. XXVII, 29 juillet.

[2] *Ibid.* 13 août.

[3] Voy. p. 691 du Ier vol. des *Lettres de Richelieu*, publié en 1853, cette lettre et la note où cette apparente indifférence est expliquée par la juste fierté d'un homme qui devine les mensonges dont on cherche à l'abuser et qui dédaigne de s'en plaindre; explication que confirment pleinement tous les documents que nous avons trouvés depuis.

[4] Arch. des Aff. étr. Rome, t. XXVII.

qu'il ne pouvait surprendre : « Si on fait à la cour (mande-t-il le 21 septembre) ce que j'ay desjà plusieurs fois escrit, et que je continueray tousjours à escrire, je vois indubitablement M. de Lusson cardinal à la première place qui vaquera; mais il seroit besoin qu'une personne confidente tinst la main à retirer de M. le Connestable les dépesches telles que je les désire[1]... »

Quoique la défiance du bon abbé de la Cochère fût à demi éveillée, il était si peu expert au fait des ruses de la politique et de la sincérité du langage des hommes d'État, qu'il ne peut se décider à soupçonner la bonne foi de M. de Luynes : « Il y en a (mande-t-il à Bouthillier le 30 novembre) qui ont escrit icy que c'estoit l'archevesque de Lyon et non M. de Luçon qu'on nommeroit au cardinalat... mais quelle apparence y a-t-il que M. le Connestable ne garde pas la parole qu'il a donnée à la reine mère du roy, et qu'au contraire il porte le roy à ne luy tenir pas une promesse qu'il a faicte à sa mère avec des démonstrations publiques? » Et l'abbé continue pendant toute une page son raisonnement sur l'invraisemblance d'une telle déloyauté[2].

Quelque invraisemblable qu'elle pût paraître à cet honnête esprit, la déloyauté était certaine. Et comment Séb. Bouthillier ne se doutait-il pas que si, par une raison quelconque, Luynes ne s'opposait pas ouvertement à la promotion de Richelieu, il pouvait se trouver derrière lui quelque personnage considérable dont les sourdes intrigues étaient tacitement autorisées? Comment ne savait-il pas que la famille des Sillery était ennemie de Richelieu, et que Puisieux, le fils du chancelier et le neveu de l'ambassadeur de France à Rome, qui lui-même avait en main les relations étrangères, pouvait être, comme il était en effet, la cheville ouvrière de ces intrigues? Comment pouvait-il écrire avec une si parfaite sécurité : « Le cardinal Bentivoglio m'est venu voir; je crois qu'il marche d'un très bon pied dans l'affaire de M. de Luçon... Il m'a fait voir la lettre que M. de Puisieux luy escrit, qui ne peut estre meilleure, qui exclut clairement M. de Lyon si le pape ne fait qu'un cardinal. »

Mais un événement considérable dans les affaires du moment venait de se produire; le connétable était mort le 14 décembre, et ceux qui pensaient que de Luynes était le seul obstacle à la promotion de Richelieu ne tardèrent pas à être détrompés, car cette promotion, il fallut l'attendre plus de huit mois encore.

L'évêque d'Aire se hâta de mander à Paris que le moment était venu de redoubler d'efforts, et, dans son impatience, il écrivait quelques jours après : « Au cas que vous ne m'ayez pas envoyé les lettres de la royne au pape et à M. le

[1] Arch. des Aff. étr. Rome, t. XXVII. — [2] Lettre du 30 nov. Orig. Arch. des Aff. étr. Rome, t XXVIII, fol. 46.

cardinal Ludovisio pour M. de Luçon, du style des dernières que S. M. escrivit à Paul V, et qui ne luy furent pas données, ne manquez pas à me les envoier par le premier courrier. . . J'ay meilleure espérance que jamais. . . Je vous prie de prendre un soin très particulier que la dépesche que j'attends du roy soit telle qu'il le faut. Et puisque M. de Luçon est sy retenu, en ce qui regarde ses intérests, parlez de vous-mesme à ceux que vous cognoistrez y pouvoir[1]. . . »

Cette lettre était du 21 janvier; le 25, nouveau témoignage d'un vif espoir: nouvelle demande de lettres écrites « de bonne encre. » Le card. Ubaldini, l'un des amis sincères de Richelieu, parle comme l'évêque d'Aire : « Il tempo e la fortuna hanno fatto, un gran pezzo, guerra a V. S. ill^{ma}, e ella si è difesa, se non utilmente, al meno constantemente e con molte sue lode. Pare che l' uno et l' altro vogliono fare qualche tregua[2]. . . » Bentivoglio lui-même semble enfin s'éloigner de l'intrigue dans laquelle il avait si bien rempli son rôle.

Quant à Puisieux, il ne demandait pas mieux que de continuer la comédie qui se donnait depuis longtemps déjà, à Paris et à Rome, aux dépens de l'évêque de Luçon, et il l'essaya; mais il n'avait ni l'importance, ni l'habile savoir-faire du duc de Luynes, et nous le verrons bientôt, à peu près abandonné de tous, forcé de renoncer à ce double jeu que le feu connétable, aidé de la faveur royale, avait mené avec une si subtile dextérité.

A ce moment Bentivoglio est décidément passé à Richelieu; de retour à Rome, il n'attend pas même qu'on lui envoie les lettres favorables à l'évêque de Luçon, il les demande; aussitôt qu'il les a reçues, il se hâte de lui mander, sur la parole même du pape et du cardinal Ludovisio, que sa promotion ne rencontrera plus à Rome aucune difficulté : « Può ella ben credere che il suo avanzamento non havrà difficoltà alcuna qui in Roma; hoggi apunto io ho parlato alla S. di N. S. di questa materia come dovevo. . . e col S. cardinale Ludovisio; conoscono la premura del re, il desiderio della regina madre, et il merito di V. S. ill^{ma}; onde non si può dubitare che ben presto siamo per ricever la sodisfatione che desideriamo[3]. . . »

Une nouvelle ruse des ennemis de Richelieu restait pourtant à déjouer; afin d'ôter toute autorité aux poursuites de la reine mère, ils avaient imaginé de faire courir à Rome le bruit que cette princesse était en train de former en France un tiers parti, de réveiller, entre la mère et le fils, des animosités récemment assoupies, et de rallumer la guerre civile à peine éteinte. L'évêque d'Aire, alarmé de l'effet que pouvait produire sur l'esprit du pape une telle imposture, supplie qu'on la démente officiellement : « Une bonne dépesche de la main est bien né-

[1] Arch. des Aff. étr. Rome, t. XXVII (1622).

[2] Arch. des Aff. étr. Rome, t. XXVII, dépêche du 8 janvier 1622. — [3] Dépêches du 13 février et du 10 mars 1622. Éd. Scarabelli.

cessaire, dit-il, sur le sujet de ce tiers party, et l'intelligence du roy et de la reyne. » Et puis il ajoutait : « Je ne vous répète point ce que j'ai tant de fois escrit, touchant M. le Nonce, à qui il faut que le roy die franchement et fermement ce qu'il veut que le pape croie... mais il est besoin de recevoir une bonne dépesche devant les quatre temps de Pasques [1]. » Le cardinal Ubaldini redoublait d'ardeur dans ses offres de service, comme dans ses vœux; il mettait, de sa main, ce post-scriptum à une lettre amicale : « Je désire à par (à l'égal) de ma vie vostre exaltation, et pour le public et pour ma satisfaction; et j'espère que Dieu me fera la grâce de vous y servir[2]. »

Et le pape lui-même déclarait enfin au cardinal de Sourdis « qu'il ne feroit point de cardinaux sans M. de Luçon [3]. »

La reine mère et Richelieu gagnaient ainsi du terrain à mesure que leurs adversaires en perdaient; les amis de l'évêque de Luçon redoublaient d'efforts en voyant décroître le nombre de ses ennemis; enfin Puisieux, à bout de ruses et de malices, n'ayant plus le favori pour soutenir la volonté chancelante du roi, comprit que la lutte devait finir; et il se vit réduit à cette alternative : Quel serait le plus redoutable pour lui de Richelieu cardinal, ou de Richelieu irrité, mécontent et ardent à la vengeance? Le dernier était certainement fatal, tandis que l'évêque de Luçon, obtenant le chapeau après les instances pressantes et désormais sincères, du moins en apparence, de Puisieux, serait peut-être moins ennemi. Pour ceux qui connaissaient Richelieu, la chance n'était pas grande, mais enfin c'était la seule.

De ce moment Puisieux marcha franchement à la promotion. Séb. Bouthillier, que sa disposition imperturbable à la confiance avait si souvent trompé, pouvait maintenant établir sur un fondement réel et solide ses espérances si longtemps chimériques; et il écrit résolûment : « Nous sommes maintenant hors de peine, M. de Puisieux ayant escrit non seulement afin que M. de Luçon fust faict cardinal à la première promotion, mais afin que ce soit promptement... Il faut que M. de Luçon se jette entre les bras de M. de Puisieux[4]. »

Toutefois l'évêque d'Aire n'est pas encore content; on demande, c'est vrai, mais non de ce ton d'autorité qui convient au roi de France; on presse, mais on ne presse pas avec cette chaleur dont l'amitié de Séb. Bouthillier voudrait voir tout le monde animé comme il l'est lui-même. « Depuis la convalescence du pape, écrit-il à l'évêque de Luçon, le cardinal de Sourdis a parlé à S. S. pour faire va-

[1] Époque de la future promotion. — Arch. des Aff. étr. Rome, t. XXVII. Dépêche du 15 février 1622.

[2] *Ibid.* dépêche du 12 mars.

[3] Arch. des Aff. étr. Rome, t. XXVIII, fol. 32.

[4] *Ibid.* dépêche du 9 avril, fol. 19.

loir les ordres qu'il a receus, un peu plus exprès que les premiers; mais, pour vous dire la vérité, il s'en faut beaucoup qu'ils soient tels qu'ils doivent estre... nulle lettre au cardinal Ludovisio... J'ay trouvé le moyen de voir la lettre de M. de Puisieux au cardinal de Sourdis, du 10e de mars, qui dit fort clairement que le roi veut qu'on fasse instance pour vous obtenir le premier lieu... Il escrit, en apostille, de sa main, que la reyne mère du roy désire que cette promotion se fasse au plus tost... voyez combien froidement on escrit... Pardonnez-moy si je vous dis que vous estes trop retenu en ce qui vous touche... veu principalement qu'ayant esté veu cy-devant des ordres contraires, et ayant esté montré peu de ressentiment du temps du pape Paul, il y a de la peine à persuader que ce soit maintenant tout de bon. Il faut que le roi et la reine en escrivent et que le roi parle un peu rudement au nonce sur ce retard... qu'il parle en roi... Il faut prendre garde à M. le nonce, afin que l'espérance qu'il a luy mesme d'estre bientost cardinal ne l'empesche de vous rendre ses bons offices[1]. »

Ainsi l'on avait fini par savoir à Rome le secret des doubles lettres; Richelieu ne pouvait manquer d'en être informé.

Mais enfin il n'y avait plus moyen de reculer; Puisieux, qui avait commencé à marcher lentement et d'une allure tortueuse, était bien forcé maintenant de doubler le pas et d'aller droit; ce qu'il faisait encore d'assez mauvaise grâce, comme on vient de voir; mais tous les Sillery devaient, bon gré mal gré, mettre la main à l'œuvre, le chancelier à Paris, le commandeur à Rome, où il était alors ambassadeur.

L'évêque d'Aire écrit à son frère, le 13 juin : « Sur l'occasion des premières despesches qui viendront à M. l'ambassadeur pour M. de Luçon, il fera un grand effort; l'affaire est du tout entre ses mains, et de M. de Puisieux[2]. » Et quelques jours après : « Je vois que M. l'ambassadeur s'y emploie de bonne affection, et que c'est chose toute certaine que la grace ne tardera plus guère à se faire[3]. »

C'est à ce moment que Richelieu adresse à M. de Puisieux cette lettre du 30 juin : « M. l'évesque d'Aire m'ayant escrit la disposition qu'a M. le commandeur de Sillery a m'assister en mon affaire, je ne puis que je ne vous tesmoigne par ces lignes le ressentiment que j'ay de ce qu'il vous a pleu l'y porter; ne doubtant point que cette bonne volonté qu'il a ne vienne de vostre mouvement[4]. »

[1] Dépêche du 20 avril 1622. Arch. des Aff. étr. Rome, t. XXVIII, fol. 25.

[2] *Ibid.* t. XXVII, ou la piece a été mal classée en 1621.

[3] Du 4 juillet, arch. des Aff. étr. Rome, t. XXVII.

[4] L'original se trouve à la bibliothèque de l'Institut, collection Godefroy, portefeuille 269. — Cette lettre est imprimée t. Ier, p. 713 de la collection in-4° des *Lettres de Richelieu*.

La lettre est convenable, mais Richelieu ne cède pas aux inspirations de son ami, il ne se presse point de se jeter dans les bras de Puisieux, et il garde ce ton de politesse calme et peu empressée qu'il a conservé dans toute cette affaire.

Maintenant que tout est en si bon train, l'évêque d'Aire propose de porter un dernier coup; il écrit à l'évêque de Luçon une « ample lettre » que nous n'avons pu trouver, mais nous avons celle qui était adressée, en même temps, à Bouthillier. « La reine, dit l'évêque d'Aire, n'a point encore écrit sur ce sujet à l'ambassadeur depuis son ambassade; il faut qu'elle écrive. . . » il faut qu'elle écrive aussi à divers cardinaux que Séb. Bouthillier désigne, et il va même jusqu'à marquer les termes dans lesquels il convient que ces lettres soient conçues[1]. Séb. Bouthillier mandait cela le 19 juillet; le 1er août, nouvelle missive à Richelieu[2]. C'est après ces deux lettres qu'ont été écrites celles de l'évêque de Luçon à Puisieux, dont nous avons trouvé les originaux à la bibliothèque de l'Institut[3], et qui ont été imprimées dans notre premier volume; Richelieu remercie le secrétaire d'État avec des paroles un peu plus vives cette fois, dans la confiance et la certitude qu'il a maintenant de n'être pas trompé. En effet, la victoire était remportée, et l'évêque d'Aire pousse ce cri de triomphe, ou plutôt le digne prélat entonne le *Nunc dimittis* du saint vieillard de l'Écriture :

« Mon très cher frère, il me semble que je n'ay plus rien maintenant à désirer en ce monde, puisque M. de Luçon est cardinal. . . Il faut bien que Dieu le destine à la continuation des grandes actions auxquelles il s'est déjà plusieurs fois employé, puisqu'il l'a élevé à la dignité qu'il mérite contre les plus puissants empeschemens qui se soient peut estre jamais rencontrez en une pareille occasion. . . Ceste œuvre est tenue en ceste court pour un miracle par ceux qui savent les oppositions qu'on y a apportées[4]. »

[1] Arch. des Aff. étr. Rome, t. XXVIII, fol. 39.

[2] *Ibid.* t. XXVII.

[3] De la fin de juillet et du 6 août. Collection Godefroy, p. 718, 719 des *Lettres de Richelieu*.

[4] Arch. des Aff. étr. Rome, t. XXVIII, fol. 76 et 80. Ni le *Gallia christiana*, ni le *Gallia purpurata* de P. Frizon, ni Ciacconnius dans son *Histoire des papes et des cardinaux*, ne donnent la date de la promotion de Richelieu; ils se copient les uns les autres, et disent vaguement : Septembre; la présente lettre, écrite aussitôt, et celle que l'évêque d'Aire adressa, en même temps, à son frère Bouthillier, nous indiquent une date rigoureusement exacte : « ve septembre à cinq heures de l'après-disnée, » ainsi que nous l'avons donnée page 730 du Ier volume. Nous remarquons dans la collection France (t. XXXII, fol. 513) la lettre par laquelle Marillac, qui était alors à Avignon, en informait à son tour Richelieu, elle est datée de mercredi à midi; c'était le 14 septembre; Richelieu se dirigeait alors, avec la reine mère, sur Lyon. La nouvelle lui

Voilà l'histoire dans ses plus simples et plus menus détails, dans sa vérité toute nue et puisée aux sources les plus pures et les plus certaines.

Cependant M. Cousin a écrit que « Richelieu était alors aux pieds de Luynes ; » que, lorsqu'il se vit trompé, « sa fureur fut égale à l'ardeur et à la violence de ses désirs et de ses poursuites ; » et que « dès lors il voua à Luynes une haine qu'il a répandue dans ses Mémoires, en ayant soin de la masquer sous un mépris affecté... ne voulant pas paraître avoir été dupe une fois en sa vie. »

Il y a dans ces paroles plus d'imagination que de vérité historique ; et la conduite comme le caractère de Richelieu sont, à ce moment, tout à fait méconnus ; mais, nous l'avons déjà dit et il faut le répéter, car c'est la seule explication possible de cette étrange appréciation de la conduite de Richelieu durant deux années, il convenait au grand écrivain qui a composé la très-intéressante histoire *du duc et connétable de Luynes* de sacrifier en ce moment l'évêque de Luçon à son héros.

On a vu que l'on conserve aux Affaires étrangères, et l'on peut lire, dans ce VII[e] volume, la plupart des lettres écrites par Richelieu au favori, depuis son retour de l'exil d'Avignon jusqu'à la mort du connétable ; elles sont toutes marquées au coin d'une dignité assez froide, accompagnée parfois de cette expression de politesse exagérée et banale, selon l'usage du temps, mais sans la moindre apparence de cette attitude servile que M. Cousin fait prendre à Richelieu ; s'il eût connu ces lettres, il n'aurait pas abaissé ainsi devant Luynes ce grand caractère. On a fait à Richelieu bien des reproches injustes, personne encore ne l'avait mis à genoux devant un favori pour en obtenir une grâce. Il a demandé souvent, mais sur un autre ton ; et notamment dans ces négociations entre la mère et le fils, l'évêque de Luçon, en s'adressant au premier ministre du roi, se souvient toujours que c'est au nom de la reine mère du roi qu'il parle ; il affirme sans cesse que sa conduite est exempte de blâme, il proteste de son dévouement au service du roi, mais il n'en demande pas la récompense, et, en cela, il semble s'oublier lui-même ; c'est uniquement de Marie de Médicis qu'il s'agit, et l'évêque de Luçon ne cesse de presser Luynes de ménager la reine mère, d'éviter de blesser ses susceptibilités, de donner satisfaction à ses justes prétentions,

parvint à la Pacaudière, bourg entre la Palisse et Roane ; nous supposons que ce fut le 16 ; il fallut bien ce temps au messager pour arriver d'Avignon à la Pacaudière. Ce courrier était adressé à Marie de Médicis. Marillac disait à Richelieu : « Monseigneur, la reyne vous dira de sa bouche, s'il luy plaist, que vous estes cardinal, car je n'oserois entreprendre sur S. M. de vous annoncer ceste bonne nouvelle... Tout Avignon s'est venu resjouir avec moy de vostre promotion... » On se souvient que Richelieu conservait des amis à Avignon, où il avait été en exil.

d'accomplir fidèlement les promesses des traités conclus avec elle; enfin de contribuer, de sa part, à rétablir la bonne intelligence et l'union intime dans la maison royale.

Sans doute Richelieu avait un ardent désir d'être cardinal; sans doute, lorsqu'il s'aperçut qu'on s'était joué de lui, qu'on avait violé les engagements pris à son égard, pour la promotion de janvier 1621, il en conçut un profond dépit, mais il usa de l'empire qu'il savait prendre sur lui-même[1], et il se garda bien de donner à son ennemi le triomphe d'une impuissante colère; il n'entra point *en fureur* pour un mécompte auquel l'avaient préparé et les avis qu'il recevait de toutes parts des trames ourdies contre lui, et plus encore la défiante sagacité qui lui faisait pénétrer le mauvais vouloir des gens à qui il avait affaire. Si le célèbre auteur du travail sur de Luynes avait vu, dans les manuscrits de Rome, aux archives des Affaires étrangères, la correspondance de l'abbé de la Cochère avec Bouthillier son frère et avec Richelieu, ainsi que les réponses de celui-ci, il se serait convaincu que, durant les deux années que cet ami de Richelieu passa à Rome, il ne cessa de se plaindre du peu de chaleur que mettait l'évêque de Luçon dans ses démarches pour l'avancement de sa promotion, et de sa négligence à suivre les conseils qu'il lui donnait, dans toutes ses lettres, avec l'obstination d'une amitié qui se désole d'être si mal écoutée. Il y a loin de cette paresseuse sollicitude à la *violence des poursuites* qu'on lui reproche.

Non assurément il n'a pas joué ce rôle de dupe qu'on lui prête; il savait, comme le savait l'abbé de la Cochère, et mieux certainement que ce confiant ami, il savait que pour croire aux dépêches il fallait les lire soi-même. Sans avoir connu dès l'abord le fait matériel et la perfidie des doubles lettres, il était parfaitement informé des mauvaises intentions de ceux qui lui donnaient de bonnes paroles et dont dépendait l'accomplissement des promesses qu'on lui avait faites; et il épargnait à sa fierté des sollicitations dont il savait d'avance l'inutilité.

Richelieu a été trompé, il n'a pas été dupe. On n'est dupe que des gens à qui on se fie, et Richelieu a toujours eu pour le favori une défiance profonde. Ah! s'il s'était, en effet, *jeté aux pieds* de Luynes, s'il se fût abandonné à ces *violences*, à ces *fureurs* qui lui sont imputées, c'est alors qu'il aurait joué le rôle humiliant et ridicule dont son rare esprit l'a sauvé, et qu'il redoutait avant tout. Enfin, pour preuve irréfutable de l'opinion que nous soutenons, n'avons-nous pas le témoignage de M. Cousin lui-même, qui, par une heureuse et dernière con-

[1] Richelieu écrivait un jour à l'archevêque de Sens, qui s'occupait de sa promotion : « Mon ambition n'est pas si grande que je n'en tienne la bride en ma main. » Et Richelieu se rendait justice; l'ambition était grande, mais la main qui tenait la bride était forte.

tradiction, fait de l'humeur de Richelieu la juste et excellente appréciation que nous citions tout à l'heure, et qu'il importe de citer encore en finissant, car elle décide la question : « L'orgueil lui suggéra de garder le plus absolu silence sur toute cette affaire, ne voulant pas paraître avoir été dupe une fois en sa vie[1]. »

Enfin nous ne saurions protester trop vivement contre cette fausse opinion qui, dans ses aspirations au cardinalat, fait Richelieu emporté, faible, vulgaire solliciteur, tandis qu'il fut constamment calme, ferme et candidat respectueux de soi-même.

On se trompe encore quand on attribue à ces mauvais offices de Luynes l'origine de l'antipathie de Richelieu pour le favori; la haine vouée à Luynes par l'évêque de Luçon est de plus ancienne date, et si, comme on peut le croire, elle acquit, de la déloyauté dont il était victime, un degré de plus de vivacité, il n'en parut rien dans les relations entre les deux personnages; il est impossible de découvrir la moindre nuance d'une différence de ton lorsque l'on compare les lettres écrites avant et après la promotion de 1621, où La Valette seul fut élu, et où Richelieu put se convaincre qu'on se faisait un jeu de lui donner de fallacieuses promesses. Pas plus avant qu'après, Richelieu ne fut aux pieds de Luynes; c'eût été, avec son caractère et les dispositions où il était à l'égard du favori, une bassesse dont il ne faut pas lui infliger la honte.

Ce sont là des choses que ne doit pas taire l'éditeur des *lettres de Richelieu;* plus nous tâchons d'être fidèle au devoir que nous nous sommes imposé de ne rien dissimuler des justes reproches que l'on peut adresser à l'illustre cardinal, plus est impérieux pour nous cet autre devoir d'éloigner de sa mémoire jusqu'au moindre blâme qui ne semblerait pas mérité.

Nous admirons toujours, dans ses ouvrages historiques, le magnifique langage de M. Cousin, et souvent l'heureux succès de ses recherches; mais précisément à cause de sa grande autorité, il est nécessaire de se tenir en garde contre le charme de cette belle imagination qui a quelquefois pris l'historien lui-même au piége de ses séductions, et ne lui a pas laissé voir quelques personnages et certains événements sous leur véritable jour. La plume de M. Cousin est une baguette de fée, elle sait douer merveilleusement tout ce qu'elle touche; sous cette puis-

[1] *Journal des Savants,* 1862, p. 699. Nous ne voudrions pas laisser ici l'ombre d'une équivoque, et nous devons faire remarquer qu'il s'agit dans cette phrase des *Mémoires* de Richelieu; mais n'est-il pas évident que le sentiment d'*orgueil* qui a dicté à Richelieu ce silence prudent et cette vaniteuse réserve en écrivant pour la postérité, les lui a imposés bien plus impérieusement encore en présence de ceux qui l'avaient trompé, et pour qui ses plaintes, ses violences, ses fureurs eussent été un objet de risée?

sante fascination, Madame de Chevreuse devient presque une sainte[1], et M. de Luynes presque un grand homme; heureusement le mal n'est pas contagieux, peu d'historiens sont capables de pareils miracles.

LXVI.

Arch. des Aff. étr. France, t. 29, pièce 42. —
Original de la main de Le Masle.

A M. DE LUYNES[2].

19 juin 1619.

Monsieur,

Ce n'est pas seulement par mon inclination, mais encore par le commandement exprès de la reyne, que je prends la plume pour vous asseurer de mon très-humble service.

Je ne vous puis assez remercier des asseurances qu'il vous a pleu me donner de vostre amitié par Mrs de Bérule et Bouthilier[3], aumosnier ordre de la reyne; j'en souhaitte la continuation avec une très-sincère affection, laquelle je désire faire tousjours paroistre au service du roy et au bien de l'estat; auxquels je sçay très-certainement que le contentement de la reyne est inséparablement attaché. J'ay une joye particulière de voir que le repos et la paix de la France soient establis et asseurez, et que l'union des cœurs s'avance et s'affermisse tous les jours de plus en plus.

La reyne ne désire rien tant que de tesmoigner l'amour et le res-

[1] Est-il besoin de citer? Tout le monde a lu l'éloquent épilogue de *Mme de Hautefort.*

[2] Un secrétaire a écrit au dos : «non envoyée,» la signature est à moitié déchirée; on a dû remplacer cette lettre par une autre; serait-ce par les deux mots de politesse écrits sur le second feuillet de cette pièce, que nous renvoyons aux analyses, et que la note mise au dos semble pourtant désigner comme adressés à Deageant plutôt qu'à Luynes?

[3] Le P. de Bérule fut envoyé plusieurs fois à la reine mère; il était déjà venu avec M. de Béthune avant le 13 de juin, date d'une lettre de M. de Luynes à la reine mère, dans laquelle le favori annonce à cette princesse la visite du prince de Piedmont et du duc du Maine qui, après les deux autres, seront ses cautions auprès d'elle.» (Ms. cité aux sources, pièce 39.) — Quant à ce Bouthillier, c'était Sébastien, abbé de la Cochère. (Voy. ci-dessus, p. 448.)

pect qu'elle porte à S. M. Elle se promet, M^r, vostre affection sur les asseurances que vous luy en donnés, et vous pouvés faire estat de sa bienveillance estant si généreuse qu'asseurément elle ne se lairra point surmonter par courtoisie. Pour mon particulier, Monsr, je vous supplie croire que je n'oublieray point à confirmer autant que je pourray les asseurances que vous donnés à S. M. de vostre affection; et, en vous rendant preuve de la mienne, vous faire voir que je suis,

Monsieur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur.

ARMAND, ÉVESQUE DE LUÇON.

D'Ang^me, ce 19e juin 1619.

LXVII.

Arch. des Aff. étr. France, t. 29, pièce 95.

INSTRUCTION DE M. LE COMMANDEUR

QUAND IL VA FAIRE LE SERMENT DE GOUVERNEUR D'ANGERS [1].

[...juillet (?) 1619.]

Il est à propos de voir M. de Luynes pour qu'il [2] présente au roy.

M. le commandeur dira à S. M. comme la reyne luy a commandé, de luy baiser les mains de sa part, l'asseurer de son affection et de son service, avec toutes les belles paroles qu'il pourra, en peu de mots.

Il donnera à M. de Luynes toute asseurance de l'affection de la reyne, qui le veut aymer et assister en ce qui luy sera possible.

Sur quelque chose qu'on luy puisse demander, j'estime que le meilleur est de respondre peu, et qu'il doit avoir ce but que toutes ses

[1] Il fut nommé au commencement de juillet (pièce 47e). La reine ne fit son entrée à Angers que le 14 octobre (page 570 des *Mémoires de Richelieu*).

[2] La phrase est incomplète; est-ce seulement « le » qui est oublié ici ?

responses aboutissent à ce à quoy il sçait que la reyne est portée : à honorer le roy, au repos de l'estat, ne désirant rien que liberté et repos.

Si on luy demande ce qu'il estime touchant le voyage de la reyne à la cour, sçavoir si elle y doit pas aller; il respondra, en général, que tous les gens de bien l'y désirent.

Si on l'enquiert pour sçavoir ce qu'estime l'évesque de Luçon sur ce subject, il dira que c'est le lieu où la reyne doit estre, mais que c'est un conseil qui doibt venir d'elle.

Si on l'enquiert plus outre de ce qu'il estime qui en est, il dira des choses qu'il sçait bien : que la reyne aime et honore le roy et veut le repos et la paix. Du reste, vous sçavés bien que je suis bourgeois qui ne me soucie pas de grandes nouvelles.

Il sera à propos qu'il die au roy et à la cour, selon le subject qui en viendra, qu'à la vérité il est homme qui parle librement, mais qui faict tousjours bien.

Il faut demander à la cour à M[rs] de Luynes et de Sceaux, l'establissement des garnisons par estats, les 400 hommes accordez par la reyne, et 6 compagnies, l'une de 150 hommes, l'autre de 60; une autre de 40, et trois de 50 chacune, et en apporter les estats ainsy qu'ils ont esté mis ès-mains du dit s[r] commandeur.

Il faut demander aussy qu'il plaise au Roy faire remettre les armes qu'on a ostées des places, M. de Béthune ayant donné parole qu'on n'en osteroit rien, et n'y en ayant point demandé permission pour deux mil tant piques et mousquets, pour les trois places. Se plaindre doucement de ce qu'on a osté non-seulement les mousquets, mais les bleds, vins et autres provisions.

M. le commandeur yra chez M. le garde des sceaux prester son serment, dont il retirera acte sur ses lettres de provision. Ensuitte il verra M. le chancelier, M. le président Janin, le cardinal de Rets, et partout, s'il me croit, il doit parler peu et brider sa liberté.

LXVIII.

Arch. des Aff. étr. France, t. 29, pièce 99. — Minute de la main de Charpentier.

[LA REINE MÈRE] A...

[Premiers jours de juillet 1619.]

J'ay receu d'autant plus volontiers la lettre que vous m'avez escrite que je sçais qu'elle vient d'un homme qui m'affectionne. Vous me le tesmoignés par l'advis que vous me donnez touchant ma conservation et ma vie. Je ne sçay quel est celuy de qui vous l'avez receu, et comment il peut sçavoir ce qu'il mande. Je vous prie de vous en enquérir, car désignant l'esprit et les marques singulières d'un homme comme il fait, il faut ou que ce soit un donneur de faulx advis, ou qu'il en sache davantage; auquel cas il m'obligera de descouvrir cet attentat qu'il dit qu'on veut faire à ma personne. Vous en aurez soing s'il vous plaist. Vous sçaurez les raisons pour lesquelles le marquis de Mosny et Rousselay s'en sont allez [1]; je ne leur en ay donné subject. Rousselay prétendoit, à ce qu'il a dit plusieurs fois à M. d'Espernon, me posséder à l'exclusion de tout autre. Il m'a pressée aussy pour avoir la charge de chevalier d'honneur; vous sçavez si je l'ai deu faire. Ils peuvent dire tout ce qu'ils voudront, mais rien qui me préjudicie avec vérité. Je ne donneray aucun mescontentement à personne, je vous en asseure, mais jugez ce que je puis faire quand on prétend plus que je ne puis donner et que je n'ay vaillant.

Vous sçavez quelles sont les humeurs du monde; je vous asseure que si j'avois de quoy donner à tous ceux qui m'ont assistée, je le ferois tout d'un coup de bon cœur. J'ay esté bien aise de voir les asseurances que vous me donnez de l'affection du P. Arnoul, et de la

[1] Le marquis de Mosny partit le premier parce que la reine mère lui avait refusé le gouvernement d'Angers qu'elle donna au marquis de Richelieu; Ruccellai quitta aussi la reine mère, mais un peu plus tard, jaloux de la faveur dont jouissait d'Épernon et ensuite l'évêque de Luçon. (Voy. Fontenay-Mareuil, t. I p. 444, 445.)

volonté qu'il a de m'assister envers le roy [1]. Il le peut faire asseurance, puisque je ne désireray jamais que ses bonnes graces, le repos et la paix de son estat, le mien; mon but n'estant, pour esviter l'embarras du monde, que j'ay expérimenté mesme depuis quatre mois, que faire une vie du tout particulière.

Quant à ce que vous désirés sçavoir de la satisfaction que j'ay de mon fils le prince de Piedmond [2], je vous le diray en un mot, vous asseurant qu'elle est entière. Pour ce que vous me mandez de l'évesque de Luçon, je vous diray que je sçay fort bien son dessein; son but va à conserver la paix, et (*sic*) m'est asseuré et fidelle.

LXIX.

Arch. des Aff. étr. France, t. 29, pièce 51[e]. — Mise au net. —
Analyse de la main de Charpentier, même volume, pièce 94.

A M. DE LUYNES.

[3[e] dizaine de juillet 1619.]

Monsieur,

N'ayant jamais rien désiré avec tant de passion que de voir une estroite intelligence entre le roy et la reyne sa mère, il m'est impossible de vous exprimer la joye que j'ay de voir qu'elle s'avance tous les jours, de telle sorte qu'on doive espérer de la voir bientost à sa perfection. La reyne est tellement portée par son inclination à voir le roy qu'il n'est pas besoin d'aucune persuasion envers elle. M. de

[1] Sur le P. Arnoux, voy. t. I, p. 593.

[2] Voy. t. I, lettre 492. Le *Mercure françois* dit à cette époque : « Durant les mois de juillet et d'aoust le roy envoya plusieurs seigneurs de qualité vers la royne sa mère, pour la semondre à une entrevue de leurs majestez;... M. le prince de Piedmond ayant désir, avant que de s'en retourner en Savoye, d'aller saluer lad. dame royne... le roy eut très-agréable qu'il allast à Angoulesme... » (T. VI, p. 298.) De retour à Paris, il envoya un présent à Richelieu, dont celui-ci le remercie par la lettre que nous venons de citer. Ce passage, qui met la présente lettre vers le commencement de juillet, nous servira à proposer une date approximative pour plusieurs autres lettres qui ne sont point datées.

Montbason vous dira[1] ce qui sursoit, pour le présent, l'exécution de son désir. Et moy, Mons., pour satisfaire à ce qu'il m'a tesmoigné que vous désiriés de moy, je vous diray ingénuement que, pour conserver la bienveillance de la reyne, que vous trouverés sincère en vostre endroit, je ne sache autre chose nécessaire, sinon qu'il vous plaise luy donner, ainsy que je ne doute point que vous ne le vouliés faire, des effects de votre affection aux occasions qui s'en présentent et s'en présenteront. Je sçay certainement ses intentions estre entières pour S. M., et que ses désirs n'ont autre but que la paix et le repos de cet Estat. Vous pouvés estre certain d'avoir une vraie part en son affection, et si d'autres vous persuadent le contraire, qui est ce que S. M. dit qu'on a tousjours faict par le passé, je vous puis asseurer que ce sont artifices de personnes qui, sous couleur de vous aymer, non-seulement vous veulent empescher de vivre avec repos et contentement, mais en outre vous porter préjudice. Ce que je vous dis est chose vraye, que je vois avec une clarté si évidente, qu'il est impossible d'en douter. Je vous supplie de le croire, et en outre que je ne manqueray jamais à rendre au roy et à l'Estat ce à quoy je suis obligé pour mon honneur et ma conscience, les plus forts liens qui soyent au monde. Pour votre particulier, Monsieur, en vous rendant très-humbles graces de l'honneur qu'il vous plaist me faire de prendre part à mon affliction[2], vous me permettrés, s'il vous plaist, de vous asseurer que je souhaite avec passion de vous faire voir, par mes services, que je suis, etc.

[1] M. de Montbason avait été envoyé à Marie de Médicis porteur d'une lettre du roi, datée d'Amboise le 17 juillet. « Je désire, dit Louis XIII à sa mère, que vous veniez, avec une entière confiance, reprendre vostre place en ma cour, aussy bien que vous l'avez dans mon cœur. » Le retour du duc de Montbazon, qu'annonce la présente lettre, peut être mis dans la troisième dizaine du mois de juillet.

[2] Sans doute il s'agit de la mort du marquis de Richelieu, tué en duel vers la fin de juin.

LXX.

Arch. des Aff. étr. France, t. 28, pièce 104. — Minute.

LETTRE DE LA REINE MÈRE AU ROI[1].

[1e quinzaine d'août 1619[2].]

Monsieur mon fils, je ne sçaurais assez vous remercier de la faveur

[1] J'ai trouvé dans la même collection, tome 29, un premier brouillon très-raturé et une copie cotée 106 et 107. La pièce que nous donnons ici n'est pas tout à fait conforme à ce premier brouillon.

[2] Les conditions de la paix faite à Angoulême ne s'exécutaient pas, la reine mère ne se décidait pas à venir à la cour. On envoya de nouveau vers elle le beau-père de Luynes. Nous trouvons aux Archives des Affaires étrangères un « mémoire contenant l'intention du roy sur chacun des articles contenus au mémoire qui a esté apporté par M. de Montbazon, revenant d'Angoulesme, de la part de la reyne mère. » Ce document est daté du 16 août, ce qui indique, pour la mission de M. de Montbazon, et, par conséquent, pour la présente lettre, la date de la première quinzaine d'août. — La minute de la réponse que fit le duc de Luynes, au retour de M. de Montbazon, est conservée aussi dans les papiers de Richelieu; nous y remarquons ce passage ajouté en marge, de la main de l'évêque de Luçon, avec un renvoi pour intercaler : « Sachant si bien les intentions du roy que je ne crains point de l'asseurer (la reine mère), au péril de mon honneur, de tout ce que dessus, et que tant au voyage qu'elle vient faire à la cour que aux autres qu'elle y pourra faire à l'advenir, elle n'y demeurera que tant et si peu qu'elle voudra ; je luy en donne ma parole comme aussy de la servir. » (Pièce 110 du tome 29.) Ainsi la minute de la lettre que devait écrire de Luynes à la reine mère avait été envoyée à Richelieu pour être modifiée de manière à ce que chacun fût satisfait et que l'on pût s'entendre*. En même temps on voulut que le P. Arnoux, confesseur du roi, confirmât, à son tour, par un engagement personnel, les promesses du duc de Luynes; à cette fin Richelieu envoya la matière de la lettre que devait écrire le P. Arnoux à la reine mère, et que le P. Suffren était censé avoir rédigée**, mais qui au moins en partie était l'œuvre de Richelieu. Nous la donnons ici à la suite de la lettre par laquelle Richelieu l'annonce. Il en a fait mention dans ses *Mémoires* (t. I, p. 559), où il a aussi analysé la lettre de de Luynes sans mettre le lecteur dans la confidence de ce que nous apprend le manuscrit.

* Nous avons déjà vu (ci-dessus p. 391, note 1) Richelieu envoyer un brouillon à de Luynes dans la même pensée; le procédé était réciproque. — ** Voy. la lettre 71 ci-après.

qu'il vous plaist me faire de désirer me voir. L'honneur que j'ay d'estre vostre mère faict qu'il n'y a chose au monde que je souhaitte à l'esgal de votre veue et de vos bonnes graces. J'ay conjuré mon cousin, le duc de Montbason, de vous représenter l'intégrité de mes intentions et l'équité de la prière que je vous fais de trouver bon qu'auparavant que je pense à mes contentemens, entre lesquels le principal est de vous voir, je procure (*sic*) qu'il vous plaise pourvoir à ce qui concerne ceux qui m'ont assistée, ainsy qu'il vous a pleu me le promettre, et que ma conscience et mon honneur m'y obligent.

Cependant je vous supplie me faire l'honneur de croire, Monsieur mon fils, que mon cœur est toujours avec vous, et que je ne désire rien tant au monde que la faveur de vostre bienveillance, que je tascheray de mériter par une suitte sy sincère de toutes mes actions que vous avouerés, je m'asseure, que je suis véritablement, Monsieur mon fils,

Vostre[1]...

Arch. des Aff. etr. France, t. 29, pièce 104. —
Minute de la main de Charpentier.

POINTS DE LA LETTRE DU P. ARNOUX A LA REYNE[2].

[2me quinzaine d'août 1619[3].]

Le P. Arnoul escrira une lettre à la reyne pour la convier efficacement d'aller à la cour, l'asseurant qu'elle y recevra tout contentement; et pour vaincre les obstacles qui se présentent à S. M. il l'asseurera puissament des points suivants :

Qu'il respond que Mr d'Espernon et ceux qui l'ont servie en ces dernières occasions seront très-bien traittez.

Que la libre disposition de sa maison et de sa demeure qui luy a esté promise par Mrs le cardinal [de la Rochefoucauld] et de Béthune luy sera conservée inviolablement, luy promettant qu'elle ne sera à la cour que tant et si peu que bon luy semblera.

[1] Richelieu cite quelques lignes de cette lettre dans ses *Mémoires*, t. I, p. 558.

[2] Le secrétaire a écrit ce titre au dos de la minute.

[3] La date manque à cette minute; elle doit avoir été écrite après la mission du duc de Montbazon.

Qu'elle ne doit point appréhender qu'on prenne des jalousies et des ombrages d'elle, et que les calomnies luy puissent nuyre, estant obligé en conscience de remédier à tout cela.

Qu'il luy donne d'autant plus volontiers ces asseurances qu'il recognoist qu'on ne sçauroit manquer à ce qui luy a esté promis en tout cela, et à ce qu'elle désire sans un notable préjudice de conscience.

Qu'il engage sa foy, son honneur et son ame qu'en cela, et en toute autre chose, elle aura contentement [1].

LXXI.

Arch. des Aff. étr. France, t. 29, pièce 127. — Minute de la main de Charpentier.

AU PÈRE ARNOULT.

[1re quinzaine d'août 1619.]

Monsieur,

Nous avons tous pour but la gloire de Dieu, le bien de la France et le contentement de leurs Majestés. Nous sçavons particulièrement comme vous vous employés pour venir à ces fins. Ceux qui sont de deça taschent aussy d'y travailler en ce qu'ils peuvent. Vous en recevrés un témoignage en ce que les bons pères Suffrant, Bérule et Joseph et moy ayans jugé une lettre de vous nécessaire, nous envoyons exprès pour l'avoir. Le R. P. Suffrant vous en envoie la substance; c'est pourquoy je n'ay rien à vous dire sur ce subjet. Dieu parachevera, s'il lui plaist, son œuvre. A nostre première veue je m'asseure que nous verrons tous deux une mutuelle ouverture de nos cœurs, que nous unirons par un tel ciment que rien ne les pourra séparer.

[1] Quelques jours après, le P. Arnoux écrivait de lui-même à la reine mère, en lui exprimant son vif contentement de l'accord : « Comme confesseur, je responds volontiers des intentions que je recognois estre telles au fond de leurs consciences (du roi et de Luynes). On accomplira tout ce qu'on luy a promis pour elle et pour ses serviteurs... Je voudrois de mon propre sang signer ce que j'en crois .. qu'elle dissipe tout ombrage. » (Lettre du 22 août, pièce 59e du ms.) — Le 5 septembre, la reine mère partit d'Angoulême pour se rendre auprès du roi.

A ceux qui donnent des effects, peu de paroles; croyés-moy donc, s'il vous plaist, autant en un mot qu'en mille, cordialement . . .

LXXII.

Arch. des Aff. étr. France, t. 29, pièce 114[e]. —
Minute de la main de Charpentier.

A M. DE LUYNES.

[Vers la fin d'août 1619.]

Monsieur,

L'affection que j'ay vouée à vostre service ne me permet pas de laisser retourner vers vous le R. P. Joseph sans vous[1] en donner de nouvelles asseurances et vous tesmoigner la joye que j'ay de voir l'union de leurs majestés tant désirée, estre si proche de sa perfection que dans peu de jours elles auront le contentement de se voir. Le bon père vous dira plus particulièrement la bonne volonté que la reyne a pour vous, qui est telle qu'en vérité je ne croy pas qu'il y ait rien à désirer.

[1] A partir d'ici le texte est écrit en marge d'une minute primitive qui n'a pas été barrée et qui pourtant n'a point de place indiquée dans cette rédaction nouvelle. J'en conserverai seulement ce passage; Richelieu disait à M. de Luynes: « Le P. Joseph vous fera entendre aucunes particularitez que nous avons jugé grandement importer au bien du service de leurs majestés. Je me promets, Monsieur, que vous aurés d'autant plus de créance en luy, qu'il cognoist de longue main ce qui est en mon cœur. » — Le P. Joseph avait été envoyé par le roi, au mois d'août, vers la reine mère qui différait de se rendre auprès de Louis XIII depuis plus de trois mois qu'avait été conclu l'accord d'Angoulême; Richelieu chargea ce Père, retournant vers le roi, de la présente lettre, dont la minute est sans date, mais qui doit être de la fin d'août, puisque la reine mère partit d'Angoulême le 5 septembre. L'auteur de la Vie du P. Joseph dit : « le 29 août. » Le 1[er] septembre, Marie de Médicis envoya l'évêque de Luçon vers le roi pour préparer leur entrevue. Leurs Majestés se rencontrèrent au château de Couzières près Tours où elles se rendirent le 6, et y passèrent onze jours ensemble. (*Mém. de Richelieu*, I, 557, 568 et 569; *Mém. de Fontenay-Mareuil*, t. I, p. 448; *Vie de Marie de Médicis*, t. III, 14, 16.)

Pour moy, Monsieur, je ne vous diray pas la passion que j'ay à vostre service, aimant mieux vous la faire cognoistre par mes actions que par mes paroles, qui toutes fois vous suplient de croire que je suis sans feintise,

Monsieur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur.

LXXIII.

Arch. des Aff. étr. France, t. 29, pièce 76. — Minute de la main de Charpentier.

A M. BARBIN[1].

22 octobre 1619.

Monsieur,

Je me promettais un mot de lettre de vostre part au sortir de Paris, pour apprendre vos intentions sur le sujet de vos affaires. J'avois prié M. vostre frère, non de vous asseurer de mon affection, ne doutant point qu'elle ne vous soit cogneue, mais de vous conjurer de me donner moyen de vous la pouvoir tesmoigner en chose qui vous fust agréable, en me faisant sçavoir ce en quoy je porrois vous servir utilement. On m'a mandé de Paris que vous vous plaigniés de moy par la bouche de M. de Brois, pour n'avoir point receu d'argent de la part de la reyne au sortir de la Bastille, ce que je ne puis comprendre, veu que le s^r^ d'Argouges a eu charge très-expresse de vous en porter. Par la grace de Dieu, si j'ay plusieurs deffauts, je ne suis pas accusé de celuy d'abandonner mes amis, et m'asseure qu'il n'y en a pas un qui n'ayt occasion de croire, par effect, que nul en ce genre ne vaut mieux que moy.

Je ne vous en diray pas davantage sur ce sujet, aymant mieux employer ce reste de papier à vous asseurer qu'il n'y aura occasion en

[1] Le secrétaire a mis ce nom au dos, ainsi que la date.

laquelle j'aye moyen de vous servir, que je n'embrasse avec désir très-sincère de vous faire voir que je suis véritablement...

LXXIV.

Arch. des Aff. étr. France, t. 29, pièce 87. — Minute de la main de Charpentier.

A M. DE LUYNES[1].

2 décembre 1619.

Monsieur,

M. de Marossan[2] ayant exposé à la reyne la créance dont il avoit pleu au roy le charger, sur la résolution qu'il prend touchant ceux de la religion prétendue réformée, S. M. l'a grandement approuvée, estimant qu'il ne sçauroit mieux faire que de les empescher de toutes sortes d'entreprises au préjudice de l'esdit, et les contenir en l'obéissance que tous ses subjets luy doivent. Elle a entendu aussy ce que led. s^r de Marossan luy a dit sur le subjet de la lettre de M. le Prince[3]. Je ne vous celleray point, Monsieur, qu'elle n'en ayt esté un peu touchée. Quant à la déclaration, elle ne l'a point

[1] Le secrétaire a écrit ce nom au dos, ainsi que la date; on y lit encore : « employé. »

[2] C'était une créature du duc de Luynes, dont Richelieu parle deux ou trois fois dans ses Mémoires, notamment au sujet de l'achat d'Avignon que de Luynes avait, dit-on, projeté : « On a découvert ceci après la mort de Marossan, une cassette ayant été saisie à Lyon par ses créanciers et mise ès-mains de Mr Ollier, intendant de la justice, pour voir s'il n'y avoit point de papiers importans au service du roy, à cause des charges publiques qu'il avoit eues. » (*Mém.* t II, p. 168.) Richelieu lui impute encore un dessein bien plus extravagant que l'achat d'Avignon : « Il eut dessein, dit-il, de se faire roi d'Austrasie, en érigeant Toul, Metz et Verdun en royaume. » (*Ibid.* p. 167.) La fortune n'avait pas exalté l'imagination de Luynes, au point de lui faire concevoir cette fantastique ambition. Richelieu ne donne pas le moindre air de vraisemblance au ridicule dont il veut couvrir la mémoire d'un homme contre qui ses rancunes sont implacables.

[3] Il avait écrit à la reine mère des lettres « peu respectueuses, » dit l'historien de Marie de Médicis, t. III, p. 27.

encore receue [1]; elle vous tiendra tousjours trop affectionné à ce qui la concerne pour croire que vous sachiés aucune chose qui luy puisse porter préjudice sans y apporter les remèdes que vous jugerés à propos. Sur ma conscience, Monsieur, je le dis devant Dieu, vous devés l'aymer, car ses intentions sont saines et entières pour vous, et plus je vas en avant, plus je recognois que, si son cœur est grand, sa bonté l'est aussy.

Je ne doute point, comme il vous plaist me mander, qu'il ne se trouve partout des gens qui voudroient brouiller les cartes; mais ainsy que vous estes seurs de vostre part asseurés vous aussy, s'il vous plaist, de la nostre. Il est impossible d'empescher les discours et les divers desseins des personnes, mais il est bien aysé, à qui a bonne intention, comme nous avons tous, de se garantir du venin de tels esprits. Au nom de Dieu, quoy qu'on vous die de deçà, esclaircissés les, estans sy asseurez de nous mesmes, qu'un des grands contentemens que nous puissions recevoir est de nous donner lieu de faire voir la malice de ceux qui vous voudroient faire de faux rapports. Je vous ay dit plusieurs fois, Monsieur, qu'il se peut bien rencontrer des occasions qui ne plaisent pas à la reyne, mais que rien ne peut détraquer du bon chemin, je vous le dis encore et est chose vraye.

Soyés doncques asseuré des bonnes intentions de la reyne, et suivés, s'il vous plaist, l'inclination que vous avés de rechercher les moyens de luy tesmoigner vostre affection, sur peyne de m'en faire reproche devant Dieu et devant les hommes, s'il ne vous réussit à bien. J'espère que nous vous verrons bientost, et toutefois je ne puis encore vous mander le temps préfixe; mais bien vous asseure-je que ce ne sera jamais sy tost que je le désire, sachant que ce sera le contentement du roy et de la reyne sa mère, le bien de l'Estat et vostre satisfaction particulière.

En quelque lieu que je sois, je me promets, Monsieur, la continuation de vostre amitié, dont il vous plaist m'asseurer, et je vous suplie de croire que je seray très-véritablement...

[1] Voy. ci-après vers la fin de décembre de cette année.

Monsieur, j'ay dit particulièrement à M. de Marossan les raisons pour lesquelles il estoit à propos que vous empeschiés qu'il n'y ayt de mauvaise intelligence entre la reyne et M. le prince; vous approuverés ma franchise qui sousmet tout à vostre empire[1].

Monsieur, la reyne désire tant vous tesmoigner l'affection qu'elle vous porte, qu'incontinent que je luy ay parlé de l'affaire du s[r] Mahé, elle s'est très volontiers portée à gratifier ses alliez, en vostre recommandation, de la somme de quatre mille escus.

La lettre est terminée par quelques lignes de politesse.

LXXV.

Arch. des Aff. étr. France, t. 29, pièce 115[e]. — Minute de la main de Charpentier.

A M. DE LUYNES.

[Vers la fin de décembre 1619[2].]

Monsieur,

J'ay veu par celle qu'il vous a pleu m'escrire ce que vous aviés eu agréable de me mander des mescontentemens qui sont à la cour, et de ce que vous ne désireriés pas que de faux rapports donnassent des mauvaises impressions à la reyne. J'ay desjà respondu à un article

[1] Mot écrit assez lisiblement; toutefois l'absence du point sur l'*i* (omission qui se rencontre très-fréquemment), jointe à la configuration indécise de plusieurs lettres, permettrait de lire aussi : censure.

[2] Cette lettre, dont la minute n'est point datée, doit avoir été écrite vers la fin de décembre 1619. Le prince de Condé, emprisonné à la Bastille en 1617 sur l'ordre de Marie de Médicis, avait été mis en liberté le 20 octobre par le duc de Luynes; puis il avait obtenu du roi une déclaration rendue à Fontainebleau le 9 novembre et enregistrée au parlement le 26. En y proclamant l'innocence du prince, on faisait retomber sur la reine mère le reproche d'une injuste détention*. On a vu, dans une lettre du 2 décembre, qu'à ce moment la reine mère ne connaissait pas encore cette déclaration; la présente lettre témoigne le mécontentement qu'elle en éprouva. (Voir ci-après, date du 26 janvier 1620.)

* La déclaration fut imprimée en 1621 dans le tome VI du *Mercure françois*, p. 337.

qu'en ce genre M. de la Cochère m'avoit mandé de vostre part, touchant quelques personnes qu'on disoit avoir esté icy à mon desceu, par où vous cognoistrés la malice de certains donneurs d'advis qui se font de feste, sans se soucier que leurs discours ayent fondement ou non. Il est vrai, Monsieur, que toutes les intentions de S. M. sont sy nettes, qu'il est impossible que la calomnie y puisse mordre. D'empescher que chacun ne parle selon sa passion, vous sçavés que c'est chose qui ne se peut, mais tout cela ne sçauroit faire que vous ayés lieu de douter qu'il arrive aucun inconvénient de la part de S. M. Depuis que vous luy avés promis vostre affection, et qu'elle vous a asseuré de la sienne, elle a esté en divers estats. Au commencement elle a esté très-satisfaite et très-contente, a creu fermement que vous vouliés prendre confiance en elle; ensuitte de quoy ce que vous sçavés qui s'est passé a troublé son contentement, et luy a faict appréhender de s'estre mesprise en ses premières pensées, et qu'on vous destournoit de prendre confiance en elle, comme elle la méritoit, non-seulement par sa qualité, mais pour son affection. Cela a ralenty le désir passionné qu'elle avoit d'aller à Paris, disant que, n'y voulant aller que pour la satisfaction du roy et la sienne, et le contentement de ceux qu'il ayme, elle n'y veut pas aller qu'elle ne juge y en devoir recevoir.

Voilà, Monsieur, quel a esté le cours des choses. Que tout cela puisse destourner S. M. du bon chemin, c'est chose qui ne peut devant Dieu entrer en la pensée avec fondement. Que S. M., dans ce dégoust, ayt changé le dessein de désirer vostre affection et vous aymer, on ne le peut dire avec vérité. Aussy peu qu'elle ayt rompu celuy d'aller à Paris; mais elle a retardé son voyage pour les considérations susdites.

Je vous dis en cela le propre sens des paroles que je luy ay ouï dire plusieurs fois, que vous croirés, s'il vous plaist, Monsieur, si vous daignés considérer que je ne suis ny d'humeur, ny de condition de tromper personne, et que désirant passionnément le service du roy et de la reyne, je suis véritablement vostre serviteur. Le but de la reyne est de vivre en paix et en repos, rien ne peut apporter chan-

gement en ce dessein. Je vous suplie de m'en croire, car je le sçay; mais il est impossible qu'elle n'ayt du ressentiment des actions qu'elle estime se passer à son préjudice. Je ne vous diray point la façon avec laquelle je m'y comporte; Dieu le sçayt, et mes actions le feront tousjours paroistre.

Je vous suplie, M[r], vous ressouvenir de ce que j'ay pris la hardiesse de vous dire à Tours, que, pour les choses essentielles, il n'y avoit rien à craindre, mais cependant il estoit important que S. M. receust de vous les offices qu'elle s'est promis de vostre amitié, afin que son esprit fust content. Je vous le dis encore, vous asseurant que je voy clairement que vous recevrés une très-franche et très-sincère affection de S. M. Je vous dis ce que je cognois tous les jours, voyant dans ses mescontentemens toutes ses pensées portées au bien.

Voilà, Monsieur, tout ce que je puis vous dire sur ce sujet qui est très-véritable, comme aussy la passion que j'ay et auray toute ma vie de vous tesmoigner, par toutes mes actions, que je suis sincèrement...

Monsieur, M[r] Tarault m'a dit ce dont il vous a pleu me charger, touchant la reconciliation de M[gr] le prince avec la reyne. Je m'asseure que luy, M[rs] de Marossan et Toiras vous auront dit comme, à tous les voyages qu'ils ont faits icy, je les ay priés de vous faire sçavoir que j'estimois important pour le bien de l'Estat et votre contentement particulier, qu'il n'y eust point de division entre eux. L'humeur de S. M. estant d'éviter toutes contestations, je contribueray, de ma part, tout ce que je pourray à un sy saint dessein.

Monsieur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur.

LXXVI.

Arch. des Aff. étr. France, t. 29, pièce 141[r]. — Minute de la main de Charpentier.

AU P. ARNOUX.

[Fin de décembre 1619[1].]

Monsieur,

J'ay receu vos lettres pleines de tesmoignages de vostre zelle au bien commun, et au particulier de la reyne. Vous pouvés croire que je n'ay pas manqué de les luy faire voir, et luy dire, sur ce sujet, ce que j'ay estimé devoir à la passion que vous avés à son service, dont le s[r] de la Cochère nous a rendu divers tesmoignages et qui m'est assez cogneue d'ailleurs. Quoy qui arrive, je vous suplie de croire que rien n'est capable de destourner S. M. du bon chemin. Plusieurs choses le sont de donner desgoust à son esprit; et ce genre de maladie est celuy seul qui la travaille. Vous sçavés qu'il s'est passé diverses choses qui luy ont despleu, cela a retardé son voyage, son esprit ne voulant point de contestations, et ayant préveu en pouvoir recevoir à la Cour. Le bon père Suffrant et moy avons faict ce que nous avons peu et deub sur ce sujet, jusques à en estre accusez, comme il vous pourra dire, de simple créance.

J'ay tousjours estimé qu'il estoit important que M[gr] le prince fust avec S. M. en sorte qu'elle n'en receust aucun tesmoignage d'aigreur, parce qu'ayant le cœur grand, son esprit s'altère par telles voyes au lieu de se gaigner, et qu'au contraire sa bonté faict que par douceur on ne[2] la peut vaincre. Je vous dis cecy particulièrement parce que

[1] La date de la présente lettre doit être de la fin de 1619, d'après ce qui est dit touchant le prince de Condé. Nous trouvons d'ailleurs, dans cette minute même, trois lignes effacées qui confirment cette date : « La reyne estoit preste de partir après ce jour de l'an, » avait écrit Richelieu. (Voyez dans notre tome I[er], p. 638, une lettre où l'évêque de Luçon donne déjà au P. Arnoux l'espoir de cette visite de la reine.)

[2] Cette négation fait un contre-sens; ce doit être une faute de copiste. Les mots : « on ne la peut vaincre » sont écrits en interligne, au-dessus de ceux-ci qu'on a barrés : « elle se porte à ce qu'on désire. »

j'estime très-important que S. M., en toutes occasions, reçoive par ce moyen contentement, afin que son esprit soit satisfait et qu'il n'y ayt pas seulement union entre les cœurs, mais qu'elle paroisse à tout le monde. Son voyage n'est nullement rompu[1], mais il est à propos que certains contentemens la reconvient à s'y porter d'elle-mesme. Voyant clairement que rien ne l'a arrestée que la pensée qu'elle a d'y pouvoir recevoir du trouble qu'elle veut éviter, puisqu'elle n'y veut aller que pour donner du contentement au roy et à tout ce qu'il ayme...

Voilà, Monsieur, ce que je sçay du cours de nostre petit monde. A quoy je n'adjousteray rien, sinon les asseurances que je vous donne de mon affection, que vous trouverés tousjours entière à vous tesmoigner, en toutes occasions, que je suis sincèrement...

ANNÉE 1620.

LXXVII.

Aff. etr. France, t. 30, pièce 1re. — Mise au net de la main de Charpentier.

MÉMOIRE DONNÉ A M. DE BRANTES[2].

26 janvier 1620.

Le mémoire des affaires de la reyne baillé à M. de Brantes le 26e janvier 1620, contient :

[1] Cependant il n'eut pas lieu; divers sujets de mécontentement et les soupçons que lui inspiraient Chanteloube et les plus influents de ceux qui entouraient cette princesse, l'en détournèrent, quoique l'évêque de Luçon lui conseillât la conciliation. (Voy. *Vie de Marie de Médicis*, III, 27 et suiv. *Mém. de Richelieu*, I, 572 et suiv.)

[2] La pièce n'a pas de titre dans le manuscrit; elle est écrite immédiatement à la suite d'une autre intitulée : *Extrait d'instruction donnée au sieur de Chanteloube.* (Voy. aux analyses à la date du 13 janvier.) Toutes deux sont relatives aux réclamations de la reine mère, mais elles n'ont été écrites ni le même jour, ni pour la même circonstance. Le copiste n'a indiqué aucune séparation. La première pièce a été imprimée dans les *Mém. de Richelieu*, t. II, p. 32. Quant à la seconde, les Mémoires disent seulement : « La reine chargea Brantes de prier son frère, le duc de Luynes, de lui donner des effets et non des paroles. »

Qu'elle le prie de suplier le roy de luy accorder une déclaration qui face voir que, par celle faite sur la délivrance de M. le prince, le roy n'a point entendu donner lieu à aucun d'imputer du blasme à la reyne, ayant satisfaction de la façon avec laquelle elle s'est gouvernée en l'administration de ses affaires [1].

De luy faire donner satisfaction touchant le payement de ce qui luy a esté promis; pour raison de quoy il y a trois mois que son thrésorier poursuit; et prier M. de Luynes de luy faire donner quelque partie des 600 mil livres qui lui ont esté promises sur les deniers extraordinaires.

Suplier le roy que sa compagnie de chevaux légers soit mise sur pied.

De permettre que le s^{r} marquis de la Valette jouisse de son gouvernement de Mets comme il a toujours fait, et par conséquent luy laisser renouveler la justice, ainsy que l'on a accoustumé de faire tous les ans.

[1] Cette déclaration avait profondément blessé Marie de Médicis; le roi avait tâché de prévenir ce mécontentement. En l'informant de la résolution prise en conseil sur ce point : « M. le prince (mandait-il) honorera la reyne mère comme il doit; le roy le luy commandera et sçaura la faire respecter et aymer par qui que ce soit comme il appartient. » Dans une lettre suivante, du 16 décembre, Louis XIII s'efforce de l'apaiser; il explique les raisons qui l'ont contraint d'agir ainsi, et il s'étend « sur le ressentiment des obligations » qu'il a à sa mère pour la façon dont elle a gouverné ses affaires; et puis, le 26 février 1620, il revient sur ce chagrin, qui tourmentait toujours la reine sa mère: « Il est fasché d'apprendre que son desplaisir... n'ait point été calmé par les considérations qu'il lui a représentées... que s'il jugeoit que la déclaration qu'elle désire en sa faveur sur celle de M. le prince lui fust utile, il seroit très-prompt à la luy octroyer. ... Il luy envoie ces lignes de sa main pour la prier de nouveau d'effacer ces impressions de son esprit, et par ses messagers comme par ses lettres, il lui renouvelle ses instances pour la rappeler auprès de lui. » Tout cela, dicté au roi par de Luynes, montre combien le favori avait à cœur de ne point animer encore contre lui l'humeur de la mère du roi. Mais on comprend aussi que ces réparations confidentielles ne suffisaient pas à guérir la blessure que lui avait faite une déclaration publique. Les divers extraits que nous venons de citer et quelques autres des lettres de Louis XIII écrites alors à Marie de Médicis se trouvent réunis dans le manuscrit cité aux sources, avec le n° 135 bis *.

* Dans le nouveau classement : fol. 215.

De prier M. de Luynes de faire payer les personnes qui luy ont esté recommandées, de la part de la reyne, de leurs pensions, mesme de faire donner rescompense au s^r de Marillac de la charge de laquelle le roy luy avoit permis de traitter avec le feu s^r comte du Lude[1].

NOTA.

Les pièces que nous avons trouvées touchant les négociations qui eurent lieu pendant la première moitié de l'année 1620, ont un véritable intérêt pour l'histoire de Richelieu; elles démentent péremptoirement les accusations de trahison à l'égard de la reine mère dont on a voulu le charger; elles montrent combien Richelieu avait à cœur une réconciliation qui seule pouvait rétablir les affaires de la reine, et que rendaient surtout difficile l'humeur obstinée de cette princesse et ses excessives susceptibilités. L'évêque de Luçon, d'ailleurs, quel que fût son vif désir d'arriver à une prompte pacification, ne cédait rien des droits de la reine mère, ne sacrifiait aucun de ses intérêts sérieux et veillait scrupuleusement à ce que la dignité de la mère du roi ne fût pas compromise.

Nous devons indiquer quelques pièces qui servent de commentaire et d'éclaircissement aux lettres qui vont suivre. Après M. de Brantes, frère du duc de Luynes, M. de Montbazon, son beau-père, fut envoyé vers la reyne mère, au commencement d'avril. Son instruction[2] témoignait du vif désir de Louis XIII de

[1] Les promesses faites à la reine mère, dans le traité d'Angoulême, dont elle réclamait sans cesse l'accomplissement, et qui n'étaient jamais ni formellement refusées ni sincèrement consenties, ont été un sujet perpétuel de différends et d'aigreur entre le roi et sa mère, tant que M. de Luynes a vécu.

[2] Cette instruction se trouve aux archives des Affaires étrangères, tome 30, pièce 118, mal classée à la fin de l'année 1620; elle fut dressée au commencement d'avril, comme on le voit par la mention de la lettre du duc de Mayenne, écrite au roi le 30 mars et datée de Précigny, où était alors le duc, qui avait quitté Paris dans la nuit du 27 au 28 mars. (*Vie de Marie de Médicis*, t. III, p. 37.) Le titre : *Instruction de M. de Montbazon quant il vient à Angers, 1620*, a été mis après coup en tête de cette pièce, dont je ne connais pas l'écriture. C'est peut-être une copie fournie par Montbazon lui-même, lequel « montra son instruction, ou par simplicité, ou par industrie, » dit Richelieu qui en donne une analyse p. 41 et suiv. du tome II de ses *Mémoires*.

voir la reine sa mère auprès de lui. M. de Montbazon devait donner à cette princesse l'assurance « qu'elle ne seroit contrainte en quoy que ce soit ; » il avait charge de « dire au s[r] de Lusson que le roy treuve fort estrange la procédure de la reyne, et que l'on n'en peut attribuer la cause qu'à luy seul. »

On calomnie par toute l'Europe la conduite du roi ; « la reyne ne peut justifier de ses bonnes intentions qu'en se rendant promptement à la cour ou en publiant dedans ou dehors le royaulme le contentement qu'elle a du roy et de ceux qui ont l'honneur de l'approcher de plus près. »

« Et asseurera le s[r] de Lusson qu'il *n'y a rien de grand qui soit convenable à sa qualité qu'il ne puisse attendre du roy*. . . c'est à luy seul qu'on impute tout le bien ou le mal qui en proviendra à la France. »

« . . . Pour M. de Luynes, il ne manquera jamais aux protestations qu'il a faites à la reyne mère. . . qu'elle ne croye point tout ce qu'on luy pourra dire au contraire. »

La mission du duc de Montbazon n'eût point de résultat; un nouveau négociateur fut envoyé quelques jours après et fit près de la reine-mère trois voyages successifs. Les lettres relatives aux trois missions de Blainville, ainsi que d'autres lettres écrites à cette même époque, se trouvant sans date, ont été mises pêle-mêle à la fin de ce 30[e] volume. La missive du 21 mai qu'on va lire fut écrite lorsqu'on avait à la cour de nouvelles inquiétudes sur les manœuvres de Marie de Médicis, et lorsque, incertaine encore du parti qu'elle prendrait, elle pouvait nier ses desseins avec quelque vraisemblance. Le roy, écrivant à sa mère le 7, lui annonce la mission de M. de Blainville, allant vers elle comme messager de paix; il y allait sans doute aussi comme observateur de ce qui se passait dans cette petite cour. Mais cette nouvelle ambassade ne réussit pas mieux que les autres, Blainville y avait d'ailleurs montré assez peu d'adresse; et, dans le compte qu'il en rendit, il se flatta sans doute d'un succès qu'il n'obtint pas. C'est ce qu'il faut conclure d'une lettre de l'archevêque de Sens à Richelieu (30 mai) : « M. de Blainville s'est dignement acquitté de sa légation; il donnera encore un meilleur cours aux affaires de la reyne. . . . . toute la cour en recognoist les effets. . . . . [1] » et de la réponse que fit Richelieu les premiers jours de juin (ci-après aux analyses). On voit le faible progrès de ces premières négociations de M. de Blainville, dans une missive de Richelieu à Luynes, que nous datons approximativement de la mi-mai (ci-après aux Analyses), dans la lettre du 21 qui suit et dans une autre encore de la fin de mai (ci-après, p. 484). De Luynes écrivait à son tour le 1[er] juin à l'évêque de Luçon : « Je n'ay plus rien à vous mander, vous avez le fond de mon sac par M. de Blainville; apportés ce que vous pouvés

[1] Même manuscrit, fol 30.

et devés pour l'accommodement de cette désirée affaire... et que le diable emporte ceux ou celuy qui n'y faira ses efforts... quittons tout prétexte puisque nos cuers et nos dessaints vont d'esgale façon; j'engage ma vie pour cette vérité; le roy la confirme... tout dépend de vous, car, pour la reyne, nous sommes trop asseurés de ses bonnes et saintes intentions, pourveu que ces vérités aillent jusques à ses oreilles. Nous avons jusques à cette heure creu de vous ce que l'on doit d'un homme de bien. » (Autographe, même ms. fol. 36.) Le 13 juin, troisième mission de M. de Blainville; le roi le renvoie à la reine sa mère « pour luy donner le temps qu'elle demande à l'effet de luy faire sçavoir sa résolution. » Le 6 juillet, les choses avaient marché, mais non du côté de la conciliation, et le roi exprimait à la reine mère son déplaisir de ce que, « au lieu de la satisfaction qu'il attendoit dans le temps qu'elle avoit demandé par le s[r] de Blainville, elle se préparoit à la guerre; « de nouveaux députés envoyés vers elle revenaient à la cour, le 5 août, « avec espérance d'accommodement, » dit avec quelque légèreté Bassompierre (t. II, p. 191), qui trois jours après assistait à la bataille du pont de Cé. En envoyant ces députés, Luynes était loin de partager cet espoir, et il écrivait à Richelieu : « Si nous panssions, en vous envoiant la châsse Sainte-Geneviève, vous pouvoir toucher le cœur, nous le ferions, tant nous désirons la paix; c'est pourquoy nous nous servons de ces Messieurs dont la calité, expériance et fidellité vous anpecheront de douter »... « Pour moy, après avoir fait ce que j'ay fait, j'an suis quitte devant Dieu, justifié devant mon roy, et hors d'accusation devant les hommes : Je prie Dieu qu'il mette la main à l'œuvre... » (Lettre autographe du 7 juillet, fol. 41.) Ainsi on se préparait à la lutte tout en faisant semblant de n'aspirer qu'à la paix. La guerre ne pouvait manquer d'éclater. Heureusement celle-là ne dura qu'un jour; le 7 août la vit naître et finir en moins de trois heures.

LXXVIII.

Arch. des Aff. étr. France, t. 30, pièce 133. —
Minute de la main de Charpentier.

A M. DE BLAINVILLE[1].

[Le 21 mai 1620.]

Monsieur,

J'ay receu ce 21[e] à 4 heures après midy une lettre datée du 17 de

[1] Sur M. de Blainville, voy. t. I, p. 684.

ce mois, à laquelle je n'ay à respondre autre chose que ce que ce gentilhomme vous dira avoir appris par sa propre cognoissance. On n'a jamais ouy parler d'un advis plus faux que celuy que vous me mandés qui a esté donné depuis vostre arrivée à la Cour. On n'a, sur ma foy, pas pensé à chose aucune qui en approche. Vous sçavés l'estat auquel vous avés laissé la reine; dans quelque mesfiance, mais dans le désir de n'oublier rien de ce qu'elle pourra pour conserver le repos et la paix. Vous sçavés ce qu'elle vous en a dit; croyez que ses paroles sont conformes à ses pensées. Il seroit bon de récompenser ceux qui donnent de bons advis, et chastier ceux qui sèment tant de calomnies, sans autre dessein que de faire du mal à ceux contre qui ils les espandent. Au nom de Dieu apportés ce que vous pourrés en ceste occasion, asseuré qu'il n'arrivera aucun deffaut de nostre part. Pour moy je n'oublieray point d'y apporter tout ce qui me sera possible. Le bruit court qu'on faict avancer des trouppes vers la reyne, mais S. M. ne le croit pas sur ce que vous luy avés dit. Voilà tout ce que je vous puis dire pour le présent, sinon que je vous...

LXXIX.

Arch. des Aff. étr. France, t. 30, pièce 132. —
Minute de la main de Charpentier et de celle de Richelieu.

A M. DE BLAINVILLE.

[Vers la fin de mai 1620[1].]

Monsieur,

Vous ayant mandé depuis peu la fausseté des bruits qu'on avoit fait courre, toutes choses, graces à Dieu, estant de deçà en mesme estat auquel vous les avés laissées, M. de Bréauté[2], que la reyne dépesche vers le roy, vous confirmera plus particulièrement cette vérité;

[1] La date, qui manque, est à peu près donnée par celle de la lettre précédente au même.

[2] Voyez, aux Analyses, lettres à M. de Luynes et de Montbazon, vers la fin de mai.

et qu'elle ne voudroit pour rien du monde donner des effects contraires à ses paroles. Il vous dira aussy comme S. M. persiste au désir qu'elle a de longue main de jouir de la présence du roy, [1] et qu'en ceste affaire il n'est question que de lever les ombrages de part et d'autre. Cela faict, M. de Luines en retirera une grande gloire et un grand avantage, estant certain que l'amitié de la reyne ne luy sera point infructueuse.

Ayant comme vous avés commencé (*sic*) utilement cette négociation, je me promets que vous ne lairrés en arrière rien de ce qui pourra servir pour faire qu'elle ayt une fin heureuse. C'est ce qui m'empeschera de m'estendre davantage en ce discours. Seulement vous diray-je que la Reyne m'a commandé de vous remercier du soin que vous en prenés; et qu'en mon particulier, je m'estimeray heureux de vous faire voir que nul n'aura plus de recognoissance des tesmoignages qu'il recevra de vostre amitié que moy qui suis vostre très-humble serviteur [2].

LXXX.

Arch. des Aff. étr. France, t. 30, pièce 121. — Minute de la main de Le Masle.

[A MESSIEURS DU PARLEMENT [3].]

[Vers le 20 juillet 1620.]

Messieurs, ayant cogneu l'affection que vous avés tousjours eue

[1] D'ici à la fin du paragraphe, de la main de Richelieu.

[2] Sur les diverses missions de Blainville vers la reine à cette époque, voir les extraits des lettres du roi à la reine mère des 7 mai, 30 mai, 13 juin, une lettre sans date classée entre ces deux dernières. Manuscrit précité, fol. 135 *bis*.

[3] On a mis, après coup, en tête de cette pièce : « lettre de la reine en envoyant son manifeste au parlement. » Ce manifeste n'est certainement pas l'œuvre de Richelieu, qui, dans le conseil, était opposé au parti de la guerre. L'évêque de Luçon avait, en ce moment, peu d'influence dans ce conseil, il l'a déclaré lui-même : « Depuis leur arrivée (l'arrivée des princes auprès de Marie de Médicis) je n'eus pas

au bien de cet estat, et le courage avec lequel vous vous estes portez en toutes occurrences à maintenir l'autorité royale et empescher l'oppression des subjets du roy, Monsieur mon fils, j'ay bien voulu vous faire part des avis que je luy donne sur [la nécessité] des affaires présentes, et vous prier de les appuyer par vos sages et fidèles conseils, qui sont d'autant plus nécessaires que l'ambition et violence de ceux qui abusent de l'honneur de sa confiance portent les [choses] à une extrémité déplorable à tous les gens de bien.

Je vous conjure de toute mon affection de seconder l'intention que j'ay d'empescher l'embrasement universel de la France, et d'y apporter le règlement que je sçay que vous souhaittés vous mesmes. En cela, comme en toute autre chose, j'auray tousjours vos sentiments en telle considération que méritent les continuelles preuves que vous avés rendues de vostre zéle au bien de l'estat, aux occasions où il estoit plus apparemment menacé de sa ruine. Et fortifiée de vos [bons avis] je feray cognoistre à tout le monde que je ne respire autre chose que de voir régner heureusement le roy, Monsieur mon fils, avec l'amour et l'obéissance de ses peuples.

La présente n'estant à autre fin, je ne la feray plus longue que pour prier Dieu, Messieurs, qu'il vous tienne en sa sainte et digne garde. Escrit à Angers, le   jour de juillet 1620[1].

grand part dans les résolutions publiques. » (*Mém.* t. II, p. 66.) D'ailleurs, la manière dont Richelieu parle de cette déclaration suffit à prouver qu'il n'y est pour rien : « les uns vouloient qu'on écrivît un manifeste sanglant, sans s'armer, afin de rendre l'affaire irréconciliable; les autres ne vouloient point signer le manifeste, etc. » (p. 65). Nous nous bornons donc à faire ici de cette pièce une simple mention, en indiquant qu'elle se trouve à la Bibliothèque impériale dans les manuscrits de Dupuy, 92. — Quant à la présente lettre, la minute est de la main du secrétaire le plus intime alors de l'évêque de Luçon, et nous y marquons par des parenthèses quelques mots écrits de sa propre main.

[1] L'auteur de la *Vie de Marie de Médicis* dit que cette princesse adressa son manifeste au duc de Vendôme le 20 juillet; nous plaçons cette lettre à peu près à la même date, notre manuscrit ayant laissé le quantième en blanc. — Quelques jours avant la publication du manifeste, le 6 juillet, le roi s'efforçait encore de détourner ce coup qu'il prévoyait. Il exprimait à sa mère « son déplaisir d'apprendre les menées et pratiques qui se font dans

LXXXI.

Arch. des Aff. étr. France, t. 29, pièce 139. —
Extrait de la main de Charpentier.

A M. DE SENS[1].

[Vers le 25 octobre 1620.]

Je ne voudrois pas pour beaucoup que M. de Roches n'eust faict le voyage qu'il a faict à la Cour, pour quelques raisons dont je vous

les provinces sous son nom. » Il la conjure de ne pas chercher à profiter de ces factions; il lui envoie encore les ducs de Montbazon et de Bellegarde, l'archevêque de Sens, le président Jeannin. (Manuscrit précité, fol. 135 *bis*.)

[1] Le secrétaire a écrit au dos : « Extrait d'une lettre à M. de Sens », mais il n'indique point de date; la lettre a été écrite peu de temps après le retour de Des Roches, officier attaché à la reine mère: je suppose vers le 25 octobre. La mission de Des Roches avait pour principal objet un nouveau mécontentement de Marie de Médicis, dont nous sommes informés par une lettre du chancelier à Puisieulx, son fils, lequel, en sa qualité de secrétaire d'État, était alors auprès du roi. Cette missive est datée du 22 octobre; elle montre assez bien l'esprit difficultueux et tracassier de la reine mère, aussi à l'égard de la reine sa belle-fille, c'est ce qui en fait une véritable pièce historique : « ... Nous sommes tous attendant la reyne mère, mais il semble que son mal continue... M. de Luçon qui devoit estre de retour lundy ne viendra que la semaine prochaine, il n'y a plus de jour certain pour l'arrivée de la reyne... On ne sait si c'est... qu'elle ne soit pas contente de l'honneur et déférence qui a esté accordé à M. de Luçon et à l'abbé de Foix, qui ont eu grand soin de s'enquérir et de solliciter pour luy rendre tout l'honneur qu'ils ont peu penser. J'estime qu'on s'est accomodé pour l'honorer et la contenter en tout ce qui se peut désirer avec raison. Pour le mot qu'elle a fort désiré donner, on a advisé que la reyne commanderoit à l'exempt d'aller prendre le mot de la reyne mère. Il semble que par là il est satisfait à l'une et à l'autre. On insiste encore pour avoir le logement où sont les filles de la reyne et la cuisine qui sert pour la bouche. Il semble un peu dur et contre la dignité de changer et desloger ce qui est estably. ... Toutefois la reyne se contente de luy bailler le choix du logement nouveau préparé pour les filles et pour la cuisine de bouche, ou luy quitter ce dont elle est en possession. Il y a encore quelques difficultés pour la maison de ville, pour le parlement et autres compagnies souveraines; ils ont leurs registres et les exemples du passé, ils en sauront bien user comme on a accoustumé. » (Arch. des Aff. étr. France,

diray les tenans et les aboutissants. En un mot il a levé un soubçon qu'un certain esprit, que Dieu absolve [1], avoit voulu donner par une voye colorée. Il est certain qu'on ne l'avoit pas creu, mais j'ay recogneu nonobstant que cela ne laissoit pas de faire peine. J'y estois meslé fort délicatement et meschamment. Je n'oublieray rien de ce que je pourray pour esclaircir cette affaire, et lors on advisera avec M. le connestable aux moyens qu'il faut tenir pour se garantir à l'advenir de tels artifices, plus pernicieux que je ne vous sçaurois escrire.

t. 30, pièce 99°.) Il faut rapprocher de cette lettre quelques passages de celle de l'archevèque de Sens touchant la plainte qu'avait portée Des Roches; il écrivait de Pau le 18 octobre : « On désire de donner tout contentement à S. M. mais la crainte d'offenser l'une en contentant l'autre, faict souhaitter d'éviter cette occasion. » Il propose comme expédient, afin d'avoir le temps d'arranger cette difficulté, « la continuation (pour Marie de Médicis) d'un peu de séjour aux champs. » Ce serait d'ailleurs de sa part une convenance louable, « le roy ayant monstré cette confiance à la reyne mère que de trouver bon qu'elle allast à Paris, luy s'en esloignant, et après toutes les choses qui se sont passées, il luy sera imputé à prudence et à respect d'avoir voulu différer d'en user jusques à qu'il feust de retour. . . » (Ms. cité aux sources, pièce 96.) Ce fut une des difficultés de la politique de ce règne de s'accommoder avec les prétentions et les susceptibilités de cette humeur quinteuse.

[1] Il est probable que ce *certain esprit* est l'abbé Ruccellai, que l'on a vu cabaler contre Richelieu, disgracié par la reine mère, et chercher auprès du duc de Luynes une faveur dont il usait pour nuire à cette princesse et à l'évêque de Luçon.

ANNÉE 1621.

LXXXII.

Arch. des Aff. étr. France, t. 29, pièce 133. — Minute de la main de Charpentier.

A M. L'ARCHEVÊQUE DE SENS[1].

[7 ou 8 juillet 1621[2].]

Monsieur,

J'ay receu vostre lettre dans la solitude d'un lieu riche de nom

[1] En tête de cette minute se trouvent trois lignes qui n'ont pas été effacées, c'est un commencement de lettre annulé.

[2] Plusieurs circonstances nous autorisent à placer cette lettre, dont la minute n'est point datée, vers la fin de la première dizaine de juillet; elle est postérieure à la capitulation de Saint-Jean-d'Angely (24 juin), après laquelle la reine mère retourna vers le Poitou et la Touraine. L'évêque de Luçon, revenant avec elle, passe huit jours dans son château de Richelieu, puis il se dirige avec la cour de cette princesse vers Chinon. Tout cela nous conduit au moins jusqu'au 7 ou 8 juillet. Cependant on remarque, dans cette même lettre, que Richelieu mande à l'archevêque de Sens, comme une nouvelle, le mécontentement qu'aurait éprouvé la reine mère à Saumur, en allant à Saint-Jean-d'Angely; non-seulement, dit Richelieu, « on ne lui donna pas un logement tel qu'il lui appartenoit, mais elle n'en eut pas du tout. » Luynes prit le logement qu'elle devait avoir « ayant fait commandement aux maréchaux des logis de le loger immédiatement après le roy et la reine sa femme. » (*Mém.* t. II, 170 et 173.) Or le *Mercure françois* (p. 306) nous apprend que les fourriers arrivèrent le 10 mai à Saumur, où le roi resta du 12 au 16. L'évêque de Luçon semble croire que l'archevêque de Sens n'est pas encore informé de cette particularité; nous ne pouvons pourtant pas assigner à cette lettre une date plus voisine du 12 mai. Au reste on voit que, dans cet intervalle de deux mois, le ressentiment de la reine mère s'était calmé. Toutefois les six derniers mois de cette année, jusqu'à la mort du connétable, se passèrent en négociations impuissantes, en continuelles picoteries et récriminations; la mauvaise volonté d'une part, les soupçons et les exigences de l'autre tinrent le fils et la mère constamment séparés. Loin de désirer un accommodement, Luynes le craignait sans doute; il avait un intérêt tout contraire à celui de Richelieu qui sentait le besoin de l'influence de

mais non d'effet, où je me suis retiré depuis 7 ou 8 jours. Vous pouvés vous vanter d'avoir faict un petit miracle, puisque le contentement qu'elle m'a apporté m'a guéry une grande douleur de teste que j'avois acquise à feuilleter d'autres papiers moins agréables. Quoy que je

Marie de Médicis sur le roi, tandis que Luynes redoutait cette même influence. Cependant, tout en travaillant, avec peu d'envie de réussir, à une réunion, Luynes laissait volontiers des sujets d'inquiétudes à la reine mère. Toutefois il tâchait de sauver les apparences, et lui dépêchait assez fréquemment des messagers au nom du roi. Nous avons, dans le manuscrit des Affaires étrangères précité (France, t. 30), des extraits de lettres de Louis XIII, où nous voyons que le 20 mai il envoyait un gentilhomme à sa mère pour l'informer « de ce qui se passait aux lieux où il était (en Poitou). » — Le 17 juillet, de Bergerac, il lui envoie le sieur Bourgleroy. — Le 8 août, il lui fait annoncer par un exprès la reddition de Clérac. — Du camp de Montauban, le 29 septembre, il lui envoie « Lafontaine pour luy dire les particularitez de la défaite du secours de la ville. » — Les maladies qui depuis trois mois décimaient son armée l'ont obligé de changer d'air ; aussitôt Sardini est dépêché de Toulouse pour en donner avis à la reine mère, qui le mois suivant reçoit par le sieur de la Folaine la nouvelle de la prise de Montauban. — Deux jours après, le 15 décembre, le sieur des Ouches est chargé de lui annoncer la mort du connétable : « le desplaisir qu'a le roy d'estre éloigné d'elle luy donne une extresme envie de retourner bientost à Paris. » Enfin, arrivé à Bordeaux le 23 décembre, Louis XIII se hâte de faire savoir à sa mère le choix qu'il a fait du sieur de Vic pour garde des sceaux : « comme elle l'ayme plus que tout autre, elle en aura plus de contentement. » Ainsi, à peine de Luynes a cessé de vivre que Louis XIII retourne vers sa mère. Et le même jour (15 décembre), Schomberg, qui était auprès du roi, écrivait à Richelieu : « Vous sçaurez par M. de Custojoux les causes des remises de son voyage. Il emporte à la reyne le contentement qu'elle désire et auquel vous avez part. La mort de M. le connestable remplit le roy et la cour de deuil, et comme S. M. se trouve chargée de beaucoup d'affaires qu'elle confioit à sa suffisance, elle s'est résolue aussy de travailler plus assiduement à ce qu'elle juge estre du bien de son estat. » Le 26, Bullion mandait au secrétaire d'État Puisieux : « M. Desdiguières désire avec passion qu'il plaise au roy de prendre le principal timon de ses affaires.... c'est le principal souhait de tous les gens de bien. » (Arch. des Aff. étr. France, t. 31.) L'auteur de l'Histoire de Marie de Médicis dit que, dans une lettre du 22 décembre, cette princesse elle-même le lui avait conseillé. Marillac, qui avait été envoyé à la cour, écrivait : « Il veut doresnavant gouverner sa personne et son estat par luy-mesme et non plus par autruy... Il dit que jamais plus il ne tasteroit de favorit, ny de connestable, qu'il agiroit par luy-mesme. » (Aff. étr. France, t. 32, pièce 64°, autographe.) C'était là une résolution que Louis XIII pouvait bien être tenté de prendre, mais qu'il était incapable d'exécuter.

trouve par iceux que mes prédécesseurs ont receu beaucoup de bien par le passé, ce qui me satisferoit beaucoup si ce n'avoit point esté à condition de le rendre.

Pour satisfaire à l'ordre que vous me donnés de vous mander des nouvelles, bien que vous en sachiés plus que moy, je ne lairray de vous dire que M. du Plessis-Mornay est fort estonné de voir que l'esprit de Dieu, qui parle en luy et en ses frères, et qui l'advertit de toutes choses importantes à son salut et au maintien de sa religion, ne l'ayt point adverty des accidens qui luy sont arrivez. Ce qui faict que, bien qu'il demeure en son erreur, il est résolu de faire employer la première assemblée, non à faire traitter d'affaires politiques, mais à faire rayer cet article de leur créance; en quoy bien qu'il trouve beaucoup d'esprits disposez, il ne lairra d'avoir de la peyne, tous ses frères recognoissans que, bien qu'il soit leur pape, il n'a point le don des miracles. Ils crient harault sur luy, et recognoissent qu'il a esté toute sa vie très-mal propre à deffendre des passages, tesmoin l'action de la conférence de Fontainebleau [1].

Mrs de la Rochelle ont autant de division parmy eux qu'il y a de contrarietez en leur créance, et leurs ministres, pour éloquens qu'ils soyent, ne sçauroient empescher, à ceux qui ont tant soit peu d'esprit, de voir clairement que l'affaire présente qu'ils ont à démesler est aussi mauvaise à leur party que leur erreur est préjudiciable à leurs ames. Tout ce que je plains en cette affaire est vostre bon parent [2] que j'aime de tout mon cœur nonobstant son hérésie. Je souhaitte qu'il se tire bagues sauves pour sa personne, comme je n'en doute point.

Je laisse ce discours pour vous dire le souvenir que la reyne a souvent de vous, accompagné de tout plein de tesmoignages avanta-

[1] Où Mornay eut pour adversaire victorieux Jacques Davy Duperron, évêque d'Évreux et depuis cardinal en 1600. Ce n'était pas sans intention que l'évêque de Luçon rappelait ce souvenir à Jean Davy Duperron, frère de Jacques, auquel il avait succédé sur le siége archiépiscopal de Sens.

[2] Quel était ce parent? Nous voyons du moins, par un mot effacé deux lignes plus bas, que c'était un officier alors à l'armée; le paragraphe suivant commençait ainsi sur la minute : « Je laisse le discours de guerre pour, etc. »

geux à mon protecteur[1], qui ne perdra jamais cette qualité, m'asseurant qu'il ne la voudroit pas changer en une autre estant très-certain que jamais je n'y consentirois.

Je me resjouis de l'espérance que vous me donnés de vous voir; ma joye seroit entière, si vostre voyage m'apportoit les occasions de vous servir.

Nous avons maintenant force dames en cette cour, et entre autres une dont vous escrivistes de Fontainebleau, qui en vaut cinquante[2]. Nous nous en allons à Chinon demeurer trois ou quatre jours, pour de là prendre la route de Poitiers, auprès duquel s'il se trouvoit un Cousières[3], la reyne en mesureroit volontiers les allées pour 8 ou 10 jours. La demeure de Poitiers n'estant pas des plus agréables, s'il se trouve quelque maison à une ou deux lieues de là qui soit belle, je croy que jusques à temps que le roy retourne à Poitiers, nous y passerons quelque temps. Nous n'irons point voir si tost le maire d'Angers[4] dont vous parlés. Il a esté fait authentiquement avec la contradiction de quelques-uns, mais par l'eslection de la plus grande part. Je m'imagine qu'il y [a][5] tous les jours quelque bras ou jambe cassée sur le pavé de vostre gouvernement, ne croyant point que ce cheval halesan que vous sçavés demeure tousjours à l'escurie. Quant à ce que vous m'ordonnés de vous mander si tout va bien pour le contentement de la reyne, nostre bonne maistresse, je vous diray[6] qu'il y eust à Saumur quelque difficulté pour les logements par la faute des mareschaux des logis; mais que jamais la reyne et M. le connestable ne se sont séparés en meilleure intelligence, comme je m'asseure qu'il vous tesmoignera luy-mesme. Elle prend une très-grande part au succez du voyage du roy. Le porteur vous dira le reste.

[1] Serait-ce l'archevêque de Sens?

[2] Sans doute la marquise de Guercheville.

[3] Souvenir de l'heureuse réconciliation de la reine mère et du roi au château de ce nom, en 1619.

[4] Il y avait encore une autre considération qui pouvait en ce moment éloigner la reine mère d'Angers. Voir ci-après, p. 494.

[5] Ou « aura », le mot a été oublié.

[6] Richelieu avait dicté « je vous diray qu'ainsy que l'éclipse du soleil fut accompagnée... » et il s'est interrompu pour faire effacer cette comparaison et continuer tout simplement.

Cette lettre est un peu longue, parce que la vostre n'estoit pas courte, et que, quoy que je vous cède en toutes choses, je ne veux pas me laisser vaincre en ce genre, à vous mesme, ny à personne du monde, en vous tesmoignant que je suis...

LXXXIII.

Arch. des Aff. étr. France, t. 29, pièce 130. — Minute de la main de Charpentier.

AU P. ARNOUX.

[Vers le tiers du mois de juillet 1621 [1].]

Monsieur, Vous cognoistrés plus par effets que par paroles la continuation des bonnes intentions de la reyne. Elle a esté touchée du peu de cognoissance que les mareschaux des logis ont tesmoignée avoir de ce qui est deub à sa personne, mais cela ne la destournera point de contribuer, si peu qu'elle pourra, aux bons et saincts desseins du roy son fils. Elle sçait bien le desplaisir qu'il a eu de ce qui s'est passé en son logement, comme aussy celuy de Monsr le connestable; mais il luy fasche que le monde ayt occasion de juger qu'elle soit à mespris.

Croyés que jamais princesse n'eust les intentions meilleures qu'elle a, et que, comme sa bonté est indicible, son cœur est sy grand qu'elle est facilement touchée des deffauts des respects qui luy sont deubs [2].

Le bon père Suffrant, qui est plus homme de bien que moy, vous asseurera plus particulièrement de la bonté de ses desseins. C'est ce qui faict que je ne vous en dis pas davantage, joint aussy que j'espère avoir le bien de vous voir... [3]

[1] Même date à peu près que la pièce précédente.

[2] Richelieu fait valoir de son mieux les qualités de la reine mère; il explique de manière à les justifier ses susceptibilités; ce n'est pas là le langage d'un homme qui trahit sa maîtresse.

[3] Le sens n'est pas fini, une ligne ayant été coupée; mais la minute d'une lettre adressée sur le même sujet au cardinal de Retz et qui se termine par ces mots : « l'honneur que j'auray de vous voir demain fait que je ne vous diray autre chose sinon, etc. » indique à peu près ce qui manque ici. (Lettre notée aux Analyses.)

LXXXIV.

Arch. des Aff. étr. France, t. 32, pièce 66. —
Minute de la main de Charpentier.

[INSTRUCTION POUR M. DE MARILLAC.]

[Vers le 10 juillet 1621[1].]

M. de Marillac fera entendre particulièrement ce que c'est que la fortification d'Angers, tant célèbre dans l'histoire, en fera voir le plan et poursuivra instamment pour qu'on envoye promptement quelque homme fidelle et seur sur les lieux, pour justifier l'imposture de ceux qui ont donné des advis pour donner des mauvaises impressions des actions et intentions de la reyne, qui est allée à Tours, pour n'aller point à Angers qu'après que le roi aura justifié cette calomnie[2]. Ledict

[1] Louis de Marillac fut envoyé par la reine mère vers le roi, occupé alors à la guerre de Languedoc. Dès le commencement de ce voyage Marillac fut pris par des coureurs de la Rochelle; il écrit aussitôt, le 12 juillet, pour prier la reine mère de le réclamer. On voit, par une lettre du 24, qu'il était arrivé le 17 auprès de Louis XIII, mais les affaires du siége n'ont pas encore laissé à de Luynes le moment de traiter de l'objet de sa mission. L'archevêque de Sens écrit aussi de Montauban le 27 août; il a su par M. de Marillac les intentions de la reine mère; « c'est la vérité, dit-il, qu'il y avoit un peu de rumeur sur le faict d'Angers. » (Ms. cité aux sources, fol. 24 et 49.) Le présent mémoire a donc dû être écrit vers le 10 juillet. Richelieu informe de cette mission le P. Arnoux et le duc de Luynes. (Voy. à la même date ces deux lettres, aux Analyses ci-après.)

[2] Marie de Médicis avait accompagné le roi en Béarn; au retour et après le siége de Saint-Jean-d'Angely (cette ville se rendit le 24 juin), la reine mère s'éloigna de la cour. Elle croyait avoir à se plaindre du duc de Luynes qu'elle soupçonnait de contrarier par de mauvais offices secrets la demande officielle qu'on avait promis de faire d'un chapeau de cardinal pour l'évêque de Luçon. Richelieu ne parle pas ici de ce sujet de mécontentement, mais nous l'apprenons de Bassompierre, qui dit : « Le roi s'acheminait vers Montauban, quand la reine mère, qui était revenue à Tours, pour nous animer contre le connetable, envoya par M. de Sardini une lettre, etc. » (*Mém.* t. II, p. 275.) Au reste Richelieu fait à ce moment, dans ses *Mémoires* (t. II, p. 159 et suiv.), de grandes plaintes du connétable, sans parler du grief qui le touchait profondément. La reine mère se plaignait d'ailleurs de ce que, durant son séjour à Mata, elle n'avait pas été traitée avec les égards dus à sa dignité.

sieur de Marillac ayant, comme il a, le plan d'Angers dans la teste, fera voir aussy comme, quand on y auroit faict tout ce qu'on peut imaginer, on n'en feroit pas la citadelle de Milan, ny rien qui rendist S. M. ou ses serviteurs plus considérables, comme on a dit à la cour; par où il est aysé à juger quels desseins on peut avoir.

Il est question d'une muraille de six pieds d'espais et de dix ou douze toises de long, qui couste, à tout rompre, quatre ou cinq cents escus, quoyque le roy en ayt donné deux mil accordez dès Angoulesme.

Le surplus des deux mil escus est destiné pour une autre muraille nécessaire pour boucher un endroit du fossé qui a crevé.

Il est important de faire concevoir l'occasion qu'on auroit de se plaindre, si on recevoit ainsy tous advis, et qu'on envoyast des gens dont le naturel est d'en donner de mauvais, pensans se rendre nécessaires; en quoy ils font un très-grand tort, et à ceux dont ils donnent les advis, et à ceux à qui ils les donnent, qui désireroient qu'ils feussent bons. Sur cela il confirmera ce que du Mont aura dit de Bourgleroy. Il est aysé de justifier, par la suite des choses passées, combien de fois on en a donné de pernicieux et mauvais; et, sans aller plus loin, par celuy de la prise dud. s[r] de Marillac.

Il est important que le roy escrive à la reyne qu'il se moque des bruicts qui courent de la fortification d'Angers; qu'elle ne s'en mette point en peine; qu'il approuve toutes ses actions et intentions, sachant bien qu'elle n'en peut avoir que de bonnes pour luy[1].

Au reste, quiconque voudra considérer et les intérests généraux de la reyne, et ceux qu'elle et les siens peuvent avoir en particulier, cognoistra qu'ils deppendent tous de l'avancement des affaires du roy, et d'une estroite liaison avec S. M. et M[r] le connestable, et que ce qui manque à son contentement consiste en ce qu'elle voit que cette union n'est pas telle qu'elle désireroit.

Depuis qu'elle a esté de retour auprès du roy elle a faict tout ce

[1] Ce paragraphe est écrit à la marge, sans renvoi.

qui luy a esté possible pour s'unir de plus en plus à M. le connestable, et tant s'en faut qu'elle ayt entretenu aucune cabale, que, conservant une amitié honneste avec ses amis, elle n'a rien oublié de ce qu'elle a peu pour éviter non-seulement les ombrages, mais oster toute espérance à ceux qui pourroient avoir dessein de monopoles[1].

Il fera cognoistre qu'il importe grandement au contentement de la reyne que le roy ait asseurance de ses actions, et que si, récompensant ceux qui donneront de bons advis, on en punissoit un de ceux qui treuvent des calomnies contre elle, M. le connestable feroit faire une action très-avantageuse pour luy.

Il fera voir à M. le connestable la lettre de Madame de Vézint, et le priera de terminer cette affaire avec La Ferrière.

Priera aussy M. le connestable de faire régler le rang de la compagnie de chevaux légers de la reyne, en sorte que, quand elle se trouvera en l'armée, sans contestation on la laisse marcher comme elle doit[2].

N'oubliera de parler du dégast que les troupes qui s'amassent ont faict en Anjou en l'absence de la reine, et de la considération que la reyne a eue pour les en empescher, veu qu'il se trouve des gens qui voudroient tousjours faire mal interpreter ses actions, quelque bonnes qu'elles soyent. De façon que si la reyne les eust faict charger[3], ce qui luy estoit aysé, les meschants eussent dit que c'eust esté pour retarder le service du roy. Si on les laisse, Bourgleroy craignoit qu'il n'y eust de l'intelligence. Ainsy il se trouve inconvénient partout, dont on n'est relevé que par le jugement de Monsieur le connestable, et l'affection qu'il a au service de la reyne.

[1] En marge le secrétaire a écrit : « Huguenots reffusez. On ne va point à Paris exprès. » Mots que peut-être on voulait développer dans la lettre à expédier.

[2] Ce paragraphe et le suivant sont à la marge, sans renvoi. Des deux paragraphes qui viennent ensuite, l'un est écrit à la marge du haut de la page, l'autre en un coin du bas, sans nulle indication de la place qu'ils doivent occuper; nous les donnons ici à la suite les uns des autres.

[3] Cette expression s'explique par les mots : « faire battre le tocsin, » quelques lignes après.

La reyne désire qu'on mette ordre à ces troupes, qu'elle ne peut voir loger ainsy sans faire battre le tocsin.

M. de Marillac fera souvenir M. le connestable de l'ombrage qu'il luy a dit qu'on avoit eu de ce que la reyne avoit offert des troupes, quoy qu'elle l'eust faict à très-saine intention, pour tesmoigner que non-seulement approuvoit-elle le conseil du roy, mais qu'elle y voudroit contribuer tout son pouvoir.

M. de Marillac verra M. le cardinal de Retz, M. de Sens, le P. Arnoux, M. le garde des sceaux, M. de Schomberg et tous ces Mrs du Conseil pour leur donner une impression véritable de l'affaire d'Angers.

Ne se plaindra en aucune façon du duc d'Espernon; mais, au contraire, tesmoignera qu'il sçait bien ce qui se doit en cela, mais que pour se descharger d'envie, il a voulu faire juger par la cour.

M. de Marillac poursuivra, s'il lui plaist, le brevet de trois mil livres de pension pour Madame de Vitry, que M. le connestable a promis à la reyne par l'évesque de Luçon, à Coignac[1]. Cela importe, afin que la reyne voye comme l'évesque de Luçon n'a pas avancé une chose de luy mesme.

Il retirera, s'il luy plaist, aussy une ordonnance pour les srs de Roches et du Tremblay, pour estre payez des appointemens de capitaines de chevau-légers, selon que M. le connestable l'a aussy promis aud. sr de Luçon, à Coignac.

Retirera les lettres-patentes portant commandement au comte de La Rochefoucault de tenir main forte à ce que le service soit restabli noméement en l'église de Mouchamp, et toutes les autres au diocèse de Luçon, où jusques icy il n'a point esté remis. L'adresse en pourra estre faicte au sénéchal de Fontenay, ou quelque autre de Poitiers, selon les formes ordinaires.

Me fera aussy cette faveur de retirer le renvoy du conseil, donné au rapport de M. de Marillac, son nepveu, pour M. de Brésé, et me

[1] Le roi était à Cognac du 26 juin au 4 juillet.

l'envoyer; et retirer du secrétaire dudit sieur de Marillac le nom des tesmoins et l'information par extrait.

LXXXV.

Arch. des Aff. étr. France, t. 32, pièce 25. — Minute de la main de Charpentier.

A M. DE SENS[1].

[23 ou 24 juillet 1621.]

Monsieur,

Si je vous escris quatre fois contre une, vous ne le trouverés pas estrange, veu que nous n'avons pas beaucoup à faire, et que vous estes en des occupations continuelles dans le grand monde où vous estes. Tout est bien, pourveu que vous ne soyés pas diverty de vous souvenir de vos amis, particulièrement de moy, qui ne cède à personne en affection. Mais j'appréhende d'estre mis au rang des péchés oubliez. La reyne se tient bien asseurée qu'il n'est pas de mesme d'elle; je luy en responds sans qu'il en soit besoin, veu la confiance

[1] Ce nom est note au dos par Charpentier. Le secrétaire des Mémoires a ajouté : « Cette lettre a esté envoyée par Bourgleroy. » Qu'était ce Bourgleroy? Nous lisons dans un extrait des lettres de Louis XIII à la reine sa mère : « Il luy envoie Bouleroy pour lui offrir tout ce qu'il pourra pour la délivrance de M. de Marillac. » (France, t. XXX, pièce 135 *bis*.) Marillac avait en effet été arrêté par un parti de huguenots (ci-dessus, p. 494, note 1); mais l'objet de sa mission, indiqué par le roi, semble n'avoir été qu'un prétexte; Richelieu est plus explicite dans ses Mémoires : « En ce temps l'abbaye de Redon, qui étoit en Bretagne à la nomination de la reine, ayant vaqué, le connétable lui envoie Bourleroy pour lui en ôter la disposition*. Cet homme, dès qu'il est arrivé, répand de mauvais bruits de tous côtés contre la reine; qu'on étoit à la cour en grande méfiance d'elle; qu'il en avoit ouï parler au connétable, etc. » (t. II, p. 179. — Voy. ci-après, p. 501, note 1). Cependant la mission de Bourgleroy nous servira à donner une date à cette lettre. Il est envoyé vers la reine mère le 17 juillet, en la quittant il emporte la présente lettre, et dans une missive subséquente du 27 juillet (ci-après, p. 500), Richelieu doute qu'elle soit encore parvenue; on peut donc supposer qu'elle fut écrite à une date très voisine du 27 juillet.

* Voyez une lettre au duc de Luynes, t. I, p. 690.

qu'elle a en vous. La différence qu'il y a entre le maistre et le valet, fait que cette considération ne m'asseure pas en mon particulier. Cependant, non obstant mes appréhentions, je suis content, sachant bien que vous ne pouvés estre envers vos amis autre que ce que vous avés toujours esté; c'est-à-dire tel que leur affection et leur sincérité en vostre endroit le méritent.

Après cela je vous diray que M. le connestable me fait l'honneur de me mander que quelques-uns philosophent sur le voyage de la reyne; et il me le mande obligeamment pour S. M., veu qu'il dit qu'il en fait un jugement contraire [1]. A cela je dis à vous, qui estes comme vous sçavés mon confesseur, qu'il n'y a, en ce voyage, autres causes que celles que S. M. vous a dites elle-mesme. De cela je vous en puis asseurer, ne cognoissant point que la confiance qu'elle a en moy soit diminuée par les bons offices qu'on m'y peut ou veut rendre.

Vous cognoistrés, par expérience, que la franchise et la fidélité de la reyne et de ses serviteurs ne peut estre plus grande. Je dis par expérience, parce que vous ne vous verrés point trompé aux paroles qu'on vous a données.

Tout le desplaisir de la reine n'aboutit que de ce qu'elle pense que M. le connestable mesprise d'avoir son amitié jusqu'au point auquel elle le désireroit, m'ayant dit plusieurs fois, depuis son partement, sur ce qu'on peut repartir pour adoucir son desplaisir, que, s'il en faisoit l'estat qu'elle désire, il la tiendroit entre le mespris et le pouvoir [2]. Parfois ses pensées luy donnent de la mélanchòlie, dont on

[1] M. de Luynes avait écrit à l'évêque de Luçon, le 9 juillet : « Je voudrois avoir donné de mon sang et que vous feussiez avec nous... Il est très-certain que l'on tr[ouve à] * redire que vous soyés venu jusques à Sain[t-Jean] pour retourner tout court; nul ne peut en savoir la cause et chacun en filosophe à sa fantaisie, et tous avec un mauvais jugement; pour moy je ne vous dis pas ce que je dis et ce que je fais; vous le sçaurés par d'autres. » (Ms. cité aux sources, pièce 11e). Dans la lettre du 27 juillet, Richelieu rappelle celle-ci à l'archevêque de Sens.

[2] La reine mère veut qu'on respecte sa qualité sans demander part dans le gouvernement. — J'explique ainsi cette phrase où la concision jette quelque obscurité.

* Il y a quelques déchirures.

tasche, autant qu'il est possible, de la divertir. Mais elle attribue tout à ceux qui luy rendent de mauvais offices auprès de M. le connestable, et estime qu'agissant en cela par son inclination, il y auroit bien du changement à son avantage.

Quant à l'affaire des Huguenots, je puis respondre devant Dieu qu'elle désire la ruyne de leur party. Elle affectionne la personne de Mrs de Rohan et de Soubise, mais elle donnerait de son sang pour voir le party du tout à néant.

Voilà tout ce que je vous puis dire, sinon qu'en la vie que nous faisons par la campagne, je n'y trouve contentement que celuy qu'on a d'avoir deux ou trois heures à soy. Je voudrois bien en prendre davantage pour aller passer douze ou quinze jours chez moi, mais je n'ay pas encore recherché d'avoir cette licence.

Mandés-moy si vous estes encore en volonté d'achepter une terre en ces quartiers [1], car si cela est je m'enquerray particulièrement d'une, laquelle on m'a dit qu'on veut vendre, qui n'est qu'à quatre petites lieues de Richelieu.

Pour moy, mon désir va, non à payer mes debtes, ny à faire acquest, mais à achever un meschant bastiment commancé, et à vous tesmoigner que je suis plus que personne. . . .

LXXXVI.

Arch. des Aff. étr. France, t. 29, pièce 50. —
Minute de la main de Charpentier.

A MONS. DE SENS [2].

27 juillet 1621 [3].

Monsieur,

Vous recevrés ou aurés receu une de mes lettres par le sr de Boulroy,

[1] L'archevêque de Sens avait prié Richelieu quelques mois auparavant de se charger d'une telle commission.

[2] Annotation mise par Charpentier au dos de la minute, qui manque de suscription.

[3] Au bas de la minute le secrétaire a mis : « 27e juillet » sans année. Une main

parce qu'il a pris un pacquet de M. Bouthillier où elle est. Aucun autre n'en recevra par cette voye, d'autant qu'il s'est oublié de prendre mon pacquet.

Après ce préambule, je vous diray que la reine envoie ce gentilhomme pour se plaindre du procéder dud. Boulroy, qui, à la vérité, est très-mauvais, ainsy que ce gentilhomme vous fera entendre. C'est un esprit recogneu dangereux de longtemps, à ce qu'on dict, grand causeur et qui recherche à s'establir une négociation par laquelle il puisse tirer quelque utilité en rapportant des nouvelles. Mais son dessein sera trouvé aussy mauvais de delà que de deçà, je m'asseure [1].

Il est très-important de réparer ce qu'il a faict, rien n'estant plus nécessaire que de faire cognoistre une bonne intelligence entre le roy, la reyne et M. le connestable, qui est un but que cestuy-ci ne s'est pas proposé. Le vray moyen est de renvoyer, quand il plaira au roy, quelque homme sage et discret, qui die non-seulement à la reyne, mais publie hautement que le roy agrée ses comportements, trouve bon qu'elle demeure en son gouvernement, et partout où il luy plaira, et y face ce qu'elle jugera à propos pour le bien de son service et de son contentement à elle.

Je vous puis asseurer que la reyne n'a point creu que tout ce qu'a dit led. Bourgleroy vienne d'autre personne que de sa teste, et que

moderne a écrit en tête, sans doute pour le classement, « 27 juillet 1619. » Ce millésime est fautif; diverses circonstances de la lettre donnent clairement 1621, une seule suffisait : Luynes ne fut fait connétable qu'en avril de ladite année.

[1] Nous avons dit (p. 498) les motifs de mécontentement de la reine mère contre Bourglerol; à ce sujet l'archevêque de Sens mandait à Richelieu, le 7 août : « J'ay fait les plaintes que vous avez désiré pour le voyage qu'on a fait vers vous; M. le connestable m'a tesmoigné de nouveau estre en pleine confiance pour ce qui regarde la reine et vous. » De son côté Luynes écrivait, en déplorant les méfiances qui jetaient le trouble partout : « Employez plus tost vostre esprit et vostre soin à bien faire, comme vous faites, qu'à toutes ces petites filosophies qui ne servent à rien qu'à nous donner de l'alarme. . . Le Bourleroy jure et proteste qu'il n'a rien dit que ce qu'il a entendu en vos quartiers. . . . . s'il a dit quelque chose qui vous peust fascher, c'est de quoy je ne l'advoue pas. (8 août, France, t. XXXII, pièces 14 et 23.)

la civilité contenue en cette lettre, que je vous mande qu'il est important de faire, satisfera grandement son esprit.

Du reste, laissés-moi faire, et vous verrés que nous nous comporterons non pas mieux que vous pensés, mais mieux que les meschans et les envieux ne voudront dire. Asseurés-en, s'il vous plaist, Monsieur le connestable, et croyés que je manqueray plustost à moy-mesme que de manquer à la franchise et à l'amitié qui est entre nous.

Je ne veux pas oublier de vous dire, comme à mon cher amy, que[1] depuis Matta je n'ay eu aucune des petites disgraces que vous sçavés, et que je suis assés bien pour empescher que quelques uns, qui m'envient en la condition en laquelle je suis, n'ayent occasion de rire.

J'ay bien de quoy vous entretenir, mais j'ay peur que nous soyons longtemps sans nous rejoindre.

27e juillet.

LXXXVII.

Arch. des Aff. étr. France, t. 29, pièce 134. —
Minute de la main de Charpentier.

A M. DE MARILLAC?

[Vers le 17 ou 18 août 1621[2].]

Monsieur, Je viens de recevoir des lettres de M. de la Cochère, lesquelles je vous envoie pour que vous preniés la peine de donner cognoissance de la substance d'icelle à M. le con-

[1] Pendant le siége de Saint-Jean-d'Angely la reine mère habitait le château de Matha, bourg de Saintonge, situé à peu de distance.— Il y a ici quelques lignes effacées où cette phrase avait été dictée de diverses façons; Richelieu avait mis : « Depuis Matta je n'ay encouru aucune disgrace de mon maistre. Je les appelle disgraces quoiqu'elles ne le soient pas, estimant que la moindre colère d'un maistre mérite aucunement ce nom. »

[2] Nous avons trouvé une lettre de Marillac à Richelieu au moyen de laquelle nous pouvons donner à celle-ci une date à peu près certaine.... « Quant à la lettre de M. de la Cochère (mandait Marillac),

nestable, qui ne peut qu'il ne le sache desjà par autre voye; à la volonté duquel je me rapporte entièrement de ce qui est de mon faict particulier en ce subjet. Outre mon intérest qui n'est nullement considérable, celui de la France ne l'est pas peu, qui recevroit deux affronts tout de suitte. Vous verrés aussy l'extrait d'une autre lettre que m'envoye led. s[r] de la Cochère qui se rapporte à une mesme chose.

Sur tout cela je vous laisse faire ce que vous estimerés à propos. Je vous prie communiquer de cette affaire à M[r] de Sens, et si vous trouvés grande difficulté à ce qui seroit nécessaire pour l'autoriser du roy, ne faire aucune instance qui seroit importune, vous asseurant que mon ambition n'est pas si grande que je n'en tienne la bride en ma main.

LXXXVIII.

Arch. des Aff. étr. France, t. 29, pièce 122. —
Minute de la main de Charpentier.

A M. DE SENS.

[Vers le 17 ou 18 août 1621[1].]

Monsieur,

Comme ayant toute confiance en vous, je vous envoye la mesme lettre que M. de la Cochère me vient d'escrire. Vous la verrés, s'il vous plaist, et je m'asseure que vous n'en ferés point différent jugement. A l'advis de Rome l'affaire peut estre bientost réparée, si on prend le chemin qu'il faut. De donner conseil là-dessus, vous sçavés

M. de Sens n'a pas esté d'advis qu'en si peu de temps que j'avois à parler à luy (M. de Luynes), j'entamasse le propos, mais je la remettray samedi. » (T. XXXII, fol. 50.) Marillac écrivait cela le 25 août, et la lettre de l'abbé de la Cochère, dont il s'agit, était datée de Rome, le 19 juillet; or c'est entre ces deux dates qu'il faut placer la présente lettre de Richelieu.

[1] Même date que pour la lettre à M. de Marillac.

que je ne le puis; vous seul le pouvés faire en mon absence, si vous le trouvés bon. Surtout je vous prie prendre la peine de voir M. de Luynes de vous-mesme, sur un bruit qui court que M. le Nonce demande que M. l'ambassadeur revienne pour luy faire entendre le tort que cela feroit au roy, puisque en cela les battus payeroient l'amende. Je sçay bien que M. l'ambassadeur demande luy-mesme de venir pour retourner, mais souvenés-vous que, si on prend ce temps, les Italiens publieront que ce qui se fera pour une raison se fera pour l'autre; et ainsy le désavantage en demeureroit à la France.

Vous verrés par la lettre plusieurs remèdes qu'on présente; je vous suplie de tascher de faire gouster ceux qui sont nécessaires pour l'honneur de la France et pour l'intérest de M. l'ambassadeur, vous avouant, entre vous et moy, que ce me seroit un extresme desplaisir qu'il ne fust pas soustenu, comme il mérite, en ce qu'il a faict, mon intérest en estant du tout séparé, non-seulement en cette occasion, mais en d'autres.

Je vous prie donc, Monsieur, voir M. de Luynes ce soir, et agir de vous selon vostre industrie et vostre prudence, ainsy que vous le jugerés à propos en ce sujet, et de croire que je suis plus que personne du monde. . . .

Je vous suplie de donner communication de la lettre de M. de la Cochère au bon père Joseph.

LXXXIX.

Arch. des Aff. étr. France, t. 29, pièce 123. —
Minute de la main de Charpentier.

A M. LE CONNESTABLE[1].

[. . . . . août 1621.]

Monseigneur,

Il m'est impossible de vous exprimer le contentement que la lettre

[1] Note mise au verso par le secrétaire.

que M. de Marillac m'a rendue m'a apporté, pour y voir de nouvelles asseurances et de vostre affection au service de la reyne, et de vostre bienveillance en mon endroit, que je tascheray de mériter, par tous les services que je pourray jamais vous rendre.

S. M. se porte, par la grace de Dieu, fort bien. Quant à sa retraite[1], je vous suplie de croire qu'elle n'a point d'autre subject que celuy que je vous ay dit, qui est, en partie, sa santé; en partie, moins de satisfaction particulière qu'elle ne désireroit aux points dont je vous ay parlé ingénuement. Mais je vous responds que cela n'empesche, en aucune façon, qu'elle ne désire tous les jours, de plus en plus, la prospérité des affaires du roy, et à raison de sa propre personne et à raison de la cause dont il s'agit. De cela, Monseigneur, je vous en asseure, comme le sachant très-certainement. Et croyés, s'il vous plaist, que tous ceux qui philosophent au contraire ne tirent pas leurs conclusions de bons principes, et que vous, qui en jugés à son avantage, ne serés point trompé en attendant d'elle tout ce que vous en sçauriés désirer de concours de volonté et de son pouvoir, si elle en avoit, en la ruyne de l'hérésie.

Quant à vostre personne, M. de Sens sçayt aussy bien que moy qu'elle a de l'inclination à vivre avec vous en parfaite intelligence. Elle vous tient très-bon; j'use de ces mots parce que je luy oys dire fort souvent en faisant jugement de vous; mais elle croit que vous vous rendés facile à recevoir de mauvaises impressions en ce qui la touche, et que vous estes destourné par autruy, et non par vous, de beaucoup de choses qui pourroient luy apporter tout contentement.

Après cela, il ne me reste rien à vous dire, sinon à me resjouir du progrès des armes du roy[2], et de vous conjurer, non-seulement comme

[1] La reine mère quitta le roi après la prise de Saint-Jean-d'Angely (voyez ci-dessus, p. 492). Cette circonstance donne, pour la présente lettre, une date peu éloignée du retour de Marie de Médicis en Touraine. Richelieu se plaint amèrement dans ses Mémoires des dégoûts, des mépris (selon son expression), que la reine mère eut à subir dans ce voyage au siége de Saint-Jean-d'Angely. (T. II, p. 177.)

[2] Il s'agit sans doute de Clérac, assiégée après Saint-Jean-d'Angely, et prise le 4 août.

ecclésiastique, mais comme François qui aime le bien de l'estat et vostre serviteur particulier, de parachever ce que vous avés desjà sy heureusement commencé, et ce dont la fin couronnera indubitablement l'œuvre. Tous les gens de bien le désirent ainsy. A ce souhait j'adjouste encore celuy que je fais de la continuation de vostre bienveillance, et de vous pouvoir tesmoigner que je suis. . .

XC.

Arch. des Aff. étr. France, t. 29, pièce 132. —
Minute de la main de Charpentier et de celle de Richelieu.

LETTRE DE LA REINE MÈRE

A M. DE SENS[1].

[. . . . . . août 1621[2].]

Mr de Sens, envoyant[3] tesmoigner au roy Monsieur mon fils la joye que j'ay de l'avancement de ses affaires, [4][je ne puis que vous tesmoigner le souvenir que j'ay et auray tousjours de vous.] Le sr de Marillac m'a rapporté que mon cousin le connestable luy avoit dit que quelques-uns faisoient mauvais jugement de mon voyage. [Mais je me mocque de leurs jugemens; si c'est faute de chercher repos lorsqu'on est inutile et qu'on ne peut rien que par souhait, que j'auray aussy bien tels qu'il faut, en quelque lieu que je sois, que dans les chaleurs du Languedoc, j'ay tort, mais non pas autrement. Mes actions] feront cognoistre à tout le monde qu'il n'y a personne qui affectionne la personne du roy Monsieur mon fils et désire le bien de son estat à l'esgal de moy. Vous avés tousjours respondu de cette vérité, vous n'en serés jamais en peine. Ayés donc cette créance puisqu'elle est très-certaine et que je suis. . .

[1] Ce nom est noté au dos.

[2] Marillac était de retour de la mission qui lui avait été donnée auprès du P. Arnoux en juillet. (Voy. ci-après... juillet, aux Analyses.)

[3] Une ligne raturée dit que ce messager était le sieur Desbordes.

[4] Les passages enfermés entre crochets sont de la main de Richelieu.

Au verso, Richelieu a écrit ces lignes, qui peut-être ont été introduites dans l'original :

[Si j'estois utile à ce qui se fait, je mespriserois ma santé. . .

Vous savés jusques à quel point je désire m'unir avec mon cousin le connestable, j'ay faict tout ce que j'ay peu pour cela; il ne trouvera jamais d'amy plus asseuré en sa parole; mais je ne puis digérer le mespris; j'ay le cœur grand, mais je ne suis point trompeuse, et ne le seray jamais. Je m'asseure qu'enfin il me cognoistra et m'aymera. Je me descharge à vous, comme j'ay faict plusieurs autres fois. Et sur cela, etc.]

XCI.

Arch. des Aff. étr. France, t. 31, pièce 182. —
Minute de la main de Charpentier.

A L'ARCHEVESQUE DE SENS.

[. . . . . août 1621.]

Monsieur,

Je vous escrits moitié par commandement, moitié de mon instinct. Mon commandement va à vous dire que la reyne cognoist bien qu'on se mesfie d'elle, et qu'on verra bien que c'est sans sujet. Ensuitte je vous diray que plusieurs discours que j'ay entendus me font juger que S. M. n'est pas trompée au jugement qu'elle fait de ceste mesfiance. Or je vous dis, suivant la franchise que vous avés tousjours cogneue en vos amis, que ces ombres sont sans corps[1]. Le dégoust de la reyne gist en ce qu'elle vous a dict et que j'en ay parlé[2] à M. le connestable, qui aboutit à peu d'honneur et non ultra. En un mot, je vous dis, inter nos, que nous sommes et serons à l'espreuve de toutes tentations. Ce n'est pas qu'il nous en soit venu; mais souvenés-vous de ce que

[1] « Que ces ombres sont sans corps, » ces mots sont écrits de la main de Richelieu, et je les trouve répétés dans une lettre à M. de Luynes (voy. notre premier volume, p. 691), laquelle a dû être écrite en même temps que celle-ci.

[2] L'incorrection de cette phrase vient d'une surcharge mal faite.

je vous en dis [pour les occasions qui se pourroyent présenter] : un procéder de confiance est capable d'obliger grandement la reyne. Le porteur, qui se sera enquis dans le pays, pourra dire s'il s'y faict aucune chose de mal à propos. J'ay veu un temps que la reyne appréhendoit les mauvais rapports; mais depuis quelques temps elle ne s'en soucie plus; d'autant, dit-elle, que n'ayant point de pensée qui luy puisse nuire vers ceux à qui on les pourroit rapporter, le temps esclaircit tout. Hier au soir elle usa de ces termes et me commanda de vous les mander. Entre vous et moy, je ne vous puis celer que le porteur ne m'ayt dit une chose qui ne me plaist aucunement, qui est qu'on persuade à M. le connestable que la reyne lui veut un extresme mal. Par là jugés si je n'ay pas deub entendre et craindre tout ensemble que M. le connestable en peust avoir quelque impression. Si cela est véritablement, il feroit tort à la reyne, dont vous sçavés la sincérité aussy bien que moy; et ensuitte je prétendrois avoir grand sujet de plainte, dont je luy demanderois raison à luy-mesme, sçachant bien qu'il ne le trouveroit point mauvais. On ne sçauroit recevoir un plus grand desplaisir que de voir, lorsqu'on faict tout ce qui se doit, et le mieux qui se puisse faire, que la recognoissance qu'on en a consiste en mesfiance. Je voudrois que nous peussions nous entretenir une heure. Cependant ma conclusion sera que la reyne souhaitte passionnement la ruyne de l'hérésie, et y voudroit contribuer tout ce qui luy seroit possible. Je vous dis plus, la voir en telle disposition que, pour tesmoigner son affection au service du roy, rien ne l'empesche de suivre au bout du monde, que ce que vous sçavés qu'elle a dans l'esprit de n'estre pas traittée selon sa qualité de mère du roy.

Je voudrois de bon cœur avoir donné de mon sang, et qu'il y eust remède à ce mal. Tous les esprits seroient plus contens; la naturelle demeure de la reyne est d'estre auprès du roy. Je le souhaitterois encore particulièrement parce que M. le connestable y auroit de l'avantage, estant impossible qu'avec le temps il ne s'ajuste avec la reyne, en sorte qu'ils vivent avec confiance l'un avec l'autre. Je ne sçay, voyant les dispositions de part et d'autre, d'où peut venir l'empeschement.

Dieu le dissipera, s'il lui plaist, et lors M. le connestable verra qu'on ne l'aura point trompé.

Elle vous aime sincèrement et vous tient d'une franchise incomparable à tous ceux à qui vous la promettés. Il n'y a pas deux jours que je luy ay ouy dire de vous ce que vous m'avés dit deux ou trois fois de celuy qui vous escrit, savoir est, qu'il n'aime pas tout le monde, mais que ceux qu'il aime il les aime entièrement. C'est, Monsieur, tout ce que je. . ,

---

XCII.

Arch. des Aff. étr. France, t. 31, pièce 183. —
Minute de la main de Charpentier.

INSTRUCTION POUR LE SIEUR DES ROCHES [1].

[22 octobre 1621 [2].]

M. de Roches va pour sçavoir des nouvelles du roy, luy tesmoigner l'impatience que la reyne a du succès de ses affaires, et l'advertir comme elle s'en va à Paris, la saison la chassant de la campagne.

Il n'oublira pas à dire que si elle pouvoit estre utile en quelque lieu du monde au service du roy, ce seroit celuy qu'elle [[3]choisiroit pour sa demeure,] n'ayant dessein quelconque que de luy complaire; mais qu'estant asseurée qu'elle fera partout ce qu'elle doit, elle n'a point de distinction de lieux pour son sesjour.

Il remerciera S. M. et M. le connestable de la façon avec laquelle

[1] Cet officier au service de la reine mère fut, dans ce temps-là, chargé de plusieurs missions pareilles. Nous le voyons, deux mois auparavant, auprès du roi, à Montauban, d'où Marillac écrivait à Marie de Médicis : « M. de Roches va trouver V. M. si elle ne reçoit pas de lettres de luy, ce n'est pas sa faute; c'est la septième dépesche qu'il fait depuis qu'il est icy. » — 10 septembre, manuscrit cité aux sources, pièce 109°. Ces lettres étaient-elles interceptées ?

[2] Cette date est donnée par une lettre de Richelieu à de Luynes, écrite le même jour que cette instruction. Voir aux Analyses, ci-après.

[3] Je mets entre crochets les mots écrits de la main de Richelieu.

ils se sont gouvernez pour l'abbaye de Redon, et tesmoignera à tous les deux que la reyne leur en a d'autant plus d'obligation qu'elle avoit remis à la discrétion du roy d'en user comme il luy plairoit.

Il n'oubliera pas de rapporter le brévet pour M. Barbin, au nom de Charles Barbin, et l'œconomat en blanc, pour estre remply du nom d'un de ses amis.

Il consultera avec M. de Marillac s'il y auroit mal de proposer à M. le connestable l'eschange de Redon avec Réaulmont, sur deux subjets, l'un que Réaulmont est proche d'une maison que j'ay en Picardie, qui me la feroit désirer pour estre toujours plus en son gouvernement; l'autre que Redon est en Bretagne, que la ville est une place de quelque conséquence qui peut estre seroit plus considérable pour son beau frère.

Il faut prendre garde à ne rien proposer en cela qu'on n'ayt les brévets, et qui plus est qui peust accrocher l'expédition de Rome. Mais ayant les brévets je n'y juge point de mal.

Il faut se souvenir que le s^r de Sainct-Luc a obtenu une commission pour se saisir de la place de Redon, et que l'abbaye me demeurant, ce seroit un affront à la reyne et à moy si cette commission n'estoit révoquée.

Que la place ne m'importe point puisqu'on la veut permuter, mais que l'ayant ce seroit une honte extraordinaire.

Si cette permutation ne se peut faire, M. de Roches se souviendra de Rabat et de Livry.

Si M. le connestable parle de l'affaire de Mr de la Cochère, ou que M. de Marillac et luy jugent à propos d'en parler comme d'eux-mesmes, ils se souviendront qu'il y a lieu maintenant de la faire, et qu'on sçait asseurément de Rome que si on le veut absolument la chose est faicte, qu'Amadeau[1] amy de M. de la Cochère s'en repose sur cela, n'en veut faire ny pas ny planche, d'autant qu'il sçait asseu-

[1] Nous avons dit que c'était un des noms sous lesquels on désignait Richelieu dans son intimité. Quant à l'*affaire de l'abbé de la Cochère*, c'est celle pour laquelle Richelieu l'avait envoyé à Rome, la promotion de l'évêque de Luçon au cardinalat. Son affaire, à lui, la Cochère, était déjà faite, il avait été nommé évêque d'Aire en février.

rément que si on le veut cela sera, et que si on ne le veut pas, il ne le veut pas luy mesme, ne désirant rien qui se fasse avec mescontentement. Mais qu'il suplie de croire que ny l'attente, ny la possession ne le peut faire changer de procédure, veu qu'elle sera tousjours telle qu'elle doit estre.

Il dira à M. le connestable que M. de Marillac a mandé à M. de Luçon qu'il se plaignoit de luy, de ce qu'il ne luy avoit pas escrit le voyage de la reyne, de Tours à Blois. Sur quoy M. de Luçon le suplie de se souvenir que la reyne de sa propre bouche, et luy, luy ont dit tout ce que S. M. faict maintenant devant que partir de Matta.

Que M. de Marillac luy a redit plusieurs fois, M. de Luçon luy en ayant escrit.

Que M. le connestable doit considérer que S. M. n'auroit sceu se conduire plus innocemment et mieux qu'elle a faict depuis qu'elle est partie d'auprès du roy, quand on luy auroit prescrit sa conduite.

Qu'elle n'a point esté à Angers à cause des faulx bruits des fortifications encore imaginaires à présent.

Qu'elle est allée à Tours, lieu non suspect, où elle a demeuré deux mois entiers.

Que de là, s'estant acheminée pour aller vers Paris, la rumeur qu'elle a entendu y estre arrivée l'a arrestée tout court, attendant que tout feust passé.

Qu'il sçait mesme que longtemps auparavant elle a fuy de s'acheminer en ces quartiers cy, pour éviter certains ombrages; enfin que sa disposition a esté telle que si les huguenots qui estant en l'estat auquel ils sont cherchent des appuis de tous costez, l'avoient sollicitée, non-seulement les eust-elle reffusez, mais qui plus est, dit tout ce qu'il faudroit pour les réduire en l'obéissance [qu'ils doivent au] roy.

Que, se gouvernant de la façon, elle tiendroit à grande injure qu'on pensast qu'elle fust capable de machiner quelque mal, et qu'elle en voulust produire en quelque lieu qu'elle fust, sa bonne conduite estant attachée à sa personne et non aux conseils qu'on luy peut donner ou à la nature des lieux.

Quant à M. de Luçon, il tesmoignera, de sa part, qu'il auroit grand sujet de se douloir, si, en se gouvernant comme il fait, au lieu d'en sçavoir gré on en prétendist subjet de plainte.

Que le but qu'il a est qu'on ne trouve rien à redire en [ses actions].

Que la reyne est tellement jalouse de sa liberté que, s'il l'avoit mandé, comme rendant compte de ce qu'elle doit faire, il se ruineroit manifestement auprès d'elle, et avec raison, puisque ce n'est pas l'humeur de S. M. et que sa liberté [a esté trouvée bonne du roy], et est le seul privilége dont elle veut jouir, et dont elle n'abusera point.

Qu'au reste, il est plus important à M. le connestable qu'à la reyne qu'on croye qu'elle l'ayt entière, veu qu'on ne sçauroit oster de l'esprit des peuples qu'il ne luy soit deffendu d'aller soit en un lieu, soit en l'autre, d'où ils prennent occasion de blasmer led. s^{r} connestable et le s^{r} de Luçon, qu'ils estiment y contribuer; et bien qu'on les asseure que cela n'est point ils ne le veulent pas croire.

Il luy dira en trois mots que M. de Luçon n'oubliera rien de ce qu'il [pourra pour seconder la ferme résolution que la reyne a de se conduire en sorte] que le roy et luy en aient tout le contentement qu'ils en doivent attendre. Mais que, comme il aimeroit mieux mourir que de manquer de fidélité à la reyne, ainsy qu'il a dit plusieurs fois à mon dit s^{r} le connétable, il n'y a rien après cela qu'ils veuillent plus fuyr que d'avoir cette réputation, quoyque sans effet.

[En ceste considération,] il le suplie de ne désirer point des choses qui pourroient donner cette mauvaise pensée, bien que sans sujet, parce qu'il aymeroit mieux perdre la vie que la réputation, qui est la seule chose qu'on doit avoir chere au monde.

Il luy représentera que la conduite de M. de Luçon seroit fort aysée si l'intelligence estoit telle entre la reyne et mond. s^{r} le connestable que la reyne la souhaitte et qu'il [la doit] désirer pour luy-mesme, mais que la confiance ne paroissant pas telle qu'il est à désirer, cela donne lieu à beaucoup de personnes de tesmoigner que mond. s^{r} le connestable n'ayme pas la reyne comme il doit, et de parler autrement qu'ils ne feroient si on voyoit une estroite correspondance entre eux.

Les libertez de parler qui naissent de là mettent en peine pour résister aux impressions qu'elles pourroient produire, non en l'esprit de la reyne, qui, d'elle-mesme, distingue fort bien le blanc du noir, mais en celuy de tout le monde. Au lieu que, s'il estoit autrement, la vérité et l'apparence parleroient d'elles-mesmes et feroient en cela ce qu'il faut faire par discours, taschant de faire voir que ce qu'on met en avant ne peut avoir lieu. Au bout de quoy, le plus souvent on est contraint, pour toute conclusion, de payer, en disant que la reyne [ne croit point] estre au mespris qu'on représente; ce qui faict dire à beaucoup de gens que c'est M. de Luçon qui l'empesche (en luy déguisant les affaires et la trompant) de le recognoistre, bruits que M. de Luçon veut esviter sur toutes choses, ne voulant ny un tel effect, ny la calomnie [1].

[Il ne faut pas oublier de faire] entendre qu'on ne peut [brider les langues], ny empescher que chacun ne parle selon son sentiment; mais qu'il y a différence entre les intentions et les effects du maistre et les paroles des indiscrets, qui auroient gain de cause si on prenoit pied à leurs discours, veu qu'on sçait certainement qu'il y en a qui n'ont autre intention que de brouiller par fausse apparence, lorsqu'ils voyent ne le pouvoir faire autrement.

[1] Cela est embarrassé et peu intelligible; Richelieu est bien plus clair et plus précis dans ses Mémoires, où il fait allusion à la présente lettre : « Pour s'excuser envers les peuples du mauvais traitement qu'il faisoit à la reyne, le connétable essayoit de faire croire qu'il agissoit de concert avec moi, et publioit une étroite intelligence entre nous deux. Je m'en plaignois à lui et lui disois que, comme je n'en voulois point l'effet, je n'en voulois point l'apparence; que d'autant plus il donneroit cette impression-là aux grands, d'autant plus m'étudierois-je à faire voir le contraire. » Et ces mêmes paroles sont répétées à cinquante pages de distance (131-181, éd. Petitot). Richelieu écrivait cela après la mort du duc de Luynes, et ce langage direct, ferme et décidé ressemble peu aux paroles nuageuses et timides qu'il avait chargé Des Roches d'expliquer. Nous doutons que ce messager ait osé être plus net et plus hardi que ses instructions. Ce que nous savons, c'est que la lettre qu'il devait remettre au duc de Luynes, et dont nous donnons l'analyse, à cette date du 22 octobre, ne contient rien de pareil à ce passage des Mémoires. Dans toutes les lettres que nous avons vues de Richelieu à de Luynes, ce ne sont que des protestations de services et des sollicitations d'amitié plus utiles assurément aux intérêts de la reine mère que les dédaigneuses susceptibilités dont Richelieu fait parade dans ses Mémoires.

XCIII.

Arch. des Aff. étr. France, t. 30, pièce 126. —
Minute de la main de Charpentier.

A.....

[Vers la fin de 1621 [1].]

Monsieur, il y a sy longtemps que je vous attends pour avoir ce contentement de me descharger sur vous d'une partie du faix de beaucoup d'affaires fascheuses qui travaillent un esprit qui aime son repos comme le mien, qu'impatient du trop long délay de vostre retour, il m'est impossible de m'empescher de vous faire part par escrit de ce que je vous dirois de bouche [2] [si j'estois en ces quartiers].

Depuis que vous estes party les affaires ont changé deux ou trois fois de face. Les premiers deux mois nous avons vescu en espérance d'un accomodement parfait, c'est-à-dire d'une confiance réciproque, et asseurance que chacun ne voudroit pas faire mal à son compagnon. La reyne l'a tousjours désirée avec passion, et j'ose dire n'avoir rien oublié de tout ce qui m'a esté possible pour, suivant ses inclinations et ses commandements, parvenir à cette fin.

Le roy a toujours fait très-bonne chair à la reyne sa mère, et on a recogneu que M. le connestable a esté fort combattu de faire liaison avec la reyne. Il en a eu diverses envies; mais comme il est bon de sa nature, il est fort facile à préoccuper et destourner de ses premières pensées; de façon que ceux qui n'aiment ny le bien de l'estat,

[1] Richelieu fait à un ami absent le récit de ce qui s'est passé à la cour depuis cette absence, par rapport à la reine mère. Il est impossible de dire la date précise de cette pièce; quelques fragments se trouvant insérés dans les Mémoires de Richelieu lorsqu'il parle du temps qui a suivi presque immédiatement la mort du duc de Luynes, on pourrait penser qu'elle a été écrite vers cette époque; cependant le troisième paragraphe indique que M. de Luynes vivait encore quand l'évêque de Luçon écrivait. Ce mémoire aurait donc été composé vers la fin de 1621.

[2] Ces derniers mots du paragraphe sont de la main de Richelieu.

ny celuy du roy et de la reyne, ny le sien particulier l'ont empesché de mettre à effect, en cet article, ses bonnes inclinations.

Ainsy se sont passez trois et quatre mois [1] dans des espérances que le temps enfin apporteroit ce qui estoit tant désiré de nostre part, et qui n'estoit pas déterminement rejetté de l'autre.

Après cela est venu un autre temps où, nos désirs estant demeurez les mesmes, nos espérances se sont grandement refroidies, la reyne ayant tenu presque pour tout constant qu'on ne vouloit point d'intelligence avec elle, ce que véritablement elle a eu occasion de préjuger par diverses circonstances qui seroient trop longues à escrire, et qu'il est plus aysé à recognoistre que d'exprimer.

Cela a produit diverses mesfiances et plaintes de part et d'autre, où je n'ay pas manqué d'avoir autant de part que le bonheur accoustumé que vous savés que j'ay, l'a requis. Mais tout ce temps n'a pas esté fascheux, parce que s'il y a eu des mesfiances et des plaintes, les acommodements et réconciliations ont esté fréquents et faciles [2].

Depuis il s'est passé un autre siècle; la désobéissance des huguenots est arrivée, le voyage du roy s'est résolu et faict. En tout cela je vous puis dire la reyne avoir eu des volontés très-parfaites de mettre jusques à sa propre vie, s'il eust esté possible, pour faire cognoistre au roy la passion qu'elle a à son bien. Mais nous avons esté sy peu heureux que cela n'a pas réussy, ny eu isseue telle qu'on eust peu se la promettre. Car si la reyne eust pensé qu'il estoit bon de ne rien esmouvoir, on eust creu que c'estoit un monopole [3]. Si elle a dit que le roy viendroit à bout de la guerre qu'il entreprenoit, on a creu qu'on l'y vouloit embarquer plus aysément; si elle a demandé 1,000 ou 1,200 hommes au nom de ses serviteurs, afin qu'on veist ouver-

[1] Depuis le retour du roi du voyage de Guyenne. Louis XII arriva à Paris le 7 novembre 1620; il y trouva la reine mère; il en partit le 29 avril 1621 pour la guerre contre les huguenots, où Marie de Médicis l'accompagna.

[2] Une barre a été passée sur tout ce qui précède. C'est quelque incident de copiste; il n'est pas à croire qu'on ait voulu annuler cette partie de la lettre.

[3] Les Mémoires de Richelieu ont emprunté plusieurs paragraphes à cette lettre. T. XXXI, fol. 127 du manuscrit des Aff. étr. p. 177, t. II de l'éd. Petitot.

tement qu'elle veut estre tousjours du party du roy et non d'autre, on a pensé que c'estoit pour avoir main forte. Si elle a dit qu'elle y contribueroit volontiers sy peu de pierreries qu'elle a, on a dit que c'estoit pour tirer vanité de cet offre. Si de plus elle a tesmoigné qu'elle prendroit part, en apparence, à tous les conseils dont on voudroit que la France la creust participante, on a pensé que c'estoit pour prendre pied aux affaires[1].

Cependant je vous puis jurer devant Dieu qu'en tout cela la reyne n'a eu autre intention que celle [que ceux] qui sont auprès de luy eussent peu désirer justement, et que toute la pensée qu'elle a eue en son particulier depuis qu'elle est icy, est de venir à ce point que la France cogneust une grande confiance [estre] entre le roy et elle, et ceux qui sont auprès de S. M.

Comme cela n'a pas réussy, elle a creu estre mesprisée, et s'est confirmée en cette opinion par diverses actions qui se sont passées où je croy qu'il y a plus de négligence, quoyque non excusable, que de mauvaise volonté; veu que je ne voy pas le proffit qu'on pourroit tirer de commettre telles actions expressément.

La reyne va au voyage de Saint-Jean. De Paris on luy promet contentement; à Fontainebleau on se moque. De là à Saumur on ne luy donne point de logis. A Saint-Jean elle n'entend parler en aucune façon de ce qui se passe; on la loge à quatre lieues du roy.

Le siége faict, la reyne ennuyée de tant de mespris, ayant demandé congé au roy[2] de s'en venir en son gouvernement, et de là se rendre à Paris, passant par Tours, Blois et Chartres, où elle avoit faict un vœu pour le bon succès de son voyage. S. M. ayant approuvé le dessein qu'elle avoit faict, par l'avis de M. le connestable, qui empescha néantmoins de luy venir dire adieu; la reyne pensant exécuter en paix ce qu'elle avoit proposé, elle ne fust pas plustot partie d'auprès du roy, qu'incontinent ceux qui ne l'affectionnoient pas voulurent, à

[1] Dans les Mémoires on a ajouté cette ligne au paragraphe : « il fit défense à Monsieur, frère du roy, de la visiter. » Et on a supprimé ce qui suit, jusqu'au paragraphe : « le siége fait, etc. »

[2] Ici un autre secrétaire prend la plume.

son préjudice, faire croire qu'elle faisoit fortiffier extraordinairement la ville et chasteau d'Angers, sans autre prétexte que celuy d'une petite muraille de six pieds d'épais, qu'elle faisoit faire aux deppens du roy, qui luy avoit donné 3,000 escus pour y faire les réparations nécessaires. Sur ce bruit elle envoie en cour le s[r] de Marillac suplier le roy d'envoyer sur les lieux avérer la fausseté de cette accusation.

Marillac est pris en chemin par les huguenots[1]. On faict soubçonner au roy qu'on l'a faict prendre à dessein, pour, avec plus de seureté, traitter avec eux de la part de la reyne.

La reyne, non contente de se garantir de toutes ces choses dont elle puisse estre reprise, désireuse encore d'oster tout soubçon, au lieu d'aller en son gouvernement, s'en va à Tours dont la demeure est agréable; mais pensant y estre en asseurance de la malice de ses ennemis, elle trouve qu'au contraire elle n'est pas sitost arrivée que l'on seme le bruit d'un tiers party que M. le prince vouloit former avec elle[2].

ANNÉE 1622.

XCIV.

Arch. de l'Empire, M. 232, n° 18. — Orig. de la main de Charpentier.

A MONSIEUR MONSIEUR DE BÉRULLE,

SUPÉRIEUR DES PRESTRES DE L'ORATOIRE.

26 mai 1622.

Mon père, je croy que nous perdrons nostre latin en l'affaire que vous sçavés[3]; la reyne m'a dit que le jour qu'elle partit elle vous vit

[1] On l'a raconté ci-dessus, p. 498.

[2] La pièce finit ici, mais sans doute elle n'est pas terminée; peut-être la suite a été égarée, car Richelieu l'a composée, le récit continuant dans ses Mémoires où il explique que ce tiers parti se formait autour du prince de Condé; puis il poursuit l'histoire de l'année 1621.

[3] Il s'agit d'une réconciliation de Ruccellai avec la reine mère, qui allait retrouver à la cour cet infidèle serviteur; le P. de Bérulle désirait cette réconciliation, et Richelieu feint de s'y prêter; mais rien sans doute n'était plus loin de sa pensée, et cette lettre le laisserait deviner si nous ne le savions déjà.

fort bien dans son cabinet, mais que doutant que vous luy voulussiés parler de cette affaire, elle esvita de vous dire adieu en particulier. En un mot elle est, comme nous l'avons veue, très-affermie en son sentiment. Au reste, ce qui m'a le plus estonné est quand je luy ay dit qu'elle auroit le desplaisir de le voir dans cinq ou six jours à la cour, elle m'a tesmoigné en termes exprès qu'elle ne s'en soucioit point, parce qu'en voyant jusques où son insolence pouvoit aller, elle verroit aussy jusques où yroit sa patience. Cependant je n'ay pas jugé à propos de la presser davantage en cette humeur. Ce qui m'en fasche le plus entre vous et moy, est qu'elle a esté sur le point d'en estre grandement malade, et encore elle n'en est pas hors. Cela me faict craindre grandement que ceste affaire se termine mal en tout sens. Le P. Suffrent ne se peut consoler sur le desplaisir qu'il a recogneu estre en la reyne. Parmy tout cela je hazarde encore cette diligence de vous faire ceste dépesche, et vous envoyer la coppie d'une lettre, la plus douce qu'il se peut, qu'il faudroit que R. escrivit, afin qu'après luy avoir monstrée comme venant de vous, vous me la renvoyiés, et m'escriviés qu'il est prest d'escrire cette lettre et en meurt d'envie. Sur cela je feray encore un effort, de l'événement duquel je ne vous responds pas, mais bien vous asseuré-je que l'affaire sera secrète, et comme n'estant point arivée, au cas qu'elle ne réussisse pas. S'il manque quelque chose au désir de la reyne, pourveu qu'elle en gouste l'ouverture, tout se pourra accommoder. Après avoir tenté cet expédient, s'il ne réussit, je m'en lave les mains. Voilà tout ce que je vous puis dire sur ce subjet, sinon que je suis véritablement,

Mon Père,

Vostre très affectionné serviteur.

ARM. ÉVESQ. DE LUÇON.

Je m'oubliois à vous dire qu'on m'a dit que ce que nous faisions en cela, vous et moy, venoit de vous, et non de ceux qui ont intérest en l'affaire. C'est pourquoy la dépesche que je vous demande est nécessaire.

D'Orléans, ce 26e may 1622.

XCV.

Arch. de l'Empire, M. 74, n° 26. — Autographe [1].

SUSCRIPTION :

A MESSIEURS MESSIEURS DE SORBONNE,

À PARIS [2].

14 septembre 1622.

Munus a vobis, doctores Venerandi, mihi publicis vestris suffragiis delatum, non minus gratum quam honorificum, libens ego suscipio. Nec bonæ meæ fortunæ id tantum, sed et divino numini tribuo, quod tam vetus, tamque celebris in ecclesiæ catholicæ campo societas, cujus et fama et fructus toto orbe Xρiano innotuerunt uberrimi, in me potissimum dignata sit oculos conjicere, idque cum et a vobis et ab hac cogitatione longissime essem. Hæc verò sunt præcipua momenta quæ mihi verba eripiunt, quibus et meritas gratias agam vobis, et intimum animi mei sensum patefaciam. Mihi pro solatio est quod non statuo hac verborum specie vestrum hunc demereri favorem, sed providendo potius et consulendo societatis amplificationi et ornamentis, nec non singulorum commodis, qui huic collegio accenseri sua virtute et industria merebuntur. Hæc est mens mea, doctores celeberrimi, cui, si cœlestis adspiraverit aura, vestrum de me judicium spero ab omnibus,

[1] « 5° pièce de la cote 41 de la liasse des pièces concernant les proviseurs de la maison de Sorbonne » (écrit au verso) ; elle en a été détachée pour l'exposition du musée des archives sous le n° 800.

[2] L'évêque de Luçon fut élu proviseur de Sorbonne le 29 août, et, selon l'usage de cette maison, l'élection « fut agréée et confirmée » le 2 septembre ; ce sont les termes de la lettre du docteur Roquenaut, doyen (senieur) qui écrivait à Richelieu le 4 septembre, au nom des docteurs et bacheliers, pour lui annoncer sa nomination. Cette lettre du doyen est conservée aux Archives de l'Empire, même source, n° 25. Selon cette missive, l'évêque de Luçon avait déjà été le bienfaiteur de cette maison : « Continuez, Monsieur, cette bonne volonté envers nous, lui mandaient les docteurs, et de confrère très-honorable que vous nous avés esté jusqu'à présent, veillez doresnavant estre notre bon père, nostre puissant patron et saige proviseur. » La lettre se termine par un ample éloge de l'évêque de Luçon.

nullo repugnante, comprobatum iri, meque dignum cui vestra, ut pro caducis sic pro cœlestibus, suffragia non denegetis. Valete, patres ornatissimi, et me vestri amantissimum redamate.

Vobis in omnibus addictissimus.

ARMANDUS EPISC. LUCIONENSIS[1].

Molinis Borboniorum, postridie id. sept. 1622.

XCVI.

A M. BOUTHILLIER[2].

[Premiers jours de novembre 1622[3]?]

Je suis bien aise que vous m'ayés escrit; je crois très-certainement

[1] Richelieu, qui avait été créé cardinal le 5 septembre, ne le savait pas encore; il se dirigeait avec la reine mère vers Lyon; lui-même a écrit qu'il apprit la nouvelle de sa promotion à la Pacaudière; il dut arriver le 16 à ce bourg, situé un peu avant Roanne. Ce fut là, ainsi que nous l'avons dit ci-dessus, page 458, qu'il reçut le courrier dépêché par M. de Marillac.

[2] Nous avons copié cette pièce sur l'original, vendu le 17 décembre 1855, à la salle Silvestre. Le catalogue l'annonçait en termes pompeux : « autographe signé; lettre fort importante, de toute rareté et d'une authenticité incontestable. » Elle fut vendue 235 francs, s'il faut en croire le *Moniteur* du 20 décembre. Quoique plusieurs lettres ne semblent pas dans les habitudes de la main de Richelieu, je crois en effet cette pièce autographe. C'est là d'ailleurs la seule importance qu'on lui puisse attribuer. — Dans une vente faite l'année précédente (décembre 1854), par un autre collectionneur d'autographes, avait paru une lettre, de même texte que celle-ci, et que le catalogue annonçait comme signée, avec la date du 12 juin 1622. » Cette date était évidemment fausse, Richelieu n'était pas cardinal le 12 juin, et de plus il ne songeait à aller ni à Valence ni à Avignon, puisqu'il était auprès de la reine mère à Pougues, où cette princesse prenait les eaux; la lettre ne pouvait donc être qu'une copie, et la signature une imitation.

[3] Cet original n'est point daté; une main moderne a mis en tête sans examen la fausse date de juin, empruntée sans doute à la copie dont nous venons de parler. Suivons l'itinéraire de Richelieu; il avait accompagné la reine mère de Pougues à Lyon, voyageant à petites journées, passant le 14 à Moulins, et arrivant le 20 à Lyon.

que ce gentilhomme veut bien faire; je me gouverneray de sorte qu'il sera très-content de moy et attendra de la reine toute l'amitié qu'il s'en sçauroit promettre; reste que S. M. luy face grande caresse, dont je la suplie autant qu'il m'est possible.

J'ay bien peur d'aller jusques en Avignon[1], mais j'en manderay des nouvelles à la reyne, de Valence, ne voulant pas faire un pas qu'elle n'en soit advertie, puisque je despends, comme je dois, de ses volontez et de ses commandemens[2]; sur cette vérité, je suis. . .

XCVII.

Arch. des aff. étr. France, t. 32, pièce 177. —
Minute de la main de Charpentier.

A M. BARBIN[3].

1er décembre 1622.

Monsieur, j'avois creu jusques icy que vous vouliés en effect de

d'où il écrivit au roi, le 23, pour le remercier du chapeau qu'il venait d'obtenir. (T. I, p. 730.) Nous avons une lettre de Marie de Médicis au cardinal de La Valette (27 septembre), où elle se félicite de son influence sur le roi : «la promotion de mon cousin, le cardinal de Richelieu, faisant cognoistre à un chascun la bonne volonté que le roy, Monsieur mon fils, a pour moy, aiant soin d'élever à cette dignité mes serviteurs* qui le méritent, m'a apporté beaucoup de contentement.... **» Richelieu était auprès de la reine mère lorsqu'elle écrivit cette lettre. Après quelques semaines passées à Lyon, il apprend le prochain retour du roi, et part, dans les premiers jours de novembre, pour aller à sa rencontre et remercier S. M. de vive voix; le 9 il était à Valence, et poursuivant sa route, il trouva Louis XIII à Tarascon le 13 novembre. La présente lettre, écrite avant l'arrivée à Valence, est donc des premiers jours dudit mois.

[1] On vient de voir qu'il alla même plus loin.

[2] Le nouveau cardinal était alors dans toute la ferveur de sa reconnaissance pour sa royale protectrice.

[3] Après un long emprisonnement, Barbin avait été banni; depuis longtemps il demandait à Luynes qu'on reconnût enfin son innocence, et il sollicitait l'appui de

* Le cardinal de La Valette, attaché au parti de la reine mère, avait contribué a son évasion du château de Blois.

** Original conservé à la Bibliothèque impériale, dans la collection Gaignières, 20651, fol. 130.

moy ce que vous me tesmoigniés en désirer, et ainsy je me suis tousjours employé à ce que vos lettres m'ont convié; mais maintenant qu'elles m'ont faict paroistre le contraire, et sy clairement que les moins clairvoyans n'en sauroient douter, je ne puis que je ne m'en plaigne à vous mesme, ne pouvant à quoy attribuer cette façon d'agir, veu la sincérité avec laquelle je me suis tousjours employé en ce qui vous a touché. Vostre lettre me faisant cognoistre qu'il y a des personnes (pour user de vos termes) dont je ne me sçaurois douter, qui vous veulent donner l'apparence d'un personnage qu'ils jouent en effect, ou contre le service de la reyne, ou contre mon particulier, je veux croire que leurs artifices sont cause de cette procédure, qui ne me

Richelieu pour qu'on l'aidât du moins à se défaire de sa charge d'intendant de la reine mère, qu'on ne lui permettait pas de garder. Nous trouvons dans notre manuscrit une série de lettres écrites au connétable, à la reine mère, surtout à Richelieu sur ce même sujet. (T. XXXII, pièce 163 et suiv.) Enfin, en mars 1622, Richelieu lui mande que jusqu'alors la reine mère n'avait pas été en position de rien demander au roi pour lui, mais qu'elle va maintenant tenter quelques démarches. (Aux analyses, janvier et mars.) Cependant Barbin, n'ayant encore rien obtenu, se lassa de cette longue attente et de ces inutiles sollicitations; le 24 août, il mandait de Spa à Richelieu que reconnoissant qu'il est importun et ennuyeux pour M. l'évêque de Luçon il cessera de lui écrire. Richelieu, ayant été fait cardinal, l'annonça à Barbin qui ne se pressa pas de le féliciter; je note ici cette lettre de Richelieu que je n'ai pas trouvée; quant à la réponse de Barbin, elle est datée de Besançon le 4 novembre : « Devant que respondre à la lettre que vous m'avés faict l'honneur de m'escrire du 18 octobre (dit Barbin), je vous suplie très-humblement de croire que si j'ay esté le dernier à vous tesmoigner la joie que j'ay receu de vostre nouvelle dignité, que j'ay néanmoins esté un de ceux.... » Après ce préambule Barbin se plaint de la diminution de la bienveillance de Richelieu, que lui enlèvent des intrigants et des calomniateurs : « Il n'y a personne sous le ciel qui ne puisse estre trompé.... il fault par nécessité que l'on m'ayt faict jouer le personnage que plusieurs jouent, dont il y en a de qui vous ne vous doutés point. Mon retour de Spa et les procédez de celuy que je ne vous nommeray point encore, m'ont donné la créance entière de ce dont j'avois desjà quelque doute; mais, de plus, la rigueur (permettez, Monseigneur, cette liberté à ma misère) que l'on me tient, tant en la pension que en ma charge, dont on ne me donne pas la liberté de disposer... » (Pièce 176 du ms. des Aff. étr. précité.) C'est à cette missive que répond celle qu'on va lire, où Richelieu se montre fort piqué du reproche de se laisser duper par des intrigants.

fera jamais perdre le désir de vous servir, mais bien le moyen, puis qu'il n'y a personne qui puisse descouvrir les intentions d'autruy quand ils les cachent.

S. M. qui a veu vostre lettre tout au long, a estimé que vous deviés franchement nommer ceux que vous cognoissés estre si industrieux en vostre endroit pour brouiller les esprits, que vous jugés du tout important de les cognoistre pour se garantir de leur malice.

On sçait bien en général que le monde est plein de telles gens; mais ne les cognoissant pas en particulier, il est impossible d'esviter leurs mauvais offices que par la candeur des actions, qui se cognoist tousjours avec le temps. En tous ceux qui se sont passez j'ay tasché à vous tesmoigner mon affection; je continueray à faire le mesme, ne voulant point considérer ce que l'affliction produit en vous, mais bien suivre l'inclination que j'ay d'estre . . .[1]

1er décembre 1622.

[1] Barbin avait été puissant sous le gouvernement du maréchal d'Ancre, dont il possédait la confiance, ainsi que celle de la reine mère. C'est à lui en grande partie que Richelieu dut d'entrer dans le ministère de 1616. Tombés l'un et l'autre à la chute de Concini, Barbin avait été bien plus maltraité que Richelieu; la Bastille, l'exil, la ruine de sa fortune l'avaient accablé durant plus de cinq ans de malheurs, qui avaient mis sa patience à bout. Cette infortune et le sentiment de la reconnaissance que lui devait Richelieu le rendaient soupçonneux et un peu exigeant peut-être. Dès 1619 (lettre du 22 octobre ci-dessus, p. 472), Richelieu relevait quelque amertume dans ses paroles. Cette lettre chagrine, dont Barbin avait d'ailleurs adouci le reproche par ses protestations à l'égard de Richelieu, méritait plus d'indulgence de la part de son ancien protégé, qui, devenu cardinal, se retrouvait lui sur le chemin d'une grande fortune et en position de se montrer moins susceptible. Mais Barbin était particulièrement désagréable à Louis XIII, et Richelieu craignait, en le protégeant trop ouvertement, de se compromettre auprès du roi. Toutefois il est juste de ne pas oublier qu'en reconnaissance des obligations qu'il avait à Barbin, Richelieu laissa à la mémoire de cet ancien ami un souvenir dans son testament : « Je donne au baron de Broye, héritier du feu sieur Barbin que j'ay sceu estre en nécessité, la somme de trente mil livres. »

ANNÉE 1623.

XCVIII.

Bibl. imp. fonds fr. 20651, fol. 214. — Orig. de la main de Charpentier.

A MONSIEUR MONSIEUR DE ROUVILLE,

GOUVERNEUR DES VILLE ET CHASTEAU DE CHINON.

14 avril 1623.

Monsieur, je vous asseure sur ma foy de n'avoir donné charge quelconque de rompre le posteau qui a esté mis à Nué[1]. Je n'en veux point d'autre preuve que celle que vous tirerés de la remise que je vous ay faite de cette affaire entre les mains, estimant trop vostre amitié pour faire une action pareille à celle-là. J'ay tousjours désiré l'amitié de Mrs de Puygarreau[2], et si j'ay recogneu quelque circonstance en leur procédé, tesmoignant clairement peu de désir en eux de vivre avec moy de la sorte que je souhaitois, j'ay faict ce qui m'a esté possible pour ne le regarder pas, afin de n'avoir occasion quelconque de me destourner du dessein que j'avois de bien vivre avec eux. Ils n'ont jamais inquiété mon père, ny mes prédécesseurs, en ce qui est du droit que nous avons de fondation en l'église de Nué; de gayeté de cœur ils s'adressent à moy, et ce d'autant plus volontiers, ce semble, que je désirois peut-estre plus ardemment leur amitié. Je vous ay tesmoigné quelquefois combien cela me sembloit estrange,

[1] Il y avait deux paroisses de ce nom, l'une aux environs de Tours, l'autre en Poitou, près de l'Ile-Jourdain; la première était plus voisine du château de Richelieu, mais il paraît qu'il s'agit ici de la seconde. (Voir note suivante.)

[2] Nous voyons dans l'histoire généalogique du P. Anselme, t. III, IV, VII, que d'anciennes alliances avec les Rochechouart et les Laval unissaient entre elles les familles de Puygareau et de Richelieu. MM. de Puygareau possédaient, en Poitou, une seigneurie d'où relevaient quelques domaines de Richelieu. « Je les recognois pour mes seigneurs supérieurs, » dit celui-ci dans une lettre du 18 juin (ci-après, p. 528). Voyez une note de la page 755 de notre premier volume.

vous priant de faire de cette affaire ainsy que vous trouveriés que la raison le requerroit, ne désirant autre chose que paix et repos avec toutes sortes de personnes, et particulièrement avec eux. Je vous dis encore une fois que je n'ay point faict abbattre le posteau, et que, bien que l'offense que j'ay receue de ces Messieurs en le faisant planter soit très-grande, j'estimois avoir assez de satisfaction de vous avoir remis l'affaire entre les mains pour en passer tout ainsy qu'il vous plairoit, je suis fasché que cela soit arrivé, mais sans sçavoir qui l'a faict (comme sur mon honneur je n'en sçay rien), il ne seroit pas raisonnable que j'abandonnasse ceux qui, quoy qu'avec un zelle imprudent, ont faict cette action en ma considération. Si M. de Puygarreau les poursuit, je suis obligé de les deffendre ; s'il conteste le droict que j'ay à Nué par justice, j'ay pareille obligation à le justifier; mais s'il veut vous remettre cette affaire entre les mains, je passeray tel compromis que vous jugerés à propos, sous telles peines qu'il vous plaira, pour vous croire et de l'accessoire et du principal. Par après chacun vous mettra de quoy justiffier ses prétentions, et vous en jugerés. Pour moy, outre que je suis bien ayse de vous recognoistre, en cette affaire, pape, puisque c'est luy qui juge des cardinaulx, je suis bien ayse aussy de vous faire voir que je recherche la paix avec mes voisins et désire conserver l'amitié de personnes qui ressemblent à ces Messieurs. C'est assez vous ennuyer de cette affaire après laquelle je ne puis que je ne vous die la folie que j'ay faicte d'achepter Limours, en vendant Anssac et ma charge de grand aulmosnier[1]. Vous m'en blasmerés peut-estre, mais les choses qui sont pour la santé d'une personne ne doivent jamais estre estimées vrayes folies. Je vous envye le contentement que vous avés d'estre aux champs, quoyque nous y soyons maintenant, vous asseurant qu'en quelque lieu que je sois, je seray tousjours, Monsieur,

Vostre bien affectionné parent et serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Fontainebleau, ce 14e apvril 1623.

[1] Voy. ci-après, p. 530.

XCIX.

Arch. des Aff. étr. France, 1619-1641, Collection verte, tom. VI, fol. 3. — Orig. de la main de Le Masle.

SUSCRIPTION :

A MONSIEUR MONSIEUR BOUTHILLIER,

CONSEILLER DU ROY ET SECRÉTAIRE DES COMMANDEMENS DE LA REYNE MÈRE DU ROY.

26 avril 1623.

Monsieur, jay esté très-aise de recevoir de vos nouvelles, et infiniment d'apprendre la bonne disposition de Leurs Majestez et l'intelligence et familiarité en laquelle ils continuent d'estre.

Vous avés bien promptement expédié l'affaire de Montlehéry[1] dont vous m'escrivés. Il fault confesser que la diligence est maintenant extraordinaire, je dis maintenant de peur que vous me pensiés flatter, vous ayant quelquefois accusé, non de paresse, mais d'une qualité moyenne entre ces deux. A présent il est vray qu'il ne se peult rien ajouster au soin que vous prenés particulièrement quand vous estimés que cela apporte du contentement à vos amis, qui en recevront tousjours autant de vostre avantage que du leur propre. Je seray vendredy à Fontainebleau, quoyque j'aye licence jusques à samedy, encore y eussez-je esté jeudy sans mon frère le chartreux à qui je donne un jour parce qu'il s'en retourne en ses montagnes[2]. M. Dupont a esté icy avec sa fille[3], il est maintenant dans les termes d'une si profonde humilité et submission que s'il y a différence entre celle des capucins et la sienne, c'est seulement en la durée. Puisque l'espérance est une

[1] Voy. sur l'achat de Limours, la lettre précédente.

[2] Voy. au sujet d'une autre visite faite à Richelieu par son frère, t. I, p. 709.

[3] Madame de Combalet; son mari avait été tué, le 3 septembre 1622, devant Montpellier.

vertu des chrestiens, je ne puis en désespérer. Ma niesse se porte fort bien. Au reste pour vous contenter je vous diray que je crois qu'elle se laissera persuader d'estre de la religion de sa mère[1]. J'ay veu ce que vous a dit Mr de Marillac, sur quoy il y a un petit mot de répartie à faire. Quant aux prétentions de Madame du Fresnoy, il ne s'en fault guères mettre en peine, les bonnes gens donnent à tout, mais ne gardent pas bien leur prise et ne choisissent pas bien leur gibier. Il fault que je vous confesse que nostre acquest réussira mieux que nous ne pensions encore[2], car ayant faict les réparations à quoy on n'eust point commencé sans mon voiage, le lieu sera honeste. Au reste tant s'en fault que la maison soit triste quelle est fort gaye au beau temps. Vous le jugerés à la première veue après les réparations dans quatre mois.

Cependant croiés que je suis de tout mon cœur vostre très-affectionné à vous servir.

Le Card. DE RICHELIEU.

Ce mercredy 26e avril 1623.

Je croy que Sa Majesté ne trouvera pas mauvais que je prenne la hardiesse de l'asseurer par vous que, comme je suis la plus obligée créature qui soit au monde, aussy n'estimay-je ma vie heureuse que par le désir que j'ay de l'emploier pour son très humble service comme je doibs[3].

[1] Madame de Combalet voulut, dit-on, entrer en religion, ce dont Richelieu la détournait; ceci veut-il dire qu'on espérait qu'elle consentirait à se remarier?

[2] C'est sans doute Limours, dont il est question dans les deux lettres précédentes; nous voyons dans celle-ci que Richelieu avait eu la permission de s'absenter quelques jours d'auprès de la reine mère.

[3] Il reste ici, dans le manuscrit, quelques traces d'une ligne qui aurait été rognée à la reliure.

C.

Bibl. imp. fonds fr. 20651, fol. 216. — Orig. de la main de Charpentier.

A MONSIEUR MONSIEUR DE ROUVILE,

GOUVERNEUR DES VILLE ET CHASTEAU DE CHINON.

De Paris, ce 18 juin 1623.

Monsieur, j'ay veu par vostre lettre ce que vous avés faict en l'affaire pour laquelle vous avés pris la peine de m'escrire; je vous rends grace du soing que vous avés de ce qui touche vos amis, au nombre desquels je sçay bien ne pas tenir le dernier rang pour mon affection en vostre endroit. Quant au faict dont il est question, je seray bien ayse d'en sortir par vostre moyen, et vivre avec ces Messieurs ainsy qu'il leur plaira, ne demandant qu'amitié et concorde avec ceux que je recognois pour mes seigneurs supérieurs. Mais vous m'avouerés, je m'asseure, qu'il n'est pas raisonnable qu'ils mangent leurs petits vassaulx qui s'humilient devant eux comme je fais. Je ne doute point que vous ne contribuiés à cette fin tout ce qui sera en vous, ainsy que vous devés croire que je me porteray tousjours en ce qui vous concernera, avec toute la bonne volonté que vous sçauriés désirer.

Quant au payement des garnisons[1], je vous diray que le s[r] Goyer a les ordonnances pour six monstres de l'année dernière, de M. de la Vieuville, qui a promis de satisfaire aux quatre monstres restant de lad. année, en quoy je me promets que l'on recevra bientost contentement. . .

Le Card. DE RICHELIEU.

Madame vostre femme verra en cet endroit, s'il luy plaist, que je luy baise bien humblement les mains.

De Paris, ce 18 juin 1623.

[1] On sait que la reine mère avait le gouvernement de l'Anjou.

CI.

Bibl. imp. fonds fr. 20651, fol. 217. — Orig. de la main de Charpentier.

A MONSIEUR DE ROUVILLE.

14 juillet 1623.

Richelieu lui envoie l'éclaircissement de son affaire [1] « par personnes qui s'y entendent mieux que moy. . . Je ne sçay ce que Mrs de Puygareau peuvent alléguer pour fonder leur prétention; en cela, comme en toute autre chose qui deppendra de moy, je vous en croiray tousjours volontiers. Je seray très-ayse que vous terminiez cette affaire, et affin de n'avoir plus ce différend, et affin aussy de sçavoir ce que je dois attendre de l'amitié de ces Messieurs, estant résolu de prendre la loy d'eux, en sorte que, s'ils font estat de mon amitié, je seray très-ayse de leur rendre la pareille; si aussy ils la mesprisent tout à faict, prendre patience.

« La peste s'augmente icy beaucoup. . . Le roy et la reyne ne se portèrent jamais mieux; pour mon particulier j'ay maintenant assez de santé pour vous tesmoigner, si j'en avois l'occasion, que je suis,

Monsieur,

Vostre très affectionné parent à vous rendre service.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Paris, ce 14e juillet 1623.

[1] Voy. ci-dessus, p. 524.

CII.

Arch. des Aff. étr. France, 1619-1641, t. 6 (vert), *Lettres de Richelieu*, fol. 8. — Orig. de la main de Le Masle.

SUSCRIPTION :

A MONSIEUR MONSIEUR BOUTHILIER,

CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILS, ET SECRÉTAIRE DES COMMANDEMENS DE LA REYNE MÈRE DE SA MAJESTÉ.

9 septembre 1623.

Monsieur, ces trois lignes sont pour vous dire que mes affaires particulières m'ont contraint de faire ce petit voiage pendant lequel je ne doute point que Monseigneur l'évesque d'Alept ne vienne icy. C'est pourquoy je vous prie de le mettre en possession de la charge de laquelle nous avons traitté ensemble[1]. Vous retirerés de luy le récépissé de trente mil livres qu'il a de Mr Lumague, et croirés que je suis,

Monsieur,

Vostre très affectionné à vous rendre service.

Le Card. DE RICHELIEU.

A Monceaux, ce 9e septembre 1623.

[1] Voy. ci-dessus, p. 525. Richelieu annonce qu'il vend sa charge de grand aumônier pour acheter Limours. — L'évêque d'Alet était, depuis 1607, Étienne de Polverel, dont le *Gallia christiana* dit : *Magister capellæ regiæ, Ludovico XIII regnante, ac Mariæ Mediceæ reginæ major eleemosynarius* (*1612*), t. VI, col. 283, et il n'est rien dit, en 1623, de la grande aumônerie de la reine régnante. Nous ne voyons pas que ce traité fait avec l'évêque d'Alet ait été rompu; cependant Le Clerc raconte que le maréchal d'Ancre ayant fait donner cette charge à Richelieu obtint pour lui, dès 1615, « la permission de la remettre à Zamet, évêque de Langres, de qui il tira une bonne somme d'argent. » (T. I, p. 20.) Mais Le Clerc, qui a commis plus d'une erreur dans la vie de Richelieu, n'est pas une autorité à laquelle on puisse se fier. Le *Gallia christiana*, dans sa notice sur l'évêque de Langres, ne fait aucune mention de la charge de grand aumônier. Quant à Aubery (I, 17), il nous dit que Richelieu, après les états de 1615, « ayant pris dessein de tenter s'il pourroit réussir en la politique et dans l'intrigue des affaires... se fit pourvoir de l'office de grand aumosnier de la reyne régnante. » Mais il se tait sur la vente. L'acte que nous publions est resté inconnu à ces divers historiens.

Vous retirerés aussy, s'il vous plaist, le compromis que j'ay faict avec le dict sieur évesque d'Alept, comme estant exécuté de part et d'autre, et supplirés la reyne, de ma part, de le recevoir à servir en sa charge.

NOTA.

Un peu avant que Richelieu eût vendu sa charge de grand aumônier de la reine régnante, il faisait affaire de son évêché de Luçon avec M. de Bragelogne. L'acte original, notarié, se trouve dans le manuscrit cité aux sources, immédiatement avant la lettre de Richelieu à Bouthillier, fol. 4-7. Nous en donnons ici un extrait :

« Nous, Armand, cardinal de Richelieu, évesque de Luçon, et Emery de Bragelongne, doyen de l'église de Saint-Martin de Tours, recongnoissons que, pour parvenir à l'accomplissement de la permutation que nous entendons faire des susdits bénéfices, avoir faict les accords qui ensuyvent, lesquels nous promettons d'exécuter de bonne foy, soubz le bon plaisir du roy et de nostre Saint-Père le Pape :

« C'est à sçavoir que moy, cardinal de Richelieu, passeray et délivreray audict s[r] de Bragelongne dedans quinze jours une bonne et valable procuration pour résigner, entre les mains du pape, soubz le bon plaisir du roy, mon dict évesché. . . .

« Et moy, s[r] de Bragelongne, promects de délivrer aud. seigneur cardinal. dedans le mesme temps, trois procurations. . . . .

« L'une pour la résignation du doyenné, chanoinie et prébende de Saint-Martin de Tours, d'un revenu de cinq mille livres, toutes décimes et toutes charges payées. . . .

« La seconde, pour la résignation de l'abbaye de Saint-Vast de la valeur de deux mille trois cents livres, également exempte de toutes charges.

« La troisième, pour l'allocation de cinq mille livres de pension que le cardinal de Richelieu se réserve sur l'évêché de Luçon. »

Suivent diverses clauses éventuelles et secondaires.

« Faict à Fontainebleau, le vendredy 19[e] jour de may 1623[1].

« Armand Card. DE RICHELIEU.

« de Bragelongne. »

[1] Voy. t. I, p. 764, la lettre par laquelle Richelieu annonce à Messieurs du chapitre de Luçon qu'il cesse d'être leur évêque. La date que nous avons proposée approximativement : *fin de mai*, doit sans doute être « le 5 juin. »

A la suite, même feuillet, 7 v°, se trouve la ratification par-devant notaire du sous seing privé, signé encore des deux contractants, du notaire Petit, du clerc Bourgroys et de l'huissier au Châtelet de Paris, Le Maire.

Fait au château de Fontainebleau, dits jours et an, heure de midi.

« Le nouvel évêque avait grand' peine à payer cette pension [1], le tiers du revenu de l'évêché », dit l'historien des évêques de Luçon (p. 434, 454 de la 2e partie). On voit que Richelieu, en cédant son évêché, se réservait plus de 12,000 livres de revenu; le cadeau n'était pas fort désintéressé. Cependant M. de Bragelogne était cousin issu de germain de Madame Bouthillier (née Marie de Bragelogne). On a dit que Richelieu avait fait avoir cet évêché à l'abbé à cause de cette parenté; et Amelot de La Houssaye fait entendre, à cette occasion, qu'une liaison intime avait existé entre Madame Bouthillier et Richelieu; que même celui-ci pouvait bien être père de Léon Bouthillier (depuis comte de Chavigni).

Cette insinuation, quelquefois reproduite, a été rappelée et trop timidement contredite dans l'*Histoire du monastère et des évêques de Luçon*, écrite par M. de la Fontenelle de Vaudoré, sur les matériaux qu'avait réunis M. de Beauregard, ancien chanoine de Luçon, et depuis évêque d'Orléans; l'un et l'autre auraient pu nier hardiment cette calomnie. Léon Bouthillier naquit en 1608, la liaison dont on accuse Richelieu aurait donc été de 1607; mais Richelieu avait été à Rome une partie de cette année, il avait alors 22 ans à peine, et Claude Bouthillier, qui n'avait qu'un an plus que lui, s'était marié tout récemment; sa jeune épouse avait 16 ans. Ces rapprochements rendent de la dernière invraisemblance la liaison que quelques-uns ont soupçonnée, sans en apporter, non une preuve, mais le moindre indice. La protection du cardinal pour Léon Bouthillier s'explique tout naturellement sans cette supposition. Richelieu avait fréquenté encore enfant la maison de Denis Bouthillier, il avait été le camarade de Claude et de ses frères, Sébastien, Victor et Denis, depuis baron de Rancé, qui lui rendirent plus d'un service; il avait vu naître Léon et l'avait traité dès sa jeunesse comme le fils d'un ami; le jeune homme ne manquait pas de capacité, il professait d'ailleurs un attachement enthousiaste pour le cardinal, qui de bonne heure le forma aux affaires, et le considérait comme sa créature la plus dévouée. Faut-il d'autres motifs pour faire comprendre la précoce et haute faveur dont jouit Léon Bou-

[1] Le *Gallia christiana* ne parle point de cette retenue. L'auteur donne à Richelieu la louange d'une résidence assidue pendant *seize ans;* c'est une complaisance assez mal justifiée; l'éloge est mérité pour sept ou huit années tout au plus; mais depuis les états qui finirent en 1615, et surtout depuis 1616, on a vu quelle était cette assiduité. (« ... Custodiendo gregi et a lupis tutando, scilicet calvinis hæreticis, assidue invigilavit per annos XVI ecclesias sibi subditas lustrans. »)

thillier auprès de Richelieu, faveur qui, malgré quelques rares et passagers accès de mauvaise humeur, ne se démentit jamais ?

CIII.

Bibl. imp. fonds fr. 20651, fol. 219. — Original.

LA REINE MÈRE A M. DE ROUVILLE,

18 octobre 1623.

M. de Rouville, ne désirant rien davantage que de tenir la main à ce que le roy Monsieur mon fils reçoive, aux lieux où il luy a pleu me donner autorité [1], l'obéissance entière qui est deue à ses commandemens, vous ne me pouviés faire plus grand plaisir que d'y porter les habitans de Chinon en ce qui regarde le faict du sel, et les contenir comme vous avés faict sur l'occasion de l'assemblée de la noblesse qui s'est faicte, dans les fauxbourgs de leur ville, pour le sujet de la commission de laquelle le s[r] de Thurin est porteur. Le roy a trouvé cette grande assemblée de gentilshommes fort mauvaise, ainsy que vous verrés par la lettre qu'il vous en escript[2]. Je feray tout ce qui me sera possible pour obtenir de luy qu'il ne se souvienne plus du passé, mais je vous prie que, pour l'advenir, il n'y ayt plus de sujet de plainte, et que chacun juge ce qui se peut et se doit raisonnablement faire; en sorte que les gentilshommes n'estant pas recherchés pour le sel en la quantité, le roy recognoisse aussy que leur intention n'est pas de diminuer ses droits, sans la conservation desquels il seroit im-

[1] La reine mère avait le gouvernement de l'Anjou, et la noblesse voisine de Chinon avait pris grande part au désordre arrivé dans cette ville.

[2] La lettre de Louis XIII, contre-signée Potier, est en original dans ce même manuscrit, fol. 218 : Le roi a eu très-agréable la conduite tenue par M. de Rouville « pour empescher le désordre qui pouvoit arriver d'une grande assemblée de la noblesse du pays ; je loue et approuve le tempérament que vous avez apporté pour rompre et séparer ladite assemblée, laquelle estant très-dangereuse, j'ay ordonné qu'il en soit informé, voulant cependant que vous advertissiez ceux que vous cognoissez y avoir participé de ne retumber plus en telle faulte. »

possible de supporter les charges de l'Estat, qui sont plus grandes qu'elles n'ont point encore esté...

Le roy auroit très-désagréable que le s[r] de Thurin continuast à faire chose quelconque qui fust, contre raison, au préjudice de sa noblesse, et à la foule de son peuple...

MARIE.

BOUTHILLIER[1].

Saint-Germain-en-Laye, le 18[e] octobre 1623.

ANNÉE 1624.

NOTA.

Dès le commencement de l'année 1624 on pensa à l'union de la sœur du roi, Henriette-Marie, avec le prince de Galles. La négociation qui avait été entamée avec l'Espagne pour le mariage de l'héritier de la couronne d'Angleterre avec une princesse espagnole était près de se rompre; un sieur Poitevin écrivait de Londres à Richelieu le 2 janvier : « Les nouvelles sont que le mariage de M. le prince et de l'infante est tout à fait rompu,... le dernier courrier qui vint samedy au soir ayant rapporté que S. M. Catholique ne voulait pas entendre à rendre le Palatinat qui est ès-mains de S. A. de Bavière.... On doit envoyer le mylord Kinsington en France... » (Arch. des Aff. étr. Angleterre, t. XXVI, fol. 209.) Cependant la négociation traîna encore et l'ambassadeur de France à Londres, le comte de Tillières, mandait à M. de la Ville-aux-Clercs le 9 avril : « Il semble que depuis la déclaration du roy de la Grande-Bretagne touchant la rupture des deux traittés avec l'Espagne, les choses s'acheminent au grand gallop à la guerre... M. Carlile a l'ordre de se tenir prest pour s'acheminer en France. » (Mêmes arch. t. XXVII, fol. 172 v°.) Mais lorsque la rupture était encore douteuse, Richelieu épiait l'occasion de reprendre un des desseins de Henry IV, et avant qu'il fût rentré officiellement dans les affaires il dirigeait la pensée de la reine mère vers ce but. Une lettre de cette princesse, dictée par Richelieu, et qu'elle envoyait, vers le milieu du mois de

[1] Bouthillier a contre-signé, en sa qualité de secrétaire des commandements; mais le véritable secrétaire de la reine mère, pour les affaires de quelque importance, c'était alors Richelieu. Le cardinal écrivit lui-même deux mots à M. de Rouville (aux Analyses, à la date du 27 octobre 1623).

janvier, au comte de Tillières, témoigne que de sourdes négociations s'entamaient déjà à ce sujet. Marie de Médicis y dément le bruit qu'elle eût donné mission à un récolet anglais « de traitter du mariage de sa fille, » et elle ajoute : « ce religieux ne m'a parlé, de la part du s[r] marquis de Boukingham, que du désir que son maistre prist l'alliance de France. » (Ms. d'Angleterre précité, fol. 217 v°.) Cette lettre sera notée aux Analyses. Dans son factum contre la Vieuville, écrit vers le milieu de 1624, Richelieu, à propos du mariage d'Angleterre, « l'accuse d'avoir voulu tout faire sans le sceu du roy, et contre l'ordre du conseil. » (France, t. XXXVI, fol. 17.) Toutefois le projet du mariage ne sera officiellement traité que quelques mois plus tard; mais il n'est pas douteux que dès ce moment Richelieu n'y ait pensé, et n'ait sérieusement examiné, sous toutes ses faces, cette importante affaire. Nous trouvons dans notre manuscrit d'Angleterre plusieurs morceaux écrits de la main d'un de ses secrétaires et qui nous offrent le résultat de ses réflexions à ce sujet :

Raisons pour lesquelles le roy d'Espagne doit désirer le mariage d'Angleterre [1].

Raisons pour lesquelles le roy d'Angleterre doit plustost désirer l'alliance de France que d'Espagne [2].

De l'alliance d'Angleterre et de France; savoir si la France la doit prendre [3].

Nous ne faisons qu'indiquer ici ces trois pièces, qui ont été fondues dans les Mémoires de Richelieu, la première en partie, les deux autres à peu près *in extenso*. Nous n'y trouvons pas une quatrième pièce; nous la donnons, en avertissant que Richelieu, ne l'ayant pas conservée dans ses Mémoires, a eu pour cela des motifs qu'on peut deviner.

CIV.

Arch. des Aff. étr. Angleterre, t. 26, fol. 230. —
Mise au net, de la main d'un secrétaire de Richelieu.

RAISONS

POUR LESQUELLES LA FRANCE DOIT S'OPPOSER AU MARIAGE D'ESPAGNE ET D'ANGLETERRE ET PROCURER CETTE ALLIANCE POUR ELLE.

La première est que l'Angleterre est scituée comme un boulevard

[1] Archives des Affaires étrangères, Angleterre, t. XXVI, fol. 227, mise au net devenue minute. Mémoires mss. de Richelieu, t. II, fol. 223.

[2] Même source, fol. 229. Mémoires mss. t. II, fol. 224-225 v°.

[3] *Ibid.* fol. 231. Mémoires mss. fol 226-229.

dessus la France, ce qui convia les ducs de Bourgogne de faire grand estat de l'amitié du roy d'Angleterre et du royaume, pour donner un frein aux forces de la France.

La 2e est que le roy d'Angleterre s'alliant en France, le roy d'Espagne perdroit de grandes occasions avec lesquelles il peut tempérer les mouvemens et prétentions de la France, ayant de son party le roy d'Angleterre, sy voisin de la France, qui a des prétentions contre elle, bien mieux justifiées que ne sont celles des François contre le roy d'Espagne.

La 3e est que l'Espagnol n'a conquis le royaume de Navarre que sous Louis XIIe, après avoir fait ligue avec l'Anglais contre la France, et s'estans unis pour l'attaquer des deux costez [1].

CV.

Arch. des Aff. étr. France, t. 36, fol. 8. —
Mise au net, de l'écriture ronde de Charpentier.

A*** [2].

[1 ou 2 mai 1624.]

Que pour soulager seulement ceux de son conseil dans la rencontre présente de tant d'affaires, et attendu l'absence de M. le car-

[1] Ces mémoires ont dû, comme nous l'avons dit, être composés dans les premiers mois de 1624; nous les indiquons au début de cette année, dans l'impossibilité où nous sommes de leur assigner une date plus précise.

[2] Cette pièce ne porte, dans le manuscrit, ni signature, ni suscription, ni date. On voit que c'est un message envoyé par Richelieu pour informer de son avénement au ministère un personnage considérable, lequel était alors en soupçon des dispositions de la reine mère à son égard, et qui, à cause de cela, pouvait voir de mauvais œil l'entrée de Richelieu au pouvoir. Quel est ce personnage? serait-ce le prince de Condé? Nous l'avons vu, durant le règne du favori Luynes, constamment opposé à ce que la reine mère eût aucune part dans les affaires; et Marie de Médicis, de son côté, considérait comme une rivalité dangereuse pour elle l'influence de M. le Prince. On peut lire, à la page 5 de notre second volume, une lettre de Richelieu au prince de Condé, laquelle a été écrite à l'occasion d'une réponse que le Prince aurait faite lorsque lui fut annoncée la promotion du cardinal. Toutefois nous remarquons dans la présente lettre deux ou trois expressions qui

dinal de La Rochefoucault, à cause de son indisposition, S. M. s'est résolue de se servir de M. le cardinal de Richelieu, qu'elle a recogneu capable et très affectionné à son service.

Dira comme la chose s'est passée, et comme S. M. n'en a donné part à personne, que lorsqu'elle a amené le d. s[r] cardinal en son conseil[1].

pourraient faire naître quelque doute. — La date de cette pièce doit être très-voisine de celle de la nomination de Richelieu (29 avril), elle nous est donnée d'ailleurs par cette circonstance de l'arrivée des ambassadeurs d'Angleterre, « dans dix ou douze jours; » ils arrivèrent à Compiègne le 13 mai, la pièce doit donc être du 1[er] ou du 2. — Quant au nom de la personne à laquelle cette espèce d'instruction était donnée, il est inutile de le chercher.

[1] Nous avons dit, à la date de février 1624 (t. I, p. 783), comment les propositions de La Vieuville au cardinal n'avaient pas convenu à Richelieu, et nous avons montré qu'au moment où il venait d'entrer aux affaires (4 mai, note 1 de la page 4 de notre second volume), on se demandait à la cour quelle part La Vieuville pouvait avoir à cette promotion. Le P. Griffet a écrit (p. 426) que le cardinal lui devait son entrée dans le conseil; mais le cardinal lui devait réellement très-peu de chose; nous savons que La Vieuville ne consentit qu'à grand'peine à l'admission de Richelieu, et qu'il dut céder à l'insistance décidée de la reine mère, non sans présager ces fâcheuses conséquences qui en devaient résulter pour lui-même. On voit qu'ici Richelieu ne nomme pas La Vieuville, et donne à entendre que le roi n'aurait obéi dans cette circonstance qu'à sa propre volonté. — La Vieuville fut destitué et emprisonné en août 1624*. Richelieu, qui avait contribué, autant qu'il avait pu, à sa disgrâce, le poursuivit aussitôt qu'il fut tombé de toutes sortes d'accusations où le zèle de l'animosité est poussé à l'excès. Notre manuscrit des Affaires étrangères est rempli de factums et de fragments de pièces où on impute à ce ministre déchu toutes sortes de méfaits, et parmi les plus graves imputations Richelieu n'oublie pas ses propres griefs. Dans l'un de ces pamphlets nous lisons cette phrase : « Il hayt mortellement le cardinal de Richelieu; a voulu donner de l'argent à deux près du roy pour luy en dire du mal**. » On peut croire que le cardinal n'était pas en reste de haine. Les plumes qu'il employait le servaient à souhait, et l'on trouve çà et là dans ces écrits la main de ses secrétaires. Les diverses pièces de notre manuscrit ont servi à composer une quarantaine de pages des Mémoires***. Aux satires se mêlent les pièces d'affaires; et ce qu'il faut surtout remarquer ici, ce sont les conseils que Richelieu donne au roi à ce moment où la chute de La Vieuville le faisait réellement premier ministre, quoiqu'il n'en eût pas encore le titre. La profonde habileté ainsi que le génie impérieux du cardinal ont marqué là leur vive empreinte. Les Mémoires ont également réuni ces fragments épars****. Nous n'y trouvons pas pourtant ce paragraphe qui mérite d'être conservé :

* Voy. t. II, p. 20, lettre du roi à M. d'Effiat. — ** Arch. des Aff. étr. France, t. 36, fol. 17, de la main de Charpentier. — *** T. II, p. 321 et suivantes de l'édit. de Petitot. — **** *Ibidem*, p. 337 et suivantes.

Et d'autant que par cette action ses ennemis pourroient faire effort de le mettre en soubçon, comme desjà S. M. a sceu qu'on avoit tasché de le faire cy-devant, de peu de bonne volonté de la reyne sa mère en son endroit, qu'elle pourroit plus puissamment luy rendre de mauvais offices, S. d. M. luy a donné charge expresse de l'asseurer bien particulièrement qu'il n'a recogneu la reyne sa mère que très bien intentionnée pour luy, et que comme S. M. prend entière croyance en son affection à son service, elle veut et désire qu'il face estat de ses bonnes grâces et de sa bonne volonté qu'elle luy tesmoignera volontiers, aux occasions qui s'en présenteront et où elle jugera le devoir employer.

Luy dira après les nouvelles en gros :

Que les ambassadeurs d'Hollande nous demandent un grand secours d'hommes et d'argent.

Que le comte de Carlisle vient, dans dix ou douze jours, donner part à S. M. de ce qui s'est passé en Angleterre, de leur rupture avec Espagne, et qu'on apprend qu'il doit proposer le mariage de Madame; comme aussy d'entrer en ligue, pour la Valteline, à condition réciproque pour le Palatinat.

Dira le traicté de M. le commandeur pour les passages de la Valteline, et la résolution que le roy a prise de dépescher M. de Béthune pour cet effect, vers Sa Sainteté, pour demeurer précisément aux termes du traicté de Madrid[1].

Et de tout ce que dessus, que le roy sera bien aise d'en recevoir son bon advis.

Cependant que S. M. s'est avancée à Compiègne pour asseurer et pourvoir à sa frontière de Picardie et Champagne, et en estendra les

« S. M. parlera souvent, s'il luy plaist, avec ses* princes et mareschaux de France, leur tesmoignant qu'il veut bien fortiffier ses frontières, policer ses gens de guerre, trouver invention de soulager son peuple, faire du bien aux gens de mérite, et se faire obéir vertement; tels discours donneront à S. M. la réputation qu'elle mérite, et tiendront les grands contents. »

[1] Conclu en 1621. Le *Mercure françois* de 1624 en a donné le texte, à l'occasion des négociations qui se faisaient alors à Rome.

* *Sic*, dans le ms. très-soigneusement écrit.

particularités comme il faut; et finalement luy tesmoigner de rechef que le roy est content de sa conduitte; maintenant qu'il continue et qu'il s'asseure qu'en occasion de l'employer, S. M. ne l'oubliera pas, et cependant de très bonnes paroles.

CVI.

Arch. des Aff. étr. France, t. 36, fol. 148. —
Minute, où le préambule est de la main de Charpentier et ce qui suit de celle de Richelieu.

EXTRAIT DES PROPOSITIONS DU S[r] DE JUVIGNY[1].

[Seconde moitié de 1624[2].]

Les faux emplois et divertissemens contre Beaumarchais, à commencer depuis 1611; il se trouve dans le compte du d. s[r] de Beaumarchais de la d. année un faux employ de deux cents quarante mil livres, ou environ. Autres, que M. Desportes prendra la peine de vérifier.

[1] Aussitôt que La Vieuville fut tombé, le cardinal se mit à s'occuper avec ardeur des affaires, qu'il avait l'ambition de diriger seul, en répétant sans cesse qu'il voulait s'en mêler le moins possible, et que «S. M. prenoit elle mesme les soins du gouvernement et la conduite de son Estat.» Ce furent surtout les questions de finances dont, en ces premiers moments, le cardinal s'empara avec le plus d'activité, parce que c'était de ce côté surtout que La Vieuville était vulnérable, et que le plus pressé pour Richelieu était alors de perdre sans ressource celui qui venait d'être le chef du conseil. Nous avons, dans notre manuscrit, un grand nombre de mémoires sur diverses parties de l'administration, parmi lesquels il y en a au moins une dizaine sur le sujet des finances, ainsi que sur les griefs reprochés aux financiers, et où La Vieuville et Beaumarchais, son beau-père, sont sévèrement recherchés. Citons seulement celui qui porte pour titre : *Extraits d'un discours par lequel paroissent les abus qui se commettent aux finances, et qu'il est nécessaire d'y apporter réformation* (p. 173-176). Plusieurs de ces mémoires sont l'œuvre d'un sieur de Juvigny, et entre autres la pièce sur laquelle le cardinal a fait les observations dont nous donnons ici quelques-unes. Richelieu prend les mots indicateurs du sujet de la plupart des paragraphes du mémoire et met au-dessous, ou à côté, une note laconique : «bon;» ou : «je n'ay pas le détail.» L'extrait qu'on lit ici suffit pour offrir un spécimen du travail de Richelieu.

[2] La pièce n'est point datée, mais cette date peut être proposée pour la plupart des écrits faits contre La Vieuville

[1] Achapt de rentes. — Bon, mais de peu de valeur. . . . .

Recherches des partis[2] faicts par fraude contre le roy. — Ne faut oublier Bertaut. — Bon. — Je n'ay le détail. . . . .

3 millions francs fiefs et nouveaux acquets. — Faut voir M. Du Lis. — Quand un roturier achepte des biens nobles. . . . .

Imposer une rente sur les officiers de police. — Cet advis qui va à inféauder ces offices semble de périlleuse conséquence; mais faut l'examiner.

Prendre le tiers des deniers d'octroy des villes. . . . .

Diminuer la despense. — Oster les parties casuelles. — Supprimer les offices supernuméraires et inutiles.

Règlement des tailles. Révocation des exemptions des esleus.

Cinq millions vollés sur les comptes de B. (Beaumarchais) par luy et la W. (Vieuville).

Faut mettre à chaque advis le menu de chaque affaire, les preuves certaines et les moyens d'exéquution, et les temps et les occasions propres.

CVII.

Arch. des Aff. étr. Angleterre, t. 26, fol. 330. — Minute.

MÉMOIRE DONNÉ A M. DE BÉRULLE,

TOUCHANT LA DISPENSE DU MARIAGE D'ANGLETERRE[3].

[Fin de juillet ou commencement d'août 1624.]

Donner l'impression d'Amadeau telle qu'il jugera le devoir; en

[1] Ici Richelieu prend la plume et sépare chacun de ces articles par une barre.

[2] Les traités faits avec les partisans.

[3] Titre mis au dos par le secrétaire de Richelieu qui a écrit la minute. On lit ensuite : « employé. » Cependant nous ne voyons pas que les Mémoires de Richelieu ayent fait aucune mention de cette pièce qui semble tout à fait confidentielle, et ne s'occupe point exclusivement de l'affaire du mariage. Elle n'est point datée, et le manuscrit la classe fautivement à la fin de novembre; mais elle a dû être remise au père de Bérulle au moment de son départ.

quelle considération il est, en l'Estat, en l'Église et en toutes les communautez.

N'oubliera la dispense.

et nous lui donnons la même date à peu près que celle de l'instruction officielle. Cette instruction, intitulée : « Mémoire au P. de Bérulle, pour son voyage à Rome, » est datée du dernier juillet. Je ne l'ai point trouvée dans les manuscrits de Rome aux Affaires étrangères, mais l'original est conservé aux Archives de l'Empire*, et il y en a une copie aux Affaires étrangères**. Cet original est une pièce de treize pages, et la signature du roi est contre-signée : « Lomenie ». Le cardinal a certainement donné ses indications pour cette instruction, mais il ne l'a pas dictée; il en parle très-succinctement dans ses Mémoires***, et dans les pièces elle-mêmes nous n'avons remarqué aucune trace de sa participation. Parmi les considérations que l'on recommande au P. de Bérulle de faire valoir auprès du pape sont, au premier rang, les conditions à stipuler au sujet de la religion professée par la future reine s'unissant à un prince hérétique. Il n'était pas moins nécessaire de persuader le roi que le pape sur ce point, qui importait à la fois aux intérêts de la religion et à la dignité du roi; Louis ne voulait pas être traité plus défavorablement que ne l'avait été le roi d'Espagne dans le projet avorté d'une union entre le prince de Galles et l'infante. Ce point de l'instruction du P. de Bérulle est plus approfondi et beaucoup mieux développé dans un écrit spécial, qui paraît appartenir plus en propre à Richelieu, qui est de la main d'un de ses secrétaires, lequel a mis au dos : *Mémoire de M. le cardinal de Richelieu, pour monstrer à S. M.***** L'objet de ce mémoire est d'examiner « cinq articles que les Anglois proposent de mettre au traitté de mariage aucunement différens de ceux d'Espagne, » et de montrer comment, malgré cette différence, ils peuvent être acceptés par S. M. sans blesser la conscience ni la dignité du roi de France. — Vittorio Siri, qui a donné dans ses *Memorie recondite****** la traduction d'un fragment de l'instruction de Bérulle, remarque que cette difficulté fut un grand embarras pour la France et l'habileté avec laquelle le cardinal s'en tira. — Le carton des Archives que nous venons d'indiquer, et qui provient originairement de l'Oratoire, contient beaucoup de pièces officielles (dont un certain nombre de la main de Bérulle) relatives à cette importante négociation du mariage d'Angleterre. Nous devons noter aussi les manuscrits des Affaires étrangères intitulés *Angleterre*, *Rome*, se rapportant aux années 1624 et 1625. Quant au mot Amadeau qu'on lit au commencement de cette lettre, nous avons déjà dit que c'était un des noms dont on se servait dans l'intimité pour désigner Richelieu.

* M. 232, liasse B 3; lettre rouge F.

** Angleterre, t. 30, fol. 199.

*** P. 234 v° du ms. des Aff. étr. et p. 310, t. II, de l'éd. Petitot.

**** Cette écriture n'est pas sans analogie avec celle du cardinal et n'est point de Charpentier; mais je l'ai rencontrée de temps en temps dans les papiers de Richelieu. Ainsi que Charpentier, d'autres secrétaires ont voulu imiter la main de Richelieu; ce peut être la cause de quelque erreur dans l'indication des écritures.

***** T. V, p. 627, édit. de 1679, in-4°.

Représentera que la grande indulgence qu'on trouve à Rome en beaucoup de choses qui esclattent nuit grandement. V. G. : mariages de Lesdiguières, de Créquy, jugez très extraordinaires; de Mr le Prince, de faire son patrimoine d'une des plus belles abbayes de France; et ce pour nulle cause solide, si non de donner quelque petite chose aux Jésuites. En considération de quoy on abolit 40 ou 50 religieux.

Dispenses à divers princes et princesses de faire tenir des bénéfices en leurs maisons, sous le nom d'autruy. Le comte de S., la P. de C[1].

A beaucoup d'évesques et simples abbés qui ayant la moindre connoissance de quelques cardinaux, les mesmes indults qu'aux cardinaux, ce qui faict que les cours de parlement et autres compagnies souveraines s'en scandalisent grandement, et font des assemblées pour révoquer tout en doute; tesmoin la dernière où on a faict tant de bruit pour l'indult de M. de Bourges.

Sçavoir s'il estime à propos qu'il ayt tant de multiplicates (?) de couvents et de divers ordres, dont il semble à propos d'arrester le cours.

S'il penseroit utile de fortifier les ordinaires, mais avec cette modération, *ut ne quid nimis.*

Pense de grande édification de renouveler les décrets pour la résidence des évesques, exhortant les princes à les faire observer, déclarant par la d. rénovation le temps que les conciles donnent aux évesques pour leurs affaires, afin que les princes qui peut-estre l'ignoreroient ne voulussent les contraindre à y estre assiduement.

Une action pareille à celle-là gaignera le cœur des parlemens de France et produira un grand fruit, la licence des non résidences estant très grande.

Voir si on ne peut apporter quelque ordre à l'abus des desmariages, ce qu'on sçait bien estre très difficile.

Se souvenir qu'on se plaindra plus en France des dispenses extraordinaires que de la rigueur des canons, parceque les parlemens font, dans leurs desréglements, grand estat des canons.

[1] Le comte de Soissons, la princesse de Condé ?

Conférer avec Sa Sainteté des remèdes qu'il estimeroit plus convenables à la fureur des duels.

Maxime qu'à cause du peu d'affection que les parlemens ont à ce qui vient de Rome, qu'il faut accorder les moindres choses qu'il se pourra où ils puissent trouver à mordre quoy que sans subjet légitime.

Dignité de cardinal humiliée[1].

CVIII.

Arch. des Aff. étr. Hollande, t. 9, pièce 89. — Minute.

[Vers le mois d'août 1624.]

[2] En matière de religion, la paix ne peut estre de durée, parce qu'on ne la faict pas pour establir un asseuré repos, mais pour chercher les moyens de prendre quelque avantage l'un sur l'autre par ruse et tromperie.

Le roy d'Angleterre pourroit moyenner une trefve perpétuelle entre le roy d'Espagne et les Estats, portant le roy d'Espagne à dé-

[1] Cette ligne est en tête du deuxième feuillet, dont tout le reste est en blanc.

[2] Ce sont ici quelques réflexions détachées sur les intérêts communs ou opposés de la France et de l'Espagne. Dès les premiers temps de son ministère, le cardinal s'occupa de rechercher avec quels États il importait le plus à la France de former des alliances. La pièce, sans date, a été classée en 1624; elle doit, en effet, appartenir à cette année, et sans doute au moment où, débarrassé de La Vieuville, Richelieu commença à gouverner seul les affaires de l'État. — La pièce qui suit, dans le manuscrit, cotée 90, est certainement de la même époque; on y examine « s'il est licite de secourir les Hollandois; » et l'on conclut que, sans blesser la loi divine, on peut faire alliance « avec les hérétiques, voire même avec les infidèles. » C'est un mémoire de dix-huit pages, de la main d'un secrétaire de Richelieu, dont l'écriture ressemble un peu à celle de Charpentier. Les marges sont couvertes de nombreuses citations, tirées, pour la plupart, de l'Écriture sainte; ainsi, dès le premier paragraphe, on lit à la marge : « Le roy Salomon a eu alliance avec le roy Hiren, et a baillé et assubjetty une des villes du peuple de Dieu à un roy idolâtre... » Il n'est pas probable que le cardinal ait rédigé lui-même ce second mémoire; c'est un travail dont il s'est borné, sans doute, à donner le thème.

clarer absolument, ainsy qu'il a desjà commencé à faire par la première trefve, qu'il ne prétend rien sur les Estats; qu'il les tient pour république et peuples libres...[1] déclarant qu'il ne leur demandoit que l'engagement de n'avoir à l'advenir que mesmes amis et ennemis. Par où nous serions exclus et demeurerions seuls entre le roy d'Espagne, le roy d'Angleterre et tous ses Estats.

Cette ouverture fut faicte dès la première trefve, mais rejettée par les Estats à cause de la France et d'Angleterre qui les secouroit lors.

Le mariage d'Angleterre produira de deux choses l'une pour l'Espagne, ou que le roy d'Angleterre abandonnera les Estats pour restablir son gendre, ou qu'il moyennera la trefve entre le roy d'Espagne et les Estats qui s'y disposeront à sa prière, de peur d'estre abandonnez de luy, ce qu'il pourra d'autant plus aisément qu'ils auront peu de confiance en nous, et que, bien que l'humeur de ce prince ne leur en face pas espérer grand support, ils ne laissent toutefois d'avoir quelque croyance en luy, comme professant la religion en laquelle ils vivent.

Le prince d'Orange estant absolu dans les Estats, ne semble pas pouvoir trouver son compte en la trefve, si ce n'est qu'il se contentast que le roy d'Espagne le déclarast gouverneur perpétuel des d. provinces.

Quoy qu'il y ayt du péril à se déclarer contre l'Espagne pour les Estats, il y en a plus à les abandonner et les contraindre à se mettre par nécessité entre les mains des Espagnols ... alors nous devrions beaucoup craindre d'eux, tant parce que c'est un peuple aguerry proche de nous, que puissant en soy-mesme... que parce aussy qu'ils seront plus animés contre nous qu'aucun autre, l'expérience nous faisant cognoistre qu'un amy abandonné est ennemy plus irréconciliable que ceux qui de tout temps ont esté ennemis.

[1] Le cardinal donne à sa pensée quelques développements que nous omettons, parce que ce paragraphe, sauf les premières et les dernières lignes, a été inséré dans les Mémoires de Richelieu. Manuscrit des Affaires étrangères, feuillet 138 du deuxième volume; dans les imprimés, page 315 de l'édition Petitot.

Richelieu rappelle que le feu roi a toujours reconnu que l'alliance des Hollandais importait grandement à la France et a toujours méprisé les inconvénients qui pouvaient en résulter de la part de l'Espagne. Nous résumons une demi-page qui se trouve insérée dans les Mémoires (Manuscrit des Aff. étr. t. 2, fol. 237; p. 313 de l'édition Petitot).

Après un intervalle de quelques lignes de blanc, le manuscrit cité aux sources met ce paragraphe, qui a été barré, peut-être par celui qui a préparé la pièce pour les Mémoires :

Quand on est parvenu par beaucoup de peines, plusieurs périls et hasards, au comble d'une grande réputation, la prudence veut qu'on se mette à couvert de l'inconstance de la fortune, qui, tournant tousjours, montre en un temps le derrière à ceux qui, en un autre, l'avoient tousjours veue au visage.

CIX.

Arch. des Aff. étr. Suisse, t. 17. — Mise au net de la main de Charpentier.

LE ROY A M. DE BÉTHUNE.

Du 5 [1] septembre 1624.

Mr de Béthune, ne pouvant plus différer l'exécution de l'entreprise

[1] Une annotation mise en tête, d'une autre écriture que celle de la pièce, dit le 6; c'est le jour du départ de la dépêche écrite le 5, date que Richelieu a soin de constater lui-même à la fin. Je trouve, dans ce manuscrit, une autre lettre du roi, datée de Saint-Germain, le 4 septembre, adressée à M. Myron, ambassadeur de France en Suisse, et au marquis de Cœuvres, le futur maréchal d'Estrées, qui y avait été envoyé en prévision des opérations militaires qu'on supposait devoir être bientôt nécessaires. (Voir aux Analyses, 10 juin.) Ladite lettre du roi a sans doute été rédigée dans le cabinet du secrétaire d'État d'Herbault. J'en donne un extrait succinct qui nous apprend la pensée de Richelieu, peu satisfait de ne pas trouver dans le gouvernement de la république helvétique assez d'empressement à seconder ses desseins dans l'affaire de la Valteline. Le roi commence par témoigner aux plénipotentiaires sa satisfaction sur ce qu'ils ont obtenu des cantons catholiques la ratification et la garantie du traité de Madrid, d'autant plus que « il a fallu apporter une grande industrie pour surmonter les difficultés qui s'opposoient à cette résolution..... Quant au point qui concerne l'exécution de nostre dessein, ajoute le roi, je m'estonne que les cantons protestans soient si tièdes et si peu animez pour em-

que vous sçavés que j'ai faicte pour délivrer les Grisons de la subjection et oppression en laquelle l'archiduc Léopold les tient, et rendre aux Valtelins la liberté qu'ils désirent et attendent de moy, le respect que je porte à Sa Sainteté faict que, devant que d'en venir à l'extrémité, il n'y a voye que je ne veuille tenter pour sortir de cette affaire par son entremise.

Elle la peut terminer par l'un de deux expédiens que je vous mande par cette lettre, afin que vous preniés le temps de les proposer, ou faire proposer par quelque autre, selon que vous le jugerés plus à propos. Si le pape ne les gouste pas, au moins en recevré-je cet avantage que toute la chrestienté verra la déférence que j'auray rendue à Sa Sainteté, à ce qu'elle conserve la paix à l'avantage de l'Église.

Les Espagnols ont toujours prétendu qu'ils n'avaient autre intérêt en cette affaire que celui de la religion, et cette considération a retenu le pape; le roi explique comment ce prétexte, allégué par les Espagnols, n'a plus aucun fondement, et puis les Espagnols ne sont pas en état de faire la guerre; ils ne la désirent pas.

Et par conséquent Sa Sainteté doit voir clairement qu'elle leur feroit plaisir d'user de son authorité paternelle pour les tirer de cette affaire quand mesme les Espagnols tesmoigneroient ne le consentir pas ouvertement.

Si Sa Sainteté faict difficulté de se porter à ce premier expédient, elle pourroit en prendre un autre qui, non moins asseuré pour l'effect que je désire, sembleroit plus doux aux Espagnols.

Il faudroit que, sur les sollicitations pressantes que vous feriés au pape de restituer la Valteline selon le traitté de Madrid, maintenant que les Suisses sont intervenus cautions pour le faict de la religion,

brasser les occasions présentes..... mais j'espère que lorsque les affaires seront entamées, et que ces peuples seront délivrés de la crainte que l'oppression de leurs voisins leur représente incessamment devant les yeux, ils mettront fortement la main à l'œuvre..... Je vous recommande de pourvoir de bonne heure à vous asseurer du passage pour entrer en Suisse et pour aller aux Grisons des premiers..... »

Sa Sainteté, pour éviter le trouble de la chrestienté, vous donnast parole et asseurance par escrit que si, dans trois mois, les Espagnols ne veulent consentir à l'exécution entière du traitté de Madrid..... Sa Sainteté ne lairra de faire raser tous les forts sans délay et remettra actuellement les choses en l'estat qu'elles estoient avant le différend.

Ne donner aucune connaissance du second expédient qu'au cas où le premier ne pourrait réussir.

Si le pape estoit arrèté par la crainte de n'estre pas favorisé par les Espagnols en l'affaire d'Urbin, je ne ferois nulle difficulté de m'obliger à l'assister ouvertement et si puissamment, quelqu'obstacle qui se puisse présenter en cette affaire, que l'événement n'en pourroit estre douteux; vous luy en pouvés donner parole de ma part, et l'asseurer que je passerois bien plus volontiers en Italie pour ce subjet que pour aucun autre... Je luy en donnerois mesme une promesse escrite s'il le désiroit.

Il est bon que vous faciés cognoistre à Sa Sainteté que si les deux voyes d'accord ne peuvent réussir, elle n'aura pas lieu de me blasmer si j'entre en liaison estroite avec divers princes et communautez, sans considération de leur religion et des intérests qu'ils pourront avoir peu favorables pour l'Église, que je désire, en mon particulier, servir au prix de mon sang et péril de ma vie.

Jusques à présent, j'ay escouté toutes leurs propositions sans m'engager à aucune; mais je ne puis différer à le faire, et j'estimeray ne faillir pas, si j'y suis contrainct par le refus des expédiens proposés. Ne pouvant sortir de l'affaire de la Valteline par la voye du pape..... je seray contrainct de me joindre à celle du Palatinat et toutes celles des alliez de ma couronne.

Je ne doute pas que Sa Sainteté ne vous donne de belles paroles ..... mais mon entreprise se doit exécuter au commencement du mois qui vient..... Sans faire cognoistre au pape la cause pour laquelle je ne puis attendre sa résolution, vous lui dirés absolument que je suis sy las de voir les longueurs avec lesquelles les Espagnols

ont trainné cette affaire, qu'il m'est impossible d'attendre plus longtemps un effect de sa justice et de sa bonté paternelle.

Faire bien remarquer au pape, dans le cas où il n'embrasseroit point les ouvertures que vous luy ferez, que le traitté de Madrid ne se pouvant exécuter, c'est en vain qu'il conserve le deppost des places.

Je ne crains pas de vous dire que je serois bien ayse que cette affaire se peust terminer sans venir aux extrémitez, auxquelles toutefois je suis résolu, au cas que je n'en puisse sortir par autre voye.

J'attendray response de ce courrier qui part le 5e de ce mois, dans le 26 ou 27 du présent. . . . .[1].

CX.

Archives de l'Empire, M, 232. — Original, de la main de Charpentier

AU RÉVÉREND PÈRE DE BÉRULLE,

SUPÉRIEUR DE LA CONGRÉGATION DE L'ORATOIRE, ESTANT DE PRÉSENT À ROME.

12 septembre 1624.

Mon père, je prends la plume pour vous dire qu'on vous envoye les articles du mariage d'Angleterre[2] plus avantageux encore que vous

[1] Dans l'intervalle, une longue dépêche fut écrite à M. de Béthune au nom du roi. (Ci-après, aux Analyses, à la date du 14 septembre.)

[2] Nous avons, aux Archives de l'Empire, dans le carton cité aux sources, une pièce intitulée : « Articles du mariage pour envoyer à M. de Bérulle*, » et deux lettres originales du roi, l'une du 11 septembre, contre-signée Loménie, l'autre du 13, contre-signée Phélypeaux. Dans la première nous lisons : « Depuis que vous estes party le Mylord Rich est revenu chargé des responses que le roy, mon frère, avoit mises aux articles qu'il luy avoit portés de ma part**. . . . » Dans la seconde : « Depuis vostre départ. . . . . après bien des difficultez. . . . , les articles ont esté arrestez en la forme que je vous les envoye. . . . . Il est maintenant question de poursuivre vivement la dispense. . . . . » La présente lettre de Richelieu se place entre ces deux dépêches du roi. On ne s'explique cette double missive qu'en supposant que l'une a annulé l'autre et qu'une seule a été envoyée. Il ne faut pas oublier qu'à ce moment, quoique Richelieu fût bien réellement le maître des affaires, il laissait encore aux secrétaires

* Oratoire. Liasse B, lettre rouge F. — ** Même carton, liasse E, nos 6, 7

ne les avés emportez, ainsi que vous verrés. Je ne vous en mande point particulièrement les raisons, parce que le petit papier que je vous baillay, avant que partir[1], les contient assez clairement.

Pour faire le traitté à souhait, Mr le nonce mesme n'y désireroit qu'une chose, qui est qu'il feust permis aux catholiques d'Angleterre d'aller librement avec Madame au service divin; mais ce que nous n'aurons pas par contract, nous l'aurons, s'il plaist à Dieu, par le zelle de Madame; j'attendray de vos nouvelles sur ce sujet. Mais j'estime du tout important au bien de l'église que Sa Sainteté accorde cette dispense promptement[2].

Je vous remercie de ce que vous m'avés mandé de la part de 25, 11, 37, 32, 31, 27[3]; mais je ne veux en aucune façon y entendre. C'est ce que je vous puis dire pour cette heure, sinon que je suis véritablement, mon père,

Vostre très affectionné à vous servir.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Saint-Germain-en-Laye, ce 12e septembre 1624.

d'État une certaine part d'initiative; mais il ne manquait pas de refaire ce qu'il jugeait devoir être réformé. De là il peut arriver qu'on rencontre deux pièces différentes sur le même objet et de même date.

[1] Ce *petit papier* serait-il l'écrit que nous donnons ci-dessus p. 540 ?

[2] Il importait d'en finir: dès le 19 juin, le roi écrivait au marquis de Tillières : « Les ambassadeurs d'Angleterre ayant désiré qu'il fust pris un délay pour obtenir de Sa Sainteté la dispense qui est nécessaire, j'ay consenti à leur désir et pris, pour tout delay et preficion, le terme de trois mois, pendant lequel j'espère d'obtenir ce qui est si avantageux pour la religion catholique. » Et les négociations suivaient leur cours, ce qui n'arrêtait pas les persécutions à Londres. Le comte de Carlisle les excusait à sa façon. « De quoy certes j'aurois peine à me payer (mandait le roi à M. d'Effiat le 1er août) si je pouvois faire davantage que les prier, et si je croyois qu'il y eust autre voye que celle-là, et plus prompte..... pressés donc le prince et le duc de Buckingham de me donner contentement en cette occasion. » La reponse ne se fit pas attendre; et le roi écrivait à M. d'Effiat, le 7 août : « J'apprends que les onze articles sont accordez, ce qui me satisfaict beaucoup... taschés à obtenir des catholiques anglais une lettre à moy pour me remercier, affin que je la puisse envoyer à Rome, ce qui faciliteroit la dispense... » Enfin, on vient de voir que, le 12 septembre, Richelieu envoyait les articles à Rome; les trois mois étaient sur le point d'expirer.

[3] Je n'ai pas l'explication de ce chiffre

CXI.

Arch. des Aff. étr. Rome, t. 37, fol. 495. —
Minute de la main de Charpentier.

[Vers le 12 septembre 1624.]

A M. de Bérule, que j'ay receu ses lettres du . . . . . qu'on luy envoie les articles beaucoup meilleurs qu'il ne les a portés, et tels qu'on n'y peut trouver de différence entre ceux d'Espagne, puisque le dernier article permet, comme il verra, en termes exprès, plus de liberté pour les catholiques, en tout ce qui concerne la religion, qu'ils n'eussent eu en vertu de tous les articles d'Espagne; que je ne croy pas que le pape puisse faire difficulté en cette affaire, et véritablement, s'il y en faisoit, je croy que la chrestienté y trouveroit quelque chose à redire.

Je juge très-difficile d'obtenir plus de l'Angleterre que ce que nous avons. Toutefois nous n'oublierons rien de ce qui se pourra pour avoir la parole du roy de la Grande-Bretagne, qu'il fermera les yeux aux personnes de qualité qui iront au service avec Madame. Par traicté cela ne se peut espérer; mais je crois bien que la pratique n'en sera pas desniée.

Tout est ici comme vous l'avés laissé. Si l'affaire de la Valteline estoit vuidée, nous pourrions faire de bonnes choses pour l'Église et pour l'Estat. Dieu sçait bien ce qu'il veut faire. Je ne vous recommande point l'affaire que je vous ay mise en main; il est meilleur de la faire à la fin qu'au commencement.

Je vous prie aussy de demander au pape une permission d'opiner aux affaires de guerre et justice, où, estant question d'effusion de sang, ou de mort, sur quelque subject que ce peust estre, il pourroit s'ensuivre quelque irrégularité. Cette affaire n'estant pas secrette, un expéditionnaire[1] vous dira ce qu'il faut et en quelle forme.

[1] Expéditionnaire en cour de Rome; un de ces employés tels qu'était le sieur Eschinard.

Je vous prie de dire à M. de Lyon[1] que quand son affaire sera faite, il ne face jamais cognoistre que je l'aye sceu; au contraire, il faudra que chacun croye ce qui est present (*sic*) de dire à M. de Béthune sur ce subject, qui sera en un mot qu'il s'est relasché à la nomination de , sur ce que Sa Sainctеté ne vouloit faire autrement des François; chose qui lui avoit esté ordonnée avant son départ de France, généralement par le roy, et particulièrement par La W. (Vieuville) de la part de Sa Majesté.

Je le prie que personne vivante ne sache rien du contenu de ce billet que le mesme Lyon[2].

NOTA.

Octobre 1624.

Nous plaçons ci-apres, aux Analyses, a la date du 10 juin, l'indication de deux instructions, l'une patente, l'autre secrète, données au marquis de Cœuvres, concernant la Valteline. Elles marquent l'influence de Richelieu dans le conseil, presque aussitôt qu'il y fut entré, et avant même qu'il y eût la direction des affaires. Ce ne sont encore que des projets, des opérations préliminaires; mais dès que la chute du marquis de la Vieuville eut rendu le cardinal complétement maître du pouvoir[3], sa première pensée fut d'en finir avec cette affaire de la Valteline si importante, et si maladroitement traitée jusqu'à ce moment. La question était fort délicate, non-seulement parce qu'elle touchait d'un côté aux dé-

[1] M. de Marquemont, archevêque de Lyon.

[2] Cette matière de lettre répète quelque chose de ce que le cardinal avait déjà mandé au P. de Bérulle dans sa missive du 12 septembre; mais on voit que celle-ci était secrète, tandis que l'autre pouvait être montrée; elle n'est point datée, mais le texte prouve qu'elle doit avoir été écrite vers le temps du départ du P. de Bérulle pour Rome, et presque au même moment que la lettre du 12 septembre, soit avant, soit après. De plus, le P. de Bérulle mandait à Richelieu, le 21 octobre: « J'espère que le premier courrier vous portera la nouvelle de la dispense obtenue dans les affaires d'Angleterre. » (Arch. des Aff. étr. Angleterre, t. 26, fol. 312.) C'est la réponse à la lettre du cardinal. La pièce porte en tête: « Rome, 1625. » Cela a sans doute été mis pour le classement, lequel est fautif aussi bien que ce millésime. En 1625, le P. de Bérulle était en Angleterre et non à Rome.

[3] Voy. t. II, p. 20. Lettre du roi à M. d'Effiat.

mêlés du catholicisme et de la réforme, mais surtout parce qu'on y avait donné au pape une intervention politique qui en augmentait les difficultés. Richelieu conduisit cette épineuse et longue négociation avec une habileté fort discrète. Toutes les lettres de lui que nous avons sur ce sujet en sont un témoignage. On lui en a prêté une qu'on pourrait s'étonner de ne pas trouver dans ce recueil et qu'il ne faut point passer sous silence, parce qu'elle a fait un bruit auquel le nom de Voltaire a donné du retentissement; et on l'a maintes fois citée comme un des signes du caractère de Richelieu.

La Vieuville était renvoyé le 13 août; dès le 23, Richelieu écrivait à M. de Marquemont, alors en mission à Rome, une lettre que nous avons donnée[1], et où le ministre annonçait la ferme résolution du roi « de se retirer avec honneur de cette affaire de la Valteline, par quelque voie que ce puisse estre. » Dans cette lettre et dans celles qui suivent, adressées au même Marquemont, il n'est parlé du pape qu'en termes toujours respectueux. Enfin, le 23 octobre : « Je suis profondément aise (mande Richelieu à Marquemont) que les propositions que M. de Béthune est chargé de faire au pape aient été jugées à propos. Je m'estonne grandement si S. S. ne contribue à terminer cette affaire, comme elle doit, veu les grands inconvéniens qui en peuvent arriver. *Si le conseil du roy eust esté, il y a six mois, tel qu'il est maintenant, on auroit commencé de meilleure heure à prendre de bonnes résolutions*, et ainsy l'affaire seroit aux termes que nous la pourrions tous désirer; mais lors il étoit impossible. Ce qui me fasche le plus en cela, est que nous perdons de belles occasions pour avancer la religion par cette malheureuse affaire, à laquelle j'espère enfin que Dieu mettra la main. Je vous puis asseurer qu'on n'oubliera rien de deçà de ce qu'il faut pour en sortir[2]. »

C'est toute la lettre. Voici maintenant ce qu'on lit dans l'*Essai sur les mœurs :*

« Marquemont, ambassadeur de France à Rome, écrit à Richelieu une longue dépêche, dans laquelle il étale toutes les difficultés de cette affaire (la Valteline). Celui-ci répond par cette fameuse lettre : « Le roi a changé de conseil et le ministère de maxime; on enverra une armée dans la Valteline, qui rendra le pape moins incertain et les Espagnols plus traitables[3]. »

Voltaire ne cite point son autorité. J'ai cherché partout cette *fameuse* lettre dans les manuscrits de Richelieu; je n'avais garde de l'y trouver, elle n'est pas du cardinal, elle est de Saint-Évremond; je l'ai rencontrée, sans la chercher, dans la *dissertation sur le mot* Vaste[4].

« Je veux rapporter une chose peu connue, mais très-véritable, dit Saint-Évre-

[1] T. II, p. 27. — [2] *Ibid.* p. 37.

[3] T. XVIII, p. 199 de l'édition de Voltaire de Beuchot. — Jay (t. I, p. 49) a copié Voltaire, qui avait copié Saint-Évremond.

[4] T. I, p. 148, de l'édition de M. Giraud.

mond; M. de Marquemont écrivit une grande lettre au cardinal de Richelieu sur les affaires de la Valteline..... pour réponse, le cardinal de Richelieu lui écrivit quatre lignes, dont voici le sens : « Le roi a changé de conseil et le conseil de maxime. On envoiera une armée dans la Valteline qui rendra le pape plus facile et nous fera avoir raison des Espagnols. »

Voilà ce que Voltaire a copié en modifiant quelques mots; et voyez le progrès naturel de l'erreur; Saint-Évremond avertit qu'il rapporte seulement *le sens* de la lettre de Richelieu; Voltaire dit que c'est la lettre elle-même. Or on voit par le véritable texte que nous avons donné et où nous avons souligné la phrase transformée, combien l'expression diffère de celle de la lettre imprimée dans Saint-Évremond; il suffit d'avoir étudié un peu attentivement la manière de Richelieu pour reconnaître qu'une telle lettre était impossible. Le cardinal qui, en effet, envoya une armée en Valteline avec l'intention d'exercer une salutaire influence sur les résolutions du Saint-Père, n'était pas homme à écrire qu'il forcerait la main au pape par l'envoi d'une armée. C'est là du style de Saint-Évremond, ce n'est pas celui de Richelieu. Le cardinal, qui n'a jamais rien cédé au pape, a toujours parlé du souverain pontife avec la plus sage circonspection, constamment attentif à mettre autant de ménagement dans ses paroles que de fermeté dans ses desseins; à soutenir les droits et les intérêts de la France, tout en conservant dans son langage les convenances que lui imposaient sa dignité de cardinal et le respect dû au chef de l'Église.

CXII.

Arch. de l'Empire, M, 232, liasse : Angleterre, n° 6, B [1]. — Original de la main de Charpentier.

AU RÉVÉREND PÈRE DE BÉRULLE,

SUPÉRIEUR DE LA CONGRÉGATION DE L'ORATOIRE, ESTANT DE PRÉSENT À ROME.

8 novembre 1624.

Mon père, j'ai esté très-aise de cognoistre, par vostre lettre du 7 d'octobre, que l'affaire de M. Schmith soit en l'estat que vous me

[1] Nous devons à M. l'abbé Houssay, qui prépare une histoire du cardinal de Bérulle, avec une grande application et de consciencieuses recherches, la connaissance de ce carton de l'Oratoire; nous ne l'avions pas eu dans notre ancien travail aux Archives.

mandez[1], et que, pour la faciliter davantage, Mr le cardinal de la Valette ayt voulu se charger de voir les papiers qui concernent cette affaire. Ne doutant point que les considérations que vous me tesmoignés avoir représentées sur ce sujet à Sa Sainteté ne soient assez fortes pour surmonter les calomnies que l'on y apporte, pour tascher d'en empescher l'effect. Je ne vous prie point de continuer à y contribuer vostre soing, sachant que vous n'y obmettrés rien de tout ce que vous estimerés y estre nécessaire pour faire que l'on en ayt le contentement qu'on désire, puisque, outre le bien que vous savés qui en peut revenir à l'église, c'est chose que j'affectionne particulièrement. Seulement, vous conjuré-je de faire estat très-asseuré que personne n'est plus que moy,

Mon père,

Vostre très affectionné à vous servir.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Paris, ce 8e novembre 1624.

CXIII.

Arch. de l'Empire, M, 232, Angleterre, E, 17. — Original de la main de Le Masle.

AU RÉVÉREND PÈRE BÉRULLE,

SUPÉRIEUR DE LA CONGRÉGATION DE L'ORATOIRE, DE PRÉSENT À ROME.

26 novembre 1624.

Mon père, vous verrés, par les articles du mariage d'Angleterre, qu'on vous envoye comme ils ont été accordez et signez soubs le bon

[1] Le comte de Béthune, alors ambassadeur de France auprès du Saint-Père, écrivait au secrétaire d'État d'Herbault, le 9 septembre, avant l'arrivée du P. de Bérulle à Rome : « On demande depuis longtemps au pape le titre d'évesque pour un Anglois, Richard Smith. J'ay descouvert que l'opposition venoit des Jésuites, qui allèguent qu'il ne les ayme point; mais, en effet, c'est qu'ils ne veulent point en cette

plaisir de Sa Sainteté, qui, je m'asseure, accordera promptement la dispense, puisque les conditions qui regardent la religion sont si bonnes et si advantageuses[1]. Beaucoup de considérations font souhaiter qu'il n'y ayt point de délay en cette dispense, et je vous prie de croire que cela est très-important. Je me promets aussy que vous y veillerés très-soigneusement.

[2] Je ne suis pas assez bon courtisan pour faire valoir ce que je fais, principalement quand je cognois qu'il n'en vault pas la peine. Cependant, puisque vous avés désir de voir ce qui se passe entre moy et l'Angleterre, je vous envoie les lettres que le roy de la Grande-Bretagne et le prince de W.[3] m'ont escrites et les responses que j'y ay faites. Vous verrés que le roy me faict l'honneur de m'escrire avec tous les tiltres qu'on donne aux cardinaux, et plus de civilité que tous les autres roys n'ont accoustumé de leur faire. Sa Sainteté ne sera pas faschée, je m'asseure, de le voir; vous les luy monstrerés, s'il vous plaist, et à quelques-uns de MM. les cardinaux, comme de vous-mesmes. Je suis,

Mon père,

Vostre très affectionné à vous servir.

Le Card. DE RICHELIEU.

A Paris, ce 26 novembre 1624.

place d'homme vigoureux... J'espère que Sa Sainteté consentira à le faire évesque. Cette partialité, qui est entre les uns et les autres, porte grand préjudice à l'avancement de la religion catholique en Angleterre. » (*Archiv. des Aff. étrang.* Rome, t. XXXV.) Cet ecclésiastique fut, quelque temps après, nommé évêque de Chalcédoine *in partibus*.

[1] Voy. notre 2[e] vol. p. 30.

[2] On a cru à tort qu'à partir d'ici l'écriture était celle du cardinal; l'encre est différente, et peut-être la plume a changé, mais c'est la même main.

[3] Galles. (Walles.)

CXIV.

Arch. des Aff. étr. Angleterre, t. 26, fol. 324. —
Copie de la main d'un secrétaire de Richelieu.

[Vers la fin de novembre 1624[1].]

Il faut adjouster au papier de confiance[2], qu'on aura pour but principal d'extirper l'hérésie et ruiner le party; ce qui se fera incontinent que l'affaire de la Valteline sera terminée.

Faut représenter combien l'on désire qu'elle se finisse, de peur qu'elle ne donne lieu de s'embarquer en quelque ligue qui divertisse un sy bon dessein.

Le roy pourra désirer, par déclaration particulière, que, devant d'acomplir le mariage, le roy de la Grande-Bretaigne fasse expédier lettres nécessaires à son chancelier pour empescher à l'advenir la persécution des catholiques, et, de plus, que ces lettres soient actuellement effectuées en Angleterre auparavant que rien parachever.

Le roy peut désirer de plus que Madame obtienne, par prières, que nul catholique ne soit recherché pour assister, en ses chapelles, au service divin avec elle.

Le roy peut encore désirer non-seulement que les catholiques anglois ne soient point contraints à faire le serment auquel, jusques à présent, on les a voulu astreindre, mais qu'ils soient receus à en

[1] La date manque, mais cette pièce est bien classée dans le manuscrit en novembre. (Voy. dans notre 2e vol. p. 50, un mémoire auquel cette pièce se rapporte.) Nous trouvons aussi, dans le manuscrit cité aux sources, fol. 286, un écrit signé des ambassadeurs d'Angleterre Carlisle et Holland, une autre pièce datée du 18 novembre et intitulée : *écrit particulier.* C'est une promesse du roi d'Angleterre de donner à ses sujets catholiques « plus de liberté et franchise en tout ce qui regarde la religion, qu'ils n'eussent faict en vertu d'article quelconque accordé par le traitté de mariage faict avec l'Espagne. »... « On ne les astreindra à aucun serment contraire à leur religion. »

[2] Je ne trouve point de pièce récente à laquelle ceci se rapporte; il s'agit sans doute encore du « petit papier » dont il a été question dans la lettre du 12 septembre, p. 549 ci-dessus.

faire un qui, asseurant le roy de la Grande-Bretaigne de leur fidélité, ne contienne rien contraire à la religion catholique.

Le roy de la Grande-Bretaigne [asseure-bien] qu'on ne présentera point à ses sujets catholiques le serment auquel, jusques à présent, on les a contraints; mais il ne veult pas les recevoir à faire un autre serment, ce qui montre bien qu'il peut avoir intention de les contraindre, à l'avenir, au premier serment.

CXV.

Arch. des Aff. étr. Espagne, t. 13, fol. 349. —
Mise au net de la main de Charpentier.

[..... novembre 1624 [1].]

Madame du Fargis m'a dict que le comte d'Olivarez avoit tesmoigné à Mr du Fargis une extresme passion d'estre bien avec moy; qu'il avoit prié Mr du Fargis instamment de me le faire sçavoir; qu'il avoit esté sur le point de me l'escrire luy-mesme.

Elle m'a dict, de plus, que Mr du Fargis lui mandoit que la grande passion qu'il avoit d'estre bien avec moy feroit qu'il se porteroit volontiers à rhabiller quelque chose du traitté qu'il envoyoit au cas qu'on ne le trouvast pas bien.

Je luy ay demandé d'où venoit ce changement, veu qu'il n'y a pas un mois qu'elle m'avoit dict que led. comte et les Espagnols désiroient passionnément ma perte; qu'ils n'oublieroient volontiers rien de ce qu'ils pourroient pour la procurer, mesme n'y plaindroient pas leur argent.

Elle m'a respondu que les Espagnols estoient de ce naturel que quand ils voyoient ne pouvoir esbranler l'establissement et la fermeté d'une personne, ils la recherchoient, et qu'il falloit que le comte

[1] Le secrétaire n'a point daté cette pièce; on a mis en tête : « novembre 1624, » et on l'a classée après le mois d'octobre. Il semble, en tout cas, que ceci doit avoir été écrit lorsque Richelieu avait déjà une part considérable dans les affaires.

d'Olivarez jugeast que les affaires de son maistre requissent estre en bonne intelligence avec la France, ou que luy estimast cela nécessaire aux affaires de sa personne, et qu'en quelque cas que ce feust, ayant le crédit que j'avois, il désiroit passionnément estre bien avec moy.

Après luy avoir dict plusieurs fois que j'honorois le comte d'Olivarez, et serois bien aise de le servir dans le service du roy, mais que je ne voulois point d'intelligence particulière avec luy, comme desjà je luy avois dict à son arrivée, elle m'a dict en riant qu'elle voyoit bien que je craignois de dire des paroles qui m'engageassent, mais que ce n'estoit point son dessein, et qu'elle me prioit de luy dire si M. du Fargis ne devoit point respondre à cette grande passion qu'il tesmoignoit, ou s'il devoit dire quelque chose.

Je luy ay respondu qu'il estoit vray que le nom d'Espagne estoit suspect; mais qu'afin qu'il n'y eust point de mesprise, je luy donnerois par escrit ce qu'elle devoit respondre, ce que j'ay faict exprès pour avoir le temps de le sçavoir du roy, qui m'a commandé de luy dire ce qui s'en suit :

Il faut mander à Mr du Fargis qu'il remercie, de ma part, s'il luy plaist, Mr le comte d'Olivarez de l'estime qu'il tesmoignoit faire de moy, et du désir qu'il avoit de mon amitié, dont il recevroit toutes sortes de tesmoignages dans le service du roy mon maistre. Qu'il pouvoit beaucoup contribuer à l'union de ces deux couronnes, à quoy, de ma part, je n'oublierois rien de ce qui deppendroit de moy. Que je sçavois bien qu'il croyoit que j'eusse aversion à l'Espagne, ce qui n'estoit point, en effect. Que bien estois-je sy passionné François que toutes fois et quantes qu'ils entreprendroient quelque chose au préjudice des intérests du roy mon maître, ils me trouveroient sy affermy à m'y opposer que rien ne m'en pourroit destourner; mais que, hors cela, il verroit je m'asseure que je me resjouiray tousjours de leur contentement dans une bonne intelligence et correspondance avec cet estat. Que si les différends qui sont entre ces deux couronnes pouvoient une fois estre terminés, il me seroit aisé de luy faire voir avec quel ressentiment je reçoy l'offre qu'il me faict de son amitié; estant

très-asseuré que le roy me commandera de le faire souvenir de toutes les occasions ès quelles il pourra luy tesmoigner sa bienveillance, et de n'en perdre aucune de le servir en mon particulier, en quoy il me cognoistroit très-diligent.

ANNÉE 1625.

CXVI.

Arch. des Aff. étr. Constantinople, t. 3, fol. 116. —
Extrait d'une lettre chiffrée.

LE ROY A M. DE CÉSY[1].

De Paris, ce 30e juin 1625.

. . . . . La fin de votre dernière lettre[2] est très-considérable, voyant quelque espérance d'establir le patriarche Antimo, et déposséder Cirille, lequel estant esloigné de la doctrine de l'Église, en procure la ruine, dont mon service puis après souffriroit extresmement. Ceux qui en Levant ont pour but de la ruiner, se trouvans attachez d'intérests contre la religion, desquels vous avés à vous garder, et me conserver l'alliance du Grand Seigneur pour m'en pouvoir prévaloir en mes affaires, et pour la conservation de tant d'âmes desquelles je suis touché de compassion, et dont je déplore la condition; à quoy, du costé de Rome, je seray assisté, le nonce de Sa Sainteté m'aiant desjà faict entendre qu'ils contribueroient de l'argent pour faire déposséder led. Cirille. Ce que, de mon costé, je feray en mesme proportion, et ainsy pour six ou huict mil escuz, la chose se pouvant

[1] Philippe de Harlay, comte de Césy, l'un des membres distingués de cette nombreuse famille des Harlay; il était cousin d'Achille. Il fut, pendant plus de vingt ans, ambassadeur de France à Constantinople. Né en 1561, il mourut à soixante et onze ans, le 4 juin 1632.

[2] Je ne trouve point la lettre de M. de Césy dans ce manuscrit.

exécuter, vous la pouvés entreprendre, et, me le mandant, je donneray ordre que cette somme vous soit envoyée.

CXVII.

Arch. des Aff. étr. Rome, six premiers mois, t. 36, fol. 135.

ESCRIT BAILLÉ A M. LE NONCE [1]

LE FÉVRIER 1625.

[Commencement de février [2].]

Sur les instances faictes au roy au nom du pape par Mr son nonce et par le sieur Nary, envoyé exprès par Sa Saincteté sur les affaires présentes de la Valteline,

Sa Majesté a faict response que, pour le respect qu'elle porte à Sa Saincteté, et pour luy faire cognoistre que ce que le marquis de Cœuvres a entrepris dans lad. Valteline a esté plustost par occasion et nécessité que par ordre exprès qu'il en eust de Sa Majesté, bien qu'il se peust faire justement par les raisons qui en ont esté réputées, Sa Majesté fera commandement aud. marquis de n'entreprendre aucune chose d'ici à deux mois, à comencer du 15 du mois de février, sur les forts de Rives et de Chiavennes, par la seule considération des enseignes du pape. Si toutefois les Espagnols et leurs adhérens attaquoient les forces du roy en la Valteline, ladicte surséance n'auroit point d'effect.

Cette préfixion doit estre agréable au pape.....

Mr le nonce jugera combien il importe que cette affaire soit tenue

[1] Je trouve cette annotation sur le manuscrit : « Note faite pour le nonce et qui ne luy a pas esté baillée, led. nonce s'estant contenté de la parole semblable qui luy en a esté donnée. » (Voy. ci-après aux analyses, 15 février.)

[2] Le quantième est resté en blanc, mais la pièce est de la fin de janvier ou du commencement de février, puisqu'il s'agit d'une mesure dont on prescrit l'exécution à partir du 15 février.

très-secrète, pour faire réussir les bonnes intentions de Sa Majesté et de sa Sainteté.

L'union de la jeune sœur du roi avec le prince de Galles, non moins que la Valteline, occupait alors la cour de France; c'était aussi une grande affaire à Rome; le manuscrit cité aux sources est rempli de documents dont nous citerons seulement les suivants, qui, faute de date, ont été classés à la fin de février :

« Conditions qui se doivent entièrement et absolument promettre. »

« Conditions utiles à la religion catholique..... que S. M. s'efforcera d'obtenir. »

« Obligations à faire par le roy très chrestien en faveur du Saint-Siége, etc. »

CXVIII.

Angleterre, t. 33, fol. 131. — Minute de la main de Charpentier.

[A M. D'EFFIAT [1].]

10 mai 1625.

J'ai reçeu le billet que vous m'avés envoyé, touchant le dessein de 60 et 61 [2], pour la liberté et le rétablissement de 48 [3]. . . pour la composition [4] de Beaumarchais, je les [5] favorise autant que je puis, selon l'humeur que vous cognoissés un peu glorieuse de 46 (le cardinal de Richelieu), et un cœur que je puis dire ne se plaire pas aux actions ordinaires. Pour la liberté de 48 je le voudrois; mais ce n'est pas chose qui soit preste à estre meure. Pour le restablissement, s'ils

[1] L'ambassade de M. d'Effiat est conservée en copie aux Affaires étrangères, t. XXX, XXXI, XXXII, XXXIV, XXXV d'Angleterre.

[2] Les ambassadeurs d'Angleterre, lords Carlisle et Holland.

[3] Ce doit être un chiffre fautif : partout, dans cette correspondance, 48 signifie *le roi*. Il s'agit sans doute du marquis de La Vieuville, gendre de Beaumarchais, et qui, après sa disgrâce, fut enfermé au château d'Amboise. Il avait, pendant son ministère, rendu des services aux deux ambassadeurs qu'on vient de nommer. (*Mém. de Rich.* t. II, p. 333, édit. Petitot.)

[4] Ce mot est écrit en abrégé dans le manuscrit; il signifie arrangement; Beaumarchais avait des comptes à rendre comme trésorier de l'épargne. Il s'était enfui lors de la chute de son gendre; condamné à être pendu, il fut exécuté en effigie. Mais cette condamnation précipitée, rendue sur des accusations qui ne purent être prouvées, n'eut pas de suite, et Beaumarchais s'en tira avec de l'argent.

[5] On pourrait lire : « l'y. »

peuvent changer le cœur du roy et universellement de toute la France, ils peuvent faire cette affaire, mais non pas autrement. Ces gens ne prennent pas bien leurs mesures. Pour ce qui est de la ligue, asseurés-vous qu'ils ne feront rien[1]. Le partement de votre flotte sera bien tardif à mon advis, et cela nous donne quelque occasion de croire que ce n'est pas tout de bon que de vostre costé on veut attaquer l'Espagne.

Vous dirés à 59 (Buckingham) un advis que j'ai donné à M. Gorring seul, à la charge de n'en parler qu'à luy, qui est que M. de Baugy, résidant en Flandres, a escrit au Roy qu'on tramoit là un dessein contre luy, pour pratiquer quand Gondemar auroit pris ses mesures en Angleterre. L'advis doit venir de Flandres, et doit porter que 59 veut faire empoisonner le roy, pour faire le Palatin roy, à condition que le fils du Palatin espousera la fille de Buckingham. Gorring m'a dit que 59 sçait bien qu'ils ont desjà eu ce dessein du temps du feu roy..... La reyne enchargera particulièrement 44 (Madame[2]) de le dire à 55 (le roy d'Angleterre) devant 59 mesme, comme on a descouvert qu'ils ont dessein d'user de cette extresme malice et imposture pour ruiner 59..... Cet advis donné de Madame frappera un grand coup dans l'esprit du roy.....

Quand 44 sera arrivée, je seray parfaitement ayse que vous veniés icy. Les ambassadeurs se laissent entendre sourdement que le roy fera une action de cavalier venant à Bologne quérir sa maistresse et voir les reynes qui vont jusque-là. Je vous prie me mander ce qui en sera sans que personne sache que je vous en aye escrit.

[1] Buckingham, venu en France à l'occasion du mariage de la sœur de Louis XIII, était chargé de mettre à profit cette circonstance pour négocier certaines affaires politiques, et notamment ce projet de ligue. Nous trouvons aux Affaires étrangères (Angleterre, t. XXXIII, fol. 203) un avis sur les propositions de Buckingham; la pièce est de la main de Charpentier, avec quelques notes du cardinal; nous nous bornons à en faire mention. Le sujet plus développé, et avec une rédaction différente, a été traité dans les Mémoires de Richelieu (Manuscrit des Affaires étrangères, t. II, folios 331, 337; édit. Petitot, t. II, p. 459-464. Voy. aussi notre 2e volume, page 72, note 3).

[2] Henriette-Marie, dont le mariage allait être célébré à Notre-Dame, le lendemain 11 mai.

CXIX.

Arch. des Aff. étr. Angleterre, t. 33, fol. 188. —
Minute de la main de Charpentier[1].

A M. DE BÉRULLE.

20e juillet 1625.

Je loue Dieu de ce que la reyne faict tout ce que l'on pourroit désirer de son âge. Par ce moyen elle acquerrera grande gloire devant Dieu et grand honneur devant le monde, estant certain que si elle faisoit autrement on l'accuseroit ou de foiblesse naturelle ou d'avoir tant de passion pour le mary que Dieu luy a donné en terre qu'elle n'en auroit point pour celuy qu'elle doit avoir pour jamais au ciel.

On vous envoye les lettres que vous demandés sur le sujet des Dames du lit[2]. Je trouve quelque péril à accorder la femme; il y en

[1] Cette minute se trouve, ainsi que la suivante, sur une feuille où Charpentier, écrivant sous la dictée de Richelieu, a mis quelque désordre; la première page contient, dans la première moitié, des phrases isolées; devaient-elles être intercalées dans une lettre à faire aux ambassadeurs, ou dans l'une ou l'autre des matières de lettres écrites sur la même feuille? En voici un extrait : « Le roy est extresmement fasché du peu de facilité que vous trouvés à l'exécution des choses promises..... Il commande à Mrs les ambassadeurs de ne partir point que l'establissement de la reyne ne soit faict, et que le parlement ne soit passé..... Le roy envoie quelqu'un exprès pour hâter l'exécution qu'il désire avec passion..... »

[2] L'évêque de Mende avait écrit le 1er juillet (date douteuse) : « Buckingham a placé sa mère, sa femme et sa sœur auprès de la reyne. (Ms. cité aux sources, fol. 186.) Les Mémoires de Richelieu ne disent qu'un mot de l'affaire des dames du lict, mais elle n'était pas sans importance à ce moment, car il ne s'agissait pas seulement de donner des places d'honneur à la famille de Buckingham, l'intérêt sérieux de ce choix, pour la jeune reine, était de ne pas voir remplacer auprès d'elle les dames catholiques venues avec elle de France par des dames anglaises huguenotes. Aussi cette affaire occupe une certaine place dans les correspondances du temps, et elle n'est pas très-facile à débrouiller, soit à cause de l'incertitude ou de l'absence des dates, soit à l'égard des personnes. Les Mémoires de Richelieu (t. II, p. 497) disent la femme, la sœur et la nièce de Buckingham; et, dans les lettres, nous trouvons tantôt ces

a aussy avec le temps à ne l'accorder pas, de peur que l'on face pis. Partant on vous envoye doubles lettres, les unes pour demander la mère, les autres pour accorder la mère et la fille, afin que vous usiés de celles qui seront plus à propos, estant raisonnable que vous qui estes sur les lieux, faciés la décision de cette affaire.

Je serois bien fasché qu'estant nécessaire là, il fust icy [1].

Je luy mande entre luy et moy [qu'avec] M. le légat on n'avance ny ne recule, et que le traitté avec luy est extresmement délicat, luy pouvant dire avec vérité que souvent lorsqu'on pense le plus l'obliger, c'est lors qu'il se met le plus en colère. Qu'en effect, s'il eust esté icy, je croy qu'il eust beaucoup servy, mais qu'il est de là si nécessaire...

CXX.

Arch. des Aff. étr. Angleterre, t. 33, fol. 188 v°. —
Minute de la main de Charpentier.

A M. DE MENDE.

20e juillet 1625.

Pour M. de Mande. Contre la légèreté et le peu de foy des Anglois, en telles occasions comme celles qu'ils ont à traitter avec luy, je ne sache point de meilleur remède qu'une grande fermeté à ce qui est et ce qu'on estime juste, et pour la gloire de telles gens, une grande douceur en son procéder ordinaire, telle aussy que, quand ils en voudroient abuser, ils cognoissent par l'événement, que quoy qu'ils facent, cela n'est pas capable de faire désister des choses entreprises.

Quant à Mme de Ch. je ne vous puis dire autre chose, sinon que

mêmes personnes, tantôt la mère et la belle-mère du favori. Enfin, quatre dames furent établies en 1626, et nous avons vu les plaintes qu'on en fit alors (t. Ier, p. 244).

[1] Richelieu, en dictant ces matières de lettres, change ainsi quelquefois de forme et passe du langage direct à la troisième personne, et *vice versa;* dans la ligne suivante, nous substituons le mot *avec* oublié.

l'opinion de beaucoup est que, quand elle sera de retour, on n'aura plus de besoin d'envoyer chercher de guilledines [1] d'Angleterre; nous sçavons tous ses mauvais comportemens, qui tesmoignent grande coquéterie en elle et grande foiblesse en son mary.

Je vous prie d'asseurer la reyne de la passion que j'ay à son service et luy tesmoigner qu'encore qu'à son départ j'en eusse autant qu'on peut avoir pour personne du monde, la façon avec laquelle vous et Mr de Bérule me mandés qu'elle se comporte, me la fait redoubler, estimant plus le zelle qu'elle a de ce qui luy peut apporter honeur en ce monde, et gloire solide en l'autre que toutes les courones du monde, lesquelles elle ne posséderoit point avec honeur, si elle ne se gouvernoit comme elle faict.

J'ay faict voir à la reyne ce que vous m'en mandés tous deux, qui

[1] Ce mot, qui ne se trouve point dans les dictionnaires du temps, est-il fabriqué par Richelieu, ou était-il alors dans l'usage populaire? La langue ne l'a point conservé, mais le mot *guilledou*, qui est resté français, l'explique suffisamment; l'expression est dure, mais les rapports que le cardinal recevait de l'évêque confesseur de la reine n'en justifient que trop la rudesse. « Je suis honteux, mandait Mr de Mende, des impudences de madame de Chevreuse et de la simplicité de son mari. Holand presse Chevreuse de lui faire accepter son logis pour y faire ses couches, ne se réservant pour lui-même qu'un petit appartement, à quoi Chevreuse consentit facilement; et estoit la chose résolue, si honteux de ce qu'il ne l'estoit point, je ne lui eusse donné à entendre..... qu'on se picqueroit si elle ne logeoit dans sa maison. C'est une farce publique, et ne sert qu'à déshonorer l'Estat..... Elle demeure tous les jours cinq ou six heures enfermée avec Buckingham, Holand luy ayant lasché sa prise..... Quand on eust voulu tout perdre, on n'en pouvoit choisir de pire. » Après quelques mots concernant la maréchale de Thémines, l'évêque ajoute: « et semble que toutes y soient plustost venues pour establir le b..... que la religion. » Le temps où M. de Mende écrivait lui a permis de mettre en toutes lettres le mot dont nous conservons seulement l'initiale. Le sentiment qui animait l'évêque confesseur de la jeune reine a donné à ses paroles une exagération qu'on ne peut guère lui reprocher; il est trop vrai que la plupart des dames qui accompagnèrent Henriette-Marie ne firent pas l'édification de la ville de Londres. Dans un autre mémoire, M. de Mende disait encore : « M. de Chevreuse joue icy un très-mauvais personnage; mon desplaisir est qu'il serve de fable aux estrangers aussy bien qu'aux François. » Nous ne devons pas omettre que M. de Mende, sur le fait de la mission diplomatique, lui donne ce bon témoignage : « Chevreuse s'est porté avec courage sur la fin de sa négociation. » (Ms. cité aux sources, fol. 192, 193, 196.)

en a un extresme aise, et m'a dict qu'elle veut commencer à faire faire pour elle la courone de sainte qu'on luy a prédit qu'une de ses trois filles auroit un jour.

Elle m'a commandé de vous mander que vous continuiés de luy escrire la disposition de la reyne sa fille, mais sans dissimuler ny flatter.

Quant à ce que vous me mandés de la cognoissance qu'il faut avoir des affaires, j'y apporteray doucement ce que je pourray, mais je seray bien ayse que Mr de la Villeauxclercs revienne avec cette impression, ne pouvant mander ce qui se pourroit dire sur ce subjet.

CXXI.

Arch. de l'Empire, M, 74, n° 27 (Sorbonne). — Original-autographe.
Imprimée, Musée des archives, p. 464.

SUSCRIPTION :

REVERENDIS SACRÆ THEOLOGIÆ

APUD SORBONAM DOCTORIBUS.

26 juillet 1625.

Reverendi doctores, perculit me vehementius communis jactura quam ex obitu eminentissimi viri[1] experti sumus. Non modò nos, sed universa omninò ecclesia gravissimam ex eo funere tulit plagam, feretque acerbè sublatum sibi fatorum invidia sidus illud, quod tam purè, tam altè omnibus et in domo et extra domum prælucebat. Cedendum tamen Deo, gaudendumque magis quod habuimus quàm mœrendum quod amisimus, præsertim in grandi illa segete virorum doctissimorum quos ex celeberrima sua schola alumnos felicissimè emisit. Hoc unum nobis ad spem et solatium relictum est; quærendus

[1] C'est Philippe de Gamaches, célèbre docteur de Sorbonne, et l'un des plus savants professeurs de théologie de son temps. Il venait de mourir (le 21 juillet 1625) lorsque cette lettre fut écrite. Gamaches avait osé déplaire à Richelieu, en prenant la défense du livre *De ecclesiastica et politica potestate*, du syndic de Sorbonne Richer, écrit composé contre les doctrines ultramontaines et dont le pape se plaignit. Le cardinal se souvint sans doute alors de l'admiration enthousiaste que le docteur Gamaches avait fait éclater à l'occasion des actes que l'évêque de Luçon avait soutenus jadis en Sorbonne, et il rend ici à Philippe de Gamaches une justice méritée.

nimirum tanto præcessori dignus successor. Res gravis, nec leviter pertractanda, cuj [1], ut intersim ego, et rei pondus, et societatis dignitas, et officii mei ratio suadent. Idcirco quia jam mihi integrum non est hinc migrare, postulo a vobis uti me ad id expectetis aliquandiù. Vacabimus huic operi, Deo favente, ante studiorum imminentis anni renovationem. Sum interim, eroq. semper,

Reverendi doctores,

Ṽest oĩum totiusq. societatis amantissimus.

ARMANDUS Card. DE RICHELIEU.

De Courance, le 26 juillet 1625.

CXXII.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 6, pièce 63°. —
Mise au net d'une écriture que nous rencontrons quelquefois.

MÉMOIRE DES AFFAIRES RÉSOLUES AU CONSEIL DU ROY,

LE 7 AOUST 1625, SUR LE SIÉGE D'AST, QUI M'A ESTÉ ENVOYÉ LE 8 À LIMOURS [2].

7 août 1625.

Examen du bien et du mal qui peut arriver à propos du siége d'Ast, si la nouvelle apportée par Bachelier est vraie, ce que j'ay peine à croire, le duc de Savoie n'en ayant rien mandé.

[1] C'est « cui, » écrit avec un j. Nous reproduisons cet autographe avec une rigoureuse exactitude.

[2] Ce titre, écrit au dos de la pièce, de la main de Richelieu, ne semble pas permettre, au premier coup d'œil, de lui attribuer ce Mémoire; cependant le texte même porte si bien son cachet qu'on ne sait comment supposer qu'il soit d'un autre que lui. Bien que dans les premiers temps de son ministère il n'ait pas pris toute l'autorité qu'on n'a pas tardé à lui reconnaître, nous ne voyons pas quel est celui des secrétaires d'État qui aurait pu donner des conseils au roi sur ce ton. Ne peut-on pas admettre que les résolutions prises au conseil, en l'absence de Richelieu, l'aient été sur un mémoire envoyé par lui, ou sur des notes données à l'un des secrétaires d'État? Cette considération nous engage à conserver cette pièce au moins en extrait.

Le bien :

Ce siége empesche l'ennemi de rien entreprendre sur la Valteline, du costé de Milan.

Il y a chance qu'une armée espagnole se ruinera.

Mr de Savoie est deux fois plus fort que l'ennemi, et si les François et les Vénitiens contribuent ce qu'ils peuvent, il n'y a rien à craindre de l'événement, la place pouvant tenir deux mois..... « Et il sera plus aisé que jamais d'entrer dans l'estat de Milan..... »

Le mal :

Les Espagnols jettent la guerre hors de leurs pays, et de la deffensive passent à l'offensive.

La conclusion de la paix de la Valteline différée.

Le roy estant obligé de soutenir les Colleguez en l'estat de Milan, peut estre forcé d'entrer en rupture ouverte avec les Espagnols.

Les huguenots seront moins portés à la paix, voyant le roy engagé au dehors.

« Ce qu'il semble qu'il faut faire : »

Accroistre la réputation de Sa Majesté; délivrer immédiatement des commissions pour lever des troupes; tirer une partie des forces de l'armée de Champagne, les mettre sous la conduite de M. de Vignolles.

Le duc d'Angoulesme devra tousjours demeurer sur la frontière, avec 6 ou 7,000 hommes de pied et 500 chevaux.

Levée de 4,000 Suisses.

L'affaire de Mansfeld.

Voir la proposition de l'ambassadeur de Savoie pour l'Angleterre, et éviter que, dans ce traité, le roy ne s'engage au recouvrement du Palatinat.

« Quant aux huguenots, je suis d'opinion que le roy ne s'arreste pas avec eux aux petites difficultez, qui ne peuvent consister qu'à augmenter les conditions d'argent pour M. de Soubise, et deux ou trois de ses supposts, et à abréger le temps du rasement du fort. »

« Car, pour ce dernier, le roy estant dans six mois maistre de la mer, comme il sera avec ses vaisseaux, la flotte se pourra aller loger en Ré,

au temps que les Rochelois prétendront l'effect de la démolition du fort, et l'on les empeschera bien d'en parler, craignant pis. »

Ne point parler au légat de l'entreprise des Espagnols, mais l'attendre.....

Le marquis de Cœuvres estant si foible qu'il ne peut faire autre chose que conserver la Valteline, disposée à la révolte, il ne faut pas convier l'armée vénitienne à entrer dans l'état de Milan; mais seulement qu'ils se tiennent prêts à y entrer..... et qu'ils veillent soigneusement à la défense de la Valteline..... leur donner avis des 2,000 hommes que Mr de Feuquières conduit en ce pays.

« J'ay quelque opinion que l'armée d'Espagne n'est entrée dans le Piedmont que pour y rappeler le prince Major, lequel s'en allait avec 6 ou 7,000 hommes vers la rivière de Gennes, pour conserver ses conquestes, dont l'armée des Gennevois [1] a desjà repris une partie. »

CXXIII.

Arch. des Aff. étr. Angleterre, t. 26, fol. 210. — Minute.
Quelques mots de la main de Richelieu.

AVIS.

CE QU'IL FAUT FAIRE SUR LE VOYAGE DE BOUQUINGAN [2].

[... novembre 1625.]

Il sera difficile d'empescher que Bouguingam ne vienne icy; car

[1] Génois, à cause de l'italien *Genova*.

[2] Buckingham qui, dans son voyage du mois de mai, avait affecté, non sans quelque insolence, de témoigner pour la reine une folle passion, montrait quelques mois après un vif désir de revenir en France; et Louis XIII, que les bruits indiscrets de la scène du jardin d'Amiens avaient inquiété, voyait avec un déplaisir facile à comprendre et une légitime colère cette audace de l'homme à bonnes fortunes de la cour d'Angleterre. C'était en novembre *, et l'*avis* dont nous publions ici un extrait a dû être donné à ce moment. Richelieu, ne considérant ce nouveau voyage de Buckingham qu'au point de vue politique, manda à notre ambassadeur en Angleterre, le baron de Blainville, « que si Buckingham continuoit le dessein de son voyage de France, il lui dit franchement... que

* La pièce porte le millésime de 1624, et elle a été classée à cette fausse date.

s'il a passé la mer après avoir receu tous les avis qu'on luy aura donnés en Angleterre sur le sujet de son voyage, rien ne l'arrestera,

s'il y vouloit aller comme ami de l'état et affectionné au roi, il y seroit le très-bien venu, mais que s'il y alloit après avoir refusé au roi tous les contentemens qui ne lui pouvoient être déniés... il pouvoit bien juger qu'il ne pourroit, ni ne devroit y être bien reçu[*]. » Buckingham, qui n'était nullement disposé à donner satisfaction à la France, partit pour la Hollande, où il signa, le 9 décembre, une alliance pour le rétablissement du Palatin. Le cardinal explique ici les mesures qu'il prit pour parer aussitôt aux dangers dont la France pouvait être menacée par ce nouvel et fâcheux incident. Il se plaint de ce que « l'ambassadeur du roi en Hollande a commis une grande faute au refus absolu qu'il a fait, de la part du roi, au duc de Buckingham de venir en France, ayant pensé que la dépêche qu'il avoit receue de la cour l'obligeoit de parler ainsi, au lieu que l'ordre du conseil avoit été simplement qu'il tînt au duc un langage qui le conviât, en venant en France, d'apporter contentement au roi[**]. » Ainsi Richelieu ne s'opposait pas, sauf certaines conditions, à l'arrivée de Buckingham. Ce regret qu'il exprime dans ses Mémoires s'accrut sans doute de ce que lui mandait alors l'évêque de Mende, grand aumônier de la jeune reine. Après avoir annoncé que Buckingham s'était embarqué le 15 novembre, l'évêque ajoutait, dans une lettre postérieure : « Je croy que s'il eust passé en France, vous eussiez peu, par un accommodement, trouver ses seuretez et les vostres[***]. » Il faut dire aussi qu'outre la mauvaise humeur que pouvait éprouver le favori des empêchements que l'on apportait à sa visite projetée, il avait des motifs politiques pour lier l'Angleterre à la Hollande et ne paraître pas faire cause commune avec la France. L'évêque de Mende écrivait dans la lettre précitée : « Buckingham m'a dit qu'il n'y avoit point de grâce à espérer pour luy, si les vaisseaux anglois servoient à la ruine des Rochelois. » Il paraîtrait même que certaines appréhensions personnelles, et la crainte de trouver en France un sort funeste, se mêlèrent à tout cela. Un intime ami, lord Holland, alors ambassadeur en France, que Buckingham avait chargé de sonder le terrain, lui écrivait, après quelques explications politiques : « Je trouve beaucoup à craindre pour vous, et point de certitude d'un accueil sincère et sûr. Le ⚜ (roi) persiste dans ses soupçons, en parle très-souvent, et se laisse dire par les vilains que ♡ (la reine) a des tendresses infinies, vous imaginez vers qui... Je ne puis donc, ni pour les affaires, ni pour votre sureté personnelle, vous engager à venir; sachez pourtant que vous êtes à la fois le plus heureux et le plus malheureux homme du monde, car ♡ est pour vous au delà de toute imagination, et ferait des choses qui la perdraient plutôt que de ne pas satisfaire son désir. Je n'ose parler comme je voudrais et je crains d'en avoir trop dit, tant je sais quelles sont les mauvaises pratiques de ces gens-ci... Je n'ose vous donner un

[*] *Mém. de Richelieu*, t. II, p. 504. — [**] *Ibid.* p. 511. — [***] Archives des Aff. étr. Angleterre, t. XXXIII, fol. 262.

et il y a grande apparence qu'il surprendra le roy, lorsqu'on y pensera le moins, tels tours estans ordinaires en Angleterre, et, qui plus est, à son honneur[1].

Mais il faudroit qu'il eust perdu la raison pour venir sans dessein de contenter le roy.....

Il ne laissera pas de parler pour les huguenots et pour sa ligue offensive et défensive; mais il faut estre aussy ferme à refuser comme luy à demander.....

Il semble qu'on ne sçauroit faire autre chose que le loger chez

conseil; venir est dangereux, ne pas venir est bien malheureux. Ainsi que j'ai toujours vécu avec vous, et que j'y ai mis tout mon bonheur, de même je mourrai avec vous, et je vous rendrai, j'en jure devant Dieu, tous les services possibles*.» Ce chevaleresque dévouement n'est-il pas plus ridicule que touchant, et ce péril d'assassinat est-il plus vrai que cette passion effrénée dont lord Holland flatte son ami? Qu'Anne d'Autriche ait éprouvé un sentiment assez vif pour Buckingham, voilà ce qui paraît vrai; mais des folies à *se perdre*, c'est ce que la reine n'eût jamais fait. Ce sont pures imaginations de cet Anglais, homme de mœurs fort peu scrupuleuses. Cependant Buckingham s'obstinait dans sa folle fantaisie. Un an à peine après le refus qu'il avait essuyé, il eut l'idée de se faire nommer ambassadeur, s'imaginant forcer, avec ce titre, la porte de la France. Bassompierre, à son retour d'Angleterre, à la fin de 1626, «fait tous ses efforts pour persuader le roi d'avoir pour agréable que Buckingham vienne ambassadeur du roi son maître,» dit Richelieu, qui ajoute: «Il y avoit de grandes raisons qui combattoient au contraire, et qui détournoient le roi de condescendre à ce qu'il proposoit; le cardinal représente à S. M. que... l'arrivée de Buckingham étoit honteuse au roi et préjudiciable au repos de cet état.» (*Mém.* t. III, p. 273.) On voit que le cardinal modifiait en cela l'opinion qu'il avait exprimée naguère; et il faut dire qu'il y avait alors plus de raisons encore que l'année précédente de ne pas recevoir Buckingham; Richelieu conclut donc à ce qu'il fût informé qu'on ne voulait pas de son ambassade; et il n'eut pas de peine à faire accepter sa conclusion à Louis XIII. La reine elle-même, soit de son propre mouvement, soit peut-être obéissant à des conseils qui étaient des ordres, s'associa à cette exclusion: «La reine me commanda, dit Bassompierre, d'écrire à Buckingham pour lui faire sçavoir que sa venue ne lui serait pas agréable, et qu'il s'en désistât.» (*Mém.* t. III, p. 78.) Quoi qu'il en soit, lorsque deux ans plus tard un assassinat, véritable cette fois, arrêta Buckingham sur le rivage anglais, il revenait en France, non plus comme amoureux de la reine, mais comme ennemi du royaume.

[1] Buckingham.

* *Cabala*, I, 298. M. Guizot a imprimé cette lettre dans *Un projet de mariage royal*, p. 348.

Mr de Chevreuse..... luy tesmoignant ne se soucier pas beaucoup, quelque résolution qu'ils prennent.....

On peut accorder aux Anglois continuation de la paye qu'on donne au Mansfeld pour un an, plus ou moins.....[1]

[1] Ernest de Mansfeld, fils naturel du comte Pierre Ernest, fut un des généraux assez nombreux qui se firent un nom dans les phases diverses de la guerre de trente ans; placé par sa naissance dans une position précaire, n'appartenant à aucune des grandes puissances belligérantes, général sans maître et sans armée, espèce de condottiere, il était à la solde de qui voulait payer ses services. Le roi de France, le roi d'Angleterre et le roi de Danemark ont subvenu à l'entretien des troupes qu'il levait et commandait; plus habile qu'heureux, il a rarement réussi dans ses entreprises. A bout de ressources en Allemagne, il allait chercher fortune à Venise, lorsqu'il mourut le 20 novembre 1626, à quarante et un ans environ. Il était né la même année que Richelieu. On a vu dans notre second volume, page 58, les instructions données, vers la fin de l'année 1624, à l'agent du comte de Mansfeld, M. de Villars. Il avait suivi précédemment la cause du prince palatin, gendre du roi d'Angleterre, et allant à Londres, il avait passé par la France, où le cardinal l'avait bien accueilli. Nous trouvons dans les manuscrits de Danemark, aux Affaires étrangères, une lettre qu'il lui écrivait, de Calais, le 24 septembre, toute remplie de reconnaissance : « Pour tant de faveurs et grâces que vous avez contribué en mon endroit... et mesme aurez subject de vous resjouir d'avoir esté mon bienfaiteur et protecteur. » (T. I, fol. 26.) Et dans les manuscrits d'Angleterre (t. XXVI, fol. 319), à la date du 7 novembre, on conserve le « pouvoir donné au comte de Mansfeld par le roy de la Grande-Bretagne, pour estre son lieutenant des troupes pour le recouvrement du Palatinat. » Le marquis d'Effiat, alors ambassadeur à Londres, mandait à Richelieu, le 30 novembre, la conclusion des arrangements faits avec Mansfeld : « Il m'a avoué librement ce qui en estoit, ce que je croy devoir estre dissimulé, » ajoute M. d'Effiat (fol. 328). Nous devons indiquer deux lettres du roi, faites sans doute d'après les instructions du cardinal, écrites à ce sujet à Mansfeld, l'une datée du 10 décembre 1624, l'autre sans date (fol. 270, et 270 vº du t. XXXII des Affaires d'Angleterre; IIIe de l'Ambassade du marquis d'Effiat.) Dans le moment où les négociations du mariage de la sœur de Louis XIII avec le prince de Galles tendaient à rendre plus intimes les relations réciproques, il était de la politique de la France de faciliter les arrangements du roi Jacques avec Mansfeld. Richelieu ne pouvait manquer cette occasion d'engager l'Angleterre avec nous contre l'empereur. Et dès le commencement de 1625, Mansfeld témoigne une vive gratitude à Richelieu, « pour avoir avancé si chaudement de vostre authorité et crédit l'exécution d'une affaire que l'on tient estre si importante..... l'obligation que j'en ay est au-dessus de toute recognoissance. » (Angleterre, t. XXXIII, fol. 23.) Dans les instructions précitées, données à M. de Villars, le cardinal l'avertit que pour pénétrer en Alsace il ne convient pas au

L'on croit qu'il est utile de faire avec eux un tel traité, pour ce que, par ce moyen, on entretiendra, soubs leur nom, la guerre en Allemagne, et peut-estre y remettra-t-on les affaires en la balance où elles doibvent estre, chose du tout nécessaire. . . . .

Il faut obliger les Anglois à exécuter ce qui est promis, tant pour les catholiques que pour la maison de la reyne, et rendre tous les vaisseaux, tant pris par Mr de Soubise[1] que par eux; et de plus, s'il se peut, à vous assister contre les rebelles. . . . . Mais, quoy qu'ils disent ou facent, il faut bien se donner garde de joindre l'affaire de la Valteline avec le Palatinat. . . . . ç'a tousjours esté le but des Anglois . . . . .

Il faut despescher les depputez des huguenots devant la venue de Boukingham.

CXXIV.

Arch. des Aff. étr. Allemagne, t. 6, fol. 87. —
Mise au net de la main d'un secrétaire de Schomberg.

MÉMOIRE[2].

[Vers la fin de 1625.]

Le roy ne s'esloigne pas des propositions de l'archiduc Léopold,

roi de France que l'armée de Mansfeld passe par l'Artois, comme l'entendait le roi d'Angleterre, et il donne les raisons qui doivent engager Mansfeld à passer par la Hollande et le Brabant. Nous voyons ici que le plan indiqué par le cardinal a été suivi : le 11 février 1625, Mansfeld écrivait à Richelieu : « Me trouvant en mer avec mon armée, et à la veille de l'exécution de l'affaire que vous avez tousjours si affectueusement favorisée.... » Et en donnant cet avis à Richelieu, il le supplie de lui continuer sa protection. La lettre est datée : « Dans le vaisseau devant Ostende. » Deux mois plus tard, Mansfeld est en Brabant, et, dans une lettre écrite de Gertruydemberg, il expose sa détresse et prie qu'on écoute M. de Villars, qu'il a de nouveau envoyé vers le cardinal (Aff. étr. t. I de Danemark, fol. 29 et 31.) — Voy. sur Mansfeld, dans notre 2e volume, plusieurs pièces de l'année 1624.

[1] Il s'était emparé, en janvier 1625, de six vaisseaux mouillés à Blavet. (*Mém. de Richelieu*, t. II, p. 415.)

[2] En l'année 1625, où la France conclut la paix avec les huguenots, on fit aussi diverses tentatives de paix étrangères, lesquelles Richelieu n'accueillait qu'avec une grande circonspection; un *mémoire*

très-louables en ce qu'elles tendent à lever la jalousie que l'Allemagne et tous les princes, tant amis et alliés de la France qu'autres, ont des Espagnols et de leurs confédérez.

Mais Sa Majesté estime qu'il y a à redire à la voye que l'on propose, et que peut-estre produiroit-elle un effect contraire à celuy que l'on désire, faisant appréhender à tous les princes, autres que les quatre que l'on prétend faire entrer en une ligue, qu'ils seroient en plus de péril que jamais, se voyant comme abandonnez de ceux avec qui auparavant ils (*sic*) auroient eu liaison.

Cependant, pour ne perdre point le fruit d'une si bonne proposition, qui peut apporter de très grands avantages à la chrestienté, à l'Église et à la religion, l'on estime qu'il faust commancer par terminer raisonnablement les différens d'Italie, Suisse et Allemagne. Et par après, faire que les deux roys, reprenant les erremens du traitté de Vervins, se promissent de nouveau solennellement de vivre en bonne paix et amitié, et n'entreprendre rien sur les estats amis et alliez les uns des autres.

que nous trouvons aux Affaires étrangères nous apprend que «l'archiduc Léopold, de concert avec l'empereur Ferdinand II, le comte d'Ossonne, ambassadeur d'Espagne, et le prince de Kimberg, proposa au roy, par le sieur de Marcheville, une ligue entre l'Espagne, l'empereur et les deux roys.» (Allemagne, t. VI, p. 84.) C'est à l'occasion de ce mémoire que la présente note fut écrite; on voit que, dès les premières années de son grand ministère, Richelieu, s'appuyant sur le traité de Vervins, voulait, à l'exemple de Henri IV, mettre les petits États à l'abri de l'ambition des grands. — Le 21 mai de cette même année, ainsi que nous l'avons dit page 119 de notre 2[e] volume, le neveu du pape, Fr. Barberini, était arrivé à Paris chargé, au moins en apparence, d'arranger les affaires de la Valteline, dont l'archiduc Léopold s'était déclaré protecteur; le cardinal de Richelieu s'était adjoint, pour ces négociations, le maréchal de Schomberg, secrétaire d'État (que nous avons déjà vu envoyé en Allemagne par Richelieu à la fin de 1616, t. I, p. 208), et Phelypeaux d'Herbault, secrétaire d'État des Affaires étrangères. C'est pourquoi nous trouvons dans notre manuscrit d'Allemagne, à ce moment, diverses pièces de l'écriture de Schomberg et de celle de son secrétaire, aussi bien que de la main des secrétaires du ministre. Il y a surtout plusieurs instructions au sieur de Marcheville, dont nous aurons à faire mention en 1626. Les négociations au sujet de la Valteline, dans lesquelles l'archiduc Léopold était intéressé, se continuaient en 1626. (Voyez p. 192 de notre 2[e] volume.)

ANNÉE 1626.

L'ambassadeur de France en Espagne, le comte du Fargis, avait signé, le 1er janvier 1626, un traité préjudiciable à la France. « Il falloit, dit Richelieu, proposer à l'ambassadeur d'Espagne deux partis : ou de raccommoder maintenant le traité, ou de le tenir secret jusqu'à temps qu'on eût fait venir l'ambassadeur, pour être informé plus particulièrement des motifs de son action..... et, dans ce dernier cas, si l'affaire se divulguoit, la dire en grand secret aux ambassadeurs de Savoie et de Venise..... » (*Mém.* t. III, p. 6.) La présente pièce était écrite dans l'éventualité de cette seconde résolution. A-t-elle été envoyée ? Quoi qu'il en soit, la première résolution prévalut, et l'on écrivit les dépêches du 4 février. (Voy. à ce sujet le *Nota* qui va suivre.) Il convient néanmoins de conserver à l'histoire cette lettre du roi.

CXXV.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 7, pièce 178. — Mise au net de la main de Le Masle.

Response que le roy fera au prince de Piedmont et à l'ambassadeur de Venise, si Sa Majesté l'a aggréable.

[... Janvier 1626 [1].]

Le roy mandera au sr du Fargis qu'il s'en vienne pour luy rendre compte de l'action qu'il a faite.

Sa Majesté respondra à l'ambassadeur d'Espagne que, outre que le traitté apporté est défectueux en sa forme, il l'est encore en sa matière, y ayant à désirer plusieurs choses pour la satisfaction de ses alliez, entre autres en l'article qui exclut les Grisons d'estre magistrats en la Valteline, et en ce qui concerne la satisfaction que les Génois doivent à Mr de Savoye.

[1] Après la réception du traité parti de Madrid le 7 janvier, et arrivé à Paris le 16, on prit le temps de délibérer. La réponse ne fut envoyée à M. du Fargis que le 4 février (voy. le *Nota* qui suit); la présente pièce doit avoir été écrite quelques jours auparavant. (Voir, pour l'état de l'affaire, les *Mém. de Richelieu*, t. III, p. 4 et 8, et, ci-après, le *Nota*, à la date du 3 mai.)

Sa Majesté adjoustera qu'elle ne refuse point la paix; au contraire, que n'ayant jamais eu autre dessein que de conserver à ses alliez ce qui leur appartient, elle sera bien ayse que le roy son frère luy donne contentement en ce que dessus.

[1] Sa Majesté escrira au pape pour luy donner part de ce qu'a faict Fargis. Et après que le sieur de Béthune se sera plaint particulièrement des 6,000 hommes qu'il a envoyés à la Valteline, et luy aura faict cognoistre comme les Espagnols l'ont traicté en ce faict, extorquant de luy ce secours, lorsque, traictant de paix, ils savoient bien n'en avoir plus à faire, il luy fera grand compliment de la part de Sa Majesté, qui ne laisse, nonobstant cela, de vouloir sçavoir et avoir grand esgard à ses sentimens sur ce subjet.

Ensuite led. s[r] de Béthune concertera avec M[r] le cardinal de Savoye les contentemens qu'on peut procurer à Son Altesse auprès de Sa Saincteté, qu'elle y disposera par après fortement, lui faisant cognoistre, pour humilier l'Espagne en Italie, et y rendre le sainct siége et particulièrement ce pape plus puissant, que le meilleur moyen est d'y élever Son Altesse, qu'elle s'attachera, par ce moyen, pour deppendre absolument de ses volontez.

Le s[r] de Béthune aura charge aussy d'offrir la puissance du roy au pape sur le subjet de la mort du cardinal Farneze, pour aider à Sa Saincteté à conserver les droits qui luy peuvent appartenir en la tutèle du duc de Parme.

[2] Mander à M[r] de Rohan qu'il se tienne prest pour passer en Italie. — Les régimens de Normandie et d'Aiguebonnes iront en la Valteline. — On mandera à M[r] de Vignoles de border toute la frontière des estats de M. de Savoye du costé des Milanois. — On envoira la monstre à l'armée. — Si l'Espagne refuse à donner contentement sur ce qui est en ce traicté instamment désiré d'elle, l'armée du roy sera en estat de faire grand effect dans le duché de Milan.

[1] Ici le cardinal a écrit à la marge : « Ces deux articles accolés ne seront point dicts à Venise. » Les deux articles accolés dans le ms. sont ce paragraphe et le suivant.

[2] Nous résumons le reste de la pièce, cette fin étant imprimée dans les *Mémoires de Richelieu*, p. 8 du t. III.

NOTA.

4 février 1626.

Nous avons donné, dans notre second volume, p. 187, une dépêche du roi au comte du Fargis, dont nous avions pris le texte dans le manuscrit des *Mémoires de Richelieu.* Depuis nous avons trouvé aux Affaires étrangères [1] la minute de cette même dépêche, sans date, et mal classée au commencement de 1625. Il convient d'ajouter ici quelques explications, avec l'indication de pièces conservées dans ce même manuscrit des affaires d'Espagne.

Des instructions vagues avaient été données, il y avait quelques mois, à l'ambassadeur de France près la cour d'Espagne. En évitant de préciser nettement des conditions, Richelieu semblait vouloir laisser au négociateur plus de liberté d'action; mais, comme il comptait assez peu sur son habileté diplomatique, il voulait surtout se ménager la ressource d'un désaveu, si les clauses du traité ne convenaient pas à sa politique au moment où il serait signé. Les négociations étaient déjà fort avancées, lorsqu'une dépêche du roi, datée du 6 décembre [2] 1625, porta au comte du Fargis un supplément d'instructions un peu moins indécises: Le comte d'Olivarez veut vous surprendre, disait le roi, « j'auray à plaisir que vous traictiés avec luy avec retenue. » La dépêche n'arriva à l'ambassadeur que le 27 dudit mois, et le traité, dont les préliminaires déjà à peu près convenus furent définitivement arrêtés les 30 [3] et 31 [4], fut signé à Madrid le 1er janvier 1626. En l'envoyant par le secrétaire d'ambassade Lingendes, M. du Fargis manda qu'il n'avait eu connaissance que tardivement (le 27) de la dépêche du roi datée du 6 : « Alors, écrit-il, je me suis trouvé tellement engagé qu'il m'a semblé ne me pouvoir retirer sans causer beaucoup d'ombrage et même de dommage [5]. » Du Fargis, le protégé de la reine mère, était, nous l'avons dit, un diplomate peu habile. Richelieu, qui ne savait comment s'en débarrasser à cause de cette protection, ne demandait pas mieux que de le trouver en

[1] Espagne, t. XIV, fol. 40. Elle répond à une lettre de l'ambassadeur, du 7 janvier, et la minute a dû être écrite aussi en janvier, car le roi dit à du Fargis : « Vostre lettre *du 7 de ce mois.* » Cependant elle n'a été expédiée que le 4 février, en même temps que la dépêche de Richelieu, datée dudit jour 4, et qui accompagnait celle du roi.

[2] Manuscrit précité, fol. 271. La pièce porte cette annotation : « Rec. par Mr du Fargis, le 27 décembre, par l'ordinaire de Flandres, » note qui, sans doute, a été mise à dessein et pour préparer la justification de l'ambassadeur, qui n'obéissait pas à cette nouvelle instruction.

[3] Signé d'Angennes, nom du comte du Fargis. (Ms. précité, fol. 23 v°.)

[4] Signé El Conde y Duque de San Lucar. Ces deux pièces, et quelques autres concernant ce traité, sont classées, par erreur, au commencement de l'année 1625.

[5] Manuscrit précité, fol. 315, à la date du 7 janvier.

faute; du Fargis, d'ailleurs, se livrait lui-même : il avait conclu un traité dont il n'apercevait pas les inconvénients, mais qui était réellement inacceptable[1]; les vices en sont exposés dans une pièce intitulée : « Mémoire contenant les observations faictes sur le traicté envoyé par Mr du Fargis. . . . . pour luy servir d'instruction de ce qu'il aura à traicter avec le comte d'Olivarez[2]. » Un autre mémoire, plus succinct, au dos duquel nous trouvons cette annotation de la main du cardinal : « Envoyé de Noisy à Mr d'Herbault, pour estre délibéré devant le roy[3], » ne pouvait manquer d'être approuvé par ceux auxquels il avait été soumis, et le cardinal conseilla à Louis XIII de refuser sa ratification. En conséquence, il fit écrire par Sa Majesté à M. du Fargis la dépêche que nous avons donnée (t. II, p. 187). Le roi joignit à sa lettre les considérations qui motivaient le refus de ratification, ainsi que les articles réformés que l'ambassadeur devait tâcher de faire accepter au comte duc[4]. Le tout fut remis au sieur de Lingendes, renvoyé à Madrid. En enjoignant à l'ambassadeur de faire réformer le traité, on lui ordonnait de quitter immédiatement l'Espagne si on ne donnait pas entière satisfaction à la France.

Cette affaire, l'une des plus considérables de cette année, et que nous ne faisons qu'indiquer ici, a été racontée par Richelieu dans ses *Mémoires* (p. 4-10 du IIIe vol. édit. Petitot). — Le traité fut en effet réparé et signé à Monçon, comme nous le dirons ci-après, p. 580. — Nous trouvons, dans notre manuscrit, plusieurs copies de cet acte diplomatique ainsi que des articles secrets[5].

CXXVI.

Arch. des Aff. étr. Allemagne, t. 6, fol. 151. — Minute de la main de Charpentier.

MÉMOIRE[6].

[Février ou mars 1626[7].]

Il semble qu'il faut attendre la réponse de la dépesche secrète

[1] Richelieu explique les motifs du désaveu dans un écrit en partie de sa main, et qui est conservé aux Archives des Affaires étrangères, Espagne, t. XIII, fol. 350, mal classé en 1624. Il est intercalé dans les *Mémoires*, t. III, p. 6-10, édition Petitot.

[2] Espagne, t. XIV, fol. 9; une copie sans date et cotée 440 se trouve placée en juin, nom écrit au lieu de janv. pour le classement.

[3] Espagne, t. XIV, fol. 316, pièce sans date, classée en janvier.

[4] *Ibid.* fol. 23 v° et 31 v°.

[5] *Ibid.* fol. 330, 351, 366, 374, 385, copies. Nous en avons vu une autre aux Archives de l'Empire (Carton M, 232, liasse 3, n° 14).

[6] Ce mémoire doit avoir été donné pour instruction au P. Joseph, spécialement chargé des affaires d'Allemagne.

[7] Deux dépêches secrètes furent écrites

faite en Espagne, devant que rien conclure, de peur que ce traitté rompist l'autre.

On peut et faut prendre ce délay, sans en dire le sujet, sous prétexte d'attendre le consentement des eslecteurs catholiques qu'on doit envoyer au P. Alexandre.

Il semble que devant que conclure et signer un tel traitté, il faut envoyer une ambassade en Allemagne pour demander la paix et la proposer au Danemarck, qui, autrement, avec tous les protestans, se tiendroient (*sic*) fort offensez qu'on les eust obligez à conditions non trop avantageuses, sans en avoir eu leur consentement et leur en avoir donné part. Cela n'empeschera pas cependant qu'on ne puisse, dès cette heure, ajuster les articles.

Faut prendre garde que tous les articles sont avantageux pour Bavière, nuls pour les protestans, auxquels on ne veut pas s'obliger de restituer les biens pris par l'empire, de façon qu'il semble que ce n'est pas la paix qu'on face en Allemagne, mais bien un traitté par lequel Bavière se délivre des appréhentions qu'elle pourroit avoir que la France favoriseroit ses adversaires.

Faut considérer si, en ce traitté, l'Espagne ne se tiendra point offensée, ce que je ne considère pas si on obligeoit toute l'Allemagne et qu'on y procurast une bonne paix, mais que je tiens fort considérable si on n'oblige que Bavière et qu'on ne procure que ses intérests.

Faut considérer si la suspension d'armes qu'on demande n'aura point le mesme effect que celle que procura M^r d'Angoulesme à Ulmes, qui fut cause de la ruine de tous les alliez de la France, en ce qu'ils désarmèrent de bonne foy, et le party contraire demeura sur pied, qui les ruina.

NOTA.

[3 mai 1626.]

Le résultat des négociations entamées pour rectifier le traité signé le 1er jan-

à propos du traité fait en Espagne, l'une le 4 février, l'autre le 31 mars. (Voy. le *Nota* qui suit.) C'est à l'une de ces deux dépêches que fait allusion cette pièce non datée et en tête de laquelle on a mis, après coup, 1626, pour le classement.

vier (ci-dessus, p. 575), fut le traité conclu à Monçon, en Aragon, où était alors le roi d'Espagne, et auquel on donna la date du 5 mars. Les intérêts et la dignité de la France y étaient encore assez mal ménagés, et nous avons aux Archives de l'Empire[1] une série de documents venus du cabinet du secrétaire d'État d'Herbault, des lettres de M. du Fargis au P. de Bérulle, des notes de celui-ci, et diverses autres pièces, où l'on peut voir tous les détails de cette affaire. Nous avons remarqué, entre autres, un mémoire au dos duquel se trouve cette annotation, qui semble écrite de la main du cardinal : *Observations sur le second traité de Mr du Fargis.* Cette pièce, d'une écriture qui m'est inconnue, n'a pas moins de seize pages; elle est chargée de corrections et d'additions ajoutées sur de petites bandes de papier attachées aux feuillets, et se divise en vingt articles; on lit au deuxième : « Ce traitté semble meilleur en sa substance qu'il ne paroist en ses paroles mesmes; il est couché en si mauvais termes qu'il paroistra évidemment tel qu'il est, c'est-à-dire dressé non au cabinet du Louvre, mais au cabinet de Madrid... Il est fait par surprise du zèle de l'ambassadeur et sans communication en France... Il est pourtant meilleur que celuy de Madrid et que celuy de Rome. » C'est sans doute l'appréciation du secrétaire d'État d'Herbault. Quoi qu'il en soit, le cardinal conseilla encore au roi de ne pas accepter ce nouveau traité. « Le Fargis, dit-il dans ses Mémoires, se relâcha encore par une légèreté d'esprit et hardiesse non excusable à quelques conditions contraires à la volonté et aux ordres qu'il avait de Sa Majesté... Le roy fut si offensé de ce procédé qu'il eut volonté de punir Le Fargis de sa présomption..... et elle dit à l'ambassadeur espagnol que, pour prouver son désir de la paix, elle renverroit un autre traité en Espagne, signé d'elle, où elle apporteroit le moins de changements qu'elle pourroit..... » Nous trouvons aux Archives de l'Empire l'instruction que le P. de Bérulle fut chargé d'envoyer à M. du Fargis « touchant les additions qu'il faut encore faire à son traitté de Madrid réformé à Monçon[2]... Ce traité, ainsi corrigé, fut enfin reçu et ratifié en Espagne, où ils avoient bien préjugé que le roy ne l'accepteroit pas nuement, tel qu'ils le luy avoient envoyé. » Du Fargis n'avait encore rempli qu'à moitié les intentions du roi, et il adressa à Sa Majesté un « Mémoire de ce qui s'est obtenu en la réformation du traitté, suivant l'instruction envoyée par le roy le dernier jour de mars 1626; et des raisons pour lesquelles certains points ne se sont pas obtenus. » Du Fargis accompagna ce mémoire d'une lettre d'excuses dont les premiers mots font juger le ton : « Sire, j'ai tant de confusion de mes fautes passées[3]... » Quoique ce troisième traité eût été conclu à Barcelonne, en mai, ces négociations ayant été enveloppées d'un certain mystère, on lui laissa la date du second : Monçon, 5 mars. Richelieu donne, sur cette affaire, des détails

[1] Carton M, 232. — [2] *Ibid.* liasse 3, pièce 9. — [3] *Ibid.* pièces numérotées 15, 16.

assez curieux dans ses Mémoires [1], ainsi que le P. Griffet[2], et surtout Levassor[3]; Ces détails sont complétés par les documents manuscrits que nous venons d'indiquer.

Les manuscrits de Gênes, aux Affaires étrangères, conservent[4] une pièce qu'il faut mentionner à propos du traité de Monçon. Ce traité, conclu depuis plus d'un an, n'étant pas pleinement exécuté, «les deux rois (dit le document que nous citons) ont convenu et résolu ensemble que Mr le duc de Savoie et la république de Gênes seront compris au traicté de paix faict à Monçon entre les deux couronnes, le 5 mars de l'année dernière, qu'ils feront toute instance et procureront avec effect, pour que lad. paix soit par eux acceptée dans un mois à compter du jour que les ministres de Leurs Majestés le feront entendre chaquun au prince son allié.» Après ce passage, que le cardinal a écrit de sa main, on indique les conditions concernant spécialement la Savoie et Gênes. La pièce, sans date, est mal classée, dans le manuscrit, en 1624; on voit qu'elle est de 1627, l'année qui a suivi le traité de Monçon.

CXXVII.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 8, pièce 41. — Minute de la main de Charpentier.

A M. MARINI.

[Vers le 15] may 1626 [5].

Monsieur, j'ay veu la lettre que vous avés escrite au roy, par laquelle il semble que les Anglois se plaignent de nous comme si nous leur avions manqué de parole, bien qu'il soit notoire à un chacun que ce sont eux qui ont violé la foy publique en chassant les François au préjudice des traittés et contracts faicts sy solennellement avec eux, et prenant tous les jours, comme ils font, les vaisseaux et les sujets du roy.

Quant à ce que vous me mandés que Leurs Altesses vous ont tesmoi-

[1] Edit. Petitot, t. III, p. 27.

[2] *Hist. de Louis XIII*, t. I, p. 481-484.

[3] *Hist. du règne de Louis XIII*, t. V, p. 406-428.

[4] T. I, fol. 76.

[5] Le nom et la date sont notés au dos; le quantième manque, et on a classé la pièce à la fin de mai. Elle doit avoir été écrite vers la mi-mai. Je n'ai point trouvé la missive de Marini au roi; mais c'est sans doute celle dont led. Marini fait mention dans une lettre du 28 avril, adressée à M. d'Herbault, envoyée en même temps que celle du roi. «J'estime, dit Marini, qu'il sera bon véritablement de trouver moyen de terminer promptement les différends qui passent entre la France et l'Angleterre.» (Pièce 27 du ms. cité aux sources.)

gné désirer s'entremettre d'accommoder ces différens, pourveu que le roy le trouve bon[1], vous aurés receu la response que Mr d'Herbault a eu commandement de vous faire. L'entremise de Son Altesse sera tousjours agréable au roy, mais la fierté des Anglois est telle maintenant que volontiers ne cognoistront-ils pas la raison; et vous sçavés cependant que les grands princes tels que le roy ne souffrent ny les violences sans s'en ressentir, ny que ceux qui les ont faictes prennent des avantages pour cesser de les faire à l'advenir. Le temps nous fera voir quel sera l'événement de cette affaire.

Cependant je vous conjure d'asseurer Son Altesse et Messieurs ses enfans de mon très-humble service, mon affection estant telle en leur endroict que, quoyque quelques-uns la leur voulussent desguiser, ils en recevront des effects en toutes occasions où je pourray dans le service du roy qui les aime et les affectionne et fera tousjours grand estat de leurs intérests.

J'ay grandement à vous remercier des orangers et citroniers, et des douze pots que j'ay receus; ils sont les plus beaux qu'il est possible. Je vous en rends un million de graces.

CXXVIII.

Arch. des Aff. étr. France, t. 40, fol. 52. — Minute de la main de Le Masle, avec quelques mots de Richelieu[2].

PAROLES DICTÉES A M. LE PRINCE DE CONDÉ[3].

[30 mai 1626.]

[Monsr le Prince dira partout qu'il est] asseuré de la bonne volonté

[1] D'ici à la fin, le texte est une correction mise à la place d'une première rédaction plus courte, et où nous remarquons cette phrase: « Sa Majesté ne voudroit pour rien du monde entendre à un accommodement qui ne fust entièrement convenable et à la réputation de sa personne et à la dignité de sa couronne. »

[2] Dans la première forme de cette minute, M. le Prince parlait lui-même; la pièce commençait : « Que je suis asseuré, etc. » Le cardinal a substitué partout la troisième personne à la première; nous indiquons par des crochets les quelques mots écrits de sa main.

[3] M. le Prince, conservant au fond de

du roy et de la reyne sa mère, [et qu'il sçait bien qu'il ne recevra] jamais de mal de Leurs Majestés, mais tout bien.

Qu'il n'a point parlé de son retour, qu'il le remet à la volonté du roy, lequel sçaura bien l'employer aux occasions, selon qu'il luy plaira, cognoissant mieux ce qu'il luy fault que luy mesme.

[Il dira encore que] le cardinal luy a communiqué toutes les affaires passées et présentes, et qu'il en a dict son advis.

Que le cardinal l'a asseuré de son amitié, ayant eu commandement du roy de ce faire, selon qu'il luy a dict ingénument.

[En particulier] il a asseuré le roy et la reyne sa mère de son affection [et service] envers tous et contre tous, selon [qu'il y est obligé et qu'il n'y manquera].

Le roy et la reyne parleront, s'il leur plaist, conformément à ce mémoire, et n'en diront pas davantage.

l'âme le souvenir d'anciens griefs contre la reine mère et le cardinal, s'était retiré de la cour depuis que la mort du duc de Luynes avait rendu quelque influence à Marie de Médicis; et il était, à ce moment, compté parmi les mécontents qui tâchaient d'empêcher le mariage de Monsieur avec Mlle de Montpensier. Avant de partir pour Nantes, où Chalais devait payer de sa tête sa participation à cette intrigue, Richelieu voulut désorganiser la cabale : « Entre plusieurs avis que le cardinal donna au roi pour anéantir cette épouvantable faction (c'est Richelieu qui parle dans ses *Mémoires*, III, p. 75), un des principaux fut qu'il falloit diviser ceux qui étoient liés ensemble... en les mettant tous en jalousie et en soupçon les uns des autres... Il conseilla au roi de lui permettre une entrevue avec mond. s^r^ le Prince, qui la demandoit... S. M. l'eut agréable; M. le Prince vint à Limours. » Le cardinal lui fit habilement comprendre que son intérêt était de s'attacher sincèrement au service du roi; et, l'ambition du prince aidant, le cardinal fit d'un ennemi un admirateur passionné du ministre, et un sujet dévoué au roi. Aubery donne la date précise de cette entrevue, le 30 mai; c'est ce jour-là que furent convenues les paroles dictées à M. le Prince. (*Hist. de Richelieu*, liv. II, ch. VIII, p. 88 de l'édit. in-18.)

CXXIX.

Arch. des Aff. étr. Allemagne, t. 6, fol. 145. — Mise au net.

MÉMOIRE[1].

[Vers le mois de mai 1626.]

Vallembourg ira à la diette de Nuremberg, si elle se tient.

[1] Ce mémoire a été écrit pour être soumis au roi, et donner une direction aux employés supérieurs chargés des Affaires étrangères sous Richelieu. Il n'est point daté ; une pièce du mois de mars (fol. 165 de ce manuscrit), intitulée : *Advis d'Allemagne receus hier*, annonce : « que la journée de Nuremberg, intimée pour le 1er juing, se tiendra pour certain...... » L'on avait dû préparer à l'avance les lettres et les instructions à donner à l'envoyé chargé de s'y rendre. Cependant cette diète ne s'est pas assemblée ; notre manuscrit donne plusieurs minutes de lettres que devait porter M. de Vallembourg (fol. 160-164), et, au dos d'une pièce voisine (fol. 156), nous lisons : « Plusieurs lettres escrites aux princes d'Allemagne, en l'année 1626, lesquelles n'ont pas eu lieu. » Nous nous bornerons à faire cette mention. Ces lettres sont également sans date ; elles doivent avoir été écrites, ainsi que le présent mémoire, vers le mois de mai 1626. On les a classées ici au mois de septembre, mais le classement des pièces non datées est fait au hasard. Ce manuscrit d'Allemagne, pour 1626, contient diverses instructions assez développées, dont nous n'avons à donner qu'une simple indication : « Mémoire et instruction qui a esté baillée au sr de Drouart estant présentement envoyé en Allemagne. » (Sans date, fol. 119.) — Je ne trouve nulle part mention de ce Drouart ; serait-ce un pseudonyme ? serait-ce le sieur de Marcheville (lequel devait avoir une mission secrète) qu'on désignait ainsi ? ou, si Drouart est un personnage réel, la mission n'aurait-elle pas été accomplie ? Je remarque au fol. 148 une note qui pourrait être en partie la matière donnée pour cette pièce diplomatique. Au fol. 126 est une autre instruction pour une mission en Allemagne, mise au net, de l'écriture du secrétaire de Schomberg, pièce signée du roi ; S. M. a écrit au-dessus de son nom : « Instruction au sr de Marcheville. » Celle-ci est datée du 18 septembre : « Le sr de Marcheville partira de la cour, feignant un voyage en sa maison, et s'en ira secrètement en Bavière,... » On rappelle, dans cette instruction, tout ce que le roi a fait et veut faire pour la liberté des Allemands, qu'il veut soustraire à l'oppression de l'Autriche... Le sieur de Marcheville devra s'aboucher avec le P. Hyacinthe, ou le P. Alexandre, correspondants du P. Joseph... Le principal but de la mission est de gagner le duc de Bavière, auquel le roy n'a pas encore reconnu la qualité d'électeur... Il faut chercher un moyen de conciliation entre ce duc et le prince palatin. — Au 6 décembre, nouvelle instruction au même Marcheville, signée du roi, et contre-signée Phelypeaux. Le

Il ne pourra rendre les lettres du roy ailleurs qu'en cette diette.

Sçavoir si le roy aura agréable de lui donner 300 livres par mois, pour les frais extraordinaires de son voyage.

Il semble qu'il n'est pas à propos de traiter le duc de Bavières d'eslecteur, parce que le roy ne l'a pas recogneu pour tel, et que ce seroit juger le différend contre le palatin, qui prétend cette eslection nulle.

Il semble aussy qu'il n'est pas à propos d'escrire aud. palatin comme électeur, aussy qu'il ne recevroit pas la lettre s'il n'estoit traitté de roy de Bohême. Joinct qu'il ne se trouvera pas en l'assemblée.

Il semble n'estre pas aussy à propos d'escrire au fils de l'empereur roy de Hongrie.

Considérer ce qui se doibt faire sur la poursuitte qu'il fera de la couronne de Bohême, qui est eslective, ou si l'on doibt seulement regarder les oppositions du prétendu roy de Bohême et des estats du pays.

plénipotentiaire est encore envoyé vers le duc de Bavière dont on attend toujours des nouvelles. Le sieur de Marcheville ira ensuite vers le roi de Danemark, pour obtenir que ce prince désarme. Toutefois, « si le duc de Bavière ne faict point veoir au sieur de Marcheville le consentement des autres électeurs à ce traitté, et si le duc faict difficulté de signer luy-mesme, le roy ne veut pas s'engager plus avant en cette affaire, ny convier le roy de Danemarck au désarmement. Le s[r] de Marcheville se rendra enfin vers le nouvel électeur de Mayence. Bien entend Sa Majesté qu'il apporte toute industrie pour sonder et pénétrer les sentiments du d. Électeur. » Le cardinal a consigné, dans ses Mémoires (t. III, p. 184 et suivantes de l'édition Petitot), l'exposé qu'il avait fait, en conseil du roi, des affaires d'Allemagne, « avis que Sa Majesté trouva, dit-il, très-judicieux et très-utile, » et il rapporte l'objet de la mission confiée au sieur de Marcheville. Sans que son récit reproduise textuellement les instructions dont nous venons de faire mention, il en est le résumé; nous n'avons donc qu'à renvoyer auxdits Mémoires. Ces instruments diplomatiques sont sans doute l'œuvre du secrétaire d'État des Affaires étrangères, Phelypeaux d'Herbault, auquel, dans les premières années de son ministère, le cardinal laissa une certaine part des affaires, dont il ne s'empara pas entièrement tout d'abord, ainsi que nous l'avons déjà remarqué. De plus, le P. Joseph et Schomberg s'occupaient spécialement, avec d'Herbault, de ce qui concernait l'Allemagne. Au bas de plusieurs dépêches de cette époque, nous lisons dans ce manuscrit: « reveue; » c'était sans doute la marque que Richelieu avait examiné le travail, préparé, d'après ses instructions, par les personnages que nous venons de nommer.

COMMERCE ET COLONISATION.

...Juillet 1626.

Dans ses vues générales de bon gouvernement, le roi bien-aimé que Ravaillac assassina avait donné une grande place au commerce; mais l'inhabile régence qui lui succéda ne s'en occupa guère. Cependant, quelques esprits moins oublieux des intérêts de l'État avaient encouragé, en 1611, une compagnie formée pour le commerce des Indes orientales; un édit fut rendu, qui donnait aux gentilshommes la faculté de s'associer à cette compagnie, sans rien perdre des priviléges de leur noblesse, et une nouvelle déclaration parut en 1615 [1]; mais ces impuissants essais n'avaient amené aucun progrès dans les relations commerciales de la France. Dix ans plus tard, lorsque le cardinal eut en main la direction des affaires du royaume, des projets plus sérieux occupèrent ce grand ministre. Richelieu professait cette double maxime : « Les états s'agrandissent par la guerre et s'enrichissent, dans la paix, par le commerce. » Son gouvernement a fort bien prouvé le premier axiome; mais le second est resté sans application, la paix n'ayant point trouvé place dans les dix-huit années de ce gouvernement. Cependant, malgré les circonstances défavorables, il saisissait avec empressement toute occasion de montrer combien il avait à cœur d'ouvrir pour la France cette source de richesse; et nous avons à résumer icy quelques pièces que nous ne devons pas donner *in extenso*. Durant le séjour qu'il fit à Nantes, pour le jugement de Chalais, en 1626, une grande entreprise lui fut proposée, et il fit rendre au roi un édit *pour l'établissement du commerce au havre du Morbihan*. Cet édit que Richelieu rappelle dans ses Mémoires [2] en termes magnifiques, « dont l'exécution seule, dit-il, est capable de remettre le royaume en sa première splendeur, » se compose de vingt et un articles, précédés d'un préambule écrit sans doute par le cardinal, et que nous devons noter ici; une copie seulement est indiquée dans la Bibliothèque du P. Le Long [3]; mais le véritable texte en était inconnu, lorsque M. Dugast-Matifeux, de la société des Antiquaires de l'Ouest, l'a trouvé et reproduit dans un curieux travail publié à Nantes en 1857 [4]. Toutefois, les édits res-

[1] *Recueil des anciennes lois françaises*, par Isambert et Taillandier, t. XVI, p. 78.

[2] T. III, p. 127, édit. Petitot.

[3] N° 28179, édit. de Févret de Fontette.

[4] *Le commerce honorable et son auteur*, etc. « Nous réimprimons textuellement (dit M. Dugast), à la suite de ce travail, cet édit du Morbihan, ou plutôt ces édits, car il y en a deux, l'un du mois de juillet et l'autre du mois d'août 1626, bien qu'ils ne diffèrent entre eux que comme une seconde édition, revue, corrigée et augmentée, diffère de la première. Nous les reproduisons, non d'après l'espèce de fusion incorrecte des deux pièces qu'on trouve dans

tèrent sans effet, le parlement de Bretagne ayant mis obstacle à l'établissement de la compagnie; mais Richelieu ne tarda pas à réparer cet échec. De retour à Paris, et revêtu alors du titre de grand maître de la navigation et surintendant du commerce de France, il signa, le 31 octobre, les statuts d'une compagnie nouvelle, lesquels se trouvent aux archives des Affaires étrangères [1], sous ce titre : « Acte d'association des seigneurs de la compagnie des Isle de l'Amérique. Paris. » Les signatures sont en blanc, et au-dessous de ce blanc : « Signé le cardinal de Richelieu pour 10,000 livres. » Cette fois nous ne trouvons point d'édit; Richelieu, craignant peut-être encore quelque résistance, se contenta de constituer une compagnie commerciale dont il se mit lui-même, et de lui faire donner, par les lois de sa constitution, l'appui du gouvernement.

Bientôt le cardinal tourna ses regards vers le Canada. Notre manuscrit conserve de très-longues lettres patentes, où nous lisons dans le préambule : « Le roy, continuant le même désir que le roy Henry le Grand son père, de glorieuse mémoire, avoit de faire rechercher et descouvrir ès pays, terres et contrées de la Nouvelle-France, dite Canada, quelque habitation capable pour y establir colonies...... Monseigneur le cardinal de Richelieu, grand maistre, etc., par devoir de sa charge de faire réussir les sainctes intentions et desseings desd. seigneurs roys, ayant considéré, etc. Le premier point est de disposer les peuples à la cognoissance du vray Dieu; puis, après un blâme sur les désordres et l'incapacité des premiers colonisateurs, les lettres patentes énumèrent les obligations de ceux qui se chargent maintenant de coloniser, ainsi que les engagements de toutes sortes pris par le gouvernement à leur égard. Après la signature du roi, vient une ordonnance de Richelieu pour l'exécution de ces lettres patentes (fol. 55-63).

le *Mercure françois* (t. XII, p. 44 à 45) et dans les *Recherches sur les finances de France*, par Forbonnais (t. I, p. 572 à 578 de l'éd. in-4°), mais d'après l'exemplaire imprimé du temps, appartenant aux archives de la mairie de Nantes, qui est peut-être unique. » (Page 11.)

[1] Les pouvoirs conférés le même jour aux sieurs d'Esnambuc et du Roissy sont conservés dans notre manuscrit, fol. 45. Il faut noter aussi la « commission donnée par le cardinal, le 24 janvier 1627, auxd. sieurs d'Esnambuc et du Rossey, capitaines du roy dans les mers du Ponant, pour establir une colonie françoise dans les Antisles (*sic*) d'Amérique, » fol. 49. Il faut lire, à ce sujet, un écrit plein d'intérêt publié en 1863 par M. P. Margry, où l'auteur a restitué à Belain d'Esnambuc la gloire dont les précédents historiens l'avaient dépouillé. Cette étude fait vivement désirer le grand travail que prépare, depuis plusieurs années, M. Margry, et pour lequel il a recueilli, dans d'infatigables recherches, des documents neufs et précieux. M. Margry a pu vérifier que l'officier compagnon d'Esnambuc, dont le nom est écrit de diverses manières dans nos manuscrits, signait : Urbain de Roissey.

—Quant à la compagnie constituée le 31 octobre 1626, ses vicissitudes furent telles que nous verrons le cardinal créer, en 1635, pour la rétablir, une compagnie nouvelle, avec de plus larges concessions (fol. 112-122 du manuscrit précité).

CXXX.

Arch. des Aff. étr. Angleterre, t. 41, fol. 146. — Minute de la main de Charpentier.

A M. DE MENDE.

26 juillet 1626.

Monsieur, nous avons quelque lumière que vos Anglois veulent se prévaloir du mescontentement d'Hébertin[1], et voudroient, en sa faveur, exciter les Rochelois. Je croy que le voyage du clerc dont vous nous avés parlé est à cette fin, et nous pensons que celuy qui manie cette affaire est l'ambassadeur de Savoye. Au reste, nous avons surpris un paquet de Madame de Rohan la mère à Mr de Soubise, en Angleterre, qui l'excite comme une mégère à faire ce qu'il pourra pour recommencer la vie qu'il a faicte. Nous ne doutons pas de sa bonne volonté, mais bien de sa puissance. Pour les Rochelois, ils se flattent que Soubise aura part à un armement anglois, et que, sous ce prétexte, il les pourra ayder. Descouvrés ce que vous pourrés et me mandés vos advis. Nous avons descouvert de très-grandes cabales par la prise de Chalais. Nous ferons ce qui se doit pour y remédier.

CXXXI.

Arch. des Aff. étr. France (vol. vert), t. VI, fol. 51. — Minute de la main de Charpentier.

AU RÉVÉREND P. JOSEPH.

[Après juillet 1626[2].]

Mon Père, pour response à ce dont vous m'avés escrit touchant

[1] On a déjà vu que c'est Monsieur, comme, dans ce jargon, la reine mère est Hébert.

[2] La date manque; une main étrangère a mis en tête 1630, date fausse sans doute. Richelieu nomme Chaudebonne parmi ceux

s[r] de Chaudebonne, je vous diray librement que je l'estime beaucoup. Je le tiens homme de parole et de cœur, et vous asseure que je seray bien aise de le servir auprès du roy. Au reste vous cognoissés mon humeur, si je ne faisois cas de luy, je ne le dirois pas. Je le remercie des offres qu'il vous a faites, tant pour le service du roy, de la reyne sa mère, que pour mon particulier. Quand il plaira au roy le tirer du lieu où il est, ce sera sans stipuler aucune condition particulière avec luy, et ceux qui l'assisteront le feront sans dessein. Il est en lieu de tout promettre, il seroit peu honneste d'exiger des paroles d'une personne qui est en l'estat auquel il est. La conscience d'un homme d'honeur luy faict faire plus que tous les serments du monde faicts en lieu contraint.

Monsieur est parfaitement bien auprès du roy, Sa Majesté en est fort contente. Pour mon particulier, vous sçavés bien que je ne souhaite rien au monde come la tranquillité de cet estat, et de voir Monsieur grand et heureux dans la prospérité et le bonheur des affaires du roy. Par ce moyen, il sera bien aisé à tous ceux qui serviront Monsieur de servir le roy et l'Estat, puisque ces deux choses ne requièrent rien qui ne soit advantageux à Monsieur.

Les intrigues des femmes nuisent plus à M[r] de Chaudebonne qu'autre chose [1]. Je suis, côme vous sçavés, mon père, tout ce que vous voudrés pour vous. ΦΦ

qui trempèrent dans les intrigues de Gaston au temps de l'affaire de Chalais, et il fut arrêté le 4 mai 1626, et mis au bois de Vincennes. Nous le trouvons en liberté en 1628. (*Mém. de Richelieu*, t. III, p. 61-72.) C'est donc dans cet intervalle que vient se placer cette lettre. Nous y voyons qu'au moment où elle fut écrite « Monsieur était parfaitement bien auprès du roi, » et nous savons que l'accommodement de Louis XIII et de son frère se fit le dernier juillet, jour où fut signé le don de l'apanage du duché d'Orléans. La présente lettre ne peut donc être antérieure à cette date; quant à la date précise, rien ne l'indique.

[1] Voy. sur Chaudebonne notre t. IV, p. 368. Ajoutons que le duc d'Orléans le fit chevalier d'honneur de la duchesse lors de son mariage secret avec Marguerite de Lorraine. C'était un homme à la mode et de la société de l'hôtel de Rambouillet. On le rencontre dans les lettres de Voiture et autres écrits du temps.

CXXXII.

Arch. des Aff. étr. Angleterre, t. 41, fol. 208. — Mise au net.

A M. DE MENDE.

27 aoust 1626 [1].

Monsieur, je ne sçaurois assez m'estonner de la perfidie dont les Anglois ont usé envers la reyne vostre maistresse, envers la France, toute la chrestienté et eux-mesmes, puisque ceux qui violent la foy publique manquent autant à eux comme à autruy.

Je plains la misère de la reyne; je la pleure de larmes de sang et prie Dieu de tout mon cœur qu'il l'assiste par un redoublement de ses grâces [2]. Je l'espère, avec confiance en sa bonté et en sa justice; et croy que nous verrons un jour ceux qui sont auteurs d'une sy perfide barbarie porter la peine de leur crime.

Je suis bien ayse que vous aiés pris la résolution de ne partir point de là que par force, ou par le commandement du roy; cela tesmoigne vostre jugement et vostre courage. Je m'exposerois volontiers au martyre en une telle cause, où il s'agit clairement de la religion. Je n'estime pas les auteurs de vos persécutions estre assez hardis pour en procurer la gloire à ceux qui résisteront, comme vous faites, fortement à leur violence.

[1] Cette date, ainsi que le titre, a été écrite en tête, par une autre main.

[2] Nous trouvons, dans ce même manuscrit des Affaires étrangères, fol. 216, une lettre de la reine mère à sa fille, au sujet des chagrins qui l'affligent. Elle n'est point datée, mais elle appartient évidemment à cette époque, et il convient de la noter ici. Dans cette lettre, toute remplie de larmes maternelles et de conseils pieux donnés en style un peu diffus, Marie de Médicis exprime à la jeune reine sa profonde douleur; elle l'exhorte à suivre les avis du P. Philippe. Elle a été bien heureuse d'apprendre par le P. de Sancy qu'elle remplit assidûment ses devoirs de religion. La reine mère ne peut être sans crainte en sachant sa fille au lieu où elle est: « Ne prenez, lui dit-elle, ny confiance, ny plaisir de la pluspart des gens qu'on m'a dit qui vous approchent. Dieu vous préservera de leurs paroles. » Richelieu a dû être consulté pour cette lettre qu'il n'a certainement pas dictée.

Le roy envoie Mr de Bassompierre [1] pour tesmoigner le juste ressentiment qu'il a de cette perfidie, en laquelle on prendra tous les conseils que vous pouvés vous imaginer pour la dignité d'un si grand prince, et pour empescher que l'âme d'une si vertueuse princesse ne soit en hasard. Vous avés parfaictement bien faict de maintenir particulièrement son médecin et son apoticaire, afin d'empescher qu'il n'y ayt pas de facilité à exécuter un mauvais dessein sur sa personne. Sur cela, etc.

Au nom de Dieu, trouvés des inventions pour donner courage à la reyne, et l'asseurés qu'elle sera assistée et servie comme elle le sçauroit désirer [2].

Quelques jours avant la date de cette lettre, le roi avait parlé à l'envoyé d'Angleterre sur un ton où l'on sent l'inspiration de Richelieu :

« Je n'ay aucune occasion de croire que les François se soient mal gouvernez en Angleterre; et quand ainsy seroit, le roy mon frère m'en devroit faire plainte. L'on a faict une violence inouïe; l'on a rompu la foy publique et manqué à ce à quoy le contract de mariage de ma sœur obligeoit. J'envoie le maréchal de Bassompierre pour m'en plaindre et tesmoigner au roy de la Grande-Bretagne,

[1] On a vu, dans notre deuxième volume, p. 241, l'instruction donnée à Bassompierre. Il partit le 27 septembre, et revint en France à la fin de décembre. En réalité, son ambassade avait été sans succès, et, « le lendemain du jour où il quitta Londres, il fut donné un commandement secret par toute l'Angleterre d'arrêter les vaisseaux et les marchandises des Français; c'est ce que dit Richelieu dans ses Mémoires, où il parle de Bassompierre avec un mécontentement visible (t. III, p. 271). Le manuscrit cité aux sources contient, touchant la mission de cet ambassadeur, diverses pièces, parmi lesquelles nous indiquerons : « Propositions de Mr de Bassompierre..... et responses de Mrs les commissaires de Sa Majesté britannique » (13 nov. fol. 223-228). — « Escrit passé entre le maréchal de Bassompierre et les ministres du roy de la Grande-Bretagne, sur le restablissement des officiers françois près de la reyne » (du 21 nov. fol. 229). — « Mémoire envoyé par Mr de Schomberg, » où on lit : « Il faut premièrement songer à ne pas rendre la reyne d'Angleterre malheureuse en son mariage... que la reyne sa mère et le roy luy escrivent de bonne encre qu'elle se doibt accommoder aux volontez du roy son mary, et user de complaisance plus qu'elle n'a faict jusques à cette heure..... » (pièce sans date, fol. 237). — Enfin, un cahier intitulé : « *Histoire de ce qui s'est passé en Angleterre depuis le voyage de Madame jusques au bannissement des François* (fol. 247-321).

[2] Cette espèce de post-scriptum est de la main de Charpentier.

mon frère, mon sentiment. Je m'asseure qu'il réparera promptement la violence qui a esté faicte. Je le désire. Quand j'auray des nouvelles de Bassompierre, je vous diray mon sentiment, qui sera tel que vous sçavés bien que je le doibs avoir.

« En un mot, j'aimerois mieux mourir que de souffrir une indignité. » (Arch. des Aff. étrang. Ms. cité aux sources, fol. 183.) — En tête de cette pièce on lit : « Paroles dictes par le roy à M. Carleton, en l'audience qu'il eust à Nantes le 22 aoust 1626. »

CXXXIII.

Arch. des Aff. étr. France, t. 64, pièce 43*. — Copie.

JUGEMENT DU CARDINAL,

SUR LES PROPOSITIONS DE M. LE GARDE DES SCEAULX [1].

Décembre 1626.

Toutes ces propositions sont fort bonnes, mais elles feront que l'assemblée durera jusques à Pasques; et il semble qu'on les peut comprendre en un mot, ensuite duquel elles recevront force de cette assemblée, sans y estre particulièrement expliquées. Outre qu'il importe à Sa Majesté de ne faire rien résoudre qui ne soit exécuté au mesme temps, ce qui faict qu'il faut s'abstenir de beaucoup de choses qui sont à désirer, mais non à espérer, ny à faire en cette saison.

Il y auroit encore plusieurs autres propositions à faire en l'assemblée; mais d'autant que la pluspart ont esté proposées en celle tenue à Rouen en l'an 1617, et qu'il y a advis de la compagnie sur icelles, il suffit que celle qui subsiste maintenant supplie le roy de faire exécuter les advis qui luy furent donnez à Rouen en temps convenable à iceux, selon que Sa Majesté le jugera à propos.

[1] Le titre est écrit de la main de Richelieu, sur un petit feuillet qui précède cette pièce. Elle n'est point datée, et elle se trouve dans un volume où, avec quelques pièces de 1632, on en a mis pêle-mêle beaucoup d'autres sans date, classées sans examen, et qui ne peuvent appartenir à la même année. L'assemblée des notables dont il s'agit doit être celle qui s'ouvrit en décembre 1626. Les sages réflexions du cardinal s'appliquent à des propositions du garde des sceaux Marillac, lesquelles sans doute n'ont pas été conservées.

Il faut cependant proposer le remède aux rébellions [1]; celuy des larcins des financiers, résidences des évesques et curez, augmentation du revenu des cures.

Faut raccommoder l'article des grands jours [2].

ANNÉE 1627.

CXXXIV.

France, t. 64, pièce 44. — Copie de la main de Le Masle [3].

ALLOCUTION.

[...Janvier 1627.]

Messieurs, jusques à présent je suis venu en vostre assemblée de la part du roy, pour vous faire sçavoir ses bonnes intentions et vous

[1] La pièce 42e du même manuscrit, intitulée : « Touchant le repos de l'Estat, amas d'armes, armement et levées, factions et conjurations, » satisfait à cet article. C'est une mise au net de trois pages, soigneusement écrite : La fréquence des rébellions doit être réprimée ; on invoque à ce sujet les avis de la dernière assemblée tenue à Rouen. Défense aux particuliers de communiquer avec les ambassadeurs étrangers. Renouveler la sévérité des anciennes ordonnances. Dans les articles suivants sont énoncés les cas qui constituent le crime de lèse-majesté, de rébellion, et, parmi ceux qui sont châtiés pour ces crimes, on comprend les calomniateurs, auteurs de libelles diffamatoires et ceux qui les sèment. A la fin de la pièce on lit : « Sa Majesté demande, sur ces propositions, l'advis de l'assemblée. »

[2] La pièce 41e mérite également d'être notée comme un indice de l'esprit qui animait alors une bonne partie de la noblesse; elle doit aussi appartenir à l'année 1626, quoiqu'elle porte en tête, comme les deux autres, le millésime 1632, écrit au crayon, et sans doute pour ce faux classement que nous venons de signaler. Elle est intitulée : « Articles que présentent au roy les notables du corps de la noblesse. » Elle remplit cinq feuillets et est divisée en vingt-deux articles : le premier demande l'abolition de la vénalité des charges; le second établit que les nobles méritent la préférence pour les charges les plus élevées. Ne donner certains bénéfices ecclésiastiques qu'à ceux dont la noblesse est bien prouvée ; diminuer le nombre des colléges pour la bourgeoisie, etc. Toute la pièce a pour but de reconstituer la noblesse qui dépérit. On y propose la création d'un ordre de Saint-Louis.

[3] Nous avons donné, dans le second volume, la harangue prononcée par Riche-

conjurer à les suivre. Maintenant vos désirs et les commandemens de Sa Majesté m'y donnent entrée d'une autre sorte, puisque c'est pour seconder vos louables desseins et conspirer avec vous à former des advis utiles à cet estat, pour estre portez de vostre part au roy. Il semble d'abord que ces fonctions ayent quelque chose de contraire; mais en effect, il n'est pas vray, puisque vos intentions, les volontés du roy et le bien de cet estat ne sont qu'une mesme chose.

Je ne viens pas icy, Messieurs, pour vous entretenir à l'advenir d'aucuns discours, mais bien pour soubsmettre mes pensées aux vostres, suivre vos bonnes ouvertures et obéir à ce qu'il vous plaira m'ordonner.

Le roy attend vos advis avec impatience. Le bien de cet estat requiert que vous les donniés promptement. Le temps presse, la nécessité parle et me faict taire, puisque sa voix est plus forte que celle de tous les plus éloquens humains du monde.

NOTA.

[Un peu après le 22 juin 1627.]

On a pu lire, dans notre second volume (p. 478 et 479), deux lettres de Richelieu au sujet de la condamnation de Boutteville. Nous avons à ajouter ici quelques lignes. Le Parlement usa, à l'égard des condamnés, de quelques adoucissements dont le cardinal se plaignit vivement, et ce qui le mécontenta surtout, c'est qu'on fit différer l'exécution jusqu'au lendemain, afin de donner aux familles des condamnés le temps d'implorer la clémence du roi. Nous avons rencontré aux Affaires étrangères [1] une note pleine d'amertume contre les magistrats. C'est une pièce de la main de Charpentier, avec quelques mots de l'écriture de Richelieu, qui a mis au dos : « Touchant le Parlement au garde des sceaux. » Et on lit à la marge : « Renvoyés-moi, s'il vous plaist, mon billet par le porteur. » Ce qui explique comment nous l'avons trouvé parmi les papiers du cardinal.

lieu le jour de l'ouverture de l'assemblée (p. 297) et la courte allocution accompagnant les propositions envoyées par le roi (p. 315); les premiers mots de cette pièce montrent qu'elle est postérieure aux deux autres; nous la plaçons au mois de janvier. Comme la pièce précédente, elle est fautivement classée dans le tome 64.

[1] France, t. 64, fol. 45.

Les réflexions que fait ici Richelieu, il les a conservées dans ses Mémoires[1], où il les attribue, en quelque sorte, au roi. La pièce des Affaires étrangères commence ainsi :

« Le procéder du Parlement est insupportable.

« Ils justifient leurs bons desseins en toutes occasions..... »

Et on lit dans les Mémoires :

« Le roi trouva ce procéder insupportable, et remarqua qu'ils faisoient paroître leurs mauvais desseins en toutes occasions..... »

Cette autre phrase : « Je vous avoue que le Parlement mérite une touche; reste à voir comme il la faut donner », devient, dans les Mémoires : « Qui ne voit que le Parlement mérite une touche, si la bonté du roi ne le retenoit de la lui donner. »

Notons encore que cette petite phrase : « Il fait bon estre parent de Mr de Mesme[2], » est ajoutée sur le manuscrit original, de la main de Richelieu.

C'est aussi une pièce digne d'être lue que la réponse du roi à une supplique du duc de Montmorency en faveur de son cousin. Il n'est pas douteux que cette réponse du roi ne soit l'œuvre de Richelieu. Le lecteur la trouvera dans le tome XIII du *Mercure françois* (p. 422), à la suite de la lettre du duc de Montmorency.

CXXXV.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 8, pièce 107[3].

OBSERVATIONS DE RICHELIEU

SUR UNE LETTRE DE M. DE SAINT-CHAMOND À M. D'HERBAULT ET SUR LE PROJET DE RÉPONSE DE CE SECRÉTAIRE D'ÉTAT.

26 décembre 1627[4].

Les deux pensions sont nécessaires.

Le comte Strigio s'est tellement déclaré François qu'il ne s'en peut plus desdire.

[1] Édit. Petitot, t. III, p. 302-303.

[2] « Ils osèrent absoudre la mémoire du mort, » dit Richelieu dans sa note. Ce mort était Bussy-d'Amboise, qui, comme on sait, fut tué par Deschapelle dans le duel à six de Boutteville. Il était fils de la femme du président de Mesmes.

[3] Dans le manuscrit cette pièce est classée, par erreur, après celle qui est datée des 30 et 31 décembre.

[4] Ces réponses marginales sont de la main de Richelieu. — Nous avons déjà dit que, dans les premières années de son ministère, le cardinal laissait au secrétaire

M. de St-Chamond seroit d'advis, pour le confirmer en cette affection, que Sa Majesté l'honorast d'une pension qui lui fust effectivement payée[1], et de faire payer aussy celle du comte Gazaldo, qui n'est que de 600 escus.....

Cela est nécessaire.

Il est d'advis que le roy écrive fortement à M. de Nevers, pour s'accorder avec Mr de Savoie, lequel, sans cette espérance, fera la guerre au Montferrat; et les Espagnols, sur cette occasion, voudront l'envahir soubs prétexte de le deffendre.......

La mort du duc de Mantoue arriva la nuit du 25 décembre. Le duc de Réthelois espousa la princesse à mesme temps et auparavant que l'on en peust donner advis à Mr de Savoye et à la duchesse de Mantoue. Toutes choses sont bien disposées de ce costé là, attendant l'arrivée de M. de Nevers.

Cela est juste.

Mr de Saint-Chamond demande son deuil et sa pension de l'année passée.....

Il faut escrire au grand duc par nécessité.

[2] J'estime que, pour respondre à cette depesche, il fauldra suivre le mémoire que Mr de Nevers a envoyé. Sçavoir s'il y a quelque chose qui empesche d'escrire au grand duc, parce que l'article dud. mémoire n'est point approuvé de monseigneur le cardinal?

d'État des Affaires étrangères une assez grande part dans la rédaction des pièces diplomatiques; mais, dans tous les cas de quelque importance, il était consulté, et les dépêches étaient soumises à sa révision; aussi le mot «reveue» se trouve assez souvent au bas de la minute des dépêches de ce temps-là. Nous donnons, dans cette pièce et dans la suivante, un spécimen de la manière dont ce travail se faisait. Nous ne conservons de la lettre de Saint-Chamond, ainsi que de celle de Marini ci-après, que les passages auxquels se rapportent les apostilles du cardinal. On a vu que M. de Saint-Chamond était alors envoyé extraordinaire à Turin.

[1] On sait que, sous Louis XIII, les brevets de pension étaient assez fréquemment un titre sec.

[2] Ce qui suit est le projet de réponse, écrit au bas de la lettre de Saint-Chamond, et soumis au cardinal par le secrétaire d'État.

Il faut escrire, comme il est dict ci-dessus[1], à M. de Savoye, et commander à Saint-Chaumond qu'après avoir eu parole de Mr de Nevers pour l'accord, il se transporte en Savoye et advertisse de ce qu'il estimera à propos.

Sçavoir de quelle sorte on escrira au duc de Savoye, si le roy se vouldra mesler de ceste affaire, pour donner quelque contentement aud. duc et adoucir l'aigreur où il est, de crainte qu'il ne s'unisse avec les Espagnols. . . . . ou si on laissera cette négociation à faire aud. sr duc de Nevers et à Mr de Saint-Chamond ?

Il le faut faire puissamment.

Escrire aud. sr de Nevers suivant ceste résolution et le presser d'accorder ces différens pour le mal qui en pourroit arriver ?

Il suffit de les prier d'intervenir en cette affaire pour empescher qu'elle ne trouble le repos d'Italie, comme Sa Majesté le veut faire.

Escrire à Venise et sçavoir si l'on fera instance à la Seignerie d'envoyer de leurs forces s'ils en sont requis ?

Il fault attendre la fin de l'affaire de Gennes[2].

Je n'estime pas que l'on trouve à propos d'escrire aux Genevois (Génois), pour la délivrance du sr de La Grange, et qu'il sera plus expédient d'attendre la fin de l'affaire dud. duc avec eux.

Ce voyage méritte bien un homme exprès et entendu, capable de destremper l'amertume de l'esprit de M. de Savoye par belles parolles et promesses de l'intervention du roy.

Sçavoir si l'on envoiera un homme exprès à M. de Savoye, ou seulement à Mariny ?

[1] Nous venons de dire que cette pièce est classée dans le manuscrit après celle du 30 ; c'est ce que signifie le mot *ci-dessus*. Richelieu renvoie à l'apostille de ladite pièce ci-après, p. 596, deuxième observation marginale.

[2] Nous notons ici une pièce, corrigée de la main de Richelieu, où le cardinal s'occupe des affaires entre Gênes et la Savoie. (Arch. des Aff. étrang. Gênes, t. I, fol. 76 ; sans date, classée entre septembre et octobre.)

CXXXVI.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 8, pièce 106. —
Les observations marginales sont de la main de Richelieu.

RÉPONSES DU CARDINAL
A DIVERS POINTS SOUMIS AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT D'HERBAULT,
PAR M. MARINI, AMBASSADEUR DE FRANCE EN ITALIE[1].

30 et 31 décembre 1627.

Cet article est d'importance.

Mr le comte de Soissons se resoud de faire quelques levées pour Sa Majesté, doibt escrire au roy pour luy permettre de les faire en France, donner ses régimens à Montauban, Saint-André, Blacons, au comte de la Suze et au baron de la Frette, qui commande le régiment de ses gardes, composé de 600 François et autant de Suisses. L'on parle qu'il lève aussi quelque cavalerie en Dauphiné.....

Il est bon.

Led. sieur Marini estime à propos que le roy tesmoigne à Mr de Savoie que le siége de la Rochelle ne l'empeschera de donner les ordres nécessaires pour le duché de Mantoue.....

Il est à propos de mander à Mr de Savoye que le roy veut promptement faire cet accort.

Son Altesse luy a faict dire que le roy est informé de tout ce qui touche l'accommodement du Montferrat avec M. de Nevers, et que Sa Majesté peut faire résoudre un prompt accord. Pour l'offense dont le duc prétend réparation, un petit avantage le pourra adoucir.

Le roy doibt respondre qu'il est bien fasché que la mort de Mr de Mantoue ayt

Mr de Savoye escrit au roy; il se plainct du mariage précipité et forcé de la princesse sans consentement de sa mère et de

[1] Voyez la note 2 de la page 595.

prévenu l'accord qu'il vouloit faire entre Mr de Savoye et luy.

Que cet accident n'empeschera pas qu'il ne travaille puissamment à cet accord, et ce d'autant plus volontiers que l'occasion le requiert. Qu'il s'y employera chaudement, et escrit pour cet effect à M. de Nevers [2].

luy, ce qui touche son honneur et sa réputation; doibt espérer en cette occasion toute protection de Sa Majesté. Il en poursuivra de luy-mesme sa satisfaction, et espère que Dieu favorisera ses droits [1].

ANNÉE 1628.

CXXXVII.

Arch. des Aff. étr. Angleterre, t. 42, fol. 209.

A M. DE BULLION.

[Commencement de 1628.]

M. de Bullion sçaura, incontinent la présente reçue, la continuation de la malice de Scaglia [3].

[1] Voyez p. 596, troisième paragraphe de la pièce 134.

[2] Richelieu, sans barrer ce nom, a écrit au-dessus: Mantoue.

[3] La pièce qui suit celle-ci dans le manuscrit, cotée 210, est la copie d'une lettre adressée à l'abbé Scaglia par son frère, lettre interceptée et que le cardinal fit déchiffrer. Elle apprenait que Scaglia continuait à desservir la France dans l'intérêt de la Savoie et de l'Angleterre. On a vu que cet abbé piémontais s'est mêlé, en toute occasion, aux intrigues ourdies contre la France et contre le cardinal. Deux années avant la date de cette lettre, il était déjà en Angleterre, et Richelieu, dans ses Mémoires (III, 146), disait : «Scaglia vivoit en Angleterre, non comme ecclésiastique, mais comme vêtu de cour, ni comme catholique, mais refusant absolument de s'employer à faire plaisir à aucun d'eux, et en ses discours les scandalisa beaucoup.» A ce moment Richelieu le trouvait dans la conspiration de Chalais.

Launay R [Razilly], estant prisonnier en Angleterre, prit familiarité avec luy, et led. Scaglia luy fist cognoistre plusieurs mescontentemens vrais et réels qu'il avoit de Buckingham.

En partant il le pria de sçavoir si le roy, la reyne et Calori[1] estoient tellement irréconciliables avec luy, qu'il ne peust jamais espérer leurs bonnes grâces[2].

Il offroit de les servir, qu'il savoit le secret des Anglois qu'ils abandonneroient la Rochelle si on tenoit à en faire une condition de la paix. Qu'on envoyoit Aquin en France sous prétexte de ramener les prisonniers, mais en effet pour sonder certaines dames de France, si on vouloit la paix ou la guerre; et qu'il estoit vray que toute cette affaire n'estoit qu'une passion de Bukingham. . . . . Il avoit gagné quelques-uns de ses confidents; que si on luy envoyoit à lui Scaglia un homme comme estant au comte de Verrue, « il manderoit tout l'estat d'Angleterre et ce qu'ils pourroient faire contre nous. » Le cardinal voulait surtout être informé de ce qui concernait le secours que les Anglais devaient envoyer à la Rochelle. Quand on sut ce qu'on voulait savoir, on ne donna point de suite à cette intervention. — Le cardinal continue :

J'estime qu'après le retour du courrier d'Arsens, il faut rompre tout commerce avec ces gens-là, qui impudemment disent des mensonges pour des vérités, et ne taschent de faire aucun establissement que par leur perfidie. M. de Bullion prendra garde que les Anglois, sous prétexte de la négociation avec Arsens et de cette supposition de Razilly, ne donnent impression en Espagne qu'on veuille entendre à la paix.

[1] Le cardinal.

[2] Notons ici une *relation* donnée par Launay-Razilly à son retour d'Angleterre, datée du 1er février 1628. Nous la trouvons, écrite de la main de Bouthillier, copiée sans doute sur l'original, dans le volume d'Angleterre cité aux sources, fol. 207.

CXXXVIII.

Archives de Condé, communication de Mgr le duc d'Aumale. — Original.

SUSCRIPTION :

A MONSIEUR MONSIEUR LE PRINCE.

5 janvier 1628.

Monsieur,

J'ay reçeu deux de vos lettres et un grand mémoire auquel je feray response, par la première voye, de poinct en poinct[1].

Le roy est fort content de vostre procédé, et ne doute pas que vous n'avanciés ses affaires au pays où vous estes, ainsi qu'il le peut désirer.

Sa Majesté vous dépesche, sur une occasion que vous verrés, à quoy je m'asseure que vous pourvoierés promptement. Le mal dont elle vous escrit estoit certainement prémédité et résolu; vous sçaurés bien apporter le remède et pénétrer quels pouvoient estre les autheurs d'une telle entreprise, ce que nous ne voyons pas d'icy. Vous conduirés le tout, s'il vous plaist, secrètement.

Mr de Chamblay aura son voiage comme vous le désirés. Il le mérite bien.

Le reste de la lettre est relatif à une place de conseiller honoraire que Mr le Prince demandait pour Mr d'Alby, et à l'élection présumée de Mr de Mende comme député [aux États] de la province de Bourges[2].

[1] Nous n'avons ni ce mémoire ni la réponse.

[2] Pendant que le cardinal semblait uniquement attaché au siége de la Rochelle, les affaires générales du royaume étaient pour luy le sujet de grandes préoccupations. « Sa Majesté, qui en étoit en peine, dit Richelieu, commanda au cardinal, au commencement de janvier, de l'entretenir de l'état présent de toutes ses affaires et lui en dire son avis. Pour lui obéir, il lui dit, etc. » Et le cardinal fait, dans une douzaine de pages, un remarquable exposé de la situation du royaume au commencement

CXXXIX.

Vers la fin de janvier 1628.

Nous avons donné à cette date (p. 12 de notre troisième volume) une lettre de Richelieu à M. du Fargis, au sujet de laquelle nous devons ajouter quelques éclaircissements :

En commençant l'entreprise de la Rochelle, le cardinal avait bien prévu qu'il pourrait rencontrer l'Angleterre comme auxiliaire des Huguenots, et il avait songé, malgré ses répugnances, à nous ménager, pour cette conjoncture, l'alliance de l'Espagne, alliance que le comte d'Olivarès semblait d'ailleurs désirer ardemment, ainsi que le mandait notre ambassadeur à Madrid, le comte du Fargis. Pour plaire à la reine mère, et aussi dans la pensée qu'il pouvait être avantageux d'employer en cette affaire un négociateur sincèrement partisan de l'alliance espagnole, il choisit le P. de Bérulle : « Le cardinal lui commit la charge d'écrire au Fargis, et lui donna la charge particulière de ce traité. » (*Mém. de Richelieu*, III, 287.) Nous trouvons dans le tome XV des manuscrits d'Espagne aux Affaires étrangères plusieurs pièces de la main du P. de Bérulle, notamment un mémoire intitulé : « Raisons à considérer devant que de faire l'union de France et d'Espagne contre l'Angleterre [1] » (fol. 22). Et il envoya à l'ambassadeur un projet de traité dont la minute

de 1628* (p. 2-13 du t. IV des *Mémoires*, éd. Petitot). En rapprochant de la présente lettre, où rien n'est expliqué, un passage de cet exposé, nous comprenons qu'il s'agit des protestants et du midi de la France : « Le principal du dedans du royaume, disait Richelieu, étoit de pourvoir à Valence et au Puy; qu'il étoit aisé pour le Puy, puisque c'étoit le gouvernement de Languedoc; qu'il falloit avertir Mr le Prince et le duc de Montmorency, et les commettre pour y mettre ordre » (p. 4), et un peu plus loin : « Le prince de Condé, que l'année précédente le roy avoit dépesché en Guyenne et en Languedoc pour commander ses armées, arriva à Toulouse le 18 janvier, accompagné des ducs de Montmorency et de Ventadour. Le duc d'Épernon s'y étoit rendu un jour auparavant (p. 21). »

[1] Il faut noter ici une pièce assez curieuse (ms. précité, fol. 304), en tête de laquelle le cardinal a écrit de sa main : « Esclaircissement sur le pacte faict, en 1626, entre les deux couronnes, contre Angleterre, lequel a esté commencé en janvier 1628, au passage des marquis Spinola et Lleganès, et achevé le 8e juillet 1628. » On y remarque cette clause : « Il est du tout convenable que chacun des deux roys retienne et fortifie un port en Angleterre qui soit à leur bienséance. » Cette pièce est incomplète, les quatre derniers paragraphes y sont indiqués seulement par les premiers mots de chacun,

* Comparez avec ce tableau celui que traça Richelieu quatre mois après. (Notre tome III, p. 77 et suiv.)

est conservée dans le même ms. (fol. 23), accompagnée d'une pièce en copie, au dos de laquelle Richelieu a mis : « Lettre escrite par M. de Bérulle à M. du Fargis » (fol. 26). Le comte du Fargis fit le traité, et, selon sa coutume, sans égard aux instructions qu'il avait reçues[1]. « Le Fargis, peu caut et fort chaud en ses désirs, se laissa tromper à ces belles paroles (un discours d'Olivarès), et signa, le 20 mars 1627, un traité... (ici l'explication des défauts de cet acte diplomatique). Bien que le roi n'eût pas le traité agréable en cette manière-là, qui n'étoit celle qu'il avoit proposée, et que son ambassadeur, qui pour la troisième fois étoit retombé en pareille faute, méritât punition, néanmoins S. M. ratifia le traité le 20 avril; ce que le roi d'Espagne fit aussi de sa part. » (*Mém.* III, 286.) Cependant le bon P. de Bérulle adoucit de son mieux le reproche, et, en envoyant cette ratification, donnée à contre-cœur, il lui dit : « Je suis bien marry d'estre obligé de continuer envers vous notre style ordinaire de plainte et de blasme de vostre facilité à signer oultre les ordres qu'on vous envoie... » La pièce n'est pas signée, mais elle est de la main du P. de Bérulle (fol. 58). Cependant les Espagnols ne tenaient pas leurs promesses, et l'empereur menaçait notre frontière, par une entente secrète, mais assez évidente, avec l'Espagne.

« Le cardinal de Bérulle eut commandement d'en écrire au Fargis, » disent encore les Mémoires de Richelieu (III, 381), et nous avons cette lettre dans notre manuscrit d'Espagne, fol. 115, à la date du 28 septembre. Le cardinal de Bérulle, dans sa parfaite loyauté, et un peu revenu de sa prévention en faveur des Espagnols, écrit : « Les avis de toutes parts disent que l'empereur approche et veut attaquer Verdun, c'est-à-dire l'Hespaigne, sous le nom de l'empereur... et ce seroit une tromperie insigne, peu honorable à l'Hespaigne. » Cependant Richelieu, avec la patience d'un politique habile, restait ferme dans sa résolution de ne pas rompre avec les Espagnols : « Toutes ces choses, mandait-il, faisoient assez clairement voir la duplicité avec laquelle ils procédoient, et le peu de sincérité en leur union avec nous; mais néanmoins, il nous étoit à propos de le dissimuler pour lors. » (*Mém.* t. IV, p. 33.) C'est dans cette disposition qu'il écrivit la lettre imprimée dans notre troisième volume, p. 12, dont la minute, de la main de Charpentier, est conservée dans le tome XV, fol. 133, des mss. d'Espagne.

écrits de la main de Richelieu; mais une copie entière se trouve dans le même manuscrit, fol. 147.

[1] Il est conservé aux Aff. étr. ms. précité, à la date du 20 mars, fol. 43.

CXL.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 8, pièce 122. —
Minute de la main de Charpentier.
Bibl. imp. Fonds Béthune, 9327, fol. 66. — Copie.

INSTRUCTION DE M. DE GURON

S'EN ALLANT EN PIEDMONT[1].

23 février 1628.

Le s^r de Guron, après avoir parlé avec Mr de Savoye de l'affaire de Mantoue, dont M^r d'Herbault a dressé une particulière instruction que je n'ay peu voir pour estre accablé d'autres affaires, doit représenter. . . . .

Ces lignes ont été effacées, et la pièce continue telle que nous l'avons donnée dans notre 3e volume (p. 70), d'après une pièce conservée dans les manuscrits de Béthune. Nous ne la reproduirons donc pas ici; mais nous notons la pièce des Affaires étrangères, que nous ne connaissions pas alors, parce qu'elle donne lieu à quelques observations.

D'abord les lignes effacées nous fournissent la preuve que cette instruction est l'œuvre tout à fait personnelle de Richelieu, et qu'au contraire le cardinal n'a pris aucune part à une première instruction, datée « du camp d'Aytré, devant la Rochelle, le 16 janvier, » laquelle est l'œuvre du secrétaire d'État des Affaires étrangères, et qui n'a pas même été revue par Richelieu. Cette première instruction se trouve dans le même manuscrit des Affaires étrangères, pièce 128. C'est une mise au net de la main d'un commis; l'original avait été signé de la main du roi.

Quant à cette seconde instruction, faite par Richelieu, il semblerait, en s'en rapportant à la minute imprimée dans notre 3e volume, que la pièce ne serait pas terminée; après la phrase finale, « led. s^r de Guron agira avec M^r le prince de Piedmont tout ainsy qu'avec Mr de Savoye, » cette minute met les premiers mots d'une autre phrase : « Quant à M^r le comte. . . . . » mais ces mots n'appartiennent pas à la lettre du 23 février; ils sont le commencement d'une autre

[1] Cette annotation, écrite au dos de la minute et de la même main que la pièce, nous donne aussi la date.

dépêche[1]; la pièce imprimée dans notre 3e volume est donc entière; seulement il faut rectifier la date du 19 avril qu'on lit dans le manuscrit de Béthune; celle que donne la minute des Affaires étrangères, le 23 février, est la bonne. Nous constatons, par une lettre que Saint-Chamond, déjà envoyé en Italie, écrivait au secrétaire d'État d'Herbault, que Guron arriva le 28 mars à Turin, où son arrivée était annoncée, et il était même en retard.

On vient de voir que Richelieu se plaignait de l'accablement des affaires. Il était alors au camp devant la Rochelle. Toute cette année 1628 fut singulièrement laborieuse: outre le siége de la capitale du parti protestant, siége qui était la grande affaire de ce temps-là, les affaires d'Italie avaient aussi une haute importance, à cause de l'ouverture de la succession de Mantoue. Le marquis de Saint-Chamond y avait été envoyé, comme ambassadeur extraordinaire, dans la prévision de la mort du duc Vincent, qui cessa de vivre vers la fin de 1627, sans laisser d'héritier direct. Le vieux et rusé duc de Savoie, Carlo-Emmanuele, donnait surtout dans ces circonstances beaucoup d'inquiétude à Richelieu: malgré les liens de famille qui devaient l'attacher à la France, il était tout Espagnol, et il convoitait une partie de la succession de Mantoue, le Montferrat. Son âpre ambition, sa politique tortueuse, exigeaient de la part de la France les plus actives et les plus vigilantes précautions. Aussi, non content d'avoir adjoint le marquis de Saint-Chamond à l'ambassadeur ordinaire, le sieur Marini, on envoya M. de Guron, et quelques mois après un quatrième agent, le commandeur de Valençay. (Voy. ci-après, aux Analyses, date du 22 décembre.) Ce tome VIII, de Turin, contient les dépêches de ces quatre diplomates.

CXLI.

Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.

SUSCRIPTION :

A MONSIEUR MONSIEUR LE PRINCE.

9 avril 1628.

Monsieur,

Je vous envoye un mémoire que je viens de recevoir présentement de Mr le mareschal de Schomberg, qui est allé en Limosin pour dissiper quelques factions qui s'y font. J'en ay envoié autant à Mr d'Es-

[1] Il est probable que le cardinal en aura donné la matière à Bouthillier, et que c'est l'instruction datée du 11 mars, dont nous avons fait mention dans la note de la page 70 de notre 3e volume.

pernon, avec advis de se saisir de ceux qui se préparent, dans son gouvernement, à desservir le roy. Les affaires sont icy en estat que si la Rochelle n'est secourue dans deux mois au plus tard, le roy en sera le maistre. Vous pouvés croire qu'on n'oubliera rien de ce qui est possible au monde pour empescher ce secours. Cependant, comme il ne faut respondre d'aucun événement, j'estimerois, Monsieur, qu'il seroit à propos que vous ne vous engageassiés à aucun siége que le mois de may ne soit passé, afin que vous soyés en estat de courre sus à Mr de Rohan, en quelque lieu qu'il veuille aller pour se joindre à ceux qui se préparent pour y grossir son corps. J'espère que, par ce moien, on dissipera les desseins des factieux, et que Sa Majesté viendra à bout de ses desseins. Quoy qui arrive, quand la Rochelle seroit secourue, je vous supplie de croire que Sa Majesté l'aura; puis qu'elle est résolue, quand le siége devroit durer des années entières, de ne l'abandonner point qu'elle ne soit maistresse de cette ville rebelle. Le roy arrivera dans huit jours icy, où il trouvera toutes choses en estat de luy donner du contentement.

Je vous suplie de croire que j'en recevray tousjours un très-particulier lorsque j'auray lieu de vous servir et vous faire cognoistre que personne n'est plus véritablement que moy. . .

Depuis ma lettre escrite, j'ay reçeu la vostre du 2e de ce mois. Pour response, je vous diray que Mr Defossé ne fera nulle difficulté de vous bailler les régimens de Picardie et Normandie, en retenant six ou sept compagnies de chacun, à son choix. Vous jugerés bien, Monsieur, que ceux qui gardent des places et en doivent respondre au roy, doivent avoir particulière confiance en ceux qui leur sont donnés pour leur aider à les conserver. Quant aux estrangers de la descente desquels on vous menace, je ne croy pas qu'ils vous facent grand mal; bien est-il vray qu'on dit que Mr de Savoye s'est accordé avec les Espagnols pour att. . . . . le Montferrat, et que Mr le comte et le prince Thomas sont passés de Piedmont en Savoye. Le roy s'est résolu, à telle fin que de raison, de faire lever vers le Daulphiné 8,000 hommes et 600 chevaux. Incontinent que le roy sera arrivé icy,

je ne manqueray pas de luy parler du régiment de monsieur vostre fils[1] et vous en faire response,

Monsieur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

Ce 9 apvril 1628.

CXLII.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 8, pièce 258. —
Minute de la main de Charpentier.

[A M. DE GURON[2].]

[19 avril 1628.]

Vous me mandés que la paix est ès mains du roy, qu'on peut attacher pour jamais M. de Savoye et Mrs ses enfans à la France, et qu'on peut tirer Mr de Mantoue de l'affaire où il est avec son contentement. Les moyens que vous proposés pour gaigner M. de Savoye, par lequel le reste doit réussir, selon que vous me l'escrivés, est de l'asseurer du tiltre qu'il désire, et luy donner non avant que l'affaire soit faicte, mais après qu'elle sera effectuée.

Vous représentés que M. de Savoye peut faire ce qu'il propose avec son honneur sauve, en ce qu'il a faict un traitté avec Gonzalve, par lequel il est porté que, s'il ne demeure dans les termes d'iceluy, M. de Savoye s'en peut retirer.

Vostre lettre veut dire de plus, à mon advis, que, pour venir à cette fin, il faut que le roy arme en Daulphiné comme il faict; que sur cela M. de Savoye tesmoignera de l'apréhension d'estre attaqué, et demandera secours. Si Gonzalve luy accorde, le siége de Casal sera levé; et s'il luy refuse, M. de Savoye sera libre de faire ce qu'il plaira au roy pour contraindre à le lever par force.

Voilà le sens de vos dépesches, à mon advis.

Pour y respondre je vous diray que quand M. de Savoye aidera à

[1] Le futur grand Condé, qui avait alors six ans et demi.

[2] Pour la suscription et la date que nous suppléons ici, voyez la note, page 610

continuer la guerre en Italie, et à dépouiller M. de Mantoue, il aidera à sa ruine luy-mesme, ayant trop d'expérience et de jugement pour ne cognoistre pas la foy des Espagnols, pour ne sçavoir pas ce qu'ils ont faict à Naples, et enfin ne voir pas clairement que la fin de la ruine de M. de Mantoue est le commencement de la sienne.

Si l'Allemagne, si les Grisons, si les Suisses et le reste des princes d'Italie sont depossedez de leurs estats, je ne sçay sur quel fondement M. de Savoye s'imagineroit pouvoir subsister.

Je laisse toutes ces considérations à part pour vous dire que le roy aime M. de Savoye, et l'a tousjours aimé; que ses intérests sont autant à le conserver comme ceux d'Espagne à le perdre, qu'en mon particulier je l'honore, mais qu'il est vray que toutes les descouvertes qu'on a faictes depuis un an du peu d'affection que luy et MM. ses enfans tesmoignoient vers la France, ont empesché que S. M., et par conséquent ses serviteurs, y peussent prendre confiance.

Maintenant ils vous ont avoué ouvertement la mauvaise disposition où ils ont esté pour prester l'oreille à toutes choses contraires à la France et à ceux qui servent le roy, et asseuré de vouloir servir le roy et aimer ses créatures; cette franchise a faict que S. M. s'est résolue de bon cœur d'oublier tout le passé, et entendre aux ouvertures qu'ils vous ont faictes.

S. M. demeure d'accord, si M. de Savoye et Mrs ses enfants se veulent attacher à la France pour toujours, de leur donner le tiltre de roy, à condition qu'elle ne s'en déclarera point qu'après que la paix sera faicte en Italie, et l'affaire de M. de Mantoue terminée, qui est ce que vous proposés, et qui est nécessaire, de peur qu'il semblast que ce que le roy fera par bonne volonté, il le fasse par nécessité de ses affaires.

Pour la seureté, le roy, dès cette heure, donne sa parole à M. de Savoye, la reyne sa mère l'engagera à madame la princesse de Piedmont; et si M. de Savoye estime qu'une créature de sy grand prince doive estre meslée avec ses maistres, je luy donne, par commandement du roy, la mienne, que ce que je dis sera effectué.

S'il doute de ce que je vous mande, qu'il envoye quelqu'un en

poste, le roy luy donnera parole de roy, la reyne fera le semblable, et leurs serviteurs s'y engageront nettement.

Sur ce fondement il faut travailler sans délay.

Si M. de Savoye veut effectuer ce que vous m'avés mandé de sa part, il est nécessaire qu'il commence à demander le secours qu'il vous a proposé à Gonzalve, tesmoignant avoir apréhension des troupes du roy, et qu'en cas de reffus signe promptement l'accord avec M. de Mantoue, aux conditions de Trin et des douze mil escus de rente sur le Montferrat. A quoy le roy modérera M. de Mantoue[1]; après quoy le roy joindra ses forces avec M. de Savoye pour délivrer M. de Mantoue des armes qui le veulent perdre.

C'est à vous de voir si Leurs Altesses veulent exécuter de bonne foy tout ce qu'ils vous ont promis; car, en ce cas, je vous asseure qu'on ne manquera à un seul point en ce que dessus. Je m'asseure qu'ils croiront qu'estant près du roy comme je suis, je ne leur en donnerois pas ma parole, comme je fais, par commandement, pour leur manquer.

Au reste, la reyne désire sy passionnément avoir trois filles reynes, que cette considération[2] est merveilleusement puissante vers le roy.

Cette union se faisant, il la faut faire à chaux et à ciment, pour qu'elle dure à jamais; et partant, il seroit à propos, pour regarder les conditions plus estroites qu'il faudroit establir, que M. de Savoye envoyast un homme icy, confident tout à fait, avec lequel nous peussions ajuster toutes choses.

Ma pensée seroit que cet homme ne fust pas un ambassadeur extraordinaire, mais un gentilhomme envoyé sur le suject de l'ombrage que M. de Savoye doit prendre des trouppes de M. de Créquy; nous ajusterions avec luy la lettre qui sera faicte pour le tiltre, les moyens pour faire que le pape suive et authorise ce que nous aurons faict; et, en effect, on fera tout ce qui sera possible en ce sujet pour l'avantage de M. de Savoye.

[1] Ce mot est en partie déchiré dans le ms.

[2] La portion de phrase qui suit le mot « considération » a été barrée sans qu'on ait rien mis à la place.

Cet envoy ne doit pas arrester l'exécution de ce que M. de Savoye vous a proposé; car, dès cette heure, je vous donne ma parole qu'il aura le tiltre qu'il désire, pourveu qu'il exécute ce qu'il vous a proposé, et l'estat des affaires ne peut souffrir de délay. Mais le voyage d'un tel homme est nécessaire pour establir ce qui peut lier à jamais Leurs Altesses avec la France, et empescher qu'elles et nous ne puissions plus avoir soupçon les uns des autres.

Leurs Altesses verront que, s'attachant au roy, je le serviray puissamment; vous sçavés ce que valent mes paroles, et elles le cognoistront par effect.

Je vous envoye une lettre du roy pour M. de Savoye qui vous donne toute créance.

Pour cognoistre si M. de Savoye marche de bon pied, vous considérerés s'il veut tirer en longueur vostre négociation, car, en ce cas, ce seroit pour donner temps à Dom Gonçale de faire ses affaires; et je ne le crois pas, car ces Messieurs seroient aveugles s'ils ne voyoient pas que les Espagnols les mangeront après avoir mangé les autres.

Souvenés-vous qu'on ne vous tient pas icy sy délié que ces Messieurs; et si vous vous laissiés tromper aux choses ès quelles vous mandés avoir des paroles si nettes et sy précises, il faudra vous cacher dans Maran ou la Lymonière (?) pour ne paroistre plus.

Tenés cette dépesche secrète entre M. Marini et vous, en sorte que, si elle ne devoit point réussir, personne n'en sache rien que Madame la Princesse, à qui il est bon que vous vous adressiés afin qu'elle soit la première qui die à Leurs Altesses ce que le roy veut faire en leur considération pour l'amour d'elle [1].

[1] A la suite de cette minute, le même secrétaire, Charpentier, a écrit les minutes de la lettre du roi au duc de Savoie, annoncée ici, pour accréditer Guron (voy. ci-après, aux Analyses du supplément, à la date du 19 avril), et de celle où le roi ordonne à Guron d'avoir une entière confiance en ce que lui mande Richelieu (notre t. III, p. 70, note). Ces deux minutes sont ici sans date, aussi bien que celle de la présente lettre à Guron; mais nous en avons trouvé une mise au net, datée du 19 avril (ms. cité aux sources, fol. 165), ce qui donne une date certaine à l'importante dépêche écrite à Guron.

CXLIII.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 8, pièce 165. — Mise au net de la main de Charpentier.

[A M. DE GURON?]

[Vers le 26 avril 1628 [1].]

J'ai veu tout ce que vous me mandés de M. le comte, que j'ay tousjours honoré particulièrement, et seray très-ayse de le servir dans le service du roy. Je ne sçay à quel dessein Montaigu, Savignac et Valquier [2] auroient inventé ce que vous luy avés dict franchement. Si on s'en vouloit ressentir, il seroit bon de le nier, mais il est inutile aux termes où l'on est. Madame la comtesse a tesmoigné que Mr le comte seroit bien aise que Seneterre vinst pour dire et s'esclaircir de beaucoup de choses, et asseurer de l'affection qu'il a maintenant; le roy luy accorde.

Je n'entends point ce que vous me voulés mander de Mrs de Vendosme. S. M. a permis qu'ils se promenassent dans le dongeon et jouassent à la paulme; mais cela n'a rien de commun avec M. le comte, ny n'a jamais rien eu; l'affaire de M. le comte est une affaire séparée.

Quant à M. de Senetere, quand je le verray, il cognoistra que tout ce qui me touche en mon particulier ne me touche jamais, et que j'oublieray volontiers tout le passé. Je lui diray franchement les subjets de plainte que j'ay.

[1] Cette pièce manque de suscription et de date. Celui qui a classé les pièces de ce volume a écrit au dos du feuillet : « Lettres du roi à M. de Savoye et à M. de Guron, 19 avril 1628. » Mais cette annotation, mise à ce 1er feuillet par erreur, se rapporte au 2e feuillet de la feuille, sur lequel sont écrites, en effet, deux lettres du roi, dont l'une est citée dans une note de notre tome III, p. 70, et l'autre se trouve ci-après aux Analyses du supplément, à la date du 19 avril. — Une lettre du roi à M. le comte, du 26 avril (p. 91 du tome précité), nous apprend que la permission demandée pour M. de Sennetère était donnée; c'est donc vers le 26 que la présente lettre a dû être écrite.

[2] Voy. notre tome III, p. 37.

Quant à M. de Sardiny, je plains l'estat auquel il s'est mis luy-mesme; je contribueray tousjours de bon cœur à l'en tirer autant que je pourray. Il sçait bien que je l'ay tousjours aimé, et partant il se repentira plus aisément de n'avoir pas tousjours faict le semblable en mon endroit[1].

CXLIV.

Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.

SUSCRIPTION:

A MONSIEUR MONSIEUR LE PRINCE.

9 mai 1628.

Monsieur,

Bien qu'il y eust de très-fortes raisons pour vous faire passer en Vivaretz, trois considérations font résoudre Sa Majesté à vous laisser poursuivre là où vous estes le dessein que vous avés commencé; la première est le désir que vous en avés, la seconde, que Monsr de Montmorency escript avoir assez de force pour prendre le Pousin, la troisième, que la saison commençant à s'advancer, il fault que les

[1] Je ne trouve pas la lettre à laquelle Richelieu répond; je vois dans une missive de Saint-Chamond au roi, datée de Turin, le 2 avril: « M. le comte de Soissons est allé en Savoye, et a laissé icy M. de Senetaire qui dict tous les jours qu'il le va treuver. M. de Guron a parlé avec luy, et pourra mander à V. M. ce qu'il luy aura faict cognoistre des intentions de mon d. s^r le comte; mais je luy peux bien asseurer que les Espagnols traictent avec luy et font ce qu'ils peuvent pour l'embarquer à prendre les armes dans vostre royaume contre vostre service, ce que jusques icy il n'a voulu consentir pièce 147e du ms. cité aux sources). » — Nous lisons encore dans une lettre du duc de Créquy au roi, écrite de Grenoble le 9 avril, « que le prince Thomas a passé les monts et est arrivé à Chambery avec des troupes... que M. le comte de Soissons y est arrivé trois jours après... » Le duc de Créquy, confiant dans les assurances de bon vouloir que donnent ces princes, ne juge pas qu'on en ait rien à craindre; « néanmoins, dit-il, cette conjoncture, quoy qu'inopinément arrivée, n'a pas laissé d'aporter quelque émotion parmy ceulx de la r. p. r., qui font semblant de se vouloir esmouvoir et joindre aux troupes de M. de Roan... » (Même ms. pièce 161, autographe.)

forces du roy en tous ces quartiers de delà soient divisées en sorte qu'en mesme temps le dégast puisse estre faict à Montauban, Castres et Nismes, qui peut estre faict par vostre armée, Monsr de Montmorency et Monsr d'Espernon. Pour cet effect, le roy envoyera au premier jour des commissions à Monsr d'Espernon pour lever deux mil hommes aux despens du pays, selon que l'avés proposé. Il pourra avec cela, ses gendarmes et la noblesse du pays, faire le dégast de Montauban; Monsr de Montmorency celuy de Nismes, et pour vous, Monsieur, il vous sera aisé de faire celui de Castres.

Le roy escript à Mr de Créquy que si Monsr de Montmorency a besoin de trouppes, il lui donne celles qu'il a, affin que rien ne puisse empescher que le Rosne ne soit promptement netoyé. Il vous est donc libre de poursuivre vostre dessein, pour le service du roy, sans vous en divertir pour aller en Vivaretz. Qui pourroit acculer Monsr de Rohan à Nismes, ce seroit une bonne affaire, mais, à mon advis, il s'en donnera bien garde.

Il n'y a rien de nouveau icy. Le roy poursuit le siége de la Rochelle, que rien n'interrompra que la prise de cette ville rebelle.

Monsr le cardinal de la Valette m'a tesmoigné particulièrement l'honneur que vous me faites de m'aimer, dont je ne suis point en doubte, aussy vous pouvés vous asseurer que je seray très-aise de vous servir aux occasions qui s'en présenteront. Il a rapporté au roi si advantageusement les progrès que vous faites et estes capable de faire en ce pays de delà pour son service qu'il ne s'y peut rien adjouster. S. M. se porte fort bien, graces à Dieu, et est allé se promener à Surgères. Pour moy, en quelque lieu que je sois, je seray tousjours,

Monsieur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

Au camp devant la Rochelle, ce 9e may 1628.

CXLV.

Arch. des Aff. étr. Espagne, t. 15, fol. 166. —
Minute de la main de Charpentier, avec quelques lignes de la main du cardinal.

A M. DU FARGIS.

4 juin 1628.

Après avoir veu la dépesche de M. du Fargis [1] et la proposition du comte d'Olivarès touchant l'affaire de Mantoue, on peut dire avec vérité qu'elles sont sy grossièrement captieuses qu'il n'y a point d'esprit, pour peu clairvoyant qu'il soit, qui ne soit capable d'en cognoistre la fin et la tromperie.

Cependant parce que la plus grande finesse en matière d'estat est de profiter de tout, et de ne jamais rompre une négociation si on n'a bien préveu et pourveu aux inconvéniens qui en peuvent arriver, et si on n'est en estat d'obtenir par la voie de force ce qu'injustement on désire par négociation, mon advis est de faire une response qui convienne à tous les événemens [2]. . .

M. du Fargis tesmoignera au comte d'Olivarès « que ses propositions n'ont pas esté approuvées en France, mais que la substance n'en a pas esté inapprouvée, » il faut lui envoyer une déclaration du roi portant que S. M. veut contribuer de tout son pouvoir à terminer à l'amiable les différends qui surviendraient en Italie,

[1] Je ne la trouve pas dans ce manuscrit.

[2] Il faut se souvenir de la lettre que le cardinal avait écrite au comte de Fargis le 19 avril (notre troisième volume, p. 73). Ajoutons que, dans la dépêche du 19, Richelieu rappelle qu'en vertu du traité de Mouçon, ce n'était pas seulement l'affaire de Mantoue qu'il fallait accommoder, mais celles de toute l'Italie. A ce sujet, nous noterons ici un mémoire du marquis de Mirabel, où nous trouvons quelques mots de la main de Richelieu, et qui tendait à ménager un accord entre les deux rois pour arranger le différend de Gênes et de Savoie concernant Zuccarel. Ce mémoire, daté des 25 et 26 avril, est conservé dans le manuscrit d'Espagne précité, fol. 149 et 150. — Le 25 juillet, une convention fut signée; nous en trouvons les articles de la main d'un secrétaire de Richelieu dans notre ms. fol. 184.

« ne voulant prendre autre intérest en l'affaire du Montferrat que celuy du repos de la chrestienté, empescher que nostre cousin le duc de Mantoue ne soit troublé en façon que ce puisse estre dans la possession de son duché. »

Le cardinal examine la double éventualité : si l'Espagne accepte ou n'accepte pas la déclaration du roi.

S. M. offrant de terminer cette affaire à conditions équitables, pour estendre le sens de cette promesse indéfinie selon le pouvoir ou la volonté en quoy il se trouvera lorsqu'il sera sorti de ses affaires; et les Espagnols qui entendent que ces mots : en sortir à conditions équitables, signifient en sortir par eschange, se trouveront peut estre trompez.

Enfin, par ce moyen on ne faict que ce qu'il est impossible de ne faire pas, n'estant pas présentement en estat d'entreprendre autre chose [1].

CXLVI.

Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.

SUSCRIPTION :

A MONSIEUR MONSIEUR LE PRINCE.

8 juin 1628.

Monsieur,

J'ay veu par une lettre que vous avés escrite au sr de Saintou [2] les mauvais bruits qui sont venus à vos oreilles, et les impressions que vous avés prises d'un traitté de paix qui se négocie, à vostre compte, par Mr de Montbason, Mr de Chevreuse, M. de Fossé, le sr de Gri-

[1] Nous notons ici deux pièces concernant la même affaire, classées l'une au fol. 160, sans date, l'autre au 165, 1er juin : 1° Mémoire de la main du garde des sceaux Marillac, qui expose son avis sur la correspondance échangée entre du Fargis et Olivarès. — 2° Mémoire du marquis de Mirabel, en espagnol, avec des observations marginales du garde des sceaux et du cardinal de Richelieu. (Voy. ci-après, aux Analyses, 23 et 27 juillet.)

[2] Saint-Aout.

mault et le Père Rodel[1]. Je n'eusse pas creu qu'un esprit si fort et si pénétrant que le vostre eust estimé qu'après la prise de la Rochelle, qui arrivera sil plaist à Dieu bientost, on eust esté capable de pardonner à Mr de Rohan qui a tant faict de mal à la France, sil n'a quelque secret pouvoir, que nous n'entendons point, de remettre au roy Montauban, Castres, Nismes, Millaud et plusieurs autres villes rebelles, où il n'a pouvoir que pour mal faire. J'ay veu aussy particulièrement la plainte que vous faites sur le sujet de Monsieur le comte, comme si vous croyiés qu'on luy eust mandé quelque chose à vostre desavantage. Je vous avoue, Monsieur, que cette pensée m'a extraordinairement piqué, tant pour l'intérest du roy que pour le mien particulier, veu que tel procédé est indigne de ceux qui font profession d'honorer et de rendre non-seulement service à ceux de vostre qualité, mais bons offices à tout le monde. Il n'y a personne qui vous eust peu donner un tel advis qui ne l'ait faict à très meschante intention.

Et pardonnés moy si je vous dis que ce seroit chose bien rude si vous adioustiés foy si légèrement à tout ce qui pourroit estre mandé au préjudice de la bonne volonté que le roy vous porte, et de la sincérité de ceux qui le servent qui auront tousjours à faveur particulière de vous servir. Je me promets qu'une autre fois, Monsieur, telles nouvelles ne vous surprendront plus et que vous croirés que je suis véritablement,

Monsieur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

Ce 8e juing 1628.

[1] Je n'ai jamais vu ce nom; ne serait-ce pas un mot mal lu? ne faut-il pas: Josef?

CXLVII.

Angleterre, t. 42, fol. 361. — Minute de la main de Richelieu.

MÉMOIRE [1].

[Vers le mois d'octobre 1628?]

L'Angleterre ne pourra donner soubs main à nostre insceu aucun acte de protection aux huguenots, au général ou aux particuliers, comme ils firent lors du dernier traicté, estant nécessaire de demeurer en ce principe qui est le fondement du traicté projetté, que la France ne peut pardonner à ses subjecs rebelles par l'intervention d'un prince estranger, ny souffrir que soubs main il leur baille protection, pour maintenir un parti qui empescheroit que le roy ne peust travailler aux affaires estrangères comme il désire.

Faut tirer esclaircissement de ce qui se faict et se fera avec l'Espagne, où un nommé Porter est allé de la part d'Angleterre pour traitter, estant certain que bien que la paix entre l'Angleterre et l'Espagne ne soit pas incompatible avec celle de la France et d'Angleterre, elle le seroit avec les obligations où les deux couronnes de France et d'Angleterre veulent entrer, de secourir l'Italie et l'Allemagne, de façon qu'il faut obligation réciproque de ne point s'accorder avec ceux qui la troublent directement ou indirectement, ou nous ne pouvons demeurer obligez au secours de l'Allemagne que les affaires n'y soient

[1] Les Anglais, qui n'avaient pu protéger la Rochelle par les armes, essayaient de la diplomatie. Montaigu fut chargé de cette négociation. Telle fut l'occasion de cette matière de dépêche écrite par le cardinal peu de temps avant la prise de la Rochelle et sans doute vers le mois d'octobre; c'est ce qu'indiquent à peu près les Mémoires de Richelieu : « Le s[r] de Montaigu, Anglois, obtint permission de venir trouver le cardinal pour proposer quelque accommodement. . . On lui dit que les Rochelois étoient sujets du roi, qui savoit bien ce qu'il avoit à faire avec eux, et que le roi d'Angleterre ne s'en devoit mêler (t. IV, p. 169). » Et notre ms. contient (fol. 358) « un project de traitté faict avec l'Angleterre, avec Montaigu, » qui n'eut pas d'autre suite.

restablies, et la paix, et un juste repos bien asseuré d'Italie et d'Allemagne [1].

CXLVIII.

Arch. des aff. étr. Mantoue, t. 2, pièce 133. — Note de la main de Richelieu.

DIVISION DU MONFERRAT
ET RAISON DE L'USURPATION D'ESPAGNE ET SAVOYE.

22 octobre 1628 [2].

Le Monferrat est divisé en trois :

Une partie de ça le Pau, dans laquelle il n'y a rien de considérable que Trin.

La 2e partie est entre le Po et le Tanaro, dans laquelle est Casal, Moncalve et Albi.

La troisiesme est au delà du Tanaro, du costé de Gennes et de l'estat de Milan, vers Alexandrie, dans laquelle est Nice de la Paille, bonne place, et Aqui, grand village, et Altare, village proche de la mer.

Les Espagnols ne veulent du Monferrat que Casal, Moncalve et Nice de la Paille. Casal, parce que ceste place, qui est excellente, couvre l'estat de Milan du costé de Pavie et d'Alexandrie, et pour tenir en bride M. de Savoye, et penser à l'advenir à ses estats, comme ils font maintenant de ceux de Mantoue dont ils s'approprient (*sic*) soubs le nom de l'empereur.

Moncalve et Nice, pour estre maistre quand ils voudront du reste de la campagne qui ne peut s'opposer à ces deux places; et pour que Nice leur donne chemin de Milan à Gennes.

[1] Il y a quelque embarras dans cette dernière phrase, où il semble manquer quelque chose. — Le ms. ajoute ici trois lignes de la main de Charpentier; on y indique une lettre à faire au roi d'Angleterre, laquelle ne sera donnée « qu'en cas que tout s'accommode. »

[2] Richelieu n'a point daté ce mémoire; la date est écrite au haut de la page, d'une autre main.

M. de Savoye prétend rendre Trin meilleur que Casal, et qu'ainsi l'augmentation que faict l'Espagne ne luy sauroit préjudicier.

CXLIX.

Arch. des Aff. étr. Mantoue, t. 2, pièce 193. — Minute.

POUR M. D'HERBAULT.

[Au commencement de novembre 1628.]

Aussitôt que la Rochelle fut prise, Richelieu se hâta de s'occuper de l'Italie; il fit annoncer à tous les princes étrangers, et particulièrement dans la Péninsule[1], la victoire éclatante du roi, en faisant entendre que l'armée victorieuse était disponible maintenant pour d'autres conquêtes. Cependant Casal, quoique vaillamment défendue, était en péril, faute de secours suffisants. Plutôt que de la laisser prendre, il se résigna à ce que le nouveau duc de Mantoue demandât l'investiture à l'empereur. Il céda plus encore, comme on le voit par cette addition qu'il fit faire à des dépêches du secrétaire d'état d'Herbault. La fermeté de Richelieu n'était ni de la roideur, ni de l'obstination, c'était une fermeté singulièrement habile et qui savait le point précis où doit faiblir et même s'arrêter la résistance.

Si l'empereur ne vouloit se contenter des conditions cy-dessus, on pourroit proposer que la ville de Casal fust mise ès mains de Dom Gonçalez avec garnison modérée, et le chasteau en celles de Sa Sainteté, à condition que led. Gonçalve s'oblige par escrit à rendre lad. ville selon que Sa Sainteté l'ordonneroit.

Cette condition est si raisonnable qu'avec justice on ne peut la refuser.

Monsr d'Herbault adjoustera, s'il luy plaist, ce que dessus aux advis sur le sujet de Mantoue.

[1] Le tome II de *Mantoue*, aux Aff. étr. (pièces 190-193), conserve la matière donnée pour faire ces lettres; elles sont d'une écriture que je ne connais pas, et je n'y trouve aucune trace de la participation du cardinal. Mais les Mémoires de Richelieu reproduisent à peu près ce que donne le ms. (t. IV, p. 192 et suiv.). Quant à la note destinée à d'Herbault, elle est de la main de Charpentier.

CL.

Arch. des Aff. étr. Mantoue, t. 2, pièce 144. —
Minute de la main de Charpentier.

A M. LE NONCE[1].

[Vers la fin de novembre 1628[2].]

J'ay veu le mémoire cy-enclos fort bon pour montrer que la France, Venise, le pape et les princes d'Italie peuvent et doivent penser, pour leurs intérests, au secours de M. de Mantoue. Mais il est question de sçavoir, sans discours, ce que chacun peut et veut faire en cette occasion et de le mettre en pratique; autrement, tandis que nous parlerons, M. de Mantoue se perdra.

Ce qu'il faut faire, à mon advis, est d'avoir positivement, par les courriers que le roy envoie en Italie, résolution de ce qui s'ensuit:

De Venise, si le roy s'obligeant à 20,000 hommes et deux mil chevaux pour le secours de l'Italie, la république ne s'obligera pas à 15 mil hommes et 1,500 chevaux pour la mesme fin.

De Rome, si, en cas susdict, le pape ne s'obligera pas à 8 mil hommes de pied et 800 chevaux.

De Mantoue, il faut sçavoir si Casal peut tenir deux mois, pour attendre le secours; s'il ne le peut, luy conseiller de déposer la place entre les mains du pape, de Bavières ou Florence, avec obligation qu'il soit restitué à celuy à qui il appartiendra.

[1] Charpentier a écrit au dos de la pièce cette indication, à laquelle il a ajouté: « Touchant l'union des Coleguez pour le secours de Casal. » Et ensuite le secrétaire des Mémoires de Richelieu a mis : « après la prise de la Rochelle. » Mais ce n'est pas seulement au Nonce que le mémoire fut envoyé, c'était sans doute une sorte de circulaire destinée aux divers princes dont on pouvait espérer le concours, ainsi que la pièce elle-même le dit pour Venise.

[2] Le manuscrit ne donne point de date; mais on voit que la lettre est écrite à un moment où l'on se demandait si Casal tiendrait bien encore deux mois. Or, au commencement de décembre on avait une réponse à peu près affirmative; on peut donc proposer pour date de cette lettre la fin de novembre. (Voy. ci après, p. 622.)

Il faut voir si, en Savoye, on peut ramener M. de Savoye, en luy prommettant la garentie d'une partie du Montferrat, comme Trin et autres choses adjacentes.

M. le nonce escrira, s'il luy plaist, conformément à ce que dessus à Rome, et M. l'ambassadeur de Venise à Venise.

Il n'y a point de temps à perdre, si on veut faire quelque chose, il faut agir présentement[1].

Ici notre manuscrit laisse une demi-page en blanc, et ensuite vient, écrite de la main du même secrétaire, cette espèce de délibération sur le pour et le contre de la question :

Ce qui peut divertir la France du secours d'Italie est :

Que la saison n'y est pas propre.

Que Casal est si pressé qu'il ne pourra attendre.

Qu'on s'attirera une guerre d'Espagne en France par la Picardie et la Champagne.

Que les armées de France sont harassées du siége de la Rochelle.

Que ses finances y ont esté espuisées.

Que les alliez de la France qui promettront beaucoup ne tiendront rien.

Au contraire on peut dire :

Que si l'on laisse perdre l'Italie, l'Espagnol sera si puissant qu'il nous attaquera après comme il voudra.

Que le péril est moindre maintenant qu'il ne seroit lors si on se peut bien ajuster avec les princes d'Italie, l'Angleterre et la Hollande.

Une barre est passée sur ces réflexions, nous les conservons néanmoins comme

[1] Je trouve dans le même ms. une pièce sans date, intitulée : « Projet de traitté fait par l'agent de M. de Mantoue ; » ce projet présente plusieurs des dispositions insérées au présent mémoire; on y prévoit l'éventualité d'un partage de conquêtes, et l'on ajoute : « les coléguez inviteront leurs amis à entrer en cette confédération qui se fait pour la manutention (le maintien) des estats dud. s[r] duc de Mantoue, conservation et accroissement de la liberté d'Italie. Ils seront receus avec les conditions susdites, et à la proportion de l'aide qu'ils auront donné. »

un spécimen du travail de Richelieu; le débat qui s'établissait toujours dans sa pensée entre les arguments favorables ou contraires à une résolution qu'il avait à prendre, il l'écrivait quelquefois, ou pour en faire part au roi ou pour y apporter lui-même une attention plus arrêtée. Nous en avons rencontré plus d'un exemple.

CLI.

Arch. des Aff. étr. Mantoue, t. 2, pièce 160. —
Minute de la main de Charpentier.

MÉMOIRE POUR LE SECOURS DE CASAL.

10 décembre 1628.

Deslandes Payen dit asseurément que la ville de Casal peut tenir jusques à la fin du mois, et se laisse entendre que, si elle espère secours, elle peut aller jusqu'à la fin de janvier.

Guron, par lettre du 20 novembre[1], confirme la mesme chose.

De Savoye, de Venise et de Rome, on escrit qu'elle peut aller jusques à Pasques.

Tous conviennent que le secours de cette place est extraordinairement pressé, en ce que ceux qui donnent plus d'estendue à cette résistance ne la fondent que sur l'espérance asseurée qu'elle aura d'un secours qu'il est partant nécessaire de haster autant qu'on pourra.

Tous les pays estrangers demandent la personne du roy sur la frontière, pour rendre, par sa présence, le succès de ce secours infaillible.

Ceux qui sont en peine proposent hardiment tout ce qu'ils estiment les pouvoir soulager, sans en examiner les conséquences.

Le grand voyage que le roy vient de faire s'oppose à en entreprendre un de nouveau, la saison y est contraire, la peste de Lyon en destourne; l'incertitude de l'événement de cette affaire doit faire aller avec retenue, n'étant pas à propos d'embarquer le roy, après

[1] Dans le manuscrit cité aux sources, pièce 156.

l'heureux succès de la Rochelle, à une entreprise douteuse et incertaine.

D'abandonner aussy Casal, s'il est capable d'estre secouru, il n'y a pas d'apparence.

Partant, il semble qu'il n'y a que deux expédients à prendre : l'un, que M. de Guise entreprenne d'embarquer 8 mil hommes et 200 chevaux à Tapan, qui est l'embouchure du Rhosne, selon qu'il le propose, et débarque lad. armée à Aresso, place de l'estat des Genevois, proche de l'isle d'Albingue [1], distante de Casal de 15 ou 20 mil.

L'autre, que Monsieur s'avançast dès cette heure à Valence, pourveu de bons officiers pour commander en son absence, et, sous luy, une armée composée de 12 mil hommes et 1,500 chevaux, outre les gens de guerre de M. de Guise, pour qu'avec lad. armée, Monsieur entrast, dans le commencement de janvier, dans la Savoye et le Piedmont, par tels endroicts et ainsy qu'il sera jugé plus à propos.

Si Monsieur, à qui le roy, à mon advis, doit faire cette offre, l'accepte, il est de son honneur et de sa réputation de bien penser à n'entreprendre pas une action si importante à cet estat, au bien de la chrestienté et à sa gloire particulière, sans la faire réussir.

S'il ne l'accepte pas, et que le roy veuille, à quelque prix que ce soit, tenter ce secours, S. M. verra, s'il luy plaist, si elle estimera à propos d'en donner le commandement à M. de Créquy [2], usant d'une extraordinaire bonté, en luy donnant lieu, par ce moien, de réparer la faute qu'il a faicte [3], ainsy qu'il tesmoigne le vouloir faire.

[1] Albinga, petit port du golfe de Gênes, est à 25 ou 26 lieues de Casal. Quant à cet Aresso, je ne le trouve point sur les côtes de Gênes, non plus que Tapan aux bouches du Rhône. Les noms propres sont sans cesse défigurés dans les manuscrits. — Nous avons déjà eu occasion de remarquer que Richelieu dit ordinairement Génevois, pour Génois, à cause du nom italien de Gênes (Genova).

[2] Le roi agréa la proposition, ce que nous apprend une lettre de Richelieu du 22 décembre, laquelle sera notée aux Analyses.

[3] Le duc de Créqui avait commis, en effet, une faute grave; le roi lui avait donné le commandement de l'armée envoyée au secours du duc de Mantoue, qu'il avait désiré; en lui accordant cette faveur, S. M. lui recommanda une activité zélée et une extrême promptitude, et lui

En ce cas il faudroit envoier diligemment commandement aux trouppes de luy obéir et s'avancer; argent pour les payer et les officiers nécessaires, sçavoir est, deux mareschaux de camp, un intendant, deux mareschaux d'armée, et faire partir en poste l'argent nécessaire pour la monstre de cette armée; publiant à tout le monde que cette armée est plustost destinée pour le Languedoc que pour l'Italie, afin que si, lorsqu'elle sera avancée, on a des nouvelles qui

renouvela ses recommandations dans plusieurs lettres successives. Le duc de Mantoue, de son côté, envoyait au roi et à Richelieu des dépêches où il réclamait assistance à cor et à cri, déclarant qu'il était perdu si on ne le secourait. Et cependant le duc de Créqui mit tant de lenteur et de négligence dans ses opérations, que, faute d'avoir reçu le secours attendu, M. d'Uxelles, général de l'armée française dans le Mantouan, fut battu de telle sorte que Sanguin, un des ordinaires du roi, écrivait de Grenoble à Richelieu : « Il faut avouer qu'il ne s'est jamais veu une pareille déroute*. » Les accusations tombaient de toutes parts sur le duc de Créqui, auquel on imputait même une véritable trahison et une entente coupable avec les Huguenots sur le point de se révolter. Nous avons trouvé dans ce ms. de Mantoue plusieurs de ces mémoires accusateurs, dont deux au moins ont passé dans les mains de Richelieu, car S. Ém. a écrit au dos de l'un : « Contre le mar[al] de Créqui, » et au dos de l'autre : « Extrait de la conduitte de M. de Créqui, au faict de M[rs] de Mantoue et de Savoye (pièces 181-183). » Au lieu de se justifier, le paresseux général récriminait; il écrivait au roi : « Quand il vous plaira, Sire, envoyer des armées en Italie, il ne suffira pas seulement de les faire fortes, mais de les pourvoir de toutes les choses nécessaires pour durer**... » La liberté de ce discours, qui semble passer la mesure, s'explique un peu lorsqu'on lit cette autre lettre, écrite peu de jours auparavant à Richelieu, par M. de la Ferté, dépeignant toutes les misères des troupes de M. d'Uxelles : « Nous avons esté contraincts, dit-il, de nous retirer, n'ayant eu pain dans nostre armée y avoit huict jours***. » La défaite était dans ce temps-là un double malheur; la discipline était si mauvaise que les populations redoutaient le passage d'une armée en marche réglée; qu'étaient-ce donc que des soldats débandés qui allaient faire une armée de pillards prête à tout ravager? Aussi l'épouvante était grande dans le midi de la France, et les gouverneurs de province, le marquis d'Halincourt dans le Lyonnais, le duc de Bellegarde en Bourgogne, fermaient leurs frontières à ces soldats vaincus comme à des voleurs : « ordre était donné, s'il en vouloit passer, de sonner le tocsin et de leur courir sus (pièce 80*, officiellement imprimée). » Ce deuxième volume du ms. de Mantoue contient sur toutes ces affaires des documents pleins d'intérêt, la plupart sans date, et qu'on a classés pêle-mêle à la fin de l'année 1628.

* Ms. cité aux sources, pièce 79, lettre du 13 août. — ** Lettre autographe écrite de Grenoble le 18 août, pièce 86 du ms. — *** De Grenoble, le 12 août, pièce 74 du ms.

obligent à changer de dessein, on ne cognoisse pas qu'on en ayt eu d'autre que celuy du Languedoc, auquel on peut et doit on travailler dès la mi-janvier, selon le dessein qu'en prendra S. M.

Le meilleur expédient seroit qu'on creust que le roy voulust aller au printemps sur la frontière d'Italie, pour de là faire passer les monts à Monsieur, qu'on pensast maintenant que S. M. n'eust point de pensée de faire secourir l'Italie présentement, et cependant envoier, en toute dilligence, pouvoir à M. de Créqui d'entrer avec ce qu'il a, luy, et ce qui est en Auvergne. Par ce moien le duc de Savoye ne se prépareroit point à faire l'opposition qu'il pourroit faire aux trouppes du roy, on le pourroit aucunement surprendre et faire effect.

Si on faict autrement, et que Monsieur vueille faire la pre[1] entrée, l'occasion et Casal seront perdus. Au reste ce n'est pas prudent de commettre sa réputation et ses premières armes à un événement si douteux comme est celuy-là; au lieu que, le premier chemin estant fraié, il pourra, avec réputation et succez, avoir la gloire de la fin de l'exécution[2].

[1] Mot douteux, on pourrait à la rigueur croire qu'il y a un *i* mal formé, et lire *pire;* ou bien est-ce *première*, par abréviation?

[2] Richelieu envoyait coup sur coup en Italie des personnages chargés de lui fournir les informations utiles au succès de cette grande affaire, la succession de Mantoue. Je trouve à ce même moment dans notre ms. (pièce 164) une instruction donnée au s[r] du Landé, chargé d'aller instruire le duc de Mantoue des ordres donnés au duc de Guise et au maréchal d'Estrées dans la vue de mettre ses affaires en bon train. La mission du s[r] du Landé consistait, en outre, à s'enquérir au vrai des ressources dont pouvait disposer le duc de Mantoue, à donner des renseignements précis sur l'état du siége de Casal, à faire reconnaître les divers passages du Tanaro; il devait revenir par Gênes, en faisant une reconnaissance exacte de la côte et des lieux propices au débarquement. Enfin, de retour à Marseille, il devait instruire le duc de Guise de tout ce que lui aurait appris sa mission. Cette pièce, dont nous ne citons aucun passage, était sans doute l'œuvre du secrétaire d'État d'Herbault; elle est datée du 15 décembre, cinq jours après la date du présent mémoire, et la lettre de créance du s[r] du Landé, conservée dans ce même ms. porte la date du 18.

ANNÉE 1629.

CLII.

Imprimée dans le livre de Bertius :
De Aggeribus et pontibus hactenus ad mare exstructis digestum novum, p. 244. Paris, 1629.

AD P. BERTIUM[1]

GEOGRAPHUM ET PROFESSOREM REGIUM.

[...Janvier 1629[2].]

Inscriptionem portus Rupellani[3] meo nomine a te exaratam accepi, elegantem quidem illam, et quæ publicis tabulis consignari meretur. Eam suo loco et tempore affigi curabo. Laudo propositum *De Aggeribus et pontib. ad mare exstructis* inter quos Rupellanus non infimum locum occupabit. Non dubito quin et stylus et argumentum famæ atque existimationi tuæ abunde responsura sint. Tuos libros et liberos mihi summopere commendatos scito, sed hunc præsertim, quem Ecclesiæ dicasti optimis moribus et doctrina ornatum. Placet typus calculi historici[4] cum epigrammate a filio tuo mihi ostensus. Denique placent omnia quia tua sunt, et genio atque ingenio magno digna. Vale.

Tuus ex animo

Cardinalis DE RICHELIEU.

[1] Né en Flandre, Bertius se fit un nom dans la science géographique. Mais s'étant compromis dans les querelles théologiques des Gomaristes et des Arminiens, il perdit toutes les places qu'il avait en Hollande. Venu en France en 1618, Louis XIII le nomma son cosmographe. Bientôt converti au catholicisme, P. Bertius obtint, avec une chaire royale de mathématiques, le titre d'historiographe du roi. La lettre du cardinal fut sans doute une de ses dernières joies; il mourut quelques mois après.

[2] La pierre gravée (calculus historicus) que Bertius fit offrir par son fils à Richelieu porte la date de 1628, et le privilége du livre est du 17 janvier 1629. Le cardinal en eut certainement un des premiers exemplaires; on peut donc mettre le remercîment qu'il en fit vers le commencement de ladite année.

[3] Cette inscription latine, destinée à être gravée à l'entrée de la ville, est imprimée et longuement expliquée dans le dernier chapitre du livre *De Aggeribus*, etc.

[4] L'empreinte est reproduite sur le frontispice du livre et dans le texte du chapitre précité. La face présente un plan de la Rochelle, avec l'exergue : *Rupella capta, 28 oct.* et la légende : *Omnes qui te vident e gentibus obstupescent super te.* Ezech.

CLIII.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 10, pièce 226. —
Minute de la main de Charpentier.

INSTRUCTION POUR LE S[R] DE L'ISLE.

[Derniers jours de janvier ou commencement de février 1629.]

Le roy est très-content de la négociation du s[r] de Valençay[1].

S. M. désire qu'il renvoie et escrive à M. de Savoie pour l'asseurer de nouveau de la bonne volonté qu'il a pour luy et sa maison, qu'il affectionne grandement et pour l'amour d'eux et pour l'amour de Madame qu'il aime plus qu'il ne sçauroit l'exprimer.

Que S. M. ne doute point que M. de Savoye ne luy ouvre son passage, et pour le respect qu'il luy porte, et pour ses intérests qui l'y convient.

Cependant qu'elle est estonnée qu'il ne luy en ayt donné une ou-

[1] Le commandeur de Valençay avait été envoyé en Piémont à la fin de 1628; une instruction, dont la minute est de la main de de M. Châteauneuf, lui avait été donnée le 21 décembre et se divisait en instruction générale et en instruction particulière. L'une et l'autre sont conservées aux Aff. étr. (Turin, t. VIII, pièces 149 et 150). Valençay avait ordre d'obtenir une prompte résolution, et on lui avait adjoint M. de Lisle pour rapporter la réponse. Mais, écrivait de Turin à Richelieu M. de Valençay, le 8 janvier, « le duc de Savoie a donné tardivement les dépesches au s[r] de Lisle, parce qu'il a voulu faire partir un courrier pour avertir son ambassadeur des choses qui se sont passées icy avant que vous en soyez instruict; prenez garde à ce qu'on vous pourroit proposer devant que led. s[r] de Lisle soit près de vous... » Et M. de Valençay indique quelques moyens d'arrêter le courrier du duc, de sorte qu'il n'arrive qu'après le courrier de Valençay; « c'est une procédure qu'ils pratiquent très-soigneusement en leur pays » ajoute-t-il (tome IX de Turin, pièce 1). Le s[r] de Lisle ne tarda pas à retourner en Italie avec la présente instruction, non datée dans le manuscrit, mais qui doit être des derniers jours de janvier ou du commencement de février, puisqu'on y donne l'avis que le roi est proche de Dijon, et sera le 5 ou 6 février à Valence; c'est donc par erreur qu'on a classé cette pièce à la fin de l'année 1629. Au reste, M[rs] de Lisle et de Valençay firent coup sur coup plusieurs voyages en Piémont.

verte asseurance. Que s'il l'eust faict, dès cette heure S. M. luy eust mandé ouvertement toutes les pensées qu'elle a pour l'Italie, ce qu'elle remet à faire lorsqu'elle sera sur sa frontière, et que led. s[r] duc luy aura donné l'asseurance qu'elle luy demande pour l'ouverture de ses passages.

Celuy qui ira vers M. de Savoye le pressera extraordinairement d'un ouy ou d'un non; si c'est le s[r] de l'Isle, comme on croit qu'il est bien à propos, il lui tesmoignera comme il a laissé le roy proche de Dijon, qui sera le 5 ou 6[e] de febvrier à Valence, et agira avec tant de retenue que M. de Savoye ait lieu de croire qu'on ne luy veuille pas faire les forces du roy plus considérables qu'elles sont, mais tout subjet de penser qu'on die moins encore qu'on ne veut faire.

Le but où il faudra tendre est de faire venir le prince de Piedmont au devant du roy, et d'avoir asseurance et ouverture des passages, prenant l'excuse que ces messieurs trouveront plus à propos avec l'Espagne.

Cependant le s[r] mareschal de Créquy tiendra toutes ses trouppes prestes et tout ce qui luy est nécessaire pour faire par force ce qu'on ne pourroit obtenir de gré. Et dès que led. mareschal sera en estat de faire exécution, il n'attendra aucun nouvel ordre du roy pour le faire, S. M. ne désirant autre chose sinon que Casal soit secouru.

Le s[r] de l'Isle advertira M. le M[al] de Créquy et le s[r] de Valençay comme le roy a envoié le s[r] Sanguin pour faire que les régiments de Picardie, Normandie et Falsbourg viennent rejoindre promptement l'armée du roy à Valence, et pour faire aussy que si M. de Guise n'est du tout asseuré du succez de son entreprise qu'il luy renvoie toutes les trouppes qu'il a.

Il dira aussy aud. s[r] M[al] de Créquy qu'il fasse faire force pics, paesles, hostes, civières, tranches[1] et autres outils nécessaires.

Il pressera M. Bullion de mettre ordre aux vivres nécessaires pour estre portés pour Casal, lesquels on croit maintenant devoir estre arrivés à Valence.

[1] Furetière donne ce mot avec le sens de ciseau propre à couper le fer.

CLIV.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 9, pièce 33. — Minute autographe.

A**

16 février 1629[1].

Accepi litteras tuas mortem deffuncti dolorem fratris et lachrimas pientissimæ uxoris[2] nuntiantes. Obitus et pœnitentia a Xρto jam judice (?) varie me affecerunt : placuit penitentia; mors vero summopere displicuit. Id testatus sum non solum verbis sed opere. Maximam partem bonorum illius[3] rex obtulit mihi; recusavi ob rationes in epistola ad ipsum scripta[4] contentas. Inter cardinalem Beruleum meritissimum et fratres[5], sacramento non firmo (?) natos[6], divisa sunt spolia.

[1] Annotation mise au dos de la main de Charpentier. La pièce est écrite sur la même feuille où se trouve la minute de la lettre à Rancé, déjà donnée, tom. III, p. 233. — Le grand prieur était mort dans l'après-midi du 8 février, ainsi que Richelieu le marque dans ses *Mémoires* (t. IV, p. 298); le cardinal était alors à Grenoble avec le roi, et ne reçut la lettre à laquelle il répond que quelques jours après. A qui cette réponse est-elle adressée? C'est certainement à quelqu'un qui avait lui-même écrit en latin. Serait-ce l'évêque de Nantes, qui avait assisté le prince à son lit de mort? Richelieu a consigné dans ses *Mémoires* (*loc. cit.*) un extrait un peu détaillé du procès-verbal d'autopsie; était-ce un démenti indirect donné au bruit calomnieux qui se répandit alors, que le grand prieur était mort de poison?

[2] L'épouse du duc de Vendôme, née duchesse de Mercœur; elle fut sensiblement affectée d'une si triste fin, et fit élever à son beau-frère un tombeau dans l'église des Oratoriens de Vendôme.

[3] Richelieu avait mis *suorum; illius* est écrit en interligne et semble d'une autre main.

[4] Nous avons donné cette lettre adressée au roi, tom. III, p. 230; le manuscrit, sans ponctuation, met : « *contentas*, » fort nettement écrit, mais ce ne peut être qu'une erreur de plume, un *a* mal fermé.

[5] Il avait quatre abbayes : Marmoutiers et Saint-Lucien de Beauvais furent données au P. de Bérule; les deux autres, la Valasse de Metz et Saint-Faron de Meaux, à Henri de Bourbon, prince-évêque de Metz, et au comte de Moret, tous deux frères naturels du défunt ainsi que du roi.

[6] Richelieu avait écrit « fratres spurios; » il a sans doute trouvé l'expression un peu dure, il l'a effacée et a mis en surcharge un mot que je ne lis pas, lequel mot, effacé à son tour, a été remplacé par la périphrase qu'on voit ici.

Putat rex omnes filios Vendomenses[1] Marti, non altaribus, dicatos esse. Si quid possim in ipsorum gratiam, libens præstabo ubi dabitur occasio. Vale. Tibi addittissimus.

CLV.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 9, pièce 32. — Minute de la main de Richelieu.

16 février 1629[2].

Instruction de L'Isle. Botru a eu charge de la Rochelle de faire diverses propositions non acceptées en Espagne, que le roy ne veut plus puisqu'il s'est acheminé. Veut secourir Casal ouvertement, et ne point s'accommoder avec Espagne.

Voira volontiers M. de Savoye, ou prince de Piedmont et prince Thomas.

Est bien ayse qu'ils se désaveuglent de l'Espagne.

Veut oublier les mescontantemens qu'il a juste suject d'avoir d'eux pour ce qui s'est passé avec les Anglois et huguenots, pourveu qu'ils luy en donnent suject par leurs actions avenir.

Veut entreprendre les affaires d'Italie au temps et lieu, et en conférer avec eux.

[3] Led. s^r de Lisle dira franchement à M. le prince de Piedmont que le roy s'est trouvé piqué des lettres que M. de Savoye luy escrivit après que le dessein du marquis d'Uxel n'eut pas réussy, mais que l'entrevue remédiera à tout, comme l'on espère.

Il est question d'arrester promptement, avec M. de Savoye ou le prince de Piedmont, ce qu'ils veulent faire; parce que si le roy entre en Piemond comme en pais amy et concourant au dessein de S. M.

[1] Les ducs de Mercœur et de Beaufort, fils du duc de Vendôme, et par conséquent neveux du grand prieur.

[2] Date mise au dos par Charpentier.

[3] A partir d'ici, écriture de Charpentier (sa petite ronde). Charpentier a écrit ces lignes dans un espace blanc, entre la minute, pour de Lisle, et une autre pour Rancé; nous avons donné la lettre adressée à Rancé, t. III, p. 233.

il n'y entrera qu'avec 10 ou 12 mil hommes, au lieu qu'autrement il meneroit toutes ses forces[1].

Le roi, arrivé à Embrun, tint, le 27 février, un conseil pour résoudre ce qu'il y avait à faire sur les propositions que le s^r de L'Isle lui avait apportées. Le cardinal transcrit dans ses Mémoires[2] l'avis qu'il donna dans le conseil, en conformité duquel avis la résolution fut prise, et il ajouta qu'on pouvait encore envoyer le s^r de Valençay à M. de Savoie. L'instruction qui lui fut donnée, et que nous nous bornons à indiquer ci-après aux Analyses, se résume en ce peu de mots :

Le roi use de franchise envers le duc de Savoie, cependant S. M. a quelque opinion que ce prince le veuille amuser. M. de Valençay a ordre de lui exposer comment S. A. peut concourir aux bons desseins du roi sur l'Italie, ainsi que les avantages qu'elle en retirerait. Enfin le roi arrive sur la frontière des États du duc, et il veut savoir « si on fermera les portes à ses mareschaux des logis, ou non, voulant tenter les voies de civilité avant que penser aux autres. »

Le commandeur de Valençay revint, le 3 mars, vers le roi, à Oulx, apportant la nouvelle que le duc de Savoie était disposé à donner au roi toute satisfaction, et il annonça la visite du prince de Piémont. Ce prince se présentait, en effet, le 4 à Chaumont, où le cardinal était arrivé; il venait « offrir au roy tout ce qui dépendoit des estats de M. de Savoie, lequel ne désiroit autre chose que d'ajuster, avec le cardinal, un moyen honorable de se dégager d'avec les Espagnols. » Mais on vit clairement alors ce qu'on avait soupçonné, « que le cabinet de Turin ne voulait qu'amuser le roi, » car le lendemain, au lieu de venir, le prince de Piémont écrivait à Richelieu que, n'ayant pas trouvé son père à Suze, il demandait du temps pour recevoir et transmettre sa réponse. Le cardinal envoya immédiatement au prince la lettre suivante.

[1] Richelieu a écrit sur cette même feuille les indications suivantes : « Lettre à M. Niepce, de compliment. — Lettre à M. le cardinal de Bérule, me resjouissant de ses bénéfices. — Lettre à Saint-A. — A M. d'Effiat, pour deux gardes choisis de sa main, cogneus de luy, bonne mine, courageux, point glorieux. — Faut respondre à M. le prince Thomas pour le roy et pour moy civilement. » (Je ne trouve point les lettres du prince Thomas, lesquelles sans doute étaient écrites avec l'intention de dissimuler les desseins de la cour de Turin.)

[2] Tome IV, p. 338-341.

CLVI.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 9, pièce 43. — Minute de la main de Charpentier.

A M. LE PRINCE DE PIEDMONT[1].

5 mars 1629.

Monsieur, ayant fait sçavoir au roy ce qui se passa hier, et l'asseurance qu'aujourd'huy à midy on pourroit avoir la dernière résolution de M. vostre père, il a pleu à S. M. me mander qu'elle le trouvoit bon, pourveu que, sans nouvelle remise, ses troupes commençassent à passer dès le jour mesme. Cela fait que vostre lettre laissant en incertitude de vos résolutions, je ne puis vous asseurer que le roy veuille attendre davantage; [mais bien vous conjures je de ne faire] aucune difficulté au désir de S. M. Persistés en la volonté que vous me tesmoignastes de luy donner contentement.

L'honneur que j'ay de servir le roy il y a longtemps, et de cognoistre son humeur, fait que je puis vous dire qu'après avoir atendu 5 jours, contre son inclination, il tiendra le délay que vous [prenés], s'il passe cette journée, pour un reffus. Pour mon particulier, Mr, je seray très-fasché de n'avoir peu contribuer à une œuvre sy utile pour vous comme est l'union de Vos Altesses avec Sa Majesté, ce que j'avois lieu d'espérer sur vos paroles. Cependant je vous suplie croire que je suis[2]...

[1] La suscription et la date sont notées au dos.

[2] Le soir même le comte de Verrue arriva avec des propositions exorbitantes, dont le cardinal dit « qu'elles n'estoient pas honnestes » et qu'il jugea ne mériter d'autre réponses que des railleries, qu'on peut lire dans ses *Mémoires*, t. IV, p. 348. Cependant le duc de Savoie comprit qu'à ce moment il n'était pas de son intérêt de se brouiller avec la France, et le 6 avril il s'était rendu auprès du roi. (Voy. notre tom. III, p. 272.)

CLVII.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 9, pièce 107. —
Minute de la main de Richelieu[1].

A M. L'ARCHEVESQUE DE PISE.

Du 24 avril 1629[2].

Monsieur, Mrs les ambassadeurs de Mr de Mantoue venant d'advertir S. M. qu'on leur mande qu'il y a encore deux lieux dans le Montferrat nommés Altare et Rovignole, où il reste quelques garnisons qui n'en sont pas encores deslogées, je vous en donne advis pour satisfaire entièrement au désir que vous avés eu de savoir tout ce qu'on pouvoit désirer de Dom Gonzalo pour establir et affermir de plus en plus une bonne intelligence entre les deux couronnes. Je vous prie d'en advertir Dom Gonzalo à ce que, conformément à ce qui a esté arresté, il retire les dictes garnisons, s'il est vray qu'il y en ait encore quelques-unes des siennes. Je ne doute pas qu'il ne satisface promptement à ce que la raison et sa parolle et seing requièrent en cette occasion. Aussy se peut-il asseurer que, de la part de S. M., le mesme sera fait en ce qu'il doit désirer pour la seureté des estats du roy son maistre. J'y contribueray sincèrement tout ce que je pourray. Cependant[3]. . . . .

[1] Le cardinal a écrit sur une page où était un projet de lettre concernant cette affaire, de la main de Bullion, lequel projet est barré.

[2] La suscription et la date ont été notées au dos par Charpentier. Au-dessous de cette annotation on a mis : « employé. »

[3] L'archevêque répondit en envoyant une lettre de Gonzalo, que nous nommons Gonzalve, auquel il avait communiqué celle de Richelieu. Gonzalve fit une réponse évasive, et l'on peut voir ce que dit à ce sujet Richelieu dans ses Mémoires (t. IV, p. 402). Mais ce que nous remarquons ici et que ne disent pas les Mémoires, c'est que Gonzalve, pour prouver qu'il est dans des dispositions toutes pacifiques, avertit qu'il a reçu du duc de Rohan communication d'un ordre d'Espagne pour assister ledit duc, et que lui, Gonzalve, a répondu que l'ordre est ancien, que les circonstances sont changées et qu'il avait besoin à ce sujet de nouveaux ordres du cabinet de Madrid. — La lettre de Gonzalve, en espagnol, est conservée dans notre ms. de Turin, t. IX, pièce 111.

NOTA.

L'affaire dont il est question dans la lettre suivante pouvait, sans la prudence de Richelieu, amener de graves conséquences; j'ai déjà eu l'occasion (t. III, p. 334) d'en dire quelques mots; il convient d'y revenir ici. Christine était mariée depuis dix ans au prince de Piémont; la sœur de Louis XIII se trouvait au milieu de cette autre famille dans une position délicate et quelquefois pénible. Entre un beau-père qui, dans ses inclinations espagnoles, lui savait assez mauvais gré d'être Française, un mari peu empressé, des beaux-frères malveillants, il lui arrivait parfois de tourner de tristes regards vers le pays de sa naissance. Nous avons précisément à cette époque plusieurs lettres d'elle où, épanchant ses plaintes et ses chagrins, elle invoque les secours de Richelieu. « Elle n'a pas de passion plus grande que celle de mériter les bonnes grâces du cardinal, qui est toute son espérance. » Elle le consulte comme un ami: « J'attendray vostre volonté et vostre advis devant que de parler de rien. » La princesse approchait alors du terme d'une grossesse, la première après dix ans d'une union stérile, et elle priait le cardinal de supplier la reine, sa mère, de lui envoyer la dame Péronne, sage-femme en qui elle avait confiance; elle craint que Marie de Médicis ne l'envoie de préférence à la reine d'Angleterre, qui était aussi enceinte. « Quelle considère en cela où je suis, et que je serois tout à fait affligée si je croyois que moy, luy estant plus afectionée que mes autres seurs, je neusse aussy melieure part en ses bonnes graces. » La princesse continue pendant toute une page la confidence au cardinal de ses doléances. Toutes ses lettres, à ce moment, semblent mouillées de ses larmes, et elle invoque ardemment la protection du roi son frère contre les ennuis dont elle est accablée dans cette cour étrangère. Pomeuse, qui avait été naguère son page, était alors un des officiers de sa maison, et elle l'envoyait au roi pour le féliciter de la paix faite avec l'Angleterre. C'est pendant ce voyage qu'il tomba dans le guet-apens de l'un des beaux-frères, le cardinal de Savoie. Ce prince imputait à Pomeuse d'insolents couplets contre le duc, son père, et contre lui. S'il faut en juger par un fragment conservé dans nos manuscrits, ces chansons, écrites à peine en français, sans un grain de sel, sans une pointe d'esprit, étaient d'une grossièreté si révoltante, qu'il est impossible qu'on ait osé les chanter en présence de la princesse. Quoi qu'il en soit, Pomeuse fut outrageusement battu et même, écrit la princesse, laissé pour mort sur la place. Outre le châtiment que le cardinal de Savoie voulait infliger à ce gentilhomme de Madame, c'était une bonne occasion de s'emparer des lettres dont il était porteur et de surprendre les relations secrètes que la princesse pou-

vait entretenir avec la cour de France; mais le valet de Pomeuse put soustraire la valise où ces lettres étaient renfermées.

Richelieu venait de quitter l'Italie pour aller rejoindre le roi au siége de Privas. Il était lui-même un peu intéressé dans l'affaire, car une des lettres dont Pomeuse était porteur lui était adressée; Christine se hâta de lui faire connaître cette insulte et sa douleur: « La mauvaise volonté (disait-elle) est grande contre moi... Je fais cette lettre en cachette... Je n'eus jamais une afaire si sensible, je la remets entre vos mains... Je vous prie d'avoir pitié de moy, je puis bien dire ce mot, puisque je suis tout à fait misérable. » (Lettre du 19 mai, pièce 145.) Le lendemain 20, nouvelle lettre; Christine « suplie que le roy la venge et face cognoistre au monde ce que je luy suis... Je me remets entre vos mains comme une personne désespérée... Je vous prie d'avoir soin de ce pauvre Pomeuse... »

Les panégyristes, tels que l'historien de la maison de Savoie, Guichenon, font de Christine une princesse accomplie; la vérité est que c'était une femme distinguée, unissant aux charmes de la figure les grâces de l'esprit et quelques-unes des qualités qui honorent le trône; toutefois quelques légèretés de conduite donnaient au moins un prétexte à la malveillance dont ses beaux-frères l'ont toujours poursuivie et qui, plus tard, lorsqu'elle fut devenue veuve, alla jusqu'à la chasser de Turin et à lui disputer le pouvoir suprême. Elle avait compris dès longtemps qu'elle aurait besoin contre eux de l'appui de la France, et, dans ce moment de détresse, nous la voyons demander la protection de Richelieu, du style d'une cliente implorant un puissant patron. Au fond, Richelieu se souciait assez peu des chagrins de la princesse de Piémont et bien moins encore des aventures de Pomeuse; mais Christine était sœur du roi, et c'était la politique nationale et la dignité française qu'il entendait faire respecter en cette fille de France.

Plus tard, lorsque son beau-père et son mari n'y seront plus, lorsque, régente et tutrice de ses enfants mineurs, assise sur le trône ducal et dans des circonstances d'une bien autre gravité, Christine appellera encore le cardinal à son secours, alors il lui faudra en même temps se défier de ce génie ardent à sacrifier tous les intérêts aux intérêts de la France, et elle aura à disputer obstinément avec lui du prix des services qu'il consentira à lui rendre.

Mais maintenant le cardinal était fermement résolu de la protéger, en usant toutefois de la prudence qui ne l'abandonnait jamais; il entendait faire rendre raison de l'outrage à la princesse offensée, mais, en même temps, il avait à prendre garde de jeter tout à fait dans le parti espagnol des princes qui, jusqu'à présent, n'avaient pas osé se déclarer ouvertement pour l'Espagne. Il commence par déclarer qu'il ne parlera point de l'affaire au roi, dont le prompt ressenti-

ment aurait pu contrarier les ménagements qu'il voulait garder; mais il écrit à Turin avec une fermeté dont sa modération ne diminuait en rien l'autorité. Le prince de Piémont, dans sa lettre du 20 mai, paraissait, au premier moment, donner tort à Pomeuse : « déjà, écrit-il, je voyois qu'il ne prenoit pas le bon chemin, » mais il se hâta de changer de langage et déclara dans ses lettres suivantes qu'il voulait que satisfaction fût donnée à la princesse ; « je ne souffrirai jamais, dit-il, ce qui peut déplaire à Madame. » Quant au vieux duc, de son style cauteleux, il proteste de ses tendresses pour la sœur du roi de France et semble promettre satisfaction en termes qui, au fond, ne promettent rien. Cependant, quatre mois plus tard, Christine exhalait des plaintes plus lamentables encore et implorait la protection de Richelieu avec une douleur voisine du désespoir : « Ce qui m'a le plus touchée au cœur, écrit-elle, c'est m'avoir dit qu'il falloit bien que je changeasse d'humeur et que jusques à cette heure j'avois esté Françoise, mais qu'il falloit estre Piedmontoise... L'on m'arrachera plutôt le cœur que de changer jamais... Je vous suplie donc d'avoir pitié de moy et que S. M. me prenne sous sa protection; je ne vous mande point toutes les particularitez des mauvais traitemens que l'on me fait, ny des mesfiances que l'on a de moy, car le nombre en est infini... Si cela dure, je croy que je seray contrainte à me mettre dans un monastère et d'attendre là le commandement de LL. MM... Mais c'est à vous à qui est mon recours. » Elle supplie, si on l'envoie complimenter à l'occasion de sa couche, que ce soit une personne d'autorité, qui parle haut pour elle et à qui elle puisse confier des choses qu'elle ne peut écrire (lettre du 4 septembre, pièce 58). C'est que Pomeuse avait éprouvé un nouvel accident : « J'ay receu encore (écrit-elle dans la même lettre) un desplaisir par la mesme personne aiant esté cause que l'on ayt mis Pomeuse en prison, qui s'en aloit à Casal travesti pour passer plus facilement et aussy pour se batre avec un traistre qui m'a deservie. »

Richelieu vit dans cette continuité de procédés injurieux une intention politique; il le dit dans ses Mémoires : « Pour montrer encore plus clairement aux Espagnols la mauvaise intelligence en laquelle il vouloit estre avec la France, le duc de Savoie fit prendre Pomeuse, gentilhomme de Madame, sur le chemin du Montferrat et le fit mener prisonnier à Yvrée » (t. V, p. 264). C'était là pour le cardinal un nouveau motif de prendre fait et cause pour la princesse de Piémont, et l'on verra bientôt une lettre où il renouvelle au maréchal de Créquy l'ordre de *poursuivre chaudement* la réparation due à Madame (ci-après à la date du 8 novembre). De pareils détails, qui appartiennent au genre des mémoires plus peut-être qu'à l'histoire, ont du moins cet avantage qu'ils font bien comprendre la dépendance dans laquelle la future duchesse de Savoie se plaçait

elle-même à l'égard de Richelieu, et qu'ils peignent au vif le caractère de cette princesse, ainsi que sa situation dans la cour où elle devait régner.

CLVIII.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 9, pièce 185[1]. — Minute de la main de Charpentier.

AU PRINCE DE PIEDMONT.

26 mai 1629.

N'avons eu aucune nouvelle de la ratification d'Espagne que par ce qu'il mande[2]. Si les choses continuent ainsy, le roy en sera très aise, afin de pouvoir terminer plus promptement les différends d'Italie.

Pour mon particulier je m'en resjouy pour la mesme raison.

J'ay fait savoir au roy le contentement qu'il me tesmoigne avoir receu de la paix d'Angleterre, dont S. M. ne doute pas.

Le porteur de sa lettre m'a faict savoir particulièrement ce qui s'est passé en l'affaire de Pommeuse. Honorant, comme je fais, toute leur maison, je n'ay pas estimé à propos en devoir parler au roy[3]. . . . . les circonstances de cette affaire sont fascheuses, en quoy je remarque

[1] Ce manuscrit n'est pas coté; cette pièce, la dernière du volume, se compose de deux feuillets contenant la minute ou seulement l'indication de plusieurs lettres à faire. C'est la petite écriture ronde et assez difficile de Charpentier écrivant sous la dictée. Il règne d'ailleurs, dans ces deux feuillets, un certain désordre, quelques phrases se trouvant tracées à divers coins du papier, sans aucun signe indiquant où il les faut placer. Le secrétaire a mis au dos du deuxième feuillet, avec la date du 26 mai : « M[r] de Savoye, M[r] et M[e] la princesse de Piedmont, M[r] de Créquy. » Nous donnons seulement ici la lettre adressée au prince de Piémont; les autres seront notées aux Analyses.

[2] La lettre du prince, n'étant point datée, a été classée au hasard à la fin de mai. Richelieu y répondant le 26, on peut supposer qu'elle a été écrite vers le 20; elle ne peut d'ailleurs être antérieure à cette date, puisqu'il y est question de l'affaire de Pomeuse. Le prince, en annonçant la ratification, ajoute : « Les dépesches sont adressées à D. Gonzalo; aussytost que aurons des nouvelles, S. A. dépeschera vers S. M. pour luy faire sçavoir toutes les particularitez » (pièce 164).

[3] Je passe deux mots que je ne peux lire.

deux choses bien considérables, à mon advis : l'une qu'outre que le gentilhomme est à Madame, il venoit trouver le roy avec des dépesches pour S. M.; l'autre que Madame estant grosse, comme elle est, cela ne s'est peu faire sans la mettre en péril par le desplaisir quelle en doit avoir receu. Je vous suplie, Monsieur, faire en sorte que cette affaire s'accommode promptement, si elle ne l'est desjà, devant que ce gentilhomme arrive.

Si M. le cardinal eust demandé raison à Madame de l'insolence qu'on dit que Pomeuse a faicte, comme la raison et la civilité le requéroient, à mon advis, je croy qu'elle n'eust pas manqué de la luy faire telle qu'il la méritoit en effet, et sans doute il eust eu beaucoup plus de contentement d'en user ainsy, que d'obliger Madame à désirer satisfaction de l'action qu'il a fait faire.

J'escrits à Madame sur ce subjet, la supliant ne prendre pas si à cœur cette affaire qu'elle puisse préjudicier à sa santé, et luy tesmoignant que je m'asseure que le desplaisir que M. de Savoye et vous aurés eu d'une telle action vous aura porté à luy en faire avoir tout contentement.

Incontinent que j'ay esté arrivé j'ay faict satisfaire à tout ce que vostre commissaire a peu désirer pour les bleds.

J'escrits à Lumague pour satisfaire au contract que l'on a passé avec Baronis [1]. Le roy a envoyé querre la personne (?) de M. du Halier pour sçavoir de luy comme les choses vont au passage de Grezins, et voir ce qu'il y faudra faire pour vostre contentement, s'il est vray que quelques troupes se soient aprochées du costé de Bourgoigne pour y prendre passage.

J'ay rendu à celuy que vous m'avés envoyé un mémoire qu'il m'avoit donné, avec les responses. Vous pouvés vous asseurer qu'en tout ce qui vous concernera réellement vous trouverés la disposition du roy tout entière.

[1] Dans une lettre du 24 juin, le prince se plaint que Baronis n'a pas été payé : il est absolument nécessaire qu'il le soit, ou il perdra tout son crédit (pièce 181).

CLIX.

Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale. — Original.

A M. LE PRINCE.

Usez, 14 juillet 1629.

Monsieur[1], ... Le roy ne doute point que vous n'aiés faict tout ce qui vous a esté possible pour faire accepter la paix à ceux de Montauban[2]. Au commencement, ceux de la ville de Nismes firent comme eux; ils ne voulurent pas accepter la paix que M. de Rohan avoit premièrement acceptée par despit de ce qu'il ne les avoit pas advertis à temps à leur gré; et, le lendemain, aiant demandé permission au roy de luy envoier des depputez, ils se sousmirent à la volonté du roy plus avantageusement pour S. M. que les autres[3]. Si Montauban ne fait la mesme chose, il servira d'exemple pour terminer à la rigueur la rébellion des huguenots. Le roy a envoié, par le nepveu de Dupuy, un passeport; c'est à eux, ou à accepter simplement la paix et vous le déclarer, auquel cas vous recevrés leurs ostages, ou de se servir du passeport pour envoier leurs depputtez pour faire icy ce qu'ils feroient en vos mains; ou, incontinent que S. M. sera partie, elle m'a commandé d'y mener son armée, qui est le mesme advis que vous donnés. Je croy que cette

[1] Jusqu'à la fin d'avril 1629, le cardinal a toujours mis Monsieur en tête dans ses lettres au prince de Condé; la lettre du 21 mars (ci-après aux Analyses) est la première que nous ayons où le cardinal ne lui donne point la ligne, comme on disait alors. Ce changement se trouve marqué, dans nos manuscrits, par un petit incident de rédaction que nous avons indiqué note 2 de la page 362 de notre troisième volume. Le triomphe de la Rochelle mit le sceau à la renommée de Richelieu et donna à sa personne une importance qui marque une des grandes époques de sa vie.

[2] Dans une lettre du 16 juin à M. le prince, le cardinal lui annonçait que le duc d'Épernon devait « l'asister au dégast de Montauban. » On a vu dans une autre lettre du 30 (t. III, p. 362) qu'on était disposé à moins de sévérité.

[3] Voyez t. IV, p. 370.

ville ne voudra pas demeurer seule en sa folie. Si elle accepte la paix, vous prendrés s'il vous plaist promptement ses ostages tels que vous saurés bien choisir, et ferés entrer, sans délay, M. le Président de Calvières, commis par le roy pour le rasement, pour y faire travailler avec cet ordre, que tous ceux qui auront contribué à la fortification contribuent audict rasement[1].

J'ay faict entendre au roy ce que vous me mandés touchant le duché de Rohan; S. M. m'a dict qu'elle avoit bien préveu que vous vous y gouverneriés comme vous faites, vous remettant tout à fait à ses volontez. Tout ce que je vous puis dire, sur ce sujet, est que sa main puissante n'est pas racourcie, et sa bonne volonté pour vous est telle que vous sçauriés désirer. En mon particulier, Monsieur, je ne sçaurois assez vous remercier des complimens que M. le comte de Charlus m'a faicts de vostre part. J'attribue à la piété que vous avés envers l'Église les effects de vostre courtoisie, et ay tous les sentimens que je puis avoir d'en prendre revanche aux occasions. Le roy, qui s'en va aujourd'huy coucher à Nismes, partira de là pour s'en aller à Paris, en sorte que vous ne sçauriés le joindre devant son voiage. Je demeure icy pour quelque temps avec toute l'armée de S. M.; MM. le mareschal de Schomberg et Defiat y demeurent aussy, M. le garde des sceaux y sera quelques jours après le roy, en sorte qu'on pourra, par le commandement de S. M., résoudre avec vous tout ce que vous désirés. J'apporteray tousjours tout ce qui me sera possible pour vous tesmoigner que je suis véritablement,

Monsieur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

D'Uzez, ce 14e juillet 1629.

[1] Sur l'issue de cette affaire de Montauban, voyez notre troisième volume, p. 402, 403, 405.

ANNÉE 1630.

NOTA.

Le cardinal, en commençant le récit de l'année 1630 et en remontant près de deux années en arrière, expose l'état des relations de la France avec l'Allemagne, la paix faite entre l'empereur et le roi de Danemark, la trêve entre la Pologne et la Suède « qui laissait au roi Gustave » la liberté de se tourner contre l'empereur, enfin les circonstances de la mission de M. de Charnacé vers les électeurs, vers le duc de Bavière, chef de la ligue catholique, et vers le roi de Suède dès le commencement de 1629[1]. En juillet, M. de Sabran avait été envoyé auprès de l'empereur pour obtenir que S. M. I. donnât l'investiture au duc de Mantoue. On sait que l'usurpation des États de ce prince, dont la France avait embrassé la défense contre l'Espagne, était une des principales causes de la guerre qui menaçait d'embraser l'Europe. M. de Charnacé n'avait rien obtenu de l'empereur; mais ce résultat était prévu, et le voyage de ce diplomate en Allemagne avait aussi pour objet, s'il n'obtenait rien de ce prince, de fomenter les aspirations vers la liberté qui animaient plusieurs souverains allemands, de les exciter à secouer le joug sous lequel les tenait le chef de l'empire. Les quatre électeurs catholiques résolurent d'envoyer à l'empereur une déclaration dans laquelle ils demandaient, entre autres choses, « que justice fût rendue au duc de Mantoue et que tous sujets de jalousie fussent ôtés à S. M. très-chrétienne. » Dans cette déclaration, les électeurs parlaient avec une telle autorité que l'électeur de Trèves dit au comte de Marcheville, envoyé par le roi aux électeurs[2], « que les choses pourraient aller jusque-là, qu'usant des droits que leur donnaient les lois de l'empire, ils déposeraient l'empereur et en éliraient un autre[3]. » L'affaire n'alla pas si loin que les espérances de l'électeur de Trèves, tout dévoué à la France.

Cependant, au commencement de 1630, les négociations avec les princes de l'empire mécontents prirent une nouvelle activité, en même temps que Richelieu allait avec le roi en personne descendre en Italie, à la tête d'une armée, pour la protection du duc de Mantoue. Nous trouvons aux Affaires étrangères, dans les manuscrits d'Allemagne[4], une pièce dont la rédaction est sans doute du

[1] T. V, p. 107-158, éd. de Petitot.

[2] Il avait été envoyé l'année précédente avec des instructions du 8 août.

[3] Mém. de Richelieu, V, 319.

[4] T. VII, fol. 1, original. Ce septième volume des affaires d'Allemagne contient,

père Joseph, chargé spécialement, comme nous l'avons déjà dit, des négociations avec l'Allemagne et les puissances du Nord. Richelieu qui, dès le 1er janvier, était parti pour l'Italie, avait certainement donné au père Joseph ses instructions pour la direction des affaires d'Allemagne et la mission de Marcheville. C'est donc sous l'inspiration de Richelieu que l'instruction a été écrite, et nous devons consigner ici la pensée du cardinal dans un résumé succinct de cet acte diplomatique. Il est intitulé :

« Mémoire pour servir d'instruction au sr de Marcheville, conseiller du roy en son conseil d'estat, S. M. le renvoyant en Allemagne. »

M. de Marcheville était chargé de remettre la pension du roi à l'électeur de Trèves, de lui exposer « que le roy estoit porté d'une volonté très-sincère de délivrer l'Italie et l'Allemagne de l'oppression à laquelle la manifeste violence et ambition de la maison d'Autriche les ont réduits; » que le roi envoyait en Italie une puissante armée sous la conduite du cardinal de Richelieu; qu'une autre armée, sur les frontières de Champagne, serait prête à s'opposer aux mauvais desseins de la maison d'Autriche et à contribuer à rétablir la liberté de la Germanie et des électeurs, nos bons voisins et anciens alliés de la couronne de France; « que S. M. se résolvoit de se trouver en personne à celle des armées où il seroit plus à propos pour le bien commun. » Jamais ils n'auront meilleure occasion de faire cesser les maux sous lesquels gémit l'empire. . . « Se contenter de faire des remontrances à l'empereur, c'est l'aigrir inutilement. . . Il fault venir aux effects et aux armes. » Toute l'Allemagne les appuiera, si l'empereur refuse les conditions suivantes (l'instruction en pose quatre, parmi lesquelles) :

Faire retirer Valstein, « cet estranger, » hors de l'Empire.

Rendre la paix à l'Italie en en rappelant son armée.

« Le roy desire sçavoir si, au cas que l'empereur refuse ces justes demandes, les princes de la ligue catholique sont résolus de porter leurs armes contre Valstein, qui est proprement dissiper les trouppes de l'empereur. . . ou bien s'ils jugent estre plus à propos de s'employer à faire sortir les Espagnols des lieux qu'ils tiennent dans l'Allemagne. . . »

« En mesme temps qu'ils feront une de ces attaques, le roy s'obligera, pour appuyer leur dessein, ou de faire entrer une puissante armée, entretenue à ses despends, en quelque partie de l'Allemagne. . . ou de faire une diversion ailleurs. »

On explique ensuite aux électeurs les avantages qu'ils trouveraient à se joindre à la ligue que S. M. a faite avec les princes d'Italie.

pour cette année 1630, beaucoup de documents intéressants dont nous citerons quelques-uns.

« Toutes ces choses seront tenues grandement secrettes de la part du roy, comme elles le seront du costé des électeurs... »

« Le s[r] de Marcheville priera led. s[r] électeur de Trèves d'informer de ces propositions les électeurs catholiques, et, au cas qu'ils ne les approuvent, de sçavoir d'eux positivement ce qu'ils veulent faire, afin que S. M. prenne ses mesures en connaissance de cause. »

Cette pièce, datée de Paris, 15 janvier, est signée du roi et contre-signée Bouthillier[1].

CLX.

Arch. des Aff. étr. Mantoue, t. 3, pièce 29. — Minute autographe.

A MONS. LE GARDE DES SCEAUX[2].

3 may 1630.

Escrire au garde des sceaux qu'il a bien pris ma pensée que j'ay mandé (*sic*) ce me semble assez clairement. J'ay eu crainte, estant esloigné et employé en cette affaire, qu'on jugeast que je me déclarasse trop enclin à la paix; que j'ay mandé et représenté véritablement et aussy fortement que j'ay peu tout ce qui pouvoit arriver; que cela m'a deu suffire, n'ayant autre but que de suivre les ordres qui me seroyent donnés par le roy, conseillé de la royne sa mère et de tous ceux qui sont auprès de luy. Estant auprès du roy on peut et doibt-on donner conseil; en estant esloigné on doibt représenter l'estat des choses et recevoir ordre[3].

[1] Au moment où cette instruction était dressée, les Allemands venaient d'éprouver une défaite devant Mantoue (t. III, p. 515).

[2] Cette suscription est indiquée au dos par Charpentier, ainsi que la date.

[3] Le soin que met le cardinal, en ce moment éloigné du roi, à expliquer ses pensées et sa conduite laisse deviner quelque secrète inquiétude des mauvais offices qu'on pouvait lui rendre à la cour. On n'a pas oublié que c'est à l'issue de cette campagne qu'éclata l'intrigue dont le dénoûment fut la journée des Dupes. Le cardinal, dans une lettre à Bouthillier, écrite de la Bastie le 6 au soir, témoigne un extrême empressement de se retrouver auprès du roi : « Je seray jeudi à Grenoble, écrit-il, et si j'estois homme de poste, je

CLXI.

Arch. des Aff. étr. France, t. 55, pièce 53*. — Autographe.

A M. BOUTHILLIER,

TOUCHANT L'AFFAIRE DU CLERGÉ [1].

[Premiers jours de juillet 1630 [2].]

Nous avons veu et ouy Mrs du clergé amplement. Ils n'ont point de pouvoir de rien donner présentement au roy, mais bien seulement de consentir une assemblée à cette fin. Nous ne jugeons qu'en l'estat que sont les choses on la doibve faire, le roy estant absent de Paris, le parlement mal content, et beaucoup de villes peu satisfaites.

On estime que le roy doibt trouver bon qu'on leur die de sa part, par son commandement, que le roy n'a eu intention de leur faire la

serois vendredy à Lyon, tant j'ay un extrême désir de voir LL. MM. Je vous confesse que le voyage en litière et à cheval m'a grandement harassé. — Si la royne ne vient point à Grenoble, j'auray l'honneur de l'aller trouver après que j'auray eu celuy de recevoir les commandemens du roy . . . Je me drogueray vendredy pour estre en estat d'aller au-devant du roy dimanche. » — Sur le dessus, auprès du cachet, le roi a écrit : « Mr Bouthillier, j'ay ouvert vostre lettre pour voir si il n'y avoit rien qui pressast, » et sans doute aussi pour une autre raison que le roi ne dit pas. La lettre de Richelieu est un original sans signature; pièce 31* du ms. cité aux sources.

[1] Ce titre est de la main de Cherré, au dos de la pièce. Nous y trouvons aussi ces mots écrits par le cardinal : Guise. — Pisseux. — Venise. — Alliance. — Suisse. — Boulay. — Ce sont des notes de souvenir dont Richelieu eut toujours soin d'aider sa mémoire.

[2] La date manque; il est facile de la trouver approximativement. Nous avons une lettre de Bullion qui écrivait de Saint-Saphorin, le 3 juillet, au cardinal : « J'ay rencontré entre Tarare et Lyon l'évêque d'Orléans, avec les députés qui vont trouver le cardinal pour résoudre la somme que le clergé accordera, en conséquence de la promesse faite au siége de la Rochelle. » (France, t. LIII, fol. 268.) Or ces députés, qui étaient près de Lyon quelques jours avant le 3 juillet, devaient, à cette date, être arrivés à Saint-Jean-de-Maurienne; de plus, Richelieu leur donnait audience lorsque l'armée passait le mont Cenis qu'elle acheva de franchir le 6 juillet. La date que nous proposons n'est donc pas douteuse.

demande qu'il a faicte qu'en tant qu'ils luy avoyent promis à la Rochelle que, s'il prenoit cette place, ils luy donneroyent le double de ce qu'ils faisoyent. Qu'il croyoit qu'il n'estoit point besoin de nouvelle assemblée pour cet effect; mais, puisqu'il est ainsy, qu'il ne désire point qu'on en fasse une maintenant, parce qu'elle seroit à trop grande charge au clergé; qu'il ayme mieux se priver présentement de leur secours bien qu'il l'ayt bien méritté, et qu'il en aye grand besoin; mais qu'il remet à la première assemblée qui se tiendra à recevoir l'effect de leur bonne volonté[1].

Si le roy aggrée ceste response, vous me le manderés en sorte que je le sache demain, s'il se peut; car ils veulent s'en aller[2].

Je vous ay desjà mandé les raisons pour lesquelles il faut faire advancer les trouppes. Il ne faut pas à nostre advis donner la monstre aux officiers que lorsqu'ils auront passé le Mont Senis. Il leur faut faire donner du pain à Champaraillan pour trois jours, et leur ordonner les lieux où ils camperont jusques icy à cause de la peste. Et lors (?) on leur donnera du pain jusqu'au Mont Senis, et nous les ferons camper. La Molière [3] sembleroit bon pour conduire ces trouppes jusques icy et leur faire esvitter la peste.

[1] Personne ne fut plus impérieux que Richelieu à imposer sa volonté et personne plus habile à la laisser plier devant la nécessité. De toutes ses qualités, la prudence était peut-être celle qui l'a le mieux servi. Richelieu ne cédait pas, il attendait; et ainsi l'obstacle qu'il aurait pu être dangereux de forcer s'évanouissait de lui-même. Nous avons déjà eu l'occasion de remarquer chez Richelieu cette sorte d'habileté que certains historiens jugent incompatible avec le caractère connu de cet homme célèbre; cette pièce en est un nouvel exemple.

[2] Il paraît qu'en cette circonstance, avant de se rendre à l'avis de Richelieu, on voulut encore négocier, car les députés semblent aller alternativement du roi au cardinal; le 24 juillet, Marillac mande de Grenoble : « Les prélats sont partis pour aller voir S. E.; » le 27, Bouthillier, qui était auprès de S. M. écrivait à Richelieu, de la Rochelle : « Le roy donna hier audience à MM. du clergé, qui s'ahurtent à ne rien accorder pour cette année... Le roy leur a fort bien parlé. » (Manuscrit précité, t. LIII, fol. 307 et 321.) Et enfin le roi écrivit au cardinal le 1er août, pour congédier la députation, une lettre entièrement conforme au texte que le cardinal avait proposé. (Mêmes archives, orig. t. XLIV, pièce 134, ancien classement.)

[3] On lui donne « l'ordre de se rendre en diligence » à Saint-Jean-de-Maurienne,

CLXII.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. XIII, fol. 177. —
De la main de Richelieu.

DESSEIN
POUR FORTIFIER LES PASSAGES
POUR EMPESCHER D'ENTRER DE PIEDMONT EN SAVOYE[1].

[... juillet ou août 1630.]

Pour fermer tous les passages du Piedmont en Savoye par la val d'Aoste, il faut premièrement coupper le pont de l'Esteppe et y faire un pont levis.

Puis raser le moulin qui est au delà et mettre une barrière en (?) Cledat au bout de delà.

Il faut faire des retranchemens depuis le pont d'Esteppes jusqu'à l'emboucheure de Lizère du long de la rivière de Versoy en tous les lieux où elle est guayable, et coupper les bois qui sont sur le bord de delà.

Il faut coupper un pont qui est sur Lisère entre cy et Sainte Foy qui s'appelle Valaroge, et un autre qui est au delà de Sainte Foy.

Il faut faire un bon pont vis à vis de Saint Maurice pour passer Lisère et aller au revers de Saint Maurice.

Il faut faire des parapets au deçà de la Lizère, dans le revers de Saint Maurice, vis à vis des ponts qu'on aura couppés, affin qu'on ne les puisse refaire.

Il faut coupper le chemin qui vient de Cormayeu par l'Allée blanche et les glacières à Beaufort et Saint Maurice, et le faut coupper avant qu'il se divise pour venir en ces deux lieux.

dans une lettre que nous avons placée à la seconde quinzaine de juillet et qu'il faut plutôt mettre à la première (t. III, 766).

[1] Ceci est écrit au dos, de la main de Cherré. — La date manque, la pièce est classée en août 1630, date vraisemblable.

Il faut encore coupper le chemin qui descend du haut du petit Saint Bernard au pont de Bonneval et entrer delà dans le grand chemin de Roselan à Saint Maurice.

Il faut coupper les chemins qui viennent de Limongne[1] aboutir à Sainte Foy, s'il n'est jugé plus à propos de garder la maison du chastelain de Sainte Foy, où l'on dit que tous les chemins abboutissent.

Il faut voir si l'on peut faire un fort sur le haut du petit Saint Bernard, qui ferme le grand chemin de la vallée d'Aoste, pour plus grande seureté.

Il faut envoyer recognoistre vers Thounon et Abondance un lieu propre pour fermer le passage de la val d'Aoste par Valeys[2].

Depuis ce qui est de l'autre costé a esté[3].....

NOTA.

Richelieu avait quitté Saint-Jean-de-Maurienne[4] tout préoccupé des menaces d'une contagion qui semait la mort autour de lui; mais d'autres inquiétudes plus

[1] Mot douteux. Il faudrait être sur les lieux pour suivre le cardinal dans ces petites localités dont la plupart sont inconnues aux géographes; on sait d'ailleurs qu'en ce temps-là on ne se piquait guère d'exactitude dans l'orthographe des noms propres.

[2] Cette pièce est autographe; c'est, nous le croyons, une preuve que cette étude est l'œuvre de Richelieu: il aurait certainement fait faire par un secrétaire la copie d'un travail qui lui aurait été fourni et qu'il eût voulu conserver. Il doit avoir tracé ce plan de fortification sur les lieux mêmes et pendant son séjour prolongé à Saint-Jean-de-Maurienne. Cette considération nous engage à recueillir une page à laquelle on ne saurait attacher d'autre intérêt. Elle peut venir à l'appui d'un mémoire publié sous le titre de: *Richelieu ingénieur*, lu à l'Académie des sciences morales et politiques, en 1869, par un officier supérieur, M. de la Barre Duparcq. C'est une étude intéressante de cette grande figure du cardinal, considérée sous un aspect dont on s'était peu occupé.

[3] Cette ligne est en tête du verso de ce feuillet, et semble commencer une addition qui n'est pas achevée.

[4] Richelieu a écrit dans ses Mémoires qu'il partit de Saint-Jean-de-Maurienne le 17 août, et nous avons donné, tome III, p. 872, une lettre adressée à Bouthillier, où on lit : « Je vous dépesche pour vous dire que je suis party de Saint-Jean de Morienne qu'il estoit fort temps de quitter avec une grande famille... »

poignantes sans doute tenaient sa pensée attachée sur Lyon. Là, depuis quelque temps, loin de lui, le roi était entouré de gens dont le cardinal se méfiait. L'intrigue qui éclata dans les premiers jours de novembre, à l'arrivée de la cour à Paris, et qui se termina par la journée célèbre que tout le monde connaît, la journée des Dupes, se tramait en effet; et, quoiqu'il ne fût pas informé de toute la gravité des desseins que la reine mère formait contre lui, il était trop pénétrant pour n'en pas avoir quelque pressentiment. Toutes les précautions prises afin de ne pas porter la peste à Lyon, il se hâta d'y arriver, avec la résolution de faire quelques jours de quarantaine dans un village voisin « pour monstrer exemple aux autres; » mais, ajoute-t-il, S. M., qui avait une extresme impatience de voir le cardinal de Richelieu, le contraignit de venir en la ville dès le 22. (*Mém.* t. VI, p. 261.) Malgré la dissimulation de la reine mère, Richelieu s'aperçut tout d'abord du changement de cette princesse à son égard. Il s'en indigne, et lui, qu'on a si souvent traité d'ingrat, se plaint amèrement de l'*ingratitude* de Marie de Médicis. Le passage est curieux :

« La reine mère, à laquelle ses services étaient communément rendus avec le roi, l'éloigne de sa bonne grâce et, au lieu de la reconnoissance qui lui en était due, le paye d'une ingratitude inouïe » (p. 426).

Et les Mémoires continuent par un éloge si complaisamment fait de Richelieu qu'on a peine à se figurer que cette page ait été écrite par lui-même; l'on est tenté de croire que celui qui tenait la plume pour la rédaction des Mémoires[1] a mis là quelque chose du sien.

Nous l'avons dit, le cardinal ne doutait point du péril qui menaçait sa fortune, mais il se garda bien de laisser paraître ses soupçons, et il s'efforçait même de conjurer, par toutes sortes de respects, le mécontentement secret de la reine mère. De son côté, celle-ci dissimulait des desseins qui, pour tout le monde, hormis ses confidents, étaient encore un mystère. Les plus intimes même s'y trompaient. Bassompierre a écrit qu'au retour à Paris « le cardinal était revenu dans le même bateau de la reine mère *en grande privauté,* et que lui-même *n'a su que depuis* la sourde mésintelligence qui couvait alors entre la reine et le ministre. » (*Mém.* t. III, p. 274.)

La maladie du roi qui, depuis le 22 septembre jusqu'au 30, jour de la crise salutaire, excita la plus vive inquiétude, avait été mise à profit par Marie de Médicis; elle crut un instant le cardinal perdu. Le rétablissement du roi vint

[1] On sait que le manuscrit des Mémoires, parfaitement authentiques d'ailleurs, n'a pas été écrit de la main du cardinal. Composés sous ses yeux, rédigés sur des manuscrits autographes ou dictés et rassemblés par lui, tous ces matériaux ont été coordonnés entre eux et arrangés en forme de récit par un secrétaire.

troubler cette espérance, sans diminuer son antipathie toujours couverte sous de trompeuses apparences.

Cependant le cardinal quitta Lyon le 19 octobre à la suite du roi.

Il faut rectifier ici une inexactitude des Mémoires de Richelieu : « La reine mère, disent ces Mémoires, part de Lyon; il (le cardinal) l'accompagne dans son voyage. » Les souvenirs de Richelieu l'ont mal servi; ses propres lettres, que nous avons sous les yeux, ont conservé les faits avec plus de certitude que sa mémoire, et les choses s'y trouvent racontées par le cardinal lui-même avec une précision qui manque au récit composé depuis. Marie de Médicis, au contraire, était restée à Lyon avec Anne d'Autriche. Celle-ci partit le lendemain, et la reine mère dut rester encore à Lyon, atteinte en ce moment d'un de ces troubles nerveux qu'elle éprouvait quelquefois. Bouthillier s'empressa d'en informer Richelieu (voyez notre 3ᵉ volume, p. 943, note 1, et 955, note 2). Mais avant de recevoir la lettre de Bouthillier, le cardinal, arrivé à Saint-Symphorien, s'était hâté de lui écrire, tourmenté d'une inquiétude que sa lettre trahit à moitié.

« Je vous prie, lui écrit Richelieu, me mander l'estat auquel est le sʳ Hébert [1], n'y aiant rien au monde qui me tienne l'esprit comme ce qui le touche; vous ne trouverés pas estrange, bien qu'il n'y ayt pas longtemps que je l'aie veu, que je vous en demande des nouvelles. . . S'il plaist aud. sʳ Hébert remédier aux ombrages qu'on taschera maintenant à luy donner de toutes parts qu'on pense qu'il y a ouverture, je seray très-heureux, et luy très-content. . . »

Au moment où Richelieu adressait cette lettre à Bouthillier « le 20 octobre au soir, » celui-ci lui écrivait de son côté; il avait à lui donner une grande nouvelle : le P. Joseph et M. de Léon avaient signé le traité de Ratisbonne. Leurs dépêches étaient arrivées à Lyon deux heures après le départ du roi, mais il en fallut faire le déchiffrement, et Bouthillier ne put expédier son courrier que le dimanche 20 octobre, à quatre heures du soir [2].

Le cardinal n'eut pas plutôt lu les dépêches qu'il vit l'impossibilité d'accepter les conditions de ce traité dont on lui demandait d'envoyer incontinent la ratification [3]. Il se hâta d'écrire à la reine mère pour la prier de venir à Roanne, « se trouvant, lui mandait-il, plusieurs résolutions d'importance à prendre sur le sujet du traitté de paix. » Louis XIII, que cette grande affaire n'arrêtait pas dans son impatience de revoir Paris, était parti de Roanne. « Le roy (ajoutait Richelieu) a trouvé bon que M. le garde des sceaux et moy demeurassions icy pour attendre V. M. afin de résoudre avec elle tout ce que l'on estimera nécessaire en cette oc-

[1] Nous avons déjà dit qu'Hébert, dans le jargon convenu, signifie la reine mère.

[2] C'est la date de sa lettre. (Arch. des Aff. étr. France, t. II de la coll. verte, fol. 458.)

[3] Voyez, sur cette affaire, notre troisième volume, p. 943.

casion[1]. » Mais l'affaire pressait, et, sans attendre l'arrivée de la reine mère et la réunion du conseil, Richelieu envoie à Bouthillier, avec injonction de faire partir immédiatement le courrier Nazin, l'ordre provisoire aux généraux de l'armée d'Italie de poursuivre leurs opérations[2], nonobstant tout traité dont ils pourraient avoir connaissance. En même temps, le cardinal écrit à M. de Rancé, secrétaire des commandements de Marie de Médicis, au sujet de la maladie de cette princesse, et il adresse à Bouthillier une seconde dépêche du 22 (ci-après, p. 653), dépêche que nous n'avons connue que tardivement, et qui témoigne une fois de plus sa vive inquiétude que le courrier envoyé en Italie ne soit pas atteint par Nazin[3].

Les généraux ne tardèrent pas à rassurer Richelieu; ils avaient vu le vice du traité que leur avaient envoyé les plénipotentiaires, et ils écrivaient au roi dès le 22 octobre : « Le 20 de ce mois, Mr Mazarin nous est venu trouver... » Les clauses qui pourraient faire accepter le traité sont exposées... « Nous ne nous sommes pas pour cela arrestés une heure et avons marché dès le lendemain droit à Casal... consentant néanmoins à observer le traitté si les Espagnols remettaient présentement Casal, ville et chasteau, entre les mains de M. du Mayne. » M. Mazarin s'en est retourné avec cette réponse trouver Colalte et le duc de Savoie[4]. — Les Mémoires de Richelieu (VI, 327) omettent les détails contenus dans la dépêche que nous citons, et reproduisent une lettre de Servien au roi, datée aussi du 22 octobre et conservée en copie dans le tome XIV de Turin, fol. 113.

Cependant Marie de Médicis se trouva mieux et partit dès le 23 pour Roanne[5]. Cette grave affaire y retint quelques jours la reine mère et le cardinal. On confirma avec détail l'ordre provisoire envoyé aux généraux d'Italie, on expliqua aux plénipotentiaires d'Allemagne pourquoi leur traité ne pouvait être ratifié[6]; on se hâtait d'écrire partout où l'on craignait les effets de la fâcheuse impression du traité. C'était surtout auprès du roi de Suède qu'il importait de dissiper les méfiances et les inquiétudes que devait causer la faute des négociateurs de Ratis-

[1] Cette lettre, datée du 21 octobre, est imprimée dans le volume précité, p. 946.

[2] Lettres du 22 octobre. Le roi venait de partir le matin, à six heures, et Richelieu lui avait fait signer cet ordre provisoire aux généraux. (Voy. le 3e volume, p. 953-955.)

[3] Bouthillier fit toute la diligence possible pour réparer sa faute; il le dit au cardinal avec menus détails dans ses lettres des 23 et 27 octobre. Dans cette dernière, il mande : « Un courrier, de retour d'Italie, asseure qu'il a rencontré Nazin (le courrier envoyé pour rattraper le porteur des malencontreuses dépêches) bien avancé et qu'il devoit estre arrivé en l'armée jeudy ou vendredy dernier, de sorte qu'il n'y a plus de lieu de douter que les choses n'aillent, avec l'aide de Dieu, à souhait. (Arch. des Aff. étr. France, t. XLIV, fol. 468.)

[4] Aff. étr. Mantoue, t. 3, fol. 119.

[5] Lettre de Bouthillier, même manuscrit, fol. 465.

[6] Lettre à M. de Léon. Notre t. III, p. 960, et autres lettres écrites en même temps.

bonne; le volume des affaires de Suède correspondant à cette époque est rempli de pièces relatives à ce sujet. Une lettre du roi écrite de Roanne le 22 octobre à l'ambassadeur de France, baron de Charnacé, lui ordonne de faire connaître au roi de Suède le mécontentement que S. M. a éprouvé d'une clause « conçue en termes qui pourroient, dit le roi, donner prétexte de dire que je voudrois abandonner mes alliez. . .[1] » Et cette dépêche de Louis XIII était accompagnée d'une lettre où Bouthillier explique le malentendu du traité de Ratisbonne et s'efforce de bien persuader le roi Gustave que le malencontreux article signé par inadvertance et contre la volonté expresse de S. M. sera formellement désavoué[2]. Une copie dudit article (en latin) était jointe à la lettre de Bouthillier adressée à Charnacé. (Fol. 420.) — Nous avons remarqué en son lieu que, sauf la dépêche envoyée par le courrier Nazin, les lettres, datées du 22 parce qu'elles devaient porter la signature du roi qui avait quitté Roanne ce jour-là, furent en réalité écrites et expédiées les 25, 26 et 27 octobre[3].

Tout cela fait, le cardinal continua sa route, et alors sans doute avec la reine mère. Arrivé à Marcigny (dix lieues environ de Roanne) le 27 octobre, il écrit à Bouthillier encore à Lyon : « Je viens de recevoir une lettre de M. de Schomberg, du 18 de ce mois, de Raconis[4]. . . Il mande qu'il ne lairra de passer outre qu'il ne voye Casal asseuré par la retraite des Espagnols. . . Je luy escris pour luy donner courage d'exécuter ce qu'il promet. Je vous prie mettre ma lettre dans vostre paquet. . . Toute mon appréhension est que Nazin ayt esté pris et que ce courrier cy ne puisse passer librement dans le Piémont. . . Envoyés (un duplicata seroit trop long) une dépesche d'une page à M[rs] les lieutenans généraux par une autre voye. . . afin qu'ils continuent le progrès des armes du roy, qui est le seul moyen de réparer cette faute[5]. . . » Schomberg écrivait de nouveau au cardinal, le 22, de Ravignano : « Je crois... que nous eussions très-mal faict icy si nous eussions relasché ce point, qui eust esté la perte infaillible de Casal, de l'honneur du roy, et de toute la grande despense que S. M. a faicte pour la sauver. » Sur un coin du verso de cette lettre, que le cardinal avait envoyée au

[1] Arch. des Aff. étr. Suède, t. I, fol. 418, original. La minute, de la main de Bouthillier, est au fol. 427. Il y a deux copies, cotées 423, 425.

[2] Même ms. fol. 425 v°; et au fol. 417 se trouve une copie, au dos de laquelle Bouthillier a écrit : « sur le sujet du premier article du prétendu traitté de paix touchant les alliances. »

[3] Voyez t. III, p. 956-968. Richelieu les avait annoncées à Schomberg dans sa lettre du 22 : « Je vous en escriray plus amplement dans quatre jours » (p. 953).

[4] Raconigi, ville de la province de Saluzzo.

[5] Notée ci-après aux Analyses.

roi, nous lisons, de la main de S. M. : « Je me réjouis bien fort de quoy M. de Chomberg ne s'est point arresté. » (Aff. étr. Turin, t. XIV, fol. 108.)

Quelques jours après, on expédia aux commissaires qui étaient en Italie des instructions sur les précautions à prendre au sujet des vices du traité de Ratisbonne. On y voit, par ce passage, écrit de la main de Richelieu, qu'en rejetant le traité on était disposé pourtant à certaines concessions: « Est à noter qu'en l'estat auquel nous sommes, si toutes choses qui concernent l'exéquution de la paix estoyent bien accomplies, on se pourroit contenter de quelque légère réparation des contraventions et de promesse de parachever le reste, plustost que de rompre, non que la raison le permette, mais parce que les divisions arrivées depuis peu le requièrent. » (Aff. étr. Turin, t. X, pièce 209 notée au 20 novembre, Analyses.)

Maintenant nous n'avons plus de lettres du cardinal jusqu'à l'arrivée à Paris, où la cour était revenue dans les premiers jours de novembre; mais nous savons qu'il était à Digoin le 28 octobre, et le 30 à Nevers, où il reçut de Bouthillier une lettre écrite de Moulins le même jour.

On peut se faire une idée du travail qui occupa Richelieu durant les quatre jours qu'il passa à Roanne, par le détail des pièces qu'il avait transmises à Bouthillier pour les faire expédier ou contre-signer, et dont, sur sa demande, Bouthillier lui renvoie les minutes. (Arch. des Aff. étr. France, t. LIII, fol. 472.)

Notons qu'au milieu de tous les embarras de ces graves difficultés politiques et des inquiétudes de ses propres périls, Richelieu trouvait encore assez de temps et de liberté d'esprit pour s'occuper de toutes sortes d'autres affaires et, entre celles-ci, de la réforme des ordres religieux, chose qu'il eut toujours fort à cœur. Nous avons sous les yeux des patentes sur parchemin, données à Roanne, le 26 octobre, pour la réforme de Cluny, « presentibus Dionisio Charpentier, secretario regis et nostro, et Petro Cherré, nostro domestico, testibus nobiscum commorantibus. . . » (Arch. des Aff. étr. France, t. LIII, fol. 467.) On comprend que, de passage à Roanne, il fallut faire cela en famille.

CLXIII.

Arch. des Aff. étr. Turin, tom. XIII, fol. 322. — Minute[1].

[NOTE DONNÉE] PAR LE NONCE PANSIROLE,

ACCEPTÉE PAR LE COLALTE.

[Vers la fin d'août 1630?]

Que la suspension dure un mois, | Si Mr de Créqui accorde cet

[1] Les réponses sont de la main de Richelieu, ainsi que le titre, écrit au dos; les deux premiers mots, entièrement cachés par la reliure, ne peuvent être lus. On sait

pendant lequel on choisira le lieu pour faire le traité. Le mois expiré, la suspension se prolongera, à moins qu'une des parties ne déclare qu'elle expire; laquelle déclaration doit se faire quinze jours à l'avance.

article, mon voyage est inutile, et il paroist bien par iceluy que la suspension n'est demandée que pour gaigner temps.

Les deux armées restent dans leurs positions respectives.

On pourra faire entrer des vivres dans Mantoue purche ditti viveri si pigliano pure dello stato di Mantova (à condition que ces vivres ne se tirent que de l'état de Mantoue.)

La fin de cet article est honteuse et préjudiciable, veu qu'il empesche les Vénitiens, qui sont assez forts pour secourir Mantoue pendant la guerre, ou ils ont tousjours faict de le faire[1] pendant la súspension.

Règlement sur les entrées et les sorties de Mantoue durant la trêve.

Les Vénitiens firent entrer par force, le de décembre, 600 hommes dans Mantoue, et par la suspension il n'y en peut entrer que vingt à vingt. Mais cet article seroit de peu d'importance si la suspension d'ailleurs estoit supportable.

CLXIV.

Archives de la famille de Bouthillier. — Original.

A M. BOUTHILLIER,

CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILS ET SECRÉTAIRE DE SES COMMANDEMENTS.

22 octobre 1630.

Monsieur, j'envoie en diligence sçavoir des nouvelles de la santé

que Colalto était le général de l'empereur. — Cette pièce n'est point datée; nous proposons : vers la fin d'août; la suspension dont il s'agit fut conclue le 4 septembre jusqu'au 15 octobre. La suite des événements que nous venons de résumer nous a conduit à un temps postérieur à celui où fut écrite la présente note; mais elle vient, dans l'ordre chronologique, après la pièce 162, et elle offre cet intérêt, de donner la pensée du cardinal sur l'incident de la suspension.

[1] Il y a ici, dans le texte, une rature et un mot en interligne; en faisant une correction, le cardinal a laissé une phrase qui n'a pas de sens.

de la reyne, dont je suis en peine beaucoup plus que je ne vous sçaurois tesmoigner. Je vous prie de m'en mander de bonnes et certaines.

Si son mal continue, je ne manqueray pas d'y aller en diligence.

Je vous ay desjà mandé que le traitté faict à Ratisbonne est très mal entendu, M^rs le garde des sceaux, de Chasteauneuf et moy en sommes du tout estonnez, n'y ayant aucun article conforme au projet qu'on y avoit envoié. La ratiffication ne peut aller si vite que vous pensés, et je suis en extresme peine des deux lettres que vous me mandés que vous avés envoiées pour les ducs de Parme et de Mantoue. Cela est de telle importance que je vous prie de renvoier un courrier exprès après pour les retirer et empescher qu'elles ne soient données. Cela importe à l'affaire et vous importe particulièrement; je vous prie d'y mettre ordre. Dittes, s'il vous plaist, à Messrs les intendans et trésorier de l'espargne, qu'il ne faut changer aucune chose en l'ordre qui a esté donné, tant pour les finances que pour l'achapt des bleds. A M. de Savoie qu'il continue ses fortifications et le siége de Montmeillan, et généralement tous ses ordres pour la Savoie. Qu'il laisse passer la recreue de la compagnie des gendarmes de Monsieur, et que, pour le reste de la cavalerie liégeoise et autre qui pourroit venir cy après, il la loge dans la Savoie ou la Bresse, comme il le jugera plus à propos. Au nom de Dieu, tenés la main soigneusement à ce que l'on ne discontinue aucuns ordres de ceux qui ont esté donnés pour l'Italie [1].

C'est tout ce que je vous puis mander, si non que je suis, etc.

De Roanes, ce 22e octobre 1630.

[1] Dans une lettre, déjà citée, du 22 octobre, Schomberg s'efforce de consoler le cardinal de ce mécompte du traité de Ratisbonne, en exaltant les avantages de la France sur ses puissants ennemis : « ... Nous voirons dans aujourd'huy ce que ces Messieurs nous respondront... Nous les pressons de sorte que leurs artifices ne leur servent plus de rien... Ces deux forces unies (Colalto et les Espagnols) sont plus grandes beaucoup que les nostres en cavalerie et égales en infanterie, mais non pas, je crois, en valeur de courage, vous jurant, sur mon honneur, qu'il n'y a soldats dans l'armée qui ne croye valoir quatre Allemands ou Espagnols. » (Aff. étr. Turin, t. XIV, fol. 108.)

CLXV.

Arch. des Affaires étr. Hollande, t. XII, pièce 236.

MÉMOIRE

SUR LEQUEL IL FAUT DRESSER L'INSTRUCTION DE MONS^r^ D'HAUTERIVE [1].

Paris, 27 décembre 1630.

La mission a pour objet les difficultés survenues au sujet d'Orange, et le moyen d'en sortir au contentement d'un chacun.

Mettre en l'instruction toutes les raisons qu'il y a pour maintenir les droits du roy dans cette place... Le feu roy ne la rendit qu'à la condition qu'il y auroit tousjours un gouverneur catholique...

L'autre sujet de son voyage « abboutit à empescher la paix ou la trefve, et porter les affaires à la guerre. Cela se peut faire à diverses conditions... » Il suffit « qu'ilz soient une fois embarquez, puisqu'un engagement en attire un autre... Pour en venir là, leur payer le million de cette année devant qu'ilz viennent à prendre les armes au printemps; et le million de l'année qui vient, à la Toussaint de la dicte année. »

« Le s^r^ de Baugy doibt avoir pouvoir avec le s^r^ de Haulterive de distribuer jusques à XX^m^ ₶ pour cet effect. »

ANNÉE 1631.

NOTA.

L'année 1630 avait fini dans les orages, et la cour, profondément troublée par la rupture de la reine mère et de Richelieu, voyait commencer l'année 1631 sous

[1] Richelieu a écrit ce titre au dos de la pièce.

de sombres auspices. Le mécontentement de Marie de Médicis ne faisait que s'aigrir depuis la journée des Dupes; Monsieur, dont on craignait toujours les dangereuses escapades, trouvait dans la disgrâce méritée de sa mère un prétexte à des menaces de révolte[1], et, de son côté, Anne d'Autriche n'était pas loin d'unir ses chagrins particuliers aux ressentiments de sa belle-mère.

Richelieu s'était d'abord efforcé de conjurer la colère de Marie de Médicis; il s'était résigné aux plus humbles soumissions, mais s'il consentait à faire fléchir son orgueil, il n'abandonnait rien de sa vengeance, et en même temps qu'il mettait aux pieds de la mère du roi ses supplications et ses larmes, il exilait le garde des sceaux Marillac, il emprisonnait son frère le maréchal, dont la tête était sérieusement menacée, et les amis les plus dévoués de la reine mère se voyaient tous exposés à une disgrâce et à des châtiments dont plusieurs furent bientôt frappés. Aussi, malgré quelques apparences de réconciliation, on n'espérait guère une paix sincère. La reine avait consenti à marquer moins de haine et à paraître au conseil avec le cardinal; de son côté, Richelieu semblait laisser un peu amollir sa dureté; La Barde, cousin de Léon Bouthillier, lui écrivait le 3 janvier: « La reine mère s'est résolue à souffrir le cardinal dans le conseil. . . Le cardinal semble vouloir, par la douceur, faire revenir la reyne mère. On luy a promis d'oster les gardes du garde des sceaux et de luy permettre de se tenir avec sa famille dans une ville du royaume. Si on reconnoist sincérité en la réconciliation, on croit que le maréchal de Marillac sera sauvé[2]. »

Mais il est probable que Marie de Médicis était peu disposée à quitter sa haine irréconciliable; il n'est pas moins difficile de croire que Richelieu eût un désir bien sincère d'accommodement. Quelque embarras que pût lui causer l'exil de la mère du roi, il préférait encore la voir éloignée, au risque d'être exposé de nouveau lui-même au péril auquel il venait à peine d'échapper.

[1] Monsieur avait paru un instant vouloir se réconcilier avec le roi et le cardinal (t. IV, p. 79); il ne tarda pas à donner de nouvelles inquiétudes. Dans un rapport de diverses affaires adressé par Bouthillier au cardinal vers le commencement de février, il disait: « Hier, peu après que vous fustes parti, M. de Bréval me vint donner advis, pour vous le faire sçavoir (avec supplication de ne point le nommer), qu'il est passé un gentilhomme de Monsieur, nommé Tudesquin, par luy envoié vers M. le duc de Lorraine pour luy donner compte de son esloignement et des causes qui luy ont porté. Il luy en a dit, en grande confidence, quatre qu'il a charge de représenter à M. de Lorraine. » Et Bouthillier expose ces quatre motifs de mécontentement, qui se rapportent aux griefs de la reine mère et de Monsieur. (Arch. des Aff. étr. France, t. LIV, fol. 266, où la pièce est mal classée en octobre 1630.)

[2] Arch. des Aff. étr. France, t. LVI. Nous avons déjà eu l'occasion de citer cette lettre, t. IV, note 2 de la page 80.

Au reste, Richelieu prenait grand soin de détourner l'esprit du roi de ces déplorables affaires, il sentait la nécessité de l'en distraire. Nous trouvons au dos d'un de ces mémoires de police [1], que lui adressait Châteauneuf sur les deux reines et leurs partisans, cette ligne écrite de la main de Richelieu : « On a résolu de faire passer le temps au Chesne (le roi) en comédies en changeant de conduitte. » Et puis nous lisons aussitôt dans une pièce voisine : « La reine n'a pas voulu aller à la comédie, et la reine mère n'a pas permis à ses filles d'y aller. » C'est La Barde qui écrit cela à Léon Bouthillier [2]. Dans plusieurs autres lettres [3], La Barde informe son cousin, voyageant alors en Italie, des graves incidents comme des plus menus détails de cette grande querelle. On en connaît les suites, et il en sera plus d'une fois question dans ce supplément. Remarquons seulement ici avec quelle infatigable activité, dès le début, Richelieu, menacé de toutes parts, faisait tout surveiller. Il suffirait de la pièce suivante pour en donner une idée.

CLXVI.

Arch. des Aff. étr. France, 1631-1632, t. 13e de la collection verte, pièce 1. — Original.

IL PLAIRA AU ROY DE VOIR CE MÉMOIRE ET ME MANDER, S'IL LUY PLAIST, S'IL APPROUVE LES RESPONSES QUI SONT AUX MARGES [4].

13 janvier 1631.

On estime cet advis du tout nécessaire si le roy le trouve bon.

J'attends sçavoir si le roy trouve bon que l'on envoie faire deffences à la noblesse de Daulphiné de s'assembler. Il le fault, s'il vous plaist, résoudre promptement ; le jour de l'assemblée est au XXe du présent.

Cet advis semble aussi fort bon.

Le conseiller de Provence [5] auquel j'avois faict comandement de ne partir de ceste ville jusques à

[1] On a pu lire dans ce même volume IV, p. 91, un extrait de ce curieux mémoire, conservé dans le tome LVI de la collection précitée, fol. 7.

[2] Même manuscrit. Arch. des Aff. étr. France, t. LVI, fol. 13 ; lettre du 8 janvier.

[3] *Ibid.* fol. 21, 26, 28, 39, 52, 95.

[4] Ceci a été mis par Charpentier dans un espace blanc laissé en tête du mémoire. Les réponses marginales sont de la même main. — Le texte du mémoire est écrit par un secrétaire de Châteauneuf, garde des sceaux ; celui-ci l'a corrigé lui-même et y a fait une addition avant de l'envoyer à Richelieu. On ne voit pas de réponse du roi ; S. M. aura sans doute répondu en approuvant verbalement les réponses proposées.

[5] Les mots « de Provence » sont de la main de Châteauneuf ; il y avait « Pithou, » nom qu'on a effacé. Ce Pithou était-il un des neveux du célèbre Pierre ?

ce que je luy en eusse faict entendre la volonté du roy, se trouve absent depuis trois jours, et croy qu'il a eu advis que l'on le désiroit retenir en son logis, attendant les comandemens du roy, afin de réprimer son insolence, aussy que, partant mal satisfaict d'icy, il ne peult que mal servir de delà.

Il semble du tout nécessaire d'esloigner Mme du Fargis; envoier la petite Lavau, de Lingendes et sa femme au loing.

Il est fort à propos de faire prendre des lettres.

La petite Lavau[1] a faict response au chevalier du guet qu'elle ne sçavoit où estoit son mary[2], et qu'elle ne se pouvoit retirer qu'icy ès environs. C'est une cabale et une négociation perpétuelle que d'elle avec Mme de Chevreuse[3] comme de Mme du Fargis, qui escript tous les jours deux feuilles de papier à la reyne. Elle faict la malade à Villepreux[4]. J'ay donné ordre de faire prendre de ses lettres par les chemins qui se sont adressées jusques icy chez la dem^lle de Lingendes, qui dit n'estre pas à elle et estre mariée en ceste ville et solliciter ses affaires. Il fault sçavoir s'il plaist au roy que l'on commande à de Lingendes (*sic*) la femme de sortir la ville. Pour la Lavau, si elle ne s'en va, j'ay donné charge au chevalier du guet de la faire mettre, avec deux de ses archers, dedans le coche de Poitiers et l'y conduire.

Il sera bon de voir comme Bordier se gouvernera.

Je vous avois mandé que l'ambassadeur d'Espagne avoit esté vendredi au Val de Grace[5]. Ce feust Bordier[6] qui parla longtemps à la roine au parloir d'en

[1] Nos manuscrits écrivent Lavau et La Vau.

[2] Le s^r de Lingendes avait été attaché à l'ambassade de France en Espagne. On l'y trouve à plusieurs époques faisant les affaires de Monsieur.

[3] Séduit par cette enchanteresse, Châteauneuf, à deux ans de là, perdra les sceaux et la liberté pour être devenu complice des intrigues qu'il dénonce aujourd'hui.

[4] Un mot peu lisible, qui semble être : « et à Pont, » a été ajouté par Châteauneuf en interligne sous le mot Villepreux.

[5] Dans le mémoire que nous venons de citer (p. 656), Châteauneuf disait au cardinal : « La reine fait tous ses efforts et m'a envoié deux fois Bordier pour empescher que la Lavau sorte de Paris; je luy ay respondu qu'elle debvoit suivre son mary... J'ay mandé au chevalier du guet qu'il feist obéir le roy... Me de Fargis est à Noisy où elle fait la malade... La reine feust tout hier au Val de Grâce, elle se fit accompagner par Me de Vendosme, l'ambassadeur d'Espagne s'y trouva et Lavau la femme. »

[6] Le copiste avait laissé ici un espace

hault; c'est son confident pour Mme du Fargis et la Lavau.

La confession de l'ambassadeur justifie l'action du roy, bien que ce ne soit pas son intention, qui ne va qu'à regaigner l'entrée du Louvre, dont il se faut bien garder.

Ledit ambassadeur m'a envoié parler par Boneuil[1] et par d'Argouges de ce que le jour des roys il avoit esté au Val de Grace, afin de l'excuser envers le roy, disant que c'estoit pour occasion parre qu'il avoit à traitter avec une religieuse; et à d'Argouges il a dit franchement qu'il ne pouvoit que louer grandement la résolution que le roy avoit prinse d'esloigner Mme du Fargis et la Lavau d'auprès de la roine; que souventes fois luy, sa femme et la Catherine[2] avoient parlé ensemble d'en advertir le roy, pour les mauvais conseilz qu'elles donnoient à la roine, et les caballes et brouilleries où elles l'entretenoient, l'asseurant que son maistre en seroit très content. Il tesmoigne estre en peine qu'en Espagne l'on blasme sa conduitte de deçà quand l'on verra que l'on luy a fait commandement de n'aller plus chez la roine, et qu'en mesme temps l'on a chassé ses femmes qui sont mal notées en Espagne; mais qu'il ne peult croire que de deçà l'on le veuille accuser d'avoir eu part aux mauvais conseilz qu'elles donnoient à la roine.

Il n'y a rien à respondre à M. le garde des sceaux sur cet article.

Les deux roines sont en grande allarme du bruict qui court icy que le roy veult mettre Mme de La Flotte[3] prez de la roine. Elles s'en enquierrent à tout le monde. Néantmoins leur conduitte est tousjours semblable, et croient avoir eu quelqu'advantage du refus qu'elles firent au roy d'aller à la comédie; et ceux qui les considèrent conçoivent des espérances de leur fermeté et de leur hardiesse, que tout le peuple et le bourgeois blasment et en murmurent, et feroient bien davantage si le roy estoit plus longtemps dehors.

blanc qui a été rempli par Châteauneuf avec ce nom.

[1] *Idem.*

[2] La Barde (lettre précitée, page 656), après avoir parlé de l'éloignement de Mme du Fargis et de la petite Lavau, ajoute: « La pauvre princesse en est bien dolente; la Catherine espagnole est aussi du nombre. »

[3] C'était la grand'mère de Mlle de Hautefort. On lui donna, en effet, la place de Mme du Fargis.

La diminution du bled est un fort bon article pour Paris.

Le bled est diminué de 24 livres par muid, depuis le dernier marché, par le soin que l'on a apporté à en faire venir, et sur ce prétexte les marchans qui nous en debvoient fournir quatre mil muids se desdisent et font monopolles pour en empescher l'abondance; et croy qu'il fault envoier le grand prévost à Abbeville, S[t] Valery et le Crotoy, faire saisir tous les bledz qui y sont ez magasins, enjoindre aux marchans à qui ils appartiennent de les faire conduire incessamment à Paris, par mer, jusques au Havre, et les faire remonter la rivière, car il y en a quantité; et ceste diligence fera que les marchans qui sont sur les rivières d'Esne (Aisne) et Oyse, voians le soin que le roy y apporte, craindront de tomber en mesme inconvenient et feront descendre leurs bledz icy. Car il ne se fault attendre ny au prévost des marchans, ny à la police du parlement, qui va tousjours mal pour la paulette.

Le voiage de M. le grand prévost est du tout nécessaire.

Je ne me suis point assemblé avec Montaigu, Mess[rs] de Schomberg et d'Effiat n'y estans point et M. Bouthilier malade.

Il est bon de garder le Pin pour quelques jours.

Le Pin a esté interrogé suivant le mémoire et ne confesse rien, dénie avoir esté en poste, ni à Paris (?) [1].

De Paris, ce 13 janvier 1631.

CLXVII.

Arch. des Aff. étr. Mantoue, t. 4, pièce 29. — Minute de la main de Charpentier.

A M[RS] LE MARESCHAL DE TOIRAS ET SERVIEN.

21 avril 1631 [2].

Il faut mander qu'après avoir veu le traicté qu'ils ont faict [3], sa-

[1] Ce paragraphe est de la main de Châteauneuf; le dernier mot est douteux.

[2] Les noms de suscription et la date ont été mis en tête de la pièce par un autre secrétaire.

[3] Un premier traité de Cherasco avait

chant les difficultez qui se trouvent en telles affaires, principalement avec des esprits pareils à ceux avec qui ils ont eu à négocier, on ne peut qu'on ne leur mande que, pourveu que le traicté s'exécute fidellement, il n'y a rien qui ne doive estre approuvé.

Le cardinal donne ici le détail des mesures à prendre pour assurer l'exécution du traité; et, à la suite de cette pièce, le manuscrit contient une page qui semble en être le supplément; elle est écrite tout entière de la main de Richelieu. Le cardinal dit :

« Faut mander qu'il ne faut restituer Pignerol que les prétentions de Gastala ne soyent terminées[1], parce qu'autrement les Espagnols feroyent une nouvelle querelle sur ce sujet quand ils voudroyent.

« Qu'il faut prendre garde que quand les impériaux sortiront des estats des Grisons, les Espagnols, qui en sont proches et qui n'interviennent point en ce traicté, ne se rendent maistres desdicts passages, auquel cas les impériaux pourroyent prétendre, par chicanerie, qu'ayant satisfaict de leur part, les Suisses qui seroient dans Veillane et Suze[2] seroyent obligez de restituer les places, ce qui ne seroit pas juste.

« Qu'il importe fort que les Espagnols soyent au moins obligez de désarmer, et qu'en effect ils fassent actuellement sortir d'Italie ce qu'ils ont de trouppes

été signé le 31 mars; celui-là réglait spécialement, entre la France et le Piémont, l'affaire de Pignerol; il resta secret. Il s'agit ici du second, patent et plus général; c'est celui qu'on cite ordinairement. Il fut signé le 6 avril et envoyé immédiatement à Paris. Il donna lieu à deux transactions conclues l'une le 31 mai, l'autre le 19 juin. (Voir la pièce du 9 mai ci-après.) Nous avons déjà dit quelques mots de ces traités, p. 145 et 174 de notre quatrième volume.

[1] A côté de ce paragraphe, Bouthillier a écrit en marge : « Il n'en est rien dict par le traicté du 6 apvril 1631. »

[2] Les Espagnols donnaient alors de vives inquiétudes. « J'apprends comme chose certaine, avait mandé Mazarin au cardinal Barberini le 7 avril, que les Espagnols ont traité, et le feront de nouveau, avec Monsieur. Sa retraite hors de France excite beaucoup les Espagnols à la guerre. » Et contre ces bruits, qui venaient de divers côtés, Richelieu cherchait partout l'approbation de sa conduite, et surtout à Rome. L'ambassadeur alors auprès du pape, M. de Brassac, lui écrivait le 29 mars : « La résolution que S. M. a prise de se séparer, pour quelque temps, de la reine sa mère est louée de tous en cette cour . . . Le pape vous en loue plus que je ne puis l'exprimer. S. S. parle continuellement de vos grandes et belles actions. » (Arch. des Aff. étr. Rome, t. XLIV, fol. 30, et au fol. 35 se trouve la copie de la longue lettre italienne de Mazarin que nous venons de mentionner.)

outre les garnisons ordinaires, parce qu'autrement le moyen qu'ils auroyent de fausser leur foy leur en donneroit envie.

« Qu'il faut prendre garde, lorsqu'on restituera Suze à M. de Savoye, de faire auparavant actuellement desmolir le Montabon, et n'user pas en ce sujet de la négligence ordinaire des François qui estiment avoir faict une chose quand ils l'ont ordonnée.

« Qu'ils sont trop advisez pour faire retirer les trouppes et entrer en la restitution des places que l'investiture ne soit délivrée.

« Qu'ils prennent garde à n'oublier pas de faire restituer tout ce qui a esté pris par les ennemis, soit à la république de Venise, soit à M. de Mantoue, soit aux Grisons, dont on les faict souvenir, parce que, par l'article 5e de l'escrit envoyé par le pénultiesme courrier, il est dict que tout ce qui se doit restituer sera nommé [1]. »

[1] Une dépêche, signée du roi et contresignée Bouthillier, a été faite sur cette matière (cotée 28 dans le ms.). Ayant été corrigée, elle est restée minute; sauf un passage ajouté et quelques légères différences, cette dépêche est conforme à la matière qu'on vient de lire. La dépêche est datée du 18, la matière doit donc porter cette date ou même une date antérieure; cependant on a mis en tête 21 avril, c'est sans doute le jour de l'expédition de la dépêche refaite. — Parmi les pièces de ce volume de Mantoue se rapportant au même sujet, et où l'on peut chercher la pensée de Richelieu, citons la lettre de créance donnée par le roi à Toiras, Servien et d'Hémery, pour négocier le traité qui fut signé à Cherasco le 6 avril; elle a sans doute été rédigée par Bouthillier, chargé d'appuyer fortement sur le désir du roi de donner la paix à la chrétienté. Pièce 5e datée du 7 février. — Citons encore un mémoire envoyé le 22 avril à Toiras et Servien. Au dos d'un des feuillets de cette pièce on lit : « sur leurs dépesches du 14 avril. » Il s'agissait, dans ces dépêches, de pourvoir à l'exécution dudit traité de Cherasco, et des instructions données par les plénipotentiaires à M. d'Estampes, qu'ils envoyaient vers le duc de Mantoue pour cet objet. Les plénipotentiaires transmettaient exactement à Bouthillier, pour les soumettre au cardinal, des copies de tout ce qu'ils écrivaient dans ces négociations pleines de difficultés. La mise au net de ce mémoire du 22 avril est d'une écriture qui ressemble à celle de Cherré; on y remarque de nombreuses corrections de la main de Richelieu; les quatre feuillets qui composent cette pièce sont couverts de ratures, de changements et de renvois qui en font un brouillon dont il est difficile de former un ensemble intelligible, d'autant plus que ces feuillets ne se suivent pas et qu'on ne sait comment en rétablir l'ordre. — Notons encore une dépêche adressée à Bouthillier par les plénipotentiaires; datée, après coup, 1er juin, elle a dû être écrite à la fin de mai; ils disent : « Nous avons receu les deux dépesches qu'il a pleu au roy nous faire des 18 et 22 du mois passé, » dépêches données ou indiquées dans notre 4e volume, p. 143, conservées dans le 4e tome de Mantoue, pièces 28 et

CLXVIII.

Arch. des Aff. étr. Espagne, t. 16, fol. 291. —
Minute de la main de Charpentier.

AU SIEUR NAVAZE[1].

[...may 1631 [2].]

Le sr secrétaire Navaze respondra, s'il luy plaist, de ma part à M. le cte duc d'Olivarez, que je n'ay jamais pris aucun chemin contraire à celuy de l'intelligence de LL. MM. très chrétienne et catho-

37. — Nous trouvons dans le même ms. cotee pièce 45, une dépêche du 9 mai à l'adresse des deux plénipotentiaires, laquelle semble une sorte de développement de la présente matière. C'est une mise au net de la main de Charpentier, qui a écrit au dos : « Envoyée par le courrier Nazin. » — Et le roi, se rapportant à cette dépêche du 9, mandait le 16 aux deux plénipotentiaires les difficultés que faisait l'empereur de rectifier leur traité de Quérasque. Cette lettre, que nous ne faisons qu'indiquer, a sans doute été rédigée par Bouthillier; elle est cotée 49 dans le manuscrit cité aux sources.

[1] Au dos : « Response donnée au sr secrétaire Navaze [sur ce que le conte d'Olivarez luy a mandé sur le suject du cardinal]. » Ces deux lignes, de la main de Richelieu.

[2] Cette pièce n'était point datée; on a inscrit en tête « ... may 1631, » et elle se trouve classée sans motif au milieu de décembre. Dans l'absence d'une indication plus précise, nous la laissons à la date de mai, qui ne nous semble pas loin de la véritable. A ce moment, Monsieur, près du duc de Lorraine, était réellement en état de révolte; la reine mère s'obstinait à ne pas accepter les résidences que le roi lui offrait, et, sur le point de se réfugier dans les Pays-Bas espagnols, menaçait de faire cause commune avec son second fils. Depuis la journée des Dupes, l'ambassadeur d'Espagne, marquis de Mirabel, ne cachait pas ses sympathies pour le parti de la reine mère. Inquiet de ses assiduités auprès de la jeune reine, trop disposée peut-être à écouter ses mauvais conseils, Richelieu lui avait fait interdire l'entrée libre du Louvre, et cet ambassadeur ne pouvait voir la fille du roi son maître qu'à certains jours marqués. Dans cette situation l'Espagne, donnant son appui aux mécontents, eût présenté un danger sérieux, et pouvait provoquer une guerre qu'il n'était pas dans les plans de Richelieu d'accepter encore; il profite donc d'une ouverture qui paraît lui être faite du côté de l'Espagne, pour protester de son désir de voir les deux couronnes solidement unies. Ajoutons, quant à la date, qu'au moment où Richelieu écrivait, l'expédition de Mantoue était encore récente.

lique. Qu'il a bien paru que le roy mon maistre désire l'amitié d'Espagne en ce qu'il n'a pas voulu toucher à la moindre partie de ses estats en Italie, lorsque la deffense du duc de Mantoue l'y avoit amené . . . Le roy suivra tousjours le mesme chemin si l'Espagne ne le met par force en un autre. Que ce n'est rien à l'Espagne d'avoir donné une ratiffication spécieuse en apparence, si les trouppes d'Allemagne entrent, en effet, en Italie.

NOTA.

Le reproche que Richelieu adresse au secrétaire de l'ambassade espagnole était parfaitement juste; mais Navas aurait pu répondre par un reproche pareil. Tandis qu'on faisait des deux côtés des démonstrations pacifiques et que les ambassadeurs étaient ostensiblement chargés d'accommoder les différends, les sourdes menées témoignaient de part et d'autre les intentions les moins amicales; la paix était dans les paroles, la guerre dans les esprits. La politique du cabinet espagnol était animée d'une ardente et jalouse haine contre la France, et quant au cardinal, il n'a voulu sincèrement la paix que jusqu'en 1630; depuis la soumission définitive des huguenots, il n'a maintenu la paix que pour préparer la guerre et en choisir le moment.

Les manuscrits sont remplis des témoignages de ces manœuvres souterraines que dissimulaient mal les procédés diplomatiques. Ils nous montrent Richelieu cherchant de tous côtés des ennemis à l'Espagne[1], et l'Espagne en usant de même à l'égard de la France.

[1] Nous trouvons dans le tome XVI des manuscrits d'Espagne, fol. 28, l'original d'une adresse des députés des habitants de la vallée et ville de Barcelone, lesquels demandent au roi « d'être réunis sous sa sacrée couronne. » Ils stipulent leurs conditions, et la réponse du roi de France est écrite à la marge de chaque article de la main d'un secrétaire de Richelieu. Cet original, revêtu de la signature des cinq députés, ne porte point de date; mais une main étrangère a mis à la suite des réponses marginales (dont l'original a dû être envoyé à Barcelone) : « Faict et arresté par le roy au camp d'Annecy, le 28ᵉ jour de may 1630. Signé Louis, et plus bas, Bouthillier. » Et la pièce est placée dans ce manuscrit à cette date tout à fait invraisemblable; il est impossible qu'en 1630 on ait eu la moindre idée, en Espagne, d'offrir à la France, et en France d'accepter la souveraineté de Barcelone; c'est un anachronisme de dix années. Cette fausse date aura été mise pour un classement par

Mais il ne faut pas oublier le caractère différent dont resteront marquées dans l'histoire l'une et l'autre politique. Le duc d'Olivarez, qu'emportait une impuissante ambition, prétendait continuer la conquête, désormais impossible pour l'Espagne, de la monarchie universelle. Le cardinal de Richelieu luttait, avec un patriotisme égal à son génie, pour en préserver la France et lui constituer une nationalité invulnérable en face de tous ses voisins. Ajoutons que la passion espagnole, — et l'on n'en saurait infliger la honte au cabinet de Saint-Germain, — allait jusqu'à l'assassinat; une lettre était adressée de Madrid au P. Joseph; elle disait : « Certaines personnes de celles qui sont auprès de la reyne et de Monsieur ont escrit à Olivarès, aux marquis de Sainte-Croix et de Mirabel, que le roy d'Espagne ne devoit non plus espérer de repos dans ses estats, que la reyne mère et Monsieur de retour et de seureté en France, tant que M. le cardinal vivroit, et qu'il convenoit de le faire mourir. Cette affaire a esté proposée dans le conseil du roy d'Espagne. » Il s'éleva quelque dissentiment, et la décision du conseil fut: « Asseurer qu'en quelque chose que la reyne mère et Monsieur se trouvassent engagés par quelqu'exécution que ce fust, le roy d'Espagne les assisteroit de tout ce dont l'on auroit besoin[1]. »

Excepté ce triste incident, les deux cabinets usaient de procédés réciproques et qui, après tout, n'ont rien de bien étrange, si ce n'est que tout cela se passait entre deux pays qui se disaient amis et que la guerre n'appela sur les champs de bataille que quatre ans plus tard.

Notons seulement, à cette occasion, quelques-uns des documents conservés dans nos manuscrits.

L'ambassadeur, comte de Barrault, écrivait le 1er juin 1630 :

« Le duc de Feria, gouverneur de Catallongne, a mandé par un courrier venu depuis deux jours que si on luy pouvoit fournir quatre ou cinq mil hommes de guerre et de l'argent, il se rendroit maistre de deux bonnes places du Languedoc qui sont à la frontière d'Espagne. » Et à la marge de ce paragraphe, Richelieu a écrit : « M. de la Vrillière donnera promptement advis à M. de [St] Luc de ce que mande M. de Barrault pour qu'il y pourvoye[2]. »

un annotateur étourdi qui, sans faire attention à l'absurdité du fait, ne s'est souvenu que des mauvais procédés dont usaient réciproquement l'une envers l'autre, en 1630, l'Espagne et la France.

[1] Manuscrit précité, fol. 227. La lettre, datée du 14 mars, est chiffrée d'un bout à l'autre; le déchiffrement est de l'écriture attribuée au P. Joseph, elle ne porte ni date ni signature, mais une main étrangère a mis en tête : 14 mars 1631, et M. de Peny, secrétaire de la légation de France, a écrit cette suscription : « A Mr Ezéchiély, auprès de Mgr le cardinal duc de Richelieu, pair de France. »

[2] T. XVI précité, fol. 30. — M. de Saint-Luc était lieutenant général pour le roi en Guyenne.

Nous trouvons aussy à cette époque, dans nos manuscrits, divers mémoires qui indiquent les préoccupations de Richelieu par rapport à l'Espagne; ainsi il faisait établir, dans des traités composés par Dupuy et par Godefroy, la légitimité des droits du roi sur diverses provinces de la monarchie espagnole :

Droits du roy sur le royaume d'Arragon, de Navarre, contre le roy d'Espagne, 1630[1]; et *Traitté du droit légitime que le roy a sur tout le royaume de Navarre*[2].

Un auditeur espagnol « affectionné à la France et qu'il faut récompenser, » écrivait le comte de Barrault, communiquait à cet ambassadeur les délibérations du conseil d'État : « Le 6e et le 7e article de la consultation font voir avec quelle haine on forme des desseins contre le repos et l'honneur de la France; je n'en puis pénétrer d'autre que la surprise des isles d'Hyères, ou du port de Villefranche et Nisse, pour asseurer par le premier leur passage d'Italie, et, par le second, avec la garnison de Monaco, qui est à leur disposition, avoir l'entrée du Piedmont[3]. » Nous trouvons encore au fol. 293 une pièce livrée sans doute par l'auditeur cité plus haut : *Advis des desseins des Espagnols;* et un autre mémoire sans date, en espagnol, intitulé : *Articles envoyés par le roy d'Espagne à son conseil d'estat sur les moyens de s'opposer à la France* (fol. 295). Et quand les informations reçues des agents corrompus ne suffisaient pas, on interceptait violemment les correspondances de ce gouvernement dont on se disait toujours ami. Nous trouvons un ordre signé du roi au sieur Testu, capitaine et chevalier du guet, « d'envoyer le sr Bonnefoy, son lieutenant, avec trois archers, présentement et avec la plus grande diligence qu'il se pourra, sur la route de Bayonne, pour détrousser un courrier d'Espagne, luy oster tous ses papiers et son argent[4]. » Et plus tard le comte de Barrault, demandant son rappel et se plaignant des violences exercées à Madrid contre les gens de sa maison, écrivait à Bouthillier : « Ils les courent non seulement l'espée à la main, mais encore avec les pistolets et autres armes à feu, où ils les rencontrent, de jour et de nuit, comme si s'estoient des loups garous . . . par ordre d'Olivarès[5]. »

Voilà quelle était en 1630 et 1631 la situation respective de ces deux cabinets qui, dans leurs relations publiques, protestaient de leur bon vouloir et du désir d'établir entre les deux pays une bonne intelligence solide et durable. Il faut dire que le langage et la conduite des agents diplomatiques n'étaient pas toujours conformes à la réserve prudente que recommandaient les gouvernements. On a vu les vivacités du comte de Bautru, et l'on verra, par les reproches du roi au marquis de Mirabel, les justes griefs que donnait contre lui cet ambassadeur.

[1] Manuscrit précité, fol. 119-175.
[2] *Ibid.* fol. 201-213.
[3] *Ibid.* fol. 290 (7 décembre).
[4] T. XVII des manuscrits d'Espagne, fol. 200, à la date du 14 février 1633.
[5] *Ibid.* fol. 293, 23 mars 1634.

CLXIX.

Arch. de Condé. Communication de M[gr] le duc d'Aumale. — Original.

A MONSIEUR MONSIEUR LE PRINCE.

5 juillet 1631.

Monsieur, le roy a receu le pacquet que vous luy avés envoié. Il en avoit desjà receu de semblables par autres voyes. Sa Majesté vous le renvoie, afin que vous le voiés. Je m'asseure que vous ferés le mesme jugement qu'elle a faict de cette pièce, qui est qu'elle est non-seulement digne de risée, mais en outre de chastiment, pour ceux qui en sont autheurs sous le nom de Monsieur. Pour mon regard, Monsieur, quelque mauvais traittement que je reçoive en cela, je ne lairray de continuer à servir le roy et l'estat aussy passionnément que j'ay faict jusques icy, sachant que les actions sincères sont tousjours capables de destruire les calomnies. Cependant je vous suplie me faire l'honneur de me croire entièrement,

Monsieur,

Vostre bien humble et très affectionné serviteur,

Le Card. DE RICHELIEU.

De S[t]-Germain en Laye, ce 5 juillet 1631.

La pièce dont il s'agit est sans doute celle dont nous avons donné des fragments tome IV, page 153. A ce moment, les partisans de la reine mère et de Monsieur jetaient dans Paris toutes sortes d'écrits dont l'injure atteignait le roi en même temps que le cardinal, et des menées coupables faisaient craindre de plus graves attentats. Le roi en était sérieusement préoccupé, comme le témoigne cette lettre qu'il écrivait de Saint-Germain à Richelieu le 18 juin :

À MON COUSIN LE CARDINAL DE RICHELIEU.

Mon cousin, j'ay pencé cette nuit à mes afaires. Je désire tandis que vous estes

à Paris que vous faciez ouir en bone forme la dame Le Bœuf, Senelle et du Val[1]. Cela me touche de telle sorte que j'ay ocasion d'y bien pencer. Vous tenant plus à moy que à vous mesme, je m'asseure que vous n'y manquerés pas, et que vous me raporterés ce que je désire. Je finiray celle cy en vous asurant de mon amitié, qui sera toujours telle que vous la pouvés désirer[2].

LOUIS.

A St Germain en Laye, ce 18e juin 1631.

NOTA.

La dernière lettre que nous avons vue du roi à sa mère (t. IV, p. 150) est du 2 juin. Louis XIII, empruntant la plume de Richelieu, tentait un dernier effort pour faire accepter à Marie de Médicis le séjour de Moulins; elle s'obstina à rester à Compiègne, et, jugeant qu'on finirait par user de la force, elle se décida à s'échapper de sa royale prison. Elle partit, dans la nuit du 18 juillet, pour se rendre à La Capelle, où le fils du marquis de Vardes lui avait offert une retraite sans l'avis de son père, gouverneur de cette place. Le vieillard, plus sage que ce chevaleresque étourdi, fit savoir à la fugitive que son devoir ne lui permettait pas de lui ouvrir les portes de sa ville. Marie de Médicis se réfugia dans les Pays-Bas, où l'infante, qui gouvernait pour le roi d'Espagne, lui fit un accueil magnifique[3].

[1] Nous ne savons ce que c'est que la dame Le Bœuf. Senelle et Duval étaient deux médecins qui furent condamnés en cette même année 1631, par la chambre de l'Arsenal, aux galères perpétuelles, accusés d'avoir fait des pronostics sur la mort du roi. (Le P. Griffet, t. II, p. 214.) Les pamphlets les nomment dans leurs accusations contre Richelieu. « Marcel, Vautier, Senel, Duval et plusieurs autres que vous avez fait amener chez vous de nuit, ayant fait tout ce que vous avez pu, tantost par espérance, tantost par menaces pour faire dire aux trois derniers quelque chose contre la reyne mère du roy, ou contre Monsieur, afin d'avoir un moyen de les ruiner dans l'esprit de S. M. et les diffamer dans le public, » a écrit le pamphlétaire Morgues de Saint-Germain, *Charitable remonstrance*, etc. Sur Marcel, voyez notre tome II, p. 239-241. L'un des plus intimes confidents de Richelieu, Guron, lui mandait dans une lettre du 13 juillet : « M. Fouquet... est en douleur de Senelle, parce qu'il ne songeoit point d'aller à Nancy... Sa faute a esté par accident et non de dessein formé de mal faire. Pour Duval, il ne se soucie pas de dire ce qu'il en sçaura. »

[2] Cette lettre autographe est conservée aux Archives des Affaires étrangères, France, t. V, folio 11 de la collection verte.

[3] La sortie de la reine mère hors de France fut un sujet de triomphe à Madrid, ainsi que le manda l'ambassadeur de France, M. de Barrault. Dans une dépêche du 13 août, adressée au secrétaire d'État

D'Avennes elle envoya, le 21 juillet, au roi son fils un message, auquel Louis XIII répondit en reprochant à sa mère d'avoir cherché un asile chez les ennemis de la France. Nous n'avons point trouvé dans les manuscrits cette dernière lettre que le *Mercure françois* a publiée (t. XVII, p. 342). Les récriminations de Marie de Médicis ne se firent pas attendre; elle écrivit de Mons, le 5 août, au roi une nouvelle lettre, pleine d'accusations injurieuses pour Richelieu, et dont l'insulte frappait le roi lui-même que l'on représentait comme un prince crédule, docile instrument d'un ambitieux et insolent ministre[1]. Le roi répondit par une déclaration publique, où les adhérents de la reine mère et de Monsieur étaient traités en criminels de lèse-majesté; Louis XIII la fit enregistrer en lit de justice le 13 août, et le lendemain il adressa à sa mère cette réponse plus directe où la dure sévérité de Richelieu a marqué son empreinte:

CLXX.

Arch. des Aff. étr. France, 1631, t. 57. —
Mise au net de la main de Cherré.

[A LA REINE MÈRE[2].]

14 août 1631.

Madame, Je sçay, graces à Dieu, fort bien ce que je fais, et vous trouverez bon que je vous dise que les conseils que vous avez pris de vous mesme et que vous avez receus d'autruy vous ont mise en lieu et en estat où la raison, qui ne me permet pas d'en recevoir de vous, vous doibt empescher de prétendre m'en donner.

Je vous renvoie encore pour cette fois le gentilhomme que vous

de la guerre Servien, il raconte l'affectation que mirent les ministres à lui vouloir persuader que le cabinet espagnol n'était pour rien dans cet acte blâmable de la reine mère; mais ils dissimulaient mal leur contentement sous les apparences d'une désapprobation peu sincère. Cette dépêche est conservée en original au Dépôt de la guerre, t. XX, pièce 20.

[1] Cette lettre, habilement faite, n'était point du pamphlétaire ordinaire de Marie de Médicis, Morgues de Saint-Germain; elle avait été écrite par le P. Chanteloube, ecclésiastique attaché à Marie de Médicis, et qui fut de l'Oratoire. Le Vassor l'a imprimée, t. VI, p. 760, de l'édition in-12.

[2] Le manuscrit ne donne ni suscription, ni note au verso.

m'avez envoyé[1]; il vous pourra dire que je me porte fort bien, et que mes affaires, graces à Dieu, qui m'a tousjours assisté, sont en fort bon estat. Cependant je vous puis asseurer que je seray tousjours, etc.

A Monceaux, le 14[e] jour d'aoust 1631.

CLXXI.

Arch. de Condé. Communication de M[gr] le duc d'Aumale.

A MADAME MADAME LA PRINCESSE.

21 septembre 1631.

Madame,

Il paroist bien la defférence que les princesses qui vous ressemblent rendent à ceux à qui elles sont liées par un sacrement, puisque, pour complaire à Monsieur vostre mary, il vous plaist me faire une proposition que, vous sçavés bien, je m'asseure, que le roy ne peut effectuer. Si la qualité donnoit la capacité aux charges ecclésiastiques, la naissance de Monsieur vostre fils luy donneroit dès cette heure plus que ce que vous désirés; mais les constitutions ecclésiastiques et la raison en ordonnant autrement, vous trouverés bon, Madame, je m'asseure, que le roy pourvoie l'évesché d'Auxerre d'une personne qui en puisse faire présentement les fonctions[2], et qu'il se réserve le désir de vous tesmoigner son affection en d'autres occasions; et moy,

[1] Le roi fait entendre assez clairement à sa mère qu'il ne lui répondra plus; dans une autre lettre, il lui dit nettement de se dispenser de lui envoyer désormais aucun messager: « J'ay commandé à Jacquelot de vous faire cognoistre que les voyages que vous pourriez faire faire de deçà ne me seroient pas agréables, veu que vous n'estes pas disposée à ce que la raison requiert afin qu'ils vous feussent utiles. » Cependant cette princesse a encore envoyé de temps en temps quelques messages. Cette minute est sans date; on l'a classée à la fin de 1631.

[2] Il y avait à peine un mois que Richelieu avait sollicité une complaisance auprès du prince de Condé. Le prince en réclame une récompense qu'il n'aurait pas dû demander, et Richelieu le fait sentir avec une louable fermeté. Le petit prince de Conti n'avait pas encore deux ans; on sait qu'il était filleul du cardinal. (Ci-après, à la date du 1[er] septembre, aux Analyses).

la volonté entière de vous faire voir, par toutes les voies que je pourray, que je suis,

Madame,

Vostre très humble et très affectionné serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Monceaux, ce 21e septembre 1631.

CLXXII.

REMERCIMENT A LA RÉPUBLIQUE DE VENISE[1].

Seconde quinzaine de novembre 1631.

Depuis la publication de notre quatrième volume, nous avons trouvé plusieurs pièces relatives à ce titre de noble vénitien que la république donna à Richelieu. Assurément il put se glorifier de cette marque d'honneur, surtout à cause de l'unanimité des voix qui la lui décernèrent; mais elle ne fut pas si spontanée qu'il a l'air de le croire. La vérité est que la république ne songeait pas à inscrire Richelieu sur son livre d'or. C'est une pensée qu'eut d'Avaux, l'ambassadeur de France à Venise. Il écrivait à Charpentier le 13 janvier au sujet du cardinal : « Je vous diray que l'estime extraordinaire en laquelle il est icy m'a donné une pensée pour son service, que j'ay estimé à propos de vous communiquer. C'est que, s'il avoit à plaisir que la république le fist noble vénitien, qui est la plus haute marque d'honneur qu'elle puisse rendre à un prince, et que le feu roy mesme receut avec grands remercimens et tesmoignages de satisfaction, je croy que je n'y serois pas inutile, et mesnagerois l'affaire en sorte qu'il réussiroit selon mon désir. »

Cependant, ajoute d'Avaux, « il s'y rencontre une difficulté, » c'est que personne n'obtient ce titre sans le demander; on ne le donne pas même aux neveux des papes, qui le souhaitent avec passion, « s'ils n'en font instance formellement. Or, comme je croy bien que de le rechercher, il ne seroit pas du goust, ny de la dignité de mond. seigneur, aussy me sembleroit-il fort avantageux s'il n'avoit qu'à l'accepter; et, à l'aventure, j'en trouverois le moyen. » D'Avaux prie donc Charpentier de lui donner un avis, « mais sans aller jusqu'au cardinal, car aux grands, il faut faire service sans le dire[2]. . . »

[1] Voyez t. IV, p. 226, lettre CXIII. — [2] Arch. des Aff. étr. Venise, t. L, 4e des dépêches de M. d'Avaux.

Charpentier n'y fit pas tant de façons, il dit tout bonnement l'affaire à Richelieu et se hâta de répondre à d'Avaux. Celui-ci n'ayant pas immédiatement donné de ses nouvelles, Charpentier, sur le soupçon que sa lettre pouvait s'être égarée, récrivit à d'Avaux le 28 mars :

« . . . Pour la proposition qui le concerne, dont il vous a pleu m'écrire, il remet à vostre prudence d'en faire l'ouverture comme de vous mesme, et mesnager cet affaire en sorte que, sans qu'il y paroisse, l'événement en soit deub à vostre dextérité[1]. . . »

L'affaire traîna un peu, et ce fut seulement le 1er novembre que la république chargea son ambassadeur de porter au cardinal ce témoignage solennel de son estime et de son admiration. Le même jour d'Avaux en annonça la nouvelle à Charpentier et à Bouthillier[2].

« . . . La république, dit d'Avaux à celui-ci, ne s'est pas contentée du remerciement dont elle me chargea l'autre jour envers Mgr le cardinal, ny des louanges publiques qu'elle luy a données icy plusieurs fois au sujet des dignes actions qu'il a faictes pour la liberté d'Italie; elle l'a voulu tesmoigner à tout le monde par la plus grande démonstration d'honneur et d'estime dont elle puisse user envers les roys mesme, et qui l'ont receue avec contentement, l'ayant uni au corps de cette noblesse et déclaré gentilhomme vénitien. Mais si le présent mérite d'estre considéré, pour n'avoir jamais esté fait qu'à de grands princes, ou des hommes très illustres, la fasson de le doner cette fois le relève bien de prix, car il a passé à toutes balles dans le grand conseil assemblé au nombre de 830 gentilshommes dont un seul n'a doubté de se donner un tel confrere. Ce qui est tenu icy pour miraculeux, et le doge m'a dict qu'il n'y en a point d'exemple, m'ayant mesme faict veoir l'eslection du feu roy qui est marquée dans le registre avec quatorze balles contraires. C'est un grand tesmoignage de l'affection publique et de la vénération en laquelle il est icy, veu que d'ailleurs on luy défère cette dignité sans qu'il y pense, et que l'on dépesche un courrier exprès à l'ambassadeur Contarini pour luy en porter la nouvelle au nom du sénat. . . »

A Charpentier, d'Avaux explique avec quel ménagement il a insinué la pensée qu'il avait eue : « J'y ay esté si sobre qu'il y a eu opposition dans le sénat, fondée sur ce que mond. seigneur, bien loing de requérir, comme veut la loy, n'en tesmoignoit pas la moindre pensée, et que, de ma part, je ne m'en estois pas mesme ouvert en sorte qu'on y peust prendre pied; mais ceste remonstrance ne trouva qu'une balle en sa faveur[3]. . . »

D'Avaux écrivit au cardinal en même temps, et presque dans les mêmes termes, ce qu'il avait écrit à Bouthillier et à Charpentier, sans omettre la circonstance

[1] Arch. des Aff. étr. Venise, t. L. — [2] *Ibid.* — [3] *Ibid.*

d'une opposition : « Il est vray que dans le sénat, où la chose fut premièrement proposée, selon l'ordre accoustumé, le procurateur Zin, personnage fort renommé pour estre tousjours seul de son advis, et qui se veut attribuer l'office de censeur en cette république, s'y opposa, sur ce que Vostre Éminence n'en avoit point escript à la seigneurie, ny parlé à leur ambassadeur. . . »

Le manuscrit de d'Avaux a conservé aussi copie de la lettre du doge à Richelieu :

« Incarrichiamo al amb^re^ nostro Contarini di portar a V. S. ill^ma^ et rev^ma^ il pieno testimonio del interno de' cuori divoti con che siamo concorsi al connumerar la persona di lei nella nostra nobiltà.. . »

Quant à l'hérédité, quoique le cardinal n'eût point d'hoirs mâles et qu'il fût sans exemple que les femmes eussent succédé à ce droit, d'Avaux mandait à Charpentier : « Si S. Ém., vous ou M. Bouthillier en touche quelque chose à M. Contarini, je me promets de faire le reste, nonobstant que la loy y résiste[1]. »

Nous ne trouvons pas qu'on ait profité de cette ouverture, et il ne paraît point que le cardinal ait tenu à mettre ce titre de noblesse dans son héritage.

Les lettres de d'Avaux n'ont pu guère arriver à Paris que vers le 15 novembre; ainsi la réponse de Richelieu doit être de la seconde quinzaine dudit mois.

ANNÉE 1632.

CLXXIII.

Arch. des Aff. étr. Mantoue, t. 4, pièce 97. — Mise au net.

LE ROI A M^rs^ DE TOIRAS ET SERVIEN.

A Metz, le 24 janvier 1632.

Réponse à leurs lettres des 3e et 19e du mois passé[2], contenant les objections du duc de Savoie aux communications que lui ont faites les ambassadeurs d'une dépêche du roi, du 13 novembre.

« ..... Personne n'a cogneu mieux que moy combien il importait de garder le secret de l'affaire de Pignerol. Si on a pu en tirer quelque lumière, c'est de ceux qui estoient avec mon cousin le cardinal de Savoie, non de ceux qui sont employés en mes affaires.

« Le duc propose de donner une nouvelle forme au premier traicté fait pour l'es-

[1] Arch. des Aff. étr. Venise, t. L.

[2] Ces deux lettres ne sont pas dans le manuscrit de Mantoue, non plus que celle du 13 novembre.

change de Pignerol; j'y trouve un grand inconvénient. . . Mais pour que mon frère ait le contentement qu'il demande, sans que j'en puisse recevoir aucun préjudice, il se pourra faire, à mon advis, en la forme qui suit :

« Le traicté de Querasque demeurera en sa force et vertu par l'eschange de Pignerol, ainsy que pour tout le reste, et l'on en pourra faire un simulé, datté depuis la paix, pour estre monstré aux Espagnols; le dit duc donnant déclaration que ce traicté a esté simulé seulement pour luy faire plaisir.

« Les nouvelles que je reçois de toutes parts portent que tout ce que font, en ce moment, les Espagnols n'est que pour la deffensive.

« Mon frère le duc de Savoie sçait assez que la principale partie dans la conduite des affaires du monde est de savoir bien prendre son temps. C'est ce que j'essaye d'observer, et il m'a par le passé assez bien réussi. Pour le présent, ma pensée est d'empescher que la religion catholique se ruine en Allemagne, de garantir les électeurs catholiques du naufrage, retenir l'archiduc Léopold d'exécutter les desseins qu'il pourroit avoir d'entreprendre sur le pays des Grisons, mes alliez; mesme conserver et protéger le duc de Lorraine. C'est la tâche que je me suis donnée pour la présente année, et n'estime pas à propos d'entendre à autre dessein.

« Je ne puis et ne veux me descharger de la despense que je fais pour l'assistance de Suède et des Estats, parce que j'y suis obligé et engagé par traictez; et si je ne l'estois pas je serois convié de le faire, non seulement pour mon intérest mais pour celuy de tous mes alliez et particulièrement dudit duc mon frère, qui sentiroit peut-estre le premier le contre-coup de la mauvaise volonté des Espagnolz, si l'on ne tenoit leurs forces diverties par les armes de Suède et de Hollande.

« Quant à la guerre d'Italie, je ne juge pas qu'il en soit temps, et je n'y suis pas obligé. Ce traicté qui concerne la guerre de Gesnes donnant trois ans de terme pour en prendre une bonne occasion, que je sçauray bien considérer pour l'avantage dud. duc. . . En effect, vouloir faire la guerre maintenant ce seroit entreprendre sans apparence de succez. . . au reste je ne sçay comment le peut entendre led. duc, mon frère, qu'au mesme temps qu'il propose d'entreprendre la guerre en Italie, ses ministres ont terminé par accord, en la cour d'Espagne, le différend qu'il avoit avec Gesnes.

« Mon cousin le duc de Rohan, que j'ay déclaré mon ambassadeur dans les Grisons, a ordre d'empescher, par tous moyens, le renouvellement d'alliance d'Espagne avec les cinq petits cantons; d'ailleurs j'ay envoyé le s[r] de Comblat vers l'archiduc Léopold pour empescher qu'il ne fasse aucune innovation et entreprise dans les Grisons. . .

« Je ne désire rien tant que de voir la République de Venise bien unie avec mon frère le duc de Savoie, et que led. duc eust contentement d'elle en ses prétentions, mais je l'en veoy jusques à présent bien esloigné; vous aurés à vous employer pour adjuster ces difficultez, ce que vous aurés eu occasion de faire en traictant du projet de ligue que je vous ay envoyé du dixiesme du mois passé[1], en mesme temps que j'en ay faict l'envoi au s^r Davaux...

« Pour ce qui est du mariage de la princesse de Mantoue, je ne doubte point que mon frère le duc de Savoie ne le désire pour le prince cardinal son frère, mais je ne tiens pas le duc de Mantoue si privé de jugement d'y entendre. Il est bon de continuer à rendre tousjours aud. duc l'Infante Marguerite suspecte, ainsy qu'elle le doibt estre par diverses considérations.

« Je suis bien aise que mon cousin, le maréchal de Toiras, ayt mis bon nombre de François dans la citadelle de Casal; je remets à luy de faire toutes les choses qui seront jugées nécessaires pour la seureté de lad. place.

« Ayant veu ce que vous m'escrivés sur le sujet de l'abbé Scaglia, je ne puis consentir qu'il passe en Flandres; je désire que vous le déclariés aud. duc de Savoie, mon frère, luy laissant, en son libéral arbitre, de faire ce que bon luy semblera; comme de ma part il me sera libre de faire tel jugement de ses intentions qu'elles mériteront... »

CLXXIV.

COMMERCE.

Mars 1632.

Nous avons donné, à la date du 27 mars (vol. IV, p. 264), une lettre du cardinal à son amiral de prédilection, l'archevêque de Bordeaux, qu'il envoyait en mission au Havre. Il est remarquable que dans cette lettre, où les détails abondent, il n'y ait pas un seul mot du commerce, dont le développement devait, plus tard, donner à cette ville une prospérité si florissante et auquel, précisément à cette heure, Richelieu prêtait une attention toute particulière; ici il ne

[1] Cette dépêche du 10 décembre n'est pas dans ce manuscrit. Il faut indiquer ici des *considérations sur la ligue générale*, où l'on en expose les inconvénients, surtout par rapport au roi de Suède, qui pourra *prendre cette ligue pour une déclaration contre luy*. C'est une minute qui nous semble de la main du premier commis de la guerre, le s^r Le Roy; elle est mal classée en 1633. Le roi de Suède était mort en 1632. (Dépôt de la guerre, t. XX, n° 219.)

paraît pas soupçonner les avantages que ce port pouvait offrir à la navigation marchande, et il s'occupe uniquement des fortifications et des travaux nécessaires pour faire de la ville du Havre une importante place de guerre.

Cependant il convient de rappeler, dans ce supplément, qu'à cette date du 29 mars le cardinal était sérieusement préoccupé des affaires commerciales du royaume, et, par son ordre, un traité était signé à Saint-Germain-en-Laye, entre la France et l'Angleterre, par Bullion et Bouthillier, d'une part, et de l'autre, par l'ambassadeur d'Angleterre, Isaac Wake. Cette pièce est conservée aux Affaires étrangères (t. XLV d'Angleterre, fol. 40) : « Traicté pour la restitution de la nouvelle France La Cadie et Canada, 29 mars 1632, » et au fol. 18 : « Articles arrestez entre les députez des deux rois pour la liberté du commerce entre leurs sujets. » Une copie, ou plutôt une autre minute, présente quelques différences, et des observations sont écrites à mi-marge (fol. 86). Nous trouvons encore (fol. 22) un autre acte diplomatique, corollaire du premier et de même date, 29 mars : « Articles arrestez entre les sieurs Wake, Bullion et Bouthillier pour la restitution des choses prises depuis le traicté de 1629. » Indiquons aussi une convention « touchant les lettres de représailles et pour empescher les déprédations..... » (fol. 53); enfin, un projet de règlement pour le commerce (fol. 14).

Dans son mémoire sur les *Anciens traités de commerce entre la France et l'Angleterre*, M. Wolowski n'a pas manqué de signaler l'importance du traité de mars 1629; et, à cette occasion, le savant économiste a consacré des pages remarquables au cardinal de Richelieu[1].

On peut s'étonner que, dans la section de son testament politique où il expose ses idées générales sur le commerce, Richelieu n'ait rien dit de ce qu'il a fait pour cette portion considérable de l'administration d'un grand État[2]. C'était peu de chose sans doute, mais il n'était guère dans les habitudes du grand cardinal de s'oublier lui-même, et de passer sous silence rien de ce qu'il pouvait mettre au compte de sa gloire.

CLXXV.

[Commencement de juillet 1632.]

Il faut à la pièce qui suit quelques mots d'explication.

En 1631, des ferments de mécontentement se développaient dans de sourdes agitations parmi les populations des Pays-Bas soumises à la domination de l'Espagne. Richelieu ne pouvait manquer d'être attentif à ces symptômes de rébellion apparaissant dans les États d'une puissance qu'il tenait pour l'ennemie la plus redou-

[1] *Compte rendu des travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, t. VIII, novembre 1861. — [2] Tome II, p. 126, édit. de 1764.

table de la France et contre laquelle il se préparait à engager une lutte suprême. Il embrassa ce projet avec une passion d'autant plus vive qu'en ce moment Bruxelles, où la reine mère tenait une sorte de cour, où Monsieur trouvait dans ses révoltes un royal asile, était, sur nos frontières mêmes, un foyer ardent et perpétuel d'intrigues dangereuses, de trames politiques et même de projets d'assassinat qui menaçaient à la fois le royaume et le grand ministre auquel ses destinées étaient confiées. Nous trouvons dans les papiers conservés aux Affaires étrangères une pièce intitulée : *Exhortation aux Flamands pour secouer le joug de la domination espagnole* [1]. C'est une violente excitation à reconquérir leurs libertés. Cet appel à l'insurrection, dont rien n'indique l'auteur, manque de date et a été classé en 1631. Il y eut certainement dès ce temps-là des ouvertures entre la France et les Pays-Bas; les relations que nous trouvons établies l'année suivante en laissent soupçonner d'antérieures [2]. On lit dans les Mémoires de Richelieu [3] : « Le s[r] Carondelet, doyen de Cambrai, vint secrètement trouver S. M. à Amiens, le 30 mai, et lui témoigna, de la part des plus grands seigneurs de Flandres, le mécontentement qu'ils avoient des Espagnols, le désir de s'en délivrer et le recours qu'ils avoient à sa bonté et à sa grandeur royale pour les assister. »

Ce doit être ensuite de ces communications et de certaines résolutions concertées avec les gens des Pays-Bas que le cardinal a dressé le mémoire que nous donnons, lequel est écrit de sa main. Ce mémoire, que Richelieu n'a point daté, doit avoir été composé peu après l'entrevue du 30 mai. Nous présumons que le cardinal n'a pas perdu de temps, et nous ne croyons pas nous tromper en mettant cette pièce au commencement de juin. C'est un original autographe; il se trouve placé dans le IX[e] volume des Pays-Bas; parmi les pièces du mois de juillet, c'est la 119[e].

Cause.

Perte de priviléges, mescontentement universel [4].

[1] Arch. des Aff. étr. Pays-Bas, t. IX. Le volume n'est pas coté; cette pièce est la 74[e].

[2] Dès la fin de 1629, Bautru, chargé d'une mission diplomatique à Bruxelles, écrivait à Richelieu que, « s'il vouloit tourner tête vers les Pays-Bas, » il trouverait Anvers et toutes les places de notre frontière dégarnies; « ces peuples sont outrés de désespoir. . . les grands seigneurs détestent cette usurpation en public et en particulier. » Arch. des Aff. étr. Pays-Bas, t. VIII, à la date du 3 décembre.

[3] T. VII, p. 97.

[4] Le cardinal a écrit à la marge les lignes suivantes que nous mettons en note, aucun signe ne leur assignant une place dans le texte : « Misère et manque d'argent. Le tout jusqu'à tel point que l'Infante dict que s'ils sont attaqués de deux costés ils sont perdus sans ressource. » — « Ne peuvent

Fin.

France. — L'Artois, le Haynaut, Cambré, Cambresis, Doué, l'Isle, Orchies, Luxembourg, Namur, la Franche-Comté.

Estats. — Brabant, Malines, la Flandre, Gueldres et Limbourg.

Moyens.

Secret, diligence, despense.

10ᵐ hommes de pied et mil chevaux vers Guise, Quesnoy, Landrecy.

Armée royalle. La personne du roy.

25ᵐ hommes, 4ᵐ chevaux vers la Capelle. Pour de là passer à Marchien (*sic*) au Pont, pays de Liége, sur la rivière de Sambre, passage qu'il faut fortiffier.

Emporter d'amblée Philipsville, Charlemont et Mariembourg despourveues d'hommes et de munitions.

Guides se trouveront à Marchien au Pont pour advertir et conduire en Haynaut et Brabant.

Devant, le prince d'Orange attaquera Anvers avec 30ᵐ hommes de pied et 5ᵐ chevaux.

Peu après 10ᵐ hommes et mil chevaux se desbanderont pour attaquer Bruges, qui sera despourveue.

Bruges pris, l'armée qui aura faict cette expédition viendra par Mesnin, l'Isle, Tourné et Anguien à Brusselles, où, en mesme temps, le conte Henry de Bergues, avec 2ᵐ chevaux et 3ᵐ mousquetaires à cheval, après avoir passé la rivière Demer, proche de Diest, se rendra à Brusselles, et prenant la ville veulent se saisir de tous les ministres et prier l'Infante de se depporter du gouvernement et la bien traitter.

Anvers pris, le prince d'Orange viendra joindre toutes ses forces avec celles du roy dans le Luxembourg ou à Cambray, où il y a peu de vivres et munitions de guerre.

Messieurs les Estats serviront le roy en la Franche-Conté, avec

mettre à la campagne que 16 mil hommes de pied et 4ᵐ chevaux, dont il n'y a que 4ᵐ Espagnols naturels. — Tous les gens de guerre mescontants. »

une armée de 20^m hommes de pied et 4^m chevaux, pourveue de tout à leurs despends, et ensuitte partout où le roy voudra.

Ensuitte ligue deffensive entre Messieurs les Estats et la France contre les Espagnols. Faut dire contre qui que ce soit.

Conservation de la religion en l'estat auquel elle est dans le partage de Messieurs les Estats, qui admettront des depputés catholiques des provinces nouvellement conquises dans l'assemblée des estats généraux.

Demandes particulières des révoltés tant au Roy qu'aux Estats, qui consiste en charges, pensions, hérédités, gouvernements et argent [1].

Nous indiquons ici une pièce qui doit trouver place à la suite du mémoire qu'on vient de lire. Elle se trouve classée, au hasard, dans ce volume (pièce 82). C'est une triple liste, disposée en trois colonnes, en tête desquelles on a mis :

« Seigneurs. — Places asseurées. — Troupes que les seigneurs peuvent avoir. »

Le cardinal a écrit au dos : « Affaire importantissime », et il a ajouté quelques mots dans le texte, lequel est de la main de Charpentier. Au verso sont énumérées les forces réelles des Espagnols dans la Flandre et dans le Palatinat. — Notons aussi un mémoire, écrit en minute de la main du garde des sceaux Châteauneuf, « sur les propositions du prince d'Orange, du comte Henri de Bergue et du comte de Warfusée, où il s'agit de certaines mesures d'exécution » (pièce 120).

On vient de lire qu'après avoir déterminé le partage, projeté entre la France et les États, des provinces qui devaient se révolter, le cardinal a fait mention des *demandes particulières*. On se figurerait difficilement, si notre manuscrit n'en donnait le détail, à quel prix chacun mettait ses services. Des pièces que nous cotons 121, 122, 123, 124, 125, 128, 129, portent en tête : « Pour M. le comte Henry de Bergue. — Pour M. le comte de Warfuzé [2]. — Pour les Estats généraux ; » et aussi : « Prétentions du comte de Warfusée. — Prétentions de M. le comte Henry de Bergue. » Trois pièces sont au nom de chacun de ces deux derniers personnages.

On pense bien que Richelieu n'était pas oublié; voici la pièce, que nous cotons 126 :

« Pour M. le cardinal de Richelieu.

« Le roy, venant estre maistre de Quesnoy, sera servi de donner à M. le cardinal

[1] En bas de la page, dans un coin du feuillet, Richelieu a écrit ces mots de souvenir : « Bergues. Varfusée. Espinoy. Barbançon. Ayguemont. »

[2] Sur la fin tragique du comte de Warfusée, devenu partisan de l'Espagne en 1637, voyez la note de la page 725 de notre 4e volume

la ville, terre et seigneurie de Quesnoy, avec tous les villages en despendans, et la forest de Mormal; avec tout ce qui est compris en la recepte générale, lesquelles pièces par ensemble rendent plus que cent mil florins par an.

« Les contes de Haynauld ont souventes fois faict leur demeure là.

« L'archevesque de Cambray estant homme d'age, monsieur le cardinal se pourra faire chanoine et coadjuteur, si ce n'est que led. archevesque pourra estre pourveu ailleurs, auquel cas led. sieur cardinal se pourra faire archevesque, duc et prince de Cambray et Cambresis. »

Parmi les pièces conservées dans ce manuscrit qui montrent combien, à cette époque, le cardinal s'est préoccupé de cette affaire, et en général des Pays-Bas, citons un mémoire portant en tête : *Carondelet,* cahier de 32 pages, lequel n'est qu'un fragment, une réclame au dernier feuillet annonçant une suite qui manque. Notons surtout une dissertation intitulée : Comté de Flandres. *De la nullité des traités de Madrid, de Cambray et de Crespy, 1631.* Ce sont soixante feuillets in-fol. d'une écriture figurant les caractères d'imprimerie, comme il y en a beaucoup dans la collection de Dupuy à la Bibliothèque impériale. Le nom de ce savant, qui, comme on sait, travaillait pour Richelieu, écrit sur le manuscrit, a été effacé; mais nous pensons que ce travail est, au moins en partie, de lui, peut-être en collaboration avec Théod. Godefroy. Plusieurs traités de ce genre et d'une forme toute pareille sur diverses questions d'histoire et de droit public se trouvent dans les papiers de Richelieu.

CLXXVI.

Arch. des Aff. étr. Hollande, t. 13, fol. 81. — Minute de la main de Richelieu.

INSTRUCTION A M. BERRUYER[1].

[Vers le milieu de 1632[2].]

L'armée du roy qui est à Treves ne peut que de trois choses l'une pour le secours du prince d'Orange.

[1] Voyez ci-après p. 684, note 1.

[2] La pièce n'est point datée, et l'on a mis au crayon 1631, sans doute pour un classement; et en effet la pièce se trouve placée dans le manuscrit à la fin de ladite année. Mais ce classement n'a aucune autorité. Nous voyons dans les Mémoires de Richelieu, t. VII, p. 188, que le roi envoya

Ou s'advancer et se joindre à l'armée dudict prince, auquel cas les deux seroyent si fortes que celle des ennemis ne sauroyt s'opposer à leur passage [1].

Ou s'advancer seulement dans le Liége par le costé de Treves, où elle est, non pour se joindre tout à faict, mais donner jalousie aux armes ennemies. Mais ou cette advance seroit inutile, si elle n'estoit assés proche pour favoriser le passage du dict prince; ou, si elle l'estoit, elle demeureroit seule en proye à celle des ennemis, qui sont beaucoup plus forts que l'armée de France, qu'on peut mener au secours des Hollandois, laquelle, en effect, ne peut estre que de 10 mil hommes de pied et 2^{m} chevaux.

Ou s'en revenir en France diligemment par Metz, et y estant se venir loger en nostre frontière, ou dans le Liége vers Marchien au Pont, pour donner à penser aux ennemis. Ce secours est désiré du prince d'Orange, du comte Henry de Bergues; mais j'estimerois meilleur que l'armée revînt droit en Picardie se joindre aux six mil hommes et 800 chevaux qui y sont, et qu'au mesme temps on fist déclarer les 5 villes, auquel cas le coup seroit de très grand poids pour les Holandois; estant certain que les ennemis, estonnez d'un tel coup, seront contraints de se diviser pour pourvoir aux accidens qui leur pourroyent arriver en divers lieux.

le s[r] Berruyer au prince d'Orange au moment où l'on s'occupait beaucoup de l'insurrection des seigneurs des Pays-Bas. Cette circonstance mettrait cette instruction vers le milieu de 1632.

[1] Ici un signe renvoie à la marge, où le cardinal a écrit : « Mais à cela il y a trois inconvénients : le premier, qu'on ne sauroit faire cette jonction sans passer par le Luxembourg, ce qui ne seroit pas beaucoup considérable, si, en l'estat que sont les armées, il n'y avoit autre chose. — Le second, que cette jonction d'un corps d'armée des vieilles trouppes de France ne se peut faire sans estre pris pour une rupture ouverte, ce qu'il faut esvitter en cette occasion, ayant trop d'affaires sur les bras pour faire une telle entreprise, quand mesme le mauvais procédé des Espagnols nous y forceroit. — Le troisième est que, quand l'armée du roy seroit jointe à celle des Estats, elle ne sauroit plus revenir en France, quand elle seroit dans leurs estats, que par mer; ce qui seroit proprement à dire perdre et la meilleure et la plus vieille cavalerie et infanterie du royaume, ce qui ne se pourroit, en quelque temps que ce fust, estre sans grand préjudice, et particulièrement en celuy-cy sans une entière ruine. »

Qui plus est, rien ne peut davantage favoriser la révolte des seigneurs du Pays Bas que de se voir appuyez d'une armée françoise proche d'eux.

CLXXVII.

Arch. des Aff. étr. Pays-Bas, t. 9, pièce 80. — Mise au net de la main de Charpentier.

MÉMOIRE

TOUCHANT LA RÉVOLTE PROJETÉE EN FLANDRES [1].

[Septembre? 1632 [2].]

Le sieur Carnin[3] estant venu asseurer le roy à Amiens de la révolte de plusieurs seigneurs de Flandres, de nombre de places qu'ils devoient faire déclarer pour eux et des troupes qu'ils pouvoient mettre sur pied, S. M. résolut, le 1er juin 1632, de les assister de 8 mil hommes de pied et mil chevaux, pour favoriser ceux qui s'y révolteroient.

Que pour y parvenir ils s'assembleroient sous prétexte d'un mariage.

Qu'en cette assemblée ils jureroient une union aux fins de chasser les Espagnols, et d'appeler les François à leur aide; causant[4] cette résolution des mauvais traitemens qu'ils ont receus des Espagnols et la crainte de perdre la religion par les progrès des Hollandois.

Qu'en appelant le roy ce sera à condition de se mettre sous sa souveraineté en conservant leurs priviléges, ou seulement sous sa protection, avec une ligue offensive et deffensive, y adjoustant de le remettre en possession de ses anciens héritages.

[1] Ce titre est écrit par Cherré. — Voy. ci-dessus la pièce CLXXV, page 676.

[2] La date manque; mais les faits rapportés dans ce mémoire nous conduisent jusqu'au 28 août; la rédaction doit avoir été faite un peu après cette date. —

[3] Nom de convention, qui désigne le sr de Carondelet.

[4] (*Sic*) donnant pour cause à cette résolution les...

Qu'ils feront assembler les Estats généraux du pays, et auparavant se rendront maistres en un jour de toutes les villes dont un chacun d'eux se prévaut, afin de convier toutes les autres à faire le mesme.

Que ce mesme jour le roy, avec son armée, entrera dans la Flandre et se présentera devant Cambray, dont l'attaque luy sera favorisée par Bouchain[1], qui est sur l'Escaut et sur la Sensée, rivières non guéables, par Doué, par Avesne, par Landrecy, Quesnoy et Marciennes, places qui couvrent et empeschent qu'on ne puisse secourir Cambray, et desquelles ces messieurs se tiennent asseurez.

Qu'ils enverront au roy pour ostages les enfans du prince d'Espinoy, du comte d'Egmont et autres.

La suite contient des détails que nous abrégeons :

Le 21 août le roi envoya à Saint-Quentin le s^r d'Hauterive pour faire entendre au s^r Carnin et à ses adhérents qu'on l'avait chargé d'assembler les troupes promises, mais que, comme on ne remplissait point les promesses faites au roi, S. M. ne donnerait ni hommes, ni argent que lesd. cinq places ne fussent ouvertement déclarées[2]...

Led. s^r d'Hauterive écrit à M. le garde des sceaux, de Saint-Quentin, le 28e[3], que « le prince d'Espinoy et autres seigneurs liguez, voyant que le gouverneur

[1] C'était un frère de Carondelet qui commandait dans cette place, et, ainsi que son frère, il était engagé dans la révolte. Un peu plus tard, lorsqu'on eut vent des menées ourdies contre l'Espagne, ordre fut donné de se saisir du gouverneur. Un soldat, « bon flamand, non françois, » dit la relation, fut chargé de l'arrêter. Carondelet le tua et fut lui-même assommé à coups de crosse de fusil dans la bagarre qui s'ensuivit. (Voy. *Mémoires de Richelieu*, t. VII, p. 368, où le fait est raconté un peu différemment.)

[2] L'instruction donnée à M. d'Hauterive se trouve en minute dans ce manuscrit, pièce 81 ; nous donnerons seulement les huit dernières lignes, dont quatre sont de la main de Charpentier, et quatre de celle de Richelieu : « Si les villes veulent se déclarer, offrir de nouveau des hommes pour les garder, et les cent mille livres qu'ils ont désirées : si led. s^r de Hauterive ne voit aucun effect de ce que le s^r de Carondelet et ses associez ont promis, il demeurera à Saint-Quentin, donnera advis au roy de ce qu'il aura fait, sans s'engager davantage avec led. Carondelet [ses associez. Le s^r de Hauterive n'oubliera pas de faire entendre aud. Carondelet ce que le prince d'Orange peut et veut faire pour eus]. » On a mis en tête 21e avril, et la lettre se trouve classée à cette fausse date.

[3] En original dans notre manuscrit, non coté ; nous l'avons marqué : pièce 84.

de Bouchain s'estoit trop hasté, ont faict les accommodemens, afin d'avoir temps d'ajuster leurs affaires et laisser prendre Mastric. . .

« Le roy envoya le s^r^ Berruyer[1] au prince d'Orange le pour concerter jusques où il désire que son armée s'avance. »

Discussion sur les choses qu'on pourroit faire et sur les inconvénients, dont voici les conclusions : « Rien ne pourroit davantage favoriser la révolte des seigneurs des Pays-Bas que de se voir appuyez d'une armée françoise proche d'eux. »

Le mois suivant, après la victoire de Castelnaudary et la prise de Maestricht, Richelieu fait savoir à M. d'Hauterive « le bon estat des affaires du roy. . . rien ne sçauroit plus remuer en France ; » qu'il anime les Carnins (les associés de Carondelet) et les engage autant qu'il pourra à la révolte. . . qu'il promette gens de guerre et munitions. . . enfin, s'ils commencent une puissante révolte, cela donnera lieu au roi d'entrer en Artois. . . « qu'il ne face point de difficulté de donner deux mil pistoles au gouverneur d'Anvers, parce que qui prend s'engage[2]. » — Deux ou trois mois après, dans les premiers jours de décembre, le cardinal reçut du comte d'Egmont, l'un des seigneurs les plus considérables associés pour la révolte, la proposition « d'amener proche d'Avennes 4,000 hommes de pied et 1,000 chevaux, si le roy de France consent de son costé à faire avancer ses troupes. » Il demande un secours d'argent et des sûretés pour sa personne[3]. La réponse de Richelieu ne se fit pas attendre : « Lorsque led. s^r^ comte aura eu nouvelles asseurances de ses associez, ainsy qu'il le propose par son mémoire, le cardinal ne manquera pas de luy faire sçavoir déterminément les volontez de S. M. — Cependant il peut bien asseurer dès à présent qu'au cas que M. le prince d'Espinoy et autres que led. s^r^ comte d'Egmont a nommez aud. s^r^ cardinal veuillent se déclarer avec les gens de guerre et places portées dans led. mémoire, le roy les assistera des six mil hommes de pied et cinq cents chevaux demandez, et de plus, si les occasions qui paroistront lors le requièrent. — Pour ce qui est de la personne dud. s^r^ comte d'Egmont, le roy le protégera envers et contre tous[4]. »

Ce grand complot des seigneurs des Pays-Bas, dont la France et la Hollande se

[1] Il se nommait aussi s^r^ de Manselmont; on lui donnait le titre de *conseiller du roy et intendant;* il était alors employé à Bruxelles pour l'affaire des domaines du roi. Il fut envoyé au prince d'Orange après le retour à Bruxelles de M. d'Hauterive, lequel était encore, comme on vient de le voir, à Saint-Quentin le 28 août. La date restée en blanc est sans doute : septembre.

[2] Aff. étr. Hollande, t. XIII, pièce 217. Elle est insérée dans les Mémoires de Richelieu, t. VII, p. 188.

[3] Mêmes archiv. France, pièce 72 du tome XIV de la collection verte.

[4] *Ibidem*, p. 73.

faisaient les complices, pour le démembrement et le partage des provinces espagnoles, s'évanouit en fumée. Néanmoins le projet de révolte et le partage sont assez curieux dans les détails, qu'aucun historien, nous le croyons, n'a fait connaître. Ces pièces conservées par Richelieu dans ses papiers tirent de cette source une authenticité irrécusable et disent assez ce qu'il y avait de sérieux dans ces tentatives d'une révolution, qui pourtant ne devait pas s'accomplir.

Il paraît que Richelieu ne tarda pas à s'apercevoir que sa politique avait peu de fondement à faire sur les aspirations révolutionnaires et sur la force effective des seigneurs des Pays-Bas. Déjà, on vient de le voir, il n'espérait guère l'exécution des promesses sur lesquelles il avait compté d'abord; nous ne trouvons plus qu'il ait donné suite à la correspondance dont nous avons fait connaître les commencements, et nous lisons dans une lettre de Gerbier, écrite le 11 mars 1633, que « depuis quatre mois on n'a pas eu une seule réponse de M. le cardinal sur l'affaire du souslèvement [1]. » C'est que Richelieu, sans abandonner le dessein d'affranchir les Pays-Bas de la domination d'Espagne, avait songé, sans doute, que pour venir à bout d'une si difficile entreprise il valait mieux s'entendre directement avec une nation, et la nation intéressée au partage, qu'avec des sujets révoltés. Nous avons montré, en effet, qu'au mois de janvier 1633 il envoyait à l'ambassadeur de France en Hollande un projet de partage peu différent de celui qu'il avait établi en juin 1632 [2]; et dans sa dépêche à M. de Charnacé, il ne fait aucune mention ni de l'insurrection, ni du secours des seigneurs. Nous voyons encore en 1634 cette proposition du partage concertée avec les Hollandais [3].

---

15 décembre 1632.

La mort du roi de Suède ne produisit pas sur le cabinet de Saint-Germain l'impression à laquelle on aurait pu s'attendre. Richelieu à qui toute puissance nouvelle s'élevant dans son voisinage, au dedans comme au dehors de la France, inspirait toujours une défiance instinctive, n'avait pas vu sans quelque inquiétude cette grande renommée de Gustave-Adolphe croître avec une si merveilleuse rapidité; et, malgré le puissant secours que les victoires de ce prince apportaient à la cause de la France, le cardinal prévoyait déjà, de la part du vainqueur de l'Allemagne, quelques difficultés pour sa politique.

[1] Arch. des Aff. étr. Pays-Bas, t. IX, pièce 209.

[2] Notre 4e volume, p. 424, pièce originale conservée aux Aff. étr. Hollande, de 1572 à 1663, pièce 14e; et, dans la même collection, t. XII, avec la cote 244, une autre pièce concernant le partage, pièce mal classée en 1630.

[3] Ci-après aux Analyses (commencement de juin).

Gustave avait été frappé sur le champ de bataille de Lutzen, le 16 novembre. Lorsque la nouvelle parvint à Paris, le cardinal n'y était pas. Au retour du Languedoc, il avait pris son chemin par la Guyenne dans le dessein de faire, en passant, une visite à son château de Richelieu. Une maladie qui le mit à deux doigts de la mort le retint à Bordeaux une partie du mois de novembre. Dès qu'il put supporter la litière, il continua son voyage. Mais ni la fatigue ni la douleur ne pouvaient le rendre oisif; les affaires étaient sa vie, et revenant ainsi, à petites journées, aux diverses étapes de sa route, il envoyait des lettres qu'il faisait écrire par Charpentier, et quelquefois les lettres étaient au nom de ce secrétaire; nous en avons donné une dans notre 4ᵉ volume; il y a là, à ce moment, des dépêches du roi concernant Monsieur, dont les minutes sont certainement l'œuvre du cardinal. Les ministres en sous-ordre étaient d'ailleurs ses organes dociles; ainsi, quoique absent, son esprit était dans les conseils de Saint-Germain. Il ne fut donc étranger à rien de ce qui se fit alors.

La dépêche de l'ambassadeur de France en Allemagne, M. de la Grange-aux-Ormes, qui annonçait la mort de Gustave-Adolphe ne parvint à Versailles que le jeudi, 2 décembre. Louis XIII convoqua les secrétaires d'État à onze heures du soir pour le lendemain de grand matin. Les résultats de la délibération du conseil sont consignés dans un mémoire écrit entièrement de la main de Bouthillier, qui a mis cette annotation : « Mémoire fait à Paris le 4 décembre, » et il le date du 4 au soir[1].

Nous y remarquons ces passages : « Le roy de Suède avoit parlé si avantageusement, en diverses occasions, soit sur le sujet de la reyne mère du roy, soit sur celuy de Monsieur, et autres rencontres, que l'on pouvoit dire que S. M. n'y avoit peut-être pas beaucoup perdu à la mort du roi de Suède. C'est l'opinion de M. le maréchal de Brézé, qui l'a pratiqué assez longtemps pour en juger, et qui dit qu'il n'avoit aucun bon dessein pour les intérests du roy; qui est, en effect, ce que le sʳ de la Grange veut dire par les 13ᵉ et 20ᵉ articles de sa lettre. — M. de Bullion a dit la mesme chose que moy. — S. M. là dessus a commandé d'envoyer promptement la dépesche à Monseigʳ le cardinal pour avoir son advis sur les points qui sont à résoudre, et que cependant, pour ne laisser en suspends le sʳ de la Grange, on luy envoyast en mesme temps un courrier, et qu'on luy donnast ordre, par lettre de S. d. M., d'encourager le chancelier Oxisterne, et donner bonne parole de la continuation de la bonne volonté du roy. . . pour la liberté de la Germanie. . . M. de la Grange a fort à propos désiré se conduire en cette conjoncture selon les sentimens de M. de Charnacé, auquel S. M. escrit par le mesme courrier, qui part présentement. . . En attendant des ordres plus précis et plus

[1] Arch. des Aff. étr. Allemagne, t. VIII, fol. 337; la date est du 22 novembre.

amples suivant les advis que M. le cardinal envoiera au roy... S. M. attend la response avec grande impatience, surtout pour avoir nouvelles de la santé de M. le cardinal. »

Le courrier porteur de ce message dut rencontrer S. Ém. à Brouage, où le cardinal était arrivé le 7 ou 8 décembre et où il se reposa quelques jours dans son gouvernement.

L'avis qu'on demandait à Richelieu, il ne tarda pas à le donner; il écrivait au roi le 15 décembre . « J'ai envoié à M. Bouthillier ce que j'estime sur les affaires d'Allemagne, etc. » Cette lettre est imprimée dans notre 4ᵉ volume (p. 415); mais nous n'avons trouvé le mémoire annoncé [1] ni dans la collection France, qui nous a donné la lettre que nous venons de citer, ni dans le 8ᵉ volume des mss. d'Allemagne [2]. Toutefois, on peut conclure de quelques expressions de cette lettre même du 15 décembre, ainsi que de deux seuls mots jetés dans les Mémoires de Richelieu [3], parmi les éloges mêlés de critiques sur la vie militaire du *roi conquérant*, que le cardinal ne considérait pas comme un malheur pour la France la perte de ce prince, et que les membres du conseil, sans parler assurément comme aurait pu faire Richelieu, avaient pourtant exprimé sa pensée secrète. Nous regrettons néanmoins de ne pas avoir l'écrit du cardinal, d'autant plus qu'il n'a pas été conservé dans le manuscrit des Mémoires, contrairement à sa coutume d'y insérer les morceaux de quelque importance sortis de sa plume [4].

En cherchant cette pièce dans le 8ᵉ volume des mss. d'Allemagne, nous en

[1] Richelieu fit même à ce mémoire une addition que nous n'avons pas non plus, mais dont nous sommes informés par une lettre du père Joseph, qui écrivait à Bouthillier fils, le 16 décembre : « Vous aurez receu l'ample mémoyre de M. le cardinal par le retour de vostre courrier. Il adjouste de nouveau ce qu'il a remarqué de considérable en la dernière lettre du sʳ de la Grange, qu'il a fait lire tout au long. Vous y trouverez quelques points conformes au susd. mémoyre que vous sçaurez trop mieux accomoder en la sorte qu'il faut. » (Arch. des Aff. étr. France, t. XIII, fol. 125 de la collection verte.)

[2] Consultez dans ce même manuscrit les folios 344, 346 des dépêches de M. de la Grange-aux-Ormes, au sujet de l'assistance que le roi veut continuer de donner à la Suède.

[3] T. VII, p. 267, éd. Petitot.

[4] On doit retrouver quelque chose de ce mémoire perdu dans un autre avis dont Richelieu parle ainsi : « Peu de jours après que le cardinal fut arrivé, ne jugeant pas que les affaires requissent que l'on perdît temps au conseil que l'on devoit prendre sur celles d'Allemagne, il représenta au roi, le 1ᵉʳ janvier [1633]... etc. » (P. 271-277 du tome VII de l'édition Petitot.) Il y a ici dans les Mémoires une erreur manifeste; le 1ᵉʳ janvier, le cardinal était à Thoury, entre Orléans et Étampes, il n'arriva à Paris que le 10; il faut donc lire : « avant que le cardinal fût arrivé, » ce qui est d'ailleurs plus conforme au sens de ce passage.

avons rencontré une autre du 14 décembre, — singulier rapport de dates et de sujet, — c'est un *advis au roy sur les affaires présentes*, signé H. de Rohan. « Si le roi veut, dit l'auteur, protéger le parti opposé à la maison d'Autriche (le roy de Suède estant mort), il se rend maistre des affaires d'Allemagne... » Et le mémoire trace la marche à suivre pour atteindre ce résultat par les opérations de la guerre et les négociations diplomatiques.

Voici la conclusion : « Le roy se trouveroit aussy bien arbitre des affaires d'Italie comme des affaires d'Allemagne. »

Parmi les divers mémoires qui se remarquent dans les manuscrits de cette époque sur ces importantes affaires dont tout le monde s'occupait, nous citerons seulement les « Instructions au s^r du Hamel[1], gouverneur des ville et citadelle de Saint-Dizier, s'en allant de la part du roy trouver la reyne de Suède. » Cette mission, d'un vif intérêt politique, puisqu'il s'agissait de maintenir sous un nouveau règne et sous une régence l'alliance conclue avec Gustave-Adolphe, était donnée en l'absence de Richelieu; je ne connais point l'écriture des instructions, et je n'y trouve aucun signe matériel indicateur de la participation du cardinal; mais il n'est pas douteux que ce mémoire, daté du 23 décembre, n'ait été dressé dans l'esprit du mémoire envoyé par Richelieu, le 15, et aussi peut-être d'avis qu'il aurait depuis adressés au roi[2].

Nous lisons encore dans la lettre du père Joseph du 16 décembre, que nous venons de citer :

« M. le cardinal juge à propos de retarder le partement de M. de Saint-Étienne peu de jours après que vous aurez fait la dépesche pour les deux susdits (La Grange-aux-Ormes et Charnacé), et dans trois ou quatre jours Lambert (le père Joseph) envoyera à Linet (Bouthillier fils) un escrit fort considérable de la part de Duboys (Richelieu), que Saint-Étienne doibt porter. » Cet écrit fort considérable que nous n'avons point trouvé dans les papiers d'Allemagne, nous le reconnaissons dans une vingtaine de pages des Mémoires, que l'on peut lire dans l'édition de Petitot, t. VII, p. 297-319. Dans ce moment où la mort du roi de Suède risquait de causer une crise dangereuse aux affaires d'Allemagne,

[1] On avait pensé à La Grange-aux-Ormes déjà employé en Allemagne; une lettre de Châteauneuf à Richelieu du 21 décembre nous dit comment on changea de pensée : « Charnacé propose d'envoyer vers la reyne de Suède le s^r du Hamel, n'approuvant pas l'envoy du s^r de la Grange-aux-Ormes, comme homme peu estimé. » (Arch. des Aff. étr. Suède, t. II, fol. 350.) Dans cette même lettre, le garde des sceaux entretient le cardinal de beaucoup de choses d'Allemagne, d'après une conversation avec M. de Charnacé.

[2] Ce mémoire est conservé dans les papiers de Suède, t. II, fol. 355.

Richelieu, à peine remis de sa maladie, redoublait d'activité, de zèle et d'efforts d'intelligence pour faire face à tout. A la fin de 1632, comme on vient de voir, et pendant le premier mois de 1633, il prépara les missions qui furent envoyées de toutes parts, confiées à des ambassadeurs ordinaires ou extraordinaires : le marquis de Feuquières vers Oxenstiern et le maréchal Horn, l'ami et l'un des plus habiles généraux de Gustave; de Miré vers les princes protestants; Saint-Étienne au duc de Bavière, aux princes de la ligue catholique et à l'empereur; La Grange aux Ormes déjà accrédité auprès de divers électeurs et villes libres; enfin, le baron de Charnacé en Hollande.

CLXXVIII.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 21, fol. 344. —
Minute de la main de Charpentier. Mantoue, t. 4, pièce 142. —
Mise au net de la main de Cherré. Turin, t. 20, pièce 157. — Copie.

TOIRAS.

Dès que l'on eut appris la participation des frères de Toiras à la prise d'armes de Monsieur, le maréchal protesta hautement qu'il n'avait eu nulle confidence de leur faute, et Richelieu lui écrivait, le 9 août, que le roi n'avait pas cessé d'avoir une entière confiance en sa fidélité[1]. Mais ce n'étaient là que des paroles, et Toiras ne tarda pas à s'apercevoir que les procédés dont on usait à son égard témoignaient d'une défiance aussi injurieuse que mal fondée. On lui ôta le commandement de l'armée de Piémont, et, en couvrant ces soupçons des démonstrations d'une apparente faveur, on mit une obstination visible à le tirer d'Italie et à le faire venir sous la main du cardinal[2]. Après des retards qui commençaient à paraître de la désobéissance, Toiras finit par se rendre d'assez mauvaise grâce, et il envoya au roi le sieur de Castelane, porteur de sa soumission et des demandes dont il l'accompagnait. De Paris, M. de Castelane fut dépêché à Brouage, où Richelieu était convalescent de la grande maladie qui l'avait retenu à Bordeaux en son retour de Toulouse. Nous avons donné[3] la lettre qu'il écrivait au garde des sceaux Châteauneuf : « Je vous envoie, disait-il, le mémoire que le sieur de Castelane m'a

[1] Notre quatrième volume, page 341.

[2] Ci-après, aux Analyses, date du 31 octobre.

[3] A la date du 10 décembre 1632 (t. IV, 413).

donné, avec mes pensées. » Ces pensées du cardinal, nous les avons trouvées depuis aux archives des Affaires étrangères :

20 décembre 1632.

ADVIS DE M. LE CARDINAL DE RICHELIEU SUR LES DEMANDES QUE LE S[r] DE CASTELANE PROTESTE QUE M. DE TOIRAS FAICT, NON COMME CONDITIONS NÉCESSAIRES POUR QU'IL OBÉISSE, MAIS COMME GRÂCES DEMANDÉES PAR UN SUJET QUI VEUT OBÉIR SANS CONDITION [1].

Le roy ne veut plus de général d'armée en Italie, mais bien peut-il permettre au mar[al] de Toiras d'y demeurer quelques mois, s'il l'estime ainsy à propos; et mesme de tenir le filz de Mons[r] de Savoye [2], pour asseurer son esprit. Et, au cas que ce temps escoulé il ne veuille pas revenir en France, d'aller à Rome et autres lieux agréables au roy, comme particulier.

Le roy escrira la lettre demandée pour la descharge des cinquante mil escus promis aux enfans de feu M. le mareschal d'Effiat [3].

Quant au serment que led. s[r] mar[al] demande de faire entre les mains des s[rs] de Villeroy et d'Estampes [4], M. le Garde des sceaux sçait s'il

[1] Quelle date faut-il donner à cette pièce? M. de Castelane avait apporté les demandes de Toiras au mois de décembre; le cardinal dut donner son avis un peu après le 15, car le mémoire, en réponse à Toiras, dressé par Léon Bouthillier, ensuite de cet avis, est du 21 décembre, et les pièces qui devaient l'accompagner sont du 18. La date du 20, que donne une copie de bureau, semble pouvoir être adoptée. Les modifications que Richelieu fit subir à son avis et que nous remarquons dans un projet de réponse écrit par Bouthillier fils, nous les indiquons en note. Ce projet est intitulé *Mémoire à M. Servien, et contenant les volontés du roy sur les demandes de M. le mareschal de Toiras.* Minute, pièce 145 du manuscrit de Mantoue, non coté*; immédiatement avant sont placées la minute des brevets touchant le serment, la décharge des 50,000 écus et l'abolition en faveur de l'évêque de Nîmes.

[2] « Quant au baptesme, M. le duc de Savoie ne pressant point encore le roy de luy envoyer personne, S. M. se réserve à le faire quand il en sera temps. » (Mémoire adressé à Servien.)

[3] Pour la récompense du gouvernement d'Auvergne.

[4] « S. M. fera expédier deux brevets : pour les 50,000 escus et pour la dispense du serment jusqu'à ce que S. M. luy commande la revenir trouver, le serment ne pouvant estre presté que devant le roy. » (Mémoire adressé à Servien.)

* L'original, signé Louis, est conservé dans la collection de Turin, t. XVIII, fol. 554, classé par erreur en 1631; et des copies sont dans les 20[e] et 21[e] volumes de la même collection.

se peut faire à autre qu'au roy. Il me semble luy avoir ouy dire que non, mais qu'on peut bien dispenser un gouverneur de province de le faire pour un temps.

Mons[r] le Garde des sceaux, qui est chancelier de l'ordre, sçait bien ce qui se peut sur l'article demandé par led. s[r] mareschal touchant l'ordre. Mons[r] de Leuville m'a dict que, quand il luy en parla, il luy dist absolument que cela ne se pouvoit. Je luy ay ouy dire la mesme chose sur le sujet du marquis de Malateste et autres.

Quant aux prétentions du navire perdu et vivres de Ré et une partie de 11[m#] de Casal, messieurs les garde des sceaux et surintendant les examineront avec soin pour y faire toute la raison que la justice requerra.

Je croy que le roy peut permettre de vendre le régiment de Champagne comme il me semble qu'il l'a accordé de longtemps à une personne qui est agréable.

Je croy qu'il est raisonnable de payer les soldats de Casal sur le pied du nombre effectif qu'ils ont esté.

Le roy a desjà résolu de faire venir en Champagne le régiment du s[r] de S[t] Aunais et la comp[ie] de chevau-légers dud. s[r] mareschal.

Il a esté promis de donner récompense à M. de Nismes de son évesché. Le roy a retenu expressément une des abbayes de M. de Moret, qui est en Picardie et s'appelle Nonvilliers, à mon advis pour cet effect[1].

L'article demandé pour le remboursement de la seneschaussée de Montpellier est de sy grande conséquence, veu le crime de Rostinclair, que mond. s[r] de Toiras ne voudroit pas que le roy se fist un sy notable préjudice qu'il se feroit s'il luy accordoit ce qu'il demande sur ce sujet[2].

[1] « Le roy fera expédier pour cela un brevet par lequel il permettra aussy aud. s[r] évesque de revenir en France. » (Mémoire adressé à M. Servien.)

[2] « Escrire en chiffres à M. Servien qu'on accordera cet article, s'il ne tient qu'à cela que M. de Toiras n'obéisse; mais ce sera à M. de Toiras et non à son frère, qui est en crime. (Mém. adressé à Servien.) — La lettre écrite à cette occasion par Léon Bouthillier se trouve dans le ms. de Turin, t. XX, pièce 159.

Il n'y a personne qui puisse empescher le roy de tenir ce qu'il promet par capitulation ou autrement; par conséquent il est superflu de demander l'effect de la capitulation de Lunel qui sera exécuttée [1].

[2] Led. s[r] de Toiras demande de pouvoir aller à la cour et dans son gouvernement en toute seureté, ce que le roy accorde et peut, pour cet effect, donner la lettre proposée par le s[r] de Leuville à cette fin.

En conséquence de ce mémoire le roi écrivit à Servien pour l'informer de ce qui avait été résolu; il lui envoya le mémoire qu'avait apporté Castelane avec les réponses qu'on y avait faites; on y joignit les lettres et brevets « dont je croy que vous aurez besoin » dit le roi. Le tout fut porté par le sieur de Roquemont, « lequel j'ay choisy, ajoute Louis XIII, exprès pour porter mes commandemens à mon cousin le mareschal de Toiras, afin de luy oster tout prétexte de n'y pas obéir. » M. de Roquemont était en même temps autorisé à faire quelques concessions. (Fol. 147.) Enfin le roi adressa à Toiras la lettre suivante :

« Mon Cousin, si l'on vous a dit que j'eusse pensé que vous trempassiés à la désobéissance de vos frères, on vous a asseurément trompé. J'ay trop de confiance en vostre fidélité, de laquelle ces trois mots vous feront cognoistre que je suis satisfaict et content. Je trouve bon que vous veniés dans quelque temps à la cour, ou dans vostre gouvernement, ainsy que je vous feray sçavoir plus particulièrement. Sur ce... »

Le même jour une seconde lettre du roi disait à Toiras : « Aiant veu par vostre mémoire, que m'a présenté le s[r] de Castelane, que vous désiriés recevoir mes commandemens par quelqu'un qui vous les portast de ma part, je vous envoie le s[r] de Rocmont vous asseurer de mon affection..... » Et la lettre du cardinal que nous avons donnée page 414 du quatrième volume dut accompagner celles du roi.

Malgré tout ce qu'on faisait pour rassurer le maréchal, l'affaire ne finit pas là; Toiras qui savait le cardinal très-peu bienveillant, qui avait trouvé dans Servien un surveillant fâcheux, presque un ennemi; Toiras, dont la loyauté d'ailleurs n'était pas exempte d'une disposition marquée à la méfiance, ne se tint pas pour satisfait. M. de Roquemont écrivait de Casal, le 2 janvier 1633 : « A mon arrivée

[1] Ici finit la pièce du tome XXI.

[2] Cet article n'est point reproduit dans le projet de lettre écrit par Bouthillier fils, lequel projet se termine par ce paragraphe : « M. Servien n'exécuttera rien du contenu au présent mémoire que M. le mareschal de Toiras n'ait obéi aux commandemens du roy. »

en ce lieu j'ay trouvé M. de Thoiras en volonté d'obéir au commandement de S. M... il n'a fait de difficulté qu'au payement du régiment de Saint-Aunais, ses chevau-légers et le payement de ses appointemens, qu'il dit vouloir recevoir avant que de changer de garnison; M. Gagnot lui a proposé tous les expédiens que vous m'aviez ordonnés, il n'a point voulu entendre... » (Fol. 173.) Lui-même, s'excusant auprès du roi le 14 janvier de n'avoir pas encore exécuté les ordres de S. M. écrivait en même temps à Bouthillier : « Il n'a pas tenu à moy que les commandemens que M. de Roquemont m'a aportés de la part de S. M. n'aies esté exséceutes. » (Pièce 180.) Mais enfin Toiras obéit, ainsi qu'on le voit par sa lettre du 27 janvier (pièce 182), à laquelle L. Bouthillier répondait le 14 du mois suivant : « Le roi ne doute pas de votre fidélité; vous n'avés eu besoin de personne pour vous rendre office auprès de S. M. » (Pièce 192.) Cette missive de Léon Bouthillier a dû accompagner la dépêche du roi, que nous avons donnée tome IV, page 383, où elle est mal classée, et qu'il faut mettre à la date du 14 février, ainsi qu'il est dit à l'errata général. (Voy. aux Analyses, date du 20 avril.)

ANNÉE 1633.

CLXXIX.

Arch. des Aff. étr. Rome, t. 47, fol. 42. —
Copie de la main d'un secretaire de Léon Bouthillier. Une seconde copie, fol. 45.

MÉMOIRE PARTICULIER
POUR M. LE DUC DE CRÉQUY...
S'EN ALLANT AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE À ROME, POUR RENDRE À S. S[té] L'OBÉDIENCE FILIALE, SUR LE SUJET DE SON ASSOMPTION AU PONTIFICAT[1].

[Vers la mi-février 1633.]

Une autre instruction avait été donnée au duc de Créquy, dans laquelle, par

[1] Ce même manuscrit contient (fol. 49) une pièce au dos de laquelle Cherré a mis : « Copie du mémoire respondu à M. le m[al] de Créquy quand il partit pour aller à Rome, » et qu'on peut qualifier d'instruction par demandes et réponses. Le duc de Créquy écrit une colonne de questions sur quelques points de son ambassade qui lui semblent avoir besoin d'explication. Dans la colonne voisine Cherré, sous la dictée du cardinal, donne la solution de chacune des difficultés qui embarrassent le diplo-

respect pour le Saint-Père, le roi ne voulut pas qu'aucune autre affaire que celle de l'obédience fût mêlée[1]. Un second mémoire fut donc dressé pour instruire l'ambassadeur des autres affaires dont il aurait à s'occuper durant son séjour à Rome. Au premier rang de ces affaires, le cardinal mettait une ligue des princes d'Italie que depuis longtemps il avait à cœur d'établir. Cette grande conception politique n'a attiré l'attention d'aucun historien, apparemment parce que le cardinal n'a jamais pu parvenir à l'exécution. Mais la pensée seule mérite d'être enregistrée par l'histoire, et il convient de recueillir les notions que nos manuscrits ont pu nous fournir sur cet important sujet. Quant au mémoire dont nous venons de transcrire le titre, nous n'en donnerons que ces quelques lignes relatives au projet de ligue.

Après un court préambule, le cardinal vient au détail des affaires que l'ambassadeur aura à traiter :

Et premièrement S. M. luy faict mettre entre les mains le projet

mate. Ainsi le duc de Créquy se servant de la 3e personne pour se désigner lui-même : « Si on luy parle de la reyne mère ou de Monsieur ? » Dans la colonne correspondante, Richelieu : « Il faut respondre la vérité, qui justifie assez clairement que le roy n'a rien obmis de ce qu'il a peu pour empescher les désordres qui sont arrivez. » — Créquy : « Dois-je prendre une extreme confiance dans le sr Mazarini ? » — Richelieu : « Mazarini est tenu pour affectionné à la France; M. de Créquy se peut confier en luy, luy disant qu'il en a la charge expresse du roy. Il luy tesmoignera aussy la confiance que M. le cardinal prend en luy et l'ordre qu'il a exprès de solliciter la nonciature en tout et partout. » — Créquy : « Jusques à quel point dois-je me confier au cardinal Bentivoglio ? » — Richelieu : « Ceci est de la prudence d'un ambassadeur. . . Cependant il dira au cardinal Bentivoglio qu'il a charge de se confier en luy et le fera comme il le jugera à propos. » — Créquy : « Quels commandemens il plaira à M. le cardinal me donner en son particulier ? » — Richelieu : « Le cardinal n'a rien à prier M. de Créquy que d'agir en ce qui le regarde selon sa sincérité et son affection envers luy; asseurer le pape et toute sa maison des services qu'il leur désire rendre, et tous les princes par où il passera, des bonnes intentions qu'il a pour le public, » et ainsi du reste. — Quant à la date du présent mémoire, nous proposons la même que celle de l'instruction.

[1] On a voulu donner à cette ambassade d'obédience d'autant plus de solennité qu'elle avait été plus tardive. L'instruction explique les circonstances qui avaient occasionné ces retards. Nous supposons qu'elle a été rédigée dans le bureau des Affaires étrangères. La copie que nous trouvons dans notre manuscrit de Rome est sans date. On a mis plus tard au bas : « 14 février, date probable, quoique le duc de Créquy ne soit arrivé à Rome qu'au commencement de juin. »

d'une ligue générale pour la liberté de l'Italie, pour laquelle S. M. luy commande de faire toutes sortes d'offices auprès du pape pour faire condescendre le pape non-seulement à y entrer, mais à s'en rendre autheur et promoteur...

Le comte de Brassac, ci-devant ambassadeur de S. M. à Rome, et le s[r] Mazarini ont desjà faict quelque ouverture à S. S[té] de lad. ligue...

Le pape et les Vénitiens sont deux puissances considérables en Italie, la ligue ne peut subsister sans leur bonne intelligence; S. M. a fait savoir aux Vénitiens qu'elle desiroit qu'ils demeurassent dans le respect du au souverain chef de l'Église, et elle supplie S. S[té] de correspondre de son costé à une affection cordiale...

L'ambassadeur a commandement d'employer le nom et l'authorité de S. M. à composer tous les différens existans, ou qui pourroient survenir...

LIGUE D'ITALIE.

Richelieu n'a jamais songé à constituer un grand État en Italie; il n'a même jamais eu le dessein, comme quelques personnes l'ont cru, d'unir les diverses souverainetés de ce pays dans les liens d'une fédération; mais une des pensées les plus persévérantes de sa politique fut de former, entre plusieurs de ces États, une ligue qui, sous l'influence et la protection de la France, aurait anéanti la domination qu'exerçaient, au delà des Alpes, les Espagnols avec le concours de l'Autriche.

Il ne lui était pas possible alors d'en exclure entièrement ces deux puissances; il s'efforça du moins de leur y laisser la moindre part possible.

Les Espagnols possédaient le royaume de Naples; ils avaient une armée autrichienne à Milan; ils étaient alliés de la république de Gênes; ils travaillaient opiniâtrément à établir à Rome leur influence sur le Saint-Siége et à tourner contre la France les inclinations du pape et du sacré collége; enfin l'Espagne et l'Empire, faisant cause commune, voulurent s'emparer de la succession de Mantoue pour donner ce duché à une créature de la politique espagnole, en spoliant l'héritier légitime, prince de race française.

Avant même que Richelieu fût admis officiellement dans les conseils du roi, son influence y pénétrait déjà, grâce à celle qu'il exerçait sur la reine mère.

Lorsque cette princesse, un peu plus d'une année après la mort du duc de Luynes, commençait à reprendre quelque chose de son autorité perdue, nous voyons tenter l'essai d'une ligue d'Italie, formée sous la protection du roi; au mois de février 1623, un traité de ligue était conclu entre la France, Venise et la Savoie, pour affranchir les Grisons et s'opposer aux entreprises de l'Espagne. Il n'est pas douteux qu'à ce moment l'esprit de Richelieu n'inspirât la reine mère, et que déjà le futur ministre ne négociât, pour ainsi dire, le traité auquel, en apparence, il n'avait aucune part.

Mais quand le jour fut venu où, sans avoir encore la suprême autorité qu'il ne tarda pas à conquérir, Richelieu prenait déjà dans le gouvernement des affaires l'ascendant qui appartient toujours au génie, alors nous le voyons exprimer sur l'Italie une grande pensée qu'il n'abandonna jamais, bien que, dans la pratique des affaires, il se vît forcé d'en tempérer l'audace.

Dans un mémoire écrit pour le roi, vers le commencement de mai 1625, Richelieu disait : « Le vray secret des affaires d'Italie est de dépouiller le roy d'Espagne de ce qu'il y tient pour en revestir les princes et potentats d'Italie qui, par l'intérest de leur propre conservation, seront tous unis ensemble pour conserver ce qui leur aura esté donné. . . » — Et « le seul partage que doit désirer la France en toute cette conqueste ne doit estre que la diminution de l'Espagne[1], » ajoute le cardinal, pressentant déjà, ce dont il aura bientôt la preuve, quelle rude et impossible tâche ce serait de détruire totalement la puissance de l'Espagne en Italie et aussi d'amener tous ces princes à un accord commun.

A peine la célèbre entreprise de la Rochelle fut-elle glorieusement terminée qu'il songea à l'Italie. Dès le commencement de novembre 1628 il envoie savoir les intentions du pape et lui propose de se joindre à la France et à Venise pour le secours du duc de Mantoue[2].

Nous indiquons ci-après, aux Analyses, à la date de novembre 1628, des dépêches envoyées à Rome; et nous avons donné, page 620 ci-dessus, un mémoire adressé au nonce, où l'on voit que Richelieu envoie une sorte de semonce aux princes d'Italie et tâche de les réveiller au bruit du péril que font courir à toutes ces petites souverainetés les entreprises dont Mantoue est menacée par des puissances telles que l'Empire et l'Espagne coalisés.

Le pape se montra peu disposé à prendre part à l'alliance proposée. Nous avons donné, tome III, page 238, une dépêche de Richelieu à M. de Béthune, alors ambassadeur extraordinaire à Rome, où le cardinal s'étonne de la froideur et des refus du Saint-Père. C'était au commencement de mars 1629. Bientôt S. S.

[1] Voyez notre deuxième volume, p. 81. — [2] Arch. des Aff. étr Rome, tome XLI, fol. 324.

sembla revenir à de meilleurs conseils, et M. d'Avaux écrivait de Venise le 7 avril : « Monseigneur, je viens de conclure le traité d'union avec la république, laquelle le signera ce soir ou demain . . . L'affaire est résolue au contentement de S. M. ; » et l'acte diplomatique était joint à cette dépêche. Il est intitulé : « Traitté de confédération et alliance à perpétuité entre le pape Urbain VIII, Louis XIII, roy de France, la république de Vénise et le duc de Mantoue, pour la conservation de leurs estats contre qui que ce puisse estre, et notamment contre la maison d'Autriche. A Venise, l'an 1629, le 8 avril. » — Le roi le signa au camp de Suze le 19 dud. mois. Le cardinal de Richelieu et les ministres du duc de Mantoue au nom de S. A. y mirent leur signature le 11 mai suivant. Quant au duc de Savoie, ce fut par un traité particulier avec le roi qu'il adhéra au traité général[1].

Cependant Venise se refroidit singulièrement, comme nous l'apprenons d'une dépêche de M. d'Avaux, du 24 septembre 1629, et cette alliance, si laborieusement préparée et poursuivie, semble déjà à ce moment presque abandonnée.

Mais, après la campagne d'Italie, on reprend le dessein de la ligue; le roi s'associe avec ardeur à la politique de son ministre. Il écrit à Richelieu, qui n'était pas encore de retour à Paris : « Mon cousin, envoyant le comte de Brassac, mon ambassadeur ordinaire à Rome, je luy ay commandé de vous voir en passant pour vous communiquer l'instruction et les ordres que je luy ay donnés et recevoir vos bons avis sur ce qu'il aura à traitter avec les princes d'Italie, soit avec le pape[2]. »

Nous avons dit plus haut (p. 642) que le cardinal avait même songé à établir une entente entre cette ligue et ceux des électeurs d'Allemagne qui faisaient cause commune avec la France. L'on a vu que le s^r de Marcheville, envoyé vers eux, au commencement de 1630, était chargé de leur représenter tous les avantages qu'ils trouveraient dans cette union; et le comte de Béthune, notre ambassadeur à Rome, avait ordre de ne rien négliger afin « de faire effectivement la ligue pour la seureté de la paix...[3] »

Cependant de nouveaux obstacles s'élevèrent; le cardinal jugea convenable de mettre moins d'ardeur dans la poursuite de son projet. Mazarin, qui négociait la paix au nom du Saint-Père, ayant représenté qu'une ligue de plusieurs princes obligés à maintenir « M. de Mantoue en ses estats... semblait intéresser aucunement la dignité de l'Empereur, » on se contenta qu'il plût seulement au roi de convier lesd. princes à la défense du duc de Mantoue, lorsqu'il en aurait besoin...[4] Et puis un mémoire présentant des considérations sur la ligue géné-

[1] Archives des Affaires étrangères, Venise, tome XLVIII.

[2] Mêmes arch. Rome, t. XLIII, fol. 21, 13 février 1630.

[3] 16 avril 1630, notre troisième volume, page 634.

[4] Voy. *Mémoires de Richelieu*, t. VI, p. 241.

rale en expose les inconvénients, « surtout par rapport au roi de Suède, qui pourra prendre cette ligue pour une déclaration contre luy. »

Mais à des difficultés sans cesse renaissantes Richelieu oppose une imperturbable constance, une ferme volonté. Sa grande pensée ne l'abandonne jamais. Un projet de « conquête de Genève et du pays de Vaud à faire par le roy et par le duc de Savoie[1] » avait été formé; nous trouvons dans un mémoire sur ce projet un article 4, où il est dit : « renoncer à l'entreprise de la guerre de Genève pour donner lieu à faire la ligue générale d'Italie. »

Cette pièce, sans date, est classée en 1631[2], et le 9 décembre, le cardinal écrivait à M. d'Avaux : « S. M. qui considère les grandes actions qu'elle a faites en Italie, et les heureux succez que Dieu luy a donnés, est tousjours en soin de ce qui peut affermir le repos qu'elle a commencé à acquérir à tous ces princes par ses travaux et ses veilles; et, en la continuation de ce dessein, elle a jugé très-nécessaire par l'advis de son conseil, qui n'a point d'autre plus grand soin que de l'accroissement de sa gloire et du bien public, de renouveler une ligue avec eux pour maintenir les choses en bon estat et les acheminer encore mieux pour le bien commun. Je vous envoie, pour cet effect, deux projets, l'un pour une ligue deffensive sur le sujet de la paix d'Italie, l'autre pour la deffence des Grisons. » Ces deux projets ont déjà été communiqués à la République. « ... S. M. espère qu'elle embrassera cette ouverture salutaire... L'ambassadeur de Venise, n'ayant point d'instruction, est demeuré en termes généraux sur la communication qui luy a esté faite. » Et le cardinal indiquait les réponses que M. d'Avaux pourra faire aux objections. Le projet fut envoyé au nonce, ainsi qu'aux ambassadeurs de France à Turin. Et en même temps, une lettre du roi, datée du 10 décembre, autorisait, en en répétant les points principaux, la dépêche du cardinal. Le 24 janvier de l'année suivante, Richelieu faisait écrire, par le roi, à Mrs de Toiras et Servien, dans une lettre qu'on a pu lire plus haut (p. 675) : « vous aurez à vous employer pour adjuster les difficultés du projet de ligue que je vous ay envoyé du dixiesme du mois passé. » Mais on craignait que le Saint-Père, de nouveau récalcitrant, ne fît traîner la négociation en longueur. « Je doute, écrivait le comte de Brassac à Léon Bouthillier, le 8 mai 1632, qu'on puisse porter le pape... à aucun traitté d'union... l'ayant tousjours veu affecter de ne s'unir pas avec les uns de peur de mescontenter les autres[3]. »

Cependant on envoya encore à l'ambassadeur un projet de ligue entre le roi, la république de Venise, les ducs de Savoie et de Mantoue, dans l'hypothèse de l'acces-

[1] Voy. ci-après aux Analyses, à la date du 27 janvier 1632.

[2] Aff. étr. Turin, t. XVII, fol. 338.

[3] Arch. des Aff. étr. Rome, tome XLV, fol. 140.

sion éventuelle du Saint-Père, du grand-duc, des ducs de Parme et de Modène, avec charge de ne rien négliger pour persuader au pape combien une telle ligue était utile à la chrétienté et au Saint-Siége lui-même. La pièce, de la main qu'on donne pour celle du P. Joseph, est accompagnée d'observations marginales écrites par Bouthillier et qui doivent avoir été dictées par le cardinal. On y indique trois paragraphes « qu'il ne faut mettre dans aucune des copies; » et l'on y désigne les personnages auxquels ces copies doivent être communiquées en grand secret. Ce document, non daté, est classé en novembre 1632[1], et nous devons indiquer ici quatre autres pièces du même manuscrit, également sans date, lesquelles, pour cette raison, se trouvent placées à la fin du volume[2]. Le roi charge le duc de Créquy, ambassadeur extraordinaire, de faire toutes les instances possibles à Venise et à Rome, pour faire accepter la ligue, pour déterminer le pape à s'en rendre « promoteur et chef, insistant sur les avantages qu'y trouvera l'Italie, et sur ce qu'il n'en revient aucune utilité à la France. » — « Si, pour des raisons qui n'arrivent pas jusqu'à moi (dit Richelieu), le pape est conseillé de n'entrer pas ouvertement dans cette ligue, le roy offre de la faire avec les princes italiens qui voudront y entrer, pourveu qu'il plaise à S. S. favoriser soubz main une si sainte résolution... Le temps presse de se résoudre... car il s'agit de laisser perdre ou sauver toute l'Italie. » (Page 373.)

Ces raisonnements ne persuadaient point les conseillers du pape, ni sans doute le pape lui-même. Nous avons une lettre du cardinal Barberini, écrite à Mazarin, le 8 mai 1632, où il témoigne ne pas bien comprendre la pensée de Richelieu et affirme que le Saint-Père n'est nullement disposé à entrer dans de tels desseins : « . . . Desideriamo assai di sentire come e con quali conditioni vada divisando il sig. cardinale di Richelieu la lega che accennò a V. S. per uno delli assicuramenti della pace d'Italia, nel che mi persuado ch' ella starà a udire, sapendo che nostro signore è alieno da simili impegni tra principi catolici, quant' a se stesso. » « La maison d'Autriche, continue Barberini, est moins redoutable pour la France que l'accroissement du Suédois et des hérétiques... Il n'a pas le moindre souci des intérêts de S. M. Tr.-Ch., ne cura un pelo gl' interessi di S. M. christianissima...[3] » Et, le 5 juin, Barberini répétait à Mazarin que « le pape, père commun de tous, ne voulait pas risquer de se trouver engagé dans une lutte entre les fidèles : Non vorrà mai N. S. applicarsi in lega la quale possa tirar seco occasione di intrar in guerra fra principi catolici; essendo convenevole et espediente che il padre comune si conservi tale sempre, per potersi intrometter come mediatore nelle occorrenze[4]. »

[1] Aff étr. Rome, tome XLV, fol. 254.

[2] *Ib.* fol. 372, 373, 374, 377. Ce sont des copies dont l'écriture ne m'est pas connue.

[3] Arch. des Aff. étr. Rome, tome XLVI, fol. 67. La pièce est chiffrée.

[4] *Ibid.* fol. 87.

Le cardinal ne laissait pas de continuer les négociations. Dans une lettre du 18 juin (chiffrée), il mandait à Servien : « On vous envoie un projet de ligue tel qu'on peut le désirer pour le bien de l'Italie[1]... » Et rien n'avançait.

Toutefois Richelieu ne se décourageait pas, et quelques mois plus tard il envoie de nouveaux projets de ligue à Servien : « Le roy désire surtout que le pape ayt agréable de proposer la ligue... M. Mazarin fera ce qu'il pourra pour obtenir cet article, sinon il s'en pourra relascher[2]. » Nous voyons en toute occasion que Richelieu usait constamment de cette habileté des grands esprits : céder à propos. A ce moment la négociation semble prendre plus d'activité; Mazarin s'en occupe sérieusement, ainsi que Servien à Turin et M. de Brassac à Rome. Nous trouvons une copie du projet communiqué à celui-ci par Mazarin, en octobre[3]. Et le même manuscrit[4] présente, sur ces projets d'alliance, des considérations qui nous semblent être de Servien; au moins sont-elles de la main d'un secrétaire de cet ambassadeur. Les avantages qui pourraient résulter de ces traités pour les confédérés y sont soigneusement exposés. Enfin, en février, le roi envoie à Rome le maréchal de Créquy, ambassadeur extraordinaire « pour rendre à S. S. l'obédience filiale sur le subjet de son assomption au pontificat. » A l'instruction qui lui fut donnée[5] on ajouta un mémoire où il est dit : « Le roy n'ayant pas voulu que l'instruction, laquelle S. M. a commandé estre donnée aud. s^r duc, touchant la prestation de l'obédience, fust chargée d'aucune autre chose que de ce qui regardoit cette cérémonie, affin de la rendre d'autant plus célèbre et aussy qu'il s'est tousjours ainsy prattiqué, a ordonné qu'on luy dressast cette particulière pour la conduitte de quelques affaires dont il aura à traitter avec S. S^té. »

La première de ces affaires est celle de la ligue, et l'on voit comme le cardinal s'efforce de disposer favorablement le Saint-Père au moment où il lui fait présenter un message qu'il sait trop bien, par expérience, ne lui être pas agréable. Aussi en attendait-il peu de satisfaction.

Nous trouvons, dans le tome 52 de Venise, le texte, en italien, de deux délibérations du sénat, des 27 septembre et 6 octobre, qui faisaient peu avancer les affaires; mais l'importance d'une telle entreprise donnait à la constance naturelle du cardinal plus de fermeté encore, et aiguillonnait plus vivement l'ardeur de ses poursuites.

[1] Lettre sans signature. Turin, t. XX, pièce 65, notée ci-après aux Analyses. Plusieurs copies des projets de traités sont conservées dans le tome XXI, pièces 164, 165, 367.

[2] 19 octobre 1632. Arch. des Affaires étrangères, Turin, pièce 335e du tome XXI.

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid*, pièce 365.

[5] Arch. des Aff. étr. Rome, t. XLVII, fol. 34.

Sans cesser de presser le gouvernement pontifical, il s'adresse directement aux princes. Le sieur Bachelier est chargé d'aller « représenter vivement au grand-duc ses intérests, tant en ce qui regarde l'honneur que tous ses autres avantages; luy dira que tout le monde se remplit d'une grande espérance qu'il sera un des principaux auteurs de la liberté d'Italie..... Il taschera de le porter à convenir de luy-mesme que les princes d'Italie doivent s'unir aux bonnes intentions du roy pour la conservation de la paix et de la liberté..... Il luy fera entendre ce qu'il peut espérer du roy et craindre des Espagnols... » Le sieur Bachelier se rend ensuite auprès du duc de Modène, muni des mêmes instructions. — Elles étaient datées du 26 avril 1633.

Vers la fin de l'année un nouvel ambassadeur, M. de la Saludie, est envoyé au delà des Alpes. « Il proposera aux princes, dit son instruction, de former une ligue dans le but de garentir leurs estats de l'usurpation dont ils sont menacés par la convoitise d'Espagne. Il protestera que S. M. n'a aucun dessein de porter la guerre en Italie, encore moins d'y acquérir aucun estat. Si les Espagnols forcent à la guerre, l'intention du roy est que chacun des princes confédérez ayt, pour sa part de la conqueste, ce qui se trouvera mieux en sa bienséance, sans se réserver autre chose dans l'Italie que le contentement d'ayder à y establir la paix et oster aux Espagnols la prétention qu'ils ont d'y faire le siége de leur empire, pour estendre de là leur monarchie universelle. » — L'exemple de l'Allemagne dit aux princes d'Italie ce qu'ils peuvent attendre de la maison d'Autriche. — « Les Espagnols ne pourroient se plaindre; la ligue est purement défensive et ne les regarde point qu'autant qu'ils voudroient remuer[1]. » A Rome, l'ambassadeur ordinaire, M. de Noailles, dès le commencement de 1634, est chargé de faire de nouveaux efforts auprès du Saint-Père, et de rappeler au pape ses promesses, que « ne pouvant entrer dans la ligue comme père commun, il feroit cognoistre aux ambassadeurs qu'il a auprès de lui, et à ses ministres qu'il a auprès d'eux (les princes d'Italie), que la ligue estoit nécessaire, et qu'il l'approuvoit entièrement... » Led. s^r ambassadeur (ajoute l'instruction[2]) « fera sçavoir à S. S^té l'importance et le grand bien qui peut réussir de la conclusion de cette affaire... Il pressera S. S^té là-dessus. »

Après M. de la Saludie, un autre négociateur encore continue cette œuvre impossible de la ligue. M. de Sabran, qui avait des habitudes à Gênes où il avait déjà

[1] Cette instruction, datée de Ruel le 22 novembre 1633, est conservée en copie, de la main d'un secrétaire de Léon Bouthillier, aux Arch. des Aff. étr. Rome, t. XLVII, fol. 245.

[2] L'instruction, signée du roi et contresignée Bouthillier, est datée du 2 janvier 1634. (*ibid.* t L, fol. 1), et le projet de ligue défensive remis au gouvernement pontifical est au fol. 205.

été ambassadeur, y est envoyé de nouveau. Une ample instruction datée du 5 juillet 1634[1] l'informe, en grand détail, des affaires diverses qu'il aura à traiter. A la minute, écrite par un des premiers commis des Affaires étrangères, sont jointes deux pages de la main de Cherré; c'est une addition de Richelieu à une instruction dont il avait seulement donné la pensée principale; cette addition a pour objet la conclusion de la confédération italienne.

« Pour tesmoigner la bonne volonté que le roy a pour S. A., S. M. ne faict nulle difficulté d'accorder aud. duc (de Savoie) et aux princes d'Italie, s'ils veulent faire une bonne ligue et s'unir contre l'Espagne, comme il semble qu'il y ayt en tous grande disposition à un tel dessein, 10,000 h. de p. et 2,000 ch. payés aux dépens de S. M. pour trois ans, pour leur ayder à conquérir le Milanois, au lieu de faire l'entreprise de Gènes, sans que le roy y prétende aucune chose, la pensée de S. M. estant qu'il se doit faire un partage où chascun aye sa part à proportion de ce que on aura contribué, S. M. cédant, dès cette heure, toute la sienne à M. de Savoie, non en luy demandant la Savoie et autres grandes récompenses en eschange, comme on a faict par le passé, mais sans autre condition que de raser Montmélian, après qu'il sera en possession de la part qu'il doit avoir au Milanois et de mettre entre les mains du roy Cabours, Revel et les vallées de derrière, ce qui luy est plus avantageux que préjudiciable, en tant qu'il donnera plus de moyen au roy de le secourir quand il en aura besoin. »

Et Richelieu explique quelques mesures préparatoires : « Il faut surtout faire cesser tout différent entre Venise, le pape, M. de Savoie. . . . . Il faut rendre les Grisons maistres de la Valteline. . . . . » Mais ces nouvelles négociations n'aboutirent pas mieux que les autres; l'abstention obstinée du pape, toujours soigneux de ménager l'Espagne et l'Empire, redoutant d'ailleurs l'influence de Richelieu dont la politique l'inquiétait, opposait à toute union un obstacle insurmontable.

Nous devons noter à ce sujet un mémoire intitulé : *Des différens entre le pape et les Vénitiens et de l'accommodement d'iceulx, et de la ligue proposée entre les princes d'Italie*[2].

La Savoie alors semblait marcher d'un bon pied; Bouthillier écrivait à M. de Noailles : « La négociation avec M. de Savoie pour la ligue d'Italie s'avance[3]. »

[1] Mêmes archives, Gênes, tome II, fol. 104-112. Au fol. 113 est l'addition, de la main de Cherré, au dos de laquelle on lit cette annotation : « Pour mettre avec l'instruction de M. de Sabran. »

[2] Arch. des Aff. étr. Rome, tome LVI, fol. 315, v°. La pièce, datée de 1634, est classée en 1635.

[3] 10 juin 1635. (Arch. des Aff. étr. Rome, t. XLIX, fol. 39.) Notons que, dans cette lettre, Bouthillier, en annonçant à M. de Noailles la déclaration de

Cependant le moment approchait où Richelieu allait enfin exécuter sa résolution de jeter la France dans la grande lutte de trente années et de faire aux Espagnols une guerre solennellement déclarée. Nous le voyons alors renouveler ses tentatives pour la ligue d'Italie avec une persistance digne de son caractère et de l'entreprise.

Dès le mois de février 1635 M. de Bellièvre[1] fut envoyé vers les princes d'Italie; les Mémoires de Richelieu[2], l'Histoire de Louis XIII du P. Griffet[3], en parlant de cette ambassade, ne font qu'une mention insignifiante de la ligue. Nous en avons, à ce moment, donné quelques notions (t. IV, p. 665) que nous tâchons de compléter ici. Il ne nous semble pas sans intérêt de présenter succinctement l'ensemble des tentatives du cardinal pour constituer cette alliance qu'il avait voulu former entre les princes d'Italie, avec le pape pour chef, et sous la protection de la France.

Prenant occasion d'un nouveau traité des Espagnols avec l'empereur, Richelieu mande à notre ambassadeur à Rome de remettre sur le tapis la proposition de ligue des princes d'Italie, faite naguère au pape par le maréchal de Créquy. La lettre du secrétaire d'État des affaires étrangères Chavigni[4] concordant avec la mission de M. de Bellièvre est pressante; on cède quelque chose au Saint-Père sur une autre affaire qu'il avait à cœur. « Peut-être S. S^{té} se décidera à approuver la ligue par la crainte des entreprises des Espagnols. » Mazarin fut encore consulté et intervint dans ces négociations comme il l'avait déjà fait en 1632. Un traité fut conclu à Rivoli, le 11 juillet 1635[5].

Malgré l'espérance que pouvait laisser concevoir une nouvelle dépêche de Chavigni à M. de Noailles, du dernier juillet, quelques indices des mauvaises dispositions du pape à l'égard de la ligue ne tardent pas à se manifester; des menaces du Saint-Siége contre le duc de Parme étaient alors un incident grave; le roi en écrit aux ambassadeurs à Rome, le 24 août, une lettre inspirée par Richelieu : « Ce fait touche si vivement S. M. qu'elle a creu estre obligée, pour en tesmoigner

guerre, dit que la rupture avec l'Espagne était faite contre le gré de S. M.

[1] Il était fils d'un président à mortier. Après avoir montré un véritable talent de négociateur dans plusieurs ambassades, il devint premier président du parlement de Paris. Un acte de courage civil recommande sa mémoire à l'estime des gens de bien; ce fut lui qui, dans le procès du duc de la Valette, osa, en présence de Richelieu, représenter au roi qu'il était inouï et contraire aux plus simples notions de la justice de voir un roi président d'un tribunal pour juger un de ses sujets.

[2] Tome VIII, p. 271.

[3] T. II, p. 559.

[4] Arch. des Aff. étr. Rome, t. L, fol. 182. La dépêche est datée de Paris, le 12 mars 1635.

[5] Voy. notre V^e volume, pages 103-115, où nous indiquons les documents concernant cette affaire.

son juste ressentiment, d'envoyer à Rome un ambassadeur extraordinaire pour, conjoinctement avec les ambassadeurs, représenter à S. S^{té} les inconvéniens qui pourroient arriver si S. S^{té} passoit plus oultre en cette affaire[1]. »

En effet, Richelieu avait fait envoyer à Rome, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, son frère le cardinal de Lyon, lequel avait dû « faire de grandes plaintes à S. S^{té} des offices qui estoient passés de sa part vers le duc de Parme pour le dissuader d'entrer dans la ligue, que S. S^{té} ne peut ignorer n'avoir autre fin que la conservation des princes d'Italie que les Espagnols oppriment. »

Vers ce temps, un différend survenu entre le souverain pontife et la république de Venise vint compliquer les difficultés[2].

Richelieu, pour tâcher d'en finir avec les refus persistants du pape, essaya d'éveiller dans son esprit quelque inquiétude. Nous lisons dans un mémoire signé du roi et contre-signé Bouthillier, adressé aux ambassadeurs à Rome : « Il sera bon que, sans rien exprimer, le pape conçoive que le roy se va mettre en estat de porter les affaires à de plus grandes et dangereuses extrémités contre la maison d'Autriche[3]. »

Cependant tout fut inutile; il fallut se résigner à n'avoir en Italie que des alliances particulières.

Toutefois, il faut tenir compte au cardinal de ses efforts pour réaliser cette grande idée d'une forte confédération de plusieurs des États italiens, conception d'une haute et sage politique, qui, sans constituer sur la frontière de France une puissance formidable, mettait l'Italie à l'abri de ces dissensions intérieures et de ces continuelles invasions dont elle avait été et fut depuis la victime.

CLXXX.

A M. DE FEUQUIÈRES.

[Mars 1633.]

On a vu dans le IVe volume, page 426, une lettre où Richelieu annonçait au chancelier de Suède la mission du marquis de Feuquières en Allemagne. Mais nous n'avons eu que postérieurement à la publication de ce volume connaissance de quelques documents relatifs à l'ambassade de Feuquières. La lettre précitée est datée du 4 février, et l'on peut lire, à la date du 3, dans le *Recueil*

[1] Arch. des Aff. étr. Rome, tome L, fol. 307.

[2] Lettre écrite au cardinal par M. de Bellièvre, qui était alors auprès de la république. (Arch. des Aff. étr. Venise, t 52, fol. 84.) — [3] Mêmes archives, Rome, tome L, fol. 322-329. Ce long et curieux mémoire n'est ici qu'en copie; il est daté du 21 novembre 1635.

des lettres inédites de Feuquières[1], plusieurs dépêches du roi aux généraux de l'armée suédoise Kniphausen et Gustave Horn[2], dont cet ambassadeur était porteur. On lui remit aussi, avec ses instructions, diverses dépêches dont le dessus était resté en blanc afin que, dans le cours de sa mission, il pût les adresser à ceux qu'il jugerait à propos, dans l'intérêt de la négociation dont il était chargé. L'instruction qui lui fut donnée se trouve dans le tome IX d'Allemagne, cotée pièce 4[e] (arch. des Aff. étr.). C'est une mise au net en tête de laquelle on a écrit, après coup, la date du 6 février. Cette pièce, insérée dans les *Mémoires de Richelieu* (t. VII, p. 278-291, édit. Petitot), a été imprimée dans les Négociations du marquis de Feuquières (Amsterdam, 1753, t. I, p. 7-26), où elle porte la date du 3 février; c'est la date véritable[3]. Feuquières rendit compte au roi le 5 mars de l'entrevue qu'il eut à Wurtzbourg avec Oxenstiern; ce mémoire, que nous ne trouvons pas manuscrit, est imprimé dans la même édition de 1753 (p. 30).

Les manuscrits d'Allemagne nous donnent la réponse faite à cette communication de l'ambassadeur[4]. On y lit que « S. M. a considéré attentivement la proposition que le s[r] Oxenstiern a faite au s[r] de Feuquières, et l'a jugée de grande importance. » Le grand chancelier de Suède aurait voulu que la France fît immédiatement une rupture ouverte avec l'Espagne, et pourtant il ne se hasardait pas à présenter nettement une proposition que Richelieu n'accepterait pas. La guerre contre l'Espagne était bien certainement au fond de la pensée du cardinal, mais il entendait rester maître du moment de la faire; il s'y préparait longuement avec une patience et une maturité égales aux difficultés et aux périls de l'entreprise. Dans le mémoire dressé pour répondre à Oxenstiern, on insistait sur la nécessité de resserrer l'union de la France et de la Suède dont la mort de Gustave-Adolphe pouvait relâcher les liens; d'unir étroitement à la France et à la Suède les princes d'Allemagne, qu'il fallait agrandir et fortifier et en faveur desquels Oxenstiern ne paraissait pas très-bien disposé, les tenant peu favorables eux-mêmes aux prétentions de la Suède; enfin d'incliner l'assemblée d'Heilbron à rechercher notre alliance et celle des Hollandais en imposant aux confédérés la condition de ne faire jamais la paix l'un sans l'autre. Et en même temps il était recommandé à l'am-

[1] Publié par M. Étienne Gallois, en 1845.

[2] Une mission spéciale vers ce général fut alors confiée à M. de Miré. (Ci-après, aux Analyses, date du 11 février.)

[3] A la suite de cette pièce, notre ms. en donne une autre, cotée 5[e] : « Projet de traitté avec les princes protestans d'Allemagne et les chefs suédois, pour joindre à l'instruction de Feuquières. » Ce projet est écrit en latin. Il y en a une copie dans ce même manuscrit, pièce 19[e].

[4] Tome X; minute, en partie de la main du P. Joseph. A la marge : « Mémoire pour une dépesche à M. de Feuquières. » La date manque et on l'a classé au hasard dans ce volume non coté après le 3 septembre 1634. On voit que ce mémoire doit être du mois de mars 1633.

bassadeur de porter tout doucement Oxenstiern « à nous presser de rompre avec l'Espagne pour l'obliger à nous proposer des avantages à cette fin. » Nous ne donnons que cet extrait du mémoire fait par ordre de Richelieu et qui a passé sous ses yeux, puisque nous y remarquons quelques mots de son écriture, mais que nous croyons l'œuvre du P. Joseph.

La mission de Feuquières était à ce moment d'une haute importance pour les affaires d'Allemagne. Les princes de la ligue protestante allaient se rassembler à Heilbron et c'était, pour la politique de la France, un point capital de maintenir leur union avec la Suède. Feuquières, arrivé à Heilbron le 13 mars, n'en partit que le 27 avril, après la clôture de l'assemblée [1]. Il avait puissamment contribué à faire adopter des résolutions conformes aux intérêts communs [2]. En même temps que la France consolidait, contre l'Autriche, l'union intime d'une partie des princes d'Allemagne avec la Suède, elle sauvait de l'invasion suédoise l'électeur de Trèves, qui, depuis quelque temps, pour se soustraire à la domination impériale, avait mis ses États sous la protection de la France.

Richelieu, voyant approcher le moment où il avait résolu d'engager sérieusement le royaume dans cette grande lutte de la guerre de Trente ans, redoublait d'efforts pour maintenir notre influence de ce côté, et c'est à ce moment qu'il écrivait à Léon Bouthillier : « Si on ne pourvoit à l'argent nécessaire pour Coblentz, Ermestein et Trèves, il est impossible d'empescher que tout n'aille à l'abandon [3]. »

M. de Feuquières fut de nouveau envoyé au delà du Rhin l'année suivante.

[1] Le traité d'Heilbron est conservé aux Aff. étr. dans le tome IX d'Allemagne, pièce 26, 23/13 avril, ainsi qu'un mémoire adressé à Feuquières sur un projet « baillé par Oxenstiern » (pièce 31). — Il faut lire aux mêmes archives (Suède, t. III, fol. 143) un long mémoire également adressé à Feuquières, le 17 mai, où le roi demande expressément « que les princes et les villes qui ont intervenu à Heilbron subsignent led. traité. » La France insistait sur ce point; dans une instruction donnée le 16 à un autre plénipotentiaire employé en Allemagne, le sieur de la Grange aux Ormes, nous trouvons la même recommandation : « Porter les protestans à signer le traité entre le roi et le chancelier Oxenstiern à Heilbron. » (Pièce 65 du tome IX d'Allemagne précité.) Citons encore un autre mémoire, daté du 22 août, où Feuquières expose au roi la suite des affaires depuis le traité d'Heilbron. (T. IX d'Allemagne, pièce 70.) Ce mémoire a été imprimé dans les *Lettres et négociations de Feuquières*, t. II, pages 34-78.

[2] Voyez L. Ranke, *Histoire de France*, t. III, p. 273 de la traduction française. Paris, 1856.

[3] Lettre du 20 avril 1633, notre t. IV, p. 455. Les trois villes ici nommées étaient les principaux points de l'électorat de Trèves. Ermestein est cette forteresse réputée presque imprenable alors, bâtie sur le Rhin en face de Coblentz, nommée depuis Ehrenbreitstein. (Voy. aussi le NOTA, p. 471 du 4e volume précité.)

Le tome X d'Allemagne, aux Affaires étrangères, est rempli de pièces relatives à cette nouvelle mission; peu de ces pièces appartiennent en propre à Richelieu, et nous les avons données dans notre quatrième volume[1]. Parmi les autres, nous en indiquerons seulement quelques-unes : l'instruction donnée pour cette nouvelle mission, le 1er février (fol. 10); une lettre touchant l'assemblée des princes et États évangéliques d'Allemagne réunie à Francfort (fol. 99). Le cardinal se préoccupait vivement des débats de cette assemblée, et nous devons noter une pièce importante que nous trouvons à la date du 21 juin dans notre manuscrit : « Propositions faites, de la part de Louis XIII, par le sieur de Feuquières à l'assemblée des quatre cercles de la province électorale du Rhin (fol. 112-136). » — L'homme auquel Feuquières avait affaire dans cette mission exerçait sa patience et son adresse; Oxenstiern avait grand besoin de la France, mais il se défiait du cardinal; il redoutait l'ambition et les ruses de sa politique, et les soupçons qui l'obsédaient faisaient naître de continuelles difficultés. Heureusement Feuquières était un négociateur d'une éminente capacité, qui sentait ses avantages et savait en profiter. — La bataille de Nordlingue, perdue le 6 septembre par un général habile et presque toujours heureux, le duc Bernard de Weymar, fut un de ces accidents capables de compromettre une grande cause, mais auxquels Richelieu savait faire tête. Aussitôt une ample dépêche est expédiée à Feuquières[2]; le roi fait offrir aux princes allemands des secours sans lesquels tout peut-être était perdu. « Cette déroute a tellement étonné tous les confédérés que, sans cette espérance, ils se seroient accommodés avec les ennemis de la France, » écrivait Feuquières à M. d'Avaux, ambassadeur en Danemark.

On peut lire dans notre quatrième volume, pages 607-617, plusieurs mémoires adressés au roi par le cardinal pour rassurer S. M. sur l'état des affaires d'Allemagne. Néanmoins Richelieu ne s'endormait pas. Nous avons trouvé, dans ce Xe volume d'Allemagne, à la date du 1er octobre, un mémoire de dépêches à faire, écrit de la main de Cherré et que le cardinal envoyait au secrétaire d'État de la guerre Servien, pour donner à chacun des ordres afin de pourvoir partout aux difficultés du moment[3].

[1] Pages 544, 585, 589, 605.

[2] Tome X d'Allemagne, fol. 274-283. C'est une mise au net dont la moitié est écrite de la main attribuée au P. Joseph. Richelieu fit à cette dépêche une addition que nous avons donnée, tome IV, p. 608.

[3] Notre quatrième volume, page 618.

CLXXXI.

NOTA.

Arch. des Aff. étr. Mantoue, t. 4, pièces 217, 222, 223, 227-230, 237, 239. — Minutes et copies.

Juillet-août 1633.

Un des incidents considérables de la guerre de Trente ans, c'est l'affaire de la succession de Mantoue, et nous avons à noter ici quelques lettres qui se rapportent à l'année 1633. Ces lettres, nous ne croyons pas que Richelieu les ait dictées, mais il est impossible qu'il n'en ait pas donné la pensée principale, et nous allons tâcher de la conserver dans la mention que nous ferons de ces dépêches. Quant à la forme, elle doit appartenir à Servien [1], qui les a écrites de sa main. Il était alors secrétaire d'État de la guerre, et il avait rempli récemment en Italie une mission qui lui avait donné la pleine intelligence des affaires du duché.

On sait que la succession directe des souverains de la maison de Gonzague fut interrompue à la mort de Vincent II, qui régna après ses deux frères, François IV et Ferdinand. Nous avons dit (t. V, p. 874) que la fille de François IV, nièce de Vincent, épousa, presque au moment de la mort du duc régnant, son oncle le duc de Rethel, fils du duc de Nevers, Charles de Gonzague, le plus proche héritier dans la ligne masculine. Les Espagnols voulurent profiter de cette interruption dans la succession directe pour donner le duché à une de leurs créatures, le duc de Guastalla, aussi de la famille de Gonzague, mais parent plus éloigné. Richelieu n'était pas homme à laisser perdre cette occasion de placer un prince attaché à la France sur ce petit trône d'Italie, surtout lorsqu'il trouvait d'accord le droit et l'intérêt politique de la monarchie. Il conseilla donc au roi de prendre en main la cause du duc de Nevers, et, après une lutte de trois années, l'empereur fut forcé de reconnaître ce prince pour duc de Mantoue à la diète de Ratisbonne. (Octobre 1630.)

Mais si ce nouveau duc était porté d'inclination vers la France, la famille des ducs anciens était restée espagnole de cœur. Marguerite, veuve de François IV et mère de la jeune duchesse de Rethel, n'oubliait pas son origine; petite-fille de Philippe II, elle avait eu pour père Charles-Emmanuel et elle était parvenue à inspirer à sa fille leur haine héréditaire.

[1] Richelieu a souvent dicté des lettres aux secrétaires d'État, à de Noyers, à Bouthillier et même à Chavigni, qu'il avait tout jeune initié aux grandes affaires, où il venait d'entrer comme secrétaire d'État; mais Servien était un homme à l'habileté de qui Richelieu pouvait se fier.

Le 28 juillet, la princesse de Mantoue, dans un conseil qu'elle tint et auquel assistaient les ministres du duché, lut un acte écrit et signé de sa main [1], où elle déclarait qu'atteignant dans deux jours sa vingt-cinquième année, elle révoquait ce qu'elle pouvait avoir fait et signé, ou pourrait faire et signer à l'avenir préjudiciant à ses droits sur le Mantouan et le Montferrat.

Sur les représentations que fit M. de la Tour à la princesse et à sa mère, celle-ci, le prenant de haut, dit à l'envoyé de France : « Qu'elles n'estoient pas capables de faire comme la reine mère, ny comme M. le duc d'Orléans, qu'ils avoient esté mal conseillez et qu'elles estoient de celles qui sçavoient bien que qui quittoit la partie la perdoit, et qu'enfin elle estoit fille de Carlo Emmanuel et qu'elle ne s'estonnoit pas pour le bruit. »

En même temps on apprenait que les Espagnols faisaient avancer un corps de cavalerie sur la frontière du Crémonois.

Le duc voyait son autorité compromise par le crédit de ces princesses; ses ennemis étaient proches et armés; il se croit obligé de leur céder en apparence, et, cependant, il se hâte d'écrire au cardinal :

« Comme les conseils dont il plaira au roy de m'honorer, dit le duc, me seront tousjours loix très expresses. . . . . aussy ay-je estimé à propos de luy envoyer le sr Baillot, présent porteur, l'un de mes secrettères [2], pour luy faire entendre qu'il se présente une occasion assés favorable pour commancer à les exécuter, » et il prie le cardinal de lui prêter son appui près du roi; il invoque « la bonté et la générosité de S. Ém. dont, ajoute-t-il, j'ay receu des effets en tant d'occasions. » La lettre du duc est datée du 1er août [3].

Richelieu n'avait pas besoin d'être fort excité à prendre vigoureusement en main la cause du duc contre les princesses alliées des Espagnols, et il fit aussitôt écrire par le roi plusieurs dépêches [4].

[1] Il est rédigé en italien; il y en a deux copies dans le ms. de Mantoue, tome IV, pièces 215 bis et 237.

[2] Le cardinal reçut du sieur Baillot un récit de toute l'affaire; ce récit est conservé dans notre ms. de Mantoue (pièce 239), mais arrangé dans le cabinet de Richelieu, écrit de la main de Cherré, et ensuite mis par le secrétaire des Mémoires dans la forme accoutumée pour y être inséré, et nous l'y trouvons en effet, suivi de l'analyse des diverses pièces que nous indiquons ici. (Mémoires manuscrits de Richelieu, t. VI, p. 796-806. Dans l'édition de Petitot, t. VII, p. 495-502.)

[3] Arch. des Aff. étr. Mantoue, t. IV, pièce 217, autographe.

[4] Je trouve un feuillet (228), écrit d'une main que je ne connais pas, se rapportant à cette affaire, où il est dit : « On croit qu'il seroit à propos d'escrire trois lettres. » Et celui qui donne ce conseil trace en peu de mots l'idée principale des deux lettres qui ensuite furent, ainsi qu'on va voir, écrites par Servien. La troisième lettre indiquée dans ce feuillet devait être à l'adresse

Au duc, le roi représente la nécessité de réprimer promptement les mauvais desseins formés contre lui et sa maison : « Ce que vous aurés à faire de plus pressé est de mettre l'infante Marguerite hors de voz estats de Mantoue et du Montferrat. . . . . Ny moy, ny tous les princes intéressez avec vous, ne sçauroient estre en asseurance tant qu'elle seroit près de vous. Je suis bien marry, l'aymant comme j'ay tousjours fait, d'estre obligé de vous donner ce conseil, qui peut-être d'abord ne luy sera pas agréable; mais je m'asseure qu'après ce qui s'est passé elle-mesme jugera bien qu'elle doit cela au repos de vostre maison[1]. . . . . »

A la princesse Marguerite, Louis XIII écrit : « L'acte que ma cousine la princesse de Mantoue a esté conseillée de faire est capable, si on n'y aporte quelque tempérament, de remettre en confusion toutes les affaires de cette maison. . . Je ne doubte point que, recognoissant que vostre séjour dans Mantoue ne peut qu'altérer les espritz. . . vous ne ferés point de difficulté de vous retirer, pour quelque temps, dans une de vos maisons, hors de lad. ville; » et le roi lui fait entendre que, si elle ne se prêtait de bonne grâce à cet éloignement, il se verrait obligé de l'y faire contraindre.

A la princesse de Mantoue, le roi explique les conséquences funestes de l'acte qu'on lui a fait faire; elle s'associe par là à ceux « qui ont de tout temps conjuré la ruyne de sa maison. . . tant de fois envahy les estats de mon cousin le duc de Mantoue. . . et saccagé sa ville capitale. . . Pour moy qui ay tousjours eu autant de soin de vos affaires que des miennes propres. . . je puis prétendre un crédit plus légitime sur vostre esprit. » S. M. finit en priant la princesse « de faire considération sur ce que luy représentera le s^r de la Tour[2]. »

Envoyant ces diverses lettres au chargé des affaires de France à Mantoue, le roi lui trace, dans une instruction, la conduite et le langage qu'il doit tenir[3] dans une affaire de telle importance: « En semblables occasions, il faut user d'une prévoyance et diligence extraordinaires. . . Toute cette pratique a esté conduite par l'entremise de l'infante Marguerite, il faut qu'elle sorte de Mantoue et surtout qu'elle n'aille point s'establir à Casal. . . Cela estant fait, il ne faut rien oublier pour tascher à descouvrir toutes les particularités des desseins que l'on peut avoir

du duc de Savoie, auquel on manderait : « Qu'un plus long séjour de l'infante, sa sœur, à Mantoue pourroit apporter quelque divorce dans cette maison-là, et qu'on le prie de la persuader, comme S. M. croit qu'il le fera volontiers. » Je ne trouve ni minute, ni copie de cette troisième lettre; je ne sais si elle a été écrite, ni quel est celui qui donnait ce conseil.

[1] Minute de la main de Servien, p. 222. Deux copies se trouvent dans le même manuscrit.

[2] Minute de la main de Servien, p. 230.

[3] Minute de la main de Servien, p. 227. Deux copies sont dans ce manuscrit, et l'on en conserve une autre au Dépôt de la guerre, t. XLI, pièce 13.

eus... Le duc ne doit point différer de mettre entre les mains de la justice le secrétaire de l'Infante, afin de cognoistre par luy les personnes qui ont eu part à une action de telle importance.... user de toute la rigueur des loix contre les ministres qui ont signe l'acte. » Toutefois le roi permet quelque indulgence « envers ceux qui auroient adhéré par une simple facilité et non par malice... Il faut en même temps ne rien oublier pour regagner l'esprit de la princesse en taschant de luy faire comprendre que c'est dans son intérêt qu'on use de sévérité à l'égard des ennemis de sa maison. » L'instruction ajoute que les ménagements conseillés pour adoucir l'humeur aigrie de la princesse ne doivent pas empescher de prendre garde à ses actions, ni de veiller sur la personne du petit prince, sur laquelle il ne faut point douter que, voyant le premier coup failly, on ne tasche de faire quelque entreprise... Il faut aussi redoubler de soins pour la garde et la seureté de la ville de Mantoue et, au cas que la garnison ne soit suffisante, escrire au s[r] de la Thuillerie, lequel a ordre de S. M.[1] de faire tous les offices nécessaires auprès de la rép. de Venise... afin qu'elle ne refuse pas le secours qui seroit nécessaire pour prévenir l'effect de desseins qui ne luy seroient guère moins préjudiciables qu'au duc de Mantoue. »

« S. M. ne peut assez s'estonner de ce que le duc de Mantoue diffère le chastiment de Saint-Vincent, s'il est vray qu'il ayt intelligence avec les Espagnols, et qu'on l'ayt trouvé muni d'un chiffre avec eux... si c'est à cause qu'il est sujet de S. M., comme elle croit que les traistres sont indignes de porter ce nom et que l'on ne sçauroit offrir une victime plus agréable à Dieu, ny plus nécessaire pour la seureté des bons, qu'un meschant homme, elle aura très agréable qu'on luy fasse souffrir la punition qu'il se trouvera avoir méritée, et mesme elle le désire... »

« Fait à Monceaux, le 16 aoust 1633. »

Dans une lettre jointe à cette instruction, le roi dit à M. de la Tour qu'il lui envoie, tout ouverte, sa lettre a la princesse, afin qu'il sache dans quel sens il lui doit parler; « surtout il faut luy faire bien entendre combien il importe que l'affaire se termine amiablement... autrement il seroit à craindre que ce différend, estant démeslé avec aigreur... n'attirast de nouveaux malheurs dans

[1] La lettre du roi à M. de la Thuillerie est conservée ici, en minute, de la main de Servien (sans date, pièce 229). Le roi lui envoie copie du mémoire adressé à M. de la Tour, par lequel il sera instruit de l'état des choses, et S. M. lui donne ordre de représenter de quelle importance il est pour la république de Venise elle-même, aussi bien que pour la cause commune, qu'elle assiste de troupes le duc de Mantoue. (On a vu que M. de la Thuillerie était ambassadeur de France auprès de la République.)

leur maison... le roy luy promet son entremise auprès du duc, si elle avait avec luy quelque difficulté pour ses prétentions.... (Pièce 224.)

ANNÉE 1634.

CLXXXII.

[Commencement de janvier 1634.]

Une des principales affaires de Richelieu au commencement de cette année, celle dont il s'occupa avec plus d'ardeur et avec une sorte de passion, ce fut le mariage clandestin de Monsieur avec la sœur du duc de Lorraine. Cet attentat contre les lois du royaume et surtout contre la dignité du roi, dont on avait marié le frère sans le consentement de S. M., excitait l'indignation du cardinal et lui inspira la patriotique pensée de faire tourner le châtiment du duc à la grandeur et à la sécurité de la France. On a vu, dans notre quatrième volume, à cette date de janvier 1634, la mission de M. de Brassac, dont l'objet occulte était de rechercher tous les moyens de nullité du mariage de Gaston. Mais faire casser ce mariage n'était pour le cardinal qu'une satisfaction secondaire, et l'acquisition d'une bonne part du duché de Lorraine était le but réel qu'il se proposait. Il résolut de transformer en une frontière formidable pour le royaume ce petit État qu'un prince turbulent, un vassal indocile, offrait comme un asile à tous les artisans de complots, à tous les sujets factieux, et comme un passage perpétuellement ouvert aux ennemis extérieurs de la France.

On a déjà vu naître cette pensée de Richelieu, on la verra se développer peu à peu.

Nous trouvons, à ce moment, dans les manuscrits de Lorraine, une pièce sans date, mais du commencement de janvier, et qui est, comme le thème de l'instruction précitée de M. de Brassac, écrite en partie de la main du secrétaire auquel Richelieu dictait les lettres qu'il écrivait la nuit; elle est terminée par ces lignes de la main du cardinal :

« Faire tout ce qu'il pourra pour faire revenir Mme la princesse Marguerite, et la mettre entre les mains du roy où elle sera bien traittée. »

« Cito cito expediatur[1]. »

Richelieu avait affaire, dans ces négociations, à un prince aussi fourbe que léger, et dont il était difficile de pénétrer la pensée et de prévoir les résolutions. Aussi

[1] Arch. des Aff. étr. Lorraine, t. XIV, fol. 29

recommandait-il à ses agents d'user, en traitant avec lui, de dissimulation et de ruses. Au moment où le duc s'apprêtait à tromper Richelieu, celui-ci écrivait à M. de Brassac : « M. de Lorraine a tesmoigné vouloir se porter à donner contentement au roy[1]... » Mais en même temps Richelieu, qui ne se laissait pas prendre à ces semblants, s'efforce d'inspirer la défiance à M. de Brassac; il insiste sur la nécessité d'agir par surprise, de tirer certains aveux du duc en présence de témoins, de tâcher de le faire écrire au roi en un certain sens, de l'attirer dans quelque piége, enfin de mettre ici « toute sa prudence et dextérité. » Nous ne faisons qu'indiquer cette lettre qui reproduit, en les abrégeant, les recommandations de l'instruction que nous avons donnée tome IV, page 512.

A huit jours de là, le duc avait joué cette comédie de la cession de ses États à son frère, et il s'était retiré avec ses troupes parmi les ennemis de la France.

Et de ce moment Richelieu fait étudier par les historiographes et les publicistes les droits du roi sur le Barrois et les autres États du duc. Les manuscrits de Lorraine de l'an 1634, aux Affaires étrangères, sont remplis de ces travaux :

« Mémoire portant que le roy peut retenir ce qu'il possède des duchés de Lorraine et de Bar, veu les dommages causés à la France par les hostilités du duc. » (Tome XV, fol. 410-419.)

« Droits de feudalité du roy sur la Lorraine et Bar. » (Deux mémoires, fol. 448-453.)

« Sur les tiltres de Nancy et sur la vérification du testament du duc René. » (Fol. 313-327.)

Inventaire des tiltres de Lorraine, par Godefroy. Même vol. fol. 261, 524, 592. On a écrit sur la marge : « Transporter au Trésor des chartes, à Paris. »

CLXXXIII.

Arch. des Aff. étr. France, t. 74. — Autographe. —
A la fin de ce volume 74 on a mis plusieurs pièces sans date et non cotées; celle-ci est la première.

SUSCRIPTION:

A. M. BOUTHILLIER,

CAPITAINE ET GOUVERNEUR DU BOIS DE VIE SAINE[2].

[Vers la fin de janvier 1634.]

Paucis te convenire cupio. Pater adolescentulæ de cujus nuptiis agi-

[1] Arch. des Aff. étr. Lorraine, t. XIV, 10 janvier.

[2] Vincennes. La suscription est fort lisiblement écrite; cette orthographe est-elle

tur, mecum egit ita ut melius optari non possit. Videor enim mihi matrem audire quærulam quasi filiæ grandis fiat injuria. Æquo animo

une gaieté de Richelieu sur cette prison d'État? Il est tout à fait dans la tournure de son esprit et dans les habitudes de son langage d'appeler *maison sanitaire* une prison de correction. Ce jeu de mots s'accorde d'ailleurs très-bien avec la plaisanterie narquoise de la lettre. Parmi les prisonniers d'État, dont la liste est longue sous ce règne, le plus grand nombre fut séquestré uniquement parce qu'ils professaient des opinions malsaines dont Richelieu craignait la contagion; il le disait lui-même sans nul détour. Ainsi le comte de Cramail fut, en ce temps-là, mis à la Bastille, non qu'il eût commis quelque crime ou quelque délit, mais par cette seule raison que c'était un homme incommode, « un *mauvais sujet*, qu'il était dangereux d'employer en province, ou de laisser libre à Paris... hormis la liberté, ajoute le cardinal, il eut à la Bastille le meilleur traitement qu'il pouvait désirer. » (*Mém. de Rich.* t. VIII, p. 397 et 429.) Vers la même époque, un autre personnage considérable, Puylaurens, fut conduit à Vincennes. Celui-là était un seigneur qui menait aussi une très-mauvaise vie politique, quoique le cardinal lui eût donné en mariage une de ses cousines. *Être en mauvais air* est une des expressions dont se sert volontiers Richelieu à l'égard de ceux qui fréquentaient les mécontents, et nous la trouvons écrite de sa main dans une lettre adressée à ce même Puylaurens peu de temps après celui où dut être écrite la présente lettre. (Notre tome IV, 624.) — Ce mariage projeté dans la famille du cardinal, dont Richelieu semble se moquer lui-même et où il appareille dans une piquante ironie la *bosse* du prétendu et la *beauté* de la future, c'est le mariage de son cousin, le marquis de Coislin, avec Madeleine Séguier. On a pu lire dans notre quatrième volume, pages 507 et 509, deux lettres de Richelieu au sujet de cette union. Le contrat fut signé le 5 février 1634. La mère de la fiancée, qui, paraît-il, trouvait cette alliance peu digne de sa famille, se nommait Madeleine Fabry; son père, Jean Fabry, seigneur de Champauzé, était trésorier de l'extraordinaire des guerres. Le cardinal s'amuse de cette vanité des Fabry, en faisant plaisamment marcher cette petite noblesse financière avant celle des Richelieu. — C'est par Tallemant des Réaux que nous avons connu la bosse du jeune homme : « Le marquis de Coislin autre bossu, » dit-il dans son historiette de la Meilleraie. Pour la *beauté* de la demoiselle, nous nous en rapportons à Richelieu. Au reste, la bosse du marquis de Coislin ne l'empêchait pas de se battre vaillamment. Après s'être distingué dans plusieurs combats, il mourut en 1641 de blessures reçues au siége d'Aire, ainsi que nous l'avons dit, *loc. cit.* Quant au *Révérend Robert*, c'est sans nul doute Arnauld d'Andilly, dont le prénom était Robert. Le cardinal, qui appréciait son mérite, lui témoigna de bonne heure une grande bienveillance, malgré ses liaisons intimes avec Du Verger de Hauranne et tout Port-Royal. D'Andilly se croyait en ce moment un peu oublié de l'Éminence. C'est de lui-même que nous apprenons la solitude où il vivait alors retiré. « J'étais à Pomponne, où je passais avec ma famille et avec mes livres une

omnia pendo. Richeliorum et Fabriciorum familiæ pari passu ambulare non possunt, possunt tamen gibbus adolescentis et forma juvenculæ nostræ. $ [1].

Reverendi Roberti nostri reditum peropto; si tamen spiritu divino afflante alio vocetur, non repugno. $.

CCLXXXIV.

Arch. des Aff. étr. Lorraine. t. XIV, fol. 237. — De la main du secrétaire de nuit.

[24 février 1634.]

Le s[r] Espenan dist hier que le mariage du cardinal de Lorraine a esté faict sans dispense [2]. Que la princesse Claude avoit en cette con-

partie de l'année dans une grande tranquillité. (*Mém.* p. 38, éd. Petitot.) C'est là que Richelieu vint le chercher quelques mois plus tard lorsqu'il eut besoin de lui pour organiser l'intendance de l'armée d'Allemagne. — En tête de cet autographe une main étrangère a mis 1635, et on l'a classé à cette date; les circonstances que nous venons de noter indiquent clairement la fin de janvier 1634. Remarquons que le P. Anselme, après avoir donné au tome IV, pour la date du contrat du marquis de Coislin, le 25 janvier, dit le 5 février au tome VI; il varie aussi sur le prénom : Marie à une place, Madeleine à l'autre. — Nous avons déjà dit que le gouvernement de Vincennes avait été donné à Chavigni en juillet 1633.

[1] Voyez, dans notre V[e] volume, p. 255, une lettre du 23 septembre, adressée à Chavigni, où Richelieu indique ce caractère comme un signe que la lettre doit rester secrète. Voyez aussi, page 252, la note d'une autre lettre de même date : à ce moment Chavigni ne cessait d'avertir le cardinal que le comte de Cramail obsédait le roi de mauvais conseils.

[2] Il y avait eu récemment quelques pourparlers d'un mariage du cardinal François de Lorraine avec M[me] de Combalet. Richelieu accueillit la proposition avec une certaine froideur, et quelle que fût sa véritable raison, il donna à ses refus des motifs de délicatesse qui se trouvent consignés dans ses Mémoires (t. VII, 415). Les relations entre la France et la Lorraine se brouillaient d'ailleurs de plus en plus, et la nièce de Richelieu resta M[me] de Combalet, en attendant qu'elle devînt duchesse d'Aiguillon. Le duc de Lorraine, à bout d'expédients dans sa lutte contre la France, imagina de faire au cardinal François, son frère, une cession simulée de ses États (l'acte du 19 janvier à Mirecourt se trouve, en double, aux Aff. étr. Lorraine, t. XIV, fol. 93), et de le marier à leur jeune cousine, Claude de Lorraine, sœur de sa femme Nicole, et qui, attendu la stérilité

sidération fort pleuré, et eu si grande peine à se résoudre, que il avoit fallu luy faire venir trois prestres pour luy persuader que, non obstant

de celle-ci, était héritière présomptive du duché. Cette union dérangeait les desseins secrets de Richelieu, qui, d'ailleurs, avait imaginé d'avoir en France les deux princesses. Le 25 janvier, il envoyait à M. de Brassac une dépêche accompagnée d'un mémoire* relatif à cette affaire, et le 8 février, il lui écrivait : « de recevoir Mme de Lorraine et sa sœur et les porter, autant qu'il pourra, à leur faire prendre cette résolution**. » Cependant le 19 du même mois M. de Brassac annonçait le mariage de la princesse Claude. C'est nécessairement avant la réception de la dépêche de M. de Brassac qu'il faut placer une lettre que Richelieu eut l'idée de faire écrire au roi par la duchesse Nicole et dont il avait dicté le modèle : « Sire, ayant desjà plusieurs fois supplié V. M. d'interposer son authorité pour me tirer du misérable estat où je me vois réduite, dans l'appréhension que j'avois que Monsr mon mari ne m'emmenast avec luy hors de mon pays pour me forcer à faire des choses contre ma volonté..... Je conjure V. M. de donner ordre à ceux qui commandent ses armes dans la Lorraine, de me recevoir et protéger en son nom, pour que je ne sois pas violentée à me démettre du droit que j'ay sur cet estat... entre les mains de Madame la princesse Claude, ma sœur, pour faciliter son mariage avec M. le cardinal de Lorraine***... » Cette singulière lettre, écrite de la main de Chavigni****, n'a sans doute pas été envoyée; tout en exprimant en partie les sentiments de Nicole, elle en faussait ou exagérait l'expression, et la duchesse n'eût certainement pas voulu l'écrire en ces termes. Blessée des infidélités conjugales d'un époux auquel elle gardait sa foi et qui ne régnait que par son mariage, car c'était la princesse qui était l'héritière légitime du feu duc, son père, elle sentait cette plaie du cœur encore irritée par les violences dont le duc usait envers elle, dans l'appréhension qu'elle ne fît valoir des droits qu'il lui contestoit; elle n'était pourtant pas encore décidée à en venir à cette extrémité. Et puis la princesse Claude, assez brusquement mariée à son cousin, contribua à l'ébranler dans sa résolution. — Il faut ici dire un mot des circonstances assez singulières de ce mariage. Le cardinal de Lorraine n'était pas engagé dans les ordres, mais néanmoins il lui fallait une dispense du pape et aussi une dispense des bans; celle-ci, il se la donna lui-même en sa qualité d'évêque de Toul, sur l'avis

* Lorraine, t. XIV, fol. 125. Minute de la main de Charpentier, de celle de Chavigni et d'un secrétaire des Affaires étrangères, lesquels ont successivement tenu la plume. Au fol. 124 se trouve une dépêche conforme au mémoire; et, au fol. 128, une simple lettre d'envoi de Chavigni.

** Lorraine, t. XIV, fol. 174. Aux Analyses, à la date du 8 février.

*** La lettre de M. de Brassac, du 19 février, que nous citions tout à l'heure, dément cette plainte de Nicole contre sa sœur que Richelieu voulait lui faire écrire. « Depuis le mariage de Madame Claude, mande M. de Brassac, la duchesse refuse absolument de la quitter et ne veut plus entendre parler de voyage à Paris qu'elle pressoit trois jours auparavant, elle est du tout sous le joug de sa sœur. » (Aff. étrang. Lorraine, t. XIV, p^e 206.)

**** Minute. Lorraine, t. XIII, fol. 724. Mal classée en 1633 parmi plusieurs pièces sans date.

le manque de dispense, le salut de l'estat requéroit qu'elle passast outre.

de deux ecclésiastiques qu'il consulta pour la forme. Et le jour même, 19 février, la bénédiction nuptiale leur fut donnée à Lunéville. Les scrupules religieux de la jeune épouse, qui voulait rester séparée de son mari jusqu'à l'arrivée de la dispense de Rome, furent vaincus par la nécessité politique, et elle se laissa persuader aux raisonnements du prince, qui lui fit entendre que le salut de la maison de Lorraine dépendait de la consommation du mariage, seul moyen de déjouer les pratiques du cardinal de Richelieu et d'éviter la violence qu'il méditait contre eux. Le cardinal eut d'abord la pensée de faire casser ce mariage, canoniquement peu régulier; il commença par donner l'ordre au gouverneur de Nancy de faire arrêter les deux époux, puis, revenant sur cette première résolution, il se contenta d'une séparation en prescrivant de retenir seulement la princesse Claude; enfin il comprit l'inutilité de ces violences et fit écrire le 2 avril par Chavigni* à M. de Brassac : « Le roy pense qu'on pourroit trouver estrange qu'on séparast le cardinal de Lorraine de sa femme; il faut les laisser à Nancy encore quelque temps pour laisser un peu amortir cette furieuse passion qu'ils ont l'un pour l'autre..... Vous continuerez tousjours à garder la princesse pour qu'elle ne s'eschappe pas... » — Quant à la duchesse Nicolle, ce fut seulement quelques mois après qu'elle reprit le dessein de se réfugier en France; elle arriva à Paris le 7 mai, et l'on peut lire dans le *Mercure françois* le récit de la solennelle réception que le roi lui fit faire**. Nous avons un mémoire du cardinal à Louis XIII, où sont exposées diverses demandes faites par la duchesse, et les réponses écrites, de la main du roi, en marge de ce mémoire montrent l'empressement avec lequel S. M. satisfait aux désirs de la princesse soit pour les personnes qu'elle recommande, soit pour son habitation à l'hôtel de Lorraine, qu'il faut réparer, ou à l'hôtel de Nevers***. Toutefois l'accueil fait à la duchesse de Lorraine ne la consolait guère de ses malheurs et de la fausse position où elle était placée. Cette fuite de la duchesse fut blâmée de plusieurs; Claude lui écrivait le 9 juin : « Je ne puis m'empescher d'advertir V. A. des discours qui se tiennent par toute l'Italie à son préjudice****. » Nicole repousse avec indignation ces calomnies : « Je ne sçaurois m'imaginer, écrit-elle, que M. le card. de Richelieu trempast en une action si noire, et qu'il voulust ternir en cette sorte la gloire qui luy a tant cousté à acquerir. » La pauvre princesse termine par ces mots d'une mélancolique et pieuse résignation : « Il faut aller jusques au bout et souffrir tant qu'il plaira à Dieu*****. »

* Tome XIV, fol. 340. C'est une réponse à trois lettres que M. de Brassac avait adressées à Chavigni les 10, 13 et 20 mars. La lettre n'est donc pas du cardinal, comme l'a cru M. d'Haussonville (t. I, p. 413 de l'*Histoire de la réunion de la Lorraine*). Chavigni d'ailleurs a mis Monsieur hors ligne, ce que le card. ne faisait jamais, même pour le prince de Condé.

** Tome XX, page 136.

*** Cette pièce sans date doit être du 17 ou du 18 juin 1634. Original de la main du secrétaire de nuit. Lorraine, t. XXVII, pièce 250.

**** Lettre autographe. Lorraine, XIV, 534.

***** Lettre du 21 juillet. *Ibid.* tome XV, fol. 71.

Faut mander à M. de Brassac qu'il est besoin d'esclaircir ce faict, et justifier le plus authentiquement et par plus de tesmoins qu'il pourra.

Faut tascher d'avoir la déposition des trois prestres par douceur, ou civilement se saisir de leurs personnes.

Faut aussy tascher d'avoir le prestre qui a faict le mariage et esclaircir si les solennitez y ont esté observées; ce qui assurément ne peut estre, veu que le seul cardinal, comme ayant l'authorité spirituelle en Lorraine, a peu donner dispense des bans qui n'ont point esté faicts, mais qu'il ne les a pas peu donner pour soy mesmé.

CLXXXV.

Arch. des Aff. étr. Trèves, t. II, fol. 85. — Minute de la main d'un secrétaire de Chavigni.

INSTRUCTION AU SIEUR DE GOURNAY[2].

31 mars 1634.

Instances pour faire mettre Philipsbourg entre les mains du s^r de Feuquières. — Réponse aux objections des Suédois qui prétendent que le traité avec la Suède « n'a plus lieu à cause de la mort du roi de Suéde. » — Le roy a donné ordre au

[1] Le manuscrit de Lorraine cité aux sources donne, fol. 244, deux lettres de Louis XIII, datées du 25 février, l'une adressée à la princesse Claude, l'autre à l'ex-cardinal François, que la cession de son frère faisait momentanément duc de Lorraine, au moins en apparence. Le roi, en se retranchant derrière l'autorité ecclésiastique, insinuait que la légitimité d'un tel mariage lui était fort suspecte. (Nous remarquons quelques mots de la main de Richelieu dans la première de ces lettres.) M. d'Haussonville écrit même que le cardinal « donna ordre à M. de Brassac de dire au duc François que la conscience du roi ne lui permettait pas de supporter qu'il demeurast davantage avec la princesse Claude sans la dispense du pape. » Et l'historien de *la réunion de la Lorraine à la France* cite une lettre de Richelieu du 20 mars; mais il n'en indique point la source. (T. I, p. 409.) Ne semble-t-il pas qu'ici Louis XIII outrepassait un peu ses droits de suzerain ?

[2] Nous avons noté une autre instruction du 9 décembre pour M. de Gournay, envoyé alors vers l'électeur de Trèves et le chancelier Oxenstiern.

maréchal de la Force de s'avancer pour faire retirer les Espagnols des terres de Trèves.

« Sur les offres que fait l'électeur de moyenner, en faveur du roy, que M[gr] le cardinal de Richelieu soit nommé coadjuteur en l'évesché de Spire, et qu'il soit pourveu de la dignité de grand prévost en l'église de Trèves, le s[r] de Gournay tesmoignera aud. s[r] électeur combien le roy luy en sçait gré; mettant haultement en considération l'utilité que le d. archevesque et ses estats en recevront, pour estre à l'advenir plus respectez et assistez par le concours de la France. » (Ici on pose plusieurs points touchant la promotion à la coadjutorerie de Spire, et à la grande prévôté de Trèves, dont on charge l'envoyé de s'éclaircir.)

Le sieur de Gournay fera toujours bien entendre aud. sieur électeur « que jamais M. le cardinal ne veult penser à prendre aultre titre que de coadjuteur, ny avoir aultre prétention que de se joindre plus fortement avec led. sieur eslecteur pour luy aider à maintenir la religion catholique en ses Estats soubs l'autorité du roy. »

« Après toutes ces choses bien esclaircies, led. s[r] eslecteur fera bien d'envoyer par deçà le s[r] de Tavigny [1] pour en porter une résolution certaine, avec pouvoir de traitter et de conclure pour la dernière fois, n'estant à propos que cet affaire traisne plus longtemps pour certaines grandes considérations... »

NOTA. Cet extrait, très-succinct, d'une instruction diplomatique écrite par ordre de Richelieu nous conduit à l'examen d'un incident remarquable de l'histoire du cardinal, et pourtant resté inconnu à tous les historiens.

Richelieu a dit dans ses Mémoires : « L'archevesque de Trèves, se sentant obligé au roi de l'assistance qu'il lui avoit donnée et de sa protection qu'il avoit reçue utilement contre les armes des Suédois et celles des Espagnols, ne pouvant trouver un meilleur moyen de reconnoître toutes ces graces que de faire son coadjuteur celui par les conseils de qui il avoit reçu tout ce bien, en envoya les expéditions au cardinal pour les faire agréer à Sa Sainteté, laquelle les agréant, reçut une si grande opposition de la part de l'Espagne que, quoique le chanoine de Trèves, que l'électeur y avoit envoyé, fît entendre que cette coadjutorerie n'avoit été recherchée ni du roi ni du cardinal, mais estoit venue du mouvement libre et de la pure inclination dud. Électeur, qui jugeoit cette sienne postulation nécessaire pour le bien des catholiques, Sa Sainteté néanmoins se retint de passer outre et pria le roi d'avoir agréable qu'en ce point-là elle n'offensât pas les Espagnols, lui semblant que l'Empire pouvoit prétendre y être intéressé, en ce qu'on donneroit

[1] Ce nom, que le secrétaire avait sans doute mal entendu, n'est guère lisible, mais ce doit être celui que nous écrivons; le s[r] de Tavigny était un des chanoines de l'église de Trèves qui furent constamment employés dans toute cette affaire.

à un autre que de nation allemande une des premières dignités de la Germanie. » (T. VIII, p. 171, édit. Petitot.)

Voilà ce que disent les Mémoires de Richelieu et ce que, faute de documents publiés à ce sujet, on a pu prendre pour la vérité; or, tout est controuvé dans ce récit donné comme officiel, et voici ce que nous apprennent les correspondances intimes et les documents demeurés secrets.

La première mention que nous trouvons de la coadjutorerie de Trèves, c'est le 21 juin 1633, dans une lettre adressée au cardinal par M. de la Grange aux Ormes, l'un des agents diplomatiques du roi en Allemagne, lequel, notons cette circonstance, était alors à Paris. Il écrit au cardinal une lettre où nous lisons : « Mgr, je prens hardiesse de dire à V. É. que l'aage et l'esprit de M. l'électeur de Treves pressent fort qu'on asseure de bonne heure l'authorité de S. M. dans cet électorat, contre les effects que la mort ou l'inconstance de ce prince y peuvent causer . . . le plus seur remède est de luy procurer ung successeur aggréable, affectionné et fidelle à S. M. Cette dignité, après celle du Papat, est sans contredit au-dessus de toutes les autres de l'Églize, et dans les diètes de l'Empire. . . . . donne la préséance au préjudice des roys et de leurs ambassadeurs... V. É. pourroit de beaucoup advancer la gloire et la réputation de la France si elle ne desdaignoit pas de remplir ceste place de sa personne, comme elle le peut, sy elle a pour agréable d'y penser. L'estre né françois ne l'en exclud pas, et, par son extraction, elle a les autres qualités requises . . . Il faut travailler promptement à ce que les Domhers, autrement chanoines, dont on se pourra asseurer, soient rappelés à Treves, du moins au nombre de sept ou huit, et gaignez et acquis par toutes sortes de faveurs; les autres espaignolz aussy rappelez et la place des non comparaissantz remplie par de nouveaux affidez; et que V. E. prenne dès à présent une place de chanoine... Il faut faire stage, mais on peut estre dispensé par Sa Sainteté de la résidence de Treves.

« Ayant bien examiné ceste affaire, j'en ay parlé (sans nommer Vostre Éminence) à personnes sçavantes et de crédit, qui m'ont dit qu'ils feroient bien que sept ou huit Domhers reviendroient et s'obligeroient préalablement à servir le roy fidellement et à l'exclusion de tous autres, et à donner leur voix à celuy que S. M. désirera. Que si avec cela on pouvoit gaigner l'esprit de l'électeur, il pourroit, avec le consentement du chapitre, faire Vostre Éminence son coadjuteur dès à présent, y ayant certains expédients par lesquels il y pourroit estre obligé[1]. . . »

Nous ne savons quelle réponse le cardinal a faite à cette ouverture assez maladroite, ou même s'il y a répondu; mais, à quelques mois de là (le 4 février 1634), un autre diplomate moins gauche que la Grange aux Ormes, Bussy-Lamet, en

[1] Orig. autogr. Arch. des Aff. étr. Allemagne, t. IX, pièce 47.

mission spéciale près de l'archevêque de Trèves, mandait au cardinal que la perte de Philipsbourg et les contributions que les Suédois avaient envoyé demander à M. l'électeur « estoient des moyens puissans pour le faire résoudre à pourveoir d'un successeur ses évesché et archevesché de Spire et de Trèves... Je laisse à M. de Montault, ajoute Bussy, à vous faire connoistre ces moyens lesquels seront confirmés par le s^r de Tavigny, à l'instant qu'il sçaura que Vostre Éminence y voul-dra penser[1]. » Il paraît que ce Montault, au moins Bussy le crut, ne remit pas les dépêches qui lui avaient été confiées, car le 26 mars, sur la réponse de Chavigni à Bussy : « Je vous envoie, lui mande celui-ci, les copies de mes dépesches que j'avois faites à S. E., au R. P. Joseph, à M. vostre père et à vous, dont le sieur de Montault estoit porteur. » — « C'est une affaire de laquelle il y a six mois, dit Bussy, je vous ay mandé les ouvertures que j'avois faictes, sur quoy n'ayant eu nulle response, je laissay tout en mesme estat qui me donna lieu de renouveler ceste pensée après la perte de Philisbourg... bref, je le porte (l'archevêque) à offrir le tout purement... je luy fais espérer que par cette voie S. E. prendra tous ses intérests en main comme les siens propres[2]. »

Malgré ces incitations, l'archevêque, tourmenté de perplexités qu'il ne dissimulait pas, faisait des objections : « Je puis bien pourveoir au spirituel, disait-il à Bussy; mais, pour le temporel, il semble qu'il soit des dépendances de l'empereur[3]. »

Cependant Bussy transmet, de la part de l'Électeur, un projet que le cardinal fit renvoyer incontinent (le 11 avril). « Dans la copie de l'acte que M. de Trèves a envoyée, mandait Chavigni, portant la nomination et présentation qu'il fait au pape de Monseigneur le cardinal pour la coadjutorerie de Spire, l'on remarque une notable défectuosité, en ce qu'il n'y est point faict mention que les chanoines du chapitre de Spire ont faict eslection canonique de la personne de Mgr le card. de Richelieu, estant seulement dict par led. s^r Eslecteur que led. chapitre autrefois luy a donné son consentement pour la nomination d'un prince de la maison de Lorraine, ci-devant évesque de Toul, d'où il infère qu'il peut faire maintenant le mesme par un tacite consentement dud. chapitre[4]. »

Le malin archevêque dont Bussy dit : « Ses humeurs extravagantes vont à s'attacher avec tout le monde et tromper un chacun, » était bien capable d'avoir glissé la clause défectueuse pour retarder, autant que possible, le succès d'une affaire à laquelle il ne se prêtait, comme il était assez clair, qu'à son corps défendant : « Il s'échappa de me dire, écrivait Bussy le 23 mai suivant, que le cardinal infant gouvernant les Pays-Bas, l'électorat de Trèves, estoit à sa bienséance; se reprenant

[1] Arch. des Aff. étr. Trèves, t. II, fol. 76.
[2] *Ibid.* fol. 82.
[3] *Ibid.* Trèves, t. II, pièce 86, 3 avril.
[4] *Ibid.* pièce 87.

me dist : s'il ne le pouvoit faire tomber entre les mains de Mgr le cardinal. Ce qui me donna liberté de luy dire qu'il n'estoit plus temps d'avoir autres visées et qu'il falloit achever ce qu'il avoit commencé [1]. »

A Rome, on ne rencontrait pas plus d'empressement; l'ambassadeur de France, le comte de Noailles, était chargé d'exposer à S. Sté « que le cardinal de Richelieu n'est nullement intéressé, n'ayant jamais ny demandé, ny prétendu icelle coadjutorerie. » — Raisons qui militent pour cette proposition, et, au premier rang « l'intérest des catholiques. » Ce mémoire, sans signature ni date [2], est classé vers le milieu de 1634. Un autre mémoire, également non signé et non daté, est placé dans le manuscrit immédiatement avant celui que nous venons de noter, c'est un brouillon où sont déduites à peu près les mêmes considérations; je n'en connais pas l'écriture. M. de Noailles avait trouvé dès l'abord le pape très-peu favorable aux ouvertures qu'il avait été chargé de faire. « Peut estre une autre fois, lui écrivait Chavigni le 26 septembre, Sa Sainteté mieux disposée ne s'éloignera pas tant de la coadjutorerie [3]. »

Le 10 octobre, Chavigni insistait et répétait le thème officiel : « Pour ce qui regarde la coadjutorerie de Spire, écrivait Chavigni à l'ambassadeur, vous donnerez à entendre à N. S. P. le pape que ny le roy, ny Mgr le cardinal ne l'ont point recherchée; que cela est venu du mouvement libre de M. l'Électeur de Trèves... c'est à Sa Sainteté à examiner si la considération des catholiques doit prévaloir à celles que l'on allègue pour empescher cette affaire [4]. »

Le pape, qui savait assurément la pensée de l'archevêque, ne pouvait guère être dupe de cet argument, et l'on ne comprend pas même qu'on osât le lui présenter. Le comte de Noailles devait savoir d'ailleurs à quoi s'en tenir, et il résulte évidemment de sa correspondance que les démarches faites à Rome par l'envoyé de l'Électeur n'étaient pas bien pressantes : « M. de Tavigny, écrivait l'ambassadeur à Chavigni le 10 octobre, n'attend point d'argent de l'Électeur son maistre, et il s'en ira de Rome si vous ne luy en envoyez pas [5]. »

Il n'est pas étonnant qu'avec de telles dispositions l'affaire marchât lentement.

[1] Arch. des Aff. étr. Trèves, t. II, pièce 90.

[2] Mêmes archives, tome L de Rome, folio 92.

[3] *Ibid.* fol. 98.

[4] *Ibid* fol. 108.

[5] *Ibid.* Rome, tome LV, fol. 129. Et cependant Chavigni écrivait à M. de Noailles, à peu près dans le même temps : « L'affaire de Spire doit estre chaudement poursuivie par l'agent de M. l'Électeur, si son maistre le désire comme il a tesmoigné, et vous le devez appuyer, en sorte néantmoins qu'il paraisse que cette affaire procède de la libre et franche volonté dud. Électeur, parce que telle est la vérité. » Lettre du 24 octobre, collection de Rome, t. L, fol. 112. Cette vérité diplomatique que Chavigni s'efforce de persuader à l'ambassadeur, y croyait-il lui-même ?

Le 3 novembre, Richelieu en était encore à faire écrire à Bussy « de tenir l'archevesque en bonne volonté, et de luy faire cognoistre combien Mgr le cardinal se sentait son obligé[1]. »

Cependant M. de Tavigny était rappelé à Trèves, et il manquait d'argent pour s'en retourner[2]. Chavigni lui en enverra; mais, écrit-il au chanoine, vous ne voudriez pas partir de Rome tant qu'il y aura quelque apparence d'avancer quelque chose[3]. Il partit néanmoins, et M. de Noailles lui donna ce satisfecit : « Si l'affaire dont il estoit chargé n'a réussi plus heureusement. . . ce n'est pas faute de l'avoir bien sollicitée. » Lettre à Chavigni du 11 décembre[4].

Quelques jours après, le 18, l'archevêque mandait à l'ambassadeur de France auprès du pape que, son agent quittant Rome, il en envoyait un autre à sa place[5]. Nous ne trouvons nul indice que cette nouvelle mission ait été effectuée.

Mais les affaires de Trèves devenaient de plus en plus graves. Depuis quelque temps le chapitre était en révolte contre son archevêque; une partie s'était retirée à Luxembourg; nos manuscrits nous parlent de chanoines coupables, de chanoines de la faction espagnole. M. de Bussy avait imaginé de créer un autre chapitre par certains procédés qui mettaient les voix à la disposition du cardinal, et « pour ruyner tout ce que fait celuy qui demeure à Luxembourg. . . j'estime, ajoute Bussy, que dans le chapitre formé de cette sorte, Son Éminence pourroit estre receue promptement coadjuteur de Trèves[6]. » Mais Bussy comptait sans le pape.

De ce moment les volumes de Trèves restent muets sur cette affaire; il faut aller à Rome pour en avoir le dénouement. Nous le trouvons dans une lettre de l'ambassadeur de France : « Le pape résiste à consentir que Neptune soit coadjuteur de l'archevesché de Trèves, c'est-à-dire évesque d'Espire. Nous avons eu de grands discours sur cela. Quand nous aurons Philipsbourg, nous ferons bien venir le monde à raison. Je vous prie de tenir cet article secret[7]. »

M. de Noailles en parle ici un peu légèrement; le pape ne se montra pas si docile. Il refusa formellement la proposition de donner au cardinal la succession éventuelle de l'électeur de Trèves, et il ne fut plus question de mettre Richelieu au nombre des princes de l'empire germanique.

[1] Arch. des Aff. étr. Trèves, t. II, pièce 104.

[2] Lettre de M. de Noailles à son frère l'évêque de Saint-Flour, du 5 décembre. Rome, t. XLVIII, fol. 360.

[3] Arch. des Aff. étr. Rome, t. XLVIII, fol. 365.

[4] *Ibid.* tome LV, fol. 257.

[5] *Ibid.* t. L, fol. 142.

[6] 8 janvier 1635. Trèves, t. II, pièce première.

[7] Cette lettre, adressée par l'ambassadeur à son frère l'évêque de Saint-Flour, est sans date, et on l'a classée vers la fin de 1634. (Arch. des Aff. étr. Rome, tome XLVIII, fol. 304.)

Cette étrange idée de faire du premier ministre de Louis XIII un électeur d'Allemagne est-elle née, presque au même moment, dans le cerveau de deux petits ambassadeurs de France, La Grange aux Ormes et Bussy-Lamet, comme le disent les lettres de ces deux diplomates, lesquels, s'il faut leur prêter foi, auraient osé mettre en train cette importante affaire sans consulter Richelieu, sans même avoir essayé de connaître son sentiment? Personne ne le croira.

Que l'appât de cette grande dignité ait pu tenter le cardinal malgré sa haute raison et sa profonde intelligence des affaires politiques, peut-être n'est-ce pas fort invraisemblable, à un moment où le bruit plus étrange encore était répandu qu'Oxenstiern méditait de se créer un établissement princier en Allemagne, et d'introniser un général suédois luthérien sur le siége électoral et catholique de Mayence. Admettons qu'alors quelque flatteur de Richelieu ait éveillé dans son esprit cette ambitieuse espérance, le cardinal aura laissé faire, et Chavigni servant d'intermédiaire, les agents diplomatiques en Allemagne auront été autorisés à agir d'eux-mêmes et de manière à ne compromettre en aucune façon la personne du cardinal.

Quant à l'initiative de l'Électeur, au *mouvement libre* et à la *pure inclination* dont parlent les Mémoires, c'est une fable nettement démentie par les documents que nous venons de citer; ils expliquent de point en point comment l'archevêque récalcitrant, mais qui avait besoin de la France, se vit forcé de céder à la pression exercée sur sa volonté. On a vu aussi la valeur historique de cet *agrément* donné d'abord si spontanément par le Saint-Père à l'idée de cette coadjutorerie. — Le Vassor qui a raconté avec l'expression du doute l'ambitieuse prétention imputée à Oxenstiern, et qui pourtant cherche à l'expliquer, ajoute : « Le cardinal de Richelieu a formé des plans de fortune, *en France*, aussi chimériques [1]. » Cette vague assertion ne fait aucune allusion à l'affaire de Trèves dont Le Vassor n'a rien su.

L'annaliste allemand de l'électorat de Trèves, Browerus, presque contemporain, et qui était à la source des informations, a tout à fait ignoré lui-même les secrètes intrigues que nous venons d'exposer; il a écrit que l'Électeur s'était efforcé (*accersere sit molitus*, etc. [2]) de faire promouvoir le cardinal de Richelieu à la coadjutorerie de l'évêché de Spire et à la succession de l'électorat de Trèves; les meilleurs historiens allemands l'ont répété, sur la foi de Browerus. (Ranke, t. III, p. 272 de la traduction.)

Nous avons cru qu'il convenait de rendre à l'histoire, dans ses détails les plus authentiques, un fait dont les Mémoires de Richelieu ne se sont souvenus que pour en donner un récit tout à fait contraire à la vérité.

[1] *Hist. du règne de Louis XIII*, t. VII, p. 551 de l'édit. in-12.

[2] *Antiquitatum et annalium Trevirensium lib. XXV*, etc. t. II, p. 155, éd. de 1671.

CLXXXVI.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. XXII, pièce 247. — Minute, plusieurs passages de la main de Richelieu.

A MADAME LA DUCHESSE DE SAVOIE[1].

2 may 1634.

Madame,

...Je ne sçaurois assez m'estonner de la mauvaise volonté de Mme la princesse de Carignan[2], et des mauvais discours qu'on m'a dit qu'elle fait à vostre préjudice... Je n'ay rien oublié pour faire cognoistre au roy la faulceté de telles calomnies...

Je vous confesse, Madame, que ceux qui seroient bien aises de s'avantager au préjudice de vostre vertu taschent de colorer leurs calomnies de tant de circonstances qui, bien qu'elles n'ayent aucun fondement, ne laissent pas d'avoir quelque faulse apparence[3] dans leur malice; et je ne serois pas serviteur de V. A. au point où je le suis, si, obéissant au commandement qu'il luy plaist me faire de luy mander ce que j'estime à propos pour son service, je ne luy disois que la première et principale chose qu'elle doit faire, à mon advis, est de régler sa conduite en sorte que ses ennemis ne la puissent faire mal interpréter à qui que ce puisse estre... Je juge bien avec V. A. que les desseins de ceux qui ont voulu ternir vostre vertu par leurs médisances vont plus loing que ce qui paroist de prime face[4], mais j'espère que Dieu conservera Monsieur vostre mary plus

[1] Cette lettre, imprimée dans le recueil d'Aubery, sans date, et sans aucune indication de source, est notée dans notre IVe volume, p. 784; nous avons depuis trouvé la minute dictée par le cardinal, et nous nous décidons à la reproduire presque en entier, comme un exemple de l'adresse de Richelieu à faire entendre ses conseils aux princes dans les circonstances les plus délicates.

[2] Femme du prince Thomas, belle-sœur de la duchesse de Savoie.

[3] La jeune princesse put regretter un peu plus tard d'avoir oublié ces avertissements si discrètement donnés; de fâcheuses légèretés de conduite lui ont causé de sérieux chagrins.

[4] Ils allaient non-seulement à effleurer sa réputation, mais à lui faire perdre sa couronne; après la mort de son mari, on

longtemps qu'eux, et je vous puis asseurer que si jamais l'Espagne, à la suscitation de qui que ce puisse estre, entreprend rien contre luy, V. A. et les enfants qu'il a pleu à Dieu vous donner à tous deux, le roy vous protégera si puissamment qu'elle ne recevra que de la honte de son entreprise... Je tiendrois à grand honneur de repasser encore une fois les monts pour vous tesmoigner la passion que j'ay tousjours eue à vostre service et à celuy de M. de Savoie, qui n'oubliera aussy, je m'asseure, aucune chose de ce qu'on peut attendre de sa bonne conduite pour convier S. M. à luy deppartir sa protection... Beaucoup ont estimé que la retraitte de M. le prince Thomas en Espagne a esté concertée avec luy, mais je vous puis aussy asseurer que le roy ne l'a jamais creu, et qu'aucun de ceux qui ont l'honneur de le servir n'en a eu la pensée...

CLXXXVII.

Arch. des Aff. étr. Hollande, t. 16, pièce 170. — Minute de la main du secrétaire de nuit. Un long fragment de ce mémoire, écrit de la même main, est classé à la fin du volume, pièce 225, parce qu'on n'a su où le placer, n'y trouvant point de date.

CONSIDÉRATIONS A FAIRE
SUR LES TRAITTÉS DE HOLLANDE[1].

23 juillet 1634.

Après avoir considéré cent et cent fois, à diverses reprises, le traitté qu'on peut faire avec les Hollandois en toutes les façons imaginables;

On estime qu'il ne se peut faire que de quatre choses l'une :

Le meilleur expédient qu'on puisse prendre est de demeurer avec M^rs des Estats dans les termes du traitté du 15 avril...

Les mauvais desseins projectez contre nous par l'Espagne et les mauvais François ne sçauroient avoir aucun effect...

la verra un moment chassée de sa capitale par ses beaux-frères révoltés.

[1] Ceci est écrit au dos, de la main de Cherré. Nous ne donnons qu'un extrait de cette dissertation qui n'a pas moins de six feuillets et dont il importe de noter surtout la conclusion.

Nous ne sçaurions nous engager présentement à rompre ouvertement avec l'Espagne[1] sans avoir le descri d'estre causes de la guerre, sans estre blasmez de beaucoup de gens du royaume, et sans avoir le pape contre nous..... au lieu que si l'on la commence contre nous, nous ne pourrons estre blasmez des cagots du royaume, le pape nous favorisera et nos voysins voyant que nous ne venons aux armes que par nécessité... demeureront au moins dans la neutralité...

Partant je concluz que le meilleur party que nous puissions prendre est de faire concevoir à M[rs] les ambassadeurs des Estats qui sont icy que... l'entreprise de la coste de Flandre est du tout impossible par la descouverte qui s'en est faicte par la surprise des dépesches qu'on escrivoit en Hollande... nul autre dessein ne peut avoir effect cette année... que la meilleure résolution est de convenir du partage qui debvroit estre faict en cas de guerre et sans autre traitté... à ce qu'on entre en rupture d'autant plus avantageuse qu'elle pourra estre inopinée[2]...

[1] Ces considérations répondent à une opinion contraire du prince d'Orange, développée dans une longue lettre d'Aersen, qui avait écrit à Chavigni de la Haye, le 5 juin : « J'ay faict veoir à M[gr] le prince d'Orange seul vos lettres du 25 et du 26 may... S. Exc. tient que la vraye et plus courte voye de r'avaller la grandeur d'Autriche, en relevant celle de France pour tout jamais, seroit de rompre avec le roy d'Espagne et de l'assaillir vivement et conjoinctement avec nous aux Pays-Bas... M[r] le prince d'Orange a tout son faict près pour marcher et sera ayse d'apprendre au plus tost ce que le roy délibérera de faire... S. Ex. est picquée de cette ambition. » (Ms. cité aux sources, pièce 155.)

[2] Notons ici trois pièces concernant *un arrangement à faire avec les Estats, en suite du traité du 15 avril :* « 1° Remarque des moyens d'accommodement sur les difficultez du traitté proposé par M[rs] les ambassadeurs de Hollande. » 15 juillet. — « 2° Projet de traitté de la main d'un commis des Aff. étr. avec de nombreuses corrections de la main de Richelieu. » 20 juillet. — « 3° Projet de traitté entre la France et les Hollandois. » 22 juillet. (Pièces 167, 168, 169.) — Autre projet de traité résolu le 8 août et « Mémoires donnés par les ambassad[rs] de Hollande. » Derniers jours de juillet, 8 août (pièce 179). — En cette année 1634, Richelieu, à la veille de la guerre, approvisionnait nos arsenaux. Nous trouvons ici une pièce signée de lui et adressée aux ambassadeurs de Hollande, où nous lisons : « pour la sortie de 300 milliers de cuivre et 300 pièces de canon de fer, pour le service de la marine, achetés en Hollande. » Sans date (pièce 222).

Quelques semaines auparavant Richelieu écrivait : « Revenant à l'opinion du roy qui non-seulement me dist, il y a quelques jours, à l'occasion des difficultés que je faisois d'adhérer aux pensées qu'il avoit sur le sujet de la guerre, que je serois contrainct d'y revenir, [mais qui a voulu depuis m'en envoyer son advis très-judicieux par escrit] j'estime qu'il vaut mieux s'y résoudre. . . . . En ce cas, la meilleure résolution que l'on puisse prendre, à mon advis, est de signer le nouveau traitté projetté entre S. M. et les sieurs les Estats [qui asseure le roy que, s'il veut entreprendre la guerre au printemps, il sera secondé des Hollandois à des conditions raisonnables, et ne l'oblige pas toutefois à rompre déterminément en ce temps, ains luy laisse la liberté de le faire ou ne le faire pas, et est couché de telle sorte qu'offrant une paix juste aux Espagnols, si l'on vient à la guerre, il paroistra qu'ils en seront la cause puisqu'il est en eux de l'esviter à des conditions qui ne sont pas rudes pour eux]. » Cette demi-concession faite au sentiment du roi a donné le temps à Richelieu de revenir à son propre sentiment, sans brusquer une contradiction qui aurait pu blesser Louis XIII. Cet avis de Richelieu au roi sera noté aux Analyses, commencement de juin.

CLXXXVIII.

Orig. Arch. municipales de la ville de Rennes. —
Communication de M. Pijon, archiviste.

INSTRUCTIONS DONNÉES A M. DE LA MEILLERAYE

PAR LE CARDINAL DE RICHELIEU.

3 novembre 1634.

Monsieur de la Meilleraye allant, de la part du roy, tenir les estatz de Bretaigne, aura pour seul but l'advantage du service du Roy, le bien et soullagement de la province.

Il considérera que ce qu'il m'est l'oblige d'autant plus estroictement à s'acquitter avec une satisfaction générale de cette commission que chacun estimera que ses actions auront pour principe mes conseilz et mes sentimenz, et partant l'honneur ou le deshonneur en retournera autant sur moy que sur luy mesme.

Il remettra les estatz en leur ancienne liberté, permettant à un chacun de ceux qui ont droict d'y assister d'y venir librement pour donner leurs suffrages aux choses qui y seront proposées, sans que directement ou indirectement leur soit donné aucun empeschement.

Il les laissera délibérer de leurs affaires comme ils verront bon estre, sans s'y interesser en faveur de qui que ce soit, mais les laissant démesler leurs intérestz entr'eux, selon qu'ilz jugeront que le bien du pays le requerra, pourveu que, soubz ce prétexte, il ne se fasse aucune chose qui puisse estre desagréable au roy.

Il aura un soing très exact de faire que les estatz assistent le roy en la nécessité présente de ses affaires de la somme la plus notable que la province, en l'estat qu'elle est, pourra accorder à Sa Majesté.

Il prendra garde soigneusement qu'en la ferme du debvoir qui sera estably pour la levée de lad. somme et pour le payement de partye des debtes de la province, selon qu'il est accoustumé, il ne se fasse aucune grivelée, mais qu'il soit libre à un chacun d'y mettre ses enchères, et que la ferme ne soit adjugée qu'à celuy qui la portera au plus hault prix affin que tout ce qui se lèvera vienne dans les coffres du Roy, ou en l'acquict du pays.

Pour ce que la province, ainsy que l'on m'a dict, est endebtée de grandes sommes, et qu'une partie de ses debtes n'est pas liquidée, ce qui faict soupçonner à quelques uns qu'il y en a qui proffittent injustement dans cette confusion, il aura grand soing, selon la commission que le roy luy a donnée, d'esclaircir lesd. debtes, avec l'advis des députez qu'il fera commettre par lesd. estatz sur ce subject, affin que la province, voyant nettement l'estat de ses affaires, y puisse apporter l'ordre qui y sera convenable.

Et bien que je sçache que la coustume ordinaire soit qu'à chasque tenue des estatz on propose à l'assemblée de faire un présent pour le gouverneur, je ne désire pas que l'on en face aucune pour moy, ne voullant avoir autre intérest en la province que son soullagement et le service du Roy[1].

Faict à Paris, le troisiesme jour de novembre mil six cent trante quatre.

Le Card. DE RICHELIEU.

[1] Richelieu ne s'est jamais accommodé de la liberté des assemblées, même des assemblées du clergé. La circonstance particulière que c'était son cousin qui allait

CLXXXIX.

Arch. des Aff. étr. Alsace, t. VI, pièce 113. — Minute de la main de Charpentier.

[A M. DE BRÉZÉ.]

...Décembre 1634.

Mon frère, Tous ceux qui viennent de l'armée se louent de la façon avec laquelle vous vous y gouvernés[1]... Les dépesches que j'ay veues de vous m'ont aussy fort contenté[2]... si vous voulés continuer, en faisant tous les soirs réflexion un moment sur vous-mesme, vous respondrés asseurément à l'attente et au désir de vos amis. Je ne sçaurois vous dire l'ayse que j'ay d'avoir appris la courtoisie avec laquelle vous vivés avec tout le monde. Il n'y a rien de si aisé que de servir son maistre sans acquérir la haine des particuliers, veu que pour parvenir à cette fin il ne faut que faire les choses avec raison et sans passion, vous rendant assidu et appliqué aux affaires, accessible, esgal et courtois à tous les particuliers; indifférent à la perte ou au gain qui se fait au jeu. Vous serés tel que je souhaite et mériterés la continuation d'employ dans les armées du roy, qui est le vray élément de ceux de vostre profession. Vous aimant comme je fais, je ne puis que me resjouir d'avoir lieu d'espérer ce qui vous est du tout avantageux.

Je suis...[3]

présider les États de Bretagne, et peut-être aussi le besoin que sentait le cardinal de se concilier l'assentiment des populations à la veille d'engager la France dans une grande guerre, ont dû avoir quelque influence sur le ton de cette instruction, qu'on a eu soin de déposer dans les archives de la ville de Rennes. Cette pièce mérite d'autant plus d'être remarquée qu'il y en a peu de pareilles dans les papiers du grand ministre.

[1] Arnauld d'Andilly, intendant de l'armée, avait écrit le 17 novembre au cardinal; après lui avoir rendu compte de l'état des choses, il ajoutait: « M. le mareschal de Brézé se conduit de telle sorte que jamais général ne fut receu avec plus de joye... » (Même ms. pièce 97.)

[2] Bouthillier fils mandait à M. de Brézé le 1er janvier 1635 : « M. le cardinal avoue qu'il ne se peut pas escrire ni plus nettement, ni plus fortement d'affaires que vous faites... » (*Ib.* pièce 116.)

[3] Cette lettre, non moins remarquable

CXC.

Arch. des Aff. étr. France, t. 70, pièce 37e. — Copie de la main de Cherré.
Cette pièce se trouve jointe à un brouillon du contrôle général,
écrit par plusieurs secrétaires, avec des corrections et additions de la main de Richelieu.

ABRÉGÉ
DU CONTRÔLE GÉNÉRAL DE TOUTES LES ARMÉES DU ROY,
QUI EST CY-APRÈS TOUT AU LONG.

1634 [1].

Sur le point d'entreprendre la grande guerre qui sera déclarée au mois de mai prochain, Richelieu étudie la composition des armées auxquelles il confiera l'honneur de la France. Cet extrait est fait par lui-même, d'après un contrôle général qu'il a couvert de ratures et de notes. Les considérations jointes aux chiffres dans cet extrait sont écrites ou dictées par lui, et le travail personnel dont cette pièce porte le témoignage en fait un document doublement précieux pour l'histoire. Le millésime de 1634 est inscrit en tête du contrôle, et c'est vers la fin de ladite année qu'il a été dressé. C'est à ce moment aussi que Richelieu faisait visiter par le secrétaire d'État de la guerre, accompagné d'un officier du génie, les places de la frontière nord-est du royaume : « M. Bouthillier escrira à M. de Vaubecour et à M. de Noyers, s'il est encore à Metz, qu'en passant par Verdun ils aillent visiter les garnisons de Stenay, Clermont et Jametz; après avoir tout inspecté soigneusement, ils feront leur rapport à M. Bouthillier. » Le secrétaire a écrit au dos de cette pièce : « Mémoire de Mgr le cardinal. » (Arch. des Aff. étr. France, t. LXVIII, fol. 10, original.)

que la précédente, est un vrai modèle de convenance et de sagesse. Les conseils que donnait le cardinal à ceux de sa famille qu'il admettait au service du roi sont toujours ainsi remplis d'un admirable bon sens et d'un sentiment exquis de délicatesse.

[1] Cette pièce est classée en 1634; nous la plaçons à la fin de ladite année, faute d'en avoir la date précise; elle est suivie, dans ce même volume, de plusieurs pièces également non datées, relatives à l'organisation et à l'administration d'armées en campagne.

ANNÉE 1635.

CXCI.

Arch. de la famille de Bouthillier. — Original, sans signature, de la main de Charpentier.

[A M. BOUTHILLIER.]

Du Bois le Vicomte, ce 8 juin 1635.

J'envoie sçavoir des nouvelles du roy, ne pouvant estre à mon aise que je ne sache l'estat de sa santé [1], et s'il sera delivré de l'appréhension qu'il avoit hier d'un petit accès de fievre.

Vous verrés en la page suivante l'estat auquel je suis, mais cela n'est rien au prix de la moindre incommodité que puisse avoir Sa Majesté [2].

J'ai bien veu des gens s'estropier à coure la poste, mais je n'en vis jamais recevoir pareille incommodité pour aller en litière. Cependant 4 journées que j'ay faites m'ont faict descendre une grande fluxion au lieu où j'ay tant esté incommodé, et m'ont mis en une grande appréhention. Je ne crois pas que ce mal aboutisse à un pareil à celuy de l'année passée, mais j'ay fluxion et douleur sur cette partie et me voy en estat de ne pouvoir de longtemps aller que couché. Tout mon desplaisir sera que cela me contraindra peut-estre de demeurer longtemps à Ruel, où je me feray porter dans un brancart dans 3 ou 4 jours. Le roy estant à Fontainebleau et autres lieux voisins, il aura souvent de mes nouvelles, et les expéditions plus pressantes ne demeureront pas. Jusques icy mon incommodité ne paroist qu'une fluxion de cérosité et non de sang. Je viens d'estre saigné pour empescher qu'elle ne croisse

[1] Cette première phrase est à peu près la répétition du commencement d'une autre lettre à Bouthillier du 6 juillet. Notre tome V, p. 923.

[2] Après ces premières lignes, le cardinal a fait écrire ce qui suit sur le second feuillet, apparemment pour que cette portion de sa lettre pût être donnée au roi.

et ne prenne autre nature. Le roy ne prendra point, s'il luy plaist, allarme de ce mal, que je ne fais passer dans le monde que pour incommodité, et, en effet, je n'oublieray rien de ce que je pourray pour faire qu'il en demeure là.

Je vous prie de me faire savoir ce qu'apporte le courrier d'Angleterre.

On est bien fondé à renvoier le gentilhomme de la Franche Comté, luy disant qu'on ne le peut laisser aller trouver le cardinal infant, non pour qu'on veuille rompre la neutralité avec eux, s'ils se conduisent comme ils doivent, mais parce que le roy a déclaré la guerre au dit cardinal. S'il se peut, il ne luy faut rien donner par escrit. Si aussy ils ont escrit au roy et qu'on soit contraint de leur faire response, on leur peut escrire aux termes que dessus, bien qu'il fust meilleur de ne leur faire réponse que verbale.

CXCII.

JEAN DE GASSION.

Vers le milieu de 1635.

Nous n'avons pas rencontré une seule lettre de Richelieu à Gassion, dans nos manuscrits, quoiqu'il soit quelquefois question de ce personnage; mais nous en trouvons quatre dans sa vie écrite par l'abbé de Pure. Cet auteur les avait sans doute reçues de la famille de Gassion; une exceptée, elles n'offrent que peu d'intérêt. Nous nous bornons à les indiquer à leur date, en quelques lignes. Mais l'estime que Richelieu faisait de cet officier, et la confiance qu'il lui témoigna au temps de la conspiration de Cinq-Mars lui donnent, dans la vie du cardinal, une place que nous devons marquer ici.

Après avoir servi en Piémont dès sa première jeunesse, Gassion, voulant se former sérieusement au métier des armes, se mit à cette grande école de Gustave-Adolphe. Le vaillant roi prit tout de suite pour ce jeune homme, qui, à vingt-trois ans à peine, annonçait déjà ce qu'il fut un jour, une estime et une affection méritées. A la mort du grand capitaine, Gassion servit d'abord dans l'armée que commandait le duc de Weimar, et, en 1635, il s'offrit avec son régiment au service du roi Louis XIII. C'était le moment où la France entrait dans la guerre de trente ans.

Non moins bon juge que Gustave-Adolphe, instruit d'ailleurs de la réputation

conquise par Gassion dans l'armée de Suède, Richelieu accueillit avec empressement l'élève du roi suédois.

Le jeune colonel s'était trouvé en relation avec plusieurs princes d'Allemagne, et connaissait bien les affaires de ce pays; on songea à lui donner une mission diplomatique. Les lettres de créance, datées du 1er juillet 1635 et adressées à six princes de l'Empire, lui avaient été remises; dans ces dépêches le roi disait : « L'état présent des affaires d'Allemagne m'oblige d'envoyer vers vous le sr colonel Gassion, pour vous faire entendre mes sentimens sur ce sujet, et le soin que je continuerai de prendre pour le bien de mes confédérés. . . »

Nous avons donné, page 87 de notre Ve volume, une lettre du cardinal, recommandant à Servien de « ne rien oublier à l'instruction du sr de Gassion. » Et, à la suite de cette lettre, un mémoire adressé au cardinal par ce secrétaire d'état de la guerre, où il dit : « Le colonel Gassion fut hyer dépesché avec des instructions pour les princes d'Allemagne [1]. » Mais à peine était-il parti qu'on changea d'avis à la cour, on fit courir après lui; les lettres de créance, datées du 1er juillet, dont l'une est imprimée dans la Vie de Gassion (II, p. 33), lui furent redemandées, le P. Joseph n'ayant pas trouvé, dit-on, dans le jeune colonel un instrument assez docile.

La contrariété que dut éprouver Gassion fut fort adoucie par les faveurs continuelles dont le prévenait Richelieu, qui voulait, dit le biographe, « se conserver le colonel et s'en faire une créature dévouée. » — « C'est un homme qu'il faut bien traitter, mandait Chavigni à M. de la Meilleraie, le 3 novembre, puisque c'est presque le seul qui agisse dans l'armée. Tout ce que vous ferez avec luy sera fort bien fait [2]. » De telles paroles adressées au général cousin de Richelieu

[1] C'est, dans le volume 74 de la collection *France*, la 8e pièce d'une série de documents placés à la fin du volume, sans avoir été cotés. Le volume 71 de la même collection nous donne, à la date du 30 juin, un billet de Servien, mandant à Bouthillier le surintendant : « Par ordre de Mgr le cardinal, il faut donner à Gassion 1500# pour son voyage. » Dans les volumes d'Allemagne, nous n'avons rien trouvé qui se rapporte à cette mission avortée. Le tome 24 de Turin conserve une pièce au dos de laquelle Chavigni a mis : *Mémoire pour escrire en Allemagne par le colonel Gassion*. Et puis, sur le premier feuillet on lit : « Il faut envoyer le colonel Gassion vers les confédérés. . . . pour leur représenter les choses que le roy fait présentement, et les porter à ne point perdre courage. » Mais on a bâtonné ces quelques lignes, et Chavigni a écrit ensuite deux pages où il s'agit seulement d'une négociation avec les ambassadeurs de Savoie, dont l'objet est de faire céder au roi par M. de Savoie le chemin qui va de la vallée du Pô à Château-Dauphin. Cela n'a aucun rapport à Gassion.

[2] Arch. des Aff. étr. Lorraine, t. XXVII, pièce 8e.

annonçaient assez les dispositions du grand ministre, et nous trouvons, dans une lettre de Gassion, le témoignage que les bontés du cardinal ne lui laissaient rien à désirer :

« Monseigneur,

« J'oseray croire à présent soubs le bon plaisir de Vostre Ém. que j'ay atteint le comble de félicité puisque je suis venu à bout de touts mes souhaits, ayant apprins au retour du s[r] de La Roche, qu'elle agréoit l'offre de mes très-humbles services, et qu'elle me faisoit l'honneur de me prendre entièrement à soy; ceste heureuse nouvelle ne m'a pas apporté moins de satisfaction que la reconnoissance qu'il a pleu au roy de me faire par la pension qu'il m'a octroyée. De l'une et l'autre grace j'ay l'entière obligation à Vostre Ém. à laquelle je proteste, avec meure délibération, que j'ay attaché tous mes soings et mes services à ses intérests, et que je me despouille de toute autre passion pour suivre celle que j'ay pour luy en donner les preuves infaillibles[1]. » — Gassion explique l'emploi des sommes qu'on lui a données, il propose la création de nouvelles compagnies dans son régiment, et termine ainsi sa lettre : « Je ne voudrois pas, pour tout ce que je possède de bien et d'honneur, promettre rien à V. Ém. que je ne puisse effectuer, car ce serait me rendre indigne de l'honneur de sa bienveuillance, qui est la chose que je tiens la plus chère dans ce monde, et laquelle je tascheray de m'acquérir de plus en plus par les soings que je prendray de paroistre, comme je suis véritablement, Monseigneur, de Vostre Ém.

Très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur,

DE GASSION. »

Neufchasteau, ce 9 décembre 1635[2].

Quelque bien disposé que fût Richelieu en faveur de Gassion, il ne laissa pas de témoigner un mouvement d'humeur contre lui, au sujet de recrues qui ne se faisaient pas assez vite à son gré. Heureusement, le soin de son avenir conseilla la prudence au jeune colonel, qui ne répondit aux reproches que par d'humbles soumissions; et, en envoyant au cardinal une note sur ses services, il lui disait : « J'ay appris. . . . . par une lettre de mon frère[3] qui est en cour, que Vostre Ém.

[1] Nous avons cité à dessein, et nous faisons remarquer les termes de cette lettre, où Richelieu a dû voir les signes d'un dévouement sans réserve. Un peu plus tard nous aurons l'occasion de prier le lecteur de se les rappeler.

[2] Archives des Affaires étrangères, Lorraine, t. XXVII, pièce 119[e]. (Autographe. Écriture très-nette et très-régulière.)

[3] Jacob de Gassion, seigneur de Bergeré, frère aîné de Jean. Il suivait aussi la carrière militaire, où il devint maréchal de camp. M. de Bergeré, comme on l'appelait, fut presque toujours, avec un grade inférieur, compagnon de son jeune frère, d'abord simple officier dans le régiment

disoit qu'il n'y avoit point d'apparence que je puisse faire de nouvelles levées... Si je suis si malheureux que Vostre Ém. me juge incapable de faire plus de troupes, je serai contrain de me consoler dans la volonté qui me restera à jamais de bien servir le roy et Vostre Ém. n'en ayant pas les moyens nécessaires. Elle me pardonnera si je prends la hardiesse de luy déduire mes intérests, d'autant que c'est à elle seule à qui j'ay voué ma vie et mes services, et de qui j'espère tout mon bien et advencement... »

A cette lettre était joint un mémoire où Gassion, entrant dans le détail des pertes qu'il a subies, et des sacrifices qu'il a faits pour l'entretien de son régiment, arrive à cette conclusion : « Delà il conste que le peu de troupes que j'ay menées au service du roy, a esté à mes frays et despends... et qu'à présent mon régiment est extresmement beau et bon, là où toutes les autres troupes de l'armée sont ruinées. »

« De Neufchasteau, ce 3 janvier 1636 [1]. »

CXCIII.

Arch. des Aff. étr. Hollande, t. 15. — Original.

MÉMOIRE

A M[rs] LE MARESCHAL DE BRÉZÉ ET DE CHARNACÉ,

AMBASSADEURS EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE AUPRÈS DE MESSIEURS LES ESTATS DES PROVINCES UNIES.

Saint-Germain-en-Laye, 7 novembre 1635.

S. M. a esté bien surprise d'apprendre par la dépesche desd. s[rs] ambassadeurs que M. le prince d'Orange a commencé une négociation de trefve avec le cardinal infant... S. M. aiant monstré à Messieurs les Estats l'exemple d'observer religieusement les choses qui avoient esté traictées entre elle et eux... ce procédé en méritoit un plus sincère de leur costé. Mais puisqu'ils en ont pris un autre tout différent, il est nécessaire d'y remédier promptement [2]...

du colonel de Gassion, et enfin lieutenant du roi de la place de Courtray en même temps que le maréchal de Gassion en était le gouverneur. Tous deux moururent la même année. Le secrétaire d'État de la guerre, de Noyers, leur était très-affectionné.

[1] Arch. des Aff. étr. Lorraine, t. XXVIII, pièce 206.

[2] Le même jour le P. Joseph écrivait, en chiffres, au baron de Charnacé, au sujet des mêmes affaires. Il lui disait : « Faites voir aux Estats que le prince d'Orange les trahit. » (Même collection de Hollande, t. XVII, pièce 90.) — Quelques jours plus tard, on envoyait au prince d'Orange et aux deux ambassadeurs le s[r] Heufft, banquier hollandais établi à Paris depuis longtemps et continuellement occupé des né-

Ce n'est là que le résumé très-succinct d'un mémoire de quatre pages, lequel est suivi d'un second, daté du 9 et qui traite, comme le premier, de ce qu'il y a

gociations d'argent entre la France et la Hollande. Il avait, dit notre manuscrit, une instruction verbale du cardinal. Une instruction écrite est conservée ici en copie à la date du 15 novembre (pièce 97); elle porte en substance que le roi n'a jamais songé à traiter sans comprendre ses alliés; que les États s'inquiètent à tort du séjour de Mazarin à la cour; il n'a parlé qu'en termes généraux du désir qu'a le pape de voir une bonne paix dans la chrestienté. Que les pensées du roi sont bien éloignées de la paix quant à présent, et que le s[r] Heufft est chargé d'informer les États que le roi veut contribuer à la guerre en assistant la Hollande d'hommes et d'argent. Ce qu'il y a d'assez singulier, c'est que cette mission semble à part de celle des deux ambassadeurs. Nous trouvons dans nos mss. que l'instruction, dont la copie est d'une main que nous ne connaissons pas, était l'œuvre de M. de Bullion, et il paraît que le P. Joseph n'y était pas étranger. Il est curieux de lire à ce sujet quelques passages des lettres du mar[al] de Brézé. Il écrivait à Richelieu de la Haye, le 19 novembre : « Enfin Heufft, après avoir eu durant trois jours de longues conférences à Arnheim avec M. le prince d'Orange et M[rs] les députés des Estats qui sont auprès de luy, est venu en cette ville. — Il nous a monstré son instruction, signée de M. de Bullion, par laquelle on luy donne ordre de traitter de beaucoup de choses dont nous n'avons pas mesme la cognoissance... » et, poursuivant, Brézé fait une critique amère des « pensées extraordinaires du P. Josef. » Il envoie à Chavigni une copie de cette lettre « par laquelle (lui dit-il) vous pourrez voir combien sont judicieuses les vizions qu'a eu le P. Josef touchant les levées qu'il prétend qu'on face en Poulongne pour mener en France; je vous jure que non-seulement elles sont chimériques et dignes des petites maisons, mais encore criminelles, » car cela coûterait des sommes immenses pendant qu'on laisse nos soldats mourir de faim. (Hollande, t. XVII, pièces 131 et 132.) — Et puis, parmi les observations écrites par M. de Brézé, aux marges d'une dépêche du roi, du 7 décembre, lettre fort étudiée, qui n'a pas moins de 16 pages*, nous lisons : « Il faut, pour nous mander telle chose, n'avoir pas leu nos despesches. » Et encore : « Ça esté une belle pensée et qui a fort bien réussi de commettre les affaires du roy à un marchand estranger, y ayant deux ambassad[rs] de S. M. de la fidélité et affection desquels on ne peut non plus douter que de la capacité de l'ordinaire. » Il n'y avait peut-être que M. de Brézé pour envoyer au cardinal de telles réflexions sur une dépêche signée du roi**. Le commentaire est écrit sur ce ton satirique d'un bout à l'autre, sauf un seul endroit où il est fait mention d'une lettre du cardinal, jointe à la dépêche du roi : « La lettre de M[gr] est excellente, a esté très bien receue et a fait très grand effect. » Je ne trouve point cette

* Pièce 113[e] C'est une copie; l'original chiffré est conservé dans cette même collection de Hollande, t. XV.

** L'humeur toujours difficile et chagrine de ce M. de Brézé était encore aigrie alors par la maladie et un séjour en Hollande qui lui déplaisait fort. Il écrivait le 12 décembre à Chavigni : « Ma santé est très-mauvaise... et mon intelligence pas assez grande pour comprendre les ordres que l'on m'envoie (pièce 126).

à faire dans les circonstances présentes. Nous allons extraire aussi quelques mots de ce second mémoire; ce passage est chiffré :

... Le s[r] Pauw a tousjours esté contraire à M. le prince d'Orange... On avoit pensé de gaigner led. Pauw, de le picquer en luy disant que c'est luy qui a eu l'honneur de conclure le traicté faict avec M[rs] les Estatz, le porter à s'en retourner pour traverser les desseins dud. prince. Sur cela, les ambassadeurs manderont leur avis, parce que l'on n'est pas hors d'espérance de gaigner led. de Pauw.

Ce mémoire est, ainsi que l'autre, un original signé du roi et contre-signé Bouthillier (Chavigni).

CXCIV.

Arch. des Aff. étr. Alsace, t. VI, pièce 186. — Mise au net, de la main de Cherré.

SECOURS DE COLMAR.

1635 [vers la fin]?

Il faut se résoudre à de deux choses l'une :

Ou abandonner Colmar, Schelestat, Hagnau, Monbéliard et Porantru, ou à les conserver [1].

lettre de Richelieu dans les volumes de Hollande; mais j'y vois que le cardinal envoyait à Charnacé, le 28 décembre, une missive adressée au prince d'Orange, en laissant aux ambassadeurs la faculté de la rendre ou la supprimer, selon qu'ils le jugeraient à propos. Était-ce la lettre en question? Quant à la dépêche si maltraitée par M. de Brézé, elle n'est pas sans doute de Richelieu, elle ne doit pas même être de Léon Bouthillier qui l'a contre-signée; M. de Brézé était ami intime de la famille Bouthillier; nous supposons qu'il l'attribuait au P. Joseph, contre lequel il avait une aversion particulière.

[1] Plusieurs villes d'Alsace s'étaient mises depuis quelque temps sous la protection de la France : Haguenau et Saverne (voy. ms. précité, pièce 28, du 28 janvier 1634). Un traité conclu entre le secrétaire d'État Léon Bouthillier et J. Henry Mogy, syndic et député de Colmar, portait au préambule : « La ville impériale de Colmar déclare s'estre résolue de persévérer dans l'alliance faicte à Heilbron, le 19 avril 1633, et depuis ratifiée à Francfort, le 6 septembre mesme année, entre la couronne de France et celle de Suède, et les princes, villes et communautez des quatre cercles de la Haute-Alsace. » Ce traité, en douze articles, est conservé dans notre manuscrit en plusieurs copies. Nous trou-

Le premier est aisé, mais honteux et très-préjudiciable au service du roy, à la conservation de la Lorraine et des frontières de la France.

Le second est nécessaire, mais très-difficile.

Reste à voir si on le veut tenter, par qui, et par quel moyen.

On avoit jetté les yeux sur le duc Bernard de Weymar, mais il s'en va vers Mayence pour servir les gens qui sont dedans, et conserver la citadelle.

On avoit mandé à M. de La Force de le faire entreprendre par Gassion, mais il a mandé qu'il ne le sauroit faire avec ses troupes, qui sont trop fatiguées, et dit qu'il faut que ce soit les troupes fraisches qui sont en Champagne, avec de la cavalerie estrangère qu'il peut donner.

Il présupose aussy qu'on prenne les chevaux d'artillerie et des voitures de Champagne, lesquelles, cessant par ce moyen, exposeroient Nancy à sa perte.

Reste donc pour tenter cette affaire d'entrer en corps d'armée dans la Bourgoigne, tant parce que tout le monde demeure d'accord qu'il n'y a point de troupes qui entendent seulement parler de passer par un autre chemin qui ne se dissipent tout à l'heure, que par ce aussy que c'est le seul pays où elles peuvent subsister, et où on peut trouver des chevaux de voiture, soit qu'on les loue, soit qu'on les prenne par force.

L'événement de ce dessein est incertain, mais on en sçayt pas de meilleur, et il est certain que si on ne secourt les places elles sont perdues, et qu'ensuitte ayant perdu tous ces dehors, on apportera aisément la guerre au dedans du royaume.

S. M. jugera mieux que personne ce qui sera nécessaire à faire en cette occasion, et qui sera plus propre à l'exécution de ses volontés, ce qui est indifférent pourveu que son service se face.

vons à la Bibliothèque nationale, dans la collection Baluze (l. p. v, n[os] 4 et 5, fol. 138), un « estat des places de l'Alsace nouvellement receues en la protection du roy. » Daté de Strasbourg, 4 décembre 1634.

ANNÉE 1636.

CXCV.

Arch. des Aff. étr. Rome, t. LVIII, fol. 386. — Minute.

ADDITION
A L'INSTRUCTION DU MARESCHAL D'ESTRÉES,
EN FAVEUR DU P. JOSEPH.

[14 ou 15 janvier 1636.]

Outre les choses contenues en l'instruction qui a esté desjà baillée au sieur mareschal d'Estrées[1], que le roy envoie son ambassadeur extraordinaire à Rome, led. sieur mareschal sçaura que S. M. a donné ordre ci-devant au sieur comte de Noailles, et depuis à M. le cardinal de Lyon, de nommer, au pape, le R. P. [Joseph] pour estre faict cardinal à la première promotion, et que l'intention de Sad. M. est que led. sieur mareschal fasse à cette fin, lorsque l'occasion le requerrerà, les plus pressantes instances et poursuites qu'il luy sera possible afin qu'elle obtienne ce qu'elle désire, led. R. P. estant personne qu'elle affectionne, tant à cause des services qu'il a rendus et rendra encore au public et particulièrement à l'Église, que pour les autres bonnes et grandes qualitez qui sont en luy.

[1] Cette instruction, que nous ne faisons qu'indiquer, se trouve, en minute, à la date du 14 janvier 1636, dans le tome LVII de Rome, aux Affaires étrangères. Richelieu n'en donne, dans ses Mémoires, qu'une idée sommaire (IX, 103), sans rien dire de l'addition que nous conservons ici. Cette addition, n'étant point datée, a été mise au hasard parmi des pièces également sans date, dans le tome LVIII de Rome, et cotée 386. Elle a dû être faite presque en même temps que l'instruction principale. Le maréchal d'Estrées n'arriva à Rome qu'à la fin de mars; c'était le comte de Noailles qui était alors ambassadeur. On sait que, trois ans plus tard, une apoplexie mit fin aux poursuites plusieurs fois renouvelées en faveur du fameux capucin.

CXCVI.

Arch. des Aff. étr. Rome, t. LVIII, fol. 375. — Mise au net de la main d'un commis de Chavigni.

MÉMOIRE AU ROY
POUR RESPONDRE AUX NONCES DU PAPE,
SUR L'ENVOY DE M. LE MARESCHAL D'ESTRÉES ET AUTRES POINTS.

[Vers le 25 janvier 1636 [1].]

Le roy dira, s'il luy plaist, à Mrs les Nonces, que l'instance qu'ils luy font de ne pas envoier le mareschal d'Estrées ambassadeur ex-

[1] Nous ne trouvons point la minute de cette pièce; mais on a vu que Richelieu avait toujours soin de préparer ainsi le langage que devait tenir le roi dans les occasions délicates, où il fallait prévoir les arguments auxquels il serait nécessaire de répondre immédiatement. La pièce n'est point datée, et elle a été classée, comme la précédente, à la fin de l'année 1636. Les pièces de ladite année sont disséminées, non sans quelque désordre, dans plusieurs volumes de Rome, qui contiennent des pièces de 1634, 1635 et 1637; un certain nombre, sans date, ont été classées au hasard, ce qui augmente la confusion. Quant au présent mémoire, il doit appartenir au commencement de 1636. On y fait dire au roi que le maréchal d'Estrées était parti depuis *dix jours;* or, l'instruction donnée au maréchal est du 14 janvier*. On peut donc proposer, pour la conversation avec les nonces, la date approximative du 25 janvier. A la vérité, je trouve aux Archives un résumé des affaires de 1635, écrit de la main de Cherré**, où il est dit à la date du 4 décembre : « En ce même temps, Mrs les Nonces furent trouver le roy, auquel ils feirent de grandes instances, de la part de Sa Sainteté, pour empescher que M. le mareschal d'Estrées, que S. M. avoit nommé pour son ambassadeur extraordinaire à Rome, ne feit pas le voyage. » Mais il est prouvé par la présente pièce elle-même que la date de décembre est fautive, puisque les nonces ne se sont présentés au roi qu'après le départ du maréchal d'Estrées. Seulement, dès le mois de décembre, on se préoccupait vivement à Rome de cette affaire.

* Il n'arriva à Rome que vers la fin de mars; mais nous avons vu maintes fois les ambassadeurs faire très-lentement leur voyage, s'arrêtant en chemin, soit pour remettre quelque message, soit pour leur propre plaisir.

** C'est un cahier de 26 feuillets (49 pages), dont on s'est servi pour la composition de l'histoire de Richelieu, et on a barré chaque article après en avoir fait usage. Ce cahier a été relié dans le VIIe volume du manuscrit des Mémoires de Richelieu, où il se trouve entre les années 1635 et 1636.

traordinaire à Rome est hors de saison, puisqu'il est party il y a dix jours; et que, pour rien du monde, il ne voudroit faire une chose qui seroit si fort contre sa dignité et sa réputation; mais qu'il ne leur veut pas celer que, quand mesme ils auroient faict cette mesme instance avant que led. mareschal eust commencé son voiage, que pour cela il ne l'eust pas rompu, Sa Sainteté n'aiant nulle raison essentielle de désirer qu'il ne le fist pas, puisque la principale commission que le roy luy a donnée est de servir le siége apostolique, Sa Sainteté, M[rs] ses neveux et toute leur maison. Ce dont il s'acquittera très-dignement, aiant toutes les qualités nécessaires pour cet effet.

Que le roy sçait que c'est une fantaisie particulière de M[r] le cardinal Barberin, qui luy tesmoigne le peu d'affection qu'il a pour sa personne et pour la France en plusieurs occasions dont il ne perdra pas la mémoire.

S'ils disent à S. M. que le pape se plaint particulièrement de ce que led. sieur mareschal a porté les armes contre Sa Sainteté dans la Valteline, le roy aura agréable de leur dire qu'il est bien fasché que les conjonctures de ce temps là aient esté telles qu'elles aient causé du desplaisir à Sa Sainteté, mais qu'il ne fault pas en accuser led. sieur mareschal, qui ne pouvoit pas moins faire que d'obéir à ce qui luy estoit commandé, et de procurer tout ce qui luy estoit possible

Dès le 6 décembre, l'ambassadeur, M. de Noailles, écrivait à son frère, l'évêque de Saint-Flour : « Le cardinal Bichi m'est venu trouver, de la part du pape, pour me faire entendre que S. S. n'a nullement agréable que le mareschal d'Estrées vienne ici ambassadeur. » Et le même jour, il écrivait également au cardinal. (Arch. des Aff. étr. Rome, t. LVI, fol. 233, 249.) Et le frère de Richelieu, l'archevêque-cardinal de Lyon, qui était alors en mission extraordinaire à Rome, envoyait à Chavigni une dépêche dans laquelle était inséré un billet cacheté, destiné à Richelieu. L'archevêque de Lyon lui disait : « Le cardinal Antoine m'a fait avertir que le pape ne recevroit point le mareschal d'Estrées... Il a ordonné aux nonces d'empescher qu'il ne parte, mais, s'il est parti, de le laisser venir comme extraordinaire. » Le cardinal de Lyon envoyait cette dépêche par un courrier qui avait ordre de faire la plus grande diligence, afin qu'on se hâtât de faire partir le maréchal. « Quand il sera ici, ajoute-t-il, Dieu y pourvoira. » (Même volume, fol. 275.)

pour le service du roy. Qu'en un mot, si le pape ne recevoit pas le mareschal d'Estrées, et qu'il ne le traittast pas come les ambassadeurs doibvent estre traittés, que cela l'obligeroit à des ressentiments qu'il veult éviter autant qu'il pourra pour le respect qu'il porte à la personne de Sa Sainteté et au Saint-Siége [1].

Ensuitte Mrs les nonces feront instance à Sa Majesté que l'on envoie le procès, à Rome, du sieur d'Elbene, cy-devant évesque d'Alby, affin que Sa Sainteté voie si les formes y ont esté gardées, désirant en estre éclaircie avant que d'expédier les bulles de l'évesché d'Alby pour l'abbé de Lude; S. M. aura agréable de leur dire que ce que Sa Sainteté désire en cette occasion est contre ce qui a tousjours esté pratiqué; et que jamais, quand le pape a nommé des juges, on n'a accoustumé de luy envoier que la sentence qu'ils ont donnée, et non pas le procès qu'ils ont instruit. Qu'elle ne sçauroit assés s'estonner que led. d'Elbene, estant atteint et convaincu d'avoir voulu attenter sur sa personne, estant notoire à tout le monde qu'il a révolté Mr de Montmorency et la province de Languedoc, dont il estoit gouverneur, contre son service; qu'elle ne sçauroit encore assés s'estonner qu'un homme sy criminel que celuy-là trouve quelque sorte de pro-

[1] Les répugnances du pape ne cédèrent pas vite; ces volumes de Rome contiennent divers mémoires, instructions, lettres, qui témoignent des difficultés que cette affaire souleva entre les cabinets de Saint-Germain et du Vatican. Citons un mémoire envoyé à Rome par le courrier Nazin, le 19 mai, où nous lisons : « Le cardinal de Richelieu parla hier au nonce de l'affaire du mareschal d'Estrées et luy déclara ouvertement, de la part du roy, que si S. S. faisoit difficulté d'admettre le mareschal d'Estrées à luy parler sur toutes sortes d'affaires dont il auroit charge du roy, S. M. feroit mesme refus aud. sr nonce. » (T. LVII de Rome, fol. 146.) Chavigni, en envoyant ce mémoire au cardinal de Lyon, lui dit qu'il « a été dressé en présence du cardinal. » (Lett. autogr. du 20 mai, fol. 150.) Le 25 juillet suivant, Richelieu adressait à S. S. une nouvelle et pressante missive sur le même sujet. Nous nous sommes borné à l'indiquer en quelques mots (voir t. V, p. 980), parce qu'elle a été imprimée. Le pape finit par recevoir l'ambassadeur extraordinaire du roi. Deux lettres, du 8 octobre, où le cardinal le charge de traiter diverses affaires, ne font plus aucune mention de la répulsion qu'il avait d'abord éprouvée (p. 610 et 614 du volume précité).

tection auprès du pape. Mais que c'est une suite continuelle du soin qu'a M. le cardinal Barberin de la déservir.

Sa Majesté tesmoignera, s'il luy plaist, le desplaisir qu'elle a du rappel de Mr Mazarin; combien elle estime sa vertu et son mérite, et l'affection avec laquelle il a servi le pape, le Saint-Siége et toute sa maison, dans les diverses occasions qui se sont rencontrées; qu'elle avoue qu'elle ne le peut voir partir sans regret, estant un des sujets les plus capables qu'elle cognoisse pour estre employé dans les grandes et importantes affaires qui sont maintenant dans l'Europe[1].

NOTA.

Nous avons, aux Archives des Affaires étrangères, un volume de Parme, renfermant les documents de 1601 à 1642; nous n'y trouvons, jusqu'en 1633, aucune pièce où nous reconnaissions la participation de Richelieu. Nous avons indiqué, dans notre IIIe volume (p. 529), un mémoire envoyé à l'ambassadeur de France à Rome, le comte de Béthune, où nous voyons que, dès 1630, le cardinal, préoccupé de son projet de ligue entre les princes de la haute Italie, voulait y faire entrer le duc de Parme. Les Espagnols, de leur côté, s'efforçaient d'attirer vers eux ce prince, dont les petits États n'étaient pas sans importance dans la prévision d'une lutte entre la France et l'Espagne.

Au moment où ces manœuvres diplomatiques étaient le plus pressantes,

[1] Richelieu tenait beaucoup à conserver en France Mazarin, qui, de son côté, avait grand désir de s'attacher au cardinal (voy. au Supplém. addit. à la p. 614 du Ve volume). Nous avons, à la date du 5 janvier, un mémoire dicté par Richelieu et signé du roi, où le mécontentement de Louis XIII s'exprime avec une vivacité qui va jusqu'à une sorte de menace : « Au moment qu'il y a lieu de traicter de la paix, retirer de cette négociation Mazarin, si bien versé dans toutes les affaires de la chrestienté, c'est complaire aux Espagnols... Si le pape s'obstine au refus, Sa Sainteté trouvera bon que le roy voye ce qu'il doit faire auparavant que de s'embarquer plus avant avec si peu de démonstration de sa faveur. » (Rome, t. L, fol. 364.) Richelieu fit même écrire par le roi, de la propre main de Sa Majesté, au pape et aux neveux de Sa Sainteté (Rome, t. LVII, fol. 34); on n'obtint rien. Mazarin prit congé en mars (lettre de lui en italien, fol. 50 du ms. précité), et il fut envoyé à sa vice-légation d'Avignon, où nous le retrouvons toute cette année.

notre volume de Parme nous donne (date du 15 janvier 1633) un mémoire du sieur Bachelier, envoyé par le roi auprès du duc de Parme.

Dans cette pièce chiffrée, sans suscription ni signature, nous lisons : « Le duc de Parme supplie S. M., avenant qu'il soit nécessaire que le roy porte ses armes en Italie pour remédier à l'insupportable tyrannie et oppression des Espagnols, qu'il plaise à S. M. luy faire grace et faveur de luy donner charge de général d'armée en Italie... aussy il plaira à S. M. de prendre soubz sa protection luy et ses Estats envers tous, et contre tous ceux qui le voudroient molester... »

Une instruction est adressée au sieur Bachelier le 24 mars. Le roi promet sa protection; il enverra des troupes au duc de Parme, et on fixe le nombre des soldats que, de son côté, le duc doit entretenir. Le manuscrit donne le texte italien d'une convention conclue à Plaisance, le 7 juin, entre le roi et le duc; une traduction française est jointe.

L'année suivante, les relations deviennent plus intimes. On envoie un nouvel agent diplomatique, M. de La Saludie. Une note du 10 avril 1634, écrite de la main attribuée au P. Joseph, est conservée dans notre manuscrit :

« Le roy escrira : Mon Cousin, j'ay receu la vostre du 24 mars, et mon cousin le cardinal de Richelieu m'a communiqué celle que vous luy avez escritte, sur quoy vous verrez, dans un mémoire à part, mes intentions. »

Le mémoire, de la même écriture, porte : « S. M. a appris avec contentement celuy que le duc de Parme dit avoir receu par l'arrivée du s^r de La Saludie, et de ce qui s'est passé entre eux pour la confirmation du traité d'alliance. » Le roi conseille au duc de donner aux Espagnols, avec les précautions requises, le passage qu'ils demandent à travers ses États, et d'éviter toute hostilité, « attendant les résolutions de S. M., qui sçaura bien prendre le temps plus propre pour le bien de ses amis et spécialement dud. duc... »

Un secrétaire de Chavigni a mis ensuite : « Il faut avec cela une lettre de Mgr le cardinal pour response à celle que le duc de Parme luy a escritte en date du 26 mars, se remettant à la response de S. M. » — « Une autre lettre de Monseigneur au comte Fabio Scoti, disant même chose qu'au duc. »

Bientôt le roi, envoyant M. de Sabran à Gênes, lui ordonne de remettre une dépêche au duc de Parme; c'est une simple lettre de compliment (5 juillet). Mais on ne néglige aucune occasion d'entretenir bonne intelligence de ce côté.

Le duc n'était pas en reste de compliments. Ayant appris que le frère de Richelieu est envoyé en ambassade extraordinaire auprès du pape, il offre pour lui, à Richelieu, son palais Farnèse à Rome, où une habitation convenable pourrait être, en ce moment, difficile à trouver (lettre du 13 octobre); et le

13 novembre, nouvelle lettre du duc pour féliciter le cardinal de ce qu'il a rendu la paix au royaume par la réconciliation de la famille royale et le retour du duc d'Orléans. Le prince ne tarissait pas de louanges pour le grand ministre : « Le nom de V. Ém. (écrivait M. de Bellièvre, alors à Plaisance), glorieux et respecté par toute la terre, ne peut être en aucun lieu en plus haute vénération qu'il est dans la bouche de M. le duc de Parme, de M. le comte Scoti, son premier ministre. »

En même temps, le duc ne s'oubliait pas; nous trouvons ici un mémoire de huit pages rempli de toutes sortes de demandes et de sollicitations : « Memoria di quelle cose che S. A. Serenissima desidera che il sig. de la Saludi rapresenti a S. M. e al sig. cardinale di Richelieu. »

Une lettre du duc, où surabondent les protestations du plus profond dévouement, de la plus vive reconnaissance, répond à une dépêche de Richelieu du 16 juillet. Celle-là, nous ne l'avons pas; mais elle avait sans doute satisfait le prince italien. S'il avait besoin de la France, Richelieu aussi avait besoin de lui pour cette ligue italienne qu'il aspirait à constituer. Le moment était venu où une liaison intime était plus nécessaire, où la réserve que le cardinal conseillait naguère n'était plus de saison. La guerre était déclarée, et notre manuscrit nous donne un manifeste imprimé du duc de Parme contre le roi d'Espagne [1]. Le duc pensa qu'au milieu de cette crise, une visite qu'il ferait au roi contribuerait à serrer plus fortement une union qui lui était si nécessaire. Il vint à Paris; le roi et le cardinal lui firent une réception assez magnifique pour rendre jaloux le duc de Weimar, venu vers le même temps; la vanité du prince italien dut être satisfaite, malgré certains incidents que peut-être il n'a pas connus. Ainsi, il fallut un ordre exprès du roi pour contraindre les ducs et pairs à lui rendre visite [2].

Nous avons seulement indiqué ici des lettres où Richelieu n'a guère fait que

[1] Du 12 octobre; c'est une feuille qu'on dirait détachée de la Gazette.

[2] Nous trouvons, dans notre ms., une lettre autographe du duc de La Valette, « suppliant qu'on le dispense d'aller au-devant du duc de Parme.* » Les raisons qu'apporte M. de La Valette sont évidemment des prétextes; on n'y eut aucun égard. La Gazette, qui donne un pompeux récit de la réception faite au prince depuis Orléans, dit : « Le duc de Parme..., estant arrivé le 16 à Chilly, y fut visité le mesme jour, de la part du roy, par le duc de La Valette, accompagné du marquis de Duras, et suivi des carrosses de Son Ém. et des princes et ambassadeurs, etc.** »

* Cette lettre, sans date et sans suscription, est classée avant le 10 février.

** P. 118, 124 132, 156. — Le P. Griffet se trompe, mettant au 11 février l'arrivée du duc de Parme à la cour (t. II, 684).

mettre sa signature; mais le mémoire adressé au roi à cette occasion est assurément de son style.

CXCVII.

Arch. des Aff. étr. Parme, t. I, 1601-1642. — Mise au net de la main de Charpentier[1].

AU ROI.

De Ruel, ce 22e février 1636, au soir[2].

J'ay envoyé présentement Cinq-Mars[3] parler à M. de Montbason et de Chaunes. En vérité, c'est chose estrange que des gens eslevez en un jour par vostre seule grace disputent, dans la maison de Vostre Majesté, la préséance avec un prince souverain, d'illustre et ancienne maison, et qui ne vient en France que pour se donner entièrement à vous.

Il importe que Vostre Majesté soit le maistre en ceste affaire, comme en toute autre. Et ce seroit chose desavantageuse à vos intérets si ceux que vous eslevez se servoient de l'honneur que vous leur donnez, à vostre préjudice.

Mon cousin de la Melleraie, que Vostre Majesté a fait officier de la Couronne, l'a visité, et yra encore. Je croy que M. le Premier, qui est plus particulièrement attaché à vostre personne que les autres ducs, doit faire le mesme.

M. le Chancelier, qui ne pensa jamais à présenter la main à Mrs les ducs en sa propre maison, y est allé aujourd'huy ou yra demain.

[1] Cherré a écrit en tête de cette pièce : « Sur la difficulté que les Ducs et Pairs faisoient de visiter le duc de Parme. »

[2] Cette date, et celle de deux lettres de M. de Bruslon, le maître des cérémonies, introducteur des ambassadeurs, concernant le logement à préparer pour le prince, donnent la date de son arrivée à Paris et rectifient les *Mémoires* de Richelieu, qui disent le 16 février (IX, 107), et le P. Griffet, qui dit le 11 (II, 684).

[3] Dès 1633, le fils du maréchal d'Effiat avait été nommé capitaine d'une compagnie dans le régiment des gardes; il avait treize ans à peine. C'est ici la première fois que son nom paraît dans cette correspondance. Nous le verrons un autre jour chargé de porter au P. Caussin la nouvelle que le roi l'a choisi pour son confesseur. Richelieu approchait peu à peu son jeune protégé de la personne de Louis XIII; et bientôt, le 27 mars 1638, le simple capitaine aux gardes obtiendra, à dix-huit ans, une des principales charges de la cour : Cinq-Mars sera maître de la garde-robe du roi.

Pour conclusion, c'est chose honteuse que les champignons[1] veulent disputer de profondeur de racine avec les vieux chesnes.

J'estime que le bien des affaires présentes et vostre authorité requièrent que Vostre Majesté parle vertement et hautement en ceste occasion, par laquelle, en obligeant M. le duc de Parme, vous vous obligerez vous mesme en humiliant ceux qui prétendent s'eslever contre leur devoir et vostre service. Je proteste que si j'estois seulement duc, et non cardinal comme Vostre Majesté m'a fait, je ne serois pas si outrecuidé d'avoir cette prétention.

Un autre incident, qu'a certainement ignoré le duc de Parme, ne doit pas être oublié ici, d'autant que nous n'en avons pas trouvé la mention ailleurs que dans notre manuscrit. Un mémoire, de la main de Charpentier, suit la pièce qu'on vient de lire; un extrait le fera suffisamment connaître :

« Le jeudy de la mi-caresme, 27 février, M. le duc de Parme proposa au cardinal de Richelieu de prendre l'ordre du Saint-Esprit dès cette heure... Mr Mazarin, qui a esté autheur de cette proposition, par le moyen du comte Scoty, ne sçauroit estre assez loué pour son zèle; mais je n'estime pas que lad. proposition soit utile ny au roy, ny aud. duc. L'estat des affaires d'Italie est incertain, et il faut estre plus grand astrologue que Nostradamus pour prévoir quel en sera l'événement... » — « Il faut envoyer M. Bouthillier dire au duc que le roy tient la proposition pour une chose résolue; qu'en cette considération, il désire donner présentement au duc une pension de cent mil livres qu'il attache, en sa personne, à son cordon, mais qu'il n'estime pas qu'il soit à propos maintenant qu'il prenne ougertement l'ordre du Saint-Esprit, pour plusieurs raisons... » Le cardinal en déduit quatre plus ou moins spécieuses; la véritable, c'est que, craignant le changement du duc, il ne voulait pas risquer que « le prince fît de ce cordon un sacrifice à la vanité et à l'orgueil des Espagnols en s'accommodant avec eux. » — L'événement ne justifia qu'à moitié la prudente prévision de Richelieu; le duc de Parme fut forcé de faire un accommodement avec les Espagnols, mais sans qu'aucune parole, aucun acte pût blesser le roi, et il n'en resta pas moins dévoué

[1] Ce mot avait été jadis appliqué aux trois Luynes, dont il ne restait plus, en 1636, que le second, autrefois Cadenet, maintenant duc de Chaunes. Il pouvait certainement convenir à d'autres ducs et pairs de la création de Louis XIII; mais il ne nous semble pas que Richelieu ait voulu désigner le duc de La Valette, quoique ce fils du duc d'Épernon fût un de ceux dont la vaniteuse abstention lui avait causé le plus de mécontentement.

de cœur à la France. Il écrivait au roi le 4 février 1637 : « La nécessité des vivres, après cinq mois du blocus de Parme et de Plaisance par les ennemis, qui ont bruslé et pillé tout le plat pays, m'ont obligé de faire une paix avec le roy d'Espagne. . . sans que je me sois voulu destacher du service de Vostre Majesté. » Le cardinal lui tint compte de la nécessité à laquelle il dut, pour un temps, se soumettre, et ne cessa pas de le considérer au fond comme un allié.

CXCVIII.

Arch. des Aff. étr. Lorraine, t. XXIX, pièce 84. — Minute de la main de Cherré.

A M. L'ÉVESQUE DE MENDE [1].

22 mars 1636.

Richelieu approuve sa conduite, et prescrit diverses mesures pour le munitionnaire :

Maintenant que la Mozelle est rendue navigable depuis Toul, il vous sera bien aisé de munir Nancy et Metz abondamment, à quoy vous ne perdrez point, s'il vous plaist, de temps, estant chose du tout nécessaire au bien du service du roy. Si vous pouvez (Nancy estant bien garni) rendre Metz plein de bledz pour faire subsister l'armée de M. le cardinal de La Valette quand elle aura besoin d'agir en ces quartiers-là, vous me donnerez la vie. Au nom de Dieu, faites l'impossible pour venir à bout de cette entreprise. Il faut trouver l'invention de faire porter à Toul les bledz qui seront à Ligny et pour de là les mettre sur la rivière. C'est à vous et à Mrs Gobelin et de Villarceau, qui estes sur les lieux, à la chercher; vous les en solliciterez, ce dont je vous prie, et d'aller vous mesme de fois à autre sur les lieux, pour, par vostre activité, haster toutes choses. J'escris auxd. sieurs Gobelin et Villarceau, ensemble à Gargan et à Roze, pour les rendre soigneux d'exécutter ce qu'ils ont promis [2]. Je veux croire qu'ils

[1] Il avait été employé au siege de la Rochelle lorsqu'il n'était encore que l'abbé de Marsillac; il est fréquemment parlé de lui dans notre deuxieme volume, et, dans cette affaire de Lorraine, il fut spécialement chargé de l'importante opération des approvisionnements.

[2] Ces approvisionnements n'étaient pas alors chose si facile que pourraient le faire croire les premières lignes de cette lettre;

n'y manqueront pas, et je vous puis asseurer que, comme ceux qui satisferont à leurs promesses m'auront pour solliciteur en leurs interests, ceux qui y manqueront m'auront partye contraire en toutes choses.

Ordre concernant quelques mesures de détail.

Lorsque toutes ces places seront ainsy munies de bledz, vous ferez entendre à ceux qui y commandent que le roy leur deffend d'y toucher, ny d'y laisser toucher pour quelque prétexte que ce soit, sans un ordre exprès de sa part, sinon en cas de siége, les munitionnaires estant obligés de fournir à la subsistance journalière des garnisons...[1]

CXCIX.

Arch. de Condé, communication de Mgr le duc d'Aumale. — Original.

A M. LE PRINCE.

29 mai 1636.

Monsieur, Je prie Dieu de tout mon cœur que vostre entreprise soit heureuse, et

la Lorraine, ravagée, était réduite au dernier degré de la misère. Les volumes manuscrits des Affaires étrangères se rapportant à ce pays en offrent partout le triste et trop authentique témoignage. Non-seulement les populations étaient ruinées et mouraient de faim, mais les places manquaient de munitions aussi bien que de vivres. Citons, entre autres, parmi nos documents, une suite de dépêches de Messieurs de Nettancourt, dans le tome XXVIII de Lorraine (pièces 114-137): « J'ay escrit à Vostre Éminence, mandait l'un des deux frères à Richelieu le 7 septembre, comme il n'y a point de poudre dans les magasins du roy..., aussytost que j'en auray, j'attaqueray et prendray les deux retraites des ennemis, qui est Sain-Mihel et Estain... je ne veux que quatre jours pour prendre et razer ces deux retraites de voleurs... » Le cardinal envoyait au grand maréchal de l'artillerie cette lettre, au dos de laquelle il fit écrire par le secrétaire de nuit : « M. de la Meilleraie verra cette lettre et y pourvoira sans perdre un moment de temps, et m'en rendra response tout aussytost. »

[1] Richelieu, qui ne reconnaissait de bon gouvernement que le gouvernement absolu, en adoptait aussi les conséquences avec une courageuse logique. Sauf le cas où il laissait la liberté d'action, il se considérait comme responsable de tout; il ordonnait, et, autant qu'il pouvait, surveillait tout luimême jusqu'aux moindres détails. Nous en conservons à dessein les preuves dans quelques pièces de ce recueil; on les y trouverait par centaines si nous n'avions pas dû nous borner à donner, en laconique analyse, un grand nombre de ces pièces.

il mest impossible de n'en espérer pas un bon événement, quand je considère la justice de la cause du Roy, ses bonnes intentions, le peu d'ennemis que ses armes ont en teste dans la Franche Comté, et l'affection, le zèle et la prudence de celui qui les conduit. Bien que vostre bon esprit soit plus capable qu'aucun autre de penser à tout ce qui peut avancer vostre dessein, je ne lairray pas de vous faire souvenir que deux choses ont particulièrement ruiné l'année passée l'entreprise de Flandres. Le désordre commis à Tirlemont en est une, et la trop grande considération avec laquelle on voulut marcher en toutes choses est l'autre. Bien qu'il y eust peu d'ennemis devant les forces du Roy et celles de ses confédérés, on les considéra de telle sorte, et marcha-t-on si lentement au lieu de les pousser avec vigueur, qu'on leur donna temps de se fortiffier et se recognoistre, ce qui les encouragea de telle sorte, que ce qui estoit facile au commancement fut impossible à la fin. Les grands desseins du Roy de Suède luy ont tous réussy en profitant du grand étonnement qu'il donnoit d'abord à tous ses ennemis, et se portant à ce à quoy on ne s'attendoit pas lorsqu'on pensoit qu'il fust attaché ailleurs.

Je ne prétends pas, Monsieur, par cette lettre vous convier à entreprendre avec témérité ce qui ne doit estre faict qu'avec grand jugement, mais bien vous dire que la raison et la prudence veulent qu'on profite du temps, et qu'on se serve avec promptitude du premier estonnement qui surprend tousjours d'abord ceux qu'on attaque.

Surtout j'estime que vous devés, par courses de cavalerie, empescher les levées de gens de guerre, et union de noblesse et de peuple qui se pourront faire aux lieux esloignez de vous, pour par après vous tomber sur les bras.

J'estime aussy que vous devés donner grand ordre à ramasser les bledz pour vous en servir pour vostre armée, et qu'il vaut mieux que vous en donniés quelque prix raisonnable aux soldats qui vous en apporteront, que de les laisser dissiper. Je croy encore que vous devés avoir un grand soin de faire amasser le plus grand nombre de chevaux, dans le païs qui en est plain, que vous pourrés, tant parce que nous

en manquons en France pour l'artillerie et pour les vivres, et que c'est le seul lieu où on en peut recouvrer pour rafraischir toutes nos armées, que parce aussy que, par ce moyen, on empesche les ennemis d'espérer s'y remonter et se mettre en équipage avec grande facilité quand ils y viendroient.

Je vous ay desjà mandé, Monsieur, que quelques avis qui vous soient donnés de la Cour, ils vous laissent toute liberté de faire ce que vous jugerés plus à propos. Cela fait que je vous escriray mes pensées plus librement, veu que sy elles ne vous peuvent servir, au moins ne vous sçauroient-elles nuire. D'une chose vous puis-je asseurer, que sy mes souhaits ont lieu, vous acquerrés cet esté toute la gloire que vous pouvés prétendre et que je vous désire.

Monsieur,

Vous n'oublierés pas, s'il vous plaist, de faire que vostre cavalerie allemande estant dans un pays abondant en chevaux, profitte de l'occasion de se rendre bien complette. Je ne puis que je ne vous suplie de ne hazarder pas mal à propos vostre personne. Et bien que je ne sois pas assez contemplatif pour prétendre de vous faire de grandes exhortations de conscience, je ne puis que je ne vous convie à vous tenir en si bon estat, que quand vous auriés quelque péril à courre, vous ayés aussy peu d'occasion de le craindre, selon Dieu, comme je sçay que vous ne le craindriés pas selon le monde. Je fais la mesme exhortation à M. de la Meilleraie, que j'ay bien peur qu'il ne soit pas si dévot qu'il devroit estre[1].

Vostre bien humble et très affectionné serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Conflans, ce 29e may 1636[2].

[1] Ce conseil donné au prince de Condé de penser à son âme, Richelieu l'a écrit après la lettre signée, dans l'espace blanc laissé entre le texte et la signature.

[2] Voy. notre Ve vol. p. 974, 20 mai; et le 27, Richelieu écrivait au roi : « Aujourd'huy M. le Prince fait estat de se mettre en campagne. » (P. 473.)

CC.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. XXIV, fol. 537. —
Minute de la main de Citoys.

[A M. D'HÉMERY ?[1]]

[2e quinzaine de juin 1636.]

M. de Grave est revenu sans apporter aucune nouvelle qui put contenter le roy. J'espérois que M. de Parme empescheroit les ennemis de secourir l'estat de Milan, et y feroit le dégast; que M. de Savoie occuperoit le poste d'Olege et passeroit le Tesin[2], au mesme temps que M. de Rohan exécuteroit ce qui auroit esté convenu entre eux... on pouvoit se promettre un grand effet... on a fait sur cette espérance tous les efforts que vous avés désirés... vous sçavez bien que qui veut tout profit des François les doit employer à la chaude...[3] M. le cardinal de La Valette a secouru Haguenau, M. le duc Bernard a repris Saverne et autres lieux.

M. le Comte a de très-notables avantages dans le Luxembourg, que

[1] Cette minute n'indique ni suscription, ni date. M. d'Hémery est le seul auquel la lettre semble devoir aller. Quant à la date, il ne serait pas aisé d'en donner une précise, le retour de M. de Grave d'une mission en Italie, et la mention de la prise de Saverne par le duc Bernard, semblent devoir mettre sur la voie; mais M. de Grave fit à ce moment plusieurs voyages en Italie, et Saverne fut prise par morceaux, si l'on peut ainsi dire. Dès le 11 juin le duc Bernard s'était emparé d'un des forts qui défendaient cette place, et puis on distinguait dans Saverne, comme dit le P. Griffet, la petite, la moyenne, et la grande ville, qu'il fallut attaquer l'une après l'autre. La place ne fut entièrement occupée que le 15 juillet; la lettre de Richelieu était écrite avant ce dernier incident; enfin le siége de Dole par le prince de Condé, le progrès des alliés en Allemagne, tout cela se passait dans le cours du mois de juin; nous proposons donc, comme date approximative, la seconde quinzaine de juin.

[2] Oleggio fut pris par le duc de Créquy le 13 juin.

[3] Ce qui suit est répété dans une lettre adressée au P. Monod dont on sait l'influence sur la duchesse de Savoie. Le cardinal exprime et le regret des espérances trompées, et l'espoir que « la fin de cet esté produira des fruits qu'on n'oseroit quasy se promettre. » Minute de la main de Charpentier, sans date, même ms. fol. 539 verso.

M. le Prince a assiégé Dole et que les alliés du roy en Allemagne, et entre autres le landgrave de Hesse, agissent le mieux qu'il leur est possible; et les armes d'Italie ne feroient aucune chose de considération... mais M. de Savoie est prince ambitieux et soigneux de sa réputation... Je croy asseurément que les premières nouvelles que nous aurons de vous annonceront qu'il se fera des effets tels qu'on se les peut promettre... Je m'asseure que, malgré ses appréhensions, Madame sera la première à désirer qu'une personne qui luy est si chère puisse revenir à la fin de l'esté dans ses Estats avec autant d'honneur qu'il en mérite[1].

[1] Richelieu avait fait nommer le duc de Savoie général en chef de l'armée réunie de France et de Piémont, afin d'aiguillonner son allure en satisfaisant sa vanité. Le duc n'en servait pas mieux la cause commune; « il trouvoit tous les jours quelque nouveau prétexte pour différer la marche des troupes, » comme s'en plaignait sans cesse Richelieu, et comme l'a écrit le P. Griffet. Le maréchal de Créquy, commandant l'armée française, supportait impatiemment de se voir soumis à un chef si inutile, et malgré les prudentes recommandations de Richelieu, il vivait en assez mauvaise intelligence avec le beau-frère du roi. On comprend que les affaires n'en allaient pas mieux. Vers le 20 mai le duc se décida à entrer en campagne, mais il ne donnait à l'armée française qu'une assistance sans bonne volonté, et son activité paresseuse était presque aussi inefficace que son complet repos. Cependant il prit part à la bataille du Tésin et à quelques autres affaires. Toutes les fois que Richelieu pouvait lui adresser quelque félicitation, il n'y manquait pas. Ce fut en l'une de ces occasions que le cardinal, soupçonnant la duchesse de contribuer à retenir son mari loin du péril, lui écrivait: ... « V. A. préférera les intérests du roy et la réputation de M. de Savoie au contantement qu'elle auroit d'estre tousjours auprès de sa personne. Je me confesse d'une faute dont elle m'absoudra aisément, puisqu'elle ne consiste en autre chose qu'en la crainte que j'ay eue que la tendresse de V. A. l'auroit fait différer de se mettre en campagne. Je me condamne d'autant plus en cette pensée que je ne doute point que le courage de V. A. surpasse toutes les bonnes qualités que Dieu a mises en elle*. » — La *tendresse* de Christine pour son mari ne semble pas avoir jamais été fort vive. Pourtant Richelieu attribue aux inquiétudes de cette tendresse les lenteurs du duc de Savoie, peut-être pour éviter d'adresser au duc lui-même un reproche plus sérieux. Toutefois la duchesse, soit inquiétude, soit tout autre motif, voyait avec grand déplaisir son mari mêlé à cette guerre; voici comme elle s'en plaint dans une lettre autographe adressée à Mazarin, et que nous

* Cette lettre, dont nous avons donné une courte analyse (t. V, p. 975, commencement de juin), doit avoir été écrite un peu plus tard que la date proposée par nous.

CCI.

Arch. des Aff. étr. Lorraine, t. XXIX, pièce 32. — Minute de la main de Charpentier.

RESPONSE DE MONSIEUR A M. LE NONCE.

30 juillet 1636[1].

Je reçoy avec grande révérence la faveur avec laquelle il plaist à Sa Sainteté procéder avec moy. Il me sera bien aisé de luy faire sçavoir mes sentimens, puisque ceux du roy et les miens sont les mesmes. J'estime la vertu de la princesse Marguerite; mais les lois de l'Estat, approuvées de l'Église, me faisant cognoistre que je n'ay peu faire ce que j'ay fait, j'ay résigné ma volonté à celle du Roy. D'une chose pouvés vous asseurer Sa Sainteté, que ny luy ny moy ne voulons rien que ce que nous pouvons en conscience.

Cherré a écrit au dos de cette minute : « Coppie d'une lettre que Monsieur frère du roy doit escrire à Mr le Nonce sur le sujet de son mariage, du 30 juillet. » Monsieur a-t-il consenti à écrire cette lettre préparée par le cardinal? Nous ne le pensons pas; mais le projet, où est la pensée de Richelieu, n'en a pas moins son intérêt. L'année précédente, le parlement et l'assemblée du clergé s'étaient occupés de cette épineuse affaire; les théologiens, ainsi que les hommes d'État, avaient été mis à l'œuvre, sans qu'on pût parvenir à une solution; ce mariage était devenu un des grands embarras de la politique du temps, et il était l'objet de sérieuses préoccupations dans les premiers mois de 1636[2]. Il était nul selon les lois du

trouvons dans notre manuscrit, fol. 529, sans date, classée un peu au hasard : « . . . Je suis enragée de voir le roy si mal servi, et la réputacion de ses armes si engagée et qu'il leur semble que pour la sauvé il ne soit otre que mettre S. A. R. en asard, pour afin qu'il répare leur fotte, ou bien qu'il aye part à la honte qui sont pret à recevoir un de ses jours, si Dieu ne les en nenpaiche. . . . Vous qui faite profession d'estre de nos amis, sest maintenant qui nous le fost faire paroistre; et M. le cardinal en qui j'ay mis mon espérance. . . »

[1] La pièce est mal classée dans ce volume à la fin de janvier.

[2] Notre manuscrit (pièce 79) conserve ce billet : « De Ruel, ce 12e mars 1636. — M. Bouthillier le surintendant est prié de chercher parmi ses papiers l'instruction donnée à Mr l'évesque de Montpellier s'en allant à Rome sur le sujet du mariage de Monsieur. et de m'en faire faire une coppie parce que j'en ay besoin. M. de Chavigny ne l'a point, ny pas un de ses commis. — Le card. de Richelieu. »

royaume, l'héritier présomptif de la couronne s'étant marié sans le consentement du roi; et le roi le voulait faire casser. Le pape le jugeait canoniquement légitime et refusait de prononcer la dissolution. Le caractère bien connu de Monsieur faisait espérer à Richelieu qu'on obtiendrait du prince lui-même le désaveu de cette union. Chavigni s'y employait de son mieux, et le cardinal lui écrivait le 18 avril: « Je suis bien aise de voir par vostre lettre que Monsieur soit résolu pour son mariage, car c'est le meilleur chemin qu'il puisse prendre pour sortir d'une mauvaise affaire. » On s'efforçait en ce moment de gagner Monsieur par tous les moyens possibles [1]; on était parvenu à obtenir de lui qu'il éloignerait de sa personne la plupart des artisans de cabale contre le Gouvernement de Richelieu [2]; le roi promettait, à son tour, de consentir au mariage, à la condition de certains engagements que devait prendre Gaston [3]. La pièce que nous publions prouve qu'on se croyait à peu près sûr de son consentement; mais bientôt ses liaisons avec le comte de Soissons, et les criminelles intrigues de Corbie, avaient rejeté dans la révolte cet incorrigible étourdi [4]. Les mémoires publiés sous le nom du duc d'Orléans nous auraient sans doute donné des informations utiles, mais ils finissent avec l'année 1635. Nous en rappelons ici les dernières lignes, où Monsieur semble se ménager une excuse pour les nouvelles fautes qu'il devait commettre: « Le roi avait permis à Monsieur d'envoyer la subsistance à Madame durant dix-huit mois. Sur le refus que S. M. fit depuis de la continuer plus longtemps, Madame fut obligée par la permission de Monsieur de la demander aux Espagnols, et de congédier les officiers que Monsieur lui avoit laissés, qui fut à la fin de janvier 1636. » (Page 175.) Remarquons que Monsieur donne ici une misérable excuse de sa complicité avec les ennemis de la France, car Madame, étant princesse de Lorraine, pouvait bien vivre sans l'argent des Espagnols.

CCII.

Arch. des Aff. étr. Lorraine, t. XXVIII, pièce 158. — Minute de la main de Cherré.

A M. L'ABBÉ DE COURSAN [5].

28 septembre 1636.

Après avoir veu et reveu vostre dépesche, la première chose qu'il y a à vous dire est que vous vous estes fort bien conduit en la conférence

[1] Notre tome V, p. 444 et 445.

[2] *Hist. de Louis XIII*, par le P. Griffet, II, 682.

[3] *Mém. de Richelieu*, t. IX, p. 290.

[4] *Mém. de Richelieu*, t. IX, p. 328.

[5] L'abbé de Coursan était chargé d'une mission à Nancy, où il avait été envoyé vers le commencement de cette année; Ri-

que vous avés eue avec Salins.... [1] il semble que son maistre désire dans ses bons intervales faire quelque chose de bon. On voit bien que, selon qu'il est bien ou mal traitté des Espagnols, il se reschauffe ou se refroidit au dessein de s'accorder avec la France... l'expérience [2] du passé nous faisant cognoistre que ce seigneur est fort changeant et subit en ses résolutions, on croit qu'il est à propos que vous preniez occasion de demeurer encore jusqu'à nouvel ordre sur le désir qu'il en a...

Si le duc ne veut s'accomoder aux conditions dont vous avés charge, je ne veux pas qu'on en puisse accorder d'autres.

Cependant vous nous manderés soigneusement s'il vous fait quelques nouvelles propositions; mais de s'imaginer que nous luy rendions ses Estats, sur la foy qu'il nous donne qu'il n'en abusera plus, c'est une erreur sy grossière que je m'asseure qu'il ne le croit pas et dont vous le devés détromper....

Asseurez vous que si vostre affaire réussit vous serez traitté en honneste homme [3]....

chelieu écrivait le 23 juillet : « M. de Chavigny apportera, s'il luy plaist, ou envoiera promptement dans un paquet fermé, l'instruction qui fut donnée à Ruel à l'abbé de Coursan touchant l'affaire de M. de Lorraine, parce que cela presse » (pièce 170). Nous n'avons point cette instruction, mais une suite des lettres de l'abbé de Coursan, du 27 mars au 12 octobre, se trouve dans ce volume (pièces 153-162); les premières ne sont guère que des éloges du marquis de Fossés, et les autres (M. de Fossés étant mort) des critiques de l'évêque de Mende, qui l'avait remplacé en Lorraine. Les deux lettres du 18 juillet et du 12 octobre sont à peu près les seules où il soit sérieusement traité des négociations avec M. de Lorraine, celle du 12 octobre est chiffrée, signée Buisson (Coursan), et la suscription : à M. du Lis (le cardinal). — La présente dépêche répond à une lettre de l'abbé de Coursan au P. Joseph, du 18 juillet; le même jour l'abbé écrivait à Richelieu pour le prier de se faire lire attentivement sa lettre au capucin. Richelieu en fit faire un extrait, que nous trouvons ici de la main de Charpentier (pièce 159); cet extrait remplace la lettre au P. Joseph que nous n'avons pas.

[1] C'était un gentilhomme du duc de Lorraine qui avait été quelque temps emprisonné à la Bastille et que Richelieu en avait fait sortir récemment. « Celui que vous avés sorti de la Bastille m'est venu trouver de la part de son maistre... » disait l'abbé de Coursan dans sa lettre à Richelieu.

[2] Il y a « l'espérance » preuve de dictée; Cherré avait écrit ce mot avant d'avoir entendu la phrase.

[3] Dans un *post-scriptum* de sa lettre du

Le roy ayant chassé ses ennemis du costé de la Picardie à sa seule veue, et Corbie desjà en estat de ne pouvoir nuire à la France, le duc, qui verra bien que de delà luy et Galasse ne feront pas grands progrès, n'aura pas occasion de se tenir ferme aux propositions derraisonnables qu'il a faites jusques icy, veu principalement que les Suédois ne sont pas mal en Alemagne et que les Hollandois se remuent de leur costé comme il fault.

CCIII.

Arch. des Aff. étr. Allemagne, t. XIV, pièce 58. — Copie.

LE ROY A M. DE SAINT-CHAMONT.

11 octobre 1636.

Louis XIII est satisfait de la négociation de M. de Saint-Chamont avec le roi de Danemark; il faut tâcher d'établir la neutralité entre ce prince et la couronne de Suède. — S. M. approuve la proposition de déférer la médiation au pape dans la négociation de la paix: « il ne seroit pas convenable que le roy de Dannemarc eust la qualité de médiateur commun avec le pape. » — Donner avis au roi de Danemark que c'est en décembre qu'il devra envoyer ses députés à Cologne. Et prendre de là occasion pour obtenir qu'il s'oblige de ne s'entremettre d'aucun traité particulier. — Donner le même avis à la reine de Suède. — La pensée du roi est que le marquis de Saint-Chamont fera bien d'envoyer à la diète de Ratisbonne quelqu'un capable de donner de bonnes informations sur ce qui s'y passera; cet envoyé devra insinuer adroitement aux membres de la diète que par l'élection du roi de Hongrie à la dignité de roi des Romains, « l'Empereur, suivant les conseils du roi d'Espagne son beau-frère, réduiroit l'empire en un estat fort éloigné de l'ancienne liberté germanique, ... et peu à peu la maison d'Autriche anéantiroit l'authorité des électeurs, tant catholiques que protestants. . . . » L'élection du roi des Romains se faisant en temps de paix, il sera plus facile aux électeurs de régler la puissance de l'Empereur pour le présent et pour l'avenir. — L'envoyé doit surtout faire entendre que S. M. ne prétend rien en Allemagne, n'ayant autre but que de protéger ses alliés. . . . — Quant au traité de Prague, s'il était confirmé, il en résulterait un grand préjudice pour les princes et États protestants. — Le roi espère que M. de Saint-Chamont a entière-

18 au cardinal, l'abbé de Coursan mandait: « Le primat est mort de peste, Vostre Éminence jugera, s'il luy plaist, à qui on donnera ses bénéfices. . . . »

ment conclu, avec le landgrave de Hesse, le traité ci-devant signé par les commissaires.... — Cela fait, M. de Saint-Chamont retournera à sa résidence de Hambourg....

Fait au camp Demuein (*sic*) le 11 octobre 1636, signé : Louis, contre-signé : Bouthillier.

Dans une autre lettre au même Saint-Chamont, du 3 novembre, le roi lui prescrivait de dissiper les ombrages qui passaient par l'esprit d'Oxenstiern, et d'envoyer M. de Rorté pour s'assurer des dispositions de l'électeur de Brandebourg. Manuscrit d'Allemagne cité aux sources, pièce 63.

La grande affaire, en Allemagne, cette année, c'était l'élection du fils de l'empereur comme roi des Romains, gage de la succession au trône impérial. Cette élection, Ferdinand la poursuivait avec ardeur, tandis que Richelieu l'entravait par tous les obstacles qu'il pouvait imaginer. Dès le mois de mars, le cardinal, craignant que les Suédois ne s'accommodassent avec l'empereur, avait ordonné à M. de Saint-Chamont de les payer largement, afin de les retenir dans l'alliance française (28 mars 1636, aux analyses), et il s'efforçait de persuader aux électeurs qu'ils ne pouvaient attendre de l'Empereur d'Allemagne que l'oppression de la liberté et la ruine de leurs intérêts. Richelieu faisait composer, dans ce but, des mémoires qu'on ne saurait lui attribuer, mais dont il était l'inspirateur. Le volume 7e d'Allemagne en contient plusieurs; nous en citerons deux seulement : *La conjuration de la maison d'Autriche contre la liberté de l'Europe en la dernière eslection faicte à Ratisbonne, le 22 décembre 1636*... copie de 16 feuillets cotée 69 dans ce volume; et cet autre : *Discours sur l'intérest des Princes et villes impériales d'Allemagne*.... Surtout limiter la puissance impériale. — Que les États protestants veillent à ce qu'on ne parvienne à les désunir. — Quatre royaumes dépendent en quelque sorte de l'Allemagne : la Pologne et la Hongrie, qui par divers intérêts demeurent attachées à la maison d'Autriche; la Suède et le Danemark, qui doivent rester unis à l'Allemagne et protéger sa liberté, « craignant qu'après que celle-là sera opprimée la leur ne soit en danger (pièce 75e. Copie sans date).

De son côté, l'empereur Ferdinand ne s'endormait pas; et, à la diète qu'il avait convoquée à Ratisbonne, il adressait des mémoires où la cause de l'Empire était chaudement plaidée. Les électeurs fidèles à l'Empereur faisaient des réponses dont plusieurs sont conservées dans les papiers de Richelieu; l'une se termine par une conclusion qui tire un singulier intérêt des désastreux événements dont la France était frappée au moment même où nous écrivions ce qu'on va lire (1871) :

« La raison veut, disaient les électeurs à Ferdinand, que le roy de France ayant, sans sujet, envahi l'Empire, qu'aussy il face desmancher et desloger toutes

ses armées sans aucune prétention telle qu'elle soit, et restitution de toutes les places qu'il tient[1]. »

Mais les électeurs en furent pour leur bravade; il y avait alors un grand ministre en France, et Richelieu répondit à cette demande de restitutions par la conquête d'une partie de la Lorraine et de l'Alsace; celle-ci ne fut pas difficile, l'Alsace nous ouvrait les bras; et, quant à la Lorraine, le roi de France, suzerain du duc, avait le droit de châtier, par la confiscation, un vassal coupable de félonie.

CCIV.

COMPLOT D'AMIENS.

[...Octobre 1636.]

Un des événements à noter dans l'année 1636, c'est le complot ourdi entre le duc d'Orléans, le comte de Soissons et quatre de leurs principaux favoris : Montrésor, Saint-Ibal, Campion et Varicarville, pour assassiner Richelieu. On sait que les deux princes et leurs complices avaient choisi pour l'exécution le moment où le cardinal sortirait du conseil que le roi tint plusieurs fois à Amiens pendant le siége de Corbie. Le cardinal devait être frappé sur un signe donné par Monsieur. Le jour fixé, les deux princes sortent du conseil avec le cardinal, le retiennent, comme il était convenu, dans un entretien un peu prolongé; les gentilshommes sont là près de leurs maîtres, la main sur le poignard, attendant avec anxiété le signal, que Monsieur ne donne pas, et Richelieu s'éloigne sans se douter qu'il échappe à la mort. Nous n'avons rien trouvé dans les papiers de Richelieu sur ce tragique incident.

La plupart des mémoires du temps en font mention sans qu'aucun ait précisé le jour marqué pour l'exécution du complot; ceux qui ont essayé de le faire ont donné une fausse date. A défaut de la date véritable, cherchons-en une approximative. Campion écrivait le 25 septembre une lettre où il en parle comme de chose déjà passée[2]; or le cardinal n'était pas encore à Amiens en septembre. Ainsi l'un de ceux qui savaient le mieux l'affaire, soit oubli, soit autre raison, se

[1] *Response des électeurs à la proposition faicte de la part de l'Empereur à l'assemblée de Ratisbonne le... 1636.* Cette pièce, de 9 pages et demie, est une copie où la date est restée en blanc; mais nous trouvons, dans le tome XIII d'Allemagne, une pièce cotée 7, laquelle n'a pas moins de 23 pages, dont les premières répètent la pièce que nous venons de citer. Or, cette *réponse* des électeurs est datée du mois de novembre. C'est aussi une copie.

[2] *Recueil de lettres qui peuvent servir à l'histoire.* Rouen, 1657.

trompe sur ce point. M. Monmerqué dit simplement, en parlant du conseil après lequel le crime devait être commis : « Ce conseil eut lieu dans le cours du mois d'octobre » (*Mém. de Montrésor,* p. 296, note, édit. Petitot). Mais quel jour d'octobre ?

Le cardinal partit avec le roi, le 29 septembre, de Roye (la *Gazette* dit ailleurs, page 631, que le roi partit le 30). Quoi qu'il en soit, le premier conseil tenu à Amiens par le roi, et où le cardinal assista, eut lieu le 2 octobre; nous en voyons un autre le 5, et il dut y en avoir plusieurs entre ce dernier et ceux dont les Mémoires de Richelieu font mention, tenus, l'un le 24 octobre (p. 251), et l'autre le 25 (p. 247 du tome IX de Petitot). « C'est après ce conseil, dit Petitot, que Richelieu courut un des plus grands dangers auxquels il eût été jamais exposé. » Nous allons montrer que cette date du 25 octobre est impossible.

Montrésor, l'un des acteurs, note une circonstance qui nous aurait mis certainement sur la voie : « Il est à remarquer que le roy s'en retournoit à son quartier incontinent après que le conseil étoit levé; ce qui fit prendre avec plus de certitude les mesures que l'on pouvoit aisément ajuster pour achever le dessein projeté et résolu contre la personne du Cardinal. Son Altesse et M. le Comte se rendirent à Amiens avec 500 gentilshommes à leur suite, et quasi tous les officiers de l'armée avec eux. » (P. 296.) Mais l'auteur des Mémoires n'indique pas le jour de l'événement; et nous n'avons trouvé cette particularité dans aucune autre relation; seulement nous pouvons conclure de ce passage que les conjurés ne fixèrent un jour qu'après la tenue de plusieurs conseils.

Nous lisons dans l'*Histoire de Louis XIII* du P. Griffet (t. II, p. 778) que Monsieur quitta l'armée pour retourner à Blois le 20 octobre; si la date est exacte (et elle l'est certainement, car elle est donnée par la *Gazette* du 25 octobre, p. 667), ce ne peut être le 25 qu'eut lieu la tentative avortée.

Montglat, qui ne donne pas non plus de date précise, dit que l'on crut pouvoir réparer la faute commise en manquant l'exécution quand le cardinal viendrait dans le camp, comme il fit trois jours après, et descendit dans la tente de Fontenay-Mareuil (Montglat, p. 146).

Mais Fontenay-Mareuil est loin de nous tirer d'embarras. Selon lui, il faudrait mettre en novembre ce projet d'assassinat, après la prise de Corbie. Corbie capitula le 10 novembre; la garnison en sortit le 14. Or voici ce que raconte Fontenay-Mareuil :

« Le cardinal de Richelieu vint voir la place et ordonner ce qu'il y faudroit faire, Monsieur ni M. le comte n'y ayant pas voulu entrer à cause qu'il y avoit de la peste. Après quoy il retourna à Amiens, où ils estoient desjà allés, et ce fust là et dans un conseil qui se tint chez luy, où l'on dit que Monsieur et M. le Comte

avoient résolu de le tuer, et qu'ils le pouvoient faire quand il fust les conduire, ayant force gens auprès d'eux qui n'attendoient que le signal... »

Fontenay-Mareuil fait des objections : « C'est dont je ne puis parler assurément, ajoute-t-il, car je n'y estois pas... »

« Joint que je sçay qu'ils ont aussy dit l'avoir peu faire quand ils vinrent tous disner dans la tente de M. de Fontenay, un peu devant qu'on ouvrist les tranchées. » (T. II, 268, 269.) Mais quel jour ouvrit-on les tranchées ?

On n'avait voulu d'abord que bloquer Corbie ; on résolut ensuite de prendre cette ville de force ; le roi en donna l'ordre avant de quitter la Picardie, d'où il partit le 28 octobre. Le cardinal partit le lendemain pour aller visiter les places de cette province. Les lignes de circonvallation étaient achevées (P. Griffet, p. 779), et on commença les approches immédiatement après le départ du cardinal (*id.* p. 780). Douze ou treize jours après la ville capitulait.

Fontenay-Mareuil parlait seulement par ouï-dire, il le remarque lui-même, il n'y était pas ; il ne faut donc pas s'étonner que son récit soit confus, contradictoire et ne nous aide nullement à trouver la date que nous cherchons.

Ainsi, entre un des acteurs de la scène (Campion) qui la place avant le 25 septembre et Fontenay-Mareuil qui la met après la prise de Corbie, laquelle eut lieu le 10 novembre, il y a près de six semaines. Au reste, nous ne citons ces autorités que pour montrer tout ce qu'il peut y avoir d'incertitude dans les faits de l'histoire, même lorsqu'on a le témoignage de mémoires contemporains et de témoins oculaires.

Ce que l'on peut donc recueillir de certain des remarques précédentes, c'est que les auteurs du complot prirent jour après s'être soigneusement informés des habitudes du conseil, et qu'ils n'ont dû fixer l'exécution que postérieurement au conseil tenu le 5 octobre et avant le 20, jour où Monsieur quitta Amiens pour retourner à Blois.

CCV.

Arch. des Aff. étr. France, 1637, de septembre en décembre, t. 86, fol. 17. — Original, de la main du secrétaire de nuit.

[A M. DE CHAVIGNI.]

[1636, vers la fin, ou commencement de 1637.]

.......[1] M. de Chavigny dira à M. de Noyers qu'on n'affecte rien en matière des régimens, ou le roy se contentera, s'il luy plaist.

[1] Nous ne donnons qu'un extrait de cette note où le cardinal mêle, comme il le faisait quelquefois, affaires et intrigues, latin et français.

Faut renvoyer M. de Saint Simon à la Valteline.... que M. le Premier s'oblige à avoir sa garnison bien complette....

Faut dire au roy l'affaire de Madame de Rohan « Quid spei affulgebat, et que maintenant latet anguis in herba, quæ remedia...[1] »

Faut montrer à M. le Premier les lettres de M. le Prince et de M. de La Meilleraye....

Faut dire les bruits qu'on faict courre.

Dame chassée [par bruict][2].

Prélat esloigné...[3]

Ce qui n'est pas [comme M. du Chesne[4] sçait fort bien].

Jésuite esloigné[5] [à quoy on n'a pas pensé].

.... Le sieur du Chesne a appris à ses créatures [cardinalesques que] la créature [feminine] improuvait fort l'intelligence de ses proches[6].

ANNÉE 1637.

CCVI.

Arch. des Aff. étr. France, 1637, de janvier à mai, fol. 185. — Original, sans signature, de la main de Charpentier. Au folio 186, copie aussi de la main de Charpentier.

SUSCRIPTION :

POUR M. DE CHAVIGNY,

SECRÉTAIRE D'ESTAT.

D'Orléans, ce 3e février 1637.

Monsieur envoie vers le comte de Soissons pour l'engager à faire sa paix avec le roi; lui-même s'est réconcilié.

[1] Ceci est sans doute écrit au temps où le mauvais succès des affaires de la Valteline mettait le duc de Rohan en suspicion.

[2] Il n'est guère besoin d'avertir que c'est Mlle de La Fayette, qui se retira à la Visitation en mai 1637. Les mots mis entre crochets sont ajoutés par Richelieu.

[3] Apparemment l'évêque de Limoges, oncle de Mlle de La Fayette.

[4] Nous avons dit que ce mot désignait le roi.

[5] Le P. Caussin ne fut exilé qu'à la fin de 1637.

[6] L'oncle, le frère, Mme de Senecey parente de Mlle de La Fayette.

S'il eust pris une autre route, il eust faict la plus grande faute qu'il eust jamais seu faire, Dieu conduist cette affaire et beaucoup d'autres.

Quand cet accord sera bien cimenté, les meschans seront desespérez et les sots bien estonnez, *faxit Deus ut omnia succedant ex voto.* Si cela est, nous aurons bientost la paix, le roy sera le plus heureux prince du monde, et Monsieur le plus content qui ait jamais esté [1]. Après cela je voudrois de bon cœur, en maison

Trouver un hermitage
Pour y passer le reste de mon aage [2].

Je n'ay pas parlé au roy de Mr le cardinal de La Vallette, mais il ne fera point de difficulté, je m'asseure, de luy envoyer aussy tost que Monsieur aura signé tous les papiers nécessaires.

Le roy est très-ayse que les esprits forts minutent leur départ, et cela fait grande impression sur l'esprit de Sa Majesté, que Monsieur veut marcher de bon pied, et en vérité sans cet article il y eust eu peut-estre de la peine à le luy persuader.

On fit signer à Monsieur la promesse de se mieux conduire désormais. L'engagement, pris en présence de Chavigni, de Léon Brulart, Charles de Condren d'Estampes, La Ferté et l'abbé de la Rivière, fut signé par eux; et Chavigni l'envoya immédiatement au roi, qui était à Orléans. Le cardinal répondit aussitôt : « Vostre lettre est venue fort à propos; S. M. a esté fort aise de voir par icelle la bonne disposition de Monsieur. Je vous puis asseurer que S. A. ne trouvera que des roses dans le chemin que vous me mandés qu'elle veut prendre, au lieu qu'elle n'eust sceu faire un pas sans marcher sur des espines dans celuy où on la cuidé traisner contre son gré.... » (Orig. de la main de Cherré; ms. cité aux sources, fol. 241 et 243. — Voy. notre Ve vol. p. 744-753.)

[1] Dès le lendemain, le cardinal témoignait un peu plus d'inquiétude, ainsi qu'on l'a pu voir dans sa lettre du 4 février, p. 750 de notre Ve volume.

[2] Ainsi écrit dans la copie en lignes rimées. Richelieu a parlé plusieurs fois de se retirer des affaires sur un ton plus sérieux.

CCVII.

Arch. des Aff. étr. Hollande, t. XIX, pièce 165. —
Original chiffré, contre-signé Bouthillier. (Chavigni.) —
Minute de la main du secrétaire de nuit, t. XX, fol. 148 [1].

MÉMOIRE
QUE LE ROY A COMMANDÉ ESTRE ENVOYÉ A M. DE CHARNACÉ,
SON AMBASSADEUR EN HOLLANDE.

20 juin 1637 [2].

Ledit s^r ambassadeur sçaura trois choses: l'une que M. le cardinal de La Valette s'est mis en campagne le 12e de ce mois dans le pays des ennemis, par Chasteau-Cambresis, afin de les attirer loin des lieux que le prince d'Orange propose d'attaquer.

L'autre, qu'on a faict satisfaire les s^rs d'Usquerque et Heuff sur le sujet des 1,500,000^tt que le roy donne à M^rs les Estats; de sorte que dès à présent ils touchent 300,000^tt comptant, et de temps en temps jusques à la fin de l'année, le reste.

La troisiesme, que le roy a descouvert par une personne affidée qu'à Sedan on se dit à l'oreille les uns aux autres qu'on propose à M. le comte le mariage de la fille de M. le prince d'Orange; qu'on ne sçait pas s'ils font courre ce bruit par artifice et pure invention dont ledit s^r comte est plein; mais qu'il est vray que la vanité dudit s^r comte va jusque là que de mettre ce party entre tous ceux de la chrestienté qui luy sont offerts. On a desjà veu sortir divers artifices de cette boutique, estant certain qu'il y a un mois qu'il manda positivement à Monsieur que M. le prince d'Orange ne mettroit point en

[1] Cette minute sans date a été mise à la fin de 1637, celui qui a classé les pièces de ce volume n'ayant point trouvé son ordre chronologique. Elle commence ainsi: « Il faut mander trois choses à M. de Charnacé; l'une, etc. ». Sauf les légères différences notées ci-après, l'original est conforme.

[2] Voy. la lettre écrite le même jour à M. de Charnacé, t. V, p. 790.

campagne et qu'il l'en avoit faict asseurer par M. le duc de Bouillon, dont on ne sçauroit nier que le procédé ne soit bien estrange.

On dit dans Sedan que ledit s^r^ de Bouillon ne faict rien sans le sceu et le consentement de M. le prince d'Orange[1], mais on ne le croit en aucune façon, et estime-t-on tel langage et autres qu'ilz pourront inventer de telle nature, n'avoir autre fin que de séparer ce qui sera tousjours uni, c'est-à-dire M^rs^ des Estats et M. le prince d'Orange de la France. Il est bien vray qu'on ne peut concevoir comme M. de Bouillon a la hardiesse de faire ce qu'il faict, le roy estant en guerre avec M^rs^ des Estats contre un ennemi commun.

Ledit s^r^ de Charnacé agira en tout ce que dessus selon sa prudence, mais on juge qu'il est nécessaire qu'il donne advis à M. le prince d'Orange des bruits qui courent à Sedan, qu'on offre Mlle sa fille à M. le comte.

Il est bien important que M. le prince d'Orange sache que, depuis deux mois ou six semaines, on faict sourdement coure le bruit à Bruxelles qu'on a pris une dépesche de l'admiral Dorpt à M. le prince d'Orange, qui leur a donné lieu de tenir un corps à Gravelines, et qu'ils commencent à travailler au port de Gravelines, ce qui est de grande conséquence; qu'il importe fort de sçavoir quelle attaque fera M. le prince d'Orange, parce qu'en cas qu'il ne veuille pas aller à Dunkerque, il faudroit un moyen de rompre leur travail, ce qu'on n'ose faire de peur d'y attirer les ennemis davantage.

Depuis ce que dessus escrit, le s^r^ d'Aigueberre est arrivé; on ne manquera pas d'exécuter, précisément au temps porté, ce que ledit s^r^ d'Aigueberre a rapporté, que M. le prince d'Orange désire favoriser son entreprise. Pour cet effect, il y a deux jours qu'on a faict partir

[1] La princesse ne négligeait rien pour démentir ces rumeurs; notre manuscrit, t. XX, pièce 88, conserve une lettre autographe de Charnacé, datée de l'île de Zélande, devant le fort de Ramkens, le 12 juillet, où il mande à Chavigni que Mme la princesse d'Orange l'a informé très-secrètement des intrigues de Bruxelles, du duc de Bouillon et de M. le comte. « Je vous supplie, ajoute Charnacé, que personne autre que S. E. ne sache que Mme la princesse d'Orange m'aye parlé de ce que dessus. »

les troupes nécessaires à cette fin[1]; les quatre mille hommes de pied et les cinquante chevaux effectifs seront le 25 de ce mois, sans faillir, au lieu où le s^r d'Aigueberre a tesmoigné que M. le prince d'Orange désiroit qu'ils fussent, pour leur donner de ses nouvelles et les envoyer querir. Le s^r de Charnacé peut asseurer de cela.

Le s^r d'Aigueberre a dit qu'on avoit mandé d'Angleterre en Hollande qu'on avoit envoyé un capucin, nommé le P. Basile, en Espagne, pour faire des négociations secrettes; led. s^r de Charnacé peut s'asseurer que c'est une pure invention qui n'a fondement quelconque et qui est sans prétexte. On est sy accoustumé à ces artifices naturels aux Espagnols et à ceux qui sont à Sedan qu'on ne s'en estonne plus. L'année passée, l'équipée que M. le Comte fit faire à Monsieur, l'un s'en allant de la cour et l'autre se retirant à Sedan, fit penser le roy plus que jamais à désirer des enfans. Cette pensée aboutit à divers voyages de piété, l'un à Nostre-Dame de Lorette, en suitte d'un autre que l'évesque de Grenoble y avoit desjà faict de la part du roy, l'autre à Nostre-Dame de Liesse, et un autre à Notre-Dame des Ardilliers. Il fut lors proposé, par quelques femmes de la reyne, qu'il y avoit un St Isidore en Espagne qui avoit faict de grands miracles en genre de fécondité. On consulta s'il y avoit danger d'y envoyer, avec des lettres de la reyne, pour demander ouvertement lesdites reliques. Il fut trouvé que non. M.[2] le cardinal fut de cette opinion comme les autres, afin que la reyne ne pensast pas qu'il s'opposast à ce que ses femmes proposoient estre utile à luy donner lignée. On ne sçait si c'est sur cela qu'est fondé ce qu'a rapporté le s^r d'Aigueberre[3]; mais

[1] Les lignes d'ici à la fin de l'alinéa ne sont point dans la minute. Cette troupe devait s'embarquer à Calais. Notre manuscrit, t. XVII, fol. 177, contient un mémoire de M. de Cadenet concernant divers mouvements militaires à opérer en même temps.

[2] Dans la minute il y a simplement « le cardinal. » On voit que Richelieu dictait.

[3] Dans une lettre écrite de Ruel, le 7 juillet suivant, Chavigni répétait à Charnacé une partie de cette dépêche du roi, et à l'occasion du bruit répandu sur la mission secrète du moine, Chavigni ajoute : « Ce grossier artifice des Espagnols fait douter icy si la reyne ne pourroit pas estre en intelligence avec eux et avoir désiré le voyage de ce religieux pour leur donner

si cela est, l'effect de la négociation de ce bon religieux est l'entreprise que fait la France conjointement avec M^rs les Estats d'attaquer fortement la Flandres.

Ledit s^r de Charnacé sçait les diverses alarmes qu'ils ont voulu donner de M. le prince d'Orange, comme on lui a mandé par le passé; maintenant ils en veulent donner de la France, ce à quoy ils réussiront aussy peu qu'ils ont faict à en donner de M^rs des Estats.

Lorsqu'on donna liberté au comte de Salazar, les mauvais François firent coure sourdement le bruit dans Paris que c'estoit pour quelque négociation, et cependant, comme il a paru, on n'y pensa jamais. Bien espéroit-on par ce procédé que les Espagnols rendroient le secrétaire Peny, qu'ils retinrent contre la foy publique, lorsque la rupture se fit entre les deux couronnes, et qu'ils retiennent encore, bien que ledit Salazar eust promis qu'il ne seroit pas plustost là qu'on ne manqueroit pas à renvoyer ledit secrétaire. Cependant il a eu loisir d'y demeurer un an et d'y mourir encore, ce qui luy est arrivé depuis un mois, et le secrétaire du roy demeura tousjours prisonnier.

Ledit s^r de Charnacé asseurera le prince d'Orange de nouveau que le roy ne traittera jamais sans luy, et que les intérests de M^rs des Estats marcheront tousjours, en telles occasions, de mesme pied avec ceux de la France.

Le procédé que gardent les Espagnols monstre bien qu'ils n'ont autre but que d'employer toutes sortes de voyes pour séparer ceux qui sont liez avec le roy les uns des autres. Vous le verrez en ce que jusques icy on n'a peu obtenir ny de l'Empire, ny de l'Espagne, ny de Flandres, les passeports pour aller conjointement à Cologne.

moyen de fonder un tel artifice. Ce qui pourroit donner lieu à cette opinion, c'est que depuis peu on a surpris une lettre d'un Espagnol à la reyne qui ne peut estre bien interprétée à son esgard et qui fait douter que ses affections soient aussy françoises qu'espagnoles. Ceci est un secret pour vous, car pour l'affaire, il s'en fault moquer, telle ruse n'estant pas bonne en un temps où nous attaquons si puissamment la Flandre. » Suivent quelques détails sur les événements de la guerre. Quant à ce qui concerne la reine, il faut se souvenir que cela était écrit peu de temps avant l'affaire du Val-de-Grâce. (Ms. cité aux sources, t. XIX, fol. 179.)

L'on envoye audit s[r] de Charnacé copies de trois lettres, deux escrites au Nonce, l'autre à l'ambassadeur de Venise, qui justifieront bien qu'au mesme temps qu'on voudroit faire soubçonner des négociations secrettes, le roy déclare ouvertement qu'il ne traictera jamais qu'avec ses alliez[1].

L'intention du roy avoit esté que les s[rs] de Charnacé et de Charost commandassent le secours qu'il donne à M. le prince d'Orange, mais S. M. juge à propos de laisser le dernier dans la place pour y donner les ordres, comme aussy à toutes les choses dont on aura besoin dans l'année.

Faict à Fontainebleau le 20[e] jour de juin 1637.

LOUIS.

BOUTHILLIER.

CCVIII.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 25, fol. 122. — Minute de la main de Cherré.

[A M. D'HÉMERY.]

27 juin 1637.

J'ay veu vostre dépesche du 17 de ce mois.

Il ne se pouvoit mieux agir avec M. de Savoie que vous avés faict, ny avec Madame aussy. Je ne sçay quelles intentions a eues le bon P. Monot, mais par la franchise dont M. de Savoie a usé en vostre endroit, en vous descouvrant certaines choses que nous ne sçavions pas de deça, il est à craindre qu'elles n'ayent pas esté telles que je les souhaitte, et pour le service de M. de Savoie et pour luy-mesme.

Je n'ay jamais ouy parler ny en pensée que Senantes voulust attenter à ma personne[2]...

[1] Ici finit la minute.

[2] Senantes était un gentilhomme de Monsieur. Richelieu l'avait fait mettre à la Bastille en 1635 lors de l'emprisonnement de Puylaurens, mais il lui rendit bientôt la liberté. Nous le trouvons plus tard en Piémont, mestre de camp dans l'armée de la duchesse de Savoie (Guichenon, p. 930).

Quant aux conseils que le P. Monot donne au P. Caussin sur le sujet de M[lle] de La Fayette, j'ay pris cela comme effect du peu d'expérience qu'il a de cette cour, où les intrigues ne servent plus d'aucune chose. Vous sçavez, grace à Dieu, que je suis sy asseuré de la bonté[1] du roy que je n'appréhende point qu'aucun artifice puisse changer la disposition de son esprit à mon esgard.

. . . Si vous n'avez pas eu les troupes à temps, c'est vostre faute et celle de M. de Créquy, lequel a escrit qu'on n'en envoyast point sans nouveaux ordres. . . Les fonds avoient esté faits à comencer du 1er juin. . . On a envoyé depuis vostre partement plus de trois courriers à toutes les troupes pour les faire avancer. . . mais à mesure que nous les hastions de deça, on retardoit de vostre costé. . . Je vous prie de faire des efforts non pareils pour réparer le mal que ce retardement a apporté. — . . . Nous vous enverrons de l'argent, lequel ne sera pas plustost despensé que nous vous en enverrons encore; mais au nom de Dieu faites travailler autant en effet comme vous sçavez que je vous accuse de faire beaucoup d'affaires en paroles.

Richelieu informe d'Hémery comment il pourvoit à tout et nomme les personnes à qui diverses sommes sont envoyées.

J'ay fait aussy donner une assignation, pour cette année courante 1637, de la pension qu'avoit M. le cardinal de Savoie que le roy a donnée au second fils de M. de Savoie, ce qui est du tout extraordinaire. Les pensions ne se payent point qu'à la fin de l'année.

BILLET À PART.

Vous ne sçauriez prendre une meilleure conduitte que de ne vous déclarer point contre le P. Monot, et laisser agir M. le comte de Verrue

« C'estoit un homme de service et il eust fait fortune, » dit Henri Arnauld en annonçant sa mort. Lettre du 16 novembre 1641.

[1] Quand Richelieu écrivait cela, il y avait à peine un mois que M[lle] de La Fayette était au couvent, et il ne tarda pas à faire emprisonner le P. Monod, dont il craignait les intrigues auprès de la duchesse de Savoie.

et Baronis. Maintenez vous bien avec Madame et avec le comte Philippe, auquel je ne vous conseille point de parler ouvertement du P. Monot, mais vous pouvez insensiblement luy faire cognoistre quel il est sans luy tesmoigner aucune passion.

CCIX.

Arch. des Aff. étr. Rome, t. LX. —
Mise au net et Minute, de la main de Charpentier. —
Sans date, classées à la fin de juin.

AU NONCE.

... Juin 1637.

Tout ce qui vient de la part du Pape estant considéré par S. M. avec révérence, la proposition qui luy a esté faite par M. le nonce, au nom de S. S., d'une trefve générale pour longues années, en a esté bien receue. Cependant, comme il s'agit des intérests des alliez de S. M. aussy bien que du sien, elle ne peut rendre autre response, sinon qu'elle a besoin du consentement de sesd. alliez, vers lesquels elle a desjà dépesché expressément pour en avoir plustost response.

S. M. trouveroit, à son esgard, le lieu de Rome proposé par S. S. pour traitter de ladite suspension, fort bon, mais elle craint et prévoit que ses alliez n'en pourront convenir tant à cause de la diversité de leur créance que de l'aversion que les ministres de S. S. ont tesmoignée avoir jusques à présent à se mesler de leurs affaires, mesme de celles qui ne sont que purement politiques, ce qui n'altère pas peu leurs esprits; au lieu que si S. S. prescrivoit aux siens un autre procédé, il avanceroit présentement le repos de la chrestienté, et jeteroit pour l'avenir une semence qui pourroit estre utile à leur salut.

Cologne semble le lieu le plus convenable; il est déjà désigné, et le légat de S. S. y est depuis longtemps, mais il plaira à S. S. de faire que les passe-ports nécessaires, et qu'on n'a pu obtenir jusqu'à présent, soient délivrés.

Quant à la provision proposée par S. S. pour les princes despouillés,

S. M. supplie S. S. de considérer la différence qu'il y a entre le duc de Lorraine, vassal et sujet de la France à son esgard, le Palatin au respect de l'Espagne et autres à l'esgard des empereurs... Alors S. M. ne s'esloignera pas de luy donner contentement, en cette occasion, proportionné à celuy qu'elle recevra d'ailleurs.

CCX.

Arch. des Aff. étr. Pays-Bas, t. XII. —
Minute de la main du secrétaire de nuit.

A M. LE MARESCHAL DE CHASTILLON.

16 août 1637.

Monsr, les grandes affaires requièrent diverses pensées, et elles ne sont jamais mauvaises quand on peut revenir aux premières, lorsqu'on trouve que les nouvelles ne sont meilleures. Vous m'avez mandé le dessein que vous avez après le siége d'Yvoy, il est fort bon; je vous ay escrit pour sçavoir si vous ne pourriez point entreprendre celuy de Thionville[1] auquel, bien qu'il fust meilleur, nous trouvons de l'inconvénient représenté par ma précédente dépesche. Maintenant j'envoye, pour vous en proposer un autre, non plus difficile, mais plus commode au dessein présent, veu le pied que nous avons dans le Hainaut. M. le cardinal de La Valette ayant pris le poste de Maubeuge, où il se veut maintenir avec quatre mille chevaux et quatre mille hommes de pied, s'en va tascher de nettoyer tout ce qui est entre la Sambre et la Meuse, depuis Maubeuge jusqu'à Mons.

Si, au mesme temps, vous pouviez prendre Charlemont[2], où le passage de Givait, qui est le plus commode que les ennemis ayent sur la Meuse, est conjoinct, nous serions en estat de faire faire par force la paix aux ennemis, ou de prendre l'année qui vient de bien plus grands avantages sur eux, et toutes nos conquestes seroient joinctes.

Je vous prie de considérer cette proposition, voir ce qui s'y peut

[1] Le manuscrit met seulement Thion. — [2] De la main de Richelieu; il y avait Mariambourg, qu'on a barré.

faire et m'en faire prompte response. Cependant au cas que vous y trouviés de la difficulté, je vous déclare dès cette heure, de la part du roy, qu'il vous est libre de demeurer dans l'exécution de vos premiers desseins.

CCXI.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, d'août en septembre, fol. 72. — Minute de la main du secrétaire de nuit.

AU ROY.

Du 22 aoust 1637 [1].

Aussy tost que j'ay esté arrivé pour satisfaire aux commandemens de S. M., La Porte a esté interrogé [2].

Après avoir veu ses responses et les sermens qu'il a faicts, c'est asseurément quelque autre par les mains duquel passoit le commerce des lettres de Flandres, et sans doute toute cette négociation se faisoit dans le Val de Grace, en quoy il semble que la reyne ayt voulu encore user de dissimulation pour descharger ce couvent.

M. le chancelier escrit une lettre à V. M., qu'elle peut faire monstrer à la reyne, comme aussy l'interrogatoire de La Porte, afin qu'il luy plaise dire ce qu'elle sçait de vray en ce sujet, pour le garantir de la question qu'il ne seroit pas raisonnable de donner à un pauvre garçon innocent, s'il est vray, comme je le croy [3], que ce ne soit pas luy qui portoit lés lettres chez Auger [4].

[1] La date notée au dos de la pièce donne le millésime de 1638, où ce document se trouve classé.

[2] Il y avait ici une ligne qu'on a effacée : « Asseurément Buglosse n'a pas dict la vérité. »

[3] On voit qu'en ce moment Richelieu était dupe de Laporte, et remarquons qu'il hésitait à faire subir la question à un homme qu'il croyait innocent. Le cardinal confirme ici les Mémoires de Laporte (p. 359 et suiv.) ; le récit de ce fidèle serviteur n'exagère rien lorsqu'il raconte avec quelle énergie de dévouement, quelle incroyable et intelligente fermeté il déjoue, pour sauver sa maîtresse, toutes les ruses des plus habiles interrogateurs. — Voy. notre V[e] volume, p. 835.

[4] Nos mss. écrivent encore ce nom Oger et Ogier.

Le courrier de Flandre est venu; S. M. aura l'extraict des dépesches aussytost qu'il sera faict.

CCXII.

Arch. des Aff. étr. Rome, t. LX. —
Lettre préparée pour la signature et non signée. —
De la main de Cherré.

AU PAPE.

Conflans, 24 août 1637.

J'ay tant de joye et tant de sujets d'en avoir pour le recouvrement de la santé de V. S. que l'un et l'autre sont inexprimables, et beaucoup plus encore le dernier que les sentiments dont il est cause. En effet, l'église et toute la chrétienté, les lettres et la vertu ont un si notable intérest à la conservation de V. S. qu'il faut estre sans religion, sans érudition et destitué de toute teinture d'honnesteté pour ne le concevoir pas. Comme il y a des oyseaux qui fuient naturellement la lumière, s'il s'est trouvé des hommes assez misérables pour souhaitter que celle de V. S., un peu obscurcie par quelque nuage des incommoditez qui sont inesvitables aux hommes, s'esteignist tout à fait, je supplie Dieu de tout mon cœur qu'en punition d'un tel crime ils soient contraints de la souffrir encore trente années, avec d'autant plus de peines qu'ils verront que ce qui leur tiendra lieu de supplice fera les délices des gens de bien, entre lesquels V. S. me permettra, s'il luy plaist, de prendre place en qualité de la personne la plus passionnée qui puisse estre aux intérests de V. S. dont je seray à jamais,

Très Saint Père,

De V. S.

Le très dévost, très humble et très obéissant serviteur.

De Conflans, ce 24[e] aoust 1637.

CCXIII.

Arch. des Aff. étr. Hollande, t. XX, pièce 111. —
Minute de la main du secrétaire de nuit.

A M. DE CHARNACÉ.

26 août 1637.

Nous prenons tant d'intérest à ce qui concerne M. le prince d'Orange et M[rs] des Estats, qu'y ayant un homme dans la maison de la reyne mère du roy, affectionné à son debvoir, qui jusques à présent nous a donné quelquefois de bons advis, nous vous dépeschons exprès ce courrier pour vous en donner un qu'il nous mande[1]...

[Il nous escrit déterminément que les ennemis] tiennent si asseurément Breda perdu qu'ils n'ont plus d'espérance qu'en la diversion d'un nouveau siége d'une de ces deux places (Venloo ou Mastrich); c'est [ce dont nous vous donnons advis en diligence, parce qu'un renfort de garnison peut leur empescher leur dessein]. — Je vous prie que cet advis ne soit pas communiqué à M[rs] des Estats, mais seulement à M. le prince d'Orange, de peur qu'on peust venir à descouvrir l'autheur, qui nous seroit un très grand préjudice....

Le cardinal expose ensuite brièvement l'ensemble des affaires militaires, les opérations du maréchal de Châtillon, celles du cardinal de La Valette, du duc de Longueville, du duc Bernard de Weymar, qui vient de battre Jean de Wert.

Tant y a que si les Espagnols sont si mauvais qu'ils ne veuillent

[1] En même temps que Richelieu faisait écrire par le roi à M. de Charnacé une ample dépêche dont il avait donné la matière (notre V[e] vol., p. 842), il adressait à notre ambassadeur cette lettre plus concise et plus confidentielle, dictée à son secrétaire de nuit. Une autre missive de Richelieu à M. d'Étampes, aussi ambassadeur en Hollande, écrite le 4 mars 1638 (ci-après aux analyses), nous apprend que ce serviteur infidèle donnait ces informations depuis trois années; nous n'avons point découvert son nom, mais nous verrons plus tard le médecin Riolan jouer le même rôle auprès de la reine exilée.

pas une bonne paix cet hyver, je vous prie d'asseurer M. le prince d'Orange que nous serons encore mieux préparez pour la campagne de l'année qui vient que nous n'avons esté pour celle-ci, qui, avec l'ayde de Dieu, ne sera pas mauvaise. Et en effet, si M[rs] des Estats veulent penser de bonne heure à se préparer pour le printemps, j'espère que nous ferons des merveilles.

Je vous prie d'asseurer particulièrement M. le prince d'Orange de mon affection et de mon service, et que, soit paix, soit guerre, nous ne la ferons jamais que conjointement, quelques artifices dônt les ennemis puissent user.

CCXIV.

Arch. des Aff. étr. Espagne, t. XVIII, fol. 547. —
Mise au net, de la main de Cherré, devenue minute.

[A M. DE PUJOLS [1].]

Ce 12[e] septembre [2] 1637.

On a descouvert icy une pratique bien infâme du marquis de Mirabel avec la reyne, qui avoit grandement altéré la bonne disposition du roy, auquel on a représenté que c'estoit sans doute un effet de l'imprudence et de la malice de Mirabel et non des ordres d'Espagne, où les conseils sont trop sages pour approuver telles pratiques [3].

La reyne a receu des effects de la bonté du roy, et si l'Espagne sçavoit le particulier de la procédure de Mirabel, il en recevroit asseurément le chastiment de la part de son maistre. Cette affaire estoit capable d'altérer la disposition qu'on a à une bonne intelligence,

[1] La suscription manque. Nous rappelons que le cardinal ne voulait point paraître dans cette correspondance avec l'agent équivoque qu'on entretenait à Madrid; Chavigni était, en apparence, le correspondant de Pujols, en réalité c'était Richelieu.

[2] Ce quantième de la main de Richelieu, le millésime ajouté après coup.

[3] C'est là un compliment qu'on apprécie ce qu'il vaut quand on sait ce que pensait Richelieu de la politique espagnole. L'indulgence pour la reine s'explique parce que c'est en Espagne qu'on écrit.

mais cela ne sera pas, estant clair que la faute tombe sur Mirabel seul.

Le duc Bernard de Weymar a passé le Rhin et a eu par deux fois de notables avantages sur Jean de Wert.

Banier, Wrangel ont plus de vingt-cinq mil hommes et sont en estat de ne pas craindre Galasse, dont l'armée diminue par la nécessité des vivres.

Par les dernières nouvelles, Banier estoit à Garts sur l'Oder, qu'il a grandement fortiffié, comme aussy Stetin. Il luy vient tous les jours de nouveaux secours de Suède, et on mande qu'il se dispose à remener Galasse dans l'Allemagne, comme Galasse l'a amené dans la Poméranie.

Breda ne peut estre secouru.

M. le cardinal infant a pris Venelo (*sic*) et Ruremont. M. de Longueville continue ses progrès dans Bourgoigne et a, depuis trois jours, emporté Bleteran (*sic*), place considérable.

M. de Chastillon est au siége de Dampvillers. [La Chapelle sera prise dans huit jours par M. le cardinal de La Valette[1].]

Voilà [le vray] estat des affaires.

Ici, dans la mise au net, Cherré a laissé un blanc[2], et il continue :

Si le Comte duc approuve les propositions de la trefve, les deux couronnes se mettront en estat de traitter avec repos de la paix. — Rome a faict une proposition que ceux qui possèdent le Palatinat, le Wirtemberg et la Lorraine donnassent une pension aux propriétaires, en attendant la décision de la paix. Bien que cela feust rude pour la France, qui n'a pas seulement le droit de la guerre sur la Lorraine, mais en outre celuy de seigneurie sur son vassal rebelle, s'il ne tenoit

[1] Phrase ajoutée par Richelieu, ainsi que le mot « vray. »

[2] Dans ce blanc, une note de la main de Richelieu et de celle de Chavigni dit qu'on envoie à Pujols une lettre de change de 400 écus, laquelle on a mise au porteur, afin qu'on ne sache pas à qui elle va.

qu'à cela, on ne lairroit pas d'y entendre, si on sçait que M. le comte duc veuille marcher de bon pied au reste.

Cette addition, depuis le blanc, a été barrée, mais il peut être intéressant de connaître la pensée qu'on y avait exprimée.

CCXV.

Arch. des Aff. étr. Rome, t. LX. — Mise au net, corrigée, devenue minute.

MÉMOIRE
ENVOYÉ A M. LE NONCE SUR LE SUJET DE LA TRÊVE ET DE LA PAIX.

1er octobre 1637.

Monsr Bologneti, nonce en France, ayant fait sçavoir au roy que le roy de Hongrie a respondu au nonce de S. S., qui est près de luy, qu'il approuvoit et entendroit volontiers à la proposition qui luy estoit faite de la part de sad. S. d'une trêve générale de plusieurs années, et qu'il l'estimeroit d'autant meilleure qu'elle seroit plus longue, désignant mesme sa durée pouvoir estre de 15 à 20 années;

S. M., pour correspondre aux désirs de S. S. et aux bonnes intentions que le roy de Hongrie tesmoigne en cette occasion avoir pour le repos public, déclare aud. s^r Bologneti, pour le faire sçavoir à S. S., qu'elle est preste d'entendre à la trefve proposée cy-dessus, de la durée qui a esté désignée par le roy de Hongrie, comme aussy de faire toutes les diligences nécessaires envers les [Suédois et Hollandois et autres], ses alliez, pour les y faire consentir. Et pour tesmoigner que ce n'est point seulement pour éviter le blasme de vouloir la guerre que le roy acquiesce à cette proposition et se fait fort d'y porter sesd. alliez, mais en effet pour procurer de tout son pouvoir un repos effectif à la chrestienté, si les Espagnols ne veulent pas en ce point déférer aux propositions du pape et s'accorder aux sentimens du roy de Hongrie, S. M. ne feroit aucune difficulté de porter sesd. alliez, en ce qu'elle pourroit, et les Estats, à faire lad. trefve pour 15 années

avec le roy de Hongrie et tous les princes et potentats d'Allemagne, si led. roy de Hongrie, lesd. princes et potentats d'Allemagne promettant de n'assister en aucune façon les Espagnols contre la France, les Suédois, Hollandois et autres ses confédérez, il se pouvoit trouver quelque moyen si infaillible d'asseurer l'exécution et l'effet de telle promesse que les Espagnols ne peussent tirer d'Alemagne ny hommes, ny argent. Et afin qu'on ne pense pas que par telle déférence à S. S., S. M. vueille affoiblir l'Espagne, par la privation du secours qu'elle peut recevoir d'Alemagne, elle déclare estimer plus à propos que la trefve générale se face entre tous les princes qui sont maintenant en guerre qu'entre quelques-uns seulement, ainsy qu'il est dict cy-dessus.

Et lad. trefve générale se faisant entre tous les princes qui sont maintenant en guerre, selon le désir de S. S., S. M., pour se conformer entièrement à ses sentimens, estime que quand mesme elle seroit accordée et faicte, il ne faudroit pas laisser de travailler incessamment et sans discontinuation dès le lendemain à l'avancement et à la conclusion d'une bonne paix, laquelle la France désirera tousjours plustost pour le bien de la chrestienté que pour aucune crainte des événemens de la guerre.

Faict le 1er jour d'octobre 1637.

CCXVI.

Arch. des Aff. étr. Espagne, t. XVIII, fol. 593. —
Mise au net de la main de Cherré, devenue minute, le cardinal ayant ajouté trois mots.

[A M. DE PUJOLS.]

Du 8e novembre 1637.

Pour ne perdre aucune occasion, rencontrant celle de cet ordinaire, on veut bien encore vous asseurer qu'on veut traitter de bonne foy et sans prétendre autre avantage que celuy que la raison doit accorder à un chacun.

Je vous atteste devant Dieu qu'on ne préfère la négociation de la trefve à celle de la paix que parce que c'est le seul moyen de sortir promptement d'affaire et parvenir ensuitte, sans grand delay, à une bonne paix.

Je vous proteste de plus que bien que la trefve qui se propose soit de longues années, on ne pense pas de deçà à se conserver, par ce moyen, la possession de ce qu'on a maintenant à l'Espagne, puisqu'on faict estat que la trefve estant faite, on peut promptement terminer toutes choses entre les deux couronnes [par une paix suivante] et restituer aussytost ce que l'on tiendra de part et d'autre.

Je vous proteste encore que le cardinal[1] brusle de désir de faire faire quelque bonne entreprise contre les infidelles en l'Orient, et que la France veut demeurer pour l'avenir en bonne union et intelligence avec l'Espagne.

Après ces asseurances, il ne nous reste plus qu'à sçavoir les intentions d'Espagne, que vous nous ferez grand plaisir de nous mander au plus tost.

Hier au soir, M. le nonce fit une nouvelle instance sur le sujet de la trefve générale, sur ce qu'il avoit receu le mesme jour des lettres du nonce qui est à Vienne, qui portent que l'Empereur luy avoit déclaré, pour la seconde fois, qu'il approuvoit la trefve générale et y consentiroit volontiers, pourveu qu'elle feust pour longues années.

Au mesme temps, led. s^r^ nonce nous a dict qu'il y avoit quelques jours que le nonce qui est en Espagne luy avoit mandé que M. le Comte duc luy avoit dict, sur le sujet de la suspension ou trefve générale, qu'ils s'accommoderoient en ce point aux intentions de l'Empereur et qu'ils avoient dépesché en Allemagne pour l'en asseurer.

Cela estant, on peut bientost sortir d'affaire et donner repos à la chrestienté.

[1] Voy. la note 1 de la page 776.

CCXVII.

Arch. des Aff. étr. Espagne, t. XVIII, fol. 599. — Copie.

[A M. DE PUJOLS.]

Du 10 décembre 1637.

Bien que nous ayons lieu de croire le peu de volonté qu'a l'Espagne de l'accommodement qu'on proposoit, n'ayant pas faict de response à tant de lettres que nous vous avons escrites, on ne laisse pas pourtant de vous dire par celle-cy qu'on est tousjours par deça dans le mesme sentiment. Après cela nous aurons cet avantage que Dieu, qui est tesmoin de la vérité de nos paroles et qui cognoist la sincérité de nos intentions, voit bien qu'il n'a tenu qu'à l'Espagne, et ne tient encore aujourd'hui qu'à elle, que la chrestienté ne soit tout d'un coup délivrée des misères qui la ravagent, et ne jouysse du repos qu'on luy peut donner en un instant. Faictes nous response une fois pour toutes.

CCXVIII.

Arch. des Aff. étr. Hollande, t. XX, pièce 149. —
Mise au net, corrigée par Richelieu qui a écrit la dernière page. —
Copie de la main d'un secrétaire de Chavigni, pièce 146.

MÉMOIRE

POUR M. D'ESTRADES.

31 décembre 1637[1].

Tous les desseins qu'on peut faire du costé de M. le prince d'Orange sont ou Anvers, ou Hulst [ou Bruges et Dam], ou Dunquerque, ou Gueldrs, et ensuite Venlo et Ruremont.

[1] La mise au net est restée sans date; c'est à la copie que nous prenons le titre que nous mettons en tête de la pièce.

Dunquerque est le principal[1] qui vuideroit toutes sortes d'affaires; mais on ne croit pas que M. le prince d'Orange le puisse entreprendre. Cependant s'il le veut faire, sans y venir en personne, on luy fournira, outre les douze cent mil livres du traitté faict par M. de Vosbergue, six mil hommes de pied et douze cent chevaux, tant que durera le siége.

Les entreprises de France peuvent estre depuis la coste de la mer jusques à Landrechy, sçavoir est, Gravelines, Saint-Omer, Hedin, Arras, Bapaume, Monts, Cambray, le Quesnoy, Valenciennes; le Quesnoy estant premièrement pris.

On pourroit encore attaquer Namur, si Charlemont ne coupoit les vivres.

Si M. le prince d'Orange attaque Dunquerque, on est d'avis d'aller à Monts ou Valenciennes pour destourner les ennemis.

S'il attaque Hulst [ou Bruges ou Dam, on attaquera la place qui sera jugée la plus convenable de deça pour favoriser ce dessein].

S'il attaque Anvers, en quelque lieu que la France face son attaque il est indifférent, pourveu que ce soit une bonne place dans le Pays-Bas, ce à quoy elle ne manquera pas.

Pour ce qui est de Thionville, on l'entreprendroit volontiers, à cause que cela traverse la communication d'Allemagne, si M^rs des Provinces-Unies tenoient une telle attaque pour suffisante diversion, mais croyant qu'ils n'en seroient pas contens, S. M. s'engage dès cette heure à faire faire une attaque dans le corps du Pays-Bas.

[1] Voy. *Mémoires de Richelieu*, t. IX, p. 481. La pièce qui précède ce mémoire est une lettre de Richelieu au prince d'Orange :

« Monsieur,

« Ce gentilhomme n'allant trouver V. A. que pour adjuster le temps auquel précisément l'armée du roy et la vostre se mettront en campagne, et recevoir vos avis sur le sujet des entreprises qu'elles peuvent faire, je ne prends la plume que pour vous supplier de prendre entière créance en ce qu'il vous dira... » (Mise au net de la main de Cherré. Ms. cité aux sources, pièce 145.)

Le prince, renvoyant M. d'Estrades le 13 février 1638, mandait à Richelieu qu'il l'avait chargé « de propositions qui, j'espère, ne seront point désagréables à S. M. » (Même ms. pièce 163.)

Quoy qu'on face, l'importance est de mettre précisément à la campagne en mesme temps.

S. M. asseure qu'elle ne manquera pas de faire entrer son armée au pays ennemi dans le dixième avril, stipulé par le traitté, tant parce qu'il est ainsy arresté que parce aussy qu'elle est avertie de toutes parts que les ennemis font estat d'estre de bonne heure en campagne, ce qui faict qu'il faut les prévenir si l'on ne veut estre tout cet esté sur la simple deffensive, auquel cas les ennemis auroient revanche du mal qu'ils ont receu cette année.

[En tout cas, il faut tirer parole et asseurance de M. le prince d'Orange que depuis le 1er apvril jusques à la fin de l'esté, il fera tenir 30 ou 40 vaisseaux devant Dunquerque et la coste de Flandres, et que l'admiral fera ce qui luy sera mandé par S. M. pour le bien commun.

Il faut stipuler un extroict secret et, pour cet effect, feindre des attaques qu'on ne voudra pas faire.]

ANNÉE 1638.

CCXIX.

Arch. des Aff. étr. Espagne, t. XVIII, fol. 387. —
Mise au net de la main de Cherré. Trois mots écrits en interligne par Richelieu.

PROJET DE DÉPESCHE,

COMMANDÉE PAR LE ROY,

QU'IL PLAIRA À S. M. CONSIDÉRER, POUR VOIR SI ELLE EST SELON SON INTENTION.

6 janvier 1638.

Les dépêches de Pujols[1] font connaître le grand désir qu'a le comte duc de faire la paix.

[1] Cette lettre sans suscription est adressée à Pujols; elle répond à trois dépêches de celui-ci, reçues le 2 janvier, quoique datées du 24 octobre, 25 novembre et

Le cardinal duc a le même désir, après la trêve. Considérations à ce sujet. Conditions principales.

« Le cardinal duc s'offre, la trefve estant conclue et establye, de s'avancer cet esté jusqu'à Bayonne pour la traitter en personne avec luy, et conclure, en mesme temps, une bonne et forte union contre les infidèles. »

Pour négocier, sans éveiller le soupçon des alliés, on imagine l'expédient d'un personnage envoyé par le comte duc, passant en France sous prétexte d'aller en Flandre. « Led. envoyé sera logé chez M. de Nouveau, général des postes, parce que tous les courriers y descendent; et de là il sera mené, la nuit, chez celuy qui escrit[1], qui le fera voir à M. le Cardinal Duc, si c'est pour conclure, comme on s'asseure qu'il ne viendra pas autrement. »

On envoie à Pujols un passe-port en blanc pour le personnage qui doit venir.

« Il y a plus d'un mois qu'on a donné à M. l'Ambassadeur de Venise, qui est en ceste cour, le passeport pour D. Michel de Salamanque[2]; pour tesmoigner qu'on marche de bon pied, on vous envoiera encore un duplicata. »

« On n'a point receu les dépesches que vous dites avoir esté adressées à Galaretta pour me faire tenir. Il est à désirer que ces paquets ne soyent ny perdus, ny veus, pour la conséquence de l'affaire. »

Mme de Chevreuse est partie sur la fausse crainte d'être arrêtée. . . Son voyage en Espagne luy donnera « ce contentement d'estre cogneue en peu de temps dans les trois plus grands royaumes du monde. ». . .

(Quelques lignes terminent la pièce, au sujet des conditions du projet qu'on envoie[3].)

9 décembre. Ces dépêches chiffrées sont, en *duplicata*, dans le 18e volume d'Espagne, fol. 563, 570, 585.

[1] Chavigni.

[2] Don Miguel de Salamanca arriva à Paris le 6 mai. (Voir mon VIe vol. p. 34.)

[3] Ce projet n'a eu aucune suite; la lettre même a peut-être été annulée; il n'en est pas moins intéressant de conserver le souvenir de cette proposition de Richelieu d'aller s'entendre avec le Comte duc au pied des Pyrénées. — Tout ce 18e volume d'Espagne est rempli de pièces qui témoignent un désir, peu sincère sans doute, de faire la paix. On négociait avec zèle en apparence, et rien n'aboutissait. Notons, entre autres, un *projet de traité, pour la paix universelle de la chrestienté*, écrit de la main de Cherré, fol. 297 et suivants; et puis un projet de trêve où il est dit : « La conclusion de la paix devant être longue et difficile, on propose de faire une trefve qui donnera le temps de s'accommoder. » Suivent les conditions. La pièce est aussi de la main de Cherré, cotée 384. Une première minute est au fol. 555. Elle est corrigée de la main de Richelieu, qui a mis en tête : « ce projet n'a pas été envoyé. »

CCXX.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. XXVI, pièce 141. — Minute de la main de Cherré.

[A M. D'HÉMERY.]

[Commencement de juin 1638[1].]

Monsr, on ne se pouvoit mieux conduire en l'affaire de Monteil que vous avés fait, non-seulement pour avoir une preuve convaincante et irréprochable contre Mme de Mantoue de la part qu'elle a eue en la trahison dud. Monteil, mais aussy pour renvoyer ses comissaires et les empescher, par ce moyen, d'assister au jugement du procès, comme c'estoit, à mon advis, leur principal dessein, afin de le sauver plus aysément.

Les raisons pour lesquelles vous avez fait surçoir ledit jugement sont fort considérables; mais comme cette affaire pourroit enfin passer dans l'esprit du monde pour une supposition et un artifice de la France, afin d'avoir un prétexte de s'asseurer de Casal, si on n'en faisoit voir clairement la vérité et les circonstances, il est absolument nécessaire de le juger promptement[2] et faire chastier ceux qui se trouveront coupables, selon la grandeur de leur crime, afin de justifier le procédé du roy : n'y ayant point d'autre moyen de sauver Mon-

[1] M. d'Hémery avait envoyé le 6 mai au Cardinal un courrier annonçant la découverte de la trahison de Montiglio, et le 15, même avant d'avoir reçu la réponse de Richelieu, il mandait qu'il faisait commencer les poursuites. (Pièce 85 de notre ms.) Et puis d'Hémery insiste sur les mauvaises dispositions des sujets de Mantoue à l'égard de la France : « Le nom de la princesse de Mantoue est capable de faire sur l'esprit des peuples desgoutez de nous un mauvais effet... » D'Hémery va jusqu'à appréhender qu'on ne fasse empoisonner ceux qui ont révélé le complot; et il expose les précautions qu'il prend. Ce doit être à la réception de ces dépêches datées du 20 mai (pièce 90) qu'a été écrite cette lettre sans date, et nous la mettons aux premiers jours de juin. (Voy. sur cette affaire de Montiglio, notre VIe vol. p. 980, et au supplément, addition à la page 133.)

[2] Le cardinal avait d'abord décidé qu'il était à propos de feindre avec la duchesse de Mantoue et de paraître ignorer qu'elle eût part à la trahison. (Lettre du 20 mai, aux Analyses.)

teil, ny les autres ses complices, si non que Madame de Mantoue intercède envers le roy pour obtenir leur grâce, se charge de leur faute, et qu'elle avoue ingénuement la chose comme elle est [1] et qu'elle est vérifiée par des informations que ses commissaires ont faites eux-mêmes de sa part; et ensuitte esloigner d'auprès d'elle ceux qui se trouvent coupables, autheurs et conducteurs d'une telle meschanceté, ainsy que vous le proposés.

On suivra vostre avis pour ce qui est de la récompense de Mrs le chancelier Guissardi, Comte Mercurin, Prat et autres, et dès à présent on va travailler à trouver des terres pour eux. Cependant on vous envoye des brévets d'asseurance de la grâce que le roy leur veut faire [2].

Le reste de la lettre répond aux demandes de fonds pour les fortifications de la place, l'armement et l'approvisionnement, le payement des garnisons, etc. Richelieu répond que, dans les dispositions déjà faites, il y a suffisamment de fonds pour tout. En louant le zèle d'Hémery pour Casal et le service du roi, il l'avertit que « il pourroit mander l'estat des choses, sans en exagérer la perte infaillible, comme vous faites par toutes vos lettres. »...

[1] Richelieu savait fort bien qu'elle ne le ferait pas. Le cardinal de La Valette avait écrit le 17 mai : « L'on a mandé de Venise que la princesse de Mantoue ayant sceu que l'entreprise de Casal estoit découverte, l'a desadvouée et blasmé Monteil. » (Pièce 89 du ms.) La duchesse de Mantoue agit dans cette affaire avec autant de lâcheté à l'égard de ceux qui s'étaient dévoués pour elle, que de perfidie envers la France, dont elle était l'alliée. (Voy. aux Analyses, 12 août.)

[2] Nous trouvons, dans le volume 88 de la collection France, ce billet adressé à un premier commis des affaires étrangères : « Pour Mr de La Barde. » — « M. de La Barde expédiera, s'il luy plaist, promptement un brevet d'asseurance à Mr le Chancelier Guiscardi et comte Mercurin d'une terre de six mil livres de rente, en tiltre de marquisat, en engagement racheptable de la somme de cent mil livres, en considération du service par eux rendu au roy, en l'occasion de la descouverte de la trahison de Casal. » — « Un autre brevet pour le sr Prat, d'une terre de deux mil livres de rente, racheptable de 32 mil livres, en considération du mesme service. — Autre pour le sr Zola, major de Casal, pour la mesme considération, une terre de 1,000# racheptable de 16,000. » — Qui est ce Zola? Le nom est sans doute mal écrit; serait-ce le Gaya ou Goyæ (dont le nom aussi semble estropié), aide du sergent-major de Casal, et pour lequel Hémery avait demandé un emploi en France, supposant qu'après la révélation qu'il croit faire il ne pouvait plus, sans péril pour sa vie, demeurer dans son pays de Mantoue?

CCXXI.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. XXVI, pièce 132. —
Mise au net, de la main de Cherré.

MÉMOIRE POUR LE ROI.

De Ruel, ce 22e juin 1638.

L'ambassadeur de Savoie mène au roi l'abbé de la Monta, qui apporte le traitté que Madame a signé avec M. le cardinal de La Valette et M. d'Hémery [1]. Sa Majesté luy peut dire qu'il vaut mieux tard que jamais. Qu'elle est bien faschée que Madame ayt presté l'oreille à des négociations capables de la perdre avec les Espagnols, mais qu'elle est résolue d'oublier le passé pourveu que l'avenir luy en donne sujet. Sa Majesté pourra adjouster s'il luy plaist : Auparavant j'eusse creu de ma sœur tout ce qu'elle m'eust peu dire, maintenant j'en croiray ce que je verray par effects.

L'abbé de la Monta est cousin du comte Philippe [2], Sa Majesté luy fera bonne chère et luy tesmoignera croire que le comte Philippe est son serviteur.

L'ambassadeur d'Angleterre mène le sr Tartareau. Il ne s'agit que de remercier du compliment qu'il est venu faire sur la grossesse de la reine.

S'il parle de Madame de Chevreuse, le roy dira que, quand elle recognoistra sa faute, il sera prest de la luy pardonner.

S'il parle du mariage du jeune Palatin avec Mlle de Rohan, Sa Ma-

[1] Le traité avait été signé le 3 juin. Il est en original dans notre ms. pièce 111. Le même jour, 3, la duchesse de Savoie écrit à Chavigni qu'elle l'envoie par l'abbé de la Monta. Et le 7, le cardinal de La Valette mande, du camp de La Vertole, que M. d'Hémery en envoie un exemplaire par Guérapin. (Pièce 121.) Cette négociation n'avait pas été sans difficultés, et on était pressé de conclure; d'Hémery écrivait au cardinal le 15 mai : « Il est à propos de signer le traité de la ligue pour oster à Madame l'occasion du mal. » (Ms. cité aux sources, fol. 84.)

[2] On sait que c'était le favori de la duchesse de Savoie.

jesté dira que la pratique de tous les royaumes est de ne souffrir point que telles héritières soient mariées hors de l'Estat, et qu'elle est desjà engagée à favoriser le dessein que M. de Nemours a en cette recherche [1].

Sil parle du Tabouret qu'on refuse à l'ambassadeur d'Angleterre, parce qu'on ne le donne pas à Madame de Bellièvre, bien que Madame de Chevreuse l'ait, Sa Majesté respondra que, pourveu que le roy d'Angleterre déclare que Madame de Chevreuse ne l'aura plus, elle le fera rendre volontiers à l'ambassadrice d'Angleterre.

Quant à l'ambassadeur de Mantoue, Sa Majesté doit, s'il luy plaist, reculer son audience, afin qu'on ait lieu de retirer de Mantoue M[rs] de la Thuillerie et de la Tour qui y sont.

CCXXII.

Arch. des Aff. étr. Pologne, t. IV, fol. 154. — Mise au net, de la main de Cherré.

[AU ROI DE POLOGNE [2].]

[Juillet ou août 1638 ?]

Je m'asseure que lorsque Votre Majesté sçaura particulièrement les circonstances sur lesquelles le prince Casimir a esté arresté en France,

[1] M. de Nemours ne réussit pas auprès de M[lle] de Rohan. (Voy. la lettre du cardinal à M. Bouthillier, du 25 juin, p. 192 ci-dessus.)

[2] Nous avons indiqué cette lettre d'après Aubery, à la date de mai, ci-dessus p. 189; depuis nous avons trouvé la pièce elle-même, sans date, classée à la fin de 1639; nous pensons qu'il faut la mettre dans la seconde moitié de 1638, après les premières plaintes du roi de Pologne. Le prince Casimir, son frère, avait débarqué à Saint-Tropez*, au commencement de mai, et ne tarda pas à être arrêté. Notre ms. nous donne, à la date du dernier août, une note sans signature ni suscription, mais qui est de la main du secrétaire de de Noyers et que celui-ci transmettait très-certainement à Chavigni de la part du cardinal : « Pour la response à l'agent ou secrétaire du prince Casimir, Son Éminence est d'avis que vous lui donniés, de la part

* Quand le prince se vit arrêté, il feignit d'avoir été contraint de prendre terre: Una burassa di mare ci gettò alle rive di San Turpè. (Fol. 448 du tome III de Pologne.)

elle ne le trouvera pas estrange, puisqu'il s'en alloit pour s'attacher en Espagne, entre laquelle et la France la guerre est depuis quelques

de Sa Majesté, la mesme response qu'Elle a faicte à l'envoyé du roy de Pologne qui l'est venu trouver à mesme fin, etc.* » (Fol. 465 du tome III de Pologne.) — Le baron d'Avaugour, ministre de France en Pologne, écrivait au cardinal, quelques mois après : « J'ay creu devoir envoyer à Vostre Éminence copie d'une des lettres et plaintes que je reçois, parce qu'elle tient un peu de l'invective contre le roy et son conseil. J'y ay faict une response assez ferme dont j'espère que la lecture ne vous déplaira pas. » D'Avaugour ajoute qu'il attire sur lui « l'envie publique de tout un royaume, où j'estois auparavant en sy bonne considération. Je n'y suis pas moins exposé en Danemarck, où le roy et toute la cour ne l'ont pas celé à M. Saint-Romain, me blasmant avec aigreur de la continuation des troubles d'Allemagne. » (T. III, p. 413.) Cette irritation n'intimidait pas Richelieu, toujours résolu à tout braver quand il s'agissait du salut de l'État. Il retint le prince captif près d'une année encore, malgré les diverses ambassades qu'envoyait le roi de Pologne pour obtenir sa délivrance. Cependant un adoucissement se produisit; Boislouet, qui commandait à Vincennes, sous Chavigni, reçut ordre de rendre son épée au prince et de faire cesser, tout en le bien gardant, les rigueurs de sa prison; octobre 1639 (fol. 122). Enfin, au mois de février 1640, après avoir soigneusement pris toutes ses garanties, le cardinal se décida à faire rendre au roi une espèce d'ordonnance en sa faveur : « Nous, etc... ne doutant point que le prince Casimir n'observe religieusement la parole qu'il nous a donnée de ne porter point les armes contre nous, ny contre nos confédérez, en faveur des princes avec lesquels nous et eux sommes présentement en guerre, que l'Ambassadeur du roy et de la république de Pologne s'y est obligé de la part du roy, de la république et de la diette, nous avons bien voulu, pour le désir que nous avons de donner pleine et entière satisfaction au roy, à la république et à la diette, mettre en liberté le prince Casimir... » (Minute de la main de Chavigni, Aff. étr. Pologne, t. IV, fol. 109, pièce sans date, classée fautivement entre septembre et octobre 1639.) — Un peu plus loin, dans ce ms. (fol. 163-173), nous avons plusieurs pièces sans date, en marge desquelles est écrit : « Projet d'actes pour la liberté du prince Casimir de Pologne. » On voit que le cas avait été étudié, et que la décision n'avait pas été prise à la légère. L'engagement de l'ambassadeur de Pologne, daté du 25 février 1640, est écrit en latin et muni du sceau; celui du prince, écrit aussi en langue latine, et également revêtu de son cachet, est daté du 26 (Voy. ci-après à lad. date.) — Durant le cours de cette fâcheuse affaire, qui risquait de désaffectionner la Pologne de la France, on eut une inquiétude qu'il faut noter. On parlait d'une entrevue prochaine des rois de Pologne et de Hongrie; on sait que celui-ci était le prince auquel la France et

* La pensée principale de la dépêche est écrite à la marge : « Inscio rege interceptus est, sciens jam detinet, etc. »

années ouverte, comme sçait Votre Majesté, et qu'au lieu de passer par mer, comme il le pouvoit faire seurement, il visitoit les places et les ports de la coste de Provence sur lesquels l'Espagne a desjà fait plusieurs fois divers desseins.

La seureté des Estats ne permettant pas qu'en telles occasions on ait esgard à la qualité des personnes, il a esté impossible à ceux qui estoient dans la province de faire autre chose que ce qu'ils ont fait, sans en avoir ordre particulier.

Maintenant la prudence ne veut pas qu'il soit deslivré sans des précautions si asseurées qu'il n'agira point contre la France, ny directement, ny qu'il n'y puisse contrevenir. Il est et sera traitté avec le respect qui est deub à une personne de sa qualité, et non à celuy qui est en l'estat auquel il est, et je tiendray à grand honneur de le voir en un autre estat pour pouvoir faire voir à Votre Majesté, en sa personne, la révérence que je rendray tousjours à son nom comme estant...

ses confédérés ne voulaient pas accorder le titre d'Empereur. Un s^r de Kanasilher, employé par la France à Dantzig, écrivait à Chavigni le 6 septembre 1638, et cherchait « quel pouvait être le vrai sujet du voyage du roi de Pologne à Vienne. On croit, disait-il, que « la maison d'Autriche, voyant le roi de Pologne maladif et sans espoir d'avoir des enfants, jette les yeux sur la princesse de Pologne » (fol. 467). L'entrevue eut lieu en octobre, non à Vienne, mais à Nicolsburg, petite ville sur les confins de l'Autriche et de la Moravie; notre ms. en conserve la relation (fol. 474, 486). Le mariage ne se conclut pas alors, mais on le craignait encore un an après, et Chavigni mandait au baron d'Avaugour de « destourner les Estats du mariage proposé de la sœur du roy de Pologne avec le fils de l'archiduchesse. » On lui recommandait en même temps d'insister sur ce point, « que la détention du prince Casimir ne doit pas estre un signe que l'affection entre les deux nations soit moindre. » Enfin il devait tâcher d'obtenir ce gage de bonne intelligence : « Que défense soit faite aux Polonois sous des peines sévères, d'aller servir au dehors du royaume » (fol. 144). Une grande partie de ce IVe volume de Pologne est remplie de documents concernant cette affaire du prince Casimir.

CCXXIII.

Arch. des Aff. étr. Hollande, t. XX, pièce 210. —
Minute écrite par Cherré, corrigée de la main de Richelieu[1].

MÉMOIRE
QUI DOIT ESTRE ENVOYÉ A M. D'ESTAMPES[2].

22 septembre 1638.

[Après que M. d'Estampes] aura parlé à M. le prince d'Orange sur le sujet de la reyne mère, ainsy que je vous l'ay desjà mandé par deux fois, il est à propos qu'il adjouste que les mauvais esprits qui sont auprès d'elle veulent tascher ou d'introduire quelques négociations de trefve entre M^rs les Estats et l'Espagne, ou au moins d'en donner espérance aux Espagnols et soubçon aux François, [affin de venir, par] tels artifices ordinaires à telles gens, à leurs fins, qui ne sont autres que de tromper tout le monde [et agir contre la France]. Il dira de plus que nous sçavons d'ailleurs que les Espagnols veulent [aussy] introduire des négociations secrettes aux mesmes fins de la trefve, et que leur prétention est de ravoir le Brésil, Mastrich et un passage sur le Rhin, moyennant une somme notable d'argent. [Mais que sçachant que] M. le prince d'Orange est prince de parole [et de foy, et, de plus, que luy] ayant desjà respondu que M^rs les Estats ne sont pas capables d'entendre à de telles conditions, nous [ne craignons

[1] Cette pièce commence au verso du premier feuillet; au recto, il s'agit de toute autre chose : « Il y a encore un extraordinaire de Flandres à Paris, mandait Richelieu à Chavigni; je ne sçay si vous avés donné l'ordre d'envoyer tous les paquets bien fermez, entre les mains de M. le Nonce, et de lui faire dire que bien que nous peussions les ouvrir pour droit de représailles des nostres qu'ils ont pris et ouverts en Italie, le roy n'en veut pas user ainsy; mais bien les luy remettre entre les mains, pour qu'il les garde jusqu'à ce que nous ayons asseurance qu'ils laisseront passer les nostres en Italie. — Le nonce verra dans ce procédé le respect qu'on porte au pape... »

[2] Cherré a écrit au dos : « à M. de Chavigny pour escrire en Hollande, du 22 septembre 1638. » (Voy. p. 187 de notre VIe volume, une lettre à Chavigni, où celle-ci est annoncée.)

pas que les desseins des Espagnols puissent réussir en ce sujet. Ils représentent encore audit s[r] prince d'Orange qu'il doit bien prendre garde que, par] les voyes indirectes que les Espagnols prendront pour traitter avec M[rs] les Estats, ils ne gagnent quelques particuliers par argent, lesquels s'y laisseroient peut-estre d'autant plus volontiers aller, qu'en ce faisant, ils ne croiroient agir que contre la guerre, [bien qu'ils ne puissent incliner à la trefve à de mauvaises conditions,] sans faire contre leur estat, contre M. le prince d'Orange et contre leur propre seureté, estant certain que, si on le détache une fois de la France, on les perdra aisément, quand on voudra, sous divers prétextes, [dont les Espagnols ne manquent jamais,] estant destituez de protection [et d'assistance].

M. d'Estampes pénétrera autant qu'il pourra, en suitte de tels discours, quelles peuvent estre les pensées de M. le prince d'Orange et sa fermeté dans les liaisons de la France.

Pour cet effect, il verra quelles sont ses pensées en général pour la guerre de l'année qui vient, s'il faict de grands préparatifs, et en quel ressentiment il est des malheurs qui luy sont arrivez cette année, et l'asseurera que le roy fera de plus grands efforts qu'il n'a point encore faicts, et mettra ses armées en meilleure main qu'il n'a faict cette campagne, qu'au bout du compte, ce qui doit consoler M[rs] les Estats, et ce qui nous console nous-mesmes, est que nous n'avons rien perdu, mais seulement manqué à gagner.

Ensuitte M. de Chavigny doit encore recommander particulièrement à M[r] d'Estampes de faire sçavoir à M[rs] des Estats, et en général et en particulier, et à M[r] et à Madame la princesse d'Orange et à tous ceux à qui il en parlera, le contenu aux deux mémoires que je luy ay envoyez sur le sujet de la Reyne mère, estant important que tout le monde sçache que si le roy ne luy faict autant de bien qu'il désire, c'est qu'elle ne se met pas en estat de le recevoir [1].

[1] Nous n'avons point ces deux mémoires, mais la pensée en est très-nettement exprimée dans la lettre précitée du cardinal à Chavigni. (Voy. notre VI[e] volume, p. 187.)

NOTA.

La reine mère, ayant résolu de quitter Bruxelles, annonça l'intention de se rendre en Angleterre[1]. Dès que Richelieu fut informé de ce dessein, l'alarme le prit, il fit écrire par Chavigni à notre ambassadeur à Londres, de représenter au roi de la Grande-Bretagne l'étonnement qu'on éprouvait de le voir, au moment où il annonçait l'intention de se lier plus étroitement avec la France, permettre à Marie de Médicis d'aller établir à Londres le foyer de ses intrigues[2]. La direction que prit cette princesse par la Hollande ajouta aux inquiétudes du cardinal. On y accueille la reine mère avec honneur; tout le monde s'intéresse aux malheurs de l'exilée. Les États généraux mandent à Richelieu : « Nous avons véritablement recogneu en la reyne un si sensible amour pour le roy son fils, tant de bonne volonté pour ceux qu'il honore de sa confiance, et de peu de souvenir de ce qui s'est passé en son endroict... Vostre Éminence aura l'honneur et la gloire d'avoir contribué plus que personne à une solide et cordiale réunion entre les personnes de la famille royale[3]. » Le 13 septembre, second message des États; ils envoient, à cette occasion, un ambassadeur extraordinaire, un des leurs, le sieur Knuyt. (Pièce 204.) La princesse d'Orange écrit à son tour et prend avec une chaleur de femme la cause de la reine mère[4]. Le prince ajoute son intercession, sans toutefois oublier sa discrétion d'homme d'État : « J'ay enchargé au s^r Knuyt, que les Estats ont trouvé à propos d'envoyer en France pour les affaires de la reyne mère du roy très chrestien, de ne proposer, ny faire rien, en cette sienne négociation, que ce qui vous sera agréable, et se gouverner selon ce qu'il plaira à Vostre Éminence luy en ordonner... [5] » Cette espèce d'obsession irrite le car-

[1] Le Vassor, qui ne va jamais aux sources manuscrites, dit que Marie de Médicis quitta Bruxelles sur des insinuations secrètes de Richelieu, qui lui fit conseiller d'aller en Hollande, voulant la tirer du pays de la domination d'Espagne, afin que le roi Philippe ne se crût plus engagé d'honneur à la protéger. C'est là une de ces méprises dans lesquelles tombe fréquemment Le Vassor. (T. IX, 2ᵉ partie, p. 27, éd. in-12.) Sa manie de conjecturer, sa prétention à deviner les intentions secrètes lui font présenter comme inspirés par Richelieu des faits qui étaient pour ce ministre la cause de vives contrariétés. Ici c'est le contraire de ce qu'imagine Le Vassor qui est vrai. Le cardinal trouvait très-commode d'alléguer contre la reine mère qu'elle résidait dans un pays en guerre avec le roi. Le séjour de Marie de Médicis dans les Pays-Bas espagnols, en réalité sans danger pour la France, était le meilleur argument qu'il pût faire valoir contre cette princesse auprès du roi et devant la nation.

[2] Notre VIᵉ vol. p. 121, 138.

[3] Arch. des Aff. étr. Hollande, t. 20, pièce 198, lettre originale.

[4] *Ibid.* pièce 205.

[5] Lettre originale, 17 sept. (pièce 207).

dinal[1], il perd patience; « la lettre de M[rs] les Estats est assez impertinente, » écrit-il à Chavigni, il ne veut point qu'on leur réponde. Et en même temps il dépêche lettres sur lettres à notre ambassadeur, M. d'Estampes, pour luy suggérer tous les arguments, toutes les raisons qu'il doit faire valoir en Hollande, afin de justifier la conduite tenue à l'égard de la reine mère. Et c'est surtout dans leur propre intérêt que notre ambassadeur est chargé de représenter aux États et au prince d'Orange tous les inconvénients pour eux du séjour de Marie de Médicis en Hollande[2]. C'est le sujet des lettres du 8 septembre[3], du 12[4], du 13[5], du 22 (la présente lettre), du 10 octobre[6]. Malgré la résolution et la fermeté de Richelieu, malgré sa confiance absolue en lui-même et son dédain de toute opinion qui n'était pas la sienne pour la conduite des grandes affaires, il tenait pourtant ici à sauver les apparences, à éloigner de lui autant que possible l'odieux des mauvais traitements infligés à la reine mère. Sa pensée intime et inquiète se révèle par ce mot de la présente lettre, qu'il a répété plusieurs fois : « Il faut que tout le monde sache. » Il aurait voulu que l'exil de Marie de Médicis parût volontaire, et il avait fait de sorte qu'elle-même s'était sauvée à Bruxelles lorsqu'on lui offrait de résider en France. Cette princesse une fois sortie du royaume, il évitait autant que possible de réveiller le souvenir de la mère du roi; ce qu'il désirait surtout, c'était un exil silencieux. Tout ce bruit qu'on faisait en Hollande autour d'elle, toutes ces triomphales ovations qui l'accueillaient dans les villes où elle passait, lui causaient une poignante irritation. Dans un premier mouvement de dépit, il avait déclaré qu'on ne répondrait point aux États; mais quand leur ambassadeur, le s[r] Knuyt, s'en retourna, on lui donna une réponse où se trouvaient résumés tous les arguments que notre ambassadeur à la Haye avait été chargé de faire entendre aux États, au prince d'Orange et surtout à la princesse. Nous ne donnons qu'un extrait de cette pièce[7], parce qu'elle est imprimée dans les *Mémoires de Richelieu*[8], et, en partie, dans l'*Histoire de Louis XIII*, du P. Griffet[9]. Cette réponse fut soigneusement étudiée dans le cabinet de Richelieu : à côté de la pièce dont nous venons de parler, notre manuscrit conserve deux autres projets de réponse faite sur le même thème; l'un en brouillon, de

[1] Notre VI[e] volume, p. 187, 21 septembre.

[2] Au supplément. Analyses, à la date du 8 septembre.

[3] A M. d'Estampes. Notre VII[e] volume, aux Analyses.

[4] A Chavigni. Notre VI[e] volume, 162.

[5] *Ibid.* p. 163.

[6] Notre VII[e] volume. Supplément, aux Analyses.

[7] Ci-après, aux Analyses, date du 18 octobre 1638.

[8] T. X, p. 481. Vingt-cinq pages (463-488) y sont consacrées à ce qui se passa alors au sujet de la reine mère.

[9] T. III, p. 158.

la main de Chavigni, où c'est le roi lui-même qu'on fait parler; on y insiste davantage sur les griefs du cardinal, et nous y remarquons ce passage : « J'ay tousjours consulté avec mes confesseurs ce que je devois à la reyne ma mère. . . ils m'ont tous dit que je devois plus à mon Estat qu'à ma mère [1]. » Dans l'autre projet de réponse, dont nous ne trouvons qu'une mise au net, de la main d'un secrétaire de Chavigni [2], le commencement, jusqu'au mot « les estrangers, » est identiquement le même que le commencement de la pièce insérée dans les *Mémoires de Richelieu.* Du reste, l'on s'y étend un peu plus sur les liaisons de la reine mère avec les étrangers. Ces deux derniers projets de réponse nous paraissent avoir été abandonnés.

CCXXIV.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. XXVI, pièce 269. —
De la main de de Noyers.

MÉMOIRE
POUR M. DE CHAVIGNY.

26 octobre 1638.

Fault escrire à M. le mareschal d'Estrées que l'accident qui est arrivé de la mort de M. le duc de Savoie nouveau [3] debvroit faire penser à ce qui peut arriver à l'advenir. On estime important de tascher à ramener M. le cardinal de Savoie, et l'attacher aux intérests de la France. Il faut mesnager cette affaire en sorte que M. le cardinal Barberin, ny le pape n'en sache rien. Le premier médiateur qui doit estre employé en cest affaire est M. le cardinal de Bagne, ou M. Mazarin, qui luy doibt représenter que maintenant qu'il n'y a plus qu'une teste qui l'empesche d'estre duc de Savoie, il doibt penser à se préparer une entrée paisible à une telle dignité, si le cas y eschéoit.

[1] Arch. des Aff. étr. t. XX, pièce 226.

[2] *Ibid.* pièce 227.

[3] Ce fut le baron de Palluau qu'on chargea, le 30 octobre, de porter le compliment de condoléance. Exprimer au nom du roi, dit l'instruction, les sentiments de la plus vive tendresse pour Madame. Le roi la conjure de se conserver pour le fils unique qui lui reste et qui a si grand besoin de ses soins maternels. « Le roy ne peut avoir plus grand contentement que d'employer toute sa puissance pour la deffense et l'avantage de Madame. » Mise au net, pièce 173 du vol. cité aux sources.

Que la contiguité qui est entre la France et cesdits estats lui doibt bien faire cognoistre qu'il ne peut jamais les posséder paisiblement que par l'assistance de la France et la protection du roy... qu'avec l'assistance de l'Espagne il ne les posséderoit qu'en guerre et en misères par conséquent... traitter cette affaire si adroitement « que ce soit le cardinal de Savoie qui soit le recherchant. »

Outre ces considérations générales, il faut luy présenter un estat présent où il trouve son compte.

Il faudroit à cette fin qu'il tirast un bon partage de sa maison en quoy Madame l'obligeroit.

Le marier en France, ce qu'on pourroit faire avec Mlle de Bourbon[1], M. le prince luy donnant quelque belle grande terre proche de Paris qui luy pourroit servir de divertissement.

Le roy, pour le bien traitter, luy donneroit une pension esgale à celle de ses princes du sang, auxquels il donne Lm escus à l'un et XLm à l'autre.

On pourroit mesme encore luy donner quelque gouvernement de province, comme le Maine ou la Touraine, qui sont les plus beaux lieux du royaulme.

Si l'on craint « les appréhensions pontificales » il faudroit que le cardinal Barberin et le pape ne pussent rien pénétrer de cette négociation, et alors ne faire agir que M. Mazarin seulement, à condition de n'en parler à qui que ce puisse estre.

[1] Celle qui fut plus tard Mme de Longueville. On avait pensé aussi à la princesse Marie, la future reine de Pologne. On peut voir aux Analyses (lettre à M. d'Hémery, du 26 octobre) qu'on parla même d'un mariage du cardinal de Savoie avec la duchesse sa belle-sœur. Le fait est que ce prince ambitieux était un véritable embarras pour Richelieu, qui le faisait surveiller de près. Le cardinal de La Valette écrivait de Turin, le 5 novembre : « Il est parti de Rome vêtu en chevalier de Malte... Madame et ceux qui la servent sont fort en peine et craignent de le voir arriver ici un matin. » Le 12 novembre, le roi mandait au cardinal de le faire arrêter s'il entrait en Piémont; et à M. de Malisy de le garder à Pignerol si on l'y menait. (Pièce 292 du ms.)

CCXXV.

Arch. des Aff. étr. Hollande, t. XX, pièces 224 et 225. —
Minute de la main de Cherré.

A M. LE PRINCE D'ORANGE.

[27 octobre 1638.]

Monsieur,

. . . M. Kenut dira à Votre Altesse les propositions qui se sont faites entre nous, pour faire, l'année qui vient, la guerre plus heureusement que nous n'avons pas faict celle-cy . . . le renvoyant au plustost, s'il vous plaist, dans peu de temps ce qui se devra faire sera si bien résolu entre nous qu'il ne restera plus qu'à l'exécuter de part et d'autre. Le roy y est extremement bien disposé; j'apporteray pour faire réussir ses volontés tout ce qui deppendra de moy; et ayant sceu par ledit sieur Kenuit la passion qu'a Votre Altesse de faire le mesme, je ne doute point que nous ne réduisions les ennemis à en venir à des termes plus raisonnables que ceux auxquels ils sont maintenant . . .

Propositions faites entre le cardinal de Richelieu et le s[r] Kenuit sur les moyens de faire utilement la guerre l'année qui vient[1].

Qu'on entrera en campagne à jour préfixe sans faillir, et de si bonne heure qu'on ne puisse estre prévenu par les ennemis pour les raisons que représentera le s[r] Kenuit.

Que le secours que le roy a donné cette année à M[rs] les Estats sera continué pour l'année qui vient[2], et que, dès cet hiver, les payements seront si bien asseurez qu'il n'y ayt pas lieu d'en douter.

Que nonobstant le partage de la Flandre projetté entre la France et M[rs] les Estats, si M[rs] les Estats prennent quelque chose en cette

[1] Une mise au net, de la main d'un secrétaire de Chavigni, est au fol. 220. On a mis en marge : « 27 octobre 1638. »

[2] Note des sommes payées par le s[r] Heufft; de la main de Cherré, pièce 223. (Manuscr. cité aux sources.)

province, ils le pourront garder pour certain temps, conformément à ce qui a esté résolu sur le sujet de Dunkuerque.

Que le roy et M[rs] les Estats composeront une armée navale de chacun 30 vaisseaux pour aller faire la guerre à la coste d'Espagne, tant par mer qu'en mettant pied à terre dans quelque poste qu'on jugera pouvoir estre pris et gardé.

Bien qu'en ce dessein Sa Majesté et M[rs] les Estats doivent fournir autant de vaisseaux l'un que l'autre, Sa Majesté fournira 4,000 hommes de pied, et M[rs] les Estats, 3,000 pour mettre pied à terre.

Que pour faire la guerre aux Indes occidentales, si la compagnie ne se sent pas assez forte, on y fera entrer des particuliers de France aux mesmes conditions que pour tous les autres de la Compagnie jusques à 5 ou 600[m ll], pour luy donner moyen de faire, l'année qui vient, quelque entreprise signalée, pourveu qu'on soit asseuré qu'ils y veuillent employer cet argent.

Que la response au présent mémoire sera promptement renvoyée, afin que chacun pense à ce qu'il devra exécutter de son costé.

ANNÉE 1639.

CCXXVI.

Imprimée : Aubéry, *Mémoires*, V, 508. — Recueil de 1696, t. II, p. 110. — Le P. Griffet, extrait, *Histoire de Louis XIII*, t. III, 192.

A MONSIEUR DU PONT DE COURLAY[1].

[Vers le mois de mars 1639 ?]

J'ay esté importuné de tant de divers lieux, de favoriser la demande que vous faites, de certains extraordinaires que vous désirez avoir sur

[1] Nous avions d'abord réservé pour les Analyses cette lettre, déjà publiée, mais nous regretterions que ce document honorable pour le caractère de Richelieu manquât à ce recueil. — Richelieu n'écrivait guère à ce neveu qu'il n'eût quelque

les galères, que je prends la plume pour vous dire que je ne sçay sur quoy vous fondez vostre prétention. Je ne doute pas que la plus grande raison que vous ayez, est celle de vostre nécessité; mais comme elle est causée par vostre seul mauvais ménage, je ne suis pas résolu d'importuner le roy pour y remédier. Je croy que vous sçavez bien que les droits de vostre charge, à la rigueur, ne sont que de dix huit mil livres, de façon que le surplus que vous en touchez, qui monte jusques à quarante huit mil livres, est un extraordinaire que vous recevez par avance; ce qui fait que si on vous en donnoit encore un autre, tel que vous le demandez, ce seroit tirer d'un sac deux moutures.

Au reste, si on permettoit aux chefs des charges d'en demander les deniers revenans bons, ce seroit leur donner lieu d'en faire tout autant que bon leur sembleroit, et empescher par ce moyen que le roy ne

réprimande à luy faire, et il n'en ménageait pas les termes. On peut voir les lettres des 6 juin, 10 juillet, 20 et 26 août 1636. — Les imprimés n'indiquent point la date de la présente lettre; serait-elle des premiers mois de 1639? mars peut-être. Lorsqu'elle fut écrite, Dupont de Courlay était encore général des galères, et Richelieu lui ôta ce commandement pour le donner à un autre neveu au mois d'avril 1639 : « J'envoie le marquis de Brezé pour commander les galères cette année, » écrivait-il au prince de Condé, le 28. Il est vraisemblable que c'était la suite du mécontentement que le cardinal exprime dans cette lettre. Ajoutons que, cette année 1639, Richelieu eut plus encore qu'à l'ordinaire à se plaindre de ce neveu, qu'aigrissait la perte de son commandement. Le 10 juillet, Bouthilliers mandait à de Noyers, de la part de la duchesse d'Aiguillon, qu'elle le priait de s'occuper des déplorables affaires de son frère. Le 3 août, nouvelle lettre de Bouthilliers à de Noyers : « Si vous ne faites que M. le cardinal mette la dernière main à l'affaire de M. le marquis Dupont, je ne vois pas qu'il en puisse sitost sortir, et peut estre point du tout... Vous savés que cette partie est pour payer quelques-uns de ses créanciers de Paris qui pressent à outrance ceux qui ont respondu pour luy... il ne touche pas un teston,... sa vaisselle d'argent est en gage à Avignon... » et enfin, le 21 octobre, la duchesse d'Aiguillon écrivait à Chavigni que son chagrin des extravagances de son frère était tel qu'elle risquait d'en perdre la tête. On peut lire une partie de cette lettre dans notre VI[e] volume, note 2 de la page 607. — Richelieu dut être singulièrement importuné de cette affaire, dont se mêlaient à la fois Bouthillier, de Noyers, Chavigni, Bullion, la duchesse d'Aiguillon, et, sans doute, d'autres encore. (Voyez la note de la page 482 de notre V[e] vol.)

fut servy. Si vos galères avoient toutes esté à la mer, ainsi qu'on le proposoit lorsqu'on fit le fonds, et qu'il y eut des deniers revenans bons, en ce cas on pourroit faire en sorte auprès du roy de vous faire accorder quelque gratification; mais n'y en ayant eu qu'une partie, et qui encore n'y ont demeuré que fort peu de temps, il ne seroit pas raisonnable que le fonds qui reste entre les mains du thrésorier soit employé de cette sorte, et je vous déclare, par cette lettre, que vous n'aurez jamais de gratifications sur telle nature de deniers.

Je vous prie aussi de vous détromper de la pensée que vous avez, que vous puissiez jamais disposer des deniers de vostre charge, autrement que conformement à l'estat du roy, qui vous en sera envoyé. Je n'en use pas autrement en la charge de la mer, et tous les chefs des charges en font ainsi. Je ne sçay sur quel fondement vous prétendriez avoir plus de prérogative. La seule chose que vous avez à faire est de régler vostre maison en sorte que vous puissiez vivre de ce que vous avez. Si estant à Marseille vous ne pouvez subsister de cinquante mil livres, tout le bien du monde ne vous suffiroit pas. Une des premières choses que vous avez à retrancher en vostre despense est l'extraordinaire du papier et des courriers. Je suis si las de vous voir faire des propositions de réformation, sans en voir aucune, que je vous prie de ne me repaistre plus de telles espérances. Cependant je vous asseure que, pourveu que vous changiez de vie, je suis encore tout prest d'oublier tout le passé.

CCXXVII.

Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.

A M. LE PRINCE.

27 avril 1639.

Monsieur, Rencontrant cette occasion de Mr le Comte de Toulouzon, j'ay estimé en devoir proffiter pour vous faire sçavoir le cours des nouvelles du monde, qui est tel qu'il s'ensuit :

Le Roy, après avoir eu trois accez de fiebvre tierce, se porte fort bien, grâces à Dieu, et en est entièrement deslivré. Monsieur le daufin est aussy en parfaite santé.

Les progrez inopinez que les ennemis ont faicts en Italie ont obligé le Roy à y envoier Mr de Longueville avec 10 régiments et deux mile chevaux.

Mr le Grand me de l'artillerie entrera dans quatre jours dans le pays ennemy.

L'armée de Mr de Fequières est en estat de voir ce que les ennemis feront pour se conduire ainsy que l'occasion le requierra.

Nous gardons Mr de Chastillon pour l'arrière saison.

Mr le Comte de Harcourt est party pour l'armée navale de Levant.

J'envoie le marquis de Brezé pour commander les galères cette année.

Mr de Weymar est plus satisfait de la France que jamais, et plus ardent à bien faire.

Les Hollandois seront en campagne le dixiesme du mois de may.

Banier fait merveilles en Allemagne.

Voilà au vray ce que je sçay des affaires.

Reste à vous à agir maintenant selon que vous l'estimerez plus à propos.

Cependant Mr de Bordeaux, ayant ordre de mettre à la voile pour aller voir ce qu'il pourra faire dans les costes d'Espagne, je croy, Monsieur, que le meilleur dessein que vous puissiez prendre, est d'exécuter le premier que vous avez projetté, d'entrer dans le Roussillon.

En ce cas, vous aurez Mrs d'Alluin, d'Arpajon, Argencourt qui m'a promis de faire des merveilles, Lecques et Espenan, si vous voulez, pour agir sous vous, Mrs de Gramont et d'Alluye suffisant avec quatre mile hommes et quatre à cinq cens chevaux pour garder la frontière de leur costé.

Tout est remis à vostre jugement, et je vous asseure que je feray ce que je doibts pour faire valoir vostre zèle, vostre affection et vos services. Surtout je vous conjure autant que je le puis de gagner

temps, et de croire qu'en matière d'entreprises la diligence et le secret sont l'âme des bons succez. Je m'asseure que vous observerez l'un et l'autre, et sur ceste créance je vous suplie de croire que je suis et seray tousjours,

Monsieur,

Vostre bien humble et très affectionné serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Ruel, ce 27[e] avril 1639.

MENTION DE PLUSIEURS NÉGOCIATIONS ET MÉMOIRES.

Arch. des Aff. étr. Allemagne, t. XV, pièce 176. — Minute.

1639.

« Divers projets selon lesquels on peut accommoder les différends qui sont entre la France et la maison d'Autriche[1]. »

Il est dit, en marge, que ces projets seront remis aux plénipotentiaires et envoyés à l'assemblée de la paix, « afin qu'ils ayent une idée de ce qui pourroit estre fait, sans pouvoir de rien conclure. »

Il y a six projets.

Substance du « premier party. »

Le roi retiendra la Lorraine. — Pignerol demeurera entre les mains de Sa Majesté. — Le roi tiendra garnison dans la ville et la citadelle de Casal, ainsi que les Espagnols font à Sabionnette, Piombino, Corregio et autres lieux [« qui ne leur appartiennent pas, et dont on pourroit plus justement demander la restitution aux princes auxquels ces places appartiennent que celle de Casal, veu que Casal a esté volontairement mis entre les mains du roy par feu Mons[r] de Mantoue, et que son petit fils n'est pas en aage de conserver une place de ceste importance. » — Le duc de Mantoue jouira de tous ses droits. — « Le roy gardera toutes les places conquises[2]] tant ès Pays-Bas que Luxembourg, Bourgoigne,

[1] Depuis plus de trois ans on s'occupait de la future assemblée de Cologne, que tout le monde paraissait désirer, et à laquelle chacun, selon ses intérêts, apportait des entraves. Bien que ces négociations soient restées sans résultat du vivant de Richelieu, elles méritent dès ce moment l'attention de l'histoire, et sont d'une importance véritable pour l'histoire particulière du cardinal, puisqu'on y découvre sa pensée sur le traité de Westphalie dont ces négociations sont les préliminaires. (Voy. notre tome V, p. 705 et *passim.*)

[2] Le passage enfermé entre crochets est une addition marginale de la main de Richelieu.

Roussillon, Alsace et Allemagne. » — Trouver des tempéraments pour Catalogne et Portugal.

Les cinq autres projets reproduisent le premier avec quelques modifications; à la marge du sixième projet, nous lisons : « Ce party est proposé pour n'obmettre aucune chose qui semble pouvoir establir le repos dans la Xpienté, afin que s'il estoit du tout impossible de faire présentement une paix, on voye si on pourra plus aisément parvenir à faire une trefve non manifestement captieuse comme sont toutes celles de peu de durée que les Espagnols ont proposées, non pour faire cesser les troubles de la Xpienté, mais pour se mettre en estat de les recommencer plus que jamais. . . »

Et puis on paraît désespérer de parvenir à s'entendre. « A la suite de tous ces projets (dit une dernière page, cotée 178), après les avoir bien considérez, on peut dire avec vérité que maintenant on n'en sçauroit faire aucun qui ne soit chimérique, parce que les affaires ne sont pas en estat qu'on puisse trouver un tempéramment par lequel elles puissent estre justement composées. . . Elles sont à présent trop avantageuses pour la France et ses alliez. . . et elles ne vont pas encore assez mal pour la maison d'Autriche. . . »

Ce volume d'Allemagne contient grand nombre de pièces relatives à ces futures négociations, nous en indiquons quelques-unes auxquelles Richelieu a eu plus ou moins de part :

« Instruction donnée aux s[rs] Mazarin et comte d'Avaux, choisis par Sa Majesté pour estre ses ambassadeurs plénipotentiaires en la négociation de la paix » divisée en 24 sections.

C'est une première mise au net, de la main de Cherré, devenue minute par grand nombre de corrections interlinéaires, d'additions aux marges, de feuillets intercalés, de la main de Richelieu et de celle de Charpentier (pièce 152). Elle se termine ainsi : « Si les Espagnols veulent ensuite se mesler des affaires de quelques-uns des mescontens de France, il faut faire cognoistre aux ambassadeurs que leur prétention est tellement contre le droit des gens qu'elle mérite plustost une risée qu'une response. »

Et à la marge, Richelieu a écrit cette liste : « Elbœuf. — La Valette. — Vendosme. — Soubise. — La Vieuville. — Le Coigneux. — Saucour. — Baron du Bec. — Saint-Aulnais. — Monsigot. »

Une nouvelle mise au net, cotée 188 (35 feuillets), de la main d'un commis, où se trouvent encore quelques corrections de l'écriture ronde de Charpentier et de la main du cardinal, qui a mis en tête : *Brouillard.*

A la suite de cette instruction il s'en trouve une autre, non cotée, intitulée : « Instruction particulière pour terminer les différens d'entre la France et la

maison de Savoie. » Il s'agit d'une précaution diplomatique : « Faire couler, dans le traité général, qu'il n'y est point parlé des différens meus, ou à mouvoir, entre la couronne de France et la maison de Savoie... au sujet des droits que le roy a sur les Estats du duc. » Pièce de la main de Charpentier, avec quelques corrections de Richelieu, qui a aussi écrit le titre.

Nous trouvons ensuite un mémoire sur cette question :

« Sçavoir s'il faut faire la paix en renonçant aux anciens droits de la France, ou non. »

Ce mémoire traite desdits droits sous les diverses rubriques : « Navarre.— Catalogne. — Roussillon. — Flandre. — Hesdin. — Duché de Bourgoigne. — Droits sur le comté de Bourgoigne. — Milan. — Naples. — Sicile. » Après ce dernier titre, rien n'est écrit; seulement, à la marge, Richelieu a mis : « Il faut laisser trois pages blanches. »

Dans ce mémoire, on range en trois classes les droits du roi :

« Ceux auxquels il n'y a point renonciation;

« Ceux auxquels nos roys ont renoncé;

« Ceux auxquels nos roys ont renoncé par des traictés qui sont nuls. »

Cette pièce de dix-neuf feuillets, cotée 189, est d'une écriture que nous rencontrons quelquefois; on y remarque des corrections de la main du cardinal.

Nous avons trouvé dans les manuscrits d'Espagne, t. XIX, fol. 417, le premier brouillon de ce mémoire sur lequel il suffit de jeter un coup d'œil pour se convaincre que nous avons là l'œuvre propre de Richelieu : c'est un cahier de 13 feuillets in-fol. rempli de ratures, de renvois, de corrections, d'espaces laissés en blanc; écritures de Charpentier, de Cherré, de Citoys, d'autres encore, et à tout moment apparaît celle de Richelieu ; c'est un curieux spécimen de son travail personnel.

NOTA.

Avant de quitter l'année 1639, indiquons quelques documents relatifs aux opérations militaires dont cette année a été remplie et qui témoignent du soin que prenait toujours Richelieu de préparer une campagne longtemps à l'avance. Nous trouvons aux Affaires étrangères, dans le XIII[e] volume des Pays-Bas, une pièce intitulée : *Project des desseins de la campagne de 1639.* « Tous les desseins du costé de Picardie, écrit Richelieu, aboutissent ou à Saint-Omer, Gravelines et Bourbourg; Arras, Hédin, Cambray ou Valenciennes. » Et le cardinal examine les inconvénients ou les avantages de chacune de ces entreprises. Le mémoire

est terminé par ces deux lignes : « Reste, après beaucoup de difficultez, au roy à prendre la résolution qu'il luy plaira. » La pièce, écrite par Cherré, est classée, dans ce XIII[e] volume non coté, au commencement de l'année 1639. Les mss. de la Bibliothèque nationale nous fournissent, sur ce même sujet, des informations que nous nous bornerons à noter en indiquant seulement les titres :

« On peut faire quatre desseins : ou de Gravelines, ou de Saint-Omer, ou Aire, ou Arras. » — « Pour le dessein de Saint-Omer. » — « Instruction pour le dessein d'assiéger Gravelines. » — « Instruction pour le siége d'Arras. » — « Aire ; ordre pour l'attaque du costé de Flandres. » — « Fautes commises au siége de Saint-Omer et les remèdes; advis pour faire led. siége. » — « Autre instruction pour le dessein d'assiéger Saint-Omer. » — (Cinq cents Colbert, t. XLV, fol. 79, 81 v°, 82, 83, 83 v°. — Saint-Germain-Harlay, 346, t. I, fol. 84, 84 v°, 85, 85 v°, 86.)

On ne saurait donner ces pièces pour l'œuvre de Richelieu, mais il y a certainement mis la main, ainsi que l'indiquent les sources d'où elles proviennent. Conservées en copie dans les manuscrits de Colbert et de Harlay, on a eu soin de constater leur origine par ces notes : « Minute originale de la main de Cherré, » ou « minute originale, partie de la main de Cherré, partie du C. de R., » ou bien : « minute originale de la main de M. de Noyers, partie de la main du C., » ou enfin : « minute originale, partie de la main de chirurgien du C. de R., partie de la main dud. cardinal. »

Il convient de rappeler ici la pièce que nous avons donnée p. 259 de notre VI[e] volume, autre preuve de cette sage prévoyance de Richelieu; il s'en félicitait lui-même, non sans un mouvement de satisfaction vaniteuse, assurément bien justifié, lorsque, s'adressant au roi dans la *succincte narration*[1], il écrivait : « Les préparatifs de l'année 1640 étonneront sans doute la postérité, puisque, lorsque je les remets devant les yeux, ils font le mesme effect en moy, bien que, soubz vostre authorité, j'en aye esté le principal auteur. »

Les documents de cette espèce ne sont pas inutiles à l'appréciation d'un des points de l'histoire de Richelieu; c'est un jour ouvert sur un côté de sa vie.

[1] Cette succincte narration a été imprimée à la suite de l'*Histoire de Louis XIII*, d'après un ms. des Cinq cents Colbert, par le Père Griffet; ce Père s'est aperçu que c'était la suite du 1[er] chapitre du *Testament politique*, restée inconnue aux premiers éditeurs; Foncemagne, dans son édition donnée quelques années après, a pu compléter ainsi ce premier chapitre.

ANNÉE 1640.

NOTA.

Nous avons donné dans notre VIe vol. p. 589 et suiv. un résumé de la situation des affaires entre la France et le Piémont dans l'année 1639; on a vu la coalition des deux frères du feu duc de Savoie contre la duchesse, leur belle-sœur, et sœur de Louis XIII. Le prince Thomas et le cardinal de Savoie étaient maîtres à Turin, et des négociations avaient été entamées principalement avec le premier, plus ardent dans sa haine contre la France et plus étroitement lié avec les Espagnols, au service desquels il était en sa qualité de général. On a vu que le sieur Masserati, homme appartenant au prince Thomas, était l'agent de ces négociations, qui devaient être ignorées des Espagnols. Le mémoire envoyé par le cardinal au comte d'Harcourt le 22 novembre (p. 609 du vol. précité) montre toutes les complications et les difficultés de ces obscures négociations, dont la pénétration de Richelieu lui faisait assurément prévoir le peu de succès. Aussi, en même temps qu'il s'efforçait de séparer le prince Thomas des Espagnols, il essaya secrètement de désunir les deux frères et de gagner le cardinal de Savoie, dont il espérait avoir meilleur marché que du prince Thomas. Il lui envoya un religieux qui, sous sa robe de moine, cachait un véritable ambassadeur politique.

Pour mieux persuader le prince-cardinal, Richelieu employa Mazarin, toujours bienvenu de la maison de Savoie. Mazarin, alors à Rueil, accompagne le religieux d'une lettre en italien remplie d'éloges pour « Il Padre di Lisla agostiniano scalzo, persona di molto merito. » La lettre est conservée en copie dans le même manuscrit que l'instruction, fol. 44.

CCXXVIII.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 30, fol. 29. —
Copie de la main d'un commis de Chavigni.

MÉMOIRE AU PÈRE DE LISLE,

S'EN ALLANT À NICE.

22 janvier 1640.

Tous ceux qui désirent le bien de la maison de Savoie déplorent la situation où l'a mise la division entre la duchesse et les princes ses beaux-frères. « Le roy

ayant eu advis que M. le Cardinal de Savoie n'est pas aliéné de la France, pense que c'est aud. Cardinal à y apporter le remède, puisque, après le jeune duc, la chose le touche de plus près : le prince Thomas ne tend qu'à s'approprier une partie des Estats de cette maison, et il est assez aveuglé pour ne savoir pas que les Espagnols ne se servent de luy que pour l'entière ruine de lad. maison, et leurs conquestes ne peuvent estre qu'au préjudice dud. cardinal. »

Le cardinal de Savoie ne peut se faire un establissement solide que par la protection du roy, et le P. de L'Isle lui proposera les conditions suivantes :

Premièrement le roy prendra led. sieur cardinal en sa protection envers et contre tous.

Le maintiendra dans Nice et dans les autres places qui sont en sa puissance, en sorte néantmoins que cela ne préjudicie point à la souveraineté de M. le duc de Savoye son neveu.

Et au cas que led. duc vint à manquer, Sa Majesté l'assistera en tout ce qui despendra d'elle, pour le mettre en la possession et jouissance de ses Estats.

Que led. sieur cardinal estant uni avec le roy, et favorisant les desseins de Sa Majesté et de Madame, il aura part au gouvernement selon qu'il en sera plus particulièrement convenu.

Et en cas que Thurin soit repris il pourra, s'il veut, y aller demeurer avec Madame.

Que le roy le restablira dans ses pensions, et d'abord on luy en avancera une année.

Que s'il désire se marier en France, comme luy estant une chose importante, pour diminuer la considération en laquelle sera tousjours le prince Thomas, s'il n'a point d'enfans pour luy succéder, et pour oster le prétexte aux Espagnols de protéger ceux dud. prince Thomas, lesquels tout le monde sçayt estre retenus en Espagne avec intention de s'en prévaloir en temps et lieu, Sa Majesté luy fera trouver un party en France, qui respondra à sa naissance, et dont il sera satisfait.

Le roy s'obligera à ce que dessus à condition que M. le cardinal de Savoye promette de quitter la protection d'Allemagne, renoncer

aux alliances qu'il a contractées avec la maison d'Autriche et à toutes autres qui pourroient estre préjudiciables au service de Sa Majesté.

Qu'il donne asseurance de favoriser en tout ce qui despendra de luy les desseins du roy, qui n'estant que pour le bien de l'Italie en général, et pour celuy de la maison de Savoye en particulier, led. sieur prince-cardinal y est plus intéressé que Sa Majesté mesme.

Que les gouverneurs des places tenues tant par Sa Majesté que par led. sieur prince-cardinal vivront en telle intelligence et correspondance ensemble, qu'ils s'ayderont réciproquement, tant pour la subsistance des trouppes communes, que pour les autres choses qui regarderont le service de Sa Majesté et dud. sieur prince-cardinal.

Led. sieur cardinal, pour marque de la sincérité avec laquelle il se détache des intérests des Espagnols, pour embrasser ceux de Sa Majesté et pour luy donner moyen de faire passer des troupes en Italie par plusieurs endroits, remettra présentement entre les mains de Sa Majesté la terre et le chasteau de Revel, pour estre tenu en dépost par Sa Majesté tant que la guerre durera.

Led. sieur cardinal donnera libre entrée et sortie aux vaisseaux de Sa Majesté dans le port de Villefranche et n'y recevra aucun de ceux des ennemis de Sa Majesté et de leurs adhérents.

Il faudra faire cognoistre aud. sieur prince-cardinal que ce traitté est entièrement avantageux pour la maison de Savoie et pour sa personne, d'autant que les Espagnols n'ont autre but que d'en procurer la ruine pour s'en avantager, et que la France en doit pour son propre intérest désirer la conservation et l'avancement.

Que le prince Thomas, flatté des espérances de s'establir en son particulier par le moyen des Espagnols, contribue par toutes sortes de moyens à leurs progrès dans le Piémont, sans s'appercevoir qu'ils se servent de luy pour l'entière ruine de la maison de Savoye, et que, quand mesme ils feroient part de leurs conquestes aud. s[r] prince-cardinal, cela ne peut estre qu'à son préjudice.

Cette instruction, que nous ne trouvons indiquée nulle part, achève de donner

la complète intelligence des procédés de la politique de Richelieu à l'égard de la maison de Savoie. Cependant, avant que le P. de Lisle eût accompli sa mission, on dut apporter certaines modifications dans ces instructions; son voyage fut interrompu, et un courrier lui remit un mémoire où Richelieu lui faisait expliquer la situation nouvelle des affaires dont il était chargé.

« La raison qui a obligé de donner ordre au P. de L'Isle de s'arrester à Lyon, et de n'aller point jusques à Nice, a esté parce que Madame la duchesse de Savoie avoit fait sçavoir au roy que M. le cardinal de Savoye désiroit de s'accommoder sincèrement avec Sa Majesté et avec elle... » Il est donc nécessaire de modifier sa première instruction, mais « il se servira de toutes les raisons qui estoient dans lad. instruction pour porter led. s[r] cardinal à s'accommoder... » A la même date notre manuscrit contient divers projets de conciliation entre les princes et Madame. Parmi les diverses pièces relatives à ces négociations, nous donnons la suivante, qui appartient plus directement à Richelieu; elle est datée du 23 février 1640.

CCXXIX.

ADVIS DU ROY

SUR L'ACCOMMODEMENT DES PRINCES DE SAVOIE ET DE MADAME ROYALE.

Il n'y a rien que le roy désire tant qu'un bon accord entre Madame et les princes de Savoye, tant parce que c'est le bien de la maison, que parce aussy que c'est un moyen de parvenir à la paix, privant les Espagnols des avantages qu'ils ont en Italie plus par l'intelligence desd. princes que par la force de leurs armes. Mais comme Sa Majesté désire passionnément un accord raisonnable et seur pour Madame et le duc son filz, elle appréhende extremement qu'il s'en face un qui n'ayt autre fin que la perte de l'un et de l'autre sous de belles apparences. — Après avoir veu tous les articles du traitté proposé entre Madame et les princes de Savoye, deux choses sont principalement à considérer...

Quant à la seureté de la personne de Madame et du duc son filz, il est certain qu'en quelque lieu qu'elles puissent estre conjoinctement avec les Princes, elles n'y seront jamais en seureté veu que le crédit

des princes dans leurs estatz prévaudra tousjours à celuy de Madame. Et quand mesme les gardes de Madame et du duc son filz seroient françoises (ce qui ne peut estre autrement pour avoir aparence de seureté), encore sera il à craindre que l'industrie desd. princes prévalle à la seureté que Madame pourroit avoir de telles gardes.

Partant, le meilleur advis et le seul que Madame doit prendre est de demeurer en Savoye jusques à ce que l'engagement des princes avec la France contre les Espagnols soit tel qu'il n'y ayt pas lieu d'en douter.

Quant aux places, il est à considérer que si Madame change les gouverneurs qu'elle a mis dans celles qui luy restent, outre que c'est chose indécente, tout l'avantage sera du costé des princes, parce que Madame ne sçauroit trouver d'autres gouverneurs en qui elle puisse avoir tant de confiance qu'en ceux qu'elle a establis. Et parce que Madame ne peut avoir aucune seureté plus grande que l'engagement de ses deux beaux-frères ou du cardinal seul avec la France, c'est à elle à prendre garde de ne faire aucun accord avec eux que conjointement celluy desd. princes avec la France ne se fasse aussy en mesme temps. (Arch. des Aff. étr. Turin, t. 30, fol. 82; mise au net de la main d'un commis des Aff. étr.)

Cependant l'envoyé de Richelieu put accomplir sa mission, qui ne fut pas longue; le 18 mars il mandait à Chavigni : « Je fus introduit dans Nice le 13 au soir et en sortis le 15 au matin. . . Il n'y a pas moyen de traitter avec un prince sans résolution; il vaudroit mieux traitter avec le prince Thomas; celui-ci est comme insensible au bien et au mal selon que l'on luy persuade; il seroit plus facile de le gagner avec quelques avantages. » C'est le résumé de cette lettre signée : « P. Archange de Lisle, Aug[in] déch. indigne » (fol. 184 du ms. précité). — Le 28 du même mois, le comte d'Harcourt mandait de Pignerol, aussi à Chavigni : « Le Moneti, patrimonial du cardinal de Savoye, est allé de Nice à Turin, et Ferragalli est passé hier revenant du mesme lieu. . . Le prince cardinal de Savoye ne semble pas avoir intention réelle de s'accommoder avec Madame ny avec le roy. . . » (fol. 165). Et Richelieu écrivait officiellement le 4 avril à l'ambassadeur accrédité près la duchesse de Savoie :

CCXXX.

M. de la Court doit sçavoir que le roy, ayant envoyé un bon religieux près de Mgr le cardinal de Savoye... Sa Majesté a recogneu que led. sr cardinal n'a autre dessein que d'amuser Son Altesse par concert fait entre luy et le prince Thomas... Il doit presser Son Altesse de lever le masque... d'exécuter ce qu'elle a promis au roy pour Montmélian... de faire un examen exact de ceux qui estant auprès d'elle sont assez lasches pour estre gagnez par les promesses ou par les menaces de ses ennemis... Suivre les conseils que ses beaux-frères luy font donner, c'est proprement consentir à sa perte...

(Ici Richelieu nomme les personnes dont la princesse doit prendre ombrage, et celles à qui elle peut se confier.)

On envoie le sr Mondain avec de l'argent... Un bruict est venu que Madame a retardé le passage des troupes qui vont en Italie... Si cela est, il faut qu'elle soit declarée contre elle-mesme, et je m'asseure que M. de la Court n'oubliera pas de l'exorciser de telle sorte, qu'en quittant son mauvais esprit, elle ayt suivy celuy que la raison doit donner à tout le monde... (Minute de la main de Cherré, fol. 278.)

Cependant on continuait ces négociations qui semblaient aller plus lentement et s'embrouiller davantage à mesure que plus de monde s'en mêlait. Nous trouvons dans notre manuscrit (fol. 364) une pièce datée du 20 avril, et écrite par un secrétaire des Affaires étrangères, avec ce titre : « Mémoire donné à l'abbé de la Montà s'en retournant en Savoye. » Sans reconnaître tout à fait dans cette pièce le style de Richelieu, nous y voyons assurément sa pensée et ses indications; on y lit : « Madame a envoyé l'abbé de la Montà au roy pour l'informer de propositions d'accommodement avec les princes, que luy faisoit le cardinal de Savoye; le roy ne voit pas que cette nouvelle proposition avance les affaires, et Sa Majesté juge à propos que l'abbé de la Montà, après avoir vu Madame à Chambery, s'en aille à Nice vers le prince cardinal... puisque le prince Thomas veut demeurer ferme avec les Espagnols, c'est au card. de Savoye de se retirer

d'avec luy et d'avec eux... luy représenter que les Espagnolz l'amusent et ne veulent que s'agrandir de la ruine de leur maison; il est donc de son avantage de s'accommoder promptement avec Madame et avec la France, faisant le mariage proposé entre luy et la princesse de Savoye..... »

On voit par plusieurs lettres de Richelieu dont nous donnons l'analyse, que ces tentatives d'arrangement, aussi vaines que multipliées, se traînèrent ainsi sans résultat sérieux jusqu'en septembre, lorsque les princes vaincus furent obligés d'abandonner Turin, où la duchesse de Savoie rentra sous la protection de l'armée française.

CCXXXI.

Arch. des aff. étr. Pologne, t. IV, fol. 179.—
Orig. sans signature, de la main de Charpentier.

A CHAVIGNY.

De Ruel, ce 26 février 1640[1].

Je suis bien aise que l'affaire du prince Cazimir soit terminée[2]. On ne sçauroit, à mon avis, s'exempter de le traitter; soit qu'il demeure à l'hostel des ambassadeurs, soit qu'on le loge à l'hostel de Schomberg, il faut faire les choses honorablement : s'il demeure à l'hostel des ambassadeurs, il est besoin de luy faire promptement bien meubler un appartement et le traitter par présens, ses officiers et ceux de l'ambassadeur estant suffisants pour le servir; s'il va à l'hostel de Schomberg, il faudra le traitter par les officiers du roy, ce qui sera un peu plus incommode[3].

[1] Au moment même où l'on s'occupait de rendre la liberté au frère du roi de Pologne, on apprenait à Saint-Germain les dispositions peu amicales de ce roi pour la France. Richelieu mandait à Chavigni le 22 février : « Je viens de voir par la voye des espions que vous sçavez, que le roy de Pologne a promis aux Espagnols la levée de six mil chevaux en la Pologne... Je croy qu'il n'y a point de mal de luy dire (à l'ambassadeur qui était venu réclamer la liberté du prince) qu'en Flandres et en Espagne on se vante d'une telle offre du roy de Pologne... » (Billet de quelques lignes, sans signature, de la main de Charpentier; fol. 174 de notre manuscrit.)

[2] Voyez ci-dessus, p. 788.

[3] On avait à cœur de lui faire oublier le séjour du château de *plaisance* de Vincennes.

Quand il partira d'icy, j'estime à propos que S. M. luy donne une espée de 3 ou 4 mille escus. Pour cet effect Loppez en a une. Il y en a d'autres dans Paris; vous mettrez Mondain en queste comme si c'estoit pour l'envoyer en Savoye.

Quant à l'affaire du prince Palatin, le temps nous fera voir ce qui en réussira[1].

Je seray bien aise que les courriers de Hollande et d'Italie soient partis.

[1] Notre manuscrit conserve une lettre de Chavigni à M. d'Avaugour, datée du dernier mars, et de Ruel, écrite sous les yeux du cardinal. Il est question d'une diète qui doit se tenir prochainement à Varsovie, et pour laquelle « toutes choses ont esté ajustées avec M. l'ambassadeur de Pologne Gosienski. Le prince Cazimir et luy sont partis pour retourner en Pologne. Le prince s'en va fort content du bon traitement qu'on luy a fait depuis qu'il est sorty du chasteau de Vincennes. Il a esté régalé de fort beaux présents et particulièrement d'un diamant de grand prix, que le roy tira de son doigt, et le luy donna. — On va commencer à traitter aussy le Palatin, qui a esté pareillement mis hors dudict chasteau. — Toutes choses sont prestes icy pour une prompte campagne, dans laquelle le roy agira puissamment contre les ennemis. » (Orig. devenu minute à cause de corrections.) — L'envoi d'un ambassadeur suivit de près; le roi signa, à Saint-Germain-en-Laye, le 7 avril, l'instruction du baron d'Avaugour. Il est chargé de faire remarquer au gouvernement de Pologne le bon traitement que le prince Cazimir a reçu en France depuis qu'on a eu les garanties que le procédé de ce prince avait rendues nécessaires. L'ambassadeur touchera discrètement auprès du roy et de la diète la question de « l'éclaircissement qu'il est besoin de donner à la Suède sur ce qui s'est passé en Livonie; » ainsi que le fait de « l'entrevue du roy de Pologne avec le prétendu empereur, » d'où il prendra occasion de représenter combien serait dangereux pour la Pologne de prendre alliance avec la maison d'Autriche, « qui n'a autre pensée que de s'insinuer dans le royaume de Pologne afin d'en faire comme de ceux d'Hongrie et de Bohesme. » Développement des motifs qu'a la maison d'Autriche de faire perdre aux Polonais leur liberté et le droit d'élire leurs rois. — La relation de l'ambassade du baron d'Avaugour, mise au net de la main de son secrétaire, se trouve dans ce manuscrit, à la fin de l'année 1640, sa commission était arrivée à Dantzig le 8 mai, et il était de retour dans cette ville le 30 juin (fol. 242-256).

CCXXXII.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. XXX, fol. 280. —
Original, de la main de Cherré.

A MAZARIN.

De Royaumont, ce 6 may.

Colmard, la France a gaigné une bataille en Italie; trois mile hommes sont demeurez sur la place, quatre canons et la moitié du bagage des ennemis sont ès mains des victorieux.

Cazal n'est pas seulement délivré, mais il voit l'orgueil de ceux qui le vouloient perdre sous ses pieds, et après les avoir veus remuer beaucoup de terre pour sa ruine, il en remue à son tour pour les faire jouir du dernier office qui se rend aux chrestiens, bien qu'ennemis.

Le Dieu des batailles a faict ces merveilles. Je le suplie, de tout mon cœur, qu'après avoir donné autant de victoires à la France qu'il en faut pour réduire les autheurs des troubles de la chrestienté à consentir à son repos, il veuille se rendre Dieu de paix. Ce sont les vœux de celuy qui vous aymera toute sa vie plus que vous ne méritez si vous ne faites des merveilles pour vous rendre digne de la grace d'un grand roy qui vous est asseurée.

Le Card. DE RICHELIEU.

Je ne vous saurois dire la satisfaction que j'ay de M. le comte d'Harcourt et de tous ceux qui servent en l'armée d'Italie.

RELATION

DE L'ENTREVUE DE M. BRETH, ENVOYÉ D'ESPAGNE, AVEC M. LE CARDINAL.

13 juin 1640.

Ici apparaît un nouveau personnage dans les négociations souterraines que le cardinal faisait marcher parallèlement à la guerre ouverte que la France soutenait contre l'Espagne. L'équivoque et ténébreux diplomate Pujols, d'accord avec le comte duc, avoit annoncé à Richelieu la mission d'un s[r] Breth, secrétaire des affaires de Flandres en Espagne. Toutes les précautions étaient prises pour envelopper cette

mission d'un mystère impénétrable, afin que les alliés de la France ne pussent se douter qu'on négociait sous main. Mais un malentendu fit que Breth ne trouva pas à Orléans l'agent secret qui devait l'y recevoir et le diriger. Cependant nous le suivons au moyen d'une lettre qu'il écrivait le 6 juin, à Chavigni, lequel était auprès du cardinal à Blérancour : Il est arrivé à Paris, il s'est présenté comme gentilhomme liégeois à un des commis de Chavigni; il demande à voir son Éminence, « s'il le pourroit faire seurement et sans empeschement des gardes... en qualité de gentilhomme liégeois, et habillé qu'il est, avec deux hommes, à l'usage de ce pays, pour tant mieux garder le secret qui luy a esté tant enchargé... Il est logé à l'hostellerie du petit St-Martin, rue St-Martin, en attendant l'esclaircissement qu'il vous plaira luy en faire donner. Il ne convient pas, ny pour l'un ny pour l'autre, qu'il soit icy retardé... » La réponse de Chavigni ne se fit pas attendre; il explique par quelle erreur il ne croyait pas l'arrivée de Breth si prochaine et il ajoute : « Deux heures après avoir receu vostre lettre, on dépesche ce gentilhomme pour vous conduire au lieu où vous voulez venir; vous y serez le très-bien receu et on escoutera fort favorablement ce qu'il vous plaira de dire, avec la sincérité et bonne correspondance que vous pouvez souhaiter... » Nous ne savons si Breth vit alors le cardinal ou seulement Chavigni; nos manuscrits ne nous donnent aucune information jusqu'au 13 juin. A cette date nous trouvons un ample récit de ce qui se passa à Blérancour les 13 et 14 : « Relation de l'entrevue de M. Breth envoyé d'Espagne avec M. le cardinal, le 13 juin. » Ce titre est mis à la marge de la pièce, laquelle est une mise au net de la main d'un secrétaire de Chavigni. Nous n'avons point trouvé de brouillon, mais si la relation n'a pas été dictée par le cardinal, elle a été écrite avec ses indications précises; il est vraisemblable d'ailleurs que Chavigni était présent à l'entrevue, qui se termina sans résultat.

La relation poursuit : « Le mesme jour après disner le s^r de Chavigny alla, par ordre de Mgr le cardinal, trouver le s^r Breth dans sa chambre; cette autre entrevue roula sur le mesme sujet... et le s^r Breth protestant n'avoir pouvoir de dire autre chose, demanda qu'on luy permist de retourner en Espagne. — Le jeudi 14 le s^r de Chavigny est retourné trouver le s^r Breth, pour lui tesmoigner de la part de Mgr le cardinal que c'estoit avec beaucoup de desplaisir qu'on voyoit le peu de fruict que produiroit son voyage... » De nouvelles explications eurent lieu au sujet du duc de Lorraine et du Palatin, Chavigni insistant sur la différence de l'une et de l'autre situation... « Son Ém. a fait venir le mesme jour sur le soir ledit s^r Breth dans sa chambre, auquel il a fait veoir combien estoient éloignées du bon sens et de la raison les nouvelles explications données à M. de Chavigni, qu'il ne pouvoit s'imaginer autre chose sinon que le comte duc vouloit temporiser... mais que le roy demeureroit ferme dans la conduite qu'il avoit pré-

cédemment suivie. » — « Le soir mesme M. de Chavigny a porté au sieur Breth la response de Mgr le cardinal à M. le comte duc... »

« Le vendredi 15e du mois de juin ledit sr Breth est parti de Blérancour à deux heures du matin. » (Archives des Affaires étrangères. Espagne, tome 20, non coté, aux dates des 6 et 13 juin.)

A la suite de cette relation, dont nous n'avons donné qu'une idée très-succincte, le manuscrit a conservé l'avis de Richelieu; nous en transcrivons le texte presque entier; il fera mieux connaître que la relation de l'entrevue elle-même et le fond des divers entretiens et le sentiment du cardinal.

CCXXXIII.

Arch. des Aff. étr. Espagne, t. 20. — Mise au net de la main de Cherré.

AVIS SUR CE SUJET [1].

[Après le 15 juin 1640.]

Après avoir veu les diverses propositions du [2] rapportées ci-dessus, impudentes jusques à ce point qu'elles n'aboutissent à autre fin qu'à une trève, à condition de faire restituer le Brésil tenu par les Hollandois, et de restituer nous mesmes toutes les places que nous tenons aux Espagnols, et une partie de la Lorraine au Duc, retenant le reste seulement jusques à la paix, toutes conditions aussy honteuses à proposer qu'inacceptables, il faudroit estre aveugle pour ne voir pas la malice diabolique des Espagnols.

[3] Si ensuite on se remet devant les yeux tous les avis qu'on a receus depuis

[1] Ce titre est écrit au dos par Richelieu, la date, qui manque, est donnée par la place de l'avis classé immédiatement après la relation.

[2] Il y avait ici « Nonce » mot qu'on a effacé sans rien mettre à la place; n'est-ce pas le sr Breth qu'il fallait ?

[3] En marge on a ajouté : « Don Francisco de Melos, passant à Rome, en 1639, a dit au cardinal Gaëtan qu'il valloit mieux à l'Espagne supporter une guerre désavantageuse pour un temps, et attendre une occasion propre pour faire une paix ruineuse pour ses ennemis, dans un changement qui arriveroit en France... »

« M. d'Avaux a escrit du mois de juin 1640 que l'ambassadeur de Pouloigne luy a dit avoir sceu du prince Cazimir... à qui le cardinal-infant s'est ouvert, que les Espagnols ne vouloient pas faire la paix. L'ambassadeur de Venise a eu divers avis semblables.

« M. le cardinal de Bagne en a plusieurs fois parlé à M. Mazarin, par l'espace de cinq ans. Les Espagnols n'ont jamais voulu donner les passeports; il est aisé de juger par là que leurs actions respondent aux avis qu'on a eus, et à la dernière descouverte qu'on a faite par Breck. »

quelque temps de divers lieux, il est impossible de ne recognoistre pas que les Espagnols ne veulent point de paix, mais veulent seulement en parler, pour esviter la mauvaise réputation qu'ils acquéreroyent dans la Chrestienté, si on cognoissoit leurs mauvais desseins. Cette mauvaise résolution qu'ils ont est fondée en leur patience et en leur fermeté, en la légèreté naturelle de nostre nation et aux diverses mutations auxquelles ils croyent sujet l'estat présent de la France, dont Mme de Chevreuse leur a dit tout ce que son mauvais esprit luy a peu suggérer; ensuitte des impressions premières que le marquis de Mirabel et le prince Thomas leur en avoient données... On leur a fait croire que le roy estoit malade et las de la guerre. On leur a dit ensuite que le cardinal estoit valétudinaire... qu'il avoit beaucoup d'envieux qui n'attendent que le temps de le traverser. Dans la mort du roy ils croyent le retour de la reyne mère, de M. le Comte, de Mme de Chevreuse, de tous les grands esloignés. En cet estat, ils prévoyent une grandeur absolue de la reyne... Dans la mort du cardinal, ne sçachant pas tous ceux qui valent mieux que luy en France, ils ne croyent pas que sa charge puisse être remplie à beaucoup près d'une personne qui le vaille... et ils tiennent que par ce moyen, au lieu de l'ordre avec lequel les affaires ont esté conduites, on y verroit beaucoup de confusion, dans laquelle ils trouveroient leur compte tant au dedans de la France qu'au dehors... — En ces extrémités, il n'y a point d'autre conseil à prendre que de se résoudre à continuer fortement la guerre, jusques à ce que les ennemis soient réduits à vouloir une juste paix. S'establir les moyens de la soutenir jusques à ce terme. — Affermir et rennouer de plus en plus les alliances de ce royaume. — Faire des establissemens les plus asseurés qu'il se pourra pour pourvoir aux désordres qui arriveroient si le roy ou le cardinal venoient à mourir.

CCXXXIV.

Imprimée. — Recueil de pièces concernant l'histoire de Louis XIII (Le Cointe), in-12, 1718, t IV, p. 518[1]. — *Collectio judiciorum de novis erroribus*... opera et studio Caroli Duplessis d'Argentré, 1736, t. III, p. 38, in-fol.

A M. CONSTANTIN[2].

[Premiers jours de juillet 1640[3].]

Cum tuas litteras accepi, jam ad nos de tuis positionibus ortus ru-

[1] Le manuscrit se trouve dans la bibliothèque de M. de Reims. (Note de Le Cointe.)

[2] Robert Constantin prend, dans sa thèse, le titre de licencié en théologie. On a bien peu de renseignements sur ce personnage, qui n'est pas même nommé dans la bibliothèque des auteurs ecclésiastiques de Dupin.

[3] La lettre de Constantin, qui se trouve aux mêmes sources, est datée : « datum

mor pervenerat [1]. Gaudeo me in ea quam de te concepi opinione non deceptum; credidi te nulla ratione adduci posse, ut quidquam proferre velles quod legitimam Pontificis auctoritatem imminueret, et Facultatis pacem interturbaret; id ad me missa tua epistola testatur. Quæ in thescon tuarum contextu durius quam par sit dicta videntur, adnotavi. In iis quid sentias clarius explicabis. In problematicis, ut libet sentiendum; in iis vero quæ ad veritatis definitæ quæstiones pertinent, ne recte sentiendo fidem ludere videamur, cautissime loquendum. Hanc ut serves regulam precatur

Tuî amantissimus,

Arm. Card. DE RICHELIEU.

NOTA.

Du 1[er] mai à la fin de 1640.

Nous avons laissé à la date d'avril (ci-dessus p. 811) les affaires du Piémont, lesquelles comptent parmi les plus considérables de celles dont a été remplie l'année 1640; nous continuons maintenant, jusqu'à la fin de ladite année, ce résumé, en liant entre eux les extraits de plusieurs lettres du cardinal dont nous ne pouvons imprimer le texte en entier, et notant seulement celles que l'abondance de nos documents ne nous permet pas de mettre même en analyse. Toutefois, l'espace que nous ouvre ce supplément nous donne le moyen de reproduire certaines pièces qu'il nous avait fallu négliger, et de revenir avec quelques développements sur des incidents que nous avions à peine indiqués dans le *Nota* de la page 589 de notre VI[e] volume.

apud Sorbonam tuam, 27 junii 1640.» Cette date donne, à peu près, celle de la réponse de Richelieu.

[1] Certaines propositions touchant la puissance réciproque des conciles et du pape, soutenues par Robert Constantin, furent jugées répréhensibles, et la Sorbonne exigea une rétractation. L'assemblée avait eu lieu le 16 juin; le 27, Constantin écrivit au cardinal que, reconnaissant la sagesse et l'autorité de son Éminence, il se soumettait à sa décision suprême. La réponse de Richelieu écrite en latin, comme la lettre de Constantin, n'est point datée, mais elle a dû être faite peu de jours après la missive de Constantin. Le 12 juillet, le cardinal envoyait à la faculté la déclaration explicative de celui-ci. Nous avons donné ci-dessus, p. 264, l'analyse de la lettre de Richelieu. L'original de la déclaration, signé «Robertus Constantin,» est aux archives nationales, carton M 73 (Sorbonne), pièce 19 du 3[e] dossier; elle est imprimée dans le recueil de Le Cointe et dans le livre de l'évêque de Tulle.

Les tentatives d'accommodement que Richelieu essayait de divers côtés rencontraient partout d'insurmontables obstacles : ici l'ambition et les mauvais desseins des deux beaux-frères de la duchesse ; là l'inconséquence et les irrésolutions de la duchesse elle-même, qui, tout en réclamant les secours et la protection du roi son frère, se refusait à se soumettre aux conseils et aux vues de Richelieu. Le sentiment qu'elle avait du besoin de son assistance cédait chez elle aux inquiétudes que lui causait son despotisme et à la crainte de le voir sacrifier les intérêts du Piémont à ceux de la France. Les négociations étant restées impuissantes, il fallait continuer résolûment la guerre en Italie, et la duchesse de Savoie se plaignait de n'être pas suffisamment assistée. De Chambéry, où elle était reléguée, elle écrivait au comte Moretto, son ambassadeur en France : « Les forces du roy en Italie sont réduites à cinq mil hommes; on ne pourra résister si la France ne se résoud pas à un effort très-considérable. » (Aff. étr. Turin, t. XXX, fol. 387, 1er mai.) Et en même temps l'ambassadeur de France, M. de la Court, informait de Noyers de toutes les difficultés qu'il éprouvait pour obtenir de la duchesse l'accomplissement des promesses qu'elle avait faites au roi. (*Ibid.* p. 393.) Cependant, pour attaquer Turin avec succès, il fallait délivrer Casal, en grand péril d'être pris par les Espagnols, qui le tenaient assiégé. Non-seulement on envoya des troupes au duc d'Harcourt, mais on lui donna Turenne. L'armée assiégeante fut mise en déroute. Le récit de ce brillant fait d'armes, envoyé par le duc d'Harcourt au cardinal, le 4 mai, se trouve dans notre manuscrit (fol. 397). Richelieu fit célébrer cette victoire avec d'autant plus d'éclat que le duc d'Harcourt était allié de sa famille. Nous devons noter, parmi les pièces relatives à ces affaires, un *Journal de ce qui s'est passé dans le Piémont depuis le 10 mai jusqu'au 4 juillet* (fol. 571); et un autre récit, au dos duquel Bouthillier a mis : « Relation de ce qui s'est passé devant Turin le 11 juillet, avec la dépesche de mon fils [1], du 20 dudit mois. » (Fol. 581.)

Léganez avait à cœur de prendre sa revanche de la défaite qu'il avait subie devant Casal; il vint attaquer le comte d'Harcourt dans ses lignes, il y trouva une nouvelle défaite. La bataille fut sanglante; Léganez y perdit beaucoup de monde. Richelieu félicita avec transport le comte d'Harcourt. Nous donnons aux analyses un extrait de sa lettre du 26 juillet. L'Italie en ce moment était la grande affaire de la France; Richelieu s'en occupait avec passion. L'ambassadeur Moretto, qui était auprès du roi et du cardinal, écrivait d'Amiens le 13 août : « Restando hora libero e disciolto il pensiero al sig. cardinale duca per applicarsi totalmente alle cose d'Italia, come egli medesimo mi disse hieri. . . » (Fol. 720.)

[1] Chavigni était alors en mission en Italie.

Deux lettres interceptées de Léganez au roi d'Espagne, et que nous trouvons ici, montrent que les Espagnols ne mettaient pas moins d'ardeur à la lutte. (Fol. 724-746.) Cependant l'événement décisif approchait; on savait que Turin ne pouvait pas tenir longtemps; dans un mémoire envoyé au comte d'Harcourt le 19 août (p. 266 de notre VII[e] volume), Richelieu insistait sur les difficultés de s'entendre de loin, surtout ayant affaire à un esprit tel que le prince Thomas. Il résolut d'envoyer Mazarin au camp, mettant ainsi en rapport direct le général et le négociateur. Chavigni annonçait cette mission au comte d'Harcourt le 14 septembre : « La dépesche que vous avez envoyée par le chevalier de Tonnère, lui disait-il, a été trouvée si importante qu'on enverra Mazarin dans deux jours au camp, pour poursuivre la négociation commencée. » (Fol. 27.) L'instruction donnée à Mazarin, le 14 septembre 1640, signée du roi et contre-signée Bouthillier, est en original[1] dans le XXXI[e] volume de Turin, fol. 31; nous n'en donnons que l'extrait :

« Après avoir lu la dernière dépesche qui a esté faicte à M. le comte d'Harcourt sur le sujet des diverses conditions qui peuvent estre accordées à M. le prince Thomas, en rendant la place de Thurin, on estime que le contenu en ladite dépesche et le bon esprit de M. Mazarin lui peuvent servir d'instruction... »

« Toutefois, le roy veut qu'il sache et face sçavoir à M. le comte d'Harcourt que, si le prince Thomas ne veut faire un traitté dans des conditions convenables, on face toutes sortes d'efforts imaginables et possibles pour prendre sa personne et la ville tout ensemble. » — Après quelques considérations sur certaines éventualités : « Le moindre traitté auquel on puisse recevoir le prince Thomas est de rendre Thurin purement et simplement entre les mains du roy, et de se retirer à Cony, sur la foy du traitté secret qu'il aura passé d'entrer ouvertement dans trois mois au service du roy... » — Conditions du traité, parmi lesquelles restitution réciproque des places que tiennent les Espagnols et la France; et précautions touchant les garnisons que Madame pourra mettre dans les places qui lui seront rendues... — « Après tout, ou M. le prince Thomas ne fera aucun traitté, ou il le fera par nécessité, et s'il le fait par nécessité, il le fera tel que les ministres du roy le jugeront raisonnable. »

[1] Une copie est au folio 35. La minute des trois premières pages, de la main de Cherré, se trouve au fol. 29, et l'on a mis, à tort, en tête de ce fragment : « A M. le comte d'Harcourt, » à moins que ce ne soit l'indication d'une copie qui aurait été envoyée audit comte. La continuation de la minute, de la main de Chavigni, est classée par erreur dans le volume XXX de Turin, fol. 568 : « Le moindre traitté, » etc. Mais ce n'est encore qu'un fragment. Nous n'avons point trouvé la minute de la dernière page.

Le traité conclu, le cardinal de Savoie pourra demeurer auprès de Madame, qui, dans ce cas, « fera les choses importantes avec sa participation. . . »

« La place se rendant ou se prenant, il faut faire cognoistre au nonce que la seule considération du Pape fait qu'on le renvoye, et que, sans le respect qu'on veut rendre à Sa Sainteté, on le traitteroit comme prisonnier, ayant fait des actions plustost d'ennemy que de médiateur. Il faudra dire la mesme chose à Ferragalli. »

M. Mazarin passera par Chambéry et fera connaître à Madame « qu'il a charge de prendre un soing très-particulier qu'il ne se glisse aucun article en cette capitulation qui peust préjudicier à S. A. »

Nous avons une lettre du cardinal à Mazarin, écrite après son départ, le 20 septembre. Richelieu lui disait : « J'escris à M. Gonteri pour lui tesmoigner le gré que le roy luy sçait des services qu'il rend à Madame en Piémont. J'escris aussy à M. le marquis Ville afin de luy faire cognoistre la malice du chevalier Rat[1]. Je ne vous dis point ce que vous luy devés dire sur ce sujet, cognoissant comme je fais vostre esprit et vostre adresse[2]. . . » La lettre au marquis Ville fait comprendre à peu près ce dont il s'agit : « M. Mazarin (lui mande Richelieu) sera le meilleur tesmoin de la confiance que le roy a tousjours en vous. Si quelqu'un vous a dit qu'on ayt esté en doute de vostre affection et de vostre fidélité, vous croirés, s'il vous plaist, qu'il a eu de très-mauvais avis, et, en vous louant de son zèle s'il vous est affectionné, vous vous plaindrés de sa cognoissance. Je vous puis asseurer qu'il n'y a personne que le roy aime plus que vous[3]. . . »

Cependant, le jour même que Richelieu écrivait à Mazarin la lettre du 20 septembre, le comte d'Harcourt, qui n'était pas encore informé de la mission donnée à celui-ci, signait cette capitulation que Mazarin devait négocier. Arrivé à Chambéry, il trouva la duchesse de Savoie se plaignant vivement de cette précipitation, et il mandait à Chavigni, le 22 septembre : « Madame n'est pas contente de la capitulation de Turin; en attendant un peu plus, on se seroit emparé de la personne du prince Thomas, que la capitulation laisse libre[4]. » (Fol. 85.) Chavigni, répondant à cette lettre le 5 octobre, dit que Richelieu n'est pas moins fâché de ce

[1] Il pourrait y avoir Rac. Ce doit être un nom écrit en abrégé.

[2] Original, de la main de Cherré. Arch. des Aff. étr. Turin, t. XXXI, fol. 51.

[3] Cette minute est certainement celle de la lettre annoncée à Mazarin; comme elle est sans date, on l'a classée, au hasard, dans un autre volume de la collection de Turin, le XXX[e], fol. 570, à la date du 4 juillet.

[4] Un original de la capitulation est conservé dans notre manuscrit. Cette pièce est signée : « Henry de Lorraine, comte d'Harcourt; » et plus bas : « Martin de Moirous » (fol. 52). Suivent les articles secrets, fol. 58-60.

contre-temps que la duchesse[1]; il regrette cette occasion qu'on aurait eue d'imposer au prince les conditions qu'on aurait voulu. Puis il ajoute : « Il ne faut pas tesmoigner que S. Ém. n'ayt pas approuvé la capitulation, car elle ne veut faire aucun reproche à M. d'Harcourt, qui, après tout, a pris Turin et secouru Casal. S. Ém. espère que vous réparerez un peu cela, et croit que vous estes capable de faire des merveilles. . . » (Fol. 150.)

Aiguillonné par ces flatteuses paroles, Mazarin se mit à l'œuvre, et durant neuf mois qu'il resta en Italie, il entretint avec Richelieu, Chavigni et d'autres, une correspondance très-active. Ces lettres se trouvent classées parmi les documents conservés aux Affaires étrangères, dans les volumes XXX-XXXIV de Turin.

Après avoir fait, en passant à Chambéry, une peinture de la petite cour de la duchesse de Savoie (fol. 120), Mazarin se rend à Turin, qui venait d'être occupé par l'armée française. Avec cette promptitude de l'intelligence des affaires dont il a donné depuis tant de preuves, il se mit au fait de la situation des choses, et nous trouvons, à la date du 1er octobre, un *Mémoire de ce qui a été fait et de ce qu'il faut faire en Piedmont* (fol. 137, copie). Parmi les lettres qui suivent immédiatement, nous en remarquons deux du 7 octobre, que le cardinal a fait copier à mi-marge pour recevoir ses observations (fol. 161-165). Écrites de la main de Cherré, elles forment le texte de la réponse que le cardinal fit faire par le roi à Mazarin; nous en donnerons seulement cet extrait :

CCXXXV.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. XXXI, fol. 271.

Après le 7 octobre 1640.

. . . Si M. Mazarin ne conclud les traittez sur les lieux, il n'en faut rien espérer. . . On ne croit pas que M. Mazarin ayt à demeurer 15 jours à Turin après que Madame y sera retournée, parce que, si, dans ce temps, ces traittez ne se concluent, il n'en faut rien espérer. . . Il est difficile de décider de loin si la trefve se devra continuer. . . On ne voit pas grand inconvénient à la demeure du prince cardinal dans Turin. . . La demeure du prince Thomas dans le Piémont ne peut estre que très-suspecte. Cependant, si on ne pouvoit conclure un bon traitté qu'avec cette condition, il faudroit y apporter toutes les précautions imaginables. . . Si M. le prince Thomas veut servir en

[1] Richelieu en écrivit lui-même à Mazarin. Ci-après, aux analyses, 11 octobre.

France, le roy luy permettra d'y amener ses trouppes et les payera comme les siennes.

... En quelqu'estat que l'on peust mettre le prince Thomas en Savoie, il en pourroit arriver de très-mauvais inconvéniens. . . On estime que, jusques à ce que le prince Thomas ayt donné des tesmoignages irréprochables de la conversion entière de son esprit, il seroit très-dangereux de le faire chef de la ligue... M. Mazarin doit estre adverty que, si, dans les apréhensions du comte Philippe, il portoit Madame à demander seureté pour luy, il faut réputer une telle proposition à injure, et dire à Madame que, si le roy le sçavoit, il s'en tiendroit offensé, et ainsy la rejetter comme extravagance du bel esprit de cet honneste homme...

Il ne faut obmettre aucun moyen raisonnable pour attacher le prince Thomas au service du roy.

On remarquera ce qui concerne ici le comte Philippe, lorsqu'on va lire la pièce suivante.

CCXXXVI.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. XXXI, fol. 185. — Orig. en partie chiffré.

INSTRUCTION
POUR M. LE COMTE D'HARCOURT,
GÉNÉRAL DE L'ARMÉE DU ROY EN ITALIE,
ET POUR M. MAZARIN,
AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE DE SA MAJESTÉ AUDIT PAYS [1].

13 octobre 1640.

Deux seules raisons font que S. M. consent que Madame aille à Turin.

[1] Une lettre de Chavigni accompagnant cette instruction dit : « Les mémoires que je vous adresse, tant sur le sujet du prince Thomas que sur celuy du comte Philippe, ont été faits par M. le cardinal, aussy bien que vostre instruction. » (Fol. 215.) Nous dirons bientôt ce qui advint du comte Philippe; son affaire ne fut pas si difficile à arranger que celle du prince Thomas.

L'une est l'apparence et la bienséance, et l'autre, la nécessité de pourvoir aux désordres de sa conduite.

Pour cet effect, il est nécessaire que lesdits sieurs comte et Mazarin disposent en leur esprit toutes choses, en sorte que, quand Madame viendra, ils soient en estat de faire exécuter ce qui est du tout nécessaire pour le service de Madame en la détention du comte Philippe.

Lesdits sieurs comte et Mazarin se souviendront que cette affaire doibt estre conduite en sorte qu'il n'y ayt que eux deux qui en doivent avoir cognoissance. En mesme temps qu'on aura faict arrester le personnage, lesdits sieurs comte et Mazarin iront trouver Madame pour luy en dire les raisons, toutes avantageuses pour son service, puisqu'elles vont à luy asseurer plus aisément ses Estats, et rejeter sur le prisonnier le blasme de sa mauvaise conduite passée.

Ils représenteront à S. A. que le plus grand coup de prudence qu'elle puisse faire est de faire cognoistre à tout le monde que cette action n'a point esté faite sans son consentement, et en publier un sujet qui lui soit avantageux.

Après cela on priera Madame, de la part du roy, d'establir un bon conseil, en quoy on taschera de luy faire choisir ceux que le roy peut désirer.

En un mot, on luy dira franchement que le roy ne veut rien espargner pour son bien et pour le recouvrement de ses Estats, mais qu'il ne veut pas le faire avec honte, et la laisser en estat que, par la faute du comte Philippe, tous ses travaux demeurent sans fruits.

Il est à propos, lorsque l'on voudra prendre le comte Philippe, d'estre maistre d'Yvrée, afin que le prince Thomas ne puisse prendre dessein de faire quelque chose dans la Savoie par les mescontens.

Cependant le tout est remis à la prudence de M. le comte d'Harcourt et de M. Mazarin, qui doivent se représenter souvent que de cette affaire dépend le bien ou le mal de l'Italie, et qu'elle doibt

estre conduite si secrètement, que leur propre chemise n'en ait pas cognoissance.

Quand on aura pris le comte Philippe, il ne faut pas luy faire faire aucun séjour à Pinerole, mais le mener droit à Grenoble, et de là à Paris, sous la conduite de personne si advisée et si fidelle qu'on ne puisse doubter de la voiture.

Il se faut bien donner de garde d'aller faire aucun discours à Suse à Madame, qui luy puisse faire cognoistre que on veut esloigner le comte Philippe soubz prétexte d'ambassade.

Il faut laisser aller Madame dans Turin, et après qu'elle y aura esté deux ou trois jours, prendre le temps d'exécuter le dessein, selon que M. le comte d'Harcourt et M. Mazarin jugeront à propos, par correspondance aux autres affaires.

Cette affaire ne doibt estre communiquée à qui que ce soit, si ce n'est qu'à l'heure de l'exécution on le veuille dire à M. de la Cour.

On escrira à Madame dans deux jours simplement comme le roy trouve bon qu'elle aille à Turin et qu'elle y sera receue avec tout honneur.

Et dès cette heure on envoie auxdits sieurs comte et Mazarin une lettre pour Madame en créance sur eux, pour la luy donner seulement à l'heure de l'exécution. Pour cet effect, on laisse la date en blanc, non seulement du jour mais du mois, affin qu'ils la remplissent.

Le marquis de Pianezze, le marquis Ville, le marquis d'Aglié, le grand chancelier et Sainct-Thomas sont trouvez bons du conseil; pour le marquis de Sainct-Maurice, c'est à M. le comte d'Harcourt et à M. Mazarin à le cognoistre, estant sur les lieux; s'il se peut gagner, à la bonne heure, mais on doubte que sa fierté puisse estre radoucie. Si cependant dix ou douze mille escus une fois payez le peuvent mettre en bon estat, lesdits sieurs comte et Mazarin les peuvent promettre, et on les envoyera aussytost.

On fait estat de donner un bon domaine au marquis de Pianezze. Il faudra le disposer à le prendre, et estre bien asseuré qu'il n'en fera

point difficulté, affin qu'il ne face pas comme le marquis de Sainct-Maurice, qui a refusé le sien après l'avoir demandé.

Faict à Monceaux, le 13[e] jour d'octobre 1640. LOUIS.

BOUTHILLIER [1].

Cette affaire préoccupait sérieusement Richelieu, et il en prépare le succès en prescrivant les plus minutieuses précautions, mais il n'en donne pas moins d'attention aux autres affaires dont était chargé Mazarin; seulement il laisse aux secrétaires d'État le soin des détails. Dans sa courte lettre du 11 octobre à Mazarin (Analyses), il lui annonce les dépêches qu'il fait écrire par de Noyers et Chavigni, dont notre manuscrit conserve les originaux. De Noyers informe Mazarin de l'envoi des blés, des poudres et autres munitions; il promet de l'argent sur la foi des promesses de M. de Bullion (fol. 195). C'est de la situation politique et de l'état du Piémont, ainsi que des princes de la maison de Savoie, que s'occupe Chavigni (fol. 213). Mais à cette dépêche officielle et toute d'affaires, Chavigni joint une lettre intime où le secrétaire d'État s'efface un peu pour faire place à l'ami. La première doit avoir été communiquée à Richelieu; l'autre, au contraire, contient la recommandation à Mazarin de la tenir fort secrète, et elle porte en tête cette note, de la main de Chavigni : « Cette lettre doit estre déchiffrée par M. Mazarin ou par il S. dom Alessandro » (le secrétaire intime de Mazarin). Chavigni, sur les affaires de la Savoie, donne son avis, contraire parfois à celui du cardinal; il discute les ordres qu'il est chargé de transmettre; enfin nous voyons, dans cette piquante lettre, le jeu intérieur du cabinet de Richelieu. Ses plus zélés serviteurs, ses plus dévoués confidents, Chavigni lui-même et Mazarin, ne lui disent pas tout, se ménagent entre eux de petits secrets, et ne sont pas toujours dans l'admiration du grand ministre (fol. 215). Une autre fois Chavigni avertit en secret Mazarin que le maréchal d'Estrées, ambassadeur à Rome, intrigue contre la demande du cardinalat faite pour lui : « Il faut nous moquer, dit-il, de ce que le maréchal peut penser de vous et de moy, pourveu que la promotion se face. » Et en P. S. « Brulés ma lettre après l'avoir leue. » (Fol. 312-318.) Et le

[1] Un autre original signé, et de la main du même secrétaire de confiance, se trouve au fol. 198; il était daté du 12, et n'a pas servi, le mot *Monceaux* ayant été substitué à *Saint-Germain-en-Laye*. Nous trouvons fol. 200, 202, une espèce de minute, composée de deux fragments; l'un, mis au net de la main de Cherré, avec une ligne ajoutée par le cardinal; l'autre, simple brouillon écrit par Chavigni. On a mis au dos : « Cette instruction a été réformée. » On remarque des différences avec l'original, et l'on voit que la matière de cette dépêche a été soigneusement étudiée.

lendemain, 2 novembre, autre mystérieuse épître : « Que personne n'ayt cognoissance que vous et dom Alessandro des pensées que je vous escrits avec liberté. » (Fol. 324.) On trouverait facilement, dans les confidences mutuelles des deux protégés du cardinal, le sujet d'un chapitre d'histoire anecdotique assez curieux; mais il serait d'autant moins à sa place ici, que, bien loin que Richelieu y prenne part, les deux amis ne négligent aucune précaution pour que l'Éminence n'en puisse rien savoir. Revenons aux dépêches officielles.

La première que nous rencontrons (fol. 219) est un mémoire adressé, comme la précédente instruction, au comte d'Harcourt et à Mazarin; il est aussi daté du 13 octobre, et pourtant ne paraît pas avoir été écrit le même jour. Il est vrai que la date de cette instruction est un peu douteuse, ayant été mise après coup, et un chiffre double se trouvant en tête : x. 13. Ce mémoire, signé Bouthillier, du nom et du caractère dont Chavigni ne se sert que pour le contre-seing, offre d'ailleurs cette particularité que non-seulement le texte est séparé en deux par un blanc de plusieurs lignes, mais que les deux parties ne semblent pas écrites dans le même moment ni dans une même pensée. Ce blanc et cette absence de suite dans le texte s'expliqueraient, à la rigueur, s'il s'agissait d'un brouillon; mais on ne s'en rend pas compte dans une pièce très-soigneusement écrite, signée, et ayant toutes les apparences d'un original. On se demande si ce mémoire a été envoyé aux destinataires. Quoi qu'il en soit, il faut le faire connaître, surtout à cause des prétentions du prince Thomas, avec lequel on négociait alors un traité.

CCXXXVII.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. XXXI, fol. 219. — Original.

MÉMOIRE

POUR M. LE COMTE D'HARCOURT,

GÉNÉRAL DE L'ARMÉE DU ROY EN ITALIE,

ET POUR MONS^r MAZARIN,

AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE DE SA MAJESTÉ AUDIT PAYS.

Si M. le prince Thomas a l'intention telle qu'il doit, de s'accommoder avec la France, M. Mazarin, fraischement sorti de la cour, sçait si bien les conditions avec lesquelles on peut le recevoir, qu'on se remet aux advis qu'il donnera à M. le comte d'Harcourt, suivant ses instructions tant escrites que verbales.

Si le prince a mauvaise intention ...il faut tascher de s'accommoder avec le prince cardinal et rompre au plus tost la trefve avec ledit

prince... prendre Yvrée et des quartiers d'hiver, se rendant maistres de la vallée d'Aost.

...Partager le gouvernement de la ville et de la citadelle; laisser M. de Couvonge gourverneur de la citadelle[1] et M. du Plessis-Praslin, de la ville, en qualité de mareschal de camp.

Le roy trouve bon que Madame retourne à Turin... M. de Praslin prendra le mot d'elle... mais ce qui sera nécessaire pour la seureté de la place doit dépendre absolument de ceux qui commanderont de la part du roy.

...Si on peut oster honnestement de Turin les troupes de Madame, il le faut faire; sinon, en tenir si peu et les mettre en tel poste qu'il n'en puisse mésarriver.

Choisir entre toutes les troupes françoises de Madame celles qui sont le plus affectionnées au roy, pour estre de sa part dans la ville au moindre nombre qu'il se pourra[2].

Après avoir veu l'instruction donnée par le prince au sieur Mondin, il est bien aisé de juger de ses prétentions et d'y faire response,

[1] Cette disposition fut changée quelques jours après; Couvonge fut envoyé à Casal, et le gouvernement de la citadelle de Turin fut provisoirement confié au gouverneur de la ville, le comte du Plessis-Praslin.

[2] A ce moment, toutes les lettres de Richelieu laissent voir la volonté fortement arrêtée d'ôter à Madame toute espèce d'autorité, et de faire régner dans ses États, et surtout dans Turin, le pouvoir absolu de Richelieu avec le même despotisme qu'à Paris. Quelques paroles de politesse, et les assurances réitérées du dévouement du cardinal aux intérêts de Madame dissimulaient trop peu ce qu'il y avait de blessant pour elle dans les procédés de cette politique, qui, pénétrant jusqu'au fond dans les secrets de sa vie, prétendait régenter ses affections aussi bien que les affaires d'État. On comprend que la duchesse ait pu se demander si l'amitié de l'Espagne ne serait pas moins onéreuse pour ses États, moins insultante pour elle-même, que l'amitié de la France. Et ce ne sera pas sans quelque indulgence que l'histoire lui reprochera de n'avoir pas toujours reconnu que, dans la communauté d'intérêts politiques existants entre la France et les États de Madame, ce lui était une nécessité de subir avec une courageuse résignation la tyran-

puisque l'injustice et l'insolence des prétentions de ce prince ne permettent pas d'y faire autre chose que de prier Dieu que, par la force de son Saint-Esprit, il luy donne un sain esprit[1].

Ce bon prince, demandant la contutelle avec Madame, la demeure dans Thurin, la restitution de toutes les places tenues par la France et par l'Espagne, celles du Montferrat à M. le duc de Mantoue, la citadelle de Casal estant préalablement démolie, le commandement des armes du roy en Italie, si absolu qu'il soit, seul ordonnateur des finances et des armes, le payement de ses troupes particulières, l'asseurance que le roy le maintiendra luy et les siens en la succession des Estats de M. de Savoie, s'il vient à mourir, donne lieu au roy de penser sérieusement à ses affaires, ainsy que l'autre fait paroistre qu'il ne pense qu'aux siennes.

En cette considération, c'est à M. le comte d'Harcourt et à M. Mazarin de sortir promptement d'affaires avec luy, trouver invention qu'il n'envoie personne en France s'il ne veut faire d'autres propositions plus raisonnables, et rompre la trefve aussitost que les armes du roy seront en estat de le faire avec advantage, et le chasser d'Yvrée, ce qu'il faut faire *in ogni modo*.

Fait à Monceaux, le 13 octobre 1640.

BOUTHILLIER.

L'abbé Mondini avait été envoyé à Richelieu par le cardinal de Savoie; le prince Thomas, à son tour, envoyait un homme à lui, l'abbé Soldati, accompagné du comte de Bueil, et Chavigni, en annonçant à Mazarin leur arrivée, dans une lettre du 1er novembre (fol. 313), disait : « Vous jugerez, ainsy que nous, leurs propositions extravagantes. » Et, en effet, ces princes semblaient ne vouloir que gagner du temps, et leur diplomatie était une espèce de jeu où ils s'étudiaient à imaginer des propositions qui, sous des apparences d'accommodement, soulevaient des difficultés toujours nouvelles. Mazarin et le comte d'Harcourt n'étaient occupés

nique protection du cardinal, et qu'après tout il valait encore mieux pour elle tout souffrir du ministre du roi son frère, que de tomber sous l'insolente usurpation de ses beaux-frères, alliés des Espagnols.

[1] Nous avons eu plus d'une fois l'occasion de remarquer que ces jeux de mots étaient fort du goût de Richelieu.

qu'à échapper aux réseaux de cette politique astucieuse et de mauvaise foi. Les messagers changeaient, mais non l'esprit de ruse ou de fourberie, ainsi que le témoignent plusieurs lettres des deux négociateurs français, datées des premiers jours de novembre. A ces dépêches, Richelieu répondait :

CCXXXVIII.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. XXXI, fol. 393-396. — Original de la main de Cherré.

De Rueil, ce 11 novembre 1640.

Comme j'ayme plus mes amis que moy-mesme, aussy ne prends-je pas plaisir à contredire leurs pensées. Il signor Colmardo le jugera ainsy, par les résolutions que je luy envoie sur ce qu'il a proposé par ses dernières despesches [1].

S. M. ayant considéré qu'il seroit impossible de continuer la guerre si les troupes des secours qui ont esté envoyez en Italie durant cette campagne ne repassoient en France pour se refaire et se remettre en estat de servir l'année prochaine, elle envoie à M. le comte d'Harcourt des ordres en conséquence.

Ici, dispositions pour la répartition des troupes, fortifications à construire, routes à ouvrir. « S. M., dit Richelieu, mande à M. le comte d'Harcourt d'y faire travailler en toute diligence. » (Et on envoie l'argent nécessaire.)

S. M. entend aussy que l'on establisse un si bon ordre dans les contributions, que les peuples en puissent supporter la levée, et que ce qui en proviendra soit employé tant au payement des garnisons de chacune place que des appointemens des gouverneurs [2]. — Je vous conjure de faire en sorte que les armes du roy eslargissent leurs quartiers d'hiver ou du costé d'Yvrée ou du costé d'Ast...

[1] C'est une dépêche officielle de dix pages, signée du roi, datée de Saint-Germain-en-Laye et adressée au comte d'Harcourt. Il n'est question que des mesures à prendre pour l'armée d'Italie.

[2] « N'estant pas possible que le roy puisse supporter ces despenses de la guerre, s'il n'est soulagé par les contributions des pays réduits à son obéissance, » dit de Noyers dans une lettre qu'il écrit au comte d'Harcourt et à Mazarin, le 12 novembre, au sujet des affaires de l'armée. (Copie, fol. 402.)

Pour ce qui est de vostre négociation avec M. le prince Thomas, je vous avoue que j'attends beaucoup de propositions et peu de conclusion; et, si vous nous apportez de cette monnoie à vostre retour, nous pourrons vous en donner le change de celle que nous avons tirée de la négociation de l'abbé Soldati.

... Surtout que Colmar se souvienne que les puissances supérieures à la sienne ne font estat que des exécutions, et mesprisent fort les esprits qui sont plus capables de propositions aeriennes et de discours vaniteux que de pratiques salutaires.

Souvenez-vous de vous faire escorter lorsqu'après avoir fait toutes vos affaires vous reviendrez par le Dauphiné, ainsi que M. de Chavigny vous l'a mandé. Je crois bien qu'on n'entreprendra pas grande chose[1] contre une si misérable personne que la vostre; mais puisqu'elle m'est chère, elle est assez précieuse pour estre conservée avec soin.

... Jean Marie opère fort bien de deçà, et, se trouvant exempt de fourberie, il y a lieu de croire qu'il n'a pas esté longtemps à l'escole de Colmar, à qui je suis entièrement[2].

Le Card. DE RICHELIEU.

Chavigni écrivit en même temps, de Ruel, à Mazarin :

« Je vous envoie la copie des responses qui ont esté faites aux propositions de M. l'abbé Soldati, lequel les envoie à Nice par M. le comte de Bueil, s'estant résolu d'attendre icy l'arrivée du sieur Mondin, qu'on dit devoir venir dans peu de jours, et les sentiments de son maistre sur nos responses. . .

« Ce qui est mis dans lesdites responses, où il est parlé de l'intervention du pape et de la république, laquelle le roy consent, pourveu que ce soit dans un traitté général, a esté adjousté par Mgr le cardinal. Pour moy il me semble qu'on eust pu l'obmettre, ne s'agissant point dans cette affaire d'un accommodement général. » (Fol. 397.)

On voit, par cette lettre de Chavigni, que les dépêches du roi et du cardinal, datées du 11, avaient été écrites un peu auparavant.

En même temps que les négociations se continuaient, on préparait les magni-

[1] Huit mots sont ici soulignés; nous ne conservons point dans l'impression cette circonstance du manuscrit, qui ne nous semble pas du fait de Richelieu. — [2] Ces cinq derniers mots autographes

ficences de la rentrée de la duchesse de Savoie dans Turin, et Richelieu écrivait à Mazarin, le 23 novembre :

« Je ne doute point que M. Colmardo ne face l'impossible pour faire réussir les affaires au lieu où il est. Au moins ledit seig^r Colmardo aura-t-il l'honneur de servir Madame à son entrée dans Turin.

« Je prie Dieu que tout ce qu'entreprendra le seig^r Colmardo réussisse ainsy qu'il le peut souhaitter » (Lettre originale, fol. 438.)

Mais à ce moment la cérémonie était faite : grâce à la lenteur des convois, le cardinal n'en était pas encore informé. Mazarin avait mandé le 16 : « L'entrée de Madame à Turin doit être dimanche prochain [18 novembre], » et il racontait toutes les préoccupations de la princesse au sujet de cette solennité : « demande de Madame, qu'on m'a faite sans la nommer : Si le peuple crieroit *vive Madame* et *vive Savoye;* à quoy j'ay respondu que, si j'estois peuple, je fairois ce que Madame commanderoit, mais que, ne l'estant pas, je ne pouvois rien dire, sinon que nous trouverions bon que le peuple criast tout ce qui luy pourroit plaire le plus. » (Fol. 426.) Parmi d'autres fantaisies, la duchesse avait imaginé de ne point passer par la porte, et de faire abattre un pan de muraille, pour rentrer dans Turin comme dans une place conquise. On lui conseilla d'abandonner cette idée. Néanmoins, rien ne manqua à la pompe et à l'éclat de cette entrée triomphale; notre manuscrit en contient une relation écrite de la main d'un secrétaire de Mazarin (fol. 501). Mais les misères du pays faisaient un triste contraste avec toutes ces splendeurs. Aussi Madame laisse-t-elle échapper le cri de ses plaintes parmi ses remercîments : « Mon cousin, écrit-elle au cardinal, j'attribue les honneurs que j'ay receus icy aux ordres que vous avez donnés... Je ne veux despendre absolument que de vous, et suivre vos sentimens en tout et pour tout. » Et puis elle le conjure de mettre un terme aux excès et aux ravages qui désolent le Piémont, et qu'on ne peut réprimer sans de sévères châtimens. (Lettre autographe du 24 novembre, fol. 439.)

Un des points les plus remarquables des négociations alors engagées est l'habile prévoyance et l'extrême sagacité avec lesquelles Richelieu démêla les ruses et les procédés cauteleux de ces princes piémontais et de leurs agents, imaginant de son côté des contre-ruses et des paroles adroitement combinées, dont il puisse tirer plus tard des conséquences que n'auront pas prévues les négociateurs qui cherchent à le surprendre.

CCXXXIX.

A M. MAZARIN.

Après avoir reveu vos dépesches et remarqué ce que vous escrivez

sur le sujet du traitté avec les princes (et particulièrement sur l'article de la restitution des places), j'ay estimé à propos de vous faire celle-cy, pour vous dire que vous avez grande raison de dire qu'il faut coucher ledit article avec grande délicatesse.

Deux choses y sont à considérer :

La première, de le coucher en termes qui ne donnent point d'ombrage aux princes;

Et le second, qu'ils soient tels qu'ils ne nous embarquent pas insensiblement à une chose du tout avantageuse aux Espagnols et préjudiciable à la France.

Ici Richelieu développe amplement les moyens de remédier à ces deux inconvénients et d'éviter le piége. Il examine ensuite certains expédients proposés par Mazarin; le cardinal le laisse libre de choisir.

« Quant à moy, qui ay pour maxime de dire franchement ce qu'on veut faire et ne vouloir que la raison,... je croy qu'on peut accorder la restitution des places, disant que, lorsqu'on les restituera, on aura tout l'esgard qui sera requis à la seureté d'icelles, entendant, comme vous le proposez, obliger, par ces paroles, Madame à y mettre des troupes françoises payées par le roy. Et pensant, comme le portent vos lettres, qu'en tel cas il faudroit s'ouvrir le chemin de Casal, et par après penser au duché de Milan, et non au reste des places tenues dans le Piedmont, je ne vois pas de difficulté à dire que le roy ne fera jamais la paix sans la restitution des places, qu'il n'accordera pas une trefve longue sans que le prince Thomas ayt sa femme et ses enfans [1].

Après tout, si vous voulez sçavoir franchement ce que je pense de toute vostre négociation, je vous avoue que, ne la tenant pas désespérée, je n'en ay pas grande espérance.

Si l'on pouvoit marier promptement le cardinal, ainsy que vous le

[1] Ils étaient retenus en Espagne comme des espèces d'otages garants de la fidélité du prince à l'alliance espagnole.

proposez, ce seroit le meilleur, car lors il y auroit plus d'apparence et plus de seureté aux négociations que l'on pourroit faire avec luy.

De Paris, ce 25 novembre 1640.

Le Card. DE RICHELIEU[1].

Deux jours après cette lettre, le cardinal en faisait écrire une autre par le roi à M. d'Harcourt et à Mazarin, où S. M. disait :

CCXL.

...Les instances que Moneti a faites à Madame, tant par le cardinal de Savoie que par M. le prince Thomas..., ne me semblent pas plus raisonnables que celles de l'abbé Soldati...

On n'a pas icy fort bonne opinion du succez des accommodemens proposez; néantmoins, comme beaucoup de choses réussissent quelquefois contre l'espérance, il faut faire tout ce qui se pourra pour conduire cette affaire à bonne fin.

.....Dans la promesse du prince Thomas, trois choses sont à redire :

1° Qu'elle est faite sur la présupposition que le roy soit obligé de restituer les places toutes fois et quantes que le roy d'Espagne voudra restituer celles qu'il tient en Piedmont;

2° La proposition de lui donner le commandement des armes en Piedmont, ce qui est impossible;

3° Sa demeure audit pays. Néantmoins, si l'on estoit d'accord de tout le reste, on pourroit y consentir, M. le cardinal de Savoie restituant les places qu'il a..................................

Faict à Saint-Germain-en-Laye, le 27 novembre 1640.

LOUIS.

BOUTHILLIER[2].

[1] Archiv. des Aff. étrang. Turin, t. XXXI, fol. 441. Original.

[2] Mêmes archives, Turin, t. XXXI, fol. 471. Original. Il convient d'indiquer, à l'occasion de cette lettre, diverses pièces relatives au traité qu'on préparait : une lettre de Chavigni à Mazarin, fol. 473; — une déclaration du comte d'Harcourt et de Mazarin, en italien, fol. 505; — une autre pièce italienne, intitulée : « Scrittura

Cependant un accommodement particulier venait d'être conclu entre Madame et les princes. Richelieu fait aussitôt signer au roi une dépêche qu'on envoie à Mazarin :

CCXLI.

LE ROI AU SIEUR MAZARIN.

...On a veu icy les articles de l'accommodement entre Madame et les princes de Savoie, sur lesquels il n'y a rien à remarquer que ledit sieur Mazarin n'ayt observé; mais on a trouvé beaucoup à redire à l'incivilité du procéder de Madame envers le roy, en ce que, sans avoir communiqué ces articles aux ministres de S. M., elle les a fait mettre entre les mains de Moneti; c'est une conduite digne de la personne qui a dirigé ces affaires jusqu'à présent[1]. Quand on y aura apporté le remède nécessaire, il faudra prendre une autre règle, selon laquelle toute choses prendront un meilleur train.

...Quelque précaution que la personne qu'il sçait puisse prendre, ledit prince Mazarin trouvera assez de moyens pour venir à bout de ce qui a esté résolu. Il est à croire que M. le comte d'Harcourt et luy ne manqueront pas, dans la resjouissance de l'heureux retour de Madame, de traitter sa cour et faire des festins où les cavaliers et les dames se trouvant, il y aura lieu de donner ordre à l'affaire dont il est question.

En tout cas, quand M. le comte d'Harcourt sera prest à partir, la civilité veut qu'on luy vienne dire adieu, dont l'occasion sera encore propre. Si celle-là ny autres n'est présentement à propos, il n'y a voye au monde qu'il ne faille pratiquer pour exécuter l'intention du roy.

...Quant à ce qui est de la restitution des places, on demeure d'accord icy que, pourveu qu'outre Pignerol, les places de Cahours, Suze, Vegliane et Turin outre la citadelle demeurent au roy, S. M.

del sig. principe Tomaso,» fol. 512; — enfin, à la date du 2 décembre (fol. 521-526), ce traité si laborieusement conclu et presque aussitôt renoncé par le prince Thomas. Ce XXXI[e] volume en contient plusieurs copies.

[1] Le comte Philippe d'Aglié.

peut restituer les autres qu'elle tient, place après place, à mesure que l'on prendra celles que les Espagnols occupent, pourveu que par ce moyen lesdits Espagnols soient entièrement chassés du pays, et que Madame pourvoie avec prudence aux places qui luy seront remises.

Mais on persiste tousjours à dire qu'il seroit bien dangereux de s'obliger à rendre tout ce que le roy tient en Piedmont depuis le décez de Victor-Amédée, toutes fois et quantes que les Espagnols voudroient faire le mesme, pour les raisons qui ont esté mandées audit Mazarin...

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 30 novembre 1640.

LOUIS.

BOUTHILLIER [1].

Richelieu était impatient de voir arrêter le comte Philippe d'Aglié, qu'il considérait comme le mieux écouté de ceux dont l'influence rendait la duchesse de Savoie indocile aux conseils de sa politique. On le voit chercher et indiquer toutes les occasions qu'on pourra faire naître ou saisir pour s'emparer, par surprise, du favori de Madame. Il lui fallait attendre un mois encore cette capture tant souhaitée. Il poursuit cependant avec d'autant plus de zèle un accommodement avec le prince Thomas, dont nous l'avons vu presque désespérer, mais qui paraît en ce moment devenir moins difficile. Les deux négociateurs, dans une dépêche commune, mandaient au roi, le 9 décembre : « Après tous ces délais, sur une déclaration que le roy nous ordonnoit de rompre la trefve, le prince Thomas s'est déclaré pour le roy; il partira dans le 15e du mois prochain, pour en aller luy-mesme asseurer S. M. »

Richelieu, de son côté, faisait écrire par le roi, à Mazarin, le 15 décembre, une lettre propre à amener à bonne fin la négociation :

CCXLII.

...Donner au prince Thomas des asseurances de l'affection du roy telles qu'il puisse prendre confiance... Il est très-utile au service du roy d'acquérir ce prince... Quant à la somme d'argent qu'il convient de luy donner pour luy et les siens qui l'accompagneront dans son

[1] Arch. des Aff. étr. Turin, t. XXXI, fol. 481. Original en partie chiffré.

voyage de France, on se rapporte à M. Mazarin d'en user pour le mieux, en espargnant aussy le plus qu'il se peut l'argent de S. M.

Quant à ce qui est de la gratification que l'on a fait espérer à Madame, c'est une chose remise jusques à ce que l'affaire que M. Mazarin sçait soit terminée...

Il a desjà esté mandé audit sieur Mazarin que le roy trouvoit fort à propos que le traitté, tant avec M. le cardinal de Savoie qu'avec M. le prince Thomas, se fist en Piedmont plustost que de le renvoyer icy...

Si Madame permet à M. le marquis Ville et de Pianezza de faire un voyage en France, S. M. les verra de très-bon œil...

Il faut modifier le second article du traitté entre Madame et les princes, parce qu'il sembleroit que leur consentement fust nécessaire pour la tutelle et régence que Madame a de M. le duc son filz et de ses Estatz...

Il faut oster le 8e article, où il est dit que ledit sieur Duc et les princesses ses sœurs seront nourries à Turin, ou tel autre lieu principal de l'Estat que Madame voudra; sur quoy elle n'a pas besoin du consentement dudit prince.

Peut-estre que cet article a esté inséré à dessein d'empescher qu'elle les envoye en France, ce qui est tout à fait inutile, puisque l'on a aucun dessein qui tende à cela pour le présent, ny pour l'avenir; mais il n'est pas juste que Madame se prive d'un moyen de les mettre en seureté hors de l'Estat, en cas de nécessité.

Fait à Versailles, le 15 décembre 1640.

LOUIS.

BOUTHILLIER[1].

Les intérêts de Madame sont ici un prétexte qui ne déguise qu'à demi la pensée de Richelieu; son dessein était réellement de faire venir, auprès du roi leur oncle, les enfants de Madame, afin de la tenir elle-même plus étroitement sous sa domination, ce qu'elle comprenait très-bien. Une lettre particulière que Chavigni écrivait à Mazarin, en lui envoyant la dépêche de S. M., montre que l'habileté

[1] Arch. des Aff. étr. Turin, t. XXXI, fol. 631. Original.

diplomatique de Mazarin était fort aidée par l'éloquence du trésor du roi; on faisait un pont d'or au beau-frère de la duchesse, et « pour gaigner le prince Thomas, dit cette lettre, il n'était possible de promettre moins[1]. » Cette missive nous apprend encore que la somme promise à Madame, laquelle ne devait lui être comptée qu'après l'arrestation de son favori, était de 50,000 livres. Nous y voyons aussi une fois de plus qu'à ces grandes préoccupations des affaires d'État, Richelieu mêlait des soins plus frivoles, et qui cependant ont tenu une assez grande place dans sa vie : « S. Ém. m'a dit que, bien qu'elle ayt résolu de faire jouer sa comédie la veille des Roys, qu'elle la retarderoit volontiers de cinq à six jours affin que vous y puissiez estre présent. » (Fol. 628.) Et huit jours auparavant, le 7 décembre, Chavigni, énumérant les diverses opérations que Mazarin avait encore à terminer en Italie, ajoutait : « Mais Mgr fait son compte que vous devez estre icy à la fin de l'année, pour donner ordre avec luy aux préparatifs de la comédie et du ballet qui se doivent jouer dans sa grande sale. » (Fol. 589.) Nous allons voir tout à l'heure que Richelieu lui-même donne rendez-vous à Mazarin pour les divertissements du carnaval.

CCXLIII.

A MONS^r MAZARIN, A TURIN.

Monsieur, je ne sçaurois vous dire le contentement que j'ay receu de ce que l'accommodement de M. le prince Thomas a réussy. Je croy que Dieu a permis que vous ayez fait voir, par cet eschantillon, ce que vous pouvez faire aux plus grands et plus importans traittez auxquels vous estes destiné.

Je ne considère pas seulement en cette affaire le desavantage qu'en recevront les Espagnols, mais l'avantage de la maison de Savoie, dont je désire la conservation de tout mon cœur, le bien particulier de M. le prince Thomas, que je veux servir sincèrement, et l'avancement qu'un tel changement peut apporter à la paix générale, à laquelle apparemment les Espagnols se porteront, quand, au lieu d'es-

[1] On prodiguait, à cette occasion, aux grands seigneurs piémontais gratifications, pensions et dons de terre. Notre manuscrit nous en conserve les témoignages. Outre les observations que fait ici Chavigni, on peut voir aux folios 584 et 810 des *Estats des pensions données*, etc., et une lettre particulière de Mazarin à Chavigni, du 9 décembre, fol. 608.

pérer faire des progrez en Italie, ils auront lieu d'appréhender d'y perdre une partie de ce qu'ilz y tiennent.

On vous envoie la ratiffication du traitté que vous avez fait avec M. le prince Thomas. Quand il viendra icy, il y sera très-bien receu [1], et je m'asseure qu'il avouera que le procédé des Espagnolz n'a rien qui puisse estre comparé à la générosité de celuy des François.

Il ne vous reste, pour couronner vostre ouvrage, que d'achever l'affaire d'Ast, si Dieu veut en besnir l'entreprise [2], et parachever ce qui vous reste à faire aux quartiers où vous estes, chose si importante qu'il me tarde que je ne la voye accomplie au contentement de Sa Majesté et à l'avantage de Madame de Savoye, sa sœur [3].

Après ce que dessus, il ne me reste qn'à vous dire que j'ay en vérité impatience de voir le segnor Colmardo, tant pour l'amour de sa personne, que parce que je désire fort qu'après avoir fait ses exploits en Italie, il vienne prendre part à nos resjouissances de caresmeprenant. Il s'asseurera cependant qu'en tout temps et en tous lieux je seray tousjours, non inutilement, son serviteur [4].

De Paris, ce 21 décembre 1640.

Le Card. DE RICHELIEU [5].

Ce traité, dont le cardinal félicite Mazarin, n'avait point satisfait la duchesse de Savoie; elle était mécontente de ce qu'on y faisait trop d'avantages à ses beaux-

[1] Le roi écrivit le 23 décembre à M. d'Alincourt, gouverneur du Lyonnais, « que le prince Thomas devant venir en France, il l'aille recevoir à l'entrée de son gouvernement, qu'il l'accompagne et luy face toutes les civilités possibles. » (Fol. 686.) S. M. écrivit la même chose à peu près à M. de Lesdiguières, gouverneur du Dauphiné. (Lettre du 22 déc., fol. 701.)

[2] Le siége d'Asti était commencé depuis quelques jours. « Nous partons pour nous en aller en Ast, » avaient écrit le comte d'Harcourt et Mazarin dans une commune dépêche du 9 (fol. 598).

[3] L'arrestation du comte Philippe.

[4] C'est sans doute à cette lettre, dont les premières lignes sont si flatteuses pour la vanité de Mazarin, si encourageantes pour son ambition, et dont les dernières ont pu aller à son cœur, qu'il faisait allusion lorsqu'il disait à Chavigni : « S. Ém. m'a fait l'honneur de m'escrire une lettre capable de me ressusciter, si j'eusse esté mort. » (Lettre du 2 janvier 1641. Turin, t. XXXIII, fol. 20.)

[5] Arch. des Aff. étr. Turin, t. XXXI, fol. 683. Original.

frères, et de ce que ses propres intérêts n'avaient pas été assez ménagés; elle voyait avec dépit et inquiétude le voyage du prince Thomas en France, ainsi que l'honorable accueil qu'on lui préparait, et elle témoignait ouvertement sa mauvaise humeur « de ce qu'on ne luy avoit pas communiqué le traitté avant de le signer, » mandait, le 9 décembre, l'ambassadeur ordinaire M. de la Court; et Mazarin, qui en informait Chavigni dans une lettre confidentielle, lui disait que Madame ne voudrait plus entendre à aucune négociation : « Madama non vorrà più dare orecchie ad alcuna sorte di negociatione con li principi. » Le cardinal conseilla au roi d'user de condescendance en cette occasion.

CCXLIV.

LE ROI AU SIEUR MAZARIN.

Le roy a veu les dépesches du s[r] Mazarin du 9. Comme Madame fait difficulté de laisser passer le prince Thomas par la Savoie pour venir en France, S. M. désire qu'on le fasse passer par le Dauphiné.

... Sur les demandes du prince Thomas, il faut voir ce que le roy pourra faire pour le contenter, ce que désire S. M., pourveu que les seuretés requises par la prudence s'y rencontrent.

... Le roy désire la paix générale, et il la veut faire conjoinctement avec ses alliez.

... L'apréhension qu'a le sieur Mazarin que l'exécution de l'affaire du comte Philippe ne mette Madame en mauvaise humeur et ne la rende difficile aux traittés ne doit pas l'empescher de passer outre...

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 23 décembre 1640.

LOUIS.

BOUTHILLIER [1].

Mazarin avait écrit en effet qu'il craignait beaucoup, en cette occasion, les emportements indiscrets de la duchesse de Savoie, et lors même que le comte s'éloignerait de son propre mouvement, elle n'y consentira jamais, dit Mazarin : « e se per avventura il conte sudetto ne prendesse da se la risoluzione, Madama

[1] Arch. des Aff. étr. Turin, t. XXXI, fol. 694. Original.

non potrebbe contenersi senza fare publicamente delle pazie...[1] » Cependant on prit jour, et Mazarin en informa Chavigni le 24 décembre. On est convenu de faire l'arrestation dans le temps des festins que donnent Philippe et les autres seigneurs; « dovendo se ne far uno da Montpezat, habbiamo di già concertato quanto dovra eseguirsi[2]. » Il fut fait comme il était convenu. Le comte fut pris chez M. de Montpezat[3], où il avait été invité à souper le soir du 31 décembre pour finir gaiement l'année. La relation de ce coup de main n'a pas moins de huit pages; elle est écrite par le secrétaire de Mazarin, et signée : « Henry de Lorraine, comte d'Harcourt; Mazarini, » avec ce titre : *Relation de ce qui s'est passé à Turin*[4]. Nous n'en pouvons conserver ici que quelques lignes :

« Le comte Philippe a esté arresté hier au soir dans la maison du sieur de Montpezat, où il estoit allé souper en compagnie. »

Le comte d'Harcourt, Mazarin et l'ambassadeur ordinaire De la Court se rendirent auprès de Son Altesse, « laquelle nous trouvasmes ajustant la princesse sa fille pour le bal qui se devoit donner, à quelque temps de là, dans l'appartement du comte Philippe. »

Profonde douleur de Madame, qui pleure, prie, se met à genoux, etc.

On lui représente que le roi a voulu seulement « oster au comte Philippe la principale part qu'il prenoit aux affaires sans avoir la prudence et l'expérience nécessaires pour les bien conduire, et oster à la noblesse et au peuple le prétexte de ne pas rendre l'obéissance qui estoit deue à S. A... »

Madame réplique que le comte Philippe n'était impopulaire qu'à cause de son dévouement à la France; qu'on le sacrifie, et elle aussi, aux princes de Savoie.

. . . .

« Toute cette ville et la cour, ajoute la relation, ont veu cette exécution avec joye, encore qu'il y en aye beaucoup qui, par complaisance, ne laissent pas de dire qu'il n'y a plus de seureté pour personne, ny pour aucun ministre de Madame en ce pays; la France voulant contraindre tout le monde de cette fasson. »

Bruits que Mazarin fait courir parmi le peuple pour donner la couleur voulue à cette affaire.

« Le seig^r abbé Mondin va partir et donnera les détails. Il dira quelques particularités que Madame lui a confiées. »

Le prisonnier fut amené à Paris. Nous avons l'*instruction* donnée au sieur de

[1] Lettre chiffrée du 9 décembre. Arch. des Aff. étr. Turin, t. XXXI, fol. 608.

[2] Autre lettre chiffrée, fol. 712. M. de Montpezat commandait un régiment français en Piémont.

[3] Le P. Griffet dit à tort que l'arrestation eut lieu chez le comte du Plessis-Praslin, l'un des deux généraux de l'armée.

[4] Mêmes archives, t. XXXIII, fol. 4, 1er janvier 1641.

Louvigny. « Il conduira le comte Philippe par la route de Grenoble et prendra toutes les mesures de seureté qu'il jugera nécessaires. » Arrivé à une ou deux journées de Paris, il dépêchera un des siens à M. de Chavigni pour avoir ses ordres. Il aura soin que le comte Philippe soit honorablement traité[1]...

Nous plaçons ici une lettre qui a dû être remise à la duchesse par les ambassadeurs, au moment où cette princesse était informée de cet acte violent de pouvoir absolu fort injurieux pour elle; le premier soin des exécuteurs fut sans doute de montrer à Madame comment ils étaient autorisés.

CCXLV.

LE ROI A MADAME.

Ma sœur, vous avez pu si clairement remarquer, par les conseils et assistances que je vous ay donnés jusques icy, mon affection particulière envers vous...

Mon cousin le comte d'Harcourt et le sieur Mazarin vous représenteront les raisons qui m'ont porté à leur donner les ordres desquels ils vous feront part, qu'il auroit esté à désirer qu'on eust pu exécuter plus tost... Je vous prie donc d'ajouster autant de créance à ce qu'ils vous diront de ma part comme si c'estoit à moy-mesme, qui seray toute ma vie

Votre bien bon frère,
LOUIS.

L'original de cette lettre n'est point datté, parce qu'il eust fallu que le date eust esté escrit de la mesme main que la lettre; il faudra la rendre telle qu'elle est[2].

[1] Arch. des Aff. étr. Turin, t. XXXII, fol. 222. On ne peut donner une date précise à cette instruction, qui a dû être rédigée tout au commencement de janvier 1641. — Richelieu historien, dans la *succincte narration* comprise au I[er] chapitre du Testament politique, ne garde pas envers le comte Philippe les ménagements dont use ici le ministre : « L'insolence d'un malheureux Piémontais, aussi présomptueux que lâche, » etc. (p. 89). La duchesse elle-même est traitée, dans ce chapitre, sur un ton voisin du mépris (p. 64, 69), et c'est au roi son frère que ce récit s'adresse.

[2] Mêmes archives, Turin, t. XXXI, fol. 771. Minute. Cette espèce de *post-scriptum* dit pourquoi l'original est resté sans date; on a vu que l'arrestation du comte Philippe avait eu lieu le 31 décembre 1640, au soir; la lettre écrite et envoyée à l'avance aux ambassadeurs peut être mise vers la fin de ladite année.

ANNÉE 1641.

GASSION.

[... janvier 1641.]

Il y a une lettre de Richelieu à Gassion que nous ne faisons qu'indiquer aux analyses (p. 276, ci-dessus) parce qu'elle a été imprimée, mais qui se rapporte à un incident sur lequel nous avons à donner quelques explications. Le P. Griffet, d'après l'auteur de la vie de Gassion (t. II, p. 191-201), a raconté un fait et donné diverses pièces dont l'authenticité nous a paru douteuse (p. 737 de notre VI[e] vol.). Nous craignons d'avoir été trop affirmatif; et nous devons avouer que nous pourrions bien avoir eu tort de démentir l'abbé de Pure et le P. Griffet.

Il s'agit de la pensée qu'aurait eue Richelieu de pénétrer, avec l'aide de Gassion, le secret des machinations tramées à Sedan contre la France.

Nous allons exposer succinctement la question, que nous avons tranchée trop vite peut-être dans la note précitée.

Gassion était un des hommes pour lesquels Richelieu avait la plus sincère estime. Nous avons dit avec quel empressement il l'appela au service de France, et comment il appréciait ses éminentes qualités dès 1636. Les nouveaux témoignages que Gassion avait récemment donnés de son zèle à servir le roi dans la répression de la révolte des Nu-pieds lui valurent de nouvelles faveurs, suivies, de son côté, de protestations renouvelées d'une obéissance à toute épreuve. On a vu ci-dessus (p. 735) en quels termes il savait exprimer la chaleur de son dévouement, et sans doute Richelieu en avait gardé le souvenir. Le comte de Soissons donnait, à ce moment, de vives et légitimes inquiétudes, et Gassion était très-bien venu de ce prince. Plus occupé de son service militaire et de son régiment que de la cour et des faveurs qui s'y disputent, le colonel restait dans ses quartiers d'hiver. Il y reçut cette gracieuse invitation du cardinal : « Toutes les heures de paix vous serez souhaité icy, et le roy, qui vous désire présent à ses armées quand elles doivent agir, n'entend pas que vous ne goutiez pas une partie du repos commun. Je vous ay mandé là-dessus ce qui estoit de son dessein ; venez[1], » etc... Gassion arriva sans savoir ce dont il était question.

[1] Selon le P. Griffet, le cardinal aurait écrit à Gassion une première lettre, où il lui mandait que le roi souhaitait qu'il vînt à la cour pendant le quartier d'hiver de 1641. Cependant Gassion ne se pressant pas d'arriver, Richelieu écrivit cette nouvelle lettre (*Hist. de Louis XIII*, t. III, p. 346). Nous n'avons pas la première, et, comme nous l'avons dit plus haut, nous avons donné seulement un extrait de la seconde.

De Noyers, ami sincère et ardent protecteur de Gassion, essaya sagement de le préparer à la proposition délicate qu'on devait lui faire : « L'on veut conférer avec vous pour certaines choses qui concernent le service, et dont le fonds ne peut s'écrire. Donnez-vous à M. le Cardinal, et approuvez, sans examiner et sans approfondir quoi que ce soit, tout ce qu'il vous proposera[1]. » Le cardinal lui-même, sans aller tout d'abord au fait, l'entretint, dans sa première entrevue, des soupçons qu'on avait sur la cour de Sedan, sur les mauvais desseins du prince, sur les dangers qui menaçaient la paix du royaume, et il insista sur les preuves de fidélité au roi qu'on attendait de lui. « J'ay des ennemis, M. de Gassion, que vous connoissez et qui vous connoissent, lui dit le cardinal; ils ne manqueront pas de vous révolter contre moy, et, sous de faux prétextes, de vous enveloper dans les desseins qu'ils ont formez contre le roy et contre l'Estat; je serois au désespoir de vous voir dans un si malheureux et criminel parti, et j'ay bien voulu vous avertir de vous précautionner contre leurs piéges, pour n'avoir point le déplaisir de voir échoüer une personne que j'ayme comme vous, et dont la fortune fait un de mes plus grands soins. Ouvrez-moy vostre âme, et dites-moy si vous estes libre, et si vous pouvez vous engager à moy pleinement, nettement et entièrement. » Gassion protesta qu'il n'avoit pris aucun engagement avec personne; qu'il estoit entièrement à S. Ém., et qu'ayant un si bon maistre, il juroit sur son honneur n'en avoir jamais d'autre. Le cardinal le conduisit à Saint-Germain, où le roi lui fit le plus bienveillant accueil, et lui dit qu'il comptait entièrement sur ses services. — Au retour de Saint-Germain, Richelieu s'expliqua enfin : « Le roy, dit-il à Gassion, entend se servir de vous en l'affaire de M. le Comte, et moy je suis garant de vostre secret, de vostre zèle et de vostre fidélité. » Richelieu ajouta que les princes ligués avoient déjà choisi un particulier pour tâcher de le débaucher du service du roy et pour l'attirer dans leur rébellion. — « Mort! (interrompit Gassion, à sa brusque manière), je tueray le premier qui osera m'en parler. — Non! pas cela, dit le cardinal, il vous faut tout écouter, il vous faut faire vos conditions, il vous faut leur promettre vos troupes, et les empescher ainsy d'en faire d'autres; et dans l'occasion, s'il s'en présente une pour le combat, vous déclarer que vous estes bon serviteur du roy... » Le cardinal ajouta « qu'il n'y avoit parmi les vrais braves aucun qui refusast le parti qui lui estoit offert, par où le dernier secret et le chemin à une mémoire éternelle et au faiste de la fortune lui estoit ouvert. » Lors il s'étendit sur les maximes d'État, sur la nécessité et l'importance du coup. — « Monseigneur, répartit Gassion, comptez sur ma vie et sur ma mort quand il faudra vous servir, mais donnez-m'en les occasions sans intrigue et sans trahison. Je vous rendray bon compte de vos

[1] *Vie du maréchal de Gassion,* t. II, p. 180-191.

ennemis, mais je veux qu'ils soient les miens. » — « Monsieur, répliqua le cardinal, le roy veut estre servi à sa manière, et il a de quoy reconnoistre ses serviteurs et leurs services. » — Le lendemain Richelieu envoya chercher Gassion, et lui dit avec sa grâce ordinaire : « Mon pauvre colonel, mon amy, je vous donne bien de la peine, mais je vous en suis aussy bien obligé. Vous estes plus à moy que vous ne pensez, et vous estes peut-estre plus mal satisfait que moy de ce que vous me dites hier. » — « Monseigneur, répartit Gassion, je ne puis vous rien donner de plus que ma vie et ma foy; je perdray celle-là avec plaisir pour vostre Éminence, mais je ne hasarde point celle-ci. » Un homme ordinaire n'aurait vu dans cette sévère et loyale franchise du jeune soldat qu'une résistance dont il se serait irrité; Richelieu dit noblement : « C'est assez, M. de Gassion, vostre fortune en peut patir, mais non pas mon estime [1]. »

Voilà en abrégé le récit qu'il faut lire tout entier dans *la vie du maréchal de Gassion* [2]. Or qu'avons-nous écrit il y a quelques années ? « Richelieu était un trop habile connaisseur du caractère des hommes auxquels il avait affaire pour s'être adressé à Gassion, qui n'était pas moins tenu pour homme d'honneur que pour intrépide soldat. » Eh bien, notre conviction d'alors est maintenant fort ébranlée, nous en faisons humblement l'aveu; non que nous ayons changé d'avis sur l'admirable discernement de Richelieu dans la connaissance des hommes, non que nous ayons la pensée de lui imputer une action honteuse dont alors nous ne l'avons pas cru capable, loin de là ; mais ce dont nous ne saurions guère douter, c'est que, dans la pensée du cardinal, il n'y avait dans sa proposition qu'un grand service à rendre à la patrie, une grande preuve de fidélité à donner au roi. Le grand ministre se considérait comme responsable du royaume dont le gouvernement lui avait été confié, il en devait rendre compte à Dieu, à sa conscience; tout ce qui lui semblait pouvoir le mener à sa ruine, le jeter dans la guerre civile, ou seulement le troubler, était à ses yeux un crime capital; pour prévenir un tel crime, il n'était aucun moyen qui ne fût légitime et glorieux. Non certes, Richelieu n'aurait pas voulu proposer à Gassion une action honteuse; ce qu'il lui proposait, c'était de l'aider à sauver l'État en accomplissant le devoir d'un sujet dévoué à son prince. Richelieu l'a dit, et il l'a dit dans une pleine conviction, tout est légitime et honorable pour atteindre ce grand but. C'était là sa politique, sa morale, sa religion. C'est ainsi qu'il a fait des cruautés sans être cruel et commis des actions mauvaises sans être d'un mauvais naturel. Une preuve irrécusable que Richelieu faisait tout avec une conscience convaincue, c'est qu'il faisait tout au

[1] *La vie de Gassion*, t. II, ch. XVII et XVIII.

[2] Le P. Griffet a arrangé, dans plusieurs passages, le mauvais style de l'abbé de Pure; nous avons cru devoir ici conserver fidèlement le texte original.

grand jour, sans rien déguiser, sans rien atténuer. Aussi est-ce une sorte d'injustice de le juger d'après les principes de la morale commune. Richelieu appelait hautement DEVOIR ce que, dans le langage ordinaire, nous nommons *trahison*. Et si l'on me dit non, Richelieu va se charger lui-même de la réponse.

On a pu remarquer ce passage d'une lettre de Richelieu (ci-dessus, p. 795) à M. de Charnacé, notre ambassadeur en Hollande: « Il y a un homme, *dans la maison de la reine mère,* AFFECTIONNÉ À SON DEVOIR, qui jusqu'à présent *nous a donné de bons avis...* » Ainsi ce que ce serviteur attaché à la reine mère pouvait apprendre dans le service qu'il faisait près d'elle, c'était son devoir d'en rendre compte secrètement à Richelieu. Nous le répétons, ce que le cardinal nomme ici devoir a un autre nom dans la langue vulgaire, notre langage à tous... Et notez que ce moyen d'information, le cardinal n'en parle pas à mots couverts, il le dit très-nettement à notre ambassadeur, qui le dira de même au prince d'Orange; le seul souci de Richelieu, c'est qu'une indiscrétion ne fasse chasser cet honnête homme de chez la reine, qu'il trahissait.

A cinq ans de là, suivons le médecin Riolan auprès de la même princesse.

Lorsque la reine mère était retirée à Cologne, atteinte déjà de la maladie dont elle mourut, Richelieu lui fit envoyer, de la part du roi, le docteur Riolan. Médecin célèbre, Riolan avait été à elle avant son exil, c'était celui auquel Marie de Médicis semblait devoir accorder plus de confiance, car mieux qu'aucun autre, il connaissait son tempérament. Or, en partant, Riolan recevait de Richelieu, avec la promesse d'une bonne récompense, la mission spéciale de l'avertir secrètement de tout ce qu'il pourrait surprendre des desseins et de la pensée de la reine mère, ainsi que des gens de son entourage.

Riolan s'acquitta de sa mission à la satisfaction du cardinal; c'était encore un homme *affectionné à son devoir* [1].

C'est par ce même sentiment passionné du salut de l'État que Richelieu a fait trancher la tête à de Thou, pour n'avoir pas dénoncé le crime de Cinq-Mars, son ami. Cette dénonciation, que tout homme d'honneur eût crainte comme une tache à sa vie, était, dans la conscience du cardinal, un DEVOIR, dont l'omission méritait la mort. N'avons-nous donc pas vu Richelieu, depuis l'affaire de Chalais jusqu'à l'affaire de Cinq-Mars, dans toutes les sanglantes procédures, chercher partout, sans acception des personnes, ces délateurs nécessaires à sa politique; et provoquer, dans cette dernière, par l'intermédiaire d'un ambassadeur, les dénonciations de la duchesse de Savoie [2], comme il avait eu, dans l'autre, celle de Louvigny?

[1] Nous donnons plus loin un extrait des rapports de Riolan.

[2] Voy. ci-après, la dépêche de M. d'Aiguebonne, commencement de juillet 1642.

Enfin nous nous sommes demandé si Richelieu, à la place de Gassion, eût accepté la proposition de prouver ainsi son dévouement au service du roi et de l'État; et si, comme nous inclinons à le croire, il est vraisemblable qu'il l'eût acceptée, il n'est pas invraisemblable qu'il l'ait faite.

Concluons : le salut et la grandeur de l'État étaient une véritable passion pour le cardinal de Richelieu, et c'est le propre de toutes les passions d'altérer le sentiment moral contraire à la passion dont on est dominé.

Voilà ce que nous croyons avoir appris dans une longue étude du caractère de Richelieu, une habitude intime de sa parole écrite, de ses relations confidentielles.

Nous trompons-nous en soupçonnant aujourd'hui que nous aurions bien pu nous tromper naguère? Le lecteur jugera.

Aux considérations morales ajoutons-en une autre de moindre importance, mais qui a aussi sa valeur. Est-il vraisemblable que l'abbé de Pure ait fabriqué ces lettres de Richelieu et de de Noyers, ces conversations qu'il cite textuellement entre le roi, le ministre et Gassion, lesquelles d'ailleurs portent le cachet des personnes qu'il fait écrire et parler? Et puis, dans quel intérêt ce mensonge? Relever le caractère de Gassion, qui assurément n'en avait pas besoin? Cela n'est pas croyable. Gassion était mort depuis vingt-cinq ans; il n'y avait pas à ce moment de héros à flatter. N'est-il pas plus naturel de penser que l'historien a pu avoir communication de papiers de famille? Il avait publié, dix ans après la mort du grand cardinal, une vie de son frère Alphonse; et, s'il faut en croire les mémoires de l'abbé de Marolles, il aurait écrit une histoire de Richelieu lui-même. Ces compositions, d'autres travaux historiques sur la même époque, témoignent de recherches et d'études qui ont pu le conduire à la découverte de documents sur la vie de Gassion, laquelle parut en 1673. Enfin il convient de se souvenir que l'abbé de Pure a vécu parmi un grand nombre de contemporains de Richelieu, de de Noyers et aussi de Gassion. Ce n'était pas alors l'usage de citer les sources et les autorités; et l'historien dit seulement en commençant ce récit : « Voilà un détail singulier, et qui m'est venu par des voies également sûres et éclairées[1]. » (P. 185.)

Faisons remarquer, en finissant, si, comme nous penchons à le croire, les scènes retracées par l'historien de Gassion et celui de Louis XIII sont vraiment de l'histoire, combien de telles scènes, où figurent avec Louis XIII et Richelieu,

[1] L'auteur des *Satires* a frappé de ridicule les vers de l'abbé de Pure, et sa prose ne vaut guère mieux que ses vers. Est-ce une raison d'accuser sa probité d'historien? J'ajouterai que le P. Griffet, esprit judicieux dans l'appréciation des faits, est également circonspect dans le choix de ses autorités; et il a adopté celle-là sans aucune hésitation, sans la moindre apparence de doute.

le loyal Gassion et le bon courtisan de Noyers, offrent d'intérêt pour l'étude des caractères. Nous voulons aussi noter, à la louange de Richelieu, que la parole dite à Gassion était sincère; le cardinal ne cessa pas, jusqu'à la fin de sa vie, de montrer à Gassion les dispositions les plus favorables et de professer pour son mérite une véritable admiration. « Le roi, écrivait-il au maréchal de Chatillon après la perte de la bataille de Sedan, le roi apprend tous les jours de nouveaux exploits de Gassion, il en aura sans doute toute la reconnoissance possible; moi, qui ne suis pas moins intentionné pour luy, j'en suis ravi. » Et il avait coutume de dire, lorsqu'on lui objectait quelques difficultés: « Gassion en viendra à bout; il a trouvé le secret des choses qui semblent impossibles aux autres. » Gassion est peut-être le seul auquel Richelieu ait pardonné de lui avoir résisté.

NOTA.

De janvier à mai 1641.

Nous continuons, pour 1641, le résumé des affaires de Piémont que nous avons présenté à la fin de l'année dernière. On a vu l'arrestation du favori de Madame, le comte Philippe d'Aglié, le 31 décembre. Dès le 1er janvier, nous avons une lettre de la duchesse de Savoie, qui se plaint de la violence commise sur un de ses sujets, et du tort que peut faire à sa réputation la manière dont s'est exécuté cet attentat à sa souveraineté. Elle conjure le roi de lui permettre de donner au comte « quelque employ qui, dit-elle, fera le mesme effect que V. M. désire[1]. » Dans sa lettre au roi, elle contient encore sa douleur, mais elle la laisse librement éclater chez elle; les ambassadeurs du roi en sont témoins: « Si vous voyiez comme Madame est réduite et comme elle a changé de visage, elle vous feroit compassion, écrit Mazarin à Chavigni; elle n'a point encore quitté le lit, et, avec tout l'effort qu'elle fait, elle ne peut s'empescher de pleurer à tout moment[2]. » Et Chavigni répondait[3]: « On ne manquera pas de faire ce qu'on pourra pour sauver l'honneur et la réputation de Madame. Mais M. le comte Philippe ne peut éviter d'aller au bois de Vincennes. » C'est précisément ce que redoutait le prisonnier, qui avait envoyé son secrétaire offrir une caution de 200,000#, mise entre les mains du banquier Lumague, « pour garantie qu'il ne s'en iroit pas si on veut le laisser en liberté.[4] » Cependant le roi écrivit une nouvelle lettre à sa sœur, où, lui rappelant les témoignages qu'elle avait reçus de « sa tendresse, » il expliquait

[1] Arch. des Aff. étr. Turin, t. XXXIII, fol. 13.

[2] Lettre du 2 janvier, fol. 20.

[3] Le 11 janvier. (Fol. 74.)

[4] Lettre de l'ambassadeur ordinaire De la Court, 17 janvier, fol 98.

les raisons qu'il avait eues de faire prendre le comte Philippe. Cette lettre du roi, nous sommes bien sûr de ne pas nous tromper en la donnant, ici, pour une lettre de Richelieu.

CCXLVI.

Turin, t. XXXIII, fol. 299. — Minute de la main de La Barde.

...Janvier 1641.

Ma sœur, les tesmoignages que je vous ay donnés en toute occasion de la véritable tendresse que j'ay pour vostre personne et de l'intérest que je prens au maintien de l'autorité que vous devez avoir dans les Estats de mon nepveu le duc de Savoye, vostre filz, vous doivent faire croire que rien ne m'a porté à esloigner le comte Philippe d'auprès de vous que son peu d'expérience dans les affaires, sa jalousie pour empescher que ceux qui en estoient capables n'y prissent part, et la mauvaise conduite qu'il tenoit en toutes les choses que vous luy confiyés; dont vous avés eu tant de mauvais effets et des suites si dangereuses qui vous ont portée sur le bord du précipice, que, si Dieu n'eust bény visiblement mes armes, il n'y auroit point de puissance assez grande pour vous en tirer. J'ay longtemps estimé que les diverses fautes qu'il vous avoit contraint de faire par vostre bonté le rendroient plus sage, et qu'enfin il cognoistroit les vrayes maximes par lesquelles vos affaires se devoient gouverner. Mais, voyant que rien n'estoit capable de le remettre dans le bon chemin, et que tous les avis que je luy ay fait donner lui estoient inutiles, j'ay pensé que, pour ne pas prendre le hazard de retomber dans le mauvais estat où vous aviés esté, il faloit user du remède que j'ay pratiqué, et donner lieu par ce moyen à tous vos bons et fidèles serviteurs de vous dire leurs sentimens avec liberté pour l'administration de vos Estats. J'ay apris avec joye, de mon cousin le comte d'Harcourt, des srs Mazarin et de la Cour, mes ambassadeurs auprès de vous, la prudence avec laquelle vous vous estes conduite en cette occasion, et la déférence que vous avez rendue à mes conseils[1].

[1] Dans la relation de l'arrestation du comte Philippe envoyée au roi, par les ambassadeurs le 1er janvier, ils disaient : « Malgré sa douleur, Madame parla tous-

Vous devez vous assurer que le comte Philippe n'aura point d'autre mal que d'estre empesché de vous en faire, et qu'en l'estat auquel il est il recevra tout le favorable traitement qu'il sçauroit désirer.

Je vous conjure de bien considérer les inconvéniens dans lesquels vous estes tombée par le passé, et de faire un si bon establissement dans vos affaires, que vous les puissiez esviter à l'avenir, et restablir si bien vostre autorité, que vous la puissiez conserver pour le bien et avantage de mon nepveu le duc de Savoye, vostre filz. J'y contribueray de ma part tout ce qui dépendra de moy, et je n'oublieray rien de ce qui me donnera le moyen de vous faire paroistre avec combien de véritable affection je suis. . ,

Cette lettre est sans date; elle doit avoir été écrite peu de temps après l'événement qui en fait le sujet, et pendant le voyage du prisonnier, qu'on amenait à petites journées : « Il est arrivé depuis quatre jours au bois de Vincennes (mandait Chavigni à Mazarin, le 31 janvier), où l'on le traitte avec beaucoup de civilité... Je croy mesme qu'on luy permettra d'estre au ballet de son Éminence, qui se dancera le 8e du mois prochain. » — Richelieu donna à l'arrestation du comte le caractère d'une affaire politique, le secrétaire d'État des Affaires étrangères en informa plusieurs cours de l'Europe, et notre ms. conserve le *mémoire sur lequel on a escrit à Rome, à Venise et autres lieux, sur la prison du comte Philippe;* dépêche du 24 janvier. (Mise au net, devenue minute, le cardinal ayant corrigé quelques mots; fol. 126.)

On se souvient qu'à la fin de l'année 1640, le cardinal était justement inquiet des dispositions du prince Thomas; presque aussitôt après avoir fait un traité avec les plénipotentiaires de France, il avait retiré sa parole, et semblait s'être rejeté dans le parti espagnol; il avait annoncé un voyage à Paris, où on lui préparait une brillante réception, puis il avait refusé d'y venir, et Chavigni écrivait à Mazarin, le 5 janvier, que le cardinal n'avait pas bonne opinion de cette affaire[1]. Plus à craindre par ses artifices que par son talent, le prince Thomas tenait en échec la politique de Richelieu en Italie; il poussait à bout la patience de Mazarin, qui se plaignait à Chavigni de la *perfidie* du Piémontais, et mandait plaisamment au Cardinal : « colmardo est extrêmement piqué du procédé du prince Thomas, et je croy que, s'il estoit prince et vaillant, il luy en demanderoit la

jours avec grand respect du roy et de monseigr le cardinal. . . . . » Citée ci-dessus, p. 841. — [1] Turin, t. XXXIII, fol. 39.

raison.» Richelieu avait-il reçu cette lettre du 17 février[1], lorsqu'il écrivait, le 22, à Mazarin?

CCXLVII.

Turin, t. XXXIII, fol. 243. — Original, devenu minute, à cause d'un mot changé par le cardinal à la formule finale. Une première minute est au fol. 241. Ces deux pièces sont de la main de Cherré.

A M. MAZARIN.

22 février 1641.

Monsieur, ... tandis que vous espérerez pouvoir amener le prince Thomas à l'exécution de ses paroles, je croy que vous ne devez point changer de séjour... s'il vous manque, en se manquant à luy-mesme, c'est à vous à si bien asseurer Turin, qu'il n'en puisse résulter d'inconvénient.

Travailler à l'esplanade devant la citadelle et au comblement des fossés d'entre la vieille et la nouvelle ville.

Purger la ville de tous les esprits piémontois que vous cognoissez mal affectionnez.

Que les troupes du roy y soient bien effectives; et, pour cet effect, ou rendre les cazernes des maisons de bourgeois, ou faire que les maisons des bourgeois soient des cazernes. Comme il importe que les troupes du roy y soient fortes, il y faut tenir celles de Madame les plus foibles que l'on pourra... il faut désarmer soigneusement les habitans de la ville de Turin une seconde fois.

Faire un tour à toutes les autres places du roy pour qu'elles soient mises en bon estat; et je conjure le segnor Colmar de faire que vostre personne soit si bien escortée en ces voyages qu'il n'en puisse arriver aucun inconvénient.

Il faut penser soigneusement à la conservation de Montmélian, ce à quoy je sçay que vous ne pouvez rien que par adresse, en faisant inspirer à Madame le péril auquel elle laisse cette place et Monsieur son filz, auxquels il ne pourroit arriver mal, si c'estoit par la faute du marquis de Saint-Germain, sans qu'on fist en mesme temps couper la teste au comte Philippe.

[1] Turin, t. XXXIII, fol. 221.

. . . M. de Chavigni vous escrit de la part du roy pour proposer à Madame que l'ambassadeur du roy soit de son conseil...

Mon zèle m'emporte jusques à escrire au pape sur le sujet des éveschez auxquels il ne pourvoit pas, et à M. le cardinal (Barberini, le cardinal neveu) pour la promotion. . .

Si en vos voyages vous trouvez moyen de mettre en vostre possession ceux qui vous manquent de parole[1], vous n'en perdrez pas l'occasion.

Quant à la place dont vous escrivez à M. de Chavigny, si vous pouvez aussy la circonvenir, vous avez trop d'ambition de paroistre aussy singulier en l'art militaire comme vous l'estes en toute autre chose, pour perdre une occasion si avantageuse au service du roy et à vostre réputation.

Quoy qui arrive, ne vous affligez point, et vous asseurez qu'on mesure en France les services par les bonnes intentions et par les bons conseils et non par les événemens[2]...

22 février 1641.

Vostre affectionné serviteur[3],

Le Card. DE RICHELIEU[4].

[1] Est-ce une allusion au prince Thomas?

[2] Rapprochons de cette lettre une autre missive de quelques lignes, sur le même sujet, écrite un peu auparavant à Mazarin par Richelieu. Tout ce qui se rapporte aux relations intimes du grand ministre et de son futur successeur, qui se disait alors son petit serviteur*, nous paraît mériter un souvenir.

A M. MAZARIN.

De Ruel, ce 4 janvier 1641.

Ces trois lignes sont pour prier le seigneur Colmardo de ne s'affliger point quelqu'événement que prennent les négociations qu'il a à faire au lieu où il est. Je veux croire qu'elles viendront à bonne fin; mais quand cela ne seroit pas, Colmar n'en sera ny moins estimé, ni moins aymé de ses amis. Qu'il se resjouisse et qu'il ayt soin de sa santé, et de la conservation de sa personne, qui est plus chère qu'il ne sçauroit penser à celuy qui est et qui sera tousjours son très-affectionné serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU

[3] Ce mot est de la main de Richelieu, qui l'a écrit en interligne, effaçant la formule banale : « A vous rendre service. »

[4] Au fol. 240 de ce XXXIIIe vol. de

* « Je ne sçaurois assez rendre mes très-humbles remerciemens à V. Ém. des soins qu'elle prend de *son petit serviteur.* » (Lettre du 19 janvier. Turin, t. XXXIII, fol. 99.)

A cette lettre de Richelieu, de Noyers en joignit une autre, où il entretenait Mazarin des affaires de l'armée, et puis, à l'occasion des mauvais desseins que faisait soupçonner la conduite du prince Thomas, il disait dans son style emphatique : « Son Éminence les voyoit, il y a longtemps, aussy clairement que nous les descouvrons aujourd'huy; ses yeux d'aigle, qui envisagent le soleil sans siller, luy font pénétrer dans des lumières inaccessibles aux autres[1]... » Chavigni écrivait de son côté : « Ce courrier vous porte les ordres que vous désirez; et j'ay fait en sorte que Monseigneur vous les escrit luy-mesme... On approuve tout ce que vous avez fait avec ces princes. L'abbé Soldati a reçu de son maistre l'ordre de s'en aller avec grande diligence; il n'y a donc rien à faire avec luy. » Parmi ces recommandations concernant les affaires publiques, le secrétaire d'État laissait la plume à l'ami, qui glissait ce conseil prudent : « Revenez le plus promptement possible; une absence de six mois ne fait jamais les affaires de personne à la cour[2]. » — On demandait, depuis quelque temps, le chapeau pour Mazarin, et l'affaire ne marchait pas vite; Richelieu y mettait pourtant tout son zèle.

CCXLVIII.

Arch. des Aff. etr. Turin, t. XXXIII, fol. 295. — Original.

A MONS. MAZARIN,

À THURIN.

De Paris, ce vingt-septieme feb. 1641[3].

..... Les longueurs insupportables de la promotion m'ont fait résoudre d'escrire à M. le cardinal Barberin... s'il la reçoit selon l'intention de l'autheur, il en tirera du profit; sinon, j'auray satisfait à ce que je doy aux intérests publics et à ce que je veux rendre au particulier de sa maison[4]...

Turin se trouve une lettre originale, signée de Richelieu, aussi du 22 février, et de l'écriture de Cherré. Plusieurs corrections de la main de celui-ci et de celle du cardinal ont fait de cet original une minute. La suscription manque, mais on voit que la lettre devait aller au comte d'Harcourt. Le texte n'est, en réalité, qu'un extrait de la présente dépêche adressée à Mazarin, laquelle est plus confidentielle et plus developpée. Il suffit ici de faire mention de l'autre.

[1] Turin, t. XXXIII, fol. 245.

[2] *Ibid.* Fol. 257. Lettre du 24 février.

[3] Le lendemain 28, Richelieu écrivait de nouveau à Mazarin une lettre notée page 279 ci-dessus. Il y fait mention de celle-ci.

[4] Une analyse de cette lettre au neveu du pape se trouve à la page 278 ci-dessus.

Il me tarde extresmement que le nonce nouveau ne soit arrivé, afin de faire partir promptement l'ambassadeur qui doit aller à Rome, aiant beaucoup d'impatience que le mareschal d'Estrées n'en soit dehors[1].

Si vos entreprises que M. de Noyers me vient de communiquer réussissent, je me consoleray de l'infidélité que vous craignez de M. le prince Thomas.

Il y a si longtemps que je vous ay prié par avance de ne vous en affliger point, que je ne vous en parle plus. Tenez-vous joyeux seulement, et conservez vostre personne, qui m'est beaucoup plus chère que vous ne sçauriez penser.

Je ne vous dis rien du présent porteur, sinon que son esprit est frère du vostre[2], et que, bien qu'il soit cadet, sa sincérité ne doit rien à celle de Colmar, qui luy a cédé son droit d'aisnesse en ce qui concerne la piété. En un mot, c'est un fort bon religieux, qui laisse icy fort bonne odeur de sa conduite.

Je vous prie de vous souvenir de tous les ordres que je vous ay mandez pour la seureté de Turin.

Le Card. DE RICHELIEU.

Mazarin ne s'arrangeait pas de cette patiente résignation que lui conseillait Richelieu; il ne pouvait prendre son parti des fourberies du prince Thomas, dont il se voyait le jouet; il s'indigne de « la méchanceté de ce prince, qui se déclare contre le roy... Il a signé son nouveau traité avec les Espagnols, le 27 du mois passé... Il n'a rien exécuté de ce qu'il avoit promis, que de recevoir l'argent du roy[3]. » Et puis : « ... J'ay esté beaucoup de nuits sans fermer les yeux d'apréhension, ayant cru que le prince Thomas ne se fust pas précipité à se déclarer contre nous... s'il n'eust eu de certaines espérances de nous faire du mal... Je ne manque pas

[1] Il faisait, on l'a vu, une sourde opposition à la promotion de Mazarin, qu'il était chargé de demander officiellement.

[2] Ce frère de Mazarin jouissait en effet auprès du cardinal d'une certaine considération : « Avant son départ, disait Chavigni dans sa lettre précitée à Mazarin, nous conférerons amplement de toutes les choses qui sont à faire à Rome. »

[3] Lettre du 1er mars, fol. 341.

de parler et d'escrire partout, pour convier chacun à détester sa déloyauté et blasmer son peu de jugement d'avoir osé déclarer la rupture[1]... »

Ce prince cherchait de son côté à justifier son étrange conduite; parmi toutes les pièces que conserve ce volume, touchant ces affaires, nous trouvons un mémoire en italien, intitulé : *Raggioni che hanno obligato il S. principe Tomaso a continuare nella protezione di S. M. catolica*[2]. — Ce retour du prince piémontais vers l'Espagne avait pour conséquence naturelle de rendre la politique française plus favorable à Madame; on est plus attentif aux réclamations de sa misère : « Il faut examiner les plaintes de la duchesse de Savoie, sur les énormes contributions levées par les troupes; il faut faire une réduction si les plaintes sont fondées, » écrit le roi à Mazarin, dans une lettre contre-signée Sublet, et qui nous semble, en effet, être de de Noyers; ainsi qu'une seconde dépêche du roi, encore contre-signée Sublet, adressée au comte d'Harcourt et à Mazarin, où sont développés les moyens d'alléger les charges dont sont accablés les sujets de Madame[3]. Et pour reconnaître ces bonnes dispositions, la duchesse publie un manifeste contre ces ennemis obstinés de la France : « Déclaration de Madame royale de Savoie contre les princes de Savoie, ses beaux-frères[4]. » Mais Richelieu ne s'en reposait pas sur la duchesse, et en même temps que l'armée française agissait contre l'armée espagnole et la battait, il atteignait les partisans de l'Espagne dans Turin, où il entendait être maître comme à Paris.

CCXLIX.

Aff. étr. Turin, t. XXXIII, fol. 457. — Original.

[A M. MAZARIN.]

De Ruel, ce 19 mars 1641.

Ces trois mots, vous tesmoignant la joye que j'ay que vostre expédition militaire ayt réussy à vostre contentement[5], ne vous diront rien de la perfidie dont a usé le prince Thomas, parce qu'en ce sujet on ne sçauroit assez dire : Dieu fera voir ses jugemens.

[1] Lettre du 5 mars, Turin, t. XXXIII, fol. 387.

[2] Même ms. fol. 356, opuscule de 9 pages.

[3] Dépêches originales, date de Saint-Germain-en-Laye, le 10 mars, fol. 408, et le 3 avril, fol. 519.

[4] *Ibid.* 14 mars, fol. 413.

[5] Il s'agit sans doute de Moncaglieri, jolie petite ville, voisine de Turin, prise récemment. Une lettre du roi, contresignée par le secrétaire d'État de la guerre, était aussi adressée, quelques jours après, à Mazarin sur « le bon succez de Montcalier, auquel (dit le roi) vous avez contribué par vos soins et bons advis; je vous en tesmoigne le gré que je vous en sçay... » De St-Germain-en Laye, le 23 mars, fol. 478.

..... Il faut, à quelque prix que ce soit, oster de la ville les personnes suspectes, parachever l'esplanade qui est commencée et establir une bonne garnison dans la place.

Je vous recommande la Perouse en revenant, en sorte que, dans cette campagne, nous en puissions voir la fin. Veillane et Suze ont aussy besoin de vostre prévoyance, aprenant que, bien que nous ayons les chasteaux, il ne laisse pas d'y avoir des gens mal affectionnez dans les villes. Pourveu que tout ce que nous tenons soit bien asseuré, que les gouverneurs tiennent leurs garnisons bien affectionnées, j'espère beaucoup de cette campagne.

Il me tarde beaucoup que vous ne soyez icy, mais pourvoyez bien à toutes choses devant que de partir, et vous asseurez que jamais Colmar ne fut mieux veu au lieu où il viendra qu'il le sera en tous ceux où j'auray puissance.

On envoie M. d'Aiguebonne pour commander la citadelle de Turin et dans la ville lorsque la campagne aura obligé M. le comte d'Harcourt d'y mener M. du Plessis-Praslin avec luy. Il est bon que cet establissement soit fait avant que le bruict en coure.

Le Card. DE RICHELIEU.

Je vous envoie le nom de ceux que nous avons peu apprendre de deçà estre suspects. Vous ne direz point, s'il vous plaist, que je vous l'aye envoyé, de crainte qu'on ne juge que les depputés de Turin qui sont icy y ayent contribué. Ceux qui sont marquez de lignes à costez sont ceux qui sont estimez les plus dangereux.

Le Card. DE RICHELIEU.

En même temps que Richelieu exerçait ainsi une véritable dictature à Turin, les princes de Savoie, qui n'y pouvaient rentrer, et réduits à y fomenter d'obscures intrigues, proclamaient hautement leurs droits à diriger le gouvernement du petit duc leur neveu : « Manifesto e ordine de' SS^{mi} principi di Savoia, tutori legitimi dell' alt. reale di Carlo Emanuel. »

Une nouvelle fâcheuse atténuait la satisfaction du bon succès des affaires d'Italie

« Nous avons avis certain (écrivait Chavigni à Mazarin, le 15 avril) que M. de Rheims[1] et M. de Bouillon ont traité avec le roy d'Espagne[2]. » Et Mazarin mandait, le 30, à Chavigni, de Turin, l'arrivée du prince Thomas avec l'armée espagnole.

Toutefois, les affaires d'Italie étaient en une assez bonne situation pour que l'habileté de Mazarin pût être employée ailleurs; il lui est permis de revenir en France, et, dans une lettre du 22 mai, le comte d'Harcourt annonçait que Mazarin retournait à Paris.

A son emploi militaire, M. d'Aiguebonne joignait le titre d'ambassadeur extraordinaire, et il devait continuer les négociations que le prochain départ de Mazarin et la mort de l'ambassadeur, M. de La Court[3], laissaient inachevées. Nous trouvons aux Affaires étrangères la correspondance de M. d'Aiguebonne durant cette ambassade, dans le 25e volume de Turin[4], intitulé : *Négociations en Piedmont, contenant la négociation de M. d'Aiguebonne, depuis le 29 avril 1641* (date de sa première lettre, écrite de Novalaise) *jusqu'au 23 décembre 1645.* Ces lettres sont toutes originales et la plupart autographes, et adressées à Mazarin, sauf deux allant à de Noyers, une au cardinal de Savoie et une autre à Chavigni. Parmi ces lettres se trouvent quelques mémoires et autres pièces dont nous indiquerons plusieurs à leur date.

CCL.

Arch. des Aff. étr. Portugal, t. I, fol. 90. — Minute de la main de Chavigni.

AUX AMBASSADEURS DU ROY DE PORTUGAL[5].

[Avril ou mai 1641.]

Le roy trouve les raisons de M. l'ambassadeur de Portugal très-bonnes, il est important que les deux rois soient étroitement unis.

[1] Henri de Guise; voyez notre VIe vol. p. 378, note 3. Ce prince, qui n'avait que vingt-six ans, s'était jeté depuis plusieurs années dans toutes ces intrigues de galanterie et de politique qui firent de sa vie une longue aventure.

[2] Arch. des Aff. étr. Turin, t. XXXIII, fol. 572. Chavigni offrait à son ami cette consolation : « On pourvoiera infailliblement aux bénéfices du premier; vous y aurez bonne part. »

[3] Il mourut au mois de mai; Mazarin annonça sa mort à Chavigni dans une lettre du 17.

[4] Ce volume, relié en maroquin rouge, aux armes de Colbert, a certainement appartenu jadis à la grande collection que conserve aujourd'hui la Bibliothèque nationale; la table des matières est faite dans le même système, écrite de la même main et sur un papier semblable à celui des tables de ladite collection.

[5] Les ambassadeurs arrivés en France au mois de mars furent reçus par le roi

Mais S. M. estoit engagée avec la Suède et la Hollande avant d'entrer en traitté avec le Portugal, elle ne peut rien faire sans leur participation, d'autant que les ennemis usent de toutes sortes d'artifices pour les séparer de la France.

Le roy de Portugal, au lieu d'avantager sa condition, la rendroit plus mauvaise en affoiblissant S. M. par la perte de l'assistance de ses alliés. . .

Le roy seroit exposé à un grand péril si les forces d'Espagne n'estoient plus diverties par celles de ses alliés.

Le roy ne cessera d'assister le roy de Portugal dans la guerre et dans la paix, en portant le principal effort de la guerre en Espagne... S. M. est mesme résolue de faire doubler les efforts du costé de l'Espagne. . .

S. M. publie d'ailleurs partout qu'elle ne fera jamais la paix que

le 27. Nous avons donné, page 768 de notre VI[e] vol., une lettre de Richelieu à Chavigni, du 6 avril, concernant l'ambassade de Portugal. Nous renvoyons à la note dont nous avons accompagné la missive de Chavigni, et nous ajouterons ici quelques mots à l'occasion d'un document où nous trouvons la preuve que plusieurs années déjà avant d'éclater, cette future révolution attirait l'attention du cardinal. Un des plus actifs donneurs d'informations dont se servait alors Richelieu, le P. Carré, lui écrit le 20 novembre 1636 : « Un religieux de notre ordre, Françoys, venant de Lisbonne, dit que, sur le bruit du passage de l'armée navale de France, tout le Portugal s'estoit disposé à une rébellion contre le roy d'Espaigne, croyant que le roy de France envoyoit cette flotte sy puissante pour les remettre en liberté, et que hautement les Portugais disoient : Quand est-ce que le roy de France nous délivrera du Pharaon d'Espaigne? Ils y attendoient aussy le prince de Parme, ou le prince de Portugal. Tous les religieux françoys y furent mis en prison. » (Arch. des Affaires étrangères. France, t. 80, fol. 341.) Entre cette date de novembre 1636 et celle du 24 janvier 1641, mentionnée dans la note précitée, nous n'avons rien trouvé dans nos manuscrits concernant le Portugal. — La présente lettre aux ambassadeurs manque de suscription et de date; c'est une matière de lettre donnée à Chavigni « pour respondre à l'ambassadeur de Portugal, » ainsi qu'il est écrit au dos du ms. — Le traité fut signé le 1[er] juin; c'est en avril ou mai, durant la négociation dudit traité, que dut être écrite la présente lettre, en réponse à des exigences qui pouvaient déplaire aux alliés de la France et dont les ambassadeurs se départirent. (Voy. ci-après la note d'une lettre à Chavigni, du 28 mai.) Notre manuscrit nous a conservé, dans son texte original, un mémoire contenant les demandes des ambassadeurs : *Relaçaõ das causas de Portugal e memoria do que se ha de capitular com a Mag[de] del rey christianissimo*, pièce sans date, cotée 88, et placée après le 1[er] juin.

le roy de Portugal ne soit maintenu en la possession en laquelle il est, les Espagnols ne peuvent disconvenir que S. M. n'y est pas formellement engagée par le traitté. . .

Le roy a desjà escrit en Hollande précisément pour les choses que le roy de Portugal désire, et M. de la Thuillerie, qui va retourner en Hollande, est chargé d'agir de concert avec l'ambassadeur de Portugal qui y est accrédité [1].

Malgré toute sa bonne volonté le roy ne peut, veu les immenses despenses qu'il fait, assister le roy de Portugal de tout l'argent que celui-ci désireroit.

CCLI.

Arch. des Aff. étr. Portugal, t. I, fol. 45. — Minute de la main de Cherré.

A CHAVIGNY.

28 may 1641.

Je vous ay envoié il n'y a pas une heure ce que j'ay estimé devoir estre fait avec les Portugais [2]. Leur prétention d'engager le roy à ne

[1] Cet ambassadeur était D. Tristan de Mendoza Furtado. M. de La Thuillerie écrivait, le 29 avril, de la Haye : « Les Estats ont accordé à l'ambassadeur du Portugal vingt vaisseaux » (Aff. étr. Holl. t. 23, fol. 67), et notre manuscrit de Portugal (fol. 27) nous donne à la date du 1er mai : « Poincts et articles accordés à l'ambassadeur de Portugal, sur sa proposition à MM. les Estats-généraux des provinces unies des Pays-Bas. » Toutefois les négociations des Portugais en Hollande souffrirent quelques difficultés, car nous voyons, à un mois de là, le 2 juin, La Thuillerie écrire : « L'ambassadeur de Portugal ne sçauroit sur quoy apuyer les conditions d'une alliance avec les Estats ; il se contente d'establir bonne correspondance. » (Fol. 83 du manuscrit de Hollande.)

[2] Lettres du 28 mai, ci-après aux Analyses. Le projet de traité avec les Portugais, dressé en avril, et revu deux fois par Richelieu (voy. t. VI, p. 768-674), ne se concluait pas parce que Richelieu temporisait dans le dessein de s'entendre à ce sujet avec les Hollandais ; le cardinal avait d'ailleurs supprimé un article du premier projet, contenant une garantie à laquelle tenaient les ambassadeurs. « Ils respondirent hier soir, écrivait Chavigni au cardinal, qu'ils faisoient leur principal fondement sur cet article, sans lequel tous les autres du projet ne sont pas presque considérables... ils demandèrent instamment de se rendre auprès de son Ém. pour lui représenter leurs raisons sur cette affaire, qui paroist les toucher sensiblement. » (Aff. étr. Portug. t. I, fol. 17.) On

faire point la paix sans eux, ou au moins sans liberté de les assister, est sy desraisonnable, et les raisons que nous avons à dire au contraire, et que vous leur avés dictes, sy puissantes, que le roy ne peut changer la résolution qu'il a prise, parce qu'il l'a deub prendre. Quand ils viendroient à Abbeville et qu'ils y seroient cent ans, ils n'auroient autre chose. Cependant pour contenter leur imagination on peut passer l'article qui s'en suit:

Bien qu'il ne soit point parlé dans le traicté public passé ce jourd'huy entre ce qui se pourra faire en faveur du roy de Portugal, au cas que le roy et ses confédérez viennent à conclure la paix avec la maison d'Autriche, le roy toutesfois, par sa générosité, a bien voulu asseurer le roy de Portugal, son bon frère, que lorsqu'il viendra à la conclusion d'un traicté de paix, il fera son possible pour se réserver la liberté de l'assister tousjours *en ses justes prétentions,* pourveu que les alliez de Sa d. M. consentent d'entrer avec elle en une pareille obligation. Bien entendu qu'en tel cas le roy de Portugal s'obligera à ne faire aucun traicté avec le roy de Castille, sans le consentement de Sa d. M. et de ses alliez.

Si les Portugais trouvent à redire à ces mots souslignés: « en ses justes prétentions, » on les peut oster[1].

CCLII.

Arch. des Aff. étr. Portugal, t. I, fol. 48. — Mise au net devenue minute, de Cherré.

INSTRUCTION POUR M. LE MARQUIS DE BRÉZÉ,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'ARMÉE NAVALE DU ROY.

29 may 1641[2].

Ledit sieur marquis estant arrivé avec l'armée du roy aux costes de

voit que Richelieu propose un article secret dont les Portugais se contentèrent, quoiqu'il n'engage pas réellement la France. L'article secret du traité signé le 1er juin est tout à fait conforme à celui que propose ici Richelieu; trois copies dudit traité se trouvent dans le tome I des Aff. de Portugal, fol. 71, 76 et 84; on peut le comparer avec les premiers projets, fol. 17, 23, 46 et 65.

[1] Ce dernier paragraphe est écrit en marge dans la minute.

[2] Cette date, d'une autre main, a été mise après coup, sans doute quand la

Portugal, il mouillera l'ancre à la rade de Cascal[1], qui est l'entrée de la rivière de Lisbonne, et y demeurera si le mauvais temps ne l'oblige de faire entrer ses vaisseaux dans ladite rivière.

Ayant faict faire des complimens au roy de Portugal il l'ira voir ensuite à Lisbonne bien accompagné, et reviendra coucher le soir à son bord, pour estre en estat d'agir à la mer, selon les occasions, conjointement avec les forces de Portugal et de Hollande, qui doivent estre chacune de vingt bons vaisseaux selon les conditions du traicté faict entre le roy et le roy de Portugal, et celles de celuy qui a esté faict en Hollande avec Mrs les Estats-Généraux.

Si le duc de Maquede[2] est à Calis avec vingt-six navires, qui est tout ce qu'il peut avoir, il faut tascher à le forcer et le brusler.

S'il est allé en personne au devant de la flotte, ou qu'il y ayt envoié seulement douze gallions, comme les derniers avis qu'on a eus d'Espagne le portent, on ira attendre ladite flotte aux lieux où les Portugais, plus instruits que nous des voyages des Indes, croiront qu'il doit passer.

Si ladite flotte est arrivée dans le port de Calis, il faut faire toutes sortes d'efforts possibles pour faire périr les vaisseaux dont elle sera composée.

Si ledit duc de Maquede va en Catalogne, le bien de la cause commune requiert qu'on l'aille attaquer [avec les forces confédérées] en quelque lieu qu'il soit, parce qu'estant perdu les forces navales d'Espagne sont perdues.

Ledit duc de Maquede ne se peut retirer en la coste de Catalogne,

pièce fut expédiée. Nous n'avons point l'original de cette instruction; il a dû être signé par Chavigni. Mais la pièce est l'œuvre de Richelieu, nous avons à cet égard son propre témoignage : Lettre du 27 [à Chavigni?], manuscrit cité aux sources, fol. 39. « J'envoie à M. de Chavigny l'instruction que j'ay dressée pour le marquis de Brézé, sur les mémoires de M. des Gouttes, laquelle il signera. »

[1] Cascaes, petit port fortifié, voisin de l'embouchure du Tage. — Sous la rubrique : « Lisbonne, 15 aoust » la *Gazette* annonce que « le marquis de Brézé est arrivé, le 6 du courant, à la rade d'*Esclermonde*, et que les forts de Cascal et les gallions du roy de Portugal saluèrent aussitost son pavillon. » Suit la description de la brillante réception qui lui fut faite à Lisbonne. (N° du 5 octobre, p. 721.)

[2] Nom qu'on a francisé et dont nous ne retrouvons pas la véritable orthographe.

qu'à Cartagène, ou dans la baye de Rose, auxquels lieux on peut attaquer les vaisseaux, les brusler, ou les faire donner à travers dans la coste de Rose.

Cette entreprise est d'autant plus aisée que la baye est toute ouverte à Cartagène, ce qui faict que, bien que le port soit fermé, les vaisseaux peuvent aprocher sy près de la ville qu'ils n'en sçauroient estre offensés [1].

Si le duc de Maquede a partagé ses vaisseaux, ainsy qu'il est présupposé cy-dessus, en sorte qu'en envoiant une partie au-devant de la flotte il soit entré avec l'autre dans le destroit, on pourroit, en ce cas, aller au-devant de ladite flotte avec quarante bons vaisseaux des trois flottes françoise, portugaise et hollandoise, où le s^r^ marquis de Brézé commanderoit, et envoier les vingt autres vaisseaux joindre M. de Bordeaux pour tascher de ruiner le duc de Maquede.

En quelque expédition qu'aille ledit s^r^ marquis de Brézé avec les vaisseaux du roy de Portugal et ceux de M^rs^ les Estatz d'Hollande, il aura soin de garder le rang qui est deub à la dignité du roy, ainsy qu'il a esté convenu.

La crainte qu'on doit avoir raisonnablement, que lorsque l'armée françoise arrivera à Lisbonne, la flotte portugaise ne soit pas encore preste, quoique les ambassadeurs asseurent le contraire, et qu'ainsy les vaisseaux françois soient contraincts de consommer une partie de leurs vivres sans pouvoir rien entreprendre, faict qu'on fera préparer des vivres pour demeurer à la mer autant de temps qu'il faudra, ou pour attaquer la flotte si elle n'est point encore arrivée, ou pour tascher de faire périr les vaisseaux du duc de Maquede, en quelque lieu qu'ilz soient, ainsy qu'il est proposé cy-dessus.

Ensuitte de quoy ledit s^r^ marquis de Brézé, s'il est entré dans le destroit, pourra aller hiverner à Toulon, ou s'il est demeuré dans l'Océan, dans tel port qui sera jugé à propos par avis commun, soit de Portugal, soit de la France si on estime qu'il y doive revenir.

[1] « M. des Gouttes l'a dict. » (Note marginale du manuscrit.)

Si ledit s[r] marquis de Brézé hiverne en Provence, le s[r] commandeur des Gouttes estime qu'il doit choisir douze des meilleurs vaisseaux et en renvoyer huict des vingt qu'il mène maintenant à Brest, afin de composer l'armement de mil six cent quarante deux desdits douze vaisseaux, et de douze des meilleurs de ceux qui sont en Provence, avec dix bruslots qui se feront en Provence du corps des vaisseaux qui ne sont plus bons pour la guerre.

Les vivres de l'armée que doit commander ledit s[r] marquis de Brézé n'estant que pour six mois, qui commencent en juin et finiront en novembre, ledit s[r] marquis, estant arrivé à Lisbonne, envoiera un petit vaisseau de son escadre, nommé *la Princesse*, pour faire sçavoir le concert qu'il aura faict avec le roy de Portugal et les Hollandois, s'ils sont arrivez, afin qu'on luy prépare et qu'on luy envoie des vivres par des flustes, au cas qu'il juge en avoir à faire pour plus longtemps que ceux qu'il aura portez avec luy.

Le s[r] commandeur des Gouttes n'allant point au voiage, donnera ordre à la Rochelle à faire préparer les vivres, ce qu'il fera d'autant plus soigneusement que, s'il n'est en personne à ladite flotte, il y sera de cœur et d'affection.

Ledit s[r] commandeur a faict ouverture d'un autre dessein de plus longue haleine, dont le s[r] marquis de Brézé considérera les mémoires qui luy sont donnez expressément pour en conférer sur les lieux avec les principaux officiers des flottes confédérées, et nous avertir de ce qu'ils estimeront estre faisable, afin qu'on pourvoie à ce qui sera nécessaire en tel cas.

Si toutes les armées françoises, portugaises et hollandoises font quelque prise conjointement ensemble, le commissaire-général de la marine de l'armée françoise prendra les deux commissaires des deux autres armées pour travailler conjointement avec eux, au sujet de la dite prise, et quand l'un des corps fera quelque prise en l'absence des autres, il ne laissera pas de leur en faire part pendant que lesdits corps seront unis.

Si par hazard il arrivoit que les Portugais manquassent sy notable-

ment à eux-mesmes qu'encore que les ambassadeurs du roy Jean à présent régnant se voient obligez, par le traicté passé avec le roy, le jour de   d'avoir à la fin de juin, en Portugal, vingt gallions, armez et équipez pour joindre à ceux du roy, aussy tost qu'ils seront arrivez, et estre ensuitte employez conjointement aux expéditions cydessus, ils ne se trouvassent pas pretz, ledit s[r] marquis de Brézé fera faire toutes les solicitations possibles pour faire effectuer l'armement promis; et si, après avoir demeuré trois sepmaines ou un mois en l'attente dudit armement, il voit qu'il n'y ayt point d'aparence d'en espérer l'effect, il fera sçavoir au roy que, consommant ses vivres inutilement, et n'en pouvant retirer de France, il doit trouver bon qu'obéissant à la nécessité, il lève l'ancre pour éviter la ruine de l'armée du roy.

Si, en tel cas, le roy de Portugal luy offre des victuailles, pour remplacer celles qu'il consomme à une attente inutile, il les acceptera sans les demander, et attendra encore quelque temps l'armement des vaisseaux portugais, s'il voit qu'il se prépare.

Si ledit s[r] marquis est contrainct, pour ne trouver aucuns vaisseaux, de se retirer seul, pour n'avoir pas le desplaisir de revenir sans rien faire, le meilleur dessein qu'il puisse faire est d'entrer inopinément dans le destroit, et s'en aller joindre l'armée navale que S. M. a en la mer Méditerranée[1], laquelle il trouvera ès costes de Catalogne, pour chercher en cette mer les ennemis, en quelques lieux qu'ils puissent estre attaqués. En ce cas ledit s[r] marquis trouvera sur les lieux les ordres qui devront estre gardez pour le commandement desdites armées.

Si le s[r] commandeur des Gouttes ne peut aller avec ledit s[r] marquis il prendra le capitaine Du Mé sur son vaisseau, et donnera le commandement du vaisseau dudit Du Mé à celuy qu'il estimera plus à propos.

[1] Voy. la lettre adressée au marquis de Brézé, t. VI, p. 846.

CCLIII.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. XXXIV, fol. 130. —
Minute de la main de Charpentier.

A M. D'HARCOURT.

7 juin 1641.

Monsieur, ayant sceu par M. Mazarin, qui a rempli toute la cour de vos louanges [1], les bons desseins que vous avez pour faire une bonne campagne, je prends la plume pour vous dire, sur ce qu'il m'a dit, qu'on pourroit commencer par Caunis [2].

Considérez bien si ce dessein est le plus avantageux pour le bien des affaires.

Pour moy je ne vous cèle pas que j'aimerois beaucoup mieux que l'on attaquast des places qui sont ès mains des Espagnols et qui ouvrent le chemin de Casal et du Milanois. De ce genre Verrue [3] est celle qui me semble la plus considérable...

Richelieu expose les raisons de cette préférence.

Cependant tout est remis à vostre prudence et au soing que vous aurez d'examiner, avec ceux qui sont avec vous, quel party vous aurez à prendre...

Je préfère tant l'attaque des places qui vont vers le Milanois aux autres, que j'estimerois quasy meilleur, si vous ne jugez pas pouvoir prendre Verrue, la prise d'Yvrée [4] et de Santia pour fruict de toute cette campagne, que celle de Caunis.

Comme ceux qui sont esloignez ne voyent pas tousjours si bien les

[1] Mazarin était parti de Turin pour revenir en France le 22 mai.

[2] Coni, à 14 lieues sud-est de Turin.

[3] Verue, à 8 lieues nord-est de Turin.

[4] Le siége avait été mis devant Yvrée, où Turenne, quoique déjà malade, s'obstinait à rester. Cependant le comte d'Harcourt se décida à l'abandonner pour aller au secours de Chivas attaqué par le prince Thomas. Chavigni s'en plaignait dans une lettre du 25 mai adressée à Mazarin (fol. 113), et l'on voit que Richelieu tenait

objets que ceux qui en sont près. . . je vous prie de ne considérer ce que je vous mande que comme de simples ouvertures dont la résolution vous est remise.

Faire en sorte que les places que l'on tient soient bien munies, et puissent estre secourues si on les attaque.

Vostre affection, vostre fermeté et vostre bonne fortune jointes ensemble me font espérer des actions, cette année, correspondantes à celles du passé. Sur cette vérité je demeure. . .

CCLIV.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. XXXIV, fol. 132. —
Minute de la main de Charpentier.

A M. DE TURENNE.

7 juin 1641.

Monsieur, l'estat où M. de Bouillon s'est mis sans qu'on ayt peu l'en divertir me faict prendre la plume pour vous dire que sa mauvaise conduite ne peut préjudicier qu'à sa personne, et que vostre mérite m'est tellement cogneu que je n'ay point craint de m'en rendre caution envers le roy, particulièrement sur les asseurances que M. Mazarin m'a données de vostre part [1]. Je vous conjure de croire qu'il n'y a personne qui face plus de cas des qualités qui sont en vous que moy, ny qui désire davantage que vous en adjoustiez une nouvelle,

à s'emparer d'Yvrée pour diriger les forces de la France contre le Milanez. — Notre manuscrit donne à ce moment une pièce intitulée : *Journal de ce qui s'est passé depuis que l'armée du roy est devant Yvrée.* Nous y remarquons quelques additions de la main de Mazarin.

[1] Turenne, qui n'avait pas encore trente ans, était loin de partager les humeurs turbulentes et les desseins séditieux de son frère aîné, que condamnaient sa raison et son esprit solide, et son cœur dévoué à la France. Il avait chargé Mazarin, qui venait de quitter l'Italie, de porter au cardinal les assurances d'un zèle et d'une fidélité à toute épreuve; et il lui écrivait le 4 juin : « J'apprens icy tous les jours comme les affaires du costé de Sedan s'aigrissent ex-

qui me donneroit tout lieu de vous tesmoigner par effects avantageux que je suis. . .

Le même jour le cardinal écrit à M. du Plessis Praslin pour lui témoigner le contentement qu'a le roi de ses services : « Je vous conjure d'avoir un soin particulier de Carmagnole, Savillan, Querasque, Chivas, Suze et Veillane, et de faire souvenir M. le comte d'Harcourt de n'en retirer pas le gouverneur. »

CCLV.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. XXXIV, fol. 160. —
Minute de la main de Cherré.

A M. LE COMTE D'HARCOURT.

12 juin 1631.

Monsieur, j'ay receu vostre lettre qui m'a bien faict descheoir de l'espérance que j'avois que vous feriez une bonne campagne [1]. Vous ayant dit comme j'ay faict devant vostre partement qu'il ne falloit point faire estat d'autres trouppes pour l'Italie que de celles dont on vous donnoit le controole, vous n'avez pas deu prendre vostre pied sur d'autres mesures. Les autres armées que le roy a en d'autres lieux sont attachées en des entreprises trop importantes pour les pouvoir divertir, comme on fit l'année passée pour vous les envoyer.

Richelieu explique comment, si l'armée du comte d'Harcourt n'est pas aussi forte qu'il le pourrait désirer, elle l'est encore assez, l'armée espagnole étant plus faible que la sienne. Il fait le détail des montres et des recrues qu'on lui a envoyées. Le roi se plaint de la quantité de congés qui ont été donnés.

trement; je vous suplie très-humblement, Monsieur, de tesmoigner à Mgr le cardinal combien je lui suis sensiblement obligé de l'honneur qu'il lui plaist de me faire de prendre tant de confiance en moy, en une chose si importante. Je peux l'asseurer que je servirai tant qu'il lui plaira avec la mesme fidélité que j'ai tousjours eue sans que rien me puisse esbranler... » (Fol. 128.) Et il renouvelait ses protestations presque dans les mêmes termes à de Noyers et à Chavigni. (Lettres du 9 juin, fol. 140-144.)

[1] Lettre du 7 juin.

Pourveu que vous faciez de vostre costé tout ce qui despendra de vous pour faire aller toutes choses, vous pouvez vous asseurer que nous n'y oublierons rien de nostre part, et qu'en mon particulier j'y contribueray tout ce que je pourray, et pour le service du roy et pour vostre considération.

Souvenez-vous, je vous supplie, qu'on ne faict point de grandes affaires sans de grandes difficultez, et que plus on en surmonte plus acquiert-on de gloire.

CCLVI.

Arch. des Aff. étr. Portugal, t. I, fol. 148. — Minute de la main de Charpentier.

AU ROI DE PORTUGAL.

15 juin [1641][1].

Sire,

Je ne tesmoigneray point à V. M. l'affection avec laquelle j'ay tasché de la servir auprès du roy, parce qu'elle cognoistra par effects et par la relation qui luy en sera faicte par Mrs ses ambassadeurs[2], qui se sont très-dignement acquittez de l'employ qu'ilz avoient receu d'elle. Seulement l'asseureray-je de la continuation de mon service, dont je ne sçaurois luy donner une meilleure preuve qu'en la suppliant de penser à la fortification des places de sa frontière et les bien munir; à rendre ses sujets aussy capables d'une bonne discipline militaire

[1] Cette minute n'a pas de millésime, et le manuscrit a classé faussement la pièce en 1642. Les ambassadeurs du roi de Portugal partirent vers la fin de juin 1641 (voy. ci-dessus, p. 288); la Gazette du 21 annonce qu'ils avaient pris à Paris congé de la reine et de Mgr le dauphin, comme ils l'avaient pris du roi et du cardinal-duc, le 14, à Abbeville; et le 29 la *Gazette* disait encore : « Mardy dernier les ambassadeurs du roy de Portugal partirent de cette ville très-satisfaicts. » La présente lettre avait été écrite le lendemain du jour où les ambassadeurs avaient pris congé du cardinal.

[2] Ces ambassadeurs, craignant d'être arrêtés par quelque navire d'Espagne, étaient encore à Marseille le 13 août, « attendant, dit la *Gazette*, l'embarquement de M. de Fontenay-Mareuil pour Rome. »

qu'ilz sont courageux et vaillans; à former deux bonnes armées, l'une de terre et l'autre maritime; à s'asseurer les moyens de faire subsister l'une et l'autre, sans que ses peuples s'en trouvent foulez, et les employer toutes deux à chercher ses ennemis au dehors, au lieu de les attendre dans ses propres estats. V. M. sçait sy bien, je m'asseure, qu'elle a besoin de se servir de la prudence et du courage que Dieu luy a donnés, pour maintenir sa couronne, qu'elle ne s'endormira pas dans le repos dont elle jouit à présent, à cause des autres occupations qu'ont ses ennemis. C'est ce que luy peut dire une personne qui l'honore et luy souhaitte tout bonheur, et qui est véritablement,

Sire,

de V. M.

Le très humble et très obéissant serviteur.

CCLVII.

Arch. des Aff. étr. Lorraine, t. XXXII, pièce 129. — Mise au net par Cherré. Minute de la main de Citoys, fol. 158.

[Vers le 25 juin 1641][1].

Il faut considérer l'humeur et le procédé ordinaire du personnage, qui ne fit jamais rien de bonne grâce et sans difficulté.

[1] Cette instruction, dictée par le cardinal, était sans doute destinée à Chavigni. Le manuscrit ne donne point de date. Sous l'air de confiance qu'affecte Richelieu dans sa lettre du 17 juin à M. du Hallier (p. 286 ci-dessus), perce une inquiétude qui fut bientôt justifiée. Le 23, le duc Charles passait avec son armée de Nomeny à Saint-Avold, et l'on pouvait craindre qu'il ne se joignît à Picolomini. On dut être informé à Paris de ce mouvement. Vers le 25, ce fut peut-être alors, et quand il était encore possible de douter des véritables intentions du prince lorrain, que Richelieu cherchait à les deviner. Il se pourrait même que ces considérations eussent été écrites un peu plus tard; la minute de Citoys met en tête : «juillet 1641,» et la pièce se trouve classée à la fin dudit mois. Toutefois cette date est peu certaine, étant écrite d'une main étrangère, et la pièce se trouverait encore convenablement placée vers la fin d'août, lorsque le duc, après une nouvelle infidélité, demandait à rentrer en grâce. Cette dernière date semblerait d'ailleurs indiquée par la mention

Il faut considérer en outre qu'à sa mode il est[1] artificieux et malicieux.

De ces deux principes on peut tirer une conclusion certaine, qu'il y a, en son procédé présent, quelque chose de sa légèreté et de ses difficultez ordinaires, et quelque chose de ses artifices et desréglemens malicieux accoustumez.

Ce personnage sollicité de diverses parts s'imagine devoir en tirer quelque avantage.

Il peut avoir deux fins blasmables, mais non tout à fait criminelles.

L'une est de demeurer neutre.

L'autre est d'avoir des troupes pour prendre ses quartiers hors de son pays.

Il peut en avoir une autre, sçavoir est, de tourner casaque; mais comme ce dessein seroit diabolique, détestable et du tout infâme[2] en un prince, il n'y a point d'apparence qu'il l'ait dans la pensée.

Le dernier des deux autres est aucunement raisonnable, quoyque les moyens de l'obtenir ne soient pas bons.

Et sur ce sujet on luy peut faire entendre que, comme le roy faict toujours plus que ce à quoy il s'oblige, il donnera volontiers sur la fin de la campagne des troupes à M. de Lorraine pour luy ayder à prendre des quartiers d'hyver en pays ennemy.

Quant à la neutralité, il n'y faut point entendre[3], parce qu'elle est directement contraire au traitté faict avec luy, lequel n'auroit plus rien de stable et d'asseuré si on y dérogeoit une fois à l'apétit des desréglemens de cet esprit.

des quartiers d'hiver. On comprend qu'avec cette mobilité, cette perpétuelle inconstance dans la conduite du duc de Lorraine, une date puisse être également vraisemblable à divers moments.

[1] Richelieu avait d'abord dicté, ainsi qu'on le voit par la minute de Citoys, *artificiosus et malitiosus;* mais ces deux mots ont été effacés et on a mis en interligne les mots français.

[2] « Infamant, » minute.

[3] Nous avons ici la véritable pensée de Richelieu. « Il ne se montra pas tout à fait éloigné (dit au contraire M. d'Haussonville) d'accorder la neutralité que le duc Charles réclamait. » (II, 134.) Le document sur lequel l'historien de la réunion de la Lorraine à la France a pu fonder son opinion était donc destiné à tromper le duc et à lui laisser concevoir une espérance que Richelieu était bien résolu de ne pas satisfaire.

Si M. de Lorraine doit manquer, il vaut mieux qu'il le face par sa pure malice que par une condescendance de la part du roy, qui, par ce moyen, deschéroit de la force de son traitté.

Quand bien il violeroit sa foy, la France ne seroit pas perdue, et luy se perdroit très-certainement.

Ces desréglemens ne luy ostent pas la lumière jusques à tel point qu'il ne cognoisse bien cette vérité.

Et partant il est impossible d'estimer sans témérité que cette affaire doive avoir le plus mauvais événement de tous ceux qu'elle peut avoir.

Pour l'en empescher il la faut conduire doucement. Il faut faire voir la raison à ce personnage, luy tesmoigner qu'on ne doute point qu'il ne face ce qu'il doit, luy faire voir que s'il faisoit autrement il seroit perdu d'honneur.

Le rembarrer fermement s'il veut dire qu'on luy a manqué en la moindre chose du monde, et luy faire voir le contraire.

Et à toute extrémité, luy tesmoigner qu'il peut manquer au roy [1] si bon luy semble, mais que la générosité de S. M. est telle, qu'elle aymeroit mieux hasarder sa couronne que de manquer à aucune des choses qu'elle luy a promis.

CCLVIII.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. XXXIV, fol. 223. —
Minute de la main de Charpentier.

A M. LE COMTE D'HARCOURT.

De Péronne, ce 1er juillet 1641.

Monsieur, je suis extremement fasché de la maladie de M. de Turenne, l'estimant et l'aimant comme je fais je vous puis asseurer que son mal m'est plus sensible que je ne vous le puis dire [2].

[1] D'ici à la fin de cette lettre, c'est Cherré qui tient la plume.

[2] Le Tellier était intendant de justice, police et finances à l'armée d'Italie, et nous trouvons dans ce volume un assez grand nombre de lettres de lui, écrites à

Le roy vous envoie M. le marquis de Villeroy et M. de la Tour, il vous eust volontiers envoyé M. de Quinsay comme vous le désirez, si l'estat auquel sont les affaires luy eust permis de pouvoir l'oster maintenant de Guise.

Je suis très aise de la résolution que vous avez prise d'aller en campagne, mais je vous avoue que tous ceux qui sont de delà nous aians mandé qu'outre le corps que vous laissez à M. Du Plessis Praslin vous avez pour le moins dix mille hommes de pied en ce que vous menez avec vous, et vos lettres ne portant que huit, si vostre petit secrétaire [1] continue à diminuer de vos forces, je vous suplieray de me permettre de le desarmer de sa plume, ainsy que je fis de son espée lors qu'il vint à Amiens. Au nom de Dieu, monsieur, accoustumez vos gens à ne rendre que les ennemis foibles. Cela est de très grande importance et nous dégouste de telle sorte qu'il n'est pas possible de plus. Au reste ayant le controole des trouppes que vous avez, et pouvant juger à quoy elles se peuvent monter par raison, ayant expérimenté plusieurs fois que vos secrétaires ne sont pas justes en leurs calculs, je vous puis asseurer qu'ils n'ont pas le don de persuader. J'espère que toutes vos affaires iront bien; j'en prie Dieu de tout mon cœur, et vous de croire que je suis de toute mon affection. . .

de Noyers, à Mazarin et à d'autres. Dans une lettre du 19 juin, sans suscription, mais qui nous semble aller à Mazarin, il dit : « M. de Turenne est gravement malade de douleurs; il s'est forcé pour servir au siége d'Yvrée à cause de la conduite de M. de Bouillon; il m'a confessé son cœur en tels termes qu'il m'a tiré des larmes en abondance. » (Fol. 172.) Turenne lui-même écrit le 20, aussi à Mazarin : « Il y a 8 ou 9 jours je suis tombé malade avec les mesmes incommodités que quand je partis pour aller à Lyon. J'ai grand peine à me servir de mes mains tant je suis affoibli. » (Les lettres de Turenne sont ordinairement autographes, celle-ci est de la main d'un secrétaire.) Turenne se désole de ce que cette maladie lui arrive au moment d'entrer en campagne : « Je vous suplie, ajoute-t-il, de sçavoir de M[gr] le cardinal s'il trouveroit bon que j'allasse prendre des eaux. Je ne partiray point de ce pays que je ne sçache sa volonté. » (Fol. 180.) Et le lendemain 21 il mande à peu près la même chose à de Noyers. (Fol. 193.)

[1] Le s[r] de Moiroux.

CCLIX.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. XXXIV, fol. 263. —
Minute de la main de Charpentier.

A M. LE COMTE D'HARCOURT.

De Reims, le 14 juillet 1641.

Monsieur, vostre secrétaire a esté bien aisé à dépescher puisqu'il a trouvé que tout ce qu'il venoit demander estoit fait avant son arrivée. Je l'ay adverty de prendre garde à sa conduite auprès de vous, pouvant vous asseurer que jusques-icy il a esté plus intéressé qu'il n'a deu en choses qui préjudicient au service du roy et à la gloire que vous pouvez acquérir delà les monts. Je croy qu'il sera plus retenu à l'avenir.

Pour l'y obliger, je vous conjure de n'accorder aucuns passeports aux officiers s'ils ne sont blessés ou malades. Le roy trouve extremement mauvais quand il sçait que les officiers reviennent de deça. Et au bout du compte, le plus grand motif de la liberté qu'ils prennent est la facilité qu'ils trouvent à obtenir leur congé auquel on les favorise auprès de vous pour l'utilité qu'on en reçoit[1].

[1] Malgré toute l'affection du cardinal pour le comte d'Harcourt, allié de sa famille, il ne laisse pas de lui donner des conseils où la bienveillance des paroles ne couvre point tout à fait la sévérité de la pensée. Les fautes du secrétaire, les reproches que méritent ces solliciteurs intéressés, qui obtiennent du comte ce qu'il ne doit pas accorder, touchent un peu, quoique indirectement, le comte lui-même. D'un autre côté Le Tellier écrit à Mazarin : « M. le comte d'Harcourt est plus fascheux que jamais; il ne peut endurer que l'on parle des desordres des soldats... si on propose de fortifier une garnison, la colère le prend sy fort qu'il n'y a point d'homme qui ose luy en parler. » (Lettre du 16 juillet.) Et le 3 août : « Le désordre des gens de guerre est au delà de ce qui se peut imaginer, sans espérance d'y remédier; et il y a des choses sur cela que je ne puis escrire; je me réserve à vous les dire cet hiver. » (Fol. 354.) Il ne pouvait manquer d'arriver quelque chose de tout cela aux oreilles de Richelieu. Le comte s'en doutait, et se justifiait auprès de la duchesse; il lui affirme qu'il a toujours maintenu la discipline de l'armée, qu'il a fait punir exemplairement ceux qui « se sont tant soit peu licenciez » et que ce sont les troupes du marquis Ville qui pillent et brûlent. (Lettre du 3 août, fol. 359.) Et enfin il se plaint à Richelieu de ce qu'on a voulu le desservir auprès de lui. (5 septembre, fol. 449.) C'est

Le roi s'en remet absolument à vous sur les desseins que vous avez proposés en Italie.

M. de Chastillon s'est laissé battre bien malheureusement par des gens qui ne se mettoient pas en estat de le faire. Dieu a voulu nous humilier, et chastier M. le comte en mesme temps; le tout avec justice.

On l'autorise à choisir pour gouverneur de Chivas celui qu'il jugera à propos de M[rs] de Corbeil ou de Maison-Blanche; et on lui souhaite de bons succès.

CCLX.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. XXXIV, fol. 367. — Minute de la main de Cherré.

A M. LE COMTE D'HARCOURT.

Du 5 aoust 1641.

Monsieur, la lettre qu'il vous a pleu m'escrire sur le sujet de l'infidélité de M. de Lorraine ne m'a point surpris, n'attendant pas moins de vostre affection au service du roy qu'une condamnation de la conduite de ce prince [1]. . . J'auray tousjours la consolation d'avoir porté S. M. à luy faire ressentir les effects de sa bonté, et cette satisfaction qu'en ayant abusé comme il a faict à la face de toute la Xρienté, il n'y aura personne qui, admirant la générosité du roy, ne déteste sa perfidie.

Je suis extremement aise de la prise de Seve [2], qui, vous ayant donné moyen de réduire en l'obéissance de M. de Savoie une des meilleures parties du Piedmont, vous donne encore plus de facilité de faire l'entreprise de Conis. Je prie Dieu que vous en ayez bientost une bonne issue. . .

Je vous prie de faire en sorte, s'il y a moyen, de vous rendre

répondre un peu tardivement à la lettre du 1[er] juillet; la réponse est d'ailleurs assez vague à l'égard du comte aussi bien que de son secrétaire. « Je suis très-mauvais courtisan et très-fidèle serviteur de V. Em. . . . je n'ay jamais recogneu en mon secrétaire que de l'honneur et de la fidélité. . . . » et autres phrases pareilles.

[1] On sait que le comte d'Harcourt était de la maison de Lorraine.

[2] Ceva, ville alors fortifiée, à 19 lieues sud-est de Turin.

maistres de Revel soit par surprise durant le siége de Conis, soit en l'attaquant de force tout aussytost que ce siége sera achevé. . . Conis pris, Revel ne pourra recevoir de secours de pas un lieu. Je me remets de cette affaire à vostre prudence et à vos soins, que je feray valoir au roy ainsy que vous le pouvez désirer. J'en souhaitte le succez avec d'autant plus d'affection que cette place, quoyque petite, est fort considérable à cause de Pignerol. Vous conduirez le tout sy secrétement que personne ne puisse juger que vous ayez un ordre plus précis pour vous rendre maistres de cette place que des autres que tiennent les ennemis.

Je ne doute point que vous n'ayez ressenti la perte de M. de Coislin avec beaucoup de douleur, sachant comme vous l'aimiez. Pour moy, j'en suis sy affligé que je ne m'en puis consoler. Il fault néantmoins se sousmettre aux volontez de Dieu en toutes choses. Je le conjure de tout mon cœur de vous conserver, et vous de me croire véritablement. . .

CCLXI.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. XXXIV, fol. 391. —
Minute de la main de Cherré.

A MADAME DE SAVOYE.

Du 12 aoust 1641.

Félicitation sur la conduite qu'elle tient en ce moment.

Comme j'ay tousjours désiré avec beaucoup de passion vostre union avec le roy, pour l'avantage que V. A. et M. vostre filz en peuvent recevoir, j'ay voulu sçavoir le détail de la conduite que vous tenez à présent, de laquelle M. Mazarin m'ayant particulièrement informé, je n'ay pas manqué d'en entretenir le roy, qui en a esté sy satisfait qu'il ne s'y peut rien adjouster, non plus qu'au désir qu'il a de vous continuer les effects de sa protection, de laquelle vous vous pouvez tenir très-asseurée, aussy bien que de mon très-humble service.

Les excessives despenses auxquelles le roy est obligé en ce moment ne luy permettent pas de vous donner toutes les assistances qu'il voudroit; néantmoins je n'ay pas voulu que le s[r] Bourouze s'en retournast sans vous porter les preuves de sa bonne volonté. Le dit s[r] Bourouze m'a entretenu de tout le zèle avec lequel vous assistez les troupes du roy en Piedmont.

La part qu'il a pleu à V. A. me donner des propositions d'accommodement qui luy ont esté faictes par un Capucin de la part de M[rs] les princes, et de la response qu'Elle luy a faicte est un effect de vostre prudence et de vostre bonté tout ensemble. Je vous puis asseurer qu'en usant de la sorte vous mettrez vos ennemis au désespoir, et, en obligeant le roy, verrez vos affaires et celles de M. vostre filz de plus en plus en meilleur estat. V. A. est trop clairvoyante pour ne cognoistre pas que toutes les fois que M[rs] vos beaux frères tesmoignent se vouloir accommoder avec vous, sans premièrement s'adresser à la France, ce ne sera que pour tirer des advantages de la négociation, et vous perdre si elle avoit effect. . .

Je me suis d'autant plus resjouy de la prise de Seve que les troupes de V. A. y ont eu la meilleure part. . . J'espère que cette prise sera suivie de celle de Conis, . . . qui ramènera à l'obéissance un des meilleurs et plus considérables pays du Piedmont.

Les affaires du roy en Allemagne et en Europe sont, graces à Dieu, en fort bon estat; et, pour celles de ces quartiers[1], nous n'avons rien à désirer davantage, comme vous apprenez, je m'asseure, par les dépesches de M. le comte de Morette[2].

[1] Le cardinal était alors avec le roi en Champagne, l'un et l'autre allaient coucher à Reims le 12 août.

[2] Au bas de cette minute, Cherré a écrit : « Lettre de compliment au marquis Ville, — à l'abbé de la Monta, — au président Morozzo, — à Dom Félix *, — au marquis de Saint-Germain. Nous n'avons point trouvé ces lettres; le compliment était-il sur la bonne conduite dont Richelieu félicitait leur maîtresse?

* Dom Félix de Savoie, lieutenant général du comté de Nice. Il était fils naturel de Charles Emmanuel.

CCLXII.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. XXXIV, fol. 451. —
Mise au net, de la main de Cherré.

A M. LE COMTE D'HARCOURT.

5 septembre 1641.

Monsieur, estant important à la réputation du roy de faire cognoistre à tout le monde que S. M. n'a autre but dans la guerre qu'elle faict en Piedmont que de restablir M. le duc de Savoie en la possession de ses estats, et l'authorité de Madame au point qu'elle doit estre, S. d. M. s'est résolu de remettre la place de Conis[1] entre les mains de S. A., lorsqu'elle sera réduite en son devoir, pour estre gardée sous le nom de M. le duc de Savoye, mais à des conditions qu'elle n'en puisse abuser par mauvais conseil.

Pour atteindre ce but, la duchesse mettra pour gouverneur un mestre de camp de ses troupes, le sr de Senantes que le roy choisit, laissant à Madame « l'apparence de la nomination; » elle mettra à sa place dans Besme le sr de Marolles, et en Ceva, celuy de ses mestres de camp que vous jugerez plus à propos. Le sr de Senantes fera serment à Madame de garder la place.

Il en fera un autre à part, entre vos mains, qu'il vous donnera par escrit, signé de luy, par lequel il promettra de ne remettre jamais ladite place de Conis, sans le consentement de S. M. et par son exprès commandement. Il sera de vostre adresse de faire valoir, en temps et

[1] Le cardinal écrit en même temps à la duchesse : « ...V. A. trouvera bon de concerter avec M. le comte d'Harcourt pour ne mettre dans cette place aucun gouverneur qui ne soit agréable à S. M. ny aucune garnison dont elle ne puisse estre asseurée pour V. A. » et il ajoute des compliments peu sincères sur sa bonne conduite et sur « tant de preuves qu'elle a données de sa passion pour la gloire et l'avantage de S. M. » Richelieu use volontiers de ces faux compliments comme d'un encouragement. Cette lettre, préparée pour la signature et devenue minute à cause de corrections, se trouvant sans date, a été classée à la fin d'octobre, fol. 589.

lieu, à Madame, le procédé du roy en ce sujet et la pureté de ses intentions.

Richelieu annonce la copie d'une lettre qu'il écrit à la duchesse de Savoie sur le sujet de Conis; cette copie n'est pas ici. — Le roy trouve bon que M. de Saint-André serve de maréchal de camp en l'armée du comte d'Harcourt.

Je me resjouy du bon succez que vous avez eu à Querasque [1], où vostre prévoyance n'a pas peu contribué, j'espère qu'il sera suivi de plusieurs autres encore plus glorieux pour vous, et le souhaitte de tout mon cœur comme estant. . .

CCLXIII.

Dépôt de la guerre, t. LXVI, pièce 39e. —
Minute de la main de Charpentier et de celle de de Noyers.

INSTRUCTION POUR MONS. BELJAME [2].

A Nesle, le 26 septembre 1641.

Il faut recevoir les diverses plaintes des habitants, et pour leur oster la crainte qui les pourroit empescher d'en faire, il les faut asseurer que le s^r de Saint-Preuil ne rentrera jamais dans le gouvernement d'Arras.

Il faut informer des diverses violences qu'il a commises depuis

[1] Notre ms. nous donne une *relation de l'attaque et défense de Querasque.* (Fol. 420.)

[2] Voy. sur le s^r de Beljame notre 1er volume, page 715, note. En 1641 il était intendant de l'armée de Picardie. — Le titre mis à cette instruction est de la main de de Noyers, qui écrit en tête : « Il la faut dresser en forme d'instruction du roy. » Le premier commis de la guerre chargé de ce travail a suivi à peu près textuellement la matière dictée par Richelieu, en ajoutant quelques développements sans importance. (Même manuscrit, fol. 37, 38.) — La matière n'est point datée, nous adoptons la date que donne l'expédition faite dans les bureaux du secrétaire d'État de la guerre. Le cardinal était à Chaulnes le 26, mais le roy, au nom duquel s'écrivait l'instruction, était à Nesle; il ne vint joindre le cardinal à Chaulnes que le 28.

qu'il est gouverneur, tant envers les habitants qu'officiers du roy et autres particuliers; de ses diverses concussions. . .

Et le cardinal continue ainsi, en recherchant et indiquant au juge, avec le soin le plus minutieux, tous les points sur lesquels peut porter l'accusation. Nous avons déjà montré, en diverses occasions, que Richelieu avait pour habitude de préparer ainsi, dans certains cas de crime d'État, le travail des magistrats instructeurs, et il y déployait une très-grande habileté. Nous ne donnons point la pièce entière, mais nous devons la signaler comme un exemple remarquable de la fermeté du cardinal dans l'exercice d'une justice sévère, à l'égard de ceux mêmes pour lesquels il avait toujours montré des sentiments de bienveillance et d'affection. Ce sont là, aux yeux de l'historien, des motifs d'atténuation au blâme de cruelles rigueurs qu'on lui a bien souvent et trop justement reprochées; ici la sévérité était de bonne justice.

St-Preuil avait été arrêté le 24 septembre par le maréchal de La Meilleraie, envoyé à Arras avec des troupes. On peut lire les circonstances de cette arrestation, racontée par M. Janvier, p. 76 de la curieuse brochure que nous avons déjà citée, et où il a réuni avec beaucoup de soin les documents et les témoignages concernant cette affaire, peut-être avec un peu trop de désir de trouver son héros innocent (notre t. V, page 1029). St-Preuil, condamné à avoir la tête tranchée, fut exécuté à Amiens le 9 novembre. On attribua sa mort à des vengeances particulières. Ses crimes véritables, disait-on, ce n'étaient ni ses concussions, ni ses cruautés dans le gouvernement d'Arras, ni l'attaque de la garnison espagnole de Bapaume, marchant sous la protection de la parole royale; c'était, en effet, selon les uns, l'animosité du secrétaire d'État de la guerre, dont il avait bâtonné un parent, commissaire des guerres; c'était, selon les autres, un soufflet donné au maréchal de La Meilleraie; et, selon d'autres encore, c'était la jalousie du cardinal, auquel St-Preuil avait enlevé une maîtresse, la maréchale de Chaulnes. Cependant, une chose certaine c'est que St-Preuil avait commis toutes sortes de violences et d'excès dans son gouvernement et faisait détester la domination française dans un pays nouvellement réuni à la couronne. On peut donc croire que cet officier, qui avait toujours été entièrement dévoué au cardinal, ne fut sacrifié qu'à la raison d'État. La *Gazette* du 14 novembre annonça son supplice dans un article évidemment sorti du cabinet de Richelieu, et où l'on remarque cette phrase : « Ce gentilhomme a eu cet avantage qu'il a esté regretté du roy, et de S. Em. qui eust fait grande instance pour sa grâce, si les considérations de l'Estat ne prévaloient tousjours en luy à ses affections particulières. » Les gens bien informés ne se trompèrent pas à cet égard; Henri Arnauld, dans une lettre du 16 no-

vembre, écrivait avec une remarquable sagacité : « Vous avez bien creu, je m'asseure, que ce que l'extraordinaire de jeudy dict de sa mort n'est pas du stille de Renaudot, et que le mémoire en a esté envoyé d'en hault. On a voulu que cette mort satisfeit les ennemis pour l'affaire de la garnison de Bapaulme et servist à faire voir aux Flaments que le roy les veult traitter avec toute sorte de douceur, affin d'essayer à les attirer par là. » Ajoutons qu'en ce moment même Richelieu donnait une nouvelle preuve du sacrifice de ses sentiments particuliers aux intérêts de la France, par la disgrâce d'un homme bien plus avant que St-Preuil dans son intimité, l'archevêque de Bordeaux, dont il faisait examiner la conduite avec une rigoureuse sévérité. Il semble qu'on aurait dû trouver dans l'article de la *Gazette* une explication qui pouvait dispenser de beaucoup de conjectures. Rappelons aussi une lettre que nous avons citée ci-dessus, page 297, où Louis XIII explique à son frère, le duc d'Orléans, protecteur de St-Preuil, les raisons de son arrestation; et ces raisons n'étaient que trop réelles. Enfin, pour tout peser, pour être tout à fait juste, il ne faut pas non plus oublier que Richelieu avait un intérêt personnel dans le châtiment; il ne pardonnait à personne, et pas à ses amis plus qu'aux autres, des fautes qui nuisaient à ses desseins et pouvaient compromettre le succès de sa politique.

CCLXIV.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. XXXIV, fol. 527. —
Minute de la main de Cherré.

RÉPONSE

AUX PROPOSITIONS D'ACCOMMODEMENT DU PRINCE THOMAS.

3 octobre 1641.

Le procédé que M^rs les princes de Savoie ont tenu avec le roy pendant que S. M. n'oublioit rien de ce qui deppendoit d'elle pour les contenter et procurer par ce moyen le bien de leur maison et de leur particulier, ne convie nullement S. M. à entendre aux nouvelles propositions qu'ils font. . . S. M. se souvenant qu'après avoir accordé au Messerati tout ce qu'il tesmoigna estre désiré de ces princes, ils ne laissèrent pas de demeurer attachez aux Espagnolz comme devant.

Après avoir résumé les mauvais procédés du prince cardinal et du prince Tho-

mas contre la France, le cardinal ajoute que le grand désir qu'a S. M. de voir rétablir l'union dans la maison de Savoie porte le roi « à oublier le passé et il consent à deppartir aux dits princes les mesmes graces qu'elle leur avoit cy-devant accordées, pourveu qu'au plustost ils quittent le party d'Espagne et facent voir par effects . . . qu'ils n'ont pas pour but, ainsy que S. M. en est advertye, de tascher, par le moyen de la négociation, d'arrester le progrez de ses armes, pour, au commencement de la prochaine campagne, continuer leur union avec les Espagnolz . . . Pour tesmoigner tousjours ses bonnes intentions, le roy conseille à Madame de consentir que le prince Thòmas, assisté des armes de S. M., prenne en la ville et la citadelle d'Ast le tiltre de lieutenant de M. le duc, son neveu. »

Au surplus, le traitté avec M. le prince Thomas est faict et signé. Celuy de M. le prince cardinal sy advancé que, se voulant contenter de la raison, on ne peut rencontrer aucune difficulté dans la conclusion. Et, en celuy de M^rs les princes avec Madame, il semble qu'il n'y aura pas grand peyne à y mettre la dernière main[1], puisque Madame a consenty presque à tous les points que les s^rs comte de Meulan et auditeur Moneti firent cognoistre estre désirez de M^rs les princes...

Le roy ne prétend point se prévaloir des advantages de ses armes, des pertes que lesdits princes ont faites en Piedmont, et du mauvais estat dans lequel sont les intérests des Espagnolz desquels ils sont protégés, pour diminuer les grâces et le bon traittement qu'il leur avoit dernièrement accordé; mais S. M. a bien sujet de trouver estrange, après ce qui s'est passé, les prétentions qu'a à présent M. le prince Thomas, qui ne les pourroit avoir plus grandes s'il se fust rendu maistre de Querasque, que M. le comte d'Harcourt n'eust pas

[1] La négociation ne fut pas si facile avec ces princes, auxquels on ne se fiait pas et qui eux-mêmes se méfiaient de Richelieu; et lorsqu'au mois de mars de l'année suivante on était parvenu à une rédaction des traités, le cardinal mandait encore au nouvel ambassadeur d'Aiguebonne : « Pour ce qui est du traitté entre Madame et les princes . . . le roy ne peut donner conseil à Madame de traitter avec lesdits s^rs princes sans toutes les conditions ci-dessus, parce qu'on n'estime pas que sans cela il y eust seureté pour elle et pour M. le duc de Savoye, son filz. Ledit s^r ambassadeur luy fera cognoistre les sentimens de S. M. sur ce sujet, et dira nettement n'avoir point d'ordre d'approuver son traitté avec lesdits s^rs princes s'il n'est conforme aux observations qui luy ont esté envoyées. » (Turin, t. XXXV, fol. 94 v°.)

heureusement achevé l'entreprise de Conis, et que les armes de S. M. n'eussent pas eu des advantages sy notables de tous costez comme ils en ont remporté. Et il semble qu'il les devoit d'autant plus modérer qu'on sçayt bien de quelle façon il est traitté des Espagnolz, et qu'en se remettant aux bonnes graces de S. M., outre les advantages qu'il en reçoit, celuy que luy donne la mort de M. le Comte n'est pas peu considérable, duquel S. M. sera contraint de le priver, s'il continue à demeurer uni avec les ennemis.

NOTA.

Vers la fin de juin, le duc de Lorraine passait aux ennemis, en couvrant sa défection de paroles [1] auxquelles on n'ajoutait qu'une confiance bien inquiète. Le 3 juillet encore, Richelieu s'efforçait de ne pas croire à une telle déloyauté [2], et tâchait de rappeler le duc au sentiment de l'honneur [3]. Presque au même moment M. Du Hallier écrivait à de Noyers, secrétaire d'État de la guerre, une lettre chiffrée : « Le duc de Lorraine a envoyé à Pont-à-Mousson demander au Sr Mouchot des vivres pour son armée, j'ay ordonné de luy en donner; en mangeant le pain du roy, il y a apparence qu'il veut servir [4]. » Mais la conscience du duc de Lorraine ne s'embarrassait guère de ces sortes de scrupules, et au moment même où il se joignait aux Espagnols, il mandait à Du Hallier, avec force protestations de fidélité, qu'il était décidé à faire ce que S. M. désirait de lui [5]. Cependant, malgré ces procédés de plus en plus équivoques, le cardinal ne se lasse pas; il fait porter au duc, le 23 juillet, de nouvelles assurances des sentiments affectionnés du roi, et le messager, M. de Saintaoût, était un personnage qui avait la confiance de M. de Lorraine [6].

Enfin il n'est plus possible à Richelieu de se faire illusion, ni au duc de dissimuler; la trahison éclate, le cardinal en reçoit de tous côtés la nouvelle. Alors il envoie des troupes et un équipage d'artillerie [7] à M. Du Hallier pour attaquer vigoureusement l'armée du duc de Lorraine, dont il avait en vain attendu l'ad-

[1] Aff. étr. Lorraine, t. XXXII, pièce 141, 2 juillet. — Voy. ci-après aux Analyses, 7 juillet 1641.

[2] Ci-dessus, page 288.

[3] Ci-après aux Analyses, date du 7 juillet.

[4] Lettre du 9 juillet, Affaires étrang. pièce 139.

[5] Affaires étrang. pièce 140. La lettre est datée de Sirck, le 11 juillet.

[6] Ci-dessus, page 292. Les instructions données à M. de Saintaoût sont conservées dans le même manuscrit, pièce 154.

[7] Le 9 août, arch. des Aff. étr. Lorraine, t. XXXII, pièce 161. (Aux Analyses.)

jonction promise par le traité du 29 mars. Et notre manuscrit nous donne un mémoire où la conduite du duc est amplement exposée [1]. Ce qui serait incroyable de la part de tout autre que du duc Charles, c'est qu'en pleine révolte il essayait encore de tromper Richelieu par de fallacieuses paroles et d'hypocrites déclarations. Nous avons une lettre à l'un de ses agents, le marquis de St-Martin, où, protestant de son dévouement, il déclare qu'il est prêt à se rendre aux volontés du roi; et, par son ordre, St-Martin écrivait à M. Du Hallier : « S. A. désire avec passion demeurer au service du roy... Si vous désirés que je vous aille porter ma teste pour asseurance de tout ce que je vous escris, je n'y manqueray pas [2]. » Mais ces vaines protestations ne sont plus de saison; selon les ordres du cardinal on le poursuit à outrance, la Lorraine est entièrement conquise, excepté Lamotte. toutes les villes sont retombées entre les mains du roi [3]; alors le pauvre prince se rend à merci, il s'excuse, il se plaint de ce que sa mauvaise fortune luy a fait encourir de nouveau la disgrâce du roy et de S. Ém. il gémit des persécutions qui l'accablent tousjours [4]. Il envoie M. de la Martinière chargé de porter à la Cour ses supplications et de tâcher de faire sa paix.

Le cardinal dicte à Chavigni le langage qu'il doit tenir dans son entrevue avec cet envoyé.

— « M. de Chavigny peut dire de bouche ce qui s'ensuit à M. de La Martinière, et s'il a peur de ne le retenir pas, il luy peut laisser escrit de sa main :

« Le duc Charles de Lorraine ayant premièrement envoyé le Sr de La Martinière, en août 1641, lorsque led. duc estoit avec ses troupes proche de Valenciennes, pour supplier le roy de le recevoir en sa grace, et depuis renvoyé aux mesmes fins au mois de septembre le mesme La Martinière, avec le Sr Gervais, son secrétaire; après avoir apris d'eux que led. Sr duc s'excusoit de ne pas avoir exécuté ce qui estoit porté par son traitté, sur divers avis qui luy avoient esté donnés par certaines personnes, qu'il offroit de nommer au roy, qu'il n'y avoit point de seureté pour luy dans le service de S. M., ce à quoy il avoit adjousté foy; S. d. M. m'a commandé de dire auxd. Gervais et La Martinière que, bien qu'ils ayent tesmoigné que lesd. avis viennent du Chevalier de Lorraine, qui les a donnez à S. A. de la part de Mme Du Hallier, sa mère, elle ne peut faire aucune response

[1] Cette pièce nous semble avoir été composée pour être insérée dans la suite des Mémoires de Richelieu. C'est un autographe de la main de de Noyers, coté 167 et daté du 22 août. Il manque quelque chose au manuscrit, dont la 6e page finit au milieu d'une phrase.

[2] Même manuscrit, pièces 168-173, 23 et 28 août.

[3] Lettre de Richelieu du 10 septembre, notre VIe volume, page 871.

[4] Trois lettres originales au roi, au cardinal, à Chavigni du 3 septembre, pièces 178-180 du manuscrit précité.

aud. duc Charles, sans auparavant sçavoir distinctement de sa part qui sont ceux qui luy ont donné des avis pour le destourner de l'exécution de ce qu'il avoit promis au roy. — Faict à Chantilly, le 19e septembre 1641 [1]. »

— « S. Em. peut mander comme de luy mesme à M. le duc de Lorraine que le seul moyen qu'il a de sortir d'affaires avec le roy, ensuite de ce qui s'est passé, est de recognoistre ingénuement sa faute, et suplier le roy de la luy remettre ainsy qu'il a fait celles du passé.

« Que pour seureté qu'il n'aura autre pensée à l'avenir que vivre en repos et servir S. M. il ne veut plus avoir de troupes, et luy remet toutes celles qu'il a à présent; et que, pourveu qu'il plaise à S. M. le recevoir en sa grace, il ne luy demande autre chose qu'un lieu pour vivre dans la Lorraine, et moyens d'y subsister, en attendant la conclusion de la paix, temps auquel il plaira à S. M. luy promettre dès cette heure le faire jouir du traitté dernier faict à Paris.

« M. de Lorraine n'ayant plus de troupes, le roy luy pourroit rendre Remiremont et Espinal pour demeurer à La Motte, et aux deux lieux susd. Et luy donner pour vivre jusques à la paix cent mille escus par an qui luy seront payez comptant de mois en mois, le roy jouissant de la Lorraine ainsy qu'il faisoit auparavant. »

Le cardinal écrit lui-même au duc une lettre dont nous avons donné ci-dessus l'analyse [2]. Richelieu avait résolu de ne plus se mêler de ses affaires, mais enfin il jugea utile de céder à ses supplications; les négociations se poursuivent. Pendant ce temps, les troupes qui restaient encore au duc, se voyant à peu près abandonnées par leur général, se dispersent. Un Sr Vignier écrivait à de Noyers le 24 septembre, de Nancy [3] : « Le duc de Lorraine est fort embarrassé; il a envoyé M. de Lénoncourt à M. Du Hallier, ses troupes sont en termes de se débander, et si nostre armée estoit aux environs de Nancy, officiers et soldats l'abandonneroient... »

Il faut bien s'humilier de nouveau, et nous trouvons, à la date du 26 septembre, une déclaration signée Charles de Lorraine expliquant que sa conduite, dont il se repent, lui a été inspirée par des rapports disant qu'on en voulait à sa personne. Et avec cette déclaration nous avons trois lettres originales du duc, au roi, à Richelieu et à Chavigni [4]. M. Du Hallier reçut ordre de s'aboucher avec ce prince.

[1] Au bas de cette pièce, La Martinière certifie que l'original a été remis en ses mains le 19 septembre. (Aff. étr. Lorraine, t. XXXII, pièce 185.) Le feuillet précédent, 184, contient au recto une transcription du langage que devait tenir Chavigni, et au verso les trois paragraphes que nous donnons ici, à la suite des paroles de Chavigni : « S. Ém. peut, etc. » Une mise au net de la main de Cherré est dans ce volume, cotée 205. Cette mise au net, datée du 7 octobre, réunit les deux pièces sans faire aucune distinction et comme si ce n'était qu'un seul mémoire, confusion qui rend la pièce tout à fait inintelligible.

[2] Page 296.

[3] Aff. étr. etc. pièce 187.

[4] *Ibid.* pièces 188-192.

« Ces trois mots, lui mandait S. Ém. le 1er octobre, ne sont que pour accompagner la lettre qu'il plaist au roy vous escrire, par laquelle vous verrés la confiance qu'a S. M. en vostre personne [1]. »

Nous ne trouvons pas cette lettre du roi, mais le résultat des pourparlers de M. Du Hallier et du duc fut que le roi était disposé à pardonner et à faire payer ce pardon assez cher; c'est ce qu'on peut conclure de la lettre suivante de Richelieu.

CCLXV.

Arch. des Aff. étr. Lorraine, t. XXXII, pièce 206. — Minute de la main de Cherré.

AU DUC DE LORRAINE.

7 octobre 1641.

Monsieur,

Vostre Altesse recognoissant sa faute comme elle faict, je ne manque point de bonne volonté de procurer sa réconciliation auprès du roy, pourveu qu'elle trouve des moyens qui puissent pour l'advenir donner asseurance contre les changemens inopinés qui arrivent quelquefois en sa conduite. En suite du mémoire que le sr de La Martinière a rendu de vostre part à M. de Chavigny, S. M. a envoyé quérir M. Du Hallier pour s'en esclaircir, ce à quoy je tiendray soigneusement la main. Reste à Vostre Altesse à me donner le moyen de la servir auprès du roy, en s'establissant une façon de vivre si réglée, qu'elle puisse effacer de l'esprit de S. M. les impressions qu'elle a receues de vos depportemens passés. En ce cas, je seray très-ayse de vous tesmoigner que je suis, Monsieur,

Vostre très affectionné serviteur.

CCLXVI.

[LE ROY A M. LETELLIER [2].]

Verbrye, 27 octobre 1641.

Monsieur Le Tellier, voulant pourveoir à ce que le quartier d'hyver

[1] Cette minute, cotée 198, t. XXXII de Lorraine, est de la main de Chavigni.

[2] Nous avons dit que le futur chancelier était alors intendant de l'armée d'Ita-

prochain des troupes de mon armée d'Italie soit establi avec le bon ordre nécessaire pour le maintien d'icelles et pour la conservation du pays.

Soulager autant qu'il se pourra les lieux voisins de Turin, où réside la princesse sœur du roy...

S. M. ayant fait de si grandes despenses pendant la campagne, il est bien raisonnable que le Piedmont porte pendant l'hyver la despense des trouppes.

Détail des mesures à prendre :

Faire un rôle général de ceux qui n'ont pas servi dans la campagne de la présente année, tant afin de faire le chastiment qu'ils méritent que pour empescher qu'il ne leur soit rien payé.

Donner part à ma sœur la duchesse de tous les ordres donnés pour les quartiers d'hyver.

Arch. des Aff. étrang. Turin, t. XXXIV, fol. 711. Copie en marge de laquelle Le Tellier a fait écrire la réponse aux divers articles de la dépêche du roi.

CCLXVII.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. XXXIV, fol. 664. — Minute de la main de Charpentier.

A LA DUCHESSE DE SAVOIE.

9 novembre 1641.

Madame,

Je prendray tousjours part à ce qui vous arrivera de bien et de mal. Je suis extremement aise qu'en l'estat présent de vos affaires j'ay à me resjouir des bons succez au lieu de plaindre les mauvais. La reddition de Demon[1] et de Revel en suite de la prise de Cauny accommodent grandement vos affaires... J'ay sceu ce qui se passe entre V. A. et M. le comte d'Harcourt... Il importe qu'on ne croie pas en Italie et en toute la Xpienté que vous ayez mesfiance ou jalousie des armes du roy...

lie. Il devint bientôt secrétaire d'État de la guerre, à la place de de Noyers, dont Mazarin, premier ministre, ne s'arrangea pas longtemps.

[1] Demonte, ville de Piémont avec une citadelle, sur la Stura, à quatre lieues de Coni. (Voy. une lettre au comte d'Harcourt, 2 novembre, aux Analyses.)

Je vous avoue, Madame, que je ne sçaurois croire que vous ayez contribué aux conditions qu'on dit que le gouverneur de Revel a voulu mettre en sa capitulation, veu que ce seroit chose aussy honteuse pour le roy que préjudiciable à vos affaires qu'une telle pensée vint de V. A. . . . Il est vray que les ordres qu'on dit avoir esté donnez de ne recevoir pas les gardes du roy dans Revel[1] sont de telle conséquence que si on ne les avoit teus au roy, il n'auroit pas permis qu'elles servissent davantage en Italie, après avoir receu un tel affront. . . M[rs] les comtes de Moret et de Cumianes, et le s[r] d'Aiguebonne, par ses lettres, m'ont tellement asseuré qu'il n'y a chose que vous ne vouliez faire pour dissiper la mauvaise impression qu'on a prise sur le faict de Revel que je ne doute point que vous ne mettiez en pratique ce qu'ils ont dit estre en vostre intention. . .

Je ne responds point à V. A. sur le sujet du comte Philippe, parce que j'en ay entretenu au long M. le comte de Cumiane[2]. . . J'ose l'asseurer qu'il est de son service qu'il soit au lieu où il est,

[1] Le comte d'Harcourt avait mandé à Richelieu, le 24 octobre : « Madame a esté fort en colère que j'aye envoyé des troupes à Revel et m'a dit que le marquis de Pianezze n'en avoit pas besoin; elle luy a donné ordre de ne pas les recevoir. » (Voyez la lettre suivante.)

[2] Richelieu répond ici à une lettre du 5 octobre où la duchesse le prie de considérer « combien l'arrest du comte Philippe a touché mon otorité et ma réputasion, et combien vous mesmes estes heureux de me la conserver. . . Si jamais mes humbles prières ont eu quelque pouvoir sur vous, je vous supplie de me le faire paroistre en donnant la liberté au comte Philippe. Je ne veux point recoure o roy M. mon frère, je la veux de vos prière, et je vous en conjure pour mon bien et pour vostre gloire. J'ay dict au comte de Cumiene de vous la demander en mon nom. » La duchesse finit par de nouvelles supplications au sujet de sa réputation. (Autographe, fol. 545 du ms. cité aux sources.) Nous supposons que ce qui est dit ici du comte de Cumiane se rapporte à un mémoire que nous trouvons placé tout au commencement de l'année 1642, dans le tome XXXVI de Turin, où on l'a classé au hasard, parce qu'il n'est pas daté. C'est une copie en tête de laquelle on a mis : *Mémoire donné par M. l'ambassadeur de Savoie.* La pièce est en italien; parmi ses arguments, l'ambassadeur représente que même dans l'opinion de tous ceux qui désiraient l'éloignement du comte Philippe, son enlèvement et sa détention sont considérés comme un fait inquiétant, et que, de cette violation des droits de souveraineté du jeune duc de Savoie, les princes tirent cette conclusion : qu'il n'y a aucune sûreté pour eux dans leurs liaisons avec

pour les considérations particulières dont je me suis ouvert audit s[r] de Cumiane. Je croy que les mesmes raisons obligent V. A. à faire bien garder le Père Monot[1].

Pour conclusion, je la suplie de croire qu'en toute occasion où il ira de son service, je m'y porteray avec le mesme zèle qu'elle sçauroit faire elle mesme, les intérests de sa réputation, de son contentement et de ses affaires m'estans plus chers que les miens propres.

Après cela, il ne me reste qu'à la remercier du beau présent que M. le comte de Moret m'a dit qu'elle me vouloit faire des ouvrages de Pietro Ligorio[2]; ils seront éternellement gardés en ma maison pour marque de la bienveillance d'une grande princesse que j'honoreray toute ma vie comme estant. (Voir aux Analyses, le 2 novembre, au comte d'Harcourt.)

CCLXVIII.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. XXXIV, fol. 669. — Minute de la main de Cherré.

A M. LE COMTE D'HARCOURT.

12 novembre 1641.

. . . Nous avons adjusté l'affaire de Revel avec Monsieur l'ambassadeur de Savoie ainsy qu'il s'en suit :

Si la place n'est point encore rendue et que les gardes ayent encore

la France : « che seben molti desiderassero che fosse alontanato da M. R., tutti pero disapprovano il modo di averlo alontanato, che non piacerà ai principi medesimi, liquali crederanno di non potersi accostare al partito di Francia con sicurezza, ne troveranno buono che si sia violata la giurisditione del duca. »

[1] Le comte d'Harcourt avait informé Richelieu d'une tentative du P. Monod pour s'évader du château de Miolans, et aussi d'une entreprise formée par un capucin sur Montmélian et même sur la personne du jeune duc de Savoie. (Lettres des 16 et 22 octobre.)

[2] Charles-Emmanuel, beau-père de la duchesse, avait acheté pour une somme de 18,000 ducats les manuscrits accompagnés de dessins du célèbre architecte et archéologue napolitain Pietro Ligorio. C'est apparemment cette collection dont Madame faisait don à Richelieu.

le poste que vous leur avez faict prendre, et que celuy qui commande dans la place ne face point de difficulté de la rendre aux François, nous avons arresté qu'ils y entreront les premiers et qu'après y avoir esté quatre ou cinq jours, vous la ferez remettre à qui Madame commandera.

Si aussy le gouverneur ne veut pas remettre la place aux François, vous ferez retirer les gardes sous le prétexte que vous estimerez plus à propos; et les troupes de Madame recevant la place, après qu'ils l'auront gardée huit ou dix jours, ils la remettront entre vos mains. . .

Si la place est entre vos mains, vous irez trouver Madame et luy direz que pour luy faire voir que vous n'avez prétendu autre chose que conserver l'honneur des armes du roy, vous avez charge de la luy remettre, et elle y fera entrer quelques troupes sy asseurées qu'elle n'y puisse estre trompée.

Si les troupes de Madame y sont entrées, elle vous la fera remettre entre vos mains, et vous y establirez une garnison bien asseurée. Vous vous y gouvernerez avec les civilitez requises envers Madame, qui désire fort que le malentendu soit raccommodé. . .

La première chose à quoy il fault buter est de faire voir en toute l'Italie qu'il n'y a point de mesfiance ny de division entre le roy et Madame [1]. . .

Je ne sçaurois vous tesmoigner le desplaisir que j'ay de la peyne que vous donne l'affaire de Revel. M. l'ambassadeur et moy avons avisé à tous les moyens par lesquels V. A. peut avoir entier contentement. J'en escris amplement à M. le comte d'Harcourt, qui ne manquera pas d'y contribuer tout ce qu'il pourra. . . Ce qu'il a fait n'a esté que de peur d'estre blasmé s'il ne procuroit pas aux armes du roy et à ses gardes particuliers l'honneur qui leur est déféré en tous les lieux où elles se trouvent. Il sçaura bien vous rendre toutes sortes de respects en toute occasion. Et moy, Madame, etc.

[1] A la même date du 12 novembre, le cardinal informe Madame de ce qu'il mande au comte d'Harcourt. (Minute de la main de Cherré, fol. 670.)

TRÈVES.

Nous ne trouvons dans nos manuscrits, pour ces dernières années, aucune pièce de Richelieu, touchant l'électorat, qu'il soit utile de donner *in extenso.*

Le cardinal écrivant le 18 février 1636 à M. de la Saludie, gouverneur pour la France de la forteresse d'Ermestein (ci-après aux Analyses), lui ordonnait d'envoyer une partie de ses vivres à M. de Bussy, qui commandait un corps de troupes françaises à Coblentz. S. M. insistait sur la pénurie de cette place menacée et qu'il était *si important de conserver.* « Il est impossible, ajoutait le cardinal, que cet été les affaires ne changent tout à faict. » Cependant, bientôt forcé d'évacuer Coblentz, Bussy se réfugiait dans Ermestein, et le 21 juin un accord était signé entre l'électeur de Cologne, toujours mal disposé pour la France, et « le baron de Wert, lieutenant général de M. le mareschal de camp général de la ligue catholique, » d'une part; et de l'autre, M. de Bussy et de la Saludie, pour la remise d'Ermestein en dépôt entre les mains de l'électeur de Cologne (pièce 154[e] du 2[e] vol. de Trèves). M. de la Saludie en informait avec désespoir le cardinal et Bouthillier : « J'aurois plustost toujours désiré la mort que de me trouver réduist à ceste extrémité de quitter Hermestein. . . » Ce sont les premiers mots de sa lettre à Richelieu, et puis il impute ce malheur à Bussy, « qui n'a pas voulu se conformer aux ordres de S. Ém. » (Lettres du 30 juin, cotées 152, 153.)

Malgré notre assistance, les affaires de l'électeur de Trèves allaient de mal en pis; ses liaisons avec la France l'avaient exposé aux vengeances des princes allemands, et l'armée française envoyée à son secours était, pour son pays, une charge qui aigrissait encore l'irritation de son peuple contre lui. Tous ces revers étaient peu capables de calmer les humeurs bizarres du prince électeur, qui ne savait plus guère distinguer ses amis de ses ennemis; et tandis qu'il réclamait l'appui de la France, nous voyons qu'il écrit à l'électeur de Cologne pour se plaindre de ce que « les troupes françaises faisaient des incursions sur ses pauvres sujets » et lui demander des secours « en qualité d'ami, de voisin et de frère. » (Lettre du 9 octobre 1637, cotée 155.)

Néanmoins, Richelieu défendait l'électeur de Trèves contre les accusations de l'Empereur; il faisait constater par le témoignage de documents historiques son droit de s'allier avec nous, et insinuait discrètement que Trèves devrait appartenir à la France.

Ce mémoire, en marge duquel on a mis « fait en 1641 » et qu'on a classé à cette date, semble avoir été écrit à une époque un peu antérieure.

Il est intitulé : « Justification du procédé de l'électeur de Trèves, et quelle est

la liberté des électeurs de l'Empire et autres princes d'Allemagne, de faire des traictez et alliances avec tous les princes de la chrestienté. »

L'auteur de ce long mémoire, qui, par les formes de la dissertation et les indices matériels du manuscrit, me semble être de Godefroy, discute les lois constitutionnelles de l'Empire germanique; il établit que les électeurs ont chez eux un pouvoir pareil à celui de l'Empereur dans ses États; remontant plusieurs siècles en arrière, il apporte les preuves de tous les faits qu'il cite, s'arrêtant à 1631, où la ville de Strasbourg envoya ses députés solliciter l'assistance du roi; il cite l'exemple de divers électeurs, notamment ceux de Bavière et de Brandebourg, garantissant leur indépendance et leurs intérêts par des traités avec la France. (Pièce 157.)

POLOGNE.

1641.

Nous avons noté ci-dessus, page 813, à la date de février 1640, quelques incidents de nos rares relations avec la Pologne; nous continuons les mêmes indications pour l'année suivante; le manuscrit ne nous fournit aucune pièce d'une réelle importance où nous reconnaissions l'œuvre de Richelieu. Chavigni écrivait, le 20 octobre 1640, à notre ambassadeur en Hollande, M. d'Avaugour, en parlant de la Pologne : « Il est bon d'entretenir tousjours quelque commerce en ces quartiers-là, quoique nous n'ayons pas beaucoup à y espérer, la maison d'Autriche y ayant fait tant de créatures qu'il est bien malaisé que la France y trouve quelque place. Si néantmoins il arrivoit occasion de l'eslection pour la couronne de Pologne, il faudroit voir si le roy pourroit prendre part en cette affaire, afin d'empescher qu'elle tombast entre les mains de personnes trop confidentes de la maison d'Autriche[1]. » Ici Chavigni tient la plume, mais c'est certainement Richelieu qui parle. Cependant notre ambassadeur était bientôt informé « qu'on donnoit pour asseuré que les estats de Pologne ne vouloient point se mesler, ny s'intéresser dans la guerre d'Allemagne (26 janvier 1641)[2]. » Et puis, le 18 mai, Chavigni écrivait de Ruel à M. d'Avaugour, « que l'on avoit avis en France que le prince Casimir avoit dessein de passer en Flandre avec bon nombre de noblesse polonaise, en quoy, mandait Chavigni, il contreviendroit à ce qu'il a promis par escrit, et à ce qu'a promis aussy l'ambassadeur Gosiensky[3]. » Notre envoyé, à son tour, s'en plaignait

[1] Tome IV, fol. 235. La lettre est datée de Ruel; c'est une copie de la main du secrétaire de M. d'Avaugour.

[2] Tome IV, fol. 258.

[3] *Ibid.* fol. 266.

dans les formes les plus adoucies. « Le roy très-chrestien et très-amy du nom polonais (ce sont les titres que Sa Majesté ayme le mieux) n'a pas voulu qu'un de ses ministres se trouvast dans les terre et provinces du royaume de Pologne, sans aller jusques au lieu où il est assemblé (cela s'adressait au roi et à la diète), sans y porter de nouvelles marques de son souvenir, et de la syncère affection qu'il aura tousjours envers Vostre Majesté et ceste république... » Et, après sa plainte, il se haste d'ajouter que le roi considère de tels bruits comme une calomnie des Espagnols : « Sa Majesté cognoist l'adresse de ces gens-là, qui ont accoustumé de se prévaloir de fausses apparences[1]. » Faict à Dantzic, le 28 août. Cependant les inquiétudes ne se calmaient pas, et une nouvelle lettre de notre ambassadeur au roi de Pologne disait : « On abuse de vostre nom jusqu'à tel point que le vice-roy de Naples dit avoir traitté avec l'internonce de Pologne pour une levée à faire, par le prince Casimir, pour le roy d'Espagne. Sa Majesté ne le peut croire[2]. » Et le roi de Pologne répondait de nouveau que ces bruits n'avaient aucun fondement. En effet ils ne se vérifièrent pas.

Nous remarquons dans cette correspondance que notre ambassadeur reçoit à plusieurs reprises l'ordre de rendre compte particulièrement de ce qui regarde « l'électeur de Brandebourg, » et de recommander « ses intérests à la République, car Sa Majesté ayant tousjours assisté cette maison électorale de tous bons offices, n'a pas voulu les discontinuer. » Ce petit prince prussien se trouvait heureux et très-honoré d'être le protégé de la France.

Notons dans ce même volume, fol. 311-345, « la relation du voyage que, par ordre du roy, le s^r d'Avaugour a fait à la diète générale de Varsovie au commencement de septembre 1641. » L'ambassadeur a signé cette relation, et il a écrit à la fin : « Fait à Dantzic, le 22 novembre 1641. » Nous avons dit que c'était une coutume de Richelieu de demander aux généraux, aux ambassadeurs et à d'autres agents de pareils récits, dont il se servait ensuite pour composer ses Mémoires, ce qu'il nommait : l'*Histoire*.

[1] Fol. 276. Les lettres de créance pour M. d'Avaugour, adressées par le roi à S. M. Polonaise aux États de Pologne, sont ici en copie, datées de Fismes le 1er juillet; fol. 270 r° et v°.

[2] *Ibid.* fol. 290 (septembre).

ANNÉE 1642.

CCLXIX.

Imprimée — *Casparis Barlaei*[1] *Antverpiani Poemata*[2]. — *Clarorum virorum Epistolæ singulares, collectore Paulo Colomesio*[3], etc. — *Pauli Colomesii opera*, vol. in-4°, p. 509. Hamburgii, 1709.

EPISTOLA

EMINENTISSIMI CARDINALIS ARMANDI RICHELII CLARISSIMO ET ERUDITISSIMO VIRO GASPARI BARLAEO. S. P.

Heroicum carmen tuum accepi, legi, perlegi[4]. Eo gratius fuit, quod veluti miraculo factum est, ut dum panegyricum meum ad me

[1] Van Baërle, qu'on nomme quelquefois Barlée, et presque toujours Barlæus, né à Anvers, tenait un peu à la France, ayant pris à Caen ses degrés de docteur en médecine. Ce médecin fut aussi théologien, ministre de l'Église réformée dans un village; il fut professeur de logique à Leyde, et puis de philosophie, enfin poëte. La poésie seule a conservé son nom et lui a fait, dans son temps, une célébrité dont l'éclat a peu duré. La liste de ses œuvres latines est longue. Nous ne mentionnerons ici que son poëme sur la prise de Brisach (*Brisacum capta*), qui dut plaire à Richelieu, et cet autre ouvrage, publié presque en même temps, mais qui fut sans doute moins agréable à l'Éminence : *Medicea hospes sive descriptio*, etc. (c'est le récit de l'entrée triomphale de la reine mère à Amsterdam), 1638.

[2] «Ed. IV altera plus parte auctior. Pars 1 Heroicorum. Amstelodami, apud Joh. Blaeu, 1645, 2 vol. in-12.» Cette lettre est placée à la fin du 1er vol. page non numérotée, au verso de la page 741.

[3] «Londini, 1687, in-12, p. 227.» — Ces lettres sont comprises dans un volume composé de plusieurs pièces publiées par Colomiès. Le titre commence : *S. Clementis epistolæ duæ*, etc.

[4] Ce poëme que Richelieu a lu d'un bout à l'autre, nous ne l'avons point trouvé, même à la Bibliothèque nationale, dans l'édition originale qui fut offerte à Richelieu en 1642, car nous ne pensons pas que ce soit un manuscrit dont Barlæus ait fait l'envoi. Nous ne connaissons ce poëme que par le recueil de poésies que nous indiquons aux sources; il est intitulé : *Panegyricus de laudibus Eminentissimi cardinalis Armandi Johannis Plessiaci Richelii ducis, Franciæ paris*, etc. p. 127-153. C'est

miseris, tuum a te acceperim. Laudantis saltem et laudati panegyricus est libellus tuus. Dum quæ nobis tribuuntur gesta extollis, ingenii tui acumen et industriam exhibes, eruditionem tuam prodis. Sic tibimet ipsi gratias debes, sed non solus, referam pro utroque et merito; cum tuo factum sit beneficio ut majorem tui quam mei curam habere tenear. Religiose id me præstiturum agnosces, si res locusque dabunt.

Versibus tuis qualis esse debeam orbi christiano palam fecisti. Ectypum meum ad te mitto, ut te doceat qualis sim. Si in eo affectum erga te meum non cernis, agnosces si usui unquam tibi esse possim.

Datum Parisiis 8 cal. febr. 1642.

CCLXX.

Bibliothèque nat. Saint-Germain-Harlay, 349, pièce 53*. —
Copie avec des corrections qui semblent de la main de Le Masle.

MÉMOIRE

DES AFFAIRES QUE M. LE CARDINAL MAZARIN AURA À SOLLICITER PARTICULIÈREMENT À ROME, TANT POUR LA FRANCE QUE POUR LE CARDINAL DE RICHELIEU [1].

[Vers la fin de janvier 1642.]

Faire tout ce qui se pourra par toutes sortes de moyens pour accomoder l'affaire de Parme.

une pièce de plus de neuf cents vers, où quelques additions ont été faites après la mort du cardinal, auquel Baërle a survécu d'environ six ans. N'ayant point trouvé le manuscrit de la lettre de Richelieu, nous la donnons d'après ce volume, publié sous les yeux de Baërle, et de préférence aux impressions postérieures. A la suite du poëme, ce même volume contient cinq petites pièces au sujet de Richelieu : *Gallia plorans, laudatio funebris Armandi Jo. Pless. Richelii ad Regem*, p. 171. — *In effigiem ejusdem Cardinalis*, p. 171. — *In insignia ejusdem Cardinalis*, p. 172. — *Eminentissimo Cardinali Richelio cum hymnum in Christum ipsi offerrem*, p. 480-482. — Enfin une dernière petite pièce adressée à Chavigni, sur la mort du grand ministre, p. 553.

[1] Mazarin fut fait cardinal au mois de décembre 1641 ; M. de Fontenay-Mareuil, ambassadeur à Rome, écrivait le 16 à Richelieu, en lui annonçant la promotion : « Vous l'avez aujourd'hui plus fait cardinal que le pape mesme. » On pensa bientôt

L'une des choses, ou toutes les deux, doivent estre pratiquées à cette fin.

L'une est de persuader au pape et au cardinal Barberin de se relascher par toutes les considérations qu'on sçait, entre lesquelles la vieillesse du pape et son intérest doivent estre de grand poids.

L'autre est de porter M. de Parme à se relascher sur l'espérance qu'on luy donnera que, son accord estant fait, il pourra se déclarer contre l'Espagne, conjoinctement avec la France, qui désire son augmentation aux despens des Espagnols.

Il verra s'il est vray que madame de Mantoue veut se réunir tout de bon avec la France, comme elle le propose; et, au cas qu'il le juge ainsy, il mettra cette affaire en terme d'une bonne conclusion, non-seulement avec cette princesse, mais avec ceux qui la gouvernent, comme Orlande de Laval.

Il s'entendra avec les ministres de la République de Venise pour faire réussir les deux affaires.

En traittant ce que dessus, il verra s'il y a quelque conjoncture à porter la république de Venise à quitter la neutralité qu'elle a observée jusques icy.

à envoyer Mazarin à Rome pour l'affaire de Parme dont on s'inquiétait depuis assez longtemps, et à cause de la santé défaillante du pape, qui faisait prévoir un prochain conclave, enfin en vue d'autres affaires. Dès la fin de janvier, Fontenay-Mareuil pressait fort son arrivée. Chavigni l'écrivait à Mazarin le 11 février : « M. de Fontenay croit que V. Em. soit en chemin. Le pape est très-foible, on croit qu'il ne vivra pas longtemps. . . le cardinal duc estime que vous devez partir tout de suite, et venir joindre la Cour à Lyon, où se rend le cardinal Bichi, pour résoudre ensemble ce qu'il y a à faire. Vous ne resterez à Rome que le temps qu'il faudra pour faire un nouveau pape (Arch. des Aff. étr. France, volume vert, 49, pièce 1). C'est vers ce temps que fut dressée la présente instruction. Mazarin mandait le 11 mars à Le Tellier : « S. M. mi ordina di far un viaggio a Roma. » Et, le 14 avril, au cardinal Bichi : « Io credo di poter dire a V. Em. assecuramente che parto il giorno dopo le feste. » Mais enfin, ainsi de jour en jour différé, le voyage n'eut pas lieu. La santé du pape devint moins inquiétante; et Richelieu, sur la route de Perpignan, avait bien d'autres affaires que celles de Rome; il retint Mazarin auprès de lui. Le mémoire que nous donnons ici n'a pas moins son intérêt; c'est la pensée du cardinal, à ce moment, sur toutes les choses dont il est question, et l'histoire doit la conserver.

Il n'oubliera rien de ce qui se pourra faire pour gaigner le plus de cardinaux qu'il pourra pour la France, et, sans attendre nouvel ordre, il pourra donner, dès cette heure, mil cinq cents escus, par an, à chasqu'un des cardinaux qui voudront les recevoir en secret, et auxquels il pensera pouvoir les donner au profit du roy.

Quant aux cardinaux plus relevés auxquels il faudra donner abbayes ou grandes pentions, il disposera les choses en sorte qu'elles puissent estre conclues selon les ordres que le roy luy en donnera, en suite de ce qu'il aura mandé avoir négotié.

Il verra aussy à gaigner des prélats qui puissent monter au cardinalat.

Quand il aura cogneu l'air de Rome, il mandera où il verra que pourra aller le pontificat pour le bien de la Chrestienté.

Il verra ce qui se pourra faire pour gaigner toute la maison Ursine, tant le chef d'épée que le cardinal. Pour cet effect, il pourra faire espérer au duc de Bracianne que le roy le favorisera raisonnablement pour la succession pour Mme de Montmorency, particulièrement en ce qui est du don que la reyne sa mère fit à lad. dame en la mariant. Comme aussy en ce qui est des affaires de Piombin, il pourra mesme luy promettre l'ordre de France, s'il se veut déclarer François, et l'érection d'une terre, s'il l'achepte en France, en duché et pairie.

Il fera ce qu'il pourra pour favoriser la réception de l'ambassadeur de Portugal.

Il parlera aussy à Sa Saincteté, et fera toutes instances nécessaires pour faire recevoir les nominations du roy aux bénéfices d'Artois et éveschés et bénéfices de Catalogne, et fera valoir que le roy est disposé à laisser jouir les nonces en Catalogne des mesmes droits qu'ils avoient en Espagne, le roy ne voulant rien changer au respect du pape en tous les pays qui tomberont en ses mains.

Il m'envoyera de Rome tous les brefs nécessaires pour empescher que les abbayes données par le roy aux Italiens et aux autres demeurans à Rome ne viennent à vaquer, quand ils mourront, en la cour de Rome.

Il se souviendra, s'il arrivoit de grands progrès des armes du roy dans l'Espagne, de ne plus perdre l'occasion de porter le pape à prendre une résolution forte de se servir de l'occurence pour l'agrandissement du Saint-Siége et advantage de sa maison.

En ce cas, led. sr Mazarin ne manquera pas de faire entendre au pape et autres, que le roy ne prétend aucun agrandissement particulier en Italie, et que le seul but de la France, du roy et de son conseil est de voir diminuer la puissance des Espagnols et d'y contribuer ce qu'elle pourra, par mer et par terre, à la seule augmentation et grandeur des princes d'Italie.

Led. sr cardinal sollicitera aussy l'érection de l'évesché de Pignerol et de celuy de la Rochelle, représentant à Sa Saincteté que comme ce sont deux œuvres nécessaires pour la religion, la Rochelle et les vallées de Piedmont estant pleines d'hérésies, il doit donner les érections gratis.

Après toutes les affaires publiques, il se souviendra, s'il en voit l'occasion, des particulières qui concernent le cardinal de Richelieu, touchant Clugny, Citeaux et Presmontré. Représenter que led. cardinal peut plus advancer la réformation desd. ordres en un jour, comme il fait, à cause du poste où il est, que les autres ne pourroient faire en des années entières.

Et si on allègue que les Espagnols ne veullent pas recognoistre led. cardinal à cause qu'il est françois, on respondra qu'ils ont tousjours souffert un général françois, et que quand led. cardinal ne le seroit point, le mesme tiltre tomberoit à un autre de la mesme nation, ce qui faict que c'est plus tost la qualité de cardinal à qui les Espagnols en veullent, ce qui intéresse tout le collége des cardinaux.

Il est du corps politique des Estats comme du corps humain :

Ainsy qu'à l'esgard du dernier, il n'y a rien de plus dangereux que les maladies compliquées, de mesme n'y a-t-il rien qui soit plus périlleux dans un Estat que les divers maux qui requièrent ou des remèdes contraires, ou tels au moins qu'il est impossible de les pratiquer ensemble.

La désignation de l'assemblée de Munster au mois de mars, qui requiert la présence de M. le cardinal Mazarin esleu plénipotentiaire de la France, et la caducité du pape qui deschéant à veue d'œil[1] oblige le roy à l'envoyer à Rome, réduisent Sa Majesté et son Conseil à ne pouvoir quasy prendre party.

Il est certain que présentement on ne void personne capable, en ce royaume, de pouvoir démesler les diverses intrigues qui se trameront en la négociation de la paix, que led. cardinal; les divers emplois qu'il a desjà eus en pareilles négociations luy donnans une cognoissance générale des intérests des estrangers, et une particulière de la façon de laquelle il faut traitter avec les Espagnols, où le flegme, la patience et une prudente dissimulation, toutes qualités peu ordinaires au François, sont du tout nécessaires. Je ne crains point de dire que je ne voy personne qui puisse remplir la place en laquelle il est destiné en cet employ. D'autre part n'y ayant point de cardinal françois à Rome, ny aucun en France qu'on y puisse envoyer commodément, ny qui pust y avoir les habitudes qu'il y a, il semble que ne l'envoyer pas présentement en cette cour c'est abandonner l'eslection d'un pape futur aux pratiques que les Espagnols voudront faire à cette fin, et conséquemment s'exposer apparemment à perdre tous les advantages de la guerre dans le traitté qui se fera de la paix, veu que, si les Espagnols peuvent faire un pape de leur faction, il donnera grand bransle à leurs affaires, et sera d'un notable préjudice aux nostres.

Pour ne tomber pas dans un tel inconvénient, la nécessité fait résoudre Sa Majesté à l'envoy dud. s^r cardinal à Rome, en l'intention de ne laisser pas de l'employer à la négociation de la paix.

Cette résolution est fondée sur ce que le temps de l'assemblée de Munster est incertain, et que les longueurs et les inexécutions des

[1] L'ambassadeur Fontenay-Mareuil avait écrit à Chavigni le 1er janvier : « La santé du pape est fort abaissée par sa dernière goutte. . . il est nécessaire d'envoyer M. le cardinal Mazarin le plus tost possible. » (Aff. étr. Rome, t. LXXVII.) Mais Urbain VIII vécut plus de deux ans encore; il mourut en 1644, juillet.

Espagnols sont si ordinaires en toutes choses, qu'il est impossible que leur procédure ne nous donne le loisir de disposer les affaires à Rome en l'estat auquel on les peut souhaitter aultrement auparavant que toutes les choses préalables à l'assemblée de Munster soient exécutées.

Cependant, affin que les ennemis de la France ne puissent dire qu'elle recule d'entrer en la négociation de la paix, M. d'Avaux publiera qu'il a ordre de s'y acheminer, en attendant led. s[r] cardinal Mazarin, aussy tost que les affaires seront en estat que les intéressez s'y puissent trouver.

Ici vient un paragraphe relatif au congé demandé par M. d'Avaux, qu'on peut lire dans la pièce suivante, où il est reproduit presque textuellement.

Trois choses sont préalables à l'assemblée pour nous donner le temps de faire le voyage de Rome :

La première est la difficulté d'obtenir des Espagnols des passe-ports que les Hollandais veuillent accepter.

La seconde, la qualité de tutrice pour la duchesse de Savoie. Nous omettons aussi ces deux paragraphes, qui se retrouvent dans la pièce suivante.

La troisième, le desny de la qualité d'Empereur au roy de Hongrie, laquelle M. d'Avaux n'a pas voulu accorder.

Adjoustant à ces trois conditions la difficulté que, jusques à présent, la maison d'Autriche a faite de recevoir un cardinal pour plénipotentiaire, il y a aparence que son orgueil sera bien abatu, veu que quelques-unes de ces conditions donneront le temps de faire le voyage de Rome et celuy de revenir à l'assemblée de Munster.

CCLXXI.

Arch. des Aff. étr. Parme, t. I (non coté). — Original, de la main de Charpentier.

SUSCRIPTION :

POUR M. LE CARDINAL MAZARIN,

À PARIS.

De la Charité, ce 9e février 1642.

Le comte de Fiesque envoyé par M. le duc de Parme et arrivé icy dit qu'il est fort alarmé de deux choses : l'une, que S. S., après avoir esté malade, n'a pas esté sitost en convalescence qu'elle n'ait décerné excommunication contre led. sr duc[1];

La seconde de ce que led. sr duc a receu une dépesche du roy[2] qui luy donna trois conseils qui lui semblent rudes et ruineux.

Il dit que la dépesche porte qu'il faut qu'il s'humilie vers S. S., ce dont il demeure d'accord; qu'il ne face point de difficulté d'aller à Rome, ce qu'il croit très-pernicieux pour sa personne; et qu'il ne doit point craindre de désarmer, ce qu'il tient du tout ruineux pour son Estat.

Je luy ay dict que le roy luy avoit conseillé purement et simple-

[1] L'excommunication fut prononcée dans les premiers jours de janvier; le pape avait été dangereusement malade vers la fin de l'année 1641.

[2] Nous avons, dans le manuscrit cité aux sources, la matière de cette lettre de la main de Chavigni : « Faut escrire à M. de Parme que S. M. est d'advis que led. duc supplie S. Sté de le recevoir en sa bonne grace; — qu'il face le désarmement, mais seulement après l'accord conclu. — Enfin qu'il face le voyage de Rome, sans quoy le cardinal Barberin ne consentiroit pas à l'accord. — Il peut rendre plus de soumission au pape qu'à aucun autre prince sans qu'il y aille de son honneur; il sçait bien que tous les princes temporels en ont tousjours usé ainsy... Le roy désire que M. le mareschal d'Estrées se retire des Estats de M. de Parme. » Cette lettre est datée du 14 décembre 1639, millésime fautif d'après lequel on a mal classé cette lettre dans le manuscrit. La présente dépêche à Mazarin nous indique la véritable date : 1641, vers la fin. (Voy. le mémoire adressé à M. de Lionne, et le *nota* qui le suit, page 891 de notre VIe volume.)

ment de s'humilier devant S. S., qu'il luy avoit mandé que l'accord estant faict il ne devoit faire ny de difficulté d'aller à Rome, ny de désarmer premier que le pape, quand S. S. se seroit engagée de parole envers S. M. et autres princes de la Chrestienté de l'exécution de ce qu'elle auroit promis.

Led. comte dit que la dépesche ne parle point de ces circonstances qui rendent les conseils très-raisonnables, mais qu'elle parle[1] simplement.

Je sçay bien que celle du s^r Lionne qui n'estoit pas arrivée est circonstanciée comme il faut, me ressouvenant que nous l'avons faite tous ensemble; mais, à dire le vray, je n'ay pas veu les autres.

Les affaires dud. sieur duc sont en mauvais estat, à ce que j'apprends par led. comte, et je voy qu'ils craignent grandement qu'on ne veule le despouiller. Il faut avouer que c'est une chose bien estrange qu'on meine à Rome si rudement un prince qui n'est coulpable, au plus, que d'une conduite moins considérée qu'il n'eust esté à désirer. Je voy, en mon particulier, avec beaucoup de desplaisir la puissance spirituelle de l'Église employée pour rendre la temporelle des papes plus puissante et plus effective pour décider à leur advantage certains différens beaucoup plus préjudiciables qu'ils ne sont advantageux au salut des âmes[2]. Je veux croire que le voyage du

[1] Le manuscrit met : « qu'elles parlent. » Est-ce seulement une distraction? ou manque-t-il ici quelque chose?

[2] Richelieu était un trop habile homme d'État pour ne pas craindre les abus du pouvoir temporel; dans ce cas-ci l'abus était évident : le duc de Parme avait été excommunié pour un fait de droit féodal qui ne touchait par aucun côté aux dogmes, ni à la foi. Mais, en même temps, le cardinal, convaincu que l'indépendance spirituelle du pape ne pouvait exister que par l'indépendance absolue de toute puissance temporelle, subissait une nécessité inexorable, dont il s'efforçait de diminuer les inconvénients par d'incessantes négociations, et il conseillait au duc la soumission. Notre manuscrit de Parme conserve sur ce sujet un mémoire dont nous n'avions trouvé que des copies lorsque nous en avons fait mention dans notre VIe volume, page 894; notre conjecture se trouve confirmée par la présente pièce venant sans nul doute du cabinet de Richelieu. Ce sont dix pages de l'écriture la plus soignée de Cherré, sans date, mais se rapportant à la fin de l'année 1641 : « La plus difficile affaire qui soit arrivée au roi en cette année, c'est le

s[r] Lionne fera quelque effect, et à Parme [1], d'où le maréchal d'Estrées n'est point party, et à Rome, où S. S. considérera dadvantage volontiers les instances du roy quand elle s'en verra pressée par un nouvel envoyé.

Il s'est passé deux grands combats et en Roussillon et en Catalogne; le premier a duré depuis 8 heures du matin jusques à 4 heures du soir, où nous avons eu un tel advantage qu'ayant perdu 300 hommes de nostre costé, les ennemis en ont bien perdu mil. Si nostre gendarmerie eust faict son devoir, on croit que l'armée des Espagnols auroit esté deffaicte. Le mareschal de Brézé y a faict son devoir, grace à Dieu, en sorte qu'en vérité il ne s'y peut dadvantage. Ce combat a esté dans l'effort que l'armée entière des ennemis a voulu faire de passer à Perpignan où elle est, mais y ayant perdu la moitié des vivres qu'ils portoient, ce secours est si peu considérable qu'on le peut plus tost dire ruyne que secours.

M. de La Motte a attaqué un quartier des ennemis où estoit leur

différend d'entre S. S[té] et M. le duc de Parme... ce mal fut grand quoyque son origine fust petite... Cette affaire fut considérée diversement de divers esprits, mais tous ceux qui en jugèrent sans passion blasmèrent le peu de prudence de M. de Parme et estimèrent que les nepveux de S. S. ne devoient pas donner lieu à ce grand vacarme par le reffus d'un honneur rendu à d'autres personnes de sa qualité. — Ceux mesmes qui affectionnent plus les droits du St-Siége ne peuvent excuser qu'on ayt procédé avec tant de rigueur et d'animosité en cette affaire, que le pape ayt voulu desroger aux conditions de l'investiture accordée par ses prédécesseurs à ceux dud. s[r] duc. chose du tout extraordinaire et injuste... d'un costé l'imprudence et l'aveuglement du duc de Parme ont esté extremes, de l'autre la vengeance n'a pas esté moindre... » Ms. noté aux sources, feuillet 16[e], à compter de la fin du volume. A deux endroits on a laissé une demi-page de blanc, réservée sans doute pour quelque addition projetée.

[1] Le duc de Parme écrivait au roi le 12 février : « Je ne trouve point des paroles qui suffisent à l'expression des graces que je doibs à V. M. pour la mission qu'elle a faict du s[r] de Lionne. Je veux estre éternellement attaché à la France, etc... » (Ms. cité aux sources.) M. de Lionne avait écrit lui-même le 10, ce que nous apprenons par la réponse qui lui fut adressée. Cette réponse faite d'ordre du roi, sans doute par Chavigni, se trouve dans le même manuscrit, 6[e] feuillet avant la fin du volume. La date manque, mais, répondant à une lettre de Parme du 10, elle doit être, au plus tôt, de la 2[e] dizaine de février.

général avec 1500 hommes, dont il leur a tué 800, et le général s'est sauvé avec un bon cheval. Si Dieu nous faict la grace de trouver les affaires dans l'estat auquel elles sont quand nous arriverons, j'espère que tout ira bien.

Le Card. DE RICHELIEU.

CCLXXII.

Arch. des Aff. étr. Allemagne, t. XVI, pièce 197. —
Mise au net de la main de Cherré.

A M. D'AVAUX.

Du 27 febvrier 1642.

Monsieur, le traitté que vous avez passé avec Mrs Salvius et Lutzau est accompagné de tant de considérations et de bons fondemens, que vous n'avés pas lieu de craindre qu'il puisse estre improuvé.

Je ne vous répète point les advantages que vous y avés remportez, parce qu'en estant autheur vous les sçavés mieux que personne.

Si le roy d'Espagne persiste en l'humeur où il a esté jusques à présent, il aura de la peyne à donner un passe-port à Mrs les Estats, ou à ratiffier celuy qu'ils avoient receu du cardinal Infant.

Si aussy le cardinal de Savoie et le prince Thomas demeurent dans le parti de la maison d'Autriche, difficilement le roy d'Espagne et le roy de Hongrie consentiront-ils que Mme de Savoie aye la qualité de tutrice, parce que c'est luy donner nettement gain de cause contre ses frères, qui ne luy ont disputé que cette qualité.

Les Espagnols auront encore peyne, à mon avis, à consentir la députation de M. le cardinal Mazarin, quoyqu'ils n'ayent aucune raison de s'y opposer.

Le désir que j'ay de la paix me porte à demander tous les jours à Dieu qu'il réduise les Espagnols à tel point que la nécessité leur face faire ce qu'on ne peut espérer d'eux par la raison.

Puisque vous désirés de faire un voyage en France pour vos affaires

domestiques, et que vous jugés le pouvoir faire avant que le temps de se trouver à l'assemblée de Munster soit venu, S. M. vous en donne la permission, à condition qu'auparavant que de vous en servir, vous mettrés les affaires en estat que vostre absence d'Allemagne ne puisse nuire au service de S. M.

Je vous avoue que je seray très ayse de vous instruire de bouche sur toutes les difficultés qui se peuvent rencontrer à la paix, estant presque impossible de le faire par des dépesches quelque expresses qu'elles puissent estre.

Si le général Tortenson pouvoit faire quelque progrez de son costé, qui secondast celuy de M. de Guébriant, il y auroit lieu de croire que ceux qui sont sy opiniastrez à laisser la Chrestienté en trouble, se résoudroient à vouloir la paix. Quand je dis à vouloir la paix, j'entends à consentir aux conditions justes et raisonnables sans lesquelles elle ne peut estre faicte [1].

Si les prédécesseurs du roy ont bien consenti par le passé qu'on les privast de ce qui leur appartenoit pour acquérir le repos, c'est le moins que les ennemis de cet Estat puissent faire maintenant que de nous rendre, pour un si grand bien, une partie de ce qu'on nous a

[1] Au moyen de cette réserve Richelieu est parvenu à continuer la guerre jusqu'à sa mort, en répétant sans cesse qu'il souhaitait ardemment la paix. Une longue dépêche qu'il faisait écrire à ce moment même, par Chavigni à M. d'Avaux, met à nu pour ce confident la pensée qui restait soigneusement voilée pour le public : « S. M. aura cet advantage, dit-il, que tout le monde cognoistra qu'il ne tient pas à elle que la Chrestienté ne jouisse d'une bonne paix. » Et dix lignes plus bas : « Vous cognoistrés avec combien de raison le roy désire que vous cherchiés des voies dans lesquelles l'honneur de S. M. estant couvert, on puisse différer le jour des ouvertures des assemblées, et vous estes assez prudent et assez habile négociateur, voyant les sentimens dans lesquels sont aujourd'hui les Suédois, pour les engager à faire les difficultez, et rejeter sur eux ce retardement... » Notons dans cette même pièce la pensée caractéristique de la doctrine politique du cardinal, qui n'avait foi qu'aux gouvernements de pouvoir despotique : « Il faut encore considérer M[rs] les Estats, lesquels ne pouvant prendre une résolution si importante que celle de commencer un traitté de paix qu'avec le temps que la forme de leur gouvernement leur fait employer dans leurs moindres délibérations. » (Lettre du 4 mars. Ms. cité aux sources, pièce 199.)

osté, acquérant, sans qu'il leur couste rien, ce que nous avons plusieurs fois achepté bien chèrement.

Le roy désire avec tant de passion de voir la Chrestienté hors des troubles où elle est, que S. M. ne faict le voyage où elle s'est engagée que parce qu'elle estime qu'attaquer les Espagnols vivement en leur pays, c'est le vray moyen de les contraindre à ce qu'on désire.

Si tous nos alliez suivent l'exemple de S. M. je ne doute point que nous ne trouvions tous nostre compte.

Pour moy, Monsieur, j'estimeray l'avoir à bonne mesure, si, en servant le public, je trouve occasion de vous tesmoigner que je suis véritablement...

GASSION.

...Février 1642.

A ce que nous avons dit sur Gassion, pages 733 et 843 ci-dessus, ajoutons-ici quelques particularités qui achèveront de faire connaître les relations du cardinal avec ce personnage, l'un des plus hommes d'honneur et l'un des caractères les plus originaux du temps de Richelieu.

Le siége de Perpignan fut le fait de guerre capital au commencement de 1642. On songea à y employer Gassion. Le roi, par une lettre que je trouve citée dans l'histoire de sa vie, page 253, annonçait au maréchal de Brézé qu'il lui envoyait le colonel « pour vous faciliter, disait Sa Majesté, la prise de Perpignan. » En même temps, de Noyers mandait à Gassion : « la pensée en est venue à Mgr le cardinal et le roy l'a extrêmement goûtée (page 255). » De Noyers le pressait d'arriver, l'ordonnance pour son voyage était déjà préparée; mais à peine il était sur la route du Roussillon, qu'il lui fallut retourner, les affaires de Flandres et de Picardie exigeant impérieusement sa présence, lui écrivait le roi. « Vous vous rendrez incessamment auprès de ma personne, ajoutait Sa Majesté, pour apprendre mes intentions et recevoir mes ordres. » A cette lettre en était jointe une autre du secrétaire d'État de la guerre : « Il y a des raisons imprévues, disait de Noyers..., M. le cardinal m'a commandé de vous escrire et de vous conjurer, de sa part, de venir descendre chez luy pour vous les faire sçavoir. Il faut qu'elles soyent bien fortes pour l'avoir fait ainsy changer; et bien secrettes puisqu'il ne me les a point dites... quoy qu'il en soit, je trouve le roy et S. Ém. si

disposés en vostre faveur que je ne doute point que vous vous en aperceviez dans peu de temps (page 259)... » Quelles étaient ces *raisons imprévues*, ignorées de de Noyers lui-même, et que personne n'explique? Elles ne venaient certainement pas de Richelieu. Le cardinal avait besoin, en ce moment surtout, de s'entourer des hommes tels que Gassion qui lui était dévoué. Ne faut-il pas plutôt voir dans le contre-ordre l'influence de Cinq-Mars qui, à cause de ce dévouement même, devait chercher à éloigner Gassion? Et d'autant plus que le roi semblait, aussi bien que Richelieu, affectionner ce vaillant homme de guerre. La lettre de de Noyers ne porte point de date, mais elle a dû être écrite vers la fin de janvier; car l'histoire de Gassion raconte que le 2 février le cardinal, sortant du conseil tenu à Fontainebleau devant le roi, communiqua à Gassion les volontés de Sa Majesté. « On a réglé les armées de Flandres où vous continuez de servir, lui dit-il, il n'a pas tenu à moy de vous emmener avec nous. Ne vous ennuyez point de notre absence. » Et Gassion, revenu à l'armée du comte d'Harcourt (page 265), y accrut encore sa renommée.

Richelieu ne tarda pas à regretter vivement son absence. Lorsque, sans connaître encore le secret de la conspiration de Cinq-Mars, il s'en sentait, pour ainsi dire, enveloppé, et se voyait sous la menace d'une disgrâce imminente, il faisait écrire par de Noyers à Gassion : « Voici l'endroit où il faut vous déclarer; nous démeslons icy nos amis et nos ennemis, et ce n'est pas la moindre de nos peines. S. Ém. non-seulement m'a commandé de vous escrire, mais encore de vous assurer de son souvenir, en quelque estat que la providence de Dieu le mette ou le maintienne; il ne doute pas aussy de vostre affection. Parmi ses chagrins ce n'est pas le moindre de ne vous avoir pas auprès de luy... pour pouvoir vous servir plus effectivement. Ne manquez pas de luy en tesmoigner vostre recognoissance, et surtout dans l'occurrence des affaires présentes; car, à cette heure, un compliment en vaut deux. N'ajoutez pas foi aux bruits publics... les apparences de la cour peuvent tromper les plus fins...[1] » A cette lettre que signait de Noyers, Richelieu ajoute en son propre nom : « Le roy a fait deux mareschaux de France[2]; il ne tiendroit pas à moy qu'il n'en fist un troisième. » Et, dans un second post-scriptum dicté aussi par le cardinal : « Nos affaires m'empêchent de vous demander la continuation de vostre affection, mais non pas de vous conserver dans mon âme dans le rang de mes vrais amis. » — On voit quelle confiance Richelieu témoignait toujours à Gassion, et l'ingénieuse délicatesse avec laquelle il fait appel à sa fidélité. Il n'en eut pas besoin à ce moment, grâce à la découverte du traité d'Espagne.

[1] La lettre est tout entière dans la *Vie de Gassion*, t. II, page 279.

[2] Mrs de Guébriant et de La Mothe-Houdancourt.

Aussitôt que la mauvaise saison put permettre à Gassion de quitter l'armée, Richelieu le fit appeler à Paris. « Son Éminence désire vous voir, lui écrivit de Noyers ; hâtez-vous, et ne perdez aucun moment. Mon cher amy, vous n'en avez point de meilleur que moy; je le cède toutefois à S. Ém. et il m'a parlé déjà plusieurs fois de vous avec tant de tendresse et de bonne volonté que je doute s'il en a plus pour qui que ce soit (*Vie de Gassion*, II, page 300). » Gassion arrivé aussitôt est reçu le 18 novembre par Richelieu, qui le comble de marques d'amitié. Mais quelques jours s'étaient à peine écoulés, et la mort avait enlevé à Gassion son illustre protecteur.

COLONIES.

2 juin 1642.

Malgré les grandes et difficiles affaires de la guerre d'Espagne, de l'organisation de la Catalogne, de la conquête du Roussillon, de la révolution du Portugal; malgré les cruelles et incessantes douleurs d'une maladie mortelle; malgré tous les soucis causés par de perfides intrigues qui menaçaient la fortune et peut-être la vie de Richelieu, cet esprit infatigable, universel et patriote, trouvait encore du temps et des pensées pour les travaux de la paix, et pour des projets d'avenir où la prospérité de la France était intéressée. Citons du moins, puisque le manque d'espace ne nous permet que de l'indiquer, l'ordonnance qu'il fit rendre au roi, le 2 juin 1642, en faveur de la compagnie des colonisations d'Amérique, compagnie à laquelle le roi donnait « la propriété des isles scituées despuis le 10[e] jusqu'au 30[e] degré inclusivement, au delà de la ligne équinoxiale, » avec les priviléges nécessaires à la prospérité et à la garde de ces etablissements, ainsi qu'au maintien de la puissance française dans ces contrées. (Arch. des Aff. étr. Amérique, t. I, fol. 172.)

Ne quittons pas ce manuscrit sans noter quelques autres pièces qui témoignent de la sollicitude constante de Richelieu sur ce point: — 1633, 15 août, lettre de Champlain (de Québec), fol. 101. — 1634, 24 janvier, acte notarié entre le cardinal et M. de Lauson, conseiller d'État, intendant de la nouvelle France. Don par le cardinal d'un vaisseau tout armé, fol. 103. — 1635, 4 février, autre acte notarié pour le rétablissement de la compagnie ruinée de Saint-Christophe, fondée en 1626, fol. 112-122[1]. — 1639, 26 avril : Relation de ce qui s'est passé à Saint-Christophe, fol. 146. — 1640-1644 : Divers mémoires, fol. 148-166. — 1642, mars, pendant le séjour du cardinal à Narbonne : Ordonnance du roi

[1] Voy. ci-dessus, p. 586.

rappelée dans celle du 2 juin. — Ce volume contient aussi des lettres de Rasilly, de Poincy, de Champlain, du P. Joseph, etc.

CCLXXIII.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. XXXVI, fol. 168.

A M. DU PLESSIS-PRASLIN.

Monsieur du Plessis-Praslin, le s^r d'Aiguebonne, mon ambassadeur en Piedmont, vous communiquera un ordre que je luy donne, qui est si important au bien de mon service que j'ay creu ne le pouvoir confier qu'à luy et à vous. Vous adjousterez une entière créance à tout ce qu'il vous dira de ma part, et adviserez ensemble aux moyens les plus seurs et les plus prompts pour l'exécution de mes volontez. Je m'asseure, etc.

Faict à Montfrin, ce 21 juin 1642[1].

De par le roy,

Il est ordonné à tous lieutenans généraux d'armée, mareschaux de camp, M^rs de camp, gouverneurs de places, ou commandans dans icelles, prévosts des mareschaux et généralement à tous officiers, tant de cavalerie que d'infanterie, de faire tout ce qui leur sera dit pour le service du roy par les s^rs d'Aiguebonne, ambassadeur en Piedmont, et du Plessis-Praslin, mareschal de camp, touchant à l'exécution d'une affaire qui leur a esté commise par S. M., comme si elle l'ordonnoit de sa propre bouche; sur peine, en cas de refus, d'en respondre de leur teste.

Fait à Montfrin, ce 21e juin 1642.

[1] La résolution du roi pour l'arrestation du duc de Bouillon avait été prise dès le 12 au soir, le jour même où Sa Majesté avait été informée de la découverte de la conspiration (notre t. VI, 934). Le duc fut arrêté le 23. On craignait qu'il ne parvînt à se sauver, ou qu'il ne soulevât son armée. On voit que toutes les mesures furent prises pour la sûreté de sa conduite en France. Louis XIII attendait avec une véritable anxiété la nouvelle de son emprisonnement; grâce à la lenteur des courriers, le roi ne l'apprit que le 28 au soir (VI, 945).

CCLXXIV.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. XXXVI, fol. 466. —
Mise au net de la main d'un secrétaire de Chavigni; classée vers la fin du volume.

A M. D'AIGUEBONNE.

[Commencement de juillet 1642.]

Led. s^r ambassadeur, après avoir rendu à Madame[1] la lettre que le roy luy escrit sur le sujet de M. le duc de Bouillon, comme aussy la response de S. M. à celle que S. A. luy escrit touchant les traittés avec M^rs les princes de Savoye, et lui avoir faict val ir la somme qu'on luy fait toucher si promptement, et à [ce] propos il luy fera considérer quelle est l'affection du roy pour elle, à laquelle il ne se peut rien adjouster...

Il la mettra ensuite sur le discours de l'affaire de M. le duc de Bouillon et de M. Le Grand...

Il luy insinuera après cela que le roy sçayt que M. le duc de Bouillon prétendoit l'embarquer dans cette affaire et qu'il vouloit faire croire qu'il avoit desjà gagné quelque chose sur son esprit...

S. M. ne doute point que S. A. n'informe très-volontiers led. s^r ambassadeur de tout ce que led. s^r duc luy a dit sur ce sujet...

Si led. s^r ambassadeur trouve quelque autre moyen plus propre pour porter Madame à déclarer ce que M. de Bouillon luy a confié touchant cet affaire, il s'en servira et la pressera pour cet effect le plus qu'il pourra... luy représentant que l'affection qu'elle porte au roy et que S. M. a pour elle, ne luy permet pas d'avoir aucune retenue, ny réserve en chose qui regarde son service...

Peut estre qu'il jugera pouvoir tirer dadvantage de Madame en l'en-

[1] Nous n'avons point à ce moment de lettre du roi à la duchesse de Savoie, mais il y en a une de Richelieu à cette princesse sur le sujet indiqué ici; nous l'avons notée dans notre VIe volume, p. 959, et ci-dessus aux Analyses; nous lui avons donné la date du commencement de juillet. C'est cette même date que nous proposons pour la présente pièce.

tretenant moins sérieusement de cette affaire et sans luy en faire considérer l'importance, l'engageant seulement soubz prétexte de blasmer M. Le Grand du peu de respect qu'il avoit pour elle...

Led. s[r] ambassadeur conviera Madame à escrire à Rome pour faire instance auprès du pape, que le chapeau de cardinal que M. le card. de Savoye quittera avant que de se marier soit donné au s[r] Paul Fiesque, évesque de Toul, en faveur duquel il désire que Sa Sainteté en dispose, dont le roy sera très aise, led. s[r] abbé estant de longue main serviteur de la France.

NOTA.

Le 36[e] volume de Turin contient, en quatre fascicules, une pièce historique intitulée : *Journal de ce qui s'est passé en Piémont,* dont il n'est pas hors de propos de faire mention. Nous n'en avons pas le commencement; le premier fascicule que nous donne le manuscrit dit : « Le dernier journal que j'ay envoié finissoit au 15 aoust 1642. » Il est précédé, dans notre manuscrit, d'une lettre adressée à Mazarin, datée de Seravalle, 6 octobre, et signée : « *de Vuarez* (ou Vuarcy), aide de camp de l'armée du roy, servant près le marquis Ville. » — « Monseigneur (dit cette lettre), le marquis Ville, ayant appris vostre voyage à Sedan, croit que ses dernières ont esté perdues, et me commande de vous envoier une copie de son journal, du 15 aoust au 6 octobre. » Ce travail aurait donc été composé par le général, ou par son ordre sous ses yeux. Il était sans doute finalement destiné au cardinal de Richelieu, qui, nous l'avons plusieurs fois montré, recherchait et réunissait ces sortes de documents. Sans présenter un grand intérêt de composition, cet écrit a du moins le mérite, propre à tout journal, de donner la suite régulière des faits et d'être écrit par un témoin. (Le 1[er] fascicule conservé dans ce manuscrit : 15 août-6 octobre, p. 221-232; le 2[e] : 6 octobre-7 novembre, p. 320-330; le 3[e] : 8-26 novembre, p. 557-362; le quatrième : 27 novembre-17 décembre, p. 377-380.)

MARIE DE MÉDICIS.

22 juillet 1642.

Le 22 juillet 1642, Richelieu, informé du décès de la reine mère, mandait à Chavigni les dispositions qu'il fallait prendre en cette occasion (ci-dessus, page 42). Depuis que cela a été imprimé, nous avons trouvé aux Affaires étrangères une série de lettres écrites au cardinal concernant le séjour à Cologne de

cette princesse et ses derniers moments. Il convient de donner un souvenir à cette curieuse correspondance, qui ne paraît pas avoir été connue des historiens. (Arch. des Aff. étr. Cologne, t. I, fol. 182-276.)

Marie de Médicis, après avoir quitté les Pays-Bas espagnols, où elle avait passé dix années d'exil, résolut de chercher un autre refuge. La Hollande lui fit un magnifique accueil, elle traversa les provinces au milieu de l'enthousiasme des populations. Richelieu en fut alarmé; il s'en plaignit, et les États firent entendre à cette triomphante exilée que leur alliance avec Louis XIII ne leur permettait pas de garder longtemps chez eux une princesse qui attirait autour d'elle les ennemis de la France. Les Anglais à leur tour trouvèrent des raisons politiques pour lui refuser l'asile qu'elle leur demanda; et la veuve de Henri IV, la mère du roi de France, celle qui voyait son fils et ses filles assis sur les premiers trônes de l'Europe, fut réduite à chercher la protection d'un simple Électeur de l'Empire. Elle arriva à Cologne vers la fin d'octobre, et presque aussitôt elle fut atteinte d'infirmités qui altérèrent profondément sa santé; une hydropisie fit craindre une mort prochaine.

Quoique Richelieu évitât avec la plus inquiète précaution de rappeler au roi le souvenir de sa mère, il ne put feindre d'ignorer le péril qui la menaçait, et il envoya à Cologne, au nom du roi, le docteur Riolan, qui avait été autrefois médecin de Marie de Médicis.

Le soin de lui rendre un ancien serviteur, le médecin qui connaissait le mieux son tempérament, pouvait sembler inspiré par la piété filiale; c'était une autre pensée qui préoccupait Richelieu; cette moribonde, reléguée sur les bords du Rhin, troublait encore le repos du puissant ministre; et Riolan, sous sa robe de médecin, cachait un espion du cardinal. Outre le bulletin très-exact qu'il devait envoyer des progrès de la maladie, il s'était engagé, au départ, à bien écouter, à observer attentivement tout ce qui pourrait se passer dans cette pauvre petite cour, et à en instruire fidèlement le ministre; ainsi la reine exilée ne pouvait pas exhaler une plainte, faire entendre un cri de douleur ou de ressentiment, les gens qui l'entouraient ne pouvaient pas dire un mot que Richelieu n'en fût aussitôt informé. Sans doute la conduite de cette folle princesse et des gens qui étaient autour d'elle, quelle que fût maintenant leur impuissance, pouvait être encore l'objet de quelque attention de la part du gouvernement; et toutefois on ne peut guère s'empêcher de regretter la nature des procédés dont le cardinal usa envers elle. La mère du roi a vu sa vie s'éteindre dans de longues souffrances sans qu'un seul mot de tendresse de la part de son fils soit venu les adoucir, aigries qu'elles étaient, au contraire, par le douloureux sentiment des persécutions dont elle était toujours poursuivie, et des trahisons dont l'environnait encore celui qui lui

devait sa fortune; car elle soupçonnait l'espionnage, très-habilement organisé, du reste, qui la surveillait à Cologne.

C'était pendant la campagne de Perpignan; Riolan n'écrivait jamais au cardinal, ni aux personnes qui étaient auprès de lui; il n'exposait pas sa correspondance aux hasards d'une direction si aventureuse, il ne mettait point de suscription à des lettres qui auraient pu éveiller la curiosité et en trahir le mystère. Il adressait ses rapports à Paris, au noviciat des frères prêcheurs que Richelieu avait fondé rue Saint-Jacques, et dont le P. J.-B. Carré était supérieur. Nous avons parlé plusieurs fois de ce moine, on sait que c'était l'un des espions les plus actifs, les plus habiles de Richelieu; il avait accès partout, chez les grandes dames qui étaient au service de la reine, et chez la reine elle-même, à laquelle il offrait de petits présents pour faciliter la fréquence de ses visites[1].

Le P. Carré, à son tour, n'envoyait point à Richelieu les lettres de Riolan; il les copiait ou en faisait des extraits de sa main, et mettait au bas des passages copiés : *hæc ille;* Richelieu n'avait pas besoin qu'on lui nommât cet *ille;* puis le P. Carré continuait la lettre pour son propre compte avec les informations diverses qu'il se procurait d'ailleurs. Cette correspondance dura du 21 janvier jusqu'après la mort de la reine mère. Il faut lire ces lettres pour se faire une idée du soin que prend l'espion d'envenimer les paroles qu'il rapporte au cardinal, et de rendre plus blessants, plus irritants pour lui les incidents qu'il lui raconte; de lui présenter sous un jour plus odieux les personnages dont Richelieu peut avoir à se plaindre. C'était le temps des intrigues et de la conspiration de Cinq-Mars, et certes les rapporteurs avaient beau jeu pour exercer leur zèle dangereux.

Ce n'est pas un point d'histoire sans intérêt pour la vérité, et aussi pour l'équitable appréciation du caractère de Richelieu, de montrer combien ses agents contribuaient souvent à l'aigrir, et quelle part de responsabilité pèse sur eux dans le blâme que méritent certains actes de sa vie. Si, malgré l'insupportable caractère de Marie de Médicis et l'impossibilité de gouverner avec elle, on peut justement reprocher au cardinal l'extrême dureté, la cruauté même de sa conduite envers son ancienne protectrice, n'est-il pas juste aussi de lui trouver quelque excuse dans les rapports pleins de fiel que chacun lui faisait pour lui plaire? Toutes les injures dont on le poursuit, tous les malheurs qu'on lui souhaite, toutes les malédictions qu'on lui lance de loin, et jusqu'aux railleries de ces dégoûtantes infirmités qui font présager sa mort, tout cela lui est rapporté avec une fidélité perfide et cette verve de malice qu'anime l'es-

[1] « Le vendredy j'allay à Saint-Germain, où je vis la reyne, prenant prétexte de luy porter des feves en grosse cosse verte. » (Lettre du P. Carré à Richelieu du 22 mai; manuscrit précité de Cologne, fol. 211.)

pion, persuadé que plus l'insulte est sanglante, plus Richelieu lui saura gré de la révélation[1].

Riolan était arrivé à Cologne vers la fin de janvier, il avait trouvé Marie de Médicis très-malade de corps, et fort mal disposée d'esprit à son égard; elle se méfiait, nous l'avons dit, de ce médecin envoyé par un ennemi. « Elle ne m'a point parlé de ses affaires, écrit Riolan le dernier jour de janvier, et je n'ose commencer le premier, joinct que je ne la vois point le soir à minuit où je pourrois estre seul avec elle. » Une autre fois, le 11 février, mêlant les rapports de sa double fonction, il avertit que la reine est enflée, qu'elle souffre d'une fluxion sur les yeux, et que le Coigneux s'occupe d'une négociation fort secrète. Il n'en dit pas l'objet, qu'il ignorait, si même il existait en effet une négociation. Mais, à défaut de faits, les insinuations perfides ne manquaient pas. Riolan insistait avec une malice habile sur ce qui pouvait blesser plus cruellement Richelieu : « Ils publient que Mgr mourra de la maladie dont il est atteint, ils l'ont faict imprimer dans la gazette... ils adjoustent que Cinq-Mars possède le roy et gouverne ses affaires, que Mgr a le mal d'Antiochus, qu'il est couvert d'ulcères vermineux. » Des religieux voulant écrire au cardinal ont demandé à Fabroni les qualités qu'on donne à Monseigneur. « Il ne les voulut déclarer, dit Riolan, autrement que les suivantes : Au plus ingrat et meschant homme de la terre. »

Les rapports continuaient de plus en plus remplis d'aigreur. La reine a été fort malade, elle gémit de sa misère, elle se plaint qu'on la veut faire mourir de faim, il n'y a point d'argent pour la nourriture des petits officiers; il est dû deux mois, et à moy trois, ce qui me fasche fort[2]... « Ils maudissent le cardinal, ils attendent la mort du roy... ce malheur pourra tomber sur la reyne-mère si la toux

[1] Rien de ce qui se passait chez la reine mère n'échappait aux critiques de Riolan; il se plaint qu'il est arrivé de Florence à la reine un apothicaire avec sa suite : « ils ne sçavent ny latin, ny françois, mais ils savent fort bien faire des confitures, des pastes, des eaux de senteur, des muscardins... » Il y a là une perfidie de Fabroni, dit Riolan. « Il veut avoir en son pouvoir la bourse, le corps et la vie, et l'âme de la reyne, car il luy a donné confesseur, aumosnier, cuisinier, apothicaire, il ne faut plus que le médecin. » On sait que cet Italien était, depuis l'exil de la reine mère, son homme de confiance et l'intendant de sa maison.

[2] Le père Carré, en transmettant ces correspondances, n'a pas une parole de pitié pour Marie de Médicis; c'est sur l'espion qu'il s'apitoie : « j'ay compassion de M. Riolan, qui est dans la disette. » C'est qu'en effet il paraît que le cardinal ne payait pas à terme fixe ses loyaux services; Riolan s'en plaint en désespéré, et, ce qui est curieux, il s'indigne qu'on le soupçonne d'espionnage. « Ils me veulent faire mourir de faim et me faire assassiner par des soldats espagnols de la ville... ils publient

et l'oppression lui continue, » ajoute le docteur, d'un ton où semble percer l'espérance de perdre bientôt sa malade.

Cependant des nouvelles venues de France annonçaient une amélioration dans la santé de Richelieu (6 mai) : « J'apprends la guérison de Mgr, écrit Riolan; on s'attendoit icy à sa mort, et ils publioient qu'il estoit à l'extrémité, avec des imprécations abominables, fulminées par le confesseur de la reyne et Fabroni. » Et Riolan répète, dans chaque lettre, les insultes faites au cardinal, les réjouissances de tout ce monde-là si l'on apprend quelque revers de la France, les insolences de Fabroni accusant le cardinal d'indignes entreprises sur les débris de la fortune de la reine qu'il sait près de sa fin.

En effet, la reine mère se mourait : « Ce n'est plus qu'un schlet (*sic*) qui a toujours courte haleine, » disaient les bulletins de Riolan, 23 mai; et le 3 juin : « La reyne a été fort mal, et JE RÉPÈTE LE SECRET QU'ELLE NE PASSERA CETTE ANNÉE[1]. » Elle passa à peine un mois; elle était morte le 3 juillet; le P. Carré mandait le 15 à Richelieu : « Je donne advis à V. Ém. de la mort de la reyne-mère, qui arriva jeudi dernier entre midi et une heure. Cette pauvre princesse estoit tellement aveuglée de sa créance aux astrologues que le mercredi, veille de sa mort, elle dit à son médecin qu'elle ne mourroit pas de ceste maladie; Riolan luy repartit hardiment qu'elle ne debvoit pas s'arrester à cela et qu'elle n'avoit pas vingt-quatre heures à vivre. »

Et la malheureuse reine laissa par son testament 20,000 francs à cet espion brutal[2].

On a vu, dans la lettre précitée du 22 juillet, ce que Richelieu décida au sujet du testament.

Cette correspondance de Riolan forme un journal très-circonstancié des six derniers mois de la vie de Marie de Médicis. Il montre, en même temps que sa misère et ses douleurs, l'ardeur et l'impuissance de sa haine; sa colère s'exhalait en paroles; à Cologne elle était tout à fait hors d'état de nuire à la France, et c'est ce qui donne un caractère plus regrettable aux persécutions qui augmentèrent les douleurs de ses derniers jours.

sourdement que je suis pensionnaire de Mgr, un trahistre, espion... M. le cardinal m'avoit dict qu'on auroit soing de moy, et je n'en voy pas les effects. »

[1] Dans l'autographe du père Carré qui, nous l'avons dit, transcrivait, pour le cardinal, les lettres de Riolan, ces mots sont écrits en très-gros caractères; il est probable que l'intention de ce grossissement était de Riolan.

[2] Riolan ajoute dans la lettre que nous citons : « Son testament mal fait pourroit estre cassé; je prie qu'il soit validé, ayant autant que M. d'Aquin, 20,000 francs. »

NOTA.

Arrivé au terme de ce long travail et de recherches où nous avons tâché de mettre autant de soin que de persévérance, nous aurions voulu trouver, pour clore ce recueil, quelque pièce d'une certaine importance politique et d'un sérieux intérêt touchant les affaires d'État. La dernière lettre que nous ayons recueillie, où le cardinal s'occupe des choses du gouvernement, est du 24 octobre: il se félicite et remercie Dieu de la victoire de Lérida, et prescrit les mesures nécessaires pour maintenir l'autorité française dans la Catalogne (p. 152 ci-dessus). De ce moment nos manuscrits ne nous fournissent plus une seule pièce de Richelieu concernant la politique générale. Aux Affaires étrangères, dans les diverses collections qui se rapportent aux divers États de l'Europe, nous n'avons pu recueillir un seul écrit qui nous ait paru dicté par Richelieu. De même à nos grandes Archives, à la Bibliothèque nationale et dans les autres dépôts. La collection France aux Affaires étrangères, et, à la Bibliothèque, le fonds Harlay, nous offrent seuls quelques documents où l'on reconnaît son œuvre propre; mais ces documents sont d'un intérêt pour ainsi dire personnel; ce sont des écrits où se révèlent le sentiment profond des difficultés de sa situation, et la pressante nécessité de conjurer les périls qui le menacent; ce sont, on l'a vu (p. 155 et suivantes ci-dessus), des mémoires contre Cinq-Mars, dictés par Richelieu pour être mis sous les yeux du roi, ce sont les instances assidues de Chavigni auprès de Louis XIII, pour contraindre ce prince à éloigner de sa personne les hommes qui peuvent nuire au cardinal, instances où Chavigni seul paraît, mais où c'est en effet Richelieu qui parle. Il craignait chez Louis XIII les souvenirs du procès de Lyon; il savait que les chagrins et les mauvaises humeurs du prince étaient incessamment aigris par des ennemis qui avaient l'oreille du roi: Leur disgrâce ou sa ruine, telle était, à ce moment, en apparence du moins, la principale préoccupation du cardinal.

Il existe pourtant un document, se rapportant aux derniers moments de Richelieu, qui serait d'un vif intérêt et que nous n'aurions pas manqué d'imprimer si nous l'eussions cru authentique. Une lettre[1] adressée à Mazarin par Richelieu mourant, le grand ministre léguant, pour ainsi dire, à son illustre successeur, le gouvernement de la France, quoi de plus curieux pourrions nous produire à

[1] Durant la préparation de son grand travail sur Mazarin, M. Chéruel avait trouvé cette copie à la Bibliothèque nationale, boîte du Saint-Esprit, n° 117. Nous ne la connaissions pas, et il a eu l'obligeance de nous l'indiquer. On peut la lire dans l'introduction de son premier volume, p. 19; elle est bien faite et elle mérite d'être lue.

cette place? Mais nous n'avons pas pu la donner comme œuvre du cardinal. Nous l'avons examinée avec une sérieuse attention et avec le désir de l'adopter, mais il ne nous a pas été possible de fermer les yeux aux signes d'une fabrication manifeste. Cette copie, dont rien n'indique la source, n'a pu être prise sur un original du ministre; elle commence par le mot *Monsieur;* or jamais Richelieu n'a écrit à un cardinal sans mettre : *Monseigneur;* elle se termine par cette sèche formule : *vostre très-humble serviteur;* toutes les lettres de Richelieu à Mazarin que nous avons lues portent le caractère d'une affectueuse intimité, et nous l'avons vu effacer soigneusement une formule banale qu'un secrétaire avait écrite (p. 852), pour y substituer les paroles dont il use avec ceux qu'il aime. La signature diffère de la véritable, et d'ailleurs, s'il eût existé un original de Richelieu, il n'y aurait point eu de signature. Depuis le mois d'avril, pas une seule lettre du cardinal n'a été signée (voy. notre t. VI, p. 903). Ajoutons que les termes mêmes de la lettre disent qu'elle fut écrite lorsqu'il ne restait plus à Richelieu aucun espoir de guérison; pourquoi alors écrire à Mazarin, qui ne quittait plus le lit du malade? Si l'on nous objectait que tous ces indices que nous donnons pour des signes de fabrication, Richelieu a bien pu ne les pas remarquer au moment suprême, la lettre répondrait elle-même; elle atteste une intelligence tout à fait maîtresse de soi, très-nette et très-attentive. La vérité est que Richelieu mourant a recommandé très-chaudement Mazarin au roi pour être son successeur; les témoignages sont unanimes à cet égard, et Mazarin l'a répété dans vingt lettres écrites en ce temps-là; mais tout s'est passé en paroles.

A défaut d'une pièce importante, nous voulons du moins, pour terminer dignement ce recueil, rappeler ces mémorables paroles, qu'on ne nous reprochera pas de répéter, et qui, écrites au lit de mort de Richelieu, ont toute l'énergie patriotique et toute la fierté de ses plus belles années :

« IL FAUT QUE L'ITALIE SENTE, AUSSI BIEN QUE TOUS LES AUTRES ESTATS DE LA MAISON D'AUTRICHE, QUE LE CHAPELET DE L'ESPAGNE EST DÉFILÉ. »

C'est là sans doute la dernière pensée écrite du cardinal.

Richelieu a conservé jusqu'à la fin la puissance de son génie et la fermeté de son caractère. Sa mort n'a point démenti sa vie; elle a prouvé ce que nous avons dit, sans aucune intention de justifier ce qui ne nous paraît pas excusable, mais ce que nous avons répété plusieurs fois (car nous avions à cœur d'en convaincre le lecteur), que tout ce que Richelieu a fait, il l'a fait avec la conviction de bien faire, et il est resté calme devant cette terrible responsabilité de l'homme qui va paraître devant Dieu chargé du poids de vingt ans de règne.

SOMMAIRES DES LETTRES

DONT LE TEXTE N'EST PAS COMPRIS DANS LE SUPPLÉMENT.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
		1616.
1616. 20 juin.	A M. de Saint-Clair [1].	«M^r, j'ay eu un extreme déplaisir de ne vous avoir pas rencontré auprès de Mgr le Prince [2]. Je mets cette lettre au hasard, ne sachant pas si vous y estes encore présent.» Si vous y êtes «je vous conjure de contribuer ce qui est en vous pour le commun bien duquel deppend le salut de l'estat, et disposer Mgr à haster son retour»... «Quelques-uns, faschez de l'entremise bastie par le bon père, pour l'intelligence et union de LL. MM. interprètent le sujet de mon voyage à leur poste, mais je ne me soucie pas beaucoup de quoy qu'on puisse dire pourveu que je fasse bien. — Ne vous mettés point en peine de vostre brevet, tout vient à temps qui peut attendre...» Arch. des Aff. étr. France, t. XXVII, fol. 45. — Minute de la main de Céberet, avec quelques mots de Richelieu.
25 juin. Paris.	A M. de Guron.	Richelieu lui exprime le regret de n'avoir pas vu, avant leur départ, ses enfants, dont il fait l'éloge. Imprimée. — *Abrégé de l'hist. du Poitou*, par Thibaudeau [3], t. VI, p. 105.
27 novembre [4].	A M^{rs} les trésoriers des finances.	Richelieu leur annonce sa nomination de secrétaire d'État, en remplacement de M. de Puysieux. Catalogue d'une vente d'autographes, en juin 1860.
13 décembre.	Le roi au marquis de Tresnel.	«Ne pas manquer de tesmoigner à S. S. la grande recognoissance que j'ay de sa bonne volonté, dont je me promets la continuation... ainsy que je suis le fils aisné de l'église, ainsy y serai-je tousjours le plus affectionné. J'espère le faire paroistre en l'occasion qui se présente des guerres d'Italie, à l'assoupissement desquelles je veux travailler plus que jamais avec Sa Sainteté. J'escrit amplement au s^r de Béthune à ce sujet.» Minute [5]. — Arch. des Aff. étr. Rome, t. XXIII.

[1] Nous voyons dans une lettre que ce personnage adresse à Richelieu, datée de Saint-Clair, le 28 juillet, que, par l'intervention de l'évêque de Luçon, il venait de recevoir de la reine mère un brevet de conseiller d'État. C'était sans doute en récompense de ce qu'il avait contribué au retour de M. le Prince. (Voy. ci-dessus, p. 319.) La lettre du s^r de Saint-Clair est signée : Vidard. (Aff. étr. t. XXVII, pièce 47.) Nous avons noté dans notre premier volume, p. 431, une faveur accordée à un s^r Vidard; c'est sans doute le même. La lettre de Richelieu est de mars 1617.

[2] Ainsi le voyage de Richelieu en Berri est antérieur au 20 juin.

[3] Je n'ai point vu le manuscrit; l'auteur dit que la lettre a été copiée sur l'original; toutefois je la note sous toutes réserves : Richelieu y parle de sa *vieillesse*, il avait trente ans; ce peut être là une plaisanterie; mais il ajoute, au sujet des enfants de Guron, qui vont faire un voyage : «Je ne doute point que la vue des pays estrangers ne leur profite beaucoup; pour moy je me suis contenté par force de celle de ma patrie jusqu'ici;» or on sait qu'en 1606 Richelieu avait passé quelque temps à Rome.

[4] Le catalogue donne à cette lettre la date du 27 avril, c'est une erreur; Richelieu fut nommé en novembre.

[5] Sur cette matière une lettre plus développée a été faite, dont la mise au net est classée trois feuillets plus loin.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1616.		
27 décembre.	Lettre du roi au duc de Bouillon.	Le roi répond à une lettre datée de Sedan, le 14 décembre, «que la plainte qu'il luy faisoit n'estoit que pour prévenir celles que le roy avoit sujet de faire de luy, ou tenir les peuples en une fausse créance qu'ils estoient maltraittés, que, s'il estoit sage, au lieu des remèdes dont il menaçoit.. il n'en rechercheroit point d'autre que la bonne grace de S. M. à laquelle il estoit obligé de tout le bien qu'il avoit [1].» Imprimée. — *Mercure françois*, t. IV, p. 354 de 1616.
28 décembre.	Le roi à M. de Tresnel.	Remercier Sa Sainteté du gratis des bulles de l'archevesché de Tours, donné à l'abbé de Marmoutier; et aussy le cardinal Borghese, qui y a beaucoup contribué... Asseurer le cardinal Delfin que, m'ayant servy comme il a faict, je ne voudrois pour rien qu'il ne peust jouir désormais du profit qu'il tire des propositions et propines dont il appréhende d'estre privé... il importe à ma réputation qu'on sache que je traitte bien mon cousin le cardinal Delfin. — Différend survenu en Avignon, entre les officiers du pape et ceux du roi. Minute. — Aff. étr. Rome, t. XXIII. Non coté.
		1617.
Premiers jours de janvier [2].	Mémoire baillé à M. de Schomberg, touchant les électeurs et estats d'Allemagne.	Pour le premier point, porter à S. A. palatin et aux autres Électeurs, princes et Estats de l'Empire, une résolution conforme à leur dignité, le roi prenant la résolution de changer quelque chose au cérémonial de la réception de leurs ambassadeurs. — Pour le second point, porter une bonne et royale déclaration sur l'affaire de la succession de Clèves et Julliers, que S. M. ne manquera pas de faire tous les offices pour faire entretenir le traitté de Xanten... «Pour le troisiesme, porter asseurance du remboursement de leur deu, par le roy, en restablissant un fonds certain.» Arch. des Aff. étr. Allemagne, t. V, fol. 302. Mise au net.
15 janvier.	A M. Desmarets.	«Je vous ay informé de ce qui se passe ici le 5 de ce mois; maintenant je vous donne avis que le baron du Tour ira dans peu de jours en ambassade au lieu où vous estes; faites le possible pour qu'il soit receu comme LL. MM. le peuvent désirer. A son départ, je vous instruiray du sujet de son voyage.» Arch. des Aff. étr. Angleterre, t. XXVI, fol. 92. — Minute.
15 janvier.	A M. de Sénecey.	Lettre qui rappelle celle du 1er janvier (ci-dessus, p. 330). Arch. des Aff. étr. Espagne, t. XII, fol. 354. — Minute.
22 janvier.	A M. Du Maurier.	Cette lettre est imprimée dans notre 1er vol. p. 270, à la date du 22, mais le commencement manque; je le trouve dans cette minute. On y voit que de plusieurs lettres écrites par

[1] Richelieu fait l'extrait de cette lettre dans ses Mémoires (t. I, p. 372), et il ajoute : «S. M. fit response à M. de Bouillon, le 27, avec plus de vigueur que l'on n'avoit pas accoustumé du temps des autres ministres... Ce procédé vigoureux du roi sentant plus Sa Majesté royale que la conduite passée.» Le P. Griffet fait la même remarque en attribuant à l'évêque de Luçon les réponses adressées en ce temps-là aux princes mécontents. (T. I, p. 168.)

[2] Ce mémoire a sans doute été joint à l'instruction faite pour M. de Schomberg, le 29 décembre 1616; le manuscrit n'en donne point le quantième, mais la pièce doit être des premiers jours de janvier.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1617.		l'évêque de Luçon, du Maurier n'en a reçu qu'une. Par une des lettres perdues, Richelieu lui mandait qu'on lui accordait sa demande de revenir en France et que «le roy envoyoit M. de La Noue vers M[rs] les Estats.» — S'enquérir de ceux qui avaient pris les paquets du roi, afin de les faire châtier. Minute. — Arch. des Aff. étr. Hollande, t. VIII, fol. 17. — Au fol. 19, avec la date du 23, se trouve la minute du *P. S.* Imprimé p. 272 de notre premier volume.
23 janvier.	Le roy au cardinal de Bonzy.	«S. S. a accordé à l'abbé de Marmoutier [1] le gratis des bulles pour l'archevesché de Tours. . . Le s[r] évesque de Cominges prétend une pension de 1100 ₶ sur cet archevesché. L'abbé de Marmoutier estime avoir des raisons pour ne la point payer; je vous prie de faire en sorte qu'il ne soit fait en ces bulles aucune mention de la d. pension.» Arch. des Aff. étr. Rome, t. XXIII. — Minute.
Idem.	A M. le marquis de Tresnel.	Accusé de réception des lettres du 1[er] décembre et de la relation qu'il lui a demandée par «le désir que j'ay de me rendre capable de la charge dont LL. MM. m'ont daigné honorer, qui requiert la cognoissance des pays et des personnes avec qui on a quelque chose à traitter. . . Le roy vous rappelant, j'espère apprendre de vive voix ce que vous n'avez pu confier au papier. — Vous verrés, par une autre lettre que je vous escris et les pièces encloses, l'estat des affaires présentes.» Arch. des Aff. étr. Rome, t. XXIII. — Minute.
25 janvier.	[A M. Desmaretz.]	«Vous ayant escrit le 3[e] décembre, 5[e], 11[e] et 15[e] de ce mois, je m'estonne n'avoir aucunes nouvelles de vous.» — Richelieu s'en prend au peu de soin du maître de la poste de Calais [2]. Arch. des Aff. étr. Angleterre, t. XXVI, fol. 100. — Minute.
30 janvier.	A M. le marquis de Tresnel.	«Le roy vous ayant mandé le 23 de ce mois qu'il désiroit que vous partissiés de Rome au mois de mars prochain, pour faire place à M. de Marillac qui va vous relever, je prends la plume pour vous dire de nouveau, de sa part, qu'il entend que vous effectuiés sa volonté, au temps qu'il vous a prescrit [3].» — Recommandation d'agir avec beaucoup d'instance pour l'affaire du gratis des bulles de l'abbé de Marmoutier, «personne que le roy affectionne autant qu'il se peut dire.» Arch. des Aff. étr. Rome, t. XXIII. — Mise au net.

[1] On sait qu'il était frère de la maréchale d'Ancre.

[2] Dans une lettre du 21 février Desmarets se justifie du reproche qui perçait dans cette lettre de Richelieu; il n'a reçu les lettres à lui écrites qu'après de longs retards.

[3] Le marquis de Tresnel ne se pressait pas d'obéir; il écrivait et faisait écrire par l'abbé du Nozet, auditeur de Rote, des lettres qui montraient peu de déférence pour Richelieu; il mandait à la reine mère que l'évêque de Luçon l'accusait à tort d'avoir failli, et que n'ayant pas reçu d'elle l'ordre de partir, il l'attendait «le pied à l'étrier.» M. du Nozet mandait de son côté: «que puisqu'il (M. de Tresnel) n'avoit receu aucun commandement de LL. MM. ni de M. Mangot pour partir au printemps prochain, il ne peut imaginer qu'on l'accuse de désobéissance.» (Lettres du 30 et du 31 janvier, même ms. de Rome.) Mais avant même que ces lettres fussent parvenues, Richelieu répondait aux premières hésitations de l'ambassadeur sur le ton de sévérité un peu rude qu'on vient de voir. Ces Messieurs ne connaissaient pas encore le nouveau ministre; ils ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'ils n'avaient plus affaire à un secrétaire d'État ordinaire.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1617. 30 janvier.	A M. de Senecey.	Lettre de compliments. Minute. — Arch. des Aff. étr. t. XII, fol. 356.
6 février.	A M. le mareschal d'Ancre.	«Ces trois mots ne sont que pour vous tesmoigner que le cours du monde est encore tel icy que vous l'y avés laissé... On dit que ces messieurs qui estoient à Soissons... ont dessein de faire une équipée jusques près des portes de Paris, mais il n'y a aucune apparence qu'ils l'osent. Nous avons envoyé les recognoistre et fait passer des compagnies des gardes dans les faubourgs qui sont de leur costé...» Arch. des Aff. étr. France, t. XXVIII, pièce 8. — Copie.
11 février.	A M. Du Maurier.	«Mr, j'ay esté très ayse de voir par vostre lettre du 19e janvier l'advis que vous me donnés touchant l'homme dont vous me parlés par icelle [1].» Richelieu annonce qu'il écrit à M. de La Noue, afin qu'il se tienne sur ses gardes, et il espère que Du Maurier est en position de déjouer toutes les pratiques contraires aux intérêts de la France et au service du roi. Arch. des Aff. étr. Hollande, t. VIII, fol. 36. — Minute de la main de Céberet.
15 février.	Le roi à M. le marquis de Tresnel [2].	«...Je ne puis que je ne loue grandement Sa Sainteté voyant le zèle avec lequel elle se porte à la réunion de ses enfants, et ne luy rende un particulier remerciement de l'estime qu'elle faict de moy, m'ayant jugé propre à l'avancement d'un sy bon œuvre... — Vous ayant mandé de partir de Rome, au mois de mars, pour venir me trouver... j'estime que la première dépesche que vous recevrez après celle-cy vous rencontrera par les chemins...— Mon frère le roy catholique s'estant entremis d'accorder l'archiduc de Gratz et les Vénitiens, a eu procuration à cette fin de l'Empereur mon frère... et il m'a fait dire, par le duc de Montéléon, qu'en ma considération il vouloit consentir entièrement l'exécution du traitté d'Asti, qui est ce pourquoy on estoit venu aux armes. Je ne doute point que l'Italie ne soit en paix bientost, veu que le roy catholique et moy sommes d'accord que ce traitté s'exécutera à Rome devant Sa Sainteté, qui aura un soin particulier d'en haster l'accomplissement...» Arch. des Aff. étr. Rome, t. XXIII. — Minute.
17 février.	A M. l'abbé d'Aumale.	«J'ay receu vostre lettre du 17 janvier, et le mémoire touchant l'affaire dont vous m'escrivés...» J'envoie à M. de Tresnel «une lettre de cachet portant commandement pour la parachever.» — J'écris amplement à M. l'ambassadeur de qui vous pourrez apprendre les nouvelles de deça. Arch. des Aff. étr. — Rome, t. XXIII. — Minute.

[1] Du Maurier avait mandé, par cette lettre du 19 : «Il est très nécessaire que M. de La Noue ayt ordre de ne voir, ny avoir aucune communication avec Aerssens pour l'ouverte profession qu'il faict depuis quatre ans de desservir icy le roy, faisant encore à présent, comme l'ambassadeur de M. de Bouillon, tout le pis qu'il peut à la France, demeurant tousjours attaché aux oreilles du prince Maurice pour l'esmouvoir par la considération des intérests de ses proches...» «Ayant de longue main étroite amitié avec M. de La Noue, Aerssens se promet merveilles de la facilité et bonté de son naturel.» (Ms. précité, fol. 22.) — (Voy. t. I, p. 291, un extrait pris à la Bibliothèque impériale.)

[2] Au dos, le nom et la date.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1617. 19 février.	A M. de La Noue.	M. de La Noue a mandé, de Bruxelles, le 31 janvier, qu'il se rendrait dans peu de jours en Hollande; l'évêque de Luçon lui recommande de solliciter de M[rs] les États, aussitôt son arrivée, l'envoi des 4 mille Hollandais promis. LL. MM. consentent «qu'il y ayt en ces troupes quatre compagnies de chaque régiment de ceux qu'Elles entretiennent auprès d'eux et le reste de Hollandois...» Arch. des Aff. étr. Hollande, t. VIII, fol. 38. — Minute de la main de Céberet.
Idem.	Le roi à M. de La Noue.	L'intention du roi est de retirer ses troupes de Hollande, pensant en avoir besoin au printemps... Cependant, sur la réponse que les États feront à cette communication, le roi, voulant leur témoigner sa confiance en eux, leur pourra laisser encore ces troupes, s'ils en ont besoin, et à condition qu'on lui enverra autant de Hollandais à leur place. — Le roi recommande à M. de La Noue de n'avoir aucune communication avec Aerssens [1], et de surveiller soigneusement ses menées. Arch. des Aff. étr. Hollande, t. VIII, fol. 39. — Minute de la main de Céberet.
25 février.	*Idem.*	Le roi dépêche en Hollande le Verger Malaguet pour hâter le secours qu'il veut faire venir. «La confiance que j'ay en M[rs] les Estats est telle que ne faisant point de distinction de leurs gens d'avec mes sujets, je me contente de tirer des quatre régimens que j'entretiens près d'eux douze compagnies seulement et le reste d'Hollandois, pour fournir les quatre mil hommes que je demande. Je désirerois bien que le comte Ernest ou le comte Henry en eussent la conduite... je remets néanmoins, etc. [2]» Arch. des Aff. étr. Hollande, t. VIII, fol. 51. — Minute.
Idem.	Le roi à M. du Maurier.	Même lettre qu'à M. de La Noue; le roi charge aussi Du Maurier de ne rien négliger pour hâter le secours. Arch. des Aff. étr. Hollande, t. VIII, fol. 50. — Minute.
28 février.	Le roi à M. le marquis de Tresnel.	«J'ay esté très ayse d'avoir sceu par Coquet l'acheminement de la paix d'Italie. Je l'avois desja appris de Prague et d'Espagne par le duc de Montéléon. Vous savés combien j'ay désiré y contribuer. Je loue Dieu de ce que maintenant elle semble estre arrivée à ce point... Vous tesmoignerés à Sa Sainteté, avant que partir, la joye que j'ay que telle chose se traitte devant elle... voulant bien luy déférer non seulement en cette occasion, mais en toute autre... où il sera question de la gloire de Dieu et du repos de la chrestienté [3].» Arch. des Aff. étr. Rome, t. XXIII. — Minute.

[1] Le nom a été laissé en blanc dans la minute. (Voy. la lettre du 11 février ci-dessus, aux Analyses.)

[2] Voyez dans notre 1[er] volume, p. 326, la fin de cette lettre, dont nous avions trouvé un extrait à la Bibliothèque impériale dans les manuscrits de Harlay. Nous donnons ici l'analyse du commencement, ayant eu depuis communication de la pièce entière.

[3] Suit dans le manuscrit un billet de Richelieu; il informe M. de Tresnel du soin qu'il a pris de lui faire payer ses appointements. (Même date. Même écriture.)

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1617. 28 février.	A M. l'abbé d'Aumale.	«Ayant sceu par vostre lettre du 31 janvier ce qui s'est passé entre M. le marquis de Tresnel et vous, je n'ay rien à vous dire sinon que son temps estant expiré LL. MM. ont désiré qu'il vinst les retrouver... — Je n'ay point encore veu les deux discours [1] que vous m'escrivés estre entre les mains de Mrs le garde des sceaux et le contrôleur général, attendu que je ne les leur ay pas demandez.» Arch. des Aff. étr. Rome, t. XXIII. — Minute.
Idem.	Le roi à M. Desmarets.	Réponse à sa lettre du 18 janvier. Louis XIII s'étonne que le roi de la Grande-Bretagne, judicieux comme il est, donne créance aux faux rapports, au lieu de reconnaître la sincérité du roi et l'intégrité de ses ministres. ...Faire nouvelle remontrance au sr Marco Antonio Dominis [2]; «tout l'intérest que je prends en cela est la gloire de Dieu, le salut de celuy de qui je désire procurer la conversion et oster le scandale que par son crime il a introduit dans l'Église.» Arch. des Aff. étr. Angleterre, t. XXVI, fol. 122. — Minute.
Idem.	A M. Desmarets.	Réponse aux lettres du sr Desmarets des 12, 19, 21, 27 janvier et 3 février. — Redoubler les poursuites au sujet du vaisseau pris à Millefort. — «Si le sr de la Roche est encore à Londres [3], S. M. entend que vous en faciez plainte et que vous requeriez qu'il soit arresté. — On a prétendu icy que l'armement fait en Angleterre était destiné contre la France; nous avons perdu cette créance. — «Je travaille autant qu'il m'est possible au réglement nécessaire pour faire tenir des dépesches en diligence.» — Déplaisir du peu de succès de la mission du baron du Tour... Arch. des Aff. étr. Angleterre, t. XXVI, fol. 124. — Minute.
1er mars [4].	Le roi à milord de Hay.	«Mr, le milord de Hests [5] aiant appris par les lettres du sr barou du Tour ce que vous avez contribué à sa réception, je ne puis que je ne vous tesmoigne par cette lettre le ressentiment que j'en ay ..» Arch. des Aff. étr. Angleterre, t. XXVI, fol. 126. — Minute.

[1] L'un adressé au contrôleur général, «sur les affaires d'Italie et les intérests des princes;» l'autre touchant «les intérests de la cour de Rome,» envoyé à Mangot. L'abbé d'Aumale avait invité l'évêque de Luçon à les lire. (Même ms.)

[2] Ceci se rapporte à une lettre de Desmarets, du 29 janvier, laquelle n'est point dans ce manuscrit.

[3] Desmarets répond, le 13 mars, que le sr de la Roche n'est resté à Londres que sept ou huit jours et est reparti à la Rochelle retrouver madame la douairière de Condé, de la part de laquelle il était venu. (*P. S.* à la lettre du 10, fol. 128.)

[4] La date est cachée dans la reliure; une autre main a écrit celle-ci en tête, c'est la véritable.

[5] Voy. ci-dessus, p. 355.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1617.		
[1er mars.]	La reine mère a milord Hay.	«J'ay voulu joindre cette lettre a celle du roy pour vous dire que j'auray à contentement de rencontrer les occasions de recognoistre, en mon particulier, l'affection que vous avez monstré avoir au bien de la France.» Arch. des Aff. étr. Angleterre, t. XXVI, fol. 126 v°. — Minute.
8 mars. A Paris.	Lettre du roi. A mon cousin le duc de Mantoue.	Félicitations sur «l'heureux accomplissement de vostre mariage avec ma cousine la princesse Catherine.» (C'est la réponse à une lettre du 9 février, par laquelle le duc avait annoncé ce mariage à Louis XIII.) Cabinet de M. le baron de Girardot. — Original, signé LOUIS, contre-signé RICHELIEU.
17 mars.	Le roi a M. du Maurier.	Le roi l'informe qu'il écrit a Mrs les États au sujet des troupes qu'on envoie de Hollande, et lui ...hâter cet envoi... Le roi ajoute que M. de La Noue devant revenir avec les troupes, M. du Maurier continuera a gérer, a la Haye, les affaires de la France. Arch. des Aff. étr. Hollande, t. VIII, fol. 81. — Minute.
Idem.	A M. de La Noue.	Lettre conforme a celle que le roi écrit au même ambassadeur. Richelieu insiste quant aux protestants, sur ce «qu'il n'est question en cette guerre que de réprimer quelques rebelles que le roy a conviez par toutes sortes de moyens à retourner en son obéissance, devant que de recourir aux armes pour les y contraindre...» On a remarqué dans la réponse de Mrs les États quelque insinuation d'intercession en faveur des princes: «J'ay asseuré LL. MM. que vous aurez, par vostre dextérité, couppé les racines de cette intercession, en sorte qu'il ne penseront jamais à se rendre médiateurs de sujets rebelles [1].» Arch. des Aff. étr. Hollande, t. VIII, fol. 73. — Minute de la main de Céberet.
Idem.	Le roi a Mrs les Estats.	Très chers, etc. Le roi a besoin non-seulement des quatre mille hommes entretenus par la France, mais en outre des cinq mille Hollandais qu'ils doivent fournir par le traité. Cependant, les affaires du roi ne lui permettant pas d'attendre tout le temps qu'il faudrait pour l'expédition de ce nombre d'hommes, le roi se contentera pour cette heure de deux mille Français et deux mille Hollandais. Le roi remet aux États le choix du chef qui sera choisi pour les commander. Arch. des Aff. étr. Hollande, t. VIII, fol. 77. — Minute de la main de Céberet.
Idem.	Le roi au prince Maurice.	Le roi l'informe de la lettre qu'il écrit à Mrs les États:... «Je ne veux pas oublier de vous dire particulièrement comme la confiance que j'ay en vous et à vostre maison me fait désirer que mon cousin le prince Henry aye la conduite de mes trouppes.» Arch. des Aff. étr. Hollande, t. VIII, fol. 76. — Minute de la main de Céberet.

[1] Nous avons donné, dans le 1er volume, p. 411, une lettre qui semble être le post-scriptum de celle-ci

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1617. 17 mars.	Le roi à M. de Barneveldt.	Le roi lui mande qu'il écrit aux États et ajoute : «J'ay bien voulu vous faire cette lettre pour vous prier de me rendre en cette occasion un tesmoignage de vostre affection ; si en quelque autre occasion je vous puis faire paroistre la mienne en vostre endroit, je le feray d'aussy bon cœur.» Arch. des Aff. étr. Hollande, t. VIII, fol. 76. — Minute de la main de Céberet.
Idem.	Le roy au prince Henry.	Le roi lui exprime le désir que ce soit lui qui commande les troupes qu'on envoie de Hollande. Arch. des Aff. étr. Hollande, t. VIII, fol. 78. — Original signé, devenu minute à cause de corrections.
Idem.	Le roi [au maréchal d'Ancre].	«Mon cousin, faisant venir pour mon service quelques troupes de Hollande, je vous fais la présente pour vous prier, non-seulement de permettre qu'ils soient à la rade de Boulogne ou je leur ay ordonné de descendre, mais aussy de favoriser leur passage en tout ce que vous pourrez...» Arch. des Aff. étr. Hollande, t. VIII, fol. 79[1]. — Minute.
Idem.	Le roi aux gouverneurs de Boulogne et de Dieppe.	S. M. les prévient de l'arrivée des troupes de Hollande et leur ordonne de favoriser le passage de ces troupes. Arch. des Aff. étr. Hollande, t. VIII, fol. 80. — Minute de la main de Céberet.
22 mars.	Le roi au prince Maurice.	S. M. l'informe de la mission «du s^r baron de Courtaumer[2], lieutenant général de mon infanterie en Hollande... Je désire qu'il se gouverne en cette occasion ainsy que vous lui ordonnerez...» Arch. des Aff. étr. Hollande, t. VIII, fol. 85[3]. — Original signé, devenu minute à cause de corrections.
Idem.	Le roi à M. de La Noue.	Le roi l'informe de l'envoi de Mrs de Courtaumer et de Hauterive en Hollande, d'où ils doivent ramener les troupes que le roi a demandées. Cette lettre contient diverses recommandations déjà faites. Arch. des Aff. étr. Hollande, t. VIII, fol. 84. — Minute de la main de Céberet. — Au fol. 83, à M. du Maurier. — Minute de la main de Le Masle ; même chose à peu près que la lettre à La Noue.
[Vers la fin de mars, classée après le 8.]	[A M. de Sancy.]	Richelieu répondra par le premier ordinaire à ses lettres des 11 et 25 février... en remerciant pour les félicitations «de la promotion à laquelle il a pleu à LL. MM. m'appeler.» Arch. des Aff. étr. Constantinople, t. III, fol. 73. — Minute.

[1] Au bas de cette minute le secrétaire a écrit : «A M. de Longueville,» et une autre semblable «au s^r mareschal d'Ancre.» Ces deux noms sont également notés au dos par Céberet, mais dans un ordre différent ; le maréchal d'Ancre se trouve le premier, et c'est à lui, en effet, que cette lettre a dû être adressée en sa qualité de gouverneur de la Picardie. L'autre lettre, où il devait être question de Dieppe, a dû aller au duc de Longueville, qui avait le gouvernement de Normandie.

[2] Au bas, de la main de Céberet : «A Mrs de Courtaumer et de Hauterive, lettre du roy, pour se rendre en leur charge, pour la conduite des troupes de Hollande.»

[3] Au folio 82 se trouvent, sans indication de date ni de suscription, quelques lignes qui allaient au prince Maurice et qui semblent un extrait de la présente dépêche.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1617. 12 avril.	[A M. de La Noue[1].]	«Le courrier qui attend mes lettres me pressant un peu de les finir[2], je n'emploieray autre response a la lettre que j'ay receue de vous que celle que le roy vous escrit...» Arch. des Aff. étr. Hollande, t. VIII, fol. 129. — Minute de la main de Céberet.
12 avril[3].	Le roi a M. de La Noue.	Le courrier envoyé par S. M. n'étant arrivé qu'après la rupture de l'assemblée des États, le roi n'a pu avoir le secours qu'il demandait; il est donc nécessaire d'attendre que les députés se rassemblent; «il faut que je me résolve à la patience.» Le roi trouve bon que l'ambassadeur se soit restreint dans la demande du nombre d'hommes; mais il lui recommande de presser le plus vivement possible la décision sur l'envoi de ceux dont S. M. veut bien se contenter. — Des mesures ont été prises pour empêcher le passage par la Lorraine ou le pays de Cologne des gens que le baron d'Oyen amène aux ennemis du roi; et s'ils prennent le chemin de Metz, ils trouveront en tête le s[r] de Schomberg. Arch. des Aff. étr. Hollande, t. VIII, fol. 124. — Minute de la main de Céberet.
12 avril.	Le roi a M[rs] les Estats.	«Très chers amys, alliez et confédérez, nous vous avons cy-devant escrit comme nous avions besoin des trouppes que nous entretenons près de vous pour nous ayder à réprimer la rébellion de nos sujets qui ont osé prendre les armes contre nous...» Le roi, en restreignant le nombre d'hommes qu'il désirait, prie les États d'en hâter du moins l'envoi. Arch. des Aff. étr. Hollande, t. VIII, fol. 126 v°. — Minute de la main de Céberet.
Idem.	Le roi a M. le prince Maurice.	Le roy lui demande d'employer le pouvoir qu'il a sur les États «à ce que j'aye au plustost les trouppes que je désire.» Arch. des Aff. etr. — Hollande, t. VIII, fol. 126. — Minute de la main de Céberet.
13 avril. Paris.	Le roi au marquis de Tresnel	Ordre de remettre les chiffres, à son départ, entre les mains de son secrétaire, auquel on mandera à qui S. M. voudra confier ses affaires, jusques au temps que M. de Marillac arrive... Arch. des Aff. étr. Rome, t. XXIII. — Orig. signé du roi, devenu minute, ayant été corrigé de la main du secrétaire de Richelieu.

[1] La suscription est cachée dans la reliure, mais la lettre ne peut aller qu'à M. de La Noue. Cette lettre est d'ailleurs rappelée dans celle du 14 avril, page suivante.

[2] Richelieu écrivait ce même jour à M. Du Maurier une lettre que nous avons donnée ci-dessus, p. 375.

[3] On a mis en tête de cette pièce, pour le classement, 7 août; c'est une erreur.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1617. 13 avril.	A M. le cardinal de Bonzy.	Quoique LL. MM. estiment beaucoup M. le cardinal des Ursins, elles trouvent étrange que M. le marquis de Tresnel ait laissé les affaires de France entre ses mains sans en avoir reçu aucun ordre d'elles. — «Je ne sçay de qui on pourroit avoir appris ce qu'on vous a dit qu'on vous mettroit les affaires de Rome entre les mains, LL. MM. n'ayant encore pris aucune résolution...» Arch. des Aff. étr. Rome, t. XXIII. — Minute.
14 avril.	A M. de La Noue.	«Encore que je vous aye envoié depuis deux jours des lettres du roy... je ne laisse de vous faire ces trois lignes pour vous prier de solliciter vivement à ce que S. M. aye au plustost les trouppes qu'elle désire... arrivant tard elles seroient inutiles; il est important d'user de diligence...» Arch. des Aff. étr. Hollande, t. VIII, fol. 37 [1]. — Minute de la main de Céberet.
16 avril.	A M. le mareschal d'Ancre.	Rien de nouveau de l'armée de Champagne, depuis la réponse que LL. MM. ont faite sur la proposition du s[r] de Marolles [2]. «En l'Isle de France il n'est question que de fortifier l'armée; hastez donc, si vous pouvez, vos nouvelles levées.» Distributions de régiments dans plusieurs provinces. Commissions données à divers pour d'autres levées. — Richelieu n'oubliera pas les affaires de MM. de Thorigny et de Matignon, recommandées par le maréchal d'Ancre. — «Les troupes des Sevennes sont entièrement dissipées, 2 ou 300 hommes s'estant rendus, avec Andredieu, à M. Deportes, qui les avoit bloqués.» Arch. des Aff. étr. France, t. XXVIII, pièce 19[e]. — Minute de la main de Le Masle.
19 avril.	A M. de Léon.	«S'il arrive tous les jours des difficultez aux affaires particulières vous pouvés croire qu'il s'en rencontrera en celle-ci, où il va du bien et du repos de la chrestienté...» — M. de Léon peut retarder son départ jusqu'au mois d'août, alors son successeur partira d'ici certainement. Minute. — Arch. des Aff. étr. Venise, t. XLII, fol. 258.
[19 avril [3].]	Lettre du roi a M. de Léon.	Si la paix peut se faire par l'entremise du roi d'Espagne, S. M. en sera satisfaite, mais elle en doute... «Quant au discours que vous avés eu avec les Ebada (les Vénitiens), touchant l'armement du duc d'Aussonne, je suis bien ayse que vous leur ayés faict sentir le juste sujet que j'avois de me plaindre de leur procéder...» Arch. des Aff. étr. Venise, t. XLII, fol. 257. — Minute.
[Avant le 24 avril.]	[Au mareschal d'Ancre.]	«Contrairement à ce que je vous ay escrit ce matin [4] avec trop de promptitude, je justifie M. le comte d'Auvergne;» la

[1] Cette pièce se trouve cotée 37, ayant été classée, par erreur, au 14 février.
[2] Lettre du 14 avril, ci-dessus, p. 381.
[3] Cette minute n'est point datée; elle doit porter la même date que la lettre précédente.
[4] Je ne trouve pas la lettre que celle-ci rectifie et qui m'aurait indiqué la date que le manuscrit ne donne point; mais on voit par ce que dit Richelieu, au sujet de Lesdiguières, dans la missive du 14 avril précitée, que la présente lettre doit être postérieure de quelques jours au 14 avril. Richelieu touche ailleurs un mot d'une querelle que le maréchal d'Ancre avait avec le comte d'Auvergne. (Notre 1[er] vol. p. 535.) Quelques lettres qui nous manquent à ce moment nous auraient sans doute fait connaître la suite de ce mécontentement assez ridicule de Concini.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1617.		lettre de M. le comte ne m'ayant été remise que tardivement... M. de Lesdiguières est tout disposé à venir servir le roi... il entre en goût du gouvernement de Champagne. Arch. des Aff. étr. France, t. XXVIII, pièce 82. — Minute de la main de Le Masle.
8 mai. Blois.	A M. de Luynes.	Richelieu lui donne avis de l'arrivée de la reine mère à Blois; Luynes aura tout contentement d'elle, ses actions n'auront autre but que le bien des affaires de S. M. La mémoire des choses passées n'a plus de lieu en son esprit; Richelieu n'eût pas cru que si peu de temps l'eût entièrement guérie comme elle est. Arch. des Aff. étr. France, t. XXVIII, pièce 139. — De la main de Charpentier. — Analyse. *Hist. de Marie de Médicis*, t. II, p. 415.
Idem.	Au s[r] Deageant, conseiller du roy en ses conseils d'estat et privé, et intendant de ses finances.	C'est à peu près une répétition de la lettre écrite le même jour à M. de Luynes. Richelieu ajoute que quelques-uns avaient fort travaillé contre lui, mais la confiance de la reine n'a fait que s'en accroître. Arch. des Aff. etr. France, t. XXVIII, pièce 141. — De la main de Charpentier.
[Vers la fin de mai.]	[A M. de Luynes.]	« Ayant sçeu par son frère l'assistance que lui a donné Luynes aux occasions qui se sont passées, » Richelieu lui en rend de très-humbles grâces, il le prie de lui continuer sa bienveillance pour le garantir des calomnies dont on le poursuit. « Les actions de la reyne sont si saintes que s'il arrivoit quelque mauvais événement, il le faudroit attribuer non à elle, mais à ceux en qui elle a quelque créance. Le roy aura contentement de ses actions, par conséquent de ceux qui sont auprès d'elle... Je demande seulement qu'on ne prenne point l'ombre pour le corps, et qu'on ferme l'oreille à tous mauvais rapports [1]... » Arch. des Aff. étr. France, t. XXVIII, pièce 103. — Minute de la main de Ceberet.
[Du 12 au 15 juin [2].]	A M. Deageant.	« M[r], je ne vous mande point particulièrement le subjet pour lequel j'estois venu chez moy, parce que le gentilhomme que j'ay envoyé au roy vous en aura maintenent rendu compte [3]... » Richelieu obéira religieusement à ce que S. M. lui prescrit par la lettre que M. de la Brosse a ap-

[1] On a vu ci-dessus, page 389, comme Deageant entretenait Richelieu des intrigues de ses ennemis. « Les rapports et artifices contre l'évesque de Luçon, disait-il encore (lettre du 19 mai), redoublent tous les jours, sans effect toutefois, encore qu'il y en ayt de sy effrontez de parler comme pour avoir ouï. » Richelieu semble croire que Luynes et Deageant étaient bien aises de lui donner ces inquiétudes et qu'ils pouvaient bien exagérer les méchants propos dont il était l'objet : « Je recevois par toutes leurs lettres des nouvelles des avis qu'on donnoit, disoient-ils, au roy contre moy, ils me mandoient qu'à toute heure ils avoient les oreilles battues, etc. ...Bref, toutes leurs lettres ne chantoient autre chose. » Et Richelieu répète ce que nous lisons, en effet, dans les lettres de Deageant. C'est à ce moment sans doute qu'il écrivit la presente lettre, dont nous retrouvons quelques phrases dans ses Mémoires (I, p. 464).

[2] Voy. lettre à M. de Luynes, ci-dessus, p. 409.

[3] Voy. lettre précitée, p. 409, note 2.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1617.		portée. Il proteste de sa fidélité; sa consolation est d'espérer que le roi y croira, et que M. de Luynes et lui (Deageant) y porteront S. M. autant qu'ils pourront. Arch. des Aff. étr. France, t. XXVIII, pièce 90. — Minute de la main de Le Masle.
[Vers le milieu de 1617?]	A M. de Montbason.	En réponse à une lettre du duc de Montbazon, Richelieu écrit: «La reyne ne désire pas que vous vous deffaisiés de la charge qu'elle vous a donnée en sa maison... si j'estois assez capable pour estre de vostre conseil, je vous dirois franchement que j'esviterois les occasions qui peuvent donner lieu à S. M. de juger vostre affection n'estre pas telle, en son endroit, qu'elle la désire et que je la veux croire[1]...» Arch. des Aff. étr. France, t. XXIX, pièce 137. — Minute de la main de Charpentier.
[Commencement de septembre.]	A M. Deageant.	Même sujet que la lettre adressée à M. de Luynes, ci-dessus, p. 411. Richelieu lui demande ses bons offices contre les calomnies «en considération de l'amitié que vous m'avés tousjours promis, dont je m'asseure grandement quoy que je sache que quelques-uns, dont les artifices sont trop cogneus, m'en ayant voulu priver.» — Deageant peut répondre de lui (évêque de Luçon) sans se compromettre. Arch. des Aff. étr. France, t. XXVIII, pièce 120. — Mise au net de la main de Le Masle.
23 décembre.	Au provincial des Capucins.	Richelieu l'informe de la résolution qu'il a prise d'établir à Luçon un hospice de Capucins. Imprimée. — *Histoire du monastère et des évêques de Luçon*, par La Fontenelle de Vaudoré, t. I, p. 384.
Sans date[2].	Sans suscription.	Lettre de compliments, de protestations d'affection et de zèle. «Mon malheur est que je ne puis contribuer que par souhaits à vostre service; M. Du Pont, mon beaufrère, vous tesmoignera particulièrement quel je suis en vostre endroit; et moy, pour ne vous divertir point de vos grandes occupations, je me contenteray de vous asseurer...» Arch. des Aff. étr. France, t. XXVIII, fol. 100. — Minute de la main de Le Masle.

[1] Le conseil que donne Richelieu au duc de Montbazon se rapporte évidemment à une époque où la reine mère était en disgrâce; on peut supposer que cette lettre fut écrite peu de temps après la chute de Concini.

[2] Classée avec beaucoup de pièces sans date, mises à la fin de 1617, et dont la plupart sont adressées à M. de Luynes; mais celle-ci ne peut aller à ce personnage, avec qui Richelieu était alors en correspondance assez suivie.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
		1618.
1er septembre. Avignon.	A Messieurs les diocésains de l'évesché de Luçon.	«Mes chers amis, le devoir du pasteur est de paistre son troupeau, de le paistre spirituellement.» En conséquence, Richelieu les supplie de profiter de ses instructions. «Vous ne dénierez pas cette grace à celuy qui... est véritablement vostre très affectionné serviteur...» Imp. à Poitiers, 1619, in-12 [1], en tête de l'*Instruction du chrestien*.
Idem.	A Mrs les curez de l'évesché de Luçon.	«Mes frères... j'ay conjuré le peuple de recevoir de vous cette instruction, et je vous exhorte à la leur départir avec soin et charité... Mon intention est que tous les dimanches et toutes les festes vous lisiez une de ces leçons à la grand'messe...» Imprimée à Poitiers, 1619, in-12. *Idem.*
[2e quinzaine d'octobre [2].]	[A M. de Luynes.]	Richelieu lui présente la requête qu'il adresse au roi pour lui et ses freres; il lui demande ses bons offices; ressentiment qu'il en aura. Arch. des Aff. étr. France, t. XXVIII, pièce 108. — Minute de la main de Céberet.
		1619.
[Vers la fin de mars [3] ou le commencement d'avril.]	Lettre de la reine mere a M. de Luynes.	Réponse a la lettre apportée par M. de Béthune et le P. de Bérule... «Je reçois volontiers les asseurances que vous me donnés de n'avoir point eu intention de me desplaire en ce qui s'est passé [4] que j'oublie de bon cœur... n'attendés donc de moy que toutes sortes de tesmoignages de ma bonne volonté. Vous sçavés que je n'ay pas nuy au commencement de vostre fortune .. faites que mes actions ne soient point calomniées auprès du roy M. mon fils...» Mise au net d'une écriture que je ne connais pas. — Arch. des Aff. étr. France, t. XXIX, pièce 113.
[... Avril.]	Lettre de la reine mere [au prince de Piémont].	«Mon fils, ayant escrit au roy, Mr mon fils, je ne responds point a la lettre que j'ay receue de vous; me remettant au P. de Bérule [5]...» Assurances d'affection. Minute de la main de Céberet. — Aff. étr. France, t. XXIX, pièce 102.
[... Mai.]	La reine mère au roi.	Le sr marquis de Mosny l'a quittée, sur un mécontentement qu'il a pris sans qu'elle lui en ait donné sujet. Il est fort homme de bien et l'a fidèlement servie. A l'occasion elle lui témoignera toujours sa bonne volonté. Minute de la main de Le Masle. — Arch. des Aff. étr. t. XXIX (non coté), c'est la pièce 111e.

[1] La Fontenelle de Vaudoré, *Hist. du monastère et des evêques de Luçon*, t. I, p. 389. Voy. notre *Introduction*, p. LXXV.

[2] Voy. ci-dessus, p. 623.

[3] Le P. de Bérule fit divers voyages (*Mém. de Richelieu*, t. I, 545) vers la reine mère, durant ses démêlés avec le roi et avec Luynes; mais il s'agit ici de celui qu'il fit en compagnie de Béthune, bien avant la conclusion du traité signé à Angoulême entre la reine et son fils, le 30 avril. Lettre de Luynes à Marie de Médicis. (France, t. XXIX, pièce 39.)

[4] Le mariage de la princesse Christine, fille de Marie de Médicis, conclu dans le commencement de l'année, sans qu'on eût demandé à la reine mère son consentement. «Elle tint ce traitement plus cruel qu'aucun qu'elle eût reçu jusqu'alors,» a dit Richelieu, *Mém.* t. I, p. 517. C'est là sans doute le sujet de mécontentement dont parle ici la reine mère.

[5] Le P. de Bérule avait été envoyé vers la reine le 9 avril.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1619. [Vers le mois de juin [1].]	[A M. de Luynes.]	«...Il m'est impossible de vous celer le desplaisir que j'ay de voir que la reyne n'ayt pas la satisfaction qu'elle a tousjours espérée sur les assurances qui lui en ont esté données de vostre part. J'ay tousjours creu que c'estoit le bien de S. M. et vostre avantage qu'elle fust asseurée de vostre affection... J'apporteray à ce commun bien tout ce qui me sera possible... » Aff. étr. France, t. XXIX, pièce 116. — Minute de la main de Richelieu.
[Vers le mois de juin [2].]	Lettre de la reine mère à M. de Luynes.	Réponse à la lettre que M. de Luynes lui a écrite à l'arrivée du prince de Piémont, son fils. «Je suis bien ayse que vous recognoissiés l'inclination que j'ay eue de longtemps à vostre bien [3].» Vous croirez à l'assurance nouvelle de mon bon vouloir, «puisqu'elle vous est asseurée par une princesse dont la parole est inviolable...» Arch. des Aff. étr. France, t. XXIX, pièce 109*. — Mise au net de la main de Céberet.
19 juin.	A M. Deagent.	«Monsieur, ces trois lignes ne sont que pour vous tesmoigner combien j'estime les asseurances de vostre affection, qui m'ont esté rendues par Mrs de Bérule et Bouthillier...» Arch. des Aff. étr. France, t. XXIX, pièce 43. — Minute de la main de Le Masle.
[...Juillet [4].]	Lettre de la reine mère au prince de Piémont.	La reine répond aux deux lettres par lesquelles le prince la presse de se rendre promptement à Angers. «Ceux qui m'ont servie n'ont pas encore esté restablis dans leurs charges, ce qui fait que je ne puis encore partir d'icy, m'asseurant que vous jugés bien que mon honneur et ma conscience m'obligent à procurer qu'on pourvoie à ce qui concerne ceux qui m'ont assistée premier que de penser à moy. On a donné des desfiances de moy à M. de Luynes; vous savés que je n'ay autre but que de servir le roy, et que je veux aymer tout ce qu'il aime...» Arch. des Aff. étr. France, t. XXIX, pièce 103. — Minute dont quelques passages sont de la main de Richelieu.
[3e dizaine de juillet.]	Lettre de la reine mère [5] à M. de Luynes.	Elle l'informe de la missive qu'elle écrit au roi, dont elle répète à peu près le contenu; «je vous prie de tenir la main à ce

[1] Le traité de la reine avec le roi son fils était du 30 avril. L'amnistie promise ne fut enregistrée au parlement que le 20 juin. C'est sans doute un peu avant cet enregistrement que cette lettre fut écrite.

[2] Ce fut alors que le prince de Piémont alla visiter la reine mère, porteur d'une lettre de Luynes. (Lettre de Luynes à la reine mère, 13 juin, déjà citée.)

[3] Ceci fait allusion à la réponse que fit M. de Luynes à un passage de la lettre de la reine mère analysée ci-dessus, p. 745, fin de mars ou commencement d'avril.

[4] Le prince de Piémont était venu visiter la reine sa belle-mère, vers la mi-juin (lettre de Luynes du 13). Cette lettre a dû être écrite un peu après qu'il l'eut quittée, en juillet; à ce moment, Marie de Médicis faisait de continuelles instances pour l'exécution des engagements pris avec elle dans le traité des 30 avril et 2 mai.

[5] On a écrit au dos de cette minute : «Envoyé par M. de Montbazon.» Cette circonstance donne à peu près la date. (Voy. ci-dessus, p. 466. Un premier brouillon et une copie ont été classés dans le tome XXIX, pièces 105 et 108.) La lettre écrite au roi est sans doute celle que cite l'auteur de la *Vie de Marie de Médicis*; la reine mère mandait à Louis XIII «qu'elle envoyoit d'Argouges, son trésorier, pour estre satisfaite de ce qui lui estoit due, tant des estats et pensions qu'il lui avoit plu lui accorder, que des frais extraordinaires qu'elle avoit faits depuis son départ de Blois.» Mme d'Arconville met en note : «La minute originale de cette lettre, écrite de la main de l'évêque de Luçon, se trouve dans les mss. de Godefroi.»

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1619.		que... ce qui m'a esté promis soit accompli, et à me dégager des frais que j'ai faits, ainsi que vous m'en avés faict donner parole... » Aff. étr. France, t. XXVIII, pièce 105. — Minute de la main de Céberet.
[Vers la fin d'août [1].]	A M. le cardinal de Retz.	Monseigneur, «ayant de longue main cogneu le P. Joseph très affectionné à vostre service, j'ay creu que vous auriés agréable que je vous réitérasse par luy les protestations que je vous ay faites de la passion que j'y auray tousjours...» Arch. des Aff. étr. France, t. XXIX, pièce 128. — Minute de la main de Charpentier.
[1re quinzaine d'octobre.]	A M. de Luynes.	Contentement qu'a eu la reine «de recevoir des nouvelles de S. M. par une personne telle que M. vostre frère [2]... Elle a eu très agréable l'honneur qu'il plaist au roy luy faire de luy demander son advis sur le sujet dont vous me parlastes à Tours [3], et vous en sçait un gré très particulier... sa response est la mesme qu'elle vous fist dès lors.» — «Elle a grandement approuvé le choix qu'il a pleu au roy de faire de M. le colonnel [4] pour avoir la charge de Mgr son frère...» — «Je vois tous les jours clairement que l'affection de la reyne est sincère pour vous... pour moy, si je suis inutile à vostre service, j'y suis au moins du tout affectionné.» — Prière de «faire donner à la reyne les assignations qui lui ont été promises à Tours, afin qu'elle puisse sortir de ses affaires.» Arch. des Aff. étr. France, t. XXIX, pièce 118. — Minute de la main de Charpentier.
11 novembre [5].	[A M. Barbin.]	Richelieu est heureux de l'affection que lui conserve Barbin. «Certaines personnes dont vous avouerés la conscience irréprochable et le jugement fort bon, ont souvent exprimé que je passois les bornes de la prudence du monde pour mes amis. Dieu m'est a tesmoin si je n'ay fait la mesme chose que j'eusse fait pour moy mesme...» — «La reyne a tout fait pour avoir la permission de vous ravoir... J'apporteray au sujet de vostre office tout ce que vous pourriés attendre du plus fidèle amy qui soit au monde... Pour ce qui concerne l'argent, bien que mes affaires pour le bien soyent en plus mauvais estat qu'elles n'estoient quand je suis entré au monde... je vous offre de bon cœur toute l'assistance que vous sçauriés désirer d'une personne qui s'estimera tousjours heureux de partager avec ses amis le peu qu'il aura au monde...» Arch. des Aff. étr. France, t. XXIX, pièce 81. — Minute de la main de Charpentier.

[1] Voy. ci-dessus, p. 471. Il n'est pas besoin de noter qu'ici Richelieu met «Monseigneur» hors ligne.
[2] Brantes, qui devint bientôt duc de Luxembourg, par son mariage avec l'héritière de ce nom.
[3] Il y avoit : «sur le sujet de M. le Prince.» Cela a été barré. On voit que, dans l'entrevue de Tours, Luynes avait laissé pressentir la résolution d'ouvrir la prison de Vincennes, et au moment de l'exécuter, il semble demander l'avis de la reine mère. — Louis XIII annonçait à M. le Prince sa liberté le 16 octobre.
[4] Le colonel d'Ornano avait été nommé gouverneur de Gaston.
[5] Cette date est mise en haut d'une main étrangère; elle est vraisemblable. Il n'y a point de suscription, mais les détails de la lettre indiquent Barbin, qui avait répondu à la lettre du 22 octobre ci-dessus, p. 472.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
		1620.
13 janvier.	Instruction pour le s[r] de Chanteloube.	La reine mère l'envoie vers le roi et M. de Luynes pour réclamer l'exécution des promesses qu'on lui a faites. Arch. des Aff. étr. France, t. XXX, pièce 1[re]. — Minute de la main de Charpentier. — Imprimée dans les *Mémoires de Richelieu*, t. II, p. 32.
28 février.	A M. Barbin.	Mêmes sentiments que dans la lettre du 11 novembre 1619. «Quelques artifices que les envieux puissent apporter pour me faire croire autre que je ne suis, vous cognoistrés... que je seray tousjours en vostre endroit tel qu'on le doit estre envers le meilleur et le plus parfait amy du monde...» Arch. des Aff. étr. France, t. XXX, pièce 14. — Minute de la main de Charpentier.
[Vers la mi-mai[1].]	A M. de Luynes.	«...M. de Blainville a esté très bien veu de la reyne; s'il n'a remporté l'effect qu'il eust désiré[2], c'est que S. M. a creu, veu les sujets de mesfiance que les choses passées luy ont donnés, ne pouvoir garantir son esprit d'appréhension par les simples asseurances qu'il luy a proposées... C'est à vous, Monsieur, à prendre, s'il vous plaist, d'autres moyens que ceux-là... S. M. sera tousjours disposée à recevoir ceux qu'elle jugera raisonnable...» Aff. étr. France, t. XXIX, pièce 119[e]. — Minute de la main de Charpentier.
[Vers la fin de mai.[3]]	A M. de Montbason.	Richelieu le conjure de contribuer au bon œuvre de la réunion de LL. MM... «Je ne vous dis point les louanges que vous en acquerrerez devant Dieu et les hommes...» Arch. des Aff. étr. France, t. XXX, pièce 131. — Minute de la main de Charpentier.
[Vers la fin de mai.]	A M. de Luynes.	«Monsieur, — La reyne envoye M. de Bréauté[4] vers le roy...» Souhait d'une intelligence parfaite entre leurs majestés; «vous contribuerés à un si saint œuvre tant désiré de tout le monde. Je dis à M. de Blainville, quand il fust ici... que tout le mal ne consiste qu'en la mesfiance... et aux fausses alarmes qui se donnent de tous costés... deppartant une franche amitié à la reyne, vous devés espérer de la sienne tout ce que vous en sauriés désirer...» Aff. étr. France, t. XXIX, pièce 117. — Minute de la main de Charpentier.

[1] La mission de M. de Blainville (7 mai) indique à peu pres la date; il fut envoyé plusieurs fois en mai et juin (voy. ci-dessus, p. 452 et suiv.) à la petite cour d'Angers, à un moment où l'oubli des promesses de Tours et les méfiances réciproques aigrissaient les esprits et faisaient craindre une prochaine rupture entre le roi et sa mère. La rupture éclata au commencement de juillet. Nous supposons que la présente lettre est du mois de mai 1620.

[2] Les voyages de M. de Blainville eurent en résultat peu de succès, la suite de la lettre le dit assez. Sa négociation est exposée avec quelques détails dans les Mémoires de Richelieu, mais sans aucune date. (T. II, p. 50 et suiv.) «Il se passa deux mois en allées et venues que fit le sieur de Bainville,» dit le Mercure de 1620, p. 171.

[3] Cette lettre, portée par M. de Bréauté, répète en abrégé celle de Richelieu à M. de Blainville. (Ci-dessus, p. 484.)

[4] M. de Bréauté était premier écuyer de la reine mère.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1620. [Premiers jours de juin [1].]	A l'archevêque de Sens [2].	« M. de Blainville s'est très bien comporté en son voyage... s'il a un défaut, c'est celuy d'estre trop ferme en ses résolutions, dont il n'a voulu en aucune façon se relascher. Cependant il est impossible de passer avec prudence d'une extrémité à l'autre sans milieu. Au nom de Dieu, Monsieur, cherchez-le et le trouvés; c'est le bien de tout le monde... Il est bien raisonnable d'avoir recours à un moyeñ d'asseurer que l'avenir ne sera plus semblable au passé... » Arch. des Aff. étr. France, t. XXX, pièce 129. — Minute.
3 juillet.	A ...	Harangue à la reyne mère du roy, contre les plaintes de Messieurs les Princes, faicte à S. M. sur les affaires de ce temps. — Prononcée en présence de toute sa cour, par messire A. J. D. P. D. R. évesque de Luçon, au chasteau d'Angers, le 3 juillet 1620 [3]. Bibl. nat. L, 1673, AK.
11 août. Pont-de-Cé.	A la reine mère [4].	Le roi ira au-devant d'elle pour lui faire voir plus particulièrement le contentement qu'il a de sa venue; la reine en a fait paraître une aise extraordinaire; M. de Luynes ne désire aucune chose plus passionnément que de servir la reine mère. Imprimée en extrait, *Vie de Marie de Médicis*, t. III, p. 80.
[Seconde quinzaine d'août.]	A M. de Luynes.	La reine envoie M. Bouthillier pour savoir des nouvelles de Louis XIII; M. d'Épernon a obéi au roi; « quant à M. de Mayenne, la reyne ne manquera pas d'y dépescher incontinent le retour de M. Bouthillier... Ce sera une très grande prudence à vous de luy faire donner quelque contentement. Il a fait de très grands frais, vous sçavés qu'il n'est pas accommodé... pardonnés à ma franchise, Monsieur, vous jugerés bien qu'il vaut mieux descoudre que rompre [6]. — Je ne vous sçaurois dire avec quelle ingénuité la reyne

[1] Cette lettre non datée est sans doute la réponse à une missive de l'archevêque de Sens (30 mai), relative à la mission de Blainville.

[2] Jean Davy Duperron, frère du cardinal, auquel il succéda sur le siége de Sens. Bantru, le bouffon, avait fait contre lui une satire intitulée *L'Ambigu*, surnom qu'on avait donné à ce personnage parce que, dit Tallemant, « du vivant de son frère, il n'estoit ny d'esglise, ny de robe, ny d'espée. » Il passait pour savant dans les langues anciennes, et il fut proposé pour être précepteur du Dauphin, circonstance qui dément le brevet d'ignorance que lui donne l'auteur des *Historiettes*.

[3] Cet opuscule de 1? pages, petit in-8°, fut imprimé à Paris, en 1620, avec permission. Il se vendait chez Isaac Mesnier, rue Saint-Jacques. C'était le même libraire chez lequel s'étaient vendus les deux premiers ouvrages de l'évêque de Luçon. (Bibl. nat. L, 1673 AK.)

[4] Le Vassor donne une lettre de la reine mère, envoyée au roi par Sardini, à la date du 8 juillet 1620; c'était, dit-il, une espèce de manifeste que le roi refusa de lire. (*Hist. de Louis XIII*, t. III, 2e partie, p. 174.) Le Vassor n'indique point la source où il a puisé cette pièce. L'auteur de la Vie de Marie de Médicis la cite d'après Le Vassor, et ajoute qu'elle était accompagnée d'avis sur la réforme de l'État. Les curieux pourront trouver cet avis dans la collection de Dupuy, où sont conservées aussi plusieurs autres pièces touchant les démêlés de la reine mère avec le roi son fils; le tout en copie. (Vol. 92, fol. 133 et *passim*.)

[5] La paix fut signée au Pont-de-Cé, avec Marie de Médicis, le 10 août, et le même jour Louis XIII écrivait à sa mère une lettre que porta le duc de Crequy. Le lendemain, la reine envoya le cardinal de Sourdis et l'évêque de Luçon au roi, avec sa réponse et le traité signé par elle. Au sortir de l'audience royale, Richelieu en écrivit le résultat à la reine mère. L'historien de Marie de Médicis ajoute que la minute originale de la lettre de l'évêque de Luçon est dans le manuscrit de Godefroi; nous ne l'y avons pas trouvée.

[6] Richelieu prie M. de Luynes de disposer le roi à l'indulgence en faveur du duc de Mayenne, auquel Louis XIII ne pardonnait pas de s'être armé pour sa mère. Le duc vint lui-même à Poitiers, au commencement de septembre, solliciter la clémence du roi; cette lettre de Richelieu doit avoit été écrite quelques jours auparavant.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1620.		désire vivre avec le roy dont elle a esté très contente en son voyage, et de vous aussy, Monsieur, qui recevrés tout contentement d'elle... » Arch. des Aff. étr. France, t. XXX, pièce 127. — Minute de la main de Charpentier.
[28 ou 29 août.]	A M. de Luynes.	«La reyne partira infailliblement lundy[1] pour aller trouver le roy à Poictiers... elle vous fera voir clairement qu'elle n'aura rien au cœur que ce qu'elle aura en la bouche : le désir de servir le roy et luy complaire et vous aimer franchement... si on vous dit autre chose, comme M. Bouthillier m'en a fait cognoistre quelque chose, croyez, sur ma foy et sur ma parole, qu'il y a de l'artifice.» — Dans un *P. S.* Richelieu demande à Luynes de faire prendre au roi 50 milliers de poudre qui sont arrivés par mer à la Rochelle, dont la reine mère n'a plus besoin, et qu'elle ne peut payer sans s'incommoder. «Cette poudre revient à onze sols la livre.» Arch. des Aff. étr. France, t. XXIX, pièce 120. — Minute de la main de Le Masle.
[1re quinzaine d'octobre.]	A.....	«La reyne vous tesmoigne son affection par la lettre qu'elle vous escrit... M. de Roches[2] vous entretiendra sur le sujet de son voyage... Il m'ennuie extrémement que je ne vous voye pour jouir de vostre entretien à cœur saoul.» M. de Marillac m'a dit que la maladie où vous êtes tombé depuis quelques jours n'est qu'une petite fièvre... Arch. des Aff. étr. France, t. XXIX, pièce 140. — Minute de la main de Charpentier.
Vers [le 20 octobre.]	A M. de Luynes.	«Monseigneur, la reyne arriva avant hier en cette ville[3]; elle est impatiente de sçavoir des nouvelles du roy et des vostres, y ayant 20 jours que M. de Roches est party d'auprès d'elle... malgré les grandes maladies qui sont au lieu où vous estes, elle se promet que Dieu conservera le roy et ceux qu'il aime.» Assurances des bonnes intentions de la reine, malgré les méchants discours de ses ennemis. «Vous adjousterés plus de foy aux paroles de ceux qui ne se font pas beaucoup de festes, mais qui auront tousjours à grande gloire de servir comme ils doivent...» Aff. étr. France, t. XXIX, pièce 121. — Minute de la main de Charpentier.

[1] Cette lettre, qui n'est point datee, annonçant le départ de la reine mère pour le lundi, a dû être écrite le vendredi 28 août, ou le samedi 29. Arrivé le 30 à Poitiers, le roi y resta quelques jours avec les deux reines, dont il prit congé le 9 septembre, se dirigeant sur Bordeaux, les reines retournaient vers Paris.

[2] Voy. ci-dessus, lettre de M. de Sens, p. 487. Le voyage de M. Des Roches avait pour objet de porter à la cour, en ce moment à Pau, certaines réclamations assez capricieuses de la reine mère, et aussi de détruire l'effet des méchants discours des ennemis qu'elle et Richelieu avaient auprès du roi. Des Roches était parti les premiers jours d'octobre; c'est la date de cette missive qui est adressée à un ami de l'évêque de Luçon.

[3] Quelle ville et quelle date? En quittant (le 9 septembre) le roi qui allait en Béarn, la reine mère prit la route de Fontainebleau, et elle ne revint à Paris qu'un peu après le 7 novembre. C'est sans doute dans la première de ces villes qu'elle est en ce moment, puisque nous voyons qu'elle est à la campagne. (Ci-dessus, p. 488, note.) Quant à la date, nous savons par une lettre de Luynes (France, t. XXX, fol. 95) que Des Roches était encore à Pau le 17, et qu'il était sur le point d'en partir. Il lui fallait quatre ou cinq jours au moins pour arriver à Fontainebleau, et il n'y était pas encore arrivé, dit la présente lettre; on peut donc proposer la date que nous indiquons.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
		1621.
10 mai. Blois.	A. M. de Nicolaï, premier président de la chambre des comptes.	Informé par d'Argouges de ce qui s'est passé en l'affaire de la reine mère [1], Richelieu s'en étonne, M. de Nicolaï lui ayant promis «de la faire vérifier simplement, ou d'en arrester la vérification.» L'évêque de Luçon demande qu'on répare, au contentement de la reine mère, ce qui a été mal fait. Autographe. — Archives de la famille de Nicolaï. 37. L. 8. Communication de M. de Boislisle.
24 mai. Bourgueil.	Au premier président de Nicolaï.	«S. M. eust désiré que son affaire eust passé comme vous l'aviés proposé. Elle ne laisse de ressentir la façon avec laquelle vous luy avés tesmoigné vostre affection en cette occasion.» Autographe. — Arch. de Nicolaï. 37. L. 9. *Idem.*
[Vers le 10 juillet.]	A M. de Luynes.	«Monseigneur, la reyne voudroit que tous ceux qui sont auprès d'elle feussent utiles à vous servir; elle vous les envoyeroit volontiers comme elle fait de M. de Marillac. Le plus grand contentement qu'elle puisse avoir est le succès de l'entreprise du roi contre l'hérésie. Elle se plaint des ombrages que le sieur Desbordes a rapportés qu'on tâche de donner au roi. M. de Marillac dira ce que c'est que la grande fortification d'Angers [2]. Vous n'y ajoutez pas foy; au contraire, je croy que c'est vous seul qui empeschez que les mauvaises pensées que la malice des hommes espand ne face le mauvais effect qu'elles pourroient faire...» Arch. des Aff. étr. France, t. XXXI, pièce 18. — Minute de la main de Charpentier.
Idem.	Au P. Arnoux.	«La reyne a chargé expressément M. de Marillac de vous entretenir particulièrement d'une affaire d'Angers, dont vous aurés ouy parler... vous pourrés faire cognoistre la sincérité de ses intentions... S. M. supplie le roy d'envoyer sur les lieux pour justifier cette imposture...» Arch. des Aff. étr. France, t. XXIX, pièce 131. — Minute de la main de Charpentier.
[Premier tiers de juillet.]	Au cardinal de Retz.	Sur le même sujet que la lettre précédente au père Arnoux. «Ce mescontentement n'empeschera pas la reyne de contribuer, au bien de l'église, du service du roy et de l'Estat, tout ce qui luy sera possible... Elle recognoist le desplaisir qu'a le roy de ce qui s'est passé en son logement, et le sentiment de M. le connestable...» Arch. des Aff. étr. France, t. XXIX, pièce 129. — Minute de la main de Charpentier.
[... Août [3].]	A M. de Luynes.	La reine ne se met point en peine de méfiances qu'on donne d'elle, «parce que vous sçavés bien descouvrir

[1] On ne dit pas de quelle affaire il s'agit; c'était sans doute de l'accomplissement de quelque promesse faite à la paix du Pont-de Cé. (Voy. t. I, p. 671.) La lettre suivante nous apprend que tout s'arrangea à la satisfaction de Marie de Médicis.

[2] Voy. ci-dessus, p. 494, le mémoire donné à M. de Marillac, qui peut-être fut porteur de cette lettre.

[3] Cette lettre a dû être écrite au temps où le bruit des prétendues fortifications que la reine mère aurait fait faire à Angers était un sujet de soupçon dont elle-même écrivait qu'elle «s'en moque.» (Ci-dessus, p. 506.)

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1621.		le faux du vray et que l'événement justifie ses intentions. Elle désire avec passion que le roy parachève l'affaire en laquelle vous estes maintenant, aussy heureusement qu'il l'a commencée. » — Quand Richelieu est près de Luynes, celui-ci le croit; Richelieu se promet qu'en son absence il a le même avantage. Arch. des Aff. étr. France, t. XXXI, pièce 181. — Minute de la main de Charpentier[1].
22 octobre.	A M. de Luynes.	On envoie le s[r] de Roches[2] qui est chargé de toutes les explications; seulement l'évêque de Luçon, ayant appris par M. de Marillac que le connétable se plaint de lui, il attribue «ces mauvaises impressions aux artifices de ceux qui ne l'aiment pas,» et il le conjure de ne pas ajouter foi aux calomnies; «il seroit du tout nécessaire de chastier ceux qui tirent de leurs cervelles des faussetés évidentes pour se faire de feste...» Aff. étr. t. XXXI, pièce 186. — Minute de la main de Charpentier.
		1622.
[Vers le 20 janvier[3].]	A M. de Marillac.	Richelieu répond à sa lettre de Poitiers; il a confiance en Marillac comme en lui-même... «Madame de Marillac m'a dit la créance que vostre lettre porte, à quoy j'ay incontinent satisfait auprès de S. M. ainsy que vous le désirés.» Arch. des Aff. étr. France, t. XXIX, pièce 135. — Minute de la main de Charpentier.
[...janvier.]	[A Barbin ?]	«Ce n'est point merveille si une personne qui est en l'affliction où vous estes n'est pas exempte de soubçon... La reyne ne vous a jamais oublié, et ses serviteurs n'ont point manqué de désirer de vous servir... Maintenant que personne n'empesche[4] que le roy ne tesmoigne le bon naturel qu'il a tousjours eu pour la reyne sa mère, vous recognoistrés les effects de la bonne volonté de nostre bonne maistresse.» Arch. des Aff. étr. France, t. XXIX, pièce 138. — Minute de la main de Charpentier.
...Mars.	A M. Barbin[4].	«Si vostre contentement deppendoit de mes désirs, il y a longtemps que vous auriés satisfaction... La reyne s'est résolue, sans attendre davantage, de suplier le roy, le jour de Pasques, de cette grâce, et la faire proposer par les

[1] Cette lettre est la dernière que nous ayons de Richelieu au connétable de Luynes; celui-ci mourut le 14 décembre 1621. Le roi en informa sa mère par une lettre qu'a donnée le P. Griffet (I, 326) et à laquelle Marie de Médicis répondit le 24 décembre. Sa lettre se trouve à la Bibliothèque nationale, collection Béthune, n° 9770. Le 22 décembre, la reine mère conseillait à Louis XIII de gouverner par lui-même, et le 27 elle le félicitait de la prise de Monheur «dont la gloire en revenoit tout entière à lui seul.» On s'aperçoit, dès ces premières lettres, que la reine mère se sent debarrassée du favori qui s'était placé entre elle et son fils. Nous ne savons si Richelieu a eu quelque part à ces lettres, dont nous n'avons dans ce manuscrit que la copie, ainsi que de plusieurs autres de la même princesse.

[2] Ci-dessus, p. 509, les instructions données au s[r] De Roches.

[3] Nous avons deux lettres de Marillac dont on doit conclure que celle à laquelle Richelieu répond était du 15 ou 16 janvier.

[4] Cette missive a dû être écrite un peu après la mort de Luynes. Voy. notre tome I, p. 699, une lettre adressée à Charpentier, où Richelieu parle des méfiances de Barbin; ces deux lettres doivent être à peu près du même temps.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1622.		P. P. Seguiran et Suffren, avec tant de respect qu'il ne le sçauroit trouver mauvais... N'attribués point à l'oubly de la reyne ce qui ne procède que de la deffiance qu'elle a de ses forces [1]... » Arch. des Aff. étr. France, t. XXXII, pièce 172. — Minute de la main de Charpentier.
Avril ?	Aux députés du clergé de Luçon.	**Faire une information des vexations, pilleries et misères dont ils ont été travaillés, afin que leur évêque tâche d'y remédier et puisse les soulager.** *Histoire du monastère et des évêques de Luçon*, par la Fontenelle de Vaudoré, t. I, p. 405 [2].
		1623.
27 mai. Limours.	A Monsieur Monsieur de Rouville [3].	**«Je suis extremement fasché de la peine que vous prenez en l'affaire que j'ay à démesler avec Mess. de Puygareau; de ma part vous en serez souverainement juge: j'ay fait une** bonne consultation... on ne me peut disputer la fondation **de Nué à mon jugement. Ces Messieurs font peu d'estat de** ma pauvre et misérable personne...» — (Après la signature.) **«Je vous prie de trouver bon que je baise les mains à celle qui vous fait trouver l'air de la campagne doux et agréable.»** Bibl. imp. Fonds fr. 20651, fol. 215. — Original, de la main de Le Masle.
[...Septembre.]	A M. Maupin [4].	**«Faut faire response que j'assisteray, en ce que je pourray, au dessein qu'il a d'empescher que la multiplicité des ordres ne se ruinent les uns les autres, selon sa lettre; et telles paroles d'affections à leur ordre, comme nécessaire au public.»** Arch. des Aff. étr. France, t. XXXV, pièce 37 [5]. — Autographe.
12 septembre. De Monlhéry.	A M. Bouthillier.	«M. de Vendosme escrivant à la reyne par M. de Comblat **pour la suplier de luy faire don de quelques lots et ventes, contribués ce que vous pourrés à ce que M. de Vendosme** obtienne ce qu'il désire... Si cette affaire est accordée à **d'autres, la qualité de M. de Vendosme et l'affection que la reyne luy porte, faict qu'ils ne doivent point trouver estrange si on apporte changement en cette affaire.»** Arch. des Aff. étr. France, coll. verte, 1619-1641, t. VI, fol. 9. — Original, de la main de Charpentier.
27 octobre. Paris.	A Monsieur Monsieur de Rouville, etc.	**«Vous vous estes gouverné si prudemment qu'il n'y a rien à redire à vostre conduite.» Envoyer les procès-verbaux**

[1] Ces instances de la reine furent sans effet, car le 12 avril Barbin écrivait à Richelieu que, n'ayant rien obtenu, il le priait de terminer l'affaire de la récompense de sa charge, pièce 173.

[2] L'auteur n'indique point la source, et il place cette lettre, non datée, en avril 1622.

[3] Voy. ci-dessus, p. 524. C'est le même sans doute que Richelieu qualifie «d'homme de cœur,» dans ses *Mém.* II, 67.

[4] Il était vicaire général de la Charité, maison hospitalière de Bordeaux. Il écrivait à Richelieu, le 9 septembre, pour se plaindre du tort que feraient à sa maison celles que «certains religieux nommés de S[t] Louys et religieuses de S[te] Élisabeth» voulaient fonder dans le voisinage. Il donne au cardinal, dans la suscription de sa lettre, la qualité de *protecteur de l'ordre de la Charité*.

[5] Cette cote est celle de la lettre du s[r] Maupin, au bas de laquelle lettre Richelieu a écrit ce projet de réponse.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1623.		«du prévost et du grenetier, afin que si on mettoit quelque chose en avant à vostre préjudice, on puisse faire voir le contraire par pièces authentiques.» ... Quant à mon affaire, «j'en entends bon succez, telle que vous jugerez que mon bon droict le requiert....» — *P. S.* «Le Masle ne manquera pas de vous aller trouver.» Bibl. imp. Fonds fr. 20651, fol. 220. — Original.
		1624.
[Vers la mi-janvier.] Angleterre.	La reine mère au comte de Tillières.	«Je m'estonne de vostre crédulité, je n'ay donné aucune charge au religieux[1] que vous me nommez, ny à aucuns autres de traitter du mariage de ma fille en Angleterre; je n'en ay eu ny le pouvoir du roy Mons[r] mon fils, ny l'intention... ce religieux ne m'a parlé de la part du s[r] marquis de Boukingham que du désir que son maistre prist l'alliance de France...» Arch. des Aff. étr. Angleterre, t. XXVI, fol. 217 v°. Copie[2]. — Imprimée : *Mémoire du comte de Tillières*, p. 236.
25 avril. Compiègne.	Le roi au cardinal Bentivoglio.	Le roi le prie d'assister M. de Béthune, nouvel ambassadeur à Rome[3], dans toutes les choses qu'il aura à traiter pour les intérêts de la France. «Le roi recognoistra les bons offices dud cardinal par les effects de sa bienveillance et protection.» Arch. des Aff. étr. Rome, t. XXXIII. — Minute.
10 juin. Compiègne.	Instruction baillée à M. le marquis de Cœuvres.	Deux instructions lui furent données le même jour : on lit, dans l'une, que, «S. M. prend elle-même les soins du gouvernement et conduite de ses affaires... ; et les premiers tesmoignages qu'elle a voulu rendre a esté... aux cantons qui tiennent un des premiers rangs de son amitié...» Cette instruction développe en 36 pages la situation des affaires dont la plus importante est le rétablissement des Grisons. La disgrâce de La Vieuville, que le marquis de Cœuvres était chargé d'annoncer aux cantons, fut pour lui l'occasion d'une faveur qu'il sut rendre fort honorable. «M. le mareschal d'Estrées demanda la confiscation de trois terres de M. de La Vieuville, et les luy conserva après luy en avoir envoyé le brevet.» C'est Tallemant qui consigne dans son Recueil de médisances le souvenir de cette généreuse action (I, 386), et il devait bien ce dédommagement au marquis de Cœuvres, pour les *on dit* véritablement infâmes qu'il ne lui avait pas épargnés dans cette même

[1] C'était un récollet anglais, nommé Robert Grey, dont il est question dans plusieurs lettres du comte de Tillières, et au sujet duquel Buckingham écrivait le 29 janvier qu'il s'en est défié au premier abord, et ayant soupçonné l'importance, l'a fait arrêter (fol. 217 du même ms Voy. le nota ci-dessus, p. 584). — La lettre, non datée, a été écrite en réponse à une autre du comte de Tillières, du 29 décembre. Nous voyons qu'elle était parvenue à Londres le 24 janvier.

[2] Une seconde lettre sur le même sujet, écrite par Marie de Médicis au comte de Tillières le 17 février, est aussi imprimée dans les mêmes mémoires, p. 237. Je n'en ai point le manuscrit.

[3] Le marquis de la Vieuville dirigeait alors le ministère auquel il venait d'associer Richelieu ; ennemi de la famille de Sillery, il saisit l'occasion de la mettre hors des affaires. Il envoya un s[r] de Fontenay, capitaine du régiment de Navarre, au-devant du commandeur de Sillery, ambassadeur de France à Rome, avec ordre de saisir tous ses papiers, et de l'accompagner à la cour, sans le perdre de vue un seul instant. — Richelieu voyait avec grande satisfaction la chute des Sillery, et il y a certainement contribué par ses conseils, mais il a volontiers laissé à un autre l'odieux d'une mesure violente. Nous ne trouvons dans l'instruction donnée au capitaine de Fontenay aucun indice de la participation de Richelieu à la rédaction de cette pièce, conservée aux Affaires étrangères, manuscrit cité aux sources, folio 322.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1624.		notice. — La seconde commence ainsi : « L'instruction précédente, contenant certains points généraux, est faite principalement à l'effet de couvrir soubs des prétextes spécieux le véritable sujet de la légation du marquis de Cœuvres, pour lequel sujet S. M. a commandé luy estre baillé le présent mémoire séparé, qu'il ne fera voir à personne. » Ce véritable suject est de « préparer et promouvoir aux soubslévation chez les Grisons... D'adviser la quantité d'armes, piques, mousquets et pouldres qu'il conviendra leur fournir... et leur donner des gens de main, de courage et d'expérience... » en attendant que le moment soit arrivé d'envoyer ouvertement une armée. Cette pièce est, comme l'autre, signée du roi et contre-signée Phelyppeaux. Elle contient évidemment la pensée de Richelieu et a été rédigée sur ses notes ; mais cette longue rédaction est du commis du secrétaire d'État d'Herbault. Arch. des Aff. étr. Suisse, t. XVI (non coté). — Mise au net.
19 juin.	Le roy à mon cousin le Landgrave Maurice de Hesse, prince du St-Empire, colonel général des gens de guerre allemans, estans a mon service [1].	« Lorsque j'ay dépesché le s^r Marescot [2] pour aller visiter, de ma part, les princes de la Germanie et aviser avec eux aux moyens propres à les rallier pour le bien de leurs affaires, et leur procurer une bonne paix, je luy ay faict commandement particulier et très-exprès de vous voir [3]... » Arch. des Aff. étr. Hesse, t. I, fol. 19. — Minute.
18 août. Compiegne.	Lettre du roi a M. le colonel d'Ornano.	« Me contentant de la demeure que vous avés faicte au chasteau de Cam (Caen) pour peyne du délay que vous apportastes à obéir au commandement que je vous fis de vous retirer au Pont-Saint-Esprit... J'ay commandé de vous remettre en pleine liberté [4]. Vous pourrés me venir trouver... me rendant l'obéissance qui m'est deue, attendés de moy des tesmoignages de bonne volonté... » Arch. des Aff. étr. France, t. XXXV, pièce 87. — Minute de la main de Charpentier. — Mise au net, pièce 86.
21 août.	Le roi a M. le marquis d'Effiat, ambassadeur extraordinaire en Angleterre.	Le roi renvoie les articles du contrat de mariage de Madame avec des observations sur plusieurs articles auxquels on a fait, en Angleterre, des changements inacceptables [4]. Arch. des Aff. etr. Angleterre, t. XXVIII, fol. 8. — Mise au net.

[1] Richelieu, dans cette mission, n'avait garde d'oublier la Hesse, depuis longtemps alliée à la France ; Henri IV maintenait soigneusement cette alliance. A la mort tragique de Henri, le Landgrave se hâta de protester de sa fidélité à la mémoire du grand roi, ainsi qu'à son jeune héritier (ms. précité, fol. 3). Et, de son côté, le cardinal s'empresse sans doute de mettre à jour l'arriéré des subventions données à ce prince, car nous trouvons ici (fol. 21) le compte des années précédentes jusqu'à la fin de 1624 ; il monte à 295,000 liv. Ce secours était bien nécessaire au Landgrave, « son attachement au roy ayant attiré sur ses Estats de grands orages, » comme il l'écrit à la reine mère le 2 mars 1626 (ms. précité, fol. 24). L'année suivante, Guillaume succède à Maurice, et continue les liaisons de son pere avec la Suède et avec la France. Richelieu, qui vante son courage, son expérience et sa fidélité (*Mém.* VIII, 345), l'en récompense largement. Le prince de Hesse en remercie le roi avec une effusion de reconnaissance qui s'étend jusque sur le ministre : « Vostre maistre et le mien m'accable de ses libéralités, premier que j'aye eu l'honneur de luy faire le moindre service, » mande le Landgrave, et il ajoute : « Je voudrois prouver combien je prise vos mérites, et combien j'ai d'ambition de me conserver l'honneur de vostre amitié. » 1634 (ms. précité, fol. 40).

[2] Maître des requêtes envoyé en Allemagne. (*Mém. de Richelieu*, t. II, p. 408.)

[3] Sur le même feuillet une lettre du roi a M. de Mosny, même date :... « Je vous fais la présente, afin qu'incontinent que vous l'aurés reçue vous le délivriés (d'Ornano) pour me venir trouver... » Le marquis de La Vieuville, qui l'avait fait emprisonner, venait d'être disgracié. Lettre de cachet du 13 août, envoyée au parlement. (Notre t. II, p. 25.)

[4] Cette pièce, dont Richelieu n'a donné que la pensée, a dû être rédigée par M. de Loménie, alors chargé spécialement des relations avec l'Angleterre. Au folio 12 verso de ce manuscrit, nous trouvons, en regard, sur une même feuille, les articles tels qu'ils étaient modifiés en Angleterre, et tels que la France entendait les accepter.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1624. 12 septembre. Saint-Germain-en-Laye.	Instruction[1] baillée à M. Deshayes[2], allant en Dannemarck et en Suède.	Ménager l'accession du roi de Danemark à la cause de la France et de ses alliés[3]. Arch. des Aff. étr. Danemark, t. I, fol. 19-24. — Double.
Idem.	Instruction à M. de Bullion, allant vers M. le connestable et de là en Savoie.	Il s'agissait de s'entendre avec le duc de Savoie pour faire exécuter le traité de Madrid (1621) que n'observaient pas les Espagnols. — (Il n'y a dans cette longue instruction que la pensée de Richelieu, exprimée en style diffus, par un premier commis du secrétaire d'État des Aff. étr. d'Herbault; celui-ci a contre-signé la signature du roi.) Arch. des Aff. étr. Turin, t. IV, pièce 68. — Mise au net corrigée et devenue minute.
14 septembre. Saint-Germain-en-Laye.	Le roi à M. de Béthune.	Le roi répond à une lettre du 8 sur trois points : 1° la restitution de la Valteline et des autres lieux occupés par l'archiduc Léopold en la ligue des dix droictures, et particulièrement le dépôt des forts; 2° le mariage du prince de Galles avec la sœur de S. M.[4]; obtenir les meilleures conditions pour la religion catholique...; 3° touchant la proposition du mariage de l'héritière d'Estilian au royaume de Naples, avec le s[r] dom Thadée, neveu de S. S.; M. de Béthune a bien fait d'essayer de détourner le pape de cette alliance avec une sujette du roi d'Espagne[5]. Arch. des Aff. étr. Rome, t. XXXV, fol. 31. — Mise au net, devenue minute, à cause de changements, dont l'un est de la main de Richelieu.
27 septembre. Saint-Germain-en-Laye.	Instruction pour M. Haligre, conseiller d'estat, allant à Venise.	Divers intérêts de la France, de Venise, de Savoie et des cantons dans la Valteline : telle est la pensée de cette instruction, développée dans 24 pages par un secrétaire d'État. Arch. des Aff. étr. Venise, t. XLIII, fol, 82-94. — Mise au net[6].
Idem.	Lettre du roi au connestable.	Au sujet du mot d'ordre à donner aux troupes, lorsque celles de France seront réunies à celles du duc de Savoie, sous le commandement de ce prince, ou du prince de Piémont. Arch. des Aff. étr. Turin, t. IV, pièce 73. — Mise au net, devenue minute, ayant été corrigée[7].

[1] Une des premières pensées de Richelieu, dès qu'il eut une part officielle à la direction des affaires politiques, fut de ménager des liaisons entre la France et les puissances étrangères On a vu dans notre premier volume, page 208, la célèbre instruction donnée à M. de Schomberg, le 29 décembre 1616, ainsi que les dépêches envoyées aux divers agents diplomatiques. Il en fut de même en 1624, et quoique le travail des relations extérieures fût partagé alors entre trois secrétaires d'État, quoique Richelieu n'eût pas encore le titre officiel de premier ministre, et quoique lui-même ait écrit qu'il laissait, en général, aux secrétaires d'État le soin de dresser les instructions diplomatiques, il les inspirait de sa pensée et ne restait pas toujours étranger à la rédaction. En indiquant ici l'instruction du s[r] Deshaies, nous donnons cet avertissement, qui se rapporte aussi à la plupart de celles que nous avons indiquées dans ce recueil.

[2] Sur Deshaies de Courmenin, voyez notre quatrième volume, page 350, et les notes des pages 241, 299.

[3] Le même ms. de Danemark contient, folio 27, une note qui se rapporte à l'exécution de la mission du s[r] Deshaies en Danemark et en Suède. On y voit qu'il était de retour à Paris le 21 mai de l'année suivante. Ce ms. nous apprend encore que le sieur de la Picardière fut aussi envoyé en Danemark en 1625 (août-novembre), fol. 35-41.

[4] Notons une importante lettre du cardinal Barberini au nonce, du 2 octobre, sur la Valteline et le mariage d'Angleterre. Copie. Ms. cité aux sources, fol. 88.

[5] C'est sans doute cette lettre-là que Richelieu annonce à M. de Marquemont. (Voy. notre tome II, p. 30.)

[6] Nous trouvons aux mêmes archives, dans le tome XVII de Suisse, une dépêche du roi (13 septembre) à M. Myron, ambassadeur, et au marquis de Cœuvres, qui commandait l'armée française dans les Grisons, pour les informer de cette mission de M. d'Haligre et de celle de Bullion ci-dessus, 12 septembre.

[7] Cette lettre est une espèce d'addition à l'instruction de M. de Bullion; plus haut, 12 septembre.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1624.		
14 octobre. Saint-Germain-en-Laye.	Le roi au s[r] Céberet [1].	Difficultés que fait la seigneurie de Venise dans les affaires de la Valteline. Arch. des Aff. étr. Venise, t. XLIII, fol. 101. — Mise au net devenue minute.
2 décembre. Paris.	Instruction au sieur de Saint-Géry [2].	Il dira au connétable de Lesdiguières que le roi a approuvé tout ce qui a été traité dans la conférence de Suze. — Il représentera au duc de Savoie la nécessité de remplir ses engagements. — Au retour du Piémont, en passant dans le Dauphiné, le Vivarets, le Languedoc, il verra les principaux de ceux de la R. P. R. — Ici ces instructions sont remplies de l'esprit de fermeté à la fois et de conciliation qui a toujours animé Richelieu à l'égard du protestantisme. Néanmoins cette pièce très-longue n'est pas encore de son style. Arch. des Aff. étr. Turin, t. IV, pièce 156. — Mise au net, devenue minute.
12 décembre.	Mémoire pour servir d'instruction au s[r] de Fancan [3].	«Il s'en ira, de la part du roy, vers le duc de Bavière, et néantmoins feindra son voyage estre ailleurs, et pour quelque sujet particulier. Il partira si secrettement d'icy que personne, mesme de M[rs] les secrétaires d'Estat, ny de ses plus familiers amis ne sachent rien de ce dessein. Il escrira a M. de Schomberg seul. — Le plus grand désir du roy est de contribuer à establir une paix durable, et pour cela d'arranger l'affaire du prince palatin dans l'intérêt de l'Angleterre et aussi de la Bavière. — Il faut deux choses : que la Bavière et la ligue catholique d'Allemagne ne prêtent aucune assistance aux Espagnols; et en second lieu, qu'ils agréent, par le restablissement du Palatin, les conditions que le roy propose quasi conformes à celles mises en avant par le P. Iacinte. Si non, le roy sera obligé, par raison d'estat et contre son désir, de joindre ses armes a celles d'Angleterre, pour recouvrer le Palatinat. Faire bien entendre au duc de Bavière que l'intention du roy est d'eslever sa personne et sa maison aux plus hautes dignités de l'Empire. — Si le duc accepte ces propositions, il faut qu'il envoye une ambassade solennelle au roy, pour le prier de s'entremettre arbitre et médiateur pour un accomodement [4].» Arch. des Aff. étr. Bavière, t. I, pièce 7[e]. — Minute.
15 décembre. Paris.	Le roi aux Cantons.	Le roi se plaint du peu de concours que rencontre chez eux sa politique, et des difficultés qu'ils élèvent sur le fait des passages. Arch. des Aff. étr. Suisse, t. XVII. — Mise au net, devenue minute.

[1] Il était alors secrétaire de l'ambassade de Venise, dont il faisait les affaires en l'absence de l'ambassadeur.

[2] On écrivait aussi Saingery. Ce gentilhomme était cousin du duc d'Épernon. (Voy. notre tome II, 353, note 2.)

[3] Voy. notre troisième volume, p. 611, note.

[4] On a lu dans une instruction donnée, quelques jours auparavant, à M. de la Ville-aux-Clercs, allant en Angleterre (t. II, p. 39 et 41), combien on avait à cœur de convaincre les Anglais du désir de Louis XIII, qu'ils eussent satisfaction au sujet du Palatinat. Au reste, nous ne trouvons nulle part les suites de cette mission de Fancan ; nous n'en trouvons même pas la mention. Est-ce le secret recommandé qui fait qu'elle est restée si bien cachée ? ou plutôt est-ce qu'elle n'aurait pas été effectuée ?

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
		1625.
15 février. Paris.	Le roi à M. de Béthune.	Le roi fait une proposition d'accommodement touchant la Valteline. Il envoie une copie chiffrée[1]; personne n'en a connaissance que la reine mère et les principaux ministres du roi; Béthune doit la tenir très-secrète. Minute. — Arch. des Aff. étr. Rome, t. XXXVI, fol. 92.
[Commencement d'avril.]	A M. d'Effiat.	On envoie M. de Roches[2] pour avoir des nouvelles de la santé du roi d'Angleterre. — «Le roy faict assembler demain le chapitre de l'ordre à votre sujet.» — Sur la ligne offensive et défensive entre l'Angleterre et la Hollande. — Le moyen le plus puissant pour convier S. M. à se porter entièrement à ce qui est des intérêts du roi de la Grande-Bretagne est de faire la raflade sur mer de Soubise, comme le promet Buckingham. — «La façon dont il veut vivre avec moy est un effect de sa courtoisie. Je luy en rendray toute ma vie le service qui me sera possible. Je n'ay garde de donner cognoissance de cette affaire à personne du monde.» Minute de la main de Charpentier. — Aff. étr. Angleterre, t. XXXIII, fol. 61.
19 avril.	*Idem.*	«Desplaisir que j'ay de la mort du roi d'Angleterre. — La resjouissance que j'ay de quoy Buckingham est en la mesme authorité qu'il estoit... espérance qu'on pourra faire tous ensemble de très-grandes choses pour le bien de la chrestienté, et la gloire des deux couronnes. — Que d'Effiat envoye les 8 vaisseaux. — Que Buckingham exécute promptement le grand dessein de l'armement de mer...» Minute de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. Angleterre, t. XXXIII, fol. 88.
[19 avril?]	*Idem.*	«Je vous fais ce billet à part[3] pour vous dire que bien que le roy et celuy de la Grande-Bretagne soient en tel estat maintenant que qui touchera l'un, touche l'autre, il n'y a pas de petites difficultés sur la ligne offensive et deffensive... Mandés-moy par un chiffre le projet que vous voulés faire pour cette alliance, afin que je vous responde particulièrement ce qui se peut faire... Vous pouvés monstrer la lettre que je vous escris à 59 (Bouquingham), mais non pas ce billet...» Minute de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. Angleterre, t. XXXIII, fol. 89.

[1] La pièce chiffrée n'est pas ici, mais ce doit être la note que nous avons donnée à la date du commencement de février, ci-dessus, p. 560, laquelle note est de la même écriture que la présente lettre.

[2] Cette lettre répond à une missive de M. d'Effiat, du 30 mars, et nous trouvons une lettre du s[r] de Roches du 10 avril, par laquelle il annonce son arrivée en Angleterre, ce qui donne à peu près la date de la présente.

[3] C'est une espèce de *post-scriptum* à la lettre du 19 avril.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1625. [Fin d'avril ou commencement de mai [1].]	A M. d'Effiat.	«59 (le duc de Buckingham) désire que Mme sa femme soit comprise dans la maison de la jeune reine... Il ne se peut rien ajouter à l'affection que le roy et la reine mère luy portent. — Le roy sçait très-grand gré au roy son frère du dessein qu'il a pour [2] — Les affaires du roy prospèrent de tous costez. — L'argent pour les 8 vaisseaux est parti; qu'ils fassent voile sans retardement. Je vous prie d'asseurer tellement 59 de mon affection, qu'il n'en puisse douter.» Minute de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. Angleterre, t. XXXIII, fol. 60.
3 may.	*Idem.*	«Il faut escrire à M. d'Effiat qu'il tire la paroie du roy que quand les officiers de Madame viendront à mourir elle puisse les remplacer en toute liberté... Il court un bruit sourd que l'on prétend, par cette voye, chasser les François petit à petit, et introduire des Anglois non catholiques... Ne parlez pas comme si vous doutiés que l'on eust mauvaise intention... Le but du mariage est de conserver l'amitié entre les deux couronnes qui ne dureroit guère si on manquoit à accomplir les choses promises...» Minute de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. Angleterre, t. XXXIII, fol. 130.
20 may.	*Idem.*	«...Je ne voy point d'apparence à faire la ligue qu'ils espèrent. On renouvellera la deffensive... Je vous confirme qu'on ne fera pas l'offensive, j'ay parlé doucement à Gorring sur ce sujet... L'intérest qui l'a fait désirer à l'Angleterre est l'affaire du Palatinat... Mais il en pourroit arriver mal aux uns et aux autres par une contre ligue que le pape, l'Espagne et plusieurs autres princes, sous prétexte de religion, feroient ensemble. En ce cas, ils nous feroient passer à Rome et partout pour hérétiques, ce que nous voulons et devons esviter....» Minute de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. Angleterre, t. XXXIII, fol. 132.
25 mai.	*Idem.*	«Le roy avoit trouvé bon vostre retour... Je suis bien fasché que vous ne soyés venu... Je ne sçay ce que vous voulés dire par vostre lettre, que j'ay dict à M. Gorring... Je luy ay dict seulement que la ligue ne se pouvoit faire, ou que le roy pourroit leur promettre la continuation de la paye de Mansfeld pour le mois... Que S. M. ne prendroit point de dernière résolution qu'après vostre retour... S'il est venu en espérance de faire la ligue, il se trompera asseurément, car elle n'est utile ny pour les uns ny pour les autres.» Minute de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. Angleterre, t. XXXIII, fol. 133.

[1] Une main étrangère a mis en tête de cette lettre sans date : «Dernier février.» Mais les premiers mots montrent l'erreur de cette annotation : «Monsieur, j'ay receu vos deux lettres du 18 avril...»

[2] Ici un nom laissé en blanc : c'est Soubise. M. d'Effiat avait écrit, le 30 mars, que les vaisseaux de Soubise ne seraient reçus dans aucun port d'Angleterre et que le roi avait donné ordre de les brûler en mer, fol. 79.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1625. 30 mai.	A M. d'Effiat.	Richelieu répète formellement qu'on ne fera point la ligue; que ceux qui la conseillent au roi d'Angleterre le desservent... Conditions auxquelles le roi accordera pour quelque temps la continuation du payement de Mansfeld... Ceux qui conseillent au roi d'Angleterre d'assister un rebelle (Soubise) désirent autre chose que l'union des deux couronnes... Minute de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. Angleterre, t. XXXIII, p. 137.
19 juin. Fontainebleau.	A la reine mère.	Le roi engage cette princesse «à ne point passer outre dans son voyage, à cause de son indisposition.» Orig. jadis dans les ms. de Godefroi, où nous ne l'avons pas trouvé. — Extrait dans la *Vie de Marie de Médicis*, III, p. 527.
20 juillet. Fontainebleau.	A M. le comte de Tillières, chevalier d'honneur de la reyne de la Grande-Bretagne.	Richelieu répond à une lettre où le comte lui avait mandé son sentiment sur l'état des affaires d'Angleterre. Le cardinal le félicite sur son affection au service de la reine. Orig. — Arch. de la famille de Tillières. Communication de M. Hippeau.
Sans date [1]. [Peu après le 20 juillet.]	[Au P. de Bérule.]	«J'ay receu vos lettres qui me donnent bien du desplaisir pour voir le peu d'espérance qu'il y a de se promettre de grands avantages pour la religion en Angleterre... M. de Mende et vous faites fort bien, mais je désirerois plus de vigueur au procédé de M^rs les ambassadeurs..... Il y a plus de 8 jours que le roy a pris résolution d'y envoyer une personne de condition qui peust parler de luy mesme. Par une récente dépesche, je consentois volontiers à l'introduction de la mère et de la femme de Buckingham... J'ay changé d'opinion en me soumettant toutefois à ce que sur les lieux vous estimerés plus à propos... Si la reyne peut prendre la conduite et l'adresse de gaigner peu à peu son mary, il y a beaucoup à espérer... c'est à quoy vous devés buter...» Minute de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. Angleterre, t. XXXIII, fol. 190.
27 juillet.	A la reine mère.	Le cardinal proteste de sa reconnaissance pour les grandes obligations qu'il a à elle et au roi. — Il se plaint d'étourdissements qui le prennent comme des accès de fièvre quarte. — Éloges du roi. Pour la source, voy. ci-dessus, 19 juin.
1er aoust. Courance.	Au P. de Bérule.	«On a donné charge au s^r de La Fontaine de parler pour exclure Gourdon, si vous trouvés à propos d'en donner le conseil à la reyne; pour moy je n'en suis pas d'advis, et n'estime pas qu'estant comme il est auprès du duc de Buckingham on doive entreprendre de l'exclure d'un lieu où il est desjà estably. Estant sur les lieux vous verrés mieux ce qui est à propos...» Minute de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. Angleterre, t. XXXIII, fol. 191.

[1] Voyez l'instruction donnée au commencement de juin à M. de la Ville-aux-Clers, page 90 de notre 2e volume et aussi la page 105. — Cette lettre au P. de Bérulle n'est point datée, nous la plaçons après la pièce du 20 juillet, qu'elle a dû suivre à peu d'intervalle.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1625.		
Ce 1er aoust. De Fontainebleau.	A M. de Mendes.	«Ayant dit à LL. MM. le désir que vous et le P. de Bérule m'avés escrit que M. le duc de Buckingham vous a tesmoigné avoir de mettre auprès de la reyne de la Grande-Bretagne aucunes de ses proches[1] pour dames de lict..... LL. MM. ont résolu d'y recevoir mesdames sa mère et sa belle-mère; en retour de cette courtoisie elles désirent absolument que ce soit à condition d'exclure toute autre dame qui prétendroit à cette qualité; et elles espèrent que M. le duc de Buckingham contribuera à l'exécution de toutes les choses convenues... S. M. recommande à la reyne sa fille de vivre avec led. sr de Buckingham comme avec une personne que le roy son mary affectionne. Je vous diray entre vous et moy que l'unique moyen de lier pour jamais ces deux couronnes est l'exacte observation des articles du traitté faict entre elles[2]... » Orig. — Arch. des Aff. étr. Angleterre, t. XXXIII, fol. 195.
3 août.	Le roi à M. de Béthune.	«Faut escrire à M. de Béthune l'estat précis auquel est la négociation avec M. le Légat, qui ne veut point ouir parler de la restitution de la souveraineté aux Grisons. — Que le roy ne veut en aucune façon se séparer de cet article pour sa réputation; mais que ladite restitution se faisant, l'ancienne alliance du roy estant conservée, les Espagnols estant exclus des passages, qu'ils demeureront tels qu'ils estoient auparavant, les forts estants rasés entre les mains de S. M.; elle consentira tout ce qui pourra contenter le pape...» (La pensée de ce préambule se développe en quatre pages.) Matière de lettre, de la main de Charpentier[3]. — Arch. des Aff. étr. Rome, t. XXXVII, fol. 88.
16 août.	A la reine mère.	Continuelles souffrances de Richelieu. — «Ce qui me pèse le plus, c'est qu'on tasche par faux et damnables artifices de décrier la personne de S. M.» Pour la source, voy. ci-dessus, 19 juin.
24 août.	*Idem.*	Le cardinal répond a S. M.: «M. le président le Coigneux est très-habile homme, mais soupçonné d'avoir été lié avec M. le Prince.— C'est un esprit capable de faire beaucoup de bien et de mal.» Pour la source, même indication qu'au 19 juin ci-dessus.

[1] Au lieu de ces derniers mots, il y avait : «Madame sa mère et sa femme,» qui ont été barrés.

[2] Cette lettre, écrite de la main de Charpentier et revêtue de la signature de Richelieu, n'a pas été envoyée. Corrigée et devenue minute, a-t-elle été refaite? On y a substitué la date du 1er août à celle du 23 juillet, écrite auparavant. Le lieu de date est Fontainebleau. Nous avons une autre lettre aussi du 1er août, datée de Courances, où Richelieu habitait en ce moment; mais le cardinal a bien pu être le même jour à Fontainebleau, qui n'en est qu'à quatre lieues. Nous avons dit qu'il y a dans cette affaire un embarras de date; il n'est guère possible en effet de concilier celle-ci avec la date du 20 juillet que porte une autre lettre donnée ci-dessus.

[3] En tête Charpentier a mis : «Sans communiquer à M. le légat.» Aux fol. 91-93 se trouve la lettre faite sur cette matière, copie d'une écriture de bureau. Cette copie donne la date du 3 août.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1625.		
1er octobre. Fontainebleau.	Le roi à M. de Saint-Chamond.	S. M. lui envoie deux lettres, l'une pour le pape, l'autre pour le Légat. En remettant celle-ci, le marquis de Saint-Chamond dira au Légat «le desplaisir que j'ay reçu de son prompt et inopiné départ; que l'assemblée des principaux de mon royaume, qui fut tenue lundy dernier, a loué la résolution que j'avois prise dans la négociation de mond. cousin, de consentir et procurer tous avantages pour la religion catholique, et la fermeté que j'avois monstrée pour maintenir les Grisons, mes alliez, en leur souveraineté... » — Remettre au Légat copie de diverses pièces envoyées par le sr Myron, mon ambassadeur en Suisse... Copie. — Arch. des Aff. étr. Rome, t. XXXVII, fol. 225. — Au folio 229, copie de la lettre du roi au pape, écriture de bureau. — Au folio 231, mise au net de la lettre du roi au légat, de la main de Le Masle. — Ces deux lettres disent la même chose que celle du roi au marquis de Saint-Chamond.
5 octobre. Fontainebleau.	A M. le Prince.	«Le succez de vos affaires tel que vous le désiriez est la meilleure response qu'on puisse faire à vos lettres. S. M. s'est portée très-volontiers à vous gratifier en ces occasions.» Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
25 octobre[1]. Saint-Germain-en-Laye.	Le roi à M. du Fargis.	«J'ai bien considéré vos dépesches des 27e du mois passé et 7e du présent...» Le roi prescrit deux conditions : ne reconnaître aux Espagnols aucune prétention sur la Valteline; conserver la souveraineté des Grisons. Ne faire la paix qu'à des conditions honorables et sûres[2]. Minute. — Arch. des Aff. étr. Espagne, t. XIV, fol. 270, 273[3]. — *Mém. de Richelieu*, t. II, p. 491-494.
29 octobre.	*Idem.*	«L'opinion est que les Espagnols désirent la paix... Comme le marquis de Mirabel n'est pas intervenu en la négociation que le cardinal Barberin a faite en ce royaume, je ne désire pas que vous interveniés par delà que vous n'ayés ordre exprès de ma part... Quant à la remise des forts, s'il ne vous est pas possible de surmonter la difficulté, vous demeurerés sur la retenue plus qu'auparavant... Je vous recommande encore le secret, et de couvrir les conférences avec le comte du prétexte des saisies des biens des sujets des deux couronnes...» Mise au net. — Arch. des Aff. étr. Espagne, t. XIV, fol. 274. — Copie, fol. 280.
2 novembre.	Le roi à M. de Blainville.	«Je prendray des conseils conformes à la dignité de ma personne et de mon Estat,» dit le roi en ordonnant à Blainville de ne point laisser la préséance à l'ambassadeur de Hollande. Copie. — Bibl. imp. Fontanieu, P. 83, pièce 63.

[1] La date du 29 que donnent les Mémoires est sans doute celle de l'original.
[2] A la date du dernier octobre, Richelieu écrit : «Depuis mon paquet fermé.» Et il mande qu'on a lieu de croire que les Espagnols ne veulent traiter que par l'entremise du légat; «ce qui vous servira d'avis,» dit-il; «patienter et vous mocquer plustost que vous picquer des démonstrations de ces gens-là.» Fol. 272. — Richelieu a écrit cette note à la marge : «Envoyé par le mesme courrier du 25 octobre.»
[3] Entre ces deux feuillets, le relieur a intercalé, par erreur, deux autres pièces qui se trouvent cotées 271, 272.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1625. 10 novembre. De Noisy.	[A M. de Blainville.]	«J'ai vu vos lettres et vos mémoires et escouté vostre secrétaire... Le roy vous donne pouvoir d'agir selon sa dignité. Pour moy je ne vous diray que trois mots qui vous donneront toute la cognoissance que vous désirés pour la conduite de vostre vaisseau.» Ces trois mots consistent à dire qu'il faut parler haut aux Anglais. La lettre finit ainsi : «M. de la Ville-aux-Clercs vous donnera la loy, pour moy je la reçois de vous.» Le sujet de cette lettre est intercalé dans les *Mémoires de Richelieu*, t. II, p. 502 et suiv. Minute de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. Angleterre, t. XXXIII, fol. 258.
25 novembre.	Discours.	«Discours tendant à voir si, ayant la guerre avec l'Espagne, en Italie, il faut la faire aussy au dedans du royaulme[1].» Arch. des Aff. étr. France, collection verte, t. VII, 2. — Minute avec de nombreuses corrections de la main de Richelieu.
27 novembre.	A M. de Guise.	«Le roy, recognoissant combien il importe à la réputation du nom françois ès provinces du Levant d'empescher toutes sortes de fraudes dans le trafic qui se fait sous la bannière de France, et de conserver les négocians en leurs libertés, envoie M. de Guise en Alger pour relever l'autorité consulaire et asseurer les conventions avec les Barbaresques.» Copie. — Arch. des Aff. étr. Constantinople, t. III, fol. 164.
6 décembre. Paris.	Le roi à M. du Fargis.	«J'ay entendu le rapport des lettres que vous m'avez escrittes des 18 et 23 du mois passé... Les nouvelles de l'heureux accouchement de la reyne d'Espagne, ma sœur... Quant aux négociations, le comte d'Olivarez taschera de vous surprendre. Traitez avec lui avec retenue...» Minute. — Arch. des Aff. étr. Espagne, t. XIV, fol. 272. — Voy. *Mém. de Richelieu*, t. II, p. 494, et ci-dessus, nota, p. 577.
Dernier décembre. Paris.	Instruction au marquis de Rambouillet.	Le roi l'envoyait en Espagne pour la félicitation sur la naissance d'une infante, nièce de Louis XIII. Ambassade de pure cérémonie. M. de Rambouillet avait ordre de ne traiter d'aucune affaire, afin de ne pas mettre en soupçon Venise et Savoie. (Une complication étant survenue en ce moment, l'ambassadeur ne partit pas. Voy. ci-après, p. 952.) Mise au net. — Arch. des Aff. étr. Espagne, t. XIV, fol. 296.
Sans date. [1625.]	Lettre que M. de Savoie doibt escrire au roy.	M[gr], suivant l'intention de V. M..., n'ayant plus grande ambition que de lui complaire, «je luy donne ma foy et parole que je n'entreprendray aucune chose contre les Estats de Mantoue et du Montferrat, directement ny indirectement,

[1] Ce titre est de la main du cardinal. Nous ne faisons qu'indiquer ici cette pièce, qui est insérée dans les *Mémoires de Richelieu*, t. II, p. 518-520.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1625.		pourveu qu'il (le duc de Mantoue) asseure aussy V. M. de ne donner vivres ny retraictes, ny recevoir aucune garnison de prince et potentat qui que ce soit sur lesd. Estats, tenant les passages par iceulx esgalement libres aux uns et aux autres.» Mise au net, écriture de bureau. — Arch. des Aff. étr. Turin, t. V (non coté), pièce 210[1].
		1626.
1er janvier.	A Mrs de Blainville et de Mendes.	«J'ay receu vostre lettre comme une apologie de vostre conduite que je n'ay pas sceu qu'on ayt blasmée..... C'est gloire aux gens de bien de laisser la liberté à un chacun de dire ce qu'il voudra d'eux pourveu qu'ils facent ce qu'ils doivent...» — Au verso Richelieu met un mot pour M. de Mendes : la réponse est commune à tous deux comme était leur lettre... «Vous m'avez ci-devant escrit que vous estimiez le voyage de Buckingham pouvoir produire de bons effects pour la religion; maintenant, par vostre dernière lettre, vous me mandés qu'il est beaucoup à craindre pour le mal qui en peut arriver. Ne pouvant accorder vos contrariétés, j'en attendray l'esclaircissement...» — Vient un petit feuillet coté 7, de la même écriture, sans nulle indication, et qui semble une continuation du feuillet précédent : «Je vous prie vous guérir une fois pour toutes de l'opinion que vous avés, comme quoy je suis mescontent de vostre procéder.» — «Qu'il prenne bien garde à ce qu'on fera au commencement, afin qu'on ne puisse pas faire faire quelque chose à la reyne qui soit contre sa religion...» Minute de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. Angleterre, t. XLI, fol. 6 et 7.
6 février[2]. Paris.	Le roi au maréchal de Bassompierre.	«Je vous dépesche ce courrier pour vous donner avis de la résolution que j'ay prise de recevoir à grace mes sujets de la R. p. r.... Je vous envoie les articles de paix... Mon autorité est conservée...» Original signé, devenu minute à cause de corrections. — Arch. des Aff. étr. Suisse, t. XXIII.
[28 may ?[3].]	Le roi à la reine de la Grande-Bretagne.	Louis XIII lui envoie l'abbé de St-Orin pour grand aumônier, dont S. M. fait particulière estime. Ayant destiné les pères capucins pour servir dans sa chapelle, il désire que la reine

[1] Sur le même feuillet est la forme de la lettre que doit écrire le duc de Mantoue. Les premières lignes sont identiques; après les mots «foy et parole» est copié l'engagement demandé par la lettre du duc de Savoie; après quoi le duc de Modène ajoute : «pourveu que le duc de Savoie n'entreprenne aucune chose, etc.» (Comme dans la lettre dudit duc.)

[2] A quelques jours de là, le 15 février, le roi écrivait de nouveau à l'ambassadeur, et, sauf quelques réserves, approuvait sa négociation : «Le principal est que les cantons soient convenus de la restitution de la vallée à ses légitimes seigneurs.»

[3] La date manque; ce doit être la même que celle de la lettre adressée au roi d'Angleterre sur le même sujet.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1626.		renvoie les deux pères de l'Oratoire, pour prévenir les difficultés qui pourraient survenir. Minute. — Arch. des Aff. étr. Angleterre, t. XLI, fol. 79. — Le folio 80 est une lettre du roi au roi d'Angleterre, annonçant la mission de l'abbé; c'est un original qui n'a pas été envoyé. La lettre a-t-elle été refaite ?
1er juin.	Instruction pour M. de Bullion, allant ambassadeur extraordinaire en Piedmond [1].	Le roi veut faire connaître au duc de Savoie «les raisons qui l'ont meu de conclure le traitté de paix qui luy a esté offert de la part de l'Espagne sur les affaires des Grisons, Valteline et d'Italie.» — Le sujet de l'ambassade de Bullion consiste en trois points : 1° faire approuver audit duc la conclusion du traité; 2° le disposer à une suspension d'armes avec les Génois; 3° luy donner toutes assurances de l'appuy et protection de S. M. et de l'affection qu'elle porte à sa maison. Ces trois points sont longuement développés, et le roi, se confiant dans la fidélité du sr Marini, son ambassadeur en Piémont, charge le sr de Bullion de lui communiquer cette instruction et de s'entendre avec lui pour la négociation [2]. Arch. des Aff. étr. Turin, t. VII, pièce 82. — Mise au net d'une écriture de bureau.
12 juin. Paris.	Le roi aux cantons en général. — Au pays de Vallays. — Aux cantons catholiques. — Aux cantons protestants.	Le roi leur envoie le sr de Préaux-Chasteauneuf, ambassadeur extraordinaire au sujet du traité conclu avec l'Espagne pour la Valteline. — Félicitations sur ce qu'ils y ont contribué [3]. Arch. des Aff. étr. Suisse, t. XXIII. — Quatre lettres de même date. — Mise au net. — Voy. les *Mém. de Richelieu*, III, p. 238.
23 juin. De Blois.	A M. de Mende.	«Nous ne nous hasterons pas de payer les 400,000 livres restant du mariage, selon l'advis que vous en donnés... vous conjurant au reste d'avoir bon pied bon œil, en ce qui se passe au lieu où vous estes.» Minute de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. Angleterre, t. XLI, fol. 90.
[Vers le milieu de l'année?]	Instruction à Marcheville.	«M. de Marcheville s'en ira en Bavière rendre la lettre de créance que le roy escrit au duc.» S. M. satisfaite de ses bonnes dispositions à la paix, a favorablement accueilli le père Alexandre, et «s'est résolue, suivant les avis dud.

[1] La pièce a dû être redigée, d'après les instructions de Richelieu, dans le cabinet de M. d'Herbault, qui sans doute l'a soumise au cardinal, ainsi que semble l'indiquer le mot : *Reveue*, écrit au bas de la première page. Cette annotation se rencontre fréquemment pendant les premiers temps du ministère de Richelieu.

[2] Une lettre du roi à Bullion, datée du 12 juin et contre-signée Phelypeaux, informe Bullion de l'envoi de M. de Châteauneuf en qualité d'ambassadeur extraordinaire à Venise; il a ordre de conférer des affaires communes avec Bullion en passant à Turin. (Même ms. pièce 89.)

[3] Néanmoins, on n'était pas content en France de ce traité; Richelieu exigea qu'il fût réformé; il entravait les négociations entamées en Suisse; et, au sujet de ces difficultés, le roi écrivait, le 8 février 1627, à M. de Préaux et à l'ambassadeur ordinaire Myron : «Je remets à vos prudences d'en user selon que vous jugerés estre plus convenable à ma dignité et à mon service.» (Suisse, t. XXVII.) Cependant le traité rectifié fut signé le 5 mars. Et nous trouvons à cette place, dans le même manuscrit, plusieurs pièces non datées, parmi lesquelles nous en distinguons une où nous lisons : «L'union qui se propose entre France, Venise, Suisse et Grisons, pour rendre inviolable l'observation du traicté de paix de mars dernier et pour la conservation des passages selon la teneur d'iceluy, en y contribuant à proportion...» (Copie.) Voy. Mêmes arch. Venise, t. XLIV, 12 et 16 juin.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1626.		duc, d'envoyer vers le roy de Dannemarc pour luy proposer le désarmement général dans l'Empire.» Le roi désire être médiateur «d'un bon accommodement entre l'empereur, le roy de Dannemarc et tous les princes de l'Empire [1].» Copie. — Arch. des Aff. étr. Bavière, t. I, pièce 26e.
10 juillet. De Nantes.	A M. de Mende.	Le temps fera voir les résultats de la rupture du parlement... Si l'on met de delà des impositions sur les marchandises, on fera le semblable de deçà... On ne manquera pas de prendre soigneusement garde aux actions et au séjour du Clerc, «puisque son voyage ne peut estre que suspect et que l'advis que l'on a de l'importance de sa négociation doit faire veiller, en sorte que l'on esvite la surprise...» La persécution des catholiques, au lieu de diminuer, augmente; on n'oubliera de deçà aucune chose pour leur procurer soulagement... On remet ce qui concerne la maison de la reine «à vostre conduitte et à vostre discrétion.» Minute de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. Angleterre, t. XLI, fol. 134.
13 juillet. Nantes.	A M. le Prince.	Réponse à plusieurs demandes du prince concernant ses affaires: «Le roy, de son propre mouvement, s'est porté en cela à vous donner le consentement que vous pouvés désirer.» Orig. — Arch. de Condé. — Communication de Mgr le duc d'Aumale.
14 juillet. De Nantes.	A Monseigneur le cardinal de la Valette.	Remercîment de ce qu'il a fait pour le service du roi. LL. MM. feront paraître à lui et a son frère le ressentiment qu'elles en ont [2]: «Pour moy, Mgr, je vous prie de croire que je ne céderay à qui que ce soit, sans en excepter mesme Mrs vos frères [3], à vous honorer et servir en tout et partout où j'en auray le moien.» Orig. — Vente la Jariette en novembre 1860.
23 juillet.	A M. de Mende.	Richelieu répond à une lettre que lui a apportée M. de Montaigu..... Le roi redoublera ses instances en faveur des catholiques jusques à ce qu'il ait reçu satisfaction et ces pauvres gens le soulagement qu'il désire leur procurer... «Je me plains doucement à vous mesme de ce que vous ayant souvent mandé vostre procédé de delà estre tel qu'il ne s'y pouvoit rien adjouster, vous semblés croire le contraire... Continués à agir avec la fermeté et l'affection que vous avés faict jusques icy...» Minute. — Arch. des Aff. étr. Angleterre, t. XLI, fol. 143.

[1] Cette pièce, sans date, est classée en 1630; ce millésime, écrit en tête après coup et pour le classement, nous semble inexact: le comte de Marcheville était employé en Allemagne à cette époque, et les Mémoires de Richelieu, qui le citent deux ou trois fois, ne parlent pas d'instruction. Il est question d'un désarmement général, qui ne pouvait pas être proposé en 1630. Nous avons trouvé, dans le tome Ier de Danemark, fol. 113, à la date de 1626, une autre pièce intitulée: *Seconde instruction à Marcheville*, il est probable que celle-ci est la première; nous y voyons que Marcheville doit passer de Bavière en Danemark, et c'est en effet ce qui eut lieu d'après cette instruction du 6 décemb e.

[2] A ce moment, où l'on faisait le procès de Chalais, on craignait quelques troubles de la part des mécontents, et l'on pouvait s'inquiéter de Metz, voisine des États du duc de Lorraine. Cette ville était pour ainsi dire à la disposition de la famille du duc d'Épernon. C'est probablement à ces circonstances qu'il faut rapporter le service qu'on n'explique pas.

[3] Les ducs de Candale et de La Valette.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1626.		
11 août. Nantes.	A M. le Prince.	«Monsieur, le s[r] Saintou [1], retournant vous trouver, vous dira particulièrement ce que j'ay estimé a propos de luy dire pour le bien de vos affaires [2]. . . » Orig. — Arch. de Condé. Communication de M[gr] le duc d'Aumale.
14 août. Touche [3].	A M. d'Herbault.	«J'ay veu l'instruction que vous m'avés laissée, où toute la déduction de ce qui s'est passé est fort bien déduite. . . M. de Bassompierre se doit bien garder de tesmoigner que nous appréhendions la paix entre les Anglois et les Espagnols. . . ny que le roy n'a pas voulu escouter M. Carleton, que premièrement il ne fust satisfaict sur la violence faicte aux François. . . Il doit offrir de mettre d'autres François au lieu de ceux qui estoient près de la reyne. . . M. de Bassompierre, sachant bien ce qui s'est passé, c'est à luy plustost à nous instruire de deçà de ce qu'il faudra faire pour remédier au mal. . . » Original. — Arch. des Aff. étr. Angleterre, t. XLI, fol. 205.
15 août	A M. du Fargis.	«La démolition des forts de la Valteline ne peut être commise ni aux Valtelins, ni aux Espagnols;..... le plus juste expédient est qu'elle soit faicte par les ministres des deux couronnes.» Minute. — Arch. des Aff. étr. Espagne, t. XIV, fol. 485.
30 août.	A la reine mère.	Sur la maladie du maréchal d'Ornano. . . «Si cette maladie luy donne plus de relasche, le roy désire luy faire dépescher son procès. . . » Autographe. — Pour la source, voir ci-dessus, au 19 juin 1625.
Idem.	*Idem.*	Lettre écrite au nom du roi. Même sujet que la précédente. Minute de la main de Richelieu. — Pour la source, voir ci-dessus, 19 juin 1625.
Ce vendredi au soir. 4 septembre.	Au roi.	«Je suis infiniment fasché que la mort du mareschal d'Ornano ait prévenu le jugement de son procès. . . La justice de Dieu a voulu prévenir la vostre. Je me rendray demain de bonne heure auprès de V. M., qui est le lieu où je me désire le plus [4]. . . » Imprimée parmi les pièces du procès de Chalais, in-12, 1781, p. 251.

[1] Saint-Aoust, gentilhomme attaché au prince de Condé.

[2] Cette courte lettre ne nous apprend point de quelles affaires il s'agit; mais Richelieu nous dit lui-même que le maréchal d'Ornano, fort compromis dans les intrigues de Chalais, «tramoit quelque chose de grand, voyoit M[me] la princesse, et lioit Monsieur avec M. le Prince.» (*Mémoires*, t. III, p. 56, éd. Petitot.)

[3] Les Touches. Il y a plusieurs endroits de ce nom en France; la petite ville nommée ici est à mi-chemin de Nantes à Châteaubriand.

[4] Cette lettre, dont nous n'avons point trouvé le manuscrit, répond à une missive du roi, datée du même jour 10 heures, et dans laquelle Louis XIII, annonçant à son ministre le décès du maréchal, ajoutait : «Je vous prie de vous rendre icy le plustost que vous pourrez.» On sait que d'Ornano, emprisonné à Vincennes comme complice des intrigues de Gaston, ainsi que Chalais, devait, comme celui-ci, périr sur l'échafaud. Le roi avait ordonné au parlement de suspendre toute autre affaire pour s'occuper de son procès, et avant le jugement il le déclarait coupable de haute trahison dans une dépêche officielle envoyée aux gouverneurs des provinces où sont ces propres mots : «La maladie qui l'a osté de ce monde l'a soustrait à la peine qu'il devait attendre de ses crimes.» (Le P. Griffet, t. I, p. 523.)

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1626. [2 octobre.]	Instruction pour M. le marquis d'Angennes de Rambouillet	Cette instruction rappelle, en la modifiant, celle qui avait été donnée au même ambassadeur l'année précédente (ci-dessus, p. 947); les *Mémoires de Richelieu* en reproduisent les principales dispositions (Voy, t. III, p. 160). Outre le compliment sur la naissance de l'infante, le marquis de Rambouillet était chargé d'ajuster tous les différends qui se rencontraient en l'exécution du traité de paix [1]. — Notre manuscrit conserve un «mémoire pour former la dépesche de M. le marquis de Rambouillet.» Il s'agissait surtout de l'affaire des forts de la Valteline. Mise au net. — Arch. des Aff. étr. Espagne, t. XIV, fol. 495 et 500.
5 octobre. Pontoise.	A M. le Prince.	Le cardinal lui rend grâce de ses assurances d'affection. «Vostre gentilhomme vous reporte le contentement de ce que vous avés eu agréable de me tesmoigner désirer.» Orig. – Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
10 octobre.	[A M. du Fargis.]	Réponse à la dépêche du 7 septembre. — Mésintelligence entre l'Angleterre et l'Espagne... Si l'Espagne peut donner un pouvoir illimité à son ambassadeur, on traitera pleinement avec lui... La France ne peut faire aucune entreprise cette année, elle n'a pas de vaisseaux, elle en fait faire en France qui ne seront achevés que vers la fin de février... elle en fait faire en Hollande... «La crainte qu'a le comte d'Olivarez qu'on veuille ne faire que peur aux Anglais, pour s'unir ensuitte avec eux contre l'Espagne, n'a, ny n'aura jamais aucun fondement... Prendre garde que les Hollandois n'assistent nos huguenots; si on n'avoit ce mal domestique on entreroit en d'autres pensées... Il faudroit trouver un tempéramment qui ne nous obligeast point à rompre maintenant avec les Hollandois...» Copie de la main du P. de Bérulle. — Arch. des Aff. étr. Espagne, t. XIV, fol. 507 [2].
11 octobre.	A M. de Toiras.	Le cardinal l'avertit «des mauvais desseins que les huguenots, animés par les Anglois, ont sur Blavet, sur les isles ou sur les vaisseaux qui sont en l'un ou en l'autre endroit. Je ne voy pas qu'ils puissent rien faire ny aux vaisseaux, ny aux lieux où vous estes. . Vous prendrés cependant garde à vous, M. de Montferrier vous en dira davantage [3]...» Minute de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. Angleterre, t. XLI, fol. 214.
23 octobre. Pontoise.	A M. d'Espesses.	Richelieu lui a écrit ces jours passés d'envoyer ce qu'il y a de fait des 24 canons commandés; il lui demande «de faire marché avec quelque marchand flamant pour me rendre dans le Havre cent milliers de poudre à ses périls et fortunes...»

[1] Un supplément d'instruction, daté du 16 octobre, amplifie et modifie en quelques dispositions l'instruction du 2. (Orig. contre-signé Phelypeaux, fol. 513 du même ms.)

[2] Au folio 493, notre manuscrit donne un *pourparler entre Mgr le cardinal de Richelieu et M. le marquis de Mirabel.* Nous nous bornons à l'indiquer ici, et à renvoyer aux *Mémoires de Richelieu*, t. III, p. 200.

[3] On a vu (notre Ier volume, p. 279) une lettre du 23 octobre où le cardinal donnait de nouvelles informations à Toiras.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1626.		«je ne manqueray de vous faire toucher à point nommé ce que vous me manderés qu'il faudra pour les marchés que vous aurés pris la peine de faire pour moy.» Minute de la main du secrétaire de nuit. — Arch. des Aff. étr. Hollande, t. X, fol. 140.
octobre[1].	Au P. de Bérulle[2].	«Mon Père, je n'ay jamais ouy parler de la lettre que M. l'ambassadeur d'Espagne dict qu'on a escrite en Provence... et pour vous tesmoigner ma franchise accoutumée, je vous confesse que, s'il estoit, cela ne seroit pas bien. Les diables veulent troubler l'exécution de nostre pays...» Quant aux forts, que les deux rois les rasent, ou qu'ils soient remis entre les mains de Suisses non suspects... «Si cette affaire estoit vidée, nous serions en estat de faire tous plus grand effect en l'autre que vous sçavés.» Minute. — Arch. des Aff. étr. Espagne, t. XIV, fol. 511.
7 novembre.	Le roi à M. de Béthune.	C'est une réponse à sa lettre du 21 octobre. Le roi acquiesce à ce que les anciens forts soient remis entre les mains du pape pour être démolis... — Pour établir une paix sûre en Italie, «il est important de composer les différends qui restent entre mon oncle le duc de Savoye et la république de Gênes...» Richelieu ajoute qu'il fait donner avis de cette dépêche à M. de Fargis, ambasadeur en Espagne. (Voy. notre tome II, p. 283, lettre du 4 novembre.) Mise au net d'une écriture de bureau. — Arch. des Aff. étr. Rome, t. XXXIX, fol. 264.
7 novembre. Saint-Germain-en-Laye.	Le roi a M. du Fargis.	...Le roi, voulant montrer son désir de la paix, «envoie pouvoir à ses ambassadeurs à Rome et en la Valteline, pour consentir à tout ce qu'ils verront estre raisonnable.» Explications détaillées à ce sujet. Copie. — Arch. des Aff. étr. Espagne, t. XIV, fol. 524.
1er décembre.	[M. d'Aerssen.]	«Mr, vous [cognoistrés] tousjours mes intentions [du tout] portées au bien de la chrestienté. Je contribueray en toutes occasions tout ce qui me sera possible à cette fin. M. d'Espesses, à qui j'escris plus amplement, vous le confirmera...» Minute de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. Hollande, t. X, p. 162.
[1er décembre[3].]	A M. d'Espesses.	«Vostre secrétaire vous porte le traitté que le roi désire faire avec Mrs les Estats, comme il le peut passer. Faites en sorte qu'il soit plustost signé que sceu, pour prévenir les

[1] Le quantième est déchiré.

[2] Le P. de Bérulle s'occupait alors spécialement des affaires de l'Espagne. Une lettre du 15 août, adressée à l'ambassadeur du Fargis, dont la minute nous semble de l'écriture du père, se trouve aux Affaires étrangères (Espagne, t. XIV). Une autre lettre du 19 octobre, adressée au même du Fargis, insérée dans les *Mémoires de Richelieu* (III, 204), écrite «par le conseil du cardinal,» est sans doute aussi du P. de Bérulle, et confirme celle du 15. Elle contient des remercîments pour les bonnes dispositions du roi et du comte d'Olivarès à l'égard de la France. Nous notons ces deux lettres, qui ne manquent pas d'importance et dont Richelieu a au moins donné la pensée au P. de Bérulle.

[3] La date de cette minute est donnée par celle de la lettre précédente.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1626.		oppositions qui pourroient y estre apportées, tant de la part d'Espagne que d'ailleurs [1]. » — Ce qu'il faut dire à Aerssen [2]. Minute de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. Hollande, t. X, fol. 162 v°.
6 décembre.	Seconde instruction baillée au s[r] de Marcheville.	Ayant accompli sa mission en Bavière [3], il ira vers le roi de Danemark, menacé en ce moment de toutes les forces de l'Empire. Le but de cette seconde mission est de savoir si led. roi désire que la France s'entremette d'un accommodement entre lui et l'Empire. Original signé Louis, contre-signé Phelypeaux [4]. — Arch. des Aff. étr. Danemark, t. I, fol. 113. Un double, non signé, est au fol. 109.
25 décembre.	A M. de Baugy.	Le roi a donné au cardinal le soin de la navigation et du commerce de son royaume. — Faire part de tout ce qui sera important sur ce sujet. — S. M. persévère au dessein de se rendre considérable sur la mer. « En quoy je contribueray tout ce qui sera en moy pour seconder ses intentions. — Persuadés le plus de Flamands que vous pourrés de venir s'habituer en France... Les avantages qu'ils auront en ce pays amélioreront beaucoup leur position. » Minute de la main du secrétaire de nuit. — Arch. des Aff. étr. Hollande, t. X, fol. 184.
28 décembre.	Le roi au duc de Vendôme.	« Mon frère naturel...... » Le roi lui promet le pardon au sujet de sa complicité dans la conspiration de Chalais, à condition qu'il fera des aveux sincères. Minute où l'on remarque quelques mots de la main de S. Ém. — Arch. des Aff. étr. France, t. XXXVIII [5]. — La pièce, non cotée, est dans le milieu du volume. Une copie, fol. 491, met à la date : « Fait au Louvre. » Cette lettre est imprimée en substance dans les *Mémoires de Richelieu*, t. III, p. 253, éd. Petitot.

[1] Aerssen, écrivant à Richelieu, exprimait avec beaucoup de vivacité les besoins d'un prompt traité : « Il est temps, disait-il, que l'on pense sérieusement à cet Estat si l'on estime que sa subsistance mérite considération... nostre salvation dépend après Dieu de la prospérité et de la bienveillance de la France... on ne doibt point apporter grande façon à nous tendre les mains, de peur que la maladie prévienne les remèdes... » (Lettre autographe, Arch. des Aff. étr. Hollande, t. XI, pièce 120.) Malgré cette extrémité, les États étaient moins conciliants encore que le cardinal.

[2] Richelieu fait une observation au sujet de la fabrication des canons demandés. Il y a ici un paragraphe dont on a composé une lettre séparée, laquelle se trouve en original au folio 166, avec la date du 6 décembre. A-t-elle été envoyée ?

[3] Voy. les *Mémoires de Richelieu*, t. III, p. 189.

[4] Au bas de cette pièce, on lit : « Reveue. »

[5] Le tome XL contient le procès du duc de Vendôme et plusieurs autres pièces se rapportant à cette affaire. Dans le tome XLIV se trouve un *extrait succinct de toute l'information contre M. de Vendôme*, écrit par Charpentier ; il y est dit qu'il avait dessein « de se rendre souverain de la Bretagne. » Au folio 9 et au folio 10, une instruction donnée à madame d'Elbœuf, sœur du duc, allant à Vincennes, accompagnée du duc de Bellegarde, voir le prisonnier « sur la déclaration qu'il a proposé faire de ses fautes. » Au bas de cette instruction, la princesse a mis une note écrite de sa main et signée « L. de France, » où elle certifie seulement que la pièce a été présentée à M. de Vendôme et qu'il l'a lue. Les aveux du duc lui valurent une abolition du roi, mais non la liberté. Richelieu le retint prisonnier deux années encore, jusqu'au commencement de 1629. (*Mém.* III, 255.) Ces pièces, non datées, sont de la fin de 1626, ou du commencement de 1627.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1626. 28 décembre.	A M. d'Espesses.	Après avoir fait un détail de canons et munitions de guerre a fournir, de militaires ou artisans à engager [1] : «Je quitte ces petits négoces... pour vous dire que l'affaire de M. d'Estiaux estant publique[2]... M. le prince d'Orange ne peut pas faire plus que ce que vous me mandés qu'il veut faire; estant certain que le temps, qui est le médecin des maux, produira le remède à celuy-cy...» Minute de la main du secrétaire de nuit. — Arch. des Aff. étr. Hollande, t. X, fol. 189.
[Derniers mois.]	A la duchesse d'Orléans[3].	Le cardinal ne peut se rendre en personne auprès de la princesse; son neveu, malgré son jeune âge, suppléera à son défaut... Respectueuse passion de Richelieu pour la duchesse et pour S. A. R. «Ravissement de ce qu'il leur plaist à présent l'honorer de leur bienveillance, comme auparavant que l'artifice de mes ennemis en eust interrompu le cours[4]...» Copie. — Arch. des Aff. étr. France, t. XCII, fol. 40.
....	Le roi au duc de Bavière.	On a vu avec plaisir que l'empereur ait convoqué une diète à Nuremberg. Le roi fera son possible pour procurer la paix et les avantages du duc de Bavière[5]. Mise au net. — Arch. des Aff. étr. Bavière, t. I, pièce 15.

[1] Richelieu, à cette époque, mettait à profit l'industrie et les ressources matérielles de la Hollande; il y commandait des canons «de la nouvelle invention;» il y achetait des poudres; il chargeait l'ambassadeur de lui envoyer, au Havre, de bons canonniers, catholiques, et dont quelques-uns «pussent parfaitement bien faire toutes sortes d'artifices de feu.» Il fait engager des maîtres charpentiers, des inventeurs de machines. Richelieu ne se fit pas lui-même charpentier en Hollande, comme fera, un siècle plus tard, Pierre de Russie, mais comme lui il savait ce qu'on pouvait tirer de ce peuple industrieux. Nous avons dans notre manuscrit, folio 188, écrit de la main de Charpentier, un état (sans date) des demandes que le cardinal faisait à M. d'Espesses, et au folio 164 une lettre de celui-ci à Richelieu, du 4 décembre, où l'ambassadeur lui donne à ce sujet des détails intéressants.

[2] Le marquis d'Estiaux, lieutenant colonel d'un nouveau régiment, avait tué en duel un jeune officier, fils de Courtomer. (Il s'agissait d'une affaire de service.) Le marquis de Courtomer poursuivait avec instance le châtiment de M. d'Estiaux, qui s'était réfugié dans la maison de l'ambassadeur. M. d'Espesses rendit compte de l'affaire au roi, le 6 août. La lettre est conservée dans notre manuscrit (fol. 109), où il y a plusieurs autre lettres sur le même sujet; celle-ci fut écrite ensuite d'une réponse faite par le prince d'Orange au cardinal, le 5 décembre. «Vous savez, mandait le prince, que le malheur du d. s^r^ marquis est arrivé au milieu de l'armée et que la mémoire est encore toute fraische... vostre discrétion et prudence trouveront sage qu'on diffère de résouldre jusques à une meilleure et plus meure occasion...» (Orig. fol. 165.)

[3] Marie de Bourbon, héritière de la maison de Montpensier. Elle avait épousé Monsieur. La reine mère et Richelieu avaient voulu cette union, dont une intrigue de cour détournait le jeune frère de Louis XIII. Le principal meneur de cette intrigue, le maréchal d'Ornano, gouverneur du prince, avait été mis à la Bastille; il y mourut au commencement de septembre. Des bruits calomnieux imputaient à Richelieu de l'avoir empoisonné, et un écrit satirique de Monsieur laissait entendre que lui-même soupçonnait le cardinal (le P. Griffet, 522); c'est sans doute à cela que Richelieu fait allusion. — Cette pièce, sans date et dont je ne connais pas l'écriture, se trouve classée dans la collection *France*, en 1639. Ce classement est évidemment fautif; en 1639, il n'y avait pas d'autre duchesse d'Orléans que la princesse de Lorraine, mariée secrètement à Monsieur, mais dont le mariage n'avait pas été reconnu, et que Richelieu n'aurait certainement pas nommée ainsi.

[4] Allusion à l'affaire de Chalais.

[5] Nous voyons dans une pièce de l'écriture attribuée au P. Joseph (cotée 10) que l'électeur de Bavière, «pour obéir à l'empereur et suivre le mouvement de ses alliés, a dû envoyer à Bruxelles des députés pour entrer en la ligue formée contre Angleterre, Hollande et Dannemarc. On propose encore cependant des moyens d'accommodement pour lesquels on enverroit le père Alexandre, compagnon du père Hyacinthe.» Cette pièce, sans date, a été classée dans ce manuscrit en 1626, comme la dépêche du roi, également non datée. On évite, dans cette lettre, de témoigner aucun soupçon au duc.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
		1627.
Vers le commencement [de 1627].	Extraict des manifestes qui a esté monstré au roy [1].	«Ne faut oublier d'advertir le roy des manifestes qui se préparent. — Si la guerre est contre Espagne, on en veut faire sous le nom et prétexte des bons catholiques. Si on la fait contre les huguenots, on en veut faire sous le nom des bons François. — Conclusion : On en veut faire [2].» Suivent deux pages d'accusations dont on suppose que les ennemis du cardinal rempliront les pamphlets que l'on prévoit et qu'on nomme ici *Manifestes*. Minute de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. France, t. XL, fol. 47.
[Vers le commencement ?]	A la reine mère.	Richelieu la prie de l'avertir de son partement et de lui mander les journées qu'elle fera, afin de voir où il pourra la rencontrer. Orig. *Hist. de Marie de Médicis*, III, p. 532. (Voy. pour la source, au 19 juin 1625 ci-dessus.)
Idem.	*Idem.*	Protestation de gratitude et d'obéissance pour la reine mère. Orig. — Pour la source, voir la lettre précédente.
8 janvier.	Mémoire envoyé en Angleterre [3] [au s^r du Moulin].	«...Pour ce qui concerne le restablissement des officiers françois de la reyne de la Grande-Bretagne, le roy ne peut se contenter de ce qui luy a esté rapporté par le s^r mareschal de Bassompierre, ny ne* se peut départir des termes du contract de mariage du roy son beau-frère avec la reyne sa sœur.» La reine mère voulant, ainsi que le roi, entretenir la bonne intelligence entre les deux couronnes, propose de rétablir divers officiers désignés dans l'instruction. Mise au net. — Arch. des Aff. étr. Angleterre, t. XLII, fol. 2.

[1] Richelieu, dans ce mémoire, parle à la première personne. C'est une pièce destinée à être remise au roi, ou le canevas d'un entretien que le cardinal devait avoir avec S. M. La date manque, mais Richelieu en fait mention dans ses *Mémoires*, t. III, p. 312, et le texte indique une époque voisine de 1626.

[2] Et on en fit. L'année 1626 fut particulièrement féconde en ces sortes d'écrits. M. G. Hubault, dans une intéressante dissertation, *De politicis in Richelium lingua latina libellis* (1856), en cite dix pour cette seule année. Ils pullulèrent également en 1627, en dépit des châtiments rigoureux dont les auteurs étaient menacés. Nous trouvons, dans une note de la main de Charpentier, la mention d'un pamphlet écrit dans l'intérêt du jeune comte de Soissons, par un père Martin, jésuite, lequel disait qu'il «alloit faire un manifeste où il accommoderoit le cardinal sanglamment.» A la suite de cette pièce se trouve dans le manuscrit un cahier intitulé : *Des libelles diffamatoires*, et l'auteur remonte jusqu'aux Romains. Richelieu a mis çà et là quelques mots dans cet écrit, et, à la fin, il a ajouté ces deux lignes : «Par ecdict et arrest de 1628, la peine de mort est renouvellée à ces faiseurs et compositeurs de libelles diffamatoires.» (Arch. des Aff. étr. France, t. XL, fol. 54 et 55.) Nous trouvons, dans le volume suivant, t. XLI, le procès d'un nommé Rondin, condamné à mort, en mars 1627, comme auteur de la *lettre de la cordonnière de la reyne à M. de Baradas*; les juges ont déclaré «sa punition nécessaire pour la fréquence et l'importance de ce crime au temps auquel nous sommes.» Ce volume XL, qui porte au dos : 1626, est rempli de pièces dont la plupart sont sans date et plusieurs appartiennent évidemment à une autre année. La pièce de la main de Charpentier est de 1627.

[3] La suscription manque, mais la pièce était jointe à une lettre du roi au s^r Dumoulin, que S. M. chargeait de faire tous les offices nécessaires pour procurer le succès de l'affaire, en maintenant l'union entre les deux couronnes. Cette lettre, mise au net, porte la même date du 8, et elle est de la même main que le mémoire. (Fol. 1.)

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1627. ...Janvier.	[A M. d'Espesses.]	«J'aurois autant de lieu que vous de me plaindre que l'on ouvre mes lettres...» — Demandes nouvelles d'*ouvriers de feu*[1]... «Je suis bien fasché des entreprises que l'on faict tous les jours sur vostre charge, à cause de la dignité des princes que vous représentez et aussi à cause de vous-même.» Minute. — Arch. des Aff. étr. Hollande, t. II, pièce 161.
Commencement de février.	Ce que M. le cardinal a dit devant le roi en audience donnée à une députation du parlement, premiers jours de février 1627, sur le sujet de la censure de Sanctarel.	...«Il importe grandement d'oster tout sujet de penser que le roy soit mal avec Sa Sainteté, principalement sur un point de doctrine dont la décision appartient à l'Esglise.» — «Il est à désirer que les mouvemens des parlemens soient semblables et uniformes à ceux du roy et de son conseil.» Ce sont les idées principales de ce discours imprimé dans le recueil de d'Argentré : *Collectio judiciorum de novis erroribus*, t. II, 2e partie, p. 255[2].
...Février.	A M. du Fargis.	«Le cardinal, à qui les infidélités espagnoles étoient connues, et qui savoit avec quelles astuces ils traitoient, particulièrement avec la France, manda au Fargis qu'il se donnast bien de garde d'engager le roy qui ne vouloit estre obligé à rompre avec l'Angleterre qu'en juin de l'année suivante[3]...» *Mémoires de Richelieu*, III, 284.
[...Mars[4].]	Louis XIII à[5]...	«Ayant supprimé la charge d'amiral de France, et pourveu nostre cousin le cardinal de Richelieu de celle de grand maistre et surintendant général du commerce de France... Nous vous ordonnons expressément que vous ayez à le venir trouver sans délay pour sçavoir par luy ce que nous voulons estre observé pour le bien et la seureté du commerce. Vous luy apporterés vostre commission et vos comptes... tant rendus qu'à rendre...» Minute de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. France, t. XL, fol. 183.

[1] Voy. ci-dessus, p. 771, note 1 de la lettre du 28 décembre 1626.

[2] «Extractum ex libro in-4°, notato D, p. 70, in Bibl. Sorb. cui titulus» : *Sermons et autres discours*, etc.

[3] Nous n'avons point trouvé cette lettre dans les mss. d'Espagne; elle commence une affaire dont on voit la suite page 602 de ce VIIe volume. Richelieu l'écrivait au moment où il se preparait à attaquer la capitale du protestantisme. Il importait beaucoup de prévenir l'alliance entre l'Espagne et l'Angleterre, en liant l'Espagne à la France. Il fallait tenir le projet extrêmement secret. Nous trouvons, à cette epoque (15 fevrier), dans le manuscrit d'Espagne (t. XV, fol. 17) une lettre de Richelieu à du Fargis, où il s'agit d'une négociation pour l'*impôt du sel*, entre les deux pays : «Je ne veux pas oublier à vous mander, ecrit Richelieu au bas de sa lettre, que le roy désire que cette affaire soit traittee si secretement, qu'il ne veut qu'autre que vous en aye cognoissance; pas mesme M. le marquis de Rambouillet (l'ambassadeur extraordinaire), à cause du prompt retour qu'il doit faire de deçà.» La négociation fut difficile, il paraîtrait que Richelieu y avait un interêt particulier à cause des salines de Brouage, et nous voyons dans ce même volume un mémoire en espagnol, plusieurs autres pièces sur ledit impôt et même une carte manuscrite de l'Amerique méridionale; au dos, le cardinal a écrit : «Carte des lieux où l'on peut prendre du sel aux Indes occidentales.» (Fol. 70.) A cette recommandation si expresse d'envelopper une telle négociation des plus mystérieuses précautions, on croirait qu'il y a dans ce langage quelque moyen convenu d'intelligence secrète entre les deux cabinets.

[4] L'edit de création fut enregistre le 18 mars.

[5] La suscription manque, mais ce doit être une circulaire adressée aux principaux employés de la marine.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1627. [Fin de mai.]	Au duc d'Orléans.	**Félicitations sur la naissance de sa fille, dont le duc lui a fait part.** Copie. — Bibl. nat. Fonds de Sorbonne, 1135.
[Fin de mai[1].]	A Mad. la duchesse d'Orléans.	Richelieu félicite la duchesse. « Ma joie eust esté entière s'il eust pleu à Dieu donner à V. A. un fils au lieu d'une fille.... » Copie. — Bibl. nat. Fonds de Sorbonne, 1135.
6 juin.	A M. d'Espesses.	« Messieurs les Estats se tiennent fermes au traitté qu'ils désirent faire avec la France pour trois raisons... » Richelieu examine ces trois raisons; il conclut que « nulle n'est valable pour les empescher de passer ce que S. M. désire. » Il expose les arguments que l'ambassadeur de France doit faire valoir à ce sujet. Minute de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. Hollande, t. II, pièce 52.
8 juin.	A M. d'Aerssen.	« M^rs les Estats font difficulté d'accorder par le traitté qui se faict entre le roy et eux qu'ils ne pourront faire de trefve avec les Espagnols que par l'avis et consentement de S. M. Je ne puis que je ne vous tesmoigne trouver cela un peu estrange; veu que par le projet de traitté escrit de la main de vostre secrétaire, que vous me laissaste estant icy, ces propres mots y sont insérés[2]... Le traitté ne se fera pas sans cette clause qui ne préjudicie nullement à MM. les Estats... Cependant S. M. conserve la mesme bonne volonté qu'elle a tousjours eue pour MM. les Estats... » Minute; main du secrétaire de nuit. — Arch. des Aff. étr. Hollande, t. II, pièce 53. (*Mém. de Richelieu*, III, 309 et suiv.)
25 juin.	Le roi à M. de Montmorency.	Réponse aux supplications du duc en faveur de son cousin Bouteville. Belle lettre dont nous avons fait mention ci-dessus, p. 595. Copie. — Bibl. nat. suite de Mortemart, t. III, vers la fin du volume. Imprimé, *Mercure françois*, t. XIII, p. 422.
[25 ou 26 juin?[3]]	A M. du Fargis.	« Je vous ay faict une dépesche le 27 du mois passé, et il a esté répondu à celle que vous avés escritte le 8 mai... Le roy est parti ce matin pour aller à Dourdan; dans deux ou trois jours S. M. se dirigera vers la Rochelle; nous partons dans deux jours pour suivre S. M. » Minute. — Arch. des Aff. étr. Espagne, t. XV, fol. 145.

[1] Madame était accouchée le 29 mai, et mourut trois jours après; la date qui manque à cette lettre est donnée par cet événement. Plus tard on imputa à Richelieu de l'avoir fait empoisonner. C'est une des calomnies publiées par le pamphlet qui parut en 1631 sous le titre de *Conversations de M. Guillaume*, etc.

[2] Aerssen répondit, le 18 juin, que les États voulaient bien consentir à ne point traiter sans l'avis et l'intervention de S. M., « mais d'attacher leur liberté au consentement du dehors, ils en font grande difficulté. » D'ailleurs, le subside que leur donne le roi est peu de chose en comparaison des énormes dépenses qu'ils font; « il semble bien dur à nos peuples d'engager leur liberté à sy petit prix, » le feu roi, d'immortelle mémoire les ayant secourus de sommes bien plus considérables « et sans aucune condition pareille, ny approchant de cela. » Néanmoins Aerssen espère que tout s'arrangera. « M^rs les Estats savent combien il leur importe de conserver l'amitié du roy. » (Ms. cité aux sources, pièce 57.)

[3] Cette lettre est datée du 3 avril et elle est classée en 1628; le mois et l'année sont inexactement indiqués. 1° On voit par la lettre même qu'elle a dû être écrite après mai; 2° quand le roi retourna à la Rochelle, au commencement d'avril 1628, le cardinal y était; c'est en 1627 qu'il partit à la suite du roi. Mais le départ eut lieu vers la fin de septembre, et la date de la lettre doit être voisine de mai. Il faut se souvenir que le départ pour la Rochelle avait été fixé d'abord au 28 juin 1627, immédiatement après le lit de justice qui fut tenu ce jour-là. S. M. s'étant trouvée malade, le départ n'eut pas lieu. Faut-il supposer que la lettre a été écrite le 25 ou 26 juin? A ce moment, en effet, le cardinal dut croire qu'il partirait deux ou trois jours après.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1627. 30 juin.	A M. d'Espesses [1].	«Que puisqu'il n'y a pas moyen de faire passer le mot de consentement [2], il faut le laisser là...» — Le cardinal sera bien aise de voir apologies et libelles en latin [3]. «Prier de faire haster le canon.» Matière, de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. Hollande, t. XI, pièce 63.
Idem.	A M. de Custojoux.	On envoie de l'argent pour le canon; on en a tellement besoin qu'il ne faut pas regarder au prix. Mais de gros calibre, pas de moindre que 12 livres; et le plus qu'il pourra de 16, 18 et 24. On en fond maintenant quantité en France de 6 et 8 livres. — «Attendons que l'armée angloise ayt faict voile pour prendre temps de faire venir nos vaisseaux avec bonne escorte [4]...» De la main de Charpentier. Sur la même page que la matière précédente.
3 juillet. A Villers.	A M. de Manty.	«Je vous escris une lettre par laquelle je vous mande que vous n'ouvriés vos instructions qu'en mer; vous la montrerés à vos compagnons. Mais ma confiance en vous est telle que je désire que vous l'ouvriés avant de partir, et voyiés si vous pouvés exécuter ce qui vous est prescrit.» — Il s'agit d'escorter «des terreneufiers,» dit une note mise en tête d'une autre main. — «Il est grandement honteux que tous nos marchands soient pris faulte de secours.» Il faut en même temps tâcher de prendre des vaisseaux anglais. Minute. — Arch. des Aff. étr. France, t. XLI, fol. 184.
11 juillet. A Villeroy.	A M. le commandeur de La Porte.	Mon oncle, nous nous trouvons bien en peine pour avoir nos vaisseaux de Hollande; péril à les faire venir; grande difficulté pour l'escorte... «Le désir que j'ay que le roy soit servy sans retardement faict que je vous envoye 12,000 escus pour avoir les pataches que j'ay empruntées sur mon crédit, comme tout le reste.» — Détail des précautions à prendre. — Il est recommandé à M. de Laporte de se concerter avec le commandeur de Razilly, le capitaine Manuel et le capitaine L'Arbrice, porteur de cette dépêche. Copie de la main d'un secrétaire de Richelieu. — Arch. des Aff. étr. Hollande, t. XI, pièce 72.
12 juillet.	A M^rs d'Espesses et Custojoux.	Le cardinal les avertit de l'ordre donné au commandant de La Porte «[si les vaisseaux demeuroient là davantage] ils seroient en péril d'estre bruslez... — Il est nécessaire de faire courre le bruict qu'on veut les laisser jusqu'au mois de mars, pour empescher que les Anglois ne puissent estre avertis de leurs partemens...» Minute de la main de Charpentier; quelques mots du cardinal. — Arch. des Aff. étr. Hollande, t. XI, pièce 73.

[1] Réponse à une lettre de M. d'Espesses, datée du 14 juin et cotée 59 dans ce manuscrit.
[2] Les Mémoires de Richelieu donnent l'explication de cette difficulté, t. III, p. 308 et suiv.
[3] Voy. ci-dessus, p. 772, note 2.
[4] Réponse à une lettre du 14 juin, par laquelle M. de Custojoux rendait compte de l'état de la mission qu'il remplissait en Hollande pour l'achat d'engins et de munitions de guerre. (Pièce 55 du ms. précité.)

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1627. 28 juillet.	A M. d'Espesses.	...«Les Anglois sont entre les îles de Ré et d'Oleron, et la Rochelle, où ils sont attendus des serviteurs du roy avec bonne dévotion. Ils apprendront bientost ce qu'aura produit la générosité de M. de Buckingham.» — N'oublier rien pour faire partir les vaisseaux du roi. — Richelieu recommandera à M. d'Herbault et fera valoir au roi ses services. Minute de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. Hollande, t. XI, pièce 83 [1].
Idem.	A M. des Gouttes.	«Qu'on luy a envoyé une commission pour commander le vaisseau du roy et la flotte de ceux qui y seront joints pour l'amener.» Consulter les gens de mer les plus capables au sujet de la route la plus sûre. Minute, main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. Hollande, t. XI. Sur la même page que la pièce précédente.
28 juillet. De Villeroy.	Le roi à M. de Béthune [2].	Le jeudi 22 de ce mois, les Anglais sont descendus dans l'île de Ré. Quelques détails de l'affaire où les Anglais ont perdu 5 ou 600 hommes. Noms des Français de distinction qui ont été tués... «Cette descente ne sera pas considérable, les forts estant bien défendus... Vous pourrés donner part au pape... me faisant sçavoir ce qui s'en dira par delà.» Original signé et devenu minute, après nombreuses corrections. — Arch. des Aff. étr. Angleterre, t. XLII, fol. 146.
[Juillet [3].]	Au roi.	«Sire, ces trois mots ne sont que pour asseurer V. M. que je ne perds point de temps pour l'exécution de ses commandemens, et faire réussir le grand dessein qu'elle a pour le secours de Ré...» Les mesures ne sont pas encore exécutées... Je suis au désespoir de ces inexécutions... Cependant on surmontera toutes les difficultés. Minute de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. France, t. XLIV, fol. 79.
5 aoust. Villeroy.	Pour M. de Brézé.	Conseils sur ce qu'il doit faire. — Détails de service pendant le siége de la Rochelle... «Je vous ay escrit tout ce que je me puis imaginer estre utile et nécessaire. J'attends exécution et response par mémoire... En telles occasions il ne faut pas perdre une heure de temps.» [4] Original — British museum, collection Egerton, n° 1690. Imprimé dans le *Cabinet historique* de M. Louis Paris, 1869, p. 34. Communication de M. G. Masson.

[1] A la suite Charpentier a mis : à M. de Custojoux, *idem*.

[2] C'est presque une circulaire; au folio 147 est une autre minute pour les divers ambassadeurs, avec peu de variantes.

[3] Cette lettre, placée au hasard en 1627, parmi beaucoup d'autres pièces non datées, est probablement du mois de juillet; alors une flotte anglaise parut devant l'île de Ré, et Richelieu écrit dans ses Mémoires : «On n'eût jamais cru que cette place eût été si dépourvue de tout ce qui étoit nécessaire, comme il se trouva qu'elle étoit.» (T. III, p. 317.)

[4] Il faut prendre garde aux noms; on a mis Joiras pour Toiras; Gayac et Goyac pour Goyer.

DATES et LIEUX DE DATES	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1627. [7 août.]	Instruction de M. de Guise[1].	«M. de Guise partira présentement pour se rendre au Morbihan. . . » — Y assembler les vaisseaux de divers ports, les munir de canons et les préparer pour l'abordage. Prendre des hommes de divers régiments. — «Faire aux Espagnols dont on attend les vaisseaux toute la meilleure réception qui se pourra et vivre avec eux avec toute sorte de courtoisie.» — Vaisseaux. — Trois choses à faire contre les Anglais. Mise au net, avec corrections, dont plusieurs de la main du cardinal. — Arch. des Aff. étr. France, t. XLIV, fol. 119.
2 octobre.	A la reine mère.	Richelieu la remercie du déplaisir qu'elle a témoigné avoir de son absence et de sa mauvaise santé. Orig. — Collection Godefroi, *Vie de Marie de Médicis*, t. III, p. 532. (Voy. ci-dessus, au 19 juin 1625.)
3 octobre.	*Idem.*	Richelieu répond à une lettre que la reine lui a fait écrire par M. Pelletier, lettre remplie de sentiments de bienveillance. Orig. — Pour la source, l'indication de la lettre précédente.
6 octobre.	*Idem.*	Richelieu a vu le prince de Condé, en qui il a reconnu des intentions aussi sincères pour LL. MM. que pour le bien de l'État. — Toiras écrit que, s'il n'est secouru d'ici à huit jours, il sera forcé de rendre l'île de Ré. Orig. — Pour la source, voy. la lettre du 2 octobre.
20 octobre.	Le roy à M[rs] les Estats.	«M[rs], ayant sceu par mon ambassadeur l'injure que les Anglois vous ont faite en attaquant un de mes vaisseaux dans vos ports[2], je ne doute point que vous n'en ayés le ressentiment que tous ceux qui ont une puissance souveraine doivent avoir d'une telle injure. Je souffre la perte d'un vaisseau et vous une offense qui ne peut estre estimée. Je m'asseure que vous n'oublierés rien de ce qui dépendra de vous pour me satisfaire en cela, en vous satisfaisant vous-mesmes. . . J'ay chargé mon ambassadeur de vous représenter. . . et j'attendray vostre response par effects et non par paroles.» Minute de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. Hollande, t. XI, pièce 135.

[1] Ce titre a été mis par Richelieu au dos de cette pièce. La date manque, elle est donnée approximativement par les Memoires de Richelieu, où, en exposant les mesures prescrites par cette instruction, il dit «qu'il fit donner le 7 août, au duc de Guise, le commandement de l'armée navale.» (T. III, p. 332.) Notons ici trois minutes de lettres écrites par le cardinal sur le sujet de Ré à l'evêque de Nîmes, au duc d'Angoulême et à M. de Marillac, et une quatrième, également non datée, celle-ci sans suscription, où Richelieu se félicite qu'on ait fait entrer des approvisionnements dans l'île, et où il exprime la confiance que Toiras la defendra bien. Ces quatre minutes sont écrites sur un même feuillet, coté 325 dans le tome XLI de la *Collection France*. Voyez, au sujet de la quatrième minute, notre tome II, 636. Il faut enfin faire mention de deux pièces, fol. 128 et 130 du ms. cité aux sources : *Instruction au sieur de Lafitte* «allant en Oleron avec pouvoir d'aide de camp,» dont la dernière page est de la main de Charpentier; et *Memoire des choses que le sieur Lefebure sollicitera en cour pour la défense de la mesme isle.*

[2] La prise de ce vaisseau par quelques bâtiments anglais entrés dans le Texel se trouve racontée dans une pièce intitulée : *Relations de la prise du vaisseau de M. de Toiras.* Pièce cotée 130 dans notre ms. Il sera plus d'une fois question de ce vaisseau de Toiras. (Voy. *Mém. de Richelieu*, t. III, p. 385.)

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1627. [Vers la fin d'octobre[1]?]	A...[2]	«M., le s[r] de Lasalle, nepveu du s[r] Trip, m'ayant asseuré que les cinquante canons que vous luy faisiés faire pour moy estoient pretz et qu'ilz trouveront bien l'invention de les faire venir au Havre sans péril, je vous fais ce mot pour vous prier d'adviser avec luy de la façon le plus promptement qu'il se pourra. Je vous supplie vous souvenir que j'ayme mieux que ce que nous aurons d'Hollande nous couste plus cher et qu'il soit asseuré que de courre la fortune du vaisseau du s[r] de Toiras.» Autographe. — Arch. des Aff. étr. Hollande, t. XI, pièce 140.
[Commencement de novembre[3].]	A M. d'Aerssen.	«Que les difficultés qui se présentent au traité font que le roy a jugé qu'il ne se peut terminer qu'auprès d'Elle. Que je me resjouis en l'espérance que j'ay que M[rs] des Estats luy donneront cette commission... Le roy a la mesme affection que le feu roy son père... Il y a certaines choses dans le traitté de Compiègne qui ne peuvent estre continuées, mais il est aysé de l'améliorer de part et d'autre...» Il n'est pas peu important que M[rs] des États parachèvent promptement la satisfaction due à S. M. pour la faute qu'ont commise les capitaines.. «M. Boutard m'a dit que vous aviés de bonnes propositions à faire sur le sujet d'une union pour le fait du commerce. Je les escouteray très-volontiers.» Minute de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. Hollande, t. XI, pièce 144.
12 novembre. De Nétray.	Aux RR. PP. président et définiteur de la congrégation de S[t]-Maur.	Le parlement de Rouen a donné permission aux pères de S[te]-Mélaine de s'agréger à la congrégation de S[t]-Maur... voulant diviser celle de Bretagne dont je suis protecteur... Orig. — Bibl. nat. Saint-Germain, 1473, fol. 92.

[1] Cette pièce est placée en décembre d'après une indication mise en tête sans doute pour le classement. Nous pensons qu'elle a dû être écrite peu de temps après la prise du vaisseau de Toiras, qui eut lieu le 7 octobre. Nous proposons vers la fin dudit mois. Depuis quelque temps déjà, on l'a vu par plusieurs lettres, cette affaire de la fourniture des canons et autres munitions de guerre était entamée.

[2] La suscription est restée en blanc; la lettre s'adresse à d'Espesses, l'ambassadeur, ou plutôt à Custojoux, qu'on a vu chargé en Hollande d'une mission spéciale, pour les armements de la France.

[3] Sans date, classée en décembre. Elle doit être du commencement de novembre, puisque les pouvoirs d'Aerssen sont du 27 dudit mois. — La pièce CXLII est la matière d'une lettre du roi au prince d'Orange. Sur l'insistance que M[rs] des États ont faite auprès de l'ambassadeur de France pour le renouvellement du traité de Compiègne qui expire cette année, le roi demande qu'on envoie le s[r] d'Aerssen pour traiter cette affaire. Assurance des meilleurs sentiments du roi pour la Hollande. (Minute d'une main que je ne connais pas, corrigée de la main de Charpentier. Sans date.) — La négociation de ce traité se poursuivit péniblement et enfin ne s'acheva pas. On a vu ci-dessus (1[er] décembre 1626, 6, 8 et 30 juin 1627) les difficultés qui surgissaient sans cesse. On parvint pourtant à une rédaction; notre manuscrit nous donne plusieurs copies peu différentes les unes des autres, aux dates des 26 et 28 août; les négociateurs étaient M[rs] de Bullion et de Châteauneuf pour la France, et, pour la Hollande, le baron de Langherac, ambassadeur de cette république. Il était dit que les ratifications seraient échangées dans l'espace de deux mois, mais ni l'une ni l'autre des deux parties ne ratifia le traité; il fallut négocier sur nouveaux frais. Est-ce alors que le roi écrivit au prince d'Orange, et Richelieu à Aerssen, les lettres sans date, classées dans notre manuscrit en décembre, mais qui seraient d'octobre ou du commencement de novembre? En effet, on y témoigne le désir de voir M. d'Aerssen envoyé à Paris, et ce même manuscrit conserve à la date du 27 novembre (pièce 139) les pouvoirs donnés par les États à deux nouveaux négociateurs, M[rs] Aerssen et de Vosberg, ambassadeurs extraordinaires pour traiter à Paris. Ces nouvelles tentatives de négociation n'eurent pas une meilleure issue. Faut-il rapporter à quelque temps de là une lettre que nous donnons ci-après (vers la fin de 1627), où Richelieu parle d'une mission sans succès d'Aerssen à Paris? Nous ne proposons cette conjecture qu'avec doute, parce que ce diplomate hollandais est venu plus d'une fois en France.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1627.		
23 novembre.	Mémoire pour monstrer au roy [1].	«On se trouve bien empesché, etc...» Richelieu rappelle ce qu'il a fait pour le siége de la Rochelle, les difficultés qu'on lui oppose, négligences, mauvaise volonté; et il représente au roi que, pour bien servir les princes, on est quelquefois obligé de combattre leurs sentiments. Minute de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. France, t. XLV, fol. 42.
1er décembre. Du camp de la Rochelle.	A M. le Prince.	«Le roy, affectionnant vostre personne et par conséquent tout ce qui vous touche, je n'ay garde de manquer à vous servir... M. de Saintout... vous donnera le brevet de la confiscation de Belin et Josselin que le roy vous accorde. Ce sont les deux plus belles pièces des biens de M. de Rohan [2]...» — Richelieu annonce au prince d'autres faveurs. — «S. M. est très-résolue de poursuivre le siége de la Rochelle... Le sr de Bourbonne a pris Montaigu prisonnier en Lorraine...» Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
16 décembre.	*Idem.*	«...S. M. se promet que vous n'oubliérs rien pour son service [3]. Montaigu a commencé à nous apprendre beaucoup de nouvelles... M. de Saintou a là toutes vos expéditions, tant pour les confiscations qu'autres choses...» Orig. — Mêmes archives.
...Décembre. Aux Sables d'Olonne.	A l'abbé de Marsillac.	Richelieu demande qu'on lui envoie sans délai le capitaine Oudard, auquel il veut donner le commandement d'un vaisseau. Orig. — Catalogue d'une vente d'autographes. Janvier 1855.
...Décembre.	A M. d'Espesses.	Un sr [4] écrit pour se justifier de la prise du vaisseau de M. de Toiras; il offre de venir en France; «je responds comme ne m'en souciant pas, mais qu'il peut venir, pourveu que cela ne retarde point la délivrance du canon qu'il fait faire. — A dire le vray, entre nous, nous désirons grandement qu'il vienne, mais je ne veux pas le luy tesmoigner

[1] Ce titre, de la main de Richelieu, est écrit sur un petit feuillet blanc, qui, dans le manuscrit des Affaires étrangères, précède cette pièce. Les Mémoires de Richelieu en ont conservé le texte, mais séparé en deux parties, entre lesquelles on a inséré quatre pages où Toiras est fort maltraité dans tout ce commencement de sa carrière, depuis qu'il était page de la venerie jusqu'à ce moment, où il défendait Saint-Martin-de-Ré. (T. III des *Mém. manuscrits de Richelieu*, fol. 287-291; p. 463-470 de l'édit. Petitot.) Ce morceau contre Toiras commence, dans les Mémoires imprimés, au bas de la page 464 et va jusqu'au milieu de la page 469, à ce passage : «qu'il y avoit à craindre de tous costés.. » — Remarquons, à cette occasion, qu'au lieu des mots : *qu'il y avoit à...*, on lit, dans la pièce manuscrite de la collection France, *j'ay à...* Nous le notons pour montrer encore une fois comment les pièces originales se transforment en passant dans le récit des Mémoires.

[2] Il commandait les huguenots révoltés; et c'était le prince de Condé qui avait été envoyé contre lui. Il avait demandé qu'on lui donnât cette confiscation, et se montrait plus animé contre les protestants que n'aurait voulu Richelieu. (*Mém.* t. III, p. 439-443.)

[3] Parti de Lyon le 9, M. le Prince avait pris plusieurs petites places : «Après avoir ainsi nettoyé le Rhône, dit Richelieu, il s'avança en Languedoc et arriva le 27 à Tarascon. (*Mém.* III, p. 453.)

[4] Il n'y a point de nom; serait-ce le sr de Lasalle ou son oncle Trip, chargé d'une fourniture de canons, dont Richelieu écrivait quelque temps auparavant (lettre à... vers la fin d'octobre)? Nous croyons qu'il s'agit plutôt d'un sr Gentillot dont il a été question page 722 de notre IIe volume et page 7 du tome III. Richelieu lui donnait l'assurance réitérée qu'il croyait à son innocence. Nous avons été pris nous-même à cette ruse de Richelieu, que nous apprend la présente lettre (Note 2e de la page 722 précitée.)

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1627.		de peur de l'effaroucher... S'il vous demande conseil, ne le pressés pas, mais faites en sorte qu'il songe de lui-mesme à venir pour solliciter et obtenir ses lettres de change. Quand il s'en alla, il emporta pour avances une lettre de change du s[r] Lumague, de dix mille escus; je vous prie de prendre garde, si cet honneste homme s'esgaroit encore davantage en son devoir, qu'il ne fust homme à vendre tout le canon aux Anglois; si vous aviés juste soubçon, vous ferés arrester tout le canon chez les marchands... » Minute de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. Hollande, t. XI, pièce 141.
Sans date. A la fin de 1627[1]?	M[rs] les États suppliant le roi de continuer l'alliance dont le traité expire cette année, S. M. envoie un traité à M. d'Espesses...	« La difficulté qui empescha, lorsque M. d'Aerssen estoit icy, que le traitté ne fust passé, portoit sur un article qui a esté changé, et l'on s'est contenté des dispositions contenues dans les traittés du feu roy et de Compiègne... La dignité du roy requéroit que les Estats députassent des ambassadeurs extraordinaires, comme ils le veulent faire pour faire le traitté, mais S. M. regardant plus au bien de M[rs] des Estats qu'à ce qui le concerne en telles apparences, aime mieux donner pouvoir à M. d'Espesses de passer ledit traitté en Hollande... » Minute de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. Hollande, t. XI, pièce 145[2].
		1628.
25 janvier. Du camp de la Rochelle.	A. M. le Prince.	« Le s[r] de Vantadour va pour vous communiquer un dessein important auquel S. M. est bien asseurée que vous n'obmettrez rien pour qu'il réussisse à son avantage... [3] » Orig. — Arch. de Condé. Communication de M[gr] le duc d'Aumale.
31 janvier. Au camp de la Rochelle.	*Idem.*	« Ayant veu ce qu'il vous a pleu m'escrire touchant M. d'Espernon[4], je prends la plume pour vous dire que je feray tousjours un cas très particulier de son amitié et luy donneray des preuves de la mienne en toute occasion... » Richelieu lui recommande les affaires du roi : « à l'avancement desquelles vous vous portés avec tant d'ardeur qu'il est impossible d'y rien adjouster... » Orig. — Arch. de Condé. Communication de M[gr] le duc d'Aumale.

[1] Classée en décembre. S'il s'agit de la mission pour laquelle Aerssen eut son instruction le 27 novembre, la pièce doit être tout au plus tôt de la fin de l'année.
[2] Pièce 146 : « Propositions discourues en deux conférences avec M[gr] le cardinal de Richelieu, par les ambassadeurs de M[rs] les Estats. » (De la main d'Aerssen, 2 pages. Sans date.)
[3] Voy. ci-dessus, page 601, lettre à M. le Prince, 5 janvier. Le duc de Ventadour était allé vers le roi après avoir accompagné M. le Prince en Languedoc.
[4] Voy. la note 2 de la même lettre du 5 janvier.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1628. 5 février.	A M. le Prince.	«J'ay receu les asseurances qu'il vous a pleu me donner de l'amitié de M. de Montmorency[1] comme très véritables; aussy peut-il faire estat très certain de la mienne...» Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
11 février.	*Idem.*	«M. de Nesmond vous dira les volontés du roy qui sont conformes aux vostres. Il vous porte les expéditions que vous avés désirées.» Satisfaction du roi «de ce que vous avés contribué en la prise de Savignac[2]...» — Le lendemain 12, le cardinal lui écrit de nouveau «seulement pour accompagner M. de Calmes qui vous dira particulièrement à son retour ce qu'il a fait en son voyage.» Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
[Vers le mois de mars[3].]	....	«On peut respondre au gentilhomme de M. de Vaudemont que S. M. a considéré deux choses en la proposition qu'il luy fait : le dessein de M. de Vaudemont et la personne de M. de Falsbourg. — Quant au dessein de M. de Vaudemont, après tant de ses actions qui doivent donner du dégoust au roy... S. M. est preste de recevoir ses démissions pures et simples du gouvernement qu'il a en France[4] pour le descharger de la géhenne que cela luy donne d'avoir quelque attachement a la France. — Quant à la personne de M. de Falsbourg, le roy l'estime digne des gouvernements dont il est question, et a volonté de faire pour luy chose meilleure...[5]» Minute de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. Lorraine, t. VIII, fol. 414.
1er mars.	A M. le Prince.	«...On ne manquera de faire prendre ceux qui sont nommez par la déposition de La Borde, qu'il vous a pleu de m'envoyer. Pour l'affaire de Bresson, il y aura esté pourveu par le roy qui recognoist de plus en plus l'affection avec laquelle vous vous portés à son service; et aura tousjours en grande recommandation ce qui regarde vos intérests. En mon particulier, Monsieur, je vous prie de croire que j'y contribueray tout ce qui me sera possible...» Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
11 mars. Paris.	Le roi a M. de Guron.	C'est une instruction dont la pensée seule sans doute appartient à Richelieu. (Voir la note de la page 70 de notre IIIe volume.) Orig. de la main de Bouthillier. — Bibl. nat. Béthune, 9327, fol. 37.

[1] Voy. ci-dessus la même note de la page 601.
[2] Voy. notre tome III, p. 36, lettre à M. le Prince du 18 février.
[3] Cette note, sans date, classée fautivement en 1630, a été écrite avant le départ du roi (3 avril) pour la Rochelle. (*Mém. de Richelieu*, t. IV, p. 83.)
[4] Le comte de Vaudemont, père du duc de Lorraine, était gouverneur de Metz et de Verdun. Le cardinal lui reprochait d'avoir, dès les premiers temps, encouragé la mauvaise conduite de Gaston contre le roi. (*Mém.* t. VIII, p. 72.)
[5] La pensée du cardinal n'est pas ici; nous la trouvons dans ses Memoires, où nous voyons qu'il s'opposa, contre l'avis du conseil de la reine mère, à ce que ces gouvernements fussent donnés au prince de Phalsbourg, attendu qu'il est toujours dangereux de confier des gouvernements aux étrangers. (IV, 83.)

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1628. 15 mars.	A M. le Prince.	« . . . J'ay escrit à M^{rs} du conseil que l'on vous envoyast une commission pour la vente des offices de trésoriers dont vous avés faict vérifier l'ecdit. . . J'ay aussy escrit pour faire transférer la chambre de Bésiers à Lisle, selon que. . . Mrs de Tolose le désirent. J'ay veu la harangue que vous y avés faite, qui faict voir vostre éloquence et l'affection que vous avés au service du roy, et l'estime qu'il vous plaist faire des personnes qui vous honorent comme moy. . . — M. de Séverac s'en retourne vous trouver; le roy luy a faict bailler 3,000 escus pour le service qu'il luy a rendu [1]. » Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
1er avril.	*Idem.*	« M. le cardinal de la Valette. . . vous dira ce qui se passe icy, et la fermeté avec laquelle on poursuivra ce siége sans que rien puisse en rompre le dessein. . . » Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
6 avril.	A M. le comte de Tillières [2], à Paris.	« . . . J'approuve la response que vous estes d'avis de faire à M. de Gourdon. . . Faites en sorte que, quand elle seroit prise, elle ne luy puisse causer de préjudice. . . Usés en comme vous jugerés à propos pour celle que vous ferés au s^r Séton. . . » Orig. — Arch. de la famille de Tillières. Communication de M. Hippeau.
14 avril. Au camp de la Rochelle.	A M. le Prince.	M. le prince a mandé qu'il va attaquer les places du Rouargue et du vallon de Masamet. Si M. de Montmorency est capable, avec les forces qu'il aura, d'empescher que M. de Rohan ne face progrès, ce sera un grand avantage. — « Je vous conjure de ne vous embarquer pas à un siége, j'entends à quelque grand siége; ce qui ne vous empêche pas d'entreprendre celuy des petites places que vous verrez ne pouvoir résister. . . J'ay peur que M. de Mantoue paye les despends quoyque sa cause soit fort bonne. . . Contrairement aux stipulations du traitté de Monçon, Gonçale entre dans les estats de M. de Mantoue, M. de Savoie se prépare à faire le mesme, et l'empereur en a, par décret, ordonné le séquestre. — Je pars demain pour aller trouver le roy à Surgères. . . La digue et l'estacade se fortifient tous les jours [3]. . . » Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
19 avril.	Le roi au duc de Savoie.	« . . . J'ay veu les propositions que vous avés faites au s^r de Guron, et les tesmoignages d'affection que vous l'avés asseuré, de vostre mouvement, me vouloir rendre. . . » Le roi le remercie, et le prie d'ajouter toute foi à ce que lui dira M. de Guron [4]. . . Mise au net de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. Turin, t. VIII, pièce 166.
26 avril. Du camp d'Aytré.	Le roi au duc de Créquy.	Réponse à la lettre du duc, du 9 du mois, laquelle donnait avis du passage en Dauphiné d'une partie des troupes du

[1] Sans doute quelque dénonciation ou capture de rebelles. Voy. ci-dessus, p. 781, et dans notre IIIe volume les pièces relatives à la Rochelle, p. 38 à 54.
[2] Voy. les Mémoires du comte de Tillières, à la date du 1er avril, publiés par M. Hippeau.
[3] Le cardinal en avait fait la visite le 12. (Bassompierre, t. III, p. 150.)
[4] Voy. ci-dessus, p. 607.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1628.		duc de Rohan, en dessein d'y construire un fort, ainsi que de l'arrivée en Savoye du prince Thomas avec des troupes. Le roi approuve ce qu'a fait le duc en cette occurrence, la levée de gens de guerre et le dessein de s'emparer du fort que les rebelles construisent. Le roi envoie des troupes, et prescrit les mesures à prendre. Le prince de Condé a aussi reçu ordre de marcher; enfin, «ayant égard au particulier contentement du duc de Créquy,» le roi trouve bon que le marquis de Villeroy, son gendre, aille servir sous ses ordres. Minute, la lettre déjà signée du roi ayant été corrigée. — Arch. des Aff. étr. Turin, t VIII, pièce 169.
30 avril.	Le roy a M. de Césy.	Il a rendu compte, par ses dépêches des 25 janvier, 7 et 21 février, des désordres occasionnés par les janissaires, des violences commises contre le grand visir; «ce sont effects d'un grand mespris qui s'adresse au prince plus qu'aux ministres... — Détromper le grand seigneur des mauvaises impressions qu'on luy donne touchant les desseins des princes chrestiens... contre les jésuites... corruption du Caïmacan... J'approuve tout ce que vous avés fait.» Minute. — Arch. des Aff. étr. Constantinople, t. III, p. 616 [1].
1er mai.	A M. le Prince.	«Le porteur vous parlera d'une affaire d'importance. Le roy m'a commandé de vous l'adresser. Vostre affection vous fera mesnager ce que vostre prudence vous fera juger estre le plus avantageux pour le service de S. M...» Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
4 mai. Au camp devant la Rochelle.	*Idem.*	«...S. M. désire qu'incontinent que vous aurés pris Réalmont, vous vous advanciés vers M. de Rohan [2]... Je m'asseure que vous luy ferés quitter la partie, et y serés aussy heureux qu'à Pamiers (voy. notre tome III, p. 62). M. d'Herbault vous mande au long la volonté du roy.» Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
20 mai. Au camp de la Rochelle.	*Idem.*	Nous ne faisons qu'indiquer ici une lettre qui n'est, sauf quelques retranchements, que la reproduction textuelle de la lettre adressée à la reine mère sur la retraite des Anglais (notre tome III, 113). Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
25 mai. De Brouage.	A M. Le Masle, a Paris.	«Le Masle, voyés de ma part le P. Bonet à l'Oratoire, et luy dites que puisque, selon l'avis de l'exécuteur du testament de feu M. de Mande, il délivre à M. Doudancourt les deniers de la succession, je n'y voy pas d'inconvénient, veu mesme que celui-ci consent qu'il baille à Madame de Saint-Georges les dix mille livres que led. feu sr de Mande a légués aux officiers de la reyne de la Grande Bretagne, pour les distribuer par

[1] Au folio 615, minute d'une autre lettre du roi à M. de Césy. (Même date.) Approbation de la manière dont il a défendu «nos jésuites» contre les mauvais offices des ambassadeurs d'Angleterre, de Venise et de Hollande, et aussi du patriarche Cyrille, «qui avoyent juré la ruyne de nos bons religieux.»

[2] Au lieu d'aller droit, comme le roi le voulait, au général des huguenots, le prince s'obstinait à faire une guerre de siege, dont Richelieu se desolait. (Voy. ses *Mém.* t. IV, p. 21-24.)

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1628.		elle, selon l'intention du deffunct. Je me promets que le d. père Bonet fera en cela ce qu'eut faict sans doute le P. de Sancy, s'il eust esté à Paris.» Autographe. — Arch. nationales, M. 232. Angleterre, 5. B. 13. — Copie de la main de Charpentier.
6 juin. Du camp de la Rochelle.	A M. le Prince.	On attend M. d'Effiat pour le payement de l'armée de M. le Prince. «Il est temps de se préparer à faire faire le dégast à Nimes, Castres et Montauban, comme estant un coup d'importance...: de là deppendent la loy et les prophètes... M. d'Espernon, entreprenant celuy de Montauban, le fera en sorte qu'ils ne recueilleront pas grand chose...» Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
8 juin. Au camp d'Aytré devant la Rochelle.	*Idem.*	«...S. M. m'a commandé de vous escrire de nouveau que vous teniés la main à ce qu'on commence dès maintenant le dégast de Montauban.» — Régiments à envoyer au duc d'Épernon. — «Si ce dégast est bien faict, comme il n'y a point de vivres dans Montauban, ils ne sçauroient tenir trois mois... s'ils pouvoient ramasser la moitié de leurs bleds, ils tiendroient encore longtemps. En même temps, n'oubliés pas Castres; et que M. de Montmorency, après la prise du Pouzin, travaille aux mesmes fins, à Nismes. C'est le seul moyen d'achever cette année de réduire le reste de ces villes rebelles... Je sçay bien qu'il seroit superflu de vous y convier davantage, veu le zelle que vous avés à un si bon dessein...» Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
14 juin.	*Idem.*	«Il n'y a personne qui ne sache que les armes sont journalières, et qu'on n'a pas tousjours du bonheur. Le roy est d'advis, comme vous luy escrivés, que vous leviés le siége de Sainte-Frique (St-Afrique).» Envoyer des troupes pour les dégâts des villes précédemment nommées et d'Usez. Cela fait, vous aurez un corps considérable de troupes pour opposer à M. de Rohan, «sans vous attacher à de petits siéges capables de ruiner une armée sans profit[1]. La Rochelle rendue, le roy fera marcher des troupes vers vous. Ce qui sera, en ce cas, à désirer, c'est d'enfermer M. de Rohan en quelque ville...» Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
12 juillet.	A la reine Anne.	«Le comte de Tillières va à Paris; V. M. aura agréable, s'il luy plaist, de luy permettre de parler librement à un Anglois qui est à la Bastille. C'est important pour le service du roy.» Orig. — Arch. de la famille de Tillières. Imprimée, p. 256 des *Mémoires* de cette famille, avec la date du 5.
18 juillet.	A M. le Prince.	«Vous apprendrés, tant par les dépêches de M. d'Herbault que par ce que vous dira le sr de la Saludie, ce que le roy estime à propos que vous faciés pour le bien de son service.» Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.

[1] Richelieu répète ici le conseil qu'il avait déjà donné le 14 avril, p. 782.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1628. 23 juillet.	Project de suspension sur le subject des affaires du Montferrat et de Mantoue[1].	«Mrs le cardinal de Richelieu et mareschal de Schomberg ayant conféré avec Mrs le marquis de Mirabel et D. L. de Prado,» il a été jugé convenable, pour préparer la négociation de la paix, «de faire une suspension ou trefve de 4 ou 6 mois, pendant lesquels les armes commandées par D. Gonzalès de Cordova se retireront dans le Milanois, et celles du duc de Savoie dans ses estats...» Mise au net de la main d'un secrétaire de Richelieu. — Arch. des Aff. étr. Espagne, t. XV, fol. 178.
27 juillet.	Le roi à M. du Fargis.	«J'ai veu le project de traitté qui vous a esté proposé par le comte d'Olivarez, lequel, avec grande raison, vous n'avez pas voulu signer; et eussiés encore mieux faict de ne le pas entendre, ny recevoir pour ce que les termes d'iceluy vous debvoient faire juger que je ne le pourrois jamais approuver, et qu'il eust esté honteux de ce faire... Je vous en envoie un autre[2]... J'estime que M. le duc d'Olivarez... ne fera point difficulté de l'accorder.» — Remercier le roi d'Espagne de l'offre de ses vaisseaux au cas que les Anglais viennent attaquer la flotte française devant la Rochelle... «j'attends les Anglois dans 8 ou 10 jours; si les forces navalles d'Espagne se joignent avec les miennes, ils ne s'en moqueront pas, puisque j'espère tout seul empescher le secours de la Rochelle et chastier la témérité d'Angleterre.» Minute. — Arch. des Aff. étr. Espagne, t. XV, fol. 195. — Une copie, fol. 180.
11 août.	Le roi au duc de Créquy.	«Mon cousin, je trouve bien estrange de navoir pas eu encores advis de ce que vous avez résolu sur le sujet de la dépesche que le sr de Percy vous a portée de ma part, et d'apprendre que les troupes levées par le marquis d'Uxelles, pour le secours du duc de Mantoue, passent toutes seules, qui seroient les exposer a un manifeste péril[3]... il faudroit que vous entrassiés promptement avec elles...» Arch. des Aff. étr. Mantoue, t. II, pièce 73. — Copie de bureau; la lettre doit avoir été rédigée par d'Herbault ou le secrétaire d'État de la guerre sur une matière donnée par Richelieu.
23 aoust.	A M. le Prince	«J'ay dict à M. de Saintou ce que j'estime nécessaire pour le service du roy... L'intention du roy est que vous teniés vos troupes les plus complètes que vous pourrés et que vous ayés pour but devant les yeux d'empescher que M. de Rohan ne puisse passer de deçà quand il seroit si fol que de l'entreprendre...» Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.

[1] Annotation écrite au dos de la pièce par Charpentier.

[2] Ensuite de la dépèche du 4 juin (ci-dessus, p. 614), M. du Fargis avait essayé de faire, avec le duc d'Olivarès, une convention qu'il envoie sans l'avoir acceptée. Pendant ce temps, Richelieu en avait fait une autre avec l'ambassadeur espagnol. C'est celle-là qu'il envoie à Madrid, en rejetant le projet transmis par du Fargis.

[3] Le péril était arrivé et les troupes du marquis d'Uxelles étaient en déroute à ce moment, faute d'avoir été soutenues par celles du maréchal de Créquy. Sanguin, alors en mission à Grenoble, l'annonçait dans une lettre écrite le 10 au cardinal, fol. 72 du même ms.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1628. 16 septembre.	A M. le Prince.	«Je me resjouis d'avoir appris par le s[r] Desbrosses, gouverneur de Cressel[1], que vous soyés aux trousses de M. de Rohan, et en estat qu'il ne puisse quasi eschapper, que vous ne l'enfermiés dans Milhaud. J'espère que vous aurés la gloire de l'avoir deffait au mesme temps que le roy prendra la Rochelle, qui ne peut plus tarder longtemps à se rendre.» — Assassinat du duc de Buckingham. Orig. — Arch. de Condé. Communication de M[gr] le duc d'Aumale.
27 septembre.	*Idem.*	«M. de Saintou est si capable de vous mander l'estat de ce siége, que ne sachant rien en mon particulier qui soit digne de vous, je me contenteray...» Orig. — Arch. de Condé. Communication de M[gr] le duc d'Aumale.
...Septembre.	Note.	«Si l'on secourt Casal, les ennemis feront indubitablement la paix; et si l'on prolonge la trefve, ils jugeront bien[2] [qu'on ne le peut plus secourir et ainsy ne feront plus la paix]... Le roy estime que la nécessité n'aiant point de loy, si l'on n'a plus de blé proche de l'armée, il faut en prendre dans le Milanais, faisant observer le meilleur ordre possible...» — Si Dieu donne la victoire, on poursuivra vigoureusement les avantages. De la main de Bouthillier. — Arch. des Aff. étr. Mantoue, t. II, pièce 104.
11 octobre.	A M. d'Effiast.	Donner sans remise au s[r] de Millières, pour M. de Guise, l'argent des monstres et 60,000 liv. pour frais extraordinaires des embarquements; sans cela tout le dessein est inutile. Orig. — Bibl. imp. *Recueil de Toisy, ordonnance sur les finances*, z 2284 z + g 95, fol. 193.
19 octobre. Du camp de la Rochelle.	A M. le Prince.	Le s[r] de Saintou demande, pour vous, par votre ordre, la permission de venir à la Rochelle; «je luy ay dict ingénuement que je n'estimois pas que, tandis que S. M. est occupée en ce siége, et que vous avés désiré l'estre en la province où vous estes, le bien de son service et vostre réputation peussent en cela compatir avec la charge que vous luy donniés[3]...» Orig. — Arch. de Condé. Communication de M[gr] le duc d'Aumale.

[1] Cresseil, petite ville à une lieue de Milhau.
[2] De la main de Richelieu.
[3] C'est là une petite leçon de convenance : Les troupes françaises entrèrent dans la Rochelle le 30 octobre; il n'était pas de la dignité du prince de venir à la Rochelle la veille de la prise de la ville, pour être spectateur d'une victoire à laquelle il n'avait point eu part.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1628. 8 novembre.	A M. le Prince.	«Je prends la plume pour vous suplier de prendre créance en M. l'évesque de Mande; et, par mesme moyen luy departir toute l'assistance que vous jugerés que le service du roy requerra en cette occasion.» Orig. — Arch. de Condé. Communication de M[gr] le duc d'Aumale.
9 novembre. De la Rochelle.	*Idem.*	M[r] le Prince ayant appris de M. de Saintou les particularités de la prise de la Rochelle, le cardinal ne lui en parle pas. — S. M. permet à M. le Prince de faire un voyage de 15 jours en Berry, en lui recommandant de laisser son armée en si bon ordre que son absence ne puisse préjudicier au service du roi. Orig. — Arch. de Condé. Communication de M[gr] le duc d'Aumale.
11 novembre.	Instruction au s[r] de Bautru, allant en Espagne [1].	L'affaire de la Rochelle étant glorieusement terminée, le roi désire accommoder les différends survenus au sujet du Montferrat. «Il n'y a que trois moyens : ou que Casal et ce qui n'est point occupé du Montferrat soit laissé entre les mains de M. de Mantoue, — ou mis entre les mains de dom Gonçales, — ou déposé en celles d'un tiers; les parties demeurant d'accord qu'en ce cas le différend soit promptement jugé, ou par l'empereur ou par le pape, ou amiablement composé par la France et l'Espagne.» Il est recommandé à Bautru «de laisser passer les boutades du comte d'Olivarès [2],» et de se plaindre vivement de l'Espagne. Le texte de ces plaintes est développé dans plusieurs pages. Mise au net de la main d'un commis des affaires étrangères [3]. — Arch. des Aff. étr. Espagne, t. XV, fol. 250 [4].
20 novembre. De Champdenier [5].	A. M. le Prince.	«Quand vous ne m'auriés pas honoré du tesmoignage qu'il vous a pleu me donner de la joye que vous avés de la prise de la Rochelle, ce m'eust esté un crime d'en douter, sachant

[1] Nous trouvons dans le même manuscrit, en triple expédition, et en mise au net, des instructions dressées pour M. de Bautru (l'écriture nous est inconnue); la copie cotée 140 est sans date; les copies cotées 246 et 259 sont datees du 7 novembre. La dernière a été corrigee de la main de Châteauneuf et aussi de celle de Richelieu; la pièce du 11 novembre doit avoir été substituee à celle du 7. (Voy. les *Mém. de Richelieu*, t. IV, p. 199 et suiv.) Les pouvoirs donnés à Bautru sont conserves dans ce ms. fol. 245 et 249. Cette seconde expédition porte aussi des corrections faites par Châteauneuf.

[2] Bautru n'était pas homme à se conformer à cet article de ses instructions; connu pour affecter de mettre de l'esprit à tout propos et hors de propos, il ne pouvait pas laisser une boutade sans réponse. Rappelons seulement ce passage de sa lettre du 30 decembre à Richelieu : «Le comte me dit en colère : Si nous en venons aux mains, vous n'aurez pas affaire à des bisognes anglois; — Et moi : Que des gens qui venoient de prendre la Rochelle en quatorze mois n'avoient pas grand peur de ceux qui assiégeoient Casal il y en avoit dix, sans avoir encore gagné nul avantage.» (Ms. précite, fol. 300.) Toutes les saillies de l'esprit de Bautru, dont les Memoires de Richelieu ont conservé quelques-unes (IV, 214 et suiv.), ne devaient pas beaucoup contribuer à ménager une conciliation; c'était l'avis du cardinal.

[3] Richelieu y a fait de sa main cette addition marginale : «Une depesche reçue depuis le depart du s[r] de Bautru porte qu'ils ont fraischement reçu à Madrid un gentilhomme de M. de Rohan qu'ils ont bien traicté. La dépesche est du 6 novembre. Elle porte que la rage des Espagnols les porte à employer argent et hommes pour empescher les progres du roy contre les Huguenots.»

[4] Un extrait de l'instruction se trouve au folio 308; et au folio 330, à la date du 11 janvier 1629, une longue lettre de Bautru, en partie chiffrée, et portant cette suscription : «A M[gr] à l'hostel de Richelieu.» Le même jour, Bautru adresse au secrétaire d'État d'Herbault «les articles que nous sommes en chemin d'accorder.» (Fol. 335.) — Nous trouvons encore a la suite de ces pièces (fol. 340 et 347) «un projet d'accommodement dressé par les Espagnols sur les affaires d'Italie, avec des observations marginales de la main de Bautru;» documents utiles pour l'histoire de ces négociations.

[5] Bourg un peu au-dessus de Niort; le cardinal se rendait alors de la Rochelle à Richelieu.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1628.		le zelle que vous avés à la gloire de Dieu, à l'avancement de la religion, au service du roy et au bien de son estat.» Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
		La Rochelle prise, on se hâta d'en répandre la nouvelle par toute la France, et le jour même, 30 octobre, le roi envoya aux gouverneurs de province une dépêche que nous avons donnée dans notre 3e volume, p. 139. Richelieu informa ensuite les cours étrangères, et l'on a vu, p. 144 du même volume, la lettre qu'il écrivit au comte duc d'Olivarez, datée du 9 novembre; il y avait certainement une dépêche du roi pour le roi d'Espagne; nous ne l'avons pas, mais nous trouvons dans les manuscrits de Rome, t. XLI, fol. 324-329, les matières de lettres que le roi devait écrire. Une annotation mise au dos porte: «Mémoire pour les dépesches qu'il fault faire à Rome, Venise, Mantoue, Savoie, et pour l'Empereur, après la prise de la Rochelle.» Nous ne faisons que les indiquer ici; elles n'ont point de date, et il semble que ces missives auraient dû être envoyées en même temps à peu près que celle dont nous venons de faire mention adressée à Olivarez. Mais une lettre de Béthune, écrite au roi le 30 novembre, dit que cet ambassadeur n'a reçu encore aucune dépêche officielle sur la prise de la Rochelle; il faut donc que l'envoi n'ait eu lieu que vers la fin dudit mois de novembre (même vol. fol. 272). Ces copies forment un cahier, dont nous ne connaissons point l'écriture, seulement la dernière demi-page est d'un secrétaire intime de Richelieu.
[... Novembre.]	Pour Rome. A M. de Béthune.	«Sçavoir de Sa Sainteté ce qu'elle veut faire maintenant pour les intérest de l'Italie, en cas que la France et Venise se déclarent et joignent ensemble; à condition toutefois que Sa Sainteté entre en ladite union..... — Dépesche à M. d'Avaux conformément, pour presser les Vénitiens à secourir M. de Mantoue, et s'unir avec le roy.» Rome, t. XLI, fol. 324.
Idem.	Pour Mantoue.	Donner avis de la reddition de la Rochelle. Le roi veut continuer à assister puissamment le duc de Mantoue. Le roi lui renvoie le baron Dannevon avec la réponse aux articles qu'il a apportés... Le roi persiste au dessein de secourir Casal; que le duc de son costé fasse tout ce qu'il a promis. — Suivent les articles portés par le baron Dannevon, avec l'avis sur lesdits articles (fol. 326-329). — «Le principal but maintenant est de faire retirer les Espagnols du Montferrat et du siége de Casal...» — «Cette négociation mérite diligence et d'envoyer promptement vers l'empereur...» — [1] «En tout cas, si l'empereur veut se contenter des propositions cy-dessus, proposer que la ville de Casal soit mise entre les mains de don Gonçalez avec garnison modérée; et le chasteau en celles du pape, à la charge que led. Gonçalez s'oblige par escrit à rendre lad. ville, selon que Sa Sainteté l'ordonnera. — Cette condition est si raisonnable, qu'avec justice on ne peut la refuser.»

[1] Ici le secrétaire de Richelieu prend la plume.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1628. Novembre.	Pour l'Empereur.	«Luy donner part du succez de la Rochelle en présence de l'armée angloise. — La lettre doit être courte et en créance sur le s[r] de Céberet... Il sera bon que le roy réitère les instances qu'il a cy-devant fait faire à l'empereur en faveur de M. de Mantoue.» (Fol. 324 v°.)
Idem.	Pour Savoie.	Lui donner part du succès de la Rochelle. Inutile tentative des Anglais pour secourir la place. — «Une autre lettre au s[r] de Marini, qui dira au duc que le roy s'entremettroit volontiers pour luy asseurer Train, avec 12,000 escuz de rente, du consentement de M. de Mantoue... — Si le duc de Savoie entend à cette proposition, conclure sans délay son intelligence avec la France... aboutissant à deux choses, l'une : se joindre ouvertement aux armes du roy, ou accorder le passage libre à ses troupes. M. Marini parlera comme de luy mesme, et déclarera qu'il en a charge seulement si le duc en demeure d'accord.» Lettre de la main du roy à M[me] la princesse de Piedmont. (Fol. 326.)
22 décembre.	Au mareschal de Créquy.	Le roi «remet à sa discrétion» l'exécution de plusieurs entreprises proposées par M. de Créquy; on ne les explique pas, mais on peut penser que l'une menaçait la Savoie, car Richelieu a ajouté de sa main à la minute, qu'il avertira M. le commandeur de Valençay «qu'il ne s'engage pas en son voyage, en sorte que vostre exéqution ne le trouve pas dans la Savoie[1].» Il y a à cette lettre un *P. S.*: «Je vous puis asseurer que le roy affectionne cette affaire (de Mantoue), à l'esgal de celle de la Rochelle.» Minute. — Arch. des Aff. étr. Mantoue, t. II, pièce 173.
27 décembre.	A M. de Bautru.	«J'ay receu vos relations que j'ay trouvées très bonnes et faict valoir au roy...; S. M. n'a point changé ses résolutions. Le roy faict estat d'avoir dans 15 jours 20,000 h. de pied et 2,000 ch. sur la frontière d'Italie... Il y a sujet d'occuper ces troupes en Languedoc. Pressés vostre retour, après avoir faict tout ce qui se peut imaginer pour porter à la paix[2]. — Si l'Espagne est bien conseillée, la ville, les chasteaux et citadelle de Casal seront depposez entre les mains du pape, et les deux roys décideront ce différend, et s'ils ne le peuvent, Sa Sainteté y entrera pour un tiers.» Minute de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. Espagne, t. XV, fol. 302.

[1] Les manuscrits de Turin nous donnent, à la date du 26, deux lettres de Bullion, écrites sous les yeux de Richelieu, qui y a fait quelques corrections. Bullion transmet au duc de Créquy et à M. de Valençay les ordres du roi, au sujet de propositions du duc de Savoie. «L'esprit de ce prince est si changeant et variable, qu'il ne faut pas que ces propositions vous divertissent de vos desseins; et il faut, si faire se peut, s'asseurer des passages par la force.» (T. VIII, pièces 251 et 252.)

[2] Les quatre derniers mots sont chiffres. On a vu ci-dessus (p. 971, note 2.) que Bautru obéissait assez mal à cette recommandation; mais Richelieu, indulgent pour ce bel esprit demi-bouffon, qui l'amusait, et qu'il mit un des premiers de l'académie, ne paraît pas s'en être aperçu : «Le comte d'Olivarès, dit-il, lui fait quelques rodomontades insupportables qu'il souffre toutefois, comme celles de la comedie, où beaucoup de paroles du capitaine ne sont suivies d'aucun effet.» (*Mém. de Richelieu*, IV, 240.)

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1628. Sans date. [Vers la fin de décembre.]	A M. Montaigu.	M[r], «vous jugés fort bien de mon naturel quand vous pensés que je ne sçay point rendre de mauvais offices... ceux qui sont en pareille place que celle où je suis ne doibvent jamais parler des négociations qui se font avec eux... vous ne m'avés jamais parlé de ce dont vostre lettre me faict cognoistre qu'on vous a accusé... je vous ay tousjours veu trop bien ménager les intérest de vostre maistre pour avoir cette pensée [1]...» Mise au net. — Arch. des Aff. étr. Angleterre, t. XLII, fol. 341.
Du... décembre.	La reine mère à la reine d'Angleterre.	«Madame ma fille, j'ay receu vos deux lettres... je suis bien aise de voir le grand désir que vous avez de voir la paix entre deux personnes qui vous sont si chères comme sont un frère et un mary... je contribueray à ce dessein tout ce qui me sera possible pourveu que je voie que l'affaire puisse venir à une honorable fin pour ces deux couronnes... Le roy m'estant venu visiter, je luy ay faict voir vos deux lettres qu'il a leues avec contentement, disant fort bien de vostre bon naturel. Mon cousin le cardinal de Richelieu qui estoit [2]...» Minute de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. Angleterre, t. XLII, fol. 342.
Vers la fin de décembre.	....	Nous trouvons quelques phrases sans liaison entre elles, écrites de la main de Richelieu, comme notes de souvenir, sur le feuillet de suscription d'une lettre à lui adressée par le comte de Lindsey, qui avait pris le commandement de la flotte expéditionnaire après l'assassinat de Buckingham. Ces notes n'ont d'autre intérêt que d'être autographes, et de nous donner, sur la situation des Anglais, cette phrase, la seule que nous conservions: «Les Anglois désirent la trefve, mais ne la veulent demander.» La lettre sur laquelle ces notes sont écrites est datée du 1[er] novembre 1628. Arch. des Aff. étr. France, 1628, t. XLVIII, fol. 165.
...........[3]	Pour le s[r] de Prouage.	Richelieu donne des ordres pour différentes affaires de détail concernant la marine, et que le s[r] de Prouage a déjà bien commencées. — Il est question aussi d'un s[r] de Hécourt, auquel Richelieu veut rendre service; «mais je ne pourrois consentir qu'il entreprist sur ma charge.» Minute où plusieurs corrections sont de la main de Richelieu, — Arch. des Aff. étr. France, t. XXV, pièce 36.

[1] C'est la réponse à une lettre de Montaigu, auquel on a dit que le cardinal avait écrit au roi d'Angleterre une lettre de plaintes sur sa conduite en France; le cardinal aurait demandé que «si on avoit envie de traitter il falloit... n'y employer pas de gens faits comme Montaigu.» Il n'y ajoute pas foi, et il espère que S. Ém. «daignera de me rendre une assurance de l'honneur de la continuation de ses bonnes grâces.» La date de cette lettre, 10 décembre, donne à peu près celle de la réponse de Richelieu. (Même ms. fol. 356.)

[2] Ce commencement de phrase a été barré; Richelieu, par réflexion, s'est arrêté ici. — Ces deux lettres de la reine Henriette-Marie ont pu jouer leur rôle dans la politique du moment. «Le roi, dit le cardinal, pensoit à l'Italie et au Languedoc (à l'Italie pour l'affaire de Mantoue, au Languedoc pour celle des huguenots)... Quant au Languedoc, il leur falloit faire entendre que l'Angleterre nous recherchoit de paix, et que, la faisant avec elle, ils demeuroient abandonnés à la rigueur de la justice de S. M. et de ses armes, faisant voir pour ce sujet les copies des lettres de la reine de la Grande-Bretagne à la reine sa mère quelle sollicitoit à la paix.» (T. IV, p. 234-237.)

[3] La date manque et la pièce est mal classée en 1630, M. d'Ocquerre, dont il est question dans cette lettre, étant mort en 1628.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
		1629[1].
[Premiers mois.]	[A M. Bouthillier?]	Projet de traité avec l'Angleterre au sujet de l'accomplissement des conventions du mariage de Henriette-Marie. Minute. — Arch. des Aff. étr. Angleterre, t. XLII, fol. 362.
...Janvier.	....	Observations sur un projet de traité concernant l'affaire de Mantoue. De la main de Richelieu et de celle de Bouthillier. — Arch. des Aff. étr. Turin, t. XI, fol. 528.
14 janvier.	A. M. de Bullion.	Instruction au s[r] de Bullion, S. M. l'envoyant vers le duc de Créquy, pour affaires importantes à son service. — Il s'agit de Mantoue et de Casal. (Voy. ci-dessus l'instruction donnée à M. de Lisle, 16 février 1629.) Minute de la main de Bullion. — Aff. étr. Turin, t. IX, pièce 12[e].
25 janvier.	Au s[r] baron de Charnacé.	M. de Charnacé est chargé de négocier un accord entre la ligue catholique d'Allemagne et le Danemark. Copie. — Arch. des Aff. étr. Allemagne, t. VI, fol. 247.
26 janvier. De Praslin.	A M. le Prince.	Sur le compte que devait rendre le prince de Condé de sa gestion pendant qu'il commandait l'armée du Languedoc. (Voy. notre III[e] vol. p. 217.) Orig. — Arch. de Condé. Communication de M[gr] le duc d'Aumale.
1[er] février. De Dijon.	A M. du Landé.	Instruction pour M. de Guise et le mareschal d'Estrées, sur le chemin à faire prendre à l'armée. Orig. signé Louis; contre-signé Phelypeaux, devenu minute à cause de corrections. — Aff. étr. Turin, t. IX, pièce 21[e].
26 février. A Ambrun.	Le roi à la reine mère [2].	Sur une négociation de Bautru en Espagne. Orig. — Arch. nat. M. 232, n° 2 d'une liasse défaite.
Vers la fin de février [3].	A M. de Valençay.	Nous avons expliqué la mission du commandeur de Valençay, et donné le résumé de cette instruction, ci-dessus, p. 631. Mise au net. — Arch. des Aff. étr. Turin, IX, pièce 34.
1[er] mars. Oulx.	[A M. le duc de Mantoue.]	«Mon cousin, ... j'ay cejourd'huy passé le mont Genèvre, et suis arrivé en ce lieu, qui n'est distant de Suze en Piedmond que de quatre lieues, en intention d'y faire au plustost entrer mes troupes...» Mise au net. — Arch. des Aff. étr. Mantoue, t. II, pièce 227.

[1] La nécessité de renfermer dans ce dernier volume toutes les lettres de Richelieu réservées pour les analyses me contraint de réduire ces analyses à une extrême brièveté. Je profiterai de la faveur que le Comité des travaux historiques a bien voulu m'accorder de publier séparément la table générale, pour joindre à cette table quelques pages d'*additions et corrections* où trouveront place les faits historiques et les éclaircissements que le manque d'espace me force de retrancher aux analyses que j'avais préparées.

[2] Le cardinal, écrivant à la reine mère le 24 février, lui annonce cette lettre du roi. (Voy. notre tome III, p. 236.)

[3] La date manque, on lit au dos de la pièce : «Après le retour de Lisle, en février.»

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1629. 28 mars.	A M[rs] les ducs et gouvernement et conseil de la cité et république de Gênes.	«Messieurs, j'ay faict entendre à S. M. le désir que vous aviés d'envoyer un ambassadeur vers elle pour luy faire la révérence; elle m'a commandé de vous mander qu'elle l'auroit très-agréable, et moy, en mon particulier, je l'assisteray de tous les bons offices que vous devés espérer de moy.» Minute de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. Gênes, t. I, fol. 171.
Vers le 20 avril.	A la reine mère.	Le cardinal entretient Marie de Médicis du roi son fils, et du séjour du prince de Piémont à Suze, où ils sont arrivés le 5 avril. Orig. — Catalogue d'une vente d'autographes faite par Laverdet, le 26 janvier 1856.
20 avril. Suze.	A M. d'Avaux.	Satisfaction de sa conduite dans les affaires présentes. Bon rapport que Richelieu en a fait au roi [1]. Copie. — Arch. des Aff. étr. Venise, t. XLVII.
22 avril.	A M. l'archevesque de Pise.	Le roi ne veut que rétablir la paix en Italie... Il va travailler à l'accord de M[rs] de Savoye et de Mantoue, et à celuy de Gênes.... Minute de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. Turin, t. IX, pièce 106.
27 avril.	Le roi au parlement.	Après avoir mis en bon estat les affaires d'Italie, «nous nous acheminons en Languedoc, où nous espérons que les rebelles, touchez de nostre présence, se rangeront d'eux-mesme à leur devoir [2]...» Copie. — Arch. des Aff. étr. Turin, t. IX, pièce 110.
28 avril. Suze.	A M. le Prince.	S. M. le charge de faire le dégât à Montauban et à Nismes. Orig. — Arch. de Condé. Communication de M[gr] le duc d'Aumale.
...Avril.	....	Note au sujet de menées ourdies contre la France par le s[r] Clauzel, revenu d'Espagne, où l'avait envoyé le duc de Rohan. Minute de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. Turin, t. X, pièce 195.
Commencement de mai.	....	Déclaration du roi pour convier les villes rebelles à se remettre en son obéissance. Minute de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. France, t. LII, fol. 289.
3 mai.	A M[rs] les Estats.	«Le roy m'a laissé icy [3] pour parachever ce qu'il a si heureusement commencé...» Minute de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. Hollande, t. XII, pièce 33[e].

[1] Le 7 avril, M. d'Avaux avait écrit au cardinal qu'il venait «de conclure le traitté d'union avec la République.» Il l'envoyait par M. de la Saludie. (T. XLVII, dates des 7 et 8 avril.)
[2] Le roi reproduit ici quelques-unes des idées de la lettre écrite au parlement de Bourgogne, le 21 mars. (Voy. notre III[e] volume, p. 260.)
[3] Le cardinal était alors à Suze.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1629. 21 mai. Au camp de Privas.	A M. le Prince.	Dégât de Montauban. Orig. — Arch. de Condé. Communication de M[gr] le duc d'Aumale.
24 mai.	A la reine mère.	Au sujet de l'arrestation de la princesse Marie. Imprimée : *Hist. de Louis XIII*, par le P. Griffet, t. I, p. 666.
26 mai.	A la princesse de Piémont.	Richelieu lui a envoyé le s[r] de Biscarat pour lui faire donner satisfaction de ce qui s'est passé en l'affaire de Pomeuse. Minute de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. Turin, t. IX, pièce 185[1].
Idem.	A M. de Créquy.	Toujours l'accident de Pommeuse. — Autres affaires d'Italie. Même source et même indication.
Idem.	A M. de Béthune.	Faire habiliter (*sic*) M. le chevalier de Valençay, qui est de la langue et du prieuré de France, aux prieurés de Champagne et d'Aquitaine de la même langue. — Que le bref de S. S. s'adresse non au conseil de Malte, mais au grand maître. Mêmes indications.
31 may. Au camp devant Privas.	A M. d'Infreville.	Richelieu charge M. Le Roux s[r] d'Infreville de visiter les côtes de France en vue des établissements à faire dans les ports, et des impôts à régler. Copie (extraits des originaux, archives du conseil d'État). — Bibl. nat. Supplément de Dupuy, t. LXXX. — Imprimée, *Correspondance de Sourdis*, t. III, p. 173.
3 juin. Au camp devant Privas.	A M. le Prince.	«Le s[r] de Vernerese a proposé un service... pour une place qu'il vous dira. Vous ferés, s'il vous plaist, ce qu'il vous sera possible pour faire réussir son dessein... Je tiens desjà pour fait le dégast de Montpellier.» Orig. — Arch. de Condé. Communication de M[gr] le duc d'Aumale.
10 juin. Au camp devant Aletz.	Le roi à Toiras.	Instructions pour la direction des troupes qui passent d'Allemagne en Italie. Orig. signé du roi, devenu minute. — Arch. des Aff. étr. Espagne, t. XV, p. 428.
Idem.	Le roi à M. d'Avaux, ambassadeur à Venise.	Au sujet de l'entrée des troupes allemandes chez les Grisons. Orig. signé Louis, corrigé et devenu minute. — Arch. des Aff. étr. Turin, t. IX, pièce 176.
12[2] juin. Au camp devant Aletz.	Le roi au mareschal de Créquy.	Diverses considérations touchant les affaires d'Italie. Orig. signé et devenu minute après corrections. — Arch. des Aff. étr. Mantoue, t. I, pièce 261.

[1] Voy. ci-dessus, p. 637, la lettre écrite, dans cette occasion, par le cardinal au prince de Piémont.
[2] Le secretaire a laissé en blanc ce quantième; il se trouve au dos, écrit d'une autre main.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1629. 16 juin. Au camp devant Aletz.	A M. le Prince.	«Je n'ay jamais veu grande affaire où il ne se soit trouvé de grandes difficultez au commencement, mais l'esprit de force et le courage les surmontent; c'est ce qui me faict croire que celles que vous rencontrés ne serviront qu'à vostre gloire... » Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
20 juin.	A M. de Léon.	Instruction baillée au sr de Léon, ambassadeur en Suisse, touchant l'affaire des Grisons. Mise au net. — Arch. des Aff. étr. Suisse, t. XXVI.
26 juin.	A M. de Créquy.	Affaires d'Italie. Minute de la main de Charpentier. — Arch. des Affaires étr. Turin, t. IX, pièce 183.
...Juin.	A M. le marquis Striggi.	Affaires du duc de Mantoue. Minute de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. Mantoue, t. II, pièce 257.
20 juillet.	A M. le Prince.	Exhortation à ceux de Montauban d'accepter la grâce du roi. Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
30 juillet. Pezenas.	*Idem.*	Les depputez de Montauban s'en retournent comme ils sont venus... Commencer le blocus. Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
8 août. Saint-Germain-en-Laye.	Le roi à M. de Marcheville.	Instruction donnée au sieur de Marcheville, envoyé en Allemagne vers les électeurs pour convenir de la réunion d'une diète, en vue de la paix. Orig. contre-signé Bouthillier. — Arch. des Aff. étr. Allemagne, t. VI, fol. 275-283. — Deux copies sont conservées dans ce volume, fol. 268 et 286[1].
Idem.	Le roi à M. de Baugy.	S'entendre avec le sr de Marcheville, envoyé en Allemagne. Orig. contre-signé Bouthillier. — Arch. des Aff. étr. Hollande, t. XII, pièce 60.
15 août.	A M. d'Avaux, conseiller d'Estat, ambassadeur à Venise.	Opposition que fait la république de Venise à la provision de l'évêché de Padoue en faveur du cardinal Cornaro. Orig. — Arch. des Aff. étr. Venise, t. XLVII.
...Août.	Au cardinal de Bérulle.	«...J'estime que des prestres séculiers de vostre ordre seront meilleurs en Angleterre que des religieux...» Minute de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. France, t. IX (collection verte), pièce 95. — Ce volume appartient à 1628; c'est par erreur que la pièce s'y trouve classée.

[1] A cette dernière copie on a mis le contre-seing Phelypeaux, c'est une erreur manifeste; Phelypeaux (le secrétaire d'État d'Herbault) était mort à la date de cette pièce.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1629.		
2 septembre. Brioude.	A M. le Prince.	« J'ay un extresme desplaisir de celuy que vous recevés de la perte que vous avés faicte [1]. Vous avés trop de prudence pour avoir besoin de l'ayde d'autruy pour la supporter; c'est ce qui faict que je me dispense de vous en dire davantage. » Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
3 septembre. Brioude.	A M. Marini.	Le roi prendra la défense du duc de Mantoue s'il est attaqué. Minute de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. Turin, t. X, pièce 57. — *Mémoires mss. de Richelieu*, t. IV, 547, petit in-folio. Imprimée, édit. Petitot, t. V, p. 271.
Idem.	A M. de Créquy.	Richelieu lui envoie copie de la dépêche ci-dessus adressée à Marini. — Diverses mesures à prendre. Minute de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. Turin, t. X, pièce 57.
Idem.	A M. d'Hémery.	Témoignage de satisfaction « du mesnage que vous apportés aux affaires du roy... » Minute de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. Turin, X, sur le même feuillet que la lettre à M. de Créquy.
4 septembre.	A M. le Prince.	Autre lettre de condoléance. Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
7 septembre. D'Effiat.	Au roy.	Mauvais desseins des armées de l'Espagne et de l'empire. Orig. — Arch. des Aff. etr. Turin, t. X, pièce 65.
Idem.	A M. Marini.	Plaintes des contraventions que M. de Savoie apporte au traité de Suze. Minute de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. Turin, t. X, pièce 66.
18 septembre. Fontainebleau.	A M. le Prince.	« Le roy vous a accordé la permission d'estre aux couches de madame vostre femme... » Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
18 septembre.	A l'ambassadeur de Hollande.	Réponse à une demande de subsides. Minute. — Arch. des Aff. étr. Hollande, t. XII, pièce 76. — Deux copies, cotées 68 et 69 [2].
24 septembre.	A M. de Créquy.	« J'adjouste cette lettre à la première que je vous ay escrite [3]... » Il s'agit de dispositions relatives à l'armée. Minute de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. Turin, t. X, pièce 83.

[1] Charlotte-Catherine de la Trimouille, mère de M. le Prince, était morte le 28 août à l'hôtel de Condé.
[2] Ces deux copies sont datées du 8 septembre; la date du 18 que porte la minute a été mise après coup; rien ne nous indique celle qui doit être préférée.
[3] Je n'ai pas trouvé cette première lettre.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1629.		
... Septembre.	A M. de Barrault, ambassadeur en Espagne.	Proposition pour terminer l'affaire de Mantoue. Extrait. — Arch. des Aff. étr. Espagne, t. XV, fol. 507.
[13 ou 14 octob.]	A M. le Prince.	Compliment sur la naissance d'un fils (le prince de Conti). Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
17 octobre. Fontainebleau.	A M. de Baugy.	Difficultés qu'opposent les Hollandais à la conclusion du traité qui se négocie. «Mémoire pour escrire à M. de Baugy.» — Arch. des Aff. étr. Hollande, t. XII, pièce 87.
24 octobre. Fleury.	[A M. de Créquy [1].]	Incertitudes sur les dispositions de M. de Savoie entre la France et l'Espagne. — Difficultés de venir à une véritable paix. Orig. devenu minute, ayant été corrigé après la signature. — Arch. des Aff. étr. Turin, t. X, pièce 114 [2].
28 octobre.	A M. de Créquy.	Sur les instances du nonce pour une suspension d'armes. Minute de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. Turin, t. X, pièce 118.
[30 octobre.]	Le roi à Monsieur.	«Mon frère, mes affaires d'Italie me contraignent de faire de nouvelles levées de gens de guerre; j'ay bien voulu vous envoyer mon cousin le mareschal de Marillac, pour vous en dire plus particulièrement les causes....» Minute. — Arch. des Aff. étr. France, t. LI, fol. 242.
8 novembre.	A M. de Créquy.	Mesures à prendre pour la défense de Casal. Minute. — Arch. des Aff. étr. Turin, t. X, pièce 120.
Idem.	A Madame.	Affection du roi et de la reine pour elle. Conseils sur sa conduite. Minute de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. Turin, t. X, pièce 146.
[8 novembre [3].]	A M. d'Hémery.	Approvisionnement de Casal. Approbation de ce qu'a fait M. d'Hémery. Minute de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. Turin, t. X, pièce 146 v°.
9 novembre.	Le roi à M. de Créquy.	Les pouvoirs sont donnés au maréchal de Créquy pour traiter de la paix avec le marquis Spinola. Orig. — Arch. des Aff. étr. Mantoue, t. II, pièce 301.
10 novembre.	Le roi à M. de Béthune.	Le roi approuve la réponse par lui faite au pape : les intentions de S. M. sont, en effet, toutes portées à la paix d'Italie, «pourveu qu'elle se peust faire avec la seureté de mon cousin le duc de Mantoue et avec ma réputation...» Copie. — Arch. des Aff. étr. Rome, t. XLII, fol. 264.

[1] La suscription manque, mais c'est la réponse à une lettre du duc de Créquy, laquelle se trouve dans le même manuscrit, cotée 110.
[2] Cette pièce a été arrangée pour les *Mémoires de Richelieu*, t. IV, p. 567 du ms. des Mémoires, petit in-folio.
[3] La date manque, nous proposons celle de la pièce précédente, ces deux pièces étant écrites sur le même feuillet.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1629. 10 novembre.	Au mareschal de Créquy.	**Instruction donnée par le roi sur une proposition de jonction des troupes de France et de Savoie.** Mise au net. — Arch. des Aff. étr. Mantoue, t. II, pièce 302.
Idem.	*Idem.*	**Le roi lui envoie l'instruction mentionnée ci-dessus.** Mise au net. — Arch. des Aff. étr. Mantoue, t. II, pièce 304.
11 novembre.	A M. de Baugy.	**Savoir ce que feraient les États en cas de rupture avec l'Espagne et l'Empereur.** Copie. — Arch. des Aff. étr. t. XII, pièce 95. — Autre copie, 115.
[Vers le 18 novembre.]	Au mareschal de Créquy.	**Richelieu demande au maréchal son avis sur ce qu'il y aurait à faire selon que M. de Savoie se joindrait ou non aux armes du roi.** Mise au net, corrigée de la main de Richelieu. — Turin, t. X, pièce 169.
...Novembre.	A M. Bouthillier.	**Écrire à M. de Chasteauneuf pour témoigner à M. de Nissidel le gré que le roi lui sait d'avoir soutenu, en plein conseil, que le grand trésorier avait promis de rendre le vaisseau de Toiras...** Minute de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. Angleterre, t. XLIV, fol. 91.
18 décembre. Paris.	A M. de Sabran, allant à Gênes pour le service du roi.	**Instruction qui lui est donnée touchant les troubles survenus à l'occasion de Mantoue. Le roi demande la neutralité de Gênes.** Minute. — Arch. des Aff. étr. Gênes, t. I, fol. 206.
Idem.	A M. de Charnacé.	**Au sujet de la trêve entre Pologne et Suède.** Orig. contre-signé Phelypeaux, pièce entièrement chiffrée. — Arch. des Aff. étr. Suède, t. I, fol. 206.
22 décembre.	Le roi à M[rs] les Estats.	**Touchant la protection due aux catholiques dans la place de Bois-le-Duc assiégée par les Suédois.** Copie d'un original contre-signée Phelypeaux. — Arch. des Aff. étr. Hollande, t. XII, fol. 109.[1]
[Vers la fin de décembre.]	. . . .	**«Considérations pour estre veues par le roy devant que je parte pour aller en Italie pour la seconde fois.»** Mise au net. — Arch. des Aff. étr. Turin, t. XI, fol. 201-206.
. . . .	A M. le Prince.	**«Nonobstant les oppositions que les habitants d'Issoudun ont faites à ce que vous désirés, le roy, de son propre mouvement, vous a accordé les lettres d'estat que vous avés demandées...»** Orig. — Arch. de Condé. Communication de M[gr] le duc d'Aumale.

[1] Au verso se trouve une copie de la lettre du roi au prince d'Orange sur le même sujet, et au dos d'une autre copie, cotée 115, on lit : «Des copies ont esté envoyées au card. Bagni et à M[rs] de Béthune et Bautru. Celuy-ci a escrit que cette lettre avoit esté très-estimée à Bruxelles.»

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
		1630.
3 ou 4 janvier.	Au duc de Savoie.	Richelieu l'informe que le roi l'envoie en Italie, avec une armée considérable. Minute de la main de Charpentier. — Aff. étr. Turin, XI, 161. — Copie, t. XIV, 500.
4 janvier.	A M. de Créquy.	Ces Messieurs qui demandent la suspension ne veulent que donner lieu aux ennemis de se rafraîchir. «L'intention du roy est d'avoir promptement une paix asseurée, ou une forte guerre...» Minute. — Arch. des Aff. étr. Turin, IX, 5. — Copie, avec la date du 3, t. XIV, fol. 499. — Imp. *Mém. de Richelieu*, V, 356.
11 janvier. A Decize.	*Idem.*	Félicitation sur sa prudence, de ce qu'il n'a point signé la suspension d'armes. Minute de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. Turin, XI, 18. — Copie, XIV, 500.
Idem.	Au roi.	Félicitation sur le recouvrement de la santé de S. M. — Nouvelles de l'armée. Orig. — Arch. des Aff. étr. Turin, XI, 20.
15 janvier.	Au roi.	«Pendant que le roy restituera la paix à l'Italie, il ne faut pas douter que les Espagnols et les impériaux n'aient tous les desseins qu'ils pourront pour divertir les justes entreprises de S. M.» Considérations sur ce sujet. Minute. — Arch. des Aff. étr. Turin, XI, 37. — *Mém. mss. de Richelieu*, t. V, p. 13-19. — La dernière page, qui se rapporte à Monsieur, n'a pas été conservée dans l'édition de Petitot.
20 janvier.	A M. de Léon.	Il s'agit de l'assistance à donner à la garnison de Mulhouse. Mise au net. — Arch. des Aff. étr. Turin, XI, 51.
22 janvier.	A M. le Prince de Piémont.	Richelieu le remercie d'une visite de compliment que lui a fait faire le Prince. Minute de la main de Richelieu. — Aff. étr. Turin, XI, fol. 54. — Copie, fol. 44.
29 janvier.	....	Relation succincte de ce qui s'est passé entre M. le cardinal et M. Mazarin. Mise au net. — Arch. des Aff. étr. Mantoue, III, 18. — Dans les *Mémoires mss. de Richelieu*, V, p. 36. — Imprimés (Petitot), V, 385.
31 janvier.	A MM. de Créquy et de Toiras.	«M. Mazarini s'en est retourné, je vous envoie le mémoire de ce qui s'est passé entre luy et moy.» Minute. — Aff. étr. Turin, XI, 83.
1er février. Grenoble.	Au Prince de Piémont.	Richelieu lui envoie le commandeur de Valençay... «pour vous esclaircir des intentions du roy sur le sujet du passage de ses troupes en Italie, et sçavoir nettement les vostres...» Orig. — Aff. étr. Turin, XI, 85.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1630. 4 février. Grenoble.	Au mareschal de La Force.	Les inégalités de M. de Savoie sont si grandes qu'on ne peut prendre ses mesures justes avec lui... Imprimée : *Mém. du duc de La Force*, III, 313.
7 février.	Mémoire à M. de Baugy.	Empescher la trêve entre la Hollande et l'Espagne. Mise au net. — Arch. des Aff. étr. Hollande, XII, 18. Un double, coté 136.
12 février. A Embrun.	Au roi.	Chaleureux remercîment des bontés du roi à son égard. Orig. — Aff. étr. Turin, XI, 114.
Idem.	*Idem.*	Sur le prochain voyage du roi en Italie. Mise au net. — Aff. étr. Turin, XI, fol. 110.
18 février.	A M. de Créquy.	En même temps que Richelieu donnait ses conseils pour assurer le succès des armes du roi, il continuait ses projets d'accommodement. A cette lettre était jointe «la substance des articles proposés.» Mise au net. — Aff. étr. Turin, XI, 130.
19 février.	....	Arrivée du nonce Pensirole à Embrun, avec l'intention de faire la paix. Minute. — Aff. étr. Turin, XI, 131.
Vers le 20 février.	A la reine mère.	Au sujet du mariage de M. de la Meilleraie avec Mlle d'Effiat. Copie. — Aff. étr. Turin, XI, 160.
24 février.	Au mareschal d'Estrées.	Espoir d'accommodement avec M. de Savoie. «Donnés moy promptement des nouvelles du dessein dont nous parlasmes ensemble à vostre départ. Chauffés-y autant que vous pourrés.» Minute chiffrée. — Aff. étr. Turin, XI, 159.
Idem.	A M. d'Avaux, a Venise.	Presque en mêmes termes que la première partie de la lettre au mareschal d'Estrées. Mais il n'est pas question du dessein, qu'au reste notre manuscrit n'explique pas. Même source, fol. 158.
28 février.	....	Difficultés de l'affaire d'Italie. Titre écrit par Richelieu en tête d'un mémoire d'environ dix pages. — Minute de la main de Charpentier. — Aff. étr. Turin, XI, 174.
... Février.	....	Projet de traité de paix sur les mouvements présents d'Italie, envoyé par le prince de Piémont [1].
9 mars. Suze.	Au mareschal de Bassompierre.	Considérations sur les affaires en Italie. Faire diligemment les levées en Suisse. Minute. — Arch. des Aff. étr. Suisse, XXVII, 122. Classée fautivement en mai.

[1] Cette pièce paraît n'être qu'un extrait ; nous n'en faisons mention qu'à cause de quelques notes marginales, de la main de Charpentier, lesquelles doivent prendre place dans les négociations qui occupaient alors Richelieu.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1630, 17 mars.	Au mareschal de Bassompierre.	Amener en toute hâte ses troupes suisses. Minute de la main de Charpentier. — Aff. étr. Suisse, XXVII, 71.
19 mars. Suze.	A M. le Prince.	«Je me remets à ce que M. de Bullion vous mandera; je vous prieray seulement de vous asseurer de mon affection et de mon service.» (On ne dit pas de quoi il s'agit.) Orig. — Arch. de Condé. Communication de M[gr] le duc d'Aumale.
26 mars.	Au mareschal de Bassompierre.	Demander aux cantons une nouvelle levée. Minute écrite par Charpentier; quelques mots de la main du cardinal. — Aff. étr. Suisse, XXVII, 88.
27 mars.	Au mareschal d'Estrées.	Représenter vivement à la république de Venise combien lui importe l'affaire de la Valteline. Minute. — Aff. étr. Venise, t. XLVIII. Insérée dans les *Mémoires de Richelieu*, VI, 1-4.
28 mars, à 5 heures du soir.	Au mareschal de La Force.	Le cardinal l'avertit d'une entreprise de l'ennemi pour jeter du secours dans la citadelle de Pignerol.
3 avril.	....	Richelieu a rassemblé un conseil de guerre pour examiner les moyens de conserver Pignerol; il expose la discussion du conseil. Minute de la main de Charpentier. — Aff. étr. Turin, XI, 366. — *Mém. de Richelieu*, VI, 5.
13 avril.	Au roi.	Avantage pour la France de l'acquisition de Pignerol. Mise au net de la main de Charpentier. — Aff. etr. Turin, XI, 417. — Au folio 413, minute dont la dernière page est de la main du cardinal. — *Mém. de Richelieu*, VI, 34.
16 avril.	A M. d'Avaux.	Plaintes du roi sur les irrésolutions de la république de Venise. Minute de la main de Charpentier. — Aff. étr. Venise, t. XLVIII. — *Mém. de Richelieu*, VI, 48. (Voy. ci-après, 23 mai.)
24 avril.	Au mareschal de Bassompierre.	«...Je vous despesche le sieur de l'Isle pour vous prier d'entrer le plustost que vous pourrés dans la Savoie avec vos troupes et celles de M. du Hallier...» Minute de la main de Charpentier. — Aff. étr. Suisse, XXVII, 111.
...Avril.	Pour M. Bouthillier.	Mauvais procédés des Hollandais. (Voy. ci-dessus, date du 7 février 1630.) Matière de la main de Richelieu. — Aff. étr. Hollande, XII, 153.
[2 mai.]	....	Ce qui s'est passé depuis le départ du légat, vers le 15 avril jusqu'au 2 mai, jour que le cardinal quitta Pignerol pour retourner près du roi[1]. Mise au net. — Aff. etr. Turin, XII, 5.

[1] C'est le thème d'un fragment des *Mémoires de Richelieu* (VI, 63-68).

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1630.		
6 mai au soir. De la Bastie.	A M. Bouthillier, conseiller du roy, etc. en Cour.	Considérations sur les affaires de Champagne. Orig. sans signature. — Aff. étr. Mantoue, III, 31.
Après le 11 mai.	....	Récit de ce qui s'est passé après l'arrivée du roi à Grenoble [1]. De la main de Cherré. — Aff. étr. Turin, XII, 38-41.
23 mai. Du camp d'Arby [2].	A M. d'Avaux.	Blâme de la conduite de Venise. Copie, au dos de laquelle on a mis la suscription et la date. — Aff. étr. Venise, t. XLVIII.
...Mai.	....	Mémoire de dépêches. — (Ce sont des indications de lettres à faire, peu importantes, de trois ou quatre lignes seulement.) — A. M. Dugué. — Aux officiers de l'artillerie de Lyon. — A ceux de Grenoble. — Au comte de Vindiville. — Au comte de Comarins. — A M. d'Auroux. — A M. le comte de Sault. De la main de Charpentier. — Aff. étr. France, 1630. XLIV, 206.
Idem.	A M. Bouthillier.	Mémoires touchant la frontière de Champagne. Place à mettre en état de défense. Minute de la main de Charpentier. — Aff. étr. Allemagne, VII, 36.
6 juin. Au camp de Moustier.	A M. le baron de Charnacé.	Envoi du traité à passer avec le roi de Suède. Orig. contre-signé Bouthillier. — Aff. étr. Suède, I, 345.
9 juin. Au camp de Moustier.	Au parlement de Rennes.	Le roi l'informe des avantages obtenus en Italie. Orig. — Aff. étr. Mantoue, III, 45.
[Vers le milieu de juin.]	[A M. de Toiras.]	Succès du roi en Italie. Minute. — Aff. étr. Turin, XIV, 587.
29 juin. Grenoble.	A l'Empereur.	Lettres de créance pour M. de Léon et le P. Joseph. Imprimée : *Vie du P. Joseph*, t. II. — *Hist. de Louis XIII*, par le P. Griffet, II, 9.
[Fin de juin ?]	....	Mauvais conseils donnés par le garde des sceaux Marillac au début de la campagne. Mise au net de la main de Cherré, avec diverses corrections de la main de Richelieu. — Aff. étr. Turin, XIV, 577.
3 juillet.	Instruction pour M^rs les lieutenants généraux qui commanderont les armées du roy en Italie.	L'intention de S. M. est que l'armée qui passe à cette heure le mont Cenis aille au plus tost joindre celle qui est en Piémont... Minute. — Aff. étr. Turin, XII, 362.
8 juillet.	A M. de Baugy.	Article secret, au sujet de l'entrée en campagne de l'armée de Hollande. Mise au net. — Aff. étr. — Hollande, XII, 187.

[1] Matière d'un récit plus développé inséré dans les *Mémoires de Richelieu* (VI, 93 et suiv.).
[2] La pièce est fautivement classée dans ce volume après le 31 août.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1630. 9 juillet.	A M. de Baugy.	Mémoire sur les affaires d'Orange. Minute en partie de la main de Bouthillier. — Aff. étr. Hollande, XII, 190. Au fol. 189, il y a une copie.
14 juillet. A Saint-Jean-de-Maurienne.	A M. d'Avaux.	On lui envoie une ample relation du passage de l'armée en Italie. Minute. — Aff. étr. Mantoue, III, 52.
15 ou 16 juillet.	Au roi.	Mazarin revient avec des propositions. Orig. — Aff. étr. France (collection verte), VI, 53.
19 juillet. A Saint-Jean-de-Maurienne.	A M. de Toiras.	Secours qu'on lui envoie. Minute. — Aff. étr. Mantoue, III, pièce 61.
25 juillet. A Saint-Jean-de-Maurienne.	....	Entretien du cardinal avec M. de Soudeilles, envoyé au roi par M. de Montmorency. Insinuation peu bienveillante de Richelieu contre ce duc. Mise au net de la main de Charpentier. — Aff. étr. Turin, XII, 522. — *Mém. de Richelieu*, VI, 204-207.
Vers la fin de juillet.	A la reine mère.	Pourquoi on a mandé à Grenoble le garde des sceaux. Imprimée : *Vie de Marie de Médicis*, III, 213.
3 août. Lyon.	Au mareschal de Marillac.	On l'envoie vers le duc de Lorraine. Minute de la main de Charpentier; quelques mots écrits par Richelieu en interlignes. — Aff. étr. Lorraine, VIII, 370.
12 août. Lyon.	....	Sur les dernières propositions apportées par Mazarin. De la main de Bouthillier. — Aff. étr. Mantoue, III, 77.
16 août. Saint-Jean-de-Maurienne.	Pour M. Bouthillier.	Richelieu quitte Saint-Jean-de-Maurienne, se dirigeant vers Lyon. Orig. — Arch. de la famille Bouthillier.
19 août. De Pontcharra.	*Idem.*	Affaire du courrier de Gênes. Original en partie autographe et de la main de Charpentier. — Arch. de la famille Bouthillier.
Idem.	*Idem.*	Au sujet des bénéfices vacants par la mort de l'évêque d'Orléans. Orig. sans signature, de la main de Charpentier. — Arch. de la famille Bouthillier.
23 août. De Lyon.	A M. le Prince.	Richelieu lui fait diverses recommandations pour la tenue des États de Bretagne que le prince va présider. Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
27 août. Lyon.	*Idem.*	«La reyne m'a commandé de vous faire cognoistre, de sa part, le ressentiment qu'elle a de la bonne volonté que vous tesmoignez avoir pour elle...» Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
29 août.	A M. Mazarin.	Au sujet des négociations pour la paix. Copie de la main du secrétaire de M. d'Effiat. — Aff. étr. Turin, XIII, 280.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1630. [Vers le commencement de septembre.]	A M. d'Effiat.	«S. M. ne doutant point que ceux qui ont arresté la trefve n'ayent ménagé, du mieux qu'ils ont pu, les intérests de son service, approuve ce qui s'est passé...» Minute de la main de Charpentier. — Aff. étr. Turin, XIV, 559.
2 octobre. Lyon.	A M. de Brézé.	Le cardinal lui envoie le brevet de maréchal de camp pour servir au secours de Casal. Orig. — British museum. Collection Egerton, n° 1690. — Imprimée, *Cabinet historique* de M. L. Paris, 1869, p. 36.
3 octobre. Lyon.	A M. de Toulongeon, commandant pour le roy en la citadelle de Pignerol	Richelieu lui envoie la commission d'une compagnie au régiment des gardes. Il lui annonce le parfait rétablissement du roi. Original? — Communication de M. A. de Charmasse, archiviste à Autun.
10 octobre. Lyon.	A M. le Prince.	«S. M. estime plus à propos que vous le voyés à son passage dans vostre gouvernement, que non pas que vous preniés la peine de venir icy.» — Richelieu remercie le prince «de la bonne volonté qu'il luy a faict paroistre aux estats de Bretagne...» Orig. — Arch. de Condé. Communication de M[gr] le duc d'Aumale.
Sans date. Classée en 1630, après le 10 octobre.	*Idem*	Le roi a fait expédier les provisions de la trésorerie de la sainte chapelle de Bourges, en faveur de celui dont le prince avait écrit à Richelieu. Orig. — Arch. de Condé. Communication de M[gr] le duc d'Aumale.
[14 octobre.]	A M. Mazarin	Le cardinal fait certaines concessions pour l'arrangement des affaires d'Italie. Mise au net. — Aff. étr. Mantoue, III, pièce 162.
10 octobre, au soir.	A M. Bouthillier, à Lyon.	Richelieu se plaint des mauvais propos de M. d'Alincour. Orig. sans signature, de la main de Charpentier. — Arch. de la famille Bouthillier.
22 octobre, Roannes.	Le roi à M. de Baugy.	Donner aux États certaines explications sur un point qui pourrait les inquiéter, au sujet du traité de Ratisbonne. Minute. — Aff. étr. Hollande, t. XII, fol. 216. Au folio suivant est une copie.
27 octobre.	A M. Bouthillier.	Dépêches à envoyer aux généraux de l'armée d'Italie, par diverses voies. (Voy. le nota, t. III, p. 940.) Écrire à M. Toulongeon, à Pignerol, et à M. Duplessis de Juigné, à Veillane, de faire porter ces lettres par quelque homme de pied déguisé qui les ait cousues sur lui... Orig. — Arch. de la famille Bouthillier.
10 (?) novembre.	....	«Projet d'instruction pour réparer les défauts du traité de Ratisbonne.» Mise au net, avec addition de la main de Richelieu. — Aff. étr. Turin, X, pièce 209.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1630.		
11 novembre.	A M[rs] les lieutenants généraux.	**Instruction sur les intentions du roi au sujet de certaines mesures militaires concernant Mantoue.** Minute corrigée par Richelieu. — Aff. étr. Turin, X, 142. — Mise au net, Mantoue, III, pièce 133; et, par fragments, dans les Mémoires de Richelieu.
18 novembre.	Le roi à M. de Biscarat.	Ordre du roi par rapport à Verdun. Minute de la main de Bouthillier. — Aff. étr. Lorraine, VIII, 385.
21 novembre, Saint-Germain-en-Laye.	Le roi à M. de Toiras.	**S. M. lui donne le commandement de troupes envoyées pour réprimer les factions.** Orig. devenu minute. — Aff. étr. Mantoue, III, pièce 136.
... Novembre.	Au mareschal de La Force.	**Réponse à ses lettres, touchant l'évacuation de Casal.** Matière de lettre. — Aff. étr. Mantoue, II, pièce 223.
7 décembre.	Au mareschal de La Force, lieutenant général en Italie.	**«Je ne veux pas différer davantage à vous tesmoigner mon souvenir et mon affection tout ensemble...» Suivent quelques mots de politesse.** Copie. — Bibl. nat. Prunis et Leydet. Périgord, 15, H. 5 (tirée des arch. de La Force), p. 44.
Sans date. Classée à la fin de l'année.	A M. l'évêque de Casal.	**Le roi trouve bon, suivant la demande qu'il en a faite, d'évoquer à sa personne la cognoissance de différends sur la succession de Mantoue, entre le duc mineur et les princesses Marie et Anne[1]...** Mise au net de la main de Cherré. — Aff. étr. Mantoue, III, pièce 150.
Idem.	Au marquis d'Effiat.	**Le cardinal lui recommande de donner «la plus prompte satisfaction à M. le Prince, pour le payement des estats et pensions que le roy luy accorde par chacun an...»** Copie. — Arch. de Condé. Communication de M[gr] le duc d'Aumale.
Idem.	A Bouthillier.	**Savoir, en cas de rupture avec l'Espagne, de quel côté se mettraient les Anglais[2].** Minute, de la main de Charpentier. — Aff. étr. Angleterre, XLIV, 92.
Idem.	Mémoire.	**Après un exposé de la situation de l'armée : «... Nous avons résolu en un conseil secret, ce qui se peut et se doit faire, qui est de conserver ce que nous avons pris... et de faire languir, par ce moyen, les trois armées conjoinctes (les armées espagnole, allemande et du duc de Savoie.)[3].»** Mise au net. — Aff. étr. Turin, XI, 70.
....	....	«Discours sur le juste procédé du roy très-chrestien Louis XIII, en la défense du duc de Mantoue[4].»

[1] Marie de Mantoue et Anne de Gonzague.
[2] C'est la matière d'une lettre qui devait, sans doute, être écrite à l'ambassadeur de France à Londres.
[3] C'est un fragment sans date, mais qui se rapporte à la campagne de 1630 en Italie.
[4] Nous nous bornons à indiquer cet opuscule de Richelieu, qui a été plusieurs fois imprimé; la dernière fois à la suite de l'Histoire de Louis XIII, par le P. Griffet, t. III, p. 747.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
		1631.
[Commencement de 1631 ?]	Instruction pour M. de Brézé.	Explication des divers points qui font l'objet de la mission de M. de Brézé. Minute. — Aff. étr. France, t. LIX, pièce 62.
15 janvier. Du Bois-le-Vicomte.	A M. Bouthillier.	Condoléance sur le mal dont il souffre. «J'espère, lui dit Richelieu, que ce ne sera rien...; cependant je vous conjure, autant que je puis, de ne penser qu'à vostre guérison...» Orig. — Bibl. de M. Cousin, n° 9.
20 janvier.	A M. Bouthillier, pour écrire à M. de Barrault.	Avertir M. de Barrault de ce qui s'est passé dans la maison de la reine mère. (Les suites de la journée des Dupes.) C'est la matière des explications que devait donner M. de Barrault à la cour d'Espagne, où, comme on sait, il était ambassadeur. Minute de la main de Charpentier. — Aff. étr. Espagne, XVI, 313.
21 janvier. Paris.	A M. le Prince.	«Le roy a accordé à M. le garde des sceaux l'abbaye qu'il vous avoit pleu tesmoigner désirer pour la fille de M. de Courtenay, attendu qu'elle n'est pas du mesme ordre.» Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
24 janvier. Paris.	*Idem.*	Toutes choses sont bien disposées en Provence... mettez à profit cette bonne disposition. Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
30 janvier.	Escrit demandé a l'évesque de Wirtzbourg.	«Nous suplions le roy très chrestien de faire toutes les instances qu'il pourra par ses ambassadeurs, pour obtenir la neutralité entre le roy de Suède et la ligue catholique...» Minute de la main de Bouthillier, de celle de Charpentier, avec quelques mots de la main du cardinal[1]. — Aff. étr. Allemagne, VIII, 132.
13 février. Bois-le-Vicomte.	A M. d'Hémery.	«J'ay mis expressément Briqueras dans la minute du traicté afin qu'on le retienne...» Le cardinal s'en remet au jugement des srs de Toiras, Servien et d'Hémery. Minute de la main de Charpentier. — Aff. étr. Turin, XVI, fol. 14.
24 février. Senlis.	A M. le Prince.	«Vous sçaurés particulièrement ce qui s'est passé par la dépesche du roy.» Il s'agit de l'affaire de la reine mère à Compiègne. Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.

[1] C'est une circonstance à noter que cette précaution du cardinal de dicter à cet évêque allemand une pièce qu'il aura à faire valoir auprès du roi de Suède. La minute n'est point datée; la date nous est donnée par une copie que nous trouvons dans le ms. fol. 138.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1631.		
15 mars. D'Estampes.	A M. le Prince.	«Le roy trouve bon que vous faciés servir M. de Peyrault de mareschal de camp en l'armée que vous commandés.» Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
19 mars.	A M. le Prince d'Orange.	«Le roy a esté satisfait du rapport que le sr de Hauterive luy a faict de son voyage. Vous verrés, par la lettre de change que porte ce courrier, comme on veut effectuer tout ce qui a esté convenu avec led. sr de Hauterive...» Minute. — Arch. des Aff. étr. Hollande, XIII, pièce 20.
28 mars. Dijon.	A M. Mazarin.	...Les difficultés de la paix augmenteront l'honneur «d'avoir travaillé à un si bon œuvre (la paix de Cherasco qu'on négociait alors).» Orig. — Aff. étr. Turin, XVII, fol. 78.
1er avril. Dijon.	A M. le Prince.	«Ayant veu la lettre qu'il vous a pleu m'escrire touchant le doyenné de Beaucaire, j'ay creu n'y pouvoir mieux pourveoir qu'en vous en envoyant les provisions en blanc, afin de les faire remplir du nom de celuy que vous en jugerés le plus capable.» Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
12 avril. Fontainebleau.	*Idem.*	Les affaires du temps. Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
21 avril. Fontainebleau.	A M. Mazarin.	Compliments sur la paix. Orig. — Aff. étr. Turin, XVII, fol. 250.
Avril?	....	Les traités de Cherasco. — Pignerol. Mise au net de la main de Cherré. — Aff. étr. Turin, XVI, fol. 140.
6 mai. Fontainebleau.	Le roi à M. Servien.	M. de Charost est envoyé comme otage. Copie. — Bibl. nat. Fonds Béthune, 9168, fol. 53.
8 mai. Fontainebleau.	A M. Mazarin.	Satisfaction de ses services; les ambassadeurs lui feront part des intentions de S. M. Orig. — Aff. étr. Turin, XVII, fol. 387.
9 mai.	A MM. de Toiras et Servien.	Conseils au sujet de la négociation dont ils sont chargés. Minute de la main de Charpentier. — Aff. étr. Mantoue, IV, pièce 45.
19 mai. Bagnolet.	Le roi aux mêmes.	Encore sur leur négociation. Mise au net de la main de Cherré. — Aff. étr. Turin, XVI, fol. 196.
26 mai.	Déclaration du roi.	Contre ceux qui sont sortis du royaume avec Monsieur. Minute presque entièrement de la main de Richelieu. — Aff. étr. France, t. LIX, fol. 59. — Copie, bibl. de l'Arsenal, collection Conrard, in-fol. t. X, p. 1. — Imprimée : *Mercure français*, p. 187, de l'année 1631.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1631. 27 mai.	A M. de Toiras.	Richelieu s'est fait solliciteur pour qu'il ne lui manque rien. Mise au net de la main de Cherré. — Aff. étr. Turin, XVI, fol. 208.
27 mai. Fontainebleau.	A M. Mazarin.	Compliments adressés à Mazarin. — Tout ce qui a été promis à M. de Savoie sera exécuté. Orig. — Aff. étr. Turin, XVII, 401.
Idem.	Le roi à MM. de Toiras et Servien.	Au sujet des négociations pour arriver à la paix, ce que le roi a toujours désiré. Mise au net. — Aff. étr. Mantoue, IV, pièce 50.
6 juin. Saint-Germain-en-Laye.	A M. le Prince.	Il est nécessaire que le roi soit promptement informé de ce qui se passe dans sa province. Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
21 juin. De Saint-Michel-en-Barrois.	*Idem.*	Sur l'établissement des postes de Rennes à Nantes. Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
[Vers le milieu de l'année [1].]	Mémoire pour dresser l'instruction de M. de Marcheville.	Je me borne à indiquer cette pièce où se trouve le détail des affaires de France avec la Turquie. Copie. — Aff. étr. Constantinople, t. IV, non coté. La pièce est classée à la fin de 1631.
Idem.	Mémoire au roi.	Note envoyée à Bouthillier pour faire plusieurs dépesches. Orig. — Aff. étr. Mantoue, IV, pièce 116.
3 juillet.	A M. de Toiras.	Satisfaction du roi pour la paix assurée par le dernier traité de Cherasco (19 juin). De la main de Cherré. — Aff. étr. Turin, XVIII, 8. — Au fol. 7, lettre de Servien sur le même sujet. — Orig. — Voy. notre IVe vol. p. 174, 175.
10 juillet. Saint-Germain-en-Laye.	A M. le Prince.	Richelieu lui demande de favoriser un de ses protégés. Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
1re quinzaine de juillet.	Mémoire au roi.	Sur la restitution des places d'Italie. Minute. — Aff. étr. Turin, XVII, 503.
1er août. Monceaux.	A M. Servien.	Même sujet, et notamment sur les inconvénients de rendre Pignerol. Orig. — Aff. étr. Turin, XVIII, 89.
Idem.	Le roi à M. de Brassac	Desseins du pape pour l'avancement de son neveu Tadeo. Orig. — Rome, XLIV, 158.
7 août.	A M. Servien.	Dépêche sur Mantoue, qu'il faut faire partir demain matin par un courrier, après qu'elle aura esté approuvée par S. M. Minute. — Aff. étr. Turin, XVI, 253.

[1] Nous trouvons M. de Marcheville installé à Constantinople en octobre.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1631.		
7 août. Monceaux.	Pour M. Servien.	On soupçonne un manque de foi de la part des Espagnols. Orig. — Aff. étr. Turin, t. XVIII, fol. 122.
16 août. Du Bois-le-Vicomte.	A M. le Prince.	«M. de Bullion respondra à tous les points de vostre mémoire. Il ne me reste qu'à vous remercier très-humblement du soin qu'il vous a pleu avoir des affaires des s^rs Jolly et Bussy.» (Voy. ci-dessus 10 juillet.) Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
Idem.	*Idem.*	«Je vous renvoie le s^r abbé de Coursan qui promet, par ses intelligences, de faire prendre Beaujeu, et de descouvrir beaucoup d'autres affaires par le moyen de son frère.» Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
Ce lundy 1er septembre. A Monceaux.	*Idem.*	Au sujet de l'enregistrement des lettres patentes pour l'érection de la terre de Richelieu en duché pairie. Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
3 septembre. A Monceaux.	A M. Servien.	Richelieu lui envoie un mémoire où il est dit que le duc de Savoie se déclare du parti d'Espagne. Orig. — Aff. étr. Turin, XVIII, 188.
17 septembre. De Compiègne.	A M. le Prince.	«Je vous supplie de vous souvenir de l'abbé de Coursan, sur le petit estat des fonds qui a esté faict pour les gratifications de ceux qui ont servi utilement dans les estats de Bourgogne, comme il a faict.» Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
Ce dernier septembre. A Vandœuvre.	*Idem.*	«Le service du roi requiert que vous faciés le voyage de Metz, Toul et Verdun, pour maintenir toutes choses en l'estat auquel elles doivent estre.» Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
1er octobre. Troyes.	A M. Mazarin.	Félicitations sur sa conduite... «Je vous envoie les deux lettres que vous avés désirées pour M. de Brassac, et qui sont de telle encre que vous en recevrés sans doute ce que vous avés juste sujet de vous en promettre...» Orig. — Aff. étr. Turin, XVIII, fol. 248.
3 octobre. Des Caves.	A M. le Prince.	Richelieu lui recommande une affaire dont M. de La Borde lui dira le sujet. Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
11 octobre. Fontainebleau.	*Idem.*	«Ayant faict pourveoir, il y a deux ans, l'abbé de Beauvau du prieuré de Saint-Léger en Bourgogne, je vous supplie de l'assister pour qu'il en jouisse paisiblement.» Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1631.		
14 octobre. Fontainebleau.	A M. le Prince	«J'ay sceu du s[r] de La Borde ce qui s'est passé sur le sujet pour lequel on l'avoit dépesché vers vous... Noubliés rien en vostre voyage pour le service du roy.» Orig. — Arch. de Condé. Communication de M[gr] le duc d'Aumale.
15 octobre.	Le roi au duc de Bavière.	J'envoie «le baron de Charnacé pour vous faire entendre ce qui est de mes sentiments sur les affaires et occurrences présentes.» Orig. signé du roi, devenu minute. — Aff. étr. Bavière, I, pièce 47.
[Vers le 15 octobre.]	[A M. de Charnacé.]	Solliciter le traité particulier et secret d'entre la France et la Bavière. Minute de la main de Charpentier. — Aff. etr. Bavière, I, pièce 64.
27 octobre.	Le roi à l'électeur de Cologne.	«Mon cousin, j'envoye le baron de Charnacé pour vous faire savoir mes sentimens sur les occurrences présentes[1]... et le désir que j'ay de vous y rendre des preuves de ma bonne volonté.» Orig. devenu minute. — Aff. étr. Cologne, I, 23.
29 octobre. Château-Thierry.	Le roi a M[rs] de Toiras et Servien.	Sur les affaires d'Italie. Orig. contre-signé Bouthillier. — Aff. étr. Turin, XVIII, 378.
Idem.	A M. le Prince.	«...Le roy sera bien aise que vous faciés un tour icy pour deux ou trois jours seulement.» (Le roi écrit aussi à ce sujet au Prince.) Orig. — Arch. de Conde. Communication de M[gr] le duc d'Aumale.
[...Octobre.]	Memorial de M. de Lisle envoyé vers l'électeur de Saxe.	Il expose ce que le roi a fait pour l'Allemagne. Copie. — Aff. étr. Saxe, I, 29.
14 novembre. Chasteau-Thierry.	A. M. Servien.	«Le roy est très content de la manière dont vous le servés; il a trouvé vos dépesches et vos relations dignes de vous, c'est-à-dire très-bonnes...» Orig. — Aff. etr. Turin, XVIII, 439.
19 novembre. Chasteau-Thierry.	A M. le Prince.	«Le roy estant contrainct, à cause de la saison, d'assembler les Estats de Bretagne le 15 du mois prochain, je vous suplie de vous disposer à estre icy, en sorte que vous puissiés vous rendre en ce temps dans la province.» Orig. — Arch. de Condé. Communication de M[gr] le duc d'Aumale.
24 novembre. Chasteau-Thierry.	A Messieurs Messieurs de Chaalons.	Richelieu les prie de favoriser dans leur ville l'établissement d'un couvent de capucins. Orig. — Arch. de l'hôtel de ville de Châlons. Communication de M. Ed. de Barthélemy.

[1] Voy. notre IV[e] vol. p. 208.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1631.		
5 décembre. Chasteau-Thierry.	Pour M. Servien.	Affaires d'Italie. — Pignerol. — L'abbé Scaglia. Orig. — Aff. étr. Turin, XVIII, 507. (C'est une dépêche chiffrée. La minute, de la main de Charpentier, non datée, est classée fol. 571.
15 décembre. Chaalons.	Pour faire l'instruction du commandeur Des Gouttes.	Faire entendre au prince d'Orange l'avantage d'une bonne union des États avec la France contre l'Autriche. Minute de la main de Bouthillier et de celle de Charpentier. — Aff. étr. Hollande, XIII, pièce 79.
28 décembre. Metz.	A M. le Prince.	Remercîment pour l'assistance donnée à M. de Beauveau. Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
[Vers la fin de décembre.]	Le roi à la reine mère. (Par Jacquelot, note au dos.)	Louis XIII la prie de se dispenser de lui envoyer de nouveaux messages. Minute de la main de Léon Bouthillier ? — Aff. étr. France, LIX, pièce 35.
Sans date. Classée à la fin de 1631.	Au commandeur de Forbin.	Au sujet d'une barque prise sur les Turcs. Copie. — Aff. étr. Constantinople, t. IV.
		1632.
Au commencement de l'année.	Journal du second voyage du roy en Lorraine.	Une partie de ce cahier a été arrangée pour les Mémoires de Richelieu. De la main de Cherré et de celle de Richelieu. — Aff. étr. Lorraine, IX, fol. 94 et suiv.
11 janvier.	A M. de Pontchasteau, lieutenant du roy à Brest.	Qu'il remette 200,000 liv. au s^{r} Le Picart sur l'argent appartenant à lui (Richelieu) [1]. Orig. — Catalogue d'une vente d'autographes (6 décembre 1866).
24 janvier.	A M. le Prince.	Sur les affaires présentes. Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
25 janvier.	A M. de Baugy.	Le million promis aux États sera payé. — Affaire d'Orange. Mise au net de la main de Cherré et de celle de Charpentier. — Aff. étr. Hollande, XIII, pièce 87.
Idem.	A M. Mazarin.	Affection du roi et du cardinal pour lui. Il peut attendre protection contre tous ceux qui voudraient l'inquiéter. Orig. — Aff. étr. Turin, XXI, pièce 15*.
27 janvier. A Metz.	A M. Servien.	Affaires du Piémont. Mariage projeté du cardinal de Savoie et de madame de Combalet. Orig. sans signature, chiffré. — Aff. étr. Turin, XX, fol. 6.

[1] Au bas de la pièce le cardinal a écrit la quittance. Le Picart était trésorier de la marine.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1632. ...Janvier.	[A M. Servien.]	Défiance que l'on a du P. Monot. — Affaires de Genève. Minute de la main de Richelieu et de Charpentier. — Aff. étr. Turin, XXI, pièce 16ᵉ.
[Janvier ou février.]	A Mʳˢ de Schomberg, de Noyers et de Feuquières.	Donner ordre aux approvisionnements de Marsal, Moyenvic et autres lieux. Minute de la main de Charpentier. — Aff. étr. Lorraine, X, 628.
Idem.	A M. de Brézé.	Nouvelle de sa mission auprès du roi de Suède. Minute, sur le même feuillet que la pièce précédente.
8 février. A Metz.	Mémoire pour le sʳ de Lisle.	Il va trouver, de la part du roi, les électeurs de Saxe et de Brandebourg. Minute de la main de Bouthillier. — Aff. étr. Saxe, I, pièce 36.
8 avril.	Le roi au duc de Bavière.	Continuation de la bonne volonté du roi à son égard. Mise au net. — Aff. étr. Bavière, I, pièce 86.
10 avril.	A M. Servien.	Intrigues de la cour de Turin. Minute chiffrée. — Aff. étr. Turin, XX, pièce 27.
...Avril.	A M. de Toiras.	M. de Saint-Aunais retourne vers lui. Orig. devenu minute. — Aff. étr. Turin, XXI, pièce 112.
5 mai. Saint-Germain-en-Laye.	Le roi à Mʳˢ de Toiras et Servien.	Affaires d'Italie. Minute. — Aff. étr. Mantoue, IV, pièce 103.
14 mai. A Breteuil.	*Idem.*	Faire instance vers le duc de Savoie pour l'acceptation du traité touchant Pignerol. Minute de la main de Bouthillier. — Aff. étr. Mantoue, IV, pièce 110.
[19 mai.]	Au sieur Hubert.	«Qu'il continue à distraire tous ceux qu'il pourra du party où ils se sont mis... (le parti de la reine mère et de Monsieur).» Matière de la main de Charpentier. — Aff. étr. Pays-Bas, IX, pièce 102.
24 mai. De Calais.	A M. le Prince.	«Nommer un suppléant au procureur syndic des Estats de Bretaigne.» Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mᵍʳ le duc d'Aumale.
25 mai.	Au mareschal d'Effiat.	«Le roy persiste dans ses mesmes intentions; attaquer le duc de Lorraine s'il ne s'accommode...» Minute de la main de Charpentier. — Aff. étr. Lorraine, X, 627.
27 mai.	*Idem.*	Plaintes contre le duc de Lorraine. Minute de la main de Charpentier. — Aff. étr. Lorraine, X, 312.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1632. 30 mai.	Au mareschal d'Effiat.	Plaintes presque dans les mêmes termes. Minute de la main de Charpentier. — Aff. étr. Lorraine, X, 329.
[...May.]	Instruction pour le mareschal d'Effiat.	Conditions à faire à M. de Cologne, semblables à celles qui ont été faites à l'électeur de Trèves. Copie. — Aff. étr. Suède, II, 342.
12 juin. A Laon.	Le roy à M^rs les mareschaux de La Force et d'Effiat.	Vif mécontentement du roi contre M. de Lorraine. Minute de la main de Cherré, avec quelques mots de la main du cardinal. — Aff. étr. Lorraine, X, 384.
14 juin. De Maisons.	A M. le Prince.	Richelieu demande sa protection pour M. de Bussy. Celui-ci la mérite pour les services qu'il a rendus particulièrement en Italie dans les dernières affaires. Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
16 juin. Sainte-Menehould.	A M. Servien.	Grande importance de la conservation de Casal. Orig. sans signature, en partie chiffré. — Aff. étr. Turin, XX, pièce 63.
18 juin.	Mémoire sur lequel M^rs les secrétaires d'Estat feront une dépesche générale aux ambassadeurs et aux provinces.	Mécontentement du roi de ce que le duc de Lorraine a violé ses promesses et favorisé la révolte de Monsieur. Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Lorraine, X, 485.
Idem.	A M. Servien.	On vous envoie un projet de ligue tel qu'on la peut désirer pour le bien de l'Italie. — Les partis qui se peuvent faire sur le sujet de Genève. Orig. — Aff. étr. Turin, XX, pièce 65.
[19 juin.]	Projet d'instruction au s^r de La Garde.	M. de La Garde était envoyé vers l'électeur de Trèves et M. de la Saludie; il avait ordre de presser le comte de Merode de se retirer de Coblentz. Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Trèves, I, 202.
23 juin. Commercy.	Au mareschal d'Effiat.	Affaires de Lorraine. — Monsieur n'a pu entrer dans Dijon. Mise au net de la main de Cherré. — Aff. étr. Lorraine, X, 441.
27 juin. Liverdun.	A M. de Toiras. A M. Mazarin. (Cette double suscription a été mise sur le dessus.)	La paix faite avec le duc de Lorraine... «vous dirés à Madame que quand il sera question de son service, les armées du roy ne perdront pas la possession en laquelle elles sont de correspondre dignement au nom françois...» Orig. — Aff. étr. Turin, XXI, piece 174.
2 juillet. Pont-à-Mousson.	A M. le marquis de Mirabel.	On lui enverra le passe-port qu'il désire pour retourner en Espagne. Copie. — Aff. étr. Espagne, XVI, 357.
12 juillet.	Le roi au même.	Le roi ne désire pas le voir avant qu'il parte. Mise au net. — Aff. étr. Espagne, XVI, 359.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1632.		
20 juillet. De Monceaux.	A M. le Prince.	Satisfaction du roi pour ce qui s'est passé aux États de Bretagne. Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
. . Juillet.	Au roi.	Propos séditieux rapportés par Saligny. — «Je puis asseurer V. M. que sa bonté me redonne plus de courage de bien faire que jamais.» Minute. — Cabinet de M. E. Huillard. (Vente de Charavay, 14 février 1870.)
Vers le 6 août.	Mémoire au sujet de Monsieur.	Il est nécessaire de publier une déclaration sur l'entrée de Monsieur, en armes. Pièce de la main de Cherré et de celle de Bullion. — Aff. étr. France, LVIII, 403.
7 août. Saint-Germain-en-Laye.	A M. Servien.	Mort de M. d'Effiat. — Trahison du duc de Montmorency. Minute de la main de Charpentier. — Aff. étr. Turin, XX, 79. — Une copie a été classee dans le XIX[e] volume.
7 août. Versailles.	Le roy au mareschal de Toiras et a M. Servien.	Traité pour la cession de Pignerol. Orig. contre-signé Bouthillier. — Aff. étr. Turin, XX, pièce 77.
14 août. De Fromont.	A M. Bouthillier.	Diverses affaires. Orig. — Arch. de la famille Bouthillier.
17 août. De Fontainebleau.	A M. le Prince.	«L'intention de S. M. est que vous faciés raser la place d'Aubusson, en la Marche, lorsque vous passerés en ces quartiers là, donnant les ordres nécessaires.» Orig. — Arch. du Condé. Communication de M[gr] le duc d'Aumale.
Idem.	Pour M. Bouthillier.	Diverses affaires qui sont expliquées dans plusieurs lettres de notre IV[e] volume, aux surintendants, aux maréchaux de La Force et Schomberg, du 16 au 20 août (pages 342-349).
19 août.	Mémoire.	Préparatifs du duc de Lorraine pour une invasion en France. Minute de la main de Charpentier et de celle de Cherré. Aff. étr. Lorraine, XI, 262. Pièce classée par erreur en 1633. Une copie se trouve à sa véritable place, X, 519.
26 août. Nevers	Le roi a M. d'Avaux	Examen de la situation des Espagnols : considérations sur ce qu'ils pourraient entreprendre. Orig. contre-signé Bouthillier. — Aff. étr. Venise, LI.
[. . . Août [1].]	A M. Servien.	Diverses affaires de son ambassade. Minute de la main de Charpentier. — Aff. étr. Turin, XXI, 229.
Vers le commencement de septembre.	A M. de Toiras.	«Comme vostre ami particulier, je ne puis que je ne vous die que vous n'avez pas raison de demander vostre congé.» Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Turin, XX, pièce 227.

[1] La date manque, nous adoptons celle du classement.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1632. 7 septembre. Lyon.	A M. Servien.	Richelieu le charge d'intervenir dans l'affaire de M. d'Antraigues. Minute. — Aff. étr. Turin, XXI, pièce 232 verso.
15 septembre.	Le roi à M. Berrenger.	Victoires remportées en Languedoc. Minute. — Aff. étr. Hollande, XIII, pièce 167.
16 septembre.	Le roi au duc de Lorraine.	Réponse aux témoignages d'affection que lui a envoyés le duc. Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Lorraine, X, 131.
30 septembre. Montpellier.	Le roi au duc de Mantoue.	Entreprise de la république de Venise sur le duc de Mantoue. Minute de la main de Léon Bouthillier. — Aff. étr. Mantoue, IV, 246.
8 octobre. Béziers.	A M. Servien, presque entièrement chiffrée.	Défiances contre Toiras et son neveu Saint-Aunais. Quels moyens prendre pour ôter Toiras de l'Italie. (Lettre confidentielle.) Minute. — Aff. étr. Turin, XX, 112.
Idem.	A Servien, en partie chiffrée.	Autre lettre concernant Toiras et qui pouvait lui être montrée. On ne le soupçonne pas d'avoir part à la faute de ses frères. Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Turin, XX, 113.
9 octobre. Béziers.	Le roi à Mrs de Toiras et Servien.	Faire publier le traité de cession de Pignerol. — Prétention du duc de Savoie à la royauté. Orig. — Aff. étr. Turin, XX, 114.
Idem.	A M. Servien.	Prétentions d'agrandissement du duc de Savoie. Le roi y entendrait volontiers si la déroute des Espagnols le permettait. Orig. sans signature, de la main de Charpentier. — Aff. etr. Turin, XX, 116. — La minute, de la main de Charpentier, XXI, pièce 348.
31 octobre. Toulouse.	Le roi au mareschal de Toiras.	Le roi le rappelle de son ambassade, lui donne le gouvernement d'Auvergne. Et en *P. S.* le roi lui ordonne de mettre dans Cazal le régiment de Nerestang, à la place de celui de Saint-Aunais, que le roi veut employer en France. Minute de la main de Bouthillier. — Aff. étr. Mantoue, IV, 131.
...Octobre.	Projet d'instruction pour M. de Bautru, ambassadeur en Espagne.	Nous notons seulement ici cette instruction, qui se trouve imprimée presque textuellement dans les *Mémoires de Richelieu*, VII, 219. Mise au net de la main de Charpentier. — Aff. étr. Espagne, XVI, 371.
30 novembre. De Saugeon.	A M. le Prince.	Richelieu a reçu la lettre de M. le Prince touchant la sortie de Monsieur du royaume. «S. M. ne doute point qu'en cette occurrence... vous ne luy rendiés les preuves qu'elle se promet de vostre affection.» Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1632. 6 décembre.	Pour M. Servien.	Notes marginales de Richelieu sur une dépêche de Servien. Minute et copie de la main de Cherré. — Aff. étr. Turin, XXI, 292. — La minute déplacée est cotée 342.
Vers le 20 décembre.	A M. Servien.	Lettre sans date, conforme à l'avis de Richelieu sur les demandes du maréchal de Toiras. (Voy. ci-dessus, p. 690.) Minute de la main de Charpentier. — Aff. étr. Turin, XXI, 343.
25 décembre. De Cousières.	A M. le Prince.	Réponse de Richelieu aux compliments sur le rétablissement de sa santé. Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
De la fin de 1632. (Note de Charpentier.)	A M. Servien.	Plaintes des mauvaises humeurs de M. de Toiras. Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Turin, XXI, pièce 337.
Sans date. Classée en 1632.	Sans suscription. [A l'ambassadeur de France en Hollande.]	Sur les propositions du prince d'Orange au sujet des hostilités des Hollandais contre l'Espagne. Minute de la main de Charpentier, avec quelques mots de Richelieu. — Aff. étr. Hollande, XIII, pièce 221.
Sans date. Classée à la fin de l'année.	Mémoire pour escrire à Mrs les ambassadeurs.	Sur la neutralité proposée aux cantons suisses par le roi de Suède. — Réponse en termes très-affectionnés aux neuf cantons catholiques... Minute. — Aff. étr. Suisse, XXVII, 286.
		1633.
13 janvier. Paris.	Instruction au duc de Créqui.	Le duc est envoyé pour rendre au pape l'obédience filiale du roi. Copie. — Aff. étr. Rome, XLVII, fol. 34. — Autre copie, fol. 38. — Bibl. nationale, Saint-Germain français, 945, fol. 201.
5 février. De Ruel.	A M. Bouthillier.	M. de La Barde demande une abbaye. Orig. — Arch. de la famille Bouthillier.
11 février. Mal classée au mois de mai.	Instruction pour le sr de Miré.	Informer le maréchal Gustave Horn de la mission de M. de Feuquières en Allemagne. Copie. — Arch. des Aff. étr. Suède, III, 153. — Imprimée en entier dans les Mémoires de Richelieu.
12 février.	A M. de Bavière.	«Les intérêts de cette couronne sont étroitement unis aux vostres... » Minute de la main attribuée au P. Joseph, et de la main de Charpentier. — Bibl. nat. Suppl. français, 2036[5 a-b], fol. 54.
Non datées[1].	Au roy de la Grande-Bretagne. — A la reyne.	Compliments à l'occasion d'une convalescence. Minute. — Bibl. nat. Béthune, 9337, fol. 6. — Sur la même page, minute d'une pareille lettre pour la reine d'Angleterre. Cherré a mis au dos : « Lettres que M. Lucas escrira »

[1] Nous proposons 20 février, date d'une lettre de Richelieu, p. 775 de notre tome IV.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1633. [Vers la fin de février.]	A Léon Bouthillier.	Mons[r] Bouthillier le jeune aura soin particulier d'escrire à M. de Charnacé ce qui s'est passé au faict de M. le garde des sceaux... Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Hollande, XIV (non cotée), classée après le 23 décembre.
9 mars. Ecouan.	Mémoire au s[r] de Charnacé.	Conditions des traités à faire avec le prince d'Orange et M[rs] les Estats. Mise au net. — Aff. étr. Hollande, t. XIV, pièce 51. L'original se trouve au volume XV.
29 mars.	A M. de Charnacé.	A l'occasion des négociations ci-dessus. Mise au net de la main de Cherré. — Aff. étr. Hollande, XIV.
... Mars?	Mémoire pour escrire à M. de Fontenay, en Angleterre.	On l'avertit que le chevalier de Jars, prisonnier à la Bastille, a en Angleterre des papiers qu'il voudrait détruire. Minute de la main de Léon Bouthillier. — Aff. étr. Angleterre, XLV, 205.
... Mars.	Le roi à Mazarin.	Le roi désire lui donner des preuves de sa bonne volonté. Minute. — Aff. étr. Rome, XLVII, 60.
Idem.	....	Lettres patentes pour la restitution d'une partie des biens du duc de Montmorency. Arch. des Aff. étr. France, LXVI, 442.
1[er] avril.	A M. de Charnacé.	Engager les Hollandais à continuer leur guerre contre l'Espagne. Minute de la main de Léon Bouthillier. — Aff. étr. Hollande, XIV. Une copie est quelques feuillets plus loin.
16 avril.	Mémoire à M. de Fontenay.	Sur une ligue offensive et défensive à conclure avec les Anglais. Minute de la main de Léon Bouthillier. — Aff. étr. Angleterre, XLV, 233.
20 avril.	Le roi à M. de Toiras.	Le roi a l'intention de le comprendre dans la prochaine promotion des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit. Mise au net de la main de Cherré. — Aff. étr. Mantoue, IV, 207.
22 avril. A Chantilly.	Le roi à M. de Charnacé.	But que le cardinal voudrait atteindre dans les négociations qui se font en Hollande. Mise au net de la main de Cherré (en double). — Aff. étr. Hollande, XIV.
25 avril. D'Écouen.	Mémoire baillé au sieur Boutard, allant en Angleterre.	Il s'agit de lettres interceptées du chevalier de Jars. Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Angleterre, XLV, 236.
... Mai.	Advis sur la rupture proposée par les Hollandois, entre la France et l'Espagne.	Le cardinal pense que le mieux est que le roi n'entre point en rupture, mais que les Hollandais continuent la guerre contre les Espagnols. Mise au net de la main de Charpentier. Aff. étr. Hollande, XIV. — Mêmes arch. Pays-Bas, t. IX, 243. — De la main de Charpentier.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1633.		
12 mai. Fontainebleau.	Le roi aux cantons catholiques.	«Nous nous employerons très-volontiers à ce que les sujets de l'évesque de Basle ne soient point molestés par les armes des Suédois.» Le capitaine Mollandin est envoyé à ce sujet. Orig. — Aff. étr. Suisse, XXVII, 306.
13 mai. Fontainebleau.	Le roi à M. de Charnacé.	Concluez le traité le plus promptement et le plus avantageusement que vous pourrez. Mise au net de la main de Cherré. — Aff. étr. Hollande, XIV. — Minute attribuée au P. Joseph, au feuillet suivant.
21 mai. Fontainebleau.	A M. de Charnacé.	Le roi aimerait mieux la continuation de la guerre que de traiter, mais si vous ne pouvez empêcher cette trêve, faites promptement le traité. Mise au net de la main de Cherré. — Aff. étr. Hollande, XIV. Minute au folio précédent.
28 mai. Fleury.	*Idem.*	Si les Espagnols disent en Hollande que nous traitons avec eux, nos négociations à la Haye prouvent le contraire. Orig. — Aff. étr. Hollande, XIV.
[Commencement de juin.]	Instruction pour M. de Guron.	Envoyé vers le duc de Lorraine pour lui faire des représentations amicales sur sa mauvaise conduite envers le roi. Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Lorraine, XI, 264.
17 juin. De Pontoise.	Pour M. Bouthillier (Léon), secrétaire d'État.	Le Bastion et le s^r Sanson. — Dévastations commises par les Suédois. Orig. — Aff. étr. France, LXV, 326.
23 juin. Forges.	A M. de Charnacé.	Le roi est satisfait de la rupture de la trêve; conclure un traité. Orig. — Aff. étr. Hollande, XV. — Une mise au net, de la main de Cherré, se trouve dans ce volume; une autre est dans le XIVe, avec la date du 24.
27 juin. Forges.	A M. de Saint-Chamond.	Le roi approuve la capitulation faite avec M. de Trèves sur le sujet de Philisbourg. Minute de la main de Charpentier. — Aff. étr. Suède, III, 173 v°.
Idem.	A M. Oxenstiern.	Lettre pressante de la part du roi touchant l'exécution de ladite capitulation. Minute de la main de Leon Bouthillier. — Aff. étr. Suède, III, 173.
Idem.	A M. le Prince (allant en Bretagne).	«Je vous prie de donner au s^r Céberet, l'un de mes secrétaires, toute la faveur et l'assistance dont il aura besoin, pour estre receu en la chambre des comptes de la province de Bretagne, en une charge dont il a esté pourveu par la démission de son père.» Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
2 juillet. De Forges.	Le roi à M. de Toiras.	Permission d'aller à Venise. Orig. devenu minute. — Aff. étr. Mantoue, IV, pièce 213.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1633. 5 juillet. De Gisors.	A Mrs de Bullion et Bouthillier.	Travaux de Pignerol. Orig. — Arch. de la famille Bouthillier.
7 juillet.	Le roi à M. d'Hauterive.	Le roi lui ordonne de venir rendre compte de sa conduite. Minute. — Aff. étr. Hollande, XIV. Sur la même page, minute d'une depêche du roi à M. de Charnacé, même sujet.
22 juillet. Chantilly.	Le roi à M. de Charnacé.	Diverses affaires. Orig. — Aff. étr. Hollande, XV. — La minute est dans le tome XIV.
26 juillet. De Royaumont.	A Mrs de Bullion et Bouthillier.	«Je ne puis approuver le logement de Bagnolet, ny l'action de M. de Saint-Chamond; je luy en escris... je vous prie de luy faire tenir ma lettre.» Orig. — Arch. de la famille Bouthillier.
27 juillet.	Le roi au mareschal de Toiras.	Permission de rester en Italie[1]. Minute. — Aff. étr. Mantoue, IV, pièce 216.
28 juillet. De Chantilly.	Au chancelier Oxenstiern.	Le cardinal lui envoie le sr Du Hamel. Mise au net. — Aff. étr. Suède, III, 194.
10 août. Monceaux.	Le roi à l'électeur de Trèves.	S. M. le prie d'exempter de certaines taxes la maison des P. Jésuites. Orig. devenu minute. — Aff. étr. Trèves, I, 354.
10 août. Villemareuil.	Advis sur les affaires de Lorraine, devant que de partir pour Chasteau-Thierry.	Moyens de rompre les desseins du duc de Lorraine. Mise au net de la main de Cherré. — Aff. étr. Lorraine, XI, 284.
17 août.	A M. de Saint-Chamond.	Affaires de Lorraine. Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Lorraine, XI, 297.
18 août.	Mémoire pour la dépesche de Trèves envoyé au mareschal d'Estrées.	Dessein pour lequel on fait revenir les troupes de Picardie. Minute de la main de Cherré et de celle de Léon Bouthillier. — Aff. étr. Trèves, I, 356.
19 août.	Instruction donnée au sr de La Garde, allant aux chefs de l'armée de Suède.	Exposer à plusieurs princes les griefs du roi contre le duc de Lorraine. Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Suède, III, 197.
20 août.	Advis sur les affaires de Lorraine.	Conférence du cardinal de Lorraine avec Richelieu. Mise au net de la main de Cherré. — Aff. étr. Lorraine, XI, 306.
24 août.	Nouvel advis sur la Lorraine.	Après une réponse peu satisfaisante apportée par le cardinal de Lorraine. Minute de la main de Cherré et de celle de Richelieu. — Aff. étr. Lorraine, XI, 316.

[1] Cette dépêche du roi est faite sur le même sujet que la lettre de Richelieu écrite à Toiras et que nous avons donnée t. IV, p. 333. Mal classée en 1632.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1633.		
25 août. Bar-le-Duc.	Le roi à M. de Charnacé.	**Liaisons entre le duc de Lorraine et l'Espagne.** Orig. — Aff. étr. Lorraine, XV. — Une mise au net de la main de Cherré dans le tome XIV.
7 septembre.	Mémoire à M. le duc de Créquy.	**Affaires avec Rome.** Mise au net, devenue minute. — Aff. étr. Rome, XLVII, 195-201.
12 septembre. Camp devant Nancy.	A M. de Brézé.	**Richelieu lui annonce l'occupation de Nancy par le roi.** Orig. — British Museum, collection Egerton, n° 1690. — Imprimée : *Cabinet historique* de M. L. Paris, 1869, p. 39.
14 septembre.	Instruction pour M. de Méré, allant vers Oxenstiern.	**Empêcher la jonction des Lorrains avec les Bourguignons.** Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Suède, III, 200.
17 septembre.	Instruction pour M. le cardinal de Richelieu, allant à Charmes trouver M. de Lorraine.	**Pouvoir au cardinal de passer tel traité qu'il trouvera avantageux.** Minute de la main de L. Bouthillier. — Aff. étr. Lorraine, XIII, 393.
19 septembre. De Charmes.	A M. Bouthillier, surintendant des finances.	**Lettre générale à faire aux parlements et aux provinces.** Orig. — Arch. de la famille Bouthillier.
26 septembre. Nancy.	Le roi à M. de Charnacé.	**Sur le traité que doit conclure M. de Charnacé.** Orig. — Aff. étr. Hollande, XV. — Une mise au net de la main de Cherré au tome XIV.
...Septembre.	A M. de la Vrillière.	**Conférence d'Alfeston avec le P. Chanteloube.** Orig. sans signature, de la main de Cherré. — Aff. étr. Pays-Bas, IX, 257.
Idem.	Mémoire sur la guerre en Lorraine.	**C'est le roi qui parle dans ce récit.** Minute. — Aff. étr. Lorraine, XIII, 454.
15 octobre. Château-Thierry.	Mémoire pour M. de Charnacé.	**Mécontentement du roi contre la Hollande.** Minute de plusieurs écritures. — Aff. étr. Hollande, XIV.
16 octobre.	Le roi à M. de Charnacé.	**Le roi lui confirme l'ordre de revenir en France.** Mise au net de la main de Cherré. — Aff. étr. Hollande, XIV.
17 octobre. Saint-Dizier.	A M. le Prince.	**« La lettre qu'il vous a pleu m'escrire sur le subjet du bon succès des affaires du roy et sur celuy de ma santé est une faveur qui surpasse toutes les actions de grace que je vous en sçaurois rendre... »** Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
28 octobre. Sezanne.	Au roi.	**Effets de la présence du roi à l'armée.** Orig. — Arch. de la famille Bouthillier.
2 novembre. Ruel.	A M. le Prince.	**Richelieu le prie de faire payer la dernière monstre au s[r] de Chastillon, 1[er] capitaine du régiment de La Motte d'Oudancourt, qui n'est demeuré à la cour que par l'ordre qu'il en a receu de la part de S. M.** Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1633.		
22 novembre. Ruel.	A M. le Prince.	Richelieu lui demande de recommander auprès du parlement de Dijon deux demoiselles de la maison de sa nièce. Arch. de Condé. Communication de M[gr] le duc d'Aumale.
26 novembre.	Instruction pour le sieur Damontot.	Le roi désire entretenir la bonne intelligence avec l'infante gouvernante des Pays-Bas. Minute. — Aff. étr. Pays-Bas, IX, pièce 277.
7 décembre.	Mémoire donné au secrétaire de l'ambassade de Hollande.	Il doit dépêcher vers quelqu'un qu'on ne nomme pas, afin que M[rs] les États ne traitent point avec les Espagnols. Minute de la main de L. Bouthillier. — Aff. étr. Hollande, XIV.
8 décembre.	Le roi a M. Aersens.	Le roi le remercie d'avoir dissipé, dans l'assemblée des États, les doutes exprimés sur la bonne foi de S. M. Minute. — Aff. étr. Hollande, XIV.
... Décembre	....	Délibération sur le retour de la reine mère en France. Mise au net de la main de Charpentier. — Aff. etr. Pays-Bas, IX, pièce 252.
Vers la fin de décembre.	A M. Bouthillier fils.	Dépêches à faire. Minute de la main du secrétaire de nuit. — Aff. etr. France, LXVII (non cotée).
....	Au cardinal Bichi.	Compliments à l'occasion du brevet de la comprotection de France. Imprimée : Aubery, *Mémoires*, V, 542. — *Recueil* de 1696, II, 156.
....	Instruction a M. d'Hémery, s'en allant en Italie.	Le roi désire particulièrement être informé de l'état des fortifications de Pignerol. Mise au net, presque entièrement recrite de la main de Richelieu. — Aff. étr. Turin, XXII, pièce 201.
....	A M. de Rohan.	Lettre de compliment. Mise au net de la main de Charpentier. — Bibl. nat. Baluze, papiers des armoires, lettres, paquet 4, n[os] 2 et 3, fol. 224.
....	....	Propositions touchant les finances. Orig. — Aff. etr. France, LXVI, vers la fin du volume, non coté.
		1634.
31 janvier. Versailles.	Le roi au pape.	En faveur des religieuses du tiers-ordre de saint François, établies à l'Isle (comté d'Avignon). Minute. — Aff. etr. Rome, LIV, 37 [1].
... Janvier.	Au s[r] Chantemesle.	Lui faire connaître les méfiances qui empêchent qu'on ne serve la reine mère. Minute de la main de Charpentier. — Aff. étr. Pays-Bas, X, pièce 4.

[1] Sur la même page, minute de lettre à l'ambassadeur que le roi charge de suivre cette affaire.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1634.		
1er février.	Mémoire à M. de Feuquières.	Promesse qu'on l'autorise à faire à Wallenstein. *Histoire du duc Bernhard de Saxe*, par Rœse, I, 439.
Vers le commencement de février.	Pour M. Bouthillier.	Affaires de Lorraine. — Maladie du duc. Orig. sans signature, de la main de Cherré. — Aff. étr. Lorraine, XIV, 152.
2 février.	Au mareschal de La Force.	Passer le traité avec le comte de Salm. Minute de la main de Charpentier. — Aff. étr. Lorraine, XIV, 159.
8 février.	Mémoire pour M. Bouthillier.	Écrire à M. de Brassac qu'il exécute avec M. de Lorraine les clauses contenues au mémoire qui lui a été envoyé. Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Lorraine, XIV, 17[illegible].
16 février.	A M. de Charnacé.	Mettre a profit les bonnes dispositions du prince d'Orange. Minute de la main de Leon Bouthillier. — Aff. étr. Hollande, XVI, pièce 43.
3 mars.	Le roi a M. de Charnacé.	Plaintes des procédés de M. de Pau. Orig. — Aff. etr. Hollande, XV, avec un duplicata. — Mise au net de la main de Cherré, en double expedition, XVI, pièces 70 et 73; la pièce 70 est datee du 4.
... Mars.	....	« L'intention du roy est que M. Bouthillier responde que S. M. veut bien permettre au P. Suffren de la venir trouver... » (Il s'agit de la reine mère.) Minute de la main de Charpentier. — Aff. etr. Pays-Bas, X, pièce 33.
20 avril. Paris.	A M. Bouthillier, surintendant, aux Caves.	« Vous pouvés demeurer encore a vostre maison... Tout va a souhait icy... Je suis bien aise que M. de la Grillière s'en retourne pour le procès de Metz. Orig. — Arch. de la famille Bouthillier.
... Avril.	A la duchesse de Savoie.	Ses prétentions touchant le rang de ses ambassadeurs. Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Turin, XXII, piece 246
Idem.	Instruction pour M. d'Hémery.	Diverses affaires qui appellent la surveillance de M. d'Hémery, allant a Pignerol. Mise au net de la main de Charpentier. — Aff. étr. Turin, XXII, pièce 245.
16 mai.	À M. le cardinal Barberin.	Il apprendra par les ambassadeurs du roi la résolution qu'a prise S. M. Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Rome, t. LIV, 174.
26 mai.	A M. le cardinal Antoine Barberini.	Sur les obstacles qu'on oppose a l'exercice de sa charge de comprotecteur. Minute de la main de Cherre. — Aff. étr. Rome, LIV, 170.
30 mai.	Le roi a M. le comte de Noailles.	Béatification de mère Pasithée. Orig. devenu minute. — Aff. étr. Rome, LIV, 170.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1634. ...Juin.	Au roi.	Advis donné à S. M. au commencement de juin. — Exposé des affaires. Minute. — Aff. étr. Hollande, XVI, 152-153-154.
8 juin.	Le roi au pape.	S. M. recommande les affaires de l'électeur de Trèves. Copie. — Aff. étr. Rome, L, 51.
15 juin.	Instruction envoyée au s^r comte de Barrault.	Le roi consent à entendre aux propositions de paix. Mise au net. — Aff. étr. Espagne, XVII, 320.
23 juin.	Instruction pour M. d'Avaux.	Cet ambassadeur était envoyé près de la reine de Suède, des rois de Danemark et de Pologne, pour disposer les esprits de ces princes à concourir à une paix générale. Mise au net. — Aff. étr. Danemark, I, 277. — Suède, III, 233. — Pologne, II, 167. (Quelques variantes dans les trois mss.) — Inséré dans les *Mém. de Richelieu*, VII, p. 179-189.
23 juin. Saint-Germain-en-Laye.	Le roi a M. d'Amontot.	M. de Besançon rentre en grâce après avoir quitté le parti de Monsieur. Mise au net de la main de Cherré. — Aff. étr. Pays-Bas, X, 78.
25 juin. De Ruel.	Au cardinal Antoine Barberini.	L'abbé de la Lucat ayant résigné son abbaye en faveur du fils de M. de Guron, Richelieu prie le cardinal Antoine de lui donner son assistance pour l'obtention de ses bulles. Orig. — Bibl. nat. Baluze, 252, fol. 193, arm. paq. 3, n° 2.
Commencement de juillet?	....	Mémoires de diverses affaires touchant la Lorraine. Minute de la main du secrétaire de nuit; un paragraphe de la main de Charpentier. — Aff. étr. Lorraine, XXVII, pièce 250.
5 juillet.	A M. de Sabran.	Langage qu'il doit tenir en Savoie et à Gênes au sujet de l'union de ces deux pays. Minute de la main de Cherré et d'un autre secrétaire. — Aff. étr. Gênes, II, 104-113.
6 juillet. Ruel.	A M. le Prince.	«... M. le comte de Thianges faisant estat de demeurer quelques jours à Dijon pour poursuivre en parlement un grand procès qu'il a contre ses frères et sœurs, ce seroit une œuvre digne de vous de les accorder.» Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
18 juillet.	*Idem.*	«L'accomplissement du mariage de M. de Saint-Simon avec Mme la marquise de Portes ne deppendant plus que de l'eslection des tuteurs aux enfans, en laquelle vostre procuration est requise, je vous suplie de l'envoyer en blanc, afin qu'on puisse terminer cette affaire...» Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1634. 28 juillet. De Royaumont.	....	«Sçavoir de M. le cardinal de La Valette ce qu'il veut faire en l'affaire de M. d'Espernon...» Mise au net de la main de Cherré. — Aff. étr. Rome, t. LIV, non coté.
8 août.	A M. de Pougny.	Au sujet du traité que les Espagnols ont fait faire à Monsieur contre la France. Minute de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. Espagne, t. XVII, fol. 337.
[..Août?]	*Idem.*	La reine d'Angleterre a refusé de recevoir une lettre de Richelieu. Imprimée : Aubery, *Mém.* V, 377. — *Recueil* de 1696, I, 301.
11 septembre.	....	Advis donné au roy sur le sujet de la bataille de Nortlinguen. Imprimé dans les *Mémoires de Richelieu*, VIII, 178-180.
25 septembre. Monceaux.	Le roi à l'Électeur de Trèves.	Sur la mise en défense de la place de Philisbourg. Minute. — Arch. des Aff. étr. Trèves, II, piece 95.
25 octobre. De Ruel.	A M. le Prince.	Réponse aux félicitations du Prince sur le retour de Monsieur en France. Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
....	Mémoire.	Pièce sans date, mais qui paraît se rapporter à l'année 1634. Il s'agit de quelques mesures de clémence à l'égard de plusieurs partisans du duc d'Orléans. De la main de Richelieu. — Bibl. nat. Baluze, arm. V, paq. 4, n° 2, fol. 65.
		1635.
[Vers le commencement de l'année.]	*Idem.*	«Projet de desseins pour faire la guerre au Pays-Bas.» Mise au net, de la main de Charpentier, avec quelques mots en interligne de la main du cardinal. — Aff. étr. Pays-Bas, XI, pièce 175. — *Mémoires de Richelieu*, mss. t. VII, p. 343-347. Imp. édit. Petitot, VIII, p. 280.
Idem.	....	Emplois de M. de Rohan pour la campagne prochaine. Pièce très-secrète. Minute de la main de Chavigni. — Aff. étr. Lorraine, XXV, pièce 24.
14 janvier.	A M^rs les mareschaux de La Force et de Brezé.	S'avancer pour chasser les ennemis du Wurtemberg. Minute de la main de Charpentier. — Aff. étr. Lorraine, XXV, piece 16. — Mise au net, piece 14.
17 janvier.	Le roi aux Cantons.	Le roi leur annonce l'envoi de Mrs de Rohan et de Candale, «sur les avis que nous recevons de toutes parts des entreprises qui se projettent sur le pays des Grisons.» Minute. — Arch. des Aff. étr. Suisse, t. XXVIII.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1635. 28 janvier.	A M. de Feuquières.	Instructions pour sa mission en Allemagne, vers Oxenstiern, et ensuite vers le duc Bernard de Weimar. Mise au net. — Aff. étr. Allemagne, XII, pièce 13.
30 janvier.	Le roi à la duchesse douairière de Toscane.	Des raisons d'État s'opposent à ce que le roi puisse accorder ce qu'elle demande en faveur du duc de Lorraine. Copie. — Arch. des Aff. étr. Florence, II, fol. 282.
... Janvier.	[Au secrétaire d'État de la guerre?]	Dispositions à prendre en prévision de la guerre prochaine. Minute. — Arch. des Aff. étr. Lorraine, XXVII, pièce 197.
13 février.	A Madame la duchesse de Toscane.	Richelieu a reçu les lettres de la duchesse par M. Mazarin; il est bien fâché de ne pouvoir faire tout ce qu'elle pourrait désirer. «Je supplie V. A. de croire que je ne lairray d'y apporter, en sa considération, tout ce que le service du roy me permettra[1]...» Orig. — Aff. étr. Florence, II, fol. 283.
Ce mardy gras [20 février] à 2 heures après minuit.	Pour Messieurs les surintendants.	Les chevaux de l'artillerie doivent estre prêts au 10e avril. — Par le traité de Hollande vingt vaisseaux doivent être mis en mer au même temps. Voir dès cette heure ce qu'il faut de fonds pour cela... Orig. de la main du secrétaire de nuit. — Arch. de la famille Bouthillier.
22 février.	A M. de Charnacé.	Instruction donnée à M. de Charnacé s'en allant en Hollande. Mesures à prendre pour la jonction des armées de France et de Hollande, ensuite de la convention conclue le 8 février. Orig. — Aff. étr. Hollande, t. XV, minute classée entre le 3 et le 7 mai. — Mise au net de la main de Cherré, t. XVI, pièce 17e. — Imprimée dans les *Mémoires de Richelieu*, VIII, p. 259 et p. 280, où se trouve une page repétée par erreur.
5 mars.	A M. Servien.	Envoyer à l'armée des médicaments et de l'argent. Orig. — Arch. des Aff. étr. Lorraine, XXV, pièce 72.
Vers la mi-mars.	Au roi.	Il est nécessaire que S. M. permette au général des galères de se défaire de sa charge, et qu'elle jette les yeux sur une autre personne... Mise au net de la main de Charpentier. — Aff. étr. France, t. LXXIV, pièce 3.
16 mars. De Royaumont.	A M. Bouthillier.	Richelieu lui envoie la matière de plusieurs lettres à faire pour certaines dispositions de troupes. Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Allemagne, XII.
20 mars.	A M. Bouthillier, surintendant des finances, à Paris.	Demander l'extradition de Vieupont, arrêté à Bruxelles. Orig. de la main de Cherré. — Arch. de la famille Bouthillier.

[1] On vient de voir que le roi avait écrit dès le 30 janvier, et Richelieu avait reçu sa lettre en même temps, toutes deux ayant été apportées par Mazarin.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1635.		
24 mars.	A MM. les surintendants.	Faire payer au s[r] de La Chapelle 20,000 liv. pour faire travailler aux fortifications du mont Olympe... Ce pauvre gentilhomme, qui n'a pas touché un teston depuis trois ans pour sa garnison, n'en pouvant faire l'avance. Orig. — Arch. des Aff. étr. Trèves, II, pièce 14[e].
25 mars.	Mémoire pour le s[r] de Feuquières.	Continuation des affaires dont il s'agit dans l'instruction du 30 janvier (ci-dessus). Mise au net de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. Allemagne, XII, pièce 47. — Copie faite sur l'original signé du roi, contre signé Bouthillier. — Bibl. nat. Baluze, arm. lettres, paq. 4, n[os] 2 et 3, fol. 157. 158. — Imp. *Lettres et négociations de Feuquières*, t. III, p. 1.
27 mars.	A M. le Prince.	«Mon procureur au parlement de Dijon nommé Rajaud, qui est aussy le juge de ma justice de Givray, m'a faict entendre que des malveillans luy envient la charge de secrétaire en la chambre de la ville de Dijon, qu'il exerce il y a plus de douze ans sans aucun reproche, et par ce m'a fait suplier de l'assister... ce que je ne puis faire plus asseurément que par vostre moyen...» Orig. — Arch. de Condé. Communication de M[gr] le duc d'Aumale.
28 mars. A Chantilly.	Le roi au landgrave Georges [1].	Les ordres ont été donnés aux généraux pour faire droit à la plainte du landgrave, au sujet des désordres que causent chez lui les troupes françaises. Copie. — Arch. des Aff. étr. Hesse, t. I, fol. 42.
29 mars.	A M[rs] de La Force et de Brézé.	Diverses recommandations concernant l'armée d'Allemagne. Minute de la main de Bouthillier. — Aff. étr. Lorraine, XXV, pièce 79. — Mise au net de la lettre faite sur cette matière, pièce 82.
9 avril. A Ruel.	Pour M. Bouthillier, surintendant.	Mesures de précautions pour l'armée. Orig. sans signature, de la main de Charpentier. — Arch. de la famille Bouthillier.
12 avril.	Pour M. Bouthillier surintendant.	M. Bouthillier est prié de voir aujourd'hui M[me] de Pontchasteau et résoudre, avec elle, si on fera son second fils d'Église ou d'Espée. Orig. sans signature. — Arch. de la famille Bouthillier.
Vers la mi-avril.	Instruction pour M[rs] les mareschaux de Chastillon et de Brézé, destinez par le roy pour commander son armée de Flandres.	Le roi a informé M. le prince d'Orange que l'armée française doit se trouver a Mézières le 27 avril. Cette armée et celle des États doivent faire leur jonction le 12 mai. — Dispositions prévues pour la campagne. Mise au net de la main de Charpentier. — Aff. étr. Pays-Bas, t. XI, p. 176.

[1] Prince de la branche cadette, dont la capitale est Darmstadt. La France y tenait des troupes, se regardant moins assurée de ce landgrave que de celui de Cassel.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1635. Ce vendredi 20 avril.	Pour M. Bouthillier.	« ... M. de Toiras se moque de vouloir marchander avec le roy et vouloir contraindre S. M. de luy payer des estats et pensions imaginaires pendant le temps qu'il est hors des termes de son debvoir. Il le faut laisser en ses prétentions, ne pouvant que dire sur des imaginations si peu raisonnables. » Orig. sans signature, de la main du secrétaire de nuit. — Arch. de la famille Bouthillier.
20 avril. De Nanteuil.	[A M. Bouthillier ou M. de Chavigni]	Envoyer promptement un courrier pour réclamer la liberté de l'électeur de Trèves. Orig. sans signature. — Arch. de la famille Bouthillier.
... Avril.	[A M. de Chavigni.]	Articles des négociations avec la Hollande qu'il ne faut pas faire connaître en Angleterre. Matière pour faire une lettre, de la main du secrétaire de nuit. — Aff. étr. Hollande, XVII, fol. 41.
6 mai. De Péronne.	A M. de Forbin.	« Faire advancer les huict corps de gallères le plus qu'il pourra... » Copie conservée dans le fonds Peiresc. Communication de M. Lambert, conservateur de la Bibliothèque de Carpentras.
Idem.	Le roi à M. d'Avaux.	On lui envoie les articles convenus avec Oxenstiern pour les faire ratifier. Orig. — Aff. étr. Allemagne, XII, pièce 66.
9 mai.	A M. de Bussy.	Des ordres ont été donnés pour que vous soyez renforcé. « La surprise de Philisbourg doit redoubler le soin d'un chascun à se tenir sur ses gardes. Vous n'estes pas de ceux qui y doibvent estre excités... Vostre diligence est plus digne de servir d'exemple que d'estre réveillée... » Minute de la main de Citoys. — Aff. étr. Trèves, II, pièce 31.
10 mai.	A MM. les mareschaux de Chastillon et de Brézé.	« Ils sont libres de faire ce qu'ils jugeront à propos, non seulement en cette occasion, mais en toute autre, quelque chose qu'on vous puisse mander par advis... » Minute. — Aff. étr. Espagne, t. XVIII, fol. 39.
11 mai.	A M. le Prince.	On l'informe du départ du roi pour l'armée, et de diverses nouvelles. Orig. — Arch. de Condé. Communication de M[gr] le duc d'Aumale.
18 mai. La Fère-en-Tardenois.	*Idem.*	On lui annonce des renforts. Orig. — Arch. de Condé. Communication de M[gr] le duc d'Aumale.
22 mai. Château-Thierry.	*Idem.*	« Vous prendrés doresnavant tout ce que l'on vous mandera de deçà, non pour des ordres, mais pour des advis... S. M. se reposant sur vostre prudence d'agir selon la cognoissance que vous prendrés de l'estat des choses sur les lieux et vostre jugement. » Orig. — Arch. de Condé. Communication de M[gr] le duc d'Aumale.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1635.		
[Un peu après le 22 mai.]	Mémoire de Mgr le cardinal pour la dépesche de Flandres.	Conseils pour le maintien de la bonne intelligence entre l'armée et celle de Messieurs les Estats. Minute de la main de Servien. — Aff. étr. Espagne, t. XVIII, fol. 66.
26 mai. Condé.	Pour M. Bouthillier, surintendant des finances a Chasteau-Thierry.	«Envoyer son courrier en Espagne pour faire revenir Peny...» (C'était le secrétaire de l'ambassade de France.) Orig. sans signature. — Aff. étr. Espagne, t. XVIII, fol. 45. Mise au net, devenue minute, fol. 46. — Imprimée dans les *Mém. de Richelieu*, VIII, p. 298.
30 mai.	Le roi à M. de Bussy.	Ravitailler le plus promptement possible le château d'Ermestein. Minute de la main de Citoys. — Aff. étr. Trèves, II, pièce 38.
..Mai.	A M. le Prince.	Richelieu l'avertit que ce n'est pas le moment de prendre son congé. Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
4 juin.	[Au roi.]	Diverses affaires. Orig. sans signature. — Arch. de la famille Bouthillier.
12 juin. Aubervilliers.	A M. Bouthillier, surintendant.	Le bagage du cardinal Infant a été pris; inconvénients qu'il y aurait à le rendre maintenant. Orig. sans signature, de la main du secrétaire de nuit. — Arch. de la famille Bouthillier.
14 juin. De Ruel.	A M. le Prince.	Ne pouvant écrire une longue lettre, Richelieu s'en remet à celle de M. Servien... «Ne soyés point en peine de ma maladie parce qu'en effect ce n'est rien, grâces à Dieu.» Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
27 juin. De Ruel.	A M. Bouthillier, surintendant.	Diverses affaires. Orig. sans signature. — Arch. de la famille Bouthillier.
Fin de juin.	Au duc d'Épernon.	Au sujet de la sédition de Bordeaux. Le roi écrivit aussi le même jour. Imprimée : *Vie du duc d'Épernon*, IV, p. 222-224.
[Vers le milieu de l'année.]	Au colonel Gassion.	«Je conserve toute l'estime que je vous ay promis... J'ay parlé au roy de vous, et vous verrés, par vos emplois, la différence qu'il faict de vous et des autres... Servez bien le roy, attendés tout de luy et ne m'espargnés pas.» Imprimée : *Vie de Gassion*, II, 49.
3 juillet. De Ruel.	A M. le Prince.	Faire raser au plus vite les châteaux et les places de la Lorraine... Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
8 juillet. De Ruel.	Pour M. Bouthillier, surintendant des finances.	Diverses affaires. Orig. sans signature. — Arch. de la famille Bouthillier.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1635.		
9 juillet. De Ruel.	Pour M. Bouthillier.	Diverses affaires. Orig. — Arch. de la famille Bouthillier.
10 juillet. De Ruel,	Au cardinal de La Valette.	Mauvaises nouvelles d'Allemagne. — Ne pas perdre un moment pour rassembler son armée... Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Allemagne, XII, pièce 86.
Idem.	Pour M. Bouthillier, surintendant des finances, à Fontainebleau.	Le roi a été mécontent d'un retard de 4 ou 5 jours dans l'envoi d'un brevet pour M. de Canisy; Richelieu explique que ce retard n'a aucune conséquence... Orig. sans signature. — Arch. de la famille Bouthillier.
14 juillet. De Ruel.	A M. le Prince.	«Le roy aiant advis de la venue des ennemis dans la Lorraine, je vous conjure, au nom de Dieu, de prendre vos eaux le plustost que vous pourrés, afin d'aller en Bourgoigne pour venir à Aussonne, Bellegarde et autres lieux de la frontière. J'y ay aujourd'huy dépesché l'abbé de Courson pour resveiller la noblesse en attendant que vous y soyés...» Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
25 juillet.	Au cardinal de La Valette.	Secours envoyés à l'armée. Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Allemagne, t. XII, pièce 98.
28 juillet.	Au maréchal de Brézé.	Peut-on compter sur la fidélité d'Henri de Bergues? Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Pays-Bas, XI, 104.
1er août.	Instruction au sr de Charnacé.	Considérations sur ce que pourrait proposer le prince d'Orange dans cette campagne, et sur ce qu'il serait nécessaire qu'il fît. Mise au net. — Aff. étr. Pays-Bas, t. XI, pièce 109. — Imprimée : *Mém. de Richelieu*, VIII, 328.
11 août.	A Messieurs d'Angoulesme et de La Force.	Exposé des besoins de leur armée, et moyens d'y satisfaire. Minute de la main du secrétaire de nuit. — Aff. étr. Allemagne, XII, pièce 115.
Idem.	A M. Lefebvre, conseiller du roi et intendant des finances de Lorraine.	Envoyer à M. Perigat, gouverneur de La Motte, les fonds nécessaires pour la réparation de sa place. Orig. de la main de Cherré. — Bibl. de M. V. Cousin.
15 août. De Ruel.	A M. le Prince.	Faire par les corvées les travaux qu'exige la sûreté des villes fortes de Bourgogne. Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
15 août.	Au maréchal de Brézé.	Envoyer vers le Rhin pour savoir des nouvelles de M. le cardinal de La Valette. Porter le prince d'Orange à lui envoyer des troupes. L'intention du roy seroit que Charnacé les conduisist... Minute dictée à Chavigni. — Aff. étr. Allemagne, XII, 109.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1635. 22 août. Chantilly.	Le roi à M. de Saint-Chamond.	Le roi l'envoie à l'assemblée de la basse Saxe, M. d'Avaux, occupé aux affaires de Pologne et de Suède, ne pouvant y assister. Mise au net. — Arch. des Aff. étr. Allemagne, XII, pièce 116. — Copie, Suède, III, fol. 392. — Imprimée : *Mém. de Richelieu*, VIII, 344.
8 septembre.	Instruction à M. de Brézé.	Le roi lui envoie un courrier pour avoir des informations. Mise au net. — Aff. étr. Espagne, t. XVIII, fol. 177.
13 septembre. Charonne.	A M le Prince.	Remercîment au sujet de la lettre de condoléance que lui a écrite le prince sur la mort de sa sœur[1]. Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
29 septembre. Plessis-les-Bois.	Le roi à M. de Noailles.	Présenter à Sa Sainteté la lettre du roi pour que le cardinal de Richelieu soit pourvu de «cinq abbayes de l'ordre de saint Benoist, vacantes au moyen de la cessation de l'eslection ou provision triennale, que j'ay jugé nécessaire de supprimer pour restablir la réformation... et rentrer dans mon droit de nomination...» Orig. contre-signé Loménie. — Aff. étr. Rome, t. XLIX, fol. 141.
6 octobre. Au Camp-de-cœur.	A M. le marquis de Saint-Chamond.	Diverses affaires. Mise au net. — Aff. étr. Allemagne, t. XII, fol. 152-160.
Sans date. [9 octobre?]	Mémoire au s^r d'Avaux.	Conclusion de la trêve entre la Suède et la Pologne. Mise au net. — Aff. étr. Pologne, t. II, fol. 320.
20 octobre. A Chilly.	Le roi aux généraux.	Le roi ne donne point d'ordres absolus aux lieutenants généraux de ses armées; il leur envoie des avis. Mise au net. — Aff. étr. Allemagne, XII, pièce 168.
23 octobre. Saint-Germain-en-Laye.	Advis du roy porté à M^rs les généraux par la Cour d'Argis[2].	Après avoir bien considéré l'état des choses et le caractère impétueux des Français, le roi exprime sa pensée sur la direction à donner aux opérations. Minute de la main du secrétaire de nuit. — Aff. étr. Allemagne, XII, pièce 173.
30 octobre.	A la duchesse de Savoie.	Au sujet de secours qu'elle demande, en troupes et en argent. Minute de la main de Charpentier. — Aff. étr. Parme, t. I.
Idem.	A M. d'Hémery.	Sacrifices que fait la France pour l'Italie. — Conseil à M. d'Hémery, comment il doit se conduire et parler. Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Mantoue, V, pièce 35.

[1] Nicole de Richelieu, marquise de Brézé. (Voy. notre V^e volume, page 935, lettre du 2 septembre à Bouthillier.)
[2] Ce titre est écrit en tête par Cherré; la pièce, de la main du secrétaire de nuit, est dictée par le cardinal.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1635. 30 octobre.	A M. de Créquy.	Il a fait, en assiégeant Valence, une entreprise bien hardie et qui n'est pas une chose ordinaire... (Ces derniers mots de la main de Richelieu.) — Conseils semblables à ceux que le cardinal vient de donner à M. d'Hémery. Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Turin, XXIII. (La pièce, non cotée, a été mise entre les nos 198 et 199.)
10 novembre. De Ruel.	A M. le Prince.	Remettre en état ses compagnies de cavalerie ruinées. Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
13 novembre.	A M. d'Hémery.	Mauvais succès du siége de Valence. Minute de la main du secrétaire de nuit.—Aff. étr. Mantoue, t. V, pièce 53.
Idem.	A M. de Lameilleraie.	Affection de Richelieu pour M. le Premier. — Quelques détails militaires. Minute de la main de Charpentier. — Aff. étr. Allemagne, XII, pièce 193.
15 novembre. Saint-Germain-en-Laye.	A M. le marquis de Brézé, lieutenant général en Hollande.	M. de Brézé et le prince d'Orange devront s'entendre avec le comte de Hanau, que le roi envoie vers le landgrave de Hesse. Copie. — Arch. des Aff. étr. Hollande, XVIII.
Vers le 17 novembre.	Le roi à Mazarin, nonce en France.	Au sujet d'une lettre de la reine mère que cette princesse avait chargé Mazarin de remettre au roi. Manuscrit des Mémoires de Richelieu. — Arch. des Aff. étr. Imprimé t. VIII, p. 408, édit. Petitot.
19 novembre.	A M. d'Hémery.	Affaires d'Italie. Minute de la main de Cherré et de celle de Charpentier, avec additions de la main de Richelieu. — Aff. étr. Mantoue, V, pièce 58.
24 novembre.	A M. le Premier.	Compliments sur son zèle et son affection au service du roi... Minute de la main de Charpentier. — Aff. étr. Allemagne, XII, pièce 196.
Idem.	A M. le cardinal de La Valette.	Informer sur le débandement des soldats : il faut faire un exemple. Mise au net de la main de Cherré, plusieurs passages de la main du cardinal. — Aff. étr. Allemagne, XII, pièce 194.
25 novembre.	A Mayolas.	Il est dépêché en Italie. Consulter le cardinal de La Valette sur ceux des généraux qu'il est bon de laisser à l'armée d'Italie, ou de rappeler. Minute de la main du secrétaire de nuit. — Aff. étr. Allemagne, XII, pièce 197.
... Novembre.	Circulaire à divers.	Le roi expose les résultats de la campagne de Picardie. Copie de bureau. — Aff. étr. Pays-Bas, XI, pièce 200.
1er décembre. De Ruel.	A M. le Prince.	Le roi a donné ordre de remettre sur pied tous les régiments de cavalerie. Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1635. 2 décembre.	A M. d'Avaux.	Le roi lui envoie un pouvoir pour négocier un traité avec la Pologne. Orig. signé du roi, contre-signé Bouthillier. — Aff. étr. Pologne, t. II, fol. 359.
8 décembre.	A M. le Prince.	Répression des désordres qui se commettent sur les frontières de Champagne. Orig. — Arch. de Condé. Communication de M[gr] le duc d'Aumale.
13 décembre.	[Au duc de Créquy.]	Espérance que les affaires vont très-bien aller en Italie. Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Mantoue, t. V, pièce 66.
16 décembre.	A M. de Feuquières.	Sur la proposition de Jean-de-Vert d'entrer au service de France. Minute. — Arch. des Aff. étr. Allemagne, t. XII, pièce 218.
[Vers la fin de l'année.]	....	Réponse article par article à un mémoire donné par l'ambassadeur de Hollande le 5 décembre. Mise au net, devenue minute, corrigée par Richelieu. — Aff. étr. Hollande, t. XVII, pièce 129. — Autre mise au net, de la main de Cherré, pièce 111. — Imprimée : *Mém. de Richelieu*, VIII, p. 513-521.
1635 ?	A M. de Noailles, ambassadeur à Rome.	Obtenir les bulles pour la fille du marquis de Sourdis nommée abbesse de Montmartre. Imprimée : Aubery, *Mémoires*, V, p. 492. — *Recueil* de 1696, II, p. 88.
1635 ?	Au cardinal de Lyon.	Au sujet de la réforme du grand couvent des Jacobins de Paris. Mise au net corrigée de la main de Richelieu. — Aff. étr. France, t. LXX, pièce 25.
1635 ?	A M. le Prince.	Richelieu le prie de recommander avec affection à M[rs] du parlement de Dijon que justice soit rendue au s[r] Martin, secrétaire de la marine, en un procès pour lequel il va sur les lieux. Orig. — Arch. de Condé. Communication de M[gr] le duc d'Aumale.
	1636.	
[Commencement de janvier.]	A M[rs] de Brézé et de Charnacé, ambassadeurs en Hollande.	Instruction dont le sens est qu'il ne faut pas s'écarter du traité conclu à la Haye en avril 1634. Mise au net de la main de Cherré. — Aff. étr. Hollande, XVIII, fol. 9 [1]. — Autre mise au net de la main d'un commis des Aff. étr. Hollande, t. XVII, 148. — Imprimée : *Mém. de Richelieu*, IX, 22-54.

[1] Cherré a mis en tête : « Envoyés au commencement de 1636. » L'autre mise au net est datée du 31 décembre 1635.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1636. [Commencement de janvier.]	A M. le prince d'Orange.	«Les divers jugemens qui se font des intentions de S. M., de celles de Messieurs les Estats et des vostres, m'obligent à vous esclaircir de celles de S. M. et à vous suplier de faire le mesme de celles des Estats et des vostres...» Minute de la main du secrétaire de nuit, corrigée de la main du Cardinal. — Aff. étr. Hollande, t. XVIII, fol. 1. Pièce arrangée pour les Mémoires de Richelieu.
30 janvier.	A Mrs de Brézé et de Charnacé, ambassadeurs ordinaire et extraordinaire.	Mémoire contenant des considérations sur un projet de négociations entre la France, l'Espagne et les États de Hollande. Minute de la main du secrétaire de nuit. — Aff. étr. Hollande, XVII, fol. 116 [1]. — Mise au net, t. XVIII, fol. 30.
[Janvier ou février.]	[A l'archevêque de Lyon?] [2].	Madame de Savoie s'est plainte que vous et M. le comte de Noailles «ne donniés pas à M. le cardinal de Savoie la cognoissance de toutes les affaires que vous traittés au nom de S. M.» Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Turin, t. XXIV, fol. 87.
10 février. Paris.	Le roi au duc de Rohan.	Il est absolument nécessaire qu'il entre dans le Milanais au 8 du mois prochain. Orig. devenu minute, une addition ayant été faite. — Aff. étr. Suisse, t. XXVIII (non coté).
1re quinzaine de février.	A M. de Brézé.	Le cardinal explique l'objet précis de la mission du sr Hœuft en Hollande. Minute de la main du secrétaire de nuit. — Aff. étr. Hollande, t. XVIII, fol. 85.
18 février.	Le roi à M. de la Saludie.	Approvisionnement des places de Coblentz et Ermestein. Il faut vivre en bonne intelligence avec M. de Bussy. Minute de la main de Chavigni. — Aff. étr. Trèves, II, 147.
28 février. A Saint-Germain-en-Laye.	Le roi au duc de Weimar.	Les ennemis s'approchent de nos frontières; «j'ay ordonné à mon cousin le comte de Soissons de rassembler des troupes pour marcher contre eux... Je sçay que vous avés dessein de me venir voir; ayez soin de laisser les ordres nécessaires à celuy que vous establirez pour vous remplacer...» Orig. — Aff. étr. Saxe, t. I, pièce 110.
...Février.	Le roi à M. de Toiras.	S. M. le désigne pour commander un corps d'armée en Italie. Minute. — Aff. étr. Mantoue, V, pièce 78.
[Commencement de mars.]	A la duchesse de Savoie.	Le roi lui envoie des brevets de maréchaux de camp en ses armées, ainsi que des brevets de pension qu'elle donnera à son gré. Imprimée : Aubery, V, 401. — *Recueil* de 1696, I, 329.

[1] Cette pièce se trouve classée fautivement dans le volume de 1635, au 12 décembre, date de la lettre à laquelle ce mémoire répond.

[2] La suscription manque, mais il faut se souvenir que le cardinal archevêque de Lyon était alors à Rome en ambassade extraordinaire; on voit d'ailleurs par le premier mot de la lettre : «Monseigneur,» qu'elle était adressée à un cardinal.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1636. 12 mars. Ruel.	A M. le Prince.	Faciliter autant qu'il sera possible la levée de la compagnie de M. de Thianges. Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
[18 mars.]	A M. d'Hémery.	Faire que le corps d'armée que doit commander M. le duc de Parme soit le plus puissant possible. Mise au net de la main de Charpentier. — Aff. étr. Parme, t. I. A cette lettre était joint le mémoire qui suit :
18 mars.	*Idem.*	Mémoire sur la composition du corps d'armée que les princes de Savoie et M. de Créquy doivent former pour le duc de Parme. Mise au net de la main de Charpentier. — Aff. étr. Parme, t. I.
Idem.	*Idem.*	Affaires du duc de Parme et affaires d'Italie. Minute de la main de Cherré et de celle de Charpentier. — Aff. étr. Turin, t. XXIV, fol. 175. En tête de cette pièce et de la précédente on lit : « Envoyé par Augemont. »
21 mars.	A M. le Prince d'Orange.	Éviter tout sujet d'ombrage entre la France et la Hollande. Minute de la main de Cherré, avec quelques mots du cardinal. — Aff. étr. Hollande, XVIII, fol. 185.
28 mars.	A [MM Bouthillier et de Bullion.]	Nécessité de donner de l'argent aux Suédois; sans cela les affaires d'Allemagne sont perdues. Minute. — Aff. étr. Allemagne, XIII (pièce non cotée).
[Vers la fin de mars[1]?]	A Mrs d'Avaux et de Saint-Chamond.	Appliquer tous leurs soins à ce que les Suédois poursuivent la guerre... Envoi d'argent à M. de Saint-Chamond par le sr Colbert... S. M. est dans une peine extrême de voir retarder si longtemps le secours d'Ermstein... Mise au net. Aff. étr. Allemagne, XIV, pièce 129.
[Fin de mars ou commencement d'avril.] Classée à la fin de l'année.	Le roi aux Cantons.	« Très chers grands amis alliez et confederez, le but des armes que nous a mis en main le juste ressentiment des torts faicts tant à nos alliez qu'à nous mesmes n'est autre qu'une paix générale... » Copie. — Aff. étr. Suisse, t. XXVIII (non cotée).
15 avril. A Chantilly.	Le roi à M. d'Avaux.	Après le service qu'il a rendu par la conclusion de la trêve entre la Pologne et la Suède, il seroit bien utile qu'il pût engager un corps polonois à se joindre aux Suédois; on lui envoie de l'argent à cet effect. Orig. en partie chiffré. — Aff. étr. Pologne, III, fol. 32-37.
16 avril.	Instruction pour le sr de Graves.	Il est envoyé vers le duc de Savoie pour le presser de se porter au secours de M. de Parme... Copie d'un orig. signé Louis, contre-signé Sublet. — Aff. étr. Parme, t. I.

[1] La pièce, sans date, a été classée à la fin de 1637; nous la plaçons à une date approximative qui nous semble indiquée par la mention du secours dont le roi s'inquiétait, et qui arriva le 13 avril.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1636.		
16 avril.	A M. Bouthillier.	Ses indispositions l'ont contraint d'achever son jubilé. Orig. — Cabinet de M. E. Huillard. (Vente Charavay, 14 février 1870.)
21 avril. A Chantilly.	A M. Mayollas, lieutenant des gardes du cardinal.	Instruction pour une mission à Verdun. Copie d'un orig. signé du roi, contre-signé Sublet. — Aff. étr. Pologne, III, fol. 52.
28 avril. De Royaumont.	A M. de Nicolaï, premier président de la chambre des comptes.	Richelieu lui recommande une affaire concernant M. de la Follaine. Orig. — Arch. de la famille de Nicolaï.
10 mai.	A M. d'Hémery.	Affaires d'Italie. Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Turin, XXIV, 349 v°.
14 mai.	*Idem.*	«L'appréhension que j'ay que M^rs les surintendans ne vous facent pas l'argent que vous demandés, m'a faict résoudre à vous envoyer cent mille francs que j'ay empruntez de mes amis...» Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Turin, t. XXIV, fol. 343.
Idem.	A M. le duc de Parme.	Richelieu lui fait des recommandations utiles au succès des affaires d'Italie. Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Parme, t. I.
Vers la mi-mai.	A M. de Saint-Chamond.	Observations sur un traité avec la Suède. Matière de la main de de Noyers. — Aff. étr. Suède, IV, 173.
16 mai.	A M. de Charnacé.	Affaires de Hollande. Mise au net de la main de Cherré. — Aff. étr. Hollande, t. XVIII, fol. 280.
Idem.	A M. le Prince.	Tenir l'armée dans la discipline la plus sévère. — Si l'on prend quelques places, respecter surtout les choses sacrées. Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
22 mai.	*Idem.*	Félicitations pour ses services. Protestations des plus affectueux sentiments. Remerciment de «l'honneur extraordinaire» que le prince a voulu faire à son cousin la Meilleraie. Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
27 mai. Conflans.	*Idem.*	On a pourvu à la subsistance de son armée. — M. de Comarin, qu'il a envoyé, ne sera point fait maréchal de camp. Il n'y a aucun cas à faire des propositions de cet officier. Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
31 mai.	A M. le landgrave de Hesse.	Satisfaction du zèle que le landgrave témoigne pour les affaires communes. Minute. — Aff. étr. Hesse, t. I, fol. 72.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1636. 5 juin. Conflans.	A M. le Prince.	L'estime que je fais de madame la marquise de Sénecey me fait vous prier de permettre a madame la comtesse de Chanite, sa belle-sœur, de se retirer à Gray... «et de deppartir toute la faveur que vous pourrés pour la conservation de sa personne et le soulagement de ses terres, en sorte que le service du roy n'en puisse recevoir aucun préjudice.» Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
5 juin.	A M. le cardinal de La Valette.	Joie qu'éprouve Richelieu des heureux succès du cardinal de La Valette... Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Allemagne, t. XIV, pièce 23.
6 juin. Conflans.	A M. le Prince.	«Je suis extrémement aise de la bonne espérance que vous donnés de vostre siége (de Dole)..., extrémement fasché des désordres de l'armée...» Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
6 juin. Fontainebleau.	Le roi a M. le comte de Noailles, ambassadeur a Rome.	Nouvelle demande du chapeau de cardinal pour le P. Joseph. Copie. — Aff. étr. Rome, t. LVIII, fol. 350.
13 juin. Conflans.	A M. le Prince.	«Toutes choses iront mieux maintenant que la plupart des officiers et prévosts de son armée y sont rendus... trois chasteaux et cinq villages de madame d'Elbeuf ont esté bruslés. Conserver ce qu'elle a encore de delà.» Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
[Vers la mi-juin.]	A M. de Toiras.	Étonnement de ce qu'il ne se soit encore rien fait en Italie. Minute de la main de Charpentier. — Aff. étr. Turin, XXIV, 535.
19 juin. Conflans.	A M. le Prince.	Conseils sur la conduite du siége de Dole. Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
30 juin.	A M. d'Hémery.	Pénurie des armées. Mauvaise administration. — Rechercher soigneusement tout ce qui a été fait. Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Turin, XXIV, 534.
[Fin de juin?]	A la duchesse de Savoie.	Sur la mort de M. de Toiras. Minute de la main de Charpentier. — Aff. étr. Turin, t. XXIV, fol. 756.
... Juin. Saint-Germain-en-Laye	A Mrs Mrs les consuls et conseillers de la ville de Strasbourg.	«Messieurs, la lettre que le sr de L'Isle m'a rendue de vostre part est si pleine de courtoisie et d'affection en mon endroit que je ne puis le laisser retourner en vos quartiers sans vous tesmoigner par celle-ci le ressentiment que j'en ay...» Orig. — Archives de Strasbourg. — Imprimée : *Documents historiques tirés des archives de Strasbourg*, par Auguste Kinsinger, maire de Strasbourg, 1818, in-8°, p. 250.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1636. ... Juin.	....	Mémoire de Mgr le cardinal. (Notes de divers exploits du duc Bernard et du cardinal de La Valette.) Orig. sans signature, de la main de Charpentier. — Aff. étr. France, 1637, de juin en août, fol. 375.
Vers le milieu de l'année.	Mémoire au sr marquis de Saint-Chamond, ambassadeur du roi en Allemagne.	Il s'agit surtout d'obtenir la ratification du traité de Wismar, conclu le 20 mars. M. de Saint-Chamond fut employé, pendant presque toute l'année, à une négociation qu'Oxenstiern rendait très-difficile. Mise au net. — Aff. étr. Suède, t. IV, fol. 271.
4 juillet. A Charonne.	A M. le Prince.	Qu'il n'expose pas sa personne extrêmement chère à S. M. et à ses plus particuliers serviteurs... On lui envoie plusieurs régiments... Le tout est de ne perdre aucun temps. Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
5 juillet. Charonne.	A M. de Charnacé.	Mémoire dont il faut faire une dépêche à M. de Charnacé, et l'envoyer en toute diligence par deux voies différentes. — Il est nécessaire que le prince d'Orange tienne les engagements qu'il a pris. Minute et mise au net de la main du secrétaire de nuit, avec une addition de la main du cardinal. La minute, datee du 4, est cotée 411. — La depêche faite sur ce mémoire, signée du roi et datée de Fontainebleau, est ici en double original, l'un chiffré.
8 juillet. Charonne.	A M. le Prince.	«... S. M. n'entend point qu'on lève le siége de Dole, quoy qu'il arrive, sans son ordre exprès, ou qu'il arrivast telle nécessité que tous les officiers de l'armée le jugeassent ainsy.» Nouvelles et mesures militaires[1]. Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
11 juillet. Charonne.	*Idem.*	Fortifié des troupes de cavalerie et d'infanterie qu'on vous a envoyées, rien ne peut vous empescher de prendre Dole et battre le secours qui se présentera... presser les travaux, les fourneaux et les mines... Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
20 juillet.	A M. le Comte.	Qu'il envoie du monde à Sainte-Menehould pour garder la place. — Le roi trouve bon que M. du Hallier retourne à l'armée. — Diverses dispositions pour les troupes... envoi d'argent pour les montres. — Il est désireux de gloire et capable de bon conseil... On lui envoie un pouvoir pour commander en Picardie. Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Allemagne, XIV, pièce 35.

[1] Le 7 juillet, Richelieu écrit à M. de la Meilleraie une lettre à peu près dans les mêmes termes que celle-ci; une copie se trouve dans les archives de Condé.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1636.		
20 juillet.	A M. le Prince.	... Prendre la ville de Dôle, et, en même temps, défaire le secours, s'il se présente, la victoire serait plus complète; mais s'il s'y trouve de la difficulté, il se faut contenter de la ville... Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
21 juillet. Paris.	*Idem.*	« Je vous envoye le deschiffrement des lettres de ceux de Dole et celuy qui a fait ce deschiffrement; peut estre vous trouverés moyen, par la proposition qu'il vous fera, d'attraper le secours et de le deffaire... » Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
[23 juillet ?]	[Au duc de Weimar [1] ?]	« Autant que j'ay eu de desplaisir de la blessure que vous avez receue devant Saverne... autant ay-je de contentement de la prise de cette place... Je ne doute pas qu'ensuite de ce bon succès vous n'entrepreniez tout ce que vous jugerez le plus utile au service de S. M. » Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Allemagne, t. XIV, 2e feuillet de la pièce cotée 38.
26 juillet. Chaliot.	A M. le Prince.	Félicitations sur la manière dont il pousse le siége de Dole. M. de Noyers lui mande, de la part du roi, ce qu'il aura à faire, la ville prise [2]. Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
1er août. Chaliot.	*Idem.*	« ... Vous n'avez pas à redouter que M. de Lorraine soit secouru... Suivés vostre génie qui vous porte, je m'asseure, à ne rien craindre. Sans le don de prophétie je vous asseure que vous aurés la gloire du succez de vostre dessein... » Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
18 août.	[A M. de Charnacé.]	Espoir d'un bon résultat de l'union de la France et de la Hollande. Minute de Charpentier et de Richelieu. — Aff. étr. Hollande, XVIII, 470.
18 août. Paris.	A M. le Prince.	Envoyer sans retard en Picardie les troupes que le roy a demandées... Les affaires pressent. Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
19 août.	A M. le duc de Weimar.	Annonce d'envoi d'argent. — Le mois de septembre sera plus heureux que n'a esté le mois d'aoust. Mise au net devenue minute, Richelieu l'ayant corrigée. — Aff. étr. Allemagne, XIV, pièce 42.

[1] La date et la suscription manquent; la date doit être la même que celle de la minute écrite sur le premier feuillet coté 38 ,, de laquelle nous avons donné l'analyse (t. V, p. 980), adressée au cardinal de La Valette; mais cette seconde missive ne peut aller au même personnage. Outre qu'on ne voit pas de motif pour que Richelieu ait écrit deux fois le même jour au cardinal de La Valette, on ne dit pas que ce géneral ait été blessé devant Saverne, où peut-être même il n'a pas paru. Mais nous savons que Turenne y reçut une blessure ainsi que le duc de Weimar; c'est sans doute à l'un des deux que Richelieu adresse cette félicitation, et plutôt au duc de Weimar, qui commandait en chef.

[2] M. le Prince abandonna le siege le 15 août. (Voy. notre Ve vol. p. 534.)

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1636. 23 août. Paris.	A M. le Prince.	Mesures prises pour secourir la Bourgogne. Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
27 août. Paris.	*Idem.*	Recevoir favorablement M. d'Uxelles qui va à Chaalons. — Vaquer à divers travaux de fortification que le cardinal indique. Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
10 septembre. Senlis.	*Idem.*	Continués à grossir vos troupes et avancer les fortifications... Ce n'est rien de bien fortifier les places si on ne les munit de gens bien résolus... Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
18 septembre. De l'abbaye de la Victoire.	*Idem.*	Satisfaction du roi pour ses services. — Mettre le meilleur ordre possible à Verdun-sur-Saône et aux fortifications d'Auxonne. Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
Idem.	*Idem.*	Remerciement pour l'asile donné au fils du sr Prou. «Je vous suplie, attendu son innocence, vouloir l'envoyer icy seurement, afin de le tirer de la peine où le malheur d'autruy l'a mis.» Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
21 septembre.	A M. le cardinal de La Valette.	Diverses affaires. Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Allemagne, XIV, pièce 51e.
23 septembre. De Borin[1].	A M. le Prince.	Messieurs les secrétaires d'Estat vous répondent particulièrement; j'ajoute «que S. M. est très-satisfaite de vous. Elle envoie le sr de Miraumont pour commander dans Auxonne.» Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
8 octobre.	A M. de Rampsau.	«M. le cardinal de La Valette aiant esté fort soigneux de faire sçavoir la dernière action que vous avés faite... S. M. m'a commandé de vous tesmoigner le gré qu'elle vous en sçait...» Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Saxe, I, pièce 119.
Idem.	A M. le duc de Weimar.	«Le roy affectionne vos intérests à l'esgal des siens propres.» Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Saxe, I, pièce 119.
17 octobre. Auxonne.	*Idem.*	Exigences du duc de Weimar. «En matière de traictés (lui répond Richelieu) vous trouverés bon que je vous dise qu'il les fault exécuter ponctuellement.» Copie. — Aff. étr. Saxe, I, 118.

[1] Village de Picardie, à cinq lieues à l'est de Senlis.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1636.		
28 octobre. Au camp de Demuin.	A M. de Saint-Chamond.	Envoyer un Allemand à Ratisbonne. — Nécessité de la bonne intelligence entre Suède et Danemark. . . — Le roi approuve le voyage de l'ambassadeur vers le landgrave de Hesse. Mise au net devenue minute. — Aff. étr. Suède, IV, fol. 340.
14 novembre.	A M. l'évêque de Mende.	Bleds qu'il faut amener à Nancy. Orig. du cabinet de M. Girard. Catalogue d'autographes (vendus le 31 mars 1869, Et. Charavay).
17 novembre.	Le roi a M. de Rorté.	Récit de la prise de Corbie. Copie. — Aff. étr. Suède, IV, 354.
19 novembre. D'Amiens.	A M. le Prince.	« L'heureux succès de la reddition de Corbie, joint à celuy qui est arrivé du costé de Bourgoigne, auquel vous n'avés pas peu de part, remet les affaires de S. M. en grande réputation. . . » Orig. — Arch. de Condé. Communication de M[gr] le duc d'Aumale.
22 décembre. A Noisy.	Le roi a M. d'Avaugour, « allant de la part du roy à la diette de Poulongne. »	Longue instruction sur les négociations de paix faites à l'instance du pape; le roi y entre volontiers pourvu que cette paix soit générale, comprenant tous les intérêts des alliés. . . Orig. — Aff. étr. Pologne, III, fol. 146-159.
		1637.
7 janvier.	Mémoire au roi.	Refus que le roi doit faire à Monsieur du gouvernement du comté nantais. — Richelieu dicte la réponse que le roi fera au s[r] de Chaudebonne, envoyé par son frère. Minute de la main du secrétaire de nuit. — Aff. étr. France, de janvier à mai, fol. 9. Mise au net de la main du même secrétaire, fol. 35. Imprimé : *Mém. de Richelieu*, VIII, 329-331.
26 janvier.	A M. de Senneterre.	Gagner quelques personnages puissants du gouvernement anglais. Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. France, 1637, de janvier en mai, fol. 91.
10 février.	[A M. de Charnacé.]	« Porter Messieurs les Estats à recevoir le landgrave [de Hesse] en une alliance défensive. Elle leur seroit utile d'autant qu'il couvre leur pays du costé d'Allemagne » Minute. — Aff. étr. Hollande, t. XX, pièce 13. — Orig. signé du roi, t. XIX, fol. 105.
10 février. Dourdan.	Le roi à M. le marquis de Saint-Chamond.	Mémoire de diverses affaires. Copie. — Aff. étr. Allemagne, XIV, pièce 81.
21 février. Versailles.	Le roi au s[r] de la Thuillerie, ambassadeur a Venise.	Mémoire de diverses affaires. Mise au net. — Aff. étr. Venise, t. LII, fol. 113.
21 février.	Le roi au s[r] d'Avaugour.	Nouvelle instruction pour la mission de cet envoyé en Pologne. Copie. — Aff. étr. Pologne, III, fol. 186.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1637.		
Vers le 20 mars.	A M. l'ambassadeur d'Angleterre.	Proposition faite par le roi de la Grande-Bretagne d'une assemblée à Hambourg, pour la conclusion de la paix. Minute. — Aff. étr. Angleterre, XLVI, 18. — Copie XLVIII, 444.
26 mars.	A M. de Charnacé.	Il faut que Messieurs les Estats exécutent les desseins qu'ils ont annoncés. Matière de la main du secrétaire de nuit. — Aff. étr. Hollande, XX, pièce 32ᵉ. — Sur ce projet on a fait une dépêche; l'original, signé du roi, est conservé dans le XIXᵉ vol. de Hollande, fol. 120. — Une mise au net, se trouvant sans date, a été classée à la fin du t. XX, pièce 147.
13 avril.	Le roi à M. de Charnacé.	M. d'Avaux sera envoyé à l'assemblée de Hambourg, avec la proposition du roi. Orig. contre-signé Bouthillier. — Aff. étr. Hollande, XIX, fol. 142. — Minute, t. XX, pièce 36.
13 avril. Saint-Germain-en-Laye.	Le roi au roi de Danemarck.	Nous donnons charge à M. d'Avaux de vous voir selon que le bien des affaires le requerra. S'il ne pouvait aller vers vous, nous vous conjurons d'avoir semblable créance à celui qui vous rendra la présente. Orig. — Aff. étr. Danemark, t. I, fol. 337.
17 avril. Versailles.	Le roi au nonce Bolognetti.	Touchant le retard des passe-ports pour les députés à l'assemblée de Cologne. Minute. — Aff. étr. Rome, t. LIX, fol. 193.
21 avril. De Charmes.	A M. le Prince.	Reproche fort adouci de ce qu'il est venu à Charmes malgré la prière que lui avait faite le roi d'aller en Provence. Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mᵍʳ le duc d'Aumale.
28 avril.	A M. Méliand.	La révolte des Grisons. Minute. — Aff. étr. Suisse, t. XXVIII.
4 mai. Versailles.	Le roi à M. de Charnacé.	Le roi fera, dans le pays des ennemis, la diversion nécessaire aux desseins de Messieurs les Estats. Orig. — Aff. étr. Hollande, XIX, 148.
18 mai. Saint-Germain-en-Laye.	Au marquis de Saint-Chamond.	Mémoire de diverses affaires. Minute. — Aff. étr. Allemagne, XIV, pièce 78.
22 mai.	A M. de Pujols.	Dispositions du duc d'Olivarès pour un loyal accord. Lettre préparée, de la main de Charpentier, avec la signature B., devenue minute à cause de corrections. — Espagne, XVIII, 428.
28 mai. De Ruel.	[A Pujols.]	«S'il plaist à M. le Comte-Duc s'ouvrir à vous des conditions auxquelles il penseroit qu'on peust faire une bonne paix, ou une trève générale de dix années, cela avanceroit bien les affaires.» Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Espagne, XVIII, 435.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1637.		
28 mai.	Aux maire et échevins de la ville d'Amiens.	Le cardinal se plaint de ce qu'ils ont négligé de faire réparer leurs fortifications, après avoir reçu les grâces qu'ils avaient demandées à cette condition. Il les conjure de faire achever ce travail au plus tôt. Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. France, de janvier à mai, pièce 588.
Idem.	Le roi à M. d'Aiguebonne.	Mémoire sur ce que le roi fera pour l'exécution des projets de cette campagne, et ce que, par contre, doivent faire les Hollandais. Orig. — Aff. étr. Hollande, t. XIX, fol. 157. — Mise au net, devenue minute, de la main de Charpentier, t. XX, pièce 60. — Autre mise au net de la main de Cherré, d'après une première minute, pièce 55 du t. XX.
30 mai. A Fontainebleau.	Le roi au s[r] de la Garde, allant de la part de S. M. vers le légat du pape à Cologne.	Instruction ordonnant au s[r] de la Garde de se rendre d'abord à La Haye afin de s'entendre avec les États sur l'objet de la mission du s[r] de la Garde, lequel reviendra vers le roi après s'être bien informé de tout ce qui se passe à Cologne. Copie faite sur l'original par le secrétaire de la légation, Brasset. — Aff. étr. Hollande, t. XIX, fol. 159.
16 juin.	Au nonce.	Désir d'une bonne paix générale, seure et honorable pour tous les partis. Minute de la main du secrétaire de nuit. — Aff. étr. Rome, t. LX. — Une copie, deux feuillets après.
24 juin. Fontainebleau.	Le roi : à mon cousin le landgrave de Hesse, prince du S[t]-Empire.	Ordre est donné de le faire payer de ce qui lui a été promis. Importance du ravitaillement d'Hermestein. Orig. — Aff. étr. Hesse, t. I, fol. 165.
15 juillet.	A M. de Charnacé.	Le roi transmettra à ses alliés la proposition faite au nom du pape à Cologne; elle ne pourra pas leur convenir. Minute de la main de Chavigni. — Aff. étr. Hollande, XX, pièce 92. — Mise au net, pièce 91.
Sans date. [24 juillet?] Date mise après coup.	....	Extrait des instructions données aux ambassadeurs extraordinaires et ministres plénipotentiaires du roi, pour la paix. Mise au net. — Aff. étr. Allemagne, XIV, pièce 109.
25 juillet.	A M. le mareschal d'Estrées.	Faire connaître que les difficultés opposées à la conclusion de la paix viennent des Espagnols. Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Rome, t. LX.
5 août.	A M. de Pujols.	Sur les passe-ports pour la paix. Sincérité des désirs de la France pour la conclusion d'un traité. Mise au net de la main de Cherré, devenue minute. — Aff. étr. Espagne, XVIII, fol. 534.
6 aoust. Chaliot.	Au nonce.	M. le Nonce considérera, s'il lui plaît, que la France a accordé la liberté des courriers qui passent par Espagne et Flandres, afin de faciliter la paix, tandis que l'empereur et l'Espagne refusent les passe-ports pour y faire obstacle.. Minute de la main de Charpentier. — Aff. étr. Rome, t. LX.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1637. 9 août. Chantilly.	Le roi à M. de Charnacé.	Mémoire sur les difficultés qu'on apporte aux passe-ports que le roi de Hongrie doit donner aux députés hollandais. Orig. — Aff. étr. Hollande, XIX, fol. 198. — Un duplicata également signé du roi, fol. 204. La minute est mise au 19 août (fausse date écrite en tête, sans doute pour le classement). XXe vol., pièce 109.
26 août. Chantilly.	*Idem.*	Sentiments du roi sur les négociations pour la paix. Orig. — Aff. étr. Hollande, XIX, 212. — Matière de la main du secrétaire de nuit, t. XX, pièce 106. Cherré a mis en tête : « 10 aoust. »
31 août.	[A. M. le cardinal de La Valette.]	Diverses affaires. Minute de la main de Cherré et de celle de Richelieu. — Aff. étr. Pays-Bas, t. XII.
3 septembre.	A M^rs le nonce et ambassadeur de Venise.	« M. l'Électeur de Cologne a annoncé à M^rs les Estats que nous avions les passeports, et que nous les cellions. S. M. désire que vous donniez avis à Sa Sainteté de cette marque de mauvaise foi. » Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Rome, t. LX.
5 septembre.	A M. le mareschal d'Estrées.	Intrigues des Espagnols à Cologne. Mise au net. — Aff. étr. Rome, t. LX.
6 septembre.	A M. de Pujols.	Conditions pour que la paix soit durable. Mise au net de la main de Cherré, devenue minute. — Aff. étr. Espagne, XVIII, 545.
Idem.	A M. de Charnacé.	Diverses affaires. Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Hollande, XX, pièce 115.
28 septembre.	A M. de Savoie.	Bonnes dispositions de Richelieu pour la maison de Savoie. Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Turin, t. XXV, fol. 351.
30 septembre.	A M. d'Estampes de Valençay.	Comment il doit soutenir à La Haye les intérêts de la France. Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Hollande, XX, pièce 119.
6 octobre.	[A M. de Noyers?]	La victoire de Leucate. Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Espagne, XVIII, 561.
10 octobre.	Pour le mareschal d'Estrées.	Bonne intention et maladresse du général des Jacobins au sujet de la paix. Matière de la main du secrétaire de nuit. — Aff. étr. Rome, t. LX.
16 octobre. A Versailles.	A l'ambassadeur d'Angleterre.	Louis XIII fait remercier le roi de la Grande-Bretagne de n'avoir pas voulu se mêler du raccommodement de S. M. avec la reine sa mère, « l'affaire estant particulière et domestique. » Minute de la main de Bullion. — Aff. étr. Angleterre, t. XLVI, fol. 334.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1637. ...Octobre.	Dépesche à M. le mareschal Des Trez[1].	Les succès des armes du roi ne l'empêcheront pas de faire toutes les concessions pour la paix. Mise au net de la main du secrétaire de nuit. — Aff. étr. Rome, t. LX.
...Octobre.	A M. d'Estampes.	Savoir la véritable pensée du prince d'Orange sur la conclusion de la paix. Minute de la main du secrétaire de nuit et de celle de Cherré. — Aff. étr. Hollande, t. XX, pièce 125. — Mise au net de la dépêche faite sur cette minute. Même ms. pièce 122.
...Octobre.	A M. le prince d'Orange.	On lui demande pour M. d'Estampes la même confiance qu'il accordait à M. de Charnacé. Minute de la main du secrétaire de nuit. — Aff. étr. Hollande, XX, pièce 123.
3 novembre.	A M. de Pujols.	Négociations pour la paix. Mise au net de la main de Cherré. — Aff. étr. Espagne, XVIII, fol. 552.
6 novembre[2], à 4 heures [du matin].	Au roi.	Diverses affaires. Minute de la main du secrétaire de nuit. — Aff. étr. France, d'août en décembre 1638, fol. 431.
12 novembre. Saint-Germain-en Laye.	A M. d'Avaux.	Mémoire de diverses affaires. Mise au net. — Aff. étr. Allemagne, XIV, pièce 120.
26 novembre.	A M. le prince d'Orange.	«M. d'Aiguebérre, envoyé en Hollande, fera cognoistre à V. A. comme S. M. secondera vos bons desseins... de nostre costé on n'oubliera aucune chose pour contraindre les ennemis de venir à une bonne paix.» Mise au net de la main de Cherré. — Aff. étr. Hollande, XVIII, fol. 587.
[Vers la fin de novembre[3].] Ruel.	Pour M. de Chavigni.	«Les quatre bagues que vous m'avés envoyées ne sont ny belles ny propres pour faire présent, et le prix n'en est pas raisonnable... Dites à M. de Bullion qu'il est à propos de secourir Monsieur dans sa petite nécessité. — Je suis bien aise que le traitté de M. de Vauseberg soit achevé. — Vous pouvés dire à d'Estrades que le roy le veut envoier en Hollande... — Faites que le présent qui luy est destiné soit prest.» Orig. — Aff. étr. France, t. VI. (Collection verte.)
[Vers le 7 décembre[4].]	Instruction pour le s[r] de Vignolles.	Il s'agissait de décider Madame à renvoyer le P. Monod. Minute. — Aff. étr. Turin, t. XXV, fol. 580.

[1] Ce titre est de la main de Richelieu, qui écrit toujours ainsi le nom du maréchal.
[2] Cette date est écrite au dos par Cherré; cependant, le millésime 1638 se trouvant à la marge, mis je ne sais par qui, on a classé fautivement la pièce à ladite année.
[3] La date manque, mais les pouvoirs de M. d'Estrades pour la Hollande lui furent envoyés le 2 décembre. Cette lettre a dû être écrite un peu auparavant.
[4] Pour la date, que ne donne point le ms. voy. la note 1 de la p. 1069 de notre V[e] vol.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1637.		
11 décembre. Saint-Germain-en-Laye.	Le roi au duc de Rohan.	Au sujet de la demande que le duc de Rohan avait faite de se rendre à Venise. Original signé, devenu minute, le cardinal ayant écrit deux lignes après la signature. — Aff. etr. Venise, t. LII, fol. 130. — La date du 14 écrite en tête par Cherré est sans doute celle du départ de la lettre refaite.
24 décembre.	A M. le nonce.	Nouvelle déclaration que ce n'est pas la faute du roi, mais celle de l'Espagne, si l'assemblée de Cologne ne peut se réunir. Minute. — Aff. étr. Rome, t. LX.
24 décembre. Saint-Germain-en-Laye.	A...	«Le roy accepte bien volontiers la proposition du pape d'une trève et suspension générale de longue durée.» Copie. — Aff. étr. Allemagne, XIV, pièce 126.
28 décembre. Saint-Germain-en-Laye.	Au mareschal d'Estrées.	Au sujet des pouvoirs des ambassadeurs des rois de Hongrie et d'Espagne; et du traité à conclure. Copie. — Aff. étr. Rome, t. LX. (Quelques phrases ont été arrangées pour les Mémoires de Richelieu.)
Du dernier décembre [1].	Mémoire pour M. d'Avaux.	Continuation des affaires traitées dans les précédentes dépêches adressées à M. d'Avaux. Mise au net. — Aff. étr. Allemagne, XIV, pièce 121.
... Décembre.	A M. Mazarin.	Au sujet du présent destiné au cardinal Antoine Barberini. Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Rome, t. LX.
Idem.	Au cardinal Antoine Barberini.	On lui envoie un présent de la part du roi. Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Rome, LX [2].
....	Au pape.	«Très Saint-Père, je croirais manquer à mon debvoir, non comme ministre du roy, mais comme très-humble serviteur de V. S. si je ne luy représentois bien particulièrement tout ce qui s'est passé au sujet de la nunciature de France et de M. Mazarini, et les raisons qu'a S. M. de supplier V. S. de le vouloir envoier nonce près d'elle...» Copie. — Aff. étr. Rome, t. LX. (Classée à la fin de l'année.)
.... [3]	Mémoire pour M. le Nonce.	Pour éviter toute difficulté on envoie à M. le Nonce la copie du passe-port que M[rs] des Estats de Hollande désirent du roi d'Espagne... Quant aux envoyés du landgrave de Hesse et du duc de Weimar, ils [pourroient estre qualifiés mandatos]. (Ces derniers mots écrits par Richelieu.) Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Allemagne, XIV, pièce 135.

[1] La pièce n'est point datée. Au dos de la feuille on lit : «dernier décembre,» mais cette annotation pourrait se rapporter à une autre lettre.

[2] Comme pour la lettre à Mazarin, le ms. indique la date de décembre sans quantième et qui semble mise au hasard. Dans le mois de mars de cette année 1637, le roi avait désigné le cardinal Antoine Barberini comme protecteur de France à Rome. Cédant à l'opposition que firent les Espagnols à cette nomination, le roi ne laissa pas d'en envoyer le brevet au cardinal Antoine pour exercer la charge lorsqu'il y serait autorisé par Sa Sainteté. (*Mém. de Richelieu*, t. X, p. 67 et suiv.) Serait-ce à l'occasion de cette promotion qu'un présent fut envoyé au cardinal Antoine?

[3] La date manquant, on a classé la pièce à la fin de 1637.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
		1638.
10 janvier. Saint-Germain-en-Laye.	Le roi à l'ambassadeur de Venise.	Au sujet des passe-ports pour Cologne. Copie d'un original, signé Louis et contre-signé Bouthillier. — Aff. étr. Venise, LII, fol. 131. — Minute de la main de Chavigni, avec quelques différences, fol. 132.
18 janvier.	A M. de Parme.	Projet d'un accommodement proposé par les Espagnols. Mise au net de la main de Cherré. — Aff. étr. Parme, t. I.
29 janvier.	[A M. de Pujols.]	Réponse à ses lettres du 17 et 18 décembre (1637). Mise au net de la main de Cherré. — Aff. étr Espagne, XIX, fol. 5.
Vers la fin de janvier.	Mémoire à M. d'Avaux.	Sur le renouvellement du traité avec la Suède. Mise au net. — Aff. étr. Allemagne, XIV, pièce 122.
Commencement de février.	Mémoire envoyé au roi, pour parler au comte de Cumiane.	Sur le renvoi du P. Monod par la duchesse de Savoie. Copie de la main de Cherré. — Aff. étr. Turin, XXVI, pièce 17°.
23 février.	A M. le Prince.	Le roi désire que Mazarin soit envoyé en qualité de nonce à Paris. Original avec cachets. — Aff. étr. Rome, t. LXIII, fol. 70.
[Fin de février.]	Instruction pour M. d'Harcourt, lieutenant général du roi en son armée navale du Levant.	Expédition en Barbarie. Mise au net. — Aff. étr. Espagne, t. XIX, 197.
[Février?]	A M. l'ambassadeur de Venise.	Difficultés au sujet des passe-ports pour Cologne. Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Venise, LII, fol. 136.
4 mars. A Chantilly.	Mémoire à M. d'Estampes.	Avertir M. le prince d'Orange qu'il y a un homme à Bruxelles qui donne au cardinal des avis secrets. Mise au net. — Aff. étr. Hollande, XX, pièce 164.
7 mars.	Mémoire à M. d'Avaux.	Finir l'affaire de la rectification du traité de Wismar. Mise au net. — Aff. étr. Allemagne, t. XV, pièce 6.
8 mars.	Note pour le roi.	Le roi avait écrit le 7 mars au cardinal, au sujet d'un paquet à expédier en Espagne; fallait-il ou non l'envoyer? Richelieu explique qu'on le peut envoyer sans inquiéter nos alliez. Mise au net de la main de Cherré. — Aff. étr. Espagne, XIX, fol. 26.
13 mars. De Ruel.	A M. le Prince.	«J'ay prié M. de Noyers de vous aller trouver pour vous proposer une affaire qui est extresmement importante. Je vous suplie d'y faire la considération que le service du roy et le soulagement de nostre gouvernement requièrent.» Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1638. 19 mars. De Ruel.	A M. le Prince.	« Vous faites estat d'aller en Bourgoigne avant de partir pour la Guyenne; vous ferés un extresme plaisir au roy d'aller tout de suite en Guyenne, où les affaires pressent de telle sorte que vous ne sçauriés partir trop tost. » Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
20 mars.	A M. d'Avaux.	Négociations avec la Suède en Allemagne. Mise au net. — Aff. étr. Allemagne, XV, pièce 12.
21 mars.	A madame de Savoie.	Félicitations sur l'éloignement du P. Monod. Minute de la main du secrétaire de nuit. — Aff. étr. Turin, t. XXVI, pièce 39.
Idem.	[A M. d'Hémery.]	Richelieu lui envoie copie de la lettre qu'il écrit à la duchesse de Savoie. Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Turin, XXVI, pièce 40.
23 mars.	Instruction pour M. d'Estrades.	Diverses affaires pour lesquelles le roi renvoie M. d'Estrades en Hollande. Minute; main du secrétaire de nuit. — Aff. étr. Hollande, t. XX, pièce 165. — Une mise au net de la dépêche faite sur cette minute est cotée pièce 167.
5 avril.	Mémoire envoyé au mareschal d'Estrées.	La paix ou une trêve générale. — Sur l'envoi des députés à la future assemblée de Cologne. — Affaires diverses. Copie (une partie a été arrangée pour les Mémoires de Richelieu). — Aff. étr. Rome, t. XLIII, fol. 113. — Un second mémoire sur le même sujet, daté du 20 avril, et écrit comme l'autre de la main d'un commis des Affaires étrangères, est coté 137.
8 avril. Ruel.	« Response au mémoire présenté au roy par le sr Forbais, » envoyé du roi de Pologne.	C'est toujours la question des passe-ports pour les députés qui doivent être envoyés à l'assemblée de Cologne; cette question était devenue presque européenne. Copie. — Aff. étr. Pologne, III, fol. 424. — Une seconde copie, fol. 426.
14 avril. Ruel.	A M. le Prince.	« M. d'Esclaux, mon confesseur, s'en va en Guyenne pour ses affaires particulières; je l'ay chargé de vous asseurer de la continuation de mon affection [1]. » Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
Vers le 15 avril.	[A M. de Pujols.]	Sincérité de la France dans le désir de la paix. Mise au net de la main de Cherré; quelques mots de Richelieu. — Aff. étr. Espagne, t. XIX, fol. 70.
22 avril. De Ruel.	A M. le Prince.	Le sr du Plessis Besançon, à qui le roi a donné un emploi dans son armée de Guyenne, va vous trouver; « aiant beaucoup d'intelligence et d'affection, je ne doute point qu'il ne serve à vostre contentement. » Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.

[1] Il mourut le 7 octobre de la même année.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1638. 2 mai.	A M. de Brézé.	« ... Mon frère... la principale tasche que l'on vous donne est de vous opposer au passage de Picolomini... » Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Pays-Bas, t. XIII.
6 mai.	A M. de Chavigni.	Sur l'arrivée de Michel de Salamanca. Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Espagne, XIX, fol. 39.
7 mai.	A M. d'Avaux.	Satisfaction de Richelieu pour le traité passé avec les ministres de Suède... « Contentement que j'ay de cognoistre de plus en plus l'adresse de vostre esprit, bien nécessaire en de telles rencontres. » Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Allemagne, t. XV.
8 mai. De Compiègne.	Instruction pour M. de Chavigni.	Précautions à prendre dans l'entrevue avec Salamanca. Minute de la main de Citoys et de celle de Richelieu. — Aff. étr. Espagne, XIX, fol. 102. — Une mise au net, de la main de Cherré, cotée 104.
8 mai.	A M. d'Estampes.	Marche des armées du roi. Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Hollande, t. XX, pièce 181.
9 mai. De Compiègne.	A M. le Prince.	Approbation de sa conduite. Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
10 mai. A Compiègne.	A M. de Chavigni.	« Le roy a jugé qu'il peut y avoir des inconvéniens à voir Salamanca, mais beaucoup plus à ne le voir pas. » Disposer tout de manière à tenir l'entrevue la plus secrète possible. Original sans signature, de la main de Cherré. — Aff. étr. Espagne, t. XIX, fol. 118. — Minute de la main de De Noyers, fol. 110.
Idem.	*Idem.*	« Aussy tost avoir receu vostre billet, je l'ay faict voir au roy, qui, après avoir leu ce que vous a dict le pélerin estranger, a trouvé bon qu'il passast par icy et que je le visse ainsy qu'il le désire... » Minute de la main de De Noyers. — Aff. étr. Espagne, XIX, fol. 111. — L'original de la main de Cherré, signé du cardinal, fol. 118.
11 mai.	Pour M. de Chavigny.	Mémoire pour traiter avec Salamanca. Minute de la main de Citoys et de celle de Cherré; quelques mots de Richelieu. — Aff. étr. Espagne, t. XIX, fol. 112.
12 mai.	Pour M. l'Archevesque de Bordeaux.	Instruction pour M. de Bordeaux qui commandera l'armée navale du Ponant. Mise au net. Aff. étr. Espagne, t. XIX, 202.
[Vers la mi-mai.]	A M. d'Hémery.	Faire le procès à Monteil, « tirer les plus authentiques dépositions contre les conjurés... » Minute de la main de Chavigni. — Aff. étr. Turin, t. XXVI, pièce 78.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1638. 16 mai. De Compiègne.	Au mareschal de Brézé.	«Mon frère... je désire plus que je ne sçaurois vous le représenter que vous faciés cette année quelque chose qui esgale ce que fit M. de Chastillon l'an passé...» Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Pays-Bas, t. XIII (non coté).
16 mai.	A M. d'Estampes.	Le nonce qui est en France, «imbu des intentions des Espagnols,» a proposé de nouveau la suspension et la trêve... tentative pour séparer le roi des Hollandais et de ses alliés... Minute de la main de Cherré. — Aff. etr. Hollande, t. XX, pièce 182. Mise au net de la main d'un commis des Aff. étr. avec la date du 18 à Compiègne.
20 mai. Compiègne.	Mémoire au s[r] du Houssay, conseiller du roy, son ambassadeur à Venise.	Il serait bon que la république renforçât les troupes qu'elle a dans l'État de Mantoue. Mise au net de la main d'un commis de Chavigni. — Aff. étr. Venise, LII, fol. 137. — Imprimée : *Mém. de Richelieu*, X, p. 379 et suiv.
Idem.	Mémoire à M. le cardinal de La Valette et au s[r] d'Hémery.	Ne pas encore publier la trahison de la duchesse de Mantoue. Mise au net. — Aff. étr. Turin, XXVI, pièce 193 (mal classée au 12 août).
Idem.	Mémoire au s[r] de la Thuillerie, ambassadeur du roy à Mantoue; et au s[r] de La Tour, mareschal de camp ès armées de S. M. estant aussy de la part de S. M. au dit lieu.	Conduite à tenir à l'égard de la duchesse de Mantoue en ce qui concerne le complot de Casal. Mise au net. — Aff. étr. Mantoue, t. V, pièce 167. La pièce a été arrangée pour les *Mém. de Richelieu*, t VIII, p. 727 du ms. t. X de l'éd. Petitot.
4 juin.	[A M. de Châtillon ?]	«J'envoie ce gentilhomme pour sçavoir l'estat de vostre armée...» Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Pays-Bas, t. XIII.
7 juin.	A M. d'Auxerre.	«C'est beaucoup estimer vostre personne que de vous croire capable d'estre en une mesme qualité, en une armée, où j'ay pris plaisir à Corbie d'estre, c'est-à-dire chasse-avant. Pour mériter ce tiltre... il fault faire faire en un jour, par sa diligence, ce qui d'ordinaire ne se faict qu'en deux ou trois. Au nom de Dieu, hâtés les travaux, quoy qu'ils puissent couster... pressés le s[r] de Chastillon d'avancer son attaque...» Minute de la main de Citoys. — Aff. étr. Pays-Bas, t. XIII
Idem.	Au général des galères.	Richelieu se plaint de la conduite de son neveu; il l'avertit qu'il faut que l'avenir rachète le passé. Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Pays-Bas, t. XIII.
Idem.	A M. le comte d'Alletz, gouverneur de Provence.	... Quoique l'armée navale des ennemis ne soit pas très-puissante, Richelieu recommande au comte d'Alletz de mettre un tel ordre dans son gouvernement qu'il ne puisse pas être surpris par un débarquement. Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Pays-Bas, t. XIII.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1638. 9 juin.	Au mareschal de Brézé.	Sur l'état de son armée. Minute de la main de Citoys et de celle de Cherré. — Aff. étr. Pays-Bas, t. XIII.
13 juin.	Au mareschal de Chastillon.	Le secours qui est entré dans Saint-Omer ne doit pas décourager du siége... Le roi désire avec telle passion la prise de cette ville, qu'il se rendra lui-même à l'armée si sa présence est nécessaire... «On ne sçauroit manquer cette entreprise sans perdre les affaires du roy; il y va plus du vostre qu'on ne sçauroit vous le représenter.» Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Pays-Bas, t. XIII.
Idem.	A M. de La Force.	En lui rappelant «l'accident arrivé à M. de Chastillon,» Richelieu l'encourage et lui fait espérer l'assistance du roi en personne. Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Pays-Bas, t. XIII, au verso du feuillet où est la lettre précédente.
17 juin.	*Idem.*	Félicitations de son activité, «et de ce qu'à 80 ans vous aiés la mesme verdeur et les résolutions aussi généreuses que si vous n'en aviés que quarante...» Minute de la main de Cherré et de celle de Richelieu. — Aff. etr. Pays-Bas, t. XIII.
20 juin.	A M. du Hallier.	Éloge de la diligence et du soin qu'il apporte dans le service du roi. — S. M. est très-satisfaite de tous ceux qui la servent, mais il lui reste à désirer un peu plus de promptitude dans les exécutions. Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Pays-Bas, t. XIII.
21 juin.	*Idem.*	Plainte des lenteurs de M. de Chastillon. Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Pays-Bas, t. XIII.
[21 juin.]	A M. d'Auxerre.	Même sujet. Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Pays-Bas, t. XIII.
22 juin.	A M. d'Estampes.	Malgré tous les artifices des Espagnols, «ny paix ny trève ne se fera que conjoinctement avec les confédérés...» Minute de la main de Cherré. — Aff. etr. Hollande, t. XX, pièce 186.
25 juin. Saint-Germain-en-Laye.	Mémoire au s^r de la Thuillerie.	Mauvaises intentions de la duchesse de Mantoue. Mise au net. — Aff. étr. Mantoue, t. V, pièce 178.
... Juin. Saint-Germain-en-Laye.	A Messieurs les consulz et conseillers de la ville de Strasbourg.	«Messieurs, la lettre que le s^r de Lisle m'a rendue de vostre part est sy pleine de courtoisie et d'affection en mon endroit, que je ne puis le laisser retourner en vos quartiers sans vous tesmoigner par celle-ci le ressentiment que j'en ay ..» Orig. — Arch. de la ville de Strasbourg. — Imprimée : *Documents historiques*... publiés par M. de Kintzinger, maire de cette ville.
1er juillet.	[A M. de Brézé.]	Richelieu le félicite de sa résolution d'entreprendre quelque chose d'important. Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Pays-Bas, t. XIII.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1638. 7 juillet.	A M. le Prince.	Compliments sur l'heureux commencement de sa campagne : « J'espère de vostre prudence, de vos soins et de vostre diligence, que la fin y correspondra... Tout va bien, graces à Dieu. » Orig. — Arch. de Condé. Communication de M[gr] le duc d'Aumale.
14 juillet.	A M. le duc de Weimar.	L'envoy de M. de Turenne vers V. A. luy fera voir le soin qu'on a de fortifier vostre armée... Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Saxe, II, pièce 36.
Idem.	A.....[1]	« J'ay sceu que maintenant que la peste est à Lyon vous avés quelque pensée d'assister vous mesme les malades... Vostre complexion estant foible comme elle est, vous ferés beaucoup plus de les faire assister par des personnes que vous destinerés à cette fin... Dieu verra vostre intention, et les malades l'effet de vostre charité plus efficacement employé pour eux... » Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Saxe, II, fol. 38 v°.
14 juillet. Saint-Germain-en-Laye.	Le roi aux maréchaux de Chastillon et de La Force.	Mes cousins, les nouvelles que m'a apportées Pagan m'ont bien surpris, je ne devois pas m'y attendre. (La levée du siége de S[t]-Omer.) Copie. — Aff. étr. Pays-Bas, t. XIII.
16 juillet. Saint-Germain-en-Laye.	Mémoire au s[r] de la Thuillerie.	S. M. se tient extrêmement offensée du procédé de la duchesse de Mantoue par rapport à Casal... Si elle ne change pas de conduite, l'ambassadeur quittera Mantoue et s'en ira à Venise. Mise au net. — Aff. étr. Mantoue, V, pièce 185.
17 juillet.	A M. de Brézé.	Au sujet du commandement qui lui est confié. Minute de la main de Citoys. — Aff. étr. Pays-Bas, t. XIII.
4 août. Abbeville.	A M. d'Estampes,	Incidents de la campagne en ce qui concerne la France et la Hollande. Brouillon de la main de Chavigni. — Aff. étr. Hollande, t. XX, pièce 192. Mise au net avec une addition de la main de Cherré, pièce 193. Autre mise au net, au dos de laquelle on lit : « Copie de l'instruction baillée à M. d'Estampes, allant en Hollande. »
7 août Abbeville.	Le roi au s[r] d'Avaux.	Concernant la future réunion des plénipotentiaires à Cologne, et les passe-ports. Orig. — Aff. étr. Allemagne, t. XV, pièce 37.
8 août. Abbeville.	Aux mareschaux de Chastillon et de La Force.	Le roi demande leur avis sur la manière de réparer l'échec de S[t]-Omer. Mise au net de la main de Cherré, devenue minute avec quelques mots de la main de Richelieu. — Aff. étr. Pays-Bas, t. XIII.

[1] La suscription manque ; nous pensons que c'est à son frère, l'archevêque de Lyon, que Richelieu écrivait cette lettre.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1638. [8 août [1].]	A M. de Brézé.	Richelieu envoie savoir des nouvelles de son beau-frère sur lequel on a fait de mauvais rapports au roi. Mise au net de la main de Cherré, des corrections écrites par Richelieu en ont fait une minute. — Aff. étr. Pays-Bas, t. XIII.
8 août. Abbeville.	Mémoire au s^r d'Estampes.	Il faut absolument conserver l'alliance de Madame la landgrave de Hesse. Sacrifices qu'on est disposé à faire pour gagner le s^r Milandre. Mise au net. — Aff. étr. Hollande, t. XX, pièce 194.
9 août.	Au maréchal de Chastillon.	«Mémoire important et secret envoyé de la part du roy au mareschal de Chastillon.» C'est le titre de cette pièce où l'on examine ce qu'il convient d'entreprendre après la levée du siége de St-Omer. Copie. — Bibl. nat. Cinq-Cents Colbert, t. CXVIII, fol. 141.
11 août.	A M. d'Hémery.	Inquiétudes que donne le caractère peu solide de la duchesse de Savoie. Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Turin, XXVI, pièce 189.
12 août.	A madame la princesse d'Orange.	Présent de boucles d'oreille que lui envoie le roi. Minute de la main de Chavigni.— Aff. étr. Hollande, t. XX, pièce 195. Imprimée : *Archives de la maison de Nassau*, par M. G. Groen van Prinsterer, III, 125 (2e série).
12 août. Abbeville.	A M. de la Thuillerie.	Considérations sur la conduite à tenir avec la duchesse de Mantoue. Mise au net. — Aff. étr. Mantoue, t. V, pièce 192.
13 août.	A M. de Brézé.	Richelieu se plaint des mauvaises humeurs de son beau-frère. Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Pays-Bas, t. XIII. Imprimée : Aubery, *Mém.* V, 509. Recueil de 1696, II, 112. Le P. Griffet, *Hist. de Louis XIII.*
15 août.	A Pujols.	La France n'abandonne point ses alliés... Mise au net de la main de Cherré. — Aff. étr. Espagne, XIX, fol. 172.
18 août.	A M. le chancelier.	Supprimer, si elle mérite d'être supprimée, la réponse qu'un théologal de Lyon a faite à un livre dont le titre n'est pas indiqué dans cette lettre. Minute de la main de Citoys. — Aff. étr. France, 1638, d'août en décembre, fol. 64.
24 août.	Au roi.	Espérance de la prise de Fontarabie et de la naissance d'un dauphin. (Le dauphin naquit quelques jours après, mais on ne prit pas Fontarabie.) Orig. sans signature de la main de Cherré. — Aff. étr. France, 1638, d'août en septembre, fol. 101.

[1] Cette pièce, non datée, est placée dans le ms. au 8 août; nous croyons cette date vraie.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1638. 26 août.	Au duc Bernard de Weimar.	«Je ne sçaurois assés tesmoigner à V. A. la joye extreme que j'ay de la nouvelle victoire qu'il a pleu à Dieu luy donner sur les ennemis... (La prise de Brissac).» Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Saxe, II, pièce 42.
30 août.	A Picolomini.	Échange de prisonniers. Plaintes d'excès commis à l'égard de quelques-uns. Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Pays-Bas, t. XIII.
1er septembre. De Ham.	A M. le Prince.	Grand espoir de la prise de Fontarabie. Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
4 septembre. (Classée fautivement en 1637.)	Le roi au maréchal de Chastillon.	Le roi lui commande de se retirer en sa maison de Chastillon. Mise au net de la main de Cherré. — Aff. étr. Pays-Bas, t. XIII.
8 septembre.	[Au cardinal infant.]	Touchant un arrangement à faire pour le traitement des prisonniers de guerre. Mise au net de la main de Cherré. — Aff. étr. Pays-Bas, t. XIII.
Idem.	A M. d'Estampes.	Sur le bruit que la reine mère doit passer en Angleterre. Mise au net. — Aff. étr. Hollande, t. XX, pièce 200.
12 septembre.	A Pujols.	On lui envoie copie de la lettre qui lui avait été adressée le 15 août (ci-dessus, p. 1036). On ajoute que les événements plus récents laissent les deux nations dans une position réciproque à peu près pareille. Copie. — Aff. étr. Espagne, t. XIX, fol. 174.
Avant le 13 septembre.	.... [1]	Raisons pour lesquelles il faut faire juger Montiglio... Mise au net. — Aff. étr. Mantoue, t. V, pièce 199. Dans les *Mém. de Richelieu*, X, p. 394.
13 septembre. Saint-Germain-en-Laye.	Mémoire aux srs de la Thuillerie et de la Tour.	Considérations qui empêchent le roi de donner la vie à Monteil. Mise au net. — Aff. étr. Mantoue, V, pièce 200.
14 septembre. Saint-Quentin.	A Mrs les surintendants.	Faire promptement payer ce qui est dû pour les travaux des fortifications de la frontière de Picardie. Mise au net de la main de Cherré. — Aff. étr. France, 1638, d'août en décembre, fol. 315. Une autre mise au net, aussi de la main de Cherré, datée de septembre sans quantième, a été classée au hasard à la fin du mois de septembre 1637.
21 septembre.	[Au cardinal infant.]	Exigences du card. infant au sujet de l'arrangement proposé pour les prisonniers de guerre. Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Pays-Bas, XIII.

[1] La suscription manque; la lettre va sans doute aux mêmes personnages que le mémoire suivant.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1638.		
21 septembre.	A M. de Picolomini.	Sur la fixation de la rançon de M. d'Aiguebère, prisonnier de guerre. Mise au net de la main de Cherré. — Aff. étr. Pays-Bas, XIII.
Idem.	A M. d'Hémery.	Conduite à tenir avec Madame. Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Turin, t. XXVI, pièce 231.
Idem.	A M. Bautru.	Conseil à donner a Mme la duchesse de Savoie. Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Turin, XXVI, pièce 232.
23 septembre. De Magny.	A M. de Chavigny, secrétaire d'estat, a Chantilly.	Nouvelle difficulté concernant les passe-ports pour Cologne. Orig. sans signature, de la main de Cherré. — Aff. étr. Venise, LII, 160.
24 septembre. A Chantilly.	Mémoire au sr de la Thuillerie.	Nouveau grief contre la duchesse de Mantoue. Mise au net — Aff. étr. Mantoue, V, 207.
3 octobre.	[Mrs Leicester et Scudamore.]	«Response à l'escrit que Messieurs les ambassadeurs d'Angleterre ont donné au roy.» Mise au net. — Aff. étr. Angleterre, t. XLVII, fol. 225.
5 octobre. Paris.	A M. le Prince.	Le roi veut faire vérifier les faits mis en avant par M. le prince dans l'affaire de Fontarabie. (Voy. notre VIe volume, p. 217.) Orig.— Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
8 octobre. Ruel.	*Idem.*	Richelieu lui recommande de se rendre aux États de Bretagne au temps prescrit et de faire que le roi ait contentement. Les affaires empêchent Richelieu de s'y trouver[1]. Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
9 octobre.	Au mareschal d'Estrées.	Touchant la demande du cardinalat pour le P. Joseph et pour Mazarin. Minute de la main de Chavigni. — Aff. étr. Rome, LXIV, fol. 46. — Une copie, avec addition de trois paragraphes, fol. 48.
10 octobre.	A M. d'Estampes.	Faire sentir au prince d'Orange les inconvénients pour lui du séjour de la reine mère en Hollande. — Négociations dudit ambassadeur avec Milandre et la landgrave de Hesse. Mise au net. — Aff. étr. Hollande, t. XX, pièce 213.
15 octobre.	A la duchesse de Savoie.	Condoléance sur la mort de son fils. Minute de la main de Charpentier. — Aff. étr. Turin, t. XXVI, pièce 255.

[1] Rappelons que le cardinal avait le gouvernement de la Bretagne. — Cette lettre de Richelieu nous apprend qu'elle accompagnait une lettre du roi à M. le Prince. La dépêche du roi était certainement dictée par Richelieu, mais nous ne l'avons pas.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1638. 16 octobre.	A M. d'Hémery.	Rendre Madame docile aux conseils de Richelieu, dans cette circonstance critique. Minute de la main de Charpentier. — Aff. étr. Turin, t. XXVI, pièce 256.
16 octobre. De Ruel.	A M. le Prince.	Richelieu lui recommande MM. de La Maurinière et de Castelnau, son fils. Orig. — Arch. de Condé. Communication de M[gr] le duc d'Aumale.
18 octobre.	Response donnée à M. Kunyt.	Marie de Médicis ayant chargé de son message cet ambassadeur de Hollande, c'est à lui qu'on explique les raisons qu'a le roi de ne pas laisser revenir en France la reine sa mère[1]. Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Hollande, t. XX, pièce 216. — Copie. Bibl. nat. Cinq-Cents Colbert, II. — Dupuy, 549, fol. 209, copie datée fautivement : 13 novembre.
22 octobre. A Saint-Germain.	Au mareschal d'Estrées.	Prier le pape de ne point donner de bulle «à des évesques qui ne résident pas et ne mènent pas une vie conforme à la dignité de leur estat.» — «Le roy attend tousjours l'envoy de Mazarin en cette cour.» Mise au net. — Aff. étr. Rome, t. LXIV, fol. 89.
26 octobre.	Mémoire pour escrire au mareschal d'Estrées.	Il s'agissait de demander au pape la préconisation aux siéges vacants; et cette matière de lettre était donnée à Chavigni et à de Noyers par Richelieu. De la main de de Noyers et de celle du cardinal. — Aff. étr. Turin, t. XXVI, pièce 268.
Idem.	A M. d'Hémery.	Sur les dispositions présentes de la duchesse de Savoie; ce qu'il faut faire pour en profiter. Minute de la main de de Noyers et de celle de Cherré. — Aff. étr. Turin, t. XXVI, pièce 270.
Vers le commencement de novembre.	A la duchesse de Savoie.	On lui envoie M. de Paluau pour la décider à éloigner le P. Monod. Mise au net de la main de Cherré. — Aff. étr. Turin, XXVI, pièce 365.
3 novembre.	A M. l'archevêque de Rouen.	Il s'agit de la querelle entre le clergé régulier et le clergé séculier. En attendant que l'affaire soit réglée, Richelieu autorise l'archevêque à continúer, quand bon lui semblera, ses visites dans les monastères. Le cardinal recommande la conciliation : «Pardonnez, pour l'amour de moy,» dit il... Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. France, d'août en décembre, fol. 423. — Imprimée dans le *Mercure de Gaillon*, avec la fausse date de 1639.

[1] Richelieu envoya à notre ambassadeur à la Haye certaines explications, mais il avait d'abord décidé qu'on ne répondrait point aux États; il fait ici une réponse indirecte, puisqu'il écrit à leur ambassadeur, et l'on voit qu'il la leur fit attendre. Rappelons, à cette occasion, notre VI[e] volume, p. 187, et, ci-dessus, les p. 791 et 793.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1638. 3 novembre.	Aux religieux de l'abbaye de Saint-Vandrilles.	«Mes frères, sans entrer dans la décision de vostre différend auquel je ne touche point, j'estime...» et le cardinal répète à peu près en mêmes termes ce qu'il vient d'écrire à l'archevêque sur le provisoire qu'il a autorisé; il fait aux moines la même recommandation de concorde et de paix. De la main de Cherré.— Aff. étr. France, d'août en décembre, fol. 421. — Imprimée dans le *Mercure de Gaillon*.
3 novembre. De Ruel.	A M. le Prince.	Au sujet de son désir de venir à la cour. Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
10 novembre.	....	«Copie de la lettre que Mrs de Bretagne doivent escrire à S. Em. pour faire lever l'interdit par M. de Rennes [1].» — La lettre de Richelieu à l'évêque de Rennes, donnée t. VI, p. 237, suffit à l'intelligence de l'affaire; notons seulement cette phrase : «Nous ferons absolument ce que V. Em. nous fera cognoistre avoir agréable en ce sujet.» Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. France, d'août en décembre, fol. 485.
13 novembre.	Mémoire à M. de la Thuillerie.	Si la princesse de Mantoue ne se montre pas plus docile, le roi rappellera les srs de La Tour et de La Thuillerie. — Sur un projet d'échange du Modenois contre la Sardaigne. Mise au net. — Aff. étr. Mantoue, V, pièce 213.
30 novembre. A Ruel.	A M. Bouthillier.	Mécontentement de Richelieu contre le général des Galères. Orig. sans signature de la main de Cherré. — Aff. étr. France, d'août en décembre, fol. 477.
5 décembre. De Ruel.	Pour M. Bouthillier, surintendant des finances, à Paris.	Ne point faire une entrée à madame de Puylaurens [2], arrivant à Tours. Orig. de la main de Charpentier. — Arch. de la famille Bouthillier.
6 décembre.	Le roi au cardinal de La Valette.	Secourir Madame contre l'entreprise du cardinal de Savoie. Mesures à prendre. Orig. contre-signé Bouthillier. — Aff. étr. Turin, XXVI, pièce 308.
24 décembre.	A Pujols.	Nous avons fait ce que nous avons pu pour arriver à une paix durable, c'est au comte d'Olivarez à faire quelque chose de son côté. Mise au net de la main de Cherré. — Aff. étr. Espagne, t. XIX, fol. 283.
27 décembre. Saint-Germain-en-Laye.	Mémoire au sr du Houssay, conseiller du roy en son conseil d'Estat et son ambassadeur à Venise.	Réponse aux instances faites par la république pour obtenir la liberté du prince Casimir. Minute. — Aff. étr. Venise, t. LII, fol. 166. Mise au net, fol. 172. Deux paragraphes ont été ajoutés à cette mise au net, et l'on a substitué le nom de Du Houssay à celui du sr Malier, qu'on avait mis dans la minute.

[1] Cette annotation, mise au dos de la pièce, dit clairement que c'est Richelieu lui-même qui a dicté ce qu'il voulait que le parlement de Bretagne lui écrivît.

[2] On a vu que cette dame, veuve du duc de Puylaurens, était née de Pontchasteau : c'était une nièce de Richelieu.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1638. ...Décembre.	A.....[1]	Satisfaction de ce que Messieurs les Estats «se portent à donner contentement au roy.» Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. France, d'août en décembre.
		1639.
6 janvier. Villeroy.	Instruction du s[r] de L'Isle, l'un des ordinaires de la maison du roy, s'en allant trouver M. le duc de Weymar.	M. de l'Isle porte les félicitations du roi pour la prise de Brisach. Copie. — Arch. des Aff. étr. Saxe, II. La pièce n'est point cotée, mais elle suit, dans le ms., l'instruction donnée le même jour à M. de Guébriant, et dont M. de l'Isle était porteur, laquelle est cotée 70.
Ce mardi 11 janvier. De Paris.	[A M. Bouthillier ?]	«Les affaires commencent à nous accabler.» Et Richelieu en énumère succinctement quelques-unes. Minute de la main de Charpentier. — Cabinet de M[gr] le duc d'Aumale.
29 janvier.	Chavigni à Pujols.	Sur un mode de correspondance secrète. Minute. — Aff. étr. Espagne, XIX, fol. 388.
15 février.	*Idem.*	Il n'y a pas lieu d'espérer une conclusion de la part du comte-duc. Minute. — Aff. étr. Espagne, t. XIX, pièce 392.
18 mars.	*Idem.*	Situation changée entre la France et l'Espagne. Minute. — Aff. étr. Espagne, t. XIX, fol. 406.
24 mars. De Ruel.	A M. le Prince.	Le cardinal le supplie de se rendre en toute hâte à Bordeaux. Orig. — Arch. de Condé. Communication de M[gr] le duc d'Aumale.
26 mars. De Ruel.	*Idem.*	Nouvelle exhortation à arriver promptement à Bordeaux. Orig. — Arch. de Condé. Communication de M[gr] le duc d'Aumale.
[Mars ou avril.]	Instruction pour le siége de Perpignan et autres places du Roussillon.	Détail des opérations. Copie. — Bibl. nat. Cinq-Cents Colbert, XLV, 79. — Copie S[t]-Germain-Harlay, CCCXLVI, t. I, fol. 83. «D'après un original, de la main de Cherré.» (Note des deux mss.)
Idem.	A M. le marquis d'Alluye.	Mémoire instructif offrant une combinaison des opérations de M. d'Alluye en Guyenne avec celles de M. le Prince. Copie. — Bibl. nat. Cinq-Cents Colbert, XLV, fol. 80 v°. «Sur une copie originale de la main de chirurgien du cardinal de Richelieu.» — Copie S[t]-Germain-Harlay CCCXLVI, t. I, fol. 83 v°.

[1] Le nom écrit au dos se trouve déchiré, mais le texte de la lettre montre qu'elle s'adresse à un personnage qui était à l'assemblée du parlement de Bretagne; c'est sans doute le prince de Condé, que Richelieu avait chargé d'y soutenir les intérêts de la couronne (lettre du 8 octobre).

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1639.		
7 avril. De Ruel.	A M. le Prince.	. . . Je vous conjure de recommander aux officiers du régiment de Conti d'avoir un soin si particulier de rendre leurs compagnies en l'estat qu'elles doivent estre, que ce régiment soit digne du nom qu'il porte. . . — J'ay eu nouvelles de Guyenne; tous les préparatifs qui s'y font pour la campagne y vont à souhait. . . Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
15 avril. De Paris.	*Idem.*	Richelieu lui demande la même grâce que l'année dernière pour M. d'Esclaux, nommé à l'évêché d'Acqs, et pour ses proches. (Ci-dessus, 14 avril 1638.) Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
Idem.	*Idem.*	Richelieu le presse d'aller en Guyenne. Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
30 avril.	Au duc de Weimar.	Bons présages des succès du duc pour cette campagne. Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Saxe, t. II, pièce 82.
1er mai.	Le roi a M. de Feuquières.	S. M. le laisse libre d'entreprendre tout ce qu'il jugera à propos. Mise au net. — Aff. étr. Lorraine, XXXI, pièce 31.
5 juin. D'Abbeville.	A M. de la Meilleray.	Satisfaction du roi et du cardinal pour sa conduite; mais il y a excès de zèle et de fatigues. . . Copie. — Bibl. de l'Arsenal. *Hist. de France*, in-4°, 186, p. 134.
6 juin. D'Abbeville.	A M. le Prince.	Exhortations à ne rien négliger pour obtenir de bons succès. Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
8 juin. D'Abbeville.	*Idem.*	Tenir la main à ce que le coadjuteur de l'évêché de Montauban ne soit pas empêché de faire dans ce diocèse les fonctions épiscopales. Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
16 juin.	Mémoire au sr Méliand, conseiller du roy en son conseil d'Estat, son ambassadeur en Suisse.	Le roi ne veut pas, en ce moment, s'engager dans l'affaire des Grisons, à laquelle les conjonctures sont maintenant favorables. Mise au net. — Aff. étr. Suisse, t. XXVIII.
. . . Juin.	. . . .	«Ce que dira le roy, s'il luy plaist, au nonce sur la protection, l'affaire Saint-Anthoine et autres points.» Mise au net. — Aff. étr. Rome, t. LXVI.
8 juillet.	A M. de Roquepine.	Grande surveillance lui est recommandée dans son gouvernement de la place de Metz. Mise au net de la main de Cherré. — Aff. étr. Lorraine, t. XXXI, pièce 85.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1639. 29 juillet.	A M. d'Erlach.	Regrets du roi et du cardinal au sujet de la mort du duc de Weimar. Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Allemagne, XV, pièce 193.
[29 juillet?]	A M^rs les colonels du duc de Weimar.	Même sujet. A une lettre du roi, le cardinal joint la sienne. Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Allemagne, t. XV, pièce non cotée, classée entre 193 et 194.
30 juillet.	A M. Picolomini.	Sur un échange de prisonniers de guerre. Copie. — Bibl. nat. Saint-Germain-Harlay CCCXLVI, t. II, fol. 234. — Copie, Cinq-Cents Colbert, XLV, fol. 226.
30 juillet, Donchery.	A madame la Princesse.	Félicitations sur la prise de Salces. Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
5 aoust.	A M. le Prince.	Compliments pour le même succès. Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
10 aoust. A Mouzon.	Le roi aux surintendants.	Faire tenir à Orléans les fonds nécessaires pour une levée de deux mille hommes, que le roi a chargé son frère le duc d'Orléans de faire ès terres de son apanage. Copie. — Aff. étr. France, 1639. Supplément, fol. 299.
11 aoust.	Au comte d'Harcourt.	Au sujet d'un bâtiment de la marine génoise, saisi en représaille d'une insulte faite par la République à la France. Minute. — Aff. étr. Espagne, t. XIX, fol. 465.
13 aoust. De Mouzon.	A M. le Prince.	Sur ses succès dans le Roussillon. Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
16 aoust. A Saint-Germain.	Le roi au cardinal de La Valette et au duc de Longueville.	Le roi s'étonne de la demande qu'ils font de nouvelles troupes. Indication de diverses choses à exécuter. Mise au net. — Aff. étr. Turin, t. XXVII, fol. 39.
25 aoust. Langres.	A M. le Prince.	«Le roy vous renvoie le s^r du Plessis Besançon si particulièrement instruit de ses intentions... que ce que je vous en pourrois mander seroit superflu.» Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
6 septembre.	A M. Mondini.	Il n'est plus temps pour Madame de délibérer, il faut agir maintenant. Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Turin, XXVII, fol 130.
13 septembre.	A M. le Prince.	«Ces trois mots ne sont que pour accompagner le retour de M. de Figean[1], et vous dire encore comme toute la cour a esté satisfaicte de la conduite de M. vostre fils.» Contentement de la continuation de vos progrès... Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.

[1] Ne faut-il pas lire : Vigean ?

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1639.		
19 septembre. De Lyon.	A M. le Prince.	«Je ne puis laisser retourner M. de la Roussière vers vous sans vous asseurer que le roy est extraordinairement satisfaict de la façon avec laquelle vous agissés pour son service; S. M. espère que vous finirés la campagne aussy heureusement que vous l'avés commencée.» Orig. — Arch. de Condé. Communication de M[gr] le duc d'Aumale.
. . . Septembre?	A M. du Hallier.	Le cardinal lui explique que M. de la Grange-aux-Ormes n'a jamais été employé aux négociations avec le duc de Lorraine que pour un cas tout particulier. . . Copie. — Bibl. nat. Saint-Germain-Harlay CCCXLVI, t. II, fol. 669. — Copie, Cinq-Cents Colbert, XLVI, fol. 355.
[Fin de septembre ou commencement d'octobre.]	Instruction a M. du Hallier.	On peut adoucir le traitté en deux points: 1° laisser le Barrois à M. de Lorraine; 2° réduire le dépôt de Nancy à trois ans après la paix. . . Imprimée: Aubery, *Mém.* V, 577. — Recueil de 1696, II, 365 (pièce mentionnée dans notre VI[e] vol. note 2).
9 octobre. Grenoble.	Instruction pour M. de Turenne.	Dispositions pour l'exécution d'une entreprise importante que cette instruction ne fait pas connaître. Mise au net de la main de Cherré. — Aff. étr. Turin, XXIX, 375.
17 octobre.	Mémoire pour le comte d'Harcourt.	«Quelque proposition de trève que facent les Espagnols, il n'y fault point entendre qu'ils n'ayent exécuté ce qu'ils avoient promis à feu M. le cardinal de La Valette, sur le sujet de Casal.» (Le ravitaillement.). . . Minute de la main de Chavigni. — Aff. étr. Turin, XXIX, fol. 399.
22 octobre. De Lyon.	Au maréchal de Chastillon.	Richelieu accompagne une lettre du roi de ces quelques mots: «Je seray très-aise que vous faciés quelque chose avant que de mettre vos troupes en garnison.» Copie. — Bibl. nat. Béthune, 9260, fol. 230 v°. — Copie, Cinq-cents Colbert, 119, fol. 141 v°. — Imprimée: Aubery, *Mém.* IV, 271, et Recueil de 1695, p. 198.
26 octobre. A Tarare.	Le roi a M. Mazarin.	S. M. lui mande qu'elle sera bien aise qu'il se rende le plus tôt possible près d'elle. Original contre-signé Bouthillier. — Aff. étr. Rome, t. LXVII.
. . . Octobre.	Mémoire pour M. d'Argenson.	On ne veut traiter que par Messerati. . . Mise au net, de la main de Cherré. — Aff. étr. Turin, XXIX, 442.
[. . . Octobre?]	Mémoire pour M. du Hallier.	Le roi trouve bon que M. du Hallier donne une nouvelle sûreté au duc Charles. . . Imprimée: Aubery, *Mém.* V, p. 576. — Recueil de 1696, t. II, p. 364.
1[er] novembre. De Briare.	Mémoire à M. du Hallier.	«Le peu de seureté qu'il y a avec M. de Lorraine. . . faict que M. du Hallier doit avoir un soin particulier de suivre religieusement tous les termes du traitté qui luy est envoié.» Imprimée: Aubery, *Mém.* V, p. 579. — Recueil de 1696, t. II, p. 368 (citée en note, notre t. VI, p. 626).

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1639.		
20 novembre. De Paris.	Mémoire a M. du Hallier.	Incertitudes sur les intentions du duc de Lorraine. Mise au net. — Aff. étr. Lorraine, XXXI, pièce 118. — Imprimée : Aubery, *Mém.* V, 583. — Recueil de 1696, II, 372.
[Novembre ? [1].]	....	COMBAT DE QUIERS. Nous ne faisons qu'indiquer ce récit que Richelieu destinait peut-être à *la Gazette* ou au *Mercure*. Le texte est de la main de Cherré, le titre de celle du cardinal. — Aff. étr. Turin, t. XXIX, fol. 600. — Copie, Bibl. nat. Saint-Germain-Harlay, 347, fol. 555 v°.
4 décembre. De Ruel.	A M. le Prince.	« N'ayant rien à adjouster à mes lettres précédentes (pages 627 et 630 de notre VIe vol.), ces lignes ne sont que pour ne laisser pas retourner le s^r de Rogles les mains vides vers vous. » Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
26 décembre. De Ruel.	A M. le colonel Gassion.	Satisfaction du roi pour sa conduite dans la répression de la révolte des Nu-pieds. Imprimée : *Vie de Gassion*, t. II, p. 134.
Sans date. Classée en 1639.	A M. le Prince.	Richelieu demande la recommandation du prince de Condé en faveur de son neveu et de M. de la Galissonnière, lesquels ont une affaire devant le parlement de Dijon. Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
Idem.	....	« Ayant sceu par les P. P. Capucins que les PP. Jésuites avoient deja esté emploiés aux lieux où on les vouloit envoyer (Quebec), il convient que les PP. Jésuites en reprennent possession. » Pièce attribuée à Richelieu, dont on donne un extrait sans indiquer la source. (*Moniteur universel*, 28 décembre 1853 [2].)
Idem.	A M. Bouthillier (Chavigni).	Au sujet des conflits de pavillon entre la marine de France et celle d'Angleterre. Minute de la main de Charpentier. — Aff. étr. France, t. XCII. La pièce, n'etant point datée, a été classée à la fin du volume.
1640.		
9 janvier.	A M. d'Argenson.	Précautions à prendre pour les traités à faire avec Turin. Minute de la main de Charpentier. — Aff. étr. Turin, XXX, fol. 3.
[Avant le 14 février.]	Projet [3] d'instruction pour M^rs d'Estrades et de Rorté.	Il s'agit de missions près madame la landgrave de Hesse et en Suède. De la main de Charpentier. — Aff. étr. Hesse, fol. 231.

[1] La pièce, sans date, a été classée aux Aff. étr. à la fin de l'année. Quiers avait été pris par les Français, le 28 octobre 1639.
[2] *Des établissements français dans l'Amérique du Nord.* (Article signé : Alfred Le Moine.)
[3] Ce projet, dicté par Richelieu à Charpentier, est envoyé à Chavigni pour dresser l'instruction.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1640.		
21 février.	A M. d'Avaux.	Il faut qu'il use des pouvoirs étendus qu'on lui a donnés. Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Allemagne, XVI, pièce 41.
23 février.	Le roy au comte d'Avaux, son ambassadeur en Allemagne.	S'entendre avec M. de Rorté. Orig. — Aff. etr. Allemagne, XVI, pièce 4.
24 fevrier.	A M. de Lorraine.	L'inclination de Richelieu pour le duc de Lorraine. Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Lorraine, XXXII, pièce 15.
5 mars. De Ruel.	A M. de Nesmond, conseiller du roy en ses conseils, et président en sa cour de parlement a Paris.	Prière «d'accompagner M. le prince, la première fois qu'il aura agréable de venir en ce lieu, estimant à propos de converser avec luy de certaines choses qui sont aussy utiles au public qu'avantageuses à sa personne, que je désire servir avec sincérité.» Orig. — Arch. de Condé. Communication de M[gr] le duc d'Aumale.
[Vers la fin de mars?]	A M. de Chevreuse.	Personnes qu'il lui est défendu de voir durant son voyage en Angleterre. Mise au net. — Aff. étr. Angleterre, XLVIII, fol. 56.
10 avril. Saint-Germain-en-Laye.	Mémoire a M. du Houssay, ambassadeur a Venise.	Persuader à la république de faire, dans l'État de Milan, une puissante diversion aux entreprises des Espagnols en Piémont. Mise au net. — Aff. étr. Venise, t. LII.
19 avril.	*Idem.*	On a eu nouvelle que ce qu'on prévoyait est arrivé; Casal est assiégé. Presser la république de ne perdre pas un moment pour rompre avec les Espagnols, et faire avancer ses troupes dans le Milanais. Minute. — Aff. étr. Venise, LII.
22 avril. Saint-Germain-en-Laye.	Au mareschal d'Estrées.	Il faudrait que Rome assistât le duc de Parme de concert avec les Vénitiens... Il est impossible de pouvoir pénétrer quels sont les motifs de la conduite du cardinal Barberini... Mise au net, en partie de la main de Chavigni. — Aff. étr. Rome, t. LXIX, fol. 125.
22 avril.	Au duc de Parme.	Monseigneur, V. A. verra par le mémoire joint à cette lettre quels sont les sentiments du roy sur les affaires d'Italie... Minute. — Aff. étr. Parme, t. I[er].
23 avril. De Ruel.	[A Chavigni.]	Mander à M. de la Thuillerie de presser le concours des Hollandais. Original devenu minute, de la main de Cherré. — Aff. étr. Hollande, t. XXIII, pièce 62.
30 avril.	A M. le Prince.	«... Faire en sorte que ce qui est deu au régiment de La Motte Oudancourt soit payé sur les deniers du pays, afin qu'il puisse aller où le roy l'envoie.» Orig. — Arch. de Condé. Communication de M[gr] le duc d'Aumale.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1640.		
6 mai. Réaumont.	A M. le Prince.	Richelieu le prie de continuer, pour cette campagne, «la faveur qu'a ma recommandation il vous pleut faire l'année dernière a M. l'évesque d'Acs.» (Ci-dessus, 15 avril 1639.) Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
7 mai. De Réaumont.	*Idem.*	«L'affection que je porte à M. l'évesque de Lavaur me fait vous suplier d'exempter de logemens de gens de guerre la ville de Lavaur et les maisons et terres qui en dépendent.» Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
17 mai.	Le roi a M. d'Avaux.	Au sujet de l'augmentation du subside que la France donne a la Suède. Orig. — Aff. étr. Allemagne, t. XVI, pièce 15.
31 mai. Varennes.	*Idem.*	Considérations sur les moyens les plus efficaces pour conclure la paix. Orig. — Aff. étr. Allemagne, t. XVI, pièce 16.
14 juin. De Blérancour.	Au Comte-duc.	Les passe-ports. Compliments. Minute de la main de Charpentier. — Aff. étr. Espagne, XX.
26 juin. A Amiens.	A M. d'Estrades.	Richelieu lui envoie un duplicata de la dépêche du 18 juin. Original de la main de Cherré. — Bibl. nat. Clairambault, Melanges, 696, fol. 491.
Idem.	[Au comte d'Harcourt.]	Félicitations sur ses victoires. Copie. — Aff. étr. Turin, XXX, fol. 652.
12 août.	A M. d'Estrades.	Les efforts de la France devraient exciter le prince d'Orange à l'imiter. Orig. — Bibl. nat. Clairambault, Mélanges, 696, fol. 523.
17 septembre.	Instruction au s^r de la Thuillerie, conseiller du roy, son ambassadeur s'en allant en Hollande.	Précautions à prendre dans ses négociations. Mise au net. — Aff. étr. Hollande, XXI, pièce 336.
23 septembre. Saint-Germain-en-Laye.	Le roi au comte d'Harcourt.	Sur l'administration qu'il faut organiser dans Casal et le Montferrat. Orig. — Aff. étr. Turin, XXXI, fol. 93.
2 ou 3 octobre. (Chiffres douteux.) Saint-Germain-en-Laye.	A M. le mareschal d'Estrées.	A l'occasion de la mort de Rouvray. Copie. — Aff. étr. Rome, t. LXX, fol. 79.
11 octobre. De Ruel.	A M. Mazarin.	Sur ce qu'il a à faire avec Madame et avec le prince Thomas. Orig. — Aff. étr. Turin, XXXI, fol. 193

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1640.		
[13 octobre ?]	[A M. l'archevesque de Bordeaux.]	Je vous envoie la copie des traités faits pour le Bastion et le rachat des esclaves en Alger. Orig. — Bibl. nat. suite de Dupuy, t. XVII, fol. 661. — Imprimée : *Corresp. de Sourdis*, t. II, 418.
20 octobre. Saint-Germain-en-Laye.	Mémoire pour M. le mareschal d'Estrées.	Le roi finira par se lasser de ce qu'on tarde tant à lui donner satisfaction a Rome. Copie. — Aff. étr. Rome, LXX, fol. 89.
25 octobre. A Ruel.	A M. le cardinal Bichi.	Encore sur la satisfaction que le roi attend pour l'assassinat de Rouvray. Minute de la main de Chavigni et de celle de Charpentier. — Aff. étr. Rome, t. LXX, fol. 91. — La lettre du roi faite sur cette matière est conservée en copie d'une écriture italienne, dans le même vol. fol. 105.
27 octobre. Saint-Germain-en-Laye.	Le roi a M. d'Avaux.	Intentions de plusieurs princes allemands dont le roi a été informé par voie secrète. Orig. — Aff. étr. Allemagne, t. XVI, pièce 24.
31 octobre. De Ruel.	A M. le Prince.	Nécessité de mettre au complet les troupes du Languedoc. Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
1er novembre. De Paris.	*Idem.*	Nouvelle recommandation au sujet des troupes. Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
1er novembre. Saint-Germain-en-Laye.	Mémoire et instruction au sr de Caumartin.	Subsides à donner aux Suisses. — Levées à faire chez eux. Mise au net. — Aff. étr. Suisse, t. XXVIII.
4 décembre. Ruel.	A M. de Chavigni.	Écrire à Rome pour empescher que la nomination du cardinal infant à l'évêché d'Arras ne soit receue. Original de la main de Charpentier. — Aff. étr. Rome, t. LXX, fol. 43.
22 décembre. Saint-Germain-en-Laye.	Le roi à M. d'Avaux.	Importance prépondérante de la France dans tout ce qui se fait pour parvenir à la paix. Orig. — Aff. étr. Allemagne, t. XVI, pièce 29*.
30 décembre.	A M. de la Thuillerie.	Richelieu s'applique a attacher de plus en plus les Hollandais a la France. Copie. — Aff. étr. Hollande, t. XXII, pièce 47.
		1641.
[Commencement de janvier.]	Instruction pour l'ambassadeur en Suisse.	Artifices de la maison d'Autriche; elle les emploie en ce moment pour gagner les cantons. Mise au net. — Aff. étr. Suisse, t. XXVIII.
17 février.	A M. d'Avaux.	Causes des retards du renouvellement de l'alliance avec la Suède. Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Allemagne, XVI, pièce 39.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1641.		
[7 ou 8 mars.]	[A M. de Chavigni] pour parler à M. de Lorraine.	Dans la prévision de ce que dira le duc de Lorraine, Richelieu dicte la réponse que doit faire Chavigni. Minute de la main de Charpentier. — Aff. étr. Lorraine, t. XXXII, pièce 18.
14 mai.	Au duc de Lorraine.	«... S. M. a donné charge au s[r] Matharel [1] de vous faire cognoistre combien il est important que vos troupes se trouvent à Longwy précisément le 25 de ce mois... En mon particulier j'en conjure V. A., et S. M. le désire avec passion.» Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Lorraine, XXXII, pièce 76.
15 mai.	Mémoire.	Politique de la France au sujet de la réunion des députés à envoyer pour les négociations du futur traité de Munster. Mise au net. — Aff. étr. Allemagne, XVI, pièce 88.
24 mai. De Ruel.	A M. le Prince.	Le roi aiant accordé à M. Mercurin, gouverneur de Casal, et autres officiers de la même ville le domaine des baronies de Lunel et de Lésignan, en considération de leurs services, je vous conjure de les exempter de logements de gens de guerre. Orig. — Arch. de Condé. Communication de M[gr] le duc d'Aumale.
26 mai.	A M. du Hallier.	Exciter les lenteurs du maréchal de Chastillon. Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Lorraine, XXXII, pièce 81.
27 mai. De Rebez.	[A M. de Chavigni.]	Faire que les ambassadeurs portugais s'obligent à ce que leur gouvernement tienne des vaisseaux prêts. Orig. — Aff. étr. Portugal, t. I, fol. 39.
28 mai. Gerberoy.	*Idem.*	Richelieu lui envoie le traité «tel qu'on peut le passer avec les Portugais.» Minute, en partie de la main de Charpentier. — Aff. étr. Portugal, I, 43. — L'original est fol. 41.
29 mai.	Instruction particulière à M. le marquis de Brézé, allant en Portugal.	Après avoir donné au roy de Portugal les asseurances de l'affection du roi de France, «il lui dira que je l'ay chargé de l'asseurer de mon très-humble service, et de le conjurer pour l'amour de luy mesme de ce qui s'en suit.» C'est une série de conseils pour se défendre vigoureusement contre l'Espagne. (Voy. ci-dessus, p. 860, l'instruction générale.) Mise au net de la main de Cherré. — Aff. étr. Portugal, t. I, fol. 54.
3 juin. Abbeville.	Au mareschal de Brézé, à Paris.	Richelieu lui conseille de différer son départ plutôt que de porter son corps malade et non en état de faire les choses nécessaires au service du roi. Orig. — Catalogue d'une vente d'autographes, par Laverdet (janvier 1855).

[1] Il était venu de la part du duc.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1641.		
16 juin.	Le roi aux habitants de la ville de Nantes.	Louis XIII les informe de la prise d'armes du comte de Soissons. Orig. — Arch. de la ville de Nantes [1].
17 juin.	A M. de Lorraine.	«Monsr, j'envoie ce gentilhomme, l'un de mes domestiques, pour voir si je suis bonne caution à moi-mesme de ce que je me promets de V. A.» Richelieu rappelle la promesse que le duc lui a faite de suivre ses conseils. Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Lorraine, XXXII, pièce 118.
21 juin. De Paris.	Instruction que le roy a commandé estre donnée à M. le marquis de Fontenay s'en allant estre son ambassadeur a Rome.	Outre les informations touchant les affaires de Rome, cette instruction explique l'état des relations entre les diverses puissances de l'Italie et la France. Copie. — Aff. étr. Rome, LXXVI, fol. 416.
24 juin. Abbeville.	A M. le Prince.	«M. l'évesque de Mande s'en retournant dans la province où vous estes... je vous conjure de jeter les yeux sur luy comme sur une personne qui a esté à moy, et luy tesmoigner que vous faites estat de la recommandation de celuy qui est, Monsieur...» Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
26 juin.	Le roi à M. d'Avaux.	Caractère difficile des Suédois. — Explication sur le lieu à choisir pour l'assemblée des députés chargés de négocier la paix. Orig. — Aff. étr. Allemagne, XVI, pièce 91.
Idem.	A M. d'Avaux.	Richelieu joint cette lettre à celle du roi, sur le même sujet. Minute de la main de Cherré. — Aff. etr. Allemagne, XVI, pièce 93.
7 juillet.	A M. de Lorraine.	«Vous pouvés venir servir le roy en toute seureté.» Minute, de la main de Cherré. — Aff. étr. Lorraine, t. XXXII, pièce 135.
14 juillet.	Le roi aux habitants de la ville de Nantes.	S. M. annonce a la ville de Nantes, en même temps que la perte de la bataille, la mort du comte de Soissons. Orig. — Arch. de Nantes. Copie envoyée par M. le baron de Girardot. (Voy. ci-dessus, à la date du 16 juin.)
22 juillet.	A M. de la Thuillerie.	Faire ce qu'il faut pour conserver l'abbaye de Beren... Copie. — Aff. étr. Hollande, t. XXII, 217.
26 juillet.	A M. d'Avaux.	La mort de M. le comte fait croire à Richelieu «que maintenant Dieu nous veut donner la paix...» Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Allemagne, XVI, pièce 120.

[1] M. le baron de Girardot a envoyé au Ministère de l'instruction publique copie de cette lettre ainsi que de trois autres également du roi; la 4e, du 5 décembre 1642, annonçait la mort du cardinal. (*Revue des Sociétés Savantes*, séance du Comité du 19 novembre 1855.)

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1641. ...Juillet.	A Pujols.	Les conditions de paix dont parlent les Espagnols témoignent qu'ils ne veulent pas la faire. Mise au net de la main de Cherré. — Aff. étr. Espagne, XX, pièce 88.
9 aoust.	A M. Du Hallier.	Par son manque de foi, le duc Charles se déclare lui-mesme déchu de ses droits sur la Lorraine... Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Lorraine, XXXII, pièce 161.
12 aoust.	A M. le prince d'Orange.	S. M. marchant en personne à la campagne, le prince d'Orange doit entrer en Flandres. Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Hollande, t. XXIII, pièce 124.
Idem.	A M. de la Thuillerie.	Presser le prince d'Orange de ne pas perdre cette occasion. Copie. — Aff. étr. Hollande, XXII, pièce 231.
20 aoust.	A M. le Prince.	Richelieu le prie de faire nommer M. de Rochepierre aux prochains estats. Orig. — Arch. de Condé. Communication de M[gr] le duc d'Aumale.
[Commencement de septembre?]	A M. le colonel Gassion.	Satisfaction de ses bons services. Imprimée : *Vie de Gassion*, t. II, p. 233.
19 septembre. A Chaulnes.	A M. le Prince.	Comme chef de l'ordre de S[t]-Benoist, je vous suplie d'avoir en singulière recommandation les maisons et monastères qui en deppendent dans le gouvernement de Languedoc, favorisant les religieux autant qu'il vous sera possible. Orig. — Arch. de Condé. Communication de M[gr] le duc d'Aumale.
2 octobre. D'Amiens.	*Idem.*	M. de Noyers envoie M. de Chaufourneau pour hâter la recrue des régiments qui sont en Catalogne et en Roussillon. «Je vous suplie d'employer le pouvoir que vous avés... c'est un coup de partie pour avoir la paix, que je désire plus que ma vie.» Orig. — Arch. de Condé. Communication de M[gr] le duc d'Aumale.
8 octobre.	A la duchesse de Savoie.	On l'invite à contribuer à la formation d'un corps de cavalerie que le roi veut envoyer en Roussillon. Minute de la main de Charpentier. — Aff. étr. Turin, XXXIV, 547.
27 octobre.	A M. le prince Thomas.	Le roi l'autorise à envoyer un compliment de condoléance à la comtesse de Soissons. Minute de la main de Chavigni. — Aff. étr. Turin, XXXIV, fol. 538.
Idem.	A M. d'Avaux.	Satisfaction de ce que le mécontentement de l'armée suédoise est calmé. Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Allemagne, XVI, pièce 163.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1641.		
2 novembre.	A M. le comte d'Harcourt.	Réponse à plusieurs de ses lettres. Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Turin, t. XXXIV, pièce 632.
7 novembre. De Ruel.	A M. de la Thuillerie.	Richelieu demande une information au sujet de l'achat fait par Lopez du cabinet Vanufle. Copie. — Aff. étr. Hollande, t. XXIII, pièce 155.
... Novembre.	Au mareschal d'Estrées.	Quelques imprudences du maréchal d'Estrées. Mise au net de la main de Charpentier. — Aff. étr. Parme, t. I.
15 décembre.	Mémoire au s[r] de la Thuillerie.	Le roi, se rendant aux instances du cardinal, consent à faire encore, pour l'année prochaine, une dépense extraordinaire pour MM. les États. Minute de la main de Chavigni. — Aff. étr. Hollande, t. XXIII, pièce 177. — Une mise au net est cotée 172.
		1642.
9 janvier. De Ruel.	Pour M. le surintendant, à Paris.	Au sujet de fonds distribués à l'assemblée du clergé. Orig. — Arch. de la famille Bouthillier.
11 janvier. De Ruel.	Au baron de Pontchasteau.	Lettre sans importance; seulement, à la marge, il se trouve un reçu de trois lignes autographes. Orig. — Cabinet de M. E. Huillard. Catalogue de Charavay. (Vente du 14 février 1870.)
11 janvier.	Au 1[er] président de la cour des comptes (M. de Nicolaï).	Richelieu lui demande de favoriser l'un de ses secrétaires en sa réception d'une charge de la chambre des comptes. Orig. — Arch. de Nicolaï, 37 L 13. Communication de M. de Boislisle.
27 janvier. De Ruel.	[A M. Bouthillier.]	Faire payer entièrement la pension de M. de Navailles[1] montant à 3,000 livres. «Ayant un régiment en Italie, il est de ceux que le roy ne veut pas qui soient retranchez.» Orig. — Arch. de la famille Bouthillier.
29 janvier.	Au cardinal Cesi.	Compliment en réponse à l'annonce que ce cardinal avait faite de sa promotion à Richelieu. Orig. provenant du cabinet de M. Gegner. Catalogue d'autographes. (Vente de Charavay, 9 avril 1869.)
30 janvier. De Paris.	[A M. Bouthillier.]	«Je prie M. le surintendant de donner une bonne assignation à M. le chevalier de Montéclair, pour payer la garnison de la citadelle de Dourlens... afin qu'il puisse la faire subsister» Orig. de la main de Cherré. — Arch. de la famille Bouthillier.

[1] Il avait été page de Richelieu.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1642.		
31 janvier. De la maison rouge.	[A M. Bouthillier.]	Richelieu écrit pour M. de Clermont-Vertillac ce qu'il a déjà mandé pour M. de Navailles le 27; il ajoute: «Je prie M. le surintendant de luy donner contentement et le considérer comme une personne que j'affectionne. Orig. de la main de Cherré. — Arch. de la famille Bouthillier.
[...Janvier.]	Au maréchal de Brézé.	«Le colonel Gassion a l'ordre de vous aller joindre avec son régiment... Vous pouvés tirer beaucoup d'avantage de sa manière de faire la guerre; il est sans égal et semble forcer le destin en faveur de ses entreprises. Traittés-le bien et le considerés comme une personne que le roy estime tout à fait, que j'ayme beaucoup et qui peut vous estre extremement utile...» Imprimée: *Vie de Gassion*, t. II, p. 254.
3 février. De Fontainebleau.	[A M. Bouthillier.]	Cette lettre répète celle du 27 janvier en ajoutant qu'il faut payer M. de Navailles comptant et non en assignations; il est tenu à de grandes dépenses pour faire subsister son régiment. Orig. de la main de Cherré. — Arch. de la famille Bouthillier.
Idem.	*Idem.*	«Je fais ce billet à M. le surintendant pour l'asseurer que c'est l'intention du roy que M. le duc d'Angoulesme soit payé entièrement de sa pension; S. M. me l'a dit en termes exprès.» Orig. de la main de Charpentier. — Arch. de la famille Bouthillier.
3 février. De Fontainebleau.	[A M. Bouthillier.]	Avoir soin de faire bien payer les galères, le roi voulant qu'elles soient à la mer durant toute cette campagne. Orig. de la main de Cherré. — Arch. de la famille Bouthillier.
Idem.	Pour Monsr le surintendant, à Paris.	Offices de maîtres des requêtes dont on peut disposer. Orig. de la main de Cherré. — Arch. de la famille Bouthillier.
8 février. De la Charité.	*Idem.*	Démêlés dans la famille de Sourdis. Orig. de la main de Charpentier. — Arch. de la famille Bouthillier.
Idem.	A M. le Prince.	«Le lieu où nous sommes me faict prendre la plume pour vous conjurer de deppartir un effect de vostre charité à Mrs de Sourdis, prenant la peine vous et M. le surintendant... de terminer les différends qu'ilz ont ensemble, et leur acquérir, par ce moyen, le repos. Ce sera une œuvre digne de vous...» Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
20 février. A Lyon.	Pour M. le surintendant, à Paris.	Au sujet des recrues qu'on peut donner à M. de Gonor. Orig. de la main de Cherré. — Arch. de la famille Bouthillier.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1642.		
20 février. A Lyon.	Mémoire au s[r] de Caumartin, ambassadeur du roy en Suisse.	On s'étonne que les Suisses s'associent à un acte de mauvaise foi des Francs-Comtois. Mise au net. — Aff. étr. Suisse, XXIX.
24 février. De Lyon.	Pour M. le surintendant, à Paris.	«M. du Gué est fort affligé de ce que vous l'avés osté du nombre des conseillers d'Estat...» Richelieu le recommande tout particulièrement. Orig. — Arch. de la famille Bouthillier.
27 février.	A M. d'Avaux.	Approbation du traité conclu avec M. Salvius... Mise au net de la main de Cherré. — Aff. étr. Allemagne, XVI, pièce 197.
[...Février.]	[A M. Bouthillier.]	Recommandation en faveur de M[lle] de la Grandière, qui a longtemps esté nourrice de M[gr] le Dauphin. Orig. de la main de Cherré. — Arch. de la famille Bouthillier.
Idem.	[A M. de Chavigni.]	«Je prie M. de Chavigny de recommander les intérests du pauvre Chalusset, que j'affectionne, à M. le surintendant.» Orig. — Arch. de la famille Bouthillier.
1[er] mars. Montélimar.	[A. M. Bouthillier.]	«Ce billet est pour prier M. le surintendant d'expédier promptement M. d'Ossonville, afin qu'il s'en retourne en Allemagne. Il est homme de mérite et très-utile au service du roy au lieu où il est employé.» Orig. — Arch. de la famille Bouthillier.
3 mars. D'Avignon.	A M. le Prince.	Richelieu lui recommande le P. Labbé, directeur du petit collége des jésuites, allant à Paris pour «un procès qu'ils ont au Conseil.» Orig. — Arch. de Condé. Communication de M[gr] le duc d'Aumale.
4 mars. Avignon.	A M. de la Thuillerie.	Richelieu est satisfait de la porcelaine que lui a envoyée M. de la Thuillerie. — Quelques affaires politiques. Copie. — Aff. etr. Hollande, t. XXII, fol. 396.
8 mars. De Lunel.	[A M. Bouthillier.]	Faire payer la pension au s[r] de la Grange, conseiller au présidial de Nismes. Orig. — Arch. de la famille Bouthillier.
9 mars. A Montpellier.	Pour M. le surintendant, a Paris.	Concernant le règlement de l'affaire du gouvernement de Chauny. Orig. de la main de Cherré. — Arch. de la famille Bouthillier.
9 avril. Narbonne.	A M. le Prince.	«L'estat auquel je suis ne me permettant pas de respondre à la lettre que le s[r] de la Roussière m'a rendue de vostre part,... M. de Chavigny le faict.» Orig. — Arch. de Condé. Communication de M[gr] le duc d'Aumale.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1642. 12 avril.	Mémoire au s[r] de Grécy, conseiller et maistre d'hostel ordinaire du roy, s'en allant de la part de S. M. en Hollande trouver la reyne de la Grande-Bretagne.	La reine d'Angleterre était réfugiée à la Haye; M. de Grécy était chargé d'une lettre du roi pour sa sœur. Il avait mission en même temps de voir le prince d'Orange et de faire valoir auprès de lui les succès de la France. Copie. — Aff. étr. Angleterre, t. XLIX, pièce 73.
29 avril.	A M. de la Thuillerie.	Au sujet du passage, à travers la Hollande, des prisonniers de guerre faits par M. de Guébriant. Minute de la main de Cherré. — Aff. étr. Hollande, XXIII, pièce 244.
...Avril.	A M. le comte de Grancey.	Henry Arnauld cite «une certaine lettre de M[gr] le cardinal qui luy sert d'excuse pour ne pas faire presentement son mariage avec M[lle] de Vertus.» Nous n'avons point trouvé cette lettre. Bibl. nat. fonds Béthune 9273, fol. 91.
6 mai. Narbonne.	A M. Bouthillier.	Concernant «l'entretènement des fils de M. du Pont» (du Pont de Courlay, neveu du cardinal). Orig. — Arch. de la famille Bouthillier.
10 mai. De Narbonne.	Pour M. le surintendant, à Paris.	Richelieu l'informe de l'état de sa santé. Orig. de la main de Cherré. — Arch. de la famille Bouthillier.
20 mai. Narbonne.	A M. le Prince.	Remerciement du soin que prend M. le Prince de s'informer de sa santé. Orig. — Arch. de Condé. Communication de M[gr] le duc d'Aumale.
27 mai. Narbonne.	Aux pénitents blancs de Toulouse.	Nous avons trouvé l'indication de cette lettre sans analyse. Cherré a signé en notant que Monseigneur «n'a pu le faire à cause de plaies qu'il a au bras droit.» (Voy. notre tome VI, p. 903, note 2.)
19 juin. De Tarascon.	Pour M. le surintendant, à Paris.	«...Ma santé est beaucoup meilleure depuis que je suis sorti de Narbonne... Mes plaies estant en meilleur estat que je les puisse désirer, à ce que m'asseurent les médecins et chirurgiens... — Je ne vous parle point d'affaires, m'en remettant à MM. de Chavigny et de Noyers...» Orig. de la main de Cherré. — Arch. de la famille Bouthillier.
22 juin. A Monfrin.	Le roi à Madame la landgrave.	M. d'Avaux revenant en France a ordre de passer à Cassel pour renouveler à cette princesse les assurances de l'affection de la France. Orig. — Aff. étr. Hesse, t. 1, fol. 361.
27 juin. De Tarascon.	A M. le Prince.	«... Ma santé va de bien en mieux...» Orig.— Arch. de Condé. Communication de M[gr] le duc d'Aumale.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1642.		
14 juillet. De Tarascon.	A M. le Prince.	Remerciement des preuves d'affection que lui donnent le prince de Condé et le duc d'Enghien. Orig. — Arch. de Condé. Communication de Mgr le duc d'Aumale.
13 aoust. Fontainebleau.	Le roi a M. de la Thuillerie.	Le roi compte toujours sur la sincérité de l'alliance du prince d'Orange. Mise au net. — Aff. étr. Hollande, XXIII, pièce 285. — Une copie faite sur l'original se trouve dans le volume XXII de Hollande, fol. 300.
14 aoust. A Tarascon.	Pour M. le surintendant.	Mme du Hallier a une créance sur feu Payen [1] et ses héritiers. L'affaire est au Conseil. «Je conjure M. le surintendant de contribuer ce qui deppendra de luy en justice pour la satisfaction de Mme du Hallier. Elle a envoyé icy un porteur exprès.» Orig. de la main de Cherré. — Arch. de la famille Bouthillier.
Idem.	*Idem.*	Faire payer à divers officiers suissés des assignations qui leur ont été données sur des partisans qui refusent de les solder. Orig. de la main de Cherré. — Arch. de la famille Bouthillier.
Dernière dizaine d'août.	Mémoire que le roy a commandé estre envoyé à M. le duc de Parme.	Au sujet de l'élection du chef de la Ligue d'Italie. Mise au net. — Arch. des Aff. étr. Parme, t. I, 20e feuillet à partir de la fin du volume non coté.
26 septembre.	Le roi aux habitants de la ville de Nantes.	Louis XIII informe la ville de Nantes de la prise de Perpignan. Orig. — Arch. de Nantes. Copie envoyée par M. de Girardot. (Voy. ci-dessus, à la date du 16 juin 1641.)
15 octobre [2]. Fontainebleau.	Instruction pour M. d'Estrades.	Nous avons donné un extrait de cette pièce p. 141 ci-dessus, note 3. Copie. — Aff. étr. Hollande, XXIII, pièce 303. — Bibl. nat. Fontanieu, p. 83, pièce 73. — Arch. des Médicis à Florence, 3e série, carton 51, Corti d'Europa. — Imprimée : *Ambassades de M. le comte d'Estrades*, p. 86, Amsterdam, 1718.
15 octobre.	A M. le prince d'Orange.	Au sujet de son intervention en faveur du duc de Bouillon. Copie. — Arch. des Medicis à Florence, 3e série, carton 51, Corti d'Europa. — Imprimée : Aubery, *Mém.* V, p. 372, et Recueil de 1695, p. 295. — *Ambassades du comte d'Estrades*, Amsterdam, 1718.

[1] C'était un partisan,

[2] Nous avons établi ci-dessus, p. 141, que la date du 4 octobre était fausse, et nous avons proposé le 15; nous apportons ici la preuve que cette conjecture était fondée : on lit au bas de la copie des Aff. étr.: «Faict à Fontainebleau le 15 octobre 1642.» Cette même date est aussi indiquee par l'annotation qui se trouve en tête de l'imprimé et de la copie de Fontanieu : «dressée par M. le cardinal six semaines avant sa mort.» Nous avons remarqué quelques légères différences entre la copie des Aff. étrangères et les autres textes.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1642.		
............[1].	A M. de Noyers.	Richelieu le prie d'appuyer la demande que fait «le s[r] de Pluvinel de l'agrément du roy pour le traicté qu'il a faict du gouvernement de Crest...» Orig. — Ms. du Cabinet de M[gr] le duc d'Aumale.
....	*Idem.*	«Je vous prie de faire pourveoir au plus tost au mémoire du capitaine Martin[2], afin que nous puissions mettre cette année à l'eau tous les vaisseaux qui sont commencés a Indret...» Orig. — Cabinet de M[gr] le duc d'Aumale.
....	Rolle des commandants depuis le siége de la Rochelle.	C'est l'appréciation, en quelques mots, de trente-six personnages, princes, maréchaux et autres officiers ayant commandé les armées en France pendant quinze ans. Les jugements sont sévères et conformes au sentiment du cardinal de Richelieu, auquel on attribue cette pièce. (Le P. Griffet, III, 378.) Copie. — Quelques mots semblent de la main de Le Masle. Bibl. nat. Saint-Germain-Harlay 349, pièce 46. — Copie, Cangé 80.
....	....	«Abrégé des plaintes qu'il a pleu au roy faire souvent de M. le Grand soit à M. le cardinal, soit à MM. de Chavigny et de Noyers, pour les luy dire.» Mise au net de l'écriture de Charpentier, avec de nombreuses corrections et plusieurs passages de la propre main de Richelieu. Arch. nat., section du secrétariat, portefeuille 93. — Nous devons à M. Joseph de La Borde l'indication de cette pièce que nous ne connaissions pas. Nous regrettons que le défaut d'espace ne nous permette point d'en donner un extrait.
....	Au roi.	Nous nous bornons à indiquer cette lettre inprimée en tête du *Testament politique*, laquelle doit être tenue pour authentique, puisque, comme Foncemagne l'a prouvé contre Voltaire, le testament est authentique lui-même. Nous plaçons à la fin du recueil cette espèce d'épître dédicatoire, à laquelle il n'est pas possible d'assigner une date précise, mais qui ne peut appartenir qu'aux dernières années de la vie de Richelieu.

[1] La date manque; mais dans ce volume, qui provient originairement du cabinet de de Noyers, presque toutes les pièces sont de 1642.

[2] Ce mémoire est relatif à de grands approvisionnements de bois de construction des forêts du Bourbonnais qu'il faut promptement faire porter à Indret. Nous classons cette pièce en 1642 ainsi que la précédente.

TABLE DES MATIÈRES.

ANNÉE 1608.

ANNÉE 1616.